ARCHIVES

D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

DE CRIMINOLOGIE

ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET
DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

(fondées en 1886, avec la collaboration du Dr Albert Bournet)

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION DE

A. LACASSAGNE — Pour la partie Biologique

G. TARDE — Pour la partie Sociologique

Avec la collaboration de MM.

AL. BERTILLON. — P. DUBUISSON. — R. GARRAUD. — LADAME. — MANOUVRIER

Secrétaire de la Rédaction : Le Dr ÉTIENNE MARTIN.

Revue paraissant tous les mois par fascicule d'au moins 64 pages

Nouvelle Série. — Tome I

TOME DIX-SEPTIÈME

1902

ÉDITEURS

A. STORCK ET Cie, LYON — 8, rue de la Méditerranée

MASSON ET Cie, PARIS — 120, boulevard Saint-Germain

DÉPOSITAIRES

LYON, GENÈVE, BALE : Librairie H. GEORG

PARIS : LAROSE et FORCEL, 22, rue Soufflot

BRUXELLES : MANCEAUX, 12, rue des Trois-Têtes

TURIN, ROME : BOCCA Frères

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'INFANTICIDE

Sous le titre de *Folie, Aliénation mentale et Criminalité*, les *Archives d'anthropologie* ont inséré dans leur numéro du 15 mars 1899 un travail destiné au Congrès de l'aliénation qui s'est tenu en avril 1899 à Marseille. Dans ce travail l'auteur a donné une théorie générale de l'aliénation, telle qu'il la tenait d'un maître vénéré. Une pareille théorie n'a pu être établie que d'après une connaissance suffisamment précise de la nature humaine, c'est-à-dire de l'homme moral, dont l'étude s'est trouvée résumée dans le tableau cérébral annexé au même travail. Siège de l'intelligence, de l'activité et du sentiment, le cerveau nous présente l'Être dans toutes ses manifestations. Une mémorable formule nous montre le mode d'action de ses dix-huit fonctions et rappelle leur harmonie nécessaire. Toujours prépondérant, le sentiment commande à tous nos actes, que l'intelligence, sous sa stimulation, vient éclairer.

Agir par affection et penser pour agir, telle est la belle formule qui résume la théorie des fonctions du cerveau que nous a laissée le philosophe contemporain. Comme on le voit, c'est le sentiment qui peut seul maintenir et consacrer l'unité des diverses fonctions propres à l'appareil cérébral.

Nos mobiles affectifs, c'est-à-dire, nos sentiments sont égoïstes ou altruistes, qu'on nous permette cette dernière expressio ne désormais consacrée. Leur unité, et consécutivement cell se à cerveau et de ses dépendances, n'est possible dans notre

que tout autant que nos mobiles égoïstes se subordonnent à nos impulsions altruistes. Sans pousser plus loin ces quelques aperçus dont on trouvera les développements dans le travail que nous avons rappelé, on peut déjà se convaincre que la prépondérance, même passagère, de certains de nos mobiles égoïstes, peut entraîner la rupture de toute unité ou harmonie cérébrale.

Le tableau des fonctions du cerveau nous signale, parmi les instincts égoïstes, l'instinct maternel. Il a pu paraître étrange qu'on ait fait figurer cet instinct parmi nos mobiles égoïstes. Le philosophe en a cependant indiqué la vraie nature, sans qu'aucun doute puisse rester à cet égard. Propre à la conservation de l'être, son office est plus étendu qu'on ne saurait d'abord le croire. C'est l'amour des produits, a-t-on dit, l'amour de tout ce qui émane de nous. Son organe existe par cela même autant dans un cerveau masculin que dans un cerveau féminin. La seule différence qui peut exister entre les deux sexes consiste en ce que d'un côté, il faut placer sous la dépendance de l'organe maternel tout l'appareil des germes, dont il reçoit la stimulation, tandis que de l'autre il fonctionne sans stimulation spéciale, si ce n'est sous des impulsions extérieures, naturellement de nature morale ou sociale.

C'est surtout vers l'âge de la puberté que l'instinct maternel entre en activité chez la femme, quoiqu'on en constate bien avant cet âge certaines manifestations. La jeune fille qui joue avec sa poupée est déjà sous l'empire d'un instinct qui deviendra souvent prépondérant dans toute son existence.

L'éveil de la vie ovarique suscite toujours une plus grande activité de l'organe maternel. Une réciprocité d'action et de réaction s'établit ainsi dès la puberté entre le cerveau féminin et l'appareil des germes. Cette réciprocité d'action et de réaction, quand elle devient trop intime, peut, sous la moindre stimulation extérieure, susciter des troubles cérébraux et même organiques dont l'*hystérie* est la plus commune des conséquences. Une rupture de l'unité cérébrale peut s'ensuivre ; de là les nombreuses manifestations, nerveuses, cérébrales, organiques ou autres propres à la maladie.

L'organe maternel est contigu dans l'appareil cérébral à ·ane affecté à l'instinct constructeur. Une foule de faits

rappellent l'intimité qui règne entre eux. Pendant la parturition, on voit l'animal préparer le gîte ou le nid qui recevra le produit attendu. Avec quelle ardeur la femme se livre à la confection du trousseau de l'enfant qu'elle porte encore en son sein.

Si nous nous élevons maintenant dans la vie morale de la femme, nous y trouvons un phénomène encore bien mal étudié, celui de l'amour. Il faut y voir certaines manifestations propres aux deux organes maternel et constructeur.

L'instinct maternel surtout y prend souvent une part prépondérante. D'un autre côté l'éveil, en certains moments, de la vie ovarique peut avoir des conséquences qu'on ne peut méconnaître. Ainsi, les organes sympathiques reçoivent des organes maternels, stimulés par la réaction viscérale, une stimulation toute spéciale. Qui ne sait combien, en certains instants de son existence, la femme se montre plus tendre, plus accessible aux doux propos. Poussant plus loin l'observation, on constate encore combien elle est alors disposée à l'idéalisation, à construire certains types répondant plus ou moins aux besoins de son cœur. Rien n'est à cet égard plus facile pour la jeune fille, pourvu qu'elle ait un peu d'imagination. Ces dispositions se produisent dans le cours de toute existence féminine. C'est vers l'âge de trente ans qu'elles se font le plus sentir ; alors moralement et physiquement la femme a atteint son plus complet développement. Si elle trouve au dehors un sujet qui réponde à ses aspirations, et que son cœur soit libre, elle en subira, souvent à son insu, l'influence et les effets en seront parfois irrésistibles. Pour la femme qui aime, l'objet aimé est le produit, à la fois d'un instinct prépondérant, autant que de son cœur et de son esprit. Loin de moi de rapprocher ces élans du sentiment de l'ivresse masculine. Il est toujours facile de constater quelle part prennent à tous ces phénomènes les deux instincts maternel et constructeur. Quand l'objet aimé exige des soins, ces deux instincts peuvent devenir impérieux et l'amante est à la fois fille et mère : *figlia del tuo figlio*, a dit le poète florentin. On peut rattacher à ces diverses considérations certaines affections, en apparence étranges, d'une femme plus âgée et d'un tout jeune homme. C'est ici le sentiment maternel qui domine et pousse à des concessions insolites.

De tout ce que nous venons de dire sur l'association des deux instincts maternel et constructeur, on voit que pour l'amante, l'objet aimé devient réellement sa chose, son produit, de là les terribles jalousies qui peuvent naître. « Ce dernier sentiment, a dit le philosophe contemporain, est au fond le résultat du concours d'un instinct égoïste quelconque et de l'instinct destructeur. » On comprend ainsi les modes variés que peut affecter la jalousie. Pour l'homme, le plus terrible résulte de l'association de l'instinct sexuel et de l'instinct destructeur.

Il s'établit à la longue chez la femme une telle intimité entre le cerveau et l'appareil des germes, que toute émotion, toute joie, toute douleur, éveille en elle des instincts toujours puissants et suscite un retentissement plus ou moins vif sur certains appareils viscéraux. A la vue du bien-aimé, dit la Sulamite, mon ventre a frémi.

C'est dans le cours de la grossesse et aussi pendant toute la durée de l'allaitement que l'instinct maternel acquiert en quelque sorte sa plus grande activité. Cette suractivité qu'on constate alors peut à chaque instant devenir menaçante pour l'harmonie cérébrale, qui est en ces moments toujours instable, toujours fluctuante. C'est ce qu'indiquent d'ailleurs tous les troubles nerveux qu'on constate au début de la grossesse. De quels soins, de quelle attention, la femme ne doit-elle pas être alors entourée. Un phénomène des plus redoutables dans le cours de la grossesse, c'est l'*éclampsie*. Dans le travail que les *Archives* ont bien voulu jadis accepter, nous avons rattaché ce phénomène, ainsi que l'épilepsie, avec laquelle il a tant de ressemblance, à une surexcitation passagère des organes de l'activité, détournés ici de leur office par les mêmes causes qui entretiennent l'instabilité cérébrale. Le concours de ces organes est toujours nécessaire à l'établissement de toute notion. Lorsqu'il fait défaut il y a toujours perte de connaissance.

Le traitement de la question qui a motivé le titre de cet article se trouvant préparé par tous les développements dans lesquels nous venons d'entrer, nous n'avons pour ainsi dire maintenant qu'à prendre des conclusions.

Nous avons montré l'instabilité cérébrale propre à la grossesse, nous avons insisté sur les soins dont la mère doit être entourée

pendant tout son cours, et sur les dangers qu'on doit chercher à éloigner d'elle. Cette situation déjà si critique pour la femme quand elle se trouve dans un état normal, jouissant de l'affection de tous, quand son cœur peut se laisser aller à des joies attendues, s'ouvrir à de douces espérances, cette situation, dis-je, va devenir terrible pour elle, par les conséquences prévues et à redouter, lorsqu'elle est le résultat d'une faute.

Il est facile de se figurer l'état de la jeune fille qui s'est oubliée, qui a été victime d'un abandon, et souvent d'une trahison. Pendant neuf mois son esprit a gravité dans un terrible cercle de craintes et d'espérances déçues. Quel est l'état de cette conscience qui ne peut se rattacher à rien, qui voit de toutes parts la réprobation, domestique ou sociale? Dans quel trouble se trouve le cerveau privé d'unité, que la suractivité d'un instinct, devenu alors prépondérant, tient dans un état permanent de fluctuation. C'est la honte qui hante l'esprit de la malheureuse, elle reste étrangère à toutes les joies que peut promettre la maternité, à tout ce qui pourrait l'attacher à ce produit attendu. Cet être qui fait son effroi est cependant sa chose, il lui appartient. Elle n'aura pas grand effort à faire dans ces dispositions morales pour se laisser aller à l'idée qu'elle peut en disposer. Aucune considération sociale, ou domestique, dans l'état de surexcitation où elle se trouve ne peut la retenir, la convaincre du contraire. Elle ne doit rien à cette société qui l'a délaissée.

Mais ce qui a hanté son esprit pendant tout le cours de la grossesse, au moment de la délivrance va prendre un caractère en quelque sorte aigu. C'est dans un état d'aliénation, que tout a préparé, que nous trouvons la malheureuse. Elle ne s'appartient plus ; chez elle tous les mouvements sont devenus irrésistibles, sous la stimulation d'un instinct qui s'est élevé à un état de suractivité inconnu jusqu'alors pour elle.

Un fait bien connu va préciser les idées dans l'étude que nous poursuivons et montrer, mieux peut-être que tout ce que nous avons dit, le caractère et la nature de cet instinct maternel, si peu étudié encore dans ses effets. C'est l'amour des produits, avons-nous vu ; il est parfois impérieux dans ses manifestations et ne comporte alors aucun correctif, social ou autre. Ce fait

nous est relaté par Duhamel du Monceau, le célèbre naturaliste, l'ami de Turgot. On eut en son temps la malheureuse idée, pour faire une expérience, d'enfermer dans une cage un nid d'hirondelles. Les père et mère continuèrent à les nourrir, en poussant toutefois des cris de détresse. Mu par la pitié, on ouvrit la cage. Les hirondelles s'y introduisirent et tuèrent les petits. On ne manqua pas de faire toutes sortes de suppositions, excepté la bonne, sur la nature morale de la gent ailée, dépourvue, dit-on, de tendresse et cruelle.

Voyez-vous cet enfant à qui l'on a enlevé son jouet et qui le brise quand on le lui rend. C'est le même phénomène, c'est l'amour des produits, comme chez les hirondelles, qui domine en lui, on lui enlève sa chose, il préfère la briser plutôt que de la laisser en d'autres mains.

La femme qui a caché sa grossesse, ou qui, sans l'avoir cachée, tue son enfant au moment de la délivrance, ou lorsqu'elle se trouve encore sous le coup d'un état puerpéral, a-t-elle eu toujours conscience de l'acte qu'elle a commis ? Telle est la question que le magistrat doit toujours se poser. Même quand elle a su ce qu'elle faisait, en ce moment critique de sa vie, doit-on la laisser responsable d'un acte en apparence criminel?

Tout ce qui vient d'être dit ne peut que nous engager à être très prudent avant de porter un jugement sur un cas dont la complexité ne saurait nous échapper.

Faisons l'hypothèse, en apparence la plus défavorable pour cette mère, en supposant qu'elle ait eu conscience de son acte, qu'elle ait connu toute la gravité de ce qu'elle faisait, quand elle l'a commis. Même alors, disons-nous, on ne saurait la condamner avant qu'on se soit rendu compte de son état mental ou plutôt de son état cérébral, lorsqu'elle a agi. Cet enfant qu'elle vient de mettre au monde, il lui appartient, redirons-nous, c'est sa chose, qui peut affirmer qu'au moment où elle s'est livrée à cet acte, qui nous soulève le cœur, la mère, la femme, n'ait pas disparu, que la femelle ne se soit pas substituée à elle? C'est ce qu'il importe de se demander. Bien qu'elle ait eu conscience de ce qu'elle faisait, rien dans son esprit, dans l'hypothèse que nous poursuivons, n'a pu lui suggérer l'idée qu'en

agissant comme elle l'a fait, elle ne faisait pas une chose toute naturelle. Nous le répétons, c'est la femelle qui s'est substituée à la mère ; son esprit n'a pu s'élever au delà. N'est-elle pas dans le même cas que l'oiseau qui s'introduit dans la cage où l'on tient ses petits et les tue? Le fait suivant ne laisse aucun doute sur la thèse que nous poursuivons.

Une jeune femme, âgée de vingt-six ans environ, à la suite de quelques scènes d'aliénation, est séquestrée à l'asile des aliénés de Saint-Pierre, à Marseille. Quelques jours après son entrée, elle fait quelques tentatives d'évasion, pour se suicider, dit-elle. Enfin, trompant la surveillance de ses gardiens, elle s'évade. Elle retourne chez elle, s'enferme dans sa chambre avec son enfant, allume un réchaud de charbon et se suicide. Les voisins se doutant de son intention accourent ; ils sauvent la mère, l'enfant avait cessé de vivre. Réintégrée à l'asile de Saint-Pierre, après un traitement prolongé, son état s'améliore. Une observation de plus de trois mois, pendant lesquels elle ne donne plus de signes d'aliénation permet de la rendre à son mari. Qu'en adviendra-t-il ? Interrogée par nous et deux de nos confrères, elle attribue d'abord la mort de son enfant à une imprudence. Pressée de questions, elle finit par avouer qu'elle a voulu la détruire avec elle. Cette malheureuse a été cependant bonne mère avant sa séquestration. Revenue à la raison elle a témoigné le plus grand chagrin de ce qu'elle a fait. J'ajouterai qu'elle est d'une faible intelligence. Ainsi elle n'a jamais pu apprendre à lire ; à peine si elle connaît l'heure à une montre. On ne saurait pourtant la ranger dans la catégorie des idiots. Elle est bien conformée, plutôt jolie, d'un tempérament nerveux. Le fait de la tentative de suicide avec l'intention de détruire son enfant avec elle nous a permis, à défaut de tout autre, de voir ici un fait d'hystérie. Nous définirons l'hystérie : une affection de nature morale, *essentiellement féminine*, provoquée par la rupture de l'unité cérébrale, occasionnée par l'exaltation de l'instinct maternel, avec retentissement de cet instinct sur l'appareil ovarique et ses annexes, suivi de la réaction de ceux-ci sur le cerveau. Les troubles nerveux ou autres constatés dans le cours de la maladie ne sont que la conséquence du désordre cérébral.

L'enfant que vient de sacrifier la malheureuse mère lui

appartenait, c'était, disons-nous, sa chose. Elle s'est cru pleinement autorisée à la détruire, sans doute pour la soustraire avec elle aux misères de la vie dont, dans son état d'aliénation, elle se trouve accablée.

L'unique fait que nous avons invoqué pour établir notre diagnostic justifie pleinement, suivant notre théorie, la nature hystérique de la maladie.

La femme dont nous présentons ici l'observation a été sans doute folle; mais peut-on ainsi qualifier celle qui tue son enfant dans un état d'aberration de l'instinct maternel? Entre la folie et l'aliénation, il peut exister des différences, ainsi que nous l'avons montré dans le travail que les *Archives* ont bien voulu insérer et aussi en d'autres publications. Le fou, le répétons-nous ici, altère la réalité au gré de ses passions. Tel est le cas de don Quichotte, qui transforme les moulins à vent en chevaliers errants. Mais sans être fou, tout en respectant la réalité, on peut être irrésistiblement poussé à l'accomplissement de certains actes. Tel est le cas du simple aliéné. Si le fou est toujours aliéné, on peut le dire, l'aliéné n'est pas toujours fou.

Sans écarter le cas de folie constatée, nous osons dire que la plupart des infanticides sont commis dans des accès de simple aliénation, sans qu'il soit possible d'y rattacher la folie proprement dite. La femme poussée par l'exaltation de l'instinct maternel à tuer son enfant, si elle n'est pas folle, est le plus souvent aliénée. En ce dernier cas la réalité est toujours respectée par elle. C'est dans cette catégorie que nous rangeons ces pauvres déshéritées, qui, pour soustraire à la misère et à ses conséquences des enfants tendrement aimés, les immolent avec elles.

La vieille loi française punissait de mort l'infanticide, sans qu'il fût nécessaire de prouver la préméditation. Plus tard elle a admis des circonstances atténuantes. Certaines législations étrangères ne prononcent pas la peine de mort et se montrent plus indulgentes. La législation anglaise applique à l'infanticide le droit commun, sans faire de distinction entre le meurtre d'un enfant et celui d'un adulte. S'il y a préméditation, c'est la peine de mort, mais il faut que l'enfant soit né et ait vécu. L'ancien code sarde punissait l'infanticide comme l'assassinat, le parricide

ou l'empoisonnement (article Infanticide du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*).

La loi turque semble fermer les yeux sur les cas d'infanticide. En Chine les enfants nouveau-nés sont souvent jetés à la rue.

Dans l'antiquité, à Sparte, les enfants qui n'étaient pas nés viables étaient impitoyablement sacrifiés. A Rome le père, comme on le sait, avait droit de vie et de mort sur son enfant.

En rapprochant toutes les législations et les sortes de tolérance établies, on voit combien on a été et on est encore peu fixé sur la nature et les conditions du meurtre de l'enfant nouveau-né.

En dehors des nations dites civilisées, on dirait qu'on est assez disposé à reconnaître que la mère est maîtresse de l'enfant qu'elle a porté dans son sein ; qu'il est considéré comme lui appartenant, comme tout objet qu'elle a créé, et qu'on ne conteste pas les droits qu'elle s'arroge sur sa vie.

Les usages de certains pays laisseraient en outre supposer que les magistrats y sont portés à croire que la malheureuse qui sacrifie l'enfant qu'elle a mis au monde n'agit pas toujours avec pleine connaissance des devoirs que lui impose la société.

Quoi qu'il en soit, du moment qu'une rigoureuse étude des phénomènes qui accompagnent la venue au monde d'un enfant ne nous permet pas d'assurer que la mère ait joui de la plénitude de toutes ses facultés en un instant aussi critique de son existence, il faut que l'on se montre très prudent dans les jugements qu'on peut porter sur sa culpabilité.

Quelque rigoureuses que soient les lois établies pour punir l'infanticide, arrivera-t-on jamais à le prévenir? Une société en pleine décomposition, où la famille n'existe plus en quelque sorte, est condamnée à subir certaines conséquences de son état. Elle ne les évitera que lorsqu'elle sera finalement reconstituée. N'est-ce point à cela que doivent travailler tous ceux qui ont à cœur de relever le niveau moral de leur pays?

Dr AUDIFFRENT.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

DE LA LOGIQUE MORBIDE

EXTROSPECTION DÉLIRANTE ET GENÈSE D'AUTOSUGGESTION PAR INTROSPECTION

Par N. Vaschide, chef des travaux du laboratoire de psychologie expérimentale de l'École des Hautes-Études (asile de Villejuif), et Cl. Vurpas, interne des asiles de la Seine.

I

Dans une série de recherches et d'observations entreprises sur le mécanisme psychologique intime des états intellectuels chez les aliénés (1), nous nous sommes proposé d'élucider la psychologie de certains types de délire. Nous avons eu l'occasion d'étudier plusieurs cas d'une importance toute spéciale au point de vue de la logique morbide et spécialement au sujet du rôle pathologique qu'une analyse particulièrement systématisée provoquait dans les investigations mentales. Il s'agissait d'*analyses introspectives*, que nous nous proposions d'appeler *somatique* dans le premier cas, *mentale* dans le second. La troisième observation, encore inédite, avait trait à une véritable *extrospection ;* enfin le quatrième cas, dont nous esquisserons ici brièvement l'histoire clinique, nous semble la synthèse pathologique des deux formes d'analyse d'introspection et en même temps de la forme extrospective.

Dans tous ces cas, la faculté d'analyse s'exerçait d'une façon pathologique et constituait dans chacun d'eux un délire bien spécial et bien déterminé.

II

Voici maintenant l'histoire psychologique de la malade que nous avons étudiée pendant de longs mois, grâce à l'amabilité si obligeante

(1) N. Vaschide et Cl. Vurpas : Di alcune attitudini caratteristiche d'intropezione somatica patologica. avec 5 fig., *Riv. Sper. di Freniatria*, vol. XXVII, fasci 1901, p. 179-186. — N. Vaschide et Cl. Vurpas : Délire par introspection mentale, *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*, mai-juin, 1901, p. 238-251. — N. Vaschide et Cl. Vurpas : Délire par introspection, *Centralblatt für Nervenheilkunde und Psychiatrie*, juillet et août, 1901, XXIV, p. 385-409 ; 475-491. — N. Vaschide et Cl. Vurpas : Le délire de métaphysique, *Revue scientifique*, 1901, 2e sem., p. 171-177.

de M. le Dr Briand, médecin en chef de l'asile de Villejuif, dans le service duquel était soigné notre sujet. Nous profitons de cette occasion pour lui adresser tous nos remerciements.

R..., Marie, âgée de quarante-cinq ans.

L'hérédité de notre sujet est lourde.

Le père est mort d'une attaque d'apoplexie en l'espace de trois jours. Il était sujet à de violentes migraines.

La mère a eu des bouffées délirantes polymorphes avec hallucinations au moment de la ménopause.

Un frère mourut de congestion cérébrale (?) à deux ans et demi. Le grand-père paternel était bien portant, intelligent et honnête. Il a beaucoup travaillé et a dû, paraît-il, lutter contre la misère.

Une tante du côté paternel, d'une intelligence supérieure à la moyenne, mourut à trente ans. Elle était d'une grande fécondité. Elle eut en dix ans de mariage huit ou dix enfants ou fausses couches. Tous les dix mois il lui arrivait une nouvelle naissance. Mais tous ces enfants ont été vicieux et idiots; une fille, écrit la malade, est morte de vice (masturbation) à l'âge de neuf ou dix ans. Un seul entre tous est à peu près sain.

Cette tante étant morte, son mari se remaria et eut alors des enfants qui tous furent normaux.

Une tante maternelle à la suite de grandes contrariétés a été atteinte pendant un certain temps d'un accès de folie; elle n'a cependant pas été internée.

Une cousine est morte de méningite.

Ces divers renseignements nous ont été fournis par la malade elle-même dans un opuscule où elle nous donne des renseignements très précis sur l'histoire de sa vie et sur la genèse de son délire.

Cet opuscule a le format d'un volume in-16 et se compose de 196 pages écrites soigneusement avec le titre « Histoire de ma folie ». Dans ce volume entre l'analyse de ses états mentaux, et en dehors de la description soigneuse des menus faits de la vie courante et de leur interprétation, le sujet fait preuve d'une certaine érudition, en citant des textes et des lectures à l'appui de ces dires.

Nous venons de résumer la description détaillée qu'elle nous donne de son hérédité, pour ne pas donner par trop de développement à notre travail, et pour grouper autant que possible les renseignements de même ordre; nous regrettons d'avoir été obligés de ne pas les écrire tels qu'ils ont été donnés par la malade avec les divers commentaires dont elle les faisait suivre. Néanmoins, laissons la parole à R... pour nous décrire ses antécédents personnels ainsi que son carac-

tère et ses habitudes. Ces renseignements ne doivent pas être considérés comme documents aléatoires. Nous avons pu nous rendre compte, au cours de nos observations, de la valeur et de l'exactitude des faits que la malade avance. Nous citons ses textes et ses propos pour leur laisser autant que possible leur couleur personnelle : « Personnellement je suis née atteinte non seulement de violentes migraines que je tiens de mon père, mais encore d'un *nervosisme exagéré*. C'est dans trois choses principales qu'on peut reconnaître ce nervosisme : 1° ma frayeur maladive de la mort, de l'inconnu, du surnaturel — toute jeune déjà j'en souffrais, je ne pouvais voir ni mort, ni enterrement sans en être malade, impressionnée gravement pendant des temps infinis; 2° la même frayeur exagérée pour certaines maladies nerveuses comme l'épilepsie, ce qui précisément m'y prédisposait singulièrement, ayant eu vers l'âge de cinq ou six mois une très forte attaque de convulsions. Et cependant aucune autre espèce de crises de nerfs à l'état naturel dans mon enfance; 3° plus tard, et lorsque j'ai pu arriver à comprendre un peu la vie, une répulsion maladive insurmontable pour l'œuvre du mariage.

« Je n'avais moi pour ma part aucune prédisposition au vice puisque, au contraire, j'ai été toute ma vie (à part étant enfant quelques faits peu graves d'entraînement et de mauvais exemple) d'une pureté, d'une retenue telles qu'elles en étaient maladives. Lorsque je devins jeune fille, un dégoût, une appréhension, un effroi insurmontables pour ce que je soupçonnais du mariage charnel; avec cela une force, une profondeur, une concentration excessives du sentiment; et par là-dessus l'amour des enfants poussé à l'extrême dès ma jeunesse. Que de contradictions ! etc.

« Ce sont ces trois états particuliers, accentués les deux premiers dans mon enfance par une alimentation contraire (je mangeais à peine, je me nourrissais de vin pur), alimentation qui arrivait à me faire un tempérament excité et fiévreux au dernier degré. Je n'ai jamais fait de grosses maladies mais j'étais consumée presque constamment par une fièvre de langueur un peu indéterminée, qui a mis bien souvent à cette époque mes jours en danger. Ce sont donc ces trois états ou vices personnels de tempérament que je me connais avec la migraine, et qui créaient sinon pour moi, où elles n'étaient encore qu'à l'état de prédisposition, du moins pour mes enfants de très grandes chances, des certitudes même de maladies nerveuses graves, l'épilepsie et toutes ses dérivées d'abord, ensuite comme maladies de tête, la méningite (ma cousine Jeanne R... en est morte en quarante-huit heures) et la congestion cérébrale (mon petit frère

Hippolyte en est mort à deux ans et demi). Mais il y avait plus, il fallait encore détruire en moi les vices d'hérédité. Quant à moi, à mon avis, je n'avais aucune espèce de prédisposition à la folie, étant douée en dehors du nervosisme dont j'ai parlé de beaucoup de sang-froid, de volonté et de force morale; mais enfin ce qui était de moindre importance chez les ascendants pouvait additionner d'autres effets nerveux personnels, devenir chez les descendants de véritables maladies mentales plus ou moins incurables. Vers l'âge de onze ans et demi mon père ayant été nommé inspecteur des écoles primaires à Ploermel, ce changement d'air, de nourriture, de boisson surtout, me fut assez salutaire et sans me donner une santé robuste et parfaite, ce qui n'est pas dans ma nature, aida, je le pense, à mon développement physique, car vers l'âge de treize ou de quatorze ans de petite que j'étais restée je pris en peu de mois la taille que j'ai. En sorte que en 1889 la suggestion me donnait à entendre que l'on ne m'avait provoqué ces révolutions organiques excessives et inexplicables que pour diminuer mon état nerveux, etc., et me purger le sang de toutes ces fièvres latentes dont ne m'avaient délivrée ni typhus, ni variole, ni coqueluche, ni même la fréquente rougeole des enfants. »

Actuellement la malade est grande, un peu mince. Néanmoins l'état physique est satisfaisant, malgré un peu de pâleur des téguments. L'appétit est conservé, les digestions sont normales, R... ne tousse pas.

Nous ne relevons pas d'asymétrie faciale manifeste. L'examen de l'état mental nous permet de relever les particularités suivantes :

R... a toujours eu des obsessions. Une pensée ou plutôt une image (image d'un homme, de M. R...) s'impose fatalement à son esprit, évoque une figure nette et précise et poursuit longtemps la malade, parfois toute une soirée, etc. Entend-elle chanter un air, il lui revient dans certains cas souvent à la mémoire ; elle l'entend ainsi tout un jour ou même davantage. Ce qu'il y a de remarquable chez elle, c'est la présence, l'irruption pour ainsi dire dans la conscience d'idées, de pensées auxquelles elle ne donne nullement son consentement. Ces idées sont de deux ordres, les unes ordurières, les autres imbéciles. L'idée se présente à l'esprit et le sujet tente de s'y soustraire. Alors deux cas se produisent : 1° ou bien l'idée s'impose avec force, R... essaie de la chasser par le raisonnement, mais à peine la conclusion est-elle formulée que l'idée revient de nouveau aussi impérieuse, aussi nette et catégorique que la première fois, et tout l'effort intellectuel est à recommencer ; 2° ou bien, l'idée n'est pas persistante. Elle peut être chassée assez rapidement. Mais à peine a-t-elle disparu qu'une autre pensée aussi désagréable pour la malade

(ordurière ou imbécile) se présente à l'esprit. A peine celle-ci a-t-elle fui, qu'une nouvelle surgit et ainsi de suite. Il semble donc que la conscience soit hantée continuellement par certaines pensées intempestives et odieuses au sujet. Lorsque la visite est unique, elle dure longtemps; lorsqu'elle est courte, les idées pénibles se pressent en foule et se succèdent sans interruption dans la pensée.

III

Voici maintenant l'*histoire du délire* de notre sujet. Pendant une maladie grave de son père, R... veillait une nuit le malade en compagnie d'un voisin. Certaines paroles et certains actes de ce dernier provoquèrent chez elle l'idée qu'elle avait commis des incestes avec son père.

Cette pensée tenaillant son esprit, détruisait les attaches les plus fortes et les plus chastes qu'elle avait sur la terre, et ce père qu'elle aimait tant, elle allait maintenant jusqu'à désirer sa mort.

Cependant son esprit se révoltait à l'idée d'un tel souhait. A la fin de la nuit surgit alors dans sa conscience cette idée que c'était avec un nommé M..., substitut du procureur de la République, qu'elle avait des rapports. Cette idée fut pour elle malgré le désespoir dans lequel elle la plongeait comme une sorte de détente tant la pensée incestueuse et antinaturelle qui la harcelait lui était pénible et douloureuse.

Toutes les paroles de sa mère, de son frère, du médecin, de son entourage, des personnes quivenaient la voir, étaient interprétées par le sujet dans le sens du délire. R... voyait partout des allusions à une passion coupable. Cependant ses premières craintes d'inceste lui revenaient à l'esprit et en même temps le désir de la mort de son père.

Lors de l'agonie de ce dernier, on alla chercher R... dans sa chambre pour lui montrer le moribond. Elle vint, mais prétendit que la scène qui se déroulait à ses yeux était simulée et n'avait été imaginée que pour frapper son imagination.

Lorsque son père eut succombé, on le lui montra, elle s'obstina pourtant à ne pas croire à ce décès. Enfin elle fondit en larmes et prit une crise nerveuse. Ajoutons que R... ne crut jamais à cette mort, pour elle son père n'est qu'en léthargie. C'est le somnambulisme, le magnétisme qu'elle accuse de cette supercherie. Son père est hypnotisé et endormi. Sa mère connaît la trame de cette affaire. Son frère

et plusieurs autres personnes, qui passent pour morts, sont victimes des mêmes machinations. Il ne s'agit que d'une pseudo-mort, d'un sommeil léthargique.

M. M..., substitut du procureur de la République, forme le pivot de son délire. Elle se croit mariée à lui. Cette union lui paraît évidente. Les paroles et les gestes échangés dans leurs fréquentes réunions au vu et au su de tout le monde, leurs actes, leurs regards éloquents réciproques, les nombreux sous-entendus habituels, les divers incidents de la vie, tout prouve ce mariage. C'est la seule hypothèse qui puisse expliquer tous les faits relevés par R..., qui resteraient autrement incompréhensibles et qui ainsi se groupent, se coordonnent et se complètent.

La malade a d'ailleurs la preuve matérielle de ce qu'elle avance. A son réveil, il lui semble qu'un homme est venu coucher avec elle. Sa courbature, sa fatigue, des meurtrissures sur le corps, sont la preuve évidente que durant la nuit on a des rapports sexuels avec elle. Celui qui s'empare d'elle ne peut être que M... à qui elle est mariée. Un matin elle constata l'arrachement de l'ongle d'un orteil. On était donc venu la trouver pendant la nuit. Il y avait eu lutte dans laquelle on lui avait fait cette blessure. Dans certaine circonstance elle crut voir évoluer une grossesse normale ; son ventre prit en l'espace de deux ou trois mois des proportions inquiétantes, elle craignait également d'avoir une chute de matrice. Elle alla consulter des médecins qui firent cause commune avec ses ennemis pour lui affirmer qu'elle n'était pas enceinte. Ils profitèrent de cette occasion pour se livrer sur elle à un examen des parties génitales et, dit la malade, pour abuser d'elle. Après quoi R... affirme qu'elle eut la certitude non seulement morale, mais encore matérielle et palpable qu'elle n'était plus vierge.

Elle se plaint également d'avoir eu à subir les questions indiscrètes d'autres médecins et d'avoir constaté leur mauvaise foi en différents cas lorsqu'elle se faisait traiter pour de l'anémie.

M... ne veut pas reconnaître officiellement qu'il a épousé R...; le fait n'en est pourtant pas moins réel. Certaines femmes essaient de lui voler sa place auprès de M... L'une d'elles ne prétend-elle pas qu'elle est légitimement unie à ce dernier ?

Lorsque sa mère, son frère, M..., ses amis, disent à R... qu'elle s'abuse et que ses dires sont faux et erronés, elle refuse de reconnaître son erreur et prétend que tous s'associent et se liguent pour la tromper.

Elle ne peut cependant comprendre tous les phénomènes qui se

passent sous ses yeux. Jamais, par exemple, elle n'assiste consciemment aux rapports sexuels qu'elle a avec son mari. Ce n'est que le lendemain qu'elle s'en aperçoit à ses courbatures généralisées et à ses malaises. Elle ne s'explique pas davantage certains de ses mouvements, certaines de ses démarches et de ses idées à qui elle ne donne pas son libre consentement et qui semblent avoir lieu à son insu et en dehors d'elle. Une solution néanmoins se présente à son esprit. Elle finit par comprendre le mécanisme de tous ces agencements qui lui paraissent incompréhensibles. Les travaux sur l'hypnotisme et le magnétisme lui en donnent la clef.

C'est par l'hypnotisme que l'on a emporté son père endormi dans un sommeil léthargique et l'on continue à le faire passer pour mort. Il en est ainsi de son frère et de plusieurs autres personnes. Complice avec sa mère, M... endort sa victime la nuit et a des rapports sexuels avec elle. Le jour R... éprouve des douleurs du côté de la sphère génitale. Les médecins l'endorment également et sont la principale cause de tous ses mécomptes.

Après la mort de son père, R... vient quelques années à Paris avec sa mère. Leur peu de ressources les oblige à chercher du travail. Des amis s'employèrent et procurèrent à notre malade plusieurs places. Elle ne peut rester dans aucune. Admise comme institutrice dans une pension, les moindres espiègleries de ses élèves lui paraissent la continuation du complot ourdi contre elle, et les enfants qu'elle devait surveiller savaient, croyait-elle, ses relations avec M... et lui faisaient des réflexions qui la rendaient perplexe et lui donnaient à croire qu'on connaissait sa vie.

On lui offrit plusieurs autres places qu'elle refusa systématiquement, ayant toujours quelque prétexte pour ne pas accepter ce qu'on lui conseillait. Elle ne trouvait de la sorte aucun emploi. Aussi la vie n'était-elle pas toujours facile. R... accuse ceux qu'elle fréquente de ne pas lui procurer du travail et de laisser croître indifférents les difficultés de son existence. Les médecins l'hypnotisent pour la faire souffrir; son entourage, ceux qu'elle regardait comme ses amis ne font rien pour la soustraire à la misère, lui trouver une situation acceptable et l'enlever à la charge de sa mère, qui lui reproche de ne pas travailler. Pendant sa maladie et au milieu de ses souffrances ne l'accusait-elle pas de rester trop inoccupée? Tous les événements de sa vie étaient interprétés dans le sens de son délire. Sa famille se décida enfin à la mettre à Sainte-Anne.

IV

Quelques mois après son internement, R... fut prise d'un accès de mélancolie anxieuse hallucinatoire qu'elle décrit très bien. « Je divaguais, mais toujours consciemment, puisque sans pouvoir m'y soustraire j'assistais à ma propre folie comme si j'avais eu une autre personne en moi, qui me faisait horreur, que j'aurais voulu fuir, expulser de moi-même et qu'il me fallait subir. J'avais des peurs, des effrois terribles, car j'étais fortement hantée par la fièvre et hallucinée d'une horrible façon. Une fois entre tant d'autres, je voyais dans un paysage de Savoie, au milieu des montagnes couvertes de neige, deux cercueils, dont l'un était étroit et mince, recouvert d'un drap blanc, l'autre long et large recouvert de noir; et c'était sur un de ces cercueils que j'avais à préparer la toilette de noce de mon mari. Il n'y avait plus qu'une pièce ou deux à confectionner; je voyais le reste soigneusement étalé sur la bière dont je n'étais séparée que par une cloison. » Les hallucinations de R... étaient d'ailleurs multiples et diverses à l'infini : « On voit, dit-elle, une foule de choses au moment de ces hallucinations; c'est comme dans un kaléidoscope. Je voyais parfois défiler des animaux (bouc, bœuf, âne, chien, lion, etc.); après, des hommes et réciproquement...

« Une chose aussi me trottait par la tête, c'est que j'étais comme une mère dont le petit enfant aurait fait des taches et ces taches je devais les prendre pour moi et les effacer par mes souffrances.

« Parfois au milieu de mes récits ou de mes chants, la salive me manquait tout à coup. Je n'avais plus de voix, je fermais les yeux, ma tête se renversait en arrière et je restais comme morte, tout debout, sans tomber, pendant quelques secondes. Au bout d'une semaine ma fièvre, si intense que mes lèvres s'arrachaient par morceaux, se calma. »

Durant son séjour à Sainte-Anne elle eut la visite de M... accompagné de sa femme, de son frère et de la mère de la malade. M... lui demanda ce qui avait pu lui faire supposer leur mariage. « Je n'ai que des preuves morales, répondit R..., mais elles me suffisent amplement pour établir mes convictions. » — « Par moment, écrit-elle, mon indignation, mon mépris me revenaient devant tant de cynisme et je le détestais. Mme M... me demanda ce que je ferais en admettant que je fusse dans l'erreur et que M... ne fût pas mon mari ? Je lui répondis avec des sanglots plein la voix que j'attendrais ma fin (la mort qui ne

tarderait pas à venir). » Mme M..., dont le mari était bien certainement, d'après elle, ce jeune homme qui les accompagnait (on lui a dit que c'était le frère de M...), jouait donc son rôle dans la comédie et la pria de renoncer à ses idées.

Elle passa son bras autour du cou de M..., elle se suspendit amoureusement à lui, dépassant même dans son zèle complètement sa note, car elle n'a jamais eu ce genre d'éducation-là. Elle se conduisait absolument comme une vulgaire jeune mariée si impatiente de tendresses qu'elle ne peut attendre le tête-à-tête pour les exprimer. « Je dois dire, écrit-elle, par exemple, que M... au contraire avait l'air singulièrement embarrassé de cette jeune femme (étrangère) à son bras. J'étais triste, découragée, écœurée au delà du possible de cette visite que j'avais tant désirée, de cette sempiternelle comédie ! Alors cette dame (ou demoiselle) s'approcha encore de moi pour me dire de renoncer à mon mari, dont elle s'emparait tout simplement au nez et à la barbe du sien. Elle me montra son alliance (je n'ai jamais douté qu'elle fût mariée) et sa bague de fiançailles, je lui dis qu'elle me prenait mon alliance et que c'était ce bijou-là seul que je revendiquais. Je l'embrassai et je demandai à M... en lui tendant ma main maigre et hâlée à titre de consentement rétrospectif : « Alors vous ne voulez pas ?... me donner une poignée de main ? » Il s'empara cependant avec un certain empressement de cette main, et je sentis même une légère et fugitive pression qui me rappela un peu, bien peu celles d'autrefois. M... s'était déganté pour me montrer aussi son alliance. Il n'est pas difficile d'abord de se procurer une alliance ; mais d'autre part ce pouvait très bien être son alliance, la nôtre, qu'il aurait passée d'avance à son doigt, car enfin il sait bien lui que depuis douze ans il est lié et que c'est la même union qu'il doit contracter une seconde fois ; quand on a deux femmes dans la même personne (la somnambule et l'autre) voilà ce qui arrive. En me montrant l'alliance il me l'envoyait pour ainsi dire, dans un geste très significatif, en passant sur la tête de sa prétendue femme. M... me dit encore, pour me convertir, qu'il fallait me marier. Ils partirent peu après. Voilà comment finit cette consolante entrevue conjugale ! Je n'avais pas versé une larme pendant la visite en question, c'était une vraie occasion de prendre une crise de nerfs pourtant, mais mon système nerveux se comporta très dignement pendant cette belle douche et je la reçus en plein cœur sans crier, je crois bien que je pleurai abondamment après, par exemple ! »

R... sortit de Sainte-Anne six semaines après son entrée, et entra à Villejuif où elle demeura deux ans et sept mois. Restée libre

quatre ans et demi, elle revint à l'asile de Villejuif il y a environ trois ans et demi. Quelque temps avant de connaître M... la malade avait aimé un de ses cousins, cet amour était, paraît-il, réciproque. R... avait même espéré une union prochaine. Il ne manquait plus que les demandes officielles lorsque les démarches furent arrêtées et le mariage n'eut pas lieu. R... se fait aujourd'hui une arme de cette rupture et cite le fait comme preuve de sa sincérité avec elle-même et de son honnêteté. Voilà bien qui montre selon elle qu'elle ne court pas les mariages et que si elle se prétend unie légitimement à M... il n'y a pas de doute à élever : « Eh bien, il me semble d'après ce que je viens de confesser, que mon cousin m'a fait éprouver là une déception ou je ne m'y connais pas et cependant je ne suis pas devenue folle, et je n'aurais jamais eu l'idée de me substituer à sa femme, même d'intention. Pourquoi donc m'acharnerais-je à poursuivre M... si je ne me sentais pas si bien enchaînée à lui ? »

Actuellement notre malade ressent des secousses électriques par lesquelles on s'empare d'elle. Elle se plaint surtout des visites impudiques nocturnes dont elle souffre à son réveil. Elle n'a pas d'hallucinations génitales, n'éprouve pas la sensation d'attouchements nets, mais elle est poursuivie par la crainte continuelle qu'on se livre à des manœuvres de masturbation sur elle.

Elle distingue nettement d'une part l'électricité qui lui imprime des secousses violentes, et d'autre part le magnétisme, l'hypnotisme par lequel on paralyse sa volonté et on s'empare d'elle.

V

Telle est l'histoire de ce délire qui dure depuis quinze ans, sans que l'on observe la moindre trace d'affaiblissement intellectuel ni même d'idées de grandeur. La mémoire, le jugement semblent sains, on pourrait même dire que R... raisonne trop. La plupart des faits qu'elle invoque sont vrais en eux-mêmes et leur interprétation est pleine de logique. Si donc on admet avec elle son point de départ, il est impossible de lui prouver logiquement parlant qu'elle a tort et que ses hypothèses sont fausses. La malade possède une puissance d'analyse véritablement remarquable, exagérée même, qu'elle s'applique au monde extérieur, aux événements et aux faits qui se passent à ses yeux ou qu'elle s'adresse à sa personne soit physique, soit surtout psychique, à son moi, à son caractère, à sa personnalité morale et intellectuelle, à tous ses états de conscience en un mot,

observe trop, interprète trop d'après ses simples états subjectifs tout ce qui se passe devant elle. Elle coordonne trop tous les phénomènes extérieurs ou intérieurs pour une conclusion formulée d'avance. Elle regarde et voit tout à travers le prisme de ses idées préconçues qui impriment une fausse direction à ses observations et font converger toute la vie qui se déroule sous ses yeux vers un point commun qui est la cause et la raison du sens de ses jugements au lieu d'en être la conclusion.

La malade observe et analyse tout, mais au lieu de chercher l'interprétation de ce qu'elle voit à la lumière d'idées hypothétiques, simple plan directeur, elle juge le tout avec des opinions préétablies et considérées comme vraies par avance. C'est par une analyse exagérée de tous les faits de la vie courante, des moindres paroles et gestes, de tous ses états de conscience, tout étant ramené à un but unique, que prit naissance le délire de notre malade.

C'est du moins ce qui à nos yeux ressort de la lecture de l'opuscule que nous a donné le sujet dans lequel il raconte toute sa vie.

Nous avons déjà fait quelques emprunts à ce manuscrit. Nous regrettons de ne pas pouvoir donner tout entier ce document précieux mais il est trop long et dépasse beaucoup les limites restreintes de notre article. On y voit se développer et évoluer tout le délire. Il ne nous est possible de relever que quelques passages. Ils nous suffiront, pensons-nous, à mettre en lumière l'importance et le rôle de cette faculté d'analyse soit extérieure, soit intérieure poussée trop loin et réellement exagérée. Si nous analysons en effet le mécanisme et l'élaboration du délire de R.., nous constatons que le caractère habituel de notre malade joue un rôle important dans la genèse de ses conceptions morbides. Nous avons déjà insisté sur l'état habituel d'inquiétude, de doute, sur les obsessions de notre sujet, disposition d'esprit que M. Magnan range dans les caractères de la dégénérescence mentale. Cette manière de penser a persisté toujours la même durant toute la vie de R... et n'a pas été modifiée par l'apparition des troubles mentaux pathologiques. Dans sa jeunesse la malade manifestait déjà des craintes particulières : « A l'époque dont je parle, écrit-elle, je lisais à L... ces comptes rendus d'expériences hypnotiques non seulement avec un grand étonnement, mais encore je ne sais pourquoi, ou plutôt je m'en doute avec un certain effroi, un malaise que je m'expliquais par mon aversion pour le surnaturel, pour ce qui sort de la vie ordinaire... J'aurais eu volontiers peur du somnambulisme !!! »

VI

Son état *somatique* fut toujours une grande préoccupation pour R... qui s'analysait jusque dans son sommeil.

« Aussitôt couchée, et malgré les efforts répétés que je faisais pour m'empêcher de dormir, je tombais d'abord dans une invincible somnolence. Je me raidissais de toute ma volonté. Je m'asseyais même parfois sur mon lit en me tenant, avec les mains, les yeux ouverts, mais une deuxième ou troisième secousse, comme une décharge de pile électrique, me plongeait dans le plus profond et le plus irrésistible sommeil. Lorsque je m'éveillais au milieu de la nuit, comme je l'ai expliqué plus loin, c'était d'une façon encore plus brusque, sans engourdissement préalable, sans rature; pourrait-on dire, mais pas naturel du tout chez une affamée de sommeil comme moi.» Notre malade prend parfois ses idées, ses représentations purement mentales pour des réalités. Une simple association d'idées, un souvenir provoquent-ils une image qui lui cause quelque émotion; immédiatement elle se figure être en présence de l'objet même qui occupait sa pensée; cette croyance est pour elle un point de départ sur lequel elle bâtit toute une conception, dont elle tire les conséquences qu'elle croit légitimes.

« J'éprouvai tout à coup de l'extase, écrit-elle, je regardais une malade, jeune femme de vingt-cinq à vingt-six ans, mais ce n'était pas elle précisément que je voyais, ce n'était même pour ainsi dire personne de terrestre. Je me figurais que mon petit frère Hippolyte (un enfant que nous avons perdu à deux ans et demi et que j'aimais beaucoup), que mon frère donc aurait cet âge-là et ce genre de physionomie, aussitôt je me sentis ravie au septième ciel; j'étais heureuse, j'éprouvais un bonheur, un amour incommensurables, mais sans objet bien précis et où les sens n'avaient aucune part...

« Je ne me trouvais jamais si satisfaite qu'auprès de la gardienne qui m'avait si brutalement jetée par terre ! Je lui trouvais la face d'un lion, et comme dans un jeu M... avait déclaré qu'il était le lion, je le retrouvais encore là. »

Enfin, pour donner une notion bien nette de l'état d'esprit de notre malade, de son habitude d'analyse, et de la perspicacité qu'elle y met, voici reproduite *in extenso* une lettre que R... nous donna un matin :

« Pourriez-vous me dire, Monsieur, pourquoi mon activité cérébrale

est prodigieuse au point de me faire toujours souffrir et de la plus cruelle façon, puisque cela allait autrefois jusqu'à me donner des convulsions?

« Avant mon séjour de Paris, il ne m'arrivait jamais de *penser malgré moi*, je pouvais prendre le temps de me reposer l'esprit, et même de le laisser flotter librement puisque je me sentais les sécurités ordinaires pour cela; depuis quelques années, au contraire, je sens une force, une pression, que je ne puis m'expliquer et qui m'oblige à penser toujours, et à traiter les plus grosses questions, à les traiter bien ou mal, à mon choix, mais sans repos ni trève, depuis l'heure de mon réveil jusqu'à la minute où je m'endors et cela se produit quelque opposition ou mesure que je cherche à mettre à ce débordement, à ce surmenage intellectuel; je n'arrive pas à enrayer tellement ce travail insolite est disproportionné avec mes forces, surexcitées cependant par la plus forte, la plus impérieuse des volontés, car elle est légitime et sacrée; or, comme ces forces, malgré tout, ont une limite dans l'individu le mieux pourvu, elles ne suffisent pas à contenter ce commandement insatiable qui est incompréhensible, mais irrésistible; cet ordre, non exprimé, d'une nature impalpable, mais cependant formel au point de ne pouvoir m'y soustraire; comme je n'arrive pas à le contenter selon mes tendances, mon goût, mes obligations morales, la nature de mon esprit enfin, il m'arrive, pour ma plus grande misère et détresse, il m'arrive du renfort, et lequel, grand Dieu! Toutes sortes de pensées qui me sont ou devraient me rester étrangères puisqu'elles me révoltent par leur indignité, ou me font hausser les épaules devant leur inepte nullité! Et comment fuir, ici surtout que l'on manque tant de distractions acceptables, comment fuir la pensée, alors qu'on a déjà tant de peine à fuir les compagnies qui, non sans motif, vous déplaisent? — Je pourrais comparer cette action continue sur mon pauvre cerveau endolori, à la violence matérielle qu'une personne exercerait sur une autre, par exemple, en la poussant malgré elle, ou l'entraînant violemment à marcher et à courir, où elle ne veut pas aller et jusqu'à un point d'exténuement capable de la faire tomber à bout de forces et sans qu'elle puisse jamais opposer un frein suffisant à cette force brutale et incohérente!... Cela rappelle encore assez bien le supplice de Brunehaut avec amplification. Toutefois puisque la chose se passait dans le domaine moral, le supplice peut se prolonger des années avant d'amener l'abrutissement ou la mort.

« On me dira que ceci constitue un désordre mental : je suis tout à fait de cet avis, seulement c'est la cause de ce désordre qui est discu-

table et que personne n'a voulu discuter loyalement avec moi jusqu'à ce jour, du moins dans celles qui sont assez autorisées par leur science pour être compétentes.

« Puisque tout *effet* est nécessairement amené ou produit par une *cause*, et que l'on ne peut me contester ce terrible *effet* dont je viens de parler, qui plus d'une fois m'a provoqué lui-même de violentes crises de nerfs, il resterait à savoir si la cause première du désordre dont je me plains est en moi, ou si, en raisonnant juste, je puis arriver à établir ou tout au moins à déduire logiquement qu'elle est en dehors de moi : or (je parle ici d'un désordre mental, en dehors de celui des passions de l'homme) il me semble que si c'était moi qui en fusse porteur, je ne m'en apercevrais peut-être même pas, car j'ai souvent entendu dire que les fous n'avaient pas conscience de leurs aberrations, sans cela ils chercheraient à les détruire (quelle est la raison qui consent à être folle ?) et j'ai même pu observer qu'ils n'étaient nullement incommodés en débitant les histoires les plus incohérentes ; quant à moi, au contraire, je me rends très bien compte si mes idées sont saines ou si elles ne le sont pas, et, si je puis me dire que mon raisonnement se tient debout tout seul, qu'il est aussi juste que de dire : un et un font deux, je puis bien en conclure que dans ces cas-là au moins je ne fais pas fausse route. Alors comment se fait-il donc que dans le même cerveau équilibré (selon moi) il y ait des idées justes et approuvées par mon contrôle, mon jugement, et tant d'autres idées désapprouvées par ce même jugement ?

« Et comment se fait-il encore que, exténuée, par la quantité de pensées saines et substantielles que j'évoque et approfondis plus que ne le fait une femme d'ordinaire, dans des conditions naturelles de vie, et cela afin d'opposer constamment une barrière aux divagations étrangères et cependant si proches, comment se fait-il que je ne puisse toujours, malgré ma plus formidable tension d'esprit, arriver à les balayer de mon for intérieur, puisque je ne les reconnais pas comme miennes ?

« Qu'est-ce donc que cette lutte ? Vous conviendrez que, dans ce cas si extraordinaire, l'on soit amené à conclure assez logiquement à une intrusion scientifique occulte : cette hypothèse est-elle d'un domaine matériellement impossible et extravagant ? Mais non, puisque vous ne pouvez nier l'hypnotisme et son emploi fréquent dans ces maisons... Quoi qu'il en soit, on ne me fera pas croire, à moi qui me connais nécessairement mieux que personne, que je puisse être, *en même temps moi-même* et *l'antipode de moi-même ;* que je sois arrivée à devenir d'une activité fébrile, en ce qui concerne la pensée

seulement, que cette nouvelle manière me soit arrivée sans transition et sans aucune cause apparente, et que, malgré une souffrance morale quelquefois suraiguë durant des années, je n'aie pas encore été emportée par une congestion cérébrale ; j'ai donc lieu d'être étonnée d'un semblable fait, alors surtout que je me suis toujours connu une nature pondérée, coordonnée, prudente et circonspecte, assurant mes pas pour la moindre démarche ou initiative, et ne portant jamais un jugement à la légère, même alors qu'il serait resté dans mon for intérieur... Et c'est moi qui serais devenue, non seulement l'étourderie, le cynisme, l'imbécillité, mais encore le mouvement perpétuel, incohérent, sans suite possible, sans frein ni loi, et sans raison ? Qui aurais changé de nature au point de ne plus me reconnaître moi-même, alors cependant que *dans le même temps*, je puis analyser si minutieusement et si rationnellement ce que j'éprouve ? Je me suis connue intelligente et deviendrais incohérente tout en le constatant moi-même ! Et de chaste et délicate, je deviendrais impudique et grossière ?.. Oh ! non, je n'admettrai jamais que la cause première de mon être, que je connais avant tout, et qui reste en moi ma lumière individuelle, mon discernement ait subi une pareille altération sans une cause *étrangère*, qui ne me quitte cependant guère, qui veut se substituer à moi-même dans ma direction morale, et prétend pour cela me rendre non seulement *victime* mais *complice* de cette sorte d'incubation dans tous les domaines inférieurs, de cette adjonction de mon antipode le plus révoltant !.. Je le répète, comment pourrais-je arriver à m'analyser moi-même, si j'avais perdu la possibilité du raisonnement ? Et si, au contraire, je raisonne, pourquoi donc se présente-t-il constamment à mon esprit *comme miennes* des pensées qui sont à ce point désapprouvées par moi ?.. Et toujours sans pouvoir en arrêter le flot,... comme si mon cerveau devait être un asile ouvert à toutes les bourrasques, à tous les fléaux dévastateurs et empoisonneurs de vie ! Asile dans lequel une volonté aussi étrangère qu'irrésistible me forcerait à subir le désordre le plus flagrant, alors que ma nature *à moi* ne me demandant que de l'ordre, de la définition, de l'approbation possible, de l'assimilation substantielle, je me violente afin de trouver en moi assez de cet aliment moral intellectuel qu'il me faut, qui est ma vie, mon atmosphère respirable, et qui doit me fournir une force suffisante pour faire face à l'ennemi et pour repousser ce débordement invraisemblable !

« J'ai pris du bromure et des douches pendant des années sans autre résultat que du mal d'estomac, des rhumatismes et névralgies, de sorte que l'on m'a supprimé l'un et l'autre, alors puisque je ne

puis trouver de remède efficace (à une maladie supposée, mais à une souffrance *certaine*) dans aucun aveu des torts à mon égard, pas même celui d'une expérimentation médicale outrepassant complètement le *droit* , par les prodigieux moyens hypnotiques, il resterait à tenter, à mon avis, le changement d'air, par un transfert que j'ai demandé maintes fois depuis deux ou trois mois et que je vais redemander encore.

« En votre qualité de docteur en médecine ou même d'étudiant, apte à connaître le pourquoi de ce dont je me plains, et à émettre un avis autorisé, puisque vous avez une position officielle dans cette maison où je suis internée en qualité de folle, que pensez-vous, Monsieur, de cet état de choses ? »

VII

Les *idées délirantes* de R... ont leur source dans l'analyse exagérée de tout ce qu'elle voit, de tout ce qu'elle entend, de tout ce qu'elle pense ou qui lui passe par l'esprit, le tout interprété selon l'idée qui l'inquiète, la conclusion devient pour elle une véritable obsession. Cette pensée est dès lors un pivot, un centre qui commande et dirige l'examen et l'attention. Aucun fait ne passe inaperçu qui ne soit immédiatement classé et interprété dans le sens des préoccupations morbides du sujet. La malade se perd dans des *examens extrospectifs* dont les éléments ne sont pas considérés en eux-mêmes mais par rapport à ses propres états d'âme. Voici par exemple comment prit naissance dans son esprit cette idée que son père avait eu des rapports incestueux avec elle. « Lorsque le docteur, écrit-elle, vint le soir, il me faisait lui-même des questions avec un air embarrassé; contraint, scrutateur qui m'effrayait presque... enfin après son départ P... remonte et s'assied, mais il commence alors par me raconter une histoire impossible où il me disait entre autres choses que sa petite fille Marie (enfant de huit à neuf ans) venait auprès de lui dans la nuit pour lui demander à boire, ce n'était pas à sa mère qu'elle s'adressait, mais à lui son père qu'elle prenait par le bras, les cochons faisaient ainsi, etc., et il me contait tout cela avec un air goguenard et ironique que je ne lui avais jamais connu et qu'il ne se serait pas permis dans une autre occasion... en même temps, il découvrait mon père à qui il avait donné le vase de nuit et me forçait pour ainsi dire à constater ce qu'il avait fait ou pas fait.

Indignée, je montai vers ma mère lui raconter ce qui avait été dit. Elle semblait n'y pas attacher beaucoup d'importance et regretter son sommeil interrompu, me demandant cependant si cet homme m'avait outragée de quelque façon. Une fois descendue elle me dit de retourner me coucher, puisqu'elle était là, il était inutile que nous nous fatiguions toutes les deux, et j'y allai sans résistance, ayant besoin de m'isoler et de réfléchir à ce qui arrivait. C'est alors que je passai une nuit épouvantable ne pouvant m'arracher à une idée monstrueuse qui m'obsédait et me rendait folle, l'idée que j'avais été violée par mon père, vu que étant somnambule je m'étais rendue moi-même auprès de lui, enfin qu'il y avait un mystère épouvantable dans mon existence ; alors dans le désespoir de mon cœur, je souhaitai la mort de mon père, de ce père jusque-là si profondément chéri et vénéré, qui tenait une place si capitale dans mon existence et que je ne pouvais désormais voir que comme un misérable ! Je souhaitais en même temps mourir moi aussi et je ne trouvais pas que la mort elle-même fût un gouffre assez profond pour une pareille misère. Le lendemain matin le même travail de la nuit se faisait dans mon esprit malgré moi, j'en étais obsédée.

« Mon frère venait auprès de mon lit pour me faire ôter de son œil un gravier qui y était entré, il me demandait lui, homme de trente-six ans, ainsi que maman ce que c'était que l'anus ! le docteur ayant ordonné à mon père des sangsues à l'anus, ils ne savaient ni l'un ni l'autre comment poser ces sangsues ! ! ! Et c'était moi, jeune fille, malade au lit, qui devait les en instruire tous ! »

C'est encore un examen introspectif mental exagéré et considéré comme une réalité qui provoque une modification dans les idées et fait supposer à R... qu'elle n'est plus victime des incestes de son père mais qu'elle a des rapports avec M...

« Dans l'après-midi il se fit alors un autre travail dans mon esprit, et j'appris alors une grande partie de mon roman, une histoire invraisemblable assurément, mais à laquelle je ne pouvais pas plus me soustraire qu'à la première suggestion, à savoir que je n'étais plus une jeune fille en effet, comme je l'avais toujours cru consciemment parlant, mais que, pendant mon sommeil, un homme avait pris possession de moi et que cet homme n'était autre que M..., juge d'instruction à L..., que j'aimais depuis des années.

« Je ne savais encore trop que penser, sinon que toutes mes anciennes idées au moment de la mort de mon père, me revenaient en foule ; celle d'être possédée par un homme, de n'être plus vierge en un mot. J'éprouvais les mêmes sensations qu'alors mais cette fois

beaucoup plus accentuées et au bout de quelques jours, je ne pouvais plus avoir aucun doute sur ce qui se passait la nuit, moins, bien entendu, la conscience de mes actes pendant mon sommeil. »

VIII

Un examen attentif de tout ce qui se passe autour d'elle vérifie et contrôle ses jugements. Elle voit dans ses conclusions une harmonie entre le monde extérieur et le monde de son imagination. *L'extrospection se combine et se confond avec l'introspection.* « Je lève tout à coup et impulsivement la tête et mes yeux se dirigent à une fenêtre du troisième étage où je vois deux têtes d'homme, l'une ressemblait trait pour trait à M .. Il me regardait aussi avec instance et ne paraissait pas du tout se tromper d'adresse,... mais moi craignant une hallucination, craignant de cultiver encore une folie dangereuse, je finis par baisser les yeux et par essayer de continuer mon travail, ne voulant pas faire croire à cet inconnu que j'appréciais ce genre d'attention par les fenêtres, mais furtivement j'y revenais, et chaque fois je me convainquais moi-même que je ne me trompais pas ; surtout je connaissais si bien cette façon de m'émouvoir à distance, cet échange sans paroles de nos pensées et de nos sentiments, c'était sa grande manière autrefois de me faire secrètement la cour, mais il en avait encore une autre méthode, que j'avais ignorée jusque-là, avec laquelle j'allais faire connaissance. Un autre, me disais-je, si ressemblant qu'il soit avec lui, ne saurait pas ce qui se passe en moi comme celui-ci semble le connaître.

« Nos amis et les siens prenaient souvent, en nous regardant l'un et l'autre à la dérobée des airs, des finesses bienveillantes, et quelque peu narquoises m'apprenant très bien qu'ils étaient en possession de mon secret.

« Mme L... et sa mère, de nos amies se mettaient en devoir de me faire ma coiffure de nuit avec des airs mystérieux absolument inédits, me faisant prendre de l'eau de fleur d'oranger, en me disant qu'elle était bien amère, mais que toutes elles, femmes, avaient passé par là... enfin c'était une vraie préparation à une nuit de noce.

« Cependant je ne tardais pas à recouvrer ma quiétude première, au moins sur cette question capitale, celle de savoir au juste à qui j'appartenais de fait. Mon amie P..., comprenant mes angoisses sans que je les lui ai dites, me chanta avec intention une romance : « Viens dans un doux rêve dissiper ma faible erreur. »

L'examen que R... fait continuellement de son état mental vient parler dans le sens de ses conclusions.

« J'étais toujours au lit quoique habillée et je ne pouvais pour ainsi dire pas me lever, tellement mes jambes tremblaient sous moi, et d'ailleurs, on me mettait dans l'idée que j'étais enceinte. »

L'*idée obsédante* semble sous la dépendance des préoccupations de R... et jusqu'à un certain point commandée par elles.

« Je voyais donc, écrit-elle, au moyen de cette idée, se dissiper complètement ces inquiétudes et, sans même réfléchir aussi sérieusement qu'il convenait à cet acte singulièrement révoltant de prise de possession à mon insu et par conséquent sans consentement possible de mon côté, je me voyais pour l'avenir heureuse comme depuis quelques années j'avais désiré l'être. Je trouvais même (étant donnée mon ancienne répulsion pour l'œuvre du mariage) dans ce fait accompli une simplification, un soulagement qui m'ôtaient le poids d'une décision irrévocable à prendre un jour. »

C'est toujours cette *habitude de vérification* et d'analyse qui amène notre malade à croire qu'elle est réellement mariée à M... ; les gestes, les allures, les paroles de tous ceux qu'elle voit, l'examen de son état physique, de toutes ses sensations organiques, de son état mental surtout, de toutes ses pensées lui prouvent la justesse et le bien fondé de ses suppositions, et l'amènent à considérer ses hypothèses comme des réalités, des faits acquis prouvés et contrôlés par un véritable faisceau, un vrai système de preuves.

« Mme D..., qui ne pouvait avoir d'enfant, prétendait qu'elle aurait bien voulu être comme moi. Je devais donc croire que j'avais fait mes preuves à ce sujet, car évidemment mon sort n'avait rien d'enviable à ce moment-là !

« Le Dr A... m'appelait Madame et me disait en guise de consultation que j'avais pris trop de soleil, que j'avais des yeux à la perdition de mon âme. Je l'entendis dire un jour à maman qu'il me fallait encore un peu de cour.

« M. B... lui-même me fournit plus d'une fois les preuves de ce que j'avance par certaines de ses paroles. Ainsi, quand je me rendis à son bureau en janvier 1897, il aborda la conversation en me disant : Eh bien ! qu'est-il arrivé à cette petite maman récalcitrante ? Que voulait-il prétendre en me colloquant cette maternité fictive ?

« Nous allâmes chez le pharmacien du boulevard A..., M. J..., qui m'offrit aussitôt une chaise avec l'empressement d'une personne qui sait à quoi s'en tenir. Il était avec un autre Monsieur vêtu de noir comme celui que j'avais vu au balcon (pour me donner le change sans doute).

« Enfin toutes ces personnes paraissaient me connaître beaucoup mieux que je ne les connaissais moi-même...

» Maman étant obligée, lorsque j'avais à recevoir une visite de nuit, de se rendre elle-même dans une autre chambre, celle de mon père, à coup sûr, qui devait être non seulement dans la même maison et au même étage, mais encore sur le même palier où j'ai toujours vu deux appartements prétendus inhabités; elle revenait ensuite (quel lamentable quadrille!) prendre place dans son lit, et bien des fois en m'éveillant vers les 3 ou 4 heures du matin, je la voyais qui venait, disait-elle, des cabinets...

» Maman et Mme P... vinrent s'asseoir sur le lit à côté de moi, et là, elles prirent leur air le plus grave et le plus vrai pour me dire que mon devoir était de me coucher et de laisser faire ce qui devait être fait. « Il le faut », me disait J... Je me résignai donc et le lendemain matin j'étais convaincue, une fois de plus, que M... avait *usé* largement de ma permission...

« Dans une figure de cotillon, le maire me présenta devant M... et un autre jeune homme une chaîne, une énorme chaîne de charretier et en me la donnant, il me prévint assez solennellement qu'elle était lourde.... Alors moi, comprenant l'interprétation renfermée dans cet acte sous forme banale de figure de cotillon : avoir à offrir à un homme de s'enchaîner à moi... je fus très perplexe un moment puis, me décidant tout à coup d'un mouvement tout impulsif, je soulevai la lourde chaîne, je me la passai au cou et je la rendis au maire qui parut stupéfait.

« J'avais compris autrement la chose, mon plus grand désir était certainement de m'enchaîner pour la vie à M..., mais enfin moi, jeune fille (ou croyant l'être!...) je devais attendre sa démarche et ne m'étant jamais connu de fortune, je trouvais de ma dignité d'avoir à me tenir encore plus sur la réserve ; il savait à n'en pas douter que je l'aimais, je sentais bien que mes yeux, même malgré moi, avaient été plus d'une fois indiscrets.

« Et je voulais encore bien moins enchaîner un autre que lui : Voilà ce qui dans mon esprit, était le commentaire, l'explication de mon mouvement. . mais, par ce moyen d'éluder la question je m'enchaînais moi-même d'une double façon, et ceux qui me l'avaient suggéré le savaient mieux que moi! Le lendemain lorsque je revis M... passer devant mes fenêtres et lever les yeux vers moi (nous nous étions quittés un peu brouillés la veille et mécontents l'un de l'autre), je sais bien que nous avions compris de la même façon l'incident inexpliqué de la chaîne, mais je l'ai encore mieux compris depuis.

« De quelle autre manière inconnue sinon parce qu'un homme venait coucher avec moi la nuit aurais-je pu éprouver tous les maux dont j'ai parlé plus loin? et pourquoi les aurais-je éprouvés? Ce n'était pas, même après une longue promenade, de rester tranquillement couchée dans mon lit auprès du sien, qui pouvait me rendre aussi malade vraiment.

« Après chacune de ces séances de nuit (quatre ou cinq), je vacillais sur mes jambes comme une personne ivre, si bien que la veilleuse était obligée de me soutenir pour regagner mon lit.

« Lorsque dans les bals il s'entretenait avec quelque jeune fille, j'étais labourée de jalousie, et j'en récoltais de violentes migraines. Il paraissait avoir atteint son but alors qu'il me voyait souffrir et se départait de sa cruauté en redevenant aimable. Et tout le monde était au courant de ce que je devais éprouver et le commentait d'une façon plus ou moins irritante...

« Je ressentis de si violentes douleurs dans tout mon corps, dans le ventre et dans tous les membres que je me tordais en criant et en pleurant ayant dans l'esprit que j'accouchais. On m'aurait apporté un enfant à cet instant, que j'aurais cru l'avoir mis au monde, tellement j'avais souffert de corps et d'esprit.

« En somme, ce fut ce qu'on pourrait appeler un accouchement nerveux, sans résultat bien entendu, mais un bon petit échantillon des douleurs que l'on doit éprouver en semblable occasion. » R... s'étonne cependant de l'étrangeté de ce qui lui arrive, qui est en complet désaccord avec tout ce qu'elle avait admis jusqu'ici et qui dépasse la limite de tout ce qu'elle avait pu imaginer. Elle cherche à se ressaisir et veut raisonner. Elle tâche d'envisager le problème tel qu'il se pose et tente de le résoudre. C'est l'esprit indécis et hésitant qui s'interroge en face d'une question nouvelle. Comment éclairer son doute?

IX

Elle vérifie d'abord *les hypothèses* qu'elle émet, puis elle passe en revue toute *sa vie antérieure, son hérédité,* son passé, le présent, le monde qui l'entoure, ses sensations physiques, ses états d'âme. Après une longue analyse tant introspective qu'extrospective, R... se demande si elle ne perd pas la raison.

« Je ne suppose pas qu'il y ait une autre personne, ayant été femme à la manière dont je le suis depuis douze ans : inconsciemment et

ignorante de tout pendant sept ans; depuis cinq ans inconsciente de nuit toujours, mais instruite on ne peut mieux de ce qui s'est passé; et par là-dessus encore vierge d'esprit malgré tout puisque je n'ai jamais assisté consciemment à aucune relation.

« Je souffrais tellement de ce doute qu'on m'imposait journellement, de cette barrière infranchissable de mauvaise foi, que l'on opposait toujours à mes revendications les plus légitimes, que j'étais amèrement satisfaite de trouver dans mes souffrances physiques, intimes et toutes spéciales, une certitude qui se faisait de jour en jour plus absolue. Passons à l'analyse de mes souffrances. Mon esprit est continuellement harcelé par des suggestions folles. Par exemple, je serais alternativement homme ou femme, assimilée à mon père, à mon frère, à ma mère, à ma famille, à tout le monde d'ailleurs, et de cette façon je perds ma volonté, par conséquent ma direction individuelle. Non seulement j'admettrais que vous traitiez tout cela de folie, mais encore je serais la première à vous le dire; seulement je vous demanderais le pourquoi; si je souffre et que ma raison se révolte, c'est donc que je bénéficie de mon jugement le plus souvent, mais alors pourquoi cette lutte formidable dans ma tête? depuis quelques mois d'ailleurs j'ai fait emplette d'une obsession qui me mettait chez moi au paroxysme du désespoir; c'est pourquoi je suis venue ici chercher quelques moyens de me sortir de ce cauchemar...

« C'est donc cette excessive pureté qu'il a fallu combattre depuis des années; mais depuis cinq ans, j'assiste consciemment à ce terrible et douloureux combat, et il me faut travailler moi-même à me violenter en tout pour changer, en partie du moins, ma nature par trop pétrie d'idéal. J'ai entendu souvent mon père dire en parlant de beauté, de laideur ou de toute autre qualité physique ou morale poussée à l'extrême, que la nature, pour certains cas, ayant trop produit, soit en bien, soit en mal, souvent se vengeait en créant le contraire.

« Et je vois, en m'analysant moi-même, en pensant à ma nature — celle de mon père si douloureusement calomniée par ma mère et par lui-même, toujours dans le même but — et en pensant à l'atmosphère de choses immorales, obscènes et monstrueuses qu'il me faut respirer depuis cinq ans, à cet éternel bain de matérialisme à outrance dans lequel il faut me plonger et me débattre toujours, je vois que je ne puis pas manquer de trouver, soit dans ma nature extrême, soit dans les faits d'hérédité dont j'ai parlé, les principales causes de cette existence infernale...

« Ce fut dans une de ces phases d'épuisement extrême qu'il me

vint à l'idée qu'on se permettait d'entrer dans ma chambre (suggestion toujours). Alors, pour le contrôler, j'avais retiré la clef de la serrure avant de partir pour la promenade cette fois, et, comme en revenant la clef n'ouvrait plus la porte, j'éclatai en disant que je n'étais pas chez moi.

« Il est évident que c'est fou, archi-fou, toutes ces interprétations et ces assimilations-là ; on n'ose pas seulement en parler à haute voix et ma raison se révolte perpétuellement d'avoir à se plier a semblable comédie ; mais qui donc l'a organisée, cette folie obligatoire, qui donc m'enserre dans ce cercle vicieux à tous égards, si ce n'est ceux qui m'accusent d'être folle? »

Cependant R... n'apporte pas toujours le même esprit de vérification et il lui arrive de considérer comme réelles de simples suppositions et hypothèses :

« Aujourd'hui que je sais tout, je comprends assez qu'il a dû me tutoyer plus d'une fois dans nos mystérieuses amours, mais je n'ai jamais entendu. »

Par un procédé analogue à celui que nous avons toujours rencontré chez elle, R... arrive à généraliser son délire. Elle cherche partout, dans ses analyses extérieures ou intérieures, une vérification à ses hypothèses, et elle les confirme par le détail minutieux de toutes ses observations. Entraînée par ses convictions dans un véritable cercle vicieux, elle explique par des suppositions toutes gratuites ce qui gêne le plan et la construction du roman de sa vie.

« J'ai toujours été pourvue, quant à moi, d'une forte dose de pudeur et de chasteté, et c'est mon plus cruel cauchemar que d'être assimilée malgré tous mes efforts à ce vice inadmissible (masturbation). Pourquoi donc suis-je obsédée toujours de ces malpropretés ineptes, alors que toute ma raison et toute ma volonté tendent à m'en débarrasser. Vous me direz que c'est une maladie, d'accord ; mais c'est une maladie qui ne m'est pas naturelle du tout. Je souffre invariablement toutes mes souffrances ; c'est donc que je n'y reviens pas irrésistiblement par ma propre tendance ; d'où je conclus que tout cela m'est provoqué par les médecins hypnotiseurs. Comme preuve à l'appui, je vous dirai qu'étant allée un jour chez le Dr L.. pour me plaindre de cette nouveauté révoltante, il m'en faisait propriétaire en me disant : Ah, bien ! mon enfant, il ne faut pas vous masturber parce que c'est une habitude dont on peut mourir. Jamais on n'a vu employer semblable mauvaise foi comme déduction, vous en conviendrez ; c'est parce que je suis malade de cette imposition qui m'est faite que l'on m'accuse d'en jouir. Enfin, c'est à n'y rien

comprendre ; je n'ai jamais eu dans ma plus tendre enfance à m'accuser en confession d'aucun attouchement ni d'aucune curiosité intempestive, et c'est à une femme de quarante ans que l'on fait porter ce vice-là ? Comme si c'était un degré de perfection à admettre ou à atteindre ! Mais puisque cette cousine en est morte, si j'en eusse été atteinte-moi-même, il est logique de supposer que j'aurais eu le même sort.

« D'un autre côté, pourquoi suis-je encore fatiguée de cette idée monstrueuse que mon frère, marié depuis quatre ans à une femme qui lui était nécessairement étrangère, se trouve par ce fait marié fictivement avec moi... Que puis-je donc avoir de commun avec ma belle-sœur en ce qui concerne l'intimité conjugale ?...

« C'était le grand moment où la vierge que j'étais ou croyais être concevait sans le savoir, au moyen de somnambulisme, des monstres d'incestes et de débauches en tous genres, qui, aussitôt conçus, étaient étouffés dans leur germe ! Et, par ce moyen, on purgeait d'autant la société. »

Ignorante des processus psycho-physiologiques, R... s'émeut de la découverte de ses analyses physiques ou mentales absolument normales, et en fait remonter l'origine à une puissance étrangère encore inconnue d'elle. Certains événements de sa vie sont interprétés dans le même sens et viennent renforcer sa certitude en la justesse et le véracité de ses hypothèses et de ses croyances :

« Je me sentais reprise par ma chaîne invisible. Et tout cela sans nous parler pour ainsi dire. Attitude, langage des yeux, et, par-dessus tout, suggestion.

« A une distance d'une trentaine de pas, causait M..., lui aussi tourné de notre côté; je ne voulais pas le regarder, avoir même l'air de le voir, mais j'étais attirée vers lui par une force irrésistible ; il me regardait longuement aussi, et c'est de cette façon que nous nous sommes fait nos adieux. ».... « M. M... me demandait un jour si je commençais à comprendre ? A quoi M. S... répondit : — Elle comprend seulement les choses les plus usuelles. Puisque j'ai toujours entendu le français, évidemment c'était de leur langage sans paroles qu'ils entendaient parler, autrement dit la suggestion ; il a bien fallu la comprendre cette méthode par laquelle ils nous torturent.

« Ah ! M. M... disant à M. S... : — Commence-t-elle à comprendre ? Certes ! il l'a bien fallu le comprendre *leur langage sans paroles* qui n'est autre que le spiritisme ! M. R... me le disait autrefois alors déjà que nous nous entendions tous sans parler surtout quand il s'agissait de M... : Il n'y a pas besoin de la parole ! » De même que R...

s'était convaincue de la réalité de son mariage par l'analyse de tous les faits qui pouvaient se rapporter et donner corps à l'hypothèse qui l'obsédait, de même elle arrive à se persuader que l'hypnotisme est la cause de toutes ses tribulations. Ici encore tout est interprété dans le sens du délire (paroles et gestes des personnes qu'elle voit, sensations organiques, états d'âme, etc.).

« Veut-on maintenant que je donne une faible preuve de la solidité de mon sommeil, lorsque les docteurs se chargent de m'endormir à distance? Ceci se passait encore au dortoir de Férus, alors que j'allais un peu mieux; un soir, en me couchant, je cachai tout un paquet de mes photographies que maman m'avait apportées (dans le but sans doute du petit escamotage en question), je les cachai donc soigneusement sous mon traversin, où naturellement je reposais ma tête la nuit... le matin, je cherchai partout mes photographies, elles avaient disparu ; il avait cependant fallu me soulever la tête, le corps pour commettre ce larcin? et je ne m'en étais pas aperçue. La malade qui me les avait soustraites si habilement (par suggestion bien entendu) me le fit comprendre le lendemain, par ses airs et son attitude lorsque je les réclamai, et le soir retournant auprès de mon lit, je les retrouvai intégralement et parfaitement en évidence ; il n'y avait pas d'erreur possible, car j'avais tout bouleversé mon lit le matin, et inspecté tout autour.

« Je criai à perdre haleine : M. J... vint et, me maintenant avec cinq ou six personnes, il m'enfonçait les poings dans le ventre, pratique que les docteurs emploient volontiers dans ces temps-ci pour faire cesser les crises ; mais surtout, je le sais mieux maintenant, par ce moyen il faisait cesser un courant électrique qui devait être établi par eux entre cet homme et moi, et il interceptait de cette manière la communication magnétique.

« Lorsque le soir, sur la promenade, je le rencontrais et qu'il me frôlait au passage, j'éprouvais une sorte de frisson, qui attirait tout mon être vers lui et qui me donnait la mesure de son pouvoir sur moi; — à cette époque, je ne savais rien évidemment de la façon d'obtenir ces sortes d'affinités de personnes, au moyen de l'aimantation artificielle, et je me sentais envahie de plus en plus, pas au point de mal faire, cela ne me venait pas même à l'idée, mais au point d'en mourir s'il m'abandonnait. Et la demande en mariage n'arrivait toujours pas...

« Je ramassai la boîte et j'allais la remettre en place lorsqu'il me vint l'ordre (suggestion) de l'ouvrir, j'hésitais et je tremblais comme à l'approche d'un grand tourment ou comme si j'allais charger ma

conscience d'une curiosité coupable. — Mais l'ordre fut formel et j'ouvris la fatale boîte, dans laquelle un papier était renfermé. »

Obsédée du soir au matin et même la nuit, par un travail de tête horripilant (suggestions incohérentes à outrance), R... se demande si, « au moyen de la suggestion ne parvint-on pas encore à me mettre dans l'esprit que j'étais visitée la nuit non par M... que j'aimais depuis des années et lui seul de façon à me donner, mais par mon cousin G... que j'avais un moment compté épouser.

« Si G... était mon mari (il est marié depuis douze ans), je le trompais puisque je n'aimais que M... et si c'était M..., pourquoi m'obsédait-on de G... ? L'adultère obligatoire après l'inceste ! Oh ! mon Dieu! quel voyage dans le monde des abîmes. »

XI

L'analyse introspective et extrospective de tout ce qu'elle peut relever confirme notre malade dans ses idées. R... transporte ses états de conscience dans le monde extérieur et le confond avec la pensée. Elle suppose que tous savent ses idées et ses obsessions, elle interprète tout ce qu'elle voit d'après ses propres sentiments.

« G... se mit à me prier aussi, mais il mit à cet instant dans son regard une telle éloquence magnétique que ce fut ordre et je m'exécutai immédiatement....... M... dans un de ces jeux trouva moyen de venir s'agenouiller devant moi pour m'offrir un bouquet..: et moi, à un moment donné, comme il était venu s'asseoir à mes côtés tout auprès de la cheminée, je ne sais comment je pris l'initiative de lui adresser quelques paroles, banales sans doute, mais avec un air de connaissance qui me surprit moi-même. — Vous n'avez pas peur d'avoir trop chaud? lui dis-je en souriant, c'était même à double entente et par cela même un peu bien entreprenant, mais dame! la suggestion n'était-elle pas là ! Il me répondit sur le même ton : — Oh! non, je ne crains pas la chaleur. Et je me souviens que par ce simple échange il me semblait que nous nous étions toujours connus.

« Ne dansant pas beaucoup, souvent M... était assis auprès de quelqu'un de ses amis, pour me regarder danser, une fois que faisant un quadrille, je lui tournais le dos, une impulsion m'arriva soudain (ordre ou prière) qui me força à me retourner pour le regarder, comme s'il m'avait appelée. Je n'avais rien entendu et il ne me dit

rien, mais la précision et la vivacité du mouvement m'étonnèrent, je le questionnai du regard, mais c'était tout ce qu'il voulait, me voir retourner à son appel mental et ce fut tout...

« Les gais propos alternaient avec des propos d'une convenance fort douteuse, des petites filles de sept à huit ans elles-mêmes semblaient grisées et électrisées au point de paraître comprendre ce que leur âge leur interdisait d'entendre. Enfin T... vint lui-même, en souriant malgré lui encore ! nous dire, etc...

« A Paris j'ai vu le petit R..., un enfant de deux ans et demi, dont j'ai parlé déjà dans ce récit, prendre des airs et des attitudes absolument incompatibles avec son âge, et tant d'autres enfants de même que je pourrais citer...

« Après une assez grave insulte de la part de M..., je m'étais bien promis de rompre une fois pour toutes notre engagement tacite... Ah ! bien oui ! le surlendemain étant allée avec maman examiner les ouvrages manuels pour le certificat d'études primaire et apercevant M... avec les autres fonctionnaires faisant partie de la commission, je n'eus rien de plus pressé que de me tourner de son côté pour le saluer ! Dans cette occasion par exemple, je ne comprenais plus du tout, et j'eus conscience, sans en comprendre le pourquoi ni le comment, que ce salut était tout impulsif, sans volonté de ma part, car ma tête s'était tournée malgré moi de son côté... Et je fus obligée par la même force mystérieuse d'oublier l'injure et de revenir à cet irrésistible amour...

« M. G... nous répétait souvent qu'étant à Paris, il avait connu M. R... qui dans une affaire dont il s'était chargé l'avait volé comme dans un bois; il l'appelait toujours son voleur et mes parents en riaient, disant qu'il en était bien capable... Je comprends à cette heure de quel genre de larcin M. R... s'était rendu coupable dans la personne de son substitut M... Du côté R... on procurait le jeune homme, du côté L... c'était la jeune fille et le docteur G... par lui et ses collègues procurait l'hypnotisme et la demoiselle, qui était moi, n'y voyait que du feu...

« C'est d'après le même programme qui mon cousin G... avait affecté à Grenoble d'ébaucher avec moi un roman d'amour et de le continuer à Annecy sur une galerie près des fumiers : l'amour dans les ordures ! par analogie à ce qui devait se passer dans le domaine moral, car c'est en effet le rapprochement qui existe d'un bout à l'autre dans mon mariage mystérieux à la si lourde chaîne !...

« Ce fut le plus grand tourment, le plus agaçant pendant mon second séjour à Ferrus, une lutte incessante contre l'irrésistible aimantation,

et en même temps, l'impossibilité la plus absolue, malgré mes évocations, de me représenter Maurice...

« La preuve de l'intervention du clergé dans toute mon histoire, c'est d'abord la présence et l'attitude des prêtres à ces deux parodies de la mort qui ont eu lieu à M... le 21 septembre 1881, à L... le 21 mai 1886, ensuite un fait de magnétisme qui ne prend son importance que du personnage dont il est question mais qui s'enchaîne de même à tous les autres faits. »

XII

Jusqu'ici R... interprétait dans *le sens* de son délire les divers événements de sa vie, mais elle ne recueillait que ceux qui devaient lui servir et étayer ses convictions. A mesure que son délire se généralise tous les incidents qui se déroulent à ses yeux, toutes ses recherches extrospectives sont empreints d'*une teinte de persécution* qui lui fait regarder tout le monde comme ligué contre elle et dirigé par ses ennemis. Un simple rapprochement d'idées, une association qui lui est personnelle sont considérés comme des témoignages de persécution que la nature apporte à ses investigations.

« Il fallut faire attention à toutes les petites taquineries journalières, aux détails les plus menus, les plus insignifiants, et m'énerver et m'irriter de tout, alors que dans un état normal, je n'y aurais pas seulement pris garde.

« Je me souviens d'une foule de faits et d'incidents qui s'enchaînent absolument à l'action principale et l'expliquent encore, mais il serait trop long de les relater ici. Je constate simplement que tout cela était prévu et voulu de longue date et faisait partie du programme organisé par toute ma famille à commencer par le doyen, mon grand-oncle, presque mon grand-père R... qui a conquis sa fortune, gagné ses quatre sous à traîner la chaîne d'arpenteur géomètre...

« C'était à qui de ces petites se ferait un devoir de m'apostropher, de me faire des questions... par trop de circonstance pour ne pas me déchirer le cœur. Celle-ci par exemple : Qu'est-ce qu'une esclave ?

« Je ne puis pas accepter un semblable tripotage, pour si fictif qu'il soit, il me rend la vie tout à fait intolérable. »

XIII

Le rôle de l'*analyse exagérée* de tous les phénomènes qui se passent aux yeux de R... a été souvent invoqué dans la genèse de son

délire. C'est encore par ce même procédé d'analyse du monde extérieur dirigé par une pensée obsédante née d'associations d'idées absolument fortuites et dont aucune direction ne commandait le rapprochement, c'est disons-nous par ce même mécanisme que prit naissance cette opinion invraisemblable que les morts ne sont pas morts réellement et que les cadavres ne sont que des êtres privés de mouvement par l'hypnotisme et plongés dans un sommeil léthargique.

Pour faire cette démonstration insoutenable notre malade cherche des preuves de tous côtés, la perspicacité, l'examen minutieux de ses analyses et de ses recherches, parfois introspectives mais surtout extrospectives, lui fournissent des arguments qui étonnent tant au point de vue du choix qu'elle en fait que des déductions qu'elle en tire :

« Je fis tout haut (pour demander la guérison de mon père) une prière si fervente, si entrecoupée de sanglots, de larmes et de cris (je ne puis dire assez combien j'étais sincère dans mon désespoir) que les assistants en pleuraient, mais, remarque à noter, elles riaient en même temps.

« On me dit d'embrasser mon père, je le fis, et je n'eus pas la sensation glaciale de la mort, mais ce qui me frappa et me provoqua une deuxième crise de nerfs épouvantable, ce fut de voir l'air de fierté et de reproche dont sa physionomie était empreinte. Moi qui savais ce que j'avais souhaité le jour précédent, dans le doute effroyable qui m'étreignait le cœur, je me voyais la cause de la mort de mon père, et à ce moment, la suggestion ne soutenant plus mon incrédulité, au contraire ! j'éprouvai de nouveau une souffrance tellement horrible, aiguë, que j'appelais la mort à grands cris pour me débarrasser de mes irréparables regrets, remords même.

« Comment, c'était ce père tant aimé et respecté que j'avais pu condamner dans le secret de mon cœur et vouer à la mort ! Oh ! cette idée fut presque pour moi une autre agonie ! Je répétais au milieu de mes sanglots, de mes cris, de mes torsions nerveuses, de mon inoubliable désespoir : — Mais, dites-moi que ce n'est pas vrai ! mais par grâce, faites cesser ce cauchemar ou tuez-moi. Je souffre trop !

« Je faisais, sans rien dire, un certain nombre de remarques en passant. Ainsi, lorsque nous allions au cimetière visiter la prétendue tombe de mon père, je remarquais, chez les personnes de notre connaissance qui nous rencontraient, ainsi revêtues, maman et moi, de notre deuil de veuve (il était pareil), je remarquais, dis-je, le sourire moitié narquois, moitié ému, que j'avais vu errer sur leurs physio-

nomies à différentes reprises, pendant les événements précédents, et je me demandais en quoi notre situation si triste pouvait provoquer le rire de ceux qui se disaient nos amis. Au cimetière, c'était une autre histoire : maman, dont l'attitude m'avait souvent paru plus qu'indifférente à certains moments de la maladie, au contraire, sur cette terre, qui était censé recouvrir les restes de mon père et qu'elle embrassait, se livrait à un désespoir qui me paraissait peu naturel. F... avait l'air fatigué aussi de jouer cette comédie de la douleur. Tout le temps on cherchait à lire dans mon regard ce que j'en pensais. Il n'y avait même pas de croix sur cette tombe : c'étaient des planches clouées d'une certaine façon par P..., pour soutenir les couronnes ; encore ces planches et ces couronnes étaient-elles, à la seconde visite, à l'entrée du cimetière, près du concierge, et non plus sur la tombe.

« Le corps de mon père devait être exhumé et changé de place ; j'avais demandé, n'ayant pu assister à l'enterrement (et pour cause), d'être présente à la translation de sa dépouille mortelle, mais on me prétexta, pour me dissuader, ma trop grande sensibilité nerveuse, ce qui était, en effet, une raison assez plausible, mais ce qui m'empêchait de suivre le cours de mes investigations, tant et si bien que je n'ai jamais vu, en définitive, la tombe de mon père dont le monument était encore à terminer lorsque nous avons quitté L...

« Autres remarques à noter en passant : Une de mes amies de C... étant venue avec son père pour nous assister dans notre affliction se livrait à une gaieté folle parfaitement intempestive avec mon frère.

« Lorsqu'il s'est agi de déménager le bureau du troisième étage, Mlle B.... se permettait, en notre présence, sur les manies de mon père, une foule de remarques et de plaisanteries qui étaient absolument déplacées dans un pareil moment, etc., etc.

« Lorsque j'assistai aux derniers moments de mon père j'étais, quoique parfaitement consciente et éveillée (puisque je m'en souviens très bien) comme une somnambule, je marchais, je voyais, je parlais comme dans un rêve, mais ne comprenant toujours rien à ce qui arrivait...

« Son agonie était pénible, douloureuse, sinistre au possible, et pourtant (la suggestion aidant) je ne croyais pas à cette agonie... je partis sans même me retourner, persuadée toujours que cela était faux. Pendant la nuit, la religieuse vint nous apprendre que mon père n'était plus – et maman de dire qu'étant voué à la souffrance irrémédiable et à la mort elle préférait qu'il eût cessé de souffrir. C'eût été en effet, parfaitement raisonné, trop bien raisonné, toujours pour

un désespoir maternel, si la mort eût été aussi irrévocable qu'on voulait bien le dire. . . . .

« La religieuse nous demanda si nous voulions le voir une dernière fois avant qu'il ne soit cousu dans un drap (cette nécessité de le coudre !) et ma mère de prendre encore la parole pour dire avec effroi qu'elle ne pourrait pas contempler le mort ! Bonne manière de m'ôter à moi l'envie et la possibilité de constater qu'il n'y avait pas de mort du tout, mais bien un sommeil hypnotique, provoqué pour l'emmener sans souffrances à L... retrouver G... et les médecins qui avaient entrepris de le soigner.

« J'ai lutté et discuté longtemps avec la suggestion ne voulant pas laisser duper ma raison et affaiblir mes preuves les plus concluantes au sujet de l'existence de mon père... mais en remontant par l'échelle des faits restrospectifs jusqu'à l'année certaine (1879) de mon mariage secret, je suis arrivée, oh ! pas seule, par l'analyse d'une foule de faits et d'événements qui s'enchaînent, à reconstituer tout mon triste roman, et j'ai acquis par là même la conviction morale de l'existence de mon frère E... . . . .

« Sur ces entrefaites P... arriva et appela l'infirmière, on envoya chercher M. J... et Mme S... mais la malade avait déjà passé lorsqu'ils arrivèrent ou plus justement, elle était en état cataleptique avec toute l'apparence de la raideur d'un cadavre, beaucoup plus même que mon père. Je sais bien que l'on peut mourir subitement de plusieurs façons, mais comme dans ces maisons-ci les docteurs ne font pas des expériences, et que les malades comme moi font des écoles, je n'ai jamais douté un seul instant que cette personne ne fût pas morte du tout. Je dis même à M. J... qu'il la ressusciterait de la même façon qu'il l'avait fait mourir, ce à quoi il ne répondit rien, on emmena cette femme et je ne l'ai plus revue. . . .

« Mais les premiers mois de mon séjour à V... j'ai été témoin d'un fait analogue et encore bien plus concluant, quant aux preuves finales : Une gardienne nommée R... était tombée morte ou du moins comme telle, au bas d'un escalier, un matin qu'elle roulait les paquets de linge sale ; je l'ai parfaitement vue à ce moment et tout le monde s'empressait pour la faire revenir, mais, peine perdue, elle dormait trop bien. Plusieurs heures, même un jour entier, elle resta sans connaissance sur son lit, et le lendemain matin, à l'heure de la visite, car je rencontrai M. B..., je m'aidai à la conduire sur un brancard à l'infirmerie, toujours l'apparence de mort continuait, la bouche entr'ouverte et la face glacée, et l'on me dit qu'elle était restée quelque temps ainsi — le temps d'ailleurs n'était pas la ques-

tion, ce que j'avais vu me suffisait amplement pour établir une fois de plus mes convictions. Eh bien ! une huitaine de jours après elle revenait au quartier : je lui demandai si elle avait beaucoup souffert, elle me dit : « Oui, pour revenir à la vie. » De ceci, je ne sais rien. mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle revenait tout bonnement d'un état de léthargie provoquée... toujours comme mon père, sauf que depuis cinq ans on ne veut pas me le rendre... Ah ! le triste chantage !..... »

XIV

Enfin comme dans toute œuvre bien conduite la conclusion qui ici est en même temps le remède à tant de maux est conforme aux désirs que la malade manifeste dans tout son exposé. Peut-être ces conclusions ont-elles été l'origine du délire par l'émotion puissante qu'elles ont provoqué chez le sujet, émotion qui le ramenant sur lui-même l'a invité à se regarder et s'étudier.

La malade généralisant alors l'habitude d'analyse qui faisait déjà le fond de son caractère, de sa manière d'être et de penser a été amenée à étudier avec le même détail, avec la même minutie le milieu ambiant, les personnes de son entourage. Ses dispositions naturelles de l'esprit ont été éveillées, stimulées, excitées et comme le pouvoir de synthèse était insuffisant, comme le plan directeur et le contrôle de la pensée n'étaient pas suffisamment développés pour enrayer les dangers de cette puissance investigatrice, condition du génie, l'esprit a été submergé et dévasté par le flot de constatations au-dessus desquelles le sujet ne pouvait pas s'élever, qu'il ne pouvait pas commander, ni diriger à son gré. Il en est résulté un délire bien construit sans doute, d'une logique apparemment soutenable dont l'origine et le point de départ se trouvent peut-être résumés dans les conclusions que la malade fait découler de ses constatations et de ses interprétations morbides.

« Ayant été le seul qui, de fait, écrit-elle, m'ait possédée, le seul que j'ai aimé assez pour l'admettre avec joie et volontairement, sans rien savoir encore, comme mari ; il me semblerait juste que, ayant été à la peine ensemble, nous arrivions enfin à goûter aussi ensemble quelque bonheur, d'autant plus apprécié qu'il sera plus chèrement acquis. »

Au début le délire porte simplement sur son union avec M... mais bien des points restent encore obscurs et incompréhensibles. La

malade inquiète cherche partout une explication, elle jette un regard en arrière et rentre en elle-même ; elle fait appel à ses diverses connaissances. L'hypnotisme vient résoudre tous les problèmes jusque-là insolubles. R... étudie les phénomènes d'hypnose et de somnambulisme. Elle s'adresse aux livres scientifiques, elle lit Charcot, et les diverses publications qui traitent de la question. Elle apprend à connaître les phénomènes d'auto-suggestion, et une analyse minutieuse de sa vie psychique lui en fait connaître l'existence. Tout s'explique maintenant. Alors le sens de son délire dévie. Au début son mariage formait le centre autour duquel gravitaient les autres éléments délirants, aujourd'hui c'est autour de l'hypnotisme, du magnétisme que se groupe l'ensemble de toutes préoccupations morbides. C'est actuellement aux médecins qu'elle en veut, à Charcot, à son école et à ses imitateurs qui se servent de l'hypnotisme non pour soulager les misères humaines, ce qui serait en leur pouvoir, mais pour la faire souffrir elle-même, pour augmenter sa douleur, pour continuer à la garder enfermée et lui faire subir toutes les tortures soit physiques, soit surtout morales. Elle accuse la justice et la société corrompues qui ne respectent et ne reconnaissent plus rien aujourd'hui.

XV

La description peut-être un peu longue de notre cas nous fait pénétrer dans la constitution intime de ce délire. L'analyse porte sur l'ensemble des phénomènes qui se manifestent et évoluent dans le milieu social de la malade et jamais elle ne le dépasse. Tout ce que R... remarque, elle le rapporte à sa constitution mentale, constitution malléable, vague, mobile qui est fonction, pour employer une expression mathématique, des modalités de ses synthèses et de ses analyses psychologiques.

Sa vie psychique et son intelligence sont captées par l'ensemble des réactions psycho-sociales de son milieu ; elle n'existe presque pas subjectivement, rarement son introspection porte sur l'acte mental ou sur l'analyse purement personnelle. Tout ce qui se passe en dehors d'elle, tout ce qui est purement objectif éveille sa curiosité et en même temps la pousse malgré elle à scruter minutieusement la genèse des phénomènes, leurs multiples aspects psychologiques, et de temps à autre leur sens et leur valeur devant la société. Autour d'elle les gens s'agitent et suivent chacun leur voie particulière. Ils attirent

son attention et deviennent ainsi l'objet de ses analyses qu'elle pousse vite jusqu'au délire.

La mobilité de la figure, un geste insignifiant, quelques clignements des paupières, des secousses de la voix, une attitude, un regard quelconque en un mot lui sont autant de points de repère dans son délire. Il s'agit d'une véritable analyse extrospective. Ces recherches sont irréprochables en elles-mêmes, elles sont exactes et ont toujours un certain sens, mais ce qui leur manque, c'est un caractère de personnalité, une polarisation persistante autour d'un centre identique bien défini.

Ce qui est encore particulièrement remarquable chez notre malade, c'est la finesse et l'adresse avec lesquelles elle dirige ses analyses sur le monde extérieur qu'elle limite au champ de ses investigations. Cette limite, cette restriction constituent le trait principal qui distingue ce délire des autres catégories dont nous l'avons différencié au début de notre travail. R... est incapable de saisir, même vaguement, le moindre détail de sa vie psychique, de ses propres actes et gestes. Elle n'existe que confondue dans les rapports des diverses réactions psycho-sociales extérieures, elle n'a de réactions mentales qu'en face des analyses qui lui fournissent son milieu social.

C'est la façon de diriger et d'utiliser ses analyses psychiques qui constitue des différences entre les divers types délirants. R... présente un type de ce délire que nous appelons extrospectif.

Sans personnalité bien définie, elle devient facilement suggestible. Ses synthèses mentales restent flottantes. Selon ses excursions délirantes extrospectives, elle vit dans les différents mondes des réactions imaginaires. L'auto-suggestion est constituée.

La principale caractéristique du délire de R... comme de tous ceux dans lesquels l'extrospection joue un rôle prépondérant, c'est la mobilité même du délire qui sans changer de structure varie dans de grandes limites, comme forme et comme thème. A ce point de vue on peut l'opposer nettement au délire systématisé.

Lorsque l'affinité et la tendance à l'analyse sont une fois pour toutes dirigées sur la vie intérieure ou mentale, soit somatique ou sur le monde extérieur, le sujet prend un état mental très mobile, ne répond et ne réagit qu'aux phénomènes mentaux et sociaux qui provoquent ses analyses. Faisons ici appel à quelques documents pour mieux préciser le délire de notre sujet. Nous reproduisons ici deux lettres entre beaucoup d'autres, pour montrer cette mobilité de sentiments et d'idées qui de prime abord paraissaient assez stables.

« Monsieur le docteur,

« Vous avez dû être informé par ma mère, par la lecture de mes dernières lettres et par M[lle] V... de l'heureux changement survenu dans mes idées depuis près de *trois mois ;* mais, de peur que vous ayez encore quelques doute sur ma guérison définitive, je prends le parti de vous en faire la déclaration par cet écrit.

« Je n'ai jamais eu la folie de croire que moi, M. R..., j'avais un acte authentique de mariage, je puis également faire le serment devant Dieu que je n'ai jamais eu de relations intimes avec un homme, quel qu'il soit; mon idée fausse, archi-fausse, je le vois maintenant, était de croire à une intervention mystérieuse qui aurait fait de moi-même une « mariée sans le savoir » : ceci, j'en conviens hautement à cette heure, est de pure imagination de ma part, et m'est venu à la suite de la perte de mon père, et d'un changement de résidence qui m'éloignait en même temps de l'homme que j'aimais à cette époque.

« Enfin, Monsieur le docteur, me voilà revenue tout à fait à la raison, et j'aime à croire, en conséquence, que vous voudrez bien m'accorder au plus tôt ma liberté dont j'ai tant besoin à tous les titres, et à laquelle j'aspire depuis si longtemps ! (Vingt-cinq mois de captivité !)

« M. R... »

« Monsieur le docteur,

« Depuis le mois de septembre 1892, et après une amélioration considérable dans mon état, je suis sortie de votre asile où j'étais demeurée en qualité de malade pendant près de trois ans.

« Longtemps le mieux s'est continué, mais depuis quelques mois déjà je me sens cruellement tourmentée, j'éprouve des angoisses un peu de toutes natures que je désirerais vivement essayer de faire cesser. A cette fin, je viens vous prier, Monsieur, de me dire si je pourrais me présenter à Villejuif d'ici une quinzaine de jours ou de m'indiquer quelles sont les formalités à remplir pour être internée de nouveau.

« Recevez, Monsieur le docteur, mes salutations.

« M. R... »

Si l'on juge maintenant l'ensemble des différentes observations que nous avons relativement au délire d'analyse et si l'on tient compte de la structure intime et du mécanisme de ce délire extrospectif, on voit que la condition pathologique réside en premier lieu dans un abus exclusif de l'analyse des phénomènes extérieurs qui paraissent intéressants par le fait seul qu'ils évoluent dans un domaine accessible aux sens ; en second lieu dans l'absence d'une synthèse mentale moyenne qui dirigerait et classerait le résultat de ces enquêtes analytiques, alors qu'il n'y a qu'un écho assez vague et flou de certaines données extérieures qui ont fortement frappé le sujet, dans une ignorance presque complète de la personnalité, ce qui rend la malade particulièrement suggestible en raison de l'impression que les actes mentaux ont laissée dans le chaos psychique de l'intelligence engagée dans une autre direction et absorbée ailleurs. Une lecture suggère à l'esprit un fait, une action extérieure lui en suggère un autre, un geste devient un nouveau mobile pour la pensée mais ce qui rend R... suggestible au premier chef, c'est l'ensemble et le résultat de ses analyses extérieures qui arrivent à lui répéter en sourdine pour ainsi dire le souvenir de la place qu'elle occupe dans les multiples actions qu'elle analyse, rappel dicté par les impressions qu'elles ont gravées en elle. En fait, il ne s'agit chez notre sujet que de l'exagération de phénomènes psychologiques normaux qui ne deviennent pathologiques que parce que d'une part ils ont pris trop d'étendue, ils sont devenus exclusifs ; et de l'autre parce qu'il n'y a aucun critérium analogue à celui de la plupart des personnes normales. Ce qui manque ici c'est l'activité mentale, fondamentale qui classe, arrange, coordonne et régit les différents actes psychiques, qui dégage plus ou moins logiquement ce qui appartient au rêve, à l'hallucination, au monde réel ou à la vie psychique intérieure, qui établit l'harmonie de l'orchestre vital et met au même diapason les consonances et les disonances multiples que l'introspection fournit à chaque instant par ses investigations fines, multiples et parfois capricieuses ou bizarres, qu'elle opère dans le moi, ou dans le milieu psycho-social.

Paris, 10 janvier 1901.

BIBLIOGRAPHIE

Influence de la grande jeunesse et de la vieillesse des parents sur les caractères psycho-physiques des enfants, d'après le professeur MARRO (1).

Le beau livre du professeur Marro sur la puberté vient d'être traduit en français sur la deuxième édition italienne par le Dr J.-P. Médici. Les documents y abondent, documents recueillis dans la littérature et relatifs aux sujets traités; documents recueillis par l'auteur lui-même. Ce sont pour nous les plus intéressants et les plus curieux. Nous nous garderions bien d'essayer de résumer en quelques pages cette importante publication. La lecture en est indispensable à ceux que le sujet intéresse. Nous nous bornerons à résumer ici un des chapitre les plus originaux et qui a trait à des recherches des plus intéressantes pour la psycho-pathologie, la dégénérescence et par conséquent l'anthropologie criminelle.

Dans les *Caratteri dei delinquenti* le professeur Marro avait déjà traité de l'influence de l'âge des parents sur les caractères des enfants; il développe ici toute son idée — et l'appuie par des statistiques concluantes. La question n'est pas nouvelle. Aristote signale que l'extrême jeunesse des parents, de la mère surtout, lègue aux enfants un héritage d'imparfait développement.

Les Romains avaient établi par une loi que le mariage était prohibé à l'homme après soixante ans.

De la Fontaine, chirurgien dans le dernier royaume de Pologne, attribuait l'extrême faiblesse physique des Juifs aux unions prématurées.

Buffon, dans son histoire naturelle du cheval, écrit que les juments nées de vieux étalons et de vieilles juments montrent des signes précoces de vieillesse.

Lucas (*Dictionnaire des Merveilles de la nature,* t. II, p. 162) raconte le cas d'une certaine Marguerite Cresbowna, née en Russie,

(1) Antoine MARRO : *La Puberté chez l'homme et chez la femme, étudiée dans ses rapports avec l'anthropologie, la psychiatrie,* traduit sur la deuxième édition italienne, par le Dr J.-P. Médici, préface du Dr Magnan. — Paris 1901. — Schleicher frères, édit., un vol. 536 pages.

qui, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, épousa en troisièmes noces un vieillard de cent cinq ans; elle en eut trois fils, qui vivaient encore à la mort de la mère survenue en 1763, à l'âge de cent huit ans. Mais ces enfants malingres avaient les cheveux blancs, leurs dents n'avaient pas poussé, leurs gencives étaient vides, leur teint était terne, ils présentaient tous les signes de la décrépitude.

Ball et Régis (Les familles des aliénés au point de vue biologique, *Encéphale,* 1883) montrent que la durée de la vie est plus longue chez les ascendants des aliénés que chez ceux des gens normaux; et la longévité est plus grande chez les ascendants des paralytiques généraux et des alcooliques, chez lesquels elle arrive à des proportions notables, tandis que chez les névropathes et les vésaniques, elle s'approche de celle des normaux.

Marro en conclut que les parents de ces malades ayant un âge très avancé, fréquemment les avaient procréés à un âge déjà mûr, ce qui tendrait à donner la preuve que la vieillesse des parents prédis pose les enfants à des lésions cérébro-spinales et à des tendances alcooliques.

Marro a examiné au point de vue de l'âge des parents :

456 délinquants;

1.765 normaux, soit . . . { 771 nouveau-nés; 917 écoliers; 77 adultes.

100 aliénés.

Suivant leur âge, les parents ont été classés en trois périodes :

Immaturité jusqu'à.	26 ans
Complet développement.	26 à 46 ans
Décadence à partir de	46 ans

Les résultats obtenus ont démontré que le nombre de déliquants était prépondérant parmi les descendants de parents très jeunes ou vieux comparativement à ce qui s'observait parmi les gens vivant en liberté.

Parmi les auteurs de crimes contre la propriété se trouvent un grand nombre de fils de parents jeunes.

Parmi les escrocs se rencontrent particulièrement des fils de parents âgés (37 p. 100).

Les crimes contre les personnes sont commis par des fils de parents âgés. Les assassins, les homicides, ceux qui montrent l'absence la

plus complète de sentiments affectifs, et fréquemment un délire plus ou moins net de persécution, donnèrent l'énorme proportion de 52 p. 100 de fils de parents avancés en âge. « Les plus féroces assassins que j'ai eu l'occasion d'étudier, ajoute Marro, avaient un père, une mère ou les deux parents âgés. »

Les fils de parents jeunes ne se trouvent parmi les assassins que dans la proportion de 3 p. 100.

Parmi les aliénés, la proportion des fils nés de pères trop jeunes ou trop vieux est supérieure à celle des normaux et délinquants pris en totalité.

Pour compléter sa démonstration, le professeur Marro s'est adressé aux instituteurs des écoles élémentaires. Il leur demanda un relevé de l'état intellectuel, de la conduite en classe et du caractère de 917 élèves dont ils indiquèrent l'âge des parents. Voici quelques-unes des statistiques établies.

Conduite à l'école des élèves par rapport à l'âge du père :

Age du père	Bonne	Médiocre	Mauvaise
De 25 ans et au-dessous . .	42 = 44 %	30 = 31 %	22 = 23 %
De 26 à 40 ans	304 = 47	216 = 34	113 = 17
De 14 ans et au-dessus . . .	97 = 51	60 = 31	32 = 16

	Père jeune	Père d'âge moyen	Père d'âge avancé
Humeur gaie des enfants.	83 %	68 %	66 %
Humeur mélancolique . .	16	31	33

Intelligence des écoliers par rapport à l'âge du père :

Age du père	Bonne	Médiocre	Mauvaise
De 25 ans.	44 = 48 %	22 = 23 %	28 = 29 %
De 26 à 40 ans	247 (46 sup.) = 38 %	206 = 32	181 = 28
De 41 ans et au-dessus.	71 (13 sup.) = 37	60 = 31	58 = 30

Conduite à l'école des élèves en rapport avec l'âge de la mère :

Age des mères	Bonne	Médiocre	Mauvaise
De 21 ans et au-dessous . . .	53,9 %	28,3 %	17,7 %
De 22 à 36 ans.	48,3	33,2	18,4
De 37 ans et au-dessus . . .	41,3	41,3	17,2

Intelligence des élèves en rapport avec l'âge des mères :

Age des mères	Bonne	Supérieure	Médiocre	Mauvaise	Inférieure
De 21 ans et au-dessous.	43,4 %	3,5 %	28,3 %	28,3 %	3,5 %
De 22 à 36 ans	39,8	7,8	31,5	28,5	6,1
De 37 ans et au-dessus .	31,0	4,6	34,4	34,4	5,7

L'intelligence plus grande coïnciderait dans sa plus grande fréquence avec l'âge plus jeune des mères.

La conduite et l'intelligence des écoliers issus de père et de mère tous deux à la période d'immaturité, de complet développement ou de déchéance donne:

Conduite:

	Bonne	Médiocre	Mauvaise
Immaturité	15 = 39 %	15 = 39 %	8 = 21 %
Complet développement .	268 = 49	194 = 35	84 = 15
Déchéance.	26 = 41	26 = 41	10 = 16

Intelligence:

	Bonne	Médiocre	Mauvaise
Immaturité	18 = 47 %	8 = 21 %	12 = 31 %
Complet développement .	215 = 39	181 = 33	150 = 27
Déchéance.	22 = 35	19 = 30	21 = 33

La loi observée pour les pères dans les différentes catégories de criminalité se répète pour les mères. Mères vieilles pour les assassins, mères jeunes pour les voleurs et les agresseurs.

Chez les aliénés les formes guérissables (manie, mélancolie) se présentent parmi les descendants de mères jeunes, 26 p. 100; 59 p. 100 descendaient d'une mère d'âge moyen; 14 p. 100 de mères âgées.

Dans les formes dégénératives, 6 p. 100 de mères jeunes; 51 p. 100 d'âge moyen, 40 p. 100 de mères âgées.

Chez les paralytiques Marro trouve 33 p. 100 de mères vieilles et 55 p. 100 d'âge moyen.

E. M.

L'alcoolisme dans ses rapports avec la tuberculose,
par le Dr Letulle (*la Lutte antituberculeuse*, 31 mai 1901, p. 25).

Dans cette communication faite au congrès international contre la tuberculose, à Vienne, le Dr Letulle montre par des observations prises dans son service des tuberculeux de l'hôpital Boucicaut, que l'ouvrier parisien dépense souvent en vin et en alcool la moitié de la somme consacrée à sa nourriture journalière. L'alcoolisme, dit-il, fait le lit de la phtisie pulmonaire; le poitrinaire non alcoolique est toujours curable; alcoolique, le poitrinaire est presque toujours réfractaire à la guérison, dès le début du mal, car il a perdu l'appétit et la faculté de régénérer ses organes par l'alimentation. Le

public ignore aujourd'hui encore presque tous les dangers et les complications de l'alcoolisme, ou les tourne en raillerie. La tuberculose est précisément, parmi ces dangers terribles, celui qui parviendra le mieux, dans l'état actuel des esprits, à frapper l'imagination populaire. La crainte de la phtisie est un moyen de propagande antialcoolique de premier ordre. Il faut dire à l'ouvrier ce qui est la vérité : Pour éviter la phtisie pulmonaire, nourrissez-vous bien et ne buvez pas d'alcool.

E. VALLIN.

(*Rev. d'hyg.*, nov. 1901.)

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

La crémation dans les divers pays. — D'après la communication du Dr Salomon faite à la Société d'incinération des cadavres à Paris, il y a actuellement en Allemagne 40 sociétés de crémation avec 12.000 adhérents, aux États-Unis de l'Amérique 25 sociétés et en Italie 22 sociétés. En outre, ce mode d'enterrement se répand de plus en plus en Suède et au Danemark. Enfin l'Autriche, la Hollande, la Belgique et l'Espagne font des tentatives sérieuses pour introduire la crémation. En ce qui concerne Paris, il y a eu en 1890, au cimetière du Père-Lachaise, 5.825 incinérations dont 297 sur la demande de la famille des décédés, 2.752 des restes des amphithéâtres anatomiques et 2.776 incinérations de fœtus.

En Angleterre, en outre du four crématoire installé par la *Crémation Société* en 1879, il y en a actuellement à Manchester, Liverpool et Glasgow et on en construit à Hull, Birmingham et dans le quartier nord-ouest de Londres. A Woking on a pratiqué en 1900, 1.824 incinérations; à Manchester, depuis 1892, 435; à Liverpool depuis 1896, 102; et à Glasgow depuis 1894, 76. (*Brit. med. Journ.*, 15 juin.) H. F.

La puberté aux États-Unis. — Le Dr G.-J. Engelmann a réuni plus de 10.000 observations soit personnelles, soit communiquées par des amis, qui lui ont permis de faire une étude intéressante sur l'époque de l'apparition des règles chez les jeunes filles aux États-Unis. Il a trouvé que la femme née en Amérique est réglée de meilleure

heure que celle née dans les autres pays de même latitude : alors que dans la zone modérée de l'Europe l'âge de la menstruation est en moyenne de 15 ans 1/2, il est en Amérique de 14 ans. L'Américaine indigène est plus vite réglée que la jeune fille née en Amérique de parents européens, mais ici les chiffres se rapprochent beaucoup, même pour la première génération. En général les différences de races s'effacent très rapidement. En effet, l'âge de puberté est en Allemagne de 15 ans 1/2 à 16 ans, en Irlande de 15 ans 3 tandis que chez les jeunes filles nées en Amérique de parents allemands ou irlandais il s'abaisse à 14 ans 5. Seules les Françaises du Canada font exception, puisqu'elles deviennent grandes filles à 13 ans 7, de meilleure heure que les Américaines indigènes (et alors qu'en France l'âge de la puberté est de 14 à 15 ans). En tout cas le climat n'y joue aucun rôle car on a trouvé les mêmes chiffres pour Montréal, la Nouvelle-Orléans, Saint-Louis et Boston. L'auteur attribue une influence prépondérante à la vie intellectuelle, au milieu ambiant, à l'éducation et à l'activité nerveuse. (*Journ. of the méd. Assoc.*, 8 juin 1901.) H. F.

Les sociétés de secours mutuels en Allemagne. — En 1899 l'Allemagne possédait 22.872 caisses de secours pour les malades (*Krankenkassen*) avec 9.155.582 sociétaires. Les dépenses de toutes les sociétés se sont élevées à 145 millions de marcs. Il y a eu en moyenne 0,33 malades, 6,6 jours de maladie et 15.87 marcs de dépenses par sociétaire. Malgré ces dépenses fort élevées, on a clôturé l'exercice avec un excédent de recettes de plus de 10 millions de marcs. (*Allgem. med. Centrale Zeit.*, 29 juin). H. F.

Moyen pour reconnaître la mort apparente. — D'après le *Américan X Ray Journal*, le professeur Ottolenghi de Sienne aurait trouvé un nouveau moyen de distinguer la mort apparente de la mort vraie. Les poumons de l'homme mort deviendraient imperméables aux rayons X, alors qu'à l'état de mort apparente ils restent perméables. (*Vratch*, n°26, 1901.) H. F.

Fréquence du suicide aux États-Unis. — Aux États-Unis les suicides deviennent de plus en plus fréquents, comme le montrent bien les chiffres suivants recueillis par F.-S. Crum (de East Orange) dans

les cinq plus grandes villes de la République nord-américaine. Sur 100.000 personnes de population il y a eu le nombre suivant de suicides calculés en moyenne de cinq ans :

	VILLES				
PÉRIODES	Newark	New-York	Chicago	Philadelphie	San-Francisco
1871-1875	11,8	14,1	12,6	7,3	30,6
1876-1880	9,3	12,3	11,4	6,9	41,4
1881-1885	12,3	14,9	13,7	8,9	31,8
1886-1890	15,7	16,4	16,3	9,1	27,3
1891-1895	15,9	19,4	23,7	10,0	34,7
1896-1900	16,5	23,5	23,0	11,8	47,2

On remarquera la faible fréquence de suicides à Philadelphie et la fréquence élevée à San-Francisco due, d'après l'auteur, en première ligne aux conditions économiques et sociales particulières à cette ville. (*Médical Record,* 22 juin 1901.)

Parmi les causes de suicide, on a signalé dans ces derniers temps l'épidémie de grippe qui sévissant depuis deux ans aux États-Unis aurait entraîné une recrudescence des cas de mélancolie. (*New-York med Journal* 22 juin 1901.)

Dans la ville d'Emporia (État de Kansas), sur 9.000 habitants 30 personnes se sont suicidées dans les deux dernières années. Récemment il y a eu dans la même journée trois suicides, tous les trois par le même procédé. A la suite de cette fréquence insolite, le maire de ce village a pris un arrêté interdisant d'annoncer dans les journaux ces faits dont la publicité est de nature à favoriser le retour. (*Medical Record*, 29 juin 1901.) H. F.

Simulation de béri-béri. — Il paraît que les indigènes détenus dans les prisons des Indes connaissent un moyen de provoquer artificiellement des œdèmes simulant parfaitement le béri-béri. Ils font passer à travers le tissu sous-cutané, à l'aide d'une aiguille, un fil imprégné d'une solution de chaux. (*Lancet*, 6 juillet 1901.)

H. F.

Cas rare de longévité. — Le journal russe *Novoie Obozrenie* reproduit une information turque du journal *Ikdam* relative à un cas rare de longévité. En Albanie est mort le nommé Ismaïl Hadze qui aurait atteint cent soixante ans. Sa progéniture se compose de deux cents petits-fils et arrière-petits-fils. Ce vieillard aurait conservé jusqu'à sa mort ses facultés intellectuelles et toutes ses dents. (*Vratch*, nº 29, 1901.) H. F.

La stérilité croissante des femmes en Amérique. — Au dernier Congrès de l'*American medical Association,* M. Georges Engelman (de Boston) a fait un rapport sur la stérilité croissante des femmes en Amérique, dont voici les conclusions :

1° Actuellement la stérilité chez les Américaines est plus fréquente et le nombre d'enfants est moindre que chez les femmes de n'importe quelle nationalité, excepté les Françaises. Au XVIII° siècle, il n'y avait que 2 p. 100 de femmes stériles, actuellement il y en a, par exemple, à Saint-Louis 21 p. 100 dans la classe ouvrière et 24 p. 100 dans la haute société; à Massachusets 20,2 p. 100 ; à Boston 23,7 p. 100 dans la classe ouvrière.

2° Au XVIII° siècle le nombre moyen d'enfants chez l'Américaine mariée était de 5; au début du XIX° siècle, 4,5, aujourd'hui il n'est que de 1,8 à 2,1 (dans le Missouri 2,1, dans le Michigan et à Boston 1,9). Les moins fertiles sont les femmes qui ont reçu une instruction supérieure, 1,3 enfants en moyenne.

3° Parmi les émigrés, on constate une plus grande fertilité que parmi les femmes indigènes. Ainsi les Irlandaises ont en moyenne 4,2 enfants par ménage à Saint-Louis; 3,5 à Boston; 5 à Michigan; les Allemandes ont 3,7 enfants à Saint-Louis, 6 à Michigan; les étrangères en général, 4,7 enfants par ménage à Massachusets.

4° La cause principale de la stérilité des femmes américaines réside dans les mesures artificielles auxquelles elles ont recours pour éviter la maternité (stérilité secondaire). (*Lancet,* 20 juillet 1901.)

H. F.

La peine de mort au Japon. — Les Japonais ont imaginé une nouvelle manière d'exécuter les condamnés à mort qui ne serait pas douloureuse, à en juger d'après les expériences sur les animaux. Le condamné est enfermé dans un espace clos d'où on extrait l'air à l'aide de pompes puissantes. La mort survient rapidement. (*Philad. med. Journ.,* 3 août.) H. F.

Les aliénés en Angleterre. — D'après les statistiques officielles, il y avait en 1900, dans la Grande-Bretagne, 107.944 aliénés, en augmentation de 1.333 contre l'année précédente. (*Lancet,* 10 août.)

H. F.

L'alcoolisme et la criminalité. — D'après la *Gazette de la Croix,* de Berlin, dans les cent vingt prisons militaires de l'Allemagne,

46 p. 100 de tous les assassins ont commis leur crime sous l'influence des boissons alcooliques. Le même vice a été la cause de 63 p. 100 de tous les cas de meurtre, de 74 p. 100 de blessures graves et de 77 p. 100 de délits contre la morale. Dans la flotte, sur 1.671 crimes commis dans ces six dernières années, 75 p. 100 des cas les plus graves était provoqués non par l'usage de la bière ou du vin, mais par l'eau-de-vie. H. F.

L'augmentation de la population dans les divers États d'Europe et d'Amérique. — Le dernier recensement a montré que la population n'a augmenté en France dans ces cinq dernières années que de 330.000 personnes. Depuis 1872, la population de la France s'est accrue de 36,1 millions à 38,6 millions, alors qu'en même temps la population de l'Allemagne a augmenté de 15,4 millions, celle des États-Unis d'Amérique, de 35 millions, de la Grande-Bretagne, de 9 millions, de l'Autriche, de 6 millions, de Hongrie, de 3,3 millions, de l'Italie, de 5,2 millions.

La population est doublée : en Norvège en 51 ans, en Autriche en 62 ans, en Angleterre en 63 ans, en Danemark en 73 ans, en Allemagne en 98 ans, en France en 334 ans.

Le nombre des naissances a été en France : entre 1770 et 1780, de 38 p. 1.000; de 1800 à 1810, de 32 p. 1.000; actuellement de 22 p. 1.000.

Les mariages sont devenus plus rares et plus stériles.

(*Medical Record*, 27 juillet 1901.)
H. F.

Oxyde de carbone dans le sang. — M. Nicloux. — J'ai pratiqué des dosages d'oxyde de carbone dans le sang d'animaux vivant à Paris et d'animaux vivant à la campagne. Il en existe toujours, mais en proportion bien plus faible, dans le second cas que dans le premier.

Si on place une carpe dans un mélange de 3 litres d'eau et de 120 c.c. de sang oxycarboné, le sang du poisson s'enrichit en oxyde de carbone, et la proportion de ce gaz dans le sang peut devenir cinq, six et même sept fois plus forte que sa proportion dans le mélange dans lequel l'animal est immergé.

Cette expérience montre nettement combien est intense le pouvoir de fixation de l'oxyde de carbone par l'hémoglobine des globules

vivants, puisque ce globule peut réaliser la dissociation progressive continue d'une substance aussi fixe que la carboxyhémoglobine du sang oxycarboné.

(*Société de biologie*, 16 novembre.)

Société de médecine légale.

Séance du 11 novembre

DE LA GANGRÈNE UTÉRINE

MM. Maygrier, Socquet et Thoinot présentent les pièces anatomiques relatives à trois décès par gangrène utérine ayant déterminé une péritonite septique.

Dans le premier cas, il s'agit d'une étrangère qui, enceinte de quatre mois et demi, entra chez une sage-femme pour y attendre la fin de sa grossesse. Au bout de quelque temps, elle succomba avec les apparences d'une mort subite. M. Thoinot, à l'autopsie, trouva une péritonite septique, déterminée par une perforation utérine gangréneuse énorme. Le fonds de l'utérus était comme emporté, tandis que le reste de l'organe ne présentait rien d'anormal, pas plus, du reste, que le vagin. Le diagnostic de gangrène spontanée coïncida avec les renseignements fournis par l'enquête.

La deuxième observation concerne une jeune femme qui, après un avortement, succomba au bout de quelques jours. L'autopsie, faite par M. Socquet, montra des lésions se rapprochant beaucoup de celles observées dans le cas précédent. Si la perforation était moins considérable, elle demeurait encore très large ; la partie avoisinante était très amincie, et cet état du fond de l'utérus contrastait avec l'intégrité du reste de l'organe et du vagin. L'enquête, là encore, fut contraire à l'idée de manœuvres abortives ayant perforé l'utérus.

La troisième autopsie, faite par M. Thoinot, diffère des précédentes en ce que la perforation utérine est beaucoup plus petite ; elle a la forme d'un cône à sommet dirigé vers la séreuse ; l'ouverture péritonéale est étroite : la base est plus large. On ne trouve pas les mêmes mes masses gangréneuses. Le fond de l'utérus ne présente pas l'amincissement signalé dans les deux cas précédents. Cependant, l'organe est particulièrement friable. Les renseignements font totalement défaut. Dans ce cas, il paraît très difficile de préciser s'il s'agit d'une affection spontanée ou provoquée. Cependant, en se référant aux

deux faits précédents, l'origine spontanée paraît devoir être admise tout en admettant la possibilité de réserves.

M. Maygrier a fait remarquer, qu'en dehors du côté médical, ces observations avaient un grand intérêt, car elles démontrent les dangers des injections intra-utérines dans certaines formes de l'infection puerpérale.

TABES ET INCULPATION D'ATTENTATS AUX MOEURS

M. Roubinovich. — Il s'agit d'un cas, rare en médecine légale, où l'on voit le tabes donner lieu à certains mouvements et attitudes morbides qui ont pu être interprétés comme des actes attentatoires aux mœurs.

Il s'agit d'un étranger âgé de trente-sept ans, ayant contracté la syphilis à l'âge de dix-huit ans et qui, douze ans après, a présenté les premières manifestations de l'ataxie locomotrice. En raison du progrès de cette affection, X... vient en France au mois de juillet 1901, pour se faire soigner, et, le 4 août, il est hospitalisé.

Or, le dimanche 18 août, X... étant sorti, se trouvait, vers trois heures de l'après-midi, place Mazas, au milieu de la foule, amassée autour d'un camelot, qui faisait tirer une loterie. A ce moment, on vit X..., tout en regardant le camelot, faire une série de mouvements singuliers avec les mains, qu'il portait vers la poche de ses voisins, jeunes gens de neuf à seize ans, ou appuyait sur leurs braguettes. Les personnes qui entouraient X..., frappées par ses mouvements, appelèrent deux sergents de ville qui purent, à leur tour, constater cette singulière attitude et se demandèrent s'ils avaient devant eux un pickpocket ou un « frôleur ».

Arrêté cependant comme ayant commis un attentat à la pudeur, X... a vivement protesté en déclarant qu'il est malade d'une affection dont il ignorait le diagnostic ; que, ne portant pas de canne, il a quelquefois besoin d'appui, et qu'il a pu faire ainsi des mouvements involontaires ressemblant à des attouchements délictueux.

Ces explications ayant paru insuffisantes aux magistrats chargés de l'enquête et de l'instruction de cette affaire, une expertise a été ordonnée et elle me fut confiée.

J'ai constaté que l'inculpé présente les symptômes cardinaux du tabes d'une façon aussi nette que possible. Parmi ces phénomènes, quelques-uns ont un rapport direct avec l'acte incriminé. C'est ainsi que les troubles de la motilité des membres inférieurs, extrêmement

accusés chez X..., qu'il soit debout, en marche ou couché, permettent de comprendre que le 18 août, étant debout dans la foule et n'ayant pas de canne, il a dû nécessairement chercher autour de lui, avec ses mains, un appui quelconque pour éviter des oscillations de son corps ou la chute à terre.

C'est ainsi encore que les troubles de la moitié des membres supérieurs (caractérisés par ce fait que lorsque la vue des mouvements de ces membres lui est cachée, X... « égare ses mains », comme il « perd ses pieds ») expliquent comment, en cherchant un point d'appui, l'inculpé a mis ses mains contre la braguette du pantalon des personnes qui stationnaient autour de lui, sans se rendre un compte exact de l'endroit où elles appuyaient.

D'autre part, l'anesthésie des mains, que ce tabétique présente à un haut degré, permet d'affirmer qu'il n'a pas pu sentir, à travers l'étoffe du pantalon, les organes sexuels de ses voisins.

Enfin, les fonctions génitales de X... étant totalement éteintes depuis plus de deux ans, et les réflexes crémastérien et bulbo-caverneux se trouvant chez lui complètement abolis, on doit admettre que l'inculpé ne peut avoir ni érection, ni éjaculation, ni pollution, c'est-à dire qu'il n'a pu éprouver aucune jouissance sexuelle, lorsqu'il a mis ses mains, le 18 août, sur la braguette du pantalon des personnes placées à côté ou derrière lui. J'ajoute que X... ne présente aucun affaiblissement intellectuel ni aucun stigmate psychique de dégénérescence, notamment de nature érotique.

En raison de ces divers troubles, liés nettement au tabes, nous avons formulé les conclusions suivantes :

1° X... est atteint d'ataxie locomotrice rapidement progressive, à forme grave ;

2° Cette affection des centres nerveux a privé X..., entre autres facultés, des quatre suivantes :

a) Celle de se tenir debout, droit sur ses jambes, sans le secours d'un appui ;

b) Celle d'apprécier l'attitude et les mouvements de ses mains sans le secours des yeux ;

c) Celle d'apprécier la nature des objets que « ses mains égarées » peuvent toucher, ainsi que le degré de pression qu'elles peuvent exercer ;

d) Celle de jouir génitalement sous l'influence d'une excitation de n'importe quelle nature.

3° Or, la perte de la première faculté, cause des troubles de la moitié des membres inférieurs, explique que X... qui, le 18 août,

n'avait pas de canne et qui, au dire des témoins, avait les mains tantôt derrière le dos, tantôt de chaque côté du corps, cherchait un appui à la hauteur de ses mains, appui qui s'est trouvé être la braguette des garçons de neuf à seize ans placés autour de lui;

4° La perte des trois autres facultés qui a déterminé chez X... les troubles de la motilité et de la sensibilité des mains, ainsi que l'abolition des fonctions génitales, enlève aux actes dont il est inculpé la signification que ces mêmes actes auraient pu avoir chez un individu normal;

5° Donc, en raison même des symptômes ci-dessus décrits de l'ataxie locomotrice dont il est atteint, X..., dans les conditions où il s'est trouvé le 18 août, ne pouvait pas se rendre compte des attouchements que ses mains exerçaient latéralement ou derrière lui, et ne pouvait d'ailleurs retirer de ces attouchements la moindre jouissance génitale;

6° Pour ces motifs, l'ataxie locomotrice de l'inculpé, avec les symptômes indiqués ci-dessus, me semble, en ce qui concerne les actes incriminés, avoir supprimé sa responsabilité.

A la suite de ces conclusions, X... a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu et a été mis en liberté le 13 septembre dernier.

G...

(Bull. méd.)

Société de médecine légale.

Séance du 9 décembre.

Des inconvénients que peut entraîner, pour le médecin, la pratique de certaines opérations chez des hystériques mâles en dehors de la présence d'un tiers.

M. Granjux. — Il s'agit d'un jeune homme de vingt-deux ans probablement hystéro-épileptique, qui contracta une syphilis grave, pour laquelle un médecin lui fit des injections sous-cutanées à la fesse, suivies du massage de la région. Un jour, après une de ces séances, il revint dans un état extrême d'agitation et raconta que le médecin s'était livré sur lui à des attouchements et à des manœuvres coupables.

La personne qui avait reçu ces confidences vint me consulter au sujet des mesures à prendre; je pus, en analysant le récit même du malade, en démontrer les invraisemblances, ainsi que l'impossibilité matérielle des faits dans les circonstances relatées. Cette personne,

convaincue à son tour qu'il s'agissait de troubles imaginatifs, put calmer le malade qui, au début, ne parlait que de déposer une plainte ou de se faire justice lui-même.

Il me semble, autant qu'on peut juger d'un cas médical sur lequel on possède des renseignements aussi vagues, qu'il s'agit, dans l'espèce, d'une auto-suggestion dont le point de départ aura été le massage prolongé de la fesse, le terrain étant préparé par la névrose dont cet homme est atteint, par le décubitus abdominal qu'il conserva durant les manœuvres du massage et peut-être par la substance injectée.

Quoi qu'il en soit de cette explication et bien que l'affaire n'ait pas eu de suite, elle n'en démontre pas moins que les hystériques mâles doivent grossir la liste des malades chez lesquels le médecin ne doit jamais pratiquer certaines opérations, dans son cabinet, sans la présence d'un tiers.

M. Socquet. — A l'appui de la prudence recommandée avec raison par M. Granjux dans l'examen fait par un médecin dans son cabinet, je dirai que je me suis fait une règle absolue de ne jamais examiner une personne du sexe féminin qui se présente à moi.

M. Vallon. — Est-ce le jour même où l'injection a été faite que le malade a porté cette accusation, où est-ce le lendemain, après une nuit de sommeil ?

M. Grandjux. — Le jour même, immédiatement après l'opération.

M. Garnier. — Ce malade est un aliéné et l'observation pourrait être intitulée: dénonciation calomnieuse faite par un aliéné contre son médecin.

M. Grandjux. — Je ne saurais, avec les renseignements si incomplets que je possède, préciser la mentalité du malade. Ce n'est pas là, du reste, le côté intéressant de la question, mais bien ce fait qu'un individu médicalement catalogué hystérique a été pris, à la suite d'une injection antisyphilitique, de délire et a porté contre son médecin les accusations les plus graves.

Renouvellement du bureau.

Sont élus : président, M. Danet ; vice-présidents, MM. Cristian et Lefuel; secrétaire général, M. Motet ; secrétaires des séances, MM. Briand et Vallon. (*Bull. méd.*)

Les aliénés criminels. — La chambre des requêtes de la Cour de cassation vient de rendre un arrêt qui, bien que n'inaugurant pas une jurisprudence, n'en mérite pas moins d'être signalé aux méditatons de la commission parlementaire saisie de la question du régime

des aliénés, criminels ou non. Voici dans quelles circonstances il est intervenu :

Il y a quelques annés, dans une ville des Bouches-du-Rhône, une dame V... manda auprès d'elle une de ses parentes, commerçante, de condition modeste, la femme R... Celle-ci accourut aussitôt. Après un échange de compliments, Mme V... donna une lettre à lire à la femme R... Or, brusquement, pendant que la femme R... était occupée par cette lecture, elle lui lança au visage le contenu d'un bol empli de vitriol. La malheureuse, atrocement brûlée, faillit mourir des suites de cet attentat. Elle ne s'en est jamais relevée, et, aujourd'hui, suivant une expression dont on s'est servi à son sujet, ce n'est qu' « une épave humaine ».

Quel mobile avait pu pousser Mme V... à agir ainsi à l'égard de sa victime ? La justice — car l'auteur de l'attentat fut aussitôt arrêté — n'en put découvrir aucun. Il n'y en avait pas. Le magistrat instructeur ne constata qu'une chose, c'est que l'inculpée était depuis assez longtemps considérée comme folle dans son entourage ; en premier lieu, par son mari. Et, en effet, les médecins aliénistes à l'examen desquels elle fut soumise conclurent à sa folie, par conséquent, à son irresponsabilité. Elle bénéficia d'une ordonnance de non-lieu et fut enfermée dans un asile.

Les époux R..., entre temps, avaient dû abandonner leur petit commerce, la femme étant désormais absolument impropre à le diriger comme par le passé. Ils étaient réduits à une situation voisine de la misère. Ils s'adressèrent à la famille V..., relativement fortunée, et lui demandèrent, à l'amiable, de réparer dans la mesure du possible le préjudice qui leur avait été causé par la folle. Mais on fit la sourde oreille. De guerre lasse, ils assignèrent devant le tribunal civil la femme V... avec son tuteur et le mari, soit comme civilement responsable de sa femme, soit comme responsable personnellement pour n'avoir pas exercé sur elle la surveillance qu'imposait son état.

Le tribunal de première instance ordonna une enquête. Mais les adversaires des époux R... firent appel de ce premier jugement. On alla devant la Cour d'Aix, et la Cour, évoquant le fond même de l'affaire, jugea que les époux R... n'avaient pas légalement droit à des dommages-intérêts. D'une part, ils ne pouvaient, disait l'arrêt, en réclamer à Mme V..., parce qu'on ne pouvait la tenir pour responsable de l'acte qu'elle avait commis, et qu'aux termes de l'article 1382 du Code civil on ne devait la réparation du dommage causé à autrui que lorsqu'on avait causé ce dommage par sa faute. Or, ajoutait la Cour, il ne peut y avoir faute, là où il n'y a pas responsabilité.

D'autre part, elle déclara qu'aucun texte ne constituait, en un pareil cas, le mari responsable de sa femme, et que celui-ci ne pouvait pas être tenu, non plus, pour responsable personnellement, parce qu'aucune faute, aucune imprudence, aucune négligence, ne lui était imputable.

Cela, parce que rien, dans la folie de Mme V..., — qui pouvait faire craindre seulement qu'elle tentât de se suicider, — rien ne permettait de supposer qu'elle pût être dangereuse pour un tiers, et dès lors ne semblait imposer soit son isolement, soit son internement.

C'est d'un pourvoi contre cet arrêt qu'était saisie la chambre des requêtes de la Cour de cassation.

Le conseiller Letellier a fait le rapport; Me Brugnon, au nom des époux R..., sollicitait l'admission. L'avocat général Feuillolay a donné ses conclusions comme ministère public.

Il s'est prononcé pour le rejet, et il était visible qu'il le faisait la mort dans l'âme. Il a, en effet, formellement exprimé le regret que la famille V... ait opposé « des motifs de droit strict à des considérations d'humanité et d'équité ».

Mais comment combattre juridiquement la théorie de l'arrêt, théorie assurément rigoureuse, née du droit romain, mais absolument conforme à la lettre et à l'esprit des dispositions du Code civil invoquées, malheureusement à tort, par les époux R... contre la femme V...

« Il serait évidemment souhaitable, a-t-il dit, que des dispositions plus humaines permissent, à l'exemple de plusieurs législations étrangères, d'indemniser la victime au moyen des biens de l'aliéné, quand celui-ci en possède, comme dans l'espèce actuelle. Mais la loi, telle qu'elle est, ne le permet pas, et il faut appliquer la loi ! »

M. Feuillolay n'a pu également que conclure au rejet des moyens du pourvoi concernant le mari, la Cour d'Aix l'ayant dégagé souverainement par des considérations de fait, qui échappaient à la censure de la Cour suprême.

Et la chambre des requêtes a rejeté. (*Le Temps.*)

NOUVELLES

M. Maurice Muret résume dans le *Journal des Débats* le récit par Lombroso d'une visite que le criminaliste italien a faite au comte Tolstoï dans son ermitage de Yasnaïa Poliana.

Ce qui a particulièrement frappé Lombroso, c'est l'extraordinaire vigueur du grand écrivain russe :

« Le comte Tolstoï commença par jouer un matin deux heures de suite au lawn-tennis avec ses filles ; puis il enfourcha son cheval et se rendit au bord d'un petit lac du voisinage, après avoir engagé M. Lombroso à l'y rejoindre.

« Sur le rivage, le comte Tolstoï se déshabilla et invita son hôte à en faire autant. Et l'écrivain russe et le criminaliste italien de piquer une tête dans les flots. M. Lombroso est bon nageur et pensait suivre sans peine son compagnon ; mais, au bout d'un quart d'heure, il était exténué et se déclarait vaincu. Le comte Tolstoï, qui escomptait cette victoire, conçut une grande fierté d'être venu si facilement à bout de son hôte. Et, pour bien prouver que cet exploit ne l'avait pas fatigué, il empoigna, aussitôt revenu au rivage, le professeur italien à bras-le-corps et le souleva comme il eût fait d'une plume.

« On déjeuna sous une tonnelle, à quelques pas de la maison d'habitation. Le comte Tolstoï avait fait lui-même sa dînette végétarienne et M. Lombroso admira la quantité de légumes qu'il engloutit. »

Ce qui devait arriver arriva, lorsque Lombroso voulut exposer sa chère théorie du « criminel-né » :

« Le comte Tolstoï manifesta aussitôt une indignation extrême. Ses sourcils se contractèrent et ses yeux, du fond de leur orbite, lancèrent des éclairs. Impassible, M. Lombroso n'en continuait pas moins l'exposé de son système et acheva son plaidoyer *pro domo sua*, tandis que le comte Tolstoï murmurait : « Rêveries ! rêveries ! »

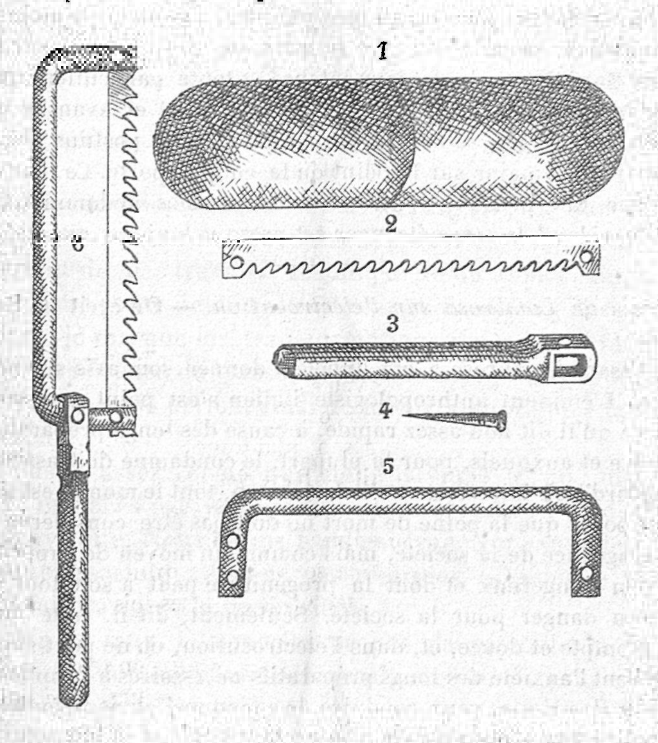
« Une discussion qui s'éleva ensuite relativement au droit de punir acheva de creuser un abîme entre l'écrivain russe et le professeur italien. Celui-ci soutenait que la société a le droit de retrancher de son sein les malfaiteurs qui refusent de plier à ses lois, ces malfaiteurs fussent-ils irresponsables.

« Tolstoï ne se gêna point pour taxer cette opinion d'abominable et déclara que toute punition était un crime. D'ailleurs, il ne convertit point M. Lombroso. Et les deux interlocuteurs se séparèrent plus convaincus que jamais l'un et l'autre de l'excellence de leur système. Aussi bien, n'est-ce pas l'effet ordinaire de toute discussion ? »

LA CACHE DES FORÇATS

Les forçats n'ont, dans les pénitenciers, qu'une seule préoccupation : posséder les moyens de s'évader. De ceux-ci, le premier consiste dans la possession d'instruments permettant l'évasion, scie, etc. Bien entendu, ces instruments doivent être démontables pour occuper le plus petit volume possible et se cacher facilement.

M. le D[r] Clarac, médecin en chef de 2[e] classe des colonies, a décrit dans les *Annales de médecine et d'hygiène coloniales* (n° 3) un étui qui avait été saisi chez un forçat et contenait une scie démontable avec trois lames de rechange en acier fortement trempé, susceptible de couper un très gros barreau de fer. Le dessin ci-joint — que nous devons à l'extrême obligeance de M. l'inspecteur général Kermorgant — nous dispense de toute explication.



De toutes les cachettes pour le forçat, la plus sûre est son rectum et il ne craint pas d'en user. L'étui, ou *plan* en terme d'argot, est introduit dans le rectum et, par des manœuvres diverses, le condamné arrive à le faire cheminer jusque dans l'S iliaque. Quand le porteur du plan est dénoncé par un indicateur, on peut, par le palper abdominal, constater la présence du corps étranger dans l'S iliaque, mais ayant tout intérêt à le garder, il se décide rarement à le rendre volontairement, alléguant qu'il ne sait comment il est remonté si haut, et qu'il ne peut plus l'évacuer. On a parfois recours aux purgatifs pour provoquer l'expulsion, mais on échoue

généralement parce que le plus souvent, malgré une surveillance des plus actives, on n'arrive pas à déjouer l'habileté du patient. Aussi, quand on veut se procurer de ces étuis, faut-il s'adresser aux contremaîtres, qui ne sont que des condamnés bien notés, préposés à la surveillance de leurs compagnons de bagne ; ces derniers obtiennent un résultat immédiat par un procédé trop brutal pour être conseillé.

Le contremaître opère de la manière suivante : il surveille avec soin le porteur du plan et, au moment où il s'y attend le moins, il lui applique avec sa canne ou avec la main un coup violent sur le bas-ventre. Surpris par la douleur intense et toute particulière que provoque ce coup, le condamné se courbe fortement en avant et parfois, afin de se soulager, se baisse jusqu'à prendre la position accroupie, en portant les mains sur le point où le coup a porté. Ce mouvement provoque une brusque contraction des muscles abdominaux et, la position aidant, le corps étranger est presque toujours expulsé.

L'avis de Lombroso sur l'électrocution. — On écrit de Rome au *Temps :*

M. Cesare Lombroso a été appelé à donner son avis sur l'électrocution. L'éminent anthropologiste italien n'est point partisan de ce système qu'il dit non assez rapide, à cause des longs préparatifs qu'il nécessite et auxquels, pour la plupart, le condamné doit assister.

Aujourd'hui, fait observer M. Lombroso, tout le monde est d'accord sur ce point que la peine de mort ne doit pas être considérée comme une vengeance de la société, mais comme un moyen de supprimer un individu dangereux et dont la progéniture peut à son tour être un nouveau danger pour la société. Seulement, dit-il, cette mort doit être prompte et douce, et, dans l'électrocution, on ne peut supprimer au patient l'anxiété des longs préparatifs nécessaires à l'application du courant électrique, pour conduire le condamné dans le fauteuil et le soumettre aux armatures électriques aux pouls, à la tête, etc.

Le sentiment humain, ajoute l'éminent professeur, veut que cette grande douleur de l'anxiété pour l'attente de la mort soit épargnée le plus possible et que la forme même de la mort ne soit point douloureuse.

M. Lombroso préconiserait plutôt l'emploi de gaz provoquant l'asphyxie au milieu d'hallucinations agréables, tels, par exemple, le chloroforme et l'éther. Point de préparatifs et l'individu part pour l'autre monde sans s'en apercevoir.

Le Gérant : A. STORCK

Lyon. — Imp. A. Storck et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

LA MÉDECINE D'AUTREFOIS ET LE MÉDECIN AU XXe SIÈCLE (1)

par A. Lacassagne.

J'ai l'habitude de commencer cet enseignement par l'étude d'une question générale. Je vous apporte le résultat de mon observation, de mes travaux, ce que j'ai vu ou appris. En jalonnant ainsi ma route depuis plus de vingt ans que j'enseigne à cette place, je marque les transformations qui se sont faites et avec la connaissance du passé, je dis les aspirations et les tendances, ce qui nous permet ainsi de mieux comprendre la situation présente.

On nous a assez répété que nous vivions à un mauvais moment : menacés par la décomposition sociale ou la dégénérésence physique. Nous étions sans espérance et sans idéal, les belles promesses ne s'étaient pas réalisées, la science même avait fait faillite en cette fin de siècle.

Tout cela est faux. Ce sont des propos de mécontents ou de dyspeptiques. Le pessimisme est viande creuse. Un esprit scientifique n'est pas pessimiste.

Il est plus facile de faire des paradoxes, d'être un redresseur de torts, toujours du côté de l'opposition, que de continuer avec patience à suivre la filiation d'un phénomène naturel ou de comprendre la mystérieuse et extrême lenteur de l'évolution. Sans doute, la perfection humaine ou l'amélioration des sociétés ne suit pas une ligne régulièrement et toujours ascendante. C'est une hélice, avec des hauts et des bas, mais qui monte toujours, s'élève avec le progrès et va vers un avenir meilleur.

(1) Leçon d'ouverture du Cours de médecine légale à l'Université de Lyon, 6 novembre 1901.

Je désire aujourd'hui retracer rapidement cette transformation de la profession médicale, rappeler ce qu'elle a été dans les sociétés anciennes, dans cette période si curieuse que nous commençons à entrevoir, pendant le moyen âge, période affligeante et qui inspire la plus sincère compassion pour les générations de cette époque.

Après la Révolution, et dans la première moitié du siècle précédent, nous avons des documents réels, bien vivants, pris sur nature et peints de main de maître par Balzac, l'auteur de la *Comédie humaine*. Nous saisirons ainsi les modifications qui se sont faites de notre temps par l'arrivée à la vie sociale du prolétariat et l'expansion jusque-là inconnue de l'industrialisme.

Vous suivrez en même temps les changements parallèles, nécessaires et comme inéluctables de l'art médical, c'est la philosophie de l'action humanitaire de notre profession, si, comme l'a dit Taine, la philosophie est une vue sur l'ensemble et sur le fond des choses.

*
* *

Voyons d'abord ce qui se passait en Égypte, dans le berceau d'une des premières civilisations humaines.

Maspero (1) dit que Thot, le dieu-Lune par excellence, s'étant montré comme le premier sorcier, s'institua aussi le premier médecin et le premier chirurgien.

L'Égypte était un pays salubre, les Égyptiens se vantaient « d'être les mieux portants de tous les mortels ». Ils n'en soignaient que mieux leur santé, et Hérodote, dont le récit a été confirmé par les papyrus médicaux qu'a expliqués Chabas, montre que les médecins s'occupaient chacun d'une seule maladie.

C'était la terre des spécialistes. Il y avait surtout des médecins pour les maladies des yeux et du ventre, de même que de nos jours, sur les Égyptiens modernes, on observe la fréquence des opthalmies, des affections abdominales.

Il est de plus intéressant à constater que dans le Papyrus-Ebers, dans celui de Berlin, on signale des maladies telles que

(1) *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, tome I, p. 204 à 220. Thot est l'Hermès Trismégiste des Grecs.

les vers intestinaux, les varices, les ulcères aux jambes, le bouton du Nil, l'anémie et l'hématurie. Vous voyez que la Bilharzia hœmatobia, si bien décrite par Lortet et Vialleton, vient de loin!

Pour Maspero il y avait trois sortes de praticiens : le médecin sorti des écoles sacerdotales et instruit par les livres, le rebouteur qui guérissait les fractures sous l'intercession de la déesse Sokhit et enfin l'exorciste qui employait les amulettes et les paroles magiques.

D'après le Dr Félix von Œfele (1895), la médecine grecque est une dérivation de la médecine égyptienne. Les Grecs seraient allés s'instruire en Égypte, s'y soumettant à des cérémonies d'initiation, puis ils rapportaient la formule dans leur pays, en substituant aux divinités d'Égypte les dieux et déesses de la Grèce. C'est ainsi que le serment d'Hippocrate aurait cette origine. Et à ce propos nous pouvons dire que les travaux des médecins anciens de l'Inde, bien étudiés par M. Liétard, de Plombières, dans deux communications à l'Académie de médecine (1896 et 1897), montrent que leur doctrine venait des Grecs et dans les premiers siècles qui suivirent l'époque d'Alexandre. Un de ces médecins hindous, nommé Charaka, qui vivait au premier siècle de notre ère, a laissé le texte d'un serment qui, sur certains points, est la reproduction presque textuelle du serment d'Hippocrate, et a comme celui-ci un caractère sacerdotal non douteux.

Nous passons aux premiers temps de la Grèce et à Rome.

Au moment d'Hippocrate (450 ans avant notre ère), il y avait cinq écoles de médecine : Cyrène, en Afrique ; Crotone, en Italie ; Rhodes, Cnide et Cos. On distingue alors des médecins encyclopédistes et des praticiens. La doctrine basée sur l'observation et une certaine connaissance de la nature humaine se trouve dans les livres hippocratiques. Je ne vous citerai que cette phrase de *la Loi* : « Celui qui veut arriver à une connaissance intime de la médecine doit réunir les dispositions naturelles, une science acquise, un lieu de séjour favorable, une instruction commencée dès l'enfance, l'amour du travail et une longue application. »

Une autre école, un siècle et demi plus tard, est fondée par Ptolémée Soter, lieutenant d'Alexandre, c'est l'école d'Alexan-

drie, illustrée par Hérophile et Érasistrate qui y pratiquent la dissection des corps de criminels.

La civilisation grecque pénètre partout. Seuls, à Rome, les médecins grecs ont du succès et les malades, dit-on, n'avaient confiance qu'en ceux qui parlaient cette langue.

Au siècle d'Auguste, on cite Dioscoride, Grec d'origine, médecin des armées (1) : il connaissait l'art militaire, la matière médicale, la botanique, les sciences naturelles. Puis Celse, dit le *Cicero medicus*, qui a acquis une grande célébrité par son style élégant et l'étendue de ses connaissances. Arétée, de Cappadoce, était aussi un médecin grec.

La réaction contre les doctrines d'Hippocrate se fit avec Asclépiade, de Bythinie ; puis vient Galien et plus tard la pléïade des médecins arabes.

Au point de vue qui nous occupe, nous constatons que ces médecins, la plupart d'un grand savoir pour leur époque et

(1) Le grand intérêt d'une inscription de pierre tumulaire conservée au musée de Lyon est qu'elle dévoile une partie de l'organisation médicale des armées romaines. « Pendant les premières guerres de la République, il ne semble pas qu'elles aient eu d'autres médecins que ceux, grecs ou affranchis, que les chefs emmenaient avec eux pour leur usage personnel; aussi la mortalité après les combats était-elle considérable. Lorsque furent organisées les armées permanentes, on dut songer à établir un service médical régulier. Marquard (*Handbuch*, 5, p. 536 et suiv.) nous renseigne à ce sujet.

« 1° Dans chaque légion, il y avait au moins un et vraisemblablement plusieurs médecins, diverses inscriptions funéraires rappellent le *medicus legionis*.

« 2° Chaque cohorte prétorienne en avait un.

« 3° Les cohortes des vigiles paraissent avoir eu chacune quatre médecins.

« 4° Tous les corps de troupes auxiliaires.

« 5° Chaque vaisseau de la flotte prétorienne était pourvu de secours médicaux;

« 6° La précieuse inscription de Lyon nous montre que les cohortes urbaines n'étaient pas moins bien partagées. La treizième était cantonnée à Lyon et Baronius Gordus en a été le médecin.

« Ces médecins étaient comptés comme militaires.

« Dans les légions, les cohortes prétoriennes ou urbaines, ils devaient être citoyens romains, tandis que dans les cohortes des vigiles et dans les troupes auxiliaires, ils pouvaient être des affranchis ou des étrangers. César donna le titre de citoyen romain aux médecins grecs qui suivaient les légions ; toutefois il est probable que dans les emplois inférieurs de la médecine et de la chirurgie, on admettait des affranchis et même des esclaves.

« Les soldats étaient soignés dans des ambulances (*valetudinaria*). Pour un camp de trois légions il y en avait une qui était placée sous la direction des tribuns ; celles des garnisons étaient surveillées par le *præfectus castrorum*.

« Il y avait aussi des médecins vétérinaires. »

(Communication de M. Allmer in *Documents pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon*, par le docteur Ernest Poncet, Lyon 1885).

vraiment encyclopédique, sont des praticiens dévoués. Ils s'occupent surtout des grands personnages et des gens fortunés. L'assistance publique est à l'état embryonnaire. Il y a quelques médecins employés dans les villes riches de la Grèce, ainsi que l'a montré Vercoutre.

Plus tard, à Rome, après Auguste, la médecine fut souvent exercée par des aventuriers, ordinairement des Grecs, qui n'avaient pas la haute culture intellectuelle et la valeur morale de ceux dont nous avons parlé, par des affranchis et même par des esclaves. Remarquons en outre qu'à Rome, dans toute l'antiquité et comme on le verra pendant la féodalite, on trouve réunies dans les mêmes mains les fonctions politiques et judiciaires.

Sous les empereurs, dans un local nommé *iatrium* et que décrit Galien, des médecins appelés *archiatri populares* étaient chargés de la police médicale et devaient donner des soins gratuits aux pauvres.

Pendant le moyen âge, en France, grâce au zèle des communautés religieuses, aux donations de personnes généreuses, à la prévoyance de quelques grands seigneurs, et il faut le dire, sous la pression de grandes maladies épidémiques, il se forme un certain nombre d'hôpitaux et d'hospices, d'Hostels-Dieu où les soins étaient donnés par des médecins et même des clercs.

Nous voici arrivés à cette sombre période médiévale du XIIIe au XVe siècle pendant laquelle le monde catholico-féodal éprouva une crise épouvantable. Relisez le tome IV de l'*Histoire de France* de Michelet, le livre de Calmeil sur les manifestations épidémiques de la folie, et une publication toute récente, le tome troisième de l'*Histoire de France,* d'Ernest Lavisse, qui comprend les règnes de saint Louis, de Philippe le Bel, etc., de 1226 à 1328, étudiés par Langlois. C'est après ces lectures que l'on peut se faire une idée de l'état cérébral de ces époques.

La folie devient endémique dans tout l'Occident. Elle se montre avec les manifestations des flagellants, et se déclare par des affections convulsives comme la choréomanie, la danse de Saint-Guy, la tarentule, la danse macabre.

Aux premières années du XVe siècle, la misère est épouvan-

table, les famines se succèdent, le peuple a faim, les cerveaux sont excités, le roi de France lui-même, Charles VI, est aliéné.

Alors, après cette exaltation générale, le danger public s'accroît. Le diable s'en mêle et il va torturer l'humanité pendant plus de trois siècles. Il s'était d'abord attaqué aux couches inférieures de la société, les plus pauvres et les plus faciles à corrompre. La démonopathie gagne la société entière et du xve au xviiie siècle c'est la maladie générale que ne parviennent pas à guérir « les flammes des bûchers de l'Inquisition et les fureurs des parlements ».

La maladie est dans toute l'Europe. Des centaines de mille de démonomanes périssent sur les bûchers. L'Allemagne fut la terre privilégiée de la sorcellerie. On croit rêver à la lecture de cette lugubre histoire. En 1484, le pape Innocent VIII lance une bulle contre la diablerie des pays germaniques, et deux moines furent nommés inquisiteurs. Dans le seul électorat de Trèves, en quelques années, six mille cinq cents sorciers furent mis à mort. Un siècle plus tard, le mal est encore tel que des prières publiques sont ordonnées dans toutes les églises pour l'expulsion de l'esprit malin. L'épidémie gagne même les cloîtres et les couvents. Peu de communautés religieuses furent préservées, c'est la *possession des nonnains* qui s'observa dans le Brandebourg, en Hollande, en Italie et surtout en Allemagne.

Au xviie siècle, en France et à l'étranger, elle se maintient encore. Nous rappellerons seulement l'histoire des Ursulines à Aix et à Loudun, des religieuses de Louviers, de Sainte-Brigitte à Lille, des Bénédictines de Madrid et la fin lamentable de Gaufridi, d'Urbain Grandier, de Picard, tous prêtres qui furent condamnés et brûlés.

Vous pouvez lire ces récits dans le livre de Calmeil où vous trouverez la lamentable histoire d'une fille des environs de Lyon, Marie Volet, de Millery, atteinte en 1690, en même temps que cinquante dévotes du Forez, des terreurs de la démonopathie. L'épidémie fut étudiée par le Dr de Rhodes, agrégé au collège des médecins de Lyon. Ce même médecin fut consulté par les chanoines d'un chapitre sur une convertie qu'on disait obsédée par l'esprit malin. « On répétait partout que le démon la maltraitait toutes les nuits, à coups de fouet et à coups de

bâton ; chaque matin on apercevait sur son corps de nouvelles marques de contusion. Rhodes, en examinant cette malade, jugea bientôt qu'elle était sujette à des convulsions et déclara que le démon était accusé à faux, qu'il était innocent, que le mal caduc était seul coupable. »

J'ai décrit dans un *Historique de la médecine légale* (1) la procédure usitée dans ces procès de sorcellerie ou même dans ceux qui furent intentés contre des animaux.

Ce sont les travaux et les témoignages des médecins et non les écrits des législateurs ou les décisions des tribunaux de justice qui ont les premiers osé attaquer ces grossières erreurs. Tels, Pigray (1559), Fabrice de Hilden, Jean de Weger, Gabriel Naudé (1625).

D'ailleurs, la fermentation et l'agitation de la pensée humaine qui caractérisèrent la Renaissance avaient donné un essor marqué aux études médicales dans les Universités du royaume.

Il en sera ainsi jusqu'à la fin de la monarchie au XVIII[e] siècle. Jusqu'à ce moment et depuis le IX[e] siècle, on constate que les cités s'organisent, les médecins s'y installent et s'adonnent à la pratique. Parfois, des règlements locaux leur attribuent quelques fonctions publiques. Sous l'influence des Capitulaires de Charlemagne, de la Caroline et de l'Ordonnance de Louis XIV de 1670, les dispositions du droit canon sont consacrées et, dans les procédures criminelles, on fait intervenir le médecin.

Nous voici à la grande Révolution. En 1792 on abolit les Universités et les grades qu'elles confèrent, la liberté de la médecine devient complète. Il y eut un grand discrédit de la profession médicale (2).

Puis, sous l'Empire, des codes nouveaux parurent et, par l'article 43 du code d'instruction criminelle et l'article 27 de la loi du 19 ventôse an IX, on réservait aux médecins régulièrement reçus les fonctions d'experts devant les tribunaux.

On organisait d'ailleurs les nouvelles Facultés à Paris, à Montpellier, à Strasbourg. Quelques années plus tard, on créa les Écoles secondaires.

(1) In thèse de Masson, 1884, Lyon. — La criminalité chez les animaux (*Rev. Scient.* 1882).

(2) Voir Chartier : La médecine légale au Tribunal révolutionnaire de Paris pendant la Terreur (*Arch. d'ant. crim.*, XV, 121).

***

Nous arrivons au premier quart du siècle précédent. De cette époque, il nous reste des documents de premier ordre consignés par Balzac dans sa *Comédie humaine*.

Voici ce qu'il disait dans l'avant-propos de ce livre : « En donnant l'inventaire des vices et des vertus, en rassemblant les principaux faits des passions, en peignant les caractères, en choisissant les événements principaux de la société, en composant des types par la réunion des traits de plusieurs caractères homogènes, peut-être pourrai-je arriver à écrire l'histoire oubliée par tant d'historiens... Avec beaucoup de patience et de courage, je réaliserais sur la France au XIXe siècle ce livre que nous regrettons tous, que Rome, Athènes, Tyr, Memphis, la Perse, l'Inde ne nous ont malheureusement pas laissé sur leurs civilisations. »

Balzac était un grand travailleur. « Je suis un docteur ès sciences sociales », dit-il dans la préface du *Père Goriot*, dédié à Geoffroy-Saint-Hilaire, et il voulait, en effet, « faire concurrence à l'état civil ». On a compté qu'il n'y a pas moins de deux mille personnages dans la *Comédie humaine*.

Théophile Gauthier disait qu'il avait « le don d'évocation ». Il vivait l'existence des personnages de son imagination, possédait une « pénétration rétrospective », toujours préoccupé de la recherche et de l'influence des causes. Voilà, je crois, une méthode que, dans beaucoup de circonstances, les médecins feraient bien d'employer.

Balzac était un *visuel*. Il décrivait ce qu'il voyait parmi les innombrables évocations de sa pensée. S'il se trouvait en gésine d'un ouvrage, il était complètement absorbé par la vision des faits et gestes de ses personnages. C'est ainsi que Jules Sandeau revenant du voyage qu'il était allé faire auprès de sa sœur malade, donnait des nouvelles de son état. Balzac l'écoute, d'abord, puis il l'interrompt : « Tout cela est bien, mon ami, mais revenons à la réalité, parlons d'Eugénie Grandet. »

A côté de la vision interne et lumineuse des choses et des gens de son temps, une description minutieuse des différents milieux sociaux. Il crée ses personnages moins avec son imagi-

nation que d'après les observations faites autour de lui, dans la foule, près de ceux avec qui il évolue.

Voilà le vrai réalisme. Son œuvre titanesque a la valeur d'un document scientifique. C'est un roman essentiellement sociologique. Balzac ne s'est pas peint, ne s'est pas mis dans la peau d'un personnage. L'observation est objective. Il a voulu décrire la société au milieu de laquelle il vivait, telle qu'elle était : il n'évoque pas les morts, il raconte les vivants. De là, son œuvre dans laquelle il montre les « espèces sociales ». Ce ne sont pas les « familles d'esprits » dont parle Sainte-Beuve. L'influence sociale, la réaction du milieu intervient et Taine qui connaissait à fond la *Comédie humaine* indiquera plus tard la nécessité d'étudier des « espèces littéraires » et des « espèces sociales » puis soutiendra la théorie de la race, du milieu et du moment.

Balzac met en évidence une série de types : tels les viveurs ; les gens de lettres, les financiers, les hommes de loi, et enfin les médecins.

Il les fait partir de très bas — à notre époque, nous avons encore des origines fort modestes — et s'élever par la continuité de l'effort jusqu'aux sommets. Tels Desplein, Horace Bianchon, Minoret. Presque tous sont des mécréants, athées et matérialistes. Mais Balzac ne les laisse pas mourir dans l'impénitence finale et il les convertit *in extremis*.

Ainsi que l'a montré, l'an dernier, un de vos camarades, M. Caujole, Balzac a dans ses ouvrages étudié la médecine et les médecins. Il les a étudiés avec une conscience dans les recherches, une exactitude dans les descriptions, une minutie dans les détails qui font de son œuvre une mine précieuse de documents.

J'insiste ainsi auprès de vous parce que vous ne connaissez pas probablement Balzac. Ma génération l'a lu et relu. Il n'en est pas de même aujourd'hui. La jeunesse a été attirée, — et je ne lui en fais pas un reproche, la forme et le style étant plus attrayants — par Flaubert et Maupassant apportant les impressions de l'homme du Nord, par Alphonse Daudet palpitant de tout l'éclat étincelant des sensations du Midi.

Balzac est d'une lecture plus difficile, mais son observation est vraiment parfaite.

Ceux qui, comme moi, étaient jeunes de 1845 à 1855, peuvent se rappeler l'exactitude de la description des médecins de Balzac. On était frappé de la tenue correcte, du col tout entouré d'une large cravate blanche, des vêtements sombres. Quelques-uns cependant portaient parfois l'habit bleu barbeau avec des boutons dorés. C'était encore des marques d'une grande dignité extérieure, sans le ridicule de la perruque, de la robe, de la canne, de la tabatière et du manchon, comme au temps du grand roi.

Vous avez vu encore les médecins à longs cheveux et à favoris, comme Claude Bernard, puis la grande redingote noire avec chapeau haut. De nos jours, le médecin a des moustaches, le plus souvent un veston et quelquefois même le chapeau mou.

Dans l'œuvre de Balzac, j'ai relevé quarante-neuf médecins. Il décrit le *médecin de province*, avec le docteur Martener, de Provins, le docteur Rouget (dans *Pierrette*, et *Un Ménage de garçon)*, le *médecin d'eaux* (dans la *Peau de chagrin)*. Il insiste particulièrement sur les variétés de *médecins à Paris*. C'est là, en effet, à Paris, en parisien de mœurs, d'esprit, d'inclination, qu'il a passé la plus grande partie de sa vie.

Dans les *Parents pauvres* apparaît le *médecin de quartier*. Il y a intérêt à connaître cette description d'une espèce à peu près aujourd'hui disparue, depuis la création du bureau de bienfaisance, d'assistance à domicile, de syndicats et de sociétés de secours mutuels.

« A Paris, dans chaque quartier, il existe un médecin dont le nom et la demeure ne sont connus que de la classe inférieure, des petits bourgeois, des portiers, et qu'on nomme conséquemment le médecin du quartier. Ce médecin, qui fait les accouchements et qui saigne, est en médecine ce qu'est dans les « *Petites Affiches* » *la domestique pour tout faire*. Obligé d'être bon pour les pauvres, assez expert à cause de sa longue pratique, il est généralement aimé. »

Tel le docteur Poulain « parvenu, par l'estime de MM. les concierges de son arrondissement, à se faire une petite clientèle qui suffisait à peine à ses besoins. »

Sa mère, âgée de soixante-sept ans, cousait des guêtres et des culottes de peau. Elle faisait le ménage de son fils. Lui-même

« courait tout le Marais à pied comme un chat maigre, et en vingt visites, en obtenait deux à quarante sous ». Son appartement indiquait la misère. « C'était sec, pauvre et froid. *Quel malade pouvait croire à la science d'un médecin qui, sans renommée, se trouvait sans meubles?....* Il ne voyait que des ménages pareils au sien, ceux de petits employés ou de petits fabricants. Ses clients les plus riches étaient les bouchers, les boulangers, les gros détaillants du quartier, gens qui, la plupart, attribuaient leur guérison à la nature pour pouvoir payer les visites du docteur à quarante sous en le voyant venir à pied. *En médecine, le cabriolet est plus nécessaire que le savoir.* »

Balzac trace aussi le tableau des *grands médecins*, de ceux qui sont arrivés très haut.

Ce sont de grands personnages parvenus au faîte et aux honneurs de la science. Tels Desplein (*la Messe de l'Athée*), « un des plus illustres, des plus hauts génies de notre temps, un phénomène dans la science, le plus grand chirurgien des temps anciens et modernes ». Horace Bianchon, le grand et célèbre médecin « un des flambeaux de l'école de Paris », est surtout un psychologue ; c'est lui qui dit à Eugène de Rastignac pendant l'agonie du père Goriot : « Les médecins qui ont exercé ne voient que la maladie, moi je vois encore le malade » ; Minoret, médecin de l'Empereur, membre de l'Institut, etc. C'est à propos de ce dernier, dans *Ursule Mirouet*, qu'il peint si bien la jalousie des médecins, l'*invidia medicorum*. Il écrit : « Il n'y a que les prêtres, les magistrats et les médecins pour haïr ainsi. La robe est toujours terrible. »

Il y a encore sept médecins militaires en retraite ou en activité de service, dont les figures sont originales, et qu'il décrit dans la *Rabouilleuse*, dans l'*Auberge Rouge*.

Enfin, les médecins de campagne sont représentés par les docteurs Roubaud et Benassis. Ce dernier est le héros d'un de ses livres : *Le Médecin de Campagne*. Celui-ci, si différent du médecin du nos jours, qu'il me semble utile de vous montrer ce qu'il pouvait être du temps de Balzac ou dans son imagination.

Pour lui, il n'est pas nécessaire que ce soit un savant. Au milieu des populations agricoles, le médecin, c'est, avant tout, un être moral, un apôtre de la civilisation semant le bon grain

dans l'âme obscure des paysans. Le docteur Benassis raconte comment il comprend sa profession : « Je me vouai religieusement à l'état de chirurgien de campagne, le dernier de tous ceux qu'un homme pense à prendre dans son pays. J'ai voulu devenir l'ami des pauvres sans attendre d'eux la moindre récompense. Oh ! je ne me suis abandonné à aucune illusion, ni sur le caractère des gens de la campagne, ni sur les obstacles que l'on rencontre en essayant d'améliorer les hommes ou les choses. Je n'ai point fait d'idylle sur mes gens, je les ai acceptés pour ce qu'ils sont, de pauvres paysans, ni entièrement bons, ni entièrement méchants, auxquels un travail constant ne permet point de se livrer aux sentiments, mais qui parfois peuvent sentir vivement.... Les gens de la campagne meurent tous philosophiquement, ils souffrent, se taisent et se couchent à la manière des animaux. » Ainsi que l'indique de Vigny, dans la *Mort du Loup*.

Le cabinet de travail de ce médecin montre qu'il consultait peu ses livres et d'ailleurs il n'est jamais fait allusion à ses connaissances scientifiques. « Quelques livres gisaient épars sur des planches poudreuses et les rayons chargés de bouteilles étiquetées faisaient songer que la pharmacie y occupait plus de place que la science. »

Le Dr Benassis a longtemps hésité sur sa vocation. Devait-il se faire curé, médecin de campagne ou juge de paix? « Ce n'est pas sans raison que l'on assemble proverbialement les trois robes noires, le prêtre, l'homme de loi, le médecin : l'un panse les plaies de l'âme, l'autre celles de la bourse, le dernier, celles du corps; ils représentent la société dans ses trois principaux termes d'existence : la conscience, le domaine, la santé.

« Je crois que le progrès de la civilisation et le bien-être des masses dépendent de ces trois hommes; ils sont trois pouvoirs qui font immédiatement sentir au peuple l'action des faits, des intérêts et des principes, les trois grands résultats produits chez une nation par les événements, par les propriétés et par les idées... Ces trois professions, en touchant nécessairement à ces résultats humains, m'ont donc semblé être aujourd'hui les plus grands leviers de la civilisation. »

Dans ces espèces sociales, Balzac ne s'occupe pas des autres médecins fonctionnaires qui existaient alors.

Il y avait en effet des médecins au rapport, des membres de Conseils d'hygiène, de lycées, d'établissements de l'État, etc. Mais les titulaires de ces emplois les avaient par surcroît, donnaient des consultations dans leur cabinet, faisaient de nombreuses visites.

En résumé, il n'y avait pas alors, dans la première moitié du XIXe siècle, de médecine sociale, comme nous l'entendons.

*
* *

Étudions maintenant les conditions de la société moderne. A notre époque, et depuis un siècle, l'industrie a pris un accroissement constant. Les usines sont devenues nombreuses. On a même vu se créer des villes, d'immenses cités comme les ateliers Krupp, le Creuzot, Saint-Chamond, Firminy où se consomment de grandes quantités d'énergie. Le mouvement est encore plus marqué en Amérique, et aux États-Unis se trouve une usine qui fabrique mille locomotives par an.

Ces superproductions encombrent les marchés et on comprend la nécessité des syndicats producteurs et l'avénement des trusts.

En vingt-cinq ou cinquante ans, les conditions économiques ont plus changé qu'en des séries de siècles, aux époques des Pharaons, des républiques athénienne et romaine.

Il semble vraiment que plus l'humanité grandit, plus l'existence de l'homme est vive et intense; c'est l'action et la réaction de l'homme sur le milieu et du milieu sur le cerveau humain.

L'homme moderne qui travaille dans l'usine où les deux tiers de la besogne sont faits par des machines perfectionnées, où l'éclairage est donné par l'électricité, devient un ouvrier familiarisé peu à peu avec des problèmes scientifiques qui ne pourraient surgir dans la cervelle du paysan attaché à la glèbe, cette brute dont parle La Bruyère, du terrassier ou du bûcheron.

Le travail perfectionne l'homme et modifie la race du pays où l'industrie est hautement développée. Certes, le climat, comme l'a montré Montesquieu, a eu une influence non douteuse, mais le grand développement pris par l'Égypte est dû surtout au concours du Nil et à l'application de puissantes machines hydrauliques.

L'activité humaine a besoin d'auxiliaires. Les outils, les tours, les machines mues par l'eau ou par l'air, les roues à palettes et les moulins à vent étaient les sources de force motrice que l'homme employait dans une industrie, presque enfantine dans ses moyens, insignifiante dans les résultats.

Tout va changer avec la machine de Watt et l'entrée des machines à vapeur dans la métallurgie, vers 1788. N'oublions pas que quelques années plus tôt, en 1781, Jouffroy à Lyon, sur la Saône, appliquait la vapeur à la navigation. En 1814, la première locomotive de Stephenson était utilisée.

Donc de 1780 à 1814, la vapeur a transformé le travail de l'homme, amenant avec lui des changements dans les idées, dans les sentiments, dans l'activité.

C'est ce que nous avons vu se produire plus tard sous nos yeux, depuis quarante ans, avec le développement et le transport de l'énergie électrique, les télégraphes, téléphones, tramways. Il est donc bien évident que des progrès intellectuels et moraux, des modificateurs de l'économie d'un peuple peuvent dépendre pour une certaine part des transformations de l'outillage.

Le travail par la machine à vapeur ne sera-t-il pas bientôt délaissé ? On a déjà trouvé mieux. Comme les cheminées qui donnent peu de la chaleur produite, les machines à vapeur gaspillent l'énergie. Ainsi les meilleures machines, les plus perfectionnées au point de vue du rendement, presque idéales, n'utilisent en force qu'un dixième de la quantité d'énergie que contient le combustible employé à produire la vapeur.

Un grand pas serait fait si on pouvait transformer directement l'énergie calorifique du combustible en énergie électrique. Les progrès seraient encore plus sensibles si on se passait du charbon et si on changeait en courant électrique les mouvements de l'atmosphère et des eaux. Voilà l'avenir des chutes d'eau, des cascades, de *la houille blanche*, comme dit M. A. Bergès. M. René Tavernier a calculé que dans les Alpes françaises il y avait ainsi trois millions de chevaux à l'étiage et cinq millions de chevaux en eaux moyennes.

Des experts éclairés comme M. James van Drunen (1), recteur

(1) La philosophie de l'industrie, *Revue de l'Université de Bruxelles*, n° 1, 1901.

de l'Université de Bruxelles, disent que l'avenir réclamera la suppression de tout transport de force et qu'il faudra un jour avoir partout et en quantité inépuisable de l'énergie motrice. Ce réservoir de force sortira de l'étude de la physique moléculaire.

C'est la physico-chimie, appliquée aux actions moléculaires, qui est la mécanique de l'avenir, l'énergie motrice du travail dans ce siècle nouveau.

L'activité humaine éprouvera alors une inconcevable transformation, le capital perdra en grande partie de sa valeur, l'individualisme prévaudra. Les hommes laborieux et persévérants, les originaux et les natures d'élite, les cerveaux supérieurs se montreront et auront le bénéfice de leurs capacités exceptionnelles. Amère dérision : c'est l'inégalité qui s'affirmera de plus en plus !

Il est intéressant de penser que l'avenir de l'humanité, le bonheur humain après tout, s'élabore dans les laboratoires de physique et de chimie. Nos savants modernes n'y cherchent pas comme les alchimistes du moyen âge la transmutation de l'or. Ils étudient la transformation des forces chez les infiniment petits, dans les atomes ou les molécules.

Le cosmos sera de plus en plus l'*alma mater*, le grand producteur. C'est la terre, l'immense et inépuisable réservoir de forces latentes, qui doit fournir en tout lieu et à chacun, à un prix des plus minimes, l'outil de demain, une nouvelle force motrice.

Notre esprit s'habitue déjà à ces forces invisibles et puissantes, mystérieuses et efficaces : le radiomètre de Crookes, le téléphone, les rayons cathodiques, la télégraphie sans fil. Ce qui me frappe d'admiration et m'inspire un recueillement respectueux, ce n'est pas l'existence de ces forces ocultes et puissantes, mais c'est que l'homme ait pu les découvrir et les plier à son usage.

De là naîtra un cerveau plus affiné et comme les relations entre les hommes seront de plus en plus étroites et fréquentes, l'homme deviendra meilleur.

Dans la société de la vapeur et de l'électricité, dans les démocraties modernes, il y a deux classes privilégiées, exceptionnelles, j'allais dire deux aristocraties : celle des médecins et celle des ingénieurs. L'ingénieur est chargé de mettre en exploitation notre planète, de surveiller le capital, de l'utiliser et de

l'amortir par une féconde production et à l'aide d'ouvriers salariés qui, eux aussi, comme les machines, dépensent et usent leur corps.

Le médecin contrôle la machine humaine et vérifie ses usures. Il est la garantie du travail qui peut être apporté, mais il est surtout la sauvegarde de l'ouvrier. C'est le médecin qui préviendra la maladie en s'opposant à l'installation défectueuse d'un établissement, à l'emploi de substances nuisibles ou poisons industriels. C'est lui qui fixera la durée du repos pour telle maladie ou qui constatera les blessures, les incapacités passagères, les infirmités absolues ou partielles, que le travail de l'industrie aura occasionnées.

Il y a donc opposition et concours dans le rôle de l'ingénieur et du médecin, les auxiliaires indispensables et les collaborateurs utiles de toute industrie.

En y réfléchissant, et par le fait de ces transformations de la société, notre profession a évolué et n'est plus ce qu'elle était dans l'antiquité, au moyen âge, ou même au siècle dernier quand l'observait si bien l'écrivain de la *Comédie humaine*.

Il y avait alors, comme nous l'avons montré, des espèces et des genres. Je ne vois plus actuellement que deux variétés assez distinctes : le médecin des collectivités et le professionnel, la médecine corporative et la médecine professionnelle.

Autrefois, et jusqu'au siècle dernier, le médecin vivait du malade. Actuellement, il soigne moins, mais il prévient la maladie, règle la situation d'un malade, surveille les intérêts d'un blessé.

Guérisseur d'abord, hygiéniste ensuite, actuellement le médecin est expert, arbitre ou mieux encore *curateur*. La formule ancienne est peu changée après tout : *il guérit quelquefois, il aide souvent, il console toujours.*

Ainsi, peu à peu, les lois de la biologie dans sa partie pratique, c'est-à-dire la connaissance de l'homme sain ou malade, l'art médical enfin, pénètrent et influent sur l'existence des collectivités humaines.

On peut même prévoir le moment où les véritables hommes d'Etat — non ceux que le hasard improvise dans les époques de transition, mais ceux qui, plus tard, dans une société organisée,

s'entraîneront à ces hautes et nobles fonctions, — comprendront qu'il n'est pas possible de diriger ou de conduire des hommes sans des connaissances positives de la nature humaine.

A notre époque, le médecin entre de plus en plus dans la vie publique. Ainsi, pour prendre un exemple près de nous, ce sont des professeurs de notre Faculté qui président en ce moment les deux grandes assemblées du département : le Conseil général du Rhône, le Conseil municipal de Lyon.

Les études biologiques émancipent rapidement et la pratique de notre art aiguise et développe les sentiments, la bonté, l'altruisme. Nous voyons de près la souffrance, la maladie, la mort. Nous sommes les confidents non seulement des « avariés », et des éclopés de toute espèce mais aussi des inquiets, des agités, des désespérés. A l'hôpital, au régiment, à l'atelier, partout où nous appelle le devoir, nous devenons un protecteur. Le pauvre, l'abandonné sentent qu'ils peuvent se confier à nous puisque nous sommes souvent seuls à les consoler.

Nous observons l'humanité sous toutes ses faces. Nul ne sait comme nous l'homme mauvais ou bon, généreux ou égoïste, intelligent ou stupide. Nous l'avons vu génial ou sublime, et nous n'ignorons pas ce que peut en faire la maladie, l'alcoolisme, la misère et la débauche.

C'est à cause de tout cela, de notre instruction et des sentiments qu'elle a fait éclore ou développés que nous nous sentons dans l'obligation de déclarer le mal, de chercher le remède, de faire tout ce qui dépend de nous, en prenant même la direction des efforts. Ainsi, le médecin trouve place dans les affaires publiques. Ses sentiments d'abnégation lui permettent de concourir à l'amélioration de l'hygiène sociale, son courage civique le montre luttant sans crainte du danger.

Le médecin paie de sa personne : il donne son intelligence, son activité, son cœur à la chose publique. Je ne crois pas qu'il existe une profession qui ait plus contribué au progrès matériel et moral de l'humanité que la profession médicale. A mon âge, là où les circonstances m'ont placé, j'ai vu beaucoup d'hommes et de toutes professions, de toutes classes, je puis dire que je n'en ai pas vu plus à la hauteur de leurs fonctions, plus dignes de la confiance que la société attend de leur concours. Cette

façon de faire, de penser et de se dévouer réalise d'ailleurs la pensée si bien formulée par Descartes : « La médecine et l'hygiène sont le principal moyen de rendre les hommes communément vertueux. L'esprit dépend si fort du tempérament et de la disposition des organes du corps que, s'il est possible de trouver quelque moyen qui rende communément les hommes plus sages et plus habiles qu'ils n'ont été jusqu'ici, je crois que c'est dans la médecine qu'on doit le chercher. »

A notre époque, avons-nous dit, il y a deux variétés de médecine : *la médecine corporative et la médecine professionnelle.* Laissez-moi rapidement vous montrer ce qui est compris sous l'une et l'autre étiquette. Vous comprendrez mieux l'importance et les relations de ces questions entre elles et vous saisirez alors ce qui entre dans le cadre d'un Cours de médecine sociale. Chacune de ces questions devant entraîner des renseignements législatifs et administratifs, des considérations scientifiques, des règles de conduite précises, exiger des développements et des détails qui ne peuvent trouver place dans un exposé général.

Dans la médecine corporative on peut distinguer trois points spéciaux.

1° *Le côté social.* — Le médecin intervient dans la défense et la protection de l'enfant. Notre ami le professeur Pinard a tracé les règles de la *puériculture*, c'est-à-dire avant la procréation, de la procréation à la naissance, après la naissance. On doit insister sur ce point que dans les villes industrielles, de 15 à 20 p. 100 des enfants meurent avant la naissance et 10 p. 100 sont faibles et débiles. De là, l'étude sur les femmes enceintes de l'influence du surmenage, de la misère, de la maladie, de l'abandon des filles-mères. Il faut aussi dire ce que sont ces officines d'avortement bien connues dans les villes ou dans les cantons industriels, annoncées dans les journaux en termes assez clairs pour attirer l'attention des intéressées.

A la conférence de Berlin, Jules Simon déposa cette proposition : les femmes accouchées ne peuvent travailler que quatre semaines après l'accouchement. La plupart des nations d'Europe ont pris des mesures en conséquence. La France n'a encore rien

fait. Il y a eu, au Parlement, le projet Dulac, celui de M. Strauss, mais ils n'ont pas encore abouti et il est temps de demander pour la femme enceinte six semaines de repos avant l'accouchement et deux mois de repos après celui-ci. On doit traiter la fille-mère comme la femme mariée et se rappeler que la Convention adopta une proposition de Maigret disant que dans chaque district il y aurait un asile où la fille-mère pourrait entrer à un moment quelconque de sa grossesse.

Pour l'*enfant* qui vient de naître, puisqu'il a moins de chances de vivre une semaine qu'un individu de quatre-vingt-dix ans, un an qu'un octogénaire, il faut des précautions excessives et une sollicitude très grande de la part des administrations. MM. Balestre et Giletta ont montré que plus d'un tiers des décès des enfants est évitable. Pinard a proposé ainsi les termes du problème : ne pas séparer l'enfant de la mère et de la famille.

Il y a toute une législation concernant le premier âge de l'enfant. D'abord la *loi Roussel* du 23 décembre 1874 qui mérite de porter le nom d'un homme ayant montré ce que peuvent faire le cœur et la science mis au service de l'action publique. Il y a les *enfants assistés* que le médecin doit examiner : enfants trouvés, abandonnés, secourus temporairement et conservés par leur mère.

Puis les enfants soit dans les *écoles* (loi de 1882 sur l'instruction primaire pour les enfants au-dessous de douze ans), soit *employés dans l'industrie* (loi du 19 mai 1874 : pas avant douze ans — douze heures par jour — travail de nuit après seize ans pour les garçons, après vingt et un ans pour les filles), employés dans les *professions ambulantes* (âgés de moins de seize ans, loi du 7 décembre 1876).

Lisez — car vous devez les ignorer — les articles 371 à 387 du Code civil sur la *puissance paternelle* et vous serez effrayé de voir, comme un fossile de la civilisation romaine et de la puissance du *pater familias*, le père ayant le droit de faire mettre en prison pendant un mois son fils, un enfant âgé de moins de seize ans. J'ai vu des gamins de douze ans, de treize ans ainsi enfermés, victimes souvent de la mauvaise conduite de leurs parents, pleurant d'abord, puis se pliant à ce régime, mais

sortant avec de mauvaises habitudes, un esprit de révolte, la haine au cœur, tout préparés à entrer en lutte contre la société. On a établi une loi de sursis, on propose une loi de pardon, c'est bien, mais qu'on abolisse d'abord des mesures qui, comme des couveuses du mal, font germer les graines de criminels.

Je n'oublierai pas cependant que la loi du 24 juillet 1889 protège les *enfants maltraités ou moralement abandonnés* et proclame la déchéance paternelle des parents indignes.

Voilà pour le début de la vie dans notre société actuelle et vous entrevoyez que la plupart des problèmes soulevés n'ont une solution qu'avec le concours des médecins. Il serait facile de faire voir qu'il en est ainsi à propos de tous les âges, et si j'insiste sur ce point, c'est pour vous donner une idée de l'importance sociale de notre profession, du dévouement qu'elle exige, des connaissances que vous devez acquérir pour être à la hauteur des différentes missions qui vous seront confiées.

Signalons les plus importantes de ces interventions médicales. D'abord pour ce qui touche à l'enseignement, école ou lycée, *les méthodes pédagogiques*. Nous connaissons l'état physique et mental de l'enfant ou de l'adolescent, le développement de ses organes des sens, les maladies de la nutrition, celles du système nerveux en préparation, les conditions de la croissance en rapport avec le développement de certaines glandes. De là, l'attention qu'il faut porter à la puberté, à son installation, aux cas de précocité sexuelle, à ceux d'infantilisme et de féminisme, aux types retardés.

Il n'y a pas *l'enfant* mais des enfants et l'instruction ne peut être uniforme et profitable qu'à la condition de s'appliquer à des enfants à peu près uniformément constitués. Voltaire disait de Candide : « Il n'était malheureux que lorsqu'il pensait », et il ajoute : « Il en est ainsi pour la plupart des hommes. »

Or, d'après les méthodes pédagogiques, on s'occupe de l'esprit et on oublie qu'il y a aussi une dignité corporelle. De là, ces deux inconvénients : la stagnation pour le corps et la mobilité pour l'esprit. Machiavel, dans *le Prince*, distingue trois degrés de capacité : 1° ceux qui comprennent avec leurs facultés ; 2° ceux qui ont besoin qu'on leur explique ; 3° ceux qui ne comprennent pas du tout. Pour nous médecins, voici la

formule : il faut créer, chez l'enfant, des habitudes soit par suggestion, soit par des actes fréquents, afin de provoquer des impulsions réflexes qui contrebalancent les impulsions héréditaires fâcheuses ou bien encore, il faut fortifier les impulsions héréditaire qui sont bonnes.

Mais je m'aperçois que si je développais aussi longuement tout le côté social de la médecine corporative, il ne me resterait pas assez de temps pour vous signaler les points principaux qui méritent au moins d'être indiqués à votre attention.

Je veux parler de l'*apprenti*, de l'*atelier*, de l'*usine* et de l'intervention du médecin dans toutes les questions afférentes à la vie professionnelle de l'ouvrier. Il y aurait lieu aussi de dire le rôle des *Conseils d'Hygiène*, ce que doivent être, d'après nous, la *maison*, les *garnis* et les mesures à prendre contre les *logements insalubres*.

Enfin il faudra indiquer la maladie et les risques professionnels d'après la *loi du 9 avril 1898* et le projet de la Chambre des députés du *3 juin 1901*. La loi sur les accidents du travail est une bonne loi de protection sociale. Ce n'est pas là du socialisme d'État, comme on l'a dit, mais l'État prenant, comme il le doit, des mesures pour protéger et garantir le travailleur industriel.

Il y a des points défectueux dans cette loi : il faut la pratiquer pour connaître ses défauts et aussi pour s'apercevoir en même temps du bien qu'elle apporte. Les médecins y jouent un rôle considérable. On peut même dire, sans exagération, que cette loi ne vaudra que par la façon dont les médecins la mettront en pratique. C'est de leur intervention, de l'interprétation exacte d'un accident et de ses conséquences que dépendront en grande partie l'avenir des invalides du travail et la situation de ces victimes de l'industrialisme moderne.

La loi du 9 avril 1898 n'est qu'un premier pas en avant ; tant qu'il n'y aura pas un risque professionnel visant les maladies aussi bien que les accidents, l'ouvrier ne sera pas suffisamment protégé, les classes laborieuses auront le droit de se plaindre et les médecins uniront leur voix à celle de ces malheureux pour se faire entendre des pouvoirs publics.

*
* *

Nous venons de donner de longs développements au côté social de la médecine corporative, il nous reste à envisager le *côté légal et administratif* puis le *côté altruiste* (corporation et mutualité). Sur ces points nous serons bref et ne donnerons que les grandes lignes du programme. Vous allez juger par cette simple énumération qu'il n'y a pas de profession dont les pouvoirs publics sollicitent davantage le concours pour la vitalité et le bien-être des collectivités humaines.

2° *Le côté légal et administratif.* — Il y a d'abord la *Loi sur l'exercice de la médecine du 30 novembre 1892*, les articles des Codes qui visent *la responsabilité médicale* (art. 1382, 1383 du Code civil et 319, 320 du Code pénal), *le secret médical* (art. 378 du C. P.), *les honoraires* et *la prescription* (art. 2101, 2104, 2105, 2272 à 2275 du C. C.), *les donations*, *les dispositions en faveur d'un médecin* (art. 900, 911 du C. C.), puis les articles de loi qui fixent les conditions de l'expertise médico-légale : ainsi, *l'autorité requérante* (Code d'inst. crim., art. 41 à 50 et art. 268 et 269, art. 81 du C. C.), *le refus du mandat* (art. 14 et 23 de la loi du 30 novembre 1892 et C. I. C. art. 80) et les expertises en général, telles que le *certificat* (art. 85 et 86 du C.C., art. 156, 160 du C. P.), *le rapport*, *les expertises en matière civile* (art. 302 à 323 du C. de proc. civ.), *les honoraires du médecin requis par la justice* (décret du 18 juin 1811), *les conditions dans lesquelles est conféré le titre d'expert médecin devant les Tribunaux* (décret du 2 novembre 1893). En résumé la société a imposé beaucoup de *devoirs* et a en même temps donné peu de *droits*. Heureusement que le bon sens populaire, par la faveur qu'il nous témoigne, contraste sur ce point avec les décisions des parlements. Qu'importe, après tout! Mettez en pratique cette belle maxime de Kant : « Tu dois, donc tu peux. »

Dans tous les actes de votre existence médico-judiciaire ayez toujours présente à l'esprit la légende qui se trouvait sur le sceau du Collège de médecine de Lyon érigé sous le règne d'Henri III,

le 19 juin 1576 : *Et Vigil et Prudens*. Ajoutez la belle devise de Sainte-Beuve, un évadé de notre profession : *Le vrai, le vrai seul*.

L'État ne fait pas seulement appel au concours des médecins pour l'administration de la justice ; il les emploie encore et d'une façon permanente au *service de santé des armées de terre et de mer*. Ces médecins ont le rôle d'experts auprès des autorités militaires. Ce sont eux qui donnent leur avis sur l'exemption ou l'admission des hommes appelés à faire leur service militaire, sur les engagés volontaires, sur l'admission à la réforme des militaires devenus impropres au service, des officiers mis en non-activité pour infirmité temporaire, et lorsque la maladie ou l'infirmité est définitive et a été contractée dans un service commandé fournissent les certificats qui permettent à ces soldats, sous-officiers ou officiers d'avoir ou des gratifications renouvelables ou une pension de retraite, toutes décisions, on le conçoit, qui engagent le Trésor public.

L'État, les administrations départementales ou municipales, les grandes compagnies industrielles ont encore besoin de médecins pour le fonctionnement de leurs services. Il y a aussi pour l'État des médecins employés dans les *services sanitaires*, les *asiles d'aliénés* et les *prisons*, dans les *manufactures*, *usines*, *chantiers et ateliers*. Les administrations départementales désignent des *médecins assermentés* pour les visites et contre-visites des fonctionnaires malades, demandant un congé, en instance de retraite : elles nomment les *membres du Conseil d'Hygiène*, les *inspecteurs des pharmacies*, les *médecins des épidémies*, ceux qui sont chargés de l'*inspection des enfants assistés*, du *service de la vaccination*, les *médecins des hospices*, *asiles* et *dépôts de mendicité*. Il y a même dans certains départements des *médecins cantonaux*, des *médecins chargés de l'assistance des pauvres*, des *médecins de colonisation*.

Les municipalités et communes ont besoin de médecins pour leurs employés ou agents (*bureaux*, *police*, *octroi*), pour les *écoles*, le *service des mœurs*, les *hôpitaux*, et les *hospices* ; il y a même dans quelques villes des *médecins de l'état civil* et des médecins chargés de la direction et du fonctionnement du *bureau municipal d'hygiène*.

Il y a des *médecins au service des grandes Compagnies* :

chemins de fer, navigation (paquebots et transports), mines, usines (Creusot, Rive-de-Gier, Saint-Étienne, etc.), et dans des *établissements industriels* moins importants que les précédents ; usines diverses, ateliers et chantiers.

*
* *

3° *Le côté altruiste.* — Voilà pour les applications sociales, les applications légales et administratives de la profession médicale : leur énumération seule, bien qu'incomplète, montre qu'elles sont nombreuses et variées. Nous allons voir que dans ce siècle de mutualité et de solidarité sociales, les médecins apportent un concours et une intervention qui prouvent plus d'altruisme que d'esprit de lucre. Ils aident ainsi au fonctionnement des différentes associations de charité et de prévoyance, des *bureaux de bienfaisance*, des *sociétés de secours mutuels*, des *syndicats*.

Les mutualités sont des œuvres utiles puisqu'elles ont distribué près de cinq millions de retraites en 1898. Elles montrent ce que font la liberté et l'initiative individuelles et indiquent, il nous semble, qu'aidées, elles pourraient facilement résoudre le problème nécessaire et inéluctable des retraites ouvrières. Tout récemment, le 27 octobre dernier, un homme d'État a indiqué comment il faut comprendre cette prévoyance sociale : « On ne fonde aucune institution durable si elle ne répond pas à une de ces vocations primordiales, et pour parler plus simplement, à un de ces instincts humains qui sont aussi anciens que l'homme lui-même, plus obscur au début, très rudimentaire, presque latent mais certain, indestructible et destiné à grandir et à croître de jour en jour. Je crois que l'homme est né prévoyant. Cette proposition ne pourra pas être taxée de téméraire ; n'enseigne-t-on pas que tous les êtres animés obéissent avant tout à l'instinct de la conservation? Or, la prévoyance, c'est l'instinct de la conservation chez l'être doué de raison..... Garder pour le lendemain, c'est le premier mot de la prévoyance, c'est la prévoyance des hommes des premiers temps. Et puis à mesure que la civilisation s'est faite, à mesure que les hommes se rapprochant les uns des autres, les rapports se sont multipliés, à mesure que la

valeur des choses a été représentée par un signe tangible, facilement conservable, susceptible de grossir par l'économie, ils ne se sont pas contentés de prévoir le lendemain, ils ont prévu un avenir plus lointain ; et quand, à côté de ce sentiment de la prévoyance, s'éveilla peu à peu un autre sentiment plus noble encore, quand se fit jour un autre instinct de la nature, quand on a compris la solidarité, alors on a voulu épargner non seulement pour soi, mais pour les autres.

« C'est de l'épargne réciproque qu'est née la mutualité... Le défaut de prévoyance tient encore à deux causes. La première, c'est, à mon sens, un défaut de culture morale suffisante. La seconde, c'est, il faut bien le dire et le reconnaître, la dureté pour certains du combat pour la vie, qui certes n'anéantit point l'instinct de la prévoyance, mais qui supprime le pouvoir d'épargner. »

Voilà de vraies et fortes paroles que je vous prie de méditer au moment où vous allez entrer dans la vie professionnelle. Ne vivez pas isolés, solidarisez-vous avec vos confrères : c'est votre intérêt et celui de votre profession. Ne croyez pas surtout que ce ne sont là que des formules oratoires. Ces idées ont une base sérieuse et vraiment scientifique. Permettez-moi de vous citer une phrase du professeur au Muséum, Edmond Périer (1) : « Aussi bien dans le domaine moral que dans le domaine matériel, la science montre l'extrême localisation des brusques révolutions, des cataclysmes instantanés, des créations subites, et leur impuissance à changer la majestueuse lenteur de l'évolution des choses ; à ceux qui voudraient se réclamer trop vite de la lutte pour la vie et de la sélection naturelle pour justifier leurs entreprises personnelles et leur individualisme outrancier, elle montre le néant des individualités isolées en présence des associations ; elle montre l'association, mère de tous les progrès dans le monde de la vie, créant des organismes d'autant plus puissants que la division du travail entre les éléments qui la composent est mieux adaptée aux besoins de la vie dans les conditions où ils sont placés, la répartition des produits plus

(1) Le Bilan de la Science, préface du nouveau Dictionnaire des Sciences et de leurs applications (citation in *Revue*, n° 22, 1901).

équitable entre les éléments associés, le sacrifice que chacun fait au bien de tous d'une partie de sa liberté plus allègrement consenti, la durée de l'organisme dépendant d'ailleurs de la faculté que conservent les éléments de se modifier sans cesse, ce qui permet une adaptation de plus en plus parfaite au milieu quand celui-ci demeure fixe, une transformation graduelle quand il vient à changer. »

Si j'insiste ainsi sur ces principes fondamentaux, véritable assise scientifique et par suite indiscutable, c'est pour créer des convictions et vous donner une règle de conduite au lendemain du doctorat. Il faut faire partie d'un *syndicat de médecins.*

Les syndicats médicaux ne furent pas admis comme entrant dans l'esprit de la loi du 21 mars 1884, par le tribunal de Domfront, la Cour de Caen, la Cour de cassation (1885). Il a fallu attendre la loi sur l'exercice de la médecine du 30 novembre 1892.

Il y a des associations de médecins ou des syndicats dans presque tous les départements. Vous devez adhérer à ces agrégations qui peuvent opérer la défense de la communauté des intérêts. La dépense est d'ailleurs insignifiante. Le nombre des adhérents à un syndicat constitue sa force et assure le succès de ses entreprises.

Seul, un syndicat, véritable personne morale, peut élever la voix au nom des intérêts d'un médecin, du corps médical, ester en justice. Il faut donc le fortifier par les adhésions de tous les membres de la ville ou du département. Le faire grandir et prospérer n'est pas contribuer à augmenter la renommée de tel ou tel médecin de bonne volonté dont le nom est mis en avant, c'est au contraire augmenter et défendre les intérêts de la profession.

Je pourrais vous donner d'aussi bonnes raisons à propos des *assurances.* Il y en a de nombreuses variétés. Les plus importantes pour les médecins sont celles qui sollicitent leur concours pour fonctionner, c'est-à-dire qui ont besoin d'un rapport médical comme base d'une police d'assurance, telles les assurances sur la vie, contre la maladie, contre les accidents. Sans rapport médical, pas de contrat. La valeur de l'un détermine la validité de l'autre, à tel effet que la solidité d'une compagnie peut se

mesurer à la compétence des médecins, à leur attention scrupuleuse à répondre aux questions d'un rapport précis et méticuleux.

Dès que vous le pourrez, assurez-vous sur la vie. Outre le bénéfice d'une dépense d'autant moins élevée que l'assurance est contractée plus jeune, vous mettrez annuellement de côté une somme dont le cumul constituera un capital pour les vôtres si vous disparaissez prématurement ou pour vous, au couchant de la vie, constituera la base d'une pension de retraite. Je répète encore la formule : savoir, c'est prévoir.

*
* *

Il ne me reste plus en terminant qu'à dire quelques mots de la *médecine professionnelle.*

Il n'y a plus que deux espèces de médecins, chacune d'elles présentant quelques variétés : le *médecin de ville*, le *médecin de campagne.*

A la ville, il y a encore par quartiers des médecins qui font des *visites* et vont voir les malades à domicile. D'autres médecins reçoivent dans leur cabinet et donnent des *consultations.* Signalons parmi ceux-ci les *spécialistes :* maladies de poitrine, de l'estomac, de l'utérus, des organes génito-urinaires, de l'œil, de l'oreille, etc., etc., les médecins des stations thermales et ceux des sanatoriums. Quelques-uns de ces spécialistes acquièrent une situation scientifique ou matérielle très enviée. Beaucoup végètent et parfois se laissent aller à un mercantilisme dégradant. On s'est inquiété avec raison de l'encombrement de notre profession, de la « crise médicale ». Il n'est pas certain qu'il y ait trop de médecins, il y en a surtout plus qu'il ne convient dans quelques centres et — voilà le point essentiel — les goûts dispendieux et les appétits sont hors de proportion avec les recettes d'un médecin débutant. Il est incontestable aussi que la plupart des médecins ont des encaisses supérieures à celles de leurs devanciers, mais la vie matérielle est plus chère et la vanité ou le besoin de paraître sont plus développés. Rappelez-vous le mot de Franklin : *Ce qui coûte le plus, c'est les yeux des autres.*

De tout cela résulte pour le jeune médecin débutant la préoccupation d'avoir un *fixe*, de pouvoir compter sur une recette certaine avec laquelle il peut faire face aux dépenses indispensables : nourriture, logement, patente.

C'est encore ce *fixe* qui éloigne le médecin de la campagne, ou lui fait rechercher les agglomérations rurales auprès desquelles sont des usines, des ateliers, et accepter des sociétés de bienfaisance et de secours mutuels, grâce auxquelles une somme minime, sans doute, mais certaine peut être inscrite d'avance au budget des recettes. Le praticien à la campagne représente le médecin d'autrefois. Il fait tout ce qui se présente : opérations d'urgence, médecine, accouchements. A cheval, en voiture ou sur un vélocipède, bientôt dans un automobile, il court de côté et d'autre, se fatigue, affronte les intempéries en toutes saisons et souvent, trop souvent même, accepte du paysan inviteur un réconfort dont l'abus ne tarde pas, hélas ! à se faire sentir. Voilà un danger et c'est mon devoir de vous le signaler.

Le médecin doit garder toutes ses forces pour l'exercice d'une profession dont la portée sociale, vous devez en être convaincus après ce qui a été dit, est de plus en plus grande. Le champ de la pathologie s'étend et nos observations ne se limitent plus à des maladies vulgaires, à des endémies locales mais on peut dire que l'étiologie devient planétaire. Les facilités et la fréquence des communications entre nations ou même d'un hémisphère à l'autre apportent des germes morbides jusque-là cantonnés en certains territoires. Quand j'étais agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, j'ai connu un maître érudit, le professeur Anglada, auteur d'un livre ayant pour titre : *Maladies éteintes et maladies nouvelles*. Ces mouvements de la pathologie sont exacts.

Il y a eu autrefois des *maladies d'origine alimentaire* qui comme les famines ont disparu ou à peu près. La découverte de l'Amérique et la vulgarisation des étoffes de coton, du linge de corps, l'usage du savon et les soins de propreté ont modifié la peau et rendu presque inconnues les maladies du tégument.

De nos jours les *maladies parasitaires* occupent une place de plus en plus grande dans la pathologie et les efforts de la médecine expérimentale, de la bactériologie se portent de ce côté. Ces

maladies, comme les parasites qui les occasionnent, ont probablement toujours existé, mais leur importation dans nos climats est récente, au moins pour quelques-unes d'entre elles. Nous pouvons. sans crainte de nous tromper, prédire l'invasion de parasites encore inconnus.

Ce qu'il y a vraiment de nouveau comme plaies sociales, ce sont les *intoxications* par l'alcool, l'éther, la morphine, la cocaïne, etc. Le mal est grand. Il faut tout faire pour le limiter, il peut devenir un désastre.

De là, ces effets funestes qui, avec l'agitation créée par les exigences de la vie moderne, déterminent des troubles trophiques et des maladies du système nerveux central. Il y a de plus en plus des maladies de l'intelligence, de l'activité, des sentiments, d'où l'augmentation du nombre des *cas de folie*, de *suicide*, de *crime*. A notre époque, il y a plus de dépression que d'excitation, le découragement et le pessimisme ont remplacé l'exaltation ou les croyances fortes ; la fraude et la ruse se montrent plus que la violence. C'est que les classes supérieures n'ont ni l'énergie, ni les convictions d'autrefois : ces qualités se trouvent dans le prolétariat qui aspire à prendre une place de plus en plus grande. C'est son émancipation et son développement qui ont surtout influé sur les transformations de notre profession.

Il était nécessaire de faire cette revue générale pour montrer à travers les siècles ces changements successifs. Actuellement le médecin est à peine guérisseur, le plus souvent hygiéniste. Il se montre surtout comme curateur. Voilà sa vraie fonction dans une société démocratique, dans ce milieu social où le peuple ouvrier et qui travaille, le *géant aux mains noires* comme l'a dénommé Balzac, intervient de plus en plus dans les destinées humaines. Le prolétariat cultive la terre, manufacture la plupart des choses indispensables à la vie moderne : il provoque les idées nouvelles, crée un droit nouveau, celui de toutes gens, c'est-à-dire le droit de l'humanité.

Félicitez-vous, Messieurs, d'avoir embrassé une profession qui vous permettra de collaborer à de si nobles efforts.

A. LACASSAGNE.

REVUE CRITIQUE

LES DISCOURS DE RENTRÉE DES COURS D'APPEL
du 16 octobre 1901

par Alexandre Bérard.

Les discours de rentrée, cette année, ont failli disparaître : sur l'initiative d'un haut magistrat, lequel voulait faire transporter les crédits affectés à l'impression des dits discours à un emploi plus terre à terre, la commission du budget a été sur le point de mettre fin à cette antique tradition ; j'ai été personnellement très heureux d'avoir pu faire triompher l'autre thèse auprès de mes collègues; les discours de rentrée, c'est le seul moyen pour beaucoup de magistrats de faire publier des travaux intéressants et originaux, travaux utiles, où public et législateurs trouvent largement à puiser; les supprimer eût été tout bonnement une sottise : il n'y a qu'à lire les discours prononcés, cette année, devant les diverses Cours d'appel de France pour s'en convaincre.

*
* *

Devant la Cour d'appel de Paris, M. l'avocat général Van Cassel a parlé de *la Transportation et la Relégation.*

M. Van Cassel étudie les origines de la loi de 1888, jette un coup d'œil rapide sur son application, examine l'état des relégués individuels. Étude sommaire et claire.

*
* *

M. Jullien Bottet, avocat général, a entretenu la Cour d'appel de Pau de la *Maison du Pauvre.*

C'est inspiré par une haute pensée philosophique et sociale que l'orateur a écrit son discours.

Il faut constituer le foyer familial, il faut le constituer au nom de l'individu, au nom de la société, au nom de la patrie.

Voici le tableau que M. Bottet trace de certaines habitations d'ouvriers :

Il faut se résigner à s'entasser dans une chambre unique. Les lits se dédoublent, si on peut appeler un lit l'installation, sur le sol de la pièce, de quelque mauvaise paillasse. Impossibilité pour la femme, si grande que soit sa bonne volonté, de maintenir apparence d'ordre et de propreté. A leur rentrée de la classe, les enfants sont renvoyés de ce triste local dans la rue, où ils s'habituent à vagabonder. Viennent-ils à grandir, ils ne rentrent même pas, fréquentent de mauvaises compagnies et rapidement se trouvent initiés au vice. Pour les filles, c'est bien pire encore. Soit par l'effet d'une sorte de rivalité qui s'établit entre elles, soit par le désir bien naturel de posséder les jolies choses qu'elles fabriquent ou mettent en œuvre, les jeunes ouvrières contractent, à l'atelier, des goûts de toilette, de luxe dispendieux. Que faire à la maison, dont la détresse leur fait horreur et où les attendent des reproches ? Trop souvent, hélas ! leur conduite se dérange, elles rentrent le plus tard possible, jusqu'au jour où elles ne reviennent plus du tout. Et l'on voudrait que le père soit assez vertueux pour, au sortir de l'usine, se plaire dans un intérieur où il ne rencontre que le désordre, la saleté, les cris et les plaintes ! Pour lui, la tentation est bien forte. Non loin se trouve un cabaret, où l'attendent un confortable relatif, la chaleur en hiver, la gaieté des camarades. Il y va une première fois : c'est fini de la famille. Les modestes ressources du ménage passent chez le débitant de boissons, la misère est arrivée avec son cortège de douleurs physiques et morales. Rien n'est plus vrai que cette parole de Jules Simon : « le logement hideux est le pourvoyeur du cabaret », lequel est lui-même le grand fournisseur de la tuberculose, ainsi que l'a proclamé M. le Dr Brouardel au Congrès tenu à Londres au mois de juillet dernier.

C'est œuvre civilisatrice et morale que de donner saine et propre habitation aux classes laborieuses ; et sous cette idée, l'orateur montre le mouvement admirable des habitations ouvrières, qui s'est formé et développé depuis 1840. Il analyse l'excellente loi de 1892 sur les habitations à bon marché.

Constituez la maison familiale : c'est grand devoir social.

Que l'homme trouve dans la société toute la somme de bonheur à laquelle il aspire, qu'il puisse sans entraves y développer toutes ses facultés, donner libre expansion à tous ses désirs, satisfaire les besoins du corps aussi bien que ceux de l'âme, et vous verrez se rétablir l'harmonie qui n'existe pas. Or, en dehors de la famille, cet homme ne peut trouver la force morale qui lui permette d'échapper à ses mauvais penchants. Donnez-lui un foyer : avec quel empressement il viendra y chercher le repos et les consolations ! Que la propriété ne soit plus pour lui une chose

qu'il envie, un rêve irréalisable : avec quelle ardeur il épargnera ! Et le jour où il sera propriétaire à son tour, comme il rattachera sa vie à celle de la communauté ! Avec plus de raison et de patience il discutera ses intérêts professionnels ; avec plus d'intensité se réveillera en lui l'amour instinctif du pays natal. La campagne ne sera plus délaissée pour les appâts trompeurs des grandes villes ; la vie communale reprendra une activité qu'elle a perdue depuis longtemps et le citoyen ne sera plus accessible, au point de vue politique, à toutes les billevesées avec lesquelles on surexcite ses espérances toujours déçues.

C'est noblement pensé et c'est bien dit.

*
* *

Le féminisme a attiré l'attention de M. Aubert, substitut du procureur général à Bastia (*Le Congrès international des droits des femmes*).

L'honorable magistrat analyse les travaux du Congrès, qui s'est tenu à Paris, durant l'Exposition universelle du 5 au 8 septembre 1900.

M. Aubert résume les vœux du congrès sans conclure, en indiquant que, quelquefois, l'utopie d'aujourd'hui peut être la réalité de demain.

*
* *

La Diffamation, c'est le titre du discours prononcé devant la Cour d'appel de Nîmes par M. Colonieu, substitut du procureur général.

La diffamation est le pire des fléaux en notre société moderne : M. Colonieu la flétrit en termes indignés et éloquents. Il la montre menaçant nos libertés publiques.

La diffamation est aussi vieille que le monde. Elle procède de l'esprit de dénigrement, cette tendance générale à rabaisser le mérite et les avantages des choses et des gens. Elle naît de l'envie, cette torture morale de ceux qui poussent à l'extrême l'amour de soi-même et la haine de la supériorité d'autrui. Elle est sœur de la médisance et de la calomnie, et le procédé qui lui est le plus cher, c'est encore celui de Basile : « Un bruit léger rasant le sol, comme l'hirondelle avant l'orage, pianissimo murmure, et file, et sème en courant le trait empoisonné. » Elle est encore l'auxiliaire de la vengeance, car elle excelle à faire des blessures plus cruelles et plus dangereuses que le poignard ou le revolver. Elle prête un concours indispensable à l'une des plus vilaines choses que prévoit le Code pénal, une chose à laquelle le langage mondain, sans doute pour en dissimuler la laideur, a donné un nom presque joli : le chantage. Cette immonde industrie, qui est

l'exploitation savamment organisée des secrets douloureux et des plaies cachées qui torturent certaines familles, ne peut vivre et prospérer qu'à l'aide de la diffamation, qui constitue le rouage essentiel de son mécanisme.

En un mot, tout ce qu'il y a de mauvaises passions au cœur de l'homme, son égoïsme, sa méchanceté naturelle, son désir de voir souffrir ceux qui lui semblent plus heureux que lui-même, sa haine pour ceux dont il se sent impuissant à égaler le mérite, tout cela trouve un exutoire dans la diffamation.

M. Colonieu s'élève contre ces feuilles périodiques, qui vivent de la diffamation, cherchant à avilir tout ce qui est grand et respectable, s'attaquant aux pouvoirs établis pour les discréditer.

Chaque jour, une calomnie nouvelle s'abattra sur la victime désignée ; si c'est un homme public, un mandataire du peuple, sénateur, député ou ministre qu'il faut atteindre, on le représentera à ses électeurs comme trafiquant de ses votes, battant monnaie de ses influences, trahissant son mandat et vendant sa conscience au profit de ses passions et de ses vices. S'il s'agit d'un agent du pouvoir, on nous le montrera l'esclave des instincts les plus vils, uniquement préoccupé d'accroître par l'avancement le traitement qu'il reçoit de l'État, prêt à toutes les bassesses, courbé jusqu'à terre devant les puissants, hautain et dur pour les petits et les humbles.

Voilà la tactique adoptée, le plan de campagne suivi chaque jour avec une ténacité surprenante, avec une persévérance inlassable, et dont la mise en pratique, il ne faut pas se le dissimuler, a déjà donné d'affligeants résultats.

Il est d'ailleurs plus facile de réussir dans cette voie qu'on ne le pense quelquefois, car rien ne s'accrédite plus aisément que le mensonge lorsqu'il s'est donné pour tâche de rabaisser les caractères et de flétrir les hommes qui jouissent de quelque autorité.

M. Colonieu, après avoir examiné la législation actuelle, en arrive à souhaiter sa modification : il faut défendre plus efficacement les honnêtes gens et le gouvernement contre les diffamateurs, sans porter atteinte à la liberté de la presse.

***

M. Reverdin, avocat général à Toulouse, a étudié les *Poursuites criminelles en Angleterre*. C'est une étude consciencieuse de la législation d'outre-Manche, étude qui l'amène à proclamer la supériorité de la législation de ce côté du détroit.

*
* *

Comme son collègue de Pau, M. Dreyfus, substitut du procureur général à Rouen, s'est occupé des *Habitations à bon marché ;* mais son étude est surtout juridique et c'est au point de vue du régime successoral qu'il étudie la question.

Au point de vue économique et social, les deux magistrats pensent de même. Il faut, selon l'orateur, que tous se livrent à une active propagande en faveur de ces habitations saines moralement et matériellement.

Souhaitons, dit-il, que les Comités d'habitations à bon marché sortent de leur torpeur et comprennent enfin la mission de propagande active qui leur a été dévolue. Leur organisation existe à l'état embryonnaire ; il est aisé de la développer en la perfectionnant. Il ne faut pas que leur activité s'arrête aux limites du chef-lieu d'arrondissement : c'est au cœur même des populations rurales qu'elle doit pénétrer. Leur propagande deviendra certainement efficace le jour où, dans chaque chef-lieu de canton, et même dans chaque commune, ils auront établi des correspondants ! Pourquoi les juges de paix, leurs greffiers, les maires, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, les instituteurs ou les secrétaires de mairie refuseraient-ils d'accepter ces fonctions ? Placés au milieu des petits cultivateurs et des ouvriers agricoles, ils connaissent leurs besoins et leurs ressources ; avec les éléments d'information dont ils disposent, ils découvriraient facilement ceux que la loi peut intéresser, et, le cas échéant, provoqueraient utilement l'intervention des Comités d'arrondissement.

*
* *

La Cour de Caen a entendu M. Laugée, substitut du procureur général, lui parler des *maisons de correction et des sociétés de patronage.*

M. Laugée trouve avec raison ces sociétés excellentes ; il souhaite leur multiplication et il a raison, mais il la souhaite, en son enthousiasme, avec une exagération qui se soucie assez peu des deniers publics : excès de zèle, mais zèle louable :

Formons donc des vœux pour qu'elles se multiplient le plus possible, et le jour où il en existera près de chaque tribunal, les maisons de correction n'auront plus de raison d'exister que pour les mineurs absolument corrompus, dont le retour au bien sera jugé impossible et qui devront, par conséquent, être éloignés de la société.

Les bonnes volontés ne manquent pas, les souscriptions particulières ne

feraient pas défaut ; la constitution de ces sociétés serait donc chose aisée pour peu que le gouvernement veuille bien leur accorder quelques légers subsides.

Peut-être pourrait-on me dire que ce serait créer pour l'État des charges nouvelles. A cette objection je répondrai en deux mots : non seulement les subventions allouées ne grèveraient pas le Trésor, puisqu'il serait facile de les payer sur les fonds actuellement destinés à l'entretien des maisons de correction appelées à disparaître en majeure partie, mais encore l'État pourrait réaliser des économies importantes, la récidive, et par suite, les frais de justice devant diminuer dans une large mesure.

Cette question, du reste, est bien secondaire et ne saurait nous préoccuper, car dût-il s'agir d'un surcroît de dépenses, que le gouvernement de la République qui, tant de fois déjà, a manifesté sa bienveillante sollicitude à l'égard de l'enfance malheureuse, n'hésiterait pas à s'imposer ce nouveau sacrifice si des voix plus autorisées que la mienne parvenaient à lui démontrer l'utilité du système que je préconise.

*
* *

A Grenoble, M. Loubat, procureur général, s'est occupé des nombreuses propositions déjà apportées par la Chambre des députés à la loi sur les *accidents du travail.*

M. Loubat est un magistrat consciencieux et un jurisconsulte érudit. C'est avec habileté qu'il critique le projet déjà adopté par la Chambre, se réservant de s'incliner devant lui quand il aura été tranformé en loi. L'orateur se trompe peut-être quelquefois, mais il dit loyalement ce qu'il pense.

*
* *

Voilà de longues années que la question de la réforme des justices de paix est sur le tapis parlementaire. M. Guépet, substitut du procureur général à Dijon, examine les diverses propositions faites et étudiées par la commission de la Chambre des députés et relatives à l'extension de la compétence des juges de paix.

M. Guépet arrive à de fort sages conclusions.

Il rappelle que la création de la justice de paix fut une des plus belles de la Constituante. Il veut qu'on n'y touche qu'avec des précautions infinies.

Vouloir procéder à d'autres transformations, dit-il, c'est méconnaître le caractère et la grandeur de cette création qu'en 1837, M. Renaud célébrait en ces termes :

« Ce qui fait la grandeur de la création des justices de paix, ce n'est pas « d'avoir donné aux contestations de peu de valeur un juge rapproché des « justiciables et une procédure expéditive peu dispendieuse. La grandeur « consiste à avoir attribué en même temps au même homme le jugement « des petits procès et la conciliation des plus grands, à avoir placé sous sa « main la tutelle des intérêts de famille, à avoir concentré sur un magistrat « placé à la portée de tous et à chacun des points du territoire l'universa- « lité des attributions qui constitue ce qu'on peut appeler la justice élémen- « taire rendue inséparable du maintien de l'esprit de famille et de la « pacification de tous les intérêts. » Restons fidèles à cette grande pensée, ne détournons pas le juge de paix de sa mission paternelle et pacificatrice. Qu'on élève le taux de sa compétence dans les limites où le rendent néces- saire l'augmentation de la richesse mobilière et la diminution progressive de la valeur monétaire. Mais si des besoins nouveaux exigent chez lui des connaissances nouvelles, qu'on ne modifie pas, qu'on ne dénature pas son caractère de magistrat essentiellement populaire, entouré de l'estime et de la confiance de ses justiciables, employant surtout son autorité morale et sa science juridique à leur faire comprendre que, suivant l'antique adage, un mauvais arrangement vaut mieux que le meilleur procès !

*
* *

L'évolution pénale en France, c'est le titre que M. de Forcrand, avocat général près la Cour d'appel de Limoges, a mis en tête de son discours.

Au droit inflexible des âges antérieurs, le XIXe siècle en sa dernière moitié a apporté, dans nos lois pénales françaises, bienveillance et pitié.

L'honorable magistrat indique quelles mesures de plus grande pitié, à son avis, doivent encore être prises : modification aux casiers judiciaires, pardon, diminution des peines, etc. M. de Forcrand signale tous les projets à tendance ultra-bienveillante qui pointent à l'horizon législatif.

Et, conclut-il, les idées se pressent, généreuses et ardentes et parfois téméraires, mais visant toujours au bien, et tendant à remplacer peu à peu l'édifice séculaire du code pénal par toute une œuvre d'humanité, de réforme individuelle et de véritable justice.

*
* *

A Angers, M. Bergé, avocat général, a parlé de la *Réforme notariale.*

M. Bergé est ému de la crise que subit l'antique et vénérable institution.

Voici la position de la question :

L'institution du notariat traverse une crise dont personne ne méconnaît la gravité. Les chutes retentissantes et ruineuses se multiplient; les affaires en souffrent; l'opinion s'en émeut et la plupart des notaires eux-mêmes ne voient pas grandir, sans inquiétudes, un discrédit, né, sans doute, de défaillances individuelles, mais qui, en se développant, menace la corporation tout entière.

Une aussi fâcheuse situation appelle une réforme énergique; elle est depuis longtemps réclamée par tous les hommes que préoccupe le bien public et nous en avons trop vivement senti nous-mêmes la nécessité, à l'occasion d'événements récents, pour qu'elle nous laisse indifférents.

Voici la conclusion, après une intéressante étude :

La crainte, dit-on, est le commencement de la sagesse.

Lorsque le notaire saura qu'un inspecteur indépendant et attentif pourra venir, à l'improviste, vérifier, non seulement le mouvement des fonds qui passent par ses mains, mais encore toute sa gestion, lorsqu'il devra redouter l'examen approfondi qu'un homme compétent fera porter sur la nature même et la correction des affaires qu'il traitera, lorsqu'en un mot il se sentira sous le coup d'une censure inflexible, il sera alors véritablement fort contre les tentations et mieux défendu contre ses propres défaillances.

Je n'ignore pas que le notariat est hostile au contrôle. S'inspirant d'un sentiment exagéré de sa dignité, il considère comme une déchéance toute subordination à une autorité qui lui est étrangère. Il veut « être sage tout seul », oubliant que « c'est une grande folie ». Il proclame encore comme une vérité ce sophisme qui consiste à dire que, le secret étant l'âme des affaires, il n'y aurait plus d'affaires possibles, dès qu'un tiers en pourrait pénétrer les calculs.

Ces objections me touchent peu. On ne saurait soutenir sérieusement que la liberté du notaire serait amoindrie, parce qu'elle serait cantonnée dans les limites tracées par l'intérêt général. L'officier public la conserverait tout entière, mais il en userait sous l'œil de la loi. Oserait-il se plaindre ? Il ne serait, d'ailleurs, ni moins digne, ni moins honorable, pour être soumis à une surveillance qu'acceptent les plus hauts fonctionnaires de l'État, sans qu'il en coûte rien ni à leur autorité, ni à leur amour-propre. Quant aux clients, loin de prendre ombrage de ce contrôle plus rigoureux, ils n'y verraient, on peut en être certain, que la sécurité plus grande ainsi assurée à leurs transactions.

***

M. Daniel, procureur général près de la Cour d'appel de Bourges, a parlé de *la Magistrature et du Jury devant la loi et devant l'opinion.*

Il s'élève avec raison contre les iniques et sottes attaques dirigées trop souvent contre la magistrature.

Pour la plupart, dit-il, et depuis longtemps, nous avons dépouillé la morgue et la raideur héritées de l'ancienne noblesse de robe. D'un abord moins hautain, le magistrat est devenu plus acessible ; il vit plus en contact avec le justiciable. S'il continue néanmoins à apporter, même en dehors de l'audience et des nécessités du service, une certaine réserve dans ses fréquentations et s'il se croit également obligé d'observer la plus grande retenue dans sa conduite privée, c'est uniquement pour ne pas donner prise à la critique et au soupçon auxquels il s'exposerait par des allures et un genre de vie peu compatibles avec son caractère et sa dignité, aussi bien que par des relations acceptées ou subies à la légère et sans discernement. Mais nul de nous ne s'imagine encore faire partie d'une caste à part et nous ne croyons plus remplir un sacerdoce, tout en ayant au même degré que nos devanciers conscience des devoirs et de la responsabilité que nous impose la grande et redoutable mission de juger nos semblables.

Voici l'appel qu'il adresse aux magistrats pour qu'ils se mettent, autant que faire se peut, à l'abri de la critique :

« Évitez en toute matière les jugements tout faits acceptés ou subis par mode ou par pose, par paresse ou par légèreté d'esprit;

« Résistez au courant sans crainte du ridicule ou de l'impopularité ;

« Soumettez tout au libre contrôle de votre raison ;

« Jugez toujours d'après la loi et assurez-en malgré tout la fidèle observance ;

« Esclave de la loi, voilà le seul titre que vous devez ambitionner. »

Le jour viendra où, grâce à la réforme de l'esprit public, toute cause de malentendu ayant pris fin, malgré des divergences particulières, nombreuses et inévitables, nous verrons enfin s'établir entre l'opinion et la magistrature un accord durable et régner une confiance mutuelle pour le plus grand bien de la justice et de l'humanité.



Devant la Cour d'appel de Chambéry, M. le procureur général Gensoul a parlé des *Auxiliaires de la justice*, c'est-à-dire de la police judiciaire.

Il est — et il a raison — il est d'avis qu'il y a des modifications à faire pour mieux assurer la sécurité publique.

Voici sa page de conclusion :

Pour obtenir des résultats pratiques et positifs, il ne suffit pas de décréter, comme Napoléon en 1807 : « qu'au commencement de la belle

saison, la France présentera le spectacle d'un pays sans mendiants » ; ou bien de s'écrier comme le conventionnel J.-B. Bo : « Dans une République, où tous les droits de l'homme sont reconnus, la destruction de la mendicité doit s'opérer par la seule sagesse des lois ! » Pour combattre l'armée du crime, il faut des armes moins émoussées que les maximes philosophiques et les injonctions platoniques du législateur aux agents de la force publique ; il faut une bonne police judiciaire, dirigée par des magistrats énergiques.

Dans une République, où tous les droits de l'homme sont reconnus, il faut, avant toutes choses, que, de gré ou de force, chacun respecte les lois de police et de sûreté qui assurent aux citoyens le libre exercice de leurs droits. Dans une République démocratique, comme la nôtre, où le travail est en honneur, où le travailleur est l'objet de la sollicitude générale, on ne saurait tolérer plus longtemps cette anomalie choquante de cent mille paresseux qui vivent, comme des frelons, aux dépens de la nation, tandis que des milliers d'autres usent leur vie dans le travail et les privations.

***

S'il est une question palpitante dans notre grande colonie transméditerranéenne, c'est bien celle de la naturalisation. Aussi était-ce à prévoir qu'elle pourrait tenter l'orateur chargé du discours de rentrée devant la Cour d'appel d'Alger.

Observations sur les lois de naturalisation des étrangers en Algérie, tel est le sujet du discours de M. l'avocat général Fabre de Parrel.

C'est une étude consciencieuse de la législation faite par un Algérien qui a le culte profond de la terre algérienne. En son culte pour sa province, il veut même que l'État y envoie l'élite de ses fonctionnaires !

L'Algérie n'est pas un simple lambeau de territoire ajouté au nôtre, une possession quelconque d'outre-mer dont nous puissions nous désintéresser. Elle est le premier boulevard de notre empire, la suprême chance, peut-être, qui nous reste de lutter contre le prodigieux accroissement de nos rivaux et de conserver notre place parmi les dirigeants du monde. Au milieu des magnificences dont la nature l'a parée, ne jetons pas la crainte de l'abandon ou du dédain. Rendons-la, au contraire, pour tous, plus attrayante, plus attirante! Tous voudront alors la connaître, la servir! Alors les deux France n'en feront qu'une ! D'un même cœur enthousiaste et ému elles salueront le drapeau, que le soleil de la victoire fit si resplendissant que nos deuils mêmes n'en ont pu amoindrir l'éclat !

*
* *

A Nancy, M. Falgairolle, substitut du procureur général, a étudié la *condition sociale, civile et juridique des sourds-muets.*

L'honorable magistrat trouve qu'on n'a point fait assez pour ces infortunés.

Le gouvernement de la République a fait beaucoup pour les sourds-muets, mais il n'a pas encore réalisé toutes les réformes que réclame impérieusement leur condition sociale.

Nous osons espérer, qu'à l'exemple de leurs glorieux ancêtres, des membres du Parlement français sauront prendre en mains la noble cause des sourds-muets. Nous aimons à penser, qu'à côté de la cérémonie touchante qui, il y a quelques mois à peine, avait lieu à Asnières, où on procédait solennellement, en présence de M. Leygues, ministre de l'instruction publique, à la distribution des prix de l'institut des sourds-muets du département de la Seine et à la pose de la première pierre des nouveaux ateliers, aérés et parfaitement aménagés, que l'on a eu l'idée de projeter, de nombreuses écoles départementales gratuites s'élèveront bientôt où, comme dans les écoles communales, un enseignement primaire sera donné aux pauvres et malheureux indigents que les budgets départementaux ne peuvent aider ni assister complètement.

Nous comprenons aussi que cette charge de l'éducation ne doive pas incomber entièrement à l'État et nous estimons que la participation des communes mérite d'attirer l'attention des pouvoirs publics.

Mais l'orateur trouve que si le sourd-muet a le droit d'être traité avec bienveillance, il doit, s'il commet un délit, être traité comme responsable : — il paraît que certains auraient soutenu la thèse contraire!

*
* *

M. Maxwell, substitut du procureur général à Bordeaux, a failli se mettre au plus mal avec la Faculté en traitant de *Quelques cas de responsabilité médicale.*

M. Maxwell est effrayé de la responsabilité des médecins dans certains cas difficiles, de la légèreté de quelques-uns, enfin — et c'est là que le conflit médico-juridique s'est élevé — il proteste contre la théorie émise par l'un des plus éminents professeurs de la Faculté de Paris, tendant à établir que, au risque de la tuer, malgré elle, pour

sauver l'enfant qu'elle a dans son sein, l'accoucheur peut opérer une femme. Le magistrat, au nom de la liberté humaine, au nom du droit humain, proteste, avec raison, contre les prétentions de la chirurgie.

*
* *

Avec M. Kuntz, avocat général à Besançon, nous entrons dans les discours historiques : M. Kuntz nous parle de *La Fontaine, les magistrats et la justice*. C'est une fine étude.

M. Marché, substitut du procureur général à Poitiers, nous entretient du sujet suivant : *La conjuration de Thouars et de Saunier ou le procès du général Berton*. Triste page de l'effroyable terreur née du régime des émigrés.

M. l'avocat général La Couture, à Rennes, célèbre la *Grand' Chambre*, le palais de cette vieille cité et son histoire.

A Orléans, M. Rousset, substitut du procureur général, nous raconte l'histoire de la *Haute cour Nationale* parue en cette ville, en 1791 et 1792.

Enfin, à Lyon, sous ce titre : *Une grève sous l'ancien régime*, M. l'avocat général Dagallier nous fait le très intéressant récit de la grève des ouvriers en soie de la grande et industrieuse côte, en 1744.

M. Dagallier en dégage la leçon : il dégage la leçon de ces conflits entre le capital et le travail, aussi vieux que le monde.

Quel est, dit-il, dans ces conflits, le rôle d'un gouvernement également soucieux des intérêts d'une démocratie laborieuse et de la prospérité d'une grande industrie ? C'est d'assurer dans la mesure du possible l'égalité des deux parties en présence et de permettre aux ouvriers de débattre librement les conditions de leur travail.

Beaucoup a été fait en ce sens depuis un demi-siècle. La loi du 25 mai 1864 a consacré le droit de coalition ou de grève, véritable droit naturel et qui doit s'exercer librement, sous la condition qu'il n'ait recours dans son exercice ni à la fraude ni à la violence, et qu'il respecte la liberté de ceux qui veulent continuer le travail.

La République a complété cette œuvre d'émancipation sociale.

La loi du 30 juin 1881 a établi le droit de réunion, complément nécessaire du droit de grève.

La loi du 4 mars 1884 sur les Syndicats professionnels, devançant la loi récente du 1er juillet 1901, inaugura en faveur des ouvriers le droit d'association pour la défense de leurs intérêts économiques.

Enfin la loi du 27 décembre 1892 a introduit dans les conflits industriels le principe de la conciliation et de l'arbitrage, institution bienfaisante et féconde, dont diverses propositions actuellement soumises au Parlement se

préoccupent de développer l'application et dont on peut regretter qu'il ne soit pas fait plus fréquemment usage.

Ce sont là autant d'armes légales mises aux mains des ouvriers pour faire prévaloir pacifiquement leurs légitimes revendications. Sous un tel régime, tout recours à la force est sans motif et sans excuse.

*
* *

Devant la Cour d'appel de Montpellier, M. l'avocat général Jacomet a prononcé un discours d'histoire locale, qui est bien l'un des plus intéressants qu'il nous ait été donné de lire.

M. Jacomet a parlé du *Conseil souverain de Roussillon*, de la Cour suprême qui, sous l'ancien régime, rendait la justice en cette province.

L'honorable magistrat est roussillonnais et il parle avec un amour enthousiaste de sa petite patrie : « Le Roussillon, resserré entre les montagnes et la mer, avec sa langue nationale, ses mœurs et ses coutumes locales, formait un petit état parfaitement délimité ; il aurait pu se suffire à lui-même » ; quant aux Roussillonnais, ses ancêtres, « courageux juqu'à la témérité, rompus au maniement des armes, qui les rendaient si redoutables dans ces retraites inaccessibles où, du haut de leur miranda, les gardiens veillaient nuit et jour à la sécurité du pays, ils avaient une haute opinion de leur valeur militaire » et ils avaient aussi « l'intense conception de leur personnalité » et « le sentiment de la justice et de la force poussé jusqu'à l'excès ».

Le discours, très éloquent, se termine par quelques lignes consacrées à l'œuvre de la Révolution, aux rêves de progrès par la République, aux nobles aspirations vers plus de bien-être et plus de justice pour le peuple.

Il se termine ainsi, après une étude très vivante de l'histoire de ce *Conseil souverain* qui, aux pieds des Pyrénées, joua le rôle politique, financier et judiciaire que, sur un plus grand théâtre, en l'Ile-de-France, joua le Parlement de Paris : même action, mêmes passions, mêmes luttes.

On le voit, au nord et au midi, des discours intéressants ont été prononcés : devant nombre de cours il s'est dit bonnes et intéressantes choses.

Alexandre Bérard.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

LE VAMPIRE DU MUY (1)

L'étude que je donne du cas récent du vampire du Muy est le fruit de mes recherches personnelles. Des renseignements ultérieurs viendront peut-être infirmer quelques-unes de mes assertions. J'ai cherché à les rendre aussi exactes qu'il était possible. En cela j'ai été aidé par bien des personnes que j'ai à cœur de remercier ici. Magistrats et médecins de Draguignan, en considération de l'œuvre purement scientifique que j'avais entreprise, ont bien voulu contribuer à rendre mon travail à peu près complet et m'ont facilité l'accès de la maison d'arrêt où Ardisson est détenu.

Victor-Antoine Ardisson est né au Muy (Var), le 5 septembre 1872. Sa mère, Élisabeth-Apollonie Porre, l'eut d'un homme qu'on n'a pu retrouver. Étant enceinte elle se maria avec Honoré Ardisson. Ce dernier reconnut l'enfant de sa femme.

Ardisson étant fils de père inconnu, son hérédité de ce côté est complètement ignorée.

Sa mère est âgée maintenant de soixante ans. C'est une débauchée et une violente. Alors que son fils était jeune, elle lui donna un très violent coup de bâton sur la tête d'où pourrait provenir, d'après Honoré Ardisson, le déséquilibre mental actuel de son fils d'adoption. Cette femme quitta le domicile conjugal peu d'années après son mariage. Elle vit encore maritalement à Hyères.

Le grand-père de Victor Ardisson, Antoine Porre, était sournois et parfois excentrique. La sœur de cet homme s'adonnait à la boisson. Elle eut six enfants dont trois se suicidèrent : une quatrième tenta deux fois de se suicider et la cinquième paraît atteinte de démence sénile.

(1) Le document que nous publions sur le vampire du Muy est tiré de l'intéressante thèse faite au laboratoire de médecine légale de Lyon, par le docteur Épaulard : *Vampirisme, nécrophilie, nécrosadisme, nécrophagie*, Lyon, Storck, 1901. — Nous le ferons suivre des conclusions de ce travail.

On ne peut retrouver que ces particularités dans l'hérédité mentale d'Ardisson. Mais il faut tenir grand compte du rôle qu'eut sur lui son père putatif, en compagnie constante duquel il a vécu pendant vingt-huit ans. Nous verrons que Victor Ardisson est un *débile mental*. Or, et le fait est bien connu en pathologie mentale, les débiles mentaux sont des imitateurs: Victor Ardisson a dû calquer Honoré Ardisson. Cet homme avait très mauvaise réputation au Muy. Il vivait d'expédients et de rapines. Déjà, pendant son service militaire, il avait été condamné à huit et quinze jours de prison pour vol. Sa femme étant partie de chez lui par suite des mauvais traitements qu'il lui infligeait, il ramassa sur les routes du pays les mendiantes, les pauvres épaves qui se traînent de village en village à la recherche d'un morceau de pain, et moyennant quelque nourriture, il fit de ces femmes ses compagnes momentanées. Il vivait dans ces conditions avec la femme Robini, lorsque Victor Ardisson fut arrêté. Enfin Honoré Ardisson avait une hérédité très chargée : son grand-père fut condamné aux travaux forcés; il faisait partie d'une bande qui détroussait les voyageurs. La sœur de son père donna des signes évidents de folie, et le fils de cette femme, Martinien Ardisson, fut interné à l'asile d'aliénés de Pierrefeu (Var), pour avoir, le 11 novembre 1900, tué le nommé Bellini, au Muy.

Dans quelles conditions vécut Victor Ardisson sous cette tutelle? Les renseignements sont peu précis, faute de souvenirs nets.

Victor Ardisson ne fut jamais malade; il ne se rappelle même pas avoir eu de malaises. Il n'eut ni convulsions, ni incontinence nocturne d'urine. Sa puberté elle-même ne fut marquée d'aucun trouble notable. L'enfant fut envoyé à l'école. Il était assez appliqué, mais faisait l'école buissonnière. Il apprit à lire, un peu à écrire et fut sorti de classe encore tout jeune. Son maître n'était pas trop mécontent de lui, mais Victor était la risée de ses camarades qui l'avaient surnommé *Nigno*, c'est-à-dire nigaud, surnom qu'il garda. On le tenait à l'écart comme simple d'esprit et sournois.

Ce n'est qu'à la puberté qu'Ardisson eut ses premiers penchants sexuels. Il se masturba « quand l'envie l'en prenait » mais sans excès semble-t-il.

Il a peu bu. Ses moyens ne le lui permettaient guère, et comme il fuyait la compagnie, les occasions étaient rares. Il lui est cependant arrivé assez souvent de s'enivrer.

C'est dans les manifestations génitales que nous trouvons la preuve absolue de la débilité mentale dont cet homme est atteint. Ainsi il ne se rappelle pas le premier coït normal qu'il ait pratiqué, et lorsqu'on

lui demande l'acte génésique qu'il préférait, il répond invariablement : « Ça m'est égal. »

La masturbation revêt chez lui un caractère particulier : Ardisson boit son sperme. Quand je lui ai demandé la raison de cet acte immonde, il m'a répondu : « C'est dommage de laisser perdre ça. »

Il courait après les filles du Muy. Quelquefois il leur adressait la parole et leur demandait le mariage. Elles refusaient en riant. Cela l'étonnait fort car il ne se trouvait pas vilain garçon. Alors il se retirait sans être autrement fâché. On a raconté qu'il aurait assailli une fillette sur le bord de l'Argens et qu'il l'aurait violée si l'on n'était accouru aux cris de l'enfant. Cette agression demande à être confirmée.

Quand les filles qu'il suivait allaient uriner, il se précipitait à genoux à la place qu'elles venaient de quitter et léchait leur urine en se masturbant. Il ne se cachait pas. « A quoi bon, dit-il, je ne faisais pas de mal ? »

Dans le village, il était connu pour un dépravé. Aussi le dimanche surtout, gagnait-il quelque argent au métier de *fellator*, moyennant cinq ou dix sous par séance.

Il n'a jamais commis d'acte de pédérastie ni de sodomie autre que celui-là; il a toujours ignoré la bestialité. Il prétend n'avoir pas même songé à ces choses, « du moins, je ne me le rappelle pas », ajoute-t-il.

Il connut le coït normal grâce aux mendiantes qu'amenait à la maison Honoré Ardisson. Ils couchaient trois au premier étage sur le même tas de paille, la femme entre les deux. Le père parti, Victor forniquait, si la femme toutefois y consentait : Honoré Ardisson se levait en effet vers trois ou quatre heures du matin.

Quand Victor Ardisson fut soldat en Corse, il eut une maîtresse qui s'appelait Marie et possédait une opulente poitrine.

Ce dernier détail est important, car toutes les fois que Victor Ardisson eut en sa possession une femme, vivante ou morte, il pratiqua d'abord la succion des seins. Le premier fait de vampirisme qu'il ait commis a été accompli dans le but de voir la gorge d'une jeune fille qu'il connaissait comme bien douée de ce côté. On trouve donc chez cet homme le fétichisme des seins.

La succion mammaire n'est pas la seule que pratiquait Ardisson. A toutes les femmes, vivantes et mortes, notamment aux miséreuses qu'il trouvait dans le lit de son père, il fit la succion clitoridienne.

Voici comment s'exécutèrent les crimes de nécrophilie qui lui sont aujourd'hui reprochés.

Il s'introduisait dans le cimetière soit par la porte dont il avait la clef, soit plus tard par le mur, d'accès facile.

Il allait alors vers la tombe d'une femme qu'il avait vu enterrer peu de jours auparavant. L'âge lui importait peu.

On a trouvé parmi ses victimes des enfants de trois ans et des femmes de soixante ans. Il ouvrait la fosse avec une pelle, quelquefois avec les mains, descendait dans la fosse, enlevait le couvercle de la bière, défaisait le suaire, asseyait la morte sur le bord du cercueil, et après les manœuvres de succion des seins et de *cunnilingus* auxquelles il s'étonnait que la victime ne répondît pas (on lui avait cependant dit que certains morts parlaient!) il violait le cadavre, mais pas toujours, et en tout cas une seule fois. Il remettait ensuite les choses en place, refermait la fosse et ne revenait plus à la tombe ainsi souillée. Il aurait bien voulu emporter tous ces cadavres chez lui, en jouir longtemps et à son aise. Mais il n'était pas assez fort et cela explique qu'il ne prit qu'une tête et que le corps d'une fillette de trois ans et demi.

Ainsi, au Muy, il suivait les enterrements, qui ne sont d'ailleurs pas nombreux, dans l'espoir de déterrer ensuite les cadavres de femmes. Il s'informait même de la maladie à laquelle elles avaient succombé. Il ne déterra pas le corps d'une jeune fille qui ne survécut point à une amputation de jambe nécessitée par un sarcome du tibia.

Ainsi dépravé, sordidement élevé, Ardisson vécut dans un isolement qu'accentua sa débilité d'esprit.

Il subit de tout temps avec passivité les événements qui auraient dû provoquer chez lui une profonde tristesse. On a cru voir en lui des moments de mélancolie; interrogé cependant sur ses peines, il déclare n'en avoir jamais connu, n'avoir jamais pleuré, s'accommoder très bien de tout régime de vie qui lui assure le gîte et la nourriture. Il s'est vu successivement la risée de ses camarades d'école, le jouet de tous au régiment, l'amoureux repoussé avec des éclats de rire. Il est toujours parti sans mot dire, sans colère et sans haine.

L'affection, l'attachement lui sont inconnus. Il vivait en très bonne intelligence avec son père adoptif. Il répondit cependant à un chasseur maladroit qui s'excusait à lui d'avoir blessé Honoré Ardisson : « *L'aves que blessa? Oourias miès fa de lou tua, m'oourié rapporta oou men milo fran!* » (Vous ne l'avez que blessé? Vous auriez mieux fait de le tuer, cela m'aurait rapporté au moins mille francs.) — Un maître maçon qui l'employa pendant huit ans et lui donna, pendant les longs chômages, du pain et quelque argent, s'étonna fort

de voir Ardisson le quitter sans aucun remerciement parce qu'il ne voulait pas consentir à une augmentation de paie de cinquante centimes par jour.

On s'est plu à représenter cet homme comme repoussé des vivantes et obligé d'épancher un trésor de tendresse sur les mortes qu'il exhumait. Cela paraît bien douteux. De sa maîtresse de Bonifacio, qui pourtant, s'il faut l'en croire, lui aurait donné une alliance d'or, il ne se rappelle que le prénom et les seins.

Les mortes m'ont paru provoquer en lui une simple admiration physique. Il les embrassait et leur donnait le doux nom de fiancée, soit, mais ces caresses ne correspondaient guère à quelque idéal imaginatif.

Si Ardisson n'est ni vraiment mélancolique, ni coléreux, il est plutôt gai, surtout depuis qu'il est en prison où il boit et mange bien. Il accompagne presque toutes ses paroles d'un étrange rire hoqueté. C'est en riant par exemple qu'il m'a posé la question qui formule son unique inquiétude : « Vous ne venez pas me couper le cou, au moins ? » Il se dit heureux ici, consent à y rester ; il lavera les gamelles. Si peu dorée qu'elle soit, cette médiocrité lui plaît. Il parle de préférence en provençal mais sans difficulté en français avec confiance et bonhomie. Il a une extraordinaire franchise, qu'on sent n'être pas du cynisme. S'il ne répond pas, c'est parce qu'il ne se rappelle pas, mais non point par honte de dévoiler l'odieux de ses actes.

Il se fatigue assez vite dans la conversation. A vue d'œil, le champ de ses souvenirs se rétrécit quand on prolonge l'interrogatoire. Il se rend bien compte de sa solitude. « Ça m'est égal », dit-il. Que de choses ainsi lui sont égales !

Aussi sa conscience n'a-t-elle jamais lutté. Ardisson ne connaît pas le remords. Il sait, maintenant qu'on l'a sermonné, qu'il a commis des crimes. Il n'en manifeste ni honte, ni regret et promet simplement de renoncer à sa passion, sans repentir feint ou sincère.

Religieux, Ardisson ne l'était guère. On trouva chez lui un paroissien qu'il prétendit, avec raison peut-être, avoir acheté lui-même à Draguignan. On y trouva également un ange en terre cuite et un ornement funéraire, pris au cimetière un jour qu'on avait nettoyé celui-ci et mis dans un coin les objets hors d'usage. Ardisson dit avoir pris ces objets parce qu'il les trouvait jolis et croyait qu'il n'y avait aucun mal à se les approprier : ce n'est pas un voleur. Il y a sans doute un vague sentiment de religiosité, beaucoup plus que de fétichisme sexuel comme on l'a cru, dans la conservation de ces deux objets.

Ardisson était travailleur, sans excès, mais avec régularité. Il n'a jamais eu assez d'adresse ou d'intelligence pour que les nombreux métiers qu'il entreprit lui fussent rémunérateurs ; ses patrons sont unanimes à convenir qu'il fut consciencieux à l'ouvrage. Pour les maçons du Muy il charriait le mortier et les pierres. Les constructions ne sont pas fréquentes dans le pays : les chômages sont longs. Avec son père, Ardisson achetait des clovisses et d'autres coquillages qu'il allait vendre à Tran et à Draguignan. Il ramassait des pommes de pin, des « pignons » pour en vendre la graine. D'aucuns croient que le surnom de *Nigno* lui vient de la façon défectueuse dont il prononçait pignon. Je crois plutôt que Nigno signifiait pauvre d'esprit, imbécile.

Lorsque l'occasion s'en présentait, il aidait aux travaux de la campagne.

En 1892, le fossoyeur de la commune mourut. C'est un métier qui n'est guère en honneur dans ce pays et ne rapporte que fort peu. Il y a quatre ou cinq enterrements par mois au Muy, et pas davantage. Ardisson père et fils acceptèrent cette fonction pour laquelle on ne trouvait en général que des Piémontais. A peu de temps de là, Honoré Ardisson tombait dans une fosse. se faisait mal au pied et en concevait une telle frayeur, qu'il laissait la place à son fils. Quand celui-ci partit au régiment, il la reprit néanmoins.

Au régiment, Victor Ardisson déserta pour aller travailler à Cannes comme maçon. Il gagnait 2 fr. 50 par jour et préférait cela au sou du soldat.

Cependant, depuis quelques mois, Ardisson, lors de son arrestation, travaillait avec moins d'assiduité qu'autrefois. Il est vrai que sa mauvaise réputation, l'isolement de plus en plus grand au milieu duquel il se trouvait par suite de son caractère, du mépris qu'on lui témoignait, n'ont pas peu contribué à son inactivité. Il vivait de charité, de l'asile que lui donnait son père, il se contentait d'une nourriture hétéroclite : une gousse d'ail, des concombres, des radis, peut-être même de l'herbe, et, comme viande, des chats, des rats qu'il paraît fort apprécier.

Cette paresse envahissante rend sa vie de plus en plus sordide. La maison du numéro 15 de la Grande-Rue où habite la famille Ardisson est connue de tout le village pour ses exhalaisons fétides. Ses habitants y couchent sur la paille dans un galetas rempli d'immondices. Victor Ardisson vit seul, à l'écart, s'enivrant quelquefois. Il passe pour un brutal, non parce qu'il est batailleur, mais parce qu'il mène une existence de brute.

En 1893, il partit au service. Cela ne lui déplaisait pas Il vint trouver un jour le maire de sa commune pour savoir s'il serait pris comme soldat. Il craignait une réforme pour petitesse de taille : au régiment, il comptait manger son saoûl et avoir un bon lit. Ce fut effectivement ce qu'il trouva.

Il fut versé au 61ᵉ de ligne et bientôt détaché à Bonifacio en Corse. Il se souvient nettement et avec plaisir de ce temps, malgré les avanies qu'il eut à subir. Il a pu citer au juge d'instruction le nom de ses chefs, je lui ai fait moi-même exécuter des mouvements militaires qu'il a accomplis correctement et sans hésitation. Du reste, ce ne fut pas un mauvais soldat. Mais il fut bien vite le souffre-douleur de ses camarades. Ils lui volaient son pompon, sa grenade, ses gants, son bonnet de police et jusqu'à son pain, chose qui lui fut particulièrement sensible. La nuit on renversait son lit. Il ignorait les auteurs de ces mauvaises plaisanteries et n'eût pas été capable d'y répondre. Son caporal riait quand il se plaignait. Aussi s'enfuit-il plusieurs fois aux environs de Bonifacio : il n'y a rien de l'impulsion épileptique dans ces fugues. Quand on venait le chercher, il ne résistait pas et répondait : « Vous faites bien de venir, parce que je commençais à avoir faim. » Une seule fois il manifesta de la mauvaise volonté, s'entoura la tête d'un mouchoir et répondit à toutes les objurgations : « Je ne suis plus soldat, je ne suis plus soldat ! » Le capitaine de sa compagnie, le capitaine Lemoine, auquel nous devons de très intéressants détails, ne le punit jamais parce qu'il le prenait pour un fou. Le détachement auquel appartenait Ardisson revint à Marseille. Notre homme y accomplit régulièrement son service, monta la garde à la poudrière ou à la prison militaire. Peu après, le 61ᵉ de ligne partit en manœuvre. Arrivé à Fayence, dans le Var, Ardisson quitta les rangs, s'en vint à Cannes où, toujours en uniforme, il s'engagea dans un chantier. Il resta une semaine à travailler, puis reprit le chemin du Muy où la gendarmerie le cueillit.

A Marseille, on le mit pour désertion à la prison militaire en prévention, puis à l'infirmerie en observation. Enfin, cent jours après. sur le rapport du médecin-major de son régiment, corroboré par celui du capitaine Lemoine, il fut reconnu irresponsable et réformé.

Ardisson ne se rend pas, à l'heure actuelle, compte de son renvoi du régiment. Il s'y trouvait bien, assure-t-il.

En étudiant l'histoire générale de cet homme, nous avons détaillé ses pratiques de nécrophilie. Quels sont donc les faits qui ont, à la suite de leur découverte, provoqué un tel mouvement d'horreur dans l'opinion publique?

Ardisson avait vingt ans. Depuis peu de temps il était fossoyeur. Il avait à ce moment les appétits sexuels de son âge et point de maîtresse. Il vit mourir au Muy une jeune fille qui avait de beaux seins, l'enterra. Alors lui vint la pensée de la déterrer. Il mit son projet à exécution, téta le cadavre sans le violer, chercha à l'emporter, ce qu'il ne put faire à cause du poids. On évalue approximativement à une dizaine le nombre des profanations qu'il commit jusqu'à son départ au régiment.

A Bonifacio, il ne commit aucune violation de sépulture : d'abord il trouva une maîtresse, puis c'est un faible d'esprit, et se trouvant hors de ses habitudes, transplanté, il lui eût été difficile de procéder à des exhumations. Pourtant le capitaine Lemoine nous dit que le cimetière est d'un accès très aisé pour les soldats et que même, durant le séjour d'Ardisson à Bonifacio, une jeune fille fut enterrée, suivant la coutume du pays, à découvert.

Dès qu'Ardisson revint du régiment, une longue abstinence, le manque de maîtresse au Muy, la renaissance des vieilles habitudes le menèrent droit au cimetière. Et il continua à déterrer et à souiller des corps. Combien ? Cela serait impossible à dire. Il ne se rappelle ou ne veut se rappeler ni un nom, ni un chiffre. « Je ne les marquais pas », dit-il. Tant que son père fut fossoyeur, il entra avec la clef. Plus tard, quand son père abandonna l'emploi, il pénétra nuitamment par-dessus le mur d'enceinte peu élevé.

Il se rappelle qu'en 1900, il déterra une jeune fille nommée Berthe B... Ce souvenir lui est resté parce que la jeune fille avait « une poitrine superbe », et qu'il éprouva avec elle un plaisir qu'il ne connut pas avec d'autres, au point de pratiquer dans la même nuit plusieurs coïts, ce qu'il ne faisait jamais.

L'enquête étant encore en cours, on a prétendu qu'Ardisson aurait déterré les deux sœurs N... et la fille A..., les aurait emportées loin du cimetière, aurait inhumé les unes au quartier du Paradou et l'autre sur la colline des Bélugues. Ardisson paraît très étonné quand je lui fais lire l'entrefilet du journal qui raconte cela. Il déclare spontanément : « Si j'avais pu emporter ces femmes, il aurait mieux valu les porter chez moi. »

Le 20 février 1901 mourait au Muy une fillette de quatorze ans, Léonie R... Le 22 au matin, on s'aperçut que la fosse avait été ouverte. La gendarmerie dressa procès-verbal : le cadavre paraissait n'avoir pas été touché. Il n'y eut pas d'enquête consécutive. Cependant Ardisson avait profané le cadavre.

Au mois de mai, le corps de la jeune Honorine F..., âgée de dix-sept ans, décédée le 15 du mois, fut également pollué.

En avril, Gabrielle C..., morte le 28, fut souillée par le nécrophile. Cette enfant était âgée de treize ans et fort jolie. Ardisson voulut l'emporter. Le fardeau était trop lourd. Il détacha la tête avec un couteau de poche et, sans même l'envelopper, l'emporta sous son bras. Cette tête séparée du tronc subit une sorte de momification. C'est elle qu'il conserva longtemps et couvrait de baisers en l'appelant sa fiancée.

En septembre enfin, Ardisson déterra la dernière de ses victimes. C'était une enfant de trois ans et demi, Louise M... Elle était jolie : « Si vous l'aviez vue ! », me dit-il en m'en parlant. Comme elle était transportable, il la mit dans un sac et s'en fut la déposer dans le grenier de sa maison. Il coucha le cadavre dans la paille et la nuit, il allait le retrouver à l'insu de son père ou bien lorsque celui-ci, qui s'absentait de très bonne heure, était parti. Pendant plus d'une semaine, Ardisson assouvit ses désirs sur ce cadavre; la putréfaction devenait si avancée que le rectum et le vagin ne formèrent bientôt plus qu'un cloaque. Au bout de huit jours, les émanations pestilentielles qui provenaient de ce corps furent telles qu'Ardisson n'osa plus y toucher. On prétend qu'il essaya de séparer la tête pour la conserver un peu plus longtemps, et qu'il attendait la mort et l'ensevelissement d'une autre fille pour remplacer celle-ci.

Sur ces entrefaites, Honoré Ardisson montant au grenier pour chercher une dame-jeanne vide découvrit ces lugubres restes. Jusqu'alors il ne s'était aperçu d'absolument rien. Les voisins s'étaient plaints à lui des odeurs épouvantables qui sortaient de chez lui ; il avait simplement répondu que les ordures déposées au grenier par son fils devaient en être la cause. Lorsqu'il aperçut la forme blanche du corps de Louise M..., couchée sur la paille dans sa robe d'enfant, il crut être en présence de quelque bête et s'arma d'une pelle avec laquelle il frappa le cadavre. Il s'aperçut bientôt de son erreur, descendit à la hâte et sur les conseils de la femme Robini prévint la gendarmerie.

Victor Ardisson, arrêté, fit des aveux immédiats. On relâcha bientôt le père et sa concubine, mis hors de cause. Après courte enquête sur place, le vampire du Muy fut écroué à la prison de Draguignan où se poursuit à l'heure actuelle l'instruction.

Les Drs Belletrud, directeur de l'asile d'aliénés de Pierrefeu (Var), et Doze, de Draguignan, furent commis à l'examen médico-légal du prévenu. Pour plus amples détails et pour le contrôle de l'exactitude des faits, nous renvoyons au rapport de ces éminents praticiens qui sera ultérieurement publié.

J'ai pu grâce à la bienveillance des autorités judiciaires et administratives de Draguignan examiner sommairement à la maison d'arrêt le nécrophile Ardisson. Je donne plus loin les renseignements tirés de la fiche anthropométrique dressée par les soins du gardien Georges Claustre.

Lorsque Ardisson s'est présenté à moi, il était vêtu d'une blouse blanche, d'une chemise fournie par la prison, d'un pantalon gris. Il était coiffé d'un chapeau gris enfoncé à la manière des maçons et chaussé de gros souliers de campagne.

C'est un homme petit, d'allure massive et paysanne, la tête inclinée à droite. Il sait qu'il est intéressant. En venant vers moi, dans la cour de la prison, il lisse hâtivement sa moustache. En entrant, il salue franchement et sourit. Il a les cheveux blonds, la moustache très blonde, le bas de la figure carré. Il a l'air niais, surtout dans son rire qui ressemble à un hoquet. Dans ma première visite, le Dr Doze, qui a bien voulu m'accompagner, entame la conversation en provençal. Ardisson répond en riant à toutes les questions qu'on lui pose. Il est content qu'on s'occupe de lui, se soumet sans difficulté à l'examen et me répond en français aussi bien qu'il le peut. Il répète qu'il se trouve très heureux en prison, l'écrit même sur ma demande et fume avec plaisir les cigarettes que nous lui offrons.

Il n'y a pas un instant de doute à avoir. C'est bien un « minus habens » que j'ai devant moi. Et comme tous ceux qui l'ont jusqu'à présent interrogé, je suis obligé de sourire de cette stupéfiante absence de sens moral, de ce rire saccadé dont il accompagne jusqu'aux plus ignobles détails qu'il me révèle.

A l'inspection un peu plus détaillée, je remarque que les cheveux sont blond clair, assez fournis, à un seul tourbillon, normalement implantés et à bordure régulière. Le front est moyen, non fuyant, les sourcils épais. Les yeux sont peu fendus, à angle externe relevé, gris avec quelques reflets orangés. Le nez est droit, présente à sa racine une ride circonflexe assez rare en anthropologie pour être signalée. Les narines sont moyennes et peu mobiles. La lèvre supérieure est épaisse, proémine, la moustache et la barbe sont d'un blond un peu roux. Le menton est légèrement en retrait, ce qui constitue un certain degré de prognathisme supérieur. Les dents inférieures sont en retrait sur les supérieures de quelques millimètres. Les angles des mâchoires sont très saillants, les pommettes effacées, les zygomes peu accentués. Les oreilles sont moyennes, bien ourlées, sans tubercule de Darwin, à lobule adhérent.

Le crâne est en carène, sans inégalité autre qu'une proéminence

de la bosse pariétale gauche. La bosse occipitale n'est point bombée, le crâne est au contraire petit en arrière. L'ensemble est nettement dolichocéphale.

En regardant attentivement la face, on perçoit une asymétrie peu marquée à première vue mais certaine, A gauche, l'angle de la mandibule est plus saillant, la pommette plus forte, la paupière inférieure plus haute, ce qui fait paraître l'œil plus petit et son angle externe plus relevé que du côté droit. L'oreille gauche est implantée trés légèrement plus haut que la droite.

Les plis et rides de la face sont symétriques et réguliers. Ils sont nombreux et égaux dans le rire et le siffler.

La langue est droite, très mobile, un peu tremblante.

Le cou est court, tout à fait normal.

Le buste est épais, le thorax bombé et non velu, mais n'est point en carène. L'épaule gauche est nettement plus haute que l'épaule droite. Il n'y a aucune déviation ni déformation de la colonne vertébrale. L'abdomen est gros.

Le membre supérieur est un peu grêle, mais bien conformé, La main ne présente aucune anomalie. Elle a les plis habituels. Le pouce n'est ni carré, ni en bille. Les ongles n'ont pas de striation. L'ongle de l'auriculaire, surtout à gauche, est très long. C'est par coquetterie. « Ça sert à faire tomber la cendre de la cigarette », me confesse Ardisson. Les bras et surtout les mains sont le siège d'un tremblement généralisé rappelant le tremblement sénile. Il augmente quand on attire l'attention sur lui, ou suivant les jours. Imperceptible parfois, il peut être tel qu'il empêche de tenir les objets. Il n'augmenterait point dans l'excitation sexuelle.

Les jambes sont normales, assez velues, pas très musclées. Les condyles fémoraux internes sont un peu saillants. Le pied n'offre de particulier que des orteils carrés, non déformés et presque égaux en longueur. Le tremblement est très accentué aux jambes, surtout quand le membre inférieur est étendu sans être soutenu. Il existe une véritable danse de la rotule.

J'ai fait ensuite l'examen détaillé des organes des sens.

1° *Yeux.* — Réflexe palpébral interne intact. Il y a quelquefois du battement des paupières.

Réflexe conjonctival normal.

Pupilles égales, réagissant très bien à la lumière et à l'accommodation.

Acuité visuelle normale. Ardisson prétend y voir presque aussi bien la nuit que le jour. Cette nyctalopie demanderait à être confirmée.

Le champ visuel est très rétréci, des deux yeux également. Grossièrement mesuré, il m'a donné 25 centimètres environ.

2° *Oreilles*. — Jamais d'écoulements, ni de maux d'oreilles. L'acuité auditive est très diminuée, la montre n'étant entendue qu'au contact de l'oreille et n'étant pas entendue au contact du crâne.

3° *Appareil olfactif*. — L'odorat est nul. Ardisson ne discerne même pas le poivre à l'odeur. On s'explique ainsi qu'il ait pu vivre à côté d'un cadavre en putréfaction sans répugnance.

4° *Appareil gustatif*. — Le goût est également aboli ; il ne permet pas la distinction du salé et du sucré. Ardisson a mangé de la viande pourrie et les choses les plus abjectes, comme le sperme, grâce à cette agustie totale. Il fume sans éprouver du tabac la moindre impression.

5° *Toucher*. — Le tact est imparfait, tant à la pulpe des doigts qu'aux lèvres et à l'extrémité de la langue. Il faut piquer fortement pour provoquer de la douleur.

La sensibilité générale est amoindrie d'une façon égale des deux côtés. L'hypoesthésie est surtout marquée au tronc. Il faut un écartement anormal du compas de Weber pour que les pointes soient perçues.

Les *organes génitaux* sont d'apparence très normale, assez petits, bruns, velus. Le prépuce, assez long, recouvre le gland sans le dépasser. Les testicules sont fermes, très sensibles à la pression, le gauche un peu plus bas que le droit. Il n'y a pas trace de maladie vénérienne.

Les érections ne sont point fréquentes. Il semble qu'en prison le détenu soit calme au point de vue génital. Le réflexe crémastérien existe plus net à gauche.

La *force musculaire* est au-dessous de la moyenne. On sait que si Ardisson n'emporta que le cadavre d'une enfant de trois ans, c'est qu'il trouva les autres trop lourds. Les mains surtout ont peu de force pour serrer. Les bras résistent mal quand on cherche à les étendre et à les élever. Les jambes sont bien plus robustes. Ardisson est droitier.

Par le pincement, on provoque sur le biceps une onde musculaire très nette.

Les *réflexes musculaires et tendineux* sont nuls aux muscles temporaux et masséters ainsi qu'à la face antérieure du bras. La percussion du triceps au-dessus de l'olécrâne détermine une extension assez franche de l'avant-bras. La flexion brusque des doigts par percussion de l'avant-bras est peu accentuée. Le réflexe de Westphal est

légèrement exagéré des deux côtés. Celui du tendon d'Achille n'existe pas.

Les *réflexes peauciers* au cou et à l'abdomen n'existent pas. Le réflexe crémastérien, ai-je dit, est marqué. Le chatouillement de la plante du pied provoque une sensation, mais très peu de mouvement. Au pied droit j'ai cependant, à plusieurs fois, vu cette manœuvre suivie de l'extension du gros orteil et d'un ou deux des orteils suivants.

Les *réflexes muqueux* ont montré une abolition complète de la sensibilité pharyngée.

Les *réflexes circulatoires* ne sont pas marqués. Ardisson est pâle et ne rougit point. Il n'y a ni dermographisme, ni troubles vaso-moteurs.

La *circulation* est du reste en général normale et les bruits du cœur n'offrent rien de particulier.

L'*appareil respiratoire* n'offre rien à signaler. L'auscultation est difficile.

L'*appareil digestif* présente comme particularité l'extraordinaire intensité de l'appétit. A la prison Ardisson mange trois gamelles et deux pains, c'est-à-dire le régime de trois détenus ; au régiment, sa voracité nous a été rapportée par le capitaine Lemoine. Le besoin de manger est le *primum movens* dans la vie d'Ardisson. Je ne reviens que pour mémoire sur la façon hétéroclite dont il se nourrissait.

Les digestions et les selles sont normales.

L'*appareil urinaire* ne présente rien d'anormal.

Le *système pileux* examiné avec soin n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

Les *stigmates physiques de dégénérescence* ont été cherchés infructueusement. J'ai décrit l'asymétrie faciale et le tremblement. La voûte palatine n'est point ogivale, les dents sont au complet, très saines, très régulières, très bien plantées. Les oreilles n'ont que l'adhérence du lobule.

Les *stigmates psychiques de dégénérescence* sont par contre légion.

La sensibilité est, nous l'avons vu, très amoindrie chez lui.

La volonté ne l'est pas moins. Les impulsions même n'ont pas plus de force que chez un sujet normal, mais c'est le frein qui manque tout à fait, le discernement de ce qui est bien et de ce qui est mal.

La mémoire, sans être complètement défectueuse, n'est pas brillante. Elle se fatigue vite.

Si Ardisson n'a ni cauchemars, ni hallucinations, il rêve à haute voix, à ce que disent ses co-détenus.

I. — Observations anthropométriques.

Taille	1m542	Tête	longueur	18.9	Pied gauche	24.4	Œil gauche	n° de classificat.	1	Agé de 31 ans.
Voûte	»		largeur	15.3	Médius gauche	10.9		auréole, c. r. pâle.		Né le 5 septemb. 1872,
Envergure	1m60		bi-zyg	15.7	Auriculaire g.	7.8		périph., az. clair.		au Muy,
Buste	0m843	Oreille droite		6.2	Coudée gauche	42.8		particular.	»	département du Var.

II. — Renseignements descriptifs.

Front	Arcades, moy.	Nez	Racine prof. moy.	Lèvres	Haut. labiale pet.	Bouche	Dimension petite.	Profil de profil	fronto-nasal »
	inclin. fuyante.		dos r., s.; base rel.		proémin. s. prm.		particularités »		naso-buccal »
	Hauteur moy.		Hauteur. Saillie. Larg.		bordure s. larg. bordée.	Menton	inclinaison »		prognathe.
	largeur petite.		moy. moy. moy.		épaisseur »		hauteur p		Hauteur crân. »
	partic. découv.		particularités »		particular. »		particularit. plat.		malformations »

Oreille droite	bordure : origine »	supérieure	»	Postérieure	»	ouverture	»
	lobe : contour	adhérence	»	modelé	uni	Dimension	»
	a tragus : inclinaison b	profil	r	renversement	»	Dimension	»
	pli. inférieur v	supérieur	i	forme	»	écartement	»

Contour de face ovale, tête en carène, mâchoires prm. côté g., pmt. g. saillante; état graisseux »

Sourcils	emplac., bas et rapp.	Paupières	ouverture, petite.		Interoculaire »		expression »
	direction »		modelé sup. découvert.	Rides	frontales, double.	Ensemble	Cou : long. court, larg. »
	forme rectiligne.		part. g., é. des pp. relev.		oculaires »		Carrure : largeur. m.,
	dimension, courts.	Globes	saillie p		buccales »		inclinaison i
	particularité »		particularités »		particular., circonflexe		Ceinture m
	nuance, châtain clair.		orbites »		de la racine du nez.		Allure, langage, habill. etc. »

129

A. SPALLARD

Enfin, il a quelques absences sur lesquelles je n'ai pu avoir aucun détail.

En somme Ardisson est un débile mental inconscient des actes qu'il accomplit. Il a violé des cadavres parce que, fossoyeur, il lui était facile de se procurer des apparences de femme sous forme de cadavres auxquels il prêtait une sorte d'existence.

Ci-joint un autographe obtenu sous dictée et un extrait de la fiche anthropométrique d'Ardisson.

Monsieur Epaulard évenu
mévoir 26 novembre je sui contan
d'être an prison signer

Ardisson

Voici les conclusions de la thèse d'Épaulard :

Conclusions. — 1° On doit entendre par vampirisme toute profanation de cadavre, quel que soit son mode et quelle que soit son origine.

2° Il existe des profanations de cadavres qui ont pour but l'assouvissement de l'instinct sexuel. Elles se manifestent sous deux modes :

A. — *La nécrophilie.*
B. — *Le nécrosadisme.*

3° La nécrophilie est la profanation qui tend à toute union sexuelle avec le cadavre : coït normal ou sodomique, masturbation, etc. ;

4° Le nécrosadisme est la mutilation des cadavres destinée à provoquer un éréthisme génital. Le nécrosadisme diffère du sadisme en ce qu'il ne recherche pas la douleur, mais la simple destruction d'un corps humain. Le nécrosadisme aboutit parfois à des actes de cannibalisme qui peuvent prendre le nom de nécrophagie.

5° Il est à remarquer à ce propos le lien qui existe entre les per-

versions sexuelles et les perversions de la faim. Il y aurait intérêt à rechercher les relations qui existent entre la faim et l'instinct sexuel.

6° Nécrophilie, nécrosadisme suivent dans un grand nombre de cas le meurtre. Le diagnostic médico-légal du meurtre simple, du meurtre suivi de viol, du meurtre sadique, du dépeçage criminel simple avec le vampirisme d'origine sexuelle est fort délicat.

7° Nécrophiles et nécrosadiques sont la plupart du temps des dégénérés impulsifs ou débiles mentaux, ce que prouvent leur vie antérieure et leurs tares héréditaires. Ce sont en outre bien souvent des hommes auxquels un contact professionnel avec le cadavre a fait perdre toute répugnance (fossoyeurs, prêtres, étudiants en médecine).

8° L'expertise médico-légale s'impose dans tous les cas de vampirisme sexuel. La responsabilité du coupable peut, de nulle, chez les aliénés par exemple, devenir très grande chez les individus qui ne possèdent que peu de stigmates de dégénérescence. Elle n'est jamais totale.

9° Les faits sont trop peu nombreux pour proposer des mesures préventives. Ils rappellent cependant que nous ne devons pas faiblir dans la lutte entreprise contre les causes primordiales de l'affaiblissement psychique dans notre société.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

L'hydrothérapie appliquée aux Philippines. — Une lettre de M. O'Neill adressée aux *Albany medical Annales* (avril) et reproduite en partie par l'*International medical Magazine* (avril), projette un peu de lumière sur les agissements des Américains aux Philippines. Entre leurs mains l'hydrothérapie est devenue un instrument de torture appliquée dans un but militaire. Voici comment : Malgré l'ordre déjà ancien lancé par les autorités américaines dans tout l'archipel des Philippines enjoignant aux indigènes de déposer les armes, une partie des armes resta cachée. Il arriva donc que dans quelque reconnaissance des cavaliers américains tombaient foudroyés par une balle dont on ne put découvrir la provenance. On chercha partout, mais on ne trouva que des cultivateurs paisibles qui se disent *buenos amigos* et qui assurent n'avoir entendu aucun coup de fusil. Alors les civilisés Yankees ont pris l'habitude d'agir, en pareille circonstance, comme leur ont appris, disent-ils, les *tagals* des Philippines. Ils s'emparent du premier paysan venu, lui attachent les mains

derrière le dos et le jettent par terre. Un soldat lui saisit la tête qu'il fixe entre ses genoux, la face tournée en haut, un autre lui introduit dans la bouche le bout d'un long cylindre en bambou qui peut contenir quatre litres de liquide, et un troisième remplit ce cylindre d'eau. « Les premières portions d'eau tombent ordinairement dans le larynx, ce qui fait que le *hombre* préfère avaler le reste. » Lorsque le tube de bambou s'est vidé, un des « hydrothérapeutes » s'asseoit sur le ventre du patient « pour lui donner le temps de réfléchir ». Quelquefois on est obligé de répéter le traitement, mais le plus souvent le *hombre* confesse séance tenante où l'arme est cachée. L'*International medical Magazine* qui veut faire de l'esprit déclare que ce traitement n'est pas « confortable », en revanche il n'est pas douloureux, ne fait jamais (?) de tort et réussit 99 fois sur 100 (*Vratch*, n° 35, 1901). On voudrait considérer ce récit comme un canard américain, malheureusement les journaux américains racontent ces tortures avec un tel sang-froid que même imaginées par les reporters, elles prennent des lueurs sinistres dans les colonnes des journaux scientifiques.

Accidents aux personnes sur les chemins de fer des États-Unis dans l'année terminée le 30 juin 1900. — Dans l'année du rapport, il y eut 58.185 victimes dont 7.865 morts et 50.320 blessés. Parmi les employés des chemins de fer on compte 2.550 tués et 39.643 blessés.

Pendant la formation des trains furent tués 188 agents d'exploitation et 77 gardes et agents de la voie, blessés 3.803 du premier groupe et 1.264 du deuxième.

La chute du train a fait 3.771 victimes parmi le personnel du train (dont 412 tués), 546 parmi les agents de la voie et 637 pour les autres agents.

Les rencontres de trains et les déraillements ont blessé 2.247 agents de l'exploitation (avec 380 morts), 152 agents de la voie (11 morts) et 515 agents des autres catégories (70 morts).

Les voyageurs ont eu 7.128 blessés et 279 tués. En outre des agents et des voyageurs, il y eut 5.066 tués et 6.594 blessés.

Au total, il y eut, dans l'année 1899-1900, aux États-Unis, 1 tué sur 399 agents de chemins de fer et 1 blessé sur 26. Pour les agents de l'exploitation ce rapport est même de 1 : 137 pour les tués et de 1 : 11 pour les blessés, tandis que pour les voyageurs ce rapport se chiffre par 1 : 2.316.683 pour les tués et de 1 : 139.740 pour les blessés.

En tout, dans ces dernières années, il y a eu sur les chemins de fer des États-Unis 86.277 morts et 469.027 blessés par accident.

(*The Lancet*, 31 août 1901.)

Intoxication par le chlorure de zinc. — Une jeune femme chaussée de bas de soie jaune a brusquement remarqué des troubles de la motilité et de la sensibilité du côté des membres inférieurs. Au bout de quelques semaines, lorsqu'elle mit de nouveau les mêmes bas, se manifestèrent les mêmes symptômes qui revêtirent les caractères de l'ataxie locomotrice. L'examen chimique de ces bas permit d'y découvrir la présence de chlorure de zinc. Les urines ont présenté pendant quelques mois la présence de l'albumine ainsi que les réactions des sels de zinc. Le chlorure de zinc s'emploie dans la confection des tissus de soie fine pour augmenter leur consistance. (*Philadelphia med. Journal*, 21 sept. 1901.)

La mortalité dans le monde entier. — Il meurt par an sur le globe terrestre 33 millions de personnes, ce qui fait une moyenne de 41.534 par jour, 3.730 par heure et 62 par minute. La durée moyenne de la vie humaine est de trente-huit ans. Le quart de la population meurt avant l'âge de sept ans, la moitié avant l'âge de dix-sept ans. (*Journ. de médec. de Paris*, 13 oct. 1901.) H. F.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Les divers éléments d'appréciation des honoraires médicaux. — Dans son audience du 27 décembre 1901, le tribunal civil de Valence a rendu un jugement portant : 1° que les honoraires dus au médecin ne peuvent se fixer d'après des règles uniformes mais qu'il se crée entre le médecin et le client, dès qu'il fait appel à son intervention, un contrat tacite qui oblige ce dernier à régler sa rétribution suivant l'usage des clients ; 2° que, en dehors de ce premier élément d'appréciation, il en existe d'autres qui dérivent de la gravité de la maladie, du danger que le traitement peut faire courir au malade, de l'étude qu'elle exige, des moyens qu'il faut déployer pour la combattre, du résultat du traitement et enfin de la situation de fortune du client.

(*Sem. méd.*, 5 février 1902.)

L'alcoolisme dans la marine. — Le médecin principal Drago a examiné, au point de vue de l'alcoolisme, l'équipage dont il était le médecin-major. Il prit comme critérium le tremblement des membres supérieurs et de la langue. Sur 324 hommes, 93 étaient intoxiqués. Sur ces 93 marins 37 étaient âgés de moins de vingt-cinq ans, ce qui indique que la plupart étaient intoxiqués avant l'entrée au service ; c'étaient du reste des pêcheurs bretons.

On sait, en effet, quels progrès l'alcoolisme fait en Bretagne, progrès qui se traduisent par l'augmentation du chiffre des réformes doublé en moins de dix ans.

Comme les inscrits maritimes bretons forment à peu près 80 p. 100 de l'effectif de notre marine de guerre, il y a donc pour celle-ci, si elle veut conserver le recrutement de ses équipages, à prendre des mesures pour enrayer l'alcoolisme.

Dans cet ordre d'idées M. Drago pense qu'il y aurait intérêt à « décider législativement que tout inscrit maritime, réformé pour une cause quelconque avant l'entrée au service, n'aurait pas droit à la pension dite de *demi-solde*, que l'on paie à tout marin ayant vingt-cinq ans de navigation et cinquante ans d'âge. Les parents empêcheraient tout au moins leurs enfants de commencer à boire à un âge où l'alcool est pernicieux au maximum, en se disant que la réforme les priverait plus tard d'un avantage qui, souvent, constitue le seul avenir de nos malheureux pêcheurs » (1).

M. Drago demande que l'autorité interdise aux marins l'accès de tous les débits de boisson qui pullulent sur les quais des ports de guerre.

« Les embarcations séjournent quelquefois des heures le long de ces quais. La tentation est grande pour les hommes d'aller boire un petit verre et même plusieurs, alors qu'ils n'ont que quelques pas à faire. Les patrons n'ont pas une autorité suffisante pour les empêcher de quitter l'embarcation à tour de rôle, eux-mêmes donnant souvent l'exemple. Il faudrait donc qu'un officier marinier, qu'on relèverait toutes les quatre heures, se tienne sur les quais en question avec la consigne sévère d'empêcher qui que ce soit de quitter son embarcation. »

On ne saurait que s'associer à cette campagne contre les bouges où le soldat s'alcoolise, se syphilise et s'engage sur la voie qui aboutit au conseil de guerre.

(*Le Caducée.*)

Faculté de médecine de Paris.

Conférences de médecine légale psychiatrique. — M. le Dr Paul Garnier, médecin en chef de l'Infirmerie spéciale, commencera la deuxième série de ses conférences de médecine légale psychiatrique, le vendredi 7 février, de 1 h. 1/2 à 3 heures, et les continuera le mercredi et le vendredi de chaque semaine, à la même heure, 3, quai de l'Horloge.

Des cartes d'admission sont délivrées au secrétariat de la Faculté à

(1) Alcoolisme, *Arch. méd. navale*, n° 7, p. 22.

MM. les docteurs en médecine, les internes des hôpitaux et étudiants ayant passé leur quatrième examen de doctorat.

Après trois mois d'assiduité à ce cours, un certificat de présence sera régulièrement délivré.

La Société française d'Histoire de la Médecine a ainsi constitué son bureau dans sa séance du 29 janvier :

Président : M. le Dr Raphaël Blanchard, professeur à la Faculté, membre de l'Académie de médecine ;

Vice-présidents : MM. les Drs Motet, membre de l'Académie de médecine ; G. Ballet, professeur agrégé à la Faculté ; Dureau, bibliothécaire de l'Académie de médecine ; Triaire, de Tours ;

Secrétaire général : M. le Dr Albert Prieur, rédacteur en chef de la *France médicale;*

Secrétaires : MM. les Drs Mac-Auliffe et Victor Nicaise, interne des hôpitaux ;

Archiviste : M. le Dr Beluze ;

Trésorier : M. A. Prévost, rédacteur au secrétariat de la Faculté.

Société de dermatologie.

Séance du 5 décembre.

Chancre syphilitique de l'œil.

M. Gaucher présente un jeune garçon atteint d'un chancre syphilitique de l'angle interne de l'œil. L'enquête la plus minutieuse n'a pas permis de retrouver l'origine de l'infection.

M. Fournier fait remarquer que c'est en effet là un caractère presque constant des chancres du visage ; il est presque toujours impossible de remonter à la source de la contamination ; il est probable que ces chancres ont souvent pour origine une parcelle de salive, comme beaucoup de personnes en projettent involontairement en parlant.

(*Bulletin médical.*)

A l'Académie de médecine de Bruxelles, MM. Masoin et Heger ont proposé le projet de vœu suivant :

« L'Académie souhaite que les médecins attachés par le gouvernement au service des prisons soient choisis de préférence parmi ceux qui ont fait preuve de connaissances spéciales en psychiatrie et ont fait un stage dans le service des aliénés. »

Cette proposition est, évidemment, très judicieuse. On doit souhaiter qu'elle aboutisse en Belgique et... ailleurs.

NOUVELLES

L'officier autrichien accusé d'espionnage. — M. Carina, ancien officier, a été condamné à 4 ans 1/2 de réclusion pour espionnage. De plus, il aura à subir un jour de jeûne tous les trois mois, à rester dans l'obscurité complète et à coucher sur la planche tous les six mois. Il perd son titre de noblesse et le séjour en Autriche lui est interdit à vie. Le défenseur de Carina a annoncé qu'il allait se pourvoir en nullité du jugement et faire appel de la peine comme étant trop sévère.

Un type d'alcoolique rouennais. — Le portrait est vraiment bien enlevé. Cela ne surprendra personne quand on saura qu'il est signé : Raoul Brunon.

« Le père X... est un homme très connu à Rouen. « Sa noble tête de vieillard » couverte de cheveux blancs, sa barbe longue et tout son habitus lui donnent l'aspect d'un sénateur romain. Il fut jadis maçon de son état. Actuellement, et depuis longtemps déjà, il ne travaille plus. Il ne fait que boire. Il en est à sa quarante-cinquième condamnation pour ivresse publique et tapage. Quand il est à point, il prêche sur la place du Vieux-Marché, il interpelle M. Loubet et on l'arrête.

« Sa rentrée à la prison *Bonne-Nouvelle* est attendue périodiquement. Quand des réparations sont nécessaires à la prison, on les ajourne, on attend que le père X... rentre. Il ne reprend son métier de maçon que dans cette circonstance spéciale. Quand il a fait son temps, il sort de *Bonne-Nouvelle* avec un petit pécule. Mais, dans le trajet de la prison chez lui, tout est dépensé. Chez lui, c'est rue du Renard. Et avant de traverser les ponts, il est ivre.

« Un jour, sa femme (une digne femme, propre, travailleuse et bonne) calcula mal le jour où il devait sortir de prison et rentrer rue du Renard. Il sortit un jour plus tôt qu'elle ne croyait. Il trouva la maison seule et sans défense. D'un tour de main, il éventra l'armoire et porta tout le linge au Mont-de-Piété. Pour boire, toujours.

« Et cependant le père X... conserve un certain décorum. Il est poli et correct dans les rares moments où il est « récent ».

« Le Rouennais ne s'étonne pas devant ces choses : Tiens ! le père X... ! il en tient, il a son affaire !... Et c'est tout. » (*Bul. méd.*)

— D'après une statistique américaine, le nombre des doctoresses en médecine atteint le chiffre de huit mille.

Guillaume II assista récemment à un banquet de végétariens; il fit honneur au menu, car l'empereur allemand est une très belle fourchette. Et au dessert il adressa ce petit speech à ses hôtes : « Messieurs, ces légumes étaient accommodés avec l'art le plus délicat. Je dirai qu'on m'en serve de pareils à ma table... mais avec de la viande! »

— Il y a trois choses qui ont fait la grandeur et la force de l'Allemagne : *beef, beer, and Bismarck* (le bœuf, la bière et Bismarck).

Serait-ce un émule de Musolino ?

Un brigand napolitain a formé une bande de dix compagnons qui se chargeait, moyennant argent, d'incendier, de piller et de tuer. Depuis quelques années, il est la terreur des Abruzzes.

On vient d'arrêter quelques-uns des collaborateurs de ce chef redouté. Quant à lui, il a jusqu'ici échappé à toutes les battues de la gendarmerie. Il se nomme Sabatasso.

Le Dr Gallois, de Bonneville, est mort des suites d'une autopsie judiciaire.

Dans sa séance du 24 décembre 1901, au cours de la discussion du budget, la Chambre des députés, après une longue discussion, a voté une proposition de résolution ainsi conçue :

« La Chambre invite le gouvernement à désaffectecter la maison centrale de Gaillon, qui prendra le nom d'asile central des aliénés criminels.

« Le ministre de l'intérieur est chargé de l'organisation d'un service médical et d'un service de surveillance en rapport avec cette destination nouvelle. »

Si le Sénat est du même avis que la Chambre, nous verrons bientôt fonctionner en France le premier asile pour aliénés criminels, en attendant la réforme de la loi de 1838 sur le régime des aliénés, ou tout au moins la modification de la partie de cette loi qui a trait aux aliénés dits criminels.

Encore les rayons X. — Le Dr Bourgade de la Dardye a été condamné par la 4e chambre à 500 francs de dommages-intérêts envers une de ses clientes, Mme D..... Celle-ci avait perdu une partie de ses cheveux à la suite d'une application de rayons X faite par un employé du médecin, pour la guérir d'une névralgie faciale. Mme D..... avait également été brûlée à l'œil droit par la lumière Rœntgen.

(*La Lanterne* du 13 décembre 1901.)

Le Gérant : A. STORCK

Lyon. — Imp. A. STORCK et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

LA VIE EN PRISON (1)

Par le Dr CHARLES PERRIER

I

LE DÉTENU ET SES CHEFS

Le détenu. — Grande est l'angoisse de l'homme écroué pour la première fois ; il ne sait que faire de sa personne, comment se tenir, où aller ; il n'ose bouger, pas même regarder.

Mais cet état de malaise dure à peine quelques instants.

Bientôt, vers le nouveau venu se glissent des copains — les plus effrontés — qui, après l'avoir blagué sur sa frousse, le rassurent, le questionnent et, finalement, l'introduisent dans leur compagnie.

Le voilà immatriculé ; il n'a plus dès lors qu'une pensée : bénéficier, au moment voulu, de la libération conditionnelle. Et c'est par la bonne conduite qu'il espère arriver à ses fins.

Le récidiviste, lui, emploiera d'autres moyens. Les faveurs de l'administration, il les obtiendra par l'adulation et la flatterie. Et il ne s'en tiendra pas là. Pour s'épargner les moindres ennuis, il s'enquerra du degré de sévérité du gardien-chef, des petits travers des confectionnaires, des procédés en usage pour s'approvisionner de tabac, du nombre des *gironds* au dortoir, du côté faible des prévôts, de la manière dont la correspondance secrète est organisée et — chose à ne pas dédaigner non plus — des dispositions du docteur à la visite.

(1) Extrait de l'ouvrage : *les Criminels*, tome II.

Si celui-ci ferme l'*oreille au boniment* et s'il pousse le sans-gêne jusqu'à ordonner la diète et l'ipéca, oh ! alors, rien à tenter de ce côté ! et il faut rayer la simulation du catalogue des *carottes à tirer*.

Comment le détenu supporte-t-il l'emprisonnement ?

Les condamnations antérieures et la durée de la peine ne font pas qu'il s'habitue mieux et plus vite sous les verrous. Tandis que certains néophytes se montrent toujours d'une parfaite bonne humeur, nombre de *chevaux de retour* enragent sans cesse et ne peuvent devenir *philosophes*. N'en soyons pas surpris. L'état d'âme des prisonniers dépend uniquement du caractère d'un chacun.

La maison centrale de Nîmes. — Cet établissement est placé sous l'autorité d'un directeur y résidant, secondé par un contrôleur.

Le directeur a, comme secrétaire particulier, un instituteur chargé en même temps de l'instruction primaire.

Un greffier-comptable assume la responsabilité de la caisse, des écritures et de la comptabilité de l'avoir des pensionnaires.

Un commis aux écritures, deux gardiens commis-greffiers et un vaguemestre aident ces divers employés.

Le contrôle des marchés et fournitures et la tenue de la comptabilité de la maison (1) sont confiés à un économe et à un teneur de livres.

Il est pourvu au service de surveillance par un gardien-chef, deux premiers gardiens et cinquante-deux agents de classes différentes.

Des condamnés, désignés sous le nom de comptables (comptables général, de cantine, d'économat, d'atelier, etc.), moniteurs et prévôts, complètent le personnel (2).

(1) Le système de la régie fonctionne, à Nîmes, depuis le 1er janvier 1893.

(2) *Traitements :* Directeur, 5 000 francs ; contrôleur, 4.000 francs ; greffier-comptable, 3 000 francs ; économe 2.500 francs ; instituteur, 2.400 francs ; teneur de livres, 2.400 ; commis aux écritures, 1.500 francs ; gardien-chef, 2.400 francs ; gardien commis-greffier A., 1.300 francs ; gardien commis-greffier B., 1.200 francs ; vaguemestre, 1.300 francs ; premier gardien A., 1.500 francs ; premier gardien B., 1.400 francs ; gardiens de 1re classe, 1.300 francs ; de 2e classe, 1.200 francs ; de 3e classe, 1.000 francs ; gardiens stagiaires, 900 francs. Les gardiens touchent en outre une gratification annuelle de 120 francs.

Un curé, un pasteur, un rabbin, un architecte et un docteur en médecine, secondé par un pharmacien, assurent les services du culte, des bâtiments et de santé (1).

Le directeur. — S'occuper de la nomination et de l'avancement des sous-ordres, étudier les propositions diverses à adresser en haut lieu (qu'elles aient la gestion de l'établissement ou les détenus pour objectif) et n'écouter jamais..... que le devoir, tel est le rôle administratif des directeurs de prison.

Mais ce rôle, beaucoup d'entre eux ne le remplissent qu'imparfaitement.

Au point de vue de la moralisation, il n'y a point à compter sur leur concours.

La répression féroce caractérise celui-ci ; le désintéressement des affaires relatives « à la canaille », dont ils ont charge, est le travers de celui-là ; les mesquineries tracasseries, le fait de cet autre. Quant à se demander pour quelle raison il leur a été confié 800 à 900 hommes que la société est intéressée à voir s'amender, c'est le cadet de leurs soucis.

A les entendre, tout ce qui touche à la morale est du ressort des aumôniers. Et puis, des tableaux n'indiquent-ils pas les récompenses que les prisonniers peuvent obtenir, s'ils se conforment strictement au régime auquel on les astreint ?

Au demeurant, la plupart des directeurs ont la *mine bien mince;* on ne leur accorde du mérite que parce qu'on est las de leur en avoir refusé.

Le contrôleur. — Monsieur l'inspecteur (titre pompeux qu'il avait autrefois) doit surveiller l'application des tarifs de main-d'œuvre, aplanir les difficultés de la façon, vérifier le rendement des ateliers, etc., etc., et maintenir en équilibre (*procédé breveté* S. G. D. G.) la moyenne journalière du travail.

L'ordinaire, il n'en a cure.

En revanche, la cantine est l'objet de sa sollicitude.

Point ne suffit en effet qu'un homme travaille beaucoup, il

(1) *Indemnités :* Curé, 600 francs ; pasteur, 450 francs ; rabbin, 350 francs ; *architecte*, 800 francs ; pharmacien, 800 francs ; *docteur*, 1.000 francs.

importe qu'il dépense de même. Que dirait-on à Paris?.. on se douterait que les comestibles ne valent rien.

Le contrôleur est en outre assesseur au prétoire où il préside parfois.

L'instituteur. — Sauf circonstances exceptionnelles, l'instituteur compose toutes les lettres du directeur ; il tient le plumitif à l'audience de justice disciplinaire, dresse l'*état* mensuel des cellules et s'occupe, à temps perdu, de la libération conditionnelle. Une fois par semaine, on l'aperçoit à l'école ; tous les lundis et jeudis, entre une et deux heures, il fait la classe à trois ou quatre gardiens.

Son *alter ego*, le moniteur général (1) exerce en même temps la charge de bibliothécaire. On alloue à ce détenu 1 franc par jour et 7 fr. 50 de gratification par mois.

Des moniteurs en second sont préposés à la surveillance des élèves (2).

Le greffier-comptable. — Sa besogne est aussi absorbante que variée.

Après avoir vérifié la situation de sa caisse, le greffier se rend au rapport.

A la sortie du cabinet directorial, il porte une liasse sous le bras et, à la main, une boîte qui contient des bijoux.

Suivons-le au bureau du greffe.

« Monsieur A.., dit-il à l'un des deux gardiens commis-greffiers, voici huit dossiers d'arrivants. Veuillez immatriculer tout de suite les nouveaux venus et préparer leur livret de pécule.

« Quant à vous, Monsieur B..., nous enregistrerons tantôt les bijoux dont ces condamnés sont porteurs et que je vais estimer. »

(1) Depuis le 24 mars 1896, six moniteurs généraux se sont succédé dans l'établissement (février 1900) : 4 étaient la médiocrité même : 2 avaient reçu une certaine instruction, parmi lesquels, un mégalomane (*les Criminels*, tome premier, obs. 117). Tous se valaient au point de vue des trafics illicites. Chaque lettre de leur crû aux parents et amis était payée par les copains 0 fr.10 de cantine ; ils réclamaient le double quand il sagissait d'un recours en grâce ou d'une demande quelconque au parquet.

(2) Peu de jeunes gens fréquentent l'école et ceux qui désirent s'instruire sont l'exception.

Puis, se tournant vers le commis aux écritures :

« Vous voudrez bien faire reconnaître par les entrants, non seulement le jugement ou l'arrêt en vertu duquel on les a écroués, mais encore, le cas échéant, leurs condamnations antérieures.

« Je vous prie également de leur demander les nom et adresse des personnes auxquelles ils désirent écrire. Deux de ces sacripants sont sans le sou; néanmoins, s'ils manifestent l'intention d'envoyer une lettre à leur famille, j'avancerai les timbres. »

Une fois les bijoux estimés, étiquetés et enfermés dans des sacs en parchemin, le greffier invitera, si besoin est, les confectionnaires à acquitter le montant des feuilles de paie mensuelles.

Quand il y a des hommes à libérer, il réclame leur livret de pécule, arrête leur compte et convertit le total de leur avoir en un mandat payable au lieu de destination des intéressés (1).

Le commis aux écritures. — Sous le couvert du directeur, il correspond avec les parquets, conseils de guerre, etc.

Tous les mois, il établit la situation du mouvement de la maison ; chaque trimestre, il dresse la liste des écroués et, à la fin de l'année, il fait parvenir en haut lieu un travail d'ensemble auquel il joint les différentes statistiques.

Les deux gardiens commis-greffiers. — L'un et l'autre sont des stagiaires aux fonctions de greffier-comptable et d'économe, ou au poste de gardien-chef.

A... donne surtout la main au commis aux écritures, tan-

(1) Cette mesure, prise pour éviter que le pécule réserve ne soit gaspillé dès le premier jour, a perdu toute raison d'être depuis que les libérés ne sont plus soumis à la surveillance de la haute police.

« Il conviendrait de lui substituer un système plus efficace, de décider, par exemple, que le montant du pécule serait payé au libéré par acomptes successifs. Cette distribution pourrait se faire par l'intermédiaire soit de la caisse d'épargne postale, soit des sociétés de patronage des libérés. » *Rapport* de M. le sénateur Desmons, *au nom de la commission des finances chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général de l'exercice 1901, p. 62.*

dis que son collègue B . . paraît plus spécialement attaché au greffier-comptable.

Le vaguemestre. — Cet agent se rend à la poste trois fois par jour — sauf les dimanches et fêtes où il n'y va que deux fois — et distribue les lettres dans un délai de quarante-huit heures.

Il retire tous paquets et colis et encaisse les chèques et mandats qu'il inscrit sur un carnet *ad hoc,* paraphé par le receveur des postes.

Aussitôt versés entre les mains du greffier-comptable, le vaguemestre reçoit décharge de ces fonds.

Au nombre de ses obligations, figure la tenue d'un registre indiquant le nombre de lettres à lui confiées, la date de l'arrivée, celle de la remise, ainsi que le nom des personnes de qui elles émanent.

Un deuxième registre fournit les mêmes indications, touchant la correspondance propre des pensionnaires.

Sur un troisième registre, signé par le greffier-comptable et le directeur, sont signalées les diverses sommes qu'adressent, à titre de secours, les ouvriers à leur famille.

Un jeune vaurien, surnommé *coureur* du greffe, est adjoint au vaguemestre, comme écrivain.

L'économe. — Il est chargé de mettre de l'ordre dans les dépenses de l'établissement.

Le teneur de livres et deux comptables détenus le secondent.

Rentrent dans ses attributions : le service des vivres, celui de la pharmacie, le chauffage et l'éclairage, la lingerie, la literie et le vestiaire, le service des bâtiments et mobilier.

Le comptable général et le comptable de la cantine (1). — Au premier est dévolue la comptabilité du service général dont l'effectif varie entre quatre-vingt-dix et cent hommes, dissé-

(1) Ces deux prisonniers reçoivent 1 fr. 50 par jour et 10 francs de gratification par mois.

minés un peu partout, ce qui lui fournit quotidiennement le prétexte de nombreuses balades et lui procure le lucratif plaisir d'être le commissionnaire de tous les *cameloteurs* de la Centrale.

Rappelons pour mémoire que le nommé Albert, condamné pour « vol, fabrication de faux certificats et détention de dynamite » — qui fut grâcié le 14 juillet 1893 — avait transformé son bureau en une véritable maison de banque (1).

Après avoir enregistré les effets des nouveaux venus, le comptable général remplit les blancs de la *notice individuelle statistique et médicale*, feuille volante destinée au service de l'infirmerie.

Il tient un compte rigoureux des mutations signalées dans le rapport du chef au directeur et fait connaître au comptable de la cantine le pécule disponible des travailleurs.

Tous les mercredis, il prépare le registre de correspondance et des réclamations. A la fin du mois, les comptables d'atelier lui apportent leur feuille de paie respective et il dresse la statistique générale du travail.

Le bureau du comptable général est aussi celui du comptable de la cantine.

Le comptable de la cantine centralise et groupe les *états de rations ;* il énumère les dépenses alimentaires des prisonniers, *arrête de cantine* les individus dont l'avoir est épuisé et avise les divers comptables des encaissements (mandats et chèques) au profit des travailleurs.

Le gardien-chef. — Trois fois par jour, à cinq heures du matin, à midi et à sept heures du soir, le chef reçoit du comptable général l'effectif de l'établissement, par atelier, et transcrit cet effectif sur la situation journalière, où sont consignés les mutations, concernant gardiens et détenus, et les événements de la nuit.

A toute heure, il écroue les arrivants.

C'est lui qui doit présider aux différents appels, prendre le signalement anthropométrique des nouveaux venus et, à la fin

(1) *La Maison centrale de Nîmes*, p. 117.

de chaque trimestre, pourvoir à l'habillement de ses subordonnés.

Au prétoire, il remplit les fonctions de ministère public.

Les premiers gardiens. — Ils sont la doublure du chef qu'ils renseignent sur les individus soumis à une surveillance spéciale.

Les premiers gardiens couchent, une nuit sur deux, dans l'établissement. Cette nuit-là, ils ne prennent du repos que pendant cinq heures.

Les gardiens. — Nos pensionnaires ont donné un sobriquet à la plupart des agents de garde. Ces sobriquets visent telle particularité de leur personne, de leurs manières ou de la vie.

Bébé-rose a le teint fleuri ; *Tortillard* se dandine en marchant ; *l'Éléphant* possède de très grands pieds ; *la Panthère* tient le record comme humeur mauvaise ; *Balourd* est réputé pour sa bêtise, etc., etc.

Ils distinguent parmi les surveillants :

Au point de vue moral : des individus sots et grossiers, des violents, des provocateurs, des hypocrites, de bons diables, des impartiaux, des roublards, des intelligents, des zélés et bornés, des prétentieux, des désopilants, des *j' m'en foutistes.*

Au point de vue du service et dans l'ordre de sympathie qu'ils inspirent : ceux qui observent le règlement par acquit de conscience, sévissant sans provocation et punissant sans parti pris ; des *gaffes,* plus bêtes que méchants ; des lunatiques et capricieux et les chauds partisans du *passage à tabac.*

La *camelote* avec les prisonniers brise la carrière du gardien. Toutefois, peu d'agents échappent à un pareil reproche.

Les *gaffes* sont sur la brèche de 5 heures du matin à 7 h. 1/2 du soir ; un jour sur six, ils font un service de nuit.

Il y a trois phases dans la vie de l'agent de garde :

La première date du jour où, ayant endossé l'uniforme, il accomplit son stage. L'apprentissage est dur et cette période est la plus pénible. Étroitement surveillé par ses chefs, toujours en butte aux vexations de ses collègues, le stagiaire n'a pas, pour se défendre contre les tours variés des condamnés, cette expérience de la détention qui est la moitié de la sécurité du gardien.

Enfin, après quelques mois de misères — s'il n'a point jeté le manche après la cognée — s'ouvre la deuxième phase. C'est le moment où le surveillant montre dans son service le plus d'exactitude. Il connaît assez le règlement pour l'observer et insuffisamment pour l'enfreindre. Ses allures ne sont pas encore celles d'un grognard, mais peu à peu l'homme s'efface pour faire place au *gaffe*.

Dans la dernière phase de sa vie administrative, son temps se passe le plus souvent à comparer ses chefs à leurs prédécesseurs et à commenter leurs actes d'une manière défavorable.

Les prévôts. — Pendant la nuit, des prisonniers — appelés prévôts — remplissent les fonctions de surveillants.

Choisis parmi les personnages paraissant inspirer le plus de confiance, les prévôts — au nombre de cinq par dortoir, dont un chef — montent la garde, à tour de rôle, de deux en deux heures, moyennant une gratification quotidienne de cinq centimes et la faveur de boire 25 centilitres de vin, le dimanche.

Ils doivent obtenir de leurs codétenus un semblant d'ordre et de silence, signaler les heureux possesseurs du *perlot*, prévenir les discussions, arrêter les querelles et empêcher que toutes les petites comédies, qui se jouent après le départ des *gaffes*, ne dégénèrent en scandales.

Si le prévôt est doux, bienveillant envers ses camarades, sans être faible ; s'il tourne le dos à propos pour laisser allumer au bec de gaz une méchante *thibiche ;* s'il sait fermer les yeux sur les infractions sans conséquences ; s'il a du tact pour discerner les bons d'avec les mauvais ; s'il crie et menace beaucoup sans jamais signaler, alors il est vu favorablement par l'administration, à laquelle il ne crée pas d'embarras, et il est écouté des copains.

Différemment, ceux-ci s'ingénient à le mettre en faute et des *piles* formidables l'attendent.

Mais, il faut bien le reconnaître, la plupart des *galonnés* comprennent admirablement leurs devoirs. Dans les dortoirs cellulaires, ils se risquent même jusqu'à faire l'office de *portiers*.

Opinion d'ensemble. — Sous les verrous, l'individu n'est considéré que par la somme quotidienne de travail qu'il représente.

A la condition d'exécuter une *forte* tâche, de trouver excellents les aliments d'ordinaire et de cantine, on peut se permettre des infractions de toutes sortes.

Ce qui assure à peu près l'impunité, c'est la délation.

L'administration s'équilibre par des excès. Débonnaire avec les condamnés qu'elle *craint*, elle se montre sans pitié pour ceux qui, paisibles pendant longtemps, s'imaginent, un beau jour, de protester contre les agissements des confectionnaires ou des agents à leur égard.

II

RÉGIME ALIMENTAIRE

Les comestibles sont de deux sortes : ceux qui peuvent s'emmagasiner sans risques pour leur conservation et ceux dont la décomposition est rapide.

Aussitôt une livraison annoncée, l'économe doit examiner la marchandise et ne l'accepter que si elle remplit les conditions exigées. Quand c'est de la farine, il incombe au pharmacien de recourir à l'expérience banale du gluten.

La question des « entrées » n'exige pas de longs détails.

En revanche, les « sorties » procèdent des formes sempiternelles de la comptabilité, ce qui équivaut à dire que, pour la plus simple mobilisation d'un oignon, par exemple, il y a au moins dix morceaux de papier barbouillés.

Des négociants adjudicataires fournissent les vivres.

L'adjudication se fait de la façon suivante :

Dans le courant du quatrième trimestre, on établit à l'économat un cahier des charges relatant les denrées et provisions de bouche à livrer, à époques fixes ou au fur et à mesure des besoins, pendant l'année qui va naître.

Ce cahier est soumis eusuite à l'approbation du ministre.

Au retour, on donne toute la publicité possible à l'adjudication.

Les soumissions sont adressées au préfet, sous pli cacheté, et chaque pli sous enveloppe, la seconde contenant seulement les nom, prénoms et adresse des postulants.

Aux jour et heure fixés par voie d'affiches, à l'hôtel de la préfecture et en présence du délégué du préfet, du directeur et de l'économe de la prison, la première enveloppe des soumissions est rompue et le nom des candidats absents, sans fondé de pouvoirs, est consigné au procès-verbal.

On ouvre alors tous les plis et on classe les demandes, suivant les produits auxquels elles se réfèrent. Puis, lecture est donnée des prix consentis, lesquels sont aussitôt couchés sur un registre *ad hoc*.

Une fois la partie paperasse terminée, le représentant du préfet et le directeur de l'établissement se consultent sur la solvabilité des postulants, et les lots sont adjugés, séance tenante.



Que comporte l'alimentation quotidienne du détenu? Le matin, à 9 heures, 400 grammes de soupe ; le soir, à 4 heures, une même gamelle, avec la pitance (120 grammes de légumes secs : haricots, lentilles, pois, les lundis, mercredis et samedis — 250 grammes de pommes de terre, les mardis et vendredis).

Deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, il doit être distribué à chaque pensionnaire 60 grammes environ de viande cuite et désossée. La viande, cuite à l'eau, fait double emploi : soupe et viande, voilà pour le matin. Comme légume, c'est le riz qui a été choisi, à la dose de 60 grammes, le soir.

Des prisonniers préparent les vivres et fabriquent le pain (1).

(1) D'après le cahier des charges, la *boule* (700 grammes) est composée de deux tiers de farine de froment blutée à 12 p. 100 d'extraction de son et d'un tiers de farine de seigle ou d'orge blutée à 21 p. 100. La farine du mélange doit produire au moins 30 p. 100 de gluten humide sur le poids de la farine sèche.

Le *pain des malades* est fabriqué avec de la farine de pur froment, blutée à 22 p. 100 de son et donnant au moins 36 p. 100 de gluten humide.

Le tableau ci-dessous donne, en poids, les diverses denrées destinées à la consommation :

Régime alimentaire.

DÉSIGNATION DES ALIMENTS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.	gr.
Pain pour les soupes et à la main	840	840	840	775	840	840	775
Légumes frais pour les soupes	80	80	80	40	80	80	40
Oignons	10	10	10	10	10	10	10
Pommes de terre pour les soupes	50	50	50	»	50	50	»
Pommes de terre pour la pitance	»	250	»	»	250	»	»
Viande crue non désossée	»	»	»	120	»	»	150
Riz pour la pitance	»	»	»	60	»	»	60
Légumes secs en purée pour les soupes (haricots)	10	10	10	»	10	10	»
Légumes secs pour la pitance	120 haricots	»	120 lentilles ou pois	»	»	120 haricots	»
Graisse	18	18	18	5	»	»	5
Beurre	»	»	»	»	21.60	14.40	»
Huile	»	»	»	»	»	12.50	»
Vinaigre	»	»	»	»	»	14	»
Sel	20	20	20	13	20	20	13
Poivre	0.39	0.47	0.39	0.23	0.47	0.39	0.35

***

Ainsi compris, le régime alimentaire fournit-il la *ration d'entretien* aux individus *qui ne travaillent pas ?*

Assurément.

Il représente une moyenne de 13 gr. 17 d'azote et 314 gr. 88 de carbone, quantités légèrement supérieures au strict nécessaire.

Mais le malheur est toujours à la porte d'un pauvre homme.

En réalité, l'eau domine dans le poids total de la nourriture des condamnés et, si soupe et pitance étaient analysées, on trouverait fort peu d'azote et de carbone.

C'est que les vivres, acceptés par l'administration, ne répondent que rarement aux exigences du cahier des charges.

« Mensonge ! s'écrieront à la fois les directeur, contrôleur, économe, etc., tout est de première qualité. »

Et, à bout d'arguments, ces messieurs ne manqueront pas d'ajouter :

« D'ailleurs, les pensionnaires peuvent — s'ils s'occupent — acheter des aliments à la cantine et manger à leur faim. »

A qui fera-t-on croire cela ?

Raisonnons un peu :

Dès son arrivée, le détenu est envoyé à l'atelier.

La durée de l'apprentissage est, en moyenne, de deux mois, pendant lesquels son salaire quotidien égale 20, 30, 40 centimes au plus. Une fois ouvrier, il *turbine* à son compte. Admettons qu'il gagne 65 centimes (c'est la moyenne maxima des trois mois qui suivent) et calculons :

Vingt-six journées, dans le mois, à 65 centimes : 16 fr. 90.

Nous classons l'ouvrier à 4 dixièmes (catégorie pénale moyenne) ; il lui revient donc 6 fr. 76, ainsi répartis :

3 fr. 38 pour le pécule réserve ;
3 fr. 38 pour le pécule disponible.

Or, il est prescrit de ne jamais laisser entamer le pécule

réserve et de garder en disponible une somme de 3 francs pour couvrir la *masse noire* (1).

Donc, le troisième mois, le travailleur disposera de 38 centimes ; et, le quatrième mois, de 3 fr. 38, soit 13 centimes par jour, à la condition, bien entendu, qu'il ne lui soit infligé aucune amende, celle-ci devant être prélevée sur le disponible.

A quarante ans, on résiste à un pareil régime ; mais, à dix-sept, vingt ans, non certes.

*
* *

L'achat des vivres de cantine a été autorisé dans le but de procurer aux ouvriers la *ration de travail* (2).

Des tableaux, portant le visa du préfet, taxent les divers comestibles.

Qui *fait un galon* peut dépenser 50 centimes, deux galons 60 centimes, trois galons, 70 centimes (3).

On boit un verre de vin (4) par semaine avec *un galon*, deux avec deux galons, trois avec trois galons.

Pour avoir droit au vin de bonne conduite (un verre tous les quinze jours), il faut un an de présence dans l'établissement et ne pas avoir été puni.

Naguère, on délivrait quotidiennement et cela *gratis*, pendant un mois, aux nouveaux venus et aux travailleurs sans pécule disponible, une ration supplémentaire de pain égale à 200 grammes. Cette excellente mesure, quoique non rapportée, ne se pratique plus. Pour toute faveur, l'administration

(1) Ces 3 francs sont immobilisés en prévision d'une amende, et non, comme certains imbéciles le croient, pour payer leur cercueil.

(2) Il fut un temps où tout « avis favorable » du docteur, pour une diminution de tâche, entraînait l'interdiction de cantine.

(3) La moyenne de la dépense en vivres supplémentaires, par homme et par journée de détention, est de 19 centimes (*Statistique pénitentiaire* pour 1897, page 161).

(4) Depuis le 1er mars 1901, le vin ne se délivre : *à titre de gratification*, qu'aux favorisés de l'établissement (comptables général, de la cantine, de l'économat, vidangeurs ; et, *à titre de régime*, qu'aux boulangers, gaziers, mécaniciens. Mais il est permis aux confectionnaires d'en apporter à leurs ouvriers, pourvu que les premiers gardiens eux-mêmes le distribuent.

n'accorde aujourd'hui aux miséreux de la Centrale que la permission de demander au bon Dieu un vaillant estomac, pas trop d'appétit et le don de changer *l'eau chaude* en bouillon (1).

L'ordre de distribution et le prix des vivres de cantine sont consignés dans les tableaux suivants :

Ordre de distribution

(Premier semestre 1901)

Lundi. — Pain; saucisson; lait; ragoût-saucissettes; roquefort; auvergne; figues; confitures; salade; œufs; haricots-salade; café.

Mardi. — Pain; beurre; lait; mouton-pommes; roquefort; gruyère; figues; confitures; salade; châtaignes; pommes à l'eau; huile et vinaigre; café.

Mercredi. — Pain; saucisson; lait; saucissettes-haricots; roquefort; auvergne; figues; confitures; salade; œufs; réglisse; café.

Jeudi. — Pain; lait; lard-haricots; roquefort; gruyère; figues; confitures; salade; châtaignes; fricandeau; haricots en salade; café.

Vendredi. — Pain; beurre; lait; morue aux pommes; roquefort; saint-marcellin; figues; confitures; salade; œufs; macaroni; réglisse café.

Samedi. — Pain; saucisson; lait, tripes; roquefort; gruyère; figues; confitures; salade; pommes à l'eau; huile et vinaigre; café.

Dimanche. — Pain; beurre; lait; veau aux pommes; roquefort; saint-marcellin; figues; confitures; salade; œufs; fricandeau; châtaignes; sel et poivre; café.

(1) Voir *Statistique pénitentiaire* pour 1897, tableau XXIX, page 161; évaluation des vivres donnés gratuitement par l'administration, à Nîmes : *néant.*

La mesure des *rations supplémentaires de pain* n'a été remise en vigueur qu'à la suite des notes, concernant les numéros 4755 et 4717, en date des 24 et 25 novembre 1901 (*registre des prescriptions à la consultation*).

Vivres de Cantine

DÉSIGNATION DES DENRÉES		ENTREPRISE Premier semestre 1892 QUANTITÉS ET PRIX		RÉGIE Premier semestre 1901 QUANTITÉS ET PRIX	
Pain de cantine		700 grammes	0 15	700 grammes	0 15
Saucisson		...	...	50 —	0 15
Lait		25 centilitres	0 10	25 centilitres	0 10
Beurre		70 grammes	0 20	75 grammes	0 15
Œufs durs		Deux	0 20	Deux	0 20
Harengs		Deux	0 15	Deux	0 15
Anchois	Anchois	Trois	0 20		
	Œufs	Un			
	Vinaigre	4 centilitres			
	Huile	2 centilitres			
	Oignons	10 grammes			
Morue frite	Morue crue	150 grammes	0 20	140 grammes	0 20
	Pommes de terre	250 grammes		250 —	
	Huile	4 centilitres		30 —	
	Vinaigre	4 centilitres		4 centilitres	
	Oignons	10 grammes		10 grammes	
Ragoût bœuf	Bœuf cru	150 —	0 25		
	Pommes de terre	300 —			
	Graisse	10 —			
	Oignons	10 —			
	Sel et poivre	5 —			
Ragoût mouton	Mouton cru	120 —	0 25	140 grammes	0 20
	Haricots	150 —		150 —	
	Lard	10 —			
	Graisse	10 —		10 —	
	Oignons	10 —		10 —	
	Sel et poivre	5 —		5 —	

DÉSIGNATION DES DENRÉES		ENTREPRISE Premier semestre 1892 QUANTITÉS ET PRIX		RÉGIE Premier semestre 1901 QUANTITÉS ET PRIX	
Ragoût veau	Veau cru	100 grammes	0 25	140 grammes	0 20
	Pommes de terre	300 —		300 —	
	Lard	10 —			
	Graisse	10 —		10 —	
	Oignons	10 —		10 —	
	Sel et poivre	5 —		5 —	
Tripes	Tripes	. .		140 —	0 15
	Câpres	. .		2 —	
	Carottes	. .		30 —	
	Graisse	. .		5 —	
	Oignons	. .		10 —	
	Sel et poivre	. .		5 —	
Fricandeau		100 grammes	0 20	100 —	0 15
Cervelas		100 grammes	0 20		
Ragoût de saucissettes	Saucissettes	100 —	0 25	100 —	0 25
	Pommes de terre	300 —		250 —	
	Graisse	10 —		10 —	
	Sel et poivre	5 —		5 —	
	Oignons	10 —		10 —	
Ragoût lard	Lard cru	100 —	0 25	100 —	0 20
	Haricots ou	150 —		150 —	
	Pommes de terre	300 —		300 —	
	Graisse	10 —		10 —	
	Oignons	10 —		10 —	
	Sel et poivre	5 —		5 —	
Salade	Salade verte	200 —	0 10	200 —	0 10
	Vinaigre	4 centilitres		4 centilitres	
	Huile	2 —		2 —	
	Oignons	10 grammes		10 grammes	
	Sel et poivre	5 —		5 —	

DÉSIGNATION DES DENRÉES		ENTREPRISE Premier semestre 1892 — QUANTITÉS ET PRIX		RÉGIE Premier semestre 1901 — QUANTITÉS ET PRIX	
Haricots assaisonnés	Haricots	125 grammes	0 10	125 grammes	0 10
	Vinaigre	4 centilitres		4 centilitres	
	Huile	2 —		2 —	
	Oignons	10 grammes		10 grammes	
Radis		La botte	0 05		
Pommes de terre à l'eau		500 grammes	0 05	500 grammes	0 05
Macaroni	Macaroni	150 —	0 15	140 —	0 15
	Beurre	10 —		10 —	
	Gruyère	12 —		10 —	
Châtaignes		. . . . .		200 —	0 10
Figues sèches		140 grammes	0 10	200 —	0 10
Fruits verts selon la saison		300 grammes	0 10		
Oranges		Trois	0 20		
Marmelades, confitures		100 grammes	0 10	125 —	0 10
Fromages	Roquefort	55 —	0 10	60 —	0 10
	Auvergne	60 —	0 10	70 —	0 10
	Gruyère	55 —	0 10	65 —	0 10
	Saint-Marcellin	60 —	0 10	80 —	0 10
Café noir		10 —	0 05	10 —	0 05
Suc de réglisse		15 —	0 05	20 —	0 05
Sel fin		200 —	0 05	100 —	0 05
Poivre		10 —	0 05	7 —	
Oignons		175 —	0 05		
Aulx		150 —	0 05		
Huile et vinaigre		5 centilitres chaque	0 10	Huile, 90 gr.; vinaigre, 5 centil.	0 10
Vin rouge		. . . . .		25 centilitres	0 10

*
* *

Tous les jours, les comptables d'atelier dressent une liste des vivres de cantine à distribuer le surlendemain.

A neuf heures du matin et à quatre heures du soir ont lieu les repas dans des réfectoires assez proprement tenus, et le prisonnier occupe une place correspondant à un casier spécial où se trouvent les ustensiles nécessaires, à lui dévolus.

Un quart d'heure avant, l'ordinaire est servi par les gameleurs.

Tandis que les uns accomplissent au galop cette petite opération, les autres apportent les aliments vendus.

Aussitôt les pensionnaires assis, il est procédé à l'appel des acheteurs.

Le soir, la feuille de cantine en main, les gardiens doivent s'enquérir des comestibles que les détenus ont touchés.

Depuis 1896, l'eau en usage dans l'établissement est celle de la ville, la seule qui, d'après l'analyse (1) de notre ami le professeur Gal, offre de sérieuses garanties (2).

On ne peut en dire autant des vivres distribués :

La soupe (3) est toujours très claire, peu appétissante, mauvaise.

Souventes fois, le pain pèche par la qualité défectueuse des farines et surtout par son défaut de cuisson et de manutention.

Glissons sur le goût qu'ont, à certains moments, les pommes de terre ; on les écrase, au lieu de les mijoter convenablement.

Un *caillou* par lentille, voilà qui facilite la digestion.

(1) *La Maison centrale de Nîmes*, page 86.

(2) Malheureusement, les baquets que les hommes de peine remplissent aux fontaines sont mal entretenus. Il en est de même des petits bidons du réfectoire et, à la cuisine, du récipient qui contient l'eau destinée à l'alimentation.

(3) Le pain de soupe est fabriqué avec un mélange, à parties égales, de farine de la détention et de farine des malades ; il est par conséquent un peu plus blanc que celui des valides.

Les maîtres queux pénitentiaires le déposent dans un panier à la portée de tout venant, et c'est contre le pain de soupe qu'en allant boire le café les employés détenus échangent leur *boule*.

Il arrive aussi que, parmi les *boules* distribuées, il s'en trouve de trouées par les rats ou moisies. Si le pensionnaire proteste, le chef fait droit à sa réclamation en l'envoyant à la cuisine, où le gardien de service — qui n'a touché que le *compte strict de rations* — lui donne un pain de soupe qu'il remplace par le mauvais. Ces pains divers sont ensuite passés au couteau.

Essayer de faire de la purée avec les pois, c'est aller droit à un échec.

Même remarque pour les haricots, leurs grands aïeux.

Le riz laisse toujours beaucoup à désirer et les légumes frais sont à l'avenant du repas.

Quant à la viande, elle provient de vaches plus ou moins vieilles et n'est prise que dans les régions les moins estimées de l'animal ; trop dure, trop coriace pendant l'hiver, elle est faisandée l'été.

Trempés dans la chaux, les œufs arrivent..... on ne sait d'où ; leur *fatigue* est extrême,

A en juger par la qualité du lait qu'on tente, par intervalles, de servir aux malades (1), celui des valides contient au minimum trente-cinq pour cent d'eau.

Demandez à voir le macaroni cru et cuit, vous donnerez ensuite votre opinion.

Si on distribuait le café tel qu'il vient d'être fait, il ne serait pas trop mauvais ; mais le premier qui passe et contient tout l'arome est accaparé par les parasites et *flibustiers* (2) *de la boîte* et remplacé par de l'eau.

Automobile ou casse-dent, le roquefort apparaît inénarrable.

Et le saucisson ! c'est du *tire-omnibus*, disent avec raison les prisonniers.

Pour avoir une piètre margarine, il faut *marquer* du beurre.

En guise de poivre, on vend de la *poivrette*.

Aux termes du cahier des charges, la confiture doit être épaisse, de pur sucre et tout fruits. Allez-y voir !

Du reste, quand une denrée est avariée, voici comment on s'y prend pour la débiter.

Supposez qu'à la fin du mois il soit versé au pécule d'un ouvrier, à cinq dixièmes, 8 francs par exemple. L'ouvrier aura 4 francs à sa disposition et pourra dépenser 26 centimes quotidiennement. Achète-t-il des vivres pour 40 centimes, le voilà, au bout de vingt jours, sans le sou. Il sera donc privé de cantine, jusqu'à ce que le produit du mois courant figure sur son

(1) Aujourd'hui — grâce à l'intervention de l'autorité préfectorale — le lait et la viande, *apportés à l'infirmerie*, sont généralement de bonne qualité.

(2) Employés du service général.

livret. Mais, comme l'administration sait qu'il travaille, elle n'hésite pas à lui faire crédit. Ce crédit lie tout pensionnaire qui l'accepte et, quels que soient l'odeur et le goût des aliments, celui-ci ne se reconnaît plus le droit de protester. Ainsi furent consommés... des confitures aigres et moisies et un stock de harengs gâtés. La régie, il est vrai, en avait baissé le prix et il était permis aux clients de s'offrir, en même temps, un autre comestible.

*
* *

Il n'y a pas longtemps, un entrepreneur général assurait, conformément aux clauses et conditions d'un cahier des charges accepté par lui, les services économiques dans la prison.

A cette époque, les vivres l'emportaient comme qualité sur ceux d'aujourd'hui.

D'où cela provenait-il?

Purement et simplement de ce que l'administration écoutait quelquefois les condamnés.

Avec le système actuel, les réclamations sont non avenues, car l'économe est un fonctionnaire omnipotent qui a de l'esprit jusqu'au bout des doigts.

III

VENTES ACCIDENTELLES ET AUX LIBÉRABLES

Ventes accidentelles. — Au commencement du mois, bonne note est prise par les comptables des emplettes que désirent faire leurs codétenus.

Un état sur lequel figure, en regard du nom des postulants, le montant de leur pécule disponible, est remis au comptable général qui le présente au contrôleur.

Environ vingt jours après, les savons, tricots, flanelles et autres marchandises de pacotille sont délivrés aux acheteurs.

Inutile de dire que la régie gagne, bien au delà du 10 p. 100, sur le marché.

Voici le *tarif* (1) *des objets divers* (31 décembre 1895) *à vendre aux détenus, à titre de dépenses accidentelles,* et les notes annexées à ce tarif.

(1) Les numéros 31, 32 et suivants ne figurent par sur l'imprimé (*modèle* n° 2; *circulaire* du 4 août 1875).

Désignation des objets	Nature de l'unité	Prix
1. Paroissien (grand)	la pièce	1 50
2. — (petit)	—	1 10
3. Imitation de Jésus-Christ . . .	—	0 75
4. Catéchisme du diocèse	—	0 85
5. Recueil de prières	—	2 75
6. Bible	—	1 25
7. Livre de psaumes	—	1 75
8. Chapelet	—	0 30
9. Savon de Marseille.	le double hect.	0 15
10. — noir	—	0 15
11. Peigne à démêler en corne . .	la pièce	0 25
12. — à décrasser	—	0 15
13. Brosse à cheveux.	—	0 25
14. — à dents	—	0 25
15. Épingles ordinaires	la douzaine	» »
16. Étui à épingles	la pièce	» »
17. Gilet de tricot de laine	—	5 »
18. — — de coton	—	1 75
19. Gilet de flanelle	—	4 50
20. Caleçon de tricot de laine . .	—	4 50
21. — — de coton . .	—	2 »
22. Chaussettes de laine	la paire	0 80
23. — de coton	—	0 60
24. Flanelle irrétrécissable pour ceinture de 3 mèt. de long.	une	2 50
25. Sac à coulisse pour peigne et brosse	la pièce	0 30
26. Sac à pain avec banderole en fort ruban de fil.	—	» »
27. Couteau à bout rond	—	0 25
28. Pot de cantine en fer-blanc . .	—	0 55
29. Lunettes ou conserves	—	0 50
30. Étui à lunettes	—	0 10
31. Brosses à cirer	—	1 25
32. Brosses à lustrer.	—	1 25
33. Fiole avec bouchon	—	0 10
34. Cuillers.	—	0 10
35. Gobelets	—	0 12
36. Boîtes à cirage	—	0 10
37. Souliers réglementaires. . . .	—	10 »
38. Savonnettes.	—	0 15

1° Les condamnés peuvent, avec l'autorisation du directeur, recevoir directement de leur famille des objets similaires à ceux portés au présent tarif.

2° Pour les livres et objets de piété (nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8), on devra veiller à ce que les catholiques puissent seuls se procurer les objets compris sous les nos 1, 2, 3, 4 et 8, les protestants, ceux portés sous les nos 6 et 7; quant au n° 5, il comprendra les divers recueils de prières à l'usage des catholiques, des protestants et des israélites. Le directeur annexera au présent tarif, pour être soumis au préfet, et approuvé par lui, un état fixant le prix des divers recueils que chaque condamné pourra acquérir suivant la religion qu'il professe.

3° Le tarif doit indiquer, en grammes, le poids minimum des objets inscrits sous les nos 17, 18, 20, 21, 22 et 23.

4° Le tarif ne doit admettre le sac à pain (n° 26) que dans les établissements dont les tables de réfectoires sont dépourvues de tiroirs.

5° Dans aucun cas, on ne doit porter au présent tarif des objets tels que cuillers, gamelles, gobelets, plaques de bras, etc., dont la fourniture incombe à l'entrepreneur, aux termes du cahier des charges; si un condamné brise, dégrade ou détruit, volontairement ou non, l'un quelconque de ces objets, il en paie le prix sur son pécule, suivant un tarif arrêté par le directeur, sans préjudice d'une punition disciplinaire, s'il y a lieu.

6° L'achat des lunettes ou conserves, et de leurs étuis (nos 29 et 30) ne pourra être mis à la charge des détenus que dans le cas où lesdits objets ne sont pas indispensables aux condamnés pour l'exercice de la profession ou de l'emploi auquel ils ont été classés; si ces objets leur sont nécessaires au travail, ils sont fournis par l'entrepreneur, sur l'ordre du directeur, appuyé de l'avis du médecin.

7° La nomenclature du présent tarif étant *strictement obligatoire*, il est interdit de s'en écarter ou de la modifier ; si donc elle comprend des objets que l'entrepreneur, par suite des usages locaux, n'est pas dans l'habitude de fournir, elle ne doit pas moins être *rigoureusement suivie*, sauf à mettre des guillemets en regard des articles que les détenus ne peuvent demander. Le numéro d'ordre donné à chaque objet doit toujours être reproduit sur le tarif.

Vente aux libérables. — Le troisième jeudi du mois qui précède leur libération, les détenus sont appelés à la lingerie pour visiter leurs effets (1).

Ils constatent alors que leur veston a été transformé en écumoire, leur fond de culotte en ventilateur, leur chapeau en accordéon et leurs souliers en *crocodiles ;* à part cela, le restant est en assez bont état de... délabrement.

Les voilà donc obligés à se faire vêtir des pieds à la tête par leur famille, ou d'acheter le nécessaire (2) à la vente que l'administration autorise le troisième samedi de chaque mois.

Chacun sait à quoi s'en tenir sur la qualité et le prix des marchandises débitées ; mais on ne peut aller nu, il faut bien que le libérable se nippe. A cet effet, le comptable général dresse un bon qu'on remet à l'intéressé au moment de la *foire.*

Celle-ci a lieu dans la grande cour.

Pour qu'il y ait un semblant de concurrence, la porte du *boudar* est ouverte à plusieurs marchands : deux d'objets d'habillement, linge, vêtements, etc. ; et deux de chaussures.

Peu importe qu'on s'adresse à droite ou à gauche, à Pierre ou à Paul, on n'aperçoit que de la camelote, du rebut de vitrine, de vieux fonds de magasin : complets, laissant déjà voir la trame, cotés 25 et 30 francs ; chemises de coton blanc, 5 francs ; chaussettes, 1 franc ; foulards, 2 francs ; chapeau... de 1830, 5 francs ; cravates, dernier cri, 1 fr. 25 ; etc., etc. Il y a aussi des ceintures, des mouchoirs, des valises, des parapluies des cannes et même des lorgnons.

Pour la chaussure, le premier marchand écoule du grossier : souliers énormes à coutures partout, bottines à l'avenant, etc., qu'il vend 12 francs. Le concurrent, lui, tient la chaussure en *clinquant,* au prix de 15 et 20 francs.

Les divers achats sont inscrits sur le bon et déposés ensuite à la lingerie dans le casier du libérable. (*A suivre.*)

(1) Seuls ont été *blanchis, désinfectés, réparés* et enregistrés pour être rendus, lors de la libération. les effets qui ne sont pas jugés en trop mauvais état. Les autres sont détruits sans être inventoriés (mention de l'exécution de cette mesure doit être faite au livret et au registre).

(2) Suivant *l'article* 37 du cahier des charges (*mars* 1890), l'administration fournira tout ou partie des vêtements, dont la nomenclature est déterminée par l'instruction du 10 février 1853, aux libérés qui ne possèdent pas de ressources pour s'en procurer ou ne peuvent en être pourvus au moyen des effets laissés par les détenus décédés.

REVUE CRITIQUE

REVUE DES THÈSES

Année scolaire 1900-1901

I. — Neurologie.

Les névroses ont suscité, comme tous les ans, un grand nombre de thèses. Parmi tant d'autres, traitant de sujets analogues ou voisins, M. Bazerque, de Toulouse, présente un *Essai de psycho-pathologie sur l'amnésie hystérique et epileptique*. M. Chavanne, de Lyon, reprend un sujet déjà très souvent traité : *Oreille et hystérie*. M. Delarue, de Paris, analyse une phobie curieuse et encore peu étudiée : *la Stato-Basophobie*. M. Lévy, de Lyon, étudiant *les Entendants-muets (Alalie idiopathique de Coën)*, cherche à jeter un peu de lumière sur la pathogénie de cette affection. M. Toulzac, de Paris, émet quelques considérations sur ce sujet qui n'est pas neuf, mais sur lequel il y a toujours quelque chose de nouveau à dire : *Rire et pleurer spasmodiques*. Il admet que la partie antérieure des couches optiques, centre de coordination des mouvements réflexes d'expression, est le centre de coordination du rire et du pleurer. Le rire et le pleurer spasmodiques se produisent chaque fois que le malade ne peut plus inhiber les réactions de sa mimique émotive.

M. Carrière, de Paris, étudie la *Précocité physique et intellectuelle ;* et M. Duché, de Paris également, la *Précocité intellectuelle*. Je n'hésite pas à déclarer qu'il me paraît plutôt fâcheux d'indiquer à des jeunes gens de pareils sujets de thèses qu'ils ne peuvent qu'effleurer ou déflorer. Il faut pour traiter de telles matières une longue expérience scientifique, des recherches et des études nombreuses et surtout la maturité d'esprit. Arrêtons-nous un instant à la thèse de M. Duché. Sa conclusion est qu'il ne croit pas qu'à un développement intellectuel anormal puisse succéder une déchéance d'autant plus rapide et plus marquée que la précocité a été plus nette et plus hâtive. Il cite de nombreux exemples du contraire, en particulier, parmi les hommes de science : le médecin Cardan ; Gassendi qui à

quatre ans récitait de petits sermons ; Pascal ; Boerhaave qui à onze ans savait le grec et le latin ; Ampère ; Monge qui à quatorze ans construisit une machine, etc. Je le répète tout cela est trop superficiel. Quelques faits décousus, ramassés au hasard des lectures, le plus souvent nullement contrôlés, ne sauraient apporter une conviction. M. **Larger**, de Paris, étudie une question non moins vaste et non moins difficile : *les Stigmates obstétricaux de la dégénérescence*. Mais M. Larger était en quelque sorte préparé à ce sujet par les études antérieures de son père, le savant médecin de Maisons-Laffitte. Aussi le sujet est traité on pourrait dire de main de maître. Par stigmates obstétricaux l'auteur entend « tout ce qui, dans la conception, la grossesse et l'accouchement, s'écarte du type physiologique, à savoir : les anomalies de la conception, les anomalies de la grossesse, les anomalies de l'accouchement ». Il ajoute que si l'on connaît l'une de ces anomalies de la gestation, on peut toujours et nécessairement conclure à la dégénérescence héréditaire ou acquise de l'un des générateurs ou des deux à la fois. En somme, les anomalies de la gestation seraient, comme les autres tares de dégénérescence physique ou psychique, héréditaires. M. Larger admet même que certaines intoxications et infections puerpérales, comme l'éclampsie et la phlegmatia alba dolens, se développent sur un terrain de dégénérescence.

MM. Larger père et fils ont recueilli 600 observations. Ils ont constaté l'hérédité des anomalies obstétricales dans un cas sur cinq, chiffre qu'ils considèrent comme inférieur à la réalité, en raison de la difficulté d'obtenir des intéressés des renseignements précis et utiles. L'auteur conclut de ces observations et recherches que les présentations anormales doivent être attribuées aux mouvements insolites d'un fœtus dégénéré. Les enfants nés en présentation anormale sont anormaux avant que de naître : ils offriront par la suite, s'ils ne succombent pas en bas âge, tous les stigmates de la dégénérescence.

Il y a dans l'étude de M. Larger un bien curieux chapitre : c'est celui où il traite des stigmates obstétricaux à travers l'histoire. On y trouve des informations intéressantes sur la pathologie des individus et des races. Les faits rapportés tendraient à démontrer que c'est par la stérilité et aussi par la gémellité que finissent les races dégénérées. L'auteur a même fait une constatation curieuse : c'est que la gémellité s'observe à la fin de la plupart des grandes dynasties. En remontant le cours de l'histoire, on relève, en effet, que la dynastie des Césars se termine par une grossesse gémellaire ; de même la dynastie des Antonins ; et, chez nous, la dynastie des Carlovingiens, celle des Valois, et la dynastie des Bourbons ; enfin, chez Catherine

de Médicis comme chez Marie Leczinska, la gémellité marque la fin d'une dynastie.

La conclusion de M. Larger est que « les tares obstétricales marquent chacune, avec un caractère plus accentué encore que ne l'est celui des tares physiques et morales, une étape importante et souvent décisive vers la stérilité de l'individu, vers l'extinction de la race, fins dernières de toute dégénérescence ».

M. Dusson, de Bordeaux, présente quelques *Considérations psychologiques et médico-pédagogiques sur un cas de dégénérescence.*

Enfin M. Debret, de Paris, étudie la *Sélection naturelle dans l'espèce humaine.* Il s'attache plus particulièrement à l'étude de l'hérédité convergente.

II. — Psychiatrie.

M. Devillard, de Bordeaux, étudie la *Sensibilité oculaire à la pression dans la paralysie générale.* Cette sensibilité spéciale qui se traduit à l'état normal par une douleur *sui generis* comparable aux sensibilités spéciales de certains organes (trachée, épigastre, testicule, glande mammaire), est modifiée fréquemment dans la paralysie générale. M. Devillard ne l'a trouvée que quatre fois normale sur cinquante malades. Ces modifications de la sensibilité oculaire affectent les mêmes caractères que dans le tabès. C'est tantôt de l'hypoalgésie, tantôt de l'analgésie. L'analgésie oculaire se rencontre dans les trois cinquièmes des cas. Elle est plus fréquente que l'analgésie testiculaire, aussi fréquente que l'analgésie trachéale, mais elle l'est moins que l'analgésie épigastrique profonde. L'hyperalgésie se rencontre dans un peu plus du cinquième des cas. On l'observe surtout à la phase de déclin ou dans la période d'aggravation de la paralysie générale progressive.

M. Chantemiolle, de Paris, envisage les *Rapports de l'alcoolisme et de la paralysie générale.* Pour expliquer l'irrégularité constatée dans les processus de la paralysie générale, il se base sur une série d'observations qui montrent des différences en rapport avec les antécédents héréditaires du malade, suivant qu'il est porteur de tares similaires (alcoolisme, artério-sclérose, lésions congestives) ou qu'il en est indemne. L'hérédité similaire ne semble pas retarder l'évolution de la maladie. Le pronostic est variable dans l'un et l'autre cas.

Chez un malade porteur de tares alcooliques ou similaires, l'alcoolisme chronique se manifeste d'abord, le plus souvent, par des lésions d'alcoolisme, auxquelles se mêlent des lésions passagères de

paralysie générale, pour finir par des lésions définitives de paralysie générale. Si l'intoxication cesse, la paralysie peut s'arrêter dans son évolution. Chez un alcolique non porteur de tares similaires, les lésions d'alcoolisme chronique se transforment très rapidement en lésions définitives de paralysie générale et ne rétrocèdent point.

M. Auchier, de Bordeaux, envisage les *Rapports de la paralysie générale progressive et de la dégénérescence.*

Mlle Mandjosse, de Montpellier, présente quelques *Considérations sur les statistiques et l'étiologie de la paralysie générale des aliénés chez la femme.*

Dans une étude séméiologique bien documentée, M. Bellamy, de Bordeaux, montre que les *Hallucinations érotiques* occupent une place importante dans les maladies mentales. Elles peuvent être extra-génitales et se manifester par la vue, l'ouïe, etc., ou génitales proprement dites. Elles ont des rapports étiologiques avec la puberté, la ménopause, la menstruation, les pertes séminales, l'impuissance sexuelle, les malformations et les affections génitales. Ce sont les causes prédisposantes.

Les causes adjuvantes sont : le premier sommeil, le réveil, la méditation intensive, l'extase, etc.

M. Bellamy nous montre les nombreuses formes que prennent les hallucinations érotiques, depuis la sensation la plus légère de contact, jusqu'aux voluptés et aux douleurs qui accompagnent les actes sexuels, la parturition, etc. Tous ces malades décrivent leurs sensations avec un grand luxe de détails et de néologismes pittoresques. Certains perdent même la notion de leur personnalité et de leur sexe.

Dans les névroses et surtout dans l'hystérie, les hallucinations sont aussi souvent extra-génitales. Le sens de la vue est souvent affecté, mais il est rare que les autres sens n'y participent pas.

Les hallucinations se produisent dans l'état d'onirisme ou de subconscience, le jour ou la nuit. Souvent douloureuses, elles peuvent être parfois voluptueuses. Les malades les rapportent avec tant de détails qu'elles ont pu en imposer parfois. Elles se propagent fréquemment par contagion.

Les hallucinations érotiques se rencontrent encore dans les obsessions. Dans l'obsession jalouse elle est visuelle et nocturne sous forme de tableaux lubriques qui renforcent l'idée fixe ; dans l'obsession scrupuleuse, elle survient le jour, et, par une sorte de contraste, les visions les plus obscènes surviennent juste au moment où les malades accomplissent leurs devoirs religieux.

Dans les folies systématisées, les hallucinations érotiques affectent

tous les sens. Cependant celles de la vue sont plus rares et impliquent un fond hystérique ou alcoolique. Celles de l'odorat, du goût et surtout de l'ouïe sont des plus fréquentes et des plus variées, ainsi que les hallucinations génitales. Dans le délire de persécution, elles sont pénibles et provoquent, dans la sphère génitale, des moyens de défense caractéristiques.

Les dégénérés sont rarement hallucinés, sauf les hypocondriaques. Il en est de même des mystiques. Ces hallucinations, essentiellement oniriques, sont génitales ou extra-génitales et, dans ce cas, voluptueuses ou douloureuses, et regardées comme une faveur ou une torture selon qu'elles ont trait à un être céleste ou diabolique.

Parmi les délirants toxiques, les alcooliques ont aussi des hallucinations érotiques, visuelles surtout, colorées, multiples, mobiles, et se rapportant souvent à des idées de jalousie. Enfin ces hallucinations sont plus rares dans les délires chloroformique, haschischique et d'inanition.

M. Spanoff, de Toulouse, consacre sa thèse à un sujet analogue. Il étudie l'*Instinct sexuel dans les maladies mentales.*

M. Graz, de Lyon, présente une étude clinique de *l'Aliénation mentale chez les prostituées.*

M. Manaud, de Lyon (*la Névrose d'angoisse*), détache du tableau clinique de l'hystérie, de la neurasthénie et de la dégénérescence héréditaire un groupe de symptômes constituant une névrose spéciale individualisée au point de vue clinique et étiologique. C'est ce qu'il appelle la névrose d'angoisse qu'il considère comme relevant la plupart du temps de la non-satisfaction sexuelle. L'élément fondamental de ce symptôme est un état chronique d'angoisse avec obsessions et phobies. Des troubles fonctionnels des divers organes, (troubles vaso-moteurs, fausse angine de poitrine, dyspnée, boulimie, etc.) peuvent en faire partie à titre de symptômes satellites ou équivalents.

Signalons en passant : des recherches pathogéniques et cliniques de M. Trenannay, de Paris, sur le *Rêve prolongé* et le délire consécutif à un rêve prolongé à l'état de veille ; une étude de M. Colombani de Paris, sur les *Troubles psychiques dans les affections génito-urinaires de l'homme,* avec quelques déductions sur les conséquences thérapeutiques qui en découlent; une, étude de M. Parant, de Paris, sur les *Délires de jalousie.* L'auteur montre dans quels cas on renconte les idées de jalousie morbide. Il donne ensuite quelques indications utiles sur le rôle du médecin légiste qui a souvent à apprécier l'état mental des jaloux à l'occasion de nombreux pro-

blèmes dont plusieurs ne sont que des cas particuliers de problèmes plus généraux (internement, responsabilité) ; dont d'autres, au contraire, sont plus spéciaux à la jalousie (situation des époux, des enfants, testaments, crimes dits passionnels).

Mlle Dmitrieff, de Montpellier, apporte une contribution à l'étude des *Impulsions pures et des impulsions associées au point de vue de la responsabilité morale.*

Pour M. Sorel, de Bordeaux (*Contribution à l'étude de la folie à deux ; rôle de l'imitation dans la contagion de la folie à deux*), l'imitation est le facteur étiologique le plus puissant de la contagion en général, et les maladies mentales n'échappent pas à cette règle, particulièrement la folie à deux. Dans la folie simultanée, l'imitation, qui ne semble point exister, se trouve pourtant sous forme de mimétisme ou imitation inconsciente. C'est, au contraire, par l'imitation la plus franche et la plus classique que se propagent toutes les folies communicatives. Cependant la folie gémellaire se classera d'une façon plus rationnelle dans le cadre des maladies mentales familiales que parmi les folies à deux.

La folie à deux étant déclarée, on devra, pour la traiter, séparer d'abord les co-délirants et ensuite soigner le terrain hystérique chez les sujets que frappent les folies impressionnantes. Comme moyen prophylactique, on doit avoir recours à l'éducation méthodique et rationnelle de l'intelligence et de la volonté.

Enfin M. Espinasse, de Paris, envisage la question de l'*Assistance familiale des aliénés* et décrit la colonie d'Ainay-le-Château (Allier).

III. — Intoxications.

Parmi les intoxications l'étude de l'alcoolisme tient, comme toujours, le premier rang.

M. Renault, de Paris, envisage l'*Alcoolisme congénital* au point de vue expérimental et clinique. M. Gérard, de Paris, traite de la prophylaxie de l'*Alcoolisme médicamenteux.* M. Ladrague, de Paris, étudie l'*Alcoolisme chez les enfants*, et M. Cat, de Paris également, l'*Alcoolisme chez la femme.*

M. Ladrague étudie successivement l'alcoolisme chez le fœtus, chez le nourrisson, chez l'enfant du premier âge. Sous forme de traitement, il indique dans ses grandes lignes la méthode qui lui semble devoir être suivie pour réduire au minimum ce puissant facteur de déchéance intellectuelle et physique.

M. Cat montre que les effets de l'alcoolisme sont surtout redoutables

pour la femme par suite de la moindre résistance qu'offre sa frêle constitution à l'intoxication. L'ivresse est plus rapide, plus bruyante chez la femme que chez l'homme ; elle revêt quelquefois chez elle la forme d'une crise d'hystérie.

L'hystérie elle-même peut éclore sous l'influence de l'intoxication alcoolique chez une femme tant soit peu prédisposée et peut alors continuer à évoluer sans le secours de l'appoint alcoolique. Les paralysies alcooliques sont plus fréquentes chez la femme par suite de la prédominance du tempérament nerveux.

A la suite de l'intoxication alcoolique, il n'est pas rare de voir se produire des troubles dans la vie génitale de la femme, tels que : nymphomanie, stérilité, avortements, accouchements prématurés, hémorragies de la délivrance, accès éclamptiques.

La mort du fœtus, une complexion chétive et délicate, le rachitisme et les convulsions chez le nouveau-né sont fréquemment observés consécutivement à l'alcoolisme des parents et plus particulièrement à celui de la mère, car l'alcoolisme de la mère est particulièrement néfaste pour sa descendance. Des convulsions ont été aussi observées chez le nourrisson par suite de l'alcoolisme de la nourrice.

A un point de vue plus général, M. Deschaseaux, de Paris, envisage la question du *Fléau alcoolique et l'État*, et M. Ovize, de Lyon, celle de l'*Alcoolisme et Dépopulation*. M. Massart, de Paris, présente quelques considérations intéressantes et des statistiques suggestives sur l'*Alcoolisme dans le quartier Saint-Antoine*.

Enfin M. Champeaux, de Lyon, dans son *Essai sur l'alcoolisme*, étudie ses causes sociales, ses conditions mentales, sa prophylaxie. Arrêtons-nous un instant à cette dernière étude qui présente un réel cachet d'originalité.

L'auteur fait d'abord remarquer que les causes sociales de l'alcoolisme sont multiples, qu'elles tiennent non seulement aux conditions matérielles de la vie, mais encore au psychisme normal résultant d'une longue habitude et d'une longue imitation, beaucoup aussi à la mentalité troublée qui, incapable d'agir suivant la normale, et désireuse cependant d'agir, trouve dans l'alcool un instrument qui contente ses apirations sensationnelles. L'alcool devient ainsi une fin, comme diraient les philosophes. Dans cet ordre d'idées l'alcool débarrasse la société d'un grand nombre d'unités dangereuses, d'individus qui auraient été des anti-sociaux de premier ordre.

M. Champeaux assure ensuite que la nature elle-même met en œuvre contre l'alcoolisme la plus puissante des thérapeutiques.

Si, suivant l'expression de Magnan et Legrain, une « régénération intercurrente » n'intervient point, dans une famille d'alcooliques, pour arrêter les dégénérescences qui s'accusent plus fortes à chaque lignée, l'extinction arrive par la stérilité qui, elle-même stigmate de dégénérescence, devient la plus grande des sauvegardes sociales.

L'auteur se demande ensuite quels moyens la société peut employer pour combattre l'alcoolisme. Il y a, dit-il, beaucoup d'habitués, beaucoup de malades et quelques curables. Il faut moraliser les habitués de l'alcool, non en leur prêchant la morale qu'on veut leur imposer, mais en les amenant à sa pratique à leur insu. Il est inutile et dangereux de faire intervenir les pouvoirs publics. La monopolisation des boissons alcooliques serait une faute. C'est par l'exemple qu'il faut tout accomplir. L'auteur considère qu'il en est de l'alcoolisation comme du suicide et à ce propos il rappelle ces paroles du professeur Lacassagne : « La proportion des suicides ira croissant jusqu'à ce qu'une forte éducation morale ait donné à chacun la conviction et le besoin d'accomplir des devoirs sociaux. Quand l'équilibre moral vient à se rompre, c'est en général sous l'influence de la prédominance des instincts personnels et au détriment des instincts nobles et généreux. »

Pour guérir les quelques malades curables, M. Champeaux déclare qu'une intervention parlementaire serait souhaitable. Il est, en effet, une classe très intéressante de curables, mais suceptibles, si l'on n'y prend garde, de s'incurabiliser, et ceux-là ressortissent en quelque sorte plus de la médecine générale que de l'aliénation mentale. Il s'agit de ces dipsomanes, dont le raptus alcoolique est produit en vertu d'un substratum morbide constatable et curable lui-même; la tendance alcoolique est alors la réaction particulière d'un organisme, réaction qui ne se produit qu'en vertu d'une excitation morbide étrangère. Le trouble guéri, la dipsomanie, sorte de symptôme mental secondaire, sera guérie, à moins que cela ne dure depuis si longtemps que le cerveau, habitué à son délire, ne puisse se ressaisir, car il se produit à la longue, dans un cerveau normal mais prédisposé et réagissant souvent par un délire, une adaptation qui transforme en une habitude invincible ce qui aurait pu être seulement passager. S'il arrive que la maladie primitive ne puisse guérir, la réaction psychique durera et l'état mental subsistera ; une aliénation secondaire, constituée par un mécanisme pour ainsi dire fonctionnel, ouvrira à ces malades les portes de l'asile.

« Les asiles, dit l'auteur, voilà les demeures qui devront s'ouvrir largement aux incurables ; ce seront les maisons d'isolement de ceux

qui sont rejetés hors de la société, de ceux qui en composent le rebut; les asiles seront au même titre que la prison une porte de sortie permettant d'échapper aux droits et aux devoirs de la vie commune, à cause des incompatibilités inévitables ; mais il conviendra (et l'on a déjà beaucoup fait dans cette voie) d'enlever à l'asile son aspect de prison, afin de soustraire à ceux qui contemplent du dehors comme à ceux qui vivent au dedans, le point de vue coercitif, car le même principe de défense sociale préside aux destinées de la prison et de l'asile, mais il y a une différence cardinale entre la qualité des hôtes que ces deux fondations devront isoler : on considère généralement qu'il y a entre eux autant de différence qu'entre un homme bien portant et un malade. Il faut donc donner à l'asile l'aspect d'une maison de malades, mais de malades qui peuvent occuper leurs mains et travailler. »

Dans ces asiles pour alcooliques il faudrait soigneusement séparer les catégories : les curables, qu'on devrait pouvoir garder au moins six mois, seraient placés dans un asile ou dans une colonie familiale; quant aux récidivistes de l'alcool, aux incurables, déchet qu'il faut soigneusement retirer du courant social, ils resteraient internés.

« Donc, conclut M. Champeaux, au point de vue législatif, il faut seulement un correctif à la loi de 1838. Les autres tentatives sont inutiles. Pour le côté médical, on devra perfectionner encore les établissements d'assistance, quelquefois curatifs, mais qui plus souvent sont de vraies maisons d'isolement définitif. Et si l'on veut envisager le point de vue social, si l'on veut parler de la réforme des habitudes, on voit que c'est la partie de chaque homme éclairé d'y contribuer par son propre exemple. Il est nécessaire que cette grande amélioration sociale soit longue à réaliser, pour éviter les heurts d'une adaptation trop brusque, et pour rendre cette adaptation possible sans souffrance. Mais tout ceci n'est réalisable qu'en marchant vers un idéal bien éloigné de celui que guettent les hommes de la cité moderne; on n'en chassera jamais tout-à-fait l'alcoolisme, car la maladie sera toujours l'hôtesse de notre société. Pour réduire au minimum cet alcoolisme qui nous dégrade et nous livre sans défense à la tuberculose, il nous faut rejeter peu à peu de vieilles habitudes en détournant nos regards des contemplations viles, en mettant le bonheur dans la pratique des devoirs qui obligent. La loi d'attraction mutuelle, dangereuse jusqu'alors, deviendra bienfaisante, car elle permettra d'amorcer l'imitation des foules et de récolter ainsi la plus florissante moisson. »

La question des autres intoxications nous intéresse moins. Nous

signalerons pourtant en passant quelques thèses originales : une étude historique et pathologique de M. Jancent, de Paris, sur *le Tabac;* des considérations de M. Pichardie, de Paris, sur l'*Intoxication saturnine et en particulier la paralysie chez les ouvrières en fleurs artificielles ;* une étude de M. Mazin, de Paris, sur les *Poudreuses des fabriques de porcelaine et l'intoxication saturnine professionnelle ;* des recherches de M. Montagne, de Paris, sur l'*Intoxication aiguë par les vapeurs nitreuses ;* une étude de M. Tribert, de Lyon, sur l'*Empoisonnement par le vernis au noir d'aniline appliqué à la chaussure ;* enfin des recherches de M. Cau, de Paris, sur la *Toxicité des phosphores.*

IV. — Médecine légale.

Signalons d'abord deux thèses de Paris sur les *Expertises médico-légales*, l'une de M. Dervieux et l'autre de M. Ravary. Les auteurs font l'historique de la question et proposent quelques réformes.

M. Ravary en particulier propose les réformes suivantes :

1° Création à la morgue de Paris d'un institut où les docteurs en médecine recevront en médecine légale et en toxicologie un enseignement professionnel approprié. Dans toutes les Facultés de province un enseignement analogue serait organisé, chacune d'elles mettant à la disposition des futurs experts toutes les ressources dont peut disposer la ville où elle est installée.

2° Création d'un diplôme de médecin ou chimiste expert qui sera délivré par le ministre de l'instruction publique à la suite d'un examen subi devant les professeurs et agrégés des diverses Facultés ; le diplôme fera la preuve de l'instruction spéciale des futurs experts.

3° Les listes des médecins et chimistes admis à pratiquer les expertises devant les tribunaux, dressées chaque année par les Cours d'appel, ne comprendront que les médecins ou chimistes diplômés ;

4° Les médecins nommés aux fins de pratiquer une autopsie médico-légale devront se conformer, dans la pratique de cette opération, à un règlement établi une fois pour toutes, sorte de questionnaire analogue au Régulatif allemand (que reproduit l'auteur) ;

5° Établissement de l'expertise contradictoire ;

6° Organisation à Paris d'une commission supérieure des expertises chargée de juger les questions d'ordre scientifique qui auraient donné lieu à des contestations entre les experts.

M. Labaude, de Bordeaux *(Contribution à l'étude de la docimasie pulmonaire dans ses rapports avec la putréfaction, en matière*

d'infanticide), montre que la putréfaction se développe de deux façons différentes suivant que le fœtus a ou n'a pas respiré. Si le fœtus n'a pas respiré les poumons ne se putréfient pas, mais tombent en déliquescence ; seuls les poumons qui ont respiré subissent la putréfaction gazeuse. La putréfaction est fonction de la respiration.

M. Lankoff, de Montpellier, traite à peu près la même question : *la Putréfaction gazeuse des poumons du mort-né ; son rôle dans la docimasie pulmonaire hydrostatique.*

M. Jousset, de Bordeaux, nous explique ce qu'est le *Signe de Robert Wreden ou docimasie auriculaire.* Il conseille, en effet, dans les recherches ayant pour but d'établir si, chez un nouveau-né, il y a eu ou non respiration effective, de pratiquer toujours la docimasie auriculaire. Elle peut confirmer les résultats fournis par les docimasies pulmonaire et stomacale. Elle est le seul signe capable d'éclairer l'examen médico-légal quand la tête, séparée du tronc, est seule soumise aux recherches. Si le signe de Wreden n'a pas une valeur absolue quand il est basé sur la présence du bourrelet muqueux, sa valeur devient incontestable quand le bourrelet a disparu et que la caisse présente de l'air, des matières fécales, du liquide amniotique, de l'eau, de la vase, etc.

Voici la technique que l'auteur considère comme la meilleure pour cette recherche. On isole d'abord du reste de la tête l'oreille avec ses parties molles et la trompe. On obture l'orifice pharyngien de la trompe d'Eustache pour empêcher la pénétration de l'air). Il faut ensuite enlever les parties molles de l'oreille externe et le conduit externe jusqu'à la membrane du tympan qui sera examinée. Le tympan sera ensuite piqué sous l'eau (épreuve de la bulle d'air). Cette épreuve sera complétée par l'examen du contenu de la caisse, examen qui sera fait en soulevant le toit de la caisse. On devra ensuite examiner le contenu de la trompe d'Eustache et enfin faire l'examen microscopique d'une parcelle du contenu de la trompe et de la caisse.

M. Ducrot, de Paris, traite *De la mort subite chez les jeunes enfants par hypertrophie du thymus au point de vue médico-légal.* M. Vieille, de Lyon, traite également *De la mort subite dans les affections organiques des centres nerveux.* Il insiste particulièrement sur le traumatisme léger comme cause déterminante de la mort subite dans ces affections au point de vue médico-légal. Il montre, dans un premier chapitre, que la mort subite, dans le sens médico-légal du mot, a été observée dans les affections organiques des centres nerveux : paralysie générale, tabès, épilepsie, hystérie. Elle est

surtout fréquente dans les cas de tumeurs du cervelet, d'abcès de la fosse cérébelleuse consécutifs aux suppurations mastoïdiennes et tumeurs du cerveau. Elle a pour cause déterminante les troubles circulatoires déterminés par ces diverses affections (anémie des centres nerveux). Les causes déterminantes que l'auteur s'efforce de mettre en lumière sont les rhumatismes légers, sans suites fâcheuses chez un individu sain, mais qui peuvent amener une mort rapide ou soudaine chez des malades dont l'anémie cérébrale aggrave les effets de la commotion. Dans le même groupe de causes déterminantes il signale la mort rapide à la suite des interventions chirurgicales tentées pour des tumeurs du cervelet ou sur des malades porteurs d'affections organiques des centres nerveux.

Au point de vue médico-légal, l'expert devra indiquer la discordance entre le peu d'importance du traumatisme lui-même et les conséquences graves qu'il a pu causer (mort rapide), lorsqu'il constate des lésions organiques des centres nerveux. Cette indication peut permettre de faire accorder au coupable des circonstances atténuantes, s'il est reconnu que le coup qu'il a porté n'était pas de nature à amener la mort chez un homme sain. De même, dans les accidents du travail, la responsabilité du patron pourra être discutée si la mort rapide pendant le travail, suite d'un traumatisme léger, est survenue chez un ouvrier porteur de lésions des centres nerveux.

M. Roustan, de Bordeaux, envisage une intéressante question de responsabilité, celle de la *Psychicité de la femme pendant l'accouchement*.

M. Mayrac, de Lyon, reprend la question du *Tatouage*. Il reconnaît qu'elle a déjà été traitée de main de maître par le professeur Lacassagne. « Mais, aujourd'hui, dit-il, quelques faits nouveaux, quelques idées nouvelles sont nés ; des rameaux plus jeunes ont poussé sur le tronc vigoureux. Ce sont ces rameaux verts que nous avons rassemblés. »

L'auteur débute par quelques considérations générales sur le tatouage, considérations qui ne manquent pas d'originalité. Il montre que l'histoire du tatouage c'est l'histoire du dessin: « Et cette histoire se déroule à nos yeux sur deux scènes différentes, mais parallèles, comparables et sensiblement concordantes : chez l'enfant qui s'élève vers l'art à mesure que son génie s'éclaire, en scènes rapides et transitoires ; chez les peuples qui marchent vers la même perfection, en phases fixes et comme définitives. »

M. Mayrac signale ensuite la valeur ethnique du tatouage. « Le caractère des peuples, dit-il, leur tournure d'esprit, leurs tendances

ont souvent sur la peau un reflet particulier, et de même qu'un tableau hollandais se distingue d'un tableau italien, de même que la musique allemande est bien différente de la musique espagnole, de même se différencient les peaux tatouées. Ceci, évidemment, est un coup d'œil général et dans chaque cas particulier il faudra être circonspect. Mais la chose existe et nous imaginons volontiers un connaisseur très versé dans l'étude du tatouage qui serait capable de dire la nationalité d'un individu à la vue de sa peau tatouée, comme on reconnaît à son accent, à ses manières, à son habit, à la tournure de ses phrases, le provincial ou l'étranger en voyage. » Un Espagnol ou un Portugais surcharge sa poitrine d'ex-voto, de crucifix, de madones ou de saints patrons, la vierge de Guadalupe ou saint Jacques de Compostelle. Un Français couvre plus volontiers sa poitrine d'emblèmes galants ou belliqueux. Un Turc se fera tatouer un croissant ou des versets du Coran.

M. Mayrac entre ensuite dans le cœur de son sujet. Il étudie le tatouage chez la femme où il est rare, restant l'apanage presque exlusif des prostituées. Par contre il est fréquent chez les criminels, surtout chez les récidivistes. Mais il résulte bien plus de causes extrinsèques que de causes intrinsèques et il ne doit pas désigner fatalement une catégorie spéciale d'individus qui se distingueraient psychiquement et corporellement des autres mortels. On n'a pas le droit de juger de la valeur morale d'un homme uniquement d'après l'état de sa peau. Le tatouage est un signe de présomption, non de certitude.

Le tatouage est plus rare chez les fous que chez les criminels. On a découvert des rapports étroits entre le délire et les tatouages contemporains de la folie ou de beaucoup antérieurs à la maladie mentale. On a même fait du tatouage un signe de criminalité dans la folie, justifiant chez l'aliéné une surveillance plus étroite. M. Mayrac ne voit là que de pures hypothèses.

En somme, le tatouage ne doit pas désigner fatalement une catégorie spéciale d'individus. Celui auquel l'absence de tatouage tiendrait lieu d'honnêteté serait comparable au héros de Molière auquel le mot « sans dot » tenait lieu de beauté, de jeunesse, de naissance, de sagesse et de probité. Celui qui jugerait de la valeur morale d'un individu uniquement d'après l'état de sa peau, ressemblerait au médecin qui établirait le diagnostic d'une maladie sur un de ces signes cliniques fugitifs et trompeurs qu'on a appelés de présomption.

Quant à la question du détatouage, elle n'est pas résolue. Tous les procédés employés sont le plus souvent incertains et infidèles.

Au point de vue médico-légal, s'il est hors de doute que des tatouages

aient pu pâlir, s'effacer et disparaître spontanément, le médecin légiste doit être pénétré de son ignorance sur tout ce qui concerne la durée relative des dessins tracés à l'aide de telle ou telle substance et selon tel ou tel mode opératoire. Aussi, conclut M. Mayrac, « la recherche du détatouage mérite des encouragements. La justice ne saurait craindre que la recherche des criminels soit entravée : Le tatouage a perdu de son importance dans l'identification. L'anthropométrie et M. Bertillon valent bien davantage. Mais on rendra un grand service à bien des marins, à bien des ouvriers à jamais stigmatisés par le tatoueur et qui, mûris par la raison, regrettent l'heure d'oubli, à tous ces « sauvages de notre civilisation, devant lesquels les portes se ferment, les portes de ceux, oh ! si nombreux ! qui, ignorant beaucoup, pardonnent peu ».

M. Sergent, de Montpellier, a également consacré sa thèse à l'étude du tatouage ; il étudie spécialement les *Tatouages dans les pays chauds et leur ablation*.

M. Baroncelli, de Lyon, présente quelques considérations sur *la Voûte palatine et les mâchoires au point de vue de l'identification judiciaire*.

M. Pitoiset, de Paris, reprend la question du *Dépeçage criminel*. Il distingue dabord, dans une notice historique assez bien documentée, deux sortes de dépeçage, l'un religieux ou sacrifice, et l'autre judiciaire ou supplice. Il envisage ensuite le dépeçage criminel proprement dit et insiste sur la difficulté de la tâche confiée au médecin expert. Rare autrefois, le dépeçage est devenu très fréquent ; il faut peut-être faire une part à l'influence de l'imitation, mais un facteur bien plus important est la nécessité pour le criminel de se débarrasser du cadavre.

Les cas d'infanticide accompagnés de dépeçage sont fréquents. La mère, qui est le plus souvent une domestique, cherche à cacher sa faute en faisant disparaître son enfant ; généralement, après l'avoir tué et découpé, elle en jette les fragments dans les fosses d'aisance. Dans ces cas, le médecin légiste peut presque toujours, avec quelques débris, dire si l'enfant est né à terme, s'il a vécu, et quelles sont les causes de la mort. Pour savoir si l'enfant est né à terme, il suffit de rechercher les points d'ossification, particulièrement celui de l'extrémité inférieure du fémur, le cloisonnement des alvéoles dentaires du maxillaire inférieur. On pourra encore tirer des indices importants de la longueur des ongles et des cheveux, de la descente des testicules dans le scrotum, de la longueur des divers segments du corps, du poids des viscères, etc. La docimasie pulmonaire dira si l'enfant a vécu.

Quand le dépeçage est pratiqué sur le cadavre d'un adulte, les recherches relatives à l'identité sont parfois rendues très difficiles par le soin que met le criminel à détruire tous les indices qui pourraient permettre de reconnaître l'individu assassiné; la mutilation de certaines parties du corps peut parfois rendre la reconnaissance impossible. Aussi aucune circonstance ne doit être négligée dans une expertise médico-légale de ce genre; les plus petites particularités doivent être notées avec soin. Ce sont elles qui apportent quelquefois un appoint sérieux à l'enquête.

Pour arriver à déterminer l'identité d'un cadavre dépecé, l'expert doit d'abord chercher à déterminer son âge approximatif. Il tiendra compte: des rides, de la canitie et de la calvitie, de l'état des ongles, de l'existence ou non du gérotoxon ou arc sénile de la cornée, de l'état des organes génitaux, du système osseux, en particulier du crâne et de la dentition, etc. Lorsque les organes génitaux ont disparu et qu'il s'agit de déterminer le sexe, on pourra tirer quelques indices précieux de l'étude du squelette, de l'abondance du tissu cellulaire souscutané, de la finesse et de la blancheur de la peau. On déterminera approximativement la taille par la mensuration des os qu'on possède. Enfin on tiendra grand compte des signes particuliers d'identité: infirmités, maladies, tatouages, signes professionnels.

La date de la mort peut être assignée d'une façon assez exacte par la marche de la putréfaction, de la macération, ou par l'examen entomologique.

M. Marcus, de Paris, traite un sujet absolument neuf, car il présente une étude médico-légale sur le *Meurtre rituel.*

Le meurtre rituel, dans l'acception la plus large du terme, est un meurtre commis en cours ou en vue de l'accomplissement d'un rite religieux. Mais on désigne plus spécialement sous ce nom le meurtre qu'on accuse les Juifs de commettre sur des chrétiens, dans le but de mêler du sang de leurs victimes au pain azyme dont ils font usage pendant la Pâque. C'est de ce meurtre rituel que s'occupe exclusivement M. Marcus. « Il ne se passe point d'année, écrit-il, sans que dans l'un ou l'autre des pays d'Europe, aux approches de Pâques, quelques Juifs, parfois des populations entières ne soient victimes de cette accusation inepte, mille fois démontrée fausse et mille fois soulevée. »

Après quelques mots d'historique de la question, M. Marcus fait la critique de l'expertise médico-légale dans le procès de Xanten en 1891 et dons le procès de Polna en 1899.

Dans le premier cas, dans une petite ville de la Prusse rhénane, à Xanten, un enfant de quatre ans fut assassiné. La population s'émut

et accusa le boucher Bouschoff dont la maison était voisine du lieu du crime. Le médecin expert avait déclaré que le sang trouvé sur les habits de la victime et sur le sol ne représentait pas tout le sang qui aurait dû se trouver dans le corps. La justice en conclut que le sang avait été emporté par Bouschoff pour le mêler aux « mazzoth » des Juifs. L'affaire prit des proportions et on commit de nouveaux experts qui déclarèrent qu'on ne pouvait affirmer qu'une grande quantité du sang de la victime manquait et que l'incision qui avait déterminé la mort n'avait aucun caractère rituel. Bouschoff fut acquitté.

Dans le second cas, c'est une jeune fille de seize ans qui fut assassinée à Polna en Bohême. On la trouva dépouillée de presque tous ses vêtements, avec de nombreuses blessures à la tête et une énorme entaille au cou. Les soupçons tombèrent sur un jeune cordonnier juif, Hilsner, qui poursuivait la jeune fille de ses assiduités. Les experts déclarèrent que la quantité de sang trouvée dans le cadavre ajoutée à la quantité trouvée au lieu du meurtre était de beaucoup inférieure à celle qu'on aurait dû normalement trouver. On en conclut à un meurtre rituel et les passions s'en mêlèrent. Hilsner a été condamné à mort par deux jurys successifs; mais, lors du dernier procès, le ministère public abandonna l'hypothèse d'un meurtre rituel.

En somme, dit M. Marcus, pour affirmer le caractère rituel d'un meurtre, il faudrait prouver que la quantité de sang trouvée dans le cadavre de la victime et autour de lui est inférieure à la quantité qui devrait s'y trouver normalement. De l'analyse et de la critique des expertises, M. Marcus conclut que dans aucun des procès de meurtre rituel où cette démonstration a été tentée, elle n'a pu être établie sur des bases scientifiques.

L'incision dite rituelle n'a jamais non plus pu être constatée. Elle a des caractères nettement définis, dont l'expert doit tenir compte. Le sacrificateur juif doit, en effet, observer six prescriptions fondamentales suivant lesquelles il lui est défendu : 1° de faire « des pauses », c'est-à-dire de retirer son couteau avant que la trachée et l'œsophage soient traversés, de s'arrêter pour recommencer son incision ; 2° de « peser », c'est-à-dire de peser sur le couteau, sans le tirer de côté et d'autre ; 3° de « couvrir », c'est-à-dire d'interposer quelque objet (corde, etc.) entre le couteau et la peau ; 4° de « transgresser », c'est-à-dire de faire l'incision en dehors des limites prescrites par la loi; ces limites sont, pour le quadupède : sur la trachée, en haut, le cartilage cricoïde ; en bas, les sommets des poumons ; sur l'œsophage, en haut, la limite du pharynx ; en bas, l'endroit où l'œsophage, devient rugueux et plissé ; 5° de « déchirer », c'est-à-dire de tuer l'animal

avec un couteau éraflé, ou d'arracher la trachée ou l'œsophage, au lieu de les couper; 6° de pénétrer dans la colonne vertébrale et de léser la moelle épinière.

Il résulte de ces préceptes que pour qu'un expert puisse déclarer qu'une insicion donnée est une incision rituelle, il faudrait que l'incision ait été faite par un instrument très tranchant et d'un seul coup, et que les parties molles du cou soient également sectionnées des deux côtés de la ligne médiane. L'incision ne peut être dite rituelle si elle a traversé les vêtements avant d'atteindre le cou (cas de Xanten). L'incision doit être faite sur la trachée et non plus haut (cas de Xanten et de Polna).

Quant à l'évaluation de la quantité de sang contenue dans un organisme, la meilleure méthode, d'après M. Marcus, est celle de Welcker. Employée par Bischoff chez l'homme, elle a donné, comme rapport du poids du sang au poids total du corps, le chiffre 7,15 à 7,7 p. 100. C'est de ce chiffre que doivent se servir les médecins légistes pour déterminer la quantité de sang contenue dans le corps de la victime.

Chez l'enfant, cette proportion est encore trop élevée. Elle subit aussi des oscillations chez l'adulte suivant certains états pathologiques (inanition, maladies anémiantes, etc.). Quant à la quantité de sang perdue dans la mort par hémorragie, elle dépend de l'abondance et de la rapidité de cette hémorragie. Celles-ci dépendent à leur tour : 1° du nombre et de l'importance des vaisseaux lésés; 2° des violences antérieures subies par la victime : la commotion cérébrale, la strangulation, par leur action sur le fonctionnement du cœur, diminuent considérablement l'abondance et la rapidité de l'hémorragie; 3° de l'âge et de l'état de santé de la victime : les enfants et les sujets à moindre résistance vitale meurent plus rapidement d'hémorragie.

Dans un rapport sur un meurtre supposé rituel, l'expert doit donc s'attacher à donner une description objective détaillée de tous les organes, à rechercher avec soin le sang resté dans les gros vaisseaux du cadavre et à tenir compte de toutes les causes qui font varier la quantité de sang perdue dans la mort par section du cou.

M. Meyer, de Paris, étudie les *Durillons professionnels*. Il montre leur importance au point de vue médico-légal. Dans un chapitre des plus intéressants et des plus utiles à consulter, il passe en revue, par ordre alphabétique, les différentes professions qui déterminent des modifications de l'épiderme nettement prononcées.

Il nous reste encore à signaler une série de thèses sur des sujets

plus spéciaux : de M. Roucaché, de Lyon, sur les *Chutes d'un lieu élevé sans lésions* ; de M. Gorecki, de Paris, sur les *Accidents du travail concernant l'appareil de la vision au point de vue hygiénique et médico-légal* (excellente thèse, enrichie de figures et contenant un certain nombre de renseignements pratiques) ; de M. Ramé, de Paris, une *Étude au point de vue médical de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail* ; de M. Roques, de Paris, sur la *Médecine des accidents et les hôpitaux des corporations industrielles en Allemagne* ; de M. Soubeyran, de Montpellier, sur l'*Impuissance sexuelle en matière de désaveu de paternité* ; de M. Donet, de Nancy, une étude du *Tabès traumatique considéré au point de vue médico-légal* ; de M. Gatcheff, de Toulouse, sur le *Pseudo-Hermaphrodisme et erreur de personne* ; enfin de M. Vigneron, de Nancy, une esquisse d'hygiène sociale sur la *Prostitution clandestine à Nancy*.

V. — Médecine et psychologie historiques.

Signalons d'abord aux curieux une étude de M. Degris, de Paris, sur *Sénac, premier médecin de Louis XV* ; un essai de M. Lépine, de Paris, sur *Ambroise Paré et la médecine des enfants* ; une étude de M. Bugiel, de Paris, sur *Un célèbre médecin polonais du XVIe siècle : Joseph Strutius*.

L'étude de M. Ramisiray, de Paris (*Pratiques et Croyances médicales des Malgaches*), mérite de nous arrêter un instant. L'auteur se trouve être le premier Malgache reçu docteur par nos universités. Après avoir montré combien ses compatriotes accordent d'importance au pouvoir du destin et à l'influence des esprits (esprits des ancêtres, esprits des vazimbas ou anciens habitants de l'île, etc.), ce qui les fait recourir dans presque tous les cas à l'appui des devins ou *mpisikidy* ou faiseurs d'amulettes, M. Ramisiray aborde la partie médicale proprement dite. Il a des pages curieuses sur les maladies nerveuses ou diaboliques. En effet, ces maladies sont attribuées par les Malgaches à la puissance du diable et des esprits malins. L'hystérie selon eux peut être donnée comme un mauvais sort. Aussi tous les procédés employés pour la guérir ressemblent bien plus à des philtres ou à des incantations qu'à des moyens thérapeutiques. Un des traitements, et c'est le moins baroque de ceux relevés par M. Ramisiray, consiste à prendre la bande d'étoffe qui sert de caleçon aux hommes, à la tremper dans l'eau la plus fraîche que l'on puisse trouver et à en frapper inopinément la malade au visage.

Il y a quelque quarante ans, rapporte l'auteur, les étrangers habi-

tant Tananarive et les indigènes entendirent parler à mots couverts d'une maladie, inconnue jusqu'alors, semblant venir de la région du sud. On appelait cette maladie *ramanenjana,* ce qui veut dire rigide. Peu à peu elle envahit la capitale et quelques mois après elle y devint fréquente. C'étaient d'abord des groupes de deux à trois personnes, accompagnées de musiciens, qui dansaient sur la place publique. Quelques semaines après, ces personnes se comptaient par centaines, si bien qu'on ne pouvait faire un pas dehors sans y voir plusieurs bandes de ces danseurs. Le mal se répandit comme la poudre et atteignit les villages les plus éloignés et les chaumières de l'Imerira. Les imaginations étaient très surexcitées en raison des événements politiques qui s'accomplissaient à la cour du roi Radama II. Un parti hostile aux étrangers leur attribuait la provenance du mal. Les individus qui en étaient atteints appartenaient presque tous aux classes inférieures de la société; c'étaient surtout des jeunes femmes de quatorze à vingt-cinq ans, il y avait aussi un très grand nombre d'hommes, mais il ne dépassait pas le quart du chiffre total. Les gens qui échappaient à la contagion étaient ceux dont l'esprit était tranquille, qui n'avaient pas de préoccupations et qui étaient plutôt sympathiques aux étrangers. Les individus atteints de cette manie dansante se plaignaient le plus souvent d'un poids très lourd et d'une douleur dans la région précordiale, d'un malaise général, d'une raideur (d'où le nom de ramanenjana) dans la nuque. Ils éprouvaient aussi des douleurs dans le dos et les membres; ils ne pouvaient voir la couleur rouge. Si la moindre excitation agissait sur eux, s'ils entendaient, par exemple, un chant ou le son d'une musique, ils étaient incapables de se maîtriser, ils échappaient à toute force extérieure, couraient où la musique se faisait entendre, et dansaient, souvent pendant plusieurs heures, avec une rapidité vertigineuse, balançant la tête à droite et à gauche d'un mouvement monotone, parlant à peine, agitant les mains. Les danseurs ne chantaient pas, mais ils soupiraient souvent, ils avaient les yeux hagards, la face congestionnée; leur physionomie avait une expression d'absence, comme s'ils avaient été tout à fait étrangers à ce qui se passait autour d'eux. La danse était réglée à peu près sur la musique, toujours rapide, mais jamais assez au gré des danseurs. Ils dansaient ainsi, aux yeux étonnés de tous les assistants, comme s'ils eussent été possédés de quelque esprit malin, fatiguant la patience et la force des musiciens qui se relayaient entre eux jusqu'à ce que les danseurs tombassent comme foudroyés. Si la musique venait à s'arrêter, ils partaient en avant avec une rapidité inouïe, jusqu'à ce qu'ils tombassent à terre dans un état d'insensibilité com-

plète; on les rapportait alors chez eux et ils semblaient guéris. Ils pouvaient en effet être guéris, mais bien souvent une nouvelle crise éclatait plus tard, s'ils venaient à entendre le son de la musique ou à subir une excitation en rapport avec la maladie.

Ces malades aimaient à porter des cannes à sucre qu'ils tenaient à la main ou sur l'épaule en dansant. On les voyait aussi évoluer avec une bouteille pleine d'eau sur la tête et la maintenir avec une adresse incroyable. Ils franchissaient les obstacles sans se blesser. C'était habituellement au son du tambour qu'ils dansaient, mais les autres instruments ne les laissaient pas insensibles. Quand on n'avait pas d'instruments, il suffisait de battre la mesure avec les mains et de chanter un air affectionné des patients. Les malades de la capitale préféraient choisir comme lieu de rendez-vous la pierre sacrée qui se trouvait dans la plaine, au-dessous de la ville, et sur laquelle on couronnait les souverains de Madagascar. Ils dansaient là pendant plusieurs heures et terminaient la scène en déposant sur la pierre une canne à sucre en guise d'offrande. Les autres se réunissaient le soir dans les cimetières et dansaient au clair de la lune au milieu des tombes jusqu'à une heure très avancée de la nuit. Ils prétendaient entretenir des relations avec les morts et avec les rois et reines défunts.

En décrivant plus tard leurs sensations, ils disaient avoir éprouvé comme celle d'un cadavre attaché à leur personne et qu'ils entraînaient avec eux sans pouvoir s'en débarrasser. D'autres parlaient d'un poids qui les attirait incessamment en bas et en arrière. Ils avaient en horreur, par-dessus tout, les porcs et les chapeaux. La seule vue de ces animaux ou de ces objets leur donnait des convulsions. Elle excitait toujours leur fureur. Les pourceaux sont considérés comme impurs dans plusieurs parties de l'île : cela explique pourquoi ces animaux sont un objet de crainte superstitieuse. Les chapeaux, de leur côté, rappellent le souvenir détestable des étrangers.

M. Ramisiray rattache cette maladie à des préjugés politiques et sociaux qui forment un lien puissant entre une foule de personnes, ce qui en explique le caractère épidémique. Le choix des tombes pour les évolutions chorégraphiques des patients trouve son explication dans le culte des ancêtres et le respect des tombeaux qui sont un trait si caractéristique des mœurs indigènes.

L'auteur ajoute qu'il y avait dans ces faits une part d'imposture et que tous les danseurs n'étaient pas de vrais malades ; et il lui semble assez difficile de démêler les vrais motifs qui pouvaient faire agir ces

derniers devenant parfois victimes de leur imposture et réellement malades par imitation ou suggestion.

Nous avons tenu à rapporter tout au long cette curieuse épidémie dont il ne serait pas difficile de retrouver des exemples dans notre vieille Europe. Nous ne suivrons pas M. Ramisiray dans ses autres considérations sur les croyances et les superstitions médicales des Malgaches.

M. Rosenbaum, de Paris, a présenté comme thèse un travail intitulé : *Une conférence contradictoire religieuse et scientifique sur l'anatomie et physiologie des organes génitaux de la femme, à l'école de Rami, fils de Samuel, et Rabbi Yitshac, fils de Rabbi Yehoudou, à la fin du IIe siècle. Extrait du Tamuld. Traité de la « menstruation », traduit et expliqué.*

L'originalité du texte ne le cède en rien à celle du titre, bien que l'œuvre soit touffue, sans plan, écrite dans un français à peine intelligible et entremêlée de citations en hébreu. L'auteur s'est proposé de nous montrer que les professeurs talmudiques du IIe siècle, — époque des Maimonides, — avaient une connaissance parfaite de la physiologie de la menstruation, qu'ils connaissaient les moyens de distinguer le sang menstruel de tout autre sang, qu'ils possédaient des instruments leur permettant de faire de l'anatomie microscopique, et qu'ils avaient des idées exactes sur la transmission des maladies et sur le rôle qu'y jouent les insectes.

Prenons la question de la menstruation et du sang menstruel. D'après M. Rosenbaum, Rabbi Ahooda dit que, selon la tradition, il y a quatre sortes de sang utérin impur que l'on peut distinguer par leurs couleurs différentes. C'est pour cela qu'il est dit « la source des sangs » au pluriel. Rabbi Eleazar était surnommé le seigneur de Palestine, semblable au « doctor mirabilis » de Roger Bacon, à cause de son érudition en histoire naturelle. Une fois une femme lui apporta le fluide écoulé par son organe génital, pour le consulter et savoir s'il s'agit de sang pur ou impur, et si, par conséquent, elle serait obligée de garder l'isolement prescrit par la loi mosaïque. Rabbi Eleazar flaira le fluide et lui répondit : « C'est du sang de désir, mais nullement du sang menstruel ». Rabbi Amë, qui était présent à cette consultation, s'approcha de la jeune femme, et lui demanda des explicatiens plus précises, sur quoi elle lui raconta : « Mon mari est parti en voyage, j'ai une forte envie de lui, et j'ai senti subitement l'écoulement. »

Voici une autre anecdote rapportée par l'auteur. Affra Hormouz, mère de Sapor, roi de Perse, envoya à Raba du sang pour le faire

examiner et savoir si c'était du sang menstruel. Raba le flaira et dit : « C'est du sang de convoitise. » La reine-mère fit alors au roi, son fils, cette remarque : « Voyez donc comme ces juifs sont instruits ! » Son fils lui objecta qu'il pouvait bien avoir trouvé par un coup du hasard, mais nullement par supériorité de science et de réflexion. Pour se convaincre elle lui adressa du sang de soixante sortes d'animaux différents. Raba reconnut chaque sorte en désignant le nom de chaque animal respectif, sauf une sorte qu'il ne nomma pas par raison de politesse envers le haut personnage qui posait la question, car il s'agissait de sang provenant de poux. Mais il sut néanmoins se tirer d'embarras, car il lui envoya comme cadeau un peigne, voulant ainsi indiquer que cet instrument servait à tuer les poux.

L'auteur énumère ensuite les préceptes et ordonnances tant bibliques que rabbiniques concernant la vie conjugale dans la période menstruelle. « Qu'on veuille bien nous excuser, conclut M. Rosenbaum, de ne pas vouloir démontrer comment l'observation rigoureuse de ces préceptes peut contribuer à une relation conjugale des plus étroites possibles. Nous laissons plutôt ce soin aux psychologues et aux philosophes. Qu'on pense seulement quelle source de plaisir ce pourrait devenir, si le mari, après une abstinence forcée et volontaire, retrouve sa femme, après la période de douze jours au moins de sa maladie habituelle, bien nettoyée et parée. Il nous semble que c'est ici qu'il faut chercher le secret de la vie paisible des familles juives. » L'auteur termine par cette autre remarque : « Dans ces derniers temps les conséquences de la théorie de Malthus ont commencé à prendre des dimensions considérables, surtout en Allemagne, où les disciples de Malthus pullulent comme les fils d'Israël se sont multipliés en Égypte. On rencontre parmi ces malthusianistes beaucoup de médecins. Or, ces confrères pensent de faire un bienfait et prêchent la restriction par des moyens moraux qui ne contrarient pas, selon leurs opinions et l'avis de Pline, les bonnes mœurs ; ils recommandent de ne pas cohabiter avec la femme à l'approche des règles, ni quelques jours après, car la conception se fait toujours dans ce temps. Or, rien n'est plus erroné que cette manière de voir, car l'histoire des Juifs prouve que certainement et partout où ce peuple a joui de quelques années de repos, il s'est multiplié d'une manière rapide. Et maintenant encore, dans les pays où les Juifs observent scrupuleusement les ordonnances concernant la femme au temps des règles, comme, par exemple, en Russie, en Turquie, en Hongrie, on rencontre très souvent des Juives mères de dix, quinze et même plus d'enfants. »

M. Caujole, de Lyon, étudie *La médecine et les médecins dans l'œuvre de H. de Balzac.* Le premier dans l'histoire du roman, Balzac a introduit des médecins dans son œuvre; et il les a analysé en véritable artiste, non à la façon de Zola, c'est-à-dire en termes orduriers, mais en homme épris d'art en même temps que de vérité. L'étude de M. Caujole est un document curieux où est mis en lumière le caractère de chacun des médecins qui figurent dans l'œuvre de Balzac. Il remarque, en manière de conclusion et en se plaçant à un point de vue tout à fait artistique, que le rôle du médecin, plus qu'aucun autre, offrira toujours au littérateur des ressources infiniment variées. Des trois professions qui sont pour Balzac les plus grands leviers de la civilisation, « des trois robes noires du prêtre, du magistrat et du médecin », les deux premières sont déterminées par des caractères et des principes immuables, par la Bible et par le Code; elles resteront à peu près stériles pour le romancier. La profession médicale, au contraire, essentiellement vivante, variant éternellement en fonction de la société sans cesse renouvelée et de la science, ce perpétuel devenir, sera toujours pour le littérateur une source inépuisable de points de vue nouveaux.

VI. — Déontologie.

Nous ne retiendrons sur ce sujet que deux thèses, celle de M. Boucher, de Paris, et celle de M. Souc, de Bordeaux.

M. Boucher (*Exercice de la médecine sur la frontière franco-belge*) se plaint avec amertume des empiètements des confrères belges de la frontière et indique les moyens par lesquels il est possible de combattre ces abus en respectant le texte des conventions.

La thèse de M. Souc (*la Réclame médicale*) n'est pas banale, bien qu'elle ait reçu de la Faculté de Bordeaux un accueil plus que froid. Il fallut, paraît-il, l'autorité de M. Morache pour la sauver du bûcher. De dures vérités y sont énoncées. « Le congrès de déontologie, dit l'auteur, fait songer tout de suite à l'immense farce politique que fut la conférence de la Haye. Des hommes qui passent pour grands, venus là d'un peu partout, ont discuté gravement de l'universelle fraternité. Ils ont entendu beaucoup de discours, de très beaux, tandis qu'à Moscou une cloche française sonnait pour la fraternité des peuples. Le résultat: les Philippines et Cuba devenues provinces américaines, l'Espagne ruinée, la République Sud-Africaine engloutie dans l'empire britannique, etc., pour continuer maintenant, la guerre de Chine, cruelle ironie des choses!

« Le congrès de déontologie ressemble à l'autre, à celui de la Haye, comme un frère. Sans doute il n'aura pas de lendemain pareil. Aucun bistouri n'effleurera d'épiderme, l'espérance en est sûre, parce que la science médicale n'est pas une Messaline en haillons qui aime les portefaix.

« Donc, là aussi nos maîtres ont parlé éloquemment sur la confraternité et la solidarité. Ils ont dit, le geste beau, des choses exquises. Comme de simples conseillers généraux, ils ont émis des vœux, des aunes de vœux. Et ces vœux, candidement offerts au conseil supérieur et au ministre, seront étiquetés et placés avec soin dans les oubliettes de l'instruction publique. Ils auront le sort des roses: c'est leur destin. Le congrès terminé, heureux en somme, comme d'un devoir accompli, nos maîtres ont festoyé, ont bu du champagne, applaudi des ballerines, admiré l'exposition et le reste. Et après ces congratulations réciproques, au revoir, ils ont repris, à regret un peu, le chemin de la Faculté pour ensuite conter à leurs élèves les joies qu'ils ont goûtées dans Cosmopolis.

« Et puis, au prochain congrès, à nouveau, ils formeront des vœux. Voilà. L'ovule, cette fois encore, ne deviendra pas embryon. Il faudra attendre une fécondation nouvelle. Attendons. »

M. Souc regrette que les professeurs n'apprennent pas à leurs élèves à exercer, c'est-à-dire à vivre dans le bon chemin. Puis il parle de la réclame et des réclames, de la course à la clientèle par la stratégie la plus raffinée et les collaborations les plus inattendues. Et il réclame la suppression de tout cela. Bon et excellent M. Souc ! Il en verra et en entendra bien d'autres, comme j'en ai vu et entendu bien d'autres depuis plus de dix ans que j'essaie de vivre convenablement et honorablement de mon art que j'ai vu si souvent transformer en coupable industrie. N'importe, ce sont là des réflexions qu'on ne rencontre pas souvent dans une thèse.

Émile Laurent.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Société d'anthropologie de Lyon.

L'HOMME DROIT ET L'HOMME GAUCHE

par le Dr Étienne Rollet, professeur agrégé, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

MESSIEURS,

Je suis très flatté d'avoir été appelé par vous au fauteuil de la présidence de notre Société d'anthropologie et je vous remercie de vos suffrages. Vous avez bien voulu vous souvenir qu'il y a une dizaine d'années j'étais un des très zélés de vos réunions mensuelles et vous avez oublié mes si nombreuses absences à vos séances toujours pleines d'intérêt.

Vous m'avez chargé de diriger vos travaux, je puis vous assurer de mon concours dévoué et de mon assiduité. Le mandat que vous me confiez aujourd'hui me fait oublier chirurgie et ophtalmologie, je me place sur le terrain de l'anthropologie anatomique et je vous demande la permission d'examiner devant vous l'importante question de l'homme droit et de l'homme gauche.

Dans le travail que je vous présentais en 1889, j'indiquais qu'en anthropologie et en anatomie on n'insistait pas sur l'inégalité physiologique de longueur des os longs des membres. C'est ainsi que Topinard ne signalait que des différences très minimes se chiffrant par des millimètres ou même des dixièmes de millimètre. Je montrais que des chirurgiens avaient cependant attiré l'attention sur la dissymétrie normale des os longs des membres et principalement sur celle des membres inférieurs, à l'aide de mensurations faites sur quelques squelettes et surtout sur le vivant.

A ce moment, à la suite de mensurations faites minutieusement sur les 1.200 os longs des membres de 100 sujets dont je connaissais l'âge, le sexe, la taille, j'étais arrivé aux conclusions suivantes :

Les os longs des membres sont dissymétriques ; l'humérus est 93 fois p. 100 plus long à droite. Il en est de même des os de l'avant-bras. Les membres supérieurs ont entre eux une inégalité de

longueur 99 fois p. 100. La différence, de 8 millimètres atteint parfois 14 et 22 millimètres en faveur du côté droit.

L'inégalité du fémur est de 3 millimètres en moyenne, tantôt en faveur du côté droit, tantôt en faveur du côté gauche ; parfois elle atteint 7 à 10 millimètres.

On est le plus souvent droitier par le membre supérieur et gaucher par le membre inférieur. On peut être gaucher par le membre supérieur et droitier par le membre inférieur. La dissymétrie des membres est aussi marquée chez le vieillard que chez l'adulte, chez la femme que chez l'homme, elle n'existe pas encore chez le fœtus et ne commence à se montrer que dans la première enfance.

Dans une communication postérieure, j'étudiais la taille de 42 anthropoïdes et je trouvais pour l'humérus une prédominance à gauche 27 fois, une prédominance à droite 5 fois et une égalité 10 fois. Le membre supérieur entier l'emporte à gauche dans la plupart des cas. Si donc, disais-je, une longueur plus grande du membre supérieur implique le fait de la droiterie ou de la gaucherie, nous devons en conclure que dans la majorité des cas, alors que l'homme est droitier, le grand singe est gaucher. L'égalité de longueur entre les membres supérieurs, mais moins souvent constatée, prouve aussi que le grand singe est parfois ambidextre.

Chez les mammifères d'ordre inférieur, les os des membres présentent souvent une même longueur ou tout au moins une inégalité très faible, encore moins prononcée qu'aux membres inférieurs de l'homme et du grand singe, car ce sont des membres destinés à la sustentation et à la locomotion.

Ainsi d'une façon générale on peut avancer que le mammifère est ambidextre, le grand singe ambidextre ou gaucher et l'homme droitier et s'il est vrai, comme le pensait Broca, que la dissymétrie soit un caractère de supériorité, serions-nous autorisé à ajouter que cette supériorité est spécialement inhérente à la droiterie.

La Vénus de Milo est le type de la beauté idéale et normale : elle est nettement droitière par le crâne, par les yeux, par la cloison nasale déviée à gauche de 7 millimètres (Hasse).

J'ai maintenant à vous exposer plusieurs travaux étrangers importants qui sont venus corroborer divers points de ces recherches et en élargir considérablement la portée scientifique.

Matiegka, de Prague, en 1893, à la suite de mensuration de 53 squelettes, conclut à la dissymétrie croisée : le plus souvent le côté droit l'emporte pour la longueur des membres supérieurs, tandis que pour les extrémités inférieures, c'est le gauche qui est le plus favorisé.

Cet auteur croit qu'il existe une relation entre la dissymétrie croisée et le fait que dans l'armée autrichienne, les soldats partent toujours du pied gauche ; il admet aussi un rapport entre cette dissymétrie et le mouvement alternatif croisé des bras et des jambes pendant la marche.

En 1893 également, Hasse et Dehner, de Breslau, pratiquent la mensuration des membres de 5.141 soldats. Ces recherches sur le vivant sont difficiles, comme je l'ai montré, et manquent de précision. Toutefois ces auteurs arrivent à des conclusions à peu près semblables aux nôtres: le bras droit l'emporte comme longueur 75 fois p. 100, le gauche 7 fois p. 100 et il y a 18 fois p. 100 égalité. C'est dans ce dernier cas, croyons-nous, qu'il y a erreur par impossibilité sur le vivant à mesurer, à travers les parties molles, un os à plus d'un centimètre près. Ces auteurs reconnaissent une inégalité de longueur des membres inférieurs 68 fois p. 100 et une égalité 32 fois p. 100, pour laquelle nous faisons même remarque que précédemment.

En définitive, Hasse et Dehner posent comme règle générale que, dans la plupart des cas, les bras et les jambes sont inégaux d'un côté à l'autre du corps et que d'ordinaire, c'est la jambe gauche et le bras droit qui l'emportent comme longueur : chez les sujets vivants, il y a 99 pour 100 de droitiers et la prédominance du bras droit chez les droitiers et du bras gauche chez les gauchers est due à une hypertrophie fonctionnelle qui doit être mise sur le compte de l'emploi plus fréquent de l'un des bras.

Je citerai en 1895 le travail du D[r] Lehmann-Nitsche sur les os longs des hommes préhistoriques des « tombes alignées » dans la Bavière du Sud qui sont considérés comme appartenant aux Bajuvares immigrés jadis en Bavière. Ces mensurations confirment qu'il y a dissymétrie de longueur entre les os des membres supérieurs et ceux des membres inférieurs.

Guldberg, de Christiana, dans des mémoires très importants parus en 1896 et 1897, expose ses recherches sur la dissymétrie d'après l'examen de vingt squelettes et en tire des conclusions pleines d'intérêt. Il montre qu'il est d'accord avec nos chiffres et insiste sur l'importance de cette dissymétrie croisée ; il trouve chez plusieurs animaux examinés une inégalité de longueur des os homologues, inégalité très faible comme l'ont signalé MM. Cornevin et Lesbre.

A l'encontre de ces auteurs, je dois dire que Gaupp, de Breslau, qui jadis avait examiné un grand nombre de mammifères et d'oiseaux, avait trouvé une égalité constante de longueur entre les os homologues.

Cette question de la dissymétrie des os longs des membres des animaux inférieurs ne me semble donc pas encore aussi nettement éclaircie qu'elle l'est pour l'homme et l'anthropoïde. Je rappelle que Livingstone, mais là nous sommes loin d'une précision anatomique, faisait observer que les perroquets saisissent et tiennent leurs aliments de la patte gauche, que le lion terrasse sa proie de la patte gauche et que tous les animaux sont gauchers, l'homme seul excepté.

Guldberg, à côté de cette dissymétrie morphologique dont nous venons de parler, aborde la question de la dissymétrie fonctionnelle et montre leurs rapports intimes. Au point de vue de la fonction, dit-il, on constate aussi généralement chez l'homme une différence plus ou moins grande dans les quantités de travail fourni par les muscles dissymétriques des extrémités droite et gauche; cette dissymétrie fonctionnelle des organes locomoteurs, chez l'homme, donne lieu à la locomotion circulaire physiologique.

Le professeur Guldberg et son frère Gustav Guldberg rappellent que c'est à une locomotion circulaire que se livre le gibier à poil poursuivi par des chiens; il en est de même des jeunes couvées qui, chassées d'auprès de leurs parents, reviennent à l'endroit où ils les ont laissées, non en raison de l'instinct ou de sensations élémentaires, mais à cause du chemin qu'elles parcourent dans leurs courtes pérégrinations et qui a la forme d'un cercle. Cette locomotion circulaire n'est, en réalité, ni un cercle, ni une ellipse, mais un polygone irrégulier, à côtés soit rectilignes, soit curvilignes, car les mouvements peuvent être dictés tantôt par les sens, tantôt par l'instinct du mouvement en rond. Les jeunes chiens aveugles-nés commencent par courir en cercle, mais ils finissent par courir en ligne droite, lorsque les organes auditifs ont acquis un développement suffisant. Si l'on jette brusquement à l'eau un chien adulte, il commence par nager en décrivant un cercle jusqu'au moment où la surprise étant passée il recouvre l'usage normal de ses organes des sens.

Guldberg enlève à des animaux les organes des sens et les sujets privés du contrôle des sensations progressent suivant une direction circulaire : les pigeons opérés volent en décrivant des cercles, les poissons nagent en cercle.

Cette locomotion que l'on note chez l'animal, quand la marche n'est pas placée sous le contrôle des sens, se voit également chez l'homme aveugle ou chez l'individu dont les yeux sont bandés ou qui s'est égaré. On marche sans relâche sous une tempête de neige et l'on revient au point de départ, on rame dans le brouillard et l'on navigue en rond.

Donc d'après les Guldberg il faut renverser les idées reçues : la marche, la course, la nage en ligne droite ne résultent pas de mouvements spontanés. Ce travail spontané produit une progression en forme de cercle, puisque les os et les muscles des deux moitiès du corps sont inégalement développés et produisent un travail inégal. Ce qui corrige, ce qui redresse la marche suivant la direction rectiligne, ce sont les notions sur l'espace fournies par l'audition, l'olfaction et surtout la vision.

Dans l'immense majorité des cas, le bras droit est plus vigoureux que le gauche : il en résulte que le mouvement en rond a le plus souvent lieu vers la gauche.

Ainsi, la dissymétrie des organes locomoteurs acquiert une portée scientifique inattendue. La prédominance des os et des muscles est en définitive en faveur du côté du corps vers lequel la convexité de la trajectoire se trouve tournée. Si, par exemple, l'individu se meut circulairement de droite à gauche, convexité tournée à droite, c'est le côté droit des muscles qui l'emporte, et *vice versa*. La dissymétrie morphologique se manifeste de plus en plus durant la croissance de l'individu, elle est à son minimum chez le nouveau-né pour augmenter dans la suite.

Le professeur Van Biervliet de Gand a écrit en 1899 et 1901 dans la *Revue philosophique* une série d'articles sur l'homme droit et l'homme gauche : il s'est appuyé sur les documents dont je viens de vous parler et a apporté des expériences très intéressantes sur la dissymétrie sensorielle.

Il a montré qu'il existe une différence d'acuité entre les organes des sens à droite et à gauche et, se basant sur des expériences faites sur deux cents sujets, il affirme qu'il existe chez l'homme deux types asymétriques absolument opposés : d'une part, le droitier chez lequel non seulement la main droite est plus habile et plus forte que la gauche, mais l'œil droit et l'oreille droite aussi ont une acuité supérieure, la peau qui recouvre la moitié droite du corps est plus sensible. En opposition avec le premier et construit sur un plan tout différent, il y a le gaucher : l'homme droit et l'homme gauche réagissent diversement vis-à-vis des stimulations du monde extérieur, ils ne pensent pas avec le même hémisphère cérébral, ils agissent spontanément de manière différente.

A l'encontre de Jobert qui admettait l'existence d'un grand nombre d'hommes ambidextres, appelant ainsi les sujets qui se servent indifféremment de l'une ou l'autre main pour les travaux de force et d'adresse, j'avais établi qu'il n'existe pas anatomiquement d'ambi-

dextre chez lequel les membres soient égaux en volume, en poids, en longueur. Van Biervliet accepte ma formule anatomique : pas d'ambidextre, et ajoute : le soi-disant ambidextre est un gaucher. Il ressort, en effet, de ses expériences, qu'au point de vue du système nerveux sensitif du moins, l'ambidextre est un véritable gaucher : comme lui ses nerfs optiques, acoustiques, tactiles et ceux du sens musculaire du côté gauche ont une sensibilité prépondérante. Toulouse et Vaschide ont constaté qu'au point de vue de l'olfaction les ambidextres ont comme les gauchers une acuité plus grande du côté droit. L'inégal développement des deux moitiés du système nerveux sensitifs retentit sur la mémoire : les ambidextres retiennent comme les gauchers.

De tout cet ensemble de faits, il résulte que l'homme, 98 fois pour 100 environ, est droitier. La droiterie et la gaucherie sont congénitales, à mon avis, et aucun exercice ne fera d'un gaucher un droitier, car la cause de la dissymétrie est anatomique. Comme je vous l'avais fait pressentir jadis par quelques exemples, cette dissymétrie n'existe pas chez le fœtus ; en 1897, le professeur Corrado, de Naples, l'a démontré par l'examen de 244 fœtus. Ce n'est que peu à peu, lors de la croissance, que l'inégalité des os longs homologues se produit pour être définitive au moment de la soudure des épiphyses, c'est-à-dire à l'âge de vingt-cinq ans.

Van Biervliet avec d'autres auteurs cherche la cause première de la droiterie et de la gaucherie dans le développement du système vasculaire.

J'avais invoqué jadis une prédominance physiologique des centres nerveux qui président aux fonctions trophiques, en montrant alors que beaucoup d'individus sont droitiers par le membre supérieur et gauchers par le membre inférieur ; nous pouvons invoquer la constatation anatomique suivante : l'entre-croisement des pyramides peut se faire incomplètement ou à un niveau inférieur, de telle sorte que la conduction motrice est pour chaque membre à la fois directe et croisée ou encore directe pour le membre thoracique, et croisée pour le membre abdominal.

J'ai voulu surtout insister sur les faits anatomiques indiscutables et disons que si la symétrie, c'est-à-dire l'égalité absolue des deux moitiés du corps exprime la loi de conformation la plus importante de la forme humaine, elle n'existe dans la nature qu'approximativement, surtout chez les sujets les plus parfaits.

Je m'arrête là, car j'ai hâte de donner la parole à plusieurs de nos collègues qui vont nous entretenir de très intéressantes questions d'anthropologie sociologique et criminelle.

BIBLIOGRAPHIE

ROLLET. — Thèse de Lyon, 1888, et bibliographie. — *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1888. — *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 1889. — *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1889. — *Revue scientifique*, 1889.

GAUPP (Ernst). — *Ueber die Maass-und Gewichtsdifferenzen zwischen den Knochen der rechten und der linken Extremitæten den Menschen* (Inaug. Dissert., Breslau, 1889).

MATIEGKA (H.). — Ueber Asymetrie der Extremitæten am osteologischen Material geprüft (*Prager medicinische Wochenschrift*, Jahr. 18, 1893, n° 47).

HASSE (C.) et DEHNER. — Unsere Truppen in kœrperlicher Beziehung (*Archiv f. Anatomie u. Entwicklungsgeschichte*, Jahr. 1893, p. 249-256).

— *Arch. f. Anat. und Gesichtsasymetrie*, Leipzig, 1887.

LEHMANN-NITSCHE (L.). — Untersuchungen ueber die langen Knochen der süd-bayerischen Reihengraeberbevœlkerung (*Beitræge zur Anthropologie und Urgeschichte Bayerns*. Bd XI, Heft 111, München, 1895).

LESBRE. — Études hippométriques (*Soc. d'agriculture*, Lyon 1893).

GULDBERG (F.-O.). — Ueber die Zirkularbewegung als thierische Grundbewegung, etc. (*Biologisches Centralblatt.*, Bd XVI, 1896, n° 21).

GULDBERG (G.-A.). — Ueber die morphologische und funktionelle Asymetrie der Gliedmassen, etc. (*Ibid.*, n° 22).

— Om Extremitetsasymetrien hos Mennesket (*Norsk Magasin for Laegevidenskab*, 1897, n° 2).

— Études sur la dissymétrie fonctionnelle (Christiana *Trykt, Centraltrykkeriet*, 1897).

CORRADO. — *Rapporti metrici tra le varie parti del corpo fœtale*, Napoli, 1897.

Van BIERVLIET. — *Revue philosophique*, 1899, t. XLVII, p. 113, 276, 371 et octobre 1901.

TOULOUSE et VASCHIDE. — L'asymétrie sensorielle et olfactive (*Revue philosophique*, février 1901).

Société de Biologie

Séance du 22 février

Les asphyxies des vidangeurs.

M. Hanriot. — On sait que les vidangeurs, descendant dans les fosses, sont exposés à des accidents d'intoxication par les gaz délétères que renferment ces locaux. Chevreul a attribué ces accidents à l'hydrogène sulfuré. Des expériences de nombreux observateurs il résulte que l'hydrogène sulfuré n'est guère toxique qu'à la dose de 5 p. 100.

J'ai analysé l'air de fosses non ventilées; j'y ai trouvé 3 p. 10.000 d'hydrogène sulfuré ; en revanche, 10 p. 100 d'acide carbonique, 0 à 3 d'oxygène, 45 d'azote, 28 de gaz des marais, 9 d'hydrogène libre. Il est donc impossible d'attribuer l'asphyxie des vidangeurs à l'hydrogène sulfuré.

MM. Brouardel et Loye, chargés d'une expertise et de l'autopsie de vidangeurs ayant succombé à l'asphyxie, se sont étonnés de ne pas trouver, sur les cadavres, les altérations imputables à l'hydrogène sulfuré. Il semble, en effet, d'après ces constatations, que ce gaz ne joue aucun rôle ; il faut attribuer la mort au manque d'oxygène, à la grande proportion d'acide carbonique, et peut-être à l'action de bases toxiques volatiles.

Peut-être, dans certaines fosses, peut-il se développer, à certains moments, de l'acide sulfhydrique. En effet, si on verse un acide sur des matières fécales, il se dégage une grande quantité d'acide sulfhydrique et d'acide carbonique. Mais, en général, le contenu des fosses est alcalin et contient même 2 à 3 p. 100 de gaz ammoniac.

Les procédés de désinfection par le chlore ou autres produits chimiques ne servent donc à rien ; le seul moyen utile est la ventilation.

(Bull. méd.)

Influence de la législation sur le mariage. — La nouvelle loi japonaise sur le mariage qui vient d'être promulguée a déjà manifesté son influence néfaste, comme cela résulte des renseignements suivants. Le nombre des mariages est tombé de 8 p. 1000 à 6,78 p. 1000, par suite de la multiplication des formalités. D'autre part, la même raison a eu une influence favorable sur la fréquence des divorces qui ont diminué de 33 p. 100 ménages à 22,35 p. 100. (*Medical Record,* 5 octobre 1901.)

La lèpre dans quelques pays d'Europe. — La Prusse comptait officiellement, en 1900, 22 lépreux dont 10 à domicile et 12 dans les léproseries. La ville de Hambourg à elle seule avait 10 lépreux officiels, dont 5 indigènes et 5 étrangers. Le foyer principal de la lèpre en Allemagne est le bassin de la rivière Memel.

En France on compte jusqu'à 400 lépreux, en Angleterre et en Espagne environ 105. En France on se proposerait de construire une grande léproserie dans les Vosges. (*Gaz. degli ospedali e delle cliniche*, 31 octobre 1901.)

Disparition d'une famille par suicide. — A Danburg, État Connechicut (États-Unis) s'est pendu un des derniers membres de la famille Briggs qui a disparu presque entièrement par suicide. L'histoire des suicides dans cette famille remonte à cinquante ans pendant lesquels vingt et un descendants et parents de l'aïeul Briggs ont pris congé de la vie par un moyen violent. Parmi les suicidés on compte l'arrière-grand-père, le grand-père, le père, le frère et deux sœurs du dernier suicidé. Les moyens employés étaient souvent assez insolites : l'un s'est asphyxié en plongeant la tête dans un petit ruisseau ; un autre s'est attaché une pierre au cou et s'est jeté à la rivière. Mais toutes les victimes n'étaient pas du sang des Briggs ; il y a eu quelques femmes apparentées par alliance qui ont terminé leur vie de la même façon (*Medical Record*, 26 octobre 1901.)

Mortalité infantile dans les camps de concentration. — Le *British medical Journal* confirme lui-même la réalité de la mortalité effrayante des enfants boërs dans les camps de concentration, en se basant sur les résultats de l'enquête parlementaire. En juin-septembre, il succombait sur 194.980 enfants concentrés dans les camps du Transvaal, d'Orange-River et du Natal (63.625 hommes et 134.052 femmes), en moyenne 5.208 par mois, soit un enfant sur 37 par mois. Cela fait une mortalité annuelle de 322,6 p. 1000, alors qu'en Angleterre et dans le duché de Wales la mortalité des enfants au-dessous de cinq ans n'était en 1899 que de 55,5 p. 1000. Les enfants meurent surtout de la rougeole et de ses complications (broncho-pneumonie). Le journal anglais insiste particulièrement sur la nécessité : 1° d'organiser immédiatement une inspection sanitaire satisfaisante des camps de concentration ; 2° de diviser ce camps en nombreuses unités plus petites et complètement séparées les unes des autres. (*Brit. med. Journ.*, 9 novembre 1901.)

Longévité comparée dans les divers pays d'Europe. — La première place sous le rapport de la longévité revient à la Suisse. Dans ce pays la mortalité diminue rapidement. En 1870 elle était de 20,2 p. 1000, en 1880 de 18,3 p. 1000, en 1890 de 16,9, et en 1900 de 16,5 p. 1000. (*Philad. med. Journ.*, 26 octobre 1901.)

Privation de liberté au moyen des soporifiques. — A Aix-la-Chapelle on vient de condamner la femme d'un gardien à quatorze jours de prison pour « avoir privé son mari de sa liberté à l'aide des substances hypnotiques ». Pour quitter tranquillement la maison, elle mélangeait aux boissons des drogues soporifiques qui plongeaient le mari dans un sommeil profond. Ce n'est que lorsqu'elle fut trahie par la bonne qu'on l'a traduite en justice. (*Aerztlich Sachverst-Zeitung*, n° 21, 1901.) H. F.

Un peu de statistique du divorce. — Au moment où, en Italie, un projet de loi sur le divorce est pendant devant la Chambre, quelques notes statistiques paraîtront peut-être de saison.

Suivant la dernière statistique française (*Journal officiel* du 26 septembre 1901) qui se rapporte à 1898, cette année vit introduire devant les tribunaux civils 9.050 demandes de divorce, plus 471 demandes pour la conversion de séparations de corps en divorces, au total, 9.521.

En Allemagne, où le divorce fut établi par la loi du 6 février 1875, la moyenne annuelle des demandes, qui de 1881 à 1885 fut de 7.983, s'est élevée dans ces dernières années à plus de 10.000.

En Angleterre et dans le pays de Galles, où la loi sur le divorce date de 1857, la moyenne annuelle des demandes, de 205 dans la période 1858-1862, a passé à 547 en 1894 et à 644 en 1898.

En Autriche, où seuls les non-catholiques peuvent demander et obtenir le divorce, le nombre des demandes, de 1890 à 1894, a augmenté de 25 p. 100 (100 en 1890, 103 en 1894).

En Belgique, de 1891 à 1895, le nombre s'en est accru d'un cinquième, de 594 à 708. En 1898, il y a eu 883 demandes de divorce.

En Suisse, les divorces prononcés en vertu de la loi fédérale du 24 décembre 1874 ont atteint le chiffre de 877 en 1891, 882 en 1892, 903 en 1893, 932 en 1894, pour descendre à 897 en 1895. (In *Rivista Penale di Dottrina, Legislazione e Giurisprudenza*, février 1901.)

De la coloration des gonocoques par la méthode de Gram, par M. F. Antoni. — Il est d'une grande importance de pouvoir déterminer si un individu, antérieurement atteint d'urétrite, est encore ou n'est plus contagieux. Mais les cultures et inoculations ne sont pas à la portée de tous les praticiens et, d'autre part, les techniques fondées sur la méthode de Gram sont très diverses, souvent peu exactes. Aussi M. Antoni a-t-il cherché une modification de ladite méthode qui ait une suffisante précision et possède en même temps le maximum de valeur diagnostique; voici le mode de procéder qu'il indique.

Les lamelles ayant été préparées, on en colore une au bleu de méthyle pendant une minute, puis on la lave et on l'examine afin de se faire une idée d'ensemble. Les autres sont soumises au violet de gentiane aniliné durant vingt secondes et rapidement lavées; on les plonge alors dans la solution iodo-iodurée pendant une minute, en renouvelant souvent le liquide, on les égoutte sans les laver, on laisse tomber sur elles de l'alcool goutte à goutte durant deux ou trois minutes, on lave à l'eau, on colore à la safranine pendant une minute en renouvelant une fois le liquide, et on finit par un abondant lavage à l'eau.

Les lamelles sont examinées telles quelles, avec l'objectif à immersion. Les bactéries autres que le gonocoque sont colorées en bleu; le microcoque de Neisser prend, au contraire, la teinte claire de la safranine. Il n'y a d'erreur possible que dans 5 p. 100 des cas, puisque Steinschneider et Galewsky ont montré que 95 p. 100 des microbes urétraux résistent à l'épreuve de Gram (*Hygiea*, février 1901. R. de B.)

(Sem. méd.)

NOUVELLES

NÉCROLOGIE

M. le Dr Barella, membre de l'Académie de médecine de Belgique et correspondant étranger de l'Académie de médecine de Paris.

JACQUES L'ÉVENTREUR

L'Idée de derrière la tête du bourreau, d'après un journal anglais.

« James Billington, le bourreau qui vient de mourir, nous déclara un jour que jamais dans toute sa carrière, il n'éprouva à exercer ses fonctions autant de plaisir que lorsqu'il eut à pendre le Dr Neill Cream, car personne ne pouvait lui enlever de l'idée que ce condamné n'était autre que Jacques l'éventreur.

« Le Dr Cream usa de tous les moyens possibles pour retarder son exécution, et le bourreau Billington s'impatientant à la longue, finit par tirer brusquement le verrou fatal.

« Au moment où il poussait le loquet, il entendit le Dr Cream prononcer distinctement ces paroles : « Je suis Jacques » et crut qu'un instant après le condamné aurait avoué qu'il était — Jacques l'éventreur. »

En tous cas, à coup sûr, comme le disait Billington, jamais, depuis ce jour, nous n'avons plus entendu parler de Jacques l'éventreur.

LA LOI DU LYNCH

Dans ces derniers temps, on a souvent eu occasion de signaler les atrocités dont les États-Unis ont été le théâtre, actes monstrueux, commis au nom de la loi du lynch.

Qu'est-ce, après tout, cette loi qu'on ne retrouve dans aucun autre pays civilisé, et même dans aucune autre contrée du monde entier? En y regardant de près, on y reconnaît une brusque et soudaine manifestation de la souveraineté populaire, s'affirmant comme pouvoir judiciaire et exécutif.

Nulle part, cette loi du lynch n'est inscrite ou officiellement admise ; elle n'a été votée ni par le Congrès fédéral, ni par une Chambre quelconque des divers États. Et cependant, elle fonctionne avec une égale aisance, sinon avec une égale cruauté, sur tout le vaste territoire de l'Union américaine. Bien que les autorités constituées la redoutent, que les cours de justice, surtout, la répudient, elle est tolérée, elle s'impose partout. Partout, aux États-Unis, on la subit, on l'accepte, on en reconnaît même l'absolue nécessité.

Les principes du lynch, ses dispositions pénales, sa procédure et son fonctionnement ont été soigneusement établis, soit par écrit, soit par tradition. C'est tout un code ; et ceux qui appliquent la terrible loi observent scrupuleusement les coutumes établies. Spontanément, quelques notables du district ou de la localité s'assemblent, s'entendent, entraînent à leur suite d'autres citoyens, et, tous ensemble, d'un commun effort, par surprise ou de vive force, enlèvent aux tribunaux le délinquant pour le mener au supplice.

Et tout cela se fait avec l'approbation et à la grande satisfaction du peuple. Qu'on le remarque bien : du moment que la loi du lynch a fait irruption, il ne s'agit plus de faire mourir le coupable par les moyens usités et prescrits par l'État où se déroule le drame. Selon leur bon plaisir, les lyncheurs s'y conformeront ou ne s'y conformeront pas. Depuis quelques années, la loi de lynch opère diversement, selon la couleur de sa proie. Si le supplicié est un nègre, on le mutile d'abord et, ensuite, on le fait griller à petit feu.

En présence de pratiques si abominables, on s'est ému, çà et là, aux États-Unis. Des voix ont retenti pour protester timidement ; mais, quant à l'institution même du lynch, elle n'a pas été mise en question.

Tout récemment, un juriste américain très en vue, le professeur Shaler, a publié à ce sujet une étude curieuse et d'autant plus intéressante qu'elle montre avec quelle extrême mansuétude les esprits les plus cultivés jugent, aux États-Unis, les hauts faits du lynch. Aux yeux de l'érudit professeur, le peuple français a commis, à maintes reprises, des actes autrement barbares et révoltants que ceux reprochés aux lyncheurs américains. Et en vertu de quelle loi les a-t-il commis ? En vertu de la loi du salut public. Or, c'est M. Shaler qui l'affirme, la loi du lynch n'est autre chose qu'une loi de salut public.

A l'en croire, cette loi existe pour obvier à l'insuffisance ou à l'impuissance des tribunaux établis, et elle n'entrerait en vigueur que pour sévir contre des outrages pour lesquels la législation ordinaire se montre trop indulgente, surtout quand il s'agit d'outrages envers les femmes. Chose plus curieuse encore à noter, c'est que les lyncheurs sont presque toujours des hommes connus dans le pays pour leur affabilité, leur douceur habituelle et dont la moralité est absolument correcte. Par quel prodige psychologique ces mêmes individus sont-ils soudain transformés en vengeurs implacables et en bourreaux ? Qui pourrait le dire ?

Autre question. Pourquoi le lynch n'existe-t-il qu'aux États-Unis, où il se maintient victorieusement ? D'après M. Shaler, la raison en est très simple. Dans la grande république américaine, un accusé, quelle que soit l'énormité ou l'évidence de son crime, peut, au gré du juge, rester incarcéré très longtemps, sans être interrogé, ni autrement molesté.

On a vu des criminels manœuvrer si bien qu'ils n'ont été mis en jugement que plusieurs années après leur arrestation. Pour y parvenir, il suffit, le plus souvent, d'avoir beaucoup d'argent. Lorsque, après tous ces délais, l'affaire est portée devant les tribunaux, elle se

transforme en une espèce de joute interminable entre la défense et l'accusation. Si l'accusé est condamné, il fait appel de tribunal à tribunal, et entre chaque appel des années peuvent s'écouler.

Si, en dernier ressort, la sentence est maintenue, le condamné a encore une ressource suprême : il demande et obtient presque toujours grâce et pardon. On a vu et l'on voit encore assez fréquemment des crimes horribles rester impunis, grâce à ces procédés.

C'est, dit-on, pour faire échec à de pareils abus que la loi du lynch est pratiquée et acceptée aux États-Unis. Ce serait, d'après M. Shaler, peine perdue que d'essayer de la supprimer.

Aussi longtemps que les abus qu'on vient de mentionner subsisteront, le peuple américain ne renoncera point à son droit de lyncher. On n'obtiendra l'abolition complète du lynch que par la réforme radicale de l'administration judiciaire. Or, c'est là une entreprise colossale, une œuvre impraticable, aux États-Unis, comme ailleurs. Le lynch paraît avoir encore de longs jours devant lui. *A. B.*

(Le Temps.)

Il y a eu l'an dernier, aux États-Unis, 135 lynchages, dont 121 dans les États du Sud et 14 dans les États du Nord, soit 20 de plus que l'année précédente. Toutes les personnes lynchées, sauf 28, étaient des nègres.

La science des bourreaux anglais. — Le fondateur de cette science est un certain Berry, qui n'exerça que pendant une dizaine d'années, vers 1890, mais eut l'idée de publier un volume sur son horrible profession. Un médecin anglais nommé James Barr a résumé scientifiquement la recette empirique de Berry. Le bourreau était parti du principe que plus le condamné est lourd, moins il est nécessaire de le faire tomber de haut pour l'étrangler sans qu'il bronche, mais en ayant soin de ne pas lui arracher la tête.

Partant d'une longueur de 3 mètres pour un condamné pesant 56 kilos. Berry diminuait la longueur de la corde d'environ 4 centimètres par 3 kilos d'accroissement de poids.

La formule du Dr Barr est, dans sa forme, beaucoup plus scientifique. En multipliant le poids en livres anglaises du patient par la longueur de la corde en pieds anglais on doit obtenir un produit qui

soit voisin de 1.260. En traduisant par à peu près en mesures françaises le produit doit être d'environ 200 kilogramètres.

Bien entendu, il faut tenir compte de l'encolure ; si le cou est long et peu musculaire il faut diminuer le produit fatidique si l'on ne veut donner au public le dégoûtant spectacle d'une décapitation par arrachement.

Les bourreaux anglais travaillent aux pièces et n'ont pas de traitement fixe. A chaque représentation le ministre de l'intérieur les paye 262 francs de notre monnaie et accorde, en plus, 25 francs à leur valet. Le métier serait assez médiocre sans les tournées en Irlande, qui sont fort fructueuses.

Ajoutons que le bourreau a des frais parce qu'il fournit la corde qui doit être d'excellente qualité et en bon chanvre. Si elle casse, il est réprimandé et il court le risque de perdre sa place.

(*Le Temps.*)

Un profanateur de cadavres. — Le nommé Mathieu, âgé de soixante ans, fossoyeur communal d'Anthy, a été écroué le 29 janvier 1902, à la maison d'arrêt de Thonon, sous l'inculpation d'avoir violé le cadavre d'une femme de soixante-dix ans, enterrée le matin.

Il a été surpris le soir, au crépuscule, par un passant, au cimetière de la commune. La population du village prévenue par le témoin qui n'avait pas osé intervenir, ne sachant pas au juste ce qui se passait, arriva tout entière au cimetière, où elle put constater l'attentat de visu.

Sous les huées de la foule, Mathieu protesta qu'il ne cherchait qu'à enlever les bagues de la défunte. Mais on ne fut pas dupe de ce subterfuge, et les gardes champêtres durent le protéger contre le mari de celle-ci qui, dans sa colère, l'aurait écharpé.

On nous assure également que la fille du criminel, femme mariée et honorablement connue, se trouvant avec les premiers arrivants sur le théâtre de l'attentat, n'aurait pu retenir son indignation et aurait souffleté son père.

La commission de classement des récidivistes vient de publier son rapport pour l'année 1900. Il en résulte que cette année-là le nombre des relégations prononcées par la justice a été de 632. On constate que, depuis l'application de la loi du 27 mai sur la relégation jusqu'à aujourd'hui, le nombre des condamnations a été sans cesse en diminuant.

Les cours et tribunaux ont, en effet, prononcé la peine de la relégation :

En 1886	contre	1.610	condamnés.
1887	—	1.934	—
1888	—	1.638	—
1889	—	1.231	—
1890	—	1.035	—
1891	—	967	—
1892	—	925	—
1893	—	848	—
1894	—	885	—
1895	—	861	—
1896	—	788	—
1897	—	948	—
1898	—	771	—
1899	—	774	—

Ainsi, depuis l'origine jusqu'au 31 décembre 1900, 15,637 individus ont été condamnés à la relégation. Ils se répartissent au 1er janvier 1901 de la manière suivante :

9.978 condamnés ont été dirigés sur les lieux de relégation ;
23 condamnés sont en expectative de départ ;
1.993 condamnés en même temps aux travaux forcés ont été transférés sur les colonies pénitentiaires de transportation ;
614 condamnés ont été l'objet de mesures gracieuses ou sont proposés à cet effet ;
99 condamnés ont bénéficié, avec la libération conditionnelle, d'un sursis à la relégation ;
330 condamnés ont, pour raisons de santé, obtenu une dispense définitive ou provisoire de départ ;
563 condamnés sont décédés en France.

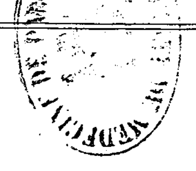
13.600 condamnés à la relégation.

La différence entre ce chiffre et celui des condamnations à la relégation, soit 2.037, représente le nombre des condamnés en cours de peine en France, Algérie ou Tunisie, et celui des individus qui ont été l'objet de plusieurs condamnations à la relégation.

Le Gérant : A. STORCK.

Lyon. — Imp. A. Storck et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE



LA VIE EN PRISON (1)

Par le Dr Charles Perrier

IV

VOLS

Il est aisé de comprendre que le vol *fleurisse* en prison.

Pour la lie de la Centrale (mendiants, vagabonds, souteneurs, etc.), tout est bon à prendre, même aux copains. Mais l'aristocratie de céans a des principes et nos chevaliers..... d'industrie croiraient faire acte de vilains, s'ils dérobaient aux camarades autre chose que du tabac; en revanche, ils *estampent* sans réticences messieurs les confectionnaires.

Vols au détriment des patrons. — Si roublards qu'ils soient, ceux-ci écopent toujours.

Un qui ne se laisse pas facilement rouler, c'est le confectionnaire de l'atelier de chaises. Néanmoins, avec la complicité du comptable détenu, les ouvriers lui *soulèvent* de temps à autre quelques sièges.

Chez les ébénistes se fabriquent en cachette et sont vendus,

(1) Extrait de l'ouvrage : *les Criminels*, tome II.

de gré à gré, des coffrets sculptés (en relief et à jour), des cadres, des dessus de brosses, etc.

C'est surtout du magasin que *filent* les espadrilles.

A l'atelier de lits en fer, le vol consiste à se faire payer deux fois le même travail.

Aux Filoches, quelques précautions que prenne le patron, le fil manque sans cesse.

Quantité de fournitures et même de chaussures disparaissent, comme par enchantement, de la Cordonnerie.

Aux Pantoufles, le coulage est aussi grand.

Le confectionnaire des Pipes a pensé mettre un terme à tout trafic chez lui, en séparant l'atelier de finissage de celui de sculpture. Douce illusion! l'ouvrier débrouillard ne s'en procure pas moins les ébauchons dont il a besoin pour sa propre clientèle.

Et le détenu ne s'en tient pas là : tantôt, il falsifie son livret; tantôt, à l'aide de fausses clefs, par escalade, etc., il reprend le travail *rendu* (voir chapitre : *Travail en prison*); parfois même, dans l'unique but de porter préjudice au patron, il vole, pour les détruire (1), nombre de fournitures et maints objets fabriqués.

Vols entre copains. — A chaque vente accidentelle, la *racaille* du *boudar* est à l'affût des *cavés*. Leur dérober les flanelles, chaussettes, tricots, etc., qu'ils viennent d'acheter, tel est le but de ces bons sires. Le vol accompli, ils confient le corps du délit à un camarade qui en trafique au besoin.

Aux Pipes, les condamnés s'emparent des modèles sculptés par des artistes de profession; ailleurs, disparaissent des compas, pinces, ciseaux, etc., que les victimes paient en amendes.

Dans les tiroirs, au réfectoire, les gameleurs opèrent sur les figues, fromage et autres comestibles.

Les comptables d'atelier marquent des rations sur le compte

(1) Alors, si l'auteur reste inconnu, l'administration couvre les dégâts, en infligeant aux hommes de l'atelier une amende en rapport avec la tâche, c'est-à-dire que l'individu, tâché 2 francs, paiera deux fois plus que celui qui *fait* 1 franc (Ébénisterie, août 1900).

dès *truffes* et se les approprient (1). Quelques-uns même *encoffient* le comptable de la cantine (2).

Les distributeurs des vivres puisent au tas, un peu à chacun; ils maquillent les mesures, afin d'avoir des bonis de vin et de lait.

Il se commet aussi des vols d'argent. Certains pickpokets (Bernard, en 1899) cachent mal leur *planq* et se le font *souffler* bien garni (34 louis).

Et, naguère, P..., un prévôt — ayant à sa disposition une *porte* — majorait les sommes demandées par les copains à leur famille et empochait la différence.

En résumé, tout est matière à *chapardage* et tout vol, s'il n'est restitué, mène à la rixe.

Ainsi, en 1899, les procédés du détenu Morelli (*les Criminels,* tome Ier, planche 30, obs. 83) faillirent amener une bataille générale. Morelli avait été classé dans plusieurs ateliers et ne voulait travailler nulle part. Ennuyée, l'administration lui donna la place de prévôt à la salle du repos. Dans cet emploi, notre homme servit d'intermédiaire à toute la détention pour la *camelote.* Son gousset s'emplissait à vue d'œil et ses affaires marchaient comme sur des roulettes, si bien qu'il en perdit la tête : *Quos vult perdere Jupiter dementat.*

Un beau jour, il lui vint l'incroyable fantaisie de payer quelques-uns de ses clients à coups de barre de fer. Armé de la sorte, il se battit avec Peyroni (3) qui l'envoya rouler à terre

(1) Il y a des imbéciles qui ne prennent pas bonne note de ce qu'ils achètent et ne se rappellent point, le soir, ce qu'ils ont mangé le matin. Leur compte est augmenté par le comptable de la cantine, de connivence avec le comptable d'atelier, soit de deux œufs, de quelques tranches de saucisson, etc., sans qu'ils se doutent du vol dont ils sont victimes. On glisse ensuite au cuisinier la liste des rations à mettre de côté et le tour est joué.

(2) Avant d'établir sa feuille générale journalière, celui-ci doit passer en revue l'état des rations demandées pour la consommation de chaque atelier, et vérifier le total des colonnes verticales, car il arrive souvent qu'au lieu de dix rations de fromage, par exemple, portées sur l'état, il ne doit en figurer que neuf. Ce déficit au préjudice de la feuille de cantine générale journalière, le comptable de la cantine le comblera, en augmentant les dépenses de quelques partants qu'il sait ne pas avoir payé leurs frais de justice, ou celles des décédés, dont les deux pécules restent le plus souvent la propriété du Trésor.

(3) No 3698, cinquante-quatre ans, condamné à deux ans de prison pour « violences ».

d'un coup de tête en pleine poitrine. Aussitôt le gardien Dutel dégaina et se porta hardiment sur Morelli, s'escrimant avec son sabre contre ce forcené (31 mars).

Les combattants furent mis en cellule.

A la sortie, Morelli ayant proféré des menaces de mort contre ses adversaires, ceux-ci prirent des précautions, les amis de Morelli en firent autant. On déroba des tranchets à la Cordonnerie, des compas à l'Ébénisterie, etc., etc. Pendant quelque temps, chacun se tint sur le qui-vive. Enfin, les partisans de Peyroni résolurent de brusquer l'attaque et, le 21 mai, au réfectoire, le jeune Chastre (1), payant d'exemple, se précipita sur Morelli et lui porta un coup de tranchet dans la région de la carotide.

V

TABAC

Cette denrée de contrebande joue, en prison, le même rôle que l'or dans la société. Aussi, tous les condamnés qui possèdent du *jonc* (2) s'empressent-ils de le convertir en tabac.

Moyennant un *demi-signe* (10 francs), le prisonnier peut se procurer huit paquets de 50 centimes qu'il vendra couramment cent sous le *carré* aux camarades. Il réalisera ainsi un bénéfice net de 30 francs.

D'autre part, pour avoir du *perlot*, le pickpocket confiera à tel ou tel intermédiaire (3) connu une demande d'argent, portant en *post-scriptum* : « Prière d'adresser l'envoi à Monsieur ?... », dont la *porte* mettra elle-même le nom et la rue du destinataire.

Aussitôt la somme en main, la *porte* prélève 50 p. 100 ; puis

(1) N° 2587, vingt ans, vol qualifié, cinq ans de prison (Inscription : *les Criminels*, t. Ier, pl. 43).

(2) La monnaie la plus recherchée est la pièce de dix francs, facile à cacher. Un billet de cent francs offre le grave inconvénient du change qui est de 10 à 50 francs.

(3) Les individus de condition libre, habitués à trafiquer, font étalage d'un très mauvais caractère, afin d'écarter tout soupçon.

viennent le tour du *monopoleur* et celui du *second* avec 25 et 10 p. 100, si bien que, sur cent francs, le destinataire ne touche que quinze francs de *trèfle* en trente paquets (1).

Indépendamment de cette catégorie de commissionnaires, on rencontre parmi les gardiens, contremaîtres libres, fournisseurs, charretiers et soldats, une foule de gens qui troquent du tabac contre maints objets divers (2). Ajoutons que les libérés s'ingénient à approvisionner les amis.

La grosse question pour les fumeurs, priseurs et chiqueurs, c'est de mettre leur denrée à l'abri. Tantôt ils la confient aux copains bien notés de l'atelier ou aux comptables et contremaîtres détenus qui ont leur sac plein de ruses; tantôt ils lui ménagent eux-mêmes une cache quelque part.

Un vent de folie souffle parmi les amateurs de tabac : les dèchards prisent du poivre; sucer les débris de vieilles pipes de terre ou mâcher l'enveloppe des vieux paquets sourit aux chiqueurs; et, dans le désir de *tirer une goulée*, certains fumeurs se risqueraient à porter un mauvais coup.

Aussi celui qui possède de l'*herbe* est-il entouré de respect. On a pour lui la considération qui s'attache à la fortune et il peut prétendre à toutes les jouissances. Mais que de jalousies, de convoitises, etc.! Notre capitaliste, si malin qu'il soit, a le tracas d'un avare pour son magot.

Pour empêcher l'entrée et la consommation du tabac, l'administration n'a ménagé ni son temps, ni sa peine. Tout cela inutilement. Enquêtes et contre-enquêtes n'ont jamais donné d'autres résultats que d'élever le prix de cette denrée de contrebande.

Le tabac est un despote qu'aucune rigueur ne pourra détrôner.

(1) *La Maison centrale de Nîmes*, pages 114 et 115.

(2) Il existe un tarif pour les échanges, à la connaissance de toute la détention *dégourdie*. Un gilet de flanelle vaut un demi-paquet de 50 centimes; une ceinture de même tissu, 10 à 15 cigarettes; 3 filoches se paient un *carré*. Le prix d'une paire de souliers, de deux paires de pantoufles, est le même. On a une belle pipe de 3, 5 et même 7 francs, pour un paquet que touche le sculpteur. Celui-ci gratifie le finisseur et le ponceur de 5 cigarettes ou de 10, suivant la qualité du bout d'ambre. Il lui est fourni par les tourneurs autant d'ébauchons qu'il *casque* de *thibiches*. Modèles et outils sont, eux aussi, tarifés. La hausse ou la baisse du tabac fait seule varier les prix.

Tout individu nanti de *perlot* est puni d'une amende de 2 à 5 francs, au profit du Trésor, et jeté en cellule pendant un temps plus ou moins long.

Les vers suivants ont été composés, le 21 octobre...., au « quartier séparé », par un *pègre* de la *haute* :

Docteur, il faut que je vous dise
Tout ce que j'ai sur l'estomac,
Car il s'agit d'une bêtise,
D'un simple paquet de tabac.

Pour ce fait assez ridicule,
Je fus je*té, in*continent,
Au fond d'une noire cellule
Où je m'épuise maintenant.

Mais ce qui comble la mesure
De cet étonnant jugement,
C'est qu'on veut me faire l'injure
D'un ignoble accommodement.

Savez-vous ce que me propose,
Sans rougir, notre contrôleur ?
J'hésite à répéter la chose...
Trahir... faire le délateur !

« J'ignore, ajoute le délinquant, l'effet que peut produire sur un honnête homme une pareille proposition. Le sentiment par elle éveillé en moi est la pitié. Et la preuve que le contrôleur l'a compris, c'est qu'il a cru devoir me jeter à la face mes nombreuses condamnations et me traiter d'imbécile. Imbécile! soit, mais délateur... jamais ! »

Voici sa lettre au directeur :

Je viens, dans cette humble missive,
Franchement vous ouvrir mon cœur ;
Prêtez une oreille attentive
A la faible voix du malheur.

Chacun de nous a ses faiblesses,
Ses moments d'oubli, d'abandon,
Ses défaillances, ses tristesses ;
Chacun a besoin de pardon.

Je suis voleur, escroc, faussaire,
Peut-être plus qu'un malfaiteur ;
Je suis capable de tout faire,
Hélas ! tout, sauf le délateur.

Tout enfant, j'avais dans mon âme
La haine de la trahison ;
Elle me semble plus infâme,
Plus basse, plus vile en prison.

Je ne fais pas la forte tête,
Bien que je sois taré, perdu,
Déshonoré ; je le répète :
« J'ai conservé cette vertu ».

Pourquoi, par de cruelles peines,
Me ravir ce pur sentiment ?
De plus, je sens que dans mes veines
Le sang s'épuise maintenant.

Je viens donc, rempli d'espérance,
Faire appel à votre bonté,
Pour que vous ayez l'obligeance
De me rendre... à la liberté.

Si l'État permettait au prisonnier d'acheter, sur le produit de son travail, un *carré* par semaine, il démonétiserait le tabac et fermerait tout débouché aux condamnés qui, en plaçant leurs fonds sur ce végétal, spéculent ainsi de très forts intérêts.

En outre, la plupart des vols, quantité d'actes contre nature et bien des tentatives de corruption à l'égard des agents et des contremaîtres libres n'auraient plus leur raison d'être.

Je demande qu'on autorise le tabac en prison.

VI

DÉLATION ET PUNITIONS

Délation. — Ici, pas de fonds secrets pour récompenser les délateurs, mais des promesses de protection, d'emploi, de liberté conditionnelle, de grâce, etc. Partant, les espions pullulent et inventent au besoin des calomnies.

Ce sont de vulgaires *croquants* (en général : campagnards, illettrés, sans condamnation antérieure) qui jalousent les malfaiteurs d'habitude.

Toujours seul, le délateur n'a aucune des consolations que les détenus savent se prodiguer... tabac, coup de main pour la tâche, cantine alors qu'on est puni, etc. Partout où il va, on le fuit comme la peste. Et le médecin reçoit tôt ou tard sa visite, motivée par un coup de trique ou de couteau.

Punitions. — Chaque jour, à dix heures, en un local appelé : prétoire, le directeur, assisté du contrôleur, de l'instituteur et du gardien-chef, distribue la justice disciplinaire.

Les prisonniers ayant à répondre d'une infraction quelconque se rangent dans la grande cour et comparaissent, à tour de rôle, entre deux gardiens, devant ces messieurs.

Un peu en arrière, le brigadier de semaine veille à ce que, durant les débats, l'accusé ne lance quelque projectile aux juges ou qu'il ne franchisse la barre pour tomber sur eux à bras raccourcis.

Toute infraction au règlement expose son auteur à être puni (1), suivant la gravité du délit :

De la privation d'école, de livres de lecture, de visite, de correspondance ;

De l'interdiction de cantine ;

D'une amende ;

De la mise au pain et à l'eau ;

(1) La statistique comparée de la justice criminelle dans les divers États de l'Europe constate que les pays où le régime disciplinaire est le plus rigoureux sont ceux où les récidives sont le plus fréquentes (Mouton : *le Devoir de punir*).

De la salle de discipline ;

Du cachot ou de la cellule, soit avec travail, soit sans travail, avec remboursement des vivres consommés ;

De la camisole de force ou de la mise aux fers (1), en cas de violences, fureurs ou voies de fait.

Sitôt une punition de cellule ou de salle de discipline prononcée, les agents conduisent le délinquant au *mitar* (2). Ses sabots sont remplacés par des chaussons ordinaires (3) et on le nippe de vieux effets, rarement propres.

La plupart des cellules ont, en moyenne, 3 m. 90 de long sur 2 m. 65 de large et 3 m. 04 de haut, ce qui représente un cube de 31 mètres environ.

Obscures, humides et mal aérées, toutes celles du rez-de-chaussée (quartiers *cellulaire* et *séparé*) ne sont autre chose que des caves dont la suppression s'impose.

Dans quelques *mites* se trouve un lit de camp. Le lit des autres est en fer avec un fond de feuillard ; fixé au mur, le lit peut se relever ou s'abaisser.

Une carafe en fer-blanc et un seau de tôle portatif, muni d'un couvercle en bois, contenant de l'eau chlorurée, complètent l'ameublement de ces divers locaux.

La nuit, on accorde aux hommes punis tout ou partie des fournitures réglementaires.

Presque de plain-pied avec la cour, la salle de discipline (4) renferme 28 bornes-sièges en pierre, numérotées, sur le couronnement (en bois) desquelles les délinquants appuient leur postérieur et apprennent les lois de l'équilibre, jusqu'au moment où le gardien, dissimulé derrière un grillage en fer, commande : « Debout ! en avant, marche ! » Alors, cahin-

(1) La camisole de force et les fers ne doivent être employés que comme mesure de précaution et non comme aggravation de punition. Il est ordonné de les retirer, lorsque cesse la période de fureur ou de danger. N'empêche qu'au mois de juin... quatre détenus N..., M..., K... et A... restèrent, fers aux poignets et aux pieds, durant treize jours, dans un cachot infect, privé d'air et de lumière.

(2) Quartier cellulaire.

(3) De *tresse, claqués*, dit le règlement.

(4) *Tourniquet* (Voir dessin dans *Archives d'anthropologie criminelle*, n° 88 du 15 juillet 1900, page 386 : *la Pédérastie en prison*).

caha, tournent (1), à la queue leu leu, en faisant 90 pas à la minute, nombre d'individus que le surveillant égaie par ses « gauche ! droite ! » monotones et ses menaces d'un rapport à la moindre attitude déplaisante. Et le soir, après avoir parcouru circulairement plus de 20 kilomètres, nos marcheurs sont enfermés dans un dortoir mal conçu et malsain où ils trouvent, roulés sur un châlit, les matelas et couvertures à eux spécialement destinés.

Tout condamné en cellule touchera, comme subsistance, dit le règlement, à 9 heures du matin, un pain de 700 grammes et (tous les trois jours) une soupe. Après un mois, il lui sera distribué uue soupe le matin et la pitance le soir, avec la *boule* bien entendu. Mais, *j'ai des raisons de croire qu'il n'en est pas toujours ainsi.*

Les disciplinaires, eux, reçoivent un pain de 700 grammes et la soupe de la détention.

De son propre chef, le directeur peut infliger jusqu'à trois mois de cellule. A la fin de chaque mois, il adresse au ministre de l'intérieur, par voie hiérarchique, un *état* sur lequel *doit figurer le nom de tous les délinquants,* avec la durée et le motif des punitions prononcées.

Cette dernière prescription n'est pas rigoureusement exécutée (2).

N'en soyons pas surpris. L'arbitraire règne dans la prison.

En 18.., tel directeur ne s'offusquait-il pas du délire même des *malades* (Goutal) et ne les faisait-il pas conduire au *mitar* et priver de draps et de couvertures, dans son ignorance ou son mépris des conséquences que cela pouvait avoir pour la santé (7 octobre) !

Au reste, ce même directeur fermait paternellement les yeux, quand ses agents obturaient les prises d'air des cellules (n°s 15 et 6) pour rendre le séjour plus malsain (21 juin).

On comprend dès lors que, s'autorisant de l'exemple qui leur vient d'en haut, les *gaffes*, de concert avec les prévôts,

(1) Chaque demi-heure de marche est suivie d'un quart d'heure de repos.

(2) A la date du 25 juillet ...., l'autorité préfectorale a bien voulu donner des ordres en conséquence.

pratiquent parfois le *passage à tabac* (1) sur un air qu'accompagnent les coups de clef et de talon.

Voyons maintenant comment on *opère,* au prétoire.

L'inculpé comparaît devant le directeur.

Si l'infraction signalée concerne la discipline, les mœurs, etc., le gardien-chef accuse. C'est au contrôleur qu'est laissé ce soin pour tout ce qui touche à la question du travail (tâche, malfaçon, tarif, etc.).

En deux temps et trois mouvements, quelles que soient les excuses alléguées par le prisonnier, l'opinion du directeur est faite. Celui-ci ne peut pas donner tort à ses agents. Mais le délinquant a-t-il déjà rendu quelques *services* dans l'établissement? le tient-on pour un homme redoutable? il *s'en tire* avec une punition légère. Dans le cas contraire, on le mate par les amendes et la cellule. La meilleure leçon n'est-elle pas celle des exemples ?

Au demeurant, le prétoire est un *théâtre où on singe la justice.*

Tandis qu'au palais les magistrats ne sont pas directement intéressés à l'affaire qui amène un individu devant eux, l'aréopage pénitentiaire est à la fois plaignant, accusateur et juge. Rien de moins équitable ! En outre, le détenu n'a aucun défenseur et souvent même on ne lui permet pas de prendre la parole.

En vue de la moralisation des condamnés, il importe de scinder les soins administratifs et la police disciplinaire.

D'après *Ferrus* (2), un conseil, composé du directeur et de deux membres étrangers à l'administration intérieure, devrait siéger en permanence au prétoire. On n'admettrait dans ce conseil, écrivait, en 1850, l'éminent *inspecteur général du service sanitaire des prisons,* que des hommes vieillis dans les services publics, d'anciens magistrats ou des juges suppléants, pris parmi les plus méritants et faisant là une espèce de stage.

De plus, comme le choix des directeurs laisse énormément à

(1) Il a fallu l'intervention de M. le préfet du Gard, en date du 27 mars ...., pour empêcher *momentanément* cette déshonorante pratique.

(2) *Des prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons* (avertissement X, XIII, XIV et pages 198 et 199), Baillière, éditeur, Paris.

désirer, il serait à souhaiter que les titres des candidats à ce poste fussent soumis aux scrupuleuses investigations d'un comité de magistrats et de médecins indépendants et nombreux auxquels — sous la présidence du directeur de l'administration pénitentiaire — le droit de refus et d'élection appartiendrait.

Le prétoire acquerrait ainsi plus de solennité et présenterait plus de garanties.

VII

CONSTRUCTIONS, DORTOIRS, WATER-CLOSETS

Constructions. — La maison centrale de Nimes est une ancienne citadelle (1), de laquelle — à moins d'admettre le manque de surveillance — il paraît impossible de s'évader (2).

Ses bâtiments dominent toute la plaine.

Chargé de les maintenir en état, l'architecte détaille, dans le *bulletin explicatif* des prévisions budgétaires, les travaux annuels à entreprendre ; il précise les dépenses par un devis, voire un croquis que le directeur adresse en haut lieu au commencement du quatrième trimestre.

C'est au chapitre : *Entretien*, que figure le blanchiment de l'immeuble pénitentiaire.

Cette opération se fait très vite et mal.

(1) *La Maison centrale de Nimes*, page 17, Paris, Masson, 1896.

(2) Parmi les *évasions* ou *tentatives d'évasion* à enregistrer, depuis deux ans, dans l'établissement, celle en date du 17 décembre 1899 est d'une originalité piquante.

Le héros, un *volaillon* nommé Maniol, s'introduisit, à 6 heures du soir, dans la chambre d'un gardien dont il revêtit l'uniforme. Ainsi travesti, notre pensionnaire se fit ouvrir les portes du *boudar*. Malheureusement pour lui, au moment où il descendait la rampe du fort, deux agents rentraient à la prison. L'un d'eux questionna le concierge sur le collègue qu'ils venaient de rencontrer. « C'est Maurel », reprit le cerbère, Et l'autre de répondre : « Mais non ! Maurel est de congé et je le remplace. » Ces paroles dessillèrent les yeux au portier. Sans perdre un instant, il se mit à la poursuite de l'évadé qui détala à travers les rues de la ville, criant ainsi que le véritable gardien : « Arrêtez-le ! » Un dragon éventa le *truc* et Maniol, pris au collet, fut remis entre les mains de l'agent suffoqué et tout en nage,

Sous la rubrique : *Construction*, se présente la *transformation* des dortoirs « en commun » en dortoirs « cellulaires ».

Vers la fin de l'année 1896. le directeur de l'établissement sollicitait du ministre de l'intérieur l'ouverture d'un crédit de 10.000 francs pour la création immédiate de 200 cellules et, dans l'exposé des motifs en faveur de ce projet, il arguait avec raison que — sous les verrous, la pédérastie étant en honneur — il convenait de séparer les jeunes condamnés des vieux pendant la nuit.

Aussitôt l'adhésion du ministre donnée, les travaux commencèrent. On en parlait à tout propos. C'était un enthousiasme ! Le mécanisme de fermeture des cellules apparaissait alors comme un mécanisme *phénomène*, et on continua à le qualifier ainsi jusqu'au jour où il fut démontré que les détenus pouvaient *vaquer à leurs petites occupations* avec la plus parfaite aisance (voir « la Pédérastie en prison », *Archives d'anthropologie criminelle*, n° 88, 15 juillet 1900, p. 375, et dessin ci-joint : *Une bataille sanglante*) (1).

Dortoirs. — Les dortoirs cellulaires (celui de la salle de discipline excepté) sont au nombre de huit et portent les numéros 1, 3, 4, 5, 6, 8, 10 et 11.

(1) La scène se passe, le 13 mai 1901, dans le dortoir cellulaire n° 1.

Il est 7 h. 1/2 du soir. Nombre de pensionnaires en veulent à mort au prévôt de garde — sorte de *courtier* servile — qui, armé d'un rasoir, se complait à étaler sa morgue.

Ne se contenant plus, certain quidam déjoint le grillage de la porte de sa cellule ; un autre écervelé en enfonce le panneau ; un troisième sort de sa *cage* par le toit, etc., etc. Partisans et ennemis en viennent aux mains. Couteaux, barres de fer, etc., rien ne manque aux combattants. Deux hommes tombent gravement blessés : le premier a le front largement ouvert ; le second a le dos de l'avant-bras profondément incisé. . Et quand les gardiens arrivent, à l'appel de la sonnette d'alarme, le prévôt, qui était monté sur le baraquement où ses copains lui donnaient la chasse, saute à terre, franchit d'un bond la porte d'entrée et descend précipitamment sur la cour. Son allure enfiévrée attire l'attention du lampiste pénitentiaire, paisiblement occupé à prendre l'air devant le magasin des pompes. Qu'arrive-t-il ? Ce détenu a tout juste le temps de se le demander : les gardiens conduisent à l'infirmerie un de ses amis sur le visage duquel le sang ruisselle. A lui de venger le blessé ! Alors, saisissant une hache d'incendie, le lampiste poursuit le prévôt jusque dans le poste des gardiens où fort heureusement on parvient à le désarmer (*Affaire jugée, le 17 décembre 1901, par le tribunal correctionnel de Nîmes*).

Dans le 8 et le 10 se trouvent 100 et 120 cellules. Le dortoir 11 n'en renferme que 56, sur 2 (au lieu de 4) rangées. C'est le moins mal aéré de tous.

Au dortoir en *commun* 10 *bis* couchent les heureux du *boudar* (employés du service général, tailleurs, vidangeurs, etc). On y compte 70 à 80 lits, au-dessus et au-dessous desquels l'air circule aisément.

Trois petites chambres contiguës représentent le dortoir 4 *bis* (1).

Comme son congénère le 10 *bis*, il contient des *cabinets d'aisances* et possède un petit *tonneau d'eau potable*. Les prisonniers ne s'y trouvent pas mal.

Humide et mal éclairé est le dortoir des vieillards, depuis que l'atelier d'espadrilles se dresse en face. Quant aux dortoirs *cellulaires*, il y a urgence de remédier à leurs inconvénients.

Indépendamment de leurs fenêtres trop étroites et trop espacées, des nombreux arceaux et de la maçonnerie nouvelle qui en diminuent le cube, de la forme du grillage adopté, de l'emprisonnement de l'air dans la *case*, que de causes d'insalubrité à relever ici : la saleté repoussante des effets, les odeurs variées (cuir, poix, essences diverses, etc.) dont ils sont imprégnés, les émanations corporelles, celles des vases de nuit (sans couvercle) mis à la disposition des détenus, la mauvaise qualité du gaz d'éclairage, le manque d'eau, etc., etc. ! Au lever, les hommes sont tous vertigineux et congestionnés. Aussi, répéterons-nous ce que Ferrus *écrivait, il y a cinquante ans* : « Bien que les directeurs ne soient pas obligés, par le règlement, à prendre l'avis des médecins sur les innovations qu'ils peuvent croire utile de prescrire, il semblerait convenable et humain que ces derniers fussent consultés, touts les fois que les mesures en question sont susceptibles d'influer sur la situation sanitaire (2). »

(1) Ce dortoir a été supprimé dans les derniers jours du mois de novembre 1901.

(2) *Des prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons*, page 462.

***

A l'heure du coucher, vétérans en tête et nouveaux venus *à la gauche*, les condamnés défilent, à la queue leu leu et au pas, devant les *gaffes* régulièrement espacés.

Au dortoir, ils déroulent leur matelas, déplient draps et couvertures, et organisent la couchette.

Après l'appel nominal, vient le *bouclage*.

Dès lors, la surveillance appartient aux prévôts.

En cas de tapage violent, de rixe, d'accident, de maladie, etc., le prévôt n'a qu'à presser le bouton de la sonnette qui correspond au poste des gardiens. L'intensité du carillon révèle l'importance de l'événement.

Parfois, la mise en mouvement du timbre n'est qu'une mauvaise plaisanterie, une petite vengeance à l'adresse d'un *galonné* rageur. Celui-ci, las *d'arpenter* le dortoir, voyant que tout est tranquille, qu'on dort, sachant au surplus que la ronde vient de passer, gagne son lit et s'y asseoit, enveloppé dans sa capote de garde. Bientôt, sa tête s'alourdit, ses yeux se ferment ; il s'allonge, le voilà endormi. Aussitôt, son ennemi qui le guettait se lève et, rampant sur les mains et les genoux, s'approche du bouton qu'il agite au point de révolutionner le poste. Quelques minutes après, apparaissent les gardiens... grognons, furieux d'être dérangés. Malheur aux délinquants! ils vont être emballés... Surprise étrange ! un silence parfait règne dans le dortoir. Où est donc le surveillant? Subitement réveillé, notre homme se frotte encore les yeux, croyant à une nouvelle ronde, lorsque résonne impérieuse la voix des *gaffes* furibonds : « Que se passe-t-il ? —Mais rien, Messieurs, je n'ai pas sonné. — Alors vous êtes somnambule, vous carillonnez en dormant, *est-ce pas? Aurez* de nos nouvelles, demain ! »

Au départ des gardiens, les causeries commencent, à voix basse, entre voisins de cellule. Puis, on s'interpelle à distance, tout le monde parle à la fois ; c'est un brouhaha sourd, continu, une rumeur qu'on ne peut saisir. Chaussé d'espadrilles, le prévôt va, vient ; il crie, menace, gourmande. On se tait devant lui et les conversations reprennent plus loin.

Ailleurs, les détenus se baladent en caleçon : les uns vont aux cabinets d'aisances, devant lesquels il y a nombreuse réunion ; d'autres accordent leur préférence au petit tonneau de *Château-la-Pompe*... Cependant les copains, couchés à proximité de la porte d'entrée, prêtent l'oreille et, au premier bruit, donnent l'éveil.

Water-closets. — Dans les ateliers et dans les dortoirs en commun, les cabinets d'aisances sont à double compartiment et fermés par des portes vitrées. Le sol est creusé sur une circonférence de 60 centimètres environ et un tuyau de chute en fonte sert à l'écoulement des matières fécales. Celles-ci sont reçues, au niveau des préaux, dans des récipients en bois que logent des cabanons plus ou moins bien clos. Le dégagement des gaz se fait par le tuyau de chute prolongé jusqu'au toit. Outre leur mauvaise situation, ces water-closets manquent de propreté.

Les tinettes des préaux sont représentées par des tonneaux défoncés, établis dans de petites baraques dont les portes atteignent la hauteur d'un mètre, tonneaux recouverts d'une planche mobile, percée d'un trou au centre, sur laquelle le prisonnier doit s'asseoir, le corps fortement incliné en avant par une barre fixée à 30 centimètres environ au-dessus du baquet. Pour ne point se salir, beaucoup de pensionnaires montent sur la planche. D'aucuns même s'installent sur la barre et pissent hors de la tinette.

Le nettoiement de ces tonneaux se pratique toujours trop lestement ; une corvée de ce genre ne devrait jamais se faire à l'heure de la promenade.

VIII

VESTIAIRE ET SOINS DE PROPRETÉ

L'habillement comprend :

— Une veste, un gilet, un pantalon, un béret en droguet de fil et laine beige ;

— Une paire de chaussons (doubles semelles) de même étoffe (*hiver*) ;

— Une paire de chaussons (doubles semelles) de fil et coton (*été*);

— Une paire de sabots (1) avec brides en cuir vissées.

Certains ouvriers reçoivent, en outre, un bourgeron et un pantalon de toile.

La couchette se compose d'un lit en fer avec fond en treillis ou en toile métallique, d'un matelas (*qui devrait être recardé tous les ans*), d'un traversin, de deux draps, d'*une* couverture de laine pendant l'été, de *deux* en hiver.

On *lave* les draps de lit une fois par mois ; les autres effets à l'usage des valides (2), ainsi que ceux des malades (3), aussi souvent qu'il est nécessaire ou que le médecin le propose.

Chaque *samedi*, les prévôts reçoivent les objets de lingerie à distribuer le lendemain. Soit, par homme :

— Une chemise, un mouchoir, un essuie-main, une *cravate*, un *serre-tête*, pour une semaine ;

— Une chemise, un mouchoir, un essuie-main, un *caleçon*, une paire de *chaussons*, pour la semaine suivante.

Au prévôt-chef est dévolu le soin de ramasser le linge sale et de signaler le manquant. Aussi, pour éviter une amende, le détenu qui n'est pas en règle n'hésite-t-il pas à mettre à contribution son lot de linge propre.

Empaqueté par espèce, le linge sale est recompté méticuleusement, avant d'être placé dans la cuve où l'attend la *grande* lessive aux cristaux de soude.

Pendant qu'il y séjourne, les buandiers préparent individuellement un baquet d'eau savonneuse, dans lequel ils plongeront, par brassée, le paquet à eux confié.

A la sortie, même manière de procéder pour le bain d'eau claire ; puis, le linge est tordu et placé à l'étendoir.

(1) Si, par la nature de leurs infirmités, certains condamnés ne peuvent faire usage de sabots, il leur est donné la chaussure nécessaire, sur l'avis du médecin et la *décision du directeur !*

(2) Les objets d'habillement que les détenus ont été autorisés à acheter sur leurs fonds disponibles et à recevoir du dehors sont *blanchis*, gratuitement, tous les mois.

(3) Le linge de l'infirmerie est lessivé à part, mais n'en est pas plus propre pour cela.

Propreté plus que douteuse et usure rapide, voilà les avantages de la méthode employée.

Rincés de la sorte, les effets de vestiaire et de lingerie passent entre les mains des ravaudeurs qui font à peine les réparations les plus urgentes. Si bien que, la plupart du temps, les condamnés sont complètement dépenaillés.

Pourtant l'administration supérieure invite, tous les ans, les maisons de détention à fournir un devis de leurs besoins présumés, en effets d'habillement et linge de corps.

Les vestes, gilets, pantalons, chemises, caleçons, comportent trois grandeurs ; il semble donc que l'économe doive et puisse fournir à ses pensionnaires des effets en rapport avec la taille.

Malgré ce, les trois quarts des prisonniers portent du linge trop court ; les caleçons manquent de bassin et les chemises couvrent à peine le pubis. Parfois même, celui-ci est à nu.

D'où vient cette anomalie ?

Doit-on en rendre responsables les prévôts qui, lors de la distribution, ne se préoccuperaient pas assez de savoir si Pierre est grand ou petit ? ou bien faut-il voir là une raison d'économie et penser que, par pure lésine, l'administration locale ne délivre que du linge de deuxième et troisième grandeurs, gardant en magasin celui de première ?

En tout cas, le remède est facile et se trouve dans les quelques propositions ci-dessous :

1° Distribuer aux détenus des effets de lingerie en rapport avec la taille ;

2° Matriculer ces effets ;

3° Ordonner que la destruction des divers objets d'habillement, etc., — considérés comme hors d'usage — aura désormais lieu devant l'inspecteur général, à l'époque de sa tournée.



Chaque soir, à 7 heures moins 10 minutes, le clairon annonce la cessation du travail. Aussitôt, les ouvriers de se précipiter aux fontaines — dans les rares ateliers qui en sont pourvus — ou au tonneau (petit fût, de la contenance d'un hectolitre, distribuant par un robinet en bois un mince filet d'eau).

Heureux ceux qui peuvent, en jouant des coudes, se laver prestement la figure et les mains !

Un pareil état de choses est déplorable ; il maintient les prisonniers dans l'habitude de la malpropreté, tellement que la douche et les bains sont peu recherchés et que nombre d'individus laissent encrasser leur peau d'une façon dégoûtante.

Disparue au mois de janvier 1900, l'ancienne salle des bains présentait un aspect misérable. Deux baignoires aux douves bosselées, une en tôle peinte, trois bains de pied et un de vapeur constituaient tout son mobilier.

En contre-bas, dans une pièce attenante, était établie la *douche*, c'est-à-dire un appareil (à pluie et à lance) muni d'une pompe à volant.

Fort usagé, cet appareil marchait mal.

La *machine*, destinée à chauffer l'eau, est la même qu'autrefois ; elle tombe de vétusté. On alimente son réservoir au moyen d'une pompe à piston (rotative, à deux clapets), ayant sur l'ancienne (à piston et à balancier) l'avantage d'occuper moins de place, mais d'une insuffisance notoire quand il s'agit de remplir les deux grands compartiments qui forment la bâche-réservoir.

Dans l'un de ces compartiments pénètre la vapeur de la chaudière ; dans l'autre se trouve l'eau qualifiée, à tort, de *froide*, puisqu'elle cesse de l'être par contact.

Deux grandes fenêtres, à l'ouest, éclairent la nouvelle salle des bains. A chacun des battants correspond une cabine.

D'un côté se rangent quatre baignoires, très belles, profondes, bien émaillées et pourvues d'une soupape d'évacuation. Un tube en Y renversé y conduit l'eau.

A l'opposé, on remarque un bain de siège et huit bains de pied, alimentés de la même façon.

Un oubli sans doute a retardé, jusqu'à ce jour, l'installation d'un bain de vapeur.

Entrons dans le local réservé aux douches.

Une fenêtre à l'est et une porte au midi assurent son aération ; la porte s'ouvre sur un hangar, *non asphalté*, où la mise à poil précède l'ablution.

A signaler : trois appareils « flambants neufs » — une douche

à pluie, une douche *à jet* et une douche *militaire* — que deux mêmes conduites mettent en communication avec la bâche.

La douche *à pluie* fonctionne assez bien ; mais il est plaisant de constater que, sur le cornet du tube destiné au débit du *mélangeur*, un fabricant d'instruments de musique fit jadis graver son nom : « *P. Daniel, breveté fournisseur des armées* ».

Malgré l'installation d'une pompe renforçant la pression de l'eau, la douche *à jet* est médiocre.

Quant à la douche *militaire* (sorte de douche à pluie), elle mérite à juste titre le sobriquet (*goutte militaire*) que lui ont donné les détenus. Sans la pompe, son petit réservoir serait vite à sec si deux hommes avaient, en même temps, la main sur la chaînette. Cet appareil — une fois plein — dépense plus qu'il ne reçoit.

Amener de l'eau, en grande quantité, dans les divers locaux de la prison et rendre *obligatoire* la douche (*facultative*) du dimanche, tels sont les désirs à formuler.

IX

HYGIÈNE PÉNITENTIAIRE

Au point de vue de l'hygiène, il s'élève de fréquentes contestations entre le médecin et le directeur.

Pour ce dernier, la nourriture est toujours saine et abondante ; les objets de lingerie et de vestiaire se font remarquer par la propreté et le confortable ; les ateliers, cuisines, dortoirs, cabinets d'aisances, etc., appellent l'admiration ; bref, rien ne cloche.

Et, parce que l'instruction du 8 juin 1842 lui concède un pouvoir discrétionnaire et sans partage, le directeur se croit tout permis...

Les questions d'administration ne suffisent pas à épuiser sa compétence ; il se donne volontiers un air doctoral et tranche de l'hygiéniste. *Dans la prison*, en effet, *il n'y a qu'un maître :* LUI. *Et le médecin, comme tous les fonctionnaires et employés, n'a que le* DROIT *d'obéir à ses ordres* (note du 3 décembre ....).

Voilà, dans toute sa beauté, la conception directoriale.

Dr Charles PERRIER.

REVUE CRITIQUE

L'INSTINCT SEXUEL

(A PROPOS D'UN OUVRAGE DE M. HAVELOCK ELLIS)

Par le Dr G. SAINT-PAUL
Médecin-Major de 2e classe au 66e régiment d'infanterie à Tours,
Membre de la Société d'Anthropologie de Paris.

Je viens de lire un chapitre des *Studies in the psychology of sex* (1), d'Havelock Ellis et je désire noter quelques réflexions, suggérées par cette lecture, moins pour combattre les vues d'Havelock Ellis lui-même dont l'érudition est très considérable et qui se montre psychologue très fin et très judicieux, que pour définir la nature de l'instinct sexuel et par là aider à faire justice de théories dont le grand tort est de prendre l'effet pour la cause. A mon avis, l'*instinct sexuel, c'est la manifestation d'une qualité fondamentale d'un groupe de cellules nerveuses dont la fonction est de mettre l'être vivant dans les conditions morales et physiques les meilleures pour rendre possible et facile le genre de coït adéquat à son sexe, puis pour déterminer et pour effectuer le coït.* Et le coït, disons pour les animaux qui ne le pratiquent pas : l'*acte essentiel de la reproduction, c'est la mise dans les conditions nécessaires à leur développement des cellules génératrices produites dans l'organisme adulte.*

Plus on considère des animaux à organes et à cerveau compliqués, plus les manifestations de l'instinct sexuel sont variées. Mais dans son essence le phénomène est le même ; il s'agit d'une propriété de la cellule nerveuse et l'instinct sexuel est un instinct fondamental, analogue à l'instinct de nutrition, qui pousse le petit, à peine né, à se repaître de la nourriture qui lui convient. Chez certains animaux, l'instinct sexuel se réduit par des procédés analogues à ceux que l'on remarque chez des végétaux à la libération des cellules génératrices

(1) The analysis of the sexual impulse, an abstract of *The Alienist and Neurologist*, Saint-Louis.

chez les mâles, à la réception des cellules génératrices mâles suivie à échéance plus ou moins longue de l'expulsion de la graine fécondée chez les femelles; ces phénomènes, chez des animaux inférieurs, ne nécessitent souvent que la mise en jeu par réflexe d'un appareil simple dont le fonctionnement, déterminé par l'excitant adéquat, reconnaît pour condition et pour cause un état protoplasmique spécial et normal (1); chez les animaux supérieurs l'appareil génital ayant acquis un haut degré de perfectionnement et de complication, produit soit directement, soit par action sur les organes voisins, des manifestations si nombreuses et diverses qu'elles voilent plus ou moins l'acte essentiel : la mise en activité, à une période de l'existence, de cellules nerveuses dont le rôle est de mettre l'être en état de placer dans les conditions nécessaires les cellules génératrices. Chez l'homme l'appareil génital est une longue chaîne pourvue de trois centres: un centre cérébral, un centre médullaire, un appareil viscéral. Chacune des parties étant soumise à d'étroites conditions de voisinage avec les organes voisins, et les centres nerveux (médullaire et cérébral) étant capables plus ou moins d'indépendance vis-à-vis l'un de l'autre il n'est pas surprenant qu'un certain degré de fragmentation fonctionnelle vienne souvent rendre les phénomènes plus obscurs.

Au fond, chez tous les animaux et même chez beaucoup de végétaux, le fait reste le même : production chez l'adulte de cellules génératrices dont la fonction nécessite tôt ou tard qu'elles se séparent de l'adulte générateur. Chez les animaux à système nerveux, des cellules nerveuses, douées de la faculté d'exciter ceux des autres centres nerveux qui peuvent les aider, douées également comme le sont les centres nerveux, *mais à un très haut point*, de la propriété d'inhiber par leur fonctionnement les centres dont l'action pourrait contrarier la leur, ces cellules nerveuses ont pour fonction d'assurer la mise dans les conditions nécessaires des cellules génératrices.

(1) V. Ellis, Clevenger, Spitzka, Kiernan, Joanny Roux : Certains ont pour des raisons d'analogie qualifié cet état de *faim protoplasmique*. On pourrait soutenir que la production des cellules génératrices, douées en puissance d'une énergie colossale, est le résultat de la limitation de l'accroissement de l'être, causé par la nutrition : un être ne pouvant s'accroître indéfiniment, sa force d'expansion s'emmagasine en des cellules de vitalité latente considérable (cellules génératrices). L'expression de faim protoplasmique me paraît devoir être réservée *à une simple analogie* entre le *mécanisme* de manifestations de l'instinct fondamental de nutrition avec certaines (expulsion ou réception suivie de conjonction des germes) de l'instinct de reproduction qui, s'il a dérivé du premier, peut être considéré, en l'état actuel de ses relations avec lui, comme étant devenu héréditairement distinct et fondamental.

Il n'y a pas plus lieu de se demander avec chance de réponse positive le pourquoi de cette fonction qu'il n'y a lieu de demander: Pourquoi l'animal, pourquoi le végétal, pourquoi l'affinité chimique, pourquoi la vie?

Havelock Ellis n'admet pas plus que je ne la comprends *la théorie de l'évacuation.* Sans doute, dans un sens, l'instinct génésique est bien un instinct d'évacuation puisque son rôle est d'opérer la libération, l'expulsion hors du générateur des cellules génératrices (1). Chez certains poissons il y a chez la femelle comme chez le mâle une évacuation; l'accouplement n'existe pas; le mâle cherche et trouve des œufs issus du corps de la femelle et verse la laitance par-dessus. Chez les animaux supérieurs même, on peut, peut-être, considérer les ovules arrivés à l'état de maturité comme évacués par le corps de la mère, et, provisoirement inclus en un territoire (ovaire) qui n'est déjà plus essentiel au générateur. L'instinct sexuel peut alors être considéré comme un instinct d'évacuation, si, par là, on entend instinct d'amener en contact les cellules génératrices mâles et femelles, produites par les générateurs, évacuées par eux. Avouons que l'expression instinct sexuel est plus claire et plus complète; de plus le mot *évacuation*, loin de simplifier la question, la complique et l'obscurcit. Il est d'autant plus mauvais qu'il conduit à comparer l'acte sexuel à la miction et à la défécation; or, il ne semble pas qu'il soit possible d'assimiler la nécessité et le fait de rejeter des produits devenus inutiles et toxiques, respectivement au désir sexuel et à l'acte de projeter *in loco debito,* tout au moins de mettre dans les conditions nécessaires à leur développement des cellules douées d'une force latente énorme. L'évacuation importante chez l'homme, accessoire chez la femme, est une phase de l'acte sexuel et la nécessité d'évacuer les déchets de la nutrition ne se pourrait guère comparer qu'à la fatalité de celles des pollutions qui se produisent par dégorgement d'une glande mâle dont le fonctionnement n'est pas physiologiquement suffisant; encore vaudrait-il mieux faire une comparaison d'ailleurs défectueuse avec le vomissement causé par une surcharge

(1) L'étude de l'instinct sexuel pourrait peut-être gagner à être considérée du point de vue suivant: étant donnée l'importance de la reproduction monosexuelle et aussi de la reproduction par hermaphrodisme de certains animaux inférieurs, il faudrait parfois chez les animaux supérieurs faire abstraction de la dualité sexuelle, pour considérer les organes mâles et femelles et les phénomènes sexuels nerveux *comme si ces organes* appartenaient à un même organisme.

de l'estomac. Quant aux jouissances qui accompagnent toute évacuation physiologique et que l'on compare au plaisir sexuel, il suffit de remarquer que chacun des actes physiologiques normaux est accompagné d'un plaisir *sui generis* et que les différentes phases de l'acte sexuel, et non pas seulement la courte phase de l'éjaculation, n'échappent pas à la règle. Il n'y a pas lieu de s'arrêter outre mesure à des théories qu'Ellis résume avec finesse et non sans ironie, je pense, par une comparaison entre la miction et la copulation considérée comme une miction qui ne pourrait s'effectuer sans le secours d'une partie du corps d'une personne autre et de sens opposé, agissant comme cathéter.

Le *plaisir*, effet de l'acte, aide à l'acte ; il devient une cause adjuvante et même déterminante de certaines de ces phases ; quant au *désir*, c'est la modalité subjectivement perceptible par autoconscience cérébrale de l'*état d'instance* des cellules nerveuses; au début, cet état d'instance peut, à lui seul, être la première phase d'un acte dont les circonstances, ou l'état de l'appareil médullo-viscéral, ne permettent pas encore l'accomplissement des phases subséquentes; cet état d'instance devient ensuite le facteur essentiel du *modus faciendi*, car cet *état d'instance*, expression incessante de la tendance à l'accomplissement de l'acte, et qui n'est que la tension d'un appareil nerveux, dont la fonction se porte à sa fin normale, par son expression subjective : le désir, fournit les éléments nécessaires à l'accomplissement de l'acte : recherche et rapprochement de l'être désiré dans les premières phases; — pendant l'acte même, recherche et renouvellement des sensations centripètes qui, parce qu'elles sont agréables (étant les éléments nécessaires à une dépense d'activité normale), *par le plaisir*, en contribuant à mener au paroxysme, à son apogée, la tension nerveuse, maintiennent et fortifient l'état d'instance. Et ceci se produit jusqu'au moment où les organes étant au point nécessaire, (c'est chez le mâle le moment où l'émission va se produire), pour la coaptation parfaite (émission d'une part, réception de l'autre), l'acte s'accomplit; puis la tension nerveuse disparaît pour faire place, l'acte s'effectuant, à la détente et au repos qui accompagnent et suivent tout acte normal physiologiquement effectué.

Si l'état de l'appareil viscéral peut particulièrement déterminer, s'il intervient ensuite, à quelque moment que ce soit, pour fortifier l'état d'instance qui se manifeste par un acte dont une évacuation est le terme ultime, l'instinct sexuel n'est cependant une tendance à l'évacuation qu'à la condition que le mot évacuation ait la signification que nous lui avons donnée au début de cette discussion et non

celle de rejet pur et simple en dehors de l'organisme (1); ce sont certains actes viciés et imparfaits, (onanisme). qui pourraient être comparés à de simples évacuations, s'il n'était plus juste de les rapprocher des actes anormaux qui ont pour but d'amener une excitation de l'organisme (alcoolisme, tabagisme); ce sont surtout les pollutions qui ressemblent à des évacuations; or les pollutions manquent précisément des caractères principaux nécessaires à l'accomplissement de la fécondation.

Une autre comparaison, à laquelle il ne s'arrête d'ailleurs pas, est faite par Ellis entre l'accouplement et l'*allaitement: The analogy is very close, though I do not know, or cannot recall, that it has been pointed out: the erectile nipple corresponds to the erectile penis, the eager watery mouth of the infant to the moist and throbbing vagina, the vitally albuminous milk to the vitally albuminous semen.* Et il note ainsi le plaisir de la mère : *The mother is indebted to the child for the pleasurable relief of her distended breasts.*

Moll, le célèbre écrivain allemand, déclare l'instinct sexuel constitué par deux instincts, l'*instinct de contrectation (instinct to approach, touch, and kiss another person, usually of the opposite sex)*, instinct dont la manifestation résulte *indirectement* des glandes sexuelles, propagé par sélection naturelle et qui ne s'est développé chez les êtres que consécutivement à l'instinct primordial de *détumescence*, manifestation directe de l'activité glandulaire.

Ellis qualifie autrement le premier de ces instincts, il l'appelle *instinct de tumescence*, et il considère les deux instincts comme intimement liés.

Mon avis est qu'il n'y a pas lieu de diviser en deux l'instinct sexuel ; au fur et à mesure que le système nerveux s'est développé, que le cerveau a pris de l'importance, l'appareil sexuel s'est également étendu et s'est trouvé en connexions de plus en plus étroites et nombreuses avec des organes cérébraux et autres de plus en plus variés et compliqués.

Les manifestations sexuelles ont augmenté en nombre et en diver-

(1) On peut évidemment trouver des analogies de *mécanisme nerveux* entre des actes aussi différents que l'accouchement, la miction, l'éjaculation; ces analogies n'autorisent pas à assimiler les modifications très variées d'un instinct dont la fonction est d'assurer le développement des cellules génératrices avec le simple acte semi-réflexe du rejet des produits de déchet (défécation et miction). Voyez note 1, p. 1. Voyez également travaux de Ellis, Eduard von Hartmann. Féré, Tarchanoff.

sité. Le centre médullaire a poussé des ramifications vigoureuses vers le cerveau et il s'est développé un organe sexuel cerébral; mais à l'état physiologique les différentes parties ont un jeu concordant, dont l'unité, au point de vue de la fonction à remplir, ne me paraît pas permettre la scission de l'instinct sexuel en deux instincts.

L'appareil génital comporte chez les animaux supérieurs un centre cérébral (1), développement, prolongement, épanouissement de l'appareil. Plus le cerveau est développé, plus la vie intellectuelle est intense, plus ce centre cérébral sexuel est nécessaire. Si nous considérons que la fonction sexuelle pour s'effectuer exige que les organes de l'être soient mis dans les conditions les meilleures pour l'accomplissement de l'acte, il serait incompréhensible que le cerveau ne se trouvât pas lui-même comme les autres organes dans l'obligation de réaliser les conditions optima pour l'accouplement; et c'est la fonction du centre sexuel cérébral d'influer sur les autres centres cérébraux au point de transformer le caractère, les idées, les habitudes de l'être, de le rendre presque méconnaissable, et d'amener par là entre êtres de sexe opposé les rapprochements les plus imprévus et les plus difficiles à effectuer.

A l'époque de la puberté, l'appareil nervo-viscéral est au point de croissance et de développement nécessaire à son fonctionnement; les cellules nerveuses sont *en état d'éveil* par suite de leur développement normal, et par suite de sensations centripètes émanées de l'appareil viscéral également arrivé à son état complet de développement. A ce moment une sensation (visuelle, olfactive, tactile, auditive) (2),

(1) Si l'on ne croit pas à l'existence d'un centre, il faut en tous cas admettre que l'activité cellulaire cérébrale peut affecter une modalité sexuelle; au moins provisoirement, l'expression de centre cérébral peut être utilisée pour rendre commodément la pensée.

(2) Le fait que l'amour est déterminé plutôt par un être que par un autre reconnait pour causes et des prédispositions héréditaires ou acquises qui constituent à chacun une formule individuelle plus ou moins transformable, et, surtout pour le premier amour, une raison de circonstance.

Il arrive qu'une sensation a agi plus particulièrement sur un cerveau en état d'éveil sexuel, soit à cause de son intensité, soit parce qu'elle est venue la première au moment de la réceptivité. Ceci explique que l'amour d'un jeune homme s'adresse souvent à un être que l'on eût jugé indigne de le provoquer. C'est que l'être qui, souvent inconsciemment, a déterminé cet amour a, par suite des circonstances, fourni le plus de sensations ou les sensations les plus adéquates au cerveau dont l'excitation n'attendait qu'une sensation appropriée pour se produire.

L'intensité et la fréquence des sensations émanant de la présence (vue, audition, olfaction, etc.) de l'être aimé ont, surtout en pareil cas, une grande importance.

peut-être fort banale, émanée d'un être appartenant, dans la règle, au sexe opposé (1) est l'excitant physiologique qui suffit pour déterminer l'état d'instance, en portant à l'éréthisme le centre sexuel cérébral. Ce centre sexuel cérébral est comme les autres centres cérébraux susceptible d'être *inhibé* (par exemple les centres de l'idéation, du raisonnement peuvent en certains cas gêner son éréthisme), ou *inhibiteur*. Or, au moment de l'éréthisme du centre sexuel, ce centre devient puissamment inhibiteur des autres centres cérébraux, et par là lève tous les principaux obstacles d'ordre intellectuel ou d'ordre instinctif à l'accomplissement de l'acte sexuel. Il est également et au plus haut point *excitateur* de ceux des centres cérébraux dont le fonctionnement aide au sien. Et nous voyons alors au moment où l'éréthisme sexuel cérébral, on peut dire l'érection cérébrale est obtenue et où l'inhibition de certains autres centres est le plus complète, les plus étonnantes modifications des attitudes, du caractère, des habitudes, et même les fautes de raisonnement et d'appréciation les plus grossières. Les obstacles à la réunion des êtres, loin de réfréner et de calmer l'éréthisme sexuel, l'exacerbent et déterminent soit chez les deux, soit chez l'un des deux une série d'actions (poursuite, coquetterie mâle et femelle) (2), *une agitation* dont le rôle est de forcer le

On connaît le proverbe : loin des yeux, loin du cœur. Si l'être aimé disparaît, le jeune être en état d'éveil sexuel ne tarde pas à être à nouveau influencé, de la même façon qu'il l'avait été auparavant, par quelque être de sexe opposé de son entourage.

(1) Étant donnée la facilité avec laquelle se produit l'excitation au moment de l'éveil sexuel, il n'est pas indifférent que le premier excitant soit adéquat; sans quoi il peut arriver que le premier acte (et dans l'acte il faut comprendre la phase cérébrale) soit partiellement ou totalement vicié, des voies d'association vicieuses sont créées ; l'appareil sexuel aura acquis la tendance à être mis en action par des sensations inadéquates, de même nature que celles qui ont déterminé pour la première fois l'excitation ; et, telle singularité (éréthisme se produisant par l'effet d'excitations bizarres ou malpropres) reconnaît pour cause un acte semblable effectué dans l'enfance ; de là le danger des agglomérations monosexuées ; et aussi celui des manœuvres attentatoires qui imposent, — et souvent à un appareil cérébro-viscéral insuffisamment développé, — des sensations anormales, et transmises souvent au centre par des voies anormales : c'est ce qui se passe, par exemple, lorsque l'excitation sexuelle est produite par action directe sur l'appareil viscéral, avant même que le centre cérébral soit en état d'instance ou simplement d'éveil.

(2) A noter que, pour chaque espèce d'animaux, les actes de coquetterie mâle ou femelle s'accomplissent par tendance héréditaire de la même façon, et que des modifications organiques si profondes se produisent sous l'influence sexuelle, que des changements considérables d'habitus se produisent à l'époque du rut de certains animaux, époque de rut dont la disparition, à peu près absolue dans l'espèce humaine, ne laisse pas de compliquer beaucoup l'étude de sa sexualité.

plus l'attention, et de fournir aux organes des sens, aux yeux, aux oreilles, à l'odorat de l'être recherché, qui, s'il est lui même en état d'éveil sexuel, vibre aux sensations les plus banales venant de l'être désiré, le plus de sensations susceptibles d'agir sur son système nerveux d'une façon favorable au rapprochement (1); en même temps, cette agitation constitue pour celui qui la manifeste (2) une dépense de force qui diminue la tension des autres centres nerveux, fortifie par conséquent la suprématie du centre sexuel, auquel elle ne cesse de fournir le plus possible de sensations (ou d'influences d'idéation) se rapportant à l'être recherché.

En même temps que le centre sexuel cérébral arrive à son paroxysme d'excitation et qu'il influence, c'est-à-dire excite fortement certains centres, en inhibe partiellement d'autres, le centre médullaire et par lui l'appareil viscéral se trouvent en état d'éréthisme. Cet état d'éréthisme médullo-viscéral fait suite à l'état d'éréthisme cérébral, et cela à un intervalle plus ou moins long, parfois tellement court qu'on peut considérer les phénomènes comme concomitants.

Si l'éréthisme de l'appareil médullo-viscéral, déterminé, soit par une sensation des organes génitaux, soit par une excitation nerveuse quelconque (cérébrale ou de nature réflexe), peut suffire pour permettre l'accouplement sans que le centre sexuel cérébral ait de part appréciable à l'acte, on peut néanmoins penser que chez les animaux supérieurs, et particulièrement chez l'homme, une reproduction *abondante* de l'espèce ne pourrait être assurée sans la participation à l'acte sexuel du centre sexuel cérébral. Celui-ci, par l'*excitation qu'il détermine de certains centres cérébraux, par la sienne propre*, et par le réfrènement des manifestations cérébrales qui s'opposeraient aux actes sexuels (raisonnements, actes d'instinct ou d'habitude), permet a l'être de surmonter les obstacles accumulés par les exigences de la vie en société. Le centre cérébral est la partie de l'appareil destinée à contrebalancer, à vaincre le jeu de centres cérébraux devenus prépondérants dans l'espèce humaine. Et ceci nous aide à

(1) On peut penser que les sensations qui déterminent l'éréthisme sexuel cérébral, par les profondes impressions qu'elles produisent, sont pour une part très appréciable un élément constitutif de *nos goûts esthétiques*. La parure d'amour chez l'animal, c'est-à-dire la plus éclatante, celle qui, par sa variété et sa couleur, est le plus capable d'impressionner le système nerveux, nous la disons la plus belle. Il serait intéressant d'étudier les manifestations de l'*instinct sexuel* en tant que *bases de l'esthétique*.

(2) V. Ellis au sujet des observations de Darwin. Voyez également Espinas, Beaunis, Groos, Ziegler, W.-H. Hudson.

comprendre que les rois, comme on dit vulgairement, en viennent à épouser des bergères, autrement dit les mariages d'amour (1). L'acte médullo-viscéral seul ne suffirait pas à assurer une reproduction abondante sans l'acte cérébral qui (2), par ses efforts préalables, aplanit les difficultés et en levant les obstacles, rend possible les unions les plus imprévues et les plus contraires au raisonnement et aux instincts conservateurs sous les formes particulières qu'il affecte dans l'espèce humaine.

Mais, de même que la plupart de nos actes habituels ne sont effectués les premières fois qu'après une élaboration cérébrale, pour devenir ensuite, sous l'influence de la répétition, des réflexes, de même, l'acte sexuel médullaire peut se produire sans avoir été précédé de l'éréthisme cérébral, qu'il peut au contraire précéder ou déterminer; celui-ci peut même manquer complètement ou presque complètement : une sensation tactile ou visuelle, une idée, une excitation des organes provoque l'éréthisme médullo-viscéral sans que l'excitation du centre cérébral ait été préalablement produite de façon appréciable, et que l'on ait pu remarquer l'état d'éréthisme cérébral dont nous avons parlé, et qui est la caractéristique de l'être amoureux, *in love*. Un amour qui s'est déroulé au début selon les trois phases normales: *tumescence* ou *éréthisme cérébral*, *tumescence ou éréthisme médullo-viscéral*, *détumescence*, peut se manifester par la suite par des actes dont chacun ne comprend que les deux dernières phases (*tumescence médullo-viscérale*, *détumescence*), et qui a été provoqué soit par une sensation centripète, venue des organes génitaux, et provoquant l'excitation du centre médullaire, soit par une sensation ou une idée dont l'influence se fait sentir sur le centre médullaire qu'elle excite, en suivant un tracé qui, tout en impressionnant plus ou moins des centres cérébraux, n'arrive pas à déterminer l'éréthisme du centre sexuel cérébral. Soit par l'effet héréditaire d'un fonctionnement vicié de l'appareil, soit au contraire par continuation héréditaire ou réapparition atavique d'appareils génésiques

(1) L'indulgence accordée aux délits et aux crimes dits passionnels témoigne que les jurés, plus ou moins consciemment, se rendent compte de la toute-puissance de l'instinct sexuel. de l'inhibition que ses manifestations exercent sur celles des autres centres.

(2) Je ne veux pas dire que le centre sexuel cérébral s'est développé *dans le but* de contrebalancer les influences antisexuelles, les forces d'inhibition suscitées et développées par la vie en société ; il faut entendre qu'un instinct aussi puissant que l'instinct sexuel se fait jour au travers des obstacles, ces obstacles fussent-ils le résultat du développement de centres nerveux supérieurs.

chez lesquels le centre sexuel cérébral est rudimentaire (car l'existence de celui-ci est peut-être due uniquement à ce fait que plus le cerveau s'est compliqué, plus l'humanité a progressé, plus les obstacles aux rapprochements sexuels ont grandi, plus, par conséquent, s'est fait sentir pour l'accomplissement de la fonction essentielle de reproduction le besoin d'un prolongement sexuel cérébral excitateur et inhibiteur); pour quelque cause que ce soit, il se trouve des hommes chez lesquels l'amour se réduit sensiblement à l'acte médullaire. Par contre, chez d'autres, la phase cérébrale devient si importante qu'elle semble passer au premier plan (1). C'est, avec la qualité de l'excitant qui influe particulièrement sur un être donné, un des éléments importants de la formule sexuelle individuelle.

La complexité de l'appareil, et par conséquent celle de son fonctionnement, amène souvent un degré plus ou moins prononcé de fractionnement de mécanisme (2). Ceci se conçoit aisément si l'on réfléchit que chacune des parties principales de l'organe (cérébrale, médullaire, viscérale) se trouve soumise à d'étroites conditions de voisinage ; de même que l'état de la vessie influe par le *plexus de Santorini* sur l'état des organes génitaux par l'intermédiaire du centre médullaire, de même que celui-ci dans la moelle influence plus ou moins le centre de la miction et est influencé par lui puisqu'ils sont voisins, de même le centre cérébral expose le système sexuel tout entier aux contre-coups des multiples influences excitatrices et inhibitrices des relations inter-centrales. Notons enfin que chacune des trois parties de l'appareil peut, par sa propre excitation, exciter les deux autres ou l'une des deux autres. L'excitabilité d'un pareil système est très facilement produite; très facilement aussi l'éréthisme n'aboutit pas à l'évolution des phases normales de l'acte. Plus un appareil renferme de neurones et de fibres, ou plus il confine à des neurones et à des fibres, plus son fonctionnement a chance d'être aisément vicié. De là le nombre considérable de

(1) De là, qu'il s'agisse de normaux ou d'invertis, la distinction entre les *cérébraux* et les *spinaux*. Voyez à ce sujet la classification de Magnan. V. également les travaux sur l'amour mystique.

(2) Il peut arriver que l'éréthisme cérébral ou l'éréthisme des organes ne se produise plus de façon normale, et aux moments voulus, pour une action synergique ; que l'un des deux s'effectue mal, de façon irrégulière ou sous l'influence d'excitants anormaux et même qu'il cesse complètement de se manifester (impuissance coïncidant, par exemple, avec un violent amour cérébral), soit d'une façon permanente, soit seulement à certaines périodes de l'existence ou pour un acte ou une série d'actes déterminés.

viciations sexuelles, acquises par habitude ou héréditairement transmises, et en dehors de toute malformation organique apparente. A l'âge de la puberté, des exigences sociales interdisent ou retardent le rapprochement sexuel ; l'éréthisme ne pouvant aboutir à la détumescence, celle-ci tend à être obtenue par des moyens anormaux (excitation centripète des organes, *autophilie* (1), *organophilie*, inversion). A l'âge adulte, il arrive que la conquête d'un être du sexe opposé, du fait des circonstances et des exigences sociales, ne devient possible qu'au moment où l'éréthisme cérébral (dont le soulagement a été parfois obtenu à l'aide d'artifices cause de déviations) n'existe plus, ou que l'être désiré est remplacé par un autre qui n'avait nullement déterminé l'amour cérébral ; l'excitation médullo-viscérale et la détumescence ne sont alors souvent obtenues que par des artifices ; il en résulte *une scission ; chacune des phases* (cérébrale et médullaire) étant effectuée à part, et les désirs ou jouissances qui se rattachent à chacune d'elles *recherchées pour leur propre compte ;* enfin le raisonnement en faisant clairement prévoir à l'homme la restriction apportée à son propre bien-être par la procréation de nombreux enfants ou par celle d'un enfant illégitime, le conduit à rendre sans effets l'acte ; de même la crainte raisonnée des maladies l'amène à modifier ou à remplacer les actes normaux, tout en poussant le plaisir au maximum. Enfin l'homme, par suite du développement considérable de son cerveau et de l'indépendance de celui-ci, de l'action puissante de l'intellect sur une partie du mécanisme (de la conduite) de l'organisme, ne trouve plus, autant que l'animal, dans les lois ou habitudes organiques héréditaires (instinct) un guide sûr pour repousser les actes viciés ou excessifs, pour se soustraire à l'enseignement de plaisirs anormaux (débauche) que lui révèlent ses semblables.

De ceci (2) résulte la fréquence dans l'espèce humaine du rempla-

(1) Voyez Laupts : *Perversion et Perversité sexuelles,* Paris, Carré et Naud.

(2) Parmi les conditions qui influent le plus sur la production d'*actes parasexuels,* signalons la disparition des époques de rut, par conséquent celle des *périodes de repos sexuel complet ;* la prédominance des centres intellectuels supérieurs et le fractionnement fonctionnel de l'appareil nerveux : antagonisme du pôle cérébral et du pôle instinctif ; *prédominance du pôle intellectuel :* autoconscience et raisonnement (crainte raisonnée des maladies, des charges de paternité); *subordination du pôle instinctif :* disparition ou atténuation des guides instinctifs, recherche, grâce au raisonnement, du plaisir pour le plaisir : excès, d'où anémie, excitabilité plus grande du système nerveux et instabilité nerveuse : leçons de débauche, conditions sociales en rapport avec le développement intellectuel, retard, à l'âge de la puberté, de l'accomplissement des fonc-

cement des actes sexuels par *des actes parasexuels*. A beaucoup correspond une déviation sensible du mécanisme qui pourrait conduire à l'établissement d'une classification rationnelle des perversions, déviations ou anomalies héréditaires ou acquises de l'instinct sexuel. Toutes ces altérations de fonctionnement se produisent aux dépens de la fonction de reproduction et déterminent une sorte de *malthusianisme automatique* (1), en relation directe avec l'état de la civilisation et avec les conditions matérielles, et qui nous permet de réléguer au loin la crainte chimérique de voir le monde trop peuplé, en supposant que les épidémies, malgré les règles de l'hygiène, et les conflits suscités par les nécessités matérielles, l'interêt et la jalousie ne suffisent pas à régler le problème de l'existence d'une population trop dense.

Pour terminer, un mot sur l'instinct maternel. Il semble bien plutôt la continuation, la fin (au sens philophique du mot), des manifestations de l'instinct sexuel que leur prélude. L'idée raisonnée d'avoir des enfants ne paraît pas, dans la règle, être le motif déterminant du rapprochement des êtres de sexe opposé. Le désir de se prolonger par la procréation peut aussi se manifester en dehors de toute participation de l'appétit sexuel. Il se produit chez les êtres qui n'ont pas d'enfants et dont par conséquent la façon de vivre n'est pas physiologique, puisqu'un élément important de la vie (affection pour les petits, soins à leur donner) leur fait défaut. Ce besoin, expression du système nerveux, résultant du manque d'accomplissement d'une fonction (celle de nourrir ou d'élever les enfants) peut être ressenti parfois dans l'espèce humaine au point d'amener consciemment, et avec plus ou moins de participation des centres intellectuels, l'être qui l'éprouve à la recherche de l'état d'amour ou simplement à celle de l'acte médullo-viscéral ; cette tendance est sans doute plus ou moins transmissible héréditairement. Mais ce n'est pas là à proprement parler de l'instinct maternel, ou instinct qui pousse les générateurs à protéger et à mettre dans les meilleures conditions de développement les produits

tions sexuelles ; à l'âge adulte obstacles aux rapprochements par raison de convenance ou de nécessités sociales ; codification exagérée de prescriptions religieuses ; interdiction de la polygamie légale, vie en milieu monosexué, disette d'êtres de sexe opposé. Voyez LACASSAGNE, KRAFFT-EBBING, MOLL, CHEVALIER, LAUPTS et le remarquable rapport du Dr ALETRINO (*Archives de l'anthropologie criminelle*, septembre 1901).

(1) Il serait intéressant de comparer les causes, la fréquence et la nature des actes parasexuels de l'homme avec celles des actes parasexuels des animaux.

de la conception (1), à effectuer dans ce but les actes sexuels, ou plutôt métasexuels nécessaires.

La part apportée par Havelock Ellis à la question de l'instinct sexuel est considérable et l'on ne saurait trop louer son érudition, la finesse de l'analyse et l'originalité de ses vues. Ses idées (2), dont j'ai moins cherché, en ces quelques pages, à donner l'analyse que l'impression, ayant surtout développé des considérations qui me sont personnelles, valent d'être méditées et commentées. Pas plus qu'aucun autre savant il ne peut résoudre entièrement le problème sexuel. Si nous pouvons espérer qu'un jour la science nous révélera le *comment* des manifestations sexuelles avec leur cortège de phénomènes physiques et chimiques, le *pourquoi* a chance de rester toujours insoluble. Et je terminerai cette note comme je l'ai commencée en disant : « Il n'y a pas plus lieu de demander le pourquoi de l'instinct qui pousse les êtres à se reproduire que de demander le pourquoi de la matière et de la vie. »

G. SAINT-PAUL.

(1) V. Au sujet de l'instinct maternel les idées d'ELLIS et celles de HEGOR et d'EULENBURG.

(2) Studies in the psychology of sex; the criminal, etc.

BIBLIOGRAPHIE

La réaction de Hay pour la recherche des acides biliaires. Rectification faite par M. H. Frenkel (de Toulouse).

Au mois de décembre 1900 (1) et en mars 1901 (2), j'ai publié seul ou en collaboration avec M. J. Cluzet plusieurs notes relatives à une réaction pour la recherche des acides biliaires dans les urines et dans les autres liquides de l'organisme. Par suite d'une erreur dont je suis d'autant moins coupable que j'ai fait les plus grands efforts pour l'éviter, j'ai attribué la découverte de cette réaction à Haycraft, alors qu'elle appartient en réalité à Mathieu Hay, aujourd'hui professeur de médecine légale à Aberdeen. Comme mes publications sur la réaction du soufre ont eu la bonne fortune de la faire connaître très largement dans le monde médical ainsi que le prouvent les communications dans les sociétés savantes et les journaux faites par divers auteurs, entre autres par MM. Chauffard et Gourand, Gilbert et P. Lereboullet, Lesné et Merklen, G. Mellière, F. Widal, Billard et Dieulafé, Ajello et Cacace, pour ne citer que quelques-uns, j'ai le devoir de rectifier mon erreur en même temps que de présenter quelques explications sur son origine.

Au début de mon travail sur la réaction appelée jusqu'à présent de Haycraft, j'avais indiqué que j'ai vu utiliser cette réaction à la clinique médicale du professeur Tichhorst à Zürich le 12 mai 1887. Dans mes notes prises à cette date se trouve le nom de Hay et non de Haycraft. Après avoir fait des recherches bibliographiques très laborieuses dans toutes les grandes publications qui m'étaient accessibles, je ne pus découvrir qu'une courte notice relative à cette réaction dans les *Éléments de physiologie* de MM. Langlois et Varigny. Ces derniers indiquant Haycraft comme auteur de la réaction, je crus avoir mal entendu M. Eichhorst et avoir omis la deuxième moitié du nom d'auteur dans mes notes.

Pour avoir l'indication bibliographique exacte, j'écrivis à M. le professeur Eichhorst et à M. le professeur agrégé Langlois. M. Eich-

(1) H. Frenkel : *Soc. de médecine de Gand*, décembre 1900. — *Soc. de biol.* 22 décembre 1900.

(2) H. Frenkel : *Archives d'anthrop. criminelle*, 15 mars 1901.

horst me répondit qu'il ne retrouvait plus ses notes sur cette réaction. M. Langlois ne m'ayant pas répondu, j'ai pensé que mon collègue n'avait rien à ajouter à ce qu'il avait publié dans son livre.

Quoi qu'il en soit, en raison de la haute estime dans laquelle je tiens MM. Langlois et de Varigny, je passai condamnation sur mes notes que j'ai conservées et j'attribuai la réaction à Haycraft.

Je viens de recevoir de M. Hay, professeur de médecine légale à l'Université d'Aberdeen, une lettre accompagnée d'un extrait de la traduction anglaise de la physiologie de Landois, prouvant que c'est lui qui est le véritable auteur de la réaction du soufre. Ses premières recherches sur ce sujet remontent à 1882. En 1886, il inséra une note détaillée sur la réaction du soufre, sur sa sensibilité, ainsi que sur sa nature physique (explication par la tension superficielle) dans la deuxième édition anglaise de la physiologie de Landois traduite par le professeur Stirling (p. 381). Malheureusement, ainsi que M. le professeur Hay me l'écrit lui-même, il négligea de faire connaître ses travaux ailleurs que dans des *usual journals*. Voici, d'ailleurs, le passage de sa lettre qui témoigne de la difficulté que je devais avoir pour trouver l'indication bibliographique sur cette réaction : *I need not say that I attach no blame to you for not finding the account of the test as it appeared in Stirling's translation of Landois' Physiology. I ought to have published it in one of the usual journals long ago.*

Je tiens à faire cette rectification dans le journal même où parurent mes travaux sur la réaction du soufre, en m'excusant auprès du professeur Hay d'avoir involontairement méconnu ses droits d'auteur. Dorénavant, il faudra donc appeler la réaction si appréciée des cliniciens depuis que nous l'avons vulgarisée *Réaction de Hay.*

Dans son livre *l'Inde et le problème indien*, M. Paul Bœll montre que les dépenses exagérées, faites à l'occasion des mariages et des funérailles sont, d'après la Conférence sociale de 1897, une des causes les plus importantes de la pauvreté et de l'endettement du peuple indien. « Les coutumes sociales, dit le document officiel, sont responsables du grand crime national de l'infanticide des filles. » Cette atroce coutume se rencontre surtout chez ceux qui constituent la véritable aristocratie de l'Inde, les Rajpouts de haute caste. Cet infanticide des filles, dans le Rajputana, fut toléré aussi longtemps que dura la domination de la Compagnie.

P. Bœll dit (p. 236) : « De l'obligation, d'une part, de marier ses filles, et du désir, d'autre part, d'éviter les dépenses ruineuses, toujours considérables, entraînées par leur établissement, est née l'abominable coutume de l'infanticide des filles, très répandue dans le Nord-Ouest, dans l'Oudh, dans le Penjab, et dans certaines parties de la présidence de Bombay, tout à fait universelle jadis chez certaines hautes castes du Rajpoutana. Une enquête officielle, prescrite en 1856, révéla l'existence de nombreux villages qui, de mémoire d'homme, n'avaient compté aucun enfant du sexe féminin. A propos d'une vaste agglomération rajpoute, le commissaire enquêteur rapporte que « non « seulement on n'y trouve pas de filles actuellement, mais même il n'y « en a jamais eu, et le fait du mariage d'une fille ne s'est pas présenté « depuis plus de deux cents ans ». En 1869, à la suite de mesures législatives prises par les autorités britanniques, la situation s'était un peu améliorée. Les rapports signalaient : 7 villages comptant 104 garçons, 1 fille ; 23 villages avec 284 garçons et 23 filles; dans d'autres, le mariage d'une fille est restée une cérémonie tout à fait inconnue. »

Sous lord Wellesley (1798-1805), l'exposition des enfants et des parents âgés, abandonnés aux fauves ou condamnés à mourir de faim fut déclarée « illégale ».

La *sati* fut tolérée jusqu'en 1829 et dans la seule année 1815, sur les possessions britanniques, on brûla 315 veuves.

La suppression des sacrifices humains, chez les Kondhs, ne remonte qu'à 1845. A cette époque, quand le rana d'Oudaipour traversait la rivière Mahi, on sacrifiait au fleuve un individu d'une caste particulière. Les sectes appelées *Saktas* pratiquent encore aujourd'hui — mais en secret — l'anthropophagie religieuse. Les suicides religieux, les mutilations religieuses, un suicide spécial qui consistait pour les malheureux que leur mère avait voués à Siva à se précipiter du haut d'un rocher, les lépreux enterrés vifs, voilà des coutumes presque contemporaines et qui existeraient encore sans l'intervention britannique.

L'Année psychologique, publiée par Alfref Binet, avec la colloboration de MM. H. Beaunis et Th. Ribot, septième année, 1901. Schleicher éditeur, Paris, un vol., 854 p.

Cet ouvrage contient trois parties : des mémoires originaux — des analyses bibliographiques — des tables bibliographiques.

Parmi ces mémoires originaux signalons :

Les habitudes des Bembex (monographie biologique) de I. Bouvier; les mémoires de Féré sur la fatigue et l'effort musculaire; les mémoires de Binet, de Demoor et Daniel de Simon, sur la céphalométrie des enfants arriérés.

Les analyses bibliographiques sont très détaillées et permettent de se rendre un compte exact des travaux analysés.

Enfin la troisième partie est une longue énumération de tous les travaux publiés dans l'année sur les différents sujets de psychologie.

Ouvrage de documentation.

Traité complet de l'expertise judiciaire. — Guide pratique et théorique à l'usage des experts, arbitres, magistrats, officiers ministériels et conseils en matière civile, commerciale, administrative et criminelle avec formules, par Louis Mallard, greffier au tribunal civil de la Seine, Paris, Marchal et Billard, 1901, un vol. de 500 p.

L'auteur a recueilli dans cet ouvrage les textes de lois, décrets et ordonnances, les documents de jurisprudence, les avis de doctrine et les usages concernant l'expertise judiciaire.

C'est un livre de renseignements très judicieusement présentés et groupés; plusieurs tables des matières alphabétiques permettent de trouver très rapidement les textes recherchés.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Société de médecine légale.

Séance du 10 mars.

DE LA RESPONSABILITÉ DU MÉDECIN EN CAS D'OPÉRATION MUTILANTE FAITE SANS LE CONSENTEMENT DU MALADE

M. Constant. — La conférence des avocats du barreau de Paris, dans son assemblée du 8 mars dernier, a solutionné par la négative la question suivante, après un brillant plaidoyer de M. H. Sauvard :

Un médecin engage-t-il sa responsabilité civile par le seul fait de pratiquer une opération sans le consentement du patient ?

On a supposé qu'un médecin, mis en présence d'un malade, estime que la vie de celui-ci est en danger si une opération grave et *mutilante* n'est immédiatement pratiquée.

Le médecin peut évidemement mettre le malade à même de choisir entre l'infirmité *certaine* et la mort *probable* et se conformer ensuite à sa volonté. Mais le médecin peut aussi penser que c'est trop préjuger des forces morales du malade que de le mettre en demeure de prendre une détermination de cette mesure ; il estime peut-être aussi qu'investi par la loi d'un titre qui consacre les connaissances qu'il a si laborieusement acquises, il doit être seul juge de la situation. Il prend donc seul la décision : le malade est chloroformé, l'opération pratiquée ; elle a réussi, le malade est sauvé.

Mais celui-ci est infirme et réprouve l'opération qu'il a subie. Il aurait préféré à la mutilation *certaine* le risque d'une mort *probable*, seulement probable. N'avait-il pas seul le droit de disposer de son corps ?

Se pose alors la question de savoir sur quelle base juridique pourrait s'appuyer une action en responsabilité contre le médecin.

On ne saurait dire qu'elle trouve sa base dans un contrat de mandat salarié intervenu entre le malade et le médecin, ni dans l'article 1382 du Code civil qui suppose la faute, l'imprudence ou la négligence.

Mais l'article 1382 suppose aussi le *préjudice* et peut-être pourrait-on considérer comme tel l'infirmité résultant de l'opération, infirmité qui n'a été ni prévue, ni acceptée par le malade.

Dès lors, il y a à rechercher : 1° si le médecin a violé un droit en prenant seul la décision ; 2° si le choix du parti à prendre appartient au médecin ou au malade.

Les obligations professionnelles du médecin, son rôle social exigent qu'il soit absolument maître de son traitement. Le médecin a le devoir certain de faire *tout le nécessaire* pour sauver le malade qui s'est confié ou qu'on a confié à ses soins. Ce devoir suppose le droit corrélatif de choisir sans entrave les procédés à employer pour arriver à ce but : la guérison.

D'autre part, la loi a exigé du médecin des garanties de savoir et d'expérience ; elle a exigé de lui, précisément, la *compétence ;* il faut donc lui reconnaître à la fois le devoir et le droit de juger. Le fait du médecin qui décide seul de l'opération à réaliser ne constitue donc pas la violation d'un droit, mais, au contraire, l'*exercice d'un droit* implicitement conféré par la loi elle-même.

La solution contraire se heurterait aux *impossibilités pratiques* suivantes :

En cas d'urgence, le médecin ne peut raisonnablement discuter avec son client, alors que les minutes sont comptées. Si, en droit, le principe de la responsabilité du médecin pouvait être admis dans ce cas, en fait il est certain que le médecin n'oserait plus pratiquer une opération nécessaire, car il pourrait toujours redouter que l'urgence même ne soit contestée par la suite.

Dans ce cas, de beaucoup, d'ailleurs, le plus fréquent, *où le malade est incapable d'exprimer une volonté,* à qui le médecin demandera-t-il le consentement ?

Au père s'il s'agit d'un enfant; au mari, aux plus proches parents, aux personnes sous l'autorité légale desquelles le malade se trouve placé. D'accord, mais encore faudra-t-il que celles-ci soient présentes au chevet du malade ou qu'elles puissent être facilement et promptement trouvées.

Mais pourquoi réduire le médecin à cette alternative : demander l'autorisation d'agir à des personnes doublement incompétentes et comme tiers et comme étrangères à l'art de guérir ; ou bien, faute de pouvoir obtenir un consentement, mettre en pratique la théorie du *laisser-mourir*.

La personne appelée à consentir à l'opération peut, d'ailleurs, être précisément l'héritière du malade ; quelle situation délicate et, peut-être, quelle tentation !

Toute atteinte portée au libre exercice de la médecine se retourne ainsi contre les intérêts mêmes qu'on prétend sauvegarder et nuit aux malades, loin de les protéger.

L'intérêt des malades exige impérieusement que les médecins ne soient pas découragés par la menace de responsabilités multipliées.

LÉSIONS TRAUMATIQUES DES FOETUS ABORTIFS EN DEHORS DE TOUTE INTERVENTION

M. Bonnaire. — En présence des premiers faits de désordres anatomiques superficiels ou profonds que j'ai eu à observer sur les fœtus, j'ai eu grande tendance à admettre comme cause uniforme la pratique de manœuvres abortives à l'aide d'instruments piquants et tranchants. Mais il est des faits dans lesquels, malgré l'apparence d'une intervention criminelle, les lésions dont le fœtus expulsé est porteur sont incontestablement d'origine spontanée.

Selon le moment et le mode de production de ces désordres traumatiques, je les diviserai en deux groupes : ceux qui prennent naissance

au cours de la grossesse avant tout début de travail, et ceux qui sont le résultat de l'expulsion de l'embryon.

En mars 1901, j'ai eu l'occasion de présenter à la Société d'obstétrique de Paris un exemple typique de dilacérations fœtales ressortissant au premier des deux groupes. Le cas que je vais vous présenter aujourd'hui rentre dans la deuxième catégorie, c'est-à-dire a trait aux lésions que peut déterminer sur le fœtus encore vivant ou déjà altéré par la mort et la momification l'effort de contractions utérines déployé pour insinuer et dégager le produit de conception à travers un col utérin insuffisamment ramolli, effacé et dilaté.

Il s'agit d'un fœtus abortif de 170 grammes provenant d'une secundipare, grosse de trois à quatre mois, amenée dans mon service en travail d'avortement. A l'exploration digitale nous trouvions le fœtus exactement plié en deux sur un plan latéral, à mi-hauteur du tronc, et presque entièrement dégagé hors du col utérin. Il fut aisément amené au dehors par énucléation digitale, et pour ainsi dire sans traction aucune.

Au niveau du flanc gauche, à travers un orifice circulaire offrant un diamètre de 1 cent. 1/2 environ, s'échappe un volumineux paquet d'anses intestinales. L'intestin n'offre aucune altération appréciable. Le pourtour de la plaie ne diffère pas, dans son aspect, du reste de la peau. Sur les membres pelviens et sur le dos il existe plusieurs décollements du derme déchiré par lambeaux.

La plaie de la paroi abdominale était si nette que notre première idée fut d'admettre qu'un instrument piquant avait été introduit dans l'utérus, dans le but d'interrompre la grossesse, et avait ainsi lésé directement le fœtus. La femme, cependant, nous affirmait que son avortement était spontané et l'attribuait aux fatigues résultant des efforts qu'elle faisait pour monter des seaux de charbon à la hauteur d'un cinquième étage.

Pour m'assurer si pareille lésion pouvait prendre naissance au cours d'un avortement spontané, j'eus recours à l'expérimentation.

Je pris un fœtus se trouvant dans les mêmes conditions de résistance et de dimensions que celui que je viens de vous présenter. Je réalisai une sorte de segment inférieur de l'utérus à l'aide des deux mains d'un aide accolées l'une à l'autre en cupule. Un léger écartement des deux bords cubitaires devait jouer le rôle de l'orifice cervical.

Je disposai le fœtus en attitude *conduplicato corpore* de façon que son flanc gauche reposât sur l'orifice inter-manuel ; puis avec la pulpe de mes doigts, agissant simultanément sur les deux extrémités

céphaliques accolées l'une à l'autre, j'exerçai des pressions soutenues pour dégager le fœtus dans l'interstice compris entre les deux mains de l'aide. Nous ne tardâmes pas à percevoir un craquement net, et nous nous aperçûmes alors que le paquet intestinal avait fait éclater la paroi abdominale et faisait hernie au dehors. De plus, la pression de nos doigts et le contact des mains de mon aide avaient entraîné des décollements cutanés, lambeaux identiques comme aspect à ceux qui s'étaient produits sur le premier fœtus.

Dans une seconde expérience faite avec un fœtus frais un peu plus développé et pesant 320 grammes, on n'obtint que des décollements multiples, mais pas d'éclatement de la paroi abdominale. Mais cette lésion se réalisa dans une troisième expérience faite avec un fœtus frais de 200 grammes.

Il est donc possible de réaliser, par l'hyperflexion latérale du tronc d'un fœtus et par le tassement de celui-ci à travers une cupule perforée, des désordres identiques à ceux que la nature peut effectuer à elle seule en clinique.

Je conclus donc qu'il convient d'apporter la plus grande réserve lorsqu'on est appelé à se prononcer sur la nature étiologique d'un avortement, d'après le simple examen des désordres anatomiques que peut offrir le fœtus.

M. Maygrier. — J'ai observé un fait analogue chez une femme entrée dans mon service : la poche des eaux était à la vulve ; elle se rompit spontanément. Le fœtus, macéré, présentait les lésions abdominales décrites par M. Bonnaire. Au thorax, à l'aisselle, on voyait les muscles à nu, presque déchirés.

Je crois donc aussi que des lésions considérables peuvent, dans l'avortement spontané, se produire sur le fœtus, surtout s'il est macéré. Il ne faut pas s'empresser de les attribuer à des manœuvres criminelles, mais bien songer à ce qui se produit quand le corps du fœtus est plié en deux.

DE LA DÉCLARATION DES FOETUS

Cette question, discutée à la Société de médecine légale le 14 juin 1897, vient d'être reprise par M. Lutaud, à la suite des circonstances suivantes :

Il a porté à la mairie du premier arrondissement un fœtus mort-né ; on a refusé de le recevoir et de l'inscrire sur le registre *ad hoc*, et M. Lutaud a été invité à se rendre chez le commissaire de police qui

l'a purement et simplement éconduit. Sur le conseil de M. Brouardel, M. Lutaud a fait une sommation au maire. Celui-ci a refusé, étant couvert par une lettre de M. le substitut disant de refuser la déclaration d'un fœtus et même celle d'un enfant vivant si l'on ne donne l'adresse et le nom de la mère.

En définitive, tant qu'on ne désignera pas un endroit pour recevoir les fœtus, la Morgue, par exemple, on continuera à les jeter dans les cabinets, ce qui a les inconvénients que l'on sait.

A la suite de la discussion à laquelle ce nouvel incident a donné lieu, la Société a renouvelé ses précédentes conclusions, et le président, M. Danet, a bien voulu se charger de les signaler à qui de droit.

(Bull. méd.) GRANJUX.

POIDS DES CERVEAUX CHEZ LES ALIÉNÉES CRIMINELLES

M. John Baker donne dans *The Journal of mental science* (janv. 1902) les poids des cerveaux qu'il a pu observer chez différents types de femmes aliénées criminelles et à différents âges. La mesure est en onces. On sait que l'once anglaise vaut 28 gr. 35. Le tableau suivant donne le poids moyen des sujets observés :

De 20 à 30 ans :

Femmes normales : 47,3.
7 Homicides : 40.

De 30 à 40 ans :

Femmes normales : 43.
12 Homicides : 42,5.
7 Voleuses : 38,6.

De 40 à 50 ans :

Femmes normales : 42,8.
19 Homicides : 42,5.
12 Voleuses : 39,7.

De 50 à 60 ans :

Femmes normales : 43,1.
13 Homicides : 43.
5 Voleuses :

De 60 à 70 ans :

Femmes normales : 42.
17 Homicides : 41.
7 Voleuses : 40,8.

De 70 à 80 ans :

Femmes normales : 41.
9 Homicides : 41.

On voit que les délinquantes ont un cerveau moins pesant que les femmes normales. Les meurtrières sont à ce point de vue mieux douées que les voleuses, peut-être parce qu'elles sont plus robustes.

(*Revue de Psychiatrie*, février 1902.)

LES SIGNES PHYSIQUES DE L'INTELLIGENCE

M. Vaschide et Mlle Pelletier ont consacré des études expérimentales bien conduites aux rapports des mesures anthropologiques avec l'intelligence (Acad. des sciences, 9 octobre 1901). Les études ont porté sur trois cents enfants des deux sexes, de huit à treize ans, examinés dans les écoles. L'intelligence a été étudiée par l'un des expérimentateurs au moyen de l'ensemble des notes de l'élève, des renseignements particuliers du directeur et de quelques textes. Les mesures ont été prises par l'autre collaborateur en toute ignorance de la nature des sujets mesurés, ce qui était une excellente méthode. Les résultats portent principalement sur l'indice cubique de la tête, demi-produit des trois diamètres céphaliques (métopique, transversal et vertical). Les résultats sont en effet très nets, que les enfants soient sériés d'après leur âge ou d'après leur hauteur.

Voici quelques chiffres à cet égard, portant sur 150 des sujets étudiés.

I. — *Indices cubiques et âges :*

8 ans :

Garçons intelligents : 1.607,7.
Garçons non intelligents : 1.527,8.

9 ans :

Garçons intelligents : 1.635,9.
Garçons non intelligents : 1.613.
Filles intelligentes : 1.513,8.
Filles non intelligentes : 1.145,9.

11 ans :

Garçons intelligents : 1.721,5.
Garçons non intelligents : 1.603,2.
Filles intelligentes : 1.561,2.
Filles non intelligentes : 1512.

II. — *Indices cubiques et tailles :*

De 1^{m}17 à 1^{m}20 :

Garçons intelligents ; 1.514.
Garçons non intelligents : 1.485.
Filles intelligentes : 1.450.
Filles non intelligentes : 1.399.

De 1^{m}28 à 1^{m}29 :

Garçons intelligents : 1.676.
Garçons non intelligents : 1.622.

De 1^{m}39 à 1^{m}43 :

Garçons intelligents : 1.732.
Garçons non intelligents : 1.724.
Filles intelligentes : 1.585.
Filles non intelligentes : 1.526.

(*Revue de Psychiatrie*, février 1902.)

Étude médico-légale des plaies et des déchirures de vêtements produites par une cartouche de tir à blanc (1).

Un soldat de garde à une poudrière fut blessé, pendant la nuit, d'un coup de feu tiré, selon lui, par un individu accroupi à dix mètres de l'endroit où il se trouvait. Comme divers points obscurs et contradictoires avaient été relevés par l'autorité militaire, une enquête fut ouverte et notre camarade, le médecin-major Maffre, eut à répondre à diverses questions posées par le parquet. Quelques points de cettte étude nous semblant des plus intéressants pour le chirurgien d'armée, nous nous y arrêterons quelques instants.

Des plaies observées, peu de choses sont à dire : l'orifice d'entrée siégeait au tiers moyen de la cuisse droite, à la face interne du membre, il avait 1 centimètre de diamètre ; l'orifice de sortie, de 4 à 5 centimètres d'étendue, siégeait à la partie postérieure et externe de la cuisse, plus bas que l'orifice d'entrée. Autour de l'orifice d'entrée existait une auréole de grains de poudre noirâtre.

Ce qui, par contre, doit attirer notre attention, c'est la présence et la signification, sur la capote et le pantalon de l'individu, de larges déchirures : sur le pan droit de la capote, à 30 centimètres de son bord inférieur, on notait une déchirure en forme de croix ayant 12 centimètres pour la branche horizontale et 7 pour la branche verticale ; à sa face extérieure, on constatait des traces de poudre noirâtre au-dessous de la déchirure en croix. Quant à la déchirure postérieure, de sortie, du pan de la capote, elle consistait en un trou ovalaire, comme à l'emporte-pièce.

Du côté du pantalon, il y avait, sur sa face antérieure, une ouverture de 28 centimètres, différentes incisions perpendiculaires venant se brancher sur cette grande déchirure La déchirure de sortie du pantalon consistait, comme pour la capote, en un trou ovalaire.

La question se posait de savoir si ces déchirures, d'aspect si net, étaient dues à des coups de couteau, ou bien à un effort de traction opéré avec les deux mains, par exemple par des camarades pour donner les premiers soins. L'enquête démontra que cette seconde hypothèse devait être écartée. Restait donc à éclaircir le point suivant : un coup de feu à blanc est-il susceptible de produire des déchirures analogues sur les vêtements. M. Maffre se livra, pour cela, à une série d'expériences sur un mannequin et il constata les faits intéressants qui suivent :

(1) *Arch. de méd. et de pharm. mil.*, fév. 1902.

Avec une balle de tir de guerre, à petite, à courte distance, ou même à bout portant, jamais il ne s'est produit de déchirure des vêtements, mais un simple trou à l'emporte-pièce; quant à la projection de poudre, on ne la relevait qu'entre 10 et 1 centimètre et il s'agissait d'un nuage jaunâtre nullement analogue à celui relevé sur la capote du blessé.

Avec une cartouche de tir réduit et une cartouche à blanc les résultats sont constants et bien différents des précédents. A chaque coup on note une série de déchirures des vêtements consistant en une longue incision verticale et de petites perpendiculaires et, de plus, une coloration noirâtre de l'étoffe identique à celle observée sur les vêtements du soldat. Les tirs au revolver n'ont donné que des trous nets d'entrée et de sortie des vêtements.

L'examen de la peau autour de l'orifice d'entrée révélait une auréole de grains de poudre noire ; à quel genre de cartouche pouvait appartenir cette poudre? Ayant examiné, après les tirs, les débris de poudre, plus ou moins complètement brûlés, restés dans les divers culots de cartouches, l'auteur a trouvé que, dans les cartouches de poudre de guerre et de tir réduit, les résidus demeurés différaient complètement de ceux incrustés dans la peau du blessé, mais, par contre, dans tous les culots de cartouches de tir à blanc et dans celles-là seules, les débris étaient identiques aux lamelles incrustées dans la peau du blessé. En outre, les traces de fumée relevées sur la capote n'ont été reproduites qu'avec cette poudre J^3.

Cette expertise, si bien conduite, permit de conclure que le coup de feu avait été tiré à moins d'un mètre, qu'il s'agissait d'une cartouche de tir à blanc, que le tireur, loin d'être accroupi, devait être très élevé (à cause de la direction du coup de haut en bas), finalement les dires du soldat se trouvèrent controuvés.

Ce cas, outre son intérêt médico-légal, élucide d'une façon toute particulière un point jusqu'ici resté dans l'ombre : celui des plaies vestimentaires produites par les coups de feu des diverses cartouches. A ce titre surtout, nous devions le présenter à nos lecteurs.

(Le Caducée.) ED. L.

Responsabilité des médecins dans l'application thérapeutique des rayons de Rœntgen.

L'année dernière, à pareille époque, nous avons publié le texte du jugement rendu par le tribunal civil de la Seine dans une instance

introduite contre un médecin de Paris pour accidents consécutifs à des applications thérapeutiques des rayons de Rœntgen.

L'expert commis par les juges a conclu que, si aucune des neuf premières séances n'avait été nuisible, cela tenait à ce que le médecin lui-même avait opéré chaque fois, tandis qu'à la dixième séance, laquelle eut des effets fâcheux, il s'était fait remplacer par un aide qui avait opéré maladroitement et sans prendre les précautions nécessaires.

En conséquence, le tribunal, s'appuyant sur l'avis formulé par l'expert en réponse aux deux quetions qui avaient été posées, vient de condamner le docteur Z... à payer à la dame Y... une somme de 500 francs à titre de dommages-intérêts.

(Sem. méd.)

La réaction biologique appliquée à l'examen du sperme, par M. C.-G. Farnum.

L'auteur a institué une série de recherches en vue d'utiliser, pour l'examen médical des taches de sperme, le principe de la méthode de différenciation du sang humain d'avec celui des animaux, sur laquelle nous avons déjà attiré l'attention (Voir *Semaine médicale*, 1900, p. 66-67).

A cet effet, il a injecté dans la cavité péritonéale de lapins, soit du sperme, soit une émulsion testiculaire provenant d'un homme, d'un chien ou d'un taureau, et dilués dans quatre à vingt-cinq fois leur volume de solution physiologique de chlorure de sodium. Les injections furent répétées, pour chaque animal, de cinq à huit fois, à des intervalles de deux à six jours. Cela fait, on examina le sérum sanguin des animaux en expérience au point de vue de son pouvoir agglutinatif à l'égard du sperme.

On constata que le sérum des lapins traités par le sperme ou par l'émulsion de testicule de chien précipitait le filtratum de ces mêmes substances, tout en restant sans effet sur le sperme humain et sur l'émulsion testiculaire de taureau. Par contre, le sérum sanguin des lapins n'ayant pas été soumis à des injections préalables de sperme ne provoqua aucun précipité dans une émulsion de testicule du chien.

Le sérum des animaux injectés avec le liquide testiculaire provenant d'un taureau détermina un précipité dans ce même liquide, ainsi que l'agglutination de spermatozoïdes recueillis au niveau de

l'épididyme et émulsionnés dans une solution de chlorure de sodium, tandis que le sperme humain et les émulsions testiculaires provenant d'un chien et d'un bouc ne furent influencés en aucune façon par l'addition du liquide en question.

Enfin, le sérum sanguin des lapins ayant reçu des injections intra-péritonéales de sperme de l'homme donna une réaction très nette, non seulement avec des émulsions fraîches ou anciennes de sperme humain, mais encore avec le produit de filtration obtenu avec du sperme desséché et conservé, *pendant trente-quatre jours*, sur du papier à filtrer ou sur des vêtements. Ce même sérum se montra, au contraire, tout à fait inactif à l'égard des liquides testiculaires provenant du taureau, du chien et du bouc. Le sérum sanguin de l'homme ne subit non plus aucune altération sous l'influence de l'addition du sérum des animaux traités par le sperme humain, ce qui prouve que la propriété précipitante en question appartient en propre au liquide séminal lui-même, et non pas aux substances dérivées du sérum sanguin.

La réaction étant assez sensible pour se manifester même à l'égard du sperme desséché et datant de plus d'un mois, on comprend qu'elle puisse avoir une valeur pratique dans les cas où il s'agit de déterminer la provenance de taches de sperme. (*Journ. of the Amer. med. Assoc.*, 28 décembre 1901.) — L. Ch. *(Semaine médicale.)*

De la mort rapide ou subite d'origine gastrique.

M. Lancereaux relate l'observation d'un homme de soixante et un ans, névropathe et dyspeptique, qui, à la suite d'un écart de régime, succomba subitement à une syncope cardiaque. Le cœur de ce malade étant indemne de toute lésion matérielle, la mort, d'après l'orateur, ne peut être attribuée qu'à un état purement fonctionnel, à un trouble réflexe ayant eu pour point de départ le mauvais état des voies digestives.

Se fondant, d'une part, sur ce fait, d'autre part, sur les nombreuses autopsies qu'il a pratiquées de sujets ayant succombé subitement et dans lesquelles tous les organes, y compris le pneumogastrique, ne présentaient aucune altération, M. Lancereaux estime que les deux tiers au moins des cas de mort subite ou rapide sont dus à l'inhibition réflexe des centres circulatoire ou respiratoire (1).

(Académie de médecine.)

(1) Voir sur ce sujet la thèse de Legros : *De la pathogénie des morts subites au point de vue médico-légal* (Lyon, Storck, 1894).

NOUVELLES

L'ALCOOLISME DANS L'ARMÉE DU GRAND ROI

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux a publié l'édit suivant de Jacques de la Grange, conseiller du roi, intendant de la justice, police et finances, en Alsace et Brisgau, édit des plus suggestifs et qui ne laisse pas de doute sur l'abus de l'alcool que faisaient les soldats de Sa Majesté :

« Sur ce qui a été représenté au Roi que l'usage de la boisson du brandevin est pernicieuse à la santé des soldats et qu'ainsi il ne pouvait être que très préjudiciable à son service de leur en faire boire dans les cantines à un bas prix, nous avons eu ordre de Sa Majesté par la lettre de Monseigneur de Louvois, ministre d'État, du 17 du mois passé, d'y pourvoir incessamment. A ces causes, nous défendons très expressément à toutes sortes de personnes, de telles qualités et conditions qu'elles soient, et aux magistrats des villes où il y a garnison, d'établir aucunes cantines d'eau-de-vie, et d'en faire vendre aux cavaliers, dragons et soldats, à tel prix et sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de cent cinquante livres d'amende ; et de tous despens, dommages et intérêts, la moitié applicable aux dénonciateurs et l'autre au couvent des Capucins le plus proche de chacune des villes, citadelles et châteaux où il aura été contrevenu à la présente ordonnance, laquelle sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera, afin que personne n'en prétexte cause d'ignorance. — Fait à Strasbourg, le 3 février 1683. »

(*Le Caducée.*)

NOMINATION

Faculté de médecine de Turin. — M. le Dr Orazio Modica est nommé privatdocent de médecine légale.

Le Gérant : A. STORCK.

Lyon. — Imp. A. Storck et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

TABLEAU SYNOPTIQUE

DES

DÉPEÇAGES CRIMINELS COMMIS DEPUIS 1888 JUSQU'EN 1902

DOCUMENTS

POUVANT SERVIR A L'HISTOIRE DU DÉPEÇAGE CRIMINEL

Nous avons publié dans les *Archives* (année 1888, page 240) une série de tableaux donnant l'exposé synthétique des observations de dépeçage criminel les plus connues. Ces tableaux étaient extraits de la thèse du Dr Ravoux. Le lecteur pourra puiser dans ce travail la description minutieuse et les détails circonstanciés de la plupart des expertises.

Aux quarante observations réunies par Ravoux, dans une période de plus d'un siècle et demi, nous pouvons ajouter aujourd'hui le tableau synoptique des dépeçages criminels commis depuis 1888 jusqu'en 1902. Il a été tiré de la thèse inaugurale du Dr Saint-Vincent faite au laboratoire de médecine légale de Lyon l'année dernière.

Dans ce travail l'auteur montre la fréquence de plus en plus grande des dépeçages criminels et il en recherche les causes. Laissant de côté les règles de l'expertise particulièrement étudiées par son prédécesseur le Dr Ravoux, il s'est attaché à décrire la psychologie du dépeceur, sa personnalité biologique et les conditions inhérentes au milieu social. On trouve dans cette thèse (Lyon, Storck, 1902) l'observation très complète des deux femmes dépecées par Richetto et les rapports relatifs à cette expertise.

Nos d'ordre — Dates	Nom de l'affaire Nombre des assassins Mobile du crime	La victime Age — Sexe Profession	Procédés d'assassinat	Le dépeçage — Sa d[...] Nombre des fragments
1-10 — 1888-1889 à Londres	Les crimes de Londres — Jack l'éventreur ou Jack les éventreurs — Le viol	Emma Smith		
		Martha Tabran	Trente-neuf coups de couteau.	
		Ann Nichols		Décapitation. — Vent[re] ouvert dans toute s[a] longueur.
		Annie Chapmann		Tête à moitié coup[ée] — Ventre fendu, i[n]testins arrachés d[u] corps. — Cœur et fo[ie] placés sous la t[ête] comme oreiller.
		Jane-Mary Kelly, 22 ans.		Tête séparée du tro[nc] — Nez et oreill[es] coupés. — Sein[s] arrachés.
		Eidowes		Mutilations diverses.
		Elisabeth Strides		Gorge coupée.
		Femme inconnue		Foie et intestins arr[a]chés et déposés s[ur] une table. — Mem[bres] tailladés à coup[s] de couteau.
		Femme inconnue	Etranglement.	
		Femme inconnue		Tête et bras coupé[s] — Mutilations hab[i]tuelles.
11 — 1888 à Bradfort		Un enfant		Membres et oreill[es] placées près du tron[c] — Bottines placées [à] la place des viscères
12 — 1889 à Hambourg		Un garçon de recettes.		Dépecé.
13 — 1890 à Moscou		Une sœur de charité		Dépecée.
14 — 1890 à Paris	Rue de Bercy	Femme inconnue paraissant âgée de 30 à 40 ans.		Tête enveloppée d[ans un] jupon de laine e[t] renfermée dans [un] sac en grosse toil[e] — La mort par[aît] remonter à l'autom[ne] de 1888.

Lieux où ont été trouvés des débris humains	Signes spéciaux qui ont permis d'établir l'identité		Résultats judiciaires	Observations
	de la victime	des coupables		
Débris envelop-pés dans un sac.				
Envoyé en Amé-rique.				
Mise dans un sac.				
Ramassée lors d'un inven-taire dans un magasin cen-tral de la Cie P.-L.-M.				Prof. Brouardel et Dr Megnin.

Nos d'ordre — Dates	Nom de l'affaire Nombre des assassins Mobile du crime	La victime Age — Sexe Profession	Procédés d'assassinat	Le dépeçage — Sa d… Nombre des fragments
15 — 1891 à Liverpool		Un enfant.		Dépecé.
16 — 1891 à Bruxelles		Une enfant, 13 mois		Eventrée.
17 — 1891 à Berlin		Une jeune fille		Eventrée.
18 — 1891 à Madrid		Une femme		Mutilations diverses.
19 — 1891 à Melbourne		Cinq victimes. — Une femme. — Deux fillettes, 12 ans et 7 ans. — Deux jeunes garçons, 5 ans et 1 an.		Dépeçage et mutilations diverses.
20 — 1891 au Brésil	Peraunas (propriété rurale). Une petite troupe armée composée d'environ 30 hommes. Vengeance et brigandage.	Falcod, 60 ans, propriétaire de Peraunas.	Trois coups de fusil.	Aussitôt après la mort. — Neuf grands coups transversaux sur l'abdomen, faits avec un instrument tranchant. — Ouverture du crâne. — Extraction de la masse encéphalique jetée aux chiens. — Section du bras gauche et de l'oreille gauche.
21 — 1892 à Paris	Affaire de la rue de Charonne. Vaubourg débardeur. Refus de se prêter à des manœuvres pédérastiques.	Boutry, 20 ans, camarade de chantier de Vaubourg.	Etranglement.	Décapitation. — De plus, la tête fut mutilée. — Le nez était enlevé, la lèvre supérieure coupée et l'oreille droite détachée.
22 — 1892 à Londres		Frances Coleman, 25 ans.		Gorge coupée.

Lieux où ont été trouvés des débris humains	Signes spéciaux qui ont permis d'établir l'identité		Résultats judiciaires	Observations
	de la victime	des coupables		
Jetés dans les docks.				
Dans un terrain vague.				
Sous un plancher cimenté.				
Abandonné devant son habitation en pâture aux animaux.				Professeur Nina-Rodrigues (in Arch. d'Anth. crim.).
Le tronc dans une cave de la rue de Charonne. La tête dans un water-closet.	Boutry avait été arrêté et son identité fut établie par les mensurations prises sur son oreille droite.	Aveux incomplets.	Condamné aux travaux forcés à perpétuité.	

N°s d'ordre — Dates	Nom de l'affaire Nombre des assassins Mobile du crime	La victime Age — Sexe Profession	Procédés d'assassinat	Le dépeçage — Sa d[illegible] Nombre des fragments
23 — 1892 à Tilly-sur-Meuse	Affaire Aubertin, Vol qualifié.	Veuve Leblan, 67 ans.	Coup violent sur la tête à l'aide d'un instrument contondant, ayant produit une large fracture de la voûte du crâne.	Nombreux fragments — Tête soumise [illegible] l'action du feu. Th[illegible]rax, bassin, membres. Dépeçage peu de temps après la mort à l'ai[illegible] d'une scie et d[illegible] chevalet.
24 — 1892 à Rio-de-Janeiro (Brésil)	Maria de Macedo. Sol-Porto Pedro Leitaô et Timothée. La jalousie.	Maria de Macedo, 25 à 30 ans, mulatresse prostituée.	Egorgement.—Sol-Porto donne le coup mortel. Timothée, ancien valet de chambre d'un médecin, prit une part active au dépeçage et mit à profit ses quelques connaissances médicales.	Quelques heures après — Huit fragments: tronc, tête, deux jambes, deux bras, d[illegible] avant-bras.
25 — 1892 à Paris	Rue Botzaris	Femme inconnue, de 20 à 40 ans.		Le meurtre et le [illegible]peçage ne devai[illegible] pas remonter à pl[illegible] de 36 heures. Douze fragments.
26 — 1894 à Bahia (Brésil)	Rue d'Uruguay	Femme inconnue, métisse, de 20 à 25 ans.	Le cadavre présentait une large plaie pénétrante au rebord des fausses côtes gauches.	Deux fragments. — Le tronc entier et la tê[illegible] Décapitation quelqu[illegible] heures après la m[illegible]
27 — 1894-1895 à Lyon	A St-Rambert-d'Albon. Richetto.	Homme, 45 à 60 ans. Planial, chiffonnier.	Coups avec un instrument piquant. — Strangulation, fractures des côtes.	Quatre fragments [illegible] trouvés : le thor[illegible] la partie inférie[illegible] du bassin et des cu[illegible]ses, les deux jamb[illegible] Dépeçage très p[illegible] temps après la [illegible] peut-être même [illegible]dant l'agonie à l[illegible] de deux scies [illegible]rentes.

Lieux où ont été trouvés des débris humains	Signes spéciaux qui ont permis d'établir l'identité		Résultats judiciaires	Observations
	de la victime	des coupables		
Jetés dans la Meuse.		Allégations mensongères de l'inculpé. Disparition des billets signés de sa main, d'après lesquels il reconnaissait devoir une certaine somme d'argent à la veuve Leblan.	Condamné aux travaux forcés à perpétuité.	Dr Verdun Prof. Schlagdenhaufen et Baraban.
Le tronc renfermé dans un sac et mis dans un panier. Les autres fragments dans un sac et jetés à la mer.	La reconnaissance du cadavre fut très facile.	Timothée était l'amant connu de Maria. Sol-Porto, ex-marchand de viande de porc, essaya de vendre des débris humains chez divers bouchers. Aveux.		Professeur Nina-Rodrigues (in Arch. d'Anth. crim.).
Dans la cave d'une maison en construction. Débris enveloppés dans une blouse, un torchon et deux tabliers de femme.				Dr Laugier.
Tronc trouvé nu dans un quartier désert. La tête enterrée.				Professeur Nina-Rodrigues (personnelle).
Le tronc enfermé dans un sac d'épicier et jeté dans le Rhône. Les autres fragments éparpillés en divers endroits.				Prof. Lacassagne et Dr Coutagne.

Nos d'ordre — Dates	Nom de l'affaire Nombre des assassins Mobile du crime	La victime Age — Sexe Profession	Procédés d'assassinat	Le Dépeçage — Sa d… Nombre des fragments
28 — 1895 au Récife (Brésil)	Crime du Récife. Manoel d'Assumpçao cordonnier. Jalousie et difficulté de la situation, Assumpçao vivant déjà en concubinage avec une veuve.	Maria Joacquina, 15 à 18 ans, ouvrière séduite peu de temps auparavant par Assumpçao.	Coup de tranchet donné dans la région ombilicale.	Nombreux fragments. — Cage thoracique, bassin, main gauche, tibia et péroné gauches, tibia et péroné droits, viscères abdominaux, épaule gauche, divers fragments de peau, mamel. gauche. Presque tous ces fragments dénués de leurs parties molles. Dépeçage peu de temps après la mort, avec un bon couteau et une petite scie.
29 — 1896 à Douai Crime commis à Buenos-Ayres en 1894	Jean, dit Raoul Tremblié. Le vol.	François Farbos, 42 ans, facteur des postes.	Etranglement.	Six fragments : le tronc, les jambes, les bras, la tête. Dépeçage à l'aide d'un poignard à lame courte, large et bien aiguisée (et d'un sabre ?)
30 — 1896 à Tlemcen (Algérie)		Femme arabe.		
31 — 1897 à Paris	Affaire du Kremlin-Bicêtre. Carrara champignonniste et sa femme.	Lamare, garçon de recettes.		
32 — 1898 à Bridgeport (dans le Connecticut)		Une jeune femme		Dépeçage peu de temps après la mort. — Trois fragments trouvés : la tête, deux jambes.
33 — 1898 à Leyr (Meurthe-et-Moselle)	Le parricide Paul Ancion. Le fils (et la mère ?) Querelle de famille. Brutalité et ivrognerie de la victime.	Joseph Ancion, ancien facteur rural, 50 ans environ.	Coups de marteau sur la tête. Coups de couteau dans le cou ? Egorgement probable?	Deux jours après, à l'aide d'un chevalet à scier le bois, d'une hache et d'une scie. Sept fragments : les pieds, les jambes, le tronc en deux parties, la tête.

Lieux où ont été trouvés des débris humains	Signes spéciaux qui ont permis d'établir l'identité de la victime	des coupables	Résultats judiciaires	Observations
Débris enfermés dans un sac en grosse toile et jetés dans la rivière Capibarive.		Aveux.		Professeur Nina-Rodrigues (in Arch. d'Anth. crim.).
Tête jetée dans un égout. Les autres débris enveloppés dans des paquets et jetés dans différents quartiers de Buenos-Ayres.	Aux bras et aux jambes, plusieurs cicatrices caractéristiques.		Condamné à mort. Commuée en travaux forcés à perpétuité.	Dr Cisneros.
			Carrara, condamné à mort et exécuté. Sa femme condamnée aux travaux forcés à perpétuité.	
Enveloppés dans des paquets et jetés à la mer.				
Transport des débris à l'aide d'une hotte et jetés dans un étang. Tête non retrouvée.	La victime portait toujours une ficelle enroulée plusieurs fois autour du poignet droit. Grosse verru sur le côté gauche du cou.	Taches de sang dans le logement occupé par la famille Ancion. Aveux de la femme Ancion.	La femme Ancion se suicide. Le fils condamné aux travaux forcés à perpétuité.	Dr Quenette.

Nos d'ordre — Dates	Nom de l'affaire Nombre des assassins Mobile du crime	La victime Age — Sexe Profession	Procédés d'assassinat	Le dépeçage — Sa da Nombre des fragments
34 — 1899 à Paris	Boulogne-sur-Seine et Pont-de-Clichy	Femme, 25 à 35 ans.		Dépeçage peu de temps après la mort. — Quatre fragments retrouvés : le tronc avec les bras, deux cuisses et une jambe.
35 — 1890 à Boulak (Egypte)	Une femme arabe jalouse de son mari qui allait épouser une jeune fille de 12 ans.	Le mari.	Assommé à coups de marteau après avoir été endormi avec du haschich.	Dépeçage à l'aide de couteaux.
36 — 1900 à Kœnitz (Prusse Orientale)	Crime rituel ?	Georges Winter, 17 ans, élève du gymnase.	Signes de suffocation ? (pendant un coït ?)	Nombreux fragments : le thorax et les intestins, l'abdomen, la cuisse gauche, le bras droit, la tête. Dépeçage peu de temps après la mort.
37 — 1900 à Paris	Rue des Plâtrières et Faubourg Saint-Denis.	Un jeune homme, de 18 à 24 ans.	Strangulation ?	Peu de temps après la mort. — Six fragments retrouvés : deux jambes, deux bras, une tête scalpée au nez enlevé, le tronc avec une ouverture médiane, par laquelle on a pratiqué l'éviscération. Mutilation des organes génitaux.
38 — 1900 à Londres	Quartier de Soho	Une jeune femme		Trois fragments retrouvés : les bras et le tronc.
39 — 1901 à Lyon	Quartier de Perrache.	Une jeune femme, 20 à 25 ans.	Egorgement.	Dépeçage très peu de temps après la mort. Cinq fragments retrouvés : la moitié gauche du tronc avec le bras, la moitié droite avec le bras et la tête restée adhérente, scalpée. La chevelure scalpée, une cuisse droite, une jambe droite, un paquet contenant l'intestin et les organes génitaux.

Lieux où ont été trouvés des débris humains	Signes spéciaux qui ont permis d'établir l'identité de la victime	des coupables	Résultats judiciaires	Observations
Le tronc jeté dans la Seine, à Boulogne. La tête retrouvée près du pont de Clichy.				Dr Socquet.
[illegible]és dans le lac de Wirsch. Le reste dans un cimetière de la ville, et dans une forêt aux environs [illegible].				Observation communiquée par le prof. Puppe, de l'Université de Berlin. Pour lui, il ne s'agit nullement d'un crime rituel.
Rue des Pyrénées et Faubourg Saint-Denis. Enveloppés dans des paquets faits de papiers d'emballage et de toile cirée.	Nombreuses taches de rousseur, diverses cicatrices au visage, sur le corps et sur les mains. L'identité n'est pas encore établie.			Dr Socquet.
[illegible] Brown-Street. Enveloppés dans un paquet bien fait.				
Jetés dans le [illegible]. Certains débris enfouis dans un sac. D'autres dans un paquet. Le reste sans aucune enveloppe.				Dr Boyer.

Nos d'ordre — Dates	Nom de l'affaire Nombre des assassins Mobile du crime	La victime Age — Sexe Profession	Procédés d'assassinat	Le dépeçage — Sa… Nombre des fragments
40 — 1901 à Etterbeck (Belgique)	Demets mari de la victime. Mésintelligence des époux ? Folie ?	Femme Demets	Coup de couteau au cœur.	
41 — 1901 à Lyon	Richetto. Le vol.	Veuve Delorme, 65 ans, marchande ambulante, en 1898.	Strangulation ou égorgement.	Quatorze fragments. — Dépeçage peu de temps après la mort.
	»	Veuve Catinot, laitière, en 1899.	Assommée par un coup de marteau et frappée de coups de couteau.	Seize fragments. — Dépeçage peu de temps après la mort.
42 — 1901 à Rouen	Bouvier et femme Rogate. Viol.	Madeleine Godalier, 5 ans.	Egorgement. Section des deux carotides et de la trachée.	Nombreux fragments : Tête, thorax, cuisse gauche et moitié correspondante du bassin. Viscères, lambeaux cutanés. Dépeçage très peu de temps après la mort.
43 — 1901 à Brouillet (Marne)	Forsy. Le mari de la victime. Mésintelligence des époux.	Femme Forsy, 50 ans ?	Assommée à coups de bâton.	Huit fragments. — Dépeçage cinq mois après dans la cave de la maison de Forsy, uniquement dans le but d'opérer plus facilement le transport du cadavre.

Lieux où ont été trouvés des débris humains	Signes spéciaux qui ont permis d'établir l'identité		Résultats judiciaires	Observations
	de la victime	des coupables		
Débris du cadavre recouverts de sel.				Dr de Bœck.
Une partie jetée dans une boutasse. Le reste dans un buisson le long d'un chemin. Certaines parties soumises à l'action d'un désinfectant.	Fortes présomptions.		Condamné aux travaux forcés à perpétuité.	Prof. Lacassagne et Florence.
Jeté dans une boutasse.	La tête a été reconnue.		»	»
Une partie jetée dans la Seine. Le reste retrouvé à différents endroits.	Une cicatrice vaccinale, une cicatrice à la lèvre inférieure. Perforations aux lobules des oreilles destinées à des boucles d'oreilles. Couleur des cheveux.	Taches de sang dans la chambre occupée par Bouvier et la femme Rogate. Aveux.	Bouvier, condamné à mort et exécuté. Femme Rogate un an de prison.	Dr Didier.
Trois paquets enterrés dans un champ.		Odeur pestilentielle dans la cave. Dans la boue de la cour, forte poignée de cheveux adhérents à des lambeaux de cuir chevelu. Aveux.		Dr Weill.

INFANTICIDES COMMIS DE 1882 A 1902

Nos d'ordre — dates.	Nom de l'affaire Nombre des assassins Mobile du crime	La Victime Sexe.	Procédés d'assasssinat	Le dépeçage — Sa date Nombre des fragments
1 — 1889 à Paris		Enfant nouveau-né à terme.		Main et moitié inférieure de l'avant-bras droit. Dépeçage post-mortem.
2 — 1890 à Saumur	Georgette Boges, 12 ans, mère de l'enfant rendue enceinte par Plot ouvrier maçon amant de la femme Séraphine Boges.	Enfant nouveau-né à terme.	Tué à coups de pieds sur la tête par la femme Boges.	Dépeçage fait par Plot — Vingt-trois fragments. — Sections nettes et habilement faites.
3 — 1891 à Paris	Anna M...	Deux fœtus jumeaux de sexe différent à 7 mois environ de la vie intra-utérine.		Décollation complète de de ces deux fœtus post-mortem.
4 — 1892 à Paris	S... Marie-Joséphine.	Enfant mâle à terme. A respiré.		Section complète de la tête, après la mort, à l'aide d'un instrument ne coupant pas très bien.
5 — 1892 à Paris		Enfant mâle à 8 mois 1/2 environ de la vie intra-utérine. N'a pas respiré.		Section complète et très nette de la tête, passant entre les deuxième et troisième vertèbres cervicales.
6 — 1893 à Paris		Enfant mâle à 8 mois environ de la vie intra-utérine.		Nombreuses incisions en tous sens. Eviscération des organes thoraciques. Absence de cerveau.
7 — 1894 à Paris	R. . Eugénie domestique.	Fœtus ou nouveau-né à terme.		Dépeçage et incinération, débris d'os du crâne, os longs, corps et arcs vertébraux phalanges, etc.
8 — 1894 à Paris		Enfant nouveau-né à terme.		Décollation. — La tête seule a été retrouvée — La ligne de section paraît avoir été faite avec un mauvais instrument.

Lieux où ont été trouvés des débris humains	Signes spéciaux qui ont permis d'établir l'identité		Résultats judiciaires	Observations
	de la victime	des coupables		
Débris trouvés place du Théâtre-Français.				Dr Socquet
Les débris enveloppés dans deux torchons et un journal.			Plot et la femme Boges condamnés à mort, Georgette Boges acquittée.	Cité par le Dr Laurent dans l'Année criminelle 1889-90.
Dans les fosses d'aisances.				Dr Socquet
Dans les fosses d'aisances.				Dr Socquet
Trouvé à la sortie de l'appareil cribleur d'Aubervilliers.				Dr Socquet
Trouvé sur la voie publique				Dr Socquet
Trouvés dans les cendres d'un calorifère.				Dr Socquet
Dans les fosses d'aisances.				Dr Socquet

Nos d'ordre — dates	Nom de l'affaire Nombre des assassins Mobile du crime	La Victime Sexe.	Procédés d'assassinat	Le dépeçage — Sa date Nombre des fragments
9 — 1897 à Paris	Fille N...	Enfant mâle à terme A respiré.	Fracture des os du crâne.	Au niveau de l'épaule gauche, incision circulaire de la peau et du tissu cellulaire sous-jacent. — Cette peau a été ensuite rabattue à la façon d'un doigt de gant et le bras a été sectionné un peu au-dessus du coude. Section faite post-mortem.
10 — 1898 à Paris		Fœtus du sexe masculin. Au septième mois environ de la vie intra-utérine. N'a pas respiré.		Quatre fragments. — Section de la tête faite au niveau de la cinquième vertèbre cervicale, le tronc, et deux membres supérieurs avec les omoplates. Sections post-mortem.
11 — 1898 à Paris	J... Françoise	Deux enfants mâles à terme. N'ont pas respiré.		Sections des membres supérieurs et inférieurs — post-mortem.
12 — 1899 à Paris	Fille C... Émilie.	Enfant nouveau-né à terme ou à une époque voisine du terme. N'a pas respiré.		Quarante fragments. — Sections faites à l'aide d'un instrument bien tranchant.
13 — 1900 à Paris		Enfant mâle à terme.		Section du cou entre la première et la deuxième vertèbre dorsale.
14 — 1900 à Paris		Enfant mâle à terme. A respiré.		Section du cou faite pendant la vie.
15 — à Tours	Fille X... domestique.	Enfant mâle à terme. A respiré.		Dix-huit fragments. — Le corps aurait été plongé dans l'eau bouillante, dépouillé de sa peau et ensuite dépecé à l'aide d'un solide instrument de cuisine. Les extrémités des membres ont été grillées à la flamme et en partie calcinées.

Lieux où ont été trouvés des débris humains	Signes spéciaux qui ont permis d'établir l'identité		Résultats judiciaires	Observations
	de la victime	des coupables		
				Dr Socquet
				Dr Socquet
				Dr Socquet
				Dr Socquet
[illegible]				Dr Socquet
				Dr Socquet
[illegible]		La fille X... présentait les signes d'un accouchement récent.	Trois ans de prison.	Dr Socquet

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

NAPOLÉON Ier ÉTAIT-IL ÉPILEPTIQUE ?

Dans son étude sur « la santé de Napoléon Ier » publiée en 1900, par la *Chronique médicale*, M. Georges Barral, après avoir parlé de ses accès d'hypocondrie dans sa jeunesse et de ses hémorroïdes anales, qui l'avaient gêné à Ligny et à Waterloo, mentionne la tradition des accès d'épilepsie, mais la rejette en disant que jamais personne ne les a vus. Cette tradition est encore repoussée par M. Regnard, qui s'appuie sur le témoignage de Bourrienne disant dans ses mémoires : « Pendant plus de onze ans que j'ai été constamment avec lui, je n'ai jamais vu en lui aucun symptôme qui ressemblât le moins du monde à cette maladie. » Mme la duchesse d'Abrantès, qui a écrit des mémoires si intéressants et si bien informés sur Napoléon Ier, n'a jamais cru qu'il était épileptique. Constant, premier valet de chambre de Napoléon Ier, a aussi écrit dans ses mémoires : « Jamais l'empereur n'a été sujet à des attaques d'épilepsie. » MM. les Drs Corre et Laurent, dans le numéro du 16 septembre 1893 de la *Revue scientifique*, repoussent également la supposition d'épilepsie, parce que cette maladie, disent-ils, altère l'intelligence ; et tout en croyant que les remueurs de foule sont des névropathes, ils attribuent à Napoléon Ier un tempérament hystérique.

Malgré la valeur des témoignages de Bourrienne, de Constant, de la duchesse d'Abrantès, qui avaient vécu dans l'intimité de Napoléon Ier, témoignages fortifiés par l'adhésion de MM. George

Barral, Regnard, Corre et Laurent, d'autres écrivains ont cru et croient à l'épilepsie de Napoléon Ier. Dans son ouvrage si intéressant *la Psychologie morbide*, le Dr Moreau (de Tours) cite Napoléon Ier parmi les épileptiques célèbres. M. le Dr Lombroso reprenant la thèse du Dr Moreau (de Tours) range l'empereur parmi les épileptiques et s'appuie sur le portrait qu'en a fait Taine au point de vue psychique. « Pour qui connaît, dit-il, la trempe psychologique de l'épileptique, il devient clair que Taine nous a donné ici le diagnostic le plus délicat et le plus précis d'une épilepsie psychique avec ses gigantesques illusions mégalo-maniaques, ses impulsions et la plus complète absence de la morale. »

La question de savoir si Napoléon Ier était épileptique est donc très controversée; affirmée par les uns, elle est niée par les autres. Je crois avoir trouvé dans plusieurs passages des mémoires de Talleyrand et de Constant, dans certaines observations rapportées par le *Mémorial de Sainte-Hélène* et dans M. George Barral lui-même, la preuve que l'empereur était sujet à de très courtes attaques d'épilepsie. Il ne s'agit pas, bien entendu, de ces graves atteintes d'épilepsie qui altèrent l'intelligence et que le génie prodigieux de Napoléon Ier rend invraisemblables. Il y a plusieurs sortes d'attaques d'épilepsie ; il y en a de légères, si courtes qu'elles n'altèrent en rien l'intelligence; bien plus, elles passent souvent inaperçues, surtout lorsqu'elles ont lieu la nuit; les personnes qui vivent dans l'intimité de l'épileptique, sujet à ces attaques légères, peuvent ne pas s'en apercevoir. Avant de citer les passages desquels on peut induire que Napoléon Ier était sujet à ces accès légers d'épilepsie je dois d'abord rappeler que l'empereur était très nerveux et superstitieux : « Son corps, dit le *Mémorial de Sainte-Hélène*, est soumis aux plus légères influences ; l'odeur de la peinture suffit pour le rendre malade. » D'après Constant, il avait un tic nerveux qui « consistait à relever fréquemment et rapidement l'épaule droite, ce que les personnes qui ne lui connaissaient pas cette habitude interprétaient quelquefois en geste de mécontentement et de désapprobation ».

D'après Bourrienne, Napoléon croyait aux pressentiments : « Lorsque la mort frappe au loin une personne qui nous est

chère, un pressentiment annonce presque toujours l'événement et celui que la mort frappe nous apparaît au moment de sa perte. » (*Mémoires de Bourrienne*, ch. XII.) Napoléon croyait à son étoile non point par métaphore, mais à la lettre; d'après M. le Dr Brière de Boismont, cette croyance était le résultat d'une hallucination. En 1806, le général Rapp, ayant besoin de parler à Napoléon, entra dans son cabinet sans se faire annoncer; il le trouva dans une préoccupation si profonde que son arrivée passa inaperçue. Le général fit du bruit pour annoncer sa présence; alors Napoléon, se retournant brusquement et le saisissant par le bras, lui dit en lui montrant le ciel: « Voyez-vous là-haut? » Rapp répondit qu'il ne voyait rien. « Quoi! reprit l'empereur, vous ne la découvrez pas? C'est mon étoile, elle est devant vous brillante », et s'animant par degrés, il s'écria: « Elle ne m'a jamais abandonné, je la vois dans toutes les occasions, elle m'ordonne d'aller en avant et c'est pour moi un signe constant de bonheur. » Cette anecdote a été racontée au Dr Brière de Boismont par M. Passy, de l'Institut, qui la tenait du général Rapp. M. Passy l'a aussi racontée à Amédée Thierry, lors de la communication que ce dernier fit à l'Académie des sciences morales et politiques en 1846 sur la vision de Constantin (Brière de Boismont: *les Hallucinations*, p. 60).

Voici maintenant le passage des mémoires de Talleyrand: « Je reçus l'ordre de l'accompagner à Strasbourg (septembre 1805). Un accident de santé qu'eut l'empereur au début de cette campagne m'effraya singulièrement. Le jour même de son départ de Strasbourg, j'avais dîné avec lui; en sortant de table il était entré seul chez l'impératrice Joséphine; au bout de quelques minutes, il en sortit brusquement; j'étais dans le salon, il me prit par le bras et m'amena dans sa chambre. M. de Rémusat, premier chambellan, qui avait quelques ordres à lui demander et qui craignait qu'il ne partît sans les lui donner, y entra en même temps. A peine y étions-nous, que l'empereur tomba par terre, il n'eut que le temps de me dire de fermer la porte. Je lui arrachai sa cravate, parce qu'il avait l'air d'étouffer; il ne vomissait point, il gémissait et bavait. M. de Rémusat lui donnait de l'eau, je l'inondais d'eau de Cologne. Il avait des espèces de convulsions qui cessèrent au

bout d'un quart d'heure. Nous le mîmes sur un fauteuil ; il commença à parler, se rhabilla, nous recommanda le secret et une demi-heure après il était sur le chemin de Carlsruhe (1). »

Ce témoignage de Talleyrand a une très grande importance, il n'est pas le seul. J'ai cité un passage des mémoires de Constant disant qu'il ne croyait pas à l'épilepsie de son maître. Or, dans ses mémoires, le même Constant insère le récit d'une attaque d'épilepsie que Napoléon eut à Coblentz le 10 septembre 1804 ; seulement il attribue ce récit à une dame d'honneur qui accompagnait l'impératrice à Aix-la-Chapelle. « Il paraît, écrit cette dame d'honneur, que Napoléon a eu cette nuit une attaque violente de la maladie de nerfs ou d'épilepsie à laquelle il est sujet. Il a été très longtemps très incommodé avant que Joséphine, qui occupait la même chambre, ait été demander du secours ; mais enfin cet état de souffrance se prolongeant, elle a voulu avoir de la lumière. Roustan, qui couche toujours à la porte de l'empereur, dormait si profondément qu'elle n'a pas pu le réveiller. L'appartement du préfet est si éloigné du luxe, qu'on n'y trouve pas même les objets de simple commodité. Il n'y avait pas une sonnette ; les valets de chambre étaient logés fort loin, et Joséphine à moitié nue a été obligée d'aller entr'ouvrir la porte de l'aide de camp de service pour avoir de la lumière. Le général Rapp, un peu étonné de cette visite nocturne, lui en a donné, et après plusieurs heures d'angoisse cette attaque s'est calmée. Napoléon a défendu à Joséphine de dire un seul mot de son incommodité. Aussi a-t-elle recommandé le secret à tous ceux ou celles auxquels elle l'a racontée ce matin. Mais peut-on espérer qu'on gardera le secret que nous ne pouvons garder nous-mêmes ? Et avons-nous le droit d'imposer aux autres la discrétion dont nous manquons ? L'empereur était assez pâle ce soir, assez abattu ; mais personne ne s'est avisé de lui demander de ses nouvelles. On sait qu'on encourrait la disgrâce, si on pouvait croire Sa Majesté sujette à quelque infirmité humaine (1). »

Le récit de Talleyrand énumère les principaux phénomènes

(1) *Mémoires de Talleyrand*, t. I, p. 295.

(1) *Mémoires de Constant*, t. I, p. 314.

de l'attaque d'épilepsie, perte de connaissance, mouvements convulsifs, salive spumeuse. Voici maintenant un passage du *Mémorial de Sainte-Hélène*, qui me paraît confirmer cette supposition ; il est arrivé plusieurs fois à Napoléon de dormir pendant la bataille « et fort au dedans de la portée des boulets » ; cela lui est arrivé notamment à Wagram et à Bautzen ; le grand maréchal dit à Las Cases qu'il l'avait vu dormir durant le combat ; dans l'édition illustrée du *Mémorial* on représente l'empereur couché et dormant pendant la bataille ; dans son article de la *Chronique médicale*, M. George Barral raconte que son grand-père l'a vu sommeiller à Ligny pendant l'attaque des trois villages de Saint-Amand occupés par les Prussiens. A Sainte-Hélène, Napoléon a expliqué ce fait en disant qu'il cédait à la fatigue, qu'il dormait où et quand il le pouvait. L'auteur du *Mémorial* ajoute : « Il disait sur cela qu'indépendamment de l'obligation d'obéir à la nature, ces sommeils offraient au chef d'une très grande armée le précieux avantage d'attendre avec calme les rapports et la concordance de toutes ses divisions au lieu de se laisser emporter peut-être par le seul objet dont il serait témoin. » L'explication que Napoléon Ier donne de ses accès de sommeil pendant la bataille ne me paraît pas très satisfaisante ; l'empereur avait une puissance de travail, une résistance à la fatigue et au besoin de sommeil tout à fait extraordinaires ; dans les conseils qu'il tenait avec ses ministres bien avant dans la nuit, après des journées très laborieuses, après des discussions très longues sur les questions les plus graves, il n'éprouvait aucune fatigue, aucun besoin de sommeil pendant que ses ministres étaient accablés de fatigue et de sommeil. Les avantages que d'après le *Mémorial* Napoléon attribue au sommeil d'un général en chef pendant la bataille me semblent aussi bien inférieurs aux très graves inconvénients qui peuvent en résulter. Je suis donc amené à penser que ce sommeil, qui venait quelquefois si mal à propos, contrairement à ses intérêts, à ses habitudes, était la conséquence de l'épuisement passager qui suit une attaque d'épilepsie.

N'étant pas médecin et n'ayant acquis dans mes fonctions judiciaires qu'une connaissance imparfaite des maladies céré-

brales, si complexes et si délicates, j'ai soumis les documents que j'ai cités et les conclusions que j'en tire à un médecin aliéniste, dont la science sûre et le diagnostic infaillible sont universellement appréciés, à M. le Dr Magnan, médecin en chef de l'asile Sainte-Anne. M. Magnan m'a répondu que j'ai tiré une conclusion exacte des documents historiques.

De ce que Napoléon Ier était sujet à des attaques d'épilepsie, comme César, Charles-Quint, Luther et tant d'hommes illustres, faut-il en conclure que M. le Dr Lombroso est dans le vrai, quand il affirme que le génie est d'une nature épileptoïde et qu'il est une névrose ? Tout d'abord, s'il y a des génies épileptiques, il y en a d'autres qui sont neurasthéniques, ou hystériques ; il y en a aussi qui sont absolument sains sans névropathie. Enfin, ainsi que le pensent M. le Dr Grasset et M. le Dr Magnan, la névrose peut coexister avec le génie, mais loin d'être la cause de la supériorité intellectuelle, elle en est la plaie, la complication ; elle n'est pas la folie, mais elle peut y conduire (1). Napoléon Ier se rendait compte de ce redoutable voisinage, lorsqu'il disait à Pinel qu'entre un homme de génie et un fou, il n'y a pas l'épaisseur d'une pièce de six liards et qu'il ajoutait en souriant : « Il faut que je prenne garde de tomber entre vos mains (2). ».

Louis PROAL.

(1) *La Supériorité intellectuelle et la névrose.*

(2) PINEL : *Physiologie de l'homme aliéné*, p. 40. Après avoir tracé le portrait de Michel de Bourges, G. Sand ajoute : « J'ai été forcé de constater ce que j'avais déjà constaté ailleurs, c'est que les plus beaux génies touchent parfois et comme fatalement à l'aliénation. » *Histoire de ma vie*, Ve partie, ch. IX.

IDENTIFICATION PAR LE TATOUAGE

par le Dr Christian Geill,
médecin des prisons de la ville de Copenhague.

La propension à se laisser tatouer a sûrement été en progression croissante dans ces dernières années, au moins dans certaines classes de la population. Elle devient quelquefois une véritable épidémie qui atteint les classes supérieures ; on en peut citer comme exemple la coutume qui s'est répandue en Amérique pour les fiancées de se faire tatouer les initiales de leurs amants sur le bras, ce qui étant donné l'effacement difficile des tatouages bien faits doit être un peu gênant. Mais l'inclination à se faire tatouer est particulièrement répandue dans certaines classes des plus basses couches de la population et s'étend ici par une espèce de contagion psychique. Elle est une sorte de mode qui s'exagère et se développe sous l'influence de l'ennui et de l'oisiveté. Des matelots dans les ports, des femmes prostituées qui ont beaucoup d'heures de loisir. des criminels qui ne « travaillent » que sporadiquement, des fainéants et des débauchés parmi lesquels se recrute la classe des criminels ont, dans les restaurants qu'ils fréquentent, des tatoueurs professionnels qui, grâce à leur talent de dessinateur, font du tatouage une sorte de sport et ont des occasions suffisantes pour se procurer de tels ornements. Cet usage, fort répandu et qui semble particulièrement fréquent en Allemagne, où des tatoueurs professionnels visitent les casernes pour orner les soldats de trophées d'armes, etc., a pénétré à peine encore en Danemark.

Dans sa forme la plus primitive, c'est l'inclination pour le tatouage de puérilités, et nombreux sont les individus qui portent sur le bras ou dans l'interstice des pouces des restes de lettres, des ancres ou des points faits à l'encre de Chine ou à l'encre ordinaire qui ont été dessinés pendant le temps de l'école par eux-mêmes ou par des camarades du

même âge. Ces marques à l'encre ou à l'encre de Chine qui, en général, sont faites avec une plume, une épingle ou d'autres outils égalements primitifs et ne pénètrent la peau que tout à fait superficiellement, s'effacent le plus souvent en partie, très vite et spontanément. Mais les tatouages véritablement artistiques qui sont pratiqués avec des couleurs durables et avec des instruments appropriés atteignent ordinairement la couche de Malpighi et ne peuvent disparaître que par des moyens escarrotiques, laissant une véritable cicatrice à la place du tatouage.

Intéressant à cet égard est le procès Tichborne (Taylor: *The principles and practice of medical jurisprudence*, vol. I, p. 651, 1894), où on savait que le baron disparu avait été tatoué sur toute la longueur de l'avant-bras, pendant que celui qui voulait se faire passer pour lui avait sur son poignet gauche une grande cicatrice résultant de l'effacement des initiales avec un couteau. Les savants Ferguson et Nolt déclaraient que rien ne peut détruire les tatouages hors le couteau ou les caustiques. En raison de leur stabilité, les tatouages artistiquement exécutés ont une importance considérable pour le médecin légiste, car ils peuvent servir à l'identification des individus qui cachent, avec ou sans intention, leur individualité.

Il n'est pas rare, surtout dans les grandes villes, de trouver de grandes difficultés dans la constatation de l'identité *d'un individu qui est mort* subitement ou qui a disparu de son domicile par suicide, par accident ou plus souvent parce qu'il a été assassiné et que l'auteur du crime s'est efforcé de rendre sa victime aussi méconnaissable que possible. Il sera ici fort utile de relever sur le cadavre la présence de tatouages, qui peuvent aider à l'identification. Il est très rare qu'un individu se laisse tatouer avec l'intention que les tatouages servent à l'identification éventuelle. Mais dans mes collections se trouve cependant un homme, qui a tatoué sur l'un de ses bras, au temps déjà lointain où il était soldat, l'indication de son bataillon et de sa compagnie avec son matricule, parce qu'un camarade s'était noyé dans la ville de province où il était en garnison, sans que son cadavre ait pu être identifié. L'homme

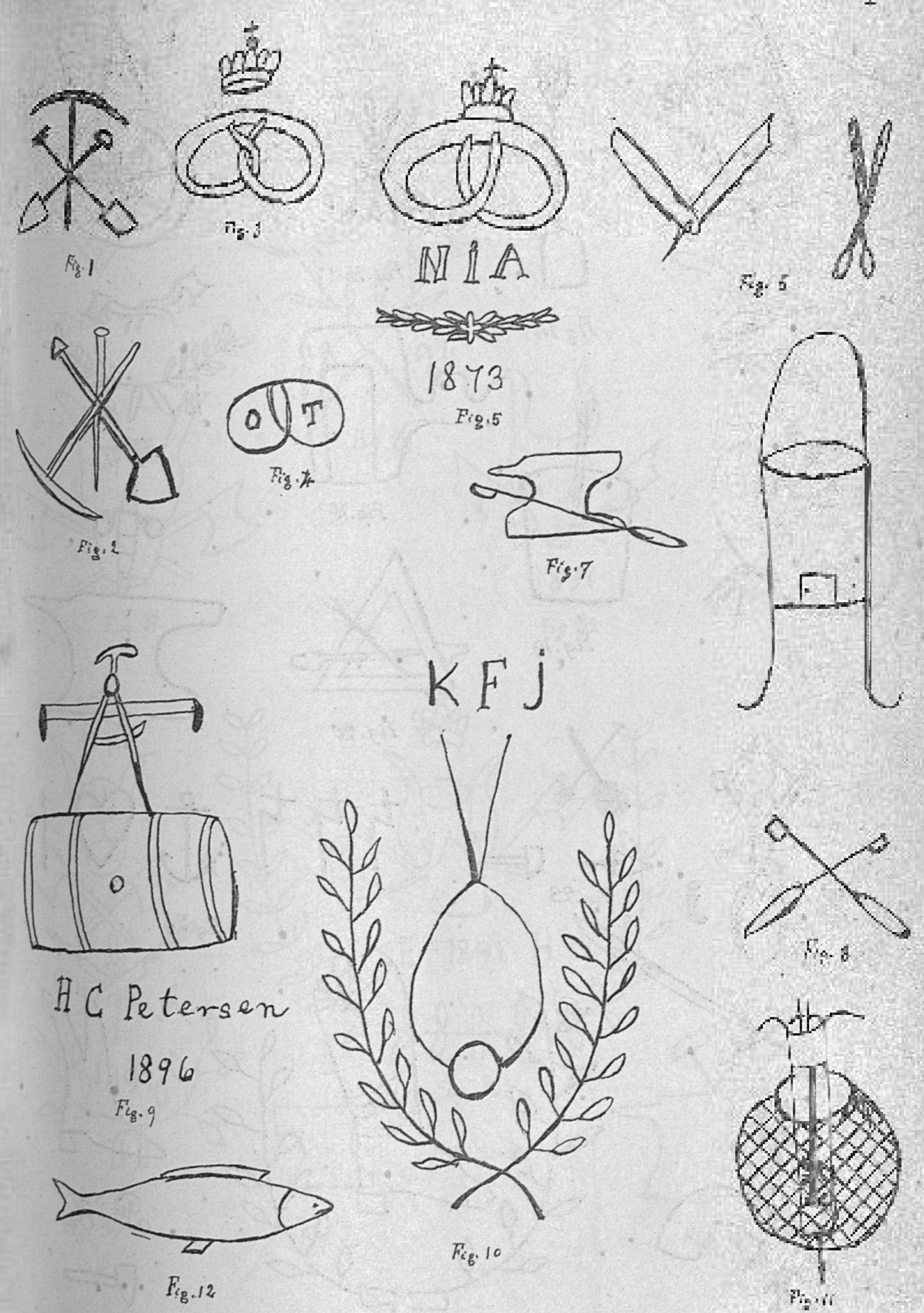


Fig. 1
Fig. 2
Fig. 3
Fig. 4
Fig. 5
Fig. 5
Fig. 7
Fig. 8
Fig. 9
Fig. 10
Fig. 11
Fig. 12

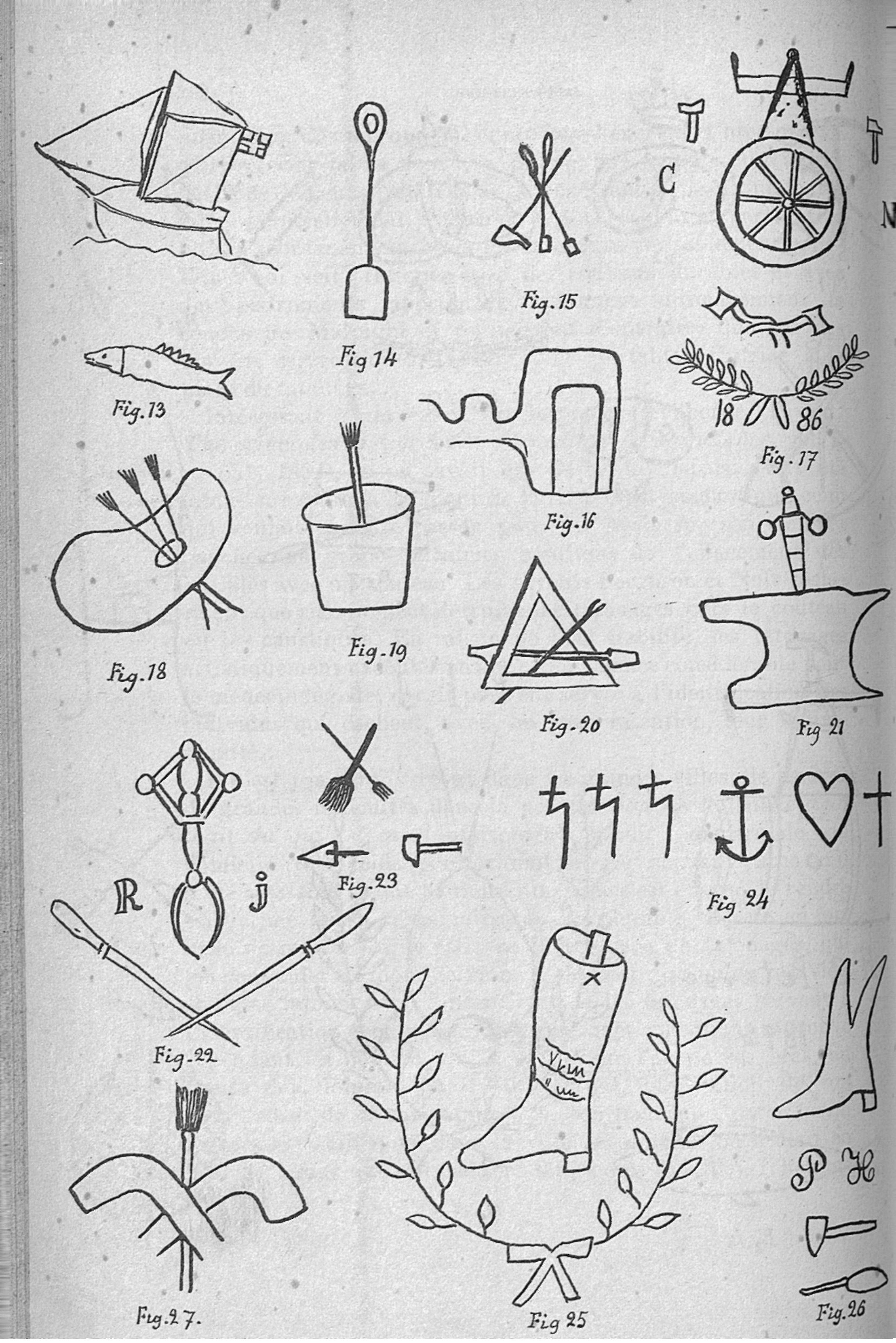


Fig. 13
Fig 14
Fig. 15
Fig. 16
Fig. 17
Fig. 18
Fig. 19
Fig. 20
Fig 21
Fig. 22
Fig. 23
Fig 24
Fig 25
Fig. 26
Fig. 27.

LH

Fig. 28

18 94

Fig. 29

j H

Fig. 30

Fig. 31

A B

1891

Fig 32

18 95

Fig. 33

Fig. 34

M L

1899

E 1891 H

Fig. 35

Fig 36

Fig. 37.

Fig 38

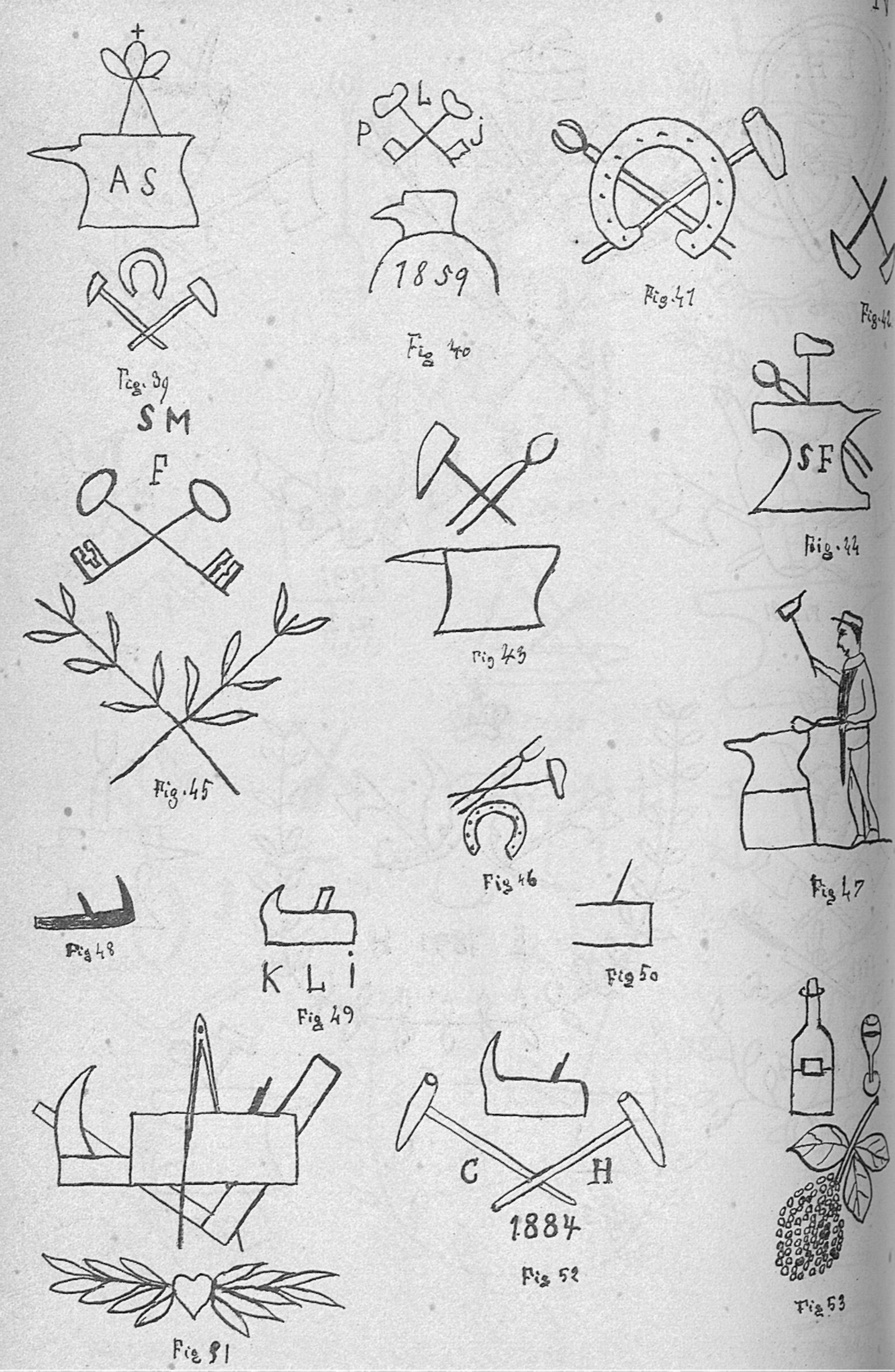


Fig. 39 Fig. 40 Fig. 41 Fig. 42 Fig. 43 Fig. 44 Fig. 45 Fig. 46 Fig. 47 Fig. 48 Fig. 49 Fig. 50 Fig. 51 Fig. 52 Fig. 53

dont il s'agit et un certain nombre de ses camarades s'entendirent pour se faire tatouer : de cette manière la même chose ne pouvait pas leur arriver. Mais en général les tatouages ne sont pas faits en vue de l'identification. Souvent les tatouages ne donnent aucune indication parce qu'ils ne sont pas d'une nature telle qu'on puisse en tirer des conclusions sur l'individualité du tatoué. Et puisque deux individus ne portent pas les mêmes marques dans le même ordre, ne devrait-il pas se trouver en quelque lieu une liste générale des tatouages, grâce à laquelle on puisse à l'aide de dessins représentant « la foi, l'espérance, la charité », « deux mains liées », « un cœur percé », « des jongleuses », etc., obtenir des renseignements sur l'identité du tatoué? Mais souvent on trouve le mari, la fiancée, le frère, un ami, qui connaît les tatouages de l'individu et qui peut dire, quand on soupçonne qu'il s'agit d'une personne désignée, quels tatouages on doit trouver. Le cas devient plus difficile, si l'on n'a aucune présomption sur l'identité du corps et si les tatouages ne sont pas instructifs par eux-mêmes. Ils le sont cependant bien souvent.

J'ai examiné près de 1.000 hommes tatoués, dont j'ai noté et dessiné les tatouages dans ces trois dernières années, m'attachant à déterminer quelles marques pourraient être utiles à l'identification et j'ai trouvé les suivantes :

29 avaient leur nom tatoué en toutes lettres. Parmi ceux-là 1 avait en outre la date, l'année et le lieu de sa naissance ; 2 la date et l'année de naissance et un emblème professionnel ; 1 l'année de naissance et 5 un emblème professionnel ; 1 avait en outre le nom de sa maitresse; 1 le nom de sa maîtresse avec la date et l'année de la naissance pour elle et pour lui-même.

1 avait le nom de sa femme ; 1 les noms de ses enfants (trois); 5 le nom de leur maîtresse ; 1 de ceux-là avait en outre les initiales du sien.

4 avaient leurs prénoms et ceux de leurs femmes ; 2 de ceux-là avaient en outre la date et l'année du mariage.

730 avaient les initiales de leur nom ; dans les cas les plus nombreux j'ai trouvé les initiales des prénoms et de surnoms, très rarement une seule lettre initiale du prénom employé ou du surnom. Sur ces 730 : 623 avaient comme tatouages instruc-

tifs seulement les initiales de leur nom ; 13 avaient en outre la date et l'année de naissance ; 1 la date et l'année de naissance ; 3 la date et l'année de naissance et un emblème professionnel ; 29 l'année de la naissance ; 4 l'année de la naissance et un emblème professionnel ; 2 le lieu de naissance et un emblème professionnel ; 54 avaient en plus des initiales un emblème professionnel ; 1 un emblème militaire avec le numéro de son bataillon et de sa compagnie, et son matricule.

2 avaient seulement l'année de leur naissance.

1 un emblème militaire avec le numéro matricule.

19 avaient seulement comme tatouages instructifs un emblème professionnel qui permettait de conclure quel avait été leur métier, au moins le premier.

Ainsi chez 792 des 1.000 tatoués (à peu près 7/5), on trouvait par les tatouages une indication plus ou moins précise pour la détermination de l'identité de l'homme. Il faut dire qu'on trouvait chez plusieurs d'autres initiales outre les leurs, en général celles de leur maîtresse, ce qui en quelque cas pouvait être utile ; et que quelques-uns, avant ou après l'apprentissage fini, avaient abandonné la profession dont ils portaient l'emblème.

Dans un autre ouvrage je rendrai compte des tatouages trouvés, ici je parlerai seulement des 89 emblèmes professionnels indiquant la profession des tatoués en ne tenant pas compte de plusieurs emblèmes maritimes (des ancres, des vaisseaux, des matelots, « le matelot et sa fiancée », « le tombeau du matelot », etc.) qui n'ont que très peu d'importance actuelle, puisque un grand nombre des licencieux à qui j'ai eu affaire ont navigué au moins quelque temps comme tisonneurs, stewarts et puisque en partie les emblèmes maritimes ornent un grand nombre d'individus qui ont toujours vécu sur la terre ferme, ou parce que ces emblèmes ont l'air « intrépide », ou surtout parce que les tatoueurs professionnels les préfèrent.

Les emblèmes professionnels se distribuent ainsi :

Ouvrier (pelle, pioche, bêche, hache, couteau, cognée, marteau, flèche de Marne) 5 ; boulanger (craquelin ; craquelin avec une couronne ; craquelin couronne soutenu par des lions) 17 ; barbier (rasoir, fer à friser) 2 ; ferblantier (enclume, sou-

doir, marmite à souder, soudoirs, marteau pour marteler, ardoise, soudoirs, pot) 4 ; tonnelier (tonneau, bondonière, aisceau, compas) 1 ; tourneur (compas double avec boule) 1 ; électricien (lampe électrique) 1 ; poissonnier (poisson) 1 ; pêcheur (bateau, poisson) 1 ; mouleur (spatule, marteau, lancette) 2 ; vitrier (marteau, soudoir, diamant) 1 ; jockey (tête de cheval avec des fouets croisés) 1 ; carrossier (carrosse, roue, couteau à copeaux, compas, hache, marteau) 2 ; peintre (palette avec des pinceaux, pot à peinture avec des pinceaux, triangle, spatule, porte-crayon) 4 ; ouvrier de la machine (enclume, marteaux-enclume, régulateur; régulateur, compas à faire des courbes, limes) 3 ; maçon (balai à blanchir, pinceau, truelle, marteau) 1 ; meunier (moulin, meule soutenue par deux lions) 2; cordier (trois bâtons à corder) 1 ; cordonnier (bottine; bottine, marteau, poinçon) 4 ; ramoneur de cheminée (balai et deux fers) 1 ; tailleur (fer à catir, ciseaux ; fer à catir, ciseaux, mesure) 2; boucher (tête de taureau ; tête de taureau et deux haches ; tête de taureau, haches, couteau ; tête de taureau, haches, couteau, fusil) 12 ; forgeur (enclume ; enclume, marteau, tenaille ; enclume couronnée, deux marteaux, fer à cheval ; enclume, deux clefs croisées, fer à cheval, marteau, tenaille, deux marteaux à river, tenailles ; tenailles, deux clefs croisées, deux marteaux croisés, clef avec couronne) 13 ; menuisier (rabot, règle, compas) 4 ; charpentier (rabot, deux marteaux) 1 ; sommelier (grappe de raisin, bouteille, verre) 1 ; charretier (fer à cheval).

Naturellement ce n'est pas une chose à conseiller que de conclure des marques non professionnelles et des inscriptions aux particularités du caractère du tatoué. Sûrement, la plupart de ceux qui portaient une bouteille et un verre avec la signature « ma consolation » étaient des alcooliques notoires, mais j'ai trouvé une ruche avec la devise « le travail ennoblit l'homme » tatouée sur l'un des pires fainéants de Copenhague.

Il serait surtout désirable, pour les cadavres qui sont enterrés sans être identifiés, de dessiner tous les tatouages existants afin qu'il n'arrive pas ce qui arriva dans le cas connu de Casper (Casper : *Practisches Handbuch der Gerichtlichen Medicin*, II, p. 89, 1864) où le cadavre du prétendu marchand

de bétail Ebermann fut déterré cinq mois après la mort pour qu'on puisse examiner s'il se trouvait sur le bras un tatouage qu'il devait avoir. La putréfaction était alors si avancée que la recherche fut sans résultat.

D'ailleurs il faut qu'on se souvienne que, lorsque les tatouages après un certain laps de temps ont été enlevés volontairement, la cicatrice par sa forme ne redonne pas le tatouage, mais peut être supposée provenir de brûlure, etc. ; la couleur peut être généralement retrouvée dans les glanglions lymphatiques du voisinage.

Il est avéré que le tatouage est principalement fréquent chez les criminels, aussi lorsque les tatouages sont employés à l'identification *de l'être vivant*, c'est spécialement chez des criminels qui cherchent souvent à cacher leur identité.

Les 1.000 individus masculins dont j'ai dessiné les tatouages étaient tous placés dans les prisons de Copenhague, mais il s'en trouve plusieurs parmi eux (des personnes subissant la contrainte par corps, des mendiants) qui ne sont pas des criminels au sens propre, aussi bien qu'un certain nombre d'étrangers, aussi mes chiffres ne peuvent servir à tirer des conclusions sur la fréquence du tatouage chez les criminels danois. J'ai cependant établi le compte des tatouages pour les 1.600 Danois criminels masculins, que j'ai jusqu'ici examinés et mesurés systématiquement, et j'ai trouvé que 662 de ceux-ci, soit 41,38 p. 100 avaient des tatouages marquants et définissables. 202 autres avaient des signes. Ils avaient été l'objet plus tôt — en général au temps de l'école — d'expériences de tatouage plus ou moins heureusement faites, depuis les taches à l'encre de Chine dans l'interstice du pouce jusqu'aux lettres, ancres et autres figures à peu près effacées sur les avant-bras. Ceux-ci compris dans le compte, le nombre s'élève à 54 p. 100. Pour les 90 criminels suédois, que j'examinai dans le même temps le nombre était de 31,11 p. 100, ou 36,67 p. 100 selon qu'on ne compte que les tatouages bien conservés ou qu'on y comprend aussi les vestiges ; pour les 42 Allemands 38,1 p. 100, ou 42,86 p. 100. En comparaison je dirai que le nombre moyen des criminels italiens tatoués d'après les différentes statistiques (Lombroso,

Ottolenghi, Tarchini, Lucchini, Marro, Alborghetli, Guerrieri) était de 23 p. 100 (Mayrac : *Du tatouage*, p. 39, 1900) ; que Perrier dans la prison centrale de Nîmes trouvait 40 p. 100 des criminels français tatoués et Baer à Plotzensee 24,5 p. 100 des Allemands (Baer : *Des Verbrecher*, p. 227, 1893). (1).

Pour les femmes criminelles danoises, je n'ai aucun chiffre, mais à mon avis le tatouage est ici peu répandu et il ne se trouve que parmi les criminelles, qui sont ou ont été des prostituées ; parmi celles-ci Bergh trouvait 10 p.100 de tatouées sur 804 (Bergh : *Om Tatoveringes hos di offenblige Tussentimmer*, 1891).

On a cherché en différents pays le motif du tatouage de tant de criminels. Lombroso maintient que le tatouage est un signe d'atavisme, un retour au type primitif, quelque chose d'analogue au désir des sauvages de s'orner. Une certaine vanité puérile, un désir de distinguer son corps nu jouerait un rôle, et Gross, qui croit qu'on trouve les tatouages surtout chez des natures énergiques et sensuelles, remarque qu'on trouve presque exclusivement les tatouages chez les hommes qui possèdent une certaine énergie qui se montre déjà dans leur choix du métier ou profession ; ainsi on le découvre le plus souvent chez les matelots, soldats, bouchers, bûcherons, forgerons, etc., pendant qu'un tailleur, tisseur, horloger aurait rarement des tatouages (Gross : *Fosbsydelseus Eftes forstning y Opdagelse*, p. 149, 1899). Dans ma série, sûrement les bouchers et les forgerons sont fort bien représentés à côté des boulangers, mais il faut qu'on se souvienne que ceux dont le travail est plus intensif ont aussi en compensation un temps de repos proportionnellement plus long et par conséquent l'occasion de visiter les restaurants. Il faut qu'on accorde aussi qu'on trouve parmi les criminels par rapport à leur nombre beaucoup de natures énergiques et

(1) Baer : *Tatouages des criminels*. — Daguillon : *Contribution à l'étude du tatouage chez les aliénés*. — Ferrier : *Tatouages multiples*. — Fouquet : *Le tatouage médical en Égypte*. — Gouzer : *Tatoueurs et tatoués maritimes*. — Marandon de Montyel : *Les tatouages chez les aliénés*. — Mayrac : *Du tatouage*. — Perrier : *Du tatouage chez les criminels*. — Pigorini-Beri (Mme) : *Le tatouage amoureux et religieux à Notre-Dame-de-Lorette*. Lyon, Storck et Cie.

sensuelles. Mais sans m'étendre davantage ici sur l'étiologie du tatouage, chose sans intérêt dans cette relation, je dois dire aussi que le tatouage chez les criminels est essentiellement une affaire de mode et a son motif le plus secret dans la fainéantise. La classe des criminels se recrute chez nous essentiellement parmi des fainéants et des débauchés, qui en état de demi-ivresse trouvent amusant de se laisser manipuler par les tatoueurs professionnels, qui vont aux restaurants de bas étage, des individus qui errent de l'un à l'autre, qui naviguent quelque temps et qui dans le premier port essaieront tous les divertissements possibles, entre autres celui de se faire tatouer. Un grand nombre de mes tatouages sont une conséquence de l'ennui dans les arrêts communs de la vieille prison de *Christianshaou;* la physionomie de ces tatouages trahit aussi le tatoueur sans expérience et la défectuosité de l'outillage.

Je crois du moins qu'il faut être très prudent pour tirer des tatouages d'un homme des indications sur son caractère ou même ses dispositions criminelles. Il faut spécialement attribuer peu de valeur aux tatouages primitifs du temps de l'école. En revanche on peut peut-être attribuer aux tatouages réellement obscènes une certaine valeur puisqu'ils supposent une positive brutalité de sentiment, une dégénérescence psychique chez celui qui se laisse tatouer des prostituées avec des organes génitaux fortement marqués, dans des postures obscènes, des scènes de coït, etc. On trouvait de ces tatouages obscènes chez 16 de mes 1.600 criminels, soit 1 p. 100 (2,72 p. 100 des 662 tatoués), ou chez de vieux criminels dépravés. Mais il faut aussi que je fasse remarquer ici qu'il s'agit d'une dégénérescence acquise par des années d'habitudes criminelles et qui ne permet pas de conclusions sur les dispositions originaires naturelles de l'individu.

Quelle qu'en soit la cause, il est certain qu'on trouve proportionnellement beaucoup de tatoués parmi les criminels. Et la plupart de ces tatouages sont exécutés si artistement qu'il faut les considérer comme indélébiles. Il est donc fort raisonnable d'employer ces marques à l'identification des criminels. Dans les endroits où les mensurations d'après le système génial

de Bertillon sont pratiquées il semblerait peut-être superflu de chercher d'autres méthodes d'identification, mais ce système ne s'applique, comme on sait, qu'à des individus adultes et est un peu trop compliqué pour un pays moins grand eu égard au peu de cas criminels internationaux où il a une valeur pratique. A l'égard des jeunes criminels, très nombreux, où on n'est pas sûr que le squelette est complètement développé, chaque autre signe naturel ou artificiel peut avoir sa valeur. C'est pourquoi il semble raisonnable dans les maisons d'arrêt ou de correction de tenir une liste exacte des tatouages des prisonniers, plus détaillée qu'on ne peut le faire sur les cartes de Bertillon. Il faut naturellement qu'on revoie et complète la liste à chaque nouveau séjour en prison, puisque les criminels, chose bien connue, augmentent souvent leur collection de marques dans leurs périodes de liberté et quelquefois même se servent du séjour de la maison de correction pour s'orner à l'aide d'une épingle et de cirage, de poudre de charbon ou d'autres matériaux qu'ils peuvent se procurer.

L'identification par tatouage présente cet avantage sur le bertillonnage, que les tatouages peuvent souvent aider à identifier le coupable, dans le crime recherché, éventuellement aussi à le faire arrêter pendant que le système de mesure ne porte coup qu'après la prise, c'est pourquoi Bertillon l'a complété et quelque peu compliqué avec le « portrait parlé ». Sûrement les tatouages ont le plus souvent leur place sur les parties du corps, qui sont habituellement couvertes par des habits, plutôt que sur les avant-bras, qui chez les travailleurs sont souvent nus. La victime a quelquefois l'occasion d'observer des tatouages plus cachés sur le coupable, de telle sorte qu'elle peut les reconnaître et les indiquer. D'après Lacassagne (1), on retrouva ainsi un tatouage représentant un démon sur la verge d'un individu à laquelle une petite fille prétendait qu'il lui avait fait voir le diable. (Coutagne: *Précis de médecine légale*, p. 409, Storck, 1896).

Sur les parties nues du corps on trouve souvent des

(1) Art. Tatouage, du *Dict. encycl. de Dechambre.*

tatouages qui facilitent la reconnaissance des criminels prévenus d'attentats à la pudeur ou de viols, et qui peuvent provoquer l'arrestation des criminels antérieurement punis dont les tatouages sont connus de la police. De mes 1.600 criminels, 267, soit 16,69 p. 100 (40,33 p. 100 des 662 tatoués) ont des tatouages bien faciles à reconnaître sur les mains.

Ce fait qu'on peut être aidé par des tatouages pour l'identification des criminels a nouvellement engagé un médecin de Cottbus, Liersch, à proposer le tatouage de force des criminels, particuliculièrement des criminels internationaux (Jwangstætowirung zur Wiedererkunung von Verbrechern, *Vierteljahrschrift für gerichtliche Medicin*, 3 Folge, XXI, p. 73, 1901). Liersch propose qu'on tatoue sur le dos des prisonniers, entre les omoplates, le nom de la maison de correction avec la date de l'année — vraisemblablement la date de l'élargissement ; il est d'avis que cette méthode n'est ni nuisible, ni fort déshonorante. Alors que contre cette proposition de Liersch il ne s'est produit jusqu'à présent que l'observation de Berger (*Tætowirung bei Verbrechern*, V. p. g. M, 3 Folge, XXII, p. 56, 1901), qu'un tatouage de force des prisonniers, ni comme mesure, ni comme punition disciplinaire, ne peut être regardé comme légal d'après le droit allemand, il ne me semble pas superflu de faire une protestation contre une telle mesure. Sûrement Liersch a indubitablement raison de dire que le tatouage de force n'est pas nuisible, quand — ce qui doit naturellement avoir lieu dans les prisons — il est effectué avec des précautions aseptiques. C'est tout autre chose que le tatouage exécuté par les tatoueurs professionnels souvent nuisible et parfois suivi d'un processus inflammatoire assez grave, de flegmons, de lymphangites, d'érysipèles. D'après diverses publications, de petites épidémies de syphilis résultant du tatouage (Petry, 9 cas, Bergasse, 7, Whitehear, 5) (1), aussi bien que la tuberculose ont été causées de cette manière.

Que le tatouage de force, au contraire, ne serait pas spécialement déshonorant et inhumain, c'est ce qu'il me paraît difficile de comprendre. En vérité, je ne peux pas comprendre

(1) Voir celles signalées par Lacassagne dans l'article cité.

la différence essentielle qui, d'après Liersch, existerait entre le tatouage de force et la coutume heureusement supprimée depuis déjà soixante-dix ans de marquer au fer rouge les forçats. Peut-être pour quelques prisonniers elle ne représentera qu'une autre marque de tatouage indifférent mais une grande partie des prisonniers qui ne sont pas tout à fait dépravés — je suppose qu'il ne sera pas question des prisonniers qui subissent un emprisonnement de courte durée — sentiront le tatouage par force comme une marque au fer rouge et un déshonneur volontairement ajouté. Et il me semble inhumain de donner à des hommes qui peuvent se relever une marque ineffaçable, qui peut les empêcher de revenir à la vie régulière. La proposition de Liersch ne s'accorde pas avec les efforts accomplis pour relever les malheureux qui ont commis une faute.

Fig. 1-2. Ouvrier.
— 3-5. Boulanger.
— 6. Barbier.
— 7-8. Ferblantier.
— 9. Tonnelier.
— 10. Tabletier.
— 11. Électricien.
— 12. Marchand de poisson.

Fig. 13. Pêcheur.
— 14. Mouleur.
— 15. Vitrier.
— 16-17. Carrossier.
— 18-20. Peintre.
— 21-22. Machiniste.
— 23. Maçon.
— 24. Cordier.

Fig. 25-26. Cordonnier.
— 27. Ramoneur.
— 28-29. Tailleur.
— 30-35. Boucher.
— 36-47. Forgeur.
— 48-51. Menuisier.
— 52. Charpentier.
— 53. Sommelier.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

UNE FAMILLE D'ALIÉNÉS ET D'ALIÉNÉS CRIMINELS

Par Pierre THOMAS, interne de l'asile de Bron.

Nous publions l'histoire (1) pathologique d'une famille pendant trois générations, histoire dont tous les épisodes sont restés gravés dans la mémoire des contemporains et qui nous paraît une frappante démonstration du principe émis par Morel en 1857 : « La déviation, la tare, dit-il, si simple qu'on la suppose à son origine, renferme néanmoins des éléments de transmissibilité d'une telle nature que celui qui en porte le germe devient de plus en plus incapable de remplir sa fonction dans l'humanité et que le progrès intellectuel, déjà enrayé dans sa personne, se trouve encore menacé dans ses descendants. »

A côté du facteur biologique qui joue le rôle primordial chez l'héréditaire, nous verrons les facteurs sociologiques, l'un surtout, la trop grande richesse, par l'oisiveté et la possibilité de réalisation immédiate de tous les désirs, favoriser et exagérer les tendances morbides.

PREMIÈRE ET DEUXIÈME GÉNÉRATIONS

Les grands-parents du côté paternel ne présentaient aucun trouble nerveux et mental. Ils vivaient dans une petite sous-préfecture du sud de la France.

Le père (que nous désignons par L. 1) était un de ces artisans patrons, petits fabricants laborieux, intelligents, sobres.

La mère était une excellente femme, catholique pratiquante sans bigotisme, charitable sans prodigalité.

Ils eurent un fils et une fille.

(1) Nos sources sont : 1° les dossiers ; 2° les observations médicales ; 3° les domestiques ayant élevé des membres de cette famille et ayant vécu longtemps avec eux ; 4° les habitants du pays ; 5° nous avons étudié nous-même le dernier fils.

La fille se maria et eut des enfants normaux.

C'est le fils, L. 2, que nous allons suivre dans sa vie et dans sa descendance.

L. 2 se fit remarquer dès son enfance par son intelligence et son goût au travail. Muni d'une bonne instruction primaire, il entra comme employé dans une maison de commerce de bois. Il obtint la confiance de son patron qui le prit comme associé et lui laissa son commerce. L. 2 y ajouta une entreprise colossale de transport par voie d'eau. Il acquit une immense fortune, non sans un surmenage considérable.

A quarante-sept ans, il songea à se marier : il fixa son choix sur Mlle Antonia X... belle jeune fille âgée de vingt ans, qui avait reçu une brillante éducation.

Les parents de Mlle Antonia menaient un genre de vie bien au-dessus de leurs moyens.

Le père occupait une situation politique en vue. C'était un homme terne, qui se laissait dominer par sa femme. Il mourut à cinquante-six ans d'apoplexie cérébrale. Il ne présentait rien de notable dans ses antécédents familiaux.

La mère était une originale, coquette, dépensière, intrigante, elle aimait à faire parler de ses toilettes, de ses liaisons, semblant rechercher le scandale. Elle avait de violentes colères : elle ne présentait ni crises convulsives, ni « vapeurs ». Elle mourut à quarante-huit ans d'une affection pulmonaire. On n'a rien eu d'anormal à nous signaler dans sa famille.

Ils eurent deux filles, Eugénie et Antonia. L'aînée ne se maria pas ; elle était hystérique avec crises et stigmates hystériques. La deuxième, au caractère exalté, se maria avec L. 2.

Elle avait eu la fièvre typhoïde dans son adolescence ; elle a toujours joui d'une excellente santé.

Par son inconduite, elle rendit son mari malheureux et par ses exemples elle exerça une influence funeste sur ses enfants.

Elle eut des amants jusqu'à un âge avancé.

Quand ses cinq enfants furent ou morts ou enfermés, elle se retira avec une vieille domestique et un jardinier dans un grand château.

Elle ne sortait jamais et ne faisait que de rares apparitions dans la propriété. Elle ne voulait voir aucune autre personne que ses deux fidèles.

Elle passait tout son temps à nourrir et à soigner des animaux. Un étage du château était consacré aux chats et un autre aux rats.

Des chiens de petite race abondaient dans le rez-de-chaussée et dans le parc.

Elle nourrissait les rats dans des bahuts — dans des tiroirs de meubles anciens et artistiques.

On en découvrit des familles presque apprivoisées dans de magnifiques pianos. Les chats étaient calfeutrés au premier, elle les empêchait de sortir.

Les uns et les autres, une fois morts, étaient suspendus au plafond ou pieusement enroulés dans des linges et mis dans des tiroirs.

Elle mourut subitement âgée de quatre-vingt-cinq ans.

De L. 2 et d'Antonia X... naquirent cinq enfants. Le père, qui mourut à l'âge de soixante-deux ans d'une affection gastrique, avait quarante-huit ans quand naquit le premier et soixante quand naquit le dernier (1). L'âge du procréateur est à noter; car, au point de vue héréditaire, son influence ne put contrebalancer l'influence désastreuse de la mère.

TROISIÈME GÉNÉRATION

Leurs cinq enfants étaient grands, robustes, sans stigmates physiques de dégénérescence. Au point de vue intellectuel, ils étaient tous assez bien doués, les jeunes filles excellaient dans la musique. Mais le sens moral semblait être complètement absent.

Le premier, T..., se fit renvoyer pour son immoralité de plusieurs collèges. Enfant, il débauchait ses jeunes camarades. Adolescent, il commença à se livrer à des orgies princières. Il finit son éducation dans une maison tenue par des religieux. Là, il sentit naître en lui la vocation religieuse. Il entra comme novice chez les dominicains.

Il ne tarda pas à être éconduit. Il alla au monastère de la Grande-Chartreuse : on lui fit bon accueil. Il y resta fort peu de temps. Il avait alors vingt-deux ans.

Il passa sans transition de la prière à l'orgie (2).

Chez lui, comme chez tous les autres enfants L..., il existait un état d'éréthisme génital extraordinaire, et la dépravation se mêlait à la perversion.

C'était un grand buveur d'alcool et les excès de boisson excitaient encore son sens génital.

(1) Il faut rappeler ici : *pater est quem...*

(2) Ganonshkine : « Association de la volupté, de la cruauté, de la religion. » *Annales médico-psychologiques*, 1901.

Un de ses divertissements favoris consistait à exécuter de concert avec d'autres jeunes gens des flagellations sur des prostituées avec des fouets armés de clous. Ordinairement il se contentait de cravacher la femme.

Mais c'était là des manœuvres anodines comparées à celles auxquelles il va se livrer.

Une nuit, en plein orgasme, il taillade les seins d'une fille, lui en ampute un complètement.

Il est condamné à la prison, il y resta sept mois. Sa famille l'envoya ensuite en Afrique. Il y resta un an : il y eut une affaire de mœurs et de chantage, à la suite de laquelle il revint en France.

A Valence, étant dans une maison publique, il fait chauffer un pique-feu jusqu'au rouge, s'approche câlinement de la femme, la prie de se renverser, puis brusquement lui enfonce de toutes ses forces le fer rouge dans le vagin. Il part pour l'Italie déguisé en voiturier.

A Florence, il commet des vols et frappe à la cuisse une femme avec laquelle il venait d'avoir des rapports sexuels.

On perd ses traces.

De Naples, il demanda de l'argent à ses parents. Ceux-ci lui envoyèrent une forte somme. Aussitôt il se fait conduire en voiture dans une maison publique, donne cent francs au cocher en lui disant de l'attendre. Après un séjour de plusieurs heures, on le porte par les bras et par les jambes dans la voiture et on donne un nom d'hôtel au cocher. Arrivé, le cocher le secoue, le trouve mort, un poignard à côté de lui. Il était mort d'un coup de poignard dans la poitrine. Le cocher déclara ne s'être aperçu de rien, durant le trajet assez long de la maison à l'hôtel.

T... n'avait plus d'argent sur lui.

Était-ce un crime ou un suicide? On ne le sut jamais. Il avait vingt-sept ans.

La deuxième enfant, Caroline, avait un amant à quatorze ans. Sa mère la maria à seize ans avec le comte de N... âgé de vingt-cinq ans. Les deux époux s'enivraient chacun de leur côté. Grâce à leur défaut commun, ils se supportaient.

Mais un jour il y eut dispute au cours de laquelle survint un incident grotesque (1). Une séparation de corps et de biens s'ensuivit.

Mme de N... avait comme amant attitré le maître d'escrime de son mari.

(1) Le mari jeta sa fausse perruque à la tête de sa femme et révéla une calvitie précoce et complète.

Elle s'enivra de plus en plus fréquemment, toujours avec la même liqueur, l'élixir de chartreuse.

Elle mourut à vingt-neuf ans de delirium tremens.

La troisième, Marie-Louise, de bonne heure prit des habitudes de tribadisme, qu'elle satisfaisait avec ses amies et ses bonnes. Elle refusait énergiquement de se marier. A trente-cinq ans, sa famille la maria avec M. d'Er. Elle persévéra dans ses habitudes et détesta son mari.

Celui-ci demanda le divorce, qui fut prononcé. Elle fut enfermée à quarante-trois ans, pour folie hypocondriaque.

Elle ne tarda pas à verser dans la démence.

Le quatrième enfant avait un caractère triste, mélancolique : il jouissait pourtant d'une bonne santé. Il recherchait la solitude. On le disait onaniste. Il se suicida à treize ans, sans motif apparent, en se jetant dans la rivière qui passe près du château.

Le cinquième enfant, Albert, était boudeur, entrait dans de violentes colères à la suite desquelles il gardait un mutisme obstiné.

A onze ans il subit une opération pour ostéomyélite du tibia. Cette affection lui laissa une légère atrophie du mollet et un léger raccourcissement du membre inférieur. Il ne tolérait pas qu'on y fît allusion et portait un faux mollet. Cette maladie et ses suites le rendirent plus ombrageux encore.

A douze ans, il surprit sa mère embrassant son intendant N... Il affirma à maintes reprises qu'il se débarrasserait de lui par n'importe quel moyen. Il croyait que N... était l'amant de sa mère (en réalité ils s'étaient secrètement mariés en Suisse) et qu'il se faisait aimer de sa mère pour voler sa famille avec impunité. A propos de contrariétés insignifiantes il déclarait qu'elles étaient dues à son « ennemi personnel ».

Il dissimulait sa haine et ne s'en ouvrait qu'à ses fidèles domestiques et à ses sœurs. Il était parvenu à les convaincre ; il leur répétait que, puisqu'il ne pouvait avoir des preuves palpables pour traîner N... devant les tribunaux, il le punirait de sa main.

N... se défiait d'Albert ; mais jamais celui-ci ne s'était permis la moindre incartade envers lui : il se sentait dominé par cet homme intelligent et rusé.

M. Albert était connu au loin pour ses excentricités. C'était un brillant cavalier, un grand chasseur. Il eut de nombreuses maîtresses. Il se vantait lui-même de son inconstance.

C'était toujours à cheval qu'il exécutait des prouesses qui témoignent non pas du courage, de la témérité, mais bien de l'inconscience.

Par exemple : il se lançait à fond de train dans les vitrines d'un magasin, faisait monter des étages à son cheval, etc. Il payait les dégâts séance tenante, sans sourire ni excuse.

Il avait vingt-cinq ans quand il tua son beau-père N... Son caractère était devenu plus sournois, mais toujours il se montrait très correct : rien ne faisait prévoir le drame.

Un jour, au sortir du dîner, ses parents et les invités descendent se promener dans le parc. Il leur dit qu'il veut aller à la chasse. Il revient avec son fusil et se joint au dernier groupe des promeneurs. De temps à autre il tirait sur les oiseaux. Il glisse une balle dans son fusil, tire sur son beau-père qui lui tournait le dos et l'étend roide mort. Il ne manifeste aucune émotion et dit simplement : « Enfin ! il ne me volera ni ne me tourmentera plus ! »

Conduit en prison, il croyait que les gardiens voulaient l'empoisonner.

Il fut envoyé dans un asile avec le certificat suivant : « Délire de persécution, actuellement, idées d'empoisonnement ».

A l'asile ses idées de vol, d'empoisonnement, d'espionnage s'entremêlèrent ; il s'achemina peu à peu vers la démence, il y aboutit sept ans après son entrée. Depuis, il dit des mots sans suite et son plus grand plaisir est de balayer machinalement pendant des heures.

Il n'eut jamais d'hallucinations.

Chez Albert, nous ne trouvons pas le délire de la persécution systématisé de Lasègue ou délire chronique à évolution systématique de Magnan avec ses quatre stades longs et bien marqués, mais le délire de persécution des dégénérés décrit par Falret en 1878, qui est un mode caractéristique de la *paranoia degenerativa*.

Tout le prouve, en effet : le début du délire à douze ans, sa localisation immédiate sur une personne à la suite d'un événement imprévu, la lucidité parfaite des idées (il parvient à les faire partager à ses sœurs, il les cache soigneusement parce que leur révélation mettrait l'intéressé en éveil) ; cette forme particulière du délire où le malade est plus persécuteur que persécuté, l'absence d'hallucinations, l'évolution vers la démence sans idées de grandeur, le fond enfin sur lequel évolue le délire, fond composé de désiquilibration intellectuelle et morale, de ce qui constitue la mentalité du dégénéré supérieur.

En résumé, Mme S..., originale, excentrique, donne naissance à E..., hystérique, et à Antonia, exaltée, zoophile dans sa vieillesse.

D'Antonia naquirent : T..., sadique ; Caroline, qui meurt d'alcoolisme à vingt-neuf ans; Louise, tribade puis hypocondriaque ; Charles,

qui se suicide à treize ans ; Albert, persécuté à douze ans, persécuteur à vingt-cinq, dément à trente-deux ans.

Ce tableau généalogique fera mieux saisir la filiation.

De Mme S...
excentrique
2 filles

1° Eugénie, hystérique.	2° Antonia				
	1° T. Sadique.	2° Caroline. Alcoolique.	3° Louise. Tribade, Hypocondriaque.	4° Charles. Suicide.	5° Albert. Persécuté. Persécuteur, Dément.

Dans l'histoire de cette famille, nous n'avons envisagé que le côté strictement pathologique. Pour ne pas donner à l'observation une allure romanesque, nous n'avons pris dans la vie des personnes que les détails expliquant leur caractère. Nous avons même omis de parler de leurs voyages incessants en Europe et en Afrique, nouvelle preuve de leur instabilité mentale.

Nous avons insisté, chemin faisant, sur les causes de la déchéance rapide de cette famille : nous avons montré que les facteurs sociologiques, la trop grande richesse, les exemples pernicieux des deux mères y contribuèrent puissamment ; et c'est avec cette correction que nous pouvons conclure par la déclaration de Féré qui, exagérée en général, est vraie ici : « Il résulte de l'observation de leurs associations dans l'individu et dans les familles que le vice, le crime et la folie ne sont séparés que par les préjugés sociaux ; ils se tiennent indissolublement par leur caractère de fatalité originelle : on ne peut guère les étudier séparément. »

REVUE CRITIQUE

A PROPOS DE LA DOCIMASIE HÉPATIQUE

par le Dr Étienne Martin.

Depuis la publication de notre premier mémoire (1) sur la docimasie hépatique de nombreux travaux sur cette question ont vu le jour (2). Nous voudrions répondre à quelques-unes des objections qui nous ont été faites avant d'exposer les conclusions du travail de M. le Dr Azémar, *sur les variations du glucose et du glycogène dans le foie sous l'influence de la putréfaction.*

Nous devons dire tout d'abord que quels que soient les expérimentateurs la loi générale que nous avons voulu appliquer aux recherches médico-légales a été confirmée. Dans la mort subite ou rapide le foie renferme beaucoup de glycogène et de glucose. Dans les cas de mort lente la quantité de matières sucrées contenue dans le foie s'atténue progressivement avec la durée de l'agonie. La mort arrive lorsque la réserve de glycogène a été épuisée si une cause mécanique ne vient interrompre brusquement cette agonie.

Remarquons les variations considérables que peut subir d'un sujet à l'autre la quantité de sucre emmagasinée dans le foie, d'après l'état de la digestion au moment où la mort est survenue, d'après le genre de maladie ou d'intoxication qui a été la cause de la mort.

Remarquons aussi les variations considérables que peut subir le phénomène suivant l'époque à laquelle l'autopsie a été pratiquée, suivant l'état de la putréfaction.

(1) V. *Archives*, t. XII, p. 446; t. XIV, p. 54.

(2) Brown of Johnston : The medico legal significance of the presence of sugar and glycogen in the liver post mortem (*The Boston med. and surg. Journal*, 1898).

Corbey : Sur la valeur médico-légale de la docimasie hépatique (*Arch. médicales belges*, 1900).

Modica :Glicogeno e glucosio nel fegato in medicina forense (*Gaz. degli osped. e delle clin.*, 1900).

On se rendra compte ainsi que nous n'avons jamais voulu donner la docimasie hépatique comme preuve unique à invoquer de la mort rapide ou lente, mais comme un élément d'appréciation pratique et excessivement sûr (lorsqu'on ne veut faire dire aux phénomènes étudiés que ce qu'ils peuvent indiquer) à ajouter aux moyens qui nous sont fournis par les constatations multiples faites à l'autopsie.

La docimasie hépatique à elle seule ne peut permettre de conclure; elle est un complément indispensable d'une bonne autopsie.

Les critiques qui ont été faites ont surtout porté sur le procédé employé pour l'extraction des matières sucrées du parenchyme hépatique, et pour leur mise en évidence par les agents chimiques (liqueur de Fehling).

Il est évident que notre procédé n'a pas une précision absolue et que bien des causes d'erreur peuvent lui être attribuées. Mais ces causes d'erreur sont à notre avis négligeables puisqu'elles restent les mêmes dans chacun des cas qu'on aura à comparer.

Si par la phénylhydrazine vous mettez en évidence des quantités infinitésimales de matières sucrées qui n'ont pas été révélées par la liqueur cupro-potassique, en résulte-t-il que vous deviez rejeter la recherche du sucre dans le liquide de macération par la liqueur cupro-potassique? Non, assurément, nous avons appris simplement que l'épuisement absolu des matières sucrées dans le tissu hépatique ne se produit presque jamais, qu'il en reste toujours des traces qu'un réactif ultra-sensible peut seul déceler. Les phénomènes biologiques ont-ils bien souvent une rigueur aussi mathématique?

Nous trouvons la preuve de ce que nous avançons dans ce fait que M. Vervaeck (1) dans ses recherches sur la docimasie hépatique en procédant comme nous l'avions indiqué est arrivé aux mêmes conclusions que nous et toutes ses expériences ont été en parfait accord avec les faits observés.

Si avec M. Vervaeck on cherchait à serrer de plus près le phénomène, il est bien évident qu'on en apercevrait mieux les variations.

« Nous avons renoncé dans la plupart des cas aux manœuvres de décoloration, de précipitation des albumines dont l'utilité ne compense nullement les grandes difficultés d'exécution, dit M. Vervaeck; dans quelques cas le précipité entraîne une partie plus ou moins importante des matières sucrées, nous nous contentons de filtrer soigneusement l'extrait hépatique. »

(1) Vervaeck : De l'importance médico-légale de la docimasie hépatique au point de vue du diagnostic de la mort subite (*Journ. méd. de Bruxelles, 1901*).

Pour la recherche du sucre, si le Fehling ne donne rien, l'auteur a recours à la phénylhydrazine ; enfin l'extraction des matières sucrées du foie est patiemment assurée par l'ébullition, l'expression, la concentration.

Avec ce procédé, sur vingt-deux cas d'affections de toute nature, M. Vervaeck dit avoir constaté la présence des matières sucrées dans le foie à dix-neuf reprises avec des intensités de réaction extrêmement variables.

Pour qui se représente bien le mécanisme de transformation du glycogène et du glucose dans le foie au moment de l'agonie et après la mort ces résultats n'ont rien de surprement.

Cette série de transformations est une chaîne ininterrompue qui va du plus au moins en passant par une série d'intermédiaires. Ce que nous affirmons, avec M. Vervaeck du reste, c'est que l'abondance des matières sucrées est la preuve d'une mort très rapide, c'est que leur absence est une preuve que la mort a été lente, enfin que entre ces deux extrêmes, il se trouve des intermédiaires (il n'y a plus de glycogène et seulement du glucose), c'est une agonie qui a été interrompue par une cause mécanique agissant brusquement.

Notre procédé, qui n'a de recommandable que sa rapidité d'exécution et sa simplicité, indique suffisamment au médecin expert, qu'il opère à la campagne, en transport ou dans un laboratoire, ces trois éventualités. Il est impossible de réclamer des recherches plus minutieuses d'un médecin ou sans cela il devra avoir recours à un chimiste. De même que lorsqu'il constate par des réactifs grossiers une albuminurie ou une glycosurie, il trouve dans l'intensité du précipité obtenu une indication suffisante, dans beaucoup de cas, pour affirmer son diagnostic.

Il ne faut donc pas demander à la méthode que nous avons indiquée plus qu'elle ne peut donner et nous sommes tout prêt à accorder à M. Vervaeck que si l'on veut, on peut trouver des causes d'erreur dans nos recherches, causes d'erreur qui, nous le répétons, perdent considérablement de leur valeur puisqu'elles reviennent les mêmes dans chacune de nos expériences.

Nous avons vérifié cependant le noir animal que nous employons pour la décoloration du liquide de macération. Il est absolument dépourvu de glucose. C'est une vérification qui s'impose en effet, étant donné que cette substance peut contenir des matières sucrées lorsqu'elle provient, comme dans les pays du Nord, des raffineries.

Si l'on admet donc comme démontrée la loi générale qui se dégage

de toutes les recherches entreprises, je veux dire les variations de la quantité des matières sucrées du foie suivant la rapidité de la mort ou la lenteur de l'agonie, il est urgent de rechercher quelles sont les variations imprimées au phénomène en question par l'état de digestion dans lequel peut se trouver le sujet examiné, par la putréfaction plus ou moins avancée du foie.

Je me réserve de revenir sur la question des variations du glycogène et du glucose dans le foie suivant les diverses périodes de la digestion.

Ces mêmes variations sous l'influence de la putréfaction ont fait l'objet d'un travail très consciencieux poursuivi par le Dr Azémar au laboratoire de médecine légale de Lyon (1).

M. Azémar, tout en adoptant le procédé d'extraction des matières sucrées que nous avons suivi (c'est celui dont se servit Claude Bernard dans ses expériences), a poussé plus loin la précision des résultats, il a dosé à des intervalles réguliers le glycogène et le glucose dans des foies soumis à la putréfaction.

Ses expériences ont porté sur des lambeaux de tissu hépatique prélevés au moment des autopsies. La putréfaction de ces lambeaux a été plus rapide que celle du foie placé dans les conditions habituelles, la glande étant dans son intégrité à l'intérieur du cadavre.

Ces expériences n'ont donc pas une valeur absolue pour fixer la limite pendant laquelle la docimasie hépatique peut donner des résultats à l'expert. Quel que soit le degré de putréfaction du foie, les parties centrales de l'organe, qui ne sont pas sous l'influence des agents atmosphériques, peuvent conserver encore plus longtemps leur provision de matières sucrées.

Donc, comme règle générale, lorsqu'on examine un foie putréfié, prélever les parties centrales de la glande les moins atteintes pour pratiquer la docimasie hépatique et, de plus, aciduler le liquide de macération avec quelques gouttes d'acide azotique.

Voici le résumé des expériences entreprises par le Dr Azémar.

Autopsie faite par M. le professeur Lacassagne.

Foie provenant du cadavre de la veuve B... Mort par égorgement remontant à une semaine environ; l'estomac contient des débris de nèfles et de pommes de terre. Le foie pèse 1 kil. 350; on

(1) Azémar : *De la docimasie hépatique, variations du glucose et du glycogène sous l'influence de la putréfaction* (Th. de Lyon, 1901, Storck, édit.).

le divise en trois morceaux à peu près égaux que l'on place sur des assiettes. Le tout est exposé à l'air libre, à la température et à la pression extérieure, dans un réduit assez humide.

Analyse I. — 27 novembre 1900.

Solution très opalescente.

Glucose.	0 gr. 68 p. 100
Glycogène	3 gr. 60 p. 100

Analyse II. — 3 décembre 1900.

Solution très opalescente.

Glucose	0 gr. 52 p. 100
Glycogène	3 gr. 43 p. 100

Analyse III. — 8 décembre 1900.

Le foie répand une odeur très appréciable; la surface est durcie, ratatinée par le froid; l'intérieur présente une coloration foncée, à la coupe il suinte un liquide rougeâtre qui s'amasse dans le creux de l'assiette.

Glucose	1 gr. 08 p. 100
Glycogène	2 gr. 88 p. 100

Analyse IV. — 14 décembre 1900.

La putréfaction s'accentue, la solution est cependant encore d'une opalescence marquée ; la proportion de glucose augmente considérablement, le glycogène diminue.

Glucose	1 gr. 66 p. 100
Glycogène	2 gr. 25 p. 100

Analyse V. — 19 décembre.

Le foie répand une odeur nauséabonde, à sa surface on aperçoit quelques îlots de moisissures ; solution opalescente, décoloration pénible.

Glucose	1 gr. 77 p. 100
Glycogène	1 gr. 92 p. 100

Analyse VI. — 24 décembre.

Les moisissures augmentent ; la filtration doit être plusieurs fois répétée avant d'obtenir une solution claire ; l'opalescence diminue.

Glucose	1 gr. 85 p. 100
Glycogène	1 gr. 73 p. 100

Analyse VII. — 7 janvier.

L'opalescence va diminuant, la décoloration est toujours difficile à obtenir.

Glucose	1 gr. 47 p. 100
Glycogène	0 gr. 80 p. 100

Analyse VIII. — 12 janvier 1901.

Glucose	0 gr. 92 p. 100
Glycogène	0 gr. 33 p. 100

Analyse IX. — 17 janvier.

Le foie a perdu son odeur infecte, on aperçoit quelques asticots.

Glucose	0 gr. 34 p. 100
Glycogène	0 gr. 05 p. 100

Analyse X. — 22 janvier.

Glucose	0 gr. 19 p. 100
Glycogène	0 gr. 00 p. 100

Analyse XI. — 28 janvier.

Le foie est bourré d'asticots ; ce n'est plus qu'une masse noirâtre méconnaissable ; l'iode ioduré ne donne plus de coloration appréciable, l'alcool ne trouble pas la liqueur.

Glucose	0 gr. 10 p. 100
Glycogène	0 gr. 00 p. 100

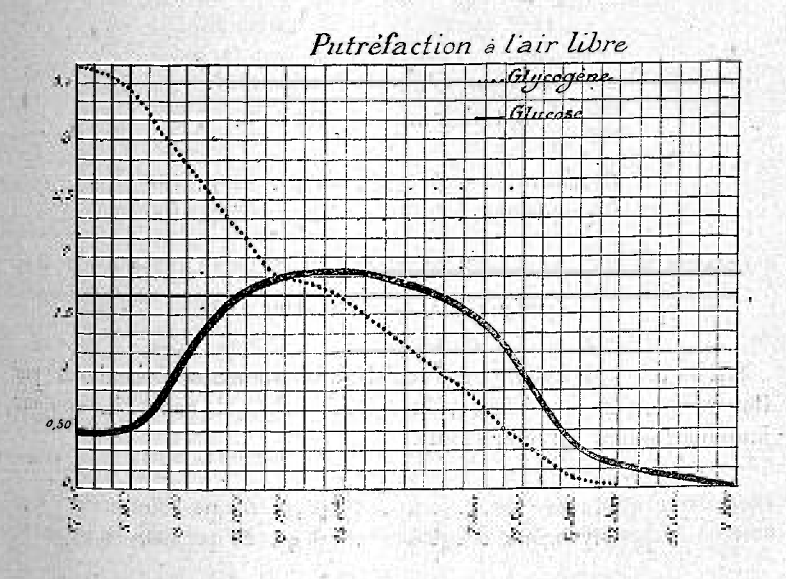
Analyse XII. — 2 février.

Le foie n'est plus qu'un amas putrilagineux où fourmillent les asticots ; solution très claire à peine teintée de jaune, l'iode ne donne pas de coloration, le glucose n'est pas décelable au Fehling.

Glucose	0 gr.
Glycogène	0 gr.

Nous voyons d'après cette première série d'expériences que le glucose a augmenté d'une façon rapide, est passé par un maximum vers la fin du premier mois, a diminué assez lentement d'abord puis rapidement et a totalement disparu vers la moitié du deuxième mois.

Le glycogène a suivi une marche plus simple. Toutes les conditions étaient réunies pour que le foie en contienne une abondante réserve : mort brusque survenant en pleine digestion chez un individu bien portant. Le titre des solutions, très riche dans les premières analyses, a été constamment en diminuant pour disparaître complètement et d'une façon assez brusque vers le milieu du deuxième mois.



Autopsie pratiquée par M. le professeur Lacassagne.

Notre seconde série d'expériences a porté sur le foie d'un jeune homme de dix-neuf ans ayant succombé à la suite d'une plaie pénétrante de la poitrine; l'instrument (un fleuret rompu transformé en canne à épée) a intéressé le foie, le poumon, la plèvre, la veine cave et l'aorte. La mort remonte à quinze heures. Le foie pèse 1 kil. 420; il est divisé en deux parties de poids à peu près équivalent; l'une est exposée à l'air libre, l'autre, placée dans un cristallisoir, est soumise à l'action d'un courant d'eau à renouvellement continu.

Exposé à l'air libre dans un endroit humide, 700 grammes environ.

Analyse I. — 11 février 1901.

Quinze heures après la mort.

Glucose	0 gr. 35 p. 100
Glycogène	2 gr. 05 p. 100

Analyse II. — 16 février 1901.

Solution très opalescente.

Glucose	0 gr. 92 p. 100
Glycogène	0 gr. 95 p. 100

Analyse III. — 21 février 1901.

Sur le foie apparaissent des moisissures blanches disséminées par îlots; la couche externe est durcie, desséchée, le centre de couleur jaunâtre; odeur caractéristique.

Glucose	0 gr. 95 p. 100
Glycogène	0 gr. 20 p. 100

Analyse IV. — 28 février 1901.

La putréfaction est encore plus accentuée, les moisissures ont envahi toute la surface du foie, elles sont particulièrement abondantes sur la surface de section pratiquée au moment de l'analyse antérieure; le parenchyme est tassé, ramolli; la solution reste indifférente au réactif iodo-ioduré.

Glucose	0 gr. 40 p. 100
Glycogène	0 gr. 00 p. 100

Analyse V. — 5 mars 1901.

Putréfaction très avancée, foie mangé d'asticots, le Fehling et l'iode ne donnent plus de réaction, ni glucose, ni glycogène.

Glucose	0
Glycogène	0

Exposé dans un cristallisoir, sous un robinet assurant un renouvellement continu de l'eau, 700 grammes environ du même foie.

Analyse I. — 11 février 1901.
Quinze heures après la mort.

Glucose	0 gr. 35 p. 100
Glycogène	2 gr. 05 p. 100

Analyse II. — 16 février 1901.

Le foie a perdu sa teinte lie-de-vin, on dirait un bloc de mastic, sa consistance est assez ferme.

Glucose	0 gr. 95 p. 100
Glycogène	0 gr. 65 p. 100

Analyse III. — 21 février 1901.

Le foie semble encore plus décoloré; à sa surface existe une couche translucide épaisse de quelques millimètres, l'enveloppant comme

d'un manchon. Une odeur désagréable monte du cristallisoir; la solution est limpide, l'iode reste inactif.

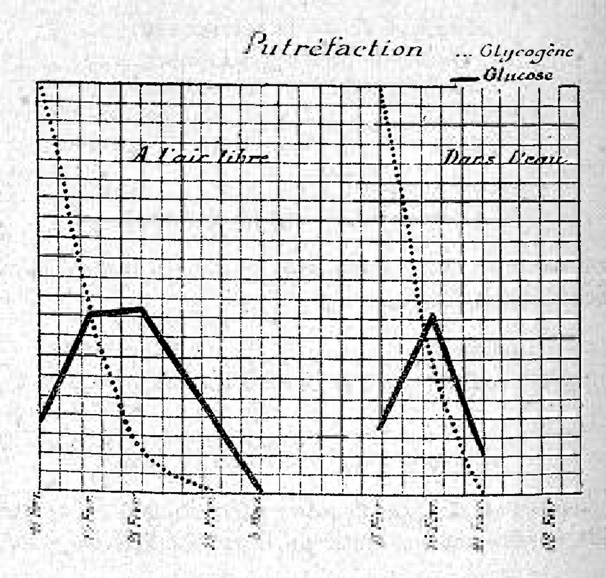
Glucose	0 gr. 15 p. 100
Glycogène	0 gr. 00 p. 100

Analyse IV. — 28 février.

Même aspect du foie, consistance ferme, odeur très pénétrante, le glucose et le glycogène ne sont plus décelables au Fehling et à la liqueur iodo-iodurée.

Glucose	0
Glycogène.	0

Dans notre seconde série d'analyses la disparition des matériaux sucrés a été plus rapide ; peut-être faut-il tenir compte de la richesse moins grande du foie en glycogène. Mais ici encore, ce n'est qu'au bout d'un temps assez considérable que cette disparition a eu lieu, le glucose est passé par un maximum avant de tomber à zéro, le glycogène a disparu assez rapidement. Dans l'eau, les hydrates de carbone ont mis moins de temps à disparaître.



Autopsie faite par M. le professeur Lacassagne.

X..., soixante-deux ans. Mort par hémorragie cérébrale suivie d'écrasement par un tramway. Nombreuses fractures de côtes, double fracture de la colonne vertébrale, arrachement du cœur, que l'on retrouve dans le triangle de Scarpa à droite. La mort remonte à trente heures. Le foie pèse 1 kil. 450, on le divise en trois morceaux que l'on abandonne à la putréfaction, à l'air libre, dans l'eau, dans la terre.

Analyse I. — 30 juin.
Foie à l'air libre.

Glucose	0 gr. 40 p. 100
Glycogène	2 gr. 25 p. 100

Analyse II. — 4 juillet.

Le foie est en pleine décomposition, quelques asticots.

Glucose	0 gr. 85 p. 100
Glycogène	1 gr. 50 p. 100

Analyse III. — 9 juillet.

Glucose	1 gr. 12 p. 100
Glycogène	0 gr. 63 p. 100

Analyse IV. — 13 juillet.

Le foie fourmille d'asticots, c'est un bloc noirâtre réduit de volume; l'opalescence est très diminuée.

Glucose	0 gr. 73 p. 100
Glycogène	0 gr. 18 p. 100

Analyse V. — 18 juillet.

La liqueur ne présente plus de teinte opalescente, l'alcool ne trouble pas la solution.

Glucose . . . . 0 gr. 24 p. 100
Glycogène . . . . . . 0 gr. 00 p. 100

Analyse IV. — 23 juillet.

La solution ne réagit ni au Fehling ni à l'alcool.

Glucose. 0
Glycogène. 0

Foie abandonné dans un cristallisoir rempli d'eau dont le renouvellement est continu.

Analyse I. — 30 juin.

Glucose . . . . 0 gr. 40 p. 100
Glycogène . . . . . . 2 gr. 25 p. 100

Analyse II. — 4 juillet.

Glucose . . . . 0 gr. 80 p. 100
Glycogène . . . . . . 1 gr. 35 p. 100

Analyse III. — 9 juillet.

Foie décoloré, recouvert d'une pellicule translucide, odeur caractéristique ; opalescence nette mais très diminuée.

Glucose. . . . . . . 0 gr. 87 p. 100
Glycogène. . . . . . 0 gr. 44 p. 100

Analyse IV. — 13 juillet.

Glucose . . . . 0 gr. 27 p. 100
Glycogène . . . . . . 0 gr. 12 p. 100

Analyse V. — 18 juillet.

Liqueur limpide, ne réagissant ni au Fehling ni à l'alcool.

Glucose	0
Glycogène.	0

Troisième portion du foie, enveloppée dans plusieurs linges, on l'enfouit en terre à une profondeur de 0 m. 70 environ.

Analyse I. — 30 juin.

Glucose	0 gr. 40 p. 100
Glycogène	2 gr. 25 p. 100

Analyse II. — 4 juillet.

Linges imprégnés d'un liquide noirâtre, odeur infecte.

Glucose	0 gr. 95 p. 100
Glycogène	1 gr. 29 p. 100

Analyse III. — 9 juillet.

Glucose.	1 gr. 22
Glycogène.	0 gr. 28

Analyse IV. — 13 juillet.

Le filtrat n'a plus de teinte opalescente. Rien par l'alcool.

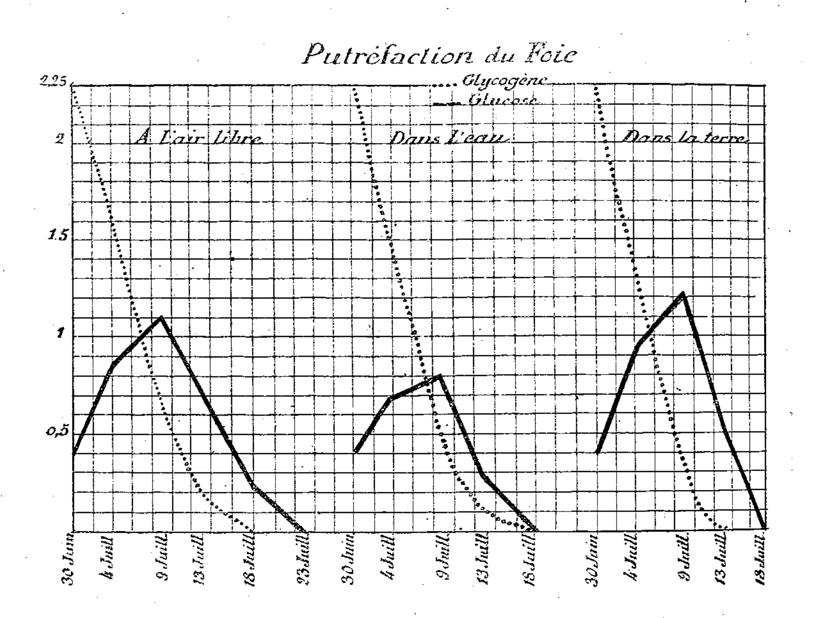
Glucose	0 gr. 53 p. 100
Glycogène	0 gr. 00 p. 100

Analyse V. — 18 juillet.

Le glucose n'est plus décelable au Fehling. L'alcool ne trouble pas la solution.

Glucose	0
Glycogène	0

Dans notre troisième série d'expériences, la putréfaction a été très rapide ; le glycogène a disparu très vite dans le morceau de foie enfoui en terre, puis dans celui soumis à l'action de l'eau, enfin dans celui abandonné à l'air libre.



CONCLUSIONS

Dans un foie soumis à l'ifluence de la putréfaction, le glycogène et le glucose disparaissent lentement. Cette disparition plus ou moins rapide est due à la richesse plus ou moins grande du tissu hépatique et aux causes qui favorisent ou retardent la putréfaction.

Le glycogène disparaît sous l'influence de la putréfaction avant le glucose ; à mesure que le glycogène disparaît, le glucose augmente; puis la quantité de glucose, après avoir passé par un maximum, s'épuise progressivement. (Voir les graphiques précédents.)

Il est impossible de fixer même approximativement la période pendant laquelle la docimasie hépatique pourra donner des résultats lorsqu'elle est pratiquée sur un foie putréfié.

En tout cas si le tissu hépatique sur lequel on opère est très décomposé par la putréfaction, on aura une docimasie positive même si l'on ne trouve que du glucose et pas de glycogène, le glycogène s'étant complètement transformé en glucose.

Des traces de glucose, si l'état de putréfaction est très avancé, permettront de dire qu'au moment de la mort le tissu hépatique devait contenir du glycogène et du glucose.

BIBLIOGRAPHIE

Le crime financier, par LASCHI, 1 vol. de la Bibliothèque de Criminologie A. Storck et Cie.

L'auteur paraît avoir l'idée préconcue que le capital a toujours tort, que le capitaliste est toujours un criminel.

Il ne se rend pas compte de ce qu'est la spéculation ; il confond la spéculation licite avec le délit.

« La spéculation ne cherche que son profit ». Chap. III, page 33.

Et le rentier, le petit rentier, diffère-t-il beaucoup de ce spéculateur qui a beaucoup « de traits communs avec le bandit »?

Quiconque est en rapport avec le rentier, venant tranquillement placer ses économies, constate que ce rentier, dans la proportion de 999 p. 1.000, n'est préoccupé que d'une chose : acheter bon marché, vendre cher.

Dans la proportion de 90 p. 100, il est persuadé que l'intermédiaire à qui il s'adresse en sait long sur l'état du marché. Il torture cet intermédiaire, qui a le sentiment de son ignorance, pour tâcher de savoir de lui si c'est le bon moment pour acheter, ou pour vendre, ou quelle est la valeur bonne à acheter, ou bonne à vendre.

Se préoccupe-t-il de ce que, s'il achète bien, quelqu'un vend mal; s'il vend bien, quelqu'un achète mal et perd ?

Si le rentier opère bien, sa contre-partie est dépouillée, exactement comme elle l'est par le spéculateur bandit.

Mettant les choses au point, peut-on dire qu'il y ait là *dépouillement?* Évidemment non ; il y a l'effet des risques que comporte toute transaction, l'achat d'une maison ou d'une vigne, comme l'achat d'une valeur.

Aggravons même la situation :

Notre rentier apprend par un ami qu'une entreprise dont les actions sont haut cotées tourne mal, il court chez son agent de change et vend les actions qu'il a en portefeuille; l'acheteur ignorant est mis en perte par cette vente.

Le vendeur a-t-il quelque chose à se reprocher ?

Quelle que soit la réponse à cette question délicate, ce cas est de

tous les jours et le rêve des rentiers les plus modestes et de mœurs les plus honnêtes est d'avoir en temps utile (c'est-à-dire de manière à passer la perte à un autre) de semblables informations.

« La plus grande partie des opérations à terme se liquident par des différences, d'où condamnation des opérations à terme. » Chap. V, page 127.

Certainement beaucoup des acheteurs ou vendeurs à terme n'ont en vue qu'une différence, mais dans une bien moins grande proportion que ne semble l'indiquer les règlements de liquidation.

Le mécanisme des liquidations, sur toutes les places importantes, a précisément pour but de supprimer les mouvements de titres et d'espèces inutiles, au moyen de compensations; mais cela ne supprime pas la réalité des transactions, pour les criminaliser.

L'intermédiaire A... a acheté de l'intermédiaire B... 3.000 francs de rente pour le compte du client Pierre. Un autre jour l'intermédiaire A... a vendu à l'intermédiaire C... 3.000 francs de rente, pour le compte du client Paul.

L'intermédiaire A... fera compenser ces deux opérations inverses entre ses confrères B... et C... (qui les compenseront peut-être encore eux-mêmes avec d'autres) ne réglant avec eux que des différences.

La statistique de la liquidation ne fera ressortir pour cette opération qu'une différence, tandis que dans ses bureaux, l'intermédiaire A... livrera parfaitement à son client Pierre les titres fournis par son client Paul.

Si, au lieu de se régler au jour le jour, les opérations du comptant ne se réglaient qu'une fois par mois, les 4/5 des mouvements effectifs seraient aussi supprimés et remplacés par de condamnables différences.

C'est ce qui arrive à la Bourse de Londres, où, si l'on peut s'exprimer ainsi, les opérations du comptant se font à terme.

A Londres, si vous achetez *une* obligation, ce qui est pour vous évidemment du comptant, votre intermédiaire fera cet achat à terme, et de même pour tous les ordres au comptant qu'il recevra, de sorte que tout ce qu'il négociera de même nature et en sens inverse (achat et vente) pendant la durée d'une liquidation se compensera naturellement pour aboutir à la différence réprouvée, quoique ce soit bien du comptant, du placement et du déplacement de rentier.

Le placement des économies du prolétaire est donc souillé, à Londres, par le jeu de la différence; et si nous n'étions pas routiniers à Paris et à Lyon, il y a longtemps que nous aurions adopté le

système de Londres qui nous procurerait une notable économie de caissiers, de garçons de recettes et de fonds de roulement.

« Il faut réprimer le « jeu de Bourse » en déclarant nulles les opérations sur différences, ou au moins en les frappant d'un fort impôt. » Chap. V, p. 120 et chap. VI, p. 157.

Qu'est-ce que le jeu ?

Une partie engagée entre deux partenaires. On ne conçoit pas le jeu entre deux personnes dont l'une joue et l'autre ne joue pas. Or, cette situation est celle de ce qu'on appelle le jeu de Bourse.

Exemple: Un savant professeur, absolument étranger aux horreurs de la Bourse, donne à son agent de change 1.500 francs de rente à vendre.

L'agent lui dit : Vendez cela à terme; d'abord cela vous coûtera moins cher qu'au comptant ; ensuite, comme c'est un chiffre assez important, si vous vendez au comptant, vous trouverez difficilement acheteur pour une aussi grosse quantité sans faire baisser les cours. A terme, au contraire, vous vendrez 1.500 francs d'un seul coup, sans que la cote en éprouve le moindre frémissement. Pourquoi? Parce que, à défaut de rentier ayant l'argent prêt pour payer immédiatement, vous aurez en face de vous d'infâmes spéculateurs, qui, sentant qu'ils ont jusqu'à la fin du mois pour se retourner, nous prendrons nos 1.500 francs avec la plus grande facilité. L'acheteur est peut-être une personne spéculant sur une différence. Le professeur accepte et vend à terme.

Admettons qu'il en soit ainsi.

La fin du mois arrivant, le professeur apporte ses 1.500 francs de rente chez son agent le change et réclame ses 50.000 francs environ en échange.

Que dirait le professeur (qu'aurait-il dit) si son agent de change répondait à sa juste demande : « Pardon ! votre acheteur est, paraît-il, un joueur ; l'opération est nulle ! »

Le professeur n'aurait-il pas raison de dire : « Pardon, à mon tour! Dans tout jeu, il y a deux joueurs ; pour que mon co-contractant, mon acheteur ait joué, il faudrait que j'eusse joué aussi. Or, ce n'est pas du tout le cas ; la preuve, c'est que voici mon titre dont j'attends le montant ; j'entends être payé. »

Dans la pratique, lorsque l'exception de jeu existait, les choses ne se passaient pas tout à fait ainsi. Le professeur était payé par l'agent de change, mais l'agent de change ne l'était pas par la contre-partie opposant l'exception de jeu.

C'était l'agent de change qui se trouvait pris dans un jeu dans lequel un seul des partenaires était qualifié joueur, suivant l'appréciation arbitraire des tribunaux.

La morale était-elle satisfaite de cet état de choses? Doit-on le rétablir?

« Grever l'opération à terme d'un lourd impôt » ne serait pas plus juste.

Dans l'exemple choisi, pourquoi le professeur, qui fait argent de son titre, et qui le vend à qui le lui paie le mieux, sans penser à mal, supporterait-il cette espèce d'amende basée uniquement sur ce qu'il vend à terme ?

Pourquoi l'obliger à se rejeter, pour éviter l'impôt, sur le marché du comptant, dont l'étroitesse lui est préjudiciable ?

Le spéculateur rend donc un service public.

Sans le spéculateur, si sa hardiesse ne le lançait pas en avant-garde du comptant, on ne pourrait mener à bien aucune entreprise de quelque importance.

Si une affaire nouvelle, dont le succès est toujours incertain, demande des millions pour être créée, il ne faut pas compter sur les capitaux du comptant pour risquer ces millions.

Il faut qu'avant le capitaliste, ayant à sa disposition la totalité des fonds qu'il engage, le spéculateur, mesurant la somme qu'il peut perdre, la hasarde en vue d'un bénéfice, et assume le premier risque.

Ayant, par exemple, 100.000 francs à risquer, il estime que l'entreprise de chemin de fer, qui appelle les capitaux, ne peut pas perdre plus de 10 p. 100, mais que, si elle réussit comme il le croit, elle lui donnera le juste bénéfice compensant ce risque.

Son calcul ainsi fait, avec ses 100.000 francs, il s'engage pour un million dans l'affaire.

Si son raisonnement est généralement jugé exact, il trouvera des capitalistes, qui avec cette marge de 100.000 francs, lui avanceront le million, sans courir les risques de l'affaire et voilà qu'avec un nombre relativement restreint de spéculateurs du même genre, l'entreprise utile, à laquelle l'épargne timorée ne prêterait jamais son concours, se trouve mise sur pied.

Si elle réussit, l'épargne se décide à y entrer après qu'elle a fait ses preuves, et vient prendre la place du spéculateur, qui réalise son opération avec le bénéfice sur lequel il a compté.

Est-ce illicite ?

Faut-il supprimer ce rouage de la spéculation ?

Si on le supprime, plus de grandes entreprises, plus de grands emprunts d'États.

M. Laschi voit là « des fraudes qui sont favorisées par une morale très spéciale aux coulisses de la Bourse et que Tarde a essayé de caractériser dans les agents de change. Ceux-ci, en effet, croient toutes les manœuvres permises, même les plus audacieuses, pour faire monter ou baisser les fonds publics. Et, d'autre part, ils vantent leur scrupuleuse honnêteté dans l'exécution des ordres de Bourse ».

MM. Laschi et Tarde admettent-ils aussi que tout juge d'instruction ou procureur pense que son rôle est de *faire condamner* et non pas de rechercher la vérité ?

Ces opinions outrées sur la magistrature, ou sur toute autre classe de l'ordre social, sont bonnes pour la comédie (la *Robe rouge*, par exemple) dont le rôle est de *castigare ridendo mores*.

« Aggraver la responsabilité des administrateurs de sociétés. » Chap. V, p. 132.

Mauvais moyen.

Les responsabilités draconniennes n'éloigneront pas les gens sans scrupule ; au contraire, eux seuls accepteront de se soumettre à des responsabilités qui les touchent peu, parce qu'ils n'ont rien à perdre.

Mais elles éloigneront les hommes ayant une surface ; les personnalités honorables et fortunées ne se soucieront pas de s'exposer à des risques exceptionnels.

Les responsabilités des administrateurs de sociétés ne doivent pas être différentes de celles du droit commun.

Le dommage résultant de faute ou fraude doit être réparé et voilà tout.

« Actions non négociables avant un délai de ... » Chap. VI, p. 163.

Personne n'engagerait son capital dans ces conditions d'immobilisation.

« L'aristocratie de l'argent doit disparaître. » Chap. VI, p. 173 et suiv.

C'est peu probable. M. Laschi démontre lui-même que cette aristocratie a existé de toute antiquité ; on la rencontre, dit-il, partout où l'histoire pénètre.

On trouve que Cicéron, que nous avions cru être le *vir bonus dicendi peritus*, n'était qu'un criminel financier. Chap. III, p. 44.

L'histoire nous montre que cette aristocratie de l'argent est celle qu'aucune révolution n'a pu abattre.

On ne peut dire qu'une chose, c'est qu'elle changera de mains, dans l'avenir comme par le passé. Quant à être détruite, jamais.

L'ouvrage de M. Laschi contient des faits intéressants ; mais on a de la peine, d'abord à saisir ses propres conclusions, et surtout à en déduire de pratiques de ses exposés de principes.

SYLVIUS.

Essai de psychologie militaire individuelle et collective, par CAMPÉANO, 1 vol. in-12, Maloine, édit., Paris, 1902.

L'ouvrage de M. Campéano est tout d'actualité, car la psychologie des armées n'a encore jamais été faite d'une façon sérieuse au point de vue scientifique, c'est-à-dire sans parti pris d'admiration aveugle ou de dénigrement à outrance.

Le soldat est, comme le prêtre, un individu à part ; l'armée est, comme l'Église, une collectivité à part. Individu et collectivité ont une mentalité spéciale qu'il est intéressant de connaître. M. Campéano a traité cette étude.

Dans une première partie, l'auteur esquisse une psychologie générale et fait une revue sommaire des forces psychiques : imagination, émotion, attention, volonté, etc. Dans une seconde partie, il résume les principaux caractères de la mentalité des foules et nous fait pénétrer peu à peu dans le groupe bien déterminé qu'il s'est proposé d'étudier.

Dans la troisième partie, M. Campéano entre au cœur même de son sujet et esquisse une psychologie des armées. Étudiant tour à tour les caractères généraux et spéciaux, il cherche à fixer les marques caractéristiques du militaire, ses qualités intellectuelles et morales, ses variations psychiques, suivant les temps, les lieux, la nationalité, la religion et le milieu social où le recrutement s'opère. Enfin, dans une quatrième partie, il envisage la psychologie des troupes par armes. Il y a là de bien curieuses observations sur l'état mental du fantassin et du cavalier, sur leur rôle dans la bataille, sur la façon dont on les entraîne à la victoire et à la mort.

M. Campéano est convaincu que le moral des troupes, en temps de

guerre, est le facteur le plus important de la victoire. Le succès ou l'échec d'une rencontre sont toujours finalement dus non pas au nombre des morts ou des blessés, mais à l'effet moral qu'une armée a su produire sur l'armée adverse.

« Les batailles se décident plutôt par une sorte de *perte d'équilibre moral,* que par celui résultant des pertes matérielles plus ou moins considérables. Si, au moment où la victoire se décide, on comptait les pertes des deux côtés, on ne trouverait pas entre elles de grandes différences ; parfois même on constaterait que le vainqueur a été le plus éprouvé.

« Quel que soit le nombre des blessés, si une armée conserve la cohésion, ne perd ni courage ni confiance, elle va de l'avant ; et, même, si elle plie un moment, sa réorganisation se fait rapidement et l'attaque peut être recommencée. C'est seulement quand elle quitte le terrain de bataille et commence à fuir, que les pertes sont à redouter ; c'est alors que la cavalerie ennemie détruit tout sur son passage, que les vaincus se tuent les uns les autres, comme à Pharsale, tombent dans les fleuves, encombrent les ponts qui s'écroulent sous leurs pieds ; c'est alors, enfin, que se produisent toutes les conséquences de la défaite. »

Ainsi, si on recherche les causes de la défaite d'une armée, on les trouve, non pas dans la quantité de ses pertes, mais dans la panique dont elle a été saisie la première, à la suite soit d'une surprise tactique ou stratégique, soit d'une attaque très violente. Les pertes, qui surviennent ensuite, sont consécutives à ce premier échec moral, et ne se produisent que vers la fin de la bataille même, quand commence la panique.

Pour M. Campéano, les capitulations sont dues au même genre de causes. Le commandant d'une place assiégée soutient le siège tant qu'il a des vivres pour nourrir ses troupes et la foi de pouvoir sauver sa gloire. Une fois son espérance perdue par le manque de nourriture, ou lorsque la brèche est devenue praticable, le commandant peut se rendre. L'auteur cite des sièges qui ont été soutenus jusqu'à la dernière extrémité, et d'autres qui, bien que peu pénibles, ont duré peu de temps, parce qu'il y a eu des commandants qui ont gardé longtemps leur force morale et leur espérance, et d'autres qui l'ont perdue trop tôt.

De même, les prisonniers non blessés ont atteint dans quelques batailles des chiffres énormes. En 1866, les Autrichiens, et en 1870, les Français de la deuxième armée de la Loire se retirant sur Vendôme se sont rendus par centaines sans aucune contrainte matérielle.

Ces soldats avaient à tort ou à raison la conviction que leurs chefs ne pouvaient pas leur donner la victoire, que tous leurs efforts, si énergiques qu'ils fussent, ne suffisaient pas pour la leur assurer. Ils étaient las, découragés, sans aucun espoir, et ils se laissaient prendre en masse, de plein gré.

Ainsi, conclut M. Campéano, « partout la défaite morale précède la défaite matérielle ».

Émile LAURENT.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

LE DÉLIRE TRANSITOIRE ALCOOLIQUE. — *Le crime de Corancez*, par le Dr ROUBY, directeur de la maison de santé d'Alger.

Vous connaissez le crime de Corancez : un père de famille nommé Brière a tué au milieu de la nuit cinq de ses enfants; inutile de vous raconter les détails du meurtre; ils sont encore présents à vos mémoires.

Pour établir la thèse que je veux soutenir, je dois supposer tout d'abord qu'il n'y a pas eu erreur judiciaire; — j'admets la culpabilité du condamné et le bien fondé du verdict des jurés de Chartres.

Ce qui m'a frappé le plus dans la lecture de l'acte d'accusation et dans l'audition des témoignages, c'est ce fait : 1° que le crime n'avait pas une cause; 2° que Brière n'avait aucun intérêt à le commettre.

Le condamné paraissait aimer autant ses enfants que les habitants des campagnes ont coutume de le faire; il s'occupait d'eux; il avait acheté trois ou quatre jours auparavant un complet neuf à son petit garçon; toute sa petite famille, au dire des témoins, paraissait l'aimer; c'est donc qu'il n'était pas méchant; la petite fille survivante a montré, en pleine audience, dans une scène émouvante, combien elle aimait son papa. Brière n'avait aucun motif de haine contre sa petite famille et le réquisitoire n'a rien trouvé de sérieux à dire à ce sujet.

Quels avantages l'inculpé aurait-il pu tirer de la mort de ses enfants? On n'a pas su nous le dire. La raison d'une maîtresse à épouser a été écartée. M. le procureur de Blois nous a bien donné comme mobile le fait que Brière avait 6.000 francs de dettes et ne possédait que 600 francs d'argent; qu'il voulait aller vivre à Paris

sans être embarrassé de sa famille; mais cette raison nous a paru peu admissible; si tous les gens qui ont des dettes tuaient leurs enfants, plus de la moitié de la population de la France disparaîtrait bientôt; puis 6.000 francs de dettes font 300 francs de rente à payer; la plupart des fermiers ont des sommes plus fortes à verser chaque année à leurs propriétaires; la situation de Brière était donc loin d'être désespérée. En somme, des débats que j'ai suivis avec beaucoup de soin, il m'est resté cette idée bien arrêtée que Brière n'avait aucun intérêt à commettre ce meurtre.

Il faut chercher ailleurs la cause du crime.

Comment se fait-il qu'en présence d'un fait aussi extraordinaire et aussi monstrueux, d'un fait inexplicable comme cause et comme effet, le juge d'instruction n'ait pas songé un seul instant à faire examiner l'état mental de l'inculpé par un médecin légiste? Est-ce que dans ce cas un rapport médico-légal n'était pas de rigueur? Est-ce que ce rapport ne pouvait pas faire la lumière et éclairer d'une façon complète ce qui est resté obscur dans le procès?

Je le crois, et je vais m'expliquer à cet égard. Mais auparavant, pour mieux faire comprendre ma manière de voir, je veux citer trois crimes récents qui ont la plus grande ressemblance avec celui de Corancez.

Première observation. — Le premier se passa à Blida le 17 mai 1896; un cordonnier, Joseph R..., sans cause appréciable, et sans que le meurtre lui soit profitable en rien, tua son enfant. Il habitait une misérable chambre avec ses deux petites filles, l'une âgée de huit ans, l'autre de trois ans. Dans un des lits couchaient les enfants. Au milieu de la nuit, le cordonnier est réveillé par les cris larmoyants de la plus petite. Il se lève, éclaire une bougie, prend son tranchet et tue l'enfant, non pas en frappant la victime à tort et à travers, mais en lui coupant le cou méthodiquement. Il a une raison de tuer : l'enfant crie ; le larynx coupé, il ne criera plus. Il répond à l'aînée qui se réveille et l'interroge : « Je cherche des punaises; endors-toi vite ou je te tue. »

Il va chercher de l'eau sur la place publique, lave l'enfant mort, lui fait sa toilette, l'enveloppe d'une serviette et l'expose sur une table, en dehors de la porte; cela fait, il se couche et s'endort jusqu'au matin. Lorsque les gendarmes viennent l'arrêter, il balbutie, mais avoue son crime; plus tard, comme moyen de défense, il prétend qu'il ne se souvient de rien.

Cet acte épouvantable parut aux juges l'œuvre d'un fou, et je fus

commis pour examiner l'état mental de l'inculpé; je devais rechercher si R... Joseph était bien réellement atteint d'une maladie dont il se plaignait; si cette maladie n'avait pas eu un retentissement quelconque sur le cerveau, et n'avait pas produit une inconscience permettant de conclure à l'irresponsabilité.

Lorsqu'au mois de novembre 1896, six mois après le crime, j'examinai l'inculpé, je le trouvai avec toute sa raison : ses facultés intellectuelles étaient intactes, son intelligence au-dessus de la moyenne, sa mémoire développée à un haut degré, ses sentiments affectifs conservés; bref, Joseph n'était pas un aliéné proprement dit. Relativement à la maladie dont il se plaignait, il en était bien atteint depuis dix ans, avec des accidents variés, mais le cerveau n'avait pas été touché, et le crime ne pouvait avoir eu cette cause.

En lisant l'acte d'accusation, je m'étais dit tout d'abord : « C'est le crime d'un alcoolique », mais troublé par plusieurs témoins disant que R... n'était pas un ivrogne, j'avais cherché ailleurs. Ne trouvant rien, je voulus aller au fond des choses et savoir si cet accusé n'était pas un alcoolique méconnu, mais véritable. Le commissaire de police de Blida avait dit un mot qui me mit sur la voie : « Joseph R... boit, mais pas au point de perdre sa raison. » En effet, R... buvait à la façon des chroniques qui ne s'enivrent pas ou peu souvent, mais qui, chaque jour, absorbent une quantité d'alcool supérieure à ce que l'économie du corps humain peut supporter.

De là cette grande différence des témoignages : les uns ne visant que l'ivresse manifeste, les autres au contraire visant les habitudes ordinaires : « Je ne l'ai jamais vu ivre », disent les premiers. « Sans être ivrogne, disent les seconds, il aimait à boire. » « Il buvait toutes les fois qu'il avait de l'argent dans sa poche », dépose un troisième, etc. Mais l'accusé lui-même va nous éclairer sur ses habitudes; nous allons les relater en suivant l'ordre chronologique de sa vie.

A l'âge de quatorze ans, il est garçon de salle chez le cantinier de la 19e section d'Alger; il buvait alors deux verres d'anisette, trois verres de vermouth et deux ou trois verres de liqueurs variées, principalement des quinquinas. Il acceptait toutes les invitations et parfois rendait la politesse, « comme on doit le faire dans ce commerce », ajoute-t-il. De plus, aux repas il buvait un demi-litre de vin, et dans l'après-midi, du vin sucré.

Plus tard, lorsqu'il est apprenti et ouvrier cordonnier, son régime alcoolique est le suivant : un demi-litre de vin par repas; deux verres d'anisette, du rhum dans le café, deux fois par jour. De plus lorsque les clients viennent chercher leur chaussure ou demander une petite

réparation, il offre une tournée. Le samedi soir après la paie, et le dimanche, on va boire plus ou moins dans les cabarets.

Il fait une année de service militaire au 3e zouaves ; malheureusement pour lui, il avait comme camarade de chambrée un jeune homme riche qui aimait boire et l'entraînait à faire comme lui ; trois anisettes par jour, un litre de vin et 125 grammes d'eau-de-vie de marc qu'on se partageait entre quatre ; lorsqu'on sortait en ville, la noce était complète.

Lorsqu'il revient du régiment, il entre au service de la compagnie du chemin de fer P. L. M. Là, nous dit-il, il prend les habitudes des employés ses camarades ; une dose d'anisette avant le déjeuner, une autre avant le dîner ; quatre litres de vin par jour, du rhum dans le café ; en déplacement il boit davantage.

A Blida, il a continué les mêmes habitudes de vins et de liqueurs.

Un jour il a essayé de tuer sa femme à coups de tranchet ; depuis, celle-ci a quitté le domicile conjugal, mais pour nourrir ses enfants, elle envoyait de l'argent que Joseph R... employait en partie en achats de vin et liqueurs. Pendant les jours qui ont précédé le crime, l'inculpé n'a pas été vu en état d'ivresse manifeste, mais il ne s'est privé ni de vin, ni d'alcool. Donc, pour nous Joseph R... est un véritable alcoolique qui s'est empoisonné peu à peu par des doses énormes de liquides. Sous cette influence les idées de suicide se sont produites, puis, symptômes de même nature, des idées d'homicide sont survenues en même temps que d'autres troubles nerveux dont il se plaignait, l'angoisse, les étouffements, la céphalalgie.

Comme conclusion, nous avons dit ceci : « Joseph R... n'est pas un aliéné, c'est un alcoolique dangereux qu'il faudrait enfermer dans un de ces hôpitaux d'ivrognes nouvellement créés, ou dans un de ces quartiers d'hospice qui servent à enfermer les criminels. *Il a tué dans un moment de folie transitoire de nature alcoolique.* » Il fut interné à Aix.

Deuxième observation. — M. Z... est un homme de cinquante ans, depuis de longues années il est alcoolique ; il boit chaque matin une bouteille de vin blanc, et une ou deux bouteilles de vin rouge pendant le repas, du rhum après. Lorsque ses affaires l'appellent dans la ville voisine, il consacre une partie de son temps à des visites dans des cafés où il ingurgite de nombreux petits verres, absinthe, ou autres liqueurs. Il supporte bien l'alcool et jamais on ne l'a vu tibuter dans la rue ; si on faisait une enquête sur sa dipsomanie, la plupart de ses connaissances diraient qu'il n'est pas ivrogne ; seuls, ceux qui vivent dans son intimité savent à quoi s'en tenir.

Marié, père de famille, il aime beaucoup sa femme et ses enfants ; il leur en a donné des preuves; d'autre part il n'a qu'à se louer des siens; pendant vingt années il n'y a jamais eu dans cette famille de motifs sérieux de discorde; la situation de fortune enlève tous soucis d'argent; le bonheur devrait régner dans cette maison.

Pourtant depuis deux années M. Z... est devenu malheureux et rend malheureux les siens; sous l'influence de l'empoisonnement par l'alcool, sa gaieté d'autrefois s'est changée en sombre tristesse; il cherche volontiers des querelles soit aux uns soit aux autres pour des motifs futiles ; ses récriminations deviennent continuelles ; on a fini par s'y habituer ; on le laisse dire sans rien répondre ; tel est le mot d'ordre de la mère. Avec les étrangers il est aimable, causeur, hospitalier comme autrefois et ne montre aucun changement dans ses idées.

La maladie s'aggrave : M. Z... de temps en temps profère contre sa femme et ses enfants des injures, des accusations odieuses, des menaces de coups et même de mort ; ce n'est plus déjà l'homme bien élevé d'autrefois.

Un jour M. Z... a cherché une querelle plus violente et s'est précipité sur sa femme pour la frapper ; un de ses fils s'est interposé, évitant à sa mère les coups qu'elle allait recevoir. Depuis ce jour on a peur de lui et on prend quelques précautions contre les violences possibles.

Un soir, revenant de la chasse avec son piqueur, il s'arrête dans un cabaret de village pour y souper. Comme de coutume il boit plus que de raison, vin et eau-de-vie. Il se remet en route au milieu de la nuit, marchant sans parler ; tout à coup sans prévenir, sans qu'un mot ait été prononcé, il saute à la gorge de son piqueur qu'il essaie d'étrangler. C'est avec peine que celui-ci évite la mort ; une lutte corps à corps a lieu ; les deux adversaires roulent sur le chemin et ce n'est qu'après dix minutes de combat que le piqueur peut s'échapper de l'étreinte de ce forcené *devenu fou un moment, sous l'influence de l'alcool.*

Nous arrivons à une scène qui va ressembler à celle de Corancez et qui aurait pu avoir pareil dénouement.

Au mois d'avril dernier, M. Z... va passer sa journée dans la ville voisine distante de dix kilomètres environ. Lorsque, le soir venu, il rentre chez lui à pied, il ne paraît pas ivre aux personnes qu'il rencontre et avec lesquelles il cause un moment ; il marche d'un pied vif et sûr, à grandes enjambées comme il a coutume de le faire ; à sa porte, il s'adresse au domestique et lui dit : « Va me chercher mon

fusil et mes cartouches à balle, il faut que je les tue tous ce soir. » Le domestique lui fait des observations, il se fâche et monte dans sa chambre prendre son arme ; il n'est nullement en colère, il semble agir avec sang-froid. Sa femme et ses enfants se sauvent et vont se réfugier dans une maison voisine ; comme un des fils est resté en arrière, le père lui tire un coup de feu : la balle passe en sifflant à ses oreilles à quelques centimètres de la tête. M. Z... épuise sa provision de cartouches en tirant, autour de sa demeure, des coups de fusil dans toutes les directions, comme s'il voyait devant lui quelques-uns des siens. Puis il rentre dans la maison, demande à boire, se retire dans sa chambre, se couche et s'endort paisiblement. Le matin, M. Z... se lève, et comme de coutume, vient s'asseoir à la table du déjeuner, causant familièrement avec sa femme et ses enfants comme si rien ne s'était passé la veille. On se demande s'il a entièrement oublié la scène de la veille, ou bien s'il en a encore une souvenance vague, comme d'un rêve négligeable.

Je laisse de côté la fin de l'observation, inutile pour le but que nous poursuivons.

Donc, parce qu'il était alcoolique chronique, un jour qu'il avait bu plus que de coutume, mais sans paraître en état d'ivresse, M. Z... *est pris d'un accès de folie transitoire*, sous forme d'impulsion homicide, qui le pousse à tuer sa femme et ses enfants ; sans l'intervention d'un domestique qui prévint sa famille, il aurait pu perpétrer un crime semblable à celui de Corancez. La chose n'a tenu qu'à un fil.

Supposons le crime commis, que serait-il advenu ? Jugé à Blois, il eût été condamné à la peine de mort ; c'eût été à tort ; l'enfermer et l'empêcher de nuire, oui ; le punir et le livrer au bourreau, non.

Troisième observation. — Je citerai encore le fait suivant, qui se produisit, il y a quelques années, en Algérie. Deux Espagnols, amis d'enfance, travaillant ensemble dans les fermes depuis de longues années, n'ayant aucun motif de querelle, vivent comme deux frères. Ils aiment le vin et en boivent chaque jour ; de plus, chaque dimanche, ils vont passer leur après-midi dans un cabaret de village où ils absorbent force eau-de-vie et liqueurs ; ils ont l'ivresse triste et méchante, et au retour, ils se querellent parfois, mais le lendemain ils sont amis comme devant. La veille de Noël, ils sont venus passer à la ville leur grande fête ; ils ont festoyé toute la nuit et la journée suivante ; le soir venu, ils ont repris le chemin de la maison : fatigués, ils se sont assis sur un tas de pierres et, sans le vouloir, ils se

sont endormis; l'un d'eux se réveillant et voyant son camarade plongé dans un profond sommeil, tire le poignard que tout Espagnol porte caché dans sa ceinture et le lui plonge à deux reprises dans la poitrine; puis la chose faite, il continue sa route; rentré dans sa chambre, il se couche et s'endort sans s'inquiéter davantage du crime; mais au matin, il se souvient et, pris de terreur, il se sauve et peut échapper aux recherches de la justice. C'est le blessé qui, avant de mourir, a pu raconter les faits qui se sont passés. C'est là *un cas bien net de folie transitoire alcoolique;* un meurtre avec absence d'une cause quelconque, et avec absence d'un but quelconque; dans le cerveau empoisonné, une impulsion se produit et le bras frappe la personne qui se trouve le plus près, parente, amie, indifférente ou étrangère. Le voilà bien le crime de Corancez !

Ces trois observations ne sont-elles pas typiques et si Brière était alcoolique, n'avons-nous pas le droit de dire que le meurtre qu'il a commis est de tous points analogue aux trois crimes précédents? Nous allons le rechercher.

L'instruction n'a pas visé l'alcoolisme; c'est pourtant, à mon avis, de ce côté-là qu'elle aurait dû diriger ses recherches. — Voyant Brière avec sa raison, le juge n'a pas songé que le cerveau pût être dérangé au moment du crime. Or, quoique d'une façon incidente, les témoins pourtant ont déposé que depuis plusieurs années, depuis la mort de sa femme surtout, Brière avait coutume de passer sa soirée au cabaret du village. — « Le jour du crime, a dit un témoin, son voisin, nous avons bu jusqu'à la fermeture du café. Après onze heures, nous sommes venus ensemble; à ma porte, j'ai offert à Brière d'entrer chez moi et de vider encore une bouteille. » Ce qui fut fait; ils sont restés plus d'une heure ensemble, n'ont-ils bu qu'une bouteille? En tous cas, c'est bien là le fait de l'alcoolique chronique, qui boit sans se lasser et qui ne laisse jamais échapper une occasion de vider un verre.

En résumé, le fait certain est que Brière était buveur et que la nuit du crime, il a passé six heures à boire. Il ne paraissait pas en état d'ivresse manifeste, mais il était empoisonné par l'alcool (1).

(1) Déposition de Choupart : « Brière est un homme redoutable surtout *entre deux vins.* — Le président : Mais il passe pour être sobre. — Choupart : *Il passe,* c'est possible. »

Le président au témoin Lubin : « Vous aviez un peu bu chez Sauger avec Brière le soir du crime? » Un témoin : « On n'entrait pas chez Brière sans qu'il vous offre à boire. » Brière à l'instruction déclare qu'Octave Sauger est pour lui un frère, Sauger est l'aubergiste de Corancez.

On sait que l'alcoolique arrivé à un certain point d'empoisonnement se laisse entraîner à des actes plus ou moins graves sans que sa volonté ait la force de résister, sans que sa raison comprenne entièrement l'acte commis. Seuls les instincts persistent : ce qui fait l'homme n'existe plus, ce qui fait la bête vit encore. Il frappe sur ceux qu'il devrait défendre, il roue de coups ceux qu'il devrait protéger; enfin, un jour, sous le plus futile prétexte ou même sans prétexte, il égorge quelqu'un des siens.

Cet homicide est un symptôme de la maladie, comme le suicide en est un autre, comme le sont aussi d'autres manifestations, telles que l'angoisse, les étouffements, la céphalalgie, etc. Ce symptôme, nous le nommons *la folie transitoire alcoolique.*

C'est ainsi que nous avons compris le crime de Corancez ; Brière a eu, sous l'influence de l'alcool, l'obnubilation des sentiments moraux ; il a eu le moment de folie transitoire des alcooliques pendant lequel ils ont l'impulsion au meurtre. En rentrant chez lui il a rencontré son chien qui, peut-être, est venu se jeter dans ses jambes ; mis en colère, il a pris le coutre de charrue qui se trouvait là et d'un coup a fracassé le crâne de l'animal ; l'impulsion alors a marché, il est entré dans la chambre de ses enfants et a continué à frapper et à casser des têtes. Un petit fait nous indique son état d'ivresse : le nombre considérable d'allumettes retrouvées sur le parquet pour allumer la bougie.

Qu'a-t-il fait ensuite? Il a dû se coucher quelque part et dormir un moment, comme le font tous les assassins alcooliques. Lorsqu'il s'est réveillé, le délire transitoire était passé, il a repris possession de ses facultés et organisé sa défense.

Cette manière d'expliquer le crime nous donne la clef des obscurités de ce procès ; nous comprenons alors pourquoi il n'y a pas de causes à l'acte de Brière ; pourquoi il n'avait aucun intérêt à le commettre ; pourquoi il a tué ses cinq enfants pour lesquels il avait de l'affection la veille. C'est l'histoire de l'homicide alcoolique, toujours le même depuis la plantation de la vigne jusqu'à nos jours. C'est l'histoire d'Alexandre le Grand tuant Clytus son meilleur ami dans un moment de folie alcoolique et le pleurant le lendemain en lui faisant de magnifiques funérailles.

Comme conclusion nous dirons que l'instruction du procès de Corancez n'a pas été complète et qu'elle n'a pas visé l'alcoolisme qui était probablement la cause véritable du crime; nous dirons aussi que si Brière est un alcoolique, la peine de mort ne peut lui être appliquée. Ce serait un soulagement pour la conscience humaine

humaine, de penser que ce crime si révoltant d'un père assassin de ses cinq enfants a été commis non par un être raisonnable, mais par un être dont les facultés étaient troublées au moment du meurtre.

(*Revue des Revues*, 1902.)

La nationalité et les sociétés d'assurances. — Les sociétés d'assurances aux États-Unis commencent à tenir sérieusement compte de la nationalité des assurés. Depuis longtemps les statistiques ont montré que les Norvégiens et les Suédois sont ceux qui atteignent en Amérique l'âge le plus avancé ; après viennent les Américains autochtones. Les récentes évaluations de Fr.-L. Hoffmann, célèbre statisticien d'assurances en Amérique, sont très intéressantes à étudier. La mortalité des personnes au-dessous de vingt ans, surtout celle des enfants est plus grande aux États-Unis que dans la plupart des pays d'Europe. Sur 10.000 enfants nés en Suède, 7.551 arrivent à l'âge de vingt ans et au-dessus; sur 10.000 enfants nés en Angleterre, 7.201, à l'État Massachusets 7.167, en Espagne seulement 5.413. Arrivent à l'âge de cinquante ans 6.043 sur 10.000 natifs de la Suède, 5.405 en Angleterre, 5.275 en Massachusets et 3.765 en Espagne. Le nombre de ceux qui deviennent âgés de soixante-quinze ans est pour la Suède 2.948, pour Massachusets 2.042, pour l'Angleterre avec le pays de Galles 1.786 et pour l'Espagne seulement 997.

La longévité d'un Américain de race blanche est en moyenne assez grande ; par contre, parmi les nègres elle est assez faible, surtout depuis l'abolition de l'esclavage, et cela malgré un acclimatement de deux cents ans. (*Lancet*, 16 novembre 1901.)

La longévité moyenne. — Au cours des trois derniers siècles la durée moyenne de la vie humaine a doublé ; au XVIe siècle elle était en moyenne de dix-huit à vingt ans ; vers la fin du XVIIIe siècle, elle dépassait trente ans ; actuellement elle est de plus de quarante ans.

(*Philad. medic. Journal*, 2 novembre 1901.)

Grossesse précoce. — Le Dr Allen rapporte dans le *Maryland medical Journal* un cas rare de grossesse précoce. Une négresse âgée de onze ans a accouché sans complications d'un garçon bien constitué. La mère et l'enfant se portent bien. Les premières règles se sont montrées chez cette négresse à l'âge de dix ans.

(*Philad. med. Journal*, 2 novembre 1901.)

Longévité des femmes. — Contrairement à ce qu'on croit, les statistiques modernes montrent que les femmes vivent plus longtemps que les hommes.

Dans les premières années de la vie, la mortalité des fillettes (9,25 p. 100) est plus faible que celle des garçons (11,24 p. 100). Cette différence en faveur des petites filles existe jusqu'à l'âge de quatre ans. De cinq à douze ans, la mortalité des fillettes (0,428 p. 100) est plus grande que celle des garçons (0,356 p. 100).

A quarante-six ans, la mortalité des femmes est sensiblement égale à celle des hommes.

De quarante-six à cinquante-six ans, la mortalité des hommes augmente rapidement (0,632 p. 100 pour les hommes contre 0,347 p. 100 pour les femmes). Après soixante-six ans, la mortalité des femmes augmente lentement sans atteindre les mêmes chiffres que chez les hommes. Il faut remarquer qu'il naît plus de petites filles que de garçons.

(*Vratch*, n° 46, 1901.)

Le nombre des femmes médecins dans le monde. — Le nombre des femmes médecins dans toutes les parties du monde serait de 8.000. L'Amérique seule en compte 6.000; en Russie, il y en a 700, en Angleterre 400, en France 85, en Italie 20, aux Indes, dans 133 hôpitaux, l'élément féminin prédomine parmi le personnel médical (*Archives russes de pathol.*, 31 décembre 1901). — Ces chiffres nous paraissent être au-dessous de la réalité. Il y a une dizaine d'années on comptait en Russie environ 800 femmes médecins, et depuis leur nombre n'a fait qu'augmenter; d'autre part, il est difficile d'admettre qu'il n'y ait, en France que 85 doctoresses.

Le cerveau de Mme Kovalevsky. — La publication du professeur Retius, (*Biologische Untersuchungen*, fasc. XI) contient quatre planches photographiques (1/2 grandeur naturelle) du cerveau de la célèbre mathématicienne Sophie Kovalewsky, ancien professeur à Stockholm. Le même numéro donne une description du cerveau et la biographie ainsi que le portrait de Mme Kovalewsky. Celle-ci mourut de pneumonie en 1891 à Stockholm. Le cerveau mal fixé est quelque peu déformé. Son poids à l'état frais a dû être de 1.385 grammes; après un séjour de 5 années dans l'alcool, il ne pèse plus que 1.108 grammes. En général, il présente le type d'un cerveau normalement développé. Retius signale surtout le raccourcissement de la

scissure de Sylvius en arrière, avec élargissement de la partie postérieure de la circonvolution supramarginale qui surplombe cette scissure. Cette particularité est très prononcée dans l'hémisphère droit, ce qui donne au cerveau de Sophie Kovalewsky une certaine analogie avec celui du mathématicien Gylden chez lequel cette partie du cerveau était encore plus développée.

(*Vratch russe*, n° 1, 1902.)

Hérédité de la surdité. — Le professeur E.-A. Fay a dressé une statistique de 4.500 mariages où l'un des conjoints était atteint de surdité. Il résulte de cette statistique que ces mariages donnent environ 9 p. 100 de descendants atteints de surdité, alors que les mariages normaux ne donnent que moins de 0,1 p. 100 de descendants sourds.

(*Medic. Record*, 12 octobre 1901.)

Le nombre des médecins en Angleterre. — D'après le *Medical Directory* britannique pour 1902, il y avait au commencement de cette année dans la grande Bretagne 36.788 médecins (en augmentation sur l'année précédente de 434). A Londres on compte 6.292 médecins, dans le reste de l'Angleterre 16.232, en Écosse 3.645, en Irlande 2.587, dans le pays de Galles 1.183, dans les colonies et à l'étranger 3.910. Le nombre des médecins militaires s'élève à 2.886.

(*Lancet*, 11 janvier 1902.)

Influence des conditions physiologiques sur le développement de la force musculaire de la main droite et gauche. — A l'état normal, la pression artérielle est plus élevée dans l'hémisphère gauche que dans l'hémisphère droit. Lorsque ce rapport se renverse, l'individu devient gaucher. Dans les cas où la pression est égale dans les deux hémisphères, les deux mains sont également développées et la prédominance de l'une sur l'autre est provoquée par les oscillations de la pression sanguine.

M. Lüdeckens, qui émet cette théorie, a étudié sur son fils les phénomènes de la prédominance de la main gauche et considère les tentatives de corriger cette anomalie apparente comme frappées de stérilité lorsque le développement de la main gauche a atteint un certain degré. (*Zeitschr. für Psychol. und Physiol. der Sinnesorgane*, 1901.)

La mâchoire de l'homme. — D'après les recherches du Dr E.-S. Taylor, les dimensions de la mâchoire humaine diminueraient constamment, ce qui serait en rapport avec les conditions de la cuisine moderne et de l'étiquette de table qui exige qu'on mange la bouche fermée.

(*Pacific medic. Jour.*, décembre 1901.)

Les centenaires dans les divers pays. — En Allemagne, il y a sur 55 millions d'habitants, 778 personnes ayant dépassé 100 ans; en France, avec 40 millions d'habitants, 218, en Angleterre 146, en Écosse 46, en Suède 10, en Norvège 23, en Belgique 5, en Danemark 2, en Espagne 401, dans la petite Serbie 575, tandis qu'en Suisse, il n'y a pas un seul centenaire. Les climats chauds favoriseraient donc la longévité. L'homme le plus âgé du monde, un nommé Bruno Cotrin, âgé de cent cinquante ans, habite Rio-de-Janeiro.

(*Medic. Record*, 18 janvier 1902.)

Mortalité des enfants par le feu. — Le Dr Westcott, médecin légiste à Hackney, faubourg de Londres, a calculé que rien qu'à Londres il meurt tous les ans environ 600 enfants par le feu. Ce chiffre effrayant a attiré l'attention du gouvernement qui se propose de soumettre au Parlement un projet de loi punissant d'une amende et de prison toute personne qui aura laissé sans surveillance les enfants en présence du feu ou des matériaux inflammables, lorsque cet abandon aura entraîné des brûlures mortelles.

(*Medical Record*, 21 déc. 1901.)

La densité de la population dans divers pays. — D'après les statistiques dressées par le journal *Scientific American*, on peut ranger dans l'ordre suivant la densité de la population dans les divers pays. La Grande-Bretagne occupe la première place avec 132 habitants par kilomètre carré; vient ensuite le Japon avec 114,4 habitants, l'Italie 106,6, l'Allemagne 104,2. Il y a moins de 100 habitants par kilomètre carré : en Autriche, 87, en Hongrie 59,6, en France 82,2, en Espagne, 35,9, aux États-Unis 8,9, en Russie, 5,9.

(*Medic. Record*, 21 déc. 1901.)

Statistique des suicides. — Il faut croire que le nombre des suicides augmente effectivement avec les progrès de la civilisation. Il y

a quarante ans, il y avait un suicide sur 92.000 habitants en Suède, sur 35.000 habitants en Russie, sur 15.000 habitants aux États-Unis, sur 21.000 habitants à Londres et à Saint-Pétersbourg. — En France, de 1841 à 1845, il y avait sur 100.000 habitants 9 suicides, de 1846 à 1850, 10; de 1861 à 1870, 13; de 1871 à 1875, 15; en 1892, 21; en 1893, 22; en 1894, 26. — En Belgique, le nombre des suicides s'est accru de 1826 à 1890 de 72 p. 100, en Russie de 411 p. 100, en Autriche de 238 p. 100, en Suède et Danemark de 72 p. 100, en France de 318 p. 100. L'armée française donne le plus grand nombre de suicides en comparaison avec les armées des autres puissances : sur 100.000 soldats, il y a 27 suicides par an et sur 1.000 soldats morts de causes diverses, il y a 50 morts par suicide. Aux États-Unis, la proportion des suicides a augmenté de 300 p. 100 ; une part très considérable revient à la race noire sous ce rapport. La première place, au point de vue du suicide en Amérique, est occupée par Chicago et San-Francisco.

(*Philad. medic. Journal*, 14 déc. 1901.)

Un cas de suicide par blessure du cou en arrière. — M. Henry Alston (île Trinidad) rapporte le cas suivant. Vers la fin d'octobre, il a eu l'occasion de faire l'autopsie d'un jeune Vénézuélien trouvé mourant dans sa chambre et mort bientôt après. Corps couché par terre dans une mare de sang, tête en bas ; la main droite serrait le manche d'un rasoir ouvert ; pas de traces de lutte. En examinant le cadavre, Alston a trouvé une plaie par arme tranchante dans la partie antérieure du cou avec section du pharynx, mais sans plaie du larynx, ni des gros vaisseaux, et une autre plaie plus grande dans la région du cou, presque sur la ligne reliant les deux lobules des oreilles. A ce niveau, il y avait section des parties molles, des ligaments entre la première et la deuxième vertèbre cervicale, des enveloppes de la moelle et légère plaie de la moelle elle-même. La mort eut lieu par suite de l'hémorragie. Le suicide paraît avoir été provoqué par une maladie incurable.

(*Brit. med. Journ.*, 28 décembre 1901.)

Retraite du professeur Krafft-Ebing. — A la fin du semestre d'hiver de cette année le professeur von Krafft-Ebing prend sa retraite. Son successeur à la chaire de maladies mentales de la Faculté de Vienne serait le professeur Wagner von Jauregg.

(*Münch med. Woch.*, 28 janvier 1902.)

Contre le charlatanisme. — Le ministre de la justice de Prusse a pris un arrêté aux termes duquel les procureurs du royaume sont invités à traduire devant la justice les charlatans-guérisseurs en vertu du § 4 de la loi sur les moyens immoraux de se procurer de l'argent, promulguée le 27 mai 1896.

(*Deut. med. Woch.*, 30 janvier 1902.)

La santé de M. Duclaux. — Il y a quelque temps, M. Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur à Paris, en faisant son cours ressentit un vertige qui l'obligea de s'asseoir. Il perdit rapidement connaissance, mais pas assez vite pour ne pas se rendre compte de son état. En effet, il put encore griffonner sur un bout de papier le mot « Hémiplégie ». Heureusement, son état s'améliora au bout de quelques jours et nous espérons que l'éminent chimiste sera bientôt rétabli. A ce propos, le *Lancet* rappelle que Pasteur fut également atteint d'hémiplégie au moment où il travaillait sur les vers à soie. Cette paralysie ne fut même jamais complètement guérie, et Pasteur garda toute sa vie une faiblesse du bras droit qui lui rendait l'écriture pénible. Il put cependant encore travailler pendant vingt-cinq ans pour le plus grand bien de l'humanité.

Les écoles de médecine en Amérique. —Aux États-Unis de l'Amérique du Nord il y a 155 écoles de médecine avec quatre années d'études obligatoires (sauf dans deux écoles). Au mois de juillet passé toutes ces écoles réunies comptaient 26.147 étudiants et 5.958 professeurs. Le grade de docteur en médecine fut conféré l'année dernière à 5.444 étudiants.

(*British medic. Journ.*, 1er février 1902.)

Les médecins en Autriche. — D'après une statistique officielle récente, il y avait à la fin de l'année 1901, 10.895 médecins en Autriche contre 10.576 en 1900. De ce nombre 2.470 habitaient Vienne.

(*British medic. Journ.*, 1er février 1902.)

H. F.

CONGRÈS ANNUEL DES MÉDECINS ALIÉNISTES ET NEUROLOGISTES

Session de Grenoble, août 1902.

Le prochain Congrès des aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française se tiendra du 1er au 8 août prochain, à Grenoble, sous la présidence de M. le Dr E. Régis, professeur de psychiatrie à l'Université de Bordeaux.

Les questions qui feront l'objet de rapports sont les suivantes :

1° Pathologie nerveuse : Les tics en général. Rapporteur : M. Noguès, (de Toulouse) ;

2° Pathologie mentale : Des états anxieux dans les maladies mentales. Rapporteur : M. Lalanne (de Bordeaux) ;

3° Médecine légale : Les auto-accusateurs au point de vue médico-légal. Rapporteur : M. Ernest Dupré (à Paris).

Les rapports seront adressés aux adhérents du Congrès pour le 1er juillet au plus tard.

Le secrétaire général du Congrès est M. le Dr Bonnet, médecin en chef de l'asile de Saint-Robert (Isère).

L'alcoolisme en Russie. — Un travail de M. Sikorsky, analysé dans la *Revue d'hygiène*, contient des documents fort intéressants en ce qui concerne la question de l'alcoolisme en Russie.

De 1870 à 1887, 84.217 personnes (76.786 hommes et 7.341 femmes) sont mortes d'ivresse aiguë, ce qui fait une moyenne de 4.678 personnes par an.

En examinant les autres causes de mort subite, on voit qu'en Russie, seul le chiffre des noyés dépasse celui des gens morts d'ivresse aiguë, tandis que celui des assassinés n'est que de 2.840 et celui des suicidés de 2.000 par an.

Aussi l'auteur appelle-t-il l'alcool « le grand assassin ».

Ces chiffres deviennent encore plus inquiétants lorsqu'on les compare à ceux des autres pays ; tandis qu'en France on compte 11,5 morts d'ivresse aiguë par million d'habitants, et en Allemagne 12, on a en Russie 55,2 par million d'habitants.

En examinant la distribution géographique de l'alcoolisme en Russie, M. Sikorsky est arrivé à la conclusion que l'alcoolisme est en rapport avec la température moyenne de la région ; les basses températures rendent plus intense l'action de l'alcool et sur un homme qui a bu, le froid extérieur agit comme une nouvelle dose d'alcool : tel est le fait établi par l'auteur. Son importance est

énorme, car il en résulte que si l'alcoolisme est un mal pour tous les pays, son danger est beaucoup plus grand en Russie, en raison du climat rigoureux du pays. Au sud-ouest de la Russie où l'on boit 0,35 d'alcool pur par homme et par année, il meurt d'alcoolisme aigu 18 personnes par million d'habitants; il en meurt 96 par million au nord-est, où l'on ne boit cependant que 0,19 par année et par personne. Entre les deux régions, la différence de température est de 5 degrés et la mortalité par alcoolisme aigu s'en trouve dix fois plus grande. (*Annales médico-psychologiques.*)

NOUVELLES

Les mendiants et les vagabonds des grandes villes, par **Bouhoffer.**

L'examen a porté sur 400 sujets de la ville de Breslau. 70 p. 100 d'entre eux avaient été déclarés impropres au service militaire. On a relevé dans la moitié des cas l'existence chez les ascendants de tares héréditaires nerveuses: alcoolisme (29 p. 100), épilepsie, hystérie et psychoses. Le niveau intellectuel est très bas : 53 p. 100 n'ont pu terminer leur instruction primaire. Dans un tiers des cas on a noté des arrêts de développement, congénitaux ou postérieurs à la naissance, imbécillité, épilepsie. Les maladies mentales acquises sont dans la proportion de 6 p. 100 ; il s'agit surtout de paralysie générale. La plupart des sujets examinés sont des buveurs d'habitude ; dans 60 p. 100 des cas on a constaté l'alcoolisme chronique. Le plus souvent l'alcoolisme s'est développé sur un terrain psychopathique préexistant. Les époques de la vie auxquelles les sujets ont commencé à se livrer au vagabondage et à la mendicité sont en premier lieu : 1° la période de seize à vingt ans, à laquelle l'homme doit, seul, subvenir à ses besoins ; 2° la période de la plus grande concurrence (de vingt-cinq à trente ans, d'après la statistique de l'Empire allemand); 3° la période de trente-cinq à quarante ans, à laquelle l'intoxication par l'alcool fait le plus sentir ses effets. Enfin, à la période plus tardive, prennent place les individus immigrés.

Certaines différences existent entre les sujets suivant la période à laquelle ils ont adopté leur genre de vie ; les défectuosités psychiques congénitales sont plus fréquentes (45 p. 100) chez les vagabonds précoces, que chez ceux qui le sont devenus tardivement (25 p. 100).

Dans cette dernière catégorie prédominent les psychopathies acquises et l'alcoolisme. Tandis que, dans la première catégorie, c'est la faiblesse intellectuelle congénitale qui tient la première place parmi les facteurs étiologiques, dans la seconde, c'est surtout l'inflence du milieu qui se fait sentir. *(Congr. de médec. aliénist. allemands*, Francfort-s.-M., 20-21 avril 1900. *Altg. Zeitzchr.*, 1900, 570-571.)

(*Jour. de Neurologie.*)

Casque-d'Or. — On sait que les représentations que devait donner aux Bouffes-du-Nord « Casque-d'Or » n'auront pas lieu. Avant que cette décision ait été prise, des habitants du quartier ont fait afficher le placard suivant :

UNE HONTE

Appel aux honnêtes gens, aux travailleurs.

Les directeurs des Bouffes-du-Nord nous préparent un spectacle déshonorant pour notre quartier : la fille inscrite dite Casque-d'Or vient d'être ramassée dans la boue par ces messieurs et engagée par eux en sa qualité de prostituée pour jouer sur leur théâtre le rôle en vedette d'un drame écrit spécialement pour l'exposer comme complice de rôdeurs, de souteneurs et d'assassins.

Non contents de vouloir obliger leurs artistes à subir une promiscuité dégradante, ils prétendent convier ce qu'il y a d'ordurier dans la population à venir dans notre quartier honnête prendre part à cette glorification du vice insolent et sans excuse.

Tandis que de pauvres ouvrières, d'honnêtes mères de famille se tuent au travail pour subvenir avec honneur aux besoins de leurs ménages, nous aurons ce spectacle démoralisant : une personne inqualifiable en langage propre exhibée sur la scène, précisément pour les raisons qui font son ignominie, pour l'exaltation du vice, dans une sorte d'apothéose du crime, de la prostitution et des souteneurs.

Il faut relever cette injure faite à la population travailleuse de notre quartier et, si la police autorisait cette provocation aux honnêtes gens, nous faire justice nous-mêmes le soir de la première.

Les citoyens du quartier.

Le parquet, ayant eu un double de cette affiche, l'a transmise au préfet de police pour lui donner la suite qu'elle comportait. M. Lépine est alors intervenu, pour empêcher que les représentations annoncées aient lieu.

Un menu macabre. — Les *Daily News* reproduisent l'extraordinaire menu suivant, qui aurait « orné » la table à un dîner de corps des médecins militaires volontaires, à Édimbourg.

Potages
Brouet de la Modder
Purée de l'Orange

Poissons
Saumon du Cap sauce Boer
Filets de Botha sauce Steijn

Entrées
Langue de Leyds à la Vérité
Côtelettes de Krüger sauce Bible

Rôts et Bouillis
Bœuf de Trekk transvaalien
Autruche bouillie sauce drapeau blanc

Entremets
Dégelée de Blockhaus
Pudding d'enfants des camps de concentration
De Wet sur canapé

Desserts
Burdet-Coutts et Hobhouse

Pour une plaisanterie de carabins, c'est une sinistre plaisanterie. « On ne pourrait, disent les *Daily News,* imaginer un plus grossier outrage à la pudeur publique. » Ce journal souhaite que ce dîner n'ait pas eu lieu, qu'il n'y ait là qu'une mystification. Mais ce n'est là qu'un faible espoir, car le menu contient aussi la liste des orateurs qui ont pris la parole au dessert, — pendant qu'on dévorait M. Burdett-Coutts et miss Hobhouse ; — ce sont le major Hepburn, le colonel Mitchell, le chirurgien-major Wallace, le major Hope et le capitaine Wallace. *(Le Temps.)*

Le Gérant : A. STORCK.

LYON. — Imp. A. STORCK et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

ATAVISME PSYCHIQUE ET PARANOIA

Par le Dr Nina-Rodrigues, professeur de médecine légale
à la Faculté de Bahia.

Si, comme nous le maintenons et comme nous essaierons de l'établir de plus en plus, la personnalité est un composé très complexe, il est évident que ses perturbations doivent être multiformes. Chaque cas la montre décomposée différemment. La maladie devient un subtil instrument d'analyse : elle fait pour nous des expériences inabordables par toute autre voie. La difficulté est de les bien interpréter; mais les erreurs mêmes ne peuvent être que passagères, puisque les faits que produira l'avenir serviront à les vérifier ou à les rectifier (1).

La conviction qu'une bonne analyse psychologique de certaines anomalies mentales doit beaucoup aider à la résolution du problème psychologique du criminel nous a poussé à faire précéder les études de la criminalité des nègres brésiliens, auxquelles nous nous livrons depuis quelque temps, par l'étude de la paranoïa dans la race nègre. En effet, les relations de la paranoïa avec le crime ont été l'objet de curieuses études où les analogies entre les anomalies mentales de ces deux formes de dégénérescence ont été mises en relief, à ce point qu'une école psychiatrique italienne a cherché à appliquer à l'interprétation du paranoïaque la même théorie atavique que l'éminent professeur Lombroso avait appliquée à l'explication du criminel. Notre essai a donc son utilité.

(1) A. Ribot : *les Maladies de la personnalité*, Paris, 1897, p. 40.

Mais les délires systématisés et l'acception du mot « paranoïa » ont fait naître de profondes divergences parmi les psychiatres. Il est donc utile, au moment où je me propose d'examiner si la paranoïa existe dans la race nègre et sous quelles formes elle se manifeste, de bien préciser le sens que j'attache à ce mot et de formuler rigoureusement la théorie de l'atavisme psychique de ces aliénés. C'est une condition de rigueur pour bien voir si cette étude confirme ou contredit la théorie du retour atavique du paranoïaque.

De là est venue la nécessité de commencer par une étude préliminaire des relations existant entre l'atavisme psychique et la paranoïa, avant d'aborder le mémoire sur *la paranoïa chez les nègres*, travail que nous venons d'écrire spécialement pour les *Archives d'anthropologie criminelle.*

Les idées principales qu'on trouvera dans ces pages sont en rigueur les conclusions de l'étude clinique de la paranoïa chez les nègres. Si elles ont précédé le mémoire, c'est parce que cela nous a paru utile à la clarté de l'exposition et à la bonne compréhension des faits étudiés dans le mémoire.

La doctrine anthropologique de la paranoïa appartient à l'école italienne ; c'est donc dans les termes qu'elle emploie dans sa conception de la paranoïa que nous prendrons les éléments nécessaires à l'examen de ce vocable.

La paranoïa comprend, selon cette école, tous les cas de délire systématisé chronique qui se développent sur un terrain dégénératif. Ainsi comprise, la paranoïa renferme des psychoses regardées en France comme des espèces nosologiques distinctes. Les lignes qui suivent indiqueront dans quels termes et sous quelles réserves nous acceptons cette doctrine, selon nous heureuse et vraie à bien des égards.

La paranoïa désigne donc des états morbides à ce point différents entre eux que des psychiatres dont le nom fait autorité les ont considérés et les considèrent encore comme des espèces nosologiques distinctes.

Procéder à la vérification en masse de l'existence de cette affection dans la race nègre comme s'il s'agissait d'une psychose bien définie et limitée dans ses manifestations et ses modalités offre peu d'utilité, on le comprend aisément. Il nous semble

que les distinctions des formes de la paranoïa, telles qu'on a cherché à les établir tantôt en se fondant exclusivement sur le contenu du délire, tantôt sur son origine et tantôt sur sa marche, sont beaucoup trop artificielles. Au contraire, le trait clinique spécial que l'ensemble de ces circonstances imprime parfois à certaines formes de cette maladie, au point d'autoriser à croire qu'elles constituent de véritables psychoses autonomes, montre clairement qu'il est de beaucoup plus utile d'accepter ces cas comme autant de formes différentes de la paranoïa, en cherchant simplement à établir les formes correspondantes dans les classifications des différentes écoles psychiatriques.

Ce procédé ne s'oppose nullement à ce qu'on prenne en considération les modalités du contenu et de la marche du délire, seuls éléments auxquels ont égard les partisans de la fusion ou unification à outrance des délires systématisés, dans le concept spécial de la paranoïa.

Il va sans dire que, en considérant ces espèces morbides comme de simples manifestations ou formes cliniques d'un état constitutionnel particulier que nous appelons paranoïa, nous ne saurions les considérer comme des maladies autonomes, constituant des espèces nosologiques distinctes, ainsi que l'ont fait et continuent à le faire les auteurs qui ont créé ces types cliniques. Nous sommes donc naturellement conduit à déterminer le sens où elles sont prises dans cette étude, pour éviter la confusion qui pourrait résulter d'une signification indéterminée des termes que nous employons.

Il serait d'ailleurs facile de trouver leur équivalence dans les différentes classifications psychiatriques.

Nous admettons dans le groupe des paranoïas les formes cliniques ci-après :

1° Le délire chronique à évolution systématique de Magnan ;

2° Les délires systématisés chroniques des dégénérés (Magnan); soit originaires (paranoia de Sander), soit tardifs : maladie de Lasègue, maladie de Foville, paranoia inventoria, religieuse, etc. ;

3° Les persécutés-persécuteurs, les quérulants, etc. ;

4° La paranoia indifférente ou sans délire ou avec délire éphémère.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'historique et la critique de ces espèces de délires systématisés. Nous aurons toutefois à examiner l'existence de chacune d'elles dans la race noire et nous dirons alors comment nous les comprenons.

Pour le moment, nous n'avons l'intention que de rechercher ce qui caractérise, sous le point de vue psychologique, la paranoïa, c'est-à-dire le terrain dégénératif spécial où ces différentes formes cliniques se développent. Tanzi et Riva, les psychiatres italiens à qui appartient la théorie anthropologique du paranoïaque, ont fait de la paranoïa un vrai cas d'atavisme psychique héréditaire. Nous verrons qu'il ne s'agit là que d'une véritable monstruosité, d'une anomalie psychique de fond dégénératif.

A. — *Théorie atavique de Tanzi et Riva.*

Dans un mémoire remarquable et qui marque une date brillante dans l'histoire de la compréhension de la paranoïa, Tanzi et Riva ont établi avec une grande pénétration d'esprit qu'il y a en elle deux éléments distincts : l'un constant, le fond dégénératif particulier ; l'autre accidentel, éventuel, le délire systématisé. Rigoureusement, le premier seul constitue la paranoïa, attendu que cette maladie peut non seulement exister sans qu'il y ait délire systématisé, comme cela a lieu dans les cas de paranoïa sans délire, mais encore parce qu'elle peut également se révéler à l'état de pureté dans la période d'incubation du délire ou aux heures de trêve.

« Par conséquent, disent-ils (1), nous considérons le délire systématisé comme *un groupe symptomatique;* la paranoïa au contraire comme *une forme morbide constitutionnelle.* Elle ne forme pas une seule et même chose avec tel symptôme, mais elle est formée par une complexité d'éléments dont deux (l'origine dégénérative et la marche) sont bien plus essentiels et constants que le délire systématisé lui-même. Les arguments que nous allons présenter dans le chapitre suivant

(1) TANZI e RIVA : *La paranoïa. Contributo alla teoria delle degenerazioni psichiche.* Reggio-Emilia, 1886, p. 24.

démontreront comment le délire systématisé, non seulement n'est pas un élément nécessaire de la paranoïa, dans le sens où nous la comprenons, mais encore qu'il peut se trouver en beaucoup d'autres psychoses qui n'ont rien de commun avec l'affection dont nous nous occupons. De sorte que, de la seule présence d'un délire systématisé, on ne peut conclure dans un diagnostic à l'existence de la paranoïa dans le sens que nous lui attribuons. »

L'interprétation pathogénique que Tanzi et Riva ont cherché à donner du paranoïaque ne répond cependant pas à ces vues pénétrantes.

Évidemment inspirés de la théorie atavique du criminel imaginée par le professeur Lombroso au temps où ces auteurs écrivaient leur mémoire, ils ont cru que le paranoïaque, ainsi que le criminel, ne présentait qu'un cas de retour atavique à l'homme primitif.

En vérité, la théorie des illustres aliénistes est, sur ce point, peu précise, glissante, un peu floue. Mais telle qu'ils l'ont formulée dans la *Rivista sperimentale di freniatria e medicina legale* (1884, 1885, 1886) et comme le professeur Tanzi a essayé de l'affirmer dans plusieurs mémoires postérieurs, le paranoïaque de Tanzi et Riva semble devoir être compris comme un cas d'hérédité atavique ou par retour, à la façon du criminel de Lombroso, et capable de faire revivre tout à coup, de nos jours et au milieu de nous, un vrai sauvage, un homme primitif.

« C'est relativement au temps où il se présente et non en soi-même, que l'on peut démontrer l'état morbide et délirant d'un concept quelconque. La pathologie du concept délirant consiste dans l'anachronisme plutôt qu'en toute autre chose. Ainsi on pourrait taxer de fou ou mieux de plus particulièrement paranoïaque, l'Italien qui professerait aujourd'hui le paganisme; mais il ne viendrait à l'esprit de personne de dire que tout le peuple romain qui croyait au paganisme était sous l'empire de la folie (1). » C'est donc, selon eux, la continuité ou la discontinuité dans la transmission héréditaire des carac-

(1) TANZI e RIVA : *loc. cit.*, p. 17.

tères psychiques normaux, qui permet de distinguer l'idéation normale de l'idéation morbide ou délirante. La transmission héréditaire est dans le premier cas continue, dans le second, bondissante ou atavique. « Or, une foi aveugle qui n'est pas le résultat d'une transmission directe de la part de ceux qui nous ont précédés historiquement, mais qui se présente isolée, constitue évidemment un fait d'atavisme équivalent aux croyances naïves de l'animisme sauvage. Il n'en est cependant pas ainsi de toute foi à laquelle l'appui d'une conviction logique fait défaut. Il y a des convictions sans fondement, partant rigoureusement illogiques et qui cependant n'ont rien de morbide. Telle est la foi religieuse; telles sont certaines petites superstitions absurdes qui se nichent dans des cerveaux bien organisés et parfaitement exempts de toute influence névropathique. Mais toutes deux arrivent à nous par transmission directe de nos ascendants et leur reproduction continuelle de génération en génération explique leur grande ténacité; il n'y a là, par conséquent, aucun caractère morbide (1). »

On retrouve cette même doctrine exposée par d'autres illustres aliénistes qui ont adopté la théorie de Tanzi et Riva.

« Qu'un nègre, écrit Julio de Mattos (2), un enfant, un paysan inculte aient de l'univers une conception anthropomorphologique grossière, rien de plus naturel; mais qu'un blanc d'un certain âge, instruit, élevé dans la science ait une conception semblable, voilà qui annonce un égarement paranoïaque de l'esprit. Qu'un matelot rude et illettré rende le saint dont il porte le nom responsable d'un naufrage ou qu'il le remercie par des offrandes d'avoir fait un voyage heureux, il n'y a là rien qui étonne; mais qu'un amiral en fasse autant, voilà qui révélera un état paranoïaque de son esprit. Les races, les âges, les classes sociales (qui sont des races sociales) ont chacun leur psychologie; c'est en elle et par ses principes que les concepts doivent être contrôlés. Un homme qui a les croyances de ceux de sa race, de son pays, de son âge, de la couche sociale à laquelle il appartient, de son degré de culture intellectuelle et

(1) Tanzi e Riva : *loc. cit.*, p. 16.
(2) Julio de Mattos : *A paranoïa*, Lisboa, 1898, p. 94.

morale, n'est pas un paranoïaque, pour fausses que soient ses croyances : il faut, pour que l'on puisse parler de paranoïa, qu'un *retour* des idées se produise. »

Les faits démentent formellement cette théorie absolument insoutenable dans les termes où elle est présentée. Admettre que l'homme primitif, le sauvage, tous nos devanciers enfin étaient fous; — ou démontrer que le délire, les illusions, les hallucinations, enfin toutes les perversions mentales de la folie, sont des faits parfaitement normaux, — telle est l'alternative où elle nous place. Et c'est pour cette dernière que Tanzi et Riva ont opté; c'est de cette théorie qu'ils ont, vainement d'ailleurs, cherché à démontrer la vérité. Ils ont dû, pour le besoin de leur cause, élever une muraille, sur un point flottant entre le passé et le présent de la mentalité humaine pour donner un caractère morbide ou de délire aux idées que l'hérédité atavique crut devoir montrer par anachronisme en deçà de la muraille.

L'évidence et l'éloquence des faits se révoltent, s'insurgent contre cette théorie.

La première objection que soulève la doctrine atavique de Tanzi et Riva, c'est qu'elle ne donne absolument aucune explication de la paranoïa, mais seulement des troubles psychiques élémentaires de la folie, du délire surtout. Ils reconnaissent la valeur de l'objection et cherchent à l'écarter. « Toutefois, disent-ils (1), on pourrait nous objecter que fort souvent les monodélires qui se présentent dans d'autres formes morbides, *chez lesquelles on ne découvre aucune dégénérescence paranoïaque*, peuvent offrir les mêmes caractères, c'est-à-dire la même apparence d'atavisme. De sorte que les phénomènes étant les mêmes au-dedans comme au dehors de la paranoïa, il faudrait toujours admettre la dégénérescence ou l'exclure dans tous les cas; l'originalité de la paranoïa deviendrait ainsi insoutenable. Or, nous ne nions pas le fait, c'est-à-dire nous ne nions pas que les monodélires non paranoïaques ne puissent prendre aussi l'empreinte atavique, mais nous expliquons l'atavisme d'une manière différente dans les deux cas. »

(1) TANZI e RIVA : *loc. cit.*, p. 137.

La démonstration qu'ils prétendent établir ne fait pas avancer la question d'un pas; elle n'altère en rien la valeur de l'objection.

Ils se bornent à montrer que le processus provocateur de la mentalité atavique dans la paranoïa diffère du processus provocateur dans les autres formes de la folie. Il y a dans ces dernières, de même que dans le rêve, dans l'ivresse, dans la colère, dans la fièvre, une suspension, une inhibition transitoire des fonctions mentales plus élevées, ce qui laisse à découvert la construction mentale atavique, productrice du délire. Dans la paranoïa, au contraire, ce processus est beaucoup plus profond, plus stable, d'une plus longue durée et même permanent. « Au lieu d'un fait accidentel, morbide, dû à des causes externes (alcool, impressions du monde environnant, des processus pathologiques), écrivent-ils (1), nous avons (dans la paranoïa) une loi préétablie du développement psychique individuel agissant par soi-même en vertu d'une nécessité biologique, c'est-à-dire d'un développement anormal, et qui prévaut, des germes plus anciens. »

Toute cette partie de leur travail révèle combien peu déterminée et précise est leur théorie de l'atavisme héréditaire, qu'ils confondent entièrement avec la dissolution dégénératrice de l'organisation psychique de l'homme. Quoi qu'il en soit, on comprend très bien que si le délire-atavisme est un élément commun à la folie, à l'ivresse, au rêve, aux passions, etc., il ne peut être l'élément constitutif, essentiel et caractéristique du délire de la paranoïa qui devient réellement cette « nécessité biologique » dont parlent les auteurs et que bien peu ils éclaircissent ou précisent en disant que c'est « le développement anormal, et qui prévaut, des germes plus anciens. » La nécessité de nous dire ce qu'est l'anomalie de ce développement et quels sont ces « germes plus anciens » subsiste; il faudrait aussi nous dire en quoi ils se distinguent des plus nouveaux. La théorie de Tanzi et Riva ne nous laisse qu'une impression : c'est qu'entre la paranoïa et les simples délires et même le rêve normal, il n'y a tout au plus qu'une différence de degré.

(1) Tanzi e Riva : *loc. cit.*, p. 139.

A partir de ce moment les auteurs se trouvent satisfaits de l'explication qu'ils ont donnée et ne s'occupent plus que d'accumuler des preuves pour établir que le délire est un phénomène atavique. En ce qui touche les cas de paranoïa sans délire, c'est-à-dire de paranoïa pure où la théorie des auteurs, si elle était vraie, devrait triompher par l'éloquence et la clarté de la démonstration, on ne trouve plus rien dans leur travail, où les preuves de l'atavisme de la paranoïa ne sont qu'un reflet des preuves accumulées pour démontrer l'atavisme d'un simple symptôme, le délire.

La seconde objection capitale a trait à l'existence et à la fréquence des hallucinations. Ici encore Tanzi et Riva (1) en reconnaissent la valeur.

« Nous trouvons (dans leurs statistiques) les hallucinations dans la proportion de 83 p. 100. Et cela s'expliquerait difficilement comme étant une simple manifestation d'un type intellectuel atavique : ici le détachement des formes de l'activité sensorielle d'un homme normal est trop évident pour que ce phénomène puisse être renfermé également dans le domaine des fonctions physio-pathologiques d'une constitution mentale régressive. » Mais cela ne les a pas fait reculer. Ils cherchent d'abord à atténuer la valeur de l'exception (p. 65) ; — puis ils cherchent décidément à démontrer le caractère normal des hallucinations. Tanzi et Riva — Tanzi (2) surtout — ont tenté de prouver que les hallucinations sont des phénomènes normaux chez le sauvage et chez l'homme primitif. Ils invoquent, pour cela faire, la fréquence des hallucinations chez les chefs et chez les prêtres ainsi que les hallucinations collectives des peuples inférieurs et même les dialogues *solitaires* des nègres.

Nous ne croyons pas qu'avec de semblables exemples ces auteurs aient réussi à prouver la normalité des hallucinations.

(1) TANZI e RIVA : *loc. cit.*, p. 65.

(2) TANZI : *I neologismi degli alienati in rapporto col delirio cronico*, in *Rivista sperimentale di freniatria*, etc , Reggio-Emilia, 1899-1900. — *Il folk-lore nella patologia mentale*, in *Rivista di filosofia scientifica*, vol. IX, juglio 1890. — *The germs of delirium*, in *The Alienist and Neurologist*, Saint-Louis, january 1891. — *Sopravvivenze psichiche (Ricerca cabalistica di un tesoro* Genova, 1891.

La connaissance personnelle que j'ai des manifestations somnambuliques des sorciers nègres de l'Afrique étudiées, au Brésil, m'a permis de faire une démonstration, que je tiens pour rigoureuse et irréfutable, de la nature hystérique de ce phénomène et de la fréquence de l'hystérie ou d'états *hystéroïdes* chez les nègres et chez nos sauvages américains (1). La citation, par exemple, que Tanzi et Riva empruntent à Véron en faveur de leur théorie ne justifie en aucune façon leur opinion. Nous empruntons le morceau suivant aux pages mêmes citées par eux; il est très positif et on ne peut plus vrai : « Et en effet, chez les sauvages, la condition principale pour devenir sorcier, c'est d'avoir reçu de la nature, ou d'avoir acquis par l'exercice une santé suffisamment mauvaise pour être aux confins de la folie. Chez les Patagons, on ne leur demande pas d'autre preuve de leur mission. L'épilepsie et la chorée suffisent pour les sacrer sorciers. Les Chamans des tribus sibériennes choisissent, pour les instruire dans leur profession, les enfants sujets aux convulsions. Cette profession tend d'ailleurs à devenir héréditaire dans les mêmes familles en même temps que les prédispositions à l'épilepsie qui l'accompagnent toujours... Il n'y a pas d'exception à cette règle. Quand le sorcier n'est pas épileptique, il s'applique du moins à en avoir l'apparence : il se grise de bruit, de cris, de hurlements, de tournoiements, de narcotiques, jusqu'à ce qu'il s'inflige au moins une apparence de folie momentanée (2). »

Les hallucinations des prêtres et des chefs des peuples sauvages ont donc leur source dans un état anormal et ne peuvent conséquemment être invoquées comme preuve à l'appui de la normalité de celles de l'homme primitif.

Tanzi (3) en appelle aussi à une observation de l'abbé Dobrizhoffer, au Paraguay, relativement aux hallucinations collectives chez les races inférieures. Le cas suivant nous en donnera la valeur.

Il y a quelques années, au cours de mes études sur le

(1) Nina-Rodrigues : *l'Animisme fétichiste des nègres de Bahia*, Bahia, 1900.
(2) Eug. Véron : *Histoire naturelle des religions*, Paris, 1885, vol. I, p. 109-110.
(3) Tanzi : *Il folk-lore nella patologia mentale*. Milano, 1890, p. 177.

fétichisme des nègres brésiliens, j'entendis parler avec insistance d'une apparition de revenants vus par beaucoup de personnes dans des *candomblès* funéraires de nègres africains demeurant à Bahia. Croyant qu'ils s'agissait de quelque phénomène extraordinaire, je me mis en devoir d'observer la chose personnellement. Les sorciers ou prêtres dont je disposais, pressés par mes instances et mes questions, finirent par m'avouer que tout n'était que simulation et que les rôles de revenants étaient remplis par des individus de connivence, revêtus de longs vêtements blancs. En présence des affirmations catégoriques des nombreux témoins de ces étranges apparitions, j'avais cru tout d'abord à une hallucination collective ; et c'est justement et naturellement l'explication, qui en présence d'un fait semblable, se présente à l'esprit d'observateurs d'occasion, peu ou point familiarisés avec les sauvages dont le plus souvent ils ne connaissent même pas la langue ni les habitudes. Il est d'autant plus naturel de douter de la facilité de ces hallucinations collectives chez les sauvages que nous voyons leurs prêtres obligés de recourir à de vrais artifices pour faire croire au retour des esprits. C'est le cas du *Orisha Oro* dont les nègres yorubains ont introduit le culte au Brésil ; culte qu'Ellis (1) décrit parfaitement, d'après ce qu'il a observé en Afrique. « Les nègres croient qu'Oro habite au sein des forêts, dans le voisinage des villes et qu'il annonce son approche par un bruit fort, vibrant, plaintif. Dès que ce bruit se fait entendre toutes les femmes doivent se renfermer chez elles et s'abstenir de regarder au dehors sous peine de mort. La voix d'Oro est produite par une lame de bois de douze pouces de longueur sur deux de largeur, terminée en pointe aux extrémités, liée à un bâton par un long cordeau et à laquelle on imprime un mouvement giratoire. Ce n'est rien autre que le joujou que les enfants anglais nomment *büll-roarer* et qui, d'après Andrew Lang, a été employé dans les mystères de l'ancienne Grèce, de l'Australie, du Nouveau Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud. »

(1) A.-B. Ellis : *The Joruba speaking peoples of the Slave coast of West Africa.* London, 1894, p. 110.

Dans les soi-disant hallucinations collectives des sauvages, il s'agit donc le plus souvent de croyances et de terreurs populaires provoquées par des artifices plus ou moins grossiers.

Que dirons-nous des autres cas cités par Tanzi et Riva et qu'ils regardent comme des hallucinations normales des sauvages ? Quelques-uns d'entre eux ne sont que le résultat de phénomènes d'optique ou d'audition faussement interprétés par des individus incultes ou d'un esprit enfantin. Dans d'autres on ne trouve que l'existence de croyances animistes sans la moindre manifestation d'hallucination, comme par exemple la croyance invétérée des sauvages américains qui prétendent que le contact des écailles du serpent occasionne de l'herpès (1).

Venons à la troisième objection. Elle se fonde sur le contenu même du délire paranoïaque. L'examen de ce délire témoigne en effet que l'anachronisme n'est pas constant ; que très fréquemment au contraire il fait défaut, ce qui suffit pour démontrer qu'il ne peut être la caractéristique de l'état morbide des concepts délirants du paranoïaque.

Tanzi et Riva prétendent que c'est l'anachronisme qui donne le cachet au délire paranoïaque. Il suffit d'opposer à cela l'observation faite par presque tous les aliénistes qui se sont occupés des délires systématisés et de laquelle il résulte que les conceptions délirantes de ces malades s'inspirent très souvent des idées dominantes de chaque époque.

« Les opinions politiques et sociales des différents peuples et des différentes époques, écrit Krafft-Ebing (2), se reflètent aussi dans les délires des malades. Le délire de persécution par le diable du moyen âge est aujourd'hui en grande partie remplacé par le délire de persécution par la police, par les francs-maçons, les jésuites, etc. »

M. Magnan est encore plus explicite : « Nous connaissons maintenant, écrit-il (3), les caractères généraux et l'évolution du délire chronique, mais les aspects sous lesquels se présente

(1) Tanzi : *Il folk-lore, etc.*, p. 77.
(2) Krafft-Ebing : *Traité clinique de psychiatrie*, trad. franç., Paris, 1894, p. 93.
(3) Magnan : *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, Paris, 1893, p. 282.

le malade varient avec sa religion, ses croyances, son instruction, le milieu social dont il fait partie, ses préoccupations habituelles. Il emprunte à ces divers éléments pour édifier son délire et lui donner une marque spéciale. Nous voyons ainsi d'un côté le délire au moyen âge, avec ses croyances superstitieuses, de l'autre le délire moderne utilisant les progrès des sciences et de l'industrie et en rapport avec les luttes politiques et l'organisation sociale nouvelle. A la fin du moyen âge et à la Renaissance, on parlait de sorcellerie, d'esprit malin, d'obsession et de possession diabolique : le délire n'était que le reflet de ces croyances, de ces préjugés que l'ignorance rendait encore plus profonds. A la fin du XVIIIe siècle, le mesmérisme et le fluide magnétique, plus tard le spiritisme avec les esprits frappeurs, les tables tournantes servaient aux persécutés d'explication à leurs sensations maladives. De nos jours, les luttes politiques, les grandes forces naturelles, les applications nombreuses des agents physiques et chimiques, le magnétisme, l'hypnotisme, la suggestion, les microbes, les grandes sociétés politiques ont remplacé le merveilleux, attirent l'attention et deviennent le point de départ des idées délirantes. Les démonopathes, les lycanthropes ne sont autres que des persécutés. Mais tandis que les diables, les sorciers, les esprits malins tourmentent les premiers, les persécutés de nos jours sont tourmentés par les jésuites, les francs-maçons la police secrète, ou bien encore par l'électricité, le téléphone, les microbes, etc. Les premiers deviennent Dieu, l'Antechrist, Jeanne d'Arc, prophètes : les autres deviennnent empereurs, rois, présidents de la République, réformateurs, etc. »

L'extrait précité établit clairement que la couleur du délire est prise dans le milieu social où se forme l'esprit de l'aliéné. Peut-on trouver une affirmation plus contraire à l'existence de l'anachronisme dont Tanzi et Riva font la caractéristique du délire paranoïaque ?

Dans les observations mêmes de ces auteurs il ne serait pas facile de voir, en effet, comment et en quoi le délire de l'ingénieur, par exemple, qui fait l'objet de l'observation II peut tenir du sauvage ou de l'homme primitif. La persécution comme pourrait l'exercer une personne de haut rang rancu-

nière et influente, ou une association comme la *mafia* et la *camorra*, etc., est parfaitement dans le domaine du possible; ce serait un équivalent de celle à laquelle croyait le malheureux ingénieur dont l'état morbide se révélait à peine par l'incapacité de corriger l'altération vésanique qui ne lui permettait pas de voir l'inexistence de ses conceptions maladives.

Or, une seule observation (et nous prouverons qu'elles sont nombreuses), établissant que le délire paranoïaque roule sur des idées de pleine actualité et admises par les contemporains du malade, suffit à prouver que la caractéristique morbide des idées délirantes et du délire ne se peut trouver dans l'anachronisme réel ou apparent que peuvent présenter quelques délires ou même la plupart.

Les objections à la théorie atavique de Tanzi et Riva peuvent, finalement, revêtir une forme différente. Ainsi que nous l'avons vu précédemment, la théorie de l'atavisme du délire nous met dans l'alternative de considérer le délire comme un phénomène normal chez l'homme primitif ou d'admettre que la folie est générale chez le sauvage et l'était chez l'homme primitif. Les auteurs ont accepté la première hypothèse comme vraie ; mais leur théorie étant indéterminée et la précision lui faisant défaut, ils n'hésitent pas à marier les deux explications en s'appuyant tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre. Ils ne se bornent pas à chercher à démontrer que les hallucinations, les dédoublements de la personnalité, etc., sont fréquents chez les sauvages ; ils en arrivent à conclure que les épisodes de psychonévroses aiguës de la paranoïa sont l'équivalent des accès furieux mélancoliques ou contemplatifs des sauvages. Et Tanzi (1) de s'efforcer d'établir que l'opinion des aliénistes en général, qui prétendent que la folie augmente avec la civilisation, est mensongère.

Selon lui, la folie serait aussi fréquente chez les sauvages que chez l'homme civilisé, à cela près qu'avec les progrès de la psychiatrie, on a reconnu que des états d'esprit regardés jusqu'alors comme normaux étaient des états d'aliénation mentale.

La théorie atavique n'a, dans ces conditions, qu'une appa-

(1) TANZI : *Il folk-lore, etc.*, p. 30.

rence trompeuse d'explication. En effet, si le délire de l'homme civilisé est une reproduction atavique héréditaire du délire de l'homme sauvage ou primitif, où se trouverait l'origine du délire de l'homme primitif ?

Serait-ce par hasard un retour atavique au délire des animaux ? Ce recul à l'atavisme nous conduirait tout droit à une conséquence absurde : nous ne trouverions pas le terme initial, l'origine première du délire et nous en arriverions à parler du délire de la *monère*.

A l'atavisme morbide des paranoïaques de Tanzi, s'oppose rigoureusement l'objection soulevée par Féré à l'atavisme physique, et par Tarde à l'atavisme moral ou criminel.

« Une objection très juste, écrit M. Tarde (1), que M. Féré oppose à l'hypothèse de l'atavisme physique, me paraît s'appliquer aussi bien et mieux à l'atavisme moral : « Il faut « remarquer, dit-il, que les traces de dégénérescence, telles « que manifestations névropathiques ou vésaniques, scro- « fules, etc., qui se rencontrent si souvent chez les criminels, « n'ont rien à faire avec l'atavisme qu'elles semblent plutôt « exclure, puisqu'elles sont incompatibles avec une génération « régulière. » Je dirai de même : la bassesse, la cruauté, le cynisme, la lâcheté, la paresse, la mauvaise foi qu'on observe chez les criminels ne sauraient leur provenir de la majorité de nos communs ancêtres primitifs, puisqu'elles sont incompatibles avec l'existence et la conservation séculairement prolongée d'une société régulière, aussi incompatibles assurément avec cette santé et cette fécondité sociales que les névroses et les scrofules peuvent l'être avec la santé et la fécondité physiologiques. »

Nous n'irons cependant pas jusqu'à conclure que les rapprochements de Tanzi et Riva entre l'état mental des délirants et l'état mental de l'homme primitif ou sauvage soient tout à fait dénués de fondement : c'est l'interprétation qui est fausse.

Si la paranoïa n'est pas un cas de retour atavique héréditaire comme ils l'enseignent, elle est évidemment un cas de désorganisation mentale régressive.

(1) G. Tarde : *l'Atavisme moral*, in *Études pénales et sociales*, Paris, 1892, p. 128.

B. — *Le retour atavique des paranoïaques.*

La tentative de distinction entre la paranoïa et l'atavisme du délire démontre clairement que Tanzi et Riva avaient pressenti la nature vraie du retour atavique du délire; mais le mécanisme héréditaire de l'atavisme les préoccupait tellement qu'ils se sont écartés de la désagrégation mentale dégénérative.

Certes, le terme atavisme pouvait bien se prêter à cette confusion, car on l'emploie aujourd'hui en deux sens distincts.

Tantôt on désigne par le mot atavisme une forme d'hérédité, l'*hérédité ancestrale*, c'est-à-dire « la réapparition chez un descendant d'un caractère quelconque des ascendants, caractère demeuré latent pendant une ou plusieurs générations intermédiaires » (Le Gendre) (1). En faisant de l'atavisme un cas d'hérédité latente et en donnant comme exemple d'atavisme l'apparition dans les chevaux domestiques des raies sombres du zèbre, du couagga, etc., Hæckel (2) écrit :

« L'apparition subite de ces stries ne peut s'expliquer que par l'effet d'une hérédité latente; c'est le retour atavique d'un caractère ayant appartenu au type ancestral depuis longtemps éteint de toutes les espèces chevalines, etc. » C'est dans ce sens d'un retour à un état normal antérieur que Lombroso a employé le mot atavisme dans sa théorie atavique du criminel. Colajani n'a pas fait autrement dans sa théorie de l'atavisme moral ou criminel. C'est la signification que Tanzi et Riva lui donnent dans leur théorie atavique du paranoïaque. C'était là enfin le sens que Féré attachait au mot atavisme lorsqu'il affirmait que « dégénérescence et atavisme sont deux faits absolument distincts » (3).

Tantôt, au contraire, on désigne par le mot atavisme un vrai phénomène dégénératif ou tératologique. M. Mathias Duval (4)

(1) P. Le Gendre : *l'Hérédité et la pathologie générale*, in *Traité de pathologie générale* de Bouchard, t. I, p. 306.

(2) Hæckel : *Histoire de la création naturelle*, Paris, 1877, p. 186.

(3) Ch. Féré : *la Famille névropathique*. Paris, 1894, p. 47.

(4) Mathias Duval : *Pathogénie générale de l'embryon*, *Traité de pathologie générale* de Bouchard, t. I, p. 191.

enseigne : « Cette réapparition de caractères anatomiques que n'offraient point les parents immédiats, mais qu'avaient offerts les ancêtres plus ou moins reculés, peut être théoriquement invoquée pour presque tous les arrêts de développement. L'embryologie nous montre qu'un être placé à un certain degré de l'échelle animale présente successivement, pendant son développement, des états semblables ou analogues à ceux qui caractérisent les êtres placés plus bas ; qu'il passe ainsi successivement, lui individu, par les transformations qui ont constitué l'évolution de son type spécifique ; c'est ce que les transformistes ont exprimé en disant que l'*autogénie* (développement de l'individu) est une récapitulation abrégée de la *phylogénie* (φυλή, tribu, espèce, développement ou *évolution* de l'espèce). De sorte qu'un organe quelconque réalise pendant sa formation les états que cet organe présente chez les ancêtres zoologiques de l'être, en un mot des états, des formes ataviques. Si un arrêt de développement le maintient dans un de ces états, l'empêche de poursuivre son évolution définitive, caractéristique du degré de l'échelle qu'occupe l'être, il est évident que l'organe demeurera dans un état atavique, que la monstruosité ainsi produite sera une manifestation atavique. »

Et M. Mathias Duval fait remarquer judicieusement que l'atavisme n'est pas une théorie pathogénique, mais seulement une interprétation anatomo-physiologique. « Dans tout cela, écrit-il, est-il nécessaire de le faire remarquer ? l'atavisme ne nous représente pas la cause qui a déterminé l'arrêt de développement, mais bien la cause qui a donné telle forme définie à la monstruosité : il nous rend compte de la morphologie systématique des monstres ; il ne nous explique pas la cause occasionnelle qui a déterminé l'accident monstrueux. »

Il suffit cependant d'introduire dans le concept de la paranoïa cet élément de la régression mentale dégénérative pour avoir, non seulement une conception nette de la paranoïa, mais encore pour comprendre ses rapports avec le délire systématisé et s'expliquer facilement les analogies et les relations qui existent entre les délires et les idées ataviques, si justement mises en relief par Tanzi et Riva.

On leur doit une très heureuse démonstration de ce que la

Verrücktheit ou délire systématisé n'est rien autre qu'un syndrome psychique pouvant être mis en activité par un grand nombre de conditions morbides.

Quelles que soient les différences accessoires de durée, d'intensité, de configuration, en effet, il y a dans la mélancolie, dans l'épilepsie, dans la paralysie générale, dans l'ivresse et autres intoxications, tout comme dans la paranoïa, une *Verrücktheit*.

Ils l'ont bien compris; la manifestation de ce syndrome indique à peine qu'une désorganisation du mécanisme psychique, une vraie désagrégation mentale, d'origine variable, peut affranchir ce syndrome de ses connexions psychiques normales, lequel dorénavant fonctionnera automatiquement et sans contrôle en plaçant le plus souvent sous sa dépendance tout le fonctionnement mental du malade.

Il est évident que ce syndrome, dont l'action est maintenant autonome, s'est constitué, cristallisé pendant le cours du développement mental de l'humanité sous l'empire des lois d'association qui gouvernent et régissent les facultés intellectives. Il se compose de deux parties distinctes : une altération de la forme de l'intelligence et une perversion de la conception.

L'altération de la forme consiste surtout dans le fonctionnement régulier des facultés logiques et syllogistiques de l'intelligence, mais entièrement affranchies de la vérification et du contrôle que la raison, à l'état normal, exerce sur la convenance et la justesse des idées auxquelles elles s'appliquent. C'est la *paralogique* des psychiatres allemands. Cette altéraration de l'intelligence est bien exprimée dans cette heureuse comparaison de Roubinowitch (1) :

« Malgré tous ces procédés morbides, le délire du paranoïaque est logique ; c'est parce que malgré ses fausses prémisses le travail intellectuel se fait chez lui comme dans un cerveau ordinaire, de telle sorte que son appareil intellectuel peut être comparé, jusqu'à un certain point, à un bon moulin à farine qui au lieu de moudre le blé moudrait des cailloux. »

(1) J. Roubinovitch : *Des variétés cliniques de la folie en France et en Allemagne*, Paris, 1896, p. 192.

Toutefois, il nous reste encore à découvrir le fournisseur des cailloux qui, au lieu de blé, doivent être moulus dans le moulin de la logique des paranoïaques. Cette explication doit être cherchée dans le niveau mental auquel la désorganisation psycho-paranoïaque réduit le malade. En effet, l'état morbide reproduit ici un fait curieux de l'évolution mentale de l'humanité. Les ethnologues ont démontré que chez des peuples séparés par d'énormes distances, les mêmes conceptions mythiques se manifestent dans une phase de culture déterminée. Naturellement on a tout d'abord pensé à une communication possible entre les peuples qui présentaient ce phénomène, ou à une véritable importation de croyances ou de *folk-lore*. Les invraisemblances, et même les impossibilités matérielles de cette explication se manifestèrent telles que l'on finit par reconnaître que l'origine du phénomène à interpréter était dans l'esprit de l'homme, réellement et spontanément développé dans chaque peuple. On en a conclu que ces créations mythiques devaient être le fruit de l'activité psychique correspondant au même degré de développement mental, ce qui permettait à des peuples si différents et si éloignés les uns des autres de sentir et de penser spontanément de la même manière et dans une entière indépendance. C'est la théorie que sous les réserves et avec quelques restrictions nécessaires Andrew Lang (1) formule dans les termes suivants :

« Nous cherchons l'origine du « facteur sauvage des mythes » dans la condition intellectuelle du sauvage. La diffusion d'histoires pratiquement identiques dans toutes les parties du globe peut être provisoirement regardée comme le résultat de la prédominance dans toutes les parties du monde, à un moment ou à un autre, d'habitudes mentales ou d'idées analogues. »

Il est difficile de ne pas voir la confirmation morbide de la même loi psychologique dans l'uniformité du délire paranoïaque. « La nature spéciale des idées délirantes, écrit M. Krafft-Ebing (2), paraît dépendre : 1° de la nature du proces-

(1) A. Lang : *Mythes, cultes et religion.* Traduit par L. Marillier, Paris, 1896 p. 38.

(2) Krafft-Ebing : *Traité clinique de psychiatrie*, p. 91.

sus morbide dans l'écorce cérébrale. Il est surprenant, et c'est avec raison que Griesinger a particulièrement insisté sur ce fait, que chez les malades de peuples et d'époques les plus différents, certaines maladies produisent toujours les mêmes idées délirantes typiques ; c'est à croire que tous ces malades ont lu le même roman, ou qu'ils ont été contagionnés l'un par l'autre. Ce fait est particulièrement vrai pour les délires primitifs et dénués de toute base hallucinatoire ou émotive, tels que, par exemple, la paranoïa (produisant du délire de persécution ou des grandeurs), la démence paralytique (produisant du délire des grandeurs primitif), la démence sénile (se manifestant comme délire nihiliste), l'alcoolisme chronique (se manifestant par jalousie délirante). C'est sans doute dans la particularité du processus morbide qu'il faut chercher la raison pour laquelle les délires ont le même caractère. »

La juste comparaison de Griesinger n'est pas seulement spirituelle : « Griesinger, écrit M. Krafft-Ebing, a appliqué à ces délires primitifs la désignation très juste de *délires primordiaux* et d'une façon très spirituelle il les compare aux délires des couleurs qui se produisent chez les épileptiques comme aura des accès ; on sait que dans ce dernier cas l'excitation centrale ne produit que très peu de couleurs (rouge surtout) qui reviennent toujours les mêmes chez tous les malades sujets à l'aura, alors qu'il pourrait se produire un si grand nombre de tons des plus variés. »

Cette comparaison est rigoureusement vraie.

Le délire paranoïaque est une fonction de localisation mentale de la même façon que l'aura épileptique visuelle est une fonction de localisation cérébrale. Et si je me dis pas également localisation cérébrale pour le premier comme l'a fait M. Krafft-Ebing, c'est parce que, dans l'ignorance où nous nous trouvons actuellement de la manière par laquelle se localisent dans le cerveau les fonctions mentales, il me semble préférable de nous en rapporter directement à l'organisation psychique plutôt que de nous occuper de son substratum cérébral.

Or, en synthétisant les études modernes sur l'évolution et la dissolution régressive des fonctions psychiques, il faut citer

les écrits curieux et remarquables de M. Ribot (1). Sergi (2) a très heureusement comparé le procédé de formation du caractère et en général de la constitution mentale à une succession de dépôts ou superpositions en couches des acquisitions faites par les instincts et les tendances, qui, en se stratifiant, contracteraient en même temps entre eux des rapports plus intimes et plus complexes. C'est là une conception qui ne fait que donner, dans une comparaison concrète, une idée claire de la manière dont les acquisitions graduelles se sont combinées, et grâce à laquelle s'est développée et cultivée dans l'espèce l'intelligence humaine. Elle emprunte à la théorie évolutive appliquée à la psychologie tous ses enseignements.

On comprend donc que si une cause quelconque, permanente ou transitoire, vient à supprimer en tout ou en partie un nombre variable de ces couches d'acquisitions psychiques, le malade mutilé dans sa mentalité devra agir et penser de conformité avec les sentiments et les connaissances correspondant au niveau psychique auquel il a été réduit. Mais dans ces termes, la théorie du délire est encore fort vague, peu précise, Et contre la réapparition de l'homme primitif dans le délirant, subsistent beaucoup des objections que nous avons opposées à la théorie de Tanzi et Riva.

Cette théorie n'explique pas notamment comment l'aliéné peut penser avec les idées et les conceptions modernes et non exclusivement avec les idées et les conceptions ataviques.

M. Sergi a cependant montré que la formation du caractère est un phénomène extrêmement complexe et encore peu connu et comme le fait judicieusement remarquer M. Tarde (3), nous ne devons pas admettre que « nos habitudes et nos tendances,

(1) Th. Ribot : *les Maladies de la mémoire; — les Maladies de la volonté; — les Maladies de la personnalité ; — la Psychologie de l'attention ; — la Psychologie des sentiments*, Paris, 1896.

(2) J. Sergi : *La stratificazione del carattere e la delinquenza*, in *Antropologia e scienze antropologiche*, Messina, 1889, p. 311.

(3) Tarde : *l'Atavisme moral*, in *Études pénales, etc.*, p. 129.

ces souvenirs organiques de nos anciennes actions, soient rapprochés en nous comme les feuillets d'un livre, et notre caractère n'est pas seulement la collection de ces souvenirs-là ». Il semble que la division la plus essentielle des éléments composants du caractère est celle qu'établit Sergi en élément *fondamental* ou *héréditaire* dépendant de toutes les conditions organiques, individuelles, et en élément *adventice*, qui est ce qui, dans le cours de la vie individuelle, se superpose à celui-là. Cette distinction entre les acquisitions individuelles et les qualités innées, léguées par l'hérédité, est bien mise en relief dans la constitution du *moi* normal par certains psychologues et psychiatres.

En montrant combien le *moi* normal a peu de cohésion et d'unité, M. Ribot a écrit (1):

« A part les caractères tout d'une pièce (au sens rigoureux du mot il ne s'en trouve pas), il y a en chacun de nous des tendances de toute sorte, tous les contraires possibles, et entre ces tendances toutes les combinaisons. C'est que le *moi* n'est pas seulement une mémoire, un emmagasinement de souvenirs liés au présent mais un ensemble d'instincts, tendances, désirs qui ne sont que sa constitution innée et acquise, entrant en action. » — Meynert, comme l'a fait remarquer del Greco, distinguait aussi les deux espèces de moi : « Il sera utile pour nous de distinguer artificiellement le *moi* dans son développement en deux cercles : le *moi* primitif, notre *moi* de l'enfance, et le *moi* second, qui se développe plus tard, s'ajoute au premier, et qui certainement organise ses membres au moyen de l'association (2).

Cette distinction doit s'appliquer à l'intelligence, car la loi de composition que Sergi applique aux sentiments et à la volition, — facteurs essentiels du caractère pour l'école psychologique à laquelle appartient Sergi, — a en fait une portée générale et s'applique nécessairement à l'évolution de toutes les fonctions psychiques.

D'ailleurs que l'on admette avec Fouillée (3), ou que l'on

(1) Th. Ribot : *les Maladies de la personnalité*, Paris, 1897, p. 75.
(2) F. Meynert : *Lezioni cliniche di psichiatria*, trad. italiana del Dr Pieraccini.
(3) A. Fouillée : *Tempérament et caractère, etc.* Paris, 1895.

n'admette pas pour l'intelligence une influence également primordiale et directe dans la formation du caractère, il est à présumer que l'influence qu'exerce la capacité de penser est inséparable des actions de l'homme. Or, dans la constitution de l'intelligence, cette distinction entre les qualités innées ou héritées et les acquisitions personnelles correspond dans chaque individu à la distinction entre la capacité de penser et l'acquisition de connaissances. On entrevoit cette distinction chez les personnes douées d'intelligence qui, par défaut de culture, restent dans l'ignorance, comme cela peut arriver par exemple chez les sourds-muets. Dans ce cas nous pouvons dire que si les qualités de forme et la capacité potentielle de l'intelligence sont le produit des souvenirs organiques d'anciennes façons de penser, les acquisitions personnelles de connaissances qui constituent le *moi* second sont surtout l'œuvre de la mémoire.

Dans ces conditions nous ne pouvons admettre avec Meynert et Tanzi que les idées délirantes existent préalablement formées dans l'inconscient de chaque cerveau normal. D'ailleurs, en s'en référant à cette théorie de Meynert, Tanzi (1) fait observer qu'elle n'apporte aucune preuve ; seulement ses études comparatives du délire avec les idées de l'homme primitif et des sauvages « lui donneraient un fondement et une lucidité inespérés ».

Cependant si d'un côté nous remarquons que les analogies signalées par Tanzi et Riva entre délire et atavisme se rapportent moins aux idées qu'aux sentiments, à des tendances et des instincts, comme aussi à des croyances qui procèdent de ces sentiments et de ces tendances ; et que d'autre part, nous admettions que la conservation des idées est plutôt l'effet de la mémoire, élément du *moi* second, que du domaine des modifications organiques plus profondes de la transmission héréditaire constitutives du *moi* premier ou fondamental, nous en arriverons à conclure que les théories de Meynert et de Tanzi, qui admettent toutes deux dans l'inconscient de l'homme normal l'existence préalable des idées délirantes, sont au moins

(1) TANZI : *Il folk-lore, etc*, p. 35.

superflues. Ces idées sont, au contraire, le produit du fonctionnement actuel d'une intelligence insuffisante, défectueuse ou mutilée. Les ressemblances qu'elles peuvent affecter avec les idées d'autres époques ou de nos ancêtres éloignés ne proviennent que de la correspondance qui peut exister entre, d'une part, les sentiments, les tendances et la capacité intellectuelle du niveau mental auquel la dissolution des superpositions psychiques a réduit le malade, et d'autre part, la mentalité de nos pères à laquelle a correspondu ce niveau dans la formation évolutive de notre mentalité.

L'expérience démontre, en effet, que le malade délire avec les idées qu'il possède, acquises dans son évolution ontogénique grâce aux éléments puisés à son *moi* second. Nous pouvons alors comprendre comment le retour atavique du caractère peut se révéler à l'aide d'idées toutes modernes. Le retour atavique n'affecte donc que les éléments constitutifs du *moi* primitif, nos tendances, nos sentiments et les croyances qu'ils nous imposent; la manifestation extérieure des idées délirantes se fait au contraire à l'aide de nos connaissances personnelles. C'est pourquoi la nature spéciale des délires et des idées délirantes a en général peu d'importance scientifique.

« Ce dernier mode d'origine du délire (par la réflexion et en essayant de trouver une explication, une interprétation fausse, allégorique et imaginaire des sensations que le malade éprouve) est très important au point de vue pratique, enseigne Krafft-Ebing (1), et il nous amène à poser la question de savoir quelle valeur clinique pourrait avoir la nature spéciale des délires et des idées délirantes. Là encore l'opinion des profanes diffère totalement de celle de la science. Le profane ne s'en tient que trop à la nature particulière d'une idée délirante, tandis qu'au point de vue scientifique il importe souvent très peu ou pas du tout que le malade se croit Jules César ou Napoléon, ou Bismarck, ou le Messie ou même le Père Éternel. »

C'est que la maladie, le retour atavique gît dans le sentiment exagéré de l'orgueil, de la grandeur : la forme que l'intelligence du malade lui donne pour s'exprimer, d accord avec les

(1) Krafft-Ebing: *loc. cit.*, p. 93.

ressources dont il dispose, est une forme tout à fait secondaire, variable avec la capacité et la culture intellectuelle de chaque individu.

Dans tout ce qui précède touchant la mémoire, il est évident, il va sans dire, que nous nous rapportons à la distinction, bien connue, entre mémoire psychique et mémoire héréditaire, organique ou spécifique.

Nous pouvons donc comprendre le délire systématisé de la manière suivante : des causes très variées pouvant rompre l'harmonie, le synchronisme où fonctionne normalement notre esprit, en affaiblissant ou en faisant disparaître l'unité de jugement, la synthèse psychique, qui forme notre personnalité consciente et en mettant en liberté des fragments ou noyaux mentaux secondaires où les lois d'association avaient réuni un ensemble de fonctions mentales. Un sentiment, une croyance liée à une époque lointaine du développement mental phylogénétique et qui lui donne l'aspect d'un retour atavique, domine souvent dans cette synthèse inférieure de la personnalité.

Nous n'en conclurons cependant pas que la *Verrucktheit* ou délire systématisé soit un syndrome banal ou indifférent de l'une quelconque des causes qui peuvent le produire, que ce soit la paranoïa, la mélancolie, la paralysie générale, l'alcoolisme, etc. Au contraire, chacune d'elles impose à sa *Verrucktheit* des caractères particuliers, ce qui la rend cliniquement caractéristique de chaque espèce morbide, de sorte qu'au point de vue pathogénique on peut accepter l'équivalence que la clinique avait établie entre chacun des syndromes de la *Verrucktheit* et l'espèce nosologique qui la produit et dont elle est souvent, sinon le seul, du moins le signe le plus apparent et le plus perceptible. Les caractères propres à chaque espèce de *Verrucktheit* et qui permettent de les distinguer les unes des autres procèdent de la façon particulière par laquelle chacune des espèces nosologiques détourne ou désagrège notre mécanisme psychique, et la détermination de la condition psychologique particulière à chaque espèce de maladie ou d'anomalie psychique.

Scruter la cause et le mécanisme de la *Verrucktheit* paranoïaque, cela équivaut donc à déterminer la condition fonda-

mentale de l'anomalie psychique de la paranoïa. Cela n'est pas une tentative simple ni même suffisamment formulée.

On a cherché à poser en axiome que la paranoïa est essentiellement une maladie intellectuelle et non essentiellement émotive. Dans son absolutisme, cette doctrine ne pouvait manquer d'être fausse. Del Greco a excellemment écrit (1) : « On a longtemps considéré, en psychiatrie, le paranoïaque comme un individu pris de délire et rien de plus ; les altérations affectives étaient regardées comme des conséquences d'erreurs idéatives initiales : on fermait les yeux à l'évidence clinique. Les préjugés d'école rendent parfois les observateurs complètement aveugles. Le paranoïaque n'est-il pas par hasard un passionné ? n'est-ce pas la peur, de sa plus grande à sa moindre étendue (sous forme de préoccupations, de soupçons) ; la peur, ce compagnon de la cénesthésie altérée, qui envahit tout son esprit et, en présence de l'attention rendue plus vigilante par elle, lui suscite des images, des idées, des souvenirs qui la rendent plus forte ? »

Dans son essence, la paranoïa est une anomalie du caractère altéré dans ses fondements mêmes ; elle représente un arrêt du développement du caractère à ses phases initiales.

Il n'est pas d'auteur, à notre connaissance, qui ait poussé plus loin que del Greco l'analyse de cette anomalie psychique. Dans une suite de mémoires (2) intéressants, cet auteur a cherché à remplacer la notion tant soit peu banale de la cause dégénératrice de la paranoïa par la détermination claire et précise de la nature de l'altération dégénérative qui la produit et des rapports qui lient cette altération aux autres anomalies dégénératives congénères : anomalies épileptique, criminelle, etc.

Le défaut d'une connaissance exacte des formes de dégénérescence menace de rendre tout à fait improductive et stérile

(1) F. del Greco : *Temperamento e carattere nelle indagini psichiatriche e l'antropologia criminale* (*Il Manicomio moderno*, Nocera, 1898, p. 204).

(2) F. del Greco : *Sulla evoluzione del delirio paranoico* (*Manicomio moderno*, 1894) ; *Il temperamento nei paranoici homicidi* (*La Scuola positiva*, 1897) ; *Sulle varie forme di confuzione mentale* (*Manicomio moderno*, 1897-1898).

la notion féconde de la dégénérescence dans ses applications psychiatriques.

Dire que l'épilepsie, le crime, la paranoïa, l'idiotisme, l'imbécillité, la folie morale, etc., etc., sont des états de dégénérescence, ce n'est que donner une notion vague des rapports qui lient ces perturbations mentales, en créant une identification évidemment fausse et forcée entre des états d'esprit qui continuent à affirmer leur autonomie avec une éloquence triomphante.

Je ne considère pas comme parfaite la conception de la paranoïa de del Greco, surtout dans ses rapports avec la confusion mentale; mais comme interprétation provisoire, aucune autre, à ma connaissance, ne l'emporte sur elle.

Pour del Greco, la paranoïa dans ses formes complètes, c'est-à-dire avec le délire systématisé, « comprend un processus *confusionnel-hallucinatoire* qui se développe dans un caractère particulier, représenté entre autres par la continuelle et légère émotivité peureuse et par l'arrêt de toute émotion sympathique ».

L'élément atavique est ici l'altération du tempérament et du caractère. Le retour à l'instinct de conservation dans sa phase défensive répercute sur l'intelligence en exagérant le sentiment de la peur et de l'orgueil et en arrêtant la sympathie et l'imitation; il suit de là que le paranoïaque est surtout, selon le mot de del Greco (1), un intellectuel, « un individu qui s'épuise en protestations théoriques ; renfermé en soi-même, il réussit rarement à franchir la barrière de la moindre et cependant la plus inflexible peur. Ses protestations sont ordinairement des écrits, de longues péroraisons, des récits monotones. Les *processomanes* eux-mêmes sont des libellistes, des médisants qui se soulagent complètement au moyen de phrases farouches plutôt que dans l'action. Ils portent en eux-mêmes la tendance facile à donner des proportions gigantesques à leur vanité et se perdent en des délires étranges et grandioses. Leur imagination les transporte facilement dans le monde des rêves au lieu de les courber sous les durs et pénibles travaux de la vie extérieure et réelle ».

(1) Del Greco : *Temperamento e carattere*, *loc. cit.*, p. 208.

C'est sur ce terrain régressif que se développe le délire qui serait, d'après del Greco, de nature hallucinatoire-confusionnelle. Ainsi, tandis que celui-ci, le délire, est une maladie, l'autre, le tempérament paranoïaque, est une monstruosité, un arrêt de développement.

Dans cette conception de la paranoïa, il n'y a pas de place pour des idées ataviques. Ce qui est considéré comme atavique c'est la façon d'après laquelle un cerveau dont les fonctions psychiques ont été hautement offensées par la désorganisation dégénératrice est obligé de penser. « Dans le paranoïaque, écrit del Greco, en même temps que la peur et l'orgueil, reparaît également l'ancienne façon anthropomorphique de connaître, la disposition à pressentir derrière toute impression le fait d'une intelligence distincte et ennemie. »

Or, la désagrégation mentale que cette théorie présuppose donne une explication facile du dédoublement de la personnalité du paranoïaque, de même que de cette coexistence, dans le même malade, de l'ancien *moi* et du *moi* nouveau, que Schule (1), Seglas, (2), etc., ont si bien décrite. Ce fait restait très difficile à expliquer par la réapparition dans le paranoïaque du *moi* atavique normal qu'admettent Tanzi et Riva.

Nous voici donc habiles à comprendre les rapports qui existent entre les deux, délire et paranoïa. La manifestation clinique de la difformité héréditaire peut être précoce (paranoïa originaire de Sander) ou tardive. Et cette révélation tardive est, comme le prouvent Tanzi et Riva, un effet de l'évolution mentale elle-même et correspond au moment de la vie individuelle où la brèche mentale vient de révéler l'insuffisance de l'individu pour le travail psychique exigé de lui dans ce moment que ce soit un surcroît de travail représenté par les exigences, de la vie virile pour les paranoïas de la jeunesse, que ce soit par l'affaiblissement des forces qui accompagne le déclin de la vie dans les psychoses de l'âge avancé.

Dans les formes précoces ou originaires, il peut y avoir ou

(1) Schule : *Traité clinique des maladies mentales*, trad. franç., Paris, 1888.

(2) Seglas : *les Hallucinations et le dédoublement de la personnalité dans la folie systématique* (*Ann.-méd.-psychologique*, 1894, t. XX, p. 5).

on délire ; dans ce dernier cas, c'est la paranoïa indifférente ou sans délire de Tanzi et Riva. Mais nous ne croyons pas que la paranoïa avec délire soit une simple exagération, un cas plus grave de paranoïa sans délire ; nous croyons plutôt que la différence est le résultat du défaut de conditions particulières de résistance mentale qui favorise dans un cas l'éclosion du délire et s'y oppose dans l'autre. En effet, comme le font remarquer Tanzi et Riva (1) dans l'importante observation III de leur mémoire, les influences puissantes capables de provoquer le délire n'ont pas manqué, et cependant il ne s'est pas manifesté. « A chaque point saillant de l'histoire de ce malheureux, disent-ils, on s'attend, comme à un épilogue imposé par la logique, à la manifestation d'un délire déterminé que l'on est presque surpris de ne pas voir apparaître. »

Au contraire, dans les formes tardives, il peut arriver que le fonds dégénératif soit si intimement uni aux conditions mentales provocatrices du délire, qu'il soit impossible de les séparer, le fonds paranoïaque se révèle à peine par le délire systématisé, d'ailleurs suffisant pour le caractériser, parce qu'il a pris à l'altération dégénérative des caractères suffisants pour être distingué des délires systématisés d'autre provenance, paralysie générale, alcool, mélancolie, etc. Mais ici se présente une question importante. La dégénérescence paranoïaque, qui dans les paranoïas tardives a pu rester à l'état latent pendant une grande partie de la vie du malade, ne pourra-t-elle pas être parfois si bien compensée que lorsque le délire aura disparu, elle ne disparaisse également ? En d'autres termes, les paranoïas appelées aiguës ne seraient-elle pas par hasard de simples manifestations périodiques, sous forme de délire systématisé aigu, du terrain paranoïaque qui revient à l'état latent, masqué ou compensé par un nouvel équilibre des fonctions mentales, normales quand la phase délirante a pris fin ? Beaucoup d'épisodes aigus des paranoïas délirantes ne sont que de simples exagérations, des phases aiguës de la *Verrucktheit* chronique. Si la paranoïa est toujours un état constitutionnel et par conséquent chronique, la *Verrucktheit*,

(1) Tanzi e Riva : *La paranoïa*, p. 105.

ou délire systématisé paranoïaque, peut être aiguë ou chronique et ce que l'on a appelé paranoïa aiguë ne serait que des formes ou manifestations frustes du terrain paranoïaque, révélées dans une certaine période aiguë.

Il est inutile de dire qu'ainsi comprise, la paranoïa aiguë n'est pas exactement conforme à l'état auquel on a donné ce nom. Toutefois, ces considérations, toutes incidentes en ce qui touche la paranoïa aiguë, ne nuisent en aucune façon à la conception de del Greco dans ce qu'il y a en elle d'applicable à la paranoïa classique.

En résumé, le paranoïaque est un dégénéré supérieur dont la lésion caractéristique est une anomalie mentale constituée par un arrêt de développement du caractère et qui se révèle cliniquement par un simple désordre de la conduite ou par un délire systématisé à formes spéciales. Le vice d'organisation psychique du paranoïaque peut être plus ou moins complet, plus ou moins compensé. Quand il est manifeste et qu'il se révèle dès l'enfance, c'est la *paranoïa originaire* de Sander. Lorsque le déséquilibre mental peut se maintenir à l'état latent pendant une période variable de l'existence en restant plus ou moins compensé, et qu'il ne se révèle que sous l'influence d'une secousse ou ébranlement cérébral, il donne lieu aux *paranoïas tardives*. Cet ébranlement peut résulter des périodes critiques de l'évolution organique individuelle : de la puberté, de la virilité, de la ménopause, etc., etc. Il peut aussi prendre sa source dans des émotions profondes. Il est, dans certains cas, la manifestation accidentelle d'une psycho-névrose qui vient mettre en évidence le vice mental paranoïaque ; c'est alors la *paranoïa secondaire* dans le sens où la comprend Tanini. Si cette psychose révélatrice est la confusion mentale dont la manifestation se confond avec celles de la paranoïa, nous nous trouvons en présence de la *confusion mentale paranoïde* de del Greco, qui réclame comme siens des cas nombreux de la paranoïa aiguë de Schule, de Cramer, etc. Finalement, le délire paranoïaque, dès qu'il est provoqué, devient permanent ou tout au moins chronique, mais en certains cas il n'a qu'une durée éphémère, quoique accompagné d'une grande intensité, et le paranoïaque revient ensuite à son équilibre mental anté-

rieur : c'est la *paranoïa aiguë* telle que l'entend Julio de Mattos dont nous acceptons pleinement les vues.

C'est dans ce sens et avec cette idée de la paranoïa que nous allons essayer de vérifier son existence dans la race nègre. Cependant et afin que les spéculations théoriques sur la nature de cette maladie ne puissent nuire à la question pratique et positive de son existence chez les nègres, nous adopterons, dans notre mémoire, les termes dont se sert actuellement la psychiatrie française pour désigner les formes cliniques bien connues du délire systématisé.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

L'AFFAIRE LOUIS PARÉ

par le Dr E. Marandon de Montyel, médecin en chef de Ville-Évrard.

Le 4 juin 1896, le nommé Jean-Baptiste Garriteau, gardien à l'asile des aliénés de Nantes, était tué, à 5 heures du matin, par un malade de l'établissement. Ce jour même, tous les journaux de la localité, et le lendemain, toutes les gazettes de Paris donnaient le nom de celui-ci. Il s'appelait Louis Paré.

Le parquet désigna trois professeurs de l'École de médecine, les Drs Ollive, Rouxeau et Jouon, à l'effet d'examiner l'état mental du coupable, et d'établir sa responsabilité au moment du crime. Mais les experts furent en désaccord ; les deux premiers arrivèrent à se convaincre que Paré était un aliéné irresponsable ; le troisième vit en lui un homme jouissant de ses facultés mentales quand il n'était pas sous l'influence immédiate ou récente de l'alcool, partant, responsable du drame du 4 juin. En conséquence, deux rapports furent déposés, concluant en sens contraire.

Le parquet adopta l'opinion, en apparence, la plus favorable à l'accusé, et qui, dans tous les cas, était celle de deux experts sur trois : il rendit une ordonnance de non-lieu, et demanda le maintien du malade à l'asile, comme aliéné criminel. Mais Paré protesta, avec énergie, contre cette décision ; il déclara avoir tué Garriteau par vengeance, et aussi parce qu'il s'était trouvé en état de légitime défense ; il affirma sa parfaite santé d'esprit, et réclama, soit d'être traduit en Cour d'assises, soit d'être soumis à une contre-expertise, en me désignant comme contre-expert. Ce choix s'expliquait par ce fait qu'il avait été, huit ans auparavant, traité à Ville-Évrard, dans mon service. « En admettant même que j'aie été aliéné, et que je doive le redevenir, à échéance plus ou moins rapprochée, aujourd'hui, disait-il, je suis sain d'esprit, et la loi de 1838 ne vous permet pas de me laisser enfermé, quels que soient les actes que j'ai commis, et ceux que je pourrai commettre par la suite sous l'influence de la folie. » Le parquet de Nantes crut devoir faire droit à ces réclamations et Paré fut, comme il le demandait, soumis à mon examen.

Je publie aujourd'hui ce cas, car il est fort intéressant, non seulement au point de vue scientifique, mais aussi, et plus peut-être encore, au point de vue légal. Il prouve avec évidence combien il serait urgent, quoi qu'en disent beaucoup de mes collègues, de reviser la loi de 1838, ne serait-ce que pour combler certaines lacunes, qui laissent la société complètement désarmée. Voici les faits, avec les appréciations qu'à mon avis ils comportent.

I

Louis Paré est né à Nantes, le 17 septembre 1851, d'un marin, grand buveur, qui se noya dans la Loire, en regagnant son bord, le jour du baptême de son fils. L'enfant avait alors dix mois, et il était venu au monde pendant une longue absence du père, dont on avait attendu le retour pour le faire baptiser. Certes, la naissance s'était produite dans les délais légaux, et l'époux n'aurait pas eu le droit d'intenter une action en désaveu de paternité ; d'un autre côté, tous les renseignements que nous possédons sont très favorables à la moralité de Mme Paré, mais qui connaît la malignité humaine et les commérages en province ne s'étonnera pas que les mauvaises langues aient beaucoup jasé, et que nombreux furent ceux, et surtout celles qui prétendirent que le petit Louis était un enfant adultérin. Le fait est important à retenir, car Paré, devenu grand, eut connaissance de ces méchants bruits relatifs à sa naissance, et nous trouverons là une explication très naturelle de certains propos, qu'il émet quand il est pris de boisson, et que, bien à tort, on a voulu considérer comme des conceptions mégalomaniaques, d'autant plus que n'ayant jamais connu son père, il n'a pu conserver de lui aucun souvenir affectueux.

Il ne paraît pas qu'il y ait jamais eu d'aliéné dans la famille de cet homme. Son père, pourtant, buvait, et cela suffit à justifier l'existence d'une tare dans sa descendance. La mère, au contraire, était très rangée et très laborieuse. Elle était fort estimée de ses voisines, et, après la mort de son mari, elle se mit courageusement au travail pour élever ses deux enfants ; elle est morte, de vieillesse, à plus de quatre-vingts ans.

La sœur aînée, mariée depuis fort longtemps, n'est pas très intelligente ; néanmoins, elle ne peut être, non plus, considérée comme une imbécile ; dans tous les cas, elle n'a jamais présenté de troubles

mentaux. D'après les renseignements qu'elle fournit, la ligne maternelle et la ligne paternelle seraient, toutes deux, indemnes d'aliénation mentale. Vers l'âge de six à sept ans, raconte-t-elle, son frère eut, pendant trois ou quatre mois, toutes les nuits, et même plusieurs fois par nuit, des crises d'agitation avec cris d'effroi, délire et paroles incohérentes ; ce qui faisait dire aux bonnes femmes de son entourage que les vers lui mangeaient le cerveau. Toutefois, elle n'a remarqué aucun accident convulsif, et l'enfant fut propre à l'âge ordinaire. Il était, dit-elle, très doux, très caressant, très affectueux pour sa mère, mais en même temps, très turbulent ; et, de bonne heure, il laissa percer des goûts aventureux et des idées orgueilleuses: « Tu seras ma domestique, répétait-il assez souvent à sa sœur ; je ferai une grande fortune. » De bonne heure, aussi, il fut méfiant, et crut que celle-ci lui en voulait. Placé chez les frères de la doctrine chrétienne, il se fit renvoyer ; nous ne savons pas au juste pourquoi; lui prétend qu'il n'était pas assez religieux. Quoi qu'il en soit, il acheva son instruction primaire dans une institution particulière. Il commença ensuite son apprentissage de menuisier, mais se dégoûta vite de ce métier sédentaire. Avec l'âge, ses goûts aventureux s'étaient encore développés ; il brûlait du désir de courir les aventures et de voir des pays lointains ; aussi, à quatorze ans, en 1865, il s'embarqua comme mousse.

Tout de suite, il contracta des habitudes de boisson, qu'il ne devait jamais plus perdre. Lorsque les circonstances de sa vie de marin le ramenaient à Nantes, sa famille constatait qu'il gaspillait tout l'argent gagné à boire, et au profit du premier venu ; et que si, à jeun, au dire de sa sœur, un enfant l'aurait mené, pris de vin, il devenait intraitable.

Toutefois, il est très important de constater que c'est seulement, à partir de 1871 que Paré commença à avoir des démêlés avec la justice militaire ou civile. Jusqu'alors, comme les peuples heureux, il n'avait pas d'histoire. Or, se trouvant à cette époque en Cochinchine, il eut une insolation qui exigea un traitement de quelques jours à l'hôpital de Saïgon ; puis, il contracta des fièves paludéennes qui furent assez tenaces pour nécessiter un congé renouvelable, et qui, en 1887, tout au moins, revenaient encore parfois. C'est à partir de cette époque qu'il commença à avoir l'ivresse délirante. Jusqu'alors, il supportait assez bien la boisson, avait sans doute le vin mauvais quand il était gris, mais ne délirait pas sous son influence. Depuis l'impaludisme, non seulement il est devenu d'une impressionnabilité excessive à l'alcool, mais il suffit de quelques gouttes d'un breuvage

enivrant pour le mettre en délire; et en outre, sa passion de boire s'est considérablement accrue avec le temps et l'habitude.

Nous avons, dans cette insolation en partie, mais surtout dans l'impaludisme, l'explication des faits qui signalent la vie de ce marin depuis 1871, car la fièvre palustre crée une intolérance cérébrale absolue aux alcools; tel est le fait clinique, malheureusement peu connu, et que je me suis efforcé d'établir en 1893, dans les *Annales médico-psychologiques*, avec de nombreux faits très concluants à l'appui. Pour rendre le cerveau ainsi faible à toute excitation spiritueuse, l'impaludisme n'a même pas besoin d'avoir exercé des ravages dans l'organisme ; c'est d'emblée, dès la première manifestation aiguë de l'empoisonnement, que cette intolérance éclate, amenée semble-t-il par une action spéciale du miasme palustre sur la cellule cérébrale qui aussitôt touchée par lui devient incapable de supporter l'impression de l'alcool sans délirer. Et point n'est besoin qu'auparavant l'organe de la pensée soit taré ; le cerveau le plus harmoniquement agencé, sans la plus petite tare névropathique de transmission ou d'acquisition, est exposé alors à se perturber sous l'action d'une quantité d'alcool qui, avant la maladie, n'aurait pas suffi à procurer même une légère gaieté ; bien plus, le cerveau de l'héréditaire alcoolique perd tout à coup la résistance exceptionnelle qu'il devait à l'accoutumance de ses ascendants. Il est donc incontestable que le paludisme place la cellule nerveuse cérébrale, vis-à-vis des liqueurs fortes, dans des conditions particulières d'excessive impressionnabilité plus encore que la névropathie. Et ce n'est pas seulement durant les manifestations paludéennes que ce fait se constate, mais encore dans leurs intervalles les plus espacés. Chez les paludéens qui n'ont plus eu d'accès de fièvre, depuis des années et des années, l'impressionnabilité à l'alcool reste, comme un reliquat du mal disparu.

Né d'un père buveur, Paré n'avait pas par hérédité un cerveau absolument pondéré ; il était déjà, de par sa naissance, un candidat au délire. Nous en avons les preuves dans les crises nocturnes de la seconde enfance, dans son caractère orgueilleux et méfiant, dans ses goûts aventureux et crapuleux. L'insolation accentua encore la prédisposition névropathique du sujet, de telle sorte que quand survint l'impaludisme, il trouva un terrain cérébral bien préparé à recevoir son action. Si le miasme palustre est capable de créer de toutes pièces l'ivresse délirante, combien plus facilement encore il la produit chez les névropathes!

Aussi, voyons-nous Paré, à partir de son impaludisme, présenter quand il boit des troubles intellectuels qui vont en s'aggravant avec

la répétition des accès de fièvre et des excès alcooliques, troubles qui d'abord lui procurent des condamnations, et qui finissent par acquérir un intensité telle qu'ils le conduisent à l'asile d'aliénés. Il en arriva petit à petit à ne plus pouvoir absorber même un verre sans délirer. Certes le remède au mal était à sa portée : le régime abstinent. Tout paludéen dans son cas doit se sevrer même de vin aux repas. Mais Paré avait de bonne heure dans ses voyages contracté l'habitude de boire qui était devenue une passion d'autant plus que son impaludisme contribuait à l'entretenir. En effet, sous la double incitation des stades de chaleur et de sueurs, le paludéen en activité de mal a une soif vive, en même temps que la faiblesse qui résulte de l'accès amène un besoin de fortifiant. Altéré et affaissé, il recherche souvent l'eau-de-vie pour se désaltérer et se tonifier ; et alors, il arrive que ce besoin d'ingurgiter des liqueurs fortes devienne impérieux. D'ordinaire cette dipsomanie paludéenne disparaît avec les fièvres, sauf à revenir de nouveau lors des rechutes ; mais quand le sujet est comme le nôtre déjà un buveur d'habitude, la passion antérieure se trouve considérablement accrue.

Nous n'aurons donc pas lieu de nous étonner de ce que vont nous apprendre les antécédents de Paré, depuis son retour de la Cochinchine jusqu'au crime : voici, aussi brièvement résumée que possible, la vie accidentée de cet homme, d'après les renseignements contenus dans le rapport très détaillé de MM. Ollive et Rouxeau, et les explications qu'il nous a fournies.

II

Le 18 mars 1873, Paré débarqua, venant de la Cochinchine ; dès le 22, il eut six jours de prison, nous ignorons dans quelles conditions ; mais n'est-il pas certain qu'il avait dû fortement arroser son retour, n'ayant eu, pendant une très longue traversée, que sa modeste ration du bord ? Le 11 avril, il commit un larcin, qui l'amena devant le Conseil de guerre. Dans la soirée de ce jour, vers 8 heures, il descendait une rue de Toulon, coiffé de son béret de travail et vêtu de sa chemise de laine, sur laquelle il avait passé un paletot de civil, avec, sous le bras, un képi de garde national, qu'il avait, très probablement, dérobé à la porte d'un fripier. Il se promenait dans cet étrange accoutrement quand, passant devant la boutique d'un marchand de volailles, il allongea le bras et saisit un poulet à l'étalage, puis, continua sa route, en disant : « Je le tiens, je l'ai payé. » Interpellé par les témoins de la scène, il jeta le poulet dans

le ruisseau, en s'écriant : « Vous la voulez, cette volaille, prenez-la. » Arrêté peu d'instants après, il se débattit vigoureusement, pendant qu'on le menait au poste ; il ne cessa, durant le trajet, d'injurier les agents, menaça le brigadier de lui donner un coup de couteau : « Vous ne savez pas, criait-il, à qui vous avez affaire ; je me nomme le comte de Valé. » Il fut condamné à dix-huit mois de prison. Le brigadier n'avait pas retenu le délit supplémentaire d'ivresse, mais tous les témoins affirmèrent qu'il était pris de vin. D'ailleurs, le costume dont il était revêtu, la perpétration du vol, son attitude ne sauraient laisser à cet égard aucun doute.

Au pénitencier, où il n'eut pas d'alcool à sa disposition, il resta absolument sain d'esprit, et se conduisit très bien ; même, durant un incendie, il montra une bravoure héroïque. Cet acte de dévouement lui fit obtenir une réduction de sa peine, et le 8 avril 1874, il revint dans ses foyers. Peu après, il s'embarqua pour naviguer à l'étranger, et durant trois ans, on perd sa trace. Cependant, en 1877, se trouvant dans un port du Pérou, il fut pris de la nostalgie du pays ; il déserta, et débarqua en contravention au Havre, le 14 mars. Là, il contracta un nouvel embarquement ; mais, au dernier moment, le 23, le capitaine le refusa. « J'avais bu un fort coup, nous avoue-t-il, pour fêter le départ. » Son hôtesse, à qui jusque-là il avait inspiré pleine confiance, comprenant qu'il ne pourrait plus payer ses dépenses ni lui rembourser les avances faites le congédia.

Paré, pris de vin, se trouva ainsi sur le pavé, et il pleuvait à torrents. Il s'introduisit, vers minuit, à bord de *l'Éclair*, navire amarré dans le port, vola des vêtements de toile cirée, et se trouva en débarquant nez-à-nez avec le gardien des marchandises. Il se moqua de lui. « *L'Éclair* s'abîme, lui annonça-t-il, allez donc donner la main à l'amarre. » Celui-ci se précipita au secours du navire, qu'il trouva bien amarré, et comme il revenait furieux, il rencontra, à la même place, Paré qui l'attendait et lui souhaita le bonsoir en ces termes : « Si l'officier du port vient, dites-lui que Théodore a passé. » Le lendemain matin, il s'empressa de vendre les effets volés et d'en boire le prix aussitôt. Complètement gris et délirant sous l'influence de la boisson, il fut arrêté peu après. Il dit se nommer Paré de Mézières, fils de Théodore et de Louise de Mézières (sa mère se nomme Louise Mézières). Dans le cabinet du commissaire de police, il se jeta à genoux, déclara qu'il était le bâtard d'un amiral et d'une sœur de charité. Alors, pour le calmer, le commissaire l'envoya au dépôt, et là, il lui écrivit la lettre extravagante qui suit, et que celui-ci prit pour l'œuvre d'un simulateur.

Monsieur le Commissaire,

« J'ai l'honneur, par une ligne directe qui pourra peut-être assombrir ma position, mais cherchant bien l'horizontale d'un chemin qui conduit au déshonneur, vous pouvez m'en écarter, lorsque ce voile assez sombre qui couvre une aurore dont le jour est splendide. Ne pouvant trouver l'auteur de mes jours, j'ai l'honneur de vous annoncer que je suis été élevé par la famille Cornulier de Lucinière, et que moi, venant de Cochinchine, où ce susdit nom, lors de mon congé à Cherbourg, étant maire de la ville de Nantes, ma pauvre mère me dit : « Va trouver ton ancien gouverneur. » Je rentrai dans la douane, où il me fit entrer. Fils de Anne-Louise de Mézières, né à Nantes, l'an 1851 ; depuis l'âge de huit ans, élevé au grand séminaire de Nazareth, sur la route de Rennes à Nantes, par tous les soins du gendre de son excellence l'amiral Cornulier de Lucinière.

« Louis de Mézières.

« Bernard de Coligny, commandant la frégate cuirassée *le Suffren*, où je suis été congédié comme quartier-maître. »

Certes, à ce moment, Pàré était complètement délirant, mais, son délire n'était qu'un simple délire alcoolique passager, non de l'aliénation mentale. Le lendemain, en effet, il était revenu déjà à lui, avouait les faits, et en donnait pour excuse qu'il était ivre et qu'il ne savait pas ce qu'il faisait. Tous les témoignages établirent son état d'ivresse; nonobstant, le tribunal le condamna, le 27, à quinze mois de prison ; il interjeta appel ; mais le 19 avril, la Cour confirma l'arrêt.

Il fut placé à Gaillon, où, durant quinze mois, comme au pénitencier maritime, privé de tout alcool, il fut parfaitement sain d'esprit. Il se montra si raisonnable et d'une si excellente conduite, qu'au bout de quelque temps, il fut doté d'un poste de confiance et nommé surveillant à l'asile d'aliénés annexé à l'établissement pénitentiaire. C'est là qu'il acheva sa peine. Le fait est certifié par le directeur de la maison. Ainsi, à Gaillon, soumis au régime abstinent, non seulement, il ne délira jamais, mais il devint gardien d'aliénés, et l'administration fut enchantée de ses services. Inutile, croyons-nous, d'insister.

Libéré de Gaillon, le 19 juillet 1878, Paré n'avait pas fini de régler ses comptes avec la justice. Il fut réclamé par le tribunal maritime et condamné, pour sa désertion au Pérou, à deux nouveaux mois de prison.

Ces dix-sept mois d'emprisonnement et d'abstinence forcée semblent avoir exercé sur lui une influence favorable, car, jusqu'en mai 1886, soit durant près de huit ans, il n'eut plus d'histoire grave que nous sachions. Il faisait les voyages entre le Havre et l'Amérique. Certes, il était toujours buveur et tirait de fréquentes bordées, mais les rapports de police disent que sa moralité était assez bonne. Pourtant en 1879 il eut au Texas une forte rechute d'impaludisme pour laquelle il fut traité à Saint Mary's Infirmary par des religieuses françaises de la Providence. A en juger par une lettre qu'il écrivit à sa famille en quittant cet hôpital, les exhortations des bonnes sœurs et le danger qu'il venait de courir avaient produit sur lui une forte impression. Sa lettre est, en effet, pleine d'onction chrétienne. Il annonce qu'il a été gravement malade et qu'il a reçu les derniers sacrements, mais qu'il va mieux et qu'il n'a plus que de petits accès de temps à autre. Il est alors rempli de repentir et déplore amèrement le désordre de sa vie passée. Il envoie à ses neveux une petite image pour leur apprendre à ne pas faire comme leur oncle, c'est-à-dire à ne pas abandonner Dieu et la bonne mère sainte Anne ; car celui qui ne craint pas Dieu n'a pas la foi, et la foi est la source de la religion, et comme la religion ne nous enseigne rien de mal, avouons, sans être bigot, qu'elle est le modèle que l'on doit s'efforcer à imiter en cette vie. « Chère sœur, cher Francis, et vous bons petits enfants, dit-il en terminant, soyez persuadés que votre oncle est bien pauvre, mais espoir! J'irai avant un an vous revoir avec un peu d'argent pour pouvoir vous aider à soulager ma mère. »

D'après les renseignements fournis par la sœur de Paré, celui-ci aurait présenté à ce moment du délire, car les sœurs de l'hôpital l'avaient surnommé « le Maboul ». Était-ce sous l'influence de la boisson ou des fièvres qu'il eut un désordre mental ? Nous ne savons. De même, nous ignorons si, de 1879 à 1886, il eut des crises délirantes et des démêlés avec la justice. Il naviguait alors presque constamment à l'étranger et lui seul peut renseigner. Or, il convient de ne pas accorder une trop large créance à ses récits. Paré est très menteur et le proverbe lui est bien applicable, qui dit : « A beau mentir qui vient de loin. » Je crois que pour bien apprécier son véritable état mental, mieux vaut s'en tenir aux faits qui se sont passés en France, et sur lesquels il a été possible d'obtenir des renseignements précis.

En mai 1886, il arriva au Havre venant de New-York, à bord du *Saint-Germain*. Le 13, à 8 heures il se fit indiquer le domicile d'une dame M..., se présenta chez elle, sous un faux nom, se disant chargé par la fille de cette personne, qui habite l'Amérique, de lui apporter de l'argent. Et il lui remit un papier portant ces mots : « Je, soussigné, Louis Paré, délivre la somme de 200 francs, à titre de ce qui me revient » et il lui dit : « Cela vaut 200 francs. » Puis, à la fille de cette femme : « Je suis ton oncle. » Et, comme celle-ci lui répond qu'elle ne le connaissait pas : « Je suis ton cousin, alors. » On le mit à la porte. Un agent l'invita à le suivre, et il obéit sans trop de difficultés, mais en route il se mit à divaguer : « Donnez-moi mon revolver que je les tue, ces fainéants-là... Vous avez des galons ; eh bien ! demain, vous ne les aurez plus ; je vous ferai casser par M. Cleveland, président des États-Unis, dont je suis l'ami intime. » L'état d'ivresse délirante était manifeste et se dissipait le lendemain. Cette fois encore le tribunal ne l'excusa pas et il fut condamné, le 17 mai, à huit jours de prison.

Le 31 mai, à peine libéré, Paré, toujours au Havre, vers 10 heures du soir, allait de café en café, demandant l'aumône aux consommateurs, sur un ton insolent et grossier. Il fut cette fois condamné à deux mois de prison. Il ne paraissait pas ivre, dit formellement un des témoins mais on pouvait le prendre pour un fou ; oui, il était fou, mais fou alcoolique, car le lendemain sa folie avait disparu avec les fumées du vin.

Cette nouvelle peine purgée, notre homme se remit à naviguer ; mais peu après il fit naufrage et fut débarqué à Anvers. Là, repris par ses fièvres palustres, il dut rester un mois en traitement à l'hôpital de Struvenberg. Le jour même de sa sortie de cet hospice il arrosa si copieusement sa guérison qu'il fit une chute grave et se blessa assez sérieusement au coude, ce qui nécessita un nouveau séjour à l'hôpital ; cette fois il fut soigné à Sainte-Élisabeth. Il fêta par de copieuses libations la guérison de sa blessure comme il avait fêté la guérison de ses fièvres, chanta la Marseillaise dans les rues et se fit expulser de la ville. Il se rendit alors à Lille et peu après à Paris, d'où il envoya le 16 février 1887, à sa sœur, une lettre écrite sous l'influence de l'alcool. Il la data de Lille, raconta qu'il était logé depuis la veille au ministère de la marine, et demandait si sa famille avait besoin d'argent ; la lettre finissait par devenir complètement illisible, la signature était oubliée. Quatre jours après, il était arrêté aux Halles centrales.

III

Paré ignorait sans doute la réforme imposée par Lasègue ; il ne savait pas que Paris est l'éden de l'ivrogne délirant, sans quoi il y serait venu plus tôt se livrer à sa passion et se serait épargné les multiples condamnations qui le frappèrent en province, toujours en retard sur la Ville-Lumière. J'ai été successivement attaché aux asiles d'aliénés de l'Hérault, du Tarn-et-Garonne, du Gers, de l'Eure, de la Haute-Garonne, de la Côte-d'Or, des Basses-Pyrénées et des Bouches-du-Rhône ; et, dans ces sept départements, j'ai toujours vu traiter le buveur qui délire comme dans la Seine-Inférieure, le Var et la Loire-Inférieure. C'est que pour le provincial, l'ivrogne délirant est un être malfaisant, qu'il met au poste d'abord, et qu'il livre ensuite, quand il a cuvé son vin, à la police correctionnelle ou à la Cour d'assises, pour répondre des délits ou des crimes qu'il a commis dans son ivresse. Ainsi, il en advint pour Paré, à Toulon, à Nantes et au Havre. Le Parisien, lui, voit dans l'ivrogne délirant un intéressant malade, digne de la plus large et de la plus bienveillante hospitalisation. Là-bas, c'est la prison ; ici, c'est l'hôpital. Eh bien ! n'en déplaise au Parisien, c'est le provincial qui est dans le vrai.

A deux reprises différentes déjà, à la *Société médico-psychologique*, en 1892, et dans le *Bulletin médical*, en 1898, je me suis efforcé de démontrer l'erreur et le danger d'une telle doctrine, d'établir que l'ivrogne délirant, genre Paré, n'est pas un aliéné. J'y reviens pour la troisième fois, et à l'occasion d'une affaire grave, qui met bien en relief toute l'importance de la question.

Et tout d'abord, y a-t-il une ivresse délirante ? C'est-à-dire, y a-t-il des buveurs, absolument sains d'esprit quand ils n'ont pas bu, qui, sous l'influence de l'alcool, font du délire, et chez lesquels la pochardise se traduit par des troubles sensoriels et intellectuels, comme chez d'autres elle se manifeste par de l'agitation et de la gaieté exubérante, ou, au contraire, de la tristesse et des pleurs ? Le fait est hors de doute ; des centaines de cas l'établissent, et Paré en est un exemple bien net. Il existe, a écrit M. Paul Garnier, des formes anormales de l'ivresse, qui peuvent en imposer et faire croire à un délire d'assez longue durée, alors pourtant que, dans quelques heures, le calme et la lucidité vont reparaître ; le soin apporté à les différencier, ajoute-t-il, permet d'éviter la mesure de l'internement

dans bon nombre de circonstances où les apparences annonçaient cependant un désordre cérébral complet; après un ou deux jours d'observation attentive ces prédisposés, qui font si aisément de l'ivresse compliquée, peuvent être rendus à la liberté.

Il existe donc bien réellement une ivresse délirante; il y a réellement des gens qui font du délire quand ils sont gris, délire qui disparaît quand ils ont cessé de l'être. Ce fait établi, une question importante se présente. Que sont ces ivrognes délirants? Sont-ils, ou ne sont-ils pas des aliénés bénéficiables de la loi de 1838, et de l'hospitalisation dans un asile? Ce ne sont, à mon avis, nullement des malades, mais de vulgaires ivrognes comme les autres, qui, avec la législation en vigueur, n'ont aucun droit à la protection et aux soins prévus pour les aliénés. Qu'il me soit permis de rappeler, pour la troisième fois, à l'occasion du cas de Paré, les motifs qui servent de base à mon opinion.

Les médecins, qui veulent considérer l'ivrogne délirant comme un malade et l'arracher à la prison pour le mettre à l'asile, s'appuient sur le principe établi par Lasègue: que l'alcool n'est capable de déterminer des hallucinations et du délire que si le buveur est un prédisposé vésanique. Mais ce n'est pas seulement chez le prédisposé vésanique que la boisson pousse ainsi de l'état latent à l'état actif les dispositions préexistantes; il en est de même pour tous, qu'ils soient ou non des cérébraux. L'action de l'alcool varie précisément avec le caractère et la manière de sentir de chaque buveur; ce qu'exprime cet axiome classique parmi les ivrognes: Chacun est pochard à sa façon. Cette vérité a été formulée, en termes excellents, par M. Charpentier: « L'alcool est l'engrais, qui ne fait germer de plantes dans le sol qu'à condition que les graines y soient déposées. » Le cas de l'ivrogne délirant n'est donc pas un cas exceptionnel, justifiant le diagnostic de maladie mentale, c'est le cas de tout le monde. L'ivrogne délirant délire après boire, parce qu'il a la prédisposition délirante; comme l'ivrogne violent frappe, parce qu'il a le caractère emporté; l'ivrogne gai chante, parce qu'il a le tempérament joyeux; l'ivrogne lubrique lutine les filles, parce qu'il est de constitution ardente; et l'ivrogne triste pleure, parce qu'il a l'esprit mélancolique. L'alcool absorbé, ils ne sont pas plus maîtres de leurs états d'âme et de leurs volitions les uns que les autres, car, quels qu'ils soient, l'ivresse, variable sans doute dans ses manifestations selon les prédispositions de chacun, a pour tous le même résultat de troubler la raison.

Dès lors, si on fait de l'ivresse délirante une lypémanie anxieuse,

de quel droit refusera-t-on de faire de l'ivresse violente ou érotique, une folie impulsive, de l'ivresse gaie, une excitation maniaque, et de l'ivresse triste, une mélancolie dépressive? Est-ce parce que le cerveau de l'ivrogne délirant était, par hérédité ou acquisition, déjà en quête d'une occasion de délirer avant l'excès qu'on le classera à part? Mais l'ivrogne violent poursuivi pour coups et blessures, l'ivrogne lubrique, pour attentats à la pudeur, et l'ivrogne bruyant, pour tapage nocturne sont autorisés à vous opposer qu'eux aussi portaient en eux, par hérédité ou acquisition, les germes de violence et de lubricité qui ont poussé sous la rosée de l'alcool et que, pas plus que l'ivrogne délirant, ils ne sont responsables de leur organisation cérébrale. En bonne logique, toutes les ivresses sont des maladies mentales, ou aucune ne l'est, attendu que, hallucinés ou non hallucinés, délirants ou pas délirants, tous les ivrognes sont hors la raison les uns comme les autres.

A tous, il n'est qu'une chose dont on puisse leur demander compte, c'est de l'excès commis; car seul, celui-ci peut créer entre eux, des catégories. Se sont-ils enivrés pour le plaisir de nocer, ou parce que, dipsomanes, ils y ont été contraints par une force supérieure à leur pouvoir de résistance? Toute la question est là, car seule la dipsomanie fait du buveur un malade; quel que soit l'état antérieur du cerveau, si celle-ci n'existe pas, il n'y a pas de distinction à faire, que les conséquences de l'orgie soient ou ne soient pas délirantes.

Mais la dipsomanie ne saurait être invoquée ici, attendu que les dipsomanes ne délirent précisément jamais, parce que leur résistance cérébrale aux alcools, au moment des crises d'appétence, croit en raison directe de celle-ci; en même temps que la maladie leur donne soif, elle leur fournit le pouvoir de la satisfaire impunément. Quand un buveur présente de l'ivresse délirante, on a donc, par son délire alcoolique lui-même, la preuve qu'il n'est pas un vrai dipsomane, et qu'il a bu pour nocer.

Aussi, n'est-ce pas la dipsomanie qu'invoquent ceux qui veulent classer à part des autres ivresses la délirante, et en faire une maladie mentale. Sans doute, disent-ils, les ivrognes délirants ne sont point entraînés irrésistiblement à boire, mais si faible que soit la tentation, ils sont sans force contre elle, car ce sont des dégénérés, sans pouvoir de résistance. Certainement, il en est dans ce cas, mais ils ne sont que quelques-uns. Ceux-là sont de vrais malades, présentant, d'ailleurs, un ensemble de dispositions psychiques qui, en dehors même de leur alcoolisme, lequel n'est qu'un point secondaire de leur

histoire, justifient leur hospitalisation; le seul hasard est cause qu'ils sont enfermés pour vresse délirante, ils auraient pu l'être pour cent autres motifs. Mais affirmer qu'il en est ainsi de tous les ivrognes délirants, sans exception, serait se mettre en contradiction avec l'expérience de tous les jours. Cela reviendrait à soutenir que la prédisposition névropathique excuse tout, qu'il suffit d'être apte à délirer pour avoir le droit de céder à toute sollicitation mauvaise, car, je suppose que cette impuissance à passer devant un cabaret sans s'y arrêter se retrouve la même dans tous les actes de la vie, puisqu'elle dépendrait d'une absence de volition. Contre une telle doctrine, j'invoquerai la conduite exemplaire de ces sujets, quand il est de leur intérêt de donner l'exemple de toutes les vertus. Le dégénéré impulsif est et reste tel dans toutes les circonstances; s'il sait être vertueux à l'occasion, je suis pleinement autorisé à en conclure que, quand il ne l'est pas, c'est par vice. Tel est précisément le cas des ivrognes délirants et de Paré.

Qu'invoquera-t-on donc encore en leur faveur pour les classer à part des autres ivrognes? L'égarement intellectuel qui accompagne la crise délirante? Mais nous savons que cet égarement se rencontre dans toutes les ivresses, quelles qu'elles soient. La durée des troubles intellectuels? Mais nous savons également que ce qui caractérise l'ivresse délirante, c'est sa durée éphémère. Leur faible résistance aux alcools? Mais elle est si bien connue d'eux, que telle est l'excuse qu'ils invoquent d'emblée à leur décharge. Pourquoi alors ont-ils bu, puique aucune impulsion dipsomaniaque ne les y contraignait?

Ainsi, même en acceptant pour tous les cas la formule de Lasègue, en considérant tous les ivrognes délirants comme des prédisposés vésaniques, rien, absolument rien n'autorise à voir dans l'ivresse délirante une maladie mentale; tout prouve qu'elle est une ivresse comme les autres. Eh bien ! si les ivrognes délirants ne sont pas des aliénés, s'ils ne forment pas une espèce pathologique distincte, s'ils sont des ivrognes comme les autres, il n'y a pas lieu de leur appliquer un traitement particulier; ils n'ont droit qu'au traitement appliqué à tous les autres ivrognes. Or, il n'en est pas ainsi dans Paris. Tandis que ceux-ci, après avoir cuvé leur vin au violon, sont livrés aux justes lois, ceux-là sont traités en malades et dirigés sur nos services, quels que soient les délits et les crimes qu'ils ont commis. Il n'y a pas là seulement une flagrante injustice, il y a encore, pour les asiles et les vrais aliénés, les plus graves inconvénients.

M. Charpentier a tracé un tableau très fidèle et très éloquent de

la conduite, dans nos établissements, de ces pseudo-aliénés, des embarras qu'ils créent, des désordres qu'ils fomentent, de l'indiscipline qu'ils prêchent, des complots qu'ils ourdissent. J'ai publié, il y a quelques années, la relation d'une révolte qu'ils avaient organisée à Ville-Évrard. Sains d'esprit, dès le premier jour de leur arrivée, leur délire alcoolique éphémère s'étant dissipé au Dépôt au à Sainte-Anne, ils ne sont plus que des vicieux ou des insubordonnés. Cependant, les véritables aliénés ont besoin, pour guérir, d'un milieu calme et d'une existence tranquille; conditions très difficiles à réaliser avec eux. On verra plus loin combien la conduite de Paré à Saint-Jacques de Nantes justifie les plaintes du médecin de Bicêtre.

Le cas de cet homme rentre pleinement, à mon avis, dans la catégorie de ceux dont nous venons de parler. Engagé de bonne heure dans la marine et doté d'un cerveau à un certain degré taré par l'alcoolisme paternel, il est vite devenu un vicieux et un buveur; cependant, il semble avoir encore assez bien supporté la boisson, jusqu'au jour où il contracta des fièvres intermittentes, en Cochinchine. L'impaludisme créa chez lui, comme il le fait d'habitude, une impressionnabilité excessive à l'alcool, et depuis, il devint sujet à des crises délirantes, éclatant sous l'influence de la boisson et se dissipant avec les fumées du vin. Dès lors, il aurait dû rester abstinent, car il n'avait aucune impulsion morbide à boire; il n'était pas un dipsomane mais un noceur. La preuve nous et est fournie par ses divers isolements, soit dans les prisons soit dans les asiles, durant lesquels on n'a jamais constaté chez lui les souffrances physiques qu'entraîne, lors des crises dipsomaniaques, l'abstinence de l'excitant alcoolique. Elle est fournie surtout par ce fait caractéristique que Paré reste sobre quand il croit de son intérêt de l'être. Il est donc un simple ivrogne délirant.

IV

Le 19 février 1887, à 11 heures du matin, Paré, pris de vin, occasionna du scandale à la rue des Halles, tenant des propos incohérents et déchirant des gravures à l'étalage d'un libraire. Arrêté, il fut conduit au commissariat, où il déclara que, débarqué à Anvers, il y avait deux jours, il était à Paris depuis la veille. Il se donna comme un collègue des colonies, au commissaire de police. En province, une fois de plus, il aurait été mis au poste et le lendemain livré aux tribunaux qui l'auraient frappé d'une nouvelle condamnation à la

prison. A Paris, il fut élevé à la dignité de malade, et conduit à l'infirmerie spéciale du Dépôt, d'où le lendemain il fut transféré à Sainte-Anne, avec le certificat suivant de M. Paul Garnier : « Alcoolisme subaigu. Hallucinations de la vue. Agitation nocturne. Idées confuses. Illusions intellectuelles. Fièvres paludéennes. Tremblement. Insomnies. Arrêté pour scandale sur la voie publique. » Le 21, M. Magnan le dirigeait sur Ville-Évrard, et son certificat porte : « Alcoolisme chronique avec excitation à la suite d'excès récents de boisson. Contusion au bras droit. » A son arrivée dans le service, Paré était revenu à son état normal, et M. Chambard déclarait : « Interné pour un accès d'alcoolisme subaigu, paraît aujourd'hui très amélioré; est tranquille et n'a présenté aucune conception délirante. » Et quinze jours après : « Interné pour un accès d'alcoolisme subaigu, paraît rétabli et pourrait quitter l'asile. » Paré resta à Ville-Évrard toutefois jusqu'au 4 avril.

Le soir même de sa sortie de l'asile, il était arrêté sur la place de la Madeleine pour ivresse et scandale. Conduit de nouveau au Dépôt, il redevint très rapidement calme et lucide; aussi M. Garnier le rendit à la liberté deux jours après. Dès le lendemain, 7, nouvelle arrestation pour ivresse, vagabondage et mendicité. Pour la seconde fois, le Dr Garnier le mit en liberté. Le 14, troisième arrestation pour les mêmes délits et, le 16, troisième mise en liberté sur les conclusions du médecin en chef du Dépôt de la préfecture de police. Ce n'est certes pas ailleurs que Paré s'en serait tiré à si bon compte. Il se décida alors à quitter Paris et s'embarqua au Havre sur un navire américain. A la date du 14 août, il écrivit de Liverpool à sa mère, certainement sous l'influence de la boisson, une lettre remplie de points d'interrogation et de points d'exclamation ; il ne cite que des personnages importants, généraux, amiraux, hauts fonctionnaires. Il en parle comme s'il s'agissait de vieux camarades : « J'ai vu Palarme de Champeaux au ministère de la marine le jour ou la nuit, car ils étaient quatre ; et dans la même journée j'ai vu de la Grange à Pontoise. La suite de ma villégiature s'est on ne peut mieux passée. J'ai espoir que vous verrez l'ami de Cornulier. »

Le 16 janvier 1888, Paré était de retour à Rouen et s'empressait de se mêler aux bagarres que provoquèrent dans cette ville les conférences de l'abbé Garnier, à ce qu'il raconte. Monté sur une borne, il aurait harangué les manifestants que la police menaçait et qui l'auraient porté en triomphe ; et après plusieurs scènes de violence et de désordre, il aurait été incarcéré pendant quelques heures avec beaucoup d'autres. Il touchait, dit-il, à cette époque, 5 francs par

jour pour crier : « Vive Boulanger ». Mais ensuite, c'est par pure conviction qu'il aurait pris une part active aux manifestations boulangistes. Il n'eut guère le temps, dans tous les cas, de manifester beaucoup, car de copieuses libations occasionnèrent des crises d'épilepsie alcoolique qui nécessitèrent un traitement d'environ trois mois, du 26 janvier au 18 avril, à la section des épileptiques de l'hôpital général de Rouen. L'alcool avait alors fortement ébranlé sa moelle car, d'après ses dires, il eut à cette époque de l'anesthésie par plaques et des accès de tremblement, avec faiblesse des extrémités inférieures et chutes sur les genoux.

Un mois après nous le retrouvons à Paris. Le 18 mai, il se présenta à l'Élysée et demanda à voir le capitaine de vaisseau Cordier, attaché à la personne du président de la République et qui avait été son commandant lors de son service dans la marine de l'État. Éconduit, il se rendit aux Champs-Élysées et aborda tous les passants dont il sollicita la charité, se donnant pour un marin naufragé. Arrêté pour ce délit et conduit devant le commissaire de police, il tint des propos incohérents, prétendit que c'était l'amiral Aube qui, pour se débarrasser de lui, l'avait fait enfermer à Ville-Évrard, d'où il était sorti par une intervention directe du général Boulanger, alors ministre de la guerre. Il fut envoyé au Dépôt, mais quand M. Legras, médecin adjoint de la préfecture de police, l'examina le surlendemain, Paré avait eu le temps de se dégriser et ce médecin le trouva dans un état mental normal. Il lui fit obtenir un passeport d'indigent sous la condition de partir immédiatement pour Nantes. Paré ne partit pas ; il aima mieux rester à Paris et mendier, délit qui lui amena, le 26, une nouvelle arrestation et vingt-quatre heures de prison ; n'ayant pas d'argent, il n'avait pas bu et partant, était sain d'esprit; puis, il fut envoyé à la Maison de Nanterre comme mendiant libéré, il y resta jusqu'au 28 juin.

Le 1er juillet au soir, il est encore arrêté sur le boulevard des Capucines, où il interpellait les passants et faisait du scandale. On le conduisit au poste et il ne cessa, durant le trajet, d'injurier les agents. Il était complètement ivre, mais cette fois son ivresse ne fut pas délirante, sans doute par suite de la trop forte dose d'alcool absorbé; aussi lui fut-il octroyé quinze jours de prison.

Le lendemain de sa libération, 23 juillet, à 2 heures de l'après-midi, Paré se présenta de nouveau à l'Élysée par la porte principale et voulut pénétrer de force, demandant à voir le président de la République et à être entendu par lui. Un gardien de la paix le retint, il se rua sur lui et le frappa à coups de poing. Conduit au

commissariat, il tint des propos incohérents, et le commissaire, le prenant pour un aliéné, le dirigea sur le Dépôt. Le lendemain, le Dr Garnier l'envoya à Sainte-Anne avec le certificat suivant: « Alcoolisme chronique, affaiblissement des facultés, excitation par intervalles, hébétude consécutive, extravagance sur la voie publique, déjà traité. » Six jours après, le 31 juillet, il arrivait, pour la seconde fois, à Ville-Évrard et M. Magnan diagnostiquait : « Alcoolisme chronique avec excitation passagère à la suite d'excès récents de boissons, léger tremblement des mains, déjà traité. »

A son entrée dans mon service, cet homme était absolument sain d'esprit, mais il n'était pas contestable que depuis le retour de l'impaludisme, à Anvers, son impressionnabilité à l'alcool s'était considérablement accrue. Il suffit de parcourir les faits que nous venons de rapporter, et qui datent de cette époque, pour s'en convaincre. Nous ne retrouverons pas chez lui, à ce moment, les fièvres paludéennes, que le Dr Garnier avait constatées l'année précédente et consignées dans son certificat, lors du premier internement. Toutefois Paré me fit l'effet d'être toujours en puissance d'impaludisme; non seulement il avait le teint sub-ictérique, mais son foie et sa rate étaient hyperthrophiés. Je pensai qu'il était dans son intérêt de faire un assez long séjour à Ville-Évrard pour suivre un traitement par le quinquina, l'hydrothérapie et le travail au grand air. En conséquence je rédigeai des certificats de vingt-quatre heures et de quinzaine, portant qu'il était atteint de folie alcoolique, en voie d'amélioration. j'avais constaté ce qui était la réalité, c'est-à-dire le retour complet à la raison, la Préfecture de police aurait ordonné la sortie, conformément à la loi de 1838.

Paré est resté dans le service jusqu'au 10 octobre, et durant ces deux mois, il n'a donné aucun signe d'aliénation mentale : sa conduite fut parfaite, et son travail excellent : il n'avait pas recherché l'occasion de boire. J'aurais désiré le garder bien plus longtemps ; mais il se plaignait d'avoir la nostalgie de l'Océan et l'ardent désir de naviguer de nouveau. Son passé ne me permettait pas de lui accorder la moindre confiance; mais comme j'avais déjà, dans son intérêt il est vrai, violé, depuis deux mois, la loi de 1838, je fus bien forcé de lui accorder sa sortie.

Il quitta Ville-Évrard le 1er octobre, dans l'après-midi; le soir, à 8 heures, rue Royale, il était arrêté à la porte du ministère de la marine, pour scandale sur la voie publique. Une fois de plus il était ivre. Appréhendé par les agents, il leur opposa une vive résistance, les injuriant, et leur lançant des coups de pied et des coups de poing.

On ne parvint à s'en rendre maître qu'avec l'aide de plusieurs passants. Est-ce par suite de l'isolement et du traitement suivi à Ville-Évrard ? Est-ce par suite de la quantité ou de la nature des boissons spiritueuses absorbées ? Je ne sais. Toujours est-il que son ivresse ce jour-là, comme celle du 1er juillet, ne fut pas délirante, et lui attira dix-huit jours de prison.

Le lendemain de la libération, notre homme fut derechef arrêté à la rue de Rivoli, vers 1 heure du matin. Il appela les agents pour leur montrer, sur la voie publique, un paquet qui l'intriguait fort; c'était un morceau de journal. Alors, pris de délire, il se mit à divaguer, à se plaindre d'avoir été volé de 100 francs à Saint-Cloud ; et mis par là dans l'impossibilité de gagner Nantes ; il clama qu'il voulait tuer le président Carnot, pour mettre Boulanger à sa place. On le conduisit au dépôt, où le Dr Garnier rédigea le certificat suivant pour Sainte-Anne : « Alcoolisme chronique; accès épileptiformes; morsures de la langue; hébétude; yeux injectés; facies congestionné et tuméfié; idées confuses, tremblement généralisé, soubresauts des tendons. » Il alla cette fois de Sainte-Anne à Bicêtre. Là, il fut placé tout d'abord dans le quartier des épileptiques; mais son épilepsie était simplement d'origine alcoolique, comme celle qu'il eut à Rouen, en janvier 1888; elle ne se reproduisit plus à l'asile, vite éteinte par le régime de l'établissement, et le malade fut employé aux ateliers.

Son état s'améliora aussi rapidement à Bicêtre qu'à Ville-Évrard ; car trois jours après son entrée, le 16 novembre, le Dr Charpentier, dans le service duquel il était placé, constata que Paré ne présentait plus aucun trouble psychique ou mental apparent ; toutefois en raison de ses deux précédents internements et de ses condamnations antérieures, notre collègue crut devoir le maintenir à l'asile. Ne parvenant pas à obtenir sa sortie de Bicêtre, Paré insista pour être transféré à Saint-Jacques de Nantes. L'année suivante, le 18 mai 1889, pressenti par l'administration au sujet de ce transfert, M. Charpentier déclara Paré atteint de dégénérescence mentale, et ajouta qu'en raison de ses antécédents il ne pouvait être mis en liberté ; en conséquence il donna un avis favorable, sous réserve d'une surveillance spéciale pour éviter une tentative d'évasion.

Le certificat rédigé au moment où Paré quitta Bicêtre pour Nantes porte qu'il « est atteint de dégénérescence mentale, état incurable : qu'il manifeste, par intervalles éloignés, des idées de persécution et de l'agitation avec délire ; qu'il doit être considéré comme non guéri, et comme pouvant être dangereux s'il était mis en liberté ». A Bicêtre il s'était montré, paraît-il, d'un caractère difficile et insolent. On avait

dû, à la date du 3 octobre, le renvoyer des ateliers pour cause de dispute, et pour son caractère susceptible facilement irascible et très impressionnable. Paré donne de ce certificat une explication amusante; il assure qu'ils étaient deux Nantais dans le service et que M. Charpentier les prenait toujours l'un pour l'autre. La vérité est que Bicêtre n'est pas seulement un asile d'aliénés, on y trouve encore un hospice d'incurables et un asile de vieillards, le tout constituant un grand village de plusieurs milliers d'âmes ; des cantines y sont installées et ceux qui, travailleurs, comme l'était notre malade, y circulent librement, ont souvent l'occasion de boire un peu. On peut être certain que notre homme en a profité plus d'une fois. Sans doute, il n'avait pas là à sa disposition les moyens de s'enivrer complètement; mais la petite quantité qu'il prenait a pu largement suffire, étant donnée son excessive impressionnabilité à l'alcool, à déterminer les particularités signalées dans le certificat de M. Charpentier.

(*A suivre*)

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Société de médecine légale

Séance du 14 avril

Les accidents du travail. Évaluation des infirmités partielles permanentes.

M. Georges Brouardel présente un mémoire sur ce sujet.

On sait que la loi actuelle laisse au juge le soin de déterminer le degré de la perte de la validité professionnelle ; aucune base ne lui est fournie sur laquelle il puisse trouver un point d'appui. Ceci explique les différences existant entre les jugements des divers tribunaux pour des cas identiques, M. Georges Brouardel estime que, pour établir cette base, il faut tenir compte d'une série de facteurs, dont un des plus importants est fourni par la profession du sujet : la perte d'un pouce, par exemple, sera plus préjudiciable pour l'ouvrier typographe que pour le journalier ; aussi admet-il, dans les tables qu'il propose, quatre classes : *a*) journaliers ; *b*) professions néces-

sitant surtout l'usage des membres inférieurs ; c) professions nécessitant surtout l'usage des membres supérieurs ; *d)* ouvriers d'art.

Pour chacune de ces classes l'auteur étudie la diminution de validité dans une série d'incapacités choisies de telle sorte qu'on puisse en rapprocher tous les cas qui peuvent se présenter en pratique ; dans chaque évaluation, il donne deux chiffres extrêmes entre lesquels pourra se faire l'appréciation, de façon à permettre de tenir compte de facteurs tels que l'âge du blessé, les conditions de développement de l'accident, etc.

M. Vibert. — Les magistrats demandent rarement au médecin légiste le quantum d'indemnité qu'il conviendrait d'accorder. C'est plutôt heureux pour nous, en raison des difficultés considérables que présentent ces évaluations. Ces difficultés sont telles que, non seulement les jugements, pour des cas en apparence semblables, varient d'une ville à l'autre, d'un médecin expert à un autre médecin expert, mais encore chez le même médecin, à deux ou trois ans de distance ! Cela m'est arrivé, je l'avoue, et je crois bien n'être pas le seul.

La conclusion, c'est qu'il serait fort désirable de pouvoir s'en tenir à des règles à peu près fixes.

M. Dupré signale la difficulté supplémentaire et considérable d'appréciation, qui résulte parfois de la complication du traumatisme par des états névropathiques antérieurs (hystérie, troubles mentaux, etc.).

M. Motet dit qu'en effet, en pareil cas, il est presque impossible de se prononcer, surtout dans la première année qui suit l'accident du travail.

Le président observe que la loi n'a pas prévu la complication des accidents du travail par des accidents nerveux antérieurs.

M. Vibert croit que l'évaluation de l'intervention de l'hystérie ou des troubles mentaux, du terrain névropathique en un mot, ne pourra jamais entrer en ligne de compte dans un tarif d'indemnités.

En raison de l'importance de cette question et de l'utilité très grande qu'il y a, pour la discuter, d'avoir pu étudier à loisir les tableaux rédigés par M. Georges Brouardel, le président propose de mettre la question à l'ordre du jour de la Société.

Cette proposition est adoptée.

Un cas de simulation de l'épilepsie.

M. Masbrenier communique un rapport médico-légal concluant à la responsabilité d'un incendiaire se disant épileptique.

Un côté particulier du cas résultait de ce que cet individu avait été, en effet, exempté du service militaire pour épilepsie. Or, les crises n'ont plus reparu depuis cette exemption. L'enquête a démontré que la décision du Conseil de revision avait été rendue d'après les renseignements fournis par le maire et un certificat délivré par un médecin qui n'avait pas été témoin de la crise réelle ou simulée.

J. J.

Séance du 12 mai.

De l'intervention chirurgicale chez les aliénés.

M. Picqué. — La société, en internant un aliéné, a contracté vis-à-vis de lui des devoirs, dont l'un des plus importants est de maintenir l'intégrité de la santé physique de cet individu, et, par conséquent, de le soigner. Or, l'administration à laquelle il est confié est le plus souvent désarmée contre les proches qui, par ignorance ou spéculation, refusent de laisser pratiquer l'intervention chirurgicale nécessitée par l'état de l'aliéné.

Il ne s'agit pas là de cas exceptionnels. A Ville-Evrard, dans un service de quatre cents à quatre cent cinquante femmes, nous n'avons pu — principalement en raison du veto des familles — en examiner que soixante-six. Or, celles-ci ont été trouvées atteintes d'affections gynécologiques dans la proportion de 96,72 p. 100, ce qui démontre l'extrême fréquence de ces maladies chez les femmes internées.

Il en est d'ailleurs de même quand il s'agit de traitement chirurgical. Sur 59 malades atteintes d'affections nécessitant un traitement chirurgical, 5 seulement ont pu être opérées. Sur 28 cas d'inflammation de l'utérus, 2 seulement ont pu être traités. Sur 7 lésions des annexes, une seule opération a pu être pratiquée. De 21 déplacements de l'utérus, aucun n'a pu être traité. Et il en est de même de toutes les lésions du col et des déchirures du périnée. Sur 9 cas de cancer du sein, un seul put être opéré.

Bien entendu, dans les cas d'urgence nous ne relevons que de notre conscience ; mais l'urgence est généralement comprise dans une

formule trop restreinte, et nombreux sont les cas d'affections diverses qui, pour ne pas présenter un caractère d'urgence immédiate, n'en doivent pas moins conduire le malade, au bout d'un temps plus ou moins long, à une mort certaine, si le chirurgien n'intervient pas à temps.

Il est une chirurgie que j'ai appelée facultative, et dans laquelle il s'agit le plus souvent d'opérations orthopédiques qui ont pour but de permettre au malade de travailler à l'asile pour ramasser un pécule qui lui facilitera la vie à la sortie de l'asile, et de reprendre une place utile dans la société. Eh bien! là encore nous nous heurtons, le plus souvent, à la mauvaise volonté des familles qui s'opposent à la pratique d'opérations jugées utiles en elles-mêmes, et qui parfois même sont susceptibles d'accélérer la guérison mentale, quand elles ne la provoquent pas rapidement, comme des faits déjà nombreux tendent à le démontrer.

Nous savons les inconvénients graves qu'il y aurait à passer outre à ce prétendu droit des familles, qui n'est ni légal, ni humain, mais auquel on n'ose pas toucher.

M. Maxwell, dans son remarquable discours, trouve que la loi actuelle est suffisante, que si elle n'emploie que des termes généraux, elle protège suffisamment l'aliéné dans sa santé. Cependant, à la fin de son discours, il reconnaît avec moi qu'il y aurait avantage à assurer par un texte précis la protection de l'aliéné pour les cas que je viens d'examiner et qui pourront si aisément échapper à la vigilance des magistrats du parquet.

C'est, en effet, à mon sens, la seule solution à souhaiter. La révision de la loi de 1838 est à l'étude au Parlement. Il y aurait lieu de la modifier en consacrant par un texte légal le droit de la société de défendre l'aliéné dans sa santé, comme elle le protège déjà dans ses biens.

MM. Ogier et Herscher. — *Sur l'emploi des sérums précipitants pour la détermination des taches de sang en médecine légale.*

Granjux.

La cécité et les aveugles en France.

M. Trousseau (Paris), *rapporteur.*

Pour M. Trousseau, l'aveugle est tout individu qui n'a pas assez de vue d'une façon définitive pour travailler et vivre avec ses yeux.

Le ministère de l'intérieur, en 1876 et 1883, a publié deux statistiques des aveugles en France.

En 1883 on arrive au chiffre total de 32.966 aveugles ainsi répartis :

Sexe masculin : enfants, 1.360 ; adultes, 17.126 ; total : 18.486.

Sexe féminin : enfants, 1.098 ; adultes, 13.382 ; total : 14.480.

Suivent des tableaux statistiques par départements, par régions, par proportion par rapport à la population du département, etc.

Les causes les plus fréquentes de cécité sont :

Chez les enfants : conjonctivite purulente ou ophtalmie des nouveaau-nés; chez les adultes : atrophie des nerfs optiques; chez les vieillards : le glaucome;

Pour la cécité mono-oculaire : les traumatismes, les ophtalmies purulentes, la myopie, le décollement, les irido-choroïdites, les maladies de la cornée, le glaucome et l'atrophie optique. (Statistiques faites sur les pensionnaires des Quinze-Vingt et celle du professeur Truc, de Montpellier.)

Prévention de la cécité :

1° Maladies congénitales. La prophylaxie est fort difficile à réaliser. d'autant plus qu'elle ne peut devenir effective qu'en réglementant en quelque sorte les mariages. Dans ce cas n'interdire les mariages consanguins que lorsque les organes visuels des futurs époux sont malades, mal conformés ou présentent des tares pathologiques; 2° Conjonctivites purulentes, dites ophtalmie des nouveau-nés. Là doivent tendre tous les efforts du gouvernement : elles produisent les trois quarts des aveugles (rapport du professeur Pinard du 16 juillet 1901 à l'Académie de médecine) ; 3° Conjonctivites granuleuses; 4° Myopie ; 5° Les traumatismes ; 6° La syphilis; 7° L'alcoolisme (Jacquet).

Congrès d'ophtalmologie de Paris *(Bulletin médical).*

Condamnation d'un dégénéré épileptique.

M. le Dr Gilbert Petit, médecin en chef de l'asile d'aliénés du Mans, par une lettre en date du 12 avril dernier, nous communique le fait suivant :

« Un jeune soldat, du nom de Bellanger (Ferdinand), vient tout récemment d'être condamné par le conseil de guerre siégeant à Besançon à cinq ans de travaux publics, inculpé des violences envers ses supérieurs à l'occasion du service. Or, ce nommé Bellanger a passé plus de trois ans à l'asile des aliénés du Mans où il a été transféré de votre service de Bicêtre, en 1896.

« A mon arrivée à l'asile du Mans, comme médecin en chef, en 1898, j'y ai trouvé ce malade. C'est un débile, *fort impulsif*, sujet à des alternatives de *dépression* et d'*excitation ;* il a même toujours passé pour *épileptique*. J'avoue qu'il ne m'a pas été possible d'observer moi-même chez lui de grandes crises : mais on a noté un *accès* dans la nuit du 13 au 14 septembre 1896 et des *vertiges* en septembre et novembre 1898. D'autres vertiges, en raison de leur fugacité, ont probablement échappé.

« Pendant l'instruction, personne ne s'est douté de son séjour dans un asile et personne n'a même émis un doute relativement à l'intégrité de ses facultés mentales.

« C'est navré de voir de quelle façon les enquêtes judiciaires sont parfois conduites que je me permets de vous écrire en pensant que ce fait, qui est malheureusement bien loin d'être isolé, pourrait vous intéresser, d'autant plus qu'il s'agit, dans le cas particulier, d'un de vos anciens malades.

« J'ajoute que les parents, qui habitent le Mans, n'ont été avertis de la condamnation de Bellanger que fort indirectement par son avocat qui leur réclamait ses honoraires. Des démarches vont être faites pour essayer de reviser cette erreur et empêcher ce malheureux d'aller aux bataillons d'Afrique. »

Bellanger est entré dans notre service le 15 avril 1896, envoyé par la préfecture de police, avec un certificat du Dr Legras ainsi conçu : « Débilité mentale et vertiges probablement épileptiques. Discernement insuffisant. Actes impulsifs. Fugues. Instruction presque nulle. Stigmates physiques de dégénérescence. »

Dans son observation, un peu incomplète, nous relevons les particularités ci-après : Père migraineux ; grand-père paternel *excès de boisson ;* mère, d'un caractère *emporté*, morte de tuberculose pulmonaire, ainsi qu'une tante maternelle ; grand-père paternel *paraplégique*.

Accouchement au forceps, parole seulement à quatre ans, accès de colère. De temps en temps, il se sauvait dans la rue, courait devant lui, puis s'arrêtait tout d'un coup. A partir d'avril 1895, il a été sujet à des *vertiges*, revenant plusieurs fois tous les trois ou quatre jours.

Au point de vue intellectuel et moral, nous relevons : *caractère irascible, emporté, indiscipliné, batailleur, toujours prêt à frapper, instabilité très prononcée*, de sorte qu'il est difficile de le maintenir soit à l'atelier, soit à l'école. Son sommeil est agité et interrompu par des réveils en sursaut. La mémoire est très faible, le raisonnement défectueux, l'obéissance et le respect à peu près nuls. Son instruction

primaire, étant donné son âge, est médiocre, il a été renvoyé successivement de plusieurs écoles pour sa mauvaise conduite et son irritabilité. Placé plusieurs fois en apprentissage il a été congédié à cause de ses impulsions violentes. L'enfant, étant né au Mans, a été transféré à l'asile de cette ville, le 27 août 1896.

En résumé, il s'agit là d'un malade *dégénéré, arriéré intellectuellement*, atteint en outre d'*instabilité mentale*, sujet à des *impulsions violentes* et ayant présenté des *accès*, des *fugues* et des *vertiges épileptiques*. Tel que nous l'avons connu, tel qu'il a été observé à l'asile du Mans, c'est un **irresponsable** sur lequel, nous associant à notre collègue, M. Gilbert Petit, nous nous permettons d'appeler la bienveillance des pouvoirs publics (1).

BOURNEVILLE.

(*Progrès médical.*)

Quelques recherches médico-légales sur les blessures par armes à feu.

Le Caducée a publié dans son n° 6, page 69, une analyse d'un travail des plus intéressants de M. le Dr Julio Larru, sur « la déflagration ». Le même auteur publie actuellement une nouvelle étude médico-légale très approfondie (2) où il démontre que les armes à feu d'usage courant dans le monde civil, qu'elles soient anciennes ou modernes, ne présentent pas d'effets explosifs, quelle que soit la distance à laquelle a été tiré le coup et que par suite, aucun médecin avisé, s'appuyant sur cette prétendue existence des effets explosifs, n'est fondé à déterminer la distance à laquelle le coup a été tiré.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans son exposition et dans sa discussion; qu'il nous suffise de dire que la longue étude, très documentée, à laquelle il s'est livré et les expériences qu'il a entreprises concordent à établir les points suivants :

1° La zone brûlée qui environne l'orifice d'entrée des coups de feu est d'autant plus proche de cet orifice que la distance du coup est moins grande ;

(1) La ville de Brunswick signale *aux conseils de revision* les conscrits sortis des *écoles spéciales d'enfants arriérés*, de sorte que *l'autorité militaire* est au courant de leur état mental. (BOURNEVILLE : *Compte rendu du service des enfants de Bicêtre* pour 1901, p. CXXII). — C'est une excellente pratique qui mérite d'être appliquée chez nous.

(2) *Revista de med. y cirurgia practica* (n° 730, 369, 1092).

2° L'égalité de distance, l'éloignement de cette zone, est en rapport avec l'éloignement du coup ;

3° L'influence du vent mise à part, la déviation se fait vers la droite, si c'est la main droite qui tire, au contraire vers la gauche, si le tireur est gaucher ;

Enfin 4° avec les armes modernes et les poudres à base de pyroxyline, ces données diminuent d'importance, car la zone de brûlure en question, ou bien ne s'observe pas, ou bien est à peine visible aux environs seulement de l'orifice d'entrée.

LES CRIMES DANS PARIS ET DANS LA BANLIEUE EN 1902

Les crimes dont le vol est le mobile se succèdent dans Paris et dans la banlieue avec une rapidité dont s'alarme avec raison la population. En voici le bilan depuis le commencement de la nouvelle année et nous ne sommes qu'à la mi-printemps : le 29 janvier, assassinat, à Asnières, d'une ancienne danseuse, âgée de soixante-dix-huit ans, Mlle Anita Mauroy ; le 2 février, assassinat du jardinier Leroy à Bondy-Forêt ; le 8 mars, assassinat de Mme Dreyfus, brocanteuse, cinquante-neuf ans, boulevard Rochechouart ; le 2 avril, assassinat de Mme Dupont, cinquante-neuf ans, propriétaire, 4, rue Voltaire ; le 2 avril également, tentative d'assassinat sur Mme Boulet, marchande de reconnaissances et de bijoux d'occasion, rue Réaumur ; le 8 avril, tentative d'assassinat sur Mme Masson, crémière, 81, avenue des Ternes ; le 16 avril, assassinat de Mme Clausse, propriétaire, quatre-vingt-quatre ans, rue du Poteau ; le 29 avril, assassinat de Mme Laporte, soixante-quatorze ans, avenue de Wagram ; le 30 avril, assassinat du jeune Escudié, domestique à Gennevilliers. Au total, sept assassinats et deux tentatives d'assassinat. Sur ces neuf crimes, sept ont été accomplis sur des femmes vivant seules et les deux autres (affaires Leroy à Bondy et Escudié à Gennevilliers) sur des hommes. Tous, nous le répétons, ont le vol pour mobile.

Dans le même temps, et sans aucune connexité, au moins apparente et positive, avec ces assassinats, des meurtres étaient commis sur les boulevards extérieurs et aux barrières dans le monde des rôdeurs et des malfaiteurs de profession. Rixes sanglantes, batailles au couteau, engagées pour les beaux yeux de quelques belles exerçant leur industrie aux abords des fortifications. A la file indienne les blessés se rendaient dans les hôpitaux, s'y faisaient panser et disparaissaient sans mot dire… et pour cause.

Que pense-t-on à la préfecture de cette recrudescence des crimes dans Paris, dans des quartiers mondains même, comme celui auquel appartient l'avenue de Wagram, voisine de l'Arc de Triomphe; de cette facilité avec laquelle les malfaiteurs s'emparent, la nuit venue, de la voie publique pour y vider leurs querelles personnelles? La police est-elle en mesure de mettre fin à une situation aussi alarmante ou tout au moins, de s'emparer des coupables et d'en débarrasser la cité? Y a-t-il, entre ces malandrins, entente, plan concerté pour l'exécution de ces crimes successifs? A quelle cause attribue-t-elle ce développement anormal de la criminalité?

« Il n'y a, nous a-t-il été répondu à la préfecture de police, aucune connexité entre leurs auteurs. L'assassin de Mme Dupont, rue Voltaire, le jeune Lassies, sortait du régiment et n'avait aucun antécédent judiciaire. Les assassins présumés de Mlle Anita Mauroy sont des repris de justice qui s'étaient établis à Asnières et n'avaient aucune espèce de relation avec les cambrioleurs évadés de Cayenne, surpris dans leur tentative d'assassinat sur Mme Masson, caissière, avenue des Ternes, lesquels ont été formellement reconnus par Mme Roulet, de la rue Réaumur, qu'ils avaient lâchement tenté d'assassiner. Aucune connexité également entre tous ces derniers et le repris de justice Bidault, l'assassin du jardinier Leroy à Bondy. Les malfaiteurs qui visaient jadis les femmes galantes semblent, aujourd'hui, viser de préférence les vieilles femmes vivant seules. La plupart de celles assassinées récemment vivaient ainsi; elles étaient une proie facile pour leurs meurtriers. Mais qu'on ne croie pas que ceux-ci échappent à nos recherches. A l'exception de ceux qui ont tué Mme Dreyfus, la brocanteuse du boulevard Rochechouart, et des auteurs des crimes d'hier et d'avant-hier sur l'avenue de Wagram et à Gennevilliers, la police a mis entre les mains de la justice les auteurs de tous les autres crimes. Nos services de sûreté sont, d'ailleurs, suffisamment outillés, et les agents qui en font partie sont pleins d'activité et de dévouement.

« Nous devons reconnaître, néanmoins, qu'ils s'énervent quelquefois et sont portés au découragement en constatant que les malfaiteurs avérés qu'ils capturent sont l'objet, de la part des parquets, d'une mansuétude certainement préjudiciable à la sécurité publique. Et quand nous disons les « parquets », ce sont moins les magistrats que nous visons que les récentes lois qu'ils sont chargés d'appliquer.

« Oui, il faut avoir le courage de le dire, sans rien dramatiser, ce qui est certain, c'est que notre législation actuelle, d'une part, et aussi la façon dont elle est appliquée, d'autre part, ont relâché les ressorts

de la répression contre les ennemis de la sécurité publique. La police, dont l'action devrait être respectée et encouragée par tous les bons citoyens, se trouve contrariée dans son œuvre préventive par des reproches auxquels elle se montre sensible et qu'elle ne mérite pas. Si elle arrête en pleine nuit des gens à mine suspecte, dépenaillés, vaguant dans les rues, on n'hésite pas à l'accuser de procéder à des arrestations arbitraires. Or, surprendre un voleur en flagrant délit est, il faut l'avouer, un heureux hasard qui se complique d'une rare maladresse chez le voleur. Il faudrait un agent de police tous les dix pas pour opérer de pareilles arrestations.

« Les recherches des auteurs de méfaits dans une ville aussi étendue que Paris sont rendus d'autant plus difficiles que les inscriptions dans les garnis et dans les refuges de nuit se font sur la simple déclaration des individus qui se présentent. La législation actuelle n'exige pas la production de pièces d'identité, à l'inverse de ce qui se passe dans toutes les capitales de l'Europe. L'inscription sur les livres des asiles nocturnes est devenue illusoire. D'autre part, les embauchages d'ouvriers pour les travaux de courte durée se font sans production de livrets d'aucune sorte. La recherche d'un malfaiteur est, à cause de ces lacunes, rendue extrêmement difficile.

« Il convient d'ajouter que, depuis dix ans, l'effectif de la police parisienne n'a pas été augmenté. Nos services de sûreté sont peuplés de gens actifs et dévoués, sur lesquels nous pouvons absolument compter; mais encore ne faudrait-il pas que nous soyons contraints d'en diminuer le nombre pour faire face aux nécessités de la surveillance de la circulation devenue de plus en plus intense et de plus en plus périlleuse. Or, Paris a vu sa population s'accroître depuis dix ans d'environ 500.000 habitants, et la banlieue s'est augmentée d'un chiffre au moins égal. Les éléments de désordre que contient la banlieue sont venus renforcer ceux de Paris et ils forment une sorte d'armée de gens nomades prêts à toutes les incursions dans la capitale.

« Mais cette insuffisance numérique de la police n'est pas la cause principale de la recrudescence d'audace des gens sans aveu. Cette cause principale, il ne faut pas hésiter à le dire, provient du relâchement de la répression. La justice s'est vu progressivement désarmer dans son œuvre.

« L'interdiction de séjour a changé de caractère. Au lieu d'être une assignation de domicile fixe où le malfaiteur pouvait être surveillé aisément, l'interdiction s'est transformée en la faculté d'habiter ou de voyager sur tout le territoire, hormis dans certaines localités qui sont souvent celles où le libéré trouverait du travail. Les peines ont

perdu leur valeur et même leur signification. Et d'abord, si des gens sans aveu se livrent à des rixes sur la voie publique, le parquet met en liberté les blessés arrêtés. Or, il faut remarquer que les blessés sont aussi coupables que les agresseurs plus heureux, les deux camps étant également composés de rôdeurs et de chenapans. La blessure crée l'immunité judiciaire. C'est ainsi qu'entre Manda et Lecca, également scélérats, la justice a mis Lecca en liberté parce qu'il était le blessé, la « victime ». Or, Lecca, vous le savez, reprenait immédiatement sa vie de bandit et, dans une nouvelle rixe entre gens de son espèce, blessait grièvement deux de ses adversaires.

« D'autre part, depuis la loi sur l'instruction contradictoire, les juges sont sur le pied d'égalité avec les malfaiteurs. C'est un « duel », avec cette différence que le juge d'instruction est tenu à la correction et que le malfaiteur use de tous les moyens. En outre, le malfaiteur a près de lui un maître d'armes, l'avocat, qui pare les mauvais coups. Quand le magistrat pense que dans ce duel il ne sera pas victorieux, il clôture son instruction par une ordonnance de non-lieu ou par la mainlevée du mandat de dépôt, c'est-à dire par un renvoi *sine die* de la suite des interrogatoires.

« Si le juge d'instruction parvient à faire déférer l'inculpé au tribunal, le tribunal se charge, la loi en mains, de corriger la sévérité du juge d'instruction. Il y a d'abord la loi de sursis dont il est fait un usage si fréquent qu'on peut le considérer comme normal dans toute première poursuite. Un seul exemple : le 7 avril le tribunal de la Seine (9e et 11e chambres) a statué sur vingt poursuites en flagrant délit de vol à la tire et de vol aux étalages de grands magasins ; sur ces vingt inculpés, dix-huit ont obtenu le bénéfice de la loi de sursis.

« Si, par exception, il y a condamnation, la libération conditionnelle à moitié peine et la réduction du quart cellulaire (qui est de droit) se chargent d'atténuer l'effet de la condamnation en la réduisant de 75 p. 100 de sa durée.

« Le calcul est facile à faire :

« Soit une condamnation à quatre ans d'emprisonnement, quarante-huit mois par conséquent. Le quart cellulaire la réduit du quart et la ramène à trente-six mois ; la libération conditionnelle la coupe en deux, reste dix-huit mois. Enfin, comme, en vertu de la loi du 13 novembre 1893, la détention préventive est imputée sur la peine prononcée et qu'il faut compter au moins quatre ou cinq mois, au minimum, de prévention dans toute affaire un peu difficile à instruire, il ne reste plus au condamné que douze mois à passer en prison en moyenne pour purger une condamnation de quatre ans.

« Dans cet exposé, il n'est pas question de « grâce ». Tout y est l'œuvre de la loi. Si une grâce intervient, c'est encore une réduction. Les condamnés ayant quelques bonnes relations savent y recourir.

« En réalité, nous assistons, depuis tantôt dix ans, à une sorte de concordat entre la justice et les malfaiteurs. La dette de ces derniers est diminuée légalement de 75 p. 100 au minimum. Il est aisé de comprendre que cette situation n'est pas faite pour augmenter leur crainte du châtiment.

« A tout cela vient s'ajouter l'impossibilité de mettre en jeu certaines lois qui sont inapplicables tellement sont étroites les conditions de leur application. C'est ainsi que la loi du 27 mai 1885 sur les souteneurs exige que le souteneur soit pris sur la voie publique au moment où, par sa présence aux côtés de la fille, il favorise la prostitution de celle-ci sur la voie publique. Si le souteneur avéré, professionnel, a la simple précaution d'attendre dans l'intérieur d'un cabaret la fin des opérations de sa compagne, il échappe à toute répression. Une pareille loi est un défi au bon sens.

« Les crimes récents qui ont jeté une alarme compréhensible dans le public sont, à nos yeux, la conséquence de ces causes multiples. La plupart sont l'œuvre de malfaiteurs de carrière envers qui la loi s'est montré antérieurement trop indulgente. Il y a là une situation à laquelle il serait temps de remédier. En attendant une réforme de la législation, réforme qui s'impose, il serait utile que la justice apportât plus de sévérité dans ses arrêts et que la police fût renforcée. L'œuvre de l'une doit appuyer et soutenir l'œuvre de l'autre; la sécurité publique est à ce prix. »

NOUVELLES

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. le Dr J. Falret, médecin honoraire de la Salpêtrière et médecin directeur de la maison de santé de Vanves.

Un parricide. — On télégraphie au *Temps* de Nîmes:

Hier a comparu devant les assises du Gard Louis-Baptistin Deloly, âgé de seize ans, de Bagnols, qui, le 9 avril dernier, tua son père âgé de soixante-treize ans, parce que celui-ci lui reprochait vivement d'avoir mangé des provisions. Le jury ayant déclaré que l'accusé avait agi avec discernement, mais ayant admis des circonstances atténuantes, Deloly est condamné à vingt ans d'emprisonnement dans une maison de détention. 31 mai 1902.

Un cas de responsabilité. — La première chambre du tribunal civil vient de statuer sur une affaire de responsabilité engagée dans les termes de l'article 1382 du Code civil, qui mérite d'être signalée.

Voici l'espèce :

Un docteur qui soignait depuis longtemps une femme, mariée récemment, fournit à cette dernière deux certificats qui lui permirent d'introduire une demande en divorce.

La 4e chambre décida, sur le vu desdits certificats, que le mari s'était livré sur sa femme aux plus graves et aux plus honteux sévices. Très irrité, celui-ci attendit sa femme à la sortie de l'audience, et la frappa.

Puis, il interjeta appel. La Cour maintint le divorce pour les coups donnés, mais infirma sur les motifs tirés des certificats.

Alors, le mari poursuivit en dommages-intérêts le médecin pour avoir légèrement fourni les deux certificats qui avaient été produits.

Après plaidoiries de Me Comby père, pour le demandeur, et de Me Gatineau, pour le médecin, le tribunal, présidé par M. Béhenne, a condamné le médecin à payer 1.500 francs de dommages-intérêts.

Du jugement découle en substance cette doctrine que le médecin qui délivre un certificat à une cliente commet une faute quand, au lieu de se borner à ses constatations matérielles, il formule des conclusions erronées au point de vue scientifique et qui ne résultent pas des constatations par lui faites.

Il aggrave cette faute en oubliant la réserve que son rôle lui impose et en se faisant presque le *negotiorum gestor* de sa cliente.

Une lettre du président Magnaud. — Le président Magnaud a donné en ces termes, à un rédacteur du *Matin*, son opinion sur le rôle de la magistrature dans l'affaire Crawford-Humbert :

Cher Monsieur,

Vous voulez bien me demander quelle impression se dégage pour moi de l'affaire Humbert-Crawford, telle que je la connais par le *Matin*.

La voici, sans y aller par quatre chemins :

J'ai pour chaque magistrat personnellement le plus grand respect; mais quand une magistrature en est arrivée à se laisser berner depuis quinze ans à l'aide de subtilités juridiques, sans avoir l'idée de se préoccuper, tout d'abord, de l'existence de chacune des parties en cause, non plus que de la réalité des actes et des sommes servant

de base à l'agitation d'intérêts aussi considérables; quand cette magistrature s'en rapporte, les yeux fermés, à une série d'auxiliaires qui, tout au moins avec une légèreté singulière et absolument inexcusable, en raison surtout de leur notoriété, parviennent à obtenir d'elle, grâce à des habiletés de procédure et à l'autorité de leur parole, des décisions d'atermoiement la rendant moralement complice des plus vastes et des plus audacieuses escroqueries, on peut dire hardiment qu'elle a signé elle-même sa déchéance.

L'institution telle qu'elle est et les codes sur lesquels elle s'appuie pour rendre inconsciemment ce genre de justice, au profit d'aigrefins de toutes catégories, tombent en décrépitude.

Elle est d'autant plus inexcusable, en cette affaire Humbert-Crawford, que d'autres auxiliaires et non des moindres, scrupuleux ceux-ci et avisés, l'avaient depuis plusieurs années mise en garde contre le rôle de dupe qu'on lui faisait remplir, et lui avaient très nettement indiqué (puisqu'elle ne paraissait pas s'en douter) ce qu'elle avait à faire pour déjouer les machiavéliques combinaisons ourdies autour d'elle.

Et il a fallu que le journal le *Matin* attachât le grelot pour la faire sortir de son extraordinaire somnolence!

Ce qui frappera surtout l'opinion publique, c'est la facilité et la rapidité quasi-mécaniques avec lesquelles cette même magistrature, sans aucun délai et parfois en une seule minute, octroie plusieurs mois de prison à un pauvre diable trouvé sans ressources sur la route ou demandant un morceau de pain, alors que des escarpes de haut vol, parce qu'ils peuvent, grâce à leurs escroqueries, s'offrir le concours des habiles de la parole et de la procédure, ont pu la tenir en haleine depuis quinze ans et se soustraire ensuite à ses foudres.... à des foudres qui sont maintenant de carton, au moins en ce qui les concerne.

De tout cela il ressort, à l'évidence, que la réforme et la simplification de ce rouage vermoulu de notre organisation sociale qu'est la magistrature, ainsi que celle des codes qui forment son arsenal, s'imposent à tous égards.

Un parlement qui entreprendrait tout de suite cette œuvre de sécurité aurait pour lui l'opinion publique tout entière et mériterait bien du pays.

Veuillez agréer, etc.

Président MAGNAUD.

Château-Thierry, 16 mai 1902.

Doctoresse et clients. — Devant la 7e chambre du tribunal civil, présidée par M. Ucciani, une doctoresse. Mme B..., réclamait aux époux L... le paiement d'honoraires de consultations. Les parties étaient d'accord sur le nombre de consultations. Mais Mme B... réclamait vingt francs par consultation, prétextant que les époux L... avaient payé ce prix pour une première visite qui n'était pas réclamée et qu'ils avaient accepté ce tarif. Les époux L... protestaient énergiquement contre les prétention et les allégations de Mme B..., reconnaissant toutefois avoir payé vingt francs la première consultation, mais affirmant qu'il avait été entendu que les visites ultérieures seraient tarifées à dix francs. C'est sur ces bases qu'ils avaient fait à Mme B... des offres réelles qui avaient été refusées par elle. Après avoir entendu Me Bréal pour la doctoresse et Me Arthur Leymarie pour les époux L..., le tribunal a décidé que les offres faites par eux étaient suffisantes en raison de la situation médicale de Mme B... et de la position de ses clients. Il a, en conséquence, validé leurs offres et débouté Mme B... de sa demande.

Un vieux satyre. — On se souvient que, le 29 janvier dernier, un fossoyeur d'Anty (Haute-Savoie) nommé François Mathieu, âgé de soixante et un an, fut surpris par plusieurs personnes, tandis qu'il violait le cadavre d'une vieille femme de soizante-douze ans enterrée le jour même. Traduit devant le tribunal correctionnel de Thonon pour outrage public à la pudeur et violation de sépulture, ce vieux satyre, qui invoquait l'ivresse pour sa décharge, a été condamné à deux ans de prison, maximum de la peine.

Un monstre de neuf ans. — La police de Dresde poursuit depuis quelque temps une enquête sur ce fait que, dans l'espace d'un an, plusieurs enfants sont tombés dans l'Elbe et s'y sont noyés.

Elle a constaté que tous ces accidents sont dus à la malveillance et que le coupable est un enfant de neuf ans, fils d'un balayeur de rues, dans le faubourg de Pieschen.

Il y a trois jours encore, il a poussé l'enfant Piestch, de la berge dans l'Elbe.

Un garçon de huit ans et une petite fille ont été ses victimes, il y a quinze jours.

Dans quatre autres cas, où des enfants avaient péri dans l'Elbe, on a établi la présence du précoce meurtrier.

Ainsi, ce garçon de neuf ans aurait commis sept assassinats.

Le Gérant : A. STORCK.

Lyon. — Imp. A. Storck et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

DU SUICIDE

Par le Dr G. AUDIFFRENT.

I. — THÉORIE DU SUICIDE

Ingiusto fece me contra me giusto.

C'est dans ce vers mémorable de Dante que nous trouvons la véritable théorie du suicide. C'est Pierre de Vignes, le chancelier de Frédéric II, qui parle ainsi. Jeté en prison par ordre de son maître, il se brisa la tête contre les parois de son cachot. Accusé injustement de trahison, il ne peut se faire à cette idée et se donne la mort pour échapper aux tourments qui l'obsèdent. C'est l'individu se déchaînant contre lui-même, comme il se déchaînerait contre un ennemi extérieur qui lui infligerait une peine qu'il ne peut supporter. Aux prises avec son honneur compromis, il ne peut vivre avec une idée dont il est obsédé. De juste qu'il est, elle le rend injuste envers lui-même.

Une théorie cérébrale vient ici consacrer ce que l'intuition poétique a pressenti, on pourrait dire deviné.

Le grand philosophe contemporain nous a montré la poésie nous initiant aussi à la théorie de la folie. Cervantès nous présente son héros substituant, sous une impulsion exagérée, une conception subjective à la réalité, la subjectivité à l'objectivité.

Dans le cas du malheureux chancelier de Frédéric II, on dira, parlant la langue scientifique et développant le pressentiment

poétique: C'est l'orgueil blessé qui déchaîne l'instinct destructeur contre l'instinct conservateur.

Dans le grand spectacle que présente Dante, c'est l'homme moral tout entier que nous voyons en action. Deux puissants instincts, l'instinct conservateur et l'instinct destructeur, s'y montrent en opposition. Dans le cas présent l'orgueil blessé stimule l'instinct destructeur. En tout autre cas, tout autre instinct que l'orgueil pourrait combattre la résistance de l'instinct conservateur, comme nous le ferons tantôt ressortir. Cette résistance du plus puissant des instincts de la personnalité préserve en quelque sorte la vie contre toute tentative qui pourrait être faite contre elle sous l'empire des passions qui viennent si souvent la troubler, la compromettre.

Mais pour préciser davantage le rôle de l'instinct conservateur, il faut dissiper toute équivoque dans l'étude d'une existence dont les phénomènes sont très variés, et parfois en apparence étranges. Disons d'abord qu'une grande notion que les métaphysiciens ont obscurcie s'y rattache directement; c'est celle du *Moi*.

Comme l'a si bien montré notre grand Broussais dans son mémorable cours de phrénologie, on s'élève à cette notion de la même manière qu'à toutes celles que nous pouvons acquérir sur tous les objets extérieurs à nous. Nous n'existerions pas pour nous-mêmes, si notre existence ne se rattachait à une série de sensations. Observez le jeune enfant quand il parle de lui : C'est *Toto*, c'est *Jules* qui a fait cela, dira-t-il, en se touchant, en se montrant. Toute sensation, toute émotion, comme celle-ci, s'accompagne toujours d'un souvenir qui peut éveiller cette notion du Moi. C'est l'instinct conservateur qui entre ainsi en jeu tout d'abord, bien que dans le cours de la vie, il puisse se subordonner à des mobiles plus élevés.

Dans l'acte qui consiste à se détruire, nous le répétons, c'est la résistance de cet instinct qu'il faut vaincre.

Comme nous l'avons dit, toute émotion impliquant une sensation ou le souvenir qui s'y rattache, c'est l'individu qui s'insurge contre lui-même :

Ingiusto fece me contra me giusto.

Le phénomène est, comme on le voit, très complexe et mérite que nous l'analysions, en tenant compte de tous les mobiles qui s'y rattachent.

II. — Des causes déterminantes du suicide

Lasciate ogni speranza voi ch'entrate.

C'est à des damnés, à ceux qui n'aiment plus ou qui n'ont jamais aimé que s'adressent ces paroles. Ceux-là ne peuvent rien espérer. Ils n'ont plus d'Espérance. Telle est la théorie de l'Espérance qu'on trouve sous ces paroles. Le désespoir qui conduit au suicide est le contraire de ce sentiment.

Si un orgueil poussé au paroxysme, comme dans le cas de Pierre de Vignes, peut conduire au suicide, l'exaltation de tout autre sentiment égoïste peut produire le même résultat. On peut dire d'une manière générale que c'est toujours un désespéré qui attente à ses jours, quel que soit le mobile qui provoque le désespoir. Cette dernière expression doit être prise dans une acception plus large qu'on ne le fait communément. On peut être poussé au désespoir par la souffrance, qui peut être physique ou morale. Si le malade qui est en proie à une douleur physique intolérable, qui a perdu tout espoir de guérison, n'est soutenu par une foi quelconque, qui aux souffrances qu'il endure, oppose l'espérance d'un monde meilleur, ce malade, dis-je, pourra le plus souvent être poussé au suicide. La résistance ici de l'instinct conservateur est, en effet, bientôt vaincue, surtout lorsque le désespéré est doué d'une certaine énergie. Comme on le voit, c'est toujours le même phénomène qu'on constate, la souffrance, c'est-à-dire l'individu souffrant, prenant l'instinct destructeur à son service, se déchaînant contre lui-même, comme il se déchaînerait contre un objet extérieur, s'il y rattachait ce qu'il endure. Il y a là un certain cercle vicieux, il est vrai, l'individu se déchaînant contre l'individu, dans une sorte d'état d'aberration de l'instinct conservateur.

La souffrance morale, quelle qu'en soit la cause, pousse

aux mêmes conséquences. Il n'y a entre les phénomènes que nous venons d'analyser et ceux qu'on constate alors, de différence que celle qui concerne leur origine. Dans le premier cas, la douleur résulte d'une sensation toute physique, tandis que dans un autre elle se rattache à l'exaltation d'un de nos instincts les plus personnels et aussi des plus énergiques, orgueil, vanité, sentiment maternel ou sexuel.

Dans le cas de Pierre de Vignes, nous avons vu ce que peut produire l'orgueil. A ce mobile, il faut rattacher une foule de sentiments fort complexes, tel celui de l'honneur. Que peut être au fond cette notion, sinon celle de la dépendance légitime ou exagérée de notre situation à l'égard de ceux à qui, à un titre quelconque, nous nous rattachons, de qui nous dépendons? A l'orgueil, si justement qualifié de besoin de domination par la théorie cérébrale, s'adjoint, sans doute, pour constituer la notion de l'honneur, un sentiment plus élevé, celui du respect, de la vénération, qui est dû à l'ensemble de nos prédécesseurs, de nos supérieurs quels qu'ils soient. C'est le sentiment féodal par excellence. On se détruit quand on manque à l'honneur, à certaines convenances sociales. Ainsi un chef de maison qui a compromis les intérêts de ses commettants ne peut vivre sous le coup de la réprobation qui le menace. Comme on le voit encore ici, c'est l'instinct destructeur, mis au service d'un mobile plus ou moins élevé, impérieux, triomphant de la résistance de l'instinct conservateur.

La vanité, ce besoin d'approbation, est sans doute moins impérieuse dans ses effets que l'orgueil, quand elle est blessée; l'auteur incompris, ou qui croit l'être a ordinairement toujours de bonnes raisons à se donner pour attendre un jugement plus équitable sur son œuvre. Cependant ses blessures peuvent aussi parfois pousser au suicide. Mais en ce cas la situation se complique souvent d'un certain état pathologique, confinant à l'aliénation, comme nous le montrerons plus tard.

Ce n'est qu'en des conditions beaucoup plus rares que les deux autres instincts de la personnalité, les instincts maternel et sexuel, poussent au suicide. Le premier instinct qui, dans sa généralité, n'est que l'amour des produits, l'amour de tout ce qui émane de nous, de tout ce que nous avons fait, s'associe le

plus souvent à la vanité. La vanité maternelle est bien connue. Cette association constitue un sentiment très complexe, parfois très énergique dans ses effets. L'artiste incompris se tuera de déception. La mère privée de son enfant ne voudra plus vivre. Un vide profond pourra se faire en son existence et la vie n'avoir plus de prix pour elle. Une souffrance intense, continue, conséquence de cette séparation, pourra susciter chez elle des dispositions au suicide, et y donner lieu même, quand aucune autre affection ne vient en contenir les effets. *Vox audita est in Rama, en Rachel plorans filios suos et noluit consolari.*

L'instinct sexuel peut pousser au meurtre, mais plus rarement au suicide. On ne se tue pas parce qu'on n'a pas pu assouvir sa passion. Mais lorsque l'instinct sexuel s'associe à l'instinct destructeur, de leur association résulte parfois une terrible jalousie. Telle est, soit dit en passant, l'origine de toute jalousie, un instinct quelconque s'associant à l'instinct destructeur. Ici la jalousie poussera à la destruction d'un rival et si on ne peut l'atteindre, l'individu, en proie aux souffrances qui en résultent, pourra aussi se tourner contre lui-même. Tel est le cas d'Otello qui cumule les deux aspects de la situation.

Le chagrin suscité par la perte de la fortune ou d'une position est une cause fréquente de suicide. L'individu atteint dans ses moyens d'existence, dans sa considération, va se tourner encore contre lui-même, ne pouvant endurer les souffrances qui se rattachent à son nouvel état. C'est toujours le même phénomène, l'instinct destructeur mis au service de l'instinct conservateur lui-même ou d'un instinct plus élevé.

Plusieurs sentiments très impérieux peuvent encore s'associer pour pousser au suicide, en mettant en jeu le même agent. Le chagrin qui résulte de la perte d'un objet aimé, une affection profonde qui remplit la vie, venant à cesser peut laisser un vide profond après elle. La vie privée de destination, ne trouvant aucune satisfaction, ne pouvant se rattacher à rien, peut par cela même devenir intolérable. C'est ce qui peut arriver aussi, avec une moindre intensité, dans tout changement d'habitudes, dans l'éloignement des lieux où l'on a vécu, où se rattachent tant de souvenirs. Telle est l'origine de la maladie,

toute morale, connue sous le nom de nostalgie. On en connaît les effets, dont le suicide est souvent le plus fréquent. Le vide de l'existence, en tous ces cas, peut constituer une véritable souffrance à laquelle on voudra mettre fin par la mort. Le phénomène reste toujours le même. L'ennui dont nous montrerons les effets peut encore s'y associer.

III. — De la prédisposition au suicide. — De l'hérédité

Quanto la causa e piu perfetta
Piu senta il bene e cosi la doglienza.

On a cru qu'il peut exister une certaine prédisposition au suicide. On en a parfois constaté, en effet, une succession de cas assez marquée. Dans certains de ces cas, cette succession fut assez prononcée pour légitimer cette croyance. Cette même succession, en quelques familles, a pu faire croire à l'hérédité du phénomène.

Ceux chez qui on constate cette sorte de prédisposition sont souvent des natures fort délicates, sans énergie, parfois de constitution faible, hypocondriaque, avec une tendance prononcée au sophisme. C'est la vanité qui règne ordinairement dans ces différentes natures. Dépourvues de caractère, elles se laissent aller volontiers à toutes les suggestions de l'amour-propre ; elles s'isolent du commerce des humains. Leur constitution les expose à toutes les fluctuations du dehors et leur fait ressentir plus ou moins vivement tous les ennuis, toutes les contrariétés de la vie. C'est ainsi qu'ils arrivent à un véritable état de souffrance morale et même physique, qu'ils se gardent d'accuser et surtout d'expliquer, ou d'avouer. Quelques légères tentatives de suicide avant d'arriver à la perpétration de l'acte pourraient tenir en éveil les familles. Souvent au contraire elles sont surprises, quand rien ne semblait leur faire redouter une telle solution.

Si chez les sujets dont nous venons de parler, on ne peut douter d'une certaine disposition à se détruire, on ne doit cependant en supposer aucune chez ceux qui y sont poussés par

des malheurs ne se rattachant à rien. C'est en quelque sorte un état aigu.

Si la prédisposition au suicide semble exister dans certaines familles, on a pensé que le suicide pouvait être contagieux et que la contagion pouvait même prendre un caractère épidémique. Du moment qu'on admet chez certains sujets une prédisposition au suicide, il faut admettre aussi qu'un événement insolite venant à troubler quelques cerveaux qui se trouvent sous une telle prédisposition, tous ceux qui sont dans le même état peuvent en être affectés de la même manière. De là il n'y a pas loin à la croyance à la contagion et à une épidémie consécutive.

Dans nos sociétés troublées, le nombre de sujets disposés à se croire malades est toujours considérable. Ce nombre est plus grand encore chez ceux dont la constitution cérébrale présente une certaine instabilité. De là la recommandation vulgaire qu'il ne faut pas rester trop longtemps au contact des aliénés.

Ce n'est pas seulement à la contagion du suicide qu'on a cru, c'est aussi à l'hérédité de cette disposition. Si certaine similitude d'organisation cérébrale a pu faire croire à une prédisposition au suicide, pour cette même raison on a pu penser qu'elle peut être héréditaire. Cette croyance rattachée aux grandes lois qui président aux phénomènes de l'hérédité peut recevoir une certaine légitimité.

Qu'on nous permette quelques mots à propos de ces phénomènes encore si obscurs dans leur succession. Ils paraissent pouvoir se rattacher à trois grandes lois, que nous énoncerons ainsi :

1° Les facultés les plus élevées, qui sont évidemment cérébrales, sont les plus modifiables ;

2° Les facultés les plus modifiables sont, par cela même, les plus anciennement modifiées ;

3° Les facultés les plus anciennement modifiées sont les plus facilement transmissibles.

Ces trois grandes lois peuvent naturellement se présenter sous un autre aspect, car nos facultés les plus modifiables en mal, c'est-à-dire les plus altérables, sont les plus anciennement

altérées et les plus transmissibles dans leur état d'altération.

D'après ces différentes considérations, il est permis d'admettre que certaines prédispositions au suicide, qui supposent, comme nous l'avons montré, des constitutions spéciales, propres à certaines familles, peuvent se transmettre héréditairement. En ces conditions les mêmes effets pourront, comme elles, se produire dans une même succession de sujets, surtout quand l'entourage et le milieu ne varient pas et cela sous l'influence d'une cause déterminante qui peut rester la même. Il n'est donc pas étonnant que des médecins judicieux aient pu considérer le suicide comme supposant pour se produire une certaine prédisposition et aussi comme héréditaire. Dans toutes les considérations que nous avons présentées sur ces deux sujets, la prédisposition et l'hérédité, nous trouvons la justification après coup de la belle sentence de Dante, que nous avons prise pour épigraphe de cet article.

IV. — Du suicide chez les aliénés

Nous sommes dans le présent article privé pour nous diriger de l'assistance de notre guide, de ce puissant aède florentin. Mais nous en trouvons ici deux autres, l'incomparable Cervantès et le grand Shakespeare, à qui la nature humaine s'est souvent ouverte.

C'est à Cervantès, avons-nous dit, qu'il faut, suivant le grand novateur contemporain, rattacher une théorie rationnelle de la folie. Au milieu de toutes les extravagances sentimentales de son héros, nous pouvons toujours constater chez lui un respect scrupuleux des lois mentales.

Dans le thème qu'il s'est choisi, c'est, en effet, avec une extrême rigueur scientifique que nous le voyons raisonner, quoique altérant la réalité au gré de ses passions. A cette réalité il substituera les conceptions qui lui sont propres, où la subjectivité prévaut sur l'objectivité. Suivant l'expression du grand novateur, la méditation ne viendra pas, hélas ! comme

da s l'état normal, rectifier les erreurs de la contemplation, qui est ici toujours en défaut.

Rien n'est plus fréquent que le suicide chez les aliénés. Ils présentent presque tous des idées de cette nature, même quand ils n'y succombent pas. Le désordre cérébral plus passionnel qu'intellectuel dans lequel ils vivent constitue pour eux une véritable souffrance, une sorte d'obsession, qui entretient, au milieu de leur délire, une idée fixe à laquelle ils reviennent souvent. Leurs dispositions toujours profondément égoïstes ne laissent paraître en eux qu'épisodiquement un sentiment bienveillant, d'ailleurs de courte durée. Cet instinct des plus énergiques, l'instinct conservateur, qui est toujours éveillé, sinon toujours prépondérant, dans l'état normal, se traduit, chez presque tous, par un symptôme constant, l'idée de la persécution.

Rien n'indique davantage dans quel état de surexcitation se trouve alors cet instinct. Lorsque dans le suicide l'individu se déchaîne contre lui-même il se produit, nous devons le rappeler, un véritable cercle vicieux. En effet, la souffrance, quelle qu'en soit l'origine, accuse toujours l'éveil de l'instinct de la conservation et ce n'est cependant qu'en triomphant de cet instinct, si énergique, que l'individu se détruit, comme il détruirait un objet extérieur, auquel il attribuerait sa souffrance. Ce n'est, disons-nous, que par une sorte de contradiction qu'il sort de ce cercle vicieux lorsque la souffrance l'emporte. Il est très facile de comprendre comment en ces conditions le suicide peut devenir très fréquent chez l'aliéné.

En effet, dans les natures poussées au suicide, ce n'est pas seulement de la résistance de l'instinct conservateur qu'elles ont à triompher, c'est aussi, le plus souvent, d'une foule d'autres mobiles, plus ou moins élevés, auxquels se rattache une existence devenue à charge à elle-même. Chez l'aliéné ces mobiles n'existent point, ou sont sans pouvoir. Il lui sera donc plus facile qu'à l'homme chez qui les sentiments bienveillants ont encore un certain empire de triompher de la résistance qu'entretient encore en lui l'instinct conservateur. Ceux qui vivent avec les aliénés, qui les suivent de près, ont pu remarquer qu'ils mettent souvent une sorte de vanité à se

détruire. C'est une nouvelle cause déterminante qui s'ajoute en quelque sorte à celle qui résulte d'une souffrance longuement endurée.

La folie est un sujet que semblent avoir traité avec une sorte de préférence les deux plus beaux génies du XVIe siècle. S'ils ont jeté les yeux autour d'eux, ils ont pu voir flamber les bûchers, en Espagne et dans tout le Midi. L'assassinat politique se montre à eux presque en permanence, en Angleterre, en France, en Hollande. On se joue partout avec férocité de la vie humaine. On va avec inconscience au devant de la mort, pour la donner ou pour la recevoir. C'est un monde en délire qui apparaît de toutes parts. Le suicide devient comme aux mauvais jours de Rome une façon commode de se débarrasser de la vie. Un tel état de choses va traverser trois longs siècles avec plus ou moins de violence. On en trouve la manifestation dans tous les cerveaux contemporains. Le grand penseur dont nous nous inspirons pourra y voir une sorte d'aliénation chronique compliquée, dit-il, de crises fort aiguës. Tel est l'état, dirons-nous, de nos sociétés présentes.

V. — De l'ennui comme cause de suicide

Dans cette société dont nous venons de montrer l'état de décomposition, trois grands fléaux sont à constater ; ce sont, au dire de l'immortel novateur : *le doute, l'ennui* et *l'irrésolution.* Il est une grande loi, comme nous le savons, qui domine toute la vie de relation, c'est celle de l'exercice. Il faut y rattacher la source du plaisir et de la douleur. Un sentiment de satisfaction découle, en effet, de l'exercice de toute faculté, du renouvellement d'une émotion ou d'un acte quelconque. Mais c'est par intermittence que se succèdent tous les phénomènes de la vie de relation ; leur prolongation au delà d'une certaine durée est toujours suivie d'une fatigue. Le bonheur et le plaisir ne sauraient être continus. Toute action étant commandée par un sentiment quelconque, l'exercice de toute activité est donc une condition première de toute existence, de tout ce qui s'y rattache de bien-être. Pour les mêmes raisons,

la cessation de toute activité est suivie d'un état de dépression qui peut aller assez loin pour constituer un véritable état de souffrance. C'est à la cessation ou à la diminution de l'activité qu'il faut, en effet, rattacher l'origine de ce phénomène si mal étudié qu'on appelle l'*ennui*. Un judicieux naturaliste du siècle dernier, Georges Leroy, en a cependant montré la véritable nature. Elle consiste toujours, dit-il, dans un manque d'activité. Les gens inoccupés, les enfants, les animaux mêmes, s'ennuient, quand ils sont condamnés à l'inaction, surtout à la suite d'une vie agitée. Le *spleen* des Anglais peut se rattacher aux mêmes causes. C'est le plus ordinairement chez les riches oisifs qu'on le constate. Mais chez eux le spleen se complique d'une dose plus ou moins prononcée de vanité, d'un besoin d'approbation, qu'ils ne trouvent jamais à satisfaire. Un climat brumeux, naturellement peu stimulant, ne peut qu'aggraver cette disposition.

Si un défaut d'activité est le plus souvent la cause de l'ennui, l'excès contraire, c'est-à-dire un trop grand besoin d'activité, peut produire une agitation qu'il est parfois difficile de régler. Les organes cérébraux de l'activité, qui tiennent sous leur dépendance tous les mouvements volontaires ou involontaires, peuvent alors réclamer un exercice immédiat et l'individu est pour ainsi dire condamné au mouvement. Il ne pourra tenir en place; sous le moindre prétexte il changera de lieu, de résidence, il abandonnera une position, même lucrative. Dans cette famille d'agités, il faut comprendre toute une série de vagabonds, qu'on ne doit pas confondre avec les mendiants. Parmi eux, on trouve souvent des dispositions épileptiformes, quand ce n'est pas l'épilepsie sous une de ses formes variées. L'ennui et le besoin d'activité, dont nous venons de constater les effets, constituent une même famille de maladies, que nous avons qualifiées de maladies de l'activité, les unes par défaut, les autres par excès.

L'ennui qui est suscité par un défaut d'activité est accusé, dirons-nous, le plus ordinairement par un état de dépression, qui, généralisé, peut avoir les conséquences les plus graves. Privé d'initiative, incapable de rien entreprendre, l'individu se laisse dépérir, toutes ses fonctions languissent. La volonté

lui manque en toutes choses, la vie lui devient à charge, souvent il ne songera qu'à s'en débarrasser et arrivera insensiblement au suicide.

Rien n'est plus commun que le suicide dans certains couvents cloîtrés, surtout dans les couvents d'hommes. Les femmes dans les mêmes conditions échappent en général à l'ennui, mais elles sont par contre en proie à des crises d'hystérie. Détournées de leur destination naturelle, la maternité, elles subissent les tristes effets de la surexcitation de l'instinct maternel, qui a pour effet, ou qui suit, un certain développement de la vie ovarique, laquelle conserve toujours des droits. Telle est chez la femme l'origine et la conséquence d'une affection qui peut troubler son existence.

On a vu l'ennui dans les premiers siècles de l'ère chrétienne régner sous forme épidémique chez les solitaires de la Thébaïde et les pousser au suicide. Une épidémie de cette nature a été décrite par les auteurs du temps sous le nom d'*accidia.* Dans les asiles certains malades peuvent tomber dans un état de dépression, dont il est difficile de les arracher. C'est l'ennui qui s'empare d'eux et qui peut même les conduire au suicide, sans qu'on ait l'idée de chercher la cause du mal. Que le suicide soit provoqué par l'ennui ou par toute autre cause, c'est toujours le même phénomène qu'on constate, l'individu las de la vie se déchaînant contre lui-même.

VI. — Divers états sociaux qui peuvent pousser au suicide

Le suicide s'est présenté avec plus ou moins de fréquence dans le cours des siècles et aussi suivant les divers états sociaux. Il fut très fréquent à Rome, comme on le sait, surtout sous les empereurs. Aussi dédaigneux de sa propre vie que de celle d'autrui, fait remarquer Auguste Comte, on s'y livrait avec une étrange facilité. Les terreurs d'une vie future n'arrêtaient personne. C'est le catholicisme, soit dit à son honneur, qui frappa le suicide d'une réprobation. On remarquera que les

terreurs même d'une vie future qu'il invoqua pour contenir de telles dispositions ne purent cependant empêcher le duel, lorsque l'honneur chevaleresque semblait le réclamer en réparation d'une injure, qui atteignait aussi bien la race que l'individu. Au Japon, les mêmes considérations ont pu porter au suicide. Une sorte de féodalité, qui y liait l'individu à l'ensemble de ses prédécesseurs, en faisait presque un devoir. Nous avons vu le dégoût de la vie pousser au suicide dans la Thébaïde et y provoquer une véritable épidémie. Le dégoût de la vie y triomphait des croyances religieuses.

Au temps de la traite des nègres, rien n'était plus commun chez ces malheureux que le suicide. Ce n'était pas la terreur de l'enfer, auquel, en leur qualité de fétichistes, ils ne croyaient pas, qui pouvait les retenir, quand la vie leur devenait trop à charge.

Dans nos sociétés modernes, lorsque l'émancipation théologique s'étend, on voit diminuer le nombre des suicides que le catholicisme n'a pu contenir par la réprobation dont il les frappait. Les progrès de la vie sociale, en montrant la dépendance de chacun à l'égard de tous, devaient naturellement développer le respect de la vie humaine.

Bien que des malheurs privés ou des souffrances trop longuement endurées puissent pousser au suicide, on est souvent disposé à croire que le suicide doive se rattacher à un état d'aliénation. Cependant, dans une société où les tendances à la décomposition s'accentuent de plus en plus, lorsque l'individu n'a plus de croyances, et qu'aux misères sociales s'ajoutent les misères privées, on devrait être moins disposé à chercher dans l'aliénation, comme on l'a fait, une des principales causes du suicide. L'augmentation, pour les mêmes causes, du nombre des aliénés a pu, non sans quelque raison, disposer de bons esprits à propager cette opinion.

La théorie que nous avons donnée du suicide diffère naturellement de toutes celles que nous trouvons dans les auteurs, si l'on peut en trouver toutefois une. Il ne pouvait en être autrement. Comme le fait remarquer le nouveau maître du savoir, de saint Thomas d'Aquin à Gall, l'étude de l'homme moral a été à peu près délaissée ou livrée à des métaphysi-

ciens, toujours disposés à substituer aux faits des abstractions, des entités. Une théorie des fonctions du cerveau était nécessaire pour nous diriger dans une exploration aussi complexe que celle de nos facultés supérieures. Les pressentiments de la poésie ne pouvaient être justifiés que par la vraie science, celle de l'homme, que la belle théorie cérébrale du grand novateur contemporain fixe définitivement.

En poursuivant nos études sur l'aliénation, auxquelles un éminent confrère d'une illustre Faculté a bien voulu si souvent ouvrir les colonnes de ses *Archives*, nous nous sommes proposé un but fort élevé, celui de faire pénétrer cette grande et décisive théorie du cerveau parmi ceux qui sont journellement aux prises avec certains malades, en montrant les applications qu'on peut en faire pour l'étude de phénomènes sur lesquels on a si souvent parlé, nous osons le dire, en pure perte.

Tel est le but, nous le répétons, que nous avons poursuivi et poursuivons encore, en offrant quelques notes à nos confrères.

Dr G. AUDIFFRENT
(de Marseille).

UN NOUVEAU CAS DE MORT SUBITE

PAR LÉSIONS CHRONIQUES DU CŒUR. — SUSPICION D'HOMICIDE

Par le Dr Georges Bogdan, professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Jassy.

Les derniers travaux de Brouardel et de son savant état-major ont mis en relief et ont élucidé plus d'un point obscur concernant la mort inopinée, qui, survenant dans des circonstances plus ou moins étranges à la suite d'une discussion un peu vive ou d'une rixe, peut paraître suspecte au juge.

Mais si au point de vue général, souvent la confusion peut être évitée, il n'en est pas moins vrai qu'il existe parfois des cas plus compliqués, qui touchent de près l'invraisemblance et qui nécessitent de la part du médecin expert un rapport très détaillé, dans lequel l'analyse des circonstances et la discussion des lésions trouvées sont nécessaires pour pouvoir mettre les faits au point.

Si l'on envisage les choses superficiellement, il peut paraître à première vue que la description et la publication de nouveaux cas concernant la mort subite par lésions chroniques du cœur soit au moins inutile, mais si l'on veut se donner la peine d'entrer dans l'intimité des faits, il est facile de se rendre compte du contraire. Les cas qui se présentent dans la pratique ussent-ils aussi nombreux que possible ne se ressemblent que par un côté, et l'on trouve toujours des points nouveaux qui n'ont pas été décrits et qui leur donnent un cachet particulier d'originalité.

C'est un cas de ce genre que nous venons d'observer et que nous nous empressons de publier ; voici les faits : Un cabaretier, *Pierre Poclitariu*, d'une petite commune du département de Jassy, âgé de plus de soixante-dix ans, était, affirment

les habitants de la même commune, ivrogne, très vif, hargneux et ne tolérant pas la réplique. Grand, fort, bien musclé, il ne se plaignait de rien, si ce n'est d'une ancienne attaque d'hémorragie cérébrale, qui détermina une hémiplégie gauche complète, accident qui cependant ne changea en rien son caractère. Il battait presque tous les jours sa femme et jouait du revolver pour un rien. Ainsi trois ou quatre semaines avant sa mort, il fût impliqué dans une affaire qui n'eut pas de suites, mais qui aurait pu en avoir de très graves ; il déchargea une balle presque à bout portant sur des gens qui ne voulaient pas quitter son cabaret ; la balle alla se perdre dans l'espace, n'atteignit personne et ce fut la raison pour laquelle cette affaire n'eut pas de suites fâcheuses pour lui.

Vendredi 17 janvier dernier, vers les quatre heures de la journée, un autre campagnard, presque aussi âgé que *Poclitariu,* vint au cabaret et lui réclama une quarantaine de francs que celui-ci lui devait pour du vin qu'il lui avait vendu. Le cabaretier répondit brusquement qu'il n'avait pas d'argent pour le moment et lui intima l'ordre de sortir et de le laisser tranquille. Mais comme ce n'était pas pour la première fois que ce dernier lui demandait son dû, il ne voulut pas s'en aller et réclama de nouveau son argent. *Poclitariu* alors se facha et quoique se tenant relativement mal debout à cause de son hémiplégie, il le prit par les bras et voulu le pousser dehors. Celui-ci désirant se débarrasser de *Poclitariu* se retourna brusquement sur lui-même, peut-être aussi le bouscula-t-il, si bien que le cabaretier mal équilibré sur ses jambes tomba de tout son long ; dans sa chute il heurta un tonneau qui se trouvait dans le cabaret, poussa un long gémissement de douleur et cria : « Assassin, tu m'as tué. »

Sa femme qui se trouvait dans une pièce à côté accourut au bruit, voulut le relever mais ne put le faire, et c'est avec grande peine qu'on le transporta dans son lit. Il accusa des douleurs dans tout le côté gauche et à partir de 8 heures du soir son état s'aggrava. Il étouffait, manquait d'air, en réclamant à tout prix ; sa face devint bleuâtre, l'étouffement devenait de plus en plus intolérable, il asphyxiait et enfin dans la nuit même du vendredi au samedi vers les 4 heures du matin, c'est-

à-dire à peu près douze heures après l'accident, il succomba. Le parquet intervint et voulut savoir la vraie cause de cette mort subite ; nous fîmes l'autopsie de *Poclitariu* environ quarante-huit heures après la mort.

Le cadavre est celui d'un vieillard paraissant avoir de soixante-dix à soixante-quinze ans, fort et bien musclé, quelques poils blancs au pubis, gérotoxon sur les deux yeux. La rigidité cadavérique presque totalement disparue, pas de commencement de putréfaction.

Sur le bras gauche (tiers supérieur et externe) il existe une ecchymose longue de 10 à 12 centimètres sur 5 à 6 de largeur, au-dessous de laquelle se trouve un peu de sang épanché. Lividités cadavériques habituelles sur la partie postérieure du corps; rien autre d'important à noter, aucune autre marque de violence.

Mais en voulant enlever le cadavre pour le transporter dans une salle voisine disposée exprès à fin d'autopsie, nous sommes surpris de trouver une mobilité anormale et exagérée de la partie supérieure de la cuisse gauche; nous l'examinons avec attention et nous constatons que cette mobilité anormale est due à une fracture du fémur gauche (tiers supérieur) que nous vérifions encore mieux en disséquant la cuisse; la fracture complète du fémur se trouvait à trois travers de doigt au-dessous du grand trochanter. Toutefois il faut noter que cet os était raréfié et d'une grande fragilité, fait qui ne nous surprend pas, vu l'âge avancé de la victime et d'autre part l'état de résistance moindre dans lequel se trouvait tout le côté gauche hémiplégié de *Poclitariu*.

Cependant cette fracture survenue dans de pareilles circonstances, et surtout le fait que *Poclitariu* est mort pour ainsi dire par manque d'air (comme nous venons de le faire remarquer plus haut), nous fit penser à une mort subite par embolie, complication qui survient parfois dans ces conditions et qui explique pleinement la mort rapide; aussi nous sommes-nous proposé de faire l'autopsie selon les règles qui permettent de trouver le caillot si toutefois il y en avait.

Rien sur le cuir chevelu, pas de fracture de la voûte, pas de fracture de la base. Les méninges sont normales, le cerveau ané-

mié dans sa totalité, un peu de liquide citrin, 15 à 20 grammes, dans les ventricules. Les artères de la base du cerveau fortement altérées, athéromateuses et calcaires sur presque toute leur étendue.

Les diverses et multiples sections du cerveau ne nous ont pas permis de trouver le foyer exact de l'ancienne hémorragie, fait qui ne nous surprend pas, puisque l'accident datait de plusieurs années ; il n'en est resté qu'une coloration jaunâtre et ocreuse de la capsule interne.

Rien dans la bouche, rien dans la trachée, rien dans le larynx. Les cartilages de ce dernier sont en grande partie ossifiés et cassants.

Nous ouvrons le thorax et nous examinons avec attention les organes en place sans les retirer. Nous ouvrons le péricarde, nous le trouvons vide, mais le cœur paraît au fond comme une grande boule jaune, coloration due à une énorme quantité de graisse qui le couvre presque totalement.

Le cœur ouvert sur place est vide de sang, pas de caillots; nous ouvrons l'artère pulmonaire et nous poursuivons en haut ses ramifications dans les deux poumons; aucune trace d'embolie, pas le moindre caillot. Nous retirons ensuite les organes et nous les examinons. Le cœur est fortement hypertrophié, un vrai cœur de bœuf, recouvert presque totalement par une couche de graisse et pesant 620 grammes; le ventricule gauche est fortement épaissi, sa fibre musculaire très développée et grasse.

L'aorte, qui est fortement dilatée et qui admet facilement l'introduction d'une pièce de cinq francs, a complètement perdu son élasticité, elle est dégénérée, dure et calcifiée; on enlève facilement de sa face interne avec l'ongle des couches de matière calcaire. Les valvules sont dans le même état, calcaires et insuffisantes.

Les poumons congestionnés, mais sans adhérences pleurales, ne présentent rien de particulier à noter. Pas de fracture de côte. L'estomac fortement dilaté contient environ 200 grammes d'un liquide gris sale, non alcoolique et les lésions très prononcées d'une vieille gastrite chronique ; les intestins dilatés par des gaz. Le foie augmenté de volume pèse 2.200 grammes,

dur, sclérosé, crie sous le couteau, présente les lésions classiques d'une ancienne hépatite interstitielle. La rate hypertrophiée, friable et recouverte de plaques laiteuses. Gros reins en dégénérescence graisseuse; rien autre d'important à noter, et les nombreuses incisions que nous avons pratiquées ne nous ont rien révélé.

L'autopsie terminée, il nous reste à nous prononcer et à répondre aux diverses questions que ce cas compliqué comporte. Le premier point que nous devions élucider était le suivant : Quelle est la cause de la mort de *Pierre Poclitariu ?* la mort est-elle naturelle ou violente? et si nous admettons que la mort a été naturelle, conséquence des graves lésions de l'appareil circulatoire que nous avons trouvées à l'autopsie et qui peuvent très bien l'expliquer (l'on connaît en effet la fréquence des morts subites dues à l'artério-sclérose et à la surcharge graisseuse du cœur), survient une autre question, qui est pour ainsi dire le corollaire de la précédente et qui peut être ainsi énoncée : le fait d'avoir été poussé et la chute de *Pierre Poclitariu* qui détermina la fracture du fémur, ont-ils contribué, ou ont-ils eu une relation directe de cause à effet avec sa mort, et par conséquent peuvent-ils être invoqués comme la cause occasionnelle de cette dernière ?

A notre point de vue, la réponse à ces diverses questions peut être facilement résolue, et nous croyons pouvoir avancer que la mort de *Poclitariu* est le résultat des lésions artérielles et cardiaques que nous avons trouvées à l'autopsie. En effet, l'aorte était complètement athéromateuse, fortement dilatée, les valvules aortiques calcifiées et le cœur très hypertrophié, recouvert totalement par une épaisse couche de graisse. Or, nous savons actuellement qu'une seule des lésions que nous venons de mentionner peut très facilement déterminer la mort subite; à plus forte raison cela peut arriver lorsqu'en dehors de l'artério-sclérose que nous avons trouvée, il existe un nouvel obstacle au fonctionnement régulier de la circulation, la surcharge graisseuse du cœur, comme dans le cas de *Poclitariu*.

Mais la fracture du fémur a-t-elle pu hâter ou contribuer dans une certaine mesure à la mort de *Poclitariu ?* Nous ne

croyons pas que la fracture du fémur ait pu influencer le dénouement fatal, rien ne nous autorise à l'admettre, et les lésions trouvées à l'autopsie nous démontrent au contraire qu'il n'y a eu aucune relation de cause à effet entre la fracture et la mort de *Poclitariu*. L'on sait, il est vrai, que parfois la mort subite peut survenir à la suite d'une fracture, surtout d'une fracture à vaste foyer comme celle du fémur, mort subite qui est due dans ces cas à la thrombose et à l'embolie consécutive. Dans le cas présent, la mort par embolie n'a pas pu être invoquée, car l'autopsie pratiquée selon les règles, ouverture des organes sur place et recherche minutieuse des caillots, nous a donné un résultat négatif, le cœur était vide, et nous n'avons trouvé ni dans l'artère pulmonaire ni dans ses ramifications, pas plus que dans les artères du cerveau, aucun caillot ou débris de caillot.

Il ne nous reste, pour pouvoir invoquer comme cause occasionnelle et expliquer la mort subite de Poclitariu que l'émotion violente et la colère qu'il ressentit par suite de la discussion avec son compère. En effet, une forte émotion a été mise en cause par certains auteurs, et citée comme cause occasionnelle de mort subite, chez des individus atteints depuis plus ou moins longtemps d'affections graves du cœur (Lupponi, Perrin de la Touche) ; mais dans le cas qui nous concerne, nous croyons que cette surexcitation nerveuse, nommée émotion, n'a pu jouer qu'un rôle secondaire et que les graves et multiples lésions cardiaques étaient pleinement suffisantes pour déterminer la mort subite. Il reste cependant encore un point obscur, autour duquel tourne pour ainsi dire toute la difficulté que nous ne pouvons pas malheureusement résoudre et qui se résume par cette question : Toutes choses égales, si *Poclitariu* n'avait pas été poussé par son créancier, s'il n'était pas tombé et si cette chute n'avait pas déterminé la fracture du fémur, *Poclitariu* serait-il mort subitement, fatalement et quand même dans la nuit du vendredi 17 au samedi 18 janvier dernier, à cause des lésions cardiaques graves dont il était atteint ? Ou bien aurait-il pu vivre encore un laps de temps plus ou moins long, si cette dispute malheureuse n'était survenue ? Toute la difficulté est là, et dans l'état actuel de la

science nous ne pouvons pas donner une réponse catégorique à cette dernière question (1).

De ce qui précède nous croyons pouvoir déduire les conclusions suivantes :

1° La mort de Poclitariu est le résultat de la surcharge graisseuse du cœur et de l'artério-sclérose générale ;

2° La mort remonte à deux ou trois jours.

(1) En ce qui concerne la fracture du fémur, il est évident qu'elle a été produite au moment de la chute de *Poclitariu*, mais il n'en est pas moins vrai que, le fémur de celui-ci, fragile et raréfié (Poclitariu avait de soixante-dix à soixante-quinze ans et était hémiplégique), était très cassant et que le moindre choc direct ou indirect pouvait le fracturer.

NOTES ET OBSERVATIONS MÉDICO-LÉGALES

L'AFFAIRE LOUIS PARÉ

Par le Dr Marandon de Montyel, médecin en chef de Ville-Évrard.

(Suite.)

V

Paré arriva à Saint-Jacques le 13 octobre. Un fait est certain : il était, à son entrée à l'asile de Nantes, calme et sans délire apparent. Le Dr Biaute, chef de ce service, fut fort surpris de voir qu'en cet état les médecins de Paris aient conclu à son maintien dans un asile, avec transfert onéreux pour le département de la Loire-Inférieure. Une fois tout connu, son passé, ses condamnations, ses arrestations suivies d'ordonnances de non-lieu et de séquestrations dans les asiles de la Seine, il crut devoir le maintenir en observation. Mais durant quatre mois, l'état n'ayant pas varié et le prétendu aliéné s'étant entêté à rester sain d'esprit et bon travailleur, le Dr Biaute fut bien obligé de le mettre en liberté, le 5 février suivant. Il ne pouvait, en effet, indéfiniment violer la loi de 1838.

Ainsi Paré, désireux d'obtenir une sortie régulière, était resté quatre mois sans chercher à boire, ainsi qu'il avait fait, d'ailleurs, lors de ses deux internements à Ville-Évrard. C'est qu'il est parfaitement capable de mettre un frein à sa passion alcoolique quand il est de son intérêt d'être abstinent. Il y a là la preuve péremptoire qu'il n'est pas un dipsomane. Durant ces quatre mois à Saint-Jacques, il aurait pu se procurer de la boisson, comme nous verrons qu'il s'en est procuré par la suite, dans ce même milieu ; il aurait pu, surtout, s'en procurer à Ville-Évrard, asile ouvert, sans mur de clôture, et où il travaillait aux champs, sous la surveillance, il est vrai, d'un personnel nombreux, mais qu'un homme sain d'esprit, intelligent et rusé, comme l'est Paré, serait bien parvenu à duper. Mais non, il a été un modèle de sobriété et de bonne conduite. Pourquoi ? Parce qu'il voulait obtenir sa mise en liberté. Et il en fut de même à Bicêtre, durant les premiers temps de son séjour dans cet établissement ; les certificats de M. Charpentier le déclarèrent, en effet, alors sans délire ; c'est

seulement quand il fut bien certain que ce médecin ne voulait pas le renvoyer à cause de son passé que, convaincu de l'inutilité de sa sagesse, il donna plus libre cours à son appétence, et présenta les particularités consignées dans les derniers certificats de notre collègue. Paré n'est donc qu'un vulgaire buveur, maître de sa soif alcoolique et nullement un dipsomane.

A peine sorti de l'asile de Nantes, il commit une foule d'excentricités, après boire, arrêtant les passants, allant dans toutes les administrations, excité, loquace, délirant, se plaignant d'avoir été séquestré comme agent boulangiste, entrant dans les cafés pour demander de l'argent aux consommateurs, poursuivi par des groupes d'enfants qui lui lançaient des pierres. Pendant plusieurs jours, le Dr Biaute n'entendit parler en ville que de son ancien malade. Il partit enfin pour Saint-Nazaire, mais il en revint bientôt épuisé de fatigue, en proie au *delirium tremens* et se fit arrêter dans une pharmacie, où il réclamait des soins et des médicaments.

Jadis, Paré payait de tels écarts par la prison; mais maintenant qu'il avait été sacré aliéné par les Parisiens, l'asile lui revenait de droit. Il fut donc réintégré à Saint-Jacques, le 28 février, soit vingt-trois jours après qu'il en était sorti. Sa conduite ne fut plus la même. Comme toujours, il guérit rapidement de son alcoolisme, mais il rechercha toutes les occasions de boire et de se procurer de la boisson. Nous savons qu'il ne lui en faut guère pour délirer et devenir violent. Aussi, lisons-nous dans les rapports de M. Biaute que, le 4 mai de la même année, il frappa un gardien d'un violent coup de couteau, qui aurait pu l'atteindre à la poitrine, mais qui ne blessa que la partie supérieure du bras. A noter que c'est la première fois que nous le voyons se servir d'arme meurtrière ; jusqu'alors, il s'était borné à voler, à faire du scandale et à rosser le guet à coups de poing et à coups de pied. En février de l'année suivante, 1891, un gardien fut encore victime de sa brutalité et le 15 août, il s'évada.

Dès le lendemain de son évasion, il occasionnait un grand scandale à l'église de Notre-Dame-du-Bon-Port, assommant le suisse qu'il jetait sur le parvis et dont il enlevait la canne. De là, il courut les églises, alla de la préfecture au parquet et du parquet à la préfecture, proférant à diverses reprises des menaces dangereuses. Aussi était-il tout de suite ramené à Saint-Jacques, excité, congestionné, délirant, atteint en outre d'une blennorrhagie compliquée d'orchite.

A l'asile, disent dans leur rapport MM. Ollive et Rouxeau, Paré trouvait le moyen de satisfaire son penchant pour l'alcool. Une fois, on le surprit au moment où il venait de forcer la serrure d'une

armoire contenant une provision de vin. Le 17 décembre 1891, s'étant procuré à boire, on ne sait comment, déclare M. Biaute, il entra dans un état d'exaltation violente et furieuse et, sous l'empire de cette exaltation, porta des coups de couteau au gardien Aubin, qu'il atteignit à la tempe.

Cependant, deux mois et demi après, le 14 mars 1892, Paré était mis en liberté, par décision judiciaire. Le parquet, en effet, s'était assuré que, au dire même du médecin traitant, cet homme était sans délire, en temps ordinaire; il ne pouvait violer la loi de 1838, et combler, par une illégalité, une lacune de cette législation. Tout ce qu'il put faire fut de lui obtenir un passage gratuit sur un navire en partance pour Bordeaux, où il pensait trouver un embarquement et de l'envoyer à bord, sous la conduite de deux gardiens, a 8 heures du soir. Voici ce que m'à écrit Paré à cette occasion : « Il m'avait été défendu de descendre à terre, mais comme le *Jacques-Paul* ne partait que le lendemain matin et qu'il était ancré en face de la rue de la Verrerie, où ma vieille mère demeure, je ne pus résister à l'envie que j'avais d'aller embrassèr celle qui fut, quoique ouvrière, bien bonne pour moi, ayant perdu mon père à dix mois. Là, ma pauvre mère me dit que je devais bien faire attention à moi, et les larmes aux yeux, elle me raconta que le capitaine du *Jacques-Paul* avait reçu des ordres on ne peut plus sévères à mon égard, et qu'on lui avait dit à elle que j'étais impliqué dans les affaires boulangistes, et ma sœur présente confirma le dire de ma pauvre vieille mère, aujourd'hui décédée. Alors moi je n'y pris pas garde et comme le bateau ne partait que le lendemain matin, je fus toute la nuit libre dans ma ville natale. J'employai mal mon temps. Je fus dans les maisons à gros numéros et je bus. » Quand Paré rentra à bord, il était complètement gris; aussi le bateau avait à peine quitté Nantes, qu'il se mit à divaguer, interrompit la manœuvre, donna des ordres, interpella le pilote. Puis, pénétrant dans la chambre du capitaine, il lui prit ses provisions pour les jeter à l'eau; et comme celui-ci protestait, il l'injuria grossièrement et voulut prendre de force le commandement du navire. On était fort embarrassé, car il faisait un gros temps de sud-ouest. Le capitaine prit le parti de relâcher à Paimbœuf et de prier le commissaire de police de le débarrasser de cet homme dangereux, dit-il, pour la sécurité de son navire, de son équipage et de ses passagers.

Le commissaire se mit à la recherche de Paré, qui était descendu à terre, et le trouva bientôt, dans un cabaret du Haut-Paimbœuf, en train de pérorer et de tenir des discours incohérents. On le conduisit

à l'hospice de la ville, en attendant l'arrivée des gardiens de Saint-Jacques, mandés par dépêche. « Là, raconte-t-il, comme il n'y avait pas de chambre à me donner, on me mit dans une petite pièce servant d'amphithéâtre pour les morts ; et le soir on y plaça un lit. Mais durant la nuit je parvins à m'évader, après avoir mis à ma place, pour tromper la ronde des sœurs, un grand bon Dien qui se trouvait dans cet endroit. » Le lendemain il fut arrêté et gardé, jusqu'à l'arrivée des surveillants de Nantes, à l'inscription maritime, où il s'était rendu pour déposer une plainte contre le capitaine du *Jacques-Paul*.

Le 11 mars 1892, quatre jours par conséquent après sa sortie, par décision judiciaire, Paré fut réintégré à Saint-Jacques. Pendant trois ans, jusqu'en juillet 1895, il se conduisit assez convenablement à l'asile, et travailla bien dans le quartier des agités et des dangereux où il était maintenu, pour tâcher de l'empêcher de se procurer de la boisson. Il voulait obtenir une sortie régulière, et accablait les autorités de réclamations, dans toutes lesquelles il se plaignait de sa séquestration arbitraire, des mauvais traitements dont il se prétendait l'objet, et en même temps qu'en victime, il se posait en redresseur de torts, dénonçait les gardiens et disait : « Les intentions qui me font agir ainsi sont, je vous le jure, vraiment louables, car si je pouvais réussir à améliorer le sort de ces pauvres malheureux privés de raison, je me croirais suffisamment payé des accidents et des outrages que m'occasionnent mes divulgations. » Toutes ou presque toutes contenaient des insinuations malveillantes et perfides, à l'égard du médecin en chef, dissimulées sous de faux dehors de reconnaissance hypocrite.

Bien que Paré eût la loi pour lui, on comprend que ni médecins, ni magistrats ne se souciaient plus de le mettre en liberté. Il résolut de prendre la clef des champs, et il s'évada le 3 juillet 1895. Repris trois jours après, il s'évada de nouveau le 12 août. Il arriva chez sa mère pris de vin. Il déclara qu'il allait s'embarquer, qu'il reviendrait avec un navire lui appartenant, et chargé de richesses, et qu'il pourrait doter ses neveux et nièces. Quelques jours après, on reçut de lui un message; il faisait dire par un camarade qu'il était interprète dans un café, et qu'il pouvait désormais se charger de sa mère ; il l'invitait à venir le rejoindre. Or, pendant ce temps, il vagabondait dans les environs de Saint-Nazaire et était arrêté, au Pouliguen, pour un vol ridicule, le 22 août, vol commis sans nul doute en état d'ivresse.

Il s'était introduit la nuit précédente, en brisant une vitre, dans la boutique d'un perruquier et avait volé un rasoir qu'il était allé cacher

dans une écurie où il dut passer la nuit. On trouva sur lui un billet qu'il écrivait à sa mère, dans lequel il disait qu'il allait de mieux en mieux, et terminait en lui envoyant un baiser paternel (*sic*). L'écriture était ornée de fioritures assez nombreuses, et ne ressemblait pas à celle de Paré quand il est à jeun. Il avait certainement bu. Il fut renvoyé de la prévention et réintégré à Saint-Jacques, d'où il s'évada de nouveau, en janvier de l'année suivante (1896). Il avait le couteau à la main quand il fut repris par les agents.

De si fréquentes évasions obligèrent de restreindre davantage encore la liberté de Paré dans l'asile et d'augmenter la surveillance dont il était l'objet. Les mesures coercitives, justifiées par ses escapades, accrurent son irritation. Plus que jamais, il écrivit à la justice et à l'administration pour réclamer sa sortie, déclarant qu'il était sain d'esprit, et que la loi de 1838 ne permettait pas de le séquestrer, sous prétexte de l'empêcher de boire. En quoi, d'ailleurs, il était dans le vrai. Mais plus que jamais aussi, magistrats et médecins faisaient la sourde oreille. C'est que la province n'est pas Paris, et qu'il n'est guère possible dans les départements de renvoyer de l'asile comme guéris des sujets qui, immédiatement sortis, occasionnent des scandales et commettent des délits. Ici, ce sont minces détails qui passent inaperçus; aussi je connais un ivrogne délirant qui en est à sa trente-deuxième séquestration ; beaucoup en comptent une vingtaine; très nombreux sont ceux qui en ont quinze ; et quant à ceux qui n'en ont que dix, je n'essayerai pas de les dénombrer, car ils sont légion. Voilà à quoi on est acculé, quand on fait de l'ivresse délirante une maladie mentale, ou à une violation de la loi de 1838, en gardant ces buveurs par mesure préventive, et alors ils se conduisent à l'asile comme Paré à Saint-Jacques, ou à des sorties répétées, aussitôt suivies de réintégration. Or, les médecins ne peuvent pas, en province, se permettre de telles fantaisies; car c'est sur eux que le public rejette toute la responsabilité. S'il n'est pas fou, qu'on le livre à la justice, et qu'il soit condamné; s'il est fou, qu'on le tienne enfermé, dit-il, avec beaucoup de bon sens.

Paré mit tant d'insistance à réclamer son droit, qu'on s'occupa de lui trouver un passage gratuit pour l'étranger, et un permis de naviguer ; mais l'inscription maritime, fatiguée de tous les ennuis que ce marin peu ordinaire lui procurait, s'y refusa net. Alors il s'exaspéra chaque jour davantage ; et à diverses reprises, on l'entendit dire qu'il voulait en avoir un, soit le docteur, soit le surveillant, soit un infirmier pour être renvoyé de l'asile.

Le dimanche, 24 mai 1896, vers 6 heures, un gardien l'aperçut, un poignard à la main, qui se précipitait sur le serviteur Faucampré,

et lui en portait un coup à la tête. Il avait encore trouvé moyen de boire ce jour-là. Le gardien s'élança au secours de son camarade, et au moment où il saisissait Paré, celui-ci le frappa en pleine figure également avec la même arme qui était une longue pointe, qu'il avait en cachette affutée triangulairement et emmanchée dans un morceau de bois.

La situation devenait de plus en plus grave et bien embarrassante pour le Dr Biaute. Il était démontré que la surveillance dont disposait ce médecin était insuffisante. Non seulement Paré, à l'asile, se procurait de la boisson, mais encore des armes meurtrières; l'attentat du 24 mai était le troisième, le dernier avec un instrument spécial, fabriqué à la dérobée. Le Dr Biaute, en effet, n'avait que trois gardiens pour soigner et garder quarante-cinq aliénés agités et dangereux; soit un gardien pour quinze malades. Ils n'étaient pourtant pas munis des cent yeux d'Argus. Il est de toute évidence que dans ces conditions, un homme non seulement sain d'esprit, mais encore intelligent et rusé était certain d'arriver à ses fins. Et pourtant il fallait de toute nécessité sauvegarder la vie du personnel qui était constamment en danger. Le Dr Biaute fut dès lors contraint, à son grand regret, j'en suis certain, de recourir au seul moyen qui fût à sa disposition; celui de tenir Paré camisolé nuit et jour; il n'en avait pas d'autre. Il serait donc absolument injuste de rejeter sur ce médecin la responsabilité de cette très regrettable situation; ce n'est pas à lui qu'elle incombe.

La fureur de Paré, camisolé jour et nuit, n'eut plus de bornes; sa haine contre le personnel s'exagéra encore. Pourquoi cette haine? Elle n'avait pas de raison d'être; les gardiens accomplissaient simplement leur devoir, et exécutaient les ordres qui leur étaient donnés. Mais Paré leur en voulait de le surveiller de leur mieux pour l'empêcher de se procurer de la boisson; il leur en voulait de le maîtriser quand, après s'en être procuré en trompant leur surveillance, il devenait dangereux. Cependant, il se gardait bien d'avouer ces vrais motifs de son animosité, et pour la justifier, il accusait le personnel de le maltraiter, et représentait le quartier comme un cercle de l'enfer du Dante. Voici, à ce sujet, ce qu'il m'a écrit:

« Vous m'avez dit à votre visite de vous faire un relevé de tout ce que je prétends avoir eu à endurer à l'hospice Saint-Jacques. Je vous obéis quoiqu'il m'en coûte de me remémorer ce que je voudrais oublier; aussi je vous prie d'excuser la brièveté de ce petit rapport.

« Il faudrait pour être juste accuser surtout le surveillant C... qui sous des dehors religieux cache l'âme la plus perfide que j'aie jamais vue dans le monde, c'est-à-dire du nord au sud et de l'est à l'ouest

du globe que j'ai parcouru. Vous ne pouvez, cela est impossible, Monsieur le Docteur, vous faire une idée de la méchanceté de ce despote religieux. Non, cela dépasse trop la logique du vice. C'est un ancien malade qui, avec la protection du clergé, est arrivé à être le premier des deux autres surveillants. Il ne faut pas croire que le Dr Biaute l'estime ; non, mais il lui est imposé par la force de l'arbitraire qui règne dans ce soi-disant hospice général. Je vous prie de ne pas croire que je sois le moins du monde persécuté, car j'ai des preuves matérielles de ce que j'écris, et que je peux faire valoir, si M. le procureur de la République, à Nantes, le juge nécessaire.

« Vous avez ici un chef de quartier, Renaud, avec qui j'ai été pendant trois ans à Saint-Jacques et qui peut vous renseigner sur ma conduite. Il peut vous dire ce qu'est le surveillant C... et combien de tours l'on m'a joué. Si vous voulez me mettre en sa présence, je me fais fort de lui faire dire la vérité en ce qui me concerne, car c'est un honnête homme.

« Le quartier des aliénés de Saint-Jacques est digne d'être comparé au temps de l'Inquisition dont le surveillant C..., en l'absence du docteur, remplit le rôle d'une féroce Torquemada.

« Quand, après l'affaire du *Jacques-Paul*, les gardiens de l'asile vinrent me chercher à Paimbœuf, ils me mirent la camisole de force, avec les mains derrière le dos et des entraves aux pieds ; c'est dans cet acoutrement que je fus reconduit dans ma cellule où je fus mis dans un lit et restai attaché quinze jours et quinze nuits après avoir été passé à tabac par deux gardiens. On les renvoya et Renaud vint les remplacer. Après nous eûmes un boucanier qui assommait les malades. Pour avoir dit à la femme d'un père de famille de deux enfants en bas âge que son mari avait été frappé indignement par ce misérable et qu'il en était mort, je fus camisolé et passé de nouveau à tabac d'une rude manière, mais par un juste retour des choses d'ici-bas ce serviteur fut révoqué pour vol. Un ancien garde de prison révoqué vint le remplacer.

« Mais les nommés P..., premier gardien, et Garriteau étaient les plus acharnés et ne m'épargnaient pas les coups. Je ne pouvais pas me plaindre, car M. Biaute ne me croyait pas et ne voulait pas m'écouter. L'arbitraire n'a jamais été poussé aussi loin. Je ne veux pour rien au monde raconter à personne si ce n'est à vous ce que j'ai enduré dans cette maison néfaste, car je suis persuadé de passer pour un fou et cependant c'est l'exacte vérité.

« Après l'affaire Faucampré, commença pour un moi un vrai supplice. M. Biaute donna l'ordre de ne jamais plus me décamisoler

ni le jour, ni la nuit. La camisole, faite exprès pour moi, avait manches en cuir et targettes en fer par devant et par derrière, plus trois baleines ; la nuit, on me passait par-dessus une sangle de six centimètres de large que, chaque soir, les gardiens de la cinquième souquaient de toutes leurs forces.

« Garriteau, comme tous les gardiens de la cinquième, avait toujours dans sa poche une lanière de cuir tressée en huit pour frapper les malades quand ils n'obéissaient pas à leur gré, et le surveillant trouvait cela très bien.

« En plus Garriteau m'avait extorqué toutes mes économies, qui se montaient à 12 francs, en me promettant de passer des lettres à *la Lanterne* et au procureur de Nantes et il les passait à M. Biaute. Vous devez juger comment M. Biaute me voyait après cela.

« Pendant les dix jours qui ont précédé la catastrophe, Garriteau qui avait déjà tué le nommé P..., père de famille, me dit, sur la remarque que je lui fis de sa bestialité, que moi aussi j'y passerais ; c'est alors qu'il redoubla les coups que je recevais ; il m'a même dansé dessus. »

Paré brode. J'ai rapporté fidèlement sa narration, pour fournir tous les éléments de l'affaire et en permettre une complète appréciation. La preuve de ses mensonges m'est fournie par le gardien Renaud, dont il invoque précisément le témoignage et qui fut, avec lui, trois ans à Saint-Jacques, avant d'être l'un de mes meilleurs chefs de quartier. Or, Renaud est très affirmatif. Jamais Paré ne fut maltraité, et la fameuse lanière de cuir est une pure invention. D'ailleurs le Dr Biaute est très sévère pour les services, et il n'hésite pas à révoquer immédiatement tout serviteur brutal. Le motif de l'animosité de Paré contre le personnel est bien celui que j'ai indiqué plus haut. S'il en voulait plus particulièrement à Garriteau, c'est surtout parce que Garriteau était plus particulièrement chargé de le surveiller et de le camisoler. Peut-être aussi l'histoire des lettres a-t-elle un fondement. Il est possible que le malade en ait remis en cachette à ce serviteur, en le priant de les transmettre à *la Lanterne*, et que celui-ci les ait données au médecin. Voilà les origines de sa haine, les mobiles purement passionnels du drame auquel nous arrivons. Mais nous croyons préférable de laisser encore une fois raconter Paré.

« Voyant que ma vie était en danger, je résolus, quoique étant bien attaché, de m'évader, car au moins j'aurais pu donner l'éveil à la justice. Là, cette nuit, je réussis, non sans peine, vers 4 heures du matin, après avoir travaillé toute la nuit, à déchirer avec mes dents le haut du col de la camisole, ce qui me permit de sortir un de

mes bras, mais je n'ai pas pu me défaire de l'autre, vu que la sangle me passait en croix sur la poitrine, avec une baleine. A 5 heures donc, Garriteau qui aimait tant à me frapper entra dans ma cellule, en m'invectivant, comme il faisait chaque matin. Son premier soin fut d'ouvrir le volet pour donner du jour. Pour cela il enleva les écrous qui fixaient une barre de fer mise pour m'empêcher de m'évader et il plaça cette barre perpendiculairement à la fenêtre ; puis il se mit en devoir de me détacher. Il avait à peu près fini, quand il s'aperçut que j'avais essayé de me défaire. Il entra alors dans une grande colère et me dit qu'il allait faire son rapport et que j'allais avoir une camisole plus solide, que d'ailleurs ma place n'était pas ici, mais dans les prisons, et en même temps, me traitant de canaille, il me détacha sur une de mes cuisses un fort coup de lanière. Je ne peux pas affirmer si c'était celle qui attachait ses clefs, ou celle qu'il avait toujours d'habitude dans sa poche, et dont il se servait trop souvent pour frapper les malades, et moi plus que les autres, car ça m'arracha un cri de douleur, et je vis trente-six chandelles.

« Quand j'ai déposé, deux jours après, devant M. le juge d'instruction, je lui ai dit que je portais encore la trace, mais personne n'a jamais voulu vérifier. L'interne, M. Gangloff, a certifié que, le matin de la mort de Garriteau, je ne lui avais pas parlé du coup de lanière que j'avais reçu, et que je n'avais parlé que de mon désir de me venger. M. Gangloff se trompe, ce qui n'est pas étonnant, car il était complètement bouleversé de ce qui s'était passé.

« Aussitôt que j'ai reçu le coup de lanière, je sautai d'un bond à bas de mon lit, et attrapant la barre de fer, je me défendis contre Garriteau. En le menaçant, je l'ai fait reculer jusque dans le corridor, mais le voyant revenir sur moi pour me saisir, je lui ai appliqué sur la tête deux coups de la barre. Il a fait un ou deux pas en arrière, et il est tombé de toute sa hauteur dans la cellule en face de la mienne. C'est alors, je vous le jure, que je vis que j'avais trop frappé. Je ramassai alors vivement un couteau que Garriteau avait laissé tomber dans sa chute, et je repoussai la porte de la cellule où il était étendu. Puis je suis allé trouver le gardien Radenac, qui était dans la chambre au fond du corridor, et dont, par exception, je n'avais pas à me plaindre, toujours armé de ma barre de fer d'une main et du couteau de Garriteau de l'autre, je lui dis : « Retirez-vous ; à vous je ne veux pas faire du mal. » Radenac s'enfuit aussitôt, je me suis barricadé dans cette chambre, décidé à attendre la justice.

« Sachant qu'il y avait au-dessus de la porte de la chambre où je m'étais enfermé une soupente ayant une ouverture sur cette pièce,

l'interne, M. Gangloff, y monta et me dit que je venais de commettre un assassinat. Je lui répondis que je le savais. Il m'invita ensuite à lui remettre la barre de fer et le couteau que j'avais entre les mains ; je refusai, et lui dis que je ne voulais les remettre qu'à M. Biaute. Il insista, et alors, je les fis passer à un gardien qui l'accompagnait, et je barricadai la porte. Je remis aussi à M. Gangloff un grand clou qu'il trouva dans ma paillasse, et que j'avais caché là pour tâcher de dévisser les écrous de la barre de fer de la fenêtre et m'évader.

« A la suite de cette affaire, l'on me mit à la trempe pendant cent trente jours de suite, avec collier en cuivre ; dans les premiers temps, durant six heures, vers la fin cinq heures ; plus une heure de course tout nu, sous prétexte de me réchauffer, autour de cette salle, dite de bains, et sous la surveillance d'un gardien, qui ne me permettait pas de me reposer. Je fus deux fois malade, je faisais le sang ; et lorsque je fus envoyé à la maison d'arrêt, je me suis trouvé dans un paradis, quoique ayant toujours eu les fers aux pieds. J'ai voyagé dans tout le globe, du nord au sud et de l'est à l'ouest ; mais je crois qu'il faudrait que Notre Père Commun crée un autre monde, pour pouvoir trouver des traitements pareils. Je vous jure, sur la tombe à peine fermée de de ma pauvre vieille mère, que je vous ai dit la vérité. »

Je ne ferai pas au D[r] Biaute l'injure de m'arrêter un instant à relever les infâmes calomnies de Paré. Notre collègue de Nantes est trop universellement connu et estimé pour que les racontars fantaisistes de cet homme l'atteignent. Il est utile toutefois de les rapporter car ils montrent bien toute la noirceur de cet esprit pervers qui, pour excuser son crime, invente les choses les plus abominables.

Ce crime a-t-il été un meurtre ou un assassinat ? Est-ce dans le but de tuer Garriteau que Paré avait cherché à se décamisoler durant la nuit ? Était-ce seulement pour s'évader et frappé par le gardien, aurait-il vu rouge ? J'ai vainement cherché dans le dossier qui m'a été communiqué le procès-verbal relatif à la constatation de la trace du coup de lanière. Mais peu importe, car si au point de vue pénal il était important dans l'espèce d'établir la préméditation, le crime, dans les deux cas, est un crime passionnel, non un crime vésanique.

Tout d'abord, il est certain que, ce matin-là Paré n'était pas pris de vin. Camisolé nuit et jour depuis l'attentat du 24 mai, c'est-à-dire depuis douze jours, il n'avait pu se procurer à boire.

D'ailleurs les circonstances de l'acte excluent toute idée d'ivresse délirante, et dénotent au contraire une grande suite dans les idées. La précaution prise d'inviter le gardien Radenac à se sauver parce qu'il était hors de cause est caractéristique à cet égard ; également le

soin de ramasser le couteau échappé à Garriteau, et qu'on s'étonne de voir sur lui dans un pareil milieu. Enfin tous les témoignages s'accordent à dire que le matin du 4 juin, Paré ne délirait pas.

VI

Si donc cet homme était aliéné au moment du crime, c'est qu'en plus de son ivresse délirante, il était atteint d'une maladie mentale. Telle est en effet l'opinion formulée et développée par MM. Ollive et Rouxeau dans un consciencieux rapport minutieusement étudié et dans lequel nous avons largement puisé les éléments de ce travail. Sans conteste, la vie de Paré n'est pas banale ; elle sort de l'ordinaire et tout d'abord on est porté à se dire que celui qui l'a menée n'est pas un être normal. Mais quand on étudie les faits de près on s'aperçoit qu'ils s'expliquent facilement par une fâcheuse passion de boire, n'ayant rien d'irrésistible, et une impressionnabilité excessive à l'alcool, susceptible d'engendrer au moindre écart de l'ivresse délirante. Quoi qu'il en soit, examinons les arguments invoqués par les deux distingués professeurs de l'École de Nantes, pour établir que Paré est un aliéné irresponsable du crime du 4 juin.

Ces Messieurs commencent par démontrer que Paré est un déséquilibré ; ils en fournissent des preuves multiples. Sur ce point, je souscris au passage suivant de leur rapport :

« Il y a chez Paré une tendance irrésistible et presque maladive à dénaturer les faits.

« Toute sa vie il a menti et tous les jours encore on pourrait le prendre en flagrant délit de mensonge. Dans le silence et le calme de sa cellule, tout en travaillant, il prépare et médite le mensonge avec lequel il se propose d'expliquer celui de la veille, ou de lui donner meilleure apparence de vérité. Il ment avec une telle apparence de franchise que même en ayant en mains les preuves formelles de la fausseté de ses allégations, on se prend parfois à douter,... nombreuses évidemment sont les dupes qu'il a faites jusqu'à ce jour, nombreuses sont encore celles qu'il fera qu'il soit ou non rendu à la liberté.

« Généralement les mensonges de Paré s'expliquent par raison d'intérêt. Il ment pour présenter ses nombreuses incarcérations et ses différents internements sous le jour le plus favorable à sa cause. Ses vols n'ont jamais été que de simples farces de matelot en goguette assez drôlement présentées. A l'entendre raconter et expliquer ses nombreuses arrestations, il n'est personne qui ne croirait avoir

affaire à un malheureux boulangiste, traqué par la police pour ce seul délit politique. Ses internements dans les divers asiles où il a été traité ont été le résultat de méprises de la part des médecins traitants. C'est une erreur de ce genre qui l'aurait fait diriger la première fois sur l'asile de Ville-Évrard, au grand ébahissement, dit-il, du médecin de la maison ; et si le Dr Charpentier, de Bicêtre, nous l'a dépeint comme un persécuté, il se trompe et prend pour lui un de ses camarades, Nantais comme lui, et interné pour ce motif vers la même époque. Par contre, il saura peut-être tout aussi bien, pour le besoin de sa cause, inventer des histoires d'expertise médico-légale dont il aurait été l'objet.

« Mais Paré ment quelquefois aussi sans motif bien apparent, pour mentir, pour le seul plaisir d'altérer la vérité, d'intéresser, comme font souvent les hystériques, par besoin de se mettre en évidence, et peut-être aussi de se moquer de ses auditeurs, magistrats ou médecins. On recherche en vain les raisons de certains contes qu'il a faits : cette fameuse condamnation à dix ans de travaux publics pour avoir cassé une bouteille sur la tête de son commandant dont il ne reste aucune trace dans son casier judiciaire et qu'il nous a affirmé être une pure plaisanterie ; ce mariage qu'il aurait contracté à Saïgon vers 1871, et dont il aurait eu deux enfants..., et mille autres faits, tout aussi apocryphes, que nous ne pouvons songer à énumérer ici.

« Cette tendance si continuelle à dénaturer la vérité n'a pas été sans compliquer singulièrement notre expertise ; elle nous a rendu encore plus difficile d'établir ce qui, chez Paré, peut être imputé à un trouble permanent des facultés mentales. Aujourd'hui encore, nous pouvons nous demander quelquefois jusqu'à quel point Paré est conscient de tel ou tel mensonge qu'il a fait ; si, à force de mentir en toutes les circonstances de sa vie, il n'est pas arrivé à se créer un passé tout de fantaisie, dont il est la première dupe ; si même il n'a pas été bien souvent le jouet de son imagination. Bref, s'il n'est pas, aujourd'hui, un peu hors d'état de reconnaître ce qu'il y a de vrai et de faux dans tout ce qu'il a raconté.

« Paré, enfant, était doux, caressant, affectueux ; Paré, adulte, est resté un être très impressionnable. Il est susceptible, facilement irascible, mêlé à toutes les bagarres et prêt à prendre parti dans toutes les querelles. Il aurait assez facilement des sentiments élevés, des idées généreuses ; une pensée qui semble le hanter, c'est celle de doter ses neveux et de mettre sa vieille mère à l'abri du besoin.

« Nous avons entendu parler d'une conduite brillante qu'il aurait eue lors d'un incendie, à Toulon, en 1873 ; et, il n'y a pas très

longtemps, il se serait, au péril de sa vie, jeté au devant du poignard d'un forcené pour sauver celui à qui le coup était destiné. C'est lui qui nous a raconté ce dernier exploit, en nous montrant les cicatrices des deux blessures qu'il avait reçues dans la circonstance. Et quelque défiance que nous devions avoir pour tout ce que raconte Paré, nous croyons le fait possible ; nous aurions entre les mains des pièces officielles attestant la parfaite exactitude de ce qu'il a avancé que cela ne nous étonnerait pas.

« Paré a toujours été un caractère faible, mou et sans énergie, se laissant des plus facilement dominer et entraîner. Tout enfant, il était tel et ne semble pas avoir changé depuis. A jeun, nous a dit sa sœur, un enfant l'aurait mené. Quand il a de l'argent, sa bourse est au premier venu; sa famille connaît si bien son faible qu'elle n'a rien de plus pressé, lorsqu'il arrive à Nantes, que de lui prendre son argent, quand elle le peut, et elle ne le lui rend que par fraction au fur et à mesure de ses besoins ; c'est le seul moyen de l'empêcher de le dépenser sottement, pour le plus grand profit de l'ami de la veille.

« Quand Paré sort de l'asile, irrégulièrement ou par décision administrative, c'est évidemment avec le ferme propos de prendre aussitôt la mer, pour terminer ses vingt-cinq ans de navigation. C'est le désir constant qui se manifeste dans ses lettres aux magistrats, dans sa conversation avec les médecins qui ont été appelés à le voir ; il n'est pas libre depuis cinq minutes, qu'il a déjà oublié toutes ses bonnes résolutions.

« Il est certains des actes de Paré qui portent bien le cachet d'une détermination brusque, irréfléchie et inexplicable (vol du képi de garde national et du poulet, à Toulon, 1873). Quelques-uns de ses mensonges ne peuvent être expliqués autrement. Cette manie d'écrire à tout propos et sans aucune raison, si remarquable chez lui, cette impulsion à entrer au cabaret dès qu'il est libre, tout cela nous porterait à regarder Paré comme un impulsif. »

Certainement, le cerveau de Paré n'est pas un cerveau absolument normal. La vie qu'il a menée en fournit la preuve ; et nous en connaissons la cause, qui est l'alcoolisme paternel, aggravé par une insolation et l'impaludisme ; mais chez lui, la déséquilibration n'est pas poussée jusqu'à la folie ; seule, elle ne justifierait, à aucun titre, son maintien dans un asile d'aliénés ; et nous partageons aussi l'opinion de M. Jouon qui dit :

« Sa nature, il est vrai, est loin d'être parfaite.

« Il est menteur, hâbleur, fanfaron, se donne toujours le beau rôle, et se complaît dans l'énumération des actes de courage, de

dévouement, de charité qu'il aurait accomplis, et des témoignages de satisfaction qu'il aurait reçus.

« Avec cela, il est violent, irascible, impatient des contraintes morales et sociales, et porté fortement aux boissons alcooliques qui, très facilement, le jettent en délire.

« En un sens, on peut appeler dégénéré ce tempérament, si on le compare à l'homme idéal qui sait contrôler et contenir toujours ses impulsions passionnelles ; mais il ne saurait obtenir le bénéfice de l'irresponsabilité, telle que l'a déterminée l'article 64. »

Pour MM. Ollive et Rouxeau, Paré est aussi un dipsomane, et voici comment ils s'expriment à cet égard : « De tout temps Paré a bu et s'est enivré. Le témoignage de sa sœur est formel sur ce point. Toutes les fois qu'à notre connaissance, il a été arrêté, et le nombre des arrestations que nous connaissons est déjà fort respectable, les témoignages s'accordent presque toujours à établir qu'il paraissait plus ou moins pris de boisson.

« La tendance de Paré à boire est excessive, vraiment pathologique. Il n'a pas mis le pied hors de la prison, il n'est pas sorti de l'asile, qu'il recommence à courir les cabarets, et dès le soir, on est souvent obligé de l'arrêter de nouveau. A l'asile même, il trouve le moyen d'ouvrir les armoires qui contienent du vin ou réussit nous ne savons comment à s'en procurer.

« Paré, pris de vin, ne présente quelquefois pas d'autres symptômes que de la turbulence et de l'excitation, avec quelques courtes divagations, susceptibles de se dissiper rapidement, mais aussi de le rendre capable des pires violences, comme cela arriva lorsqu'il faillit tuer un gardien à l'asile Saint-Jacques. Mais, fort souvent, Paré, pris de vin, présente des symptômes plus graves et plus persistants : délire, hallucinations, insomnie, tremblement généralisé, soubresauts des tendons, etc., etc. Peut-être faudrait-il voir un accès semblable dans cette maladie qu'il fit à Saïgon, en 1872, et dont il a parlé tour à tour, en s'accommodant aux circonstances, suivant son habitude, tantôt comme d'une insolation, tantôt comme d'une maladie mentale, qui aurait provoqué une expertise médicale, tantôt enfin comme d'une simple suite d'orgie. Bref, le plus souvent, Paré ivre est un aliéné dangereux, et la nécessité de son internement ne saurait alors faire de doute pour personne. Très rapidement, à la suite de l'internement, les symptômes intellectuels et physiques de l'alcoolisme s'amendent; l'obtusion intellectuelle, l'hebétude consécutive à l'excitation disparaissent, et quelques jours ne sont pas écoulés que Paré est redevenu calme et lucide, et peut sembler com-

plètement guéri des troubles intellectuels qui ont motivé son internement. Le fait a été constaté à Ville-Évrard, à Bicêtre et à Nantes. Paré, tel que nous l'avons vu à Saint-Jacques ou à la maison d'arrêt de Nantes, n'a pas de tremblements ; la parole et l'écriture sont nettes et faciles; le sommeil serait bon ; il a toujours affirmé que ses fonctions digestives s'accomplissaient régulièrement, qu'il n'a pas de pituite matinale, un peu d'anorexie seulement, dont il s'est plaint à diverses reprises, et c'est tout.

« Il est certain que ce n'est pas à la simple inspection de son état physique actuel que nous serions en droit de porter le diagnostic d'alcoolisme chronique. »

Oui, la tendance de Paré à boire est excessive ; non, elle n'est pas vraiment pathologique. J'ai eu occasion déjà plus haut de l'établir, en démontrant que non seulement il n'avait jamais présenté lors de ses emprisonnements et de ses longs isolements, aucune crise d'appétence morbide avec souffrances physiques, par manque d'alcool, mais encore qu'il était maître absolu de sa passion de boire, quelque grande qu'elle fût, car il savait parfaitement s'abstenir de tout écart quand il était de son intérêt d'être sobre. A l'asile de Nantes même, il est resté parfois des laps de temps très longs sans chercher à se pocurer de la boisson, dans l'espoir que sa bonne conduite lui rendrait sa liberté; et c'est seulement après avoir constaté l'inutilité de cette sagesse, qu'il s'est laisser aller aux désordres que nous avons rapportés.

Lorsqu'on sut dans mon service que j'allais recevoir cet homme, le personnel manifesta une certaine émotion. Certes, il avait conservé le meilleur souvenir du malade de 1887 et 1888; mais la presse avait raconté de lui de tels méfaits et l'avait peint sous de telles couleurs que tout le monde croyait à sa complète transformation. Pour moi, j'acceptai sans inquiétude la mission que me confiait le parquet de Nantes, car j'étais certain que Paré à Ville-Évrard ne boirait pas et aurait une conduite exemplaire ; et j'avais cette certitude parce que je savais qu'il n'etait pas un malade, qu'il n'était pas un dipsomane, et comme il était de son intérêt d'être sobre, j'étais sûr qu'il le serait. Et il le fut en effet, comme nous le verrons plus loin. La tendance de Paré à boire n'est donc pas pathologique.

Sans être absolument affirmatifs, MM. Ollive et Rouxeau ne seraient pas éloignés de croire à l'existence de l'épilepsie chez Paré, comme le montre le passage suivant de leur rapport :

« Paré est il un épileptique?

« Sa sœur nous a affirmé qu'étant enfant, il ne tomba jamais du

haut mal, à sa connaissance, tout au moins. Elle n'a pas remarqué non plus qu'il ait pissé au lit plus tard que les autres enfants.

« Cependant Paré a été traité au quartier des épileptiques à Rouen, pendant trois mois, en 1888. Le fait est certain, et nous savons d'autre part, d'après le propre témoignage du principal intéressé, c'est-à-dire de lui-même, qu'il avait bien vers cette époque-là des troubles nerveux assez bizarres. Car, en dehors de ses zones d'anesthésie, il avait de temps à autre des crises de tremblement et de faiblesse dans les jambes au cours desquelles il lui arrivait de tomber sur les genoux.

« Considérons enfin qu'à la fin de cette même année (12 novembre 1888), le Dr Garnier, qui le vit au Dépôt, parle, à son sujet, d'*accès épileptiformes avec morsures de la langue*, *hébétude*, *yeux injectés*, *facies congestionné et tuméfié*, et que Paré fut dirigé sur le quartier des épileptiques, à Bicêtre, dans le service du Dr Charpentier.

« Là, nous a dit Paré, il n'aurait pas eu de nouvelles attaques, et le médecin traitant n'aurait pas tardé à le faire passer aux ateliers. Il est certain que le Dr Charpentier n'a jamais mentionné l'épilepsie dans ses certificats au sujet de Paré; et qu'à Nantes, nous n'avons pas entendu dire qu'il soit tombé une seule fois. Il ne lui est pas arrivé d'uriner au lit. Nous avons à ce sujet interrogé le personnel de la maison d'arrêt, et les renseignements recueillis sont négatifs; sa langue ne porte pas de trace de morsures.

« Nous devons toutefois rappeler cette crise singulière qu'aurait eue un jour Paré à Saint-Jacques, quelque temps après le meurtre de Garriteau, au moment où on venait de le mettre dans son bain. En raison des antécédents de Paré, et malgré l'opinion émise par les gardiens présents à la scène, nous serions tentés de ne pas la croire simulée, quelle qu'en puisse être la nature. »

Voici le fait auquel il est fait allusion ici :

« Vers le milieu d'octobre, nous eûmes connaissance de certains incidents qui nous parurent d'un haut intérêt. Dans les premiers temps que Paré fut soumis à l'usage des bains quotidiens, il avait eu déjà une crise singulière. Un jour qu'on venait de le faire entrer dans sa baignoire, il se mit tout à coup à divaguer, appelant Marie... ma mère; puis il resta, pendant quelque temps, le regard vague, comme s'il ne voyait pas, et battant l'air de ses bras. Il n'eut pas l'air de s'apercevoir qu'on le retirait de sa baignoire. L'eau du bain était à une température modérée; les gardiens furent les seuls témoins de la scène et pensèrent que Paré simulait une attaque, pour faire

suspendre un traitement qui pouvait l'importuner. Nous réservons notre opinion au sujet de cette scène qui resta d'ailleurs isolée. »

Paré a eu, à deux reprises différentes, des attaques d'épilepsie, c'est certain, à Rouen et à Paris en 1888. Mais j'ai déjà montré que les accidents convulsifs qu'il présenta alors n'appartenaient pas à la névrose épilepsie, mais étaient des crises épileptiformes, de nature alcoolique, qui disparurent vite avec la disparition de la cause, sous l'influence de l'isolement. C'est que chez les buveurs délirants, l'exquise impressionnabilité du cerveau à l'alcool s'étend aussi à la moelle; en même temps que celui-là se perturbe sous l'influence de la liqueur enivrante, et manifeste cette perturbation par des troubles découlant des fonctions qui lui sont propres, c'est-à-dire par des hallucinations et du délire, celle-ci se perturbe simultanément et manifeste cette perturbation par des troubles découlant également des fonctions qui lui sont spéciales, c'est-à-dire par des tremblements généralisés ou localisés, des crampes ou des anesthésies. Il est assez rare de trouver, en effet, des cellules cérébrales instables avec des cellules médullaires stables; d'ordinaire tout se tient dans l'axe cérébro-spinal.

Quant au fait de la baignoire, dont furent témoins les gardiens de l'asile de Nantes et qui resta isolé, je ne serais pas éloigné d'accepter l'opinion de ceux qui assistèrent à la scène et la jugèrent simulée, pour mettre fin à un traitement désagréable. Et puis, qui sait si ce jour-là cet homme n'avait pas encore trouvé moyen de boire? Avec lui, tout est possible. Dans tous les cas, il n'est pas permis de s'autoriser de ce seul, fait mal observé et qui ne s'est jamais plus reproduit, pour faire de lui un épileptique vrai.

Dégénéré, dipsomane et peut être épileptique, Paré serait encore un persécuté et un mégalomane, d'après MM. Ollive et Rouxeau.

« De bonne heure, Paré manifesta des idées de grandeur et d'orgueil : Tu seras ma domestique, disait-il à sa sœur, alors qu'il était encore tout enfant; je ferai une grande fortune. Il paraît bien certain que Paré s'est toujours cru appelé à jouer un certain rôle dans le monde. A maintes reprises, on l'a chargé de postes de confiance : gardien de caisse, précepteur des mousses. Il aurait même été commissaire de police dans les colonies. Il a eu sa part d'influence comme cette fois où, avec l'aide d'un jésuite, il fit avoir à un pauvre diable d'ingénieur une place qui le mettait lui et sa famille à l'abri du besoin. Après une de ses évasions de Saint-Jacques, il dit qu'il va revenir avec un vaisseau et des richesses sans nombre; quelques jours plus tard, alors que pauvre, vagabond et mendiant, il va

bientôt être arrêté par la police, il dit encore qu'il a une position, qu'il se charge désormais de sa mère et qu'il faut la lui envoyer.

« Dans les bagarres boulangistes, c'est lui qui dirige les mouvements, harangue les manifestants et se fait porter en triomphe. Il a toujours eu des protecteurs puissants, généraux, amiraux, hauts fonctionnaires de toutes sortes, tout le monde s'est intéressé à lui. C'est le général Boulanger qui a pris fait et cause pour lui et l'a fait sortir de l'asile d'aliénés où il était arbitrairement séquestré, et ce n'est rien moins qu'au président Carnot lui-même qu'à deux reprises il veut aller conter ses doléances. Sa conversation, sa correspondance ne sont émaillées que de noms brillants : M. de la Pérouse par ci, M. de la Bourdonnaie par là... Il parle de tout ce monde, à sa sœur et à sa mère, comme s'il s'agissait de vieux amis de la famille. Inutile de dire que celle-ci ne sait pas de qui et de quoi le malheureux veut parler. Il est lui-même un personnage important : Vous ne savez pas à qui vous avez affaire, dit-il un jour au sergent de ville qui l'arrête pour vol, je me nomme le comte de Vallé (1873). Je vais vous faire casser demain, dit-il à un autre agent qui l'arrête, en 1886, par M. Cleveland, président des États-Unis, dont je suis l'intime ami. En d'autres circonstances, il prend le *de*, et à une certaine époque, il n'est connu que sous le nom de Paré de Mézières. Il lui arrive même de signer en plein Louis de Mézières. Il se pare ainsi, en l'embellissant, bien entendu, du nom de sa mère, Louise-Anne Mézières. Il y a chez Paré une idée fixe dont nous rencontrerons plus d'une fois la trace manifeste, dans sa correspondance et dans les pièces officielles qui le concernent. Paré se croit le fils adultérin d'un grand personnage. Nous le voyons en 1873 se donner comme fils de père inconnu et de Louise Paré; en 1877, il écrit, dans une lettre au commissaire de police, ne pas connaître l'hauteur (*sic*) de ses jours. Il laisse pourtant bien deviner quel est le personnage qu'il a adopté comme père. Je suis le bâtard d'un amiral et le fils d'une sœur de charité... lui dit-il ensuite; et cet amiral dont il se croit alors le fils, c'est celui dont, à une certaine époque, le nom revient à chaque instant dans sa bouche et dans sa correspondance, celui qui, à l'entendre, l'aurait protégé en maintes circonstances, et dont la pensée le préoccupa à tel point qu'il s'imagina avoir été élevé par la famille de celui-ci. Quel a été le point de départ de cette vésanie chez Paré? Est-ce cette parole qu'il attribue à l'amiral, lorsque en 1870, il fut question de son entrée dans la marine de l'État : Je connais sa mère? Est-ce la bienveillance que l'amiral témoigna à sa mère, veuve d'un marin noyé en Loire, avec deux enfants sur les bras, en lui facilitant

le paiement d'une rente viagère ? Toujours est-il que cette idée fixe semble encore, en 1887, hanter la cervelle de Paré. J'ai espoir, écrit-il à sa mère, le 15 août, dans une lettre datée de Liverpool, lettre qui nous paraît bien émaner d'un aliéné, que vous verrez l'ami de C...; l'ami de C... n'est autre que l'amiral, mort et enterré à cette époque depuis près de dix-huit mois.

« Cette idée d'une naissance distinguée, bien qu'illégitime, semble encore aujourd'hui posséder Paré ; et nous ne serions pas étonnés, qu'au fond du cœur, il ne se flattât pas encore d'être le fils d'un personnage important, d'un évêque peut-être. Toujours est-il qu'il nous a fait part de cette opinion qu'on aurait eue, dit-il, de sa naissance dans son entourage. Il affecte il est vrai, pour son compte personnel, de considérer tout cela comme un commérage sans importance. Il n'en parle que quand il le veut bien ; mais il en parle cependant avec une telle complaisance même et sans honte, sans se douter surtout qu'il atteint ainsi la réputation de sa mère, sa pauvre vieille bonne femme de mère, dont il parle toujours par ailleurs avec attendrissement. Nous avons entre les mains des certificats attestant la parfaite honorabilité de la mère de Paré et l'estime dont elle aurait toujours joui dans son quartier. Cette opinion concernant sa naissance n'a donc jamais dû siéger que dans l'imagination de Paré.

« Tout cela n'indique-t-il donc pas encore chez Paré un état pathologique ? Et ne sommes-nous pas autorisés à admettre, chez lui, l'existence à l'état permanent d'une ébauche de mégalomanie ? Sans doute il n'y a pas pour l'ordinaire chez lui cette extravagance dans l'aberration que l'on a l'habitude de voir chez les mégalomanes avérés. Son erreur est plus raisonnable, mais enfin il y a erreur; erreur d'interprétation, conceptions fausses. En tout cas, la moindre dose d'alcool renforce immédiatement cette ébauche de mégalomanie, la met en vigueur et, dans plusieurs circonstances, l'a manifestement transformée en délire véritable. Il est plusieurs de ses lettres qui semblent bien émaner d'un mégalomane avéré, d'un dégénéré atteint du délire des grandeurs. Qu'on n'aille pas surtout invoquer contre l'existence réelle de cet état pathologique, ce fait que Paré sait bien n'être qu'un pauvre marin sans ressources, sous l'inculpation d'un crime capital. Cela d'ailleurs n'est pas prouvé, et tous les jours on voit des mégalomanes incontestés reconnaître l'infimité de leur position sociale et la cause de leur arrestation, en même temps et du même coup qu'ils s'attribuent toutes les puissances et toutes les richesses. »

A cela M. Jouon répond : « Quant au délire des grandeurs, il reste également pour moi plus que douteux.

« Sans doute Paré s'est dit, parfois, enfant adultérin d'un personnage important ; mais il faut convenir que, né pendant une très longue absence de son père, il a pu croire de bonne foi aux railleries ou aux injures que cette circonstance suggérait. Notons d'ailleurs que, loin d'être l'esclave de cette pensée, il en reste parfaitement le maître. Il s'en tait ou il en parle quand il veut, la déclarant même, devant nous, une simple plaisanterie à laquelle il n'a jamais cru. Ce n'est donc pas pour lui une idée tyrannique, comme les idées de grandeur qui dominent et entraînent à des actes de folie ceux qui commencent une paralysie générale.

« Enfin une idée, née dans l'enfance et demeurée trente ans la même, portant sur un seul et unique point, ne mérite en rien d'être assimilée, même comparée à la mégalomanie.

« Paré, aujourd'hui, après trente ans de ce prétendu délire des grandeurs, se rend un compte exact de sa situation. Il sait très bien n'être qu'un matelot sans ressources, détenu à l'asile comme alcoolique tapageur, et poursuivi pour meurtre de son gardien.

« Toute son ambition, maintenant qu'il a échappé au gilet de sûreté et à son internement dans l'asile, c'est de paraître au plus tôt devant les assises, et enfin de reprendre la navigation sous un pavillon étranger après son acquittement, ou tout au moins une condamnation à temps qu'il espère. »

La vérité est que Paré ne se prétend issu d'un père éminent que quand il est pochard, et ce n'est même point là la manifestation d'une idée fixe, car ce père varie selon les jours, tantôt c'est un amiral, tantôt un riche armateur, tantôt un évêque. Pris de vin, il renie même sa mère qu'il aime de tout cœur et dont il ne parle dans son état normal qu'avec vénération. Il s'est prétendu, une fois, fils de mère inconnue ; une autre fois, fils d'une sœur de charité. Il ne faut voir, dans tout cela, que des propos d'ivrogne. Quand Paré est à jeun il ne dit jamais de telles sottises. Il est possible qu'au fond, il ne soit pas bien certain d'être l'enfant de celui dont il porte le nom. Il n'a jamais connu son père et il est venu au monde pendant une très longue absence de celui-ci. Il a plus d'une fois entendu les railleurs et les méchants lui reprocher sa naissance. Il a pu peut-être chercher quel est celui qui lui aurait donné le jour. Mais s'il en est ainsi, il n'en parle jamais quand il n'a pas bu, et en parlerait-il, qu'on ne trouverait là aucun des caractères de la mégalomanie.

Et, il n'est pas plus un persécuté qu'il n'est un mégalomane. Que

nous disent MM. Ollive et Rouxeau : « Jusqu'à la fin de 1888, les certificats de Ville-Évrard et de Bicêtre, qui nous ont été communiqués, ne contiennent guère que la mention de délire, ou de la convalescence de délire alcoolique. A la fin de 1889, notre distingué confrère le Dr Charpentier est plus précis. Il nous montre Paré susceptible, facilement irascible, renvoyé des ateliers pour cause de dispute, vivant isolé avec les autres persécutés du service. Il dit formellement que *Paré manifeste, par intervalles éloignés, des idées de persécution et de l'agitation avec délire.*

« Une pareille attestation, venant d'un homme aussi autorisé que le Dr Charpentier, ne peut qu'être prise en grande considération par nous-mêmes, et nous devons déclarer que tout ce que nous savons sur le compte de Paré est bien de nature à nous faire admettre complètement cette opinion. Rappelons quelques faits : Dès son enfance, il aurait été en butte aux mauvais traitements de sa sœur; en le menant à l'école elle le battait; il était son souffre-douleur. Plus tard, elle n'a cessé de lui vouloir du mal. En plusieurs circonstances, elle aurait écrit des lettres anonymes pour le faire enfermer. Dans d'autres circonstances, ce n'est ni plus ni moins que l'amiral Aube lui-même, ministre de la marine, qui, pour se débarrasser de lui, l'aurait fait interner.

« A l'Élysée, on lui a refusé de voir son ancien commandant, attaché à la personne du président ; aussi veut-il tuer le président Carnot, pour mettre Boulanger à sa place. Après son équipée de Paimbœuf, il ne fut pas loin de croire qu'il avait été dans la circonstance victime, sinon d'un guet-apens, du moins d'une machination odieuse ; et encore aujourd'hui, il se montre indigné de cet internement qui lui fut infligé sur la déposition d'un simple maître au cabotage. A Saint-Jacques, il a toujours été victime des innombrables secrets dont sa mauvaise étoile n'a cessé de le rendre maître ; c'est évidemment là ce qui a ameuté contre lui tout le personnel de l'établissement. Aussi son existence au quartier des aliénés a-t-elle été un enfer véritable, traqué, maltraité par tout le monde. Et non seulement il se croit une victime, mais encore il se pose en redresseur de torts. Il se croit appelé à réparer toutes les injustices dont il croit victimes ses camarades de détention, et veut les faire bénéficier de ses actes de vengeance. Ce sont là de petits faits si l'on veut; mais enfin, pris dans leur ensemble, ils ont bien certainement leur valeur, et ne sauraient être négligés ; et, venant après la constatation si formelle faite à Bicêtre par M. Charpentier, ils prennent immédiatement une haute importance. »

Mais les deux professeurs de Nantes se basent surtout, pour diagnostiquer chez Paré le délire des persécutions, sur ce qui suit : « Toute autrement importantes sont les deux scènes suivantes, qui se passèrent sous les yeux du Dr Biaute, et presque coup sur coup, vers le milieu du mois d'octobre. Un jour que Paré avait la diarrhée, et qu'on lui faisait prendre par ordonnance de M. Biaute une cuillerée d'une potion au bismuth et au laudanum, Paré sembla tout à coup pris de fureur, et, repoussant la cuiller, il s'écria qu'on voulait l'empoisonner.

Le surlendemain de ce jour, M. Biaute vint le voir dans sa cellule. Aussitôt, Paré qui était couché se leva et se traînant presque à genoux, en suppliant, l'œil hagard, jusqu'aux pieds de notre confrère il le pria de lui pardonner et de ne pas l'empoisonner. Il semblait, nous a dit le Dr Biaute, être dans un état de terreur profonde. Pour lui rendre un peu de calme, M. Biaute fit suspendre l'administration de la potion.

« Vers la même époque, un beau jour que Paré prenait son bain, il sortit tout à coup de sa baignoire, en hurlant et criant qu'on voulait l'y faire cuire ; l'eau, nous déclara le gardien, était à peine tiède. Le surlendemain, à la visite du médecin, Paré renouvela ses plaintes ; il paraissait comme pris de vin, et nul doute, nous a répété à maintes reprises M. Biaute, que quiconque l'eût vu en cet état, n'eût pas hésité un instant à le croire ivre. Et tout à coup, prenant un air tragique, le regard fixe et hagard, le doigt tendu vers un coin de la chambre, il déclara qu'il avait bien vu, là, au bout de sa baignoire, pendant qu'il prenait son bain, un gardien qui ne le perdait pas de vue, avec un poignard caché sous sa blouse, et tout prêt à l'en frapper.

« Il nous paraît impossible de ne pas attribuer une extrême importance à ces faits qui nous ont été racontés par M. Biaute, et en présence duquel ils se sont passés. L'authenticité n'en peut donc faire aucun doute. Nous avons, à ce sujet, interrogé les gardiens, témoins de la scène, et en particulier, lors de la seconde de ces crises, l'idée que Paré délirait s'imposa absolument à leur esprit.

« Il y a eu là bien évidemment coup sur coup deux accès de délire, survenant en dehors de toute influence alcoolique, et dans l'un des deux tout au moins, des hallucinations de la vue des mieux caractérisées. Le délire moral s'est là compliqué de délire sensoriel ; et ce sont probablement des crises de ce genre que M. Charpentier put constater chez Paré, à Bicêtre, à intervalles assez éloignés. Elles montrent que Paré peut, sans hésitation, être défini un persécuté. »

« Je ne partage pas cette opinion, écrit M. Jouon. D'abord ce prétendu délire de la persécution ne s'est manifesté, pendant les six ans de séjour à Nantes, que par la plainte naturelle d'un homme qui, se sentant maître de sa raison, réclame sa sortie d'un asile d'aliénés. Impuissant à comprendre les motifs d'ordre administratif qui le font retenir au milieu des fous, il se fâche et accuse. Ce n'est pas là du délire, mais l'exercice d'une logique normale et rien dans ses paroles, ses écrits ou ses actes, ne rappelle le délire des persécutés. Ceux-ci se croient épiés, desservis, dénoncés, menacés, et accusent au hasard tel ou tel, suivant les illusions sensorielles et les hallucinations qui les travaillent. Or, Paré n'a ni illusion, ni hallucination, ni incohérence de pensée.

« Devant nous, et au milieu de conversations poussées jusqu'à la fatigue, sollicité par des questions ou insinuations susceptibles d'évoquer des souvenirs ou des plaintes de persécution, Paré n'a donné aucune marque d'un tel délire.

« Au contraire, il déclare n'avoir à se plaindre gravement de personne, et les gardiens mêmes avec lesquels il s'est battu, il ne leur fait que des reproches modérés. Il ne se plaint en somme que de son internement ; convient l'avoir mérité autrefois, mais prétend aujourd'hui le voir finir.

« Cependant une pièce du dossier contredirait mon opinion.

« Le signataire est une des personnalités les plus éminentes de la médecine mentale, et si la mission d'un expert était de contresigner purement et simplement les conclusions d'experts antérieurs, je m'inclinerais avec empressement devant le diagnostic d'un spécialiste aussi remarquable.

« Je suis, à mon grand regret, empêché de le faire. On remarque, en effet, dans cette pièce une mention absolument erronée. Non seulement il est inadmissible qu'un matelot, coupable d'avoir cassé une bouteille sur la tête de son commandant, en soit quitte pour une condamnation à dix ans, mais le casier judiciaire n'en parle pas.

« C'est donc une pure invention de Paré (qui du reste ne s'en fait pas faute), et dès lors ne peut-on pas soupçonner que d'autres mensonges et ses plaintes d'internement prolongé ont donné l'apparence d'un délire de persécution.

« Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, j'aimerais encore mieux m'y rattacher que d'admettre le fait inouï d'un délire de persécution guéri par le simple transfert de Bicêtre à Nantes, subitement et définitivement.

« Subitement, en effet, car à son arrivée à Saint-Jacques, un observateur des plus sagaces, M. le Directeur, n'en constate pas trace.

« Définitivement, car les deux lettres si remarquables et si complètes de M. le Dr Biaute, donnant le portrait mental de Paré, ne font nulle mention d'un délire de persécution; et quand, au début de notre expertise, il a eu la complaisance de nous signaler les points défectueux de l'inculpé, il nous parla non d'un délire de persécution, mais d'un délire des grandeurs, forme vésanique quasi exclusive de la première.

« En tout cas, il reste évident que ce délire (eût-il existé réellement à Bicêtre), ce que je n'oserais nier absolument, avait disparu complètement depuis, et ne pouvait jouer aucun rôle dans l'événement du 4 juin 1896. »

Paré n'est pas un persécuté; car le délire des persécutions est un délire continu et chronique, non un délire intermittent. Il est entretenu par des hallucinations constantes de tous les sens, hormis précisement du sens de la vue. Mais par contre, les deux crises délirantes dont M. Biaute fut témoin sentent furieusement l'alcool; si bien que ce médecin déclare lui-même que le malade paraissait pris de vin, et que quiconque l'eût vu en cet état, n'eût pas hésité un instant à le croire ivre. Il n'avait pas bu, affirment les deux éminents professeurs de Nantes. En sont-ils bien certains? Quand on songe à l'habileté avec laquelle cet homme, ainsi qu'ils le reconnaissent dans leur rapport, se procurait à boire à l'asile et à la petite quantité d'alcool nécessaire pour le mettre en délire, on ne peut s'empêcher d'avoir des doutes, d'autant plus que ces crises sont les seules qui aient été constatées, et qu'il est bien établi que dans les endroits où ce buveur n'a pu obtenir de la boisson, comme à la prison maritime durant dix-huit mois, à Gaillon durant quinze mois, et à la prison de Nantes durant huit mois il n'a jamais déliré; de même quand il a cru de son intérêt d'être sobre pour obtenir sa sortie, comme à Ville-Évrard et à Saint-Jacques, même durant fort longtemps.

Cet homme n'est donc en dernière analyse ni un dipsomane, ni un épileptique, ni un persécuté, ni un mégalomane. En temps ordinaire Paré est sans délire, a écrit M. Biaute dans un de ses rapports; voilà la vérité; seulement, une simple goutte d'alcool suffit pour perturber sa raison durant un temps plus ou moins court; et cette goutte d'alcool il est maître de la prendre ou de ne pas la prendre. Je partage donc absolument l'opinion de M. Jouon, et je trouve très regrettable que le meurtrieur de l'infortuné Garriteau, qui mourut à 7 heures du soir sans avoir repris connaissance, avec une double frac-

ture du crâne, n'ait pas été poursuivi. Le jury de la Seine vient de condamner pour assassinat aux travaux forcés à perpétuité un de mes anciens malades, isolé *sept fois* à Ville-Évrard pour ivresse délirante avec crises épileptiformes. Qui sait si le jury de la Loire-Inférieure n'en eût pas agi de même?

VII

Paré est arrivé à Ville-Évrard dans mon service, le 14 juin 1897, et il y est resté jusqu'au 8 février 1898. Durant ces sept mois et demi il n'a donné aucun signe d'aliénation mentale; sa conduite fut irréprochable et son travail excellent. Je lui laissai toute liberté dans le quartier, et il fut soumis au régime abstinent; pas même de l'eau rougie aux repas; du lait, du thé, de la gentiane et de l'eau filtrée. Je voulais m'assurer si cette privation de tout excitant alcoolique n'amènerait pas de phénomènes d'abstinence et un besoin pressant de boire. Il n'en fut rien, et Paré ne souffrit pas de ce régime. D'un autre côté, autour de lui, le personnel et d'autres malades buvaient du vin. J'avais encore là le moyen de vérifier s'il saurait résister à la tentation; il a parfaitement résisté; et pas un instant il n'a essayé d'obtenir, en cachette, un peu du breuvage dont il est si friand. Aussi n'a-t-il jamais déliré, fournissant une fois de plus la preuve qu'il est maître de sa soif, et qu'il n'est aliéné durant quelques heures qu'après boire.

L'état physique de Paré est très exactement décrit dans le rapport de MM. Ollive et Rouxeau, et nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire le passage suivant : « Paré a eu quarante-six ans au mois de décembre dernier, mais il porte davantage ; son attitude est assez correcte et digne; c'est un homme de taille moyenne, très solidement charpenté, à musculature vigoureuse. Le régime de Saint-Jacques n'était pas nuisible à sa santé ; les bains quotidiens, les exercices physiques auxquels il était astreint tous les jours semblent même avoir eu une influence assez favorable sur sa nutrition. Il avait alors, quand nous le vîmes à l'asile des aliénés, un certain embonpoint qui a certainement diminué d'une façon très appréciable, depuis qu'il est à la maison d'arrêt. Dans sa conformation extérieure, nous n'avons relevé aucun stigmate bien appréciable de dégénérescence, en particulier du côté du crâne ou de la face. Le teint est coloré et durci par les intempéries. Paré fronce assez habituellement les sourcils et les téguments du front. Le regard est noir, pénétrant, inquisiteur,

prompt et quelque peu défiant. A première vue, Paré fait l'effet d'un homme qui se tient constamment sur la défensive et qui est en état de tension intellectuelle continue ; c'est l'opinion qu'on garde ensuite de lui. Il n'y a pas d'inégalité pupillaire; la pupille réagit parfaitement sous l'influence de la lumière ; le champ visuel est au moins aussi étendu qu'à l'état normal, même pour la couleur bleue. Quand Paré fixe son regard, on s'aperçoit qu'il a presque toujours, surtout du côté gauche, une trémulation assez marquée des muscles sourciliers et orbiculaires des paupières; le symptôme en soi n'a qu'une importance très relative, car il est assez banal, mais il est assez remarquable ici par sa grande constance. Il semble que chez Paré l'excitabilité musculaire soit exagérée ; en effet, quand on l'observe en face d'une fenêtre sans qu'il fixe le regard, on voit que le frontal, le sourcilier, les muscles élévateurs des ailes du nez et des lèvres sont le siège assez habituel d'une trémulation fibrillaire, très peu marquée c'est vrai, mais enfin évidente, et surtout durable. Il n'y a pas tremblement des lèvres, en tout cas, rien qui ressemble au tremblement des alcooliques ou des paralytiques généraux ; mais quand Paré s'attendrit, ce qui lui arrive assez souvent quand il évoque certains souvenirs de sa vie passée, il semble que sa conjonctive s'humecte, qu'il ait aussi un tremblement extrêmement léger de la lèvre inférieure. La langue au moment où elle vient d'être tirée ne tremble pas, c'est à peine si au bout de quelque temps il apparaît un petit tressaillement, peu marqué d'ailleurs, de la pointe; du reste la parole est facile, posée, absolument distincte et nette et il n'y a point le moindre bégaiement. Il n'y a pas de tremblement du côté des membres. En particulier, Paré peut allonger le bras et rester assez longtemps dans cette position, les doigts écartés, sans qu'on y remarque la moindre trémulation; du reste l'écriture en temps normal est régulière, très lisible et évidemment facile. Et lorsque les lettres de Paré trahissent un trouble mental manifeste l'écriture est alors caractérisée par des pleins vigoureux, parfois aussi par des fioritures plus marquées qu'à l'habitude ; souvent aussi elle est informe, surtout à la fin des mots et de la lettre, quelque courte qu'elle soit, et elle est rendue plus illisible encore, si c'est possible, par les omissions de lettres et de mots; mais même alors elle n'est pas tremblée. La démarche de Paré est assurée, il n'a pas de faiblesse dans les jambes.

« Lorsqu'on lui pose la question, il dit avoir parfois des crampes dans la nuit, et il les attribue à ce fait qu'il ne quitte jamais ses entraves, même au lit.

« En somme, pas d'affaiblissement musculaire apparent, pas

d'anesthésie certaine, du moins nous n'en avons pas trouvé, et il semblerait plutôt y avoir un peu d'hypéresthésie ; pas de diminution de l'excitabilité réflexe; le contraire serait peut-être plus vrai.

« Les fonctions digestives s'accomplissent régulièrement chez Paré. La langue est belle et, disons-le en passant, ne présente aucune cicatrice de morsure. Notons que Paré se plaint assez souvent de manquer d'appétit. Il attribue cette anorexie à l'usage des bains quotidiens qu'on lui faisait prendre à Saint-Jacques.

« Du côté des fonctions génitales, nous savons que, il n'y a pas encore très longtemps, il se trouva, lors d'une de ses évasions, en mesure de contracter une blennorrhagie qui fut compliquée d'orchite.

« Le pouls est régulier, nous avons noté pendant un certain temps une accélération assez marquée, en dehors de tout état fébrile et même dans le décubitus dorsal. Ce n'est pas, en tout cas, un trouble permanent.

« Le sommeil serait bon et il n'y aurait pas de céphalalgie habituelle. Bref, l'examen physique révèle une constitution solide encore et qui ne semble pas sensiblement altérée dans le jeu de ses principaux organes. »

J'ajouterai que je n'ai point retrouvé les stigmates d'impaludisme constatés en 1888 : le foie et la rate avaient un volume normal, et toute trace de cachexie paludéenne avait disparu. En outre, il est intéressant de remarquer que Paré n'a aucun signe d'alcoolisme chronique. Deux raisons expliquent ce fait. En réalité, si cet homme boit toutes les fois qu'il en a l'occasion, il boit peu, car par suite de l'excessive impressionnabilité de son système nerveux à l'alcool, il est tout de suite en ivresse ou en délire. En second lieu, par suite de ses longs séjours en prison et dans les asiles, son organisme se débarrassait du toxique.

L'état mental ordinaire de Paré est également fort bien décrit par MM. Ollive et Rouxeau. « Certes Paré est intelligent; l'esprit chez lui est vif et prompt; il a de la répartie, une certaine pointe narquoise et gouailleuse, soigneusement cachée. Il parle et écrit parfaitement l'anglais; la mémoire est bonne et paraîtra même brillante à quiconque l'entendra nommer tous les bâtiments à bord desquel il a embarqué, en indiquer les ports d'attache, les armateurs et les capitaines, donner les dates, préciser les faits. Quand on le connaît mieux on sait qu'il faut se défier de son imagination ; on peut même se demander s'il n'y a pas quelques lacunes dans sa mémoire. Il a une aptitude intellectuelle et des connaissances générales réellement supérieures à celles qu'on se serait attendu à trouver chez un homme

de sa condition et ayant mené la vie désordonnée que l'on sait. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à causer quelque temps avec lui, ou à parcourir sa correspondance, volumineuse déjà, car il écrit sous le moindre prétexte. Il y a chez lui des tournures de phrases, des façons de dire les choses qui ne sont pas d'un homme vulgaire. Il ne lui manque guère que l'orthographe. Et ce qu'il dit l'est en termes si mesurés, dénote parfois tant d'intelligence et de raison, tant de conviction et de sincérité, qu'il n'est pas étonnant qu'à diverses reprises les magistrats se soient émus de ses plaintes et se soient laissé prendre à ses déclarations. »

En conséquence de tout ce qui précède, j'adressai à M. le procureur de la République de Nantes le rapport suivant :

« Monsieur le Procureur de la République,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, depuis sept mois et demi que Paré est dans mon service, il n'a donné ni en actes, ni en paroles, aucun signe d'aliénation mentale. Laissé complètement libre dans le quartier où il était placé, il a eu une conduite irréprochable, s'est occupé activement des soins de ménage et a rendu de grands services. Si donc il a été aliéné, il ne l'est certainement plus depuis qu'il est à Ville-Évrard, et dès lors se trouve en droit de réclamer sa liberté, d'après la loi de 1838, puisque cette loi, plaçant tous les aliénés sous le même régime, n'a pas prévu le maintien du malade guéri, en raison des actes commis dans sa folie.

« Il n'est pas surprenant que Paré, à Ville-Évrard, n'ait donné aucun signe d'aliénation mentale. *Cet homme*, en effet, *n'a jamais été un aliéné proprement dit*. De son examen direct prolongé et de l'examen attentif de son dossier, il résulte pour moi la conviction qu'il rentre simplement dans la catégorie assez nombreuse des gens qui, soit congénitalement, soit par acquisition, n'ont aucune résistance cérébrale à la boisson et qui, sains d'esprit tant qu'ils ne boivent pas, délirent sous l'influence du moindre excès alcoolique. J'ai pu me convaincre que *toutes les fois que Paré a déliré dans sa vie, c'est qu'il avait bu*. Aussi, a-t-il été tout le temps sain d'esprit à Ville-Évrard où, placé dans un quartier d'abstinents et surveillé étroitement, il n'avait même pas de l'eau rougie aux repas, mais pour toute boisson du lait, du tilleul, du thé, de la gentiane et de l'eau claire de la fontaine.

« Dans ces conditions que deviendra Paré, aujourd'hui sain d'esprit, s'il est mis en liberté conformément à la loi de 1838 ? Il reboira

certainement malgré ses belles promesses et délirera de nouveau, d'autant plus qu'il est complètement abstinent depuis son entrée dans mon service. Au tribunal il appartient de décider s'il convient, étant donnée cette éventualité à peu près certaine d'une rechute, de mettre Paré en liberté conformément à la législation défectueuse qui nous régit, ou, par mesure de préservation sociale, de commettre une illégalité en maintenant dans un asile d'aliénés, en raison de ses actes antérieurs, un malade guéri, car Paré n'est même pas un dipsomane entraîné à boire par une impulsion irrésistible, il boit pour nocer et parce qu'il aime un verre de vin comme tous les marins chez lesquels il est de tradition de tirer des bordées. En ce qui me concerne, chargé exclusivement d'apprécier l'*état mental actuel* de cet homme, je dois à la vérité de déclarer que depuis sept mois et demi qu'il est dans mon service, je l'ai toujours trouvé sain d'esprit. J'ajouterai cependant qu'il serait très imprudent dans tous les cas de replacer Paré à Saint-Jacques ; en effet il jure, et je le connais assez pour être certain qu'il tiendra son serment, qu'on ne le ramènera pas vivant dans cet établissement ; qu'il tuera ou qu'on le tuera. »

Le tribunal de Nantes, comme il était à prévoir, refusa de s'associer à une illégalité et conformément à l'article 29 de la loi de 1838 ordonna la mise en liberté de Paré. Le président m'écrivit pour m'envoyer un permis d'embarquement à l'étranger qu'avec beaucoup de peine il était parvenu à obtenir de l'administration de la marine et me faire les propositions suivantes : Paré s'aboucherait sur-le-champ, de Ville-Évrard, avec un des nombreux agents qui, au Havre, procurent aux marins leur embarquement ; il lui demanderait de l'engager sur un navire anglais. Une fois l'engagement conclu ou arrêté, il serait conduit au Havre à ses frais par un gardien de Ville-Évrard qui l'embarquerait et lui remettrait à bord le permis de naviguer à l'étranger. C'était le plus prudent en effet. Paré refusa de payer les frais de voyage de son compagnon de route ; et comme nous n'avions ni le droit de le contraindre, ni de crédit prévu au budget pour ce genre de déplacement, nous dûmes nous contenter, bien heureux encore qu'il y consentît, de le conduire sous escorte à la gare Saint-Lazare et de le mettre dans le train du Havre.

A mon grand étonnement, il m'adressa le lendemain une dépêche de Southampton pour m'annoncer son arrivée en Angleterre. J'aurais bien parié pour son arrestation au Havre avant le départ du paquebot. En même temps que cette dépêche, m'arrivait, transmise par le ministre de l'intérieur, une lettre désolée du préfet de la Loire-Inférieure que la décision du tribunal consternait. Au nom de la sécurité

publique dans son département il me demandait ce qu'était devenu Paré, et quelles précautions j'avais prises contre cet alcoolique éminemment dangereux? Je fus heureux de calmer ses alarmes en lui communiquant le télégramme reçu et daté d'Angleterre. Mais notre joie fut de courte durée, car trois jours après je recevais cette lettre-ci:

« Monsieur le Docteur,

« J'ai eu l'honneur de vous prévenir de mon arrivée à Southampton, à l'hôtel de la Providence. Je vous ai envoyé un télégramme comme il était convenu. Maintenant, à Londres, je suis tombé dans un guet-apens. On m'a volé mes 156 francs et mon pardessus; il ne me reste plus rien. Je me suis présenté aujourd'hui au consulat pour obtenir un secours et être rapatrié. Je retournerai chez ma sœur à Nantes, si vous n'y voyez aucun inconvénient. »

Pas de doute, il avait bu à Londres et s'était fait dévaliser. Je m'empressai de lui répondre pour m'opposer formellement à son retour en France et lui prédire s'il revenait une prompte séquestration à Saint-Jacques. Il ne m'écouta pas et revint à Nantes. Inutile de dire qu'il but, délira derechef sous l'influence de la boisson et occasionna dans les rues et les buvettes de tels scandales que la police fut obligée de le confier de nouveau au Dr Biaute. Notre confrère m'a fait savoir qu'il avait demandé sa sortie dès qu'il crut pouvoir le mettre en liberté sans danger. Depuis Paré fait des voyages en Amérique; mais de temps à autre on le revoit encore à Nantes où on trouve plus prudent sans doute de le supporter durant les quelques jours qu'il y passe entre deux embarquements. Ce n'est pas que sa conduite soit toujours irréprochable; il n'y a pas bien longtemps, il a été à l'évêché se réclamant de la qualité de fils d'un ancien évêque de Nantes. Il a séjourné aussi à l'Hôtel-Dieu de cette ville dans un état de misère physique extrême, nous écrit M. Biaute. Aujourd'hui on ignore où il est. Souhaitons à notre confrère qu'il ne revienne pas à Saint-Jacques.

L'intérêt scientifique de cette affaire justifierait à lui seul sa publication: le cas de Paré est un exemple bien concluant de l'action délirante de l'alcool chez un homme qui en dehors de l'influence de la boisson est sain d'esprit et de l'action particulière exercée à cet égard par le paludisme. Mais cette affaire montre surtout les inconvénients graves qu'il y a avec la législation en vigueur à considérer l'ivresse délirante comme une maladie mentale. Si Paré n'était pas venu à Paris il aurait continué d'être condamné par les tribunaux de province comme il l'avait toujours été jusqu'à son voyage dans la capitale, et la vie d'un homme aurait été épargnée. Même d'une

manière absolue, l'ivresse délirante, je l'ai démontré plus haut, n'est pas une maladie mentale ; mais avec la loi de 1838 qui impose la sortie de l'aliéné guéri quel qu'il soit, cette assimilation oblige soit à commettre une illégalité, ce à quoi se refusent avec raison les magistrats, soit à lancer à jet continu dans la société des buveurs délirants qui, déclarés fous, peuvent impunément commettre tous les délits et tous les crimes et les commettent d'autant plus aisément qu'ils se croient assurés de l'mpunité. Il serait grand temps en vérité de remédier à une telle situation et de reviser la loi de 1838.

BIBLIOGRAPHIE

LE MARIAGE (1)

Sous le titre *le Mariage*, le professeur Morache vient de publier une étude, à la fois « de socio-biologie et de médecine légale ». Cette façon compréhensive d'envisager le sujet a de sérieux avantages à l'égard du grand public auquel le professeur de Bordeaux a visiblement voulu s'adresser plutôt qu'aux professionnels. Elle appelle et soutient l'attention par la variété des points de vue et fournit matière à des développements auxquels le talent de l'orateur sait donner une forme originale, attrayante et bien personnelle.

Peut-être, au point de vue rigoureusement scientifique, eût-il été plus méthodique de traiter séparément d'une part, le problème socio-biologique ; de l'autre, l'étude médico-légale. Le premier, en effet, se meut dans un perpétuel devenir, tandis que la seconde a besoin d'être fixée dans le temps et, pour être fructueuse, doit être précisée jusque dans les moindres détails : la loi positive ne laisse rien dans l'incertitude. Entraîné par ses préférences, notre auteur a d'ailleurs réservé la part prédominante aux considérations sociologiques et s'est borné, sur le terrain médico-légal, à poser les principes et les directives. Il a consacré d'importants et substantiels chapitres, assez complets dans leur concision, à l'évolution historique (coutumes et lois des Hindous, Hébreux, Grecs, Romains, Arabes, musulmans, Indiens d'Amérique),

(1) Un vol. in-18, chez Alcan, Paris, 1902.

non seulement du mariage, mais de la famille dont il est la base nécessaire. Il expose comment l'adultère a été successivement apprécié et puni dans la suite des âges ; et ce lui est une légitime occasion de protester, au nom de la dignité de la femme, contre les lois barbares de l'antiquité. Sans doute le divin Réformateur a ouvert l'ère nouvelle par sa parole de mansuétude : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre. » Et cependant on regrette encore de trouver dans nos Codes trop de vestiges de la cruauté païenne ; par exemple l'article 324 de notre Code pénal qui admet l'excuse pour l'époux meurtrier de la femme adultère et de son complice. Tout au moins en vertu de l'égalité que le Christ a proclamée entre l'époux et l'épouse, l'excuse devrait profiter aux deux sexes.

Quoi qu'il en soit, M. Morache n'a pas de peine à faire voir que le mariage s'est graduellement perfectionné et épuré dans le cours des siècles, et il est en droit de conclure qu'il peut et doit évoluer encore dans l'avenir. Est-ce bien dans le sens où il l'indique en plusieurs passages ? Je ne le souhaite pas pour ma part. Rappelant successivement les deux mariages successifs de Jacob chez Laban, « c'étaient, dit-il, des mœurs patriarcales ; de nos jours, elles paraîtraient quelque peu discutables ». Le même jugement ne doit-il pas s'appliquer au divorce par consentement mutuel recommandé page 279? Nous y reviendrons plus loin. — La loi du lévirat par laquelle l'Hébreu était tenu à épouser la veuve de son frère est fort loin de répugner au même degré à nos mœurs contemporaines, car si cette coutume est devenue facultative, elle ne laisse pas d'être encore pratiquée fréquemment de nos jours, et elle a pour effet d'assurer aux enfants moins des avantages matériels que l'affection d'une seconde mère, déjà unie à eux par les liens du sang.

En somme, « le mariage par consentement mutuel reste la forme supérieure de l'union entre homme et femme ». Nous souscrivons sans restriction à cette conclusion de l'histoire du mariage, et nous nous joignons à l'auteur pour souhaiter et encourager la réforme des mœurs, plus encore que des lois, dans le sens de cet idéal.

Peut-être cependant a-t-il tendance à exagérer ce rôle capital du consentement mutuel, sinon avant le mariage, du moins après. Le divorce paraît être son sujet de prédilection, et au dernier paragraphe du volume, les « amendements » réclamés à l'institution du mariage tendraient évidemment à faciliter le divorce. « Son absence de nos lois en 1789 », dit-il (notons cependant qu'un seul des cahiers des États généraux le réclamait), « était la négation la plus manifeste de a liberté individuelle ». A le prendre ainsi, l'union libre serait la

seule solution libérale de la question du mariage. Je ne crois pas que la liberté individuelle exige pareille licence.

Sans doute, ce n'est pas sans de graves raisons qu'en 1884, le divorce est rentré dans nos lois et qu'il est autorisé par la plupart des Codes européens ; le droit canonique l'admet lui-même sous le nom de nullité et tout le monde, à peu près, s'accorde à reconnaître la nécessité de pouvoir résoudre des situations inextricables et rompre certaines chaînes rendues trop lourdes par le vice ou l'indignité d'un des conjoints. Mais peut-être, dans l'étal actuel de nos mœurs et de la jurisprudence, est-ce plutôt dans le sens d'une restriction du divorce que des amendements peuvent être réclamés. En effet, « le mariage, on doit hautement le reconnaître, est la base la plus solide que l'on puisse donner au milieu social » (page 269) et ses avantages hygiéniques, moraux et sociaux sont démontrés par les chiffres moins élevés de la mortalité, de la criminalité et du suicide chez les adultes mariés que chez les célibataires ou les veufs. Toute notre organisasion civile et sociale est basée sur le mariage, qui est le véritable substratum de la nationalité et de la patrie. Aussi les auteurs de la loi de 1884 ont été unanimement d'accord (voir aux comptes rendus parlementaires) pour affirmer que le divorce ne devait être et ne serait qu'un remède extrême et exceptionnel à substituer à l'expédient défectueux de la séparation de corps, mais sans grossir le nombre des désunions légales. Or, dans un important mémoire sur les résultats de la loi de 1884, lu le 24 mai dernier à l'Académie des sciences morales, M. Legrand, membre correspondant, constate que ces résultats ne sont pas ceux qu'avait voulus le législateur. Le mal est venu, dit-il, de l'extension abusive donnée aux textes par la jurisprudence, et de la facilité extrême avec laquelle les demandes en divorce ont été accueillies par l'assistance judiciaire et ensuite par les tribunaux. Pour admettre le contraire, M. Morache a oublié peut-être le tableau suggestif de la page 275 auquel nous ajouterons une ligne : de 11.947 (1) en 1898, le total des demandes annuelles de rupture de mariage est encore monté en 1899 à 12.402 (divorce (9.461) et séparation (2.941) réunis). « C'est là, dit M. Legrand, une situation grave, bien différente des intentions du législateur; *un contrôle plus attentif des bureaux d'assistance judiciaire* et une intervention plus utile du ministère public, en face de certaines demandes de divorce insuffisamment justifiées, arriveraient à en diminuer le nombre au grand profit de la société et des familles ». Or, le professeur de Bordeaux ne

(1) Dont 10.264 prononcés.

veut pas plus que nous revenir aux mœurs de l'empire romain, « où il n'était pas exceptionnel pour une femme, d'avoir vivants plusieurs anciens maris, et pour l'homme plusieurs anciennes épouses. L'influence du christianisme tendit à modifier ces habitudes *si dissolvantes* ». Ce serait un mouvement de recul caractéristique de revenir à ces temps néroniens ; au lieu d'évolution, nous appellerions cette décadence des mœurs une involution. Nous ne saurions admettre « que les sociétés sont entraînées par une pente fatale vers l'union libre comme le pensent quelques-uns et des plus autorisés ». Ce serait, en effet, nier le progrès que de le faire consister en un retour à l'animalité de l'âge de pierre et aux instincts polygamiques primitifs que la civilisation doit achever d'éteindre dans l'homme, bien loin de les encourager.

Notre auteur au surplus écrit lui-même :

« Vouloir réduire le mariage à une simple union physique est une opinion peu en harmonie avec une civilisation élevée » (page 57), et plus loin : « Aussi faut-il que la monogamie ne soit plus une simple étiquette de parade ». Peut-être n'est-il pas assez ferme dans l'application des principes grâce auxquels l'institution du mariage, tout en reconnaissant les nécessités de l'organisation physique, satisfera surtout aux aspirations vers l'idéal moral. Parfois, il fait de dangereuses concessions : après avoir, en maints endroits, plaidé avec pleine raison les droits égaux de la femme et du mari, de la fiancée et du futur, il s'oublie à écrire : « Le jeune célibataire s'attend à ne pas prendre une succession, mais la jeune fille n'ignore pas que son fiancé a bien pu cueillir quelques fleurs aux bosquets trouvés sur sa route. » On sent que c'est un homme qui parle : il oublie que les fleurs des bosquets cachent trop souvent la syphilis dans leurs corolles ! et, un peu plus loin, il applaudit comme nous aux efforts généreux de la Société française de prophylaxie sanitaire et morale.

Pour éviter les conséquences funestes d'unions avec des avariés, des individus porteurs de tares organiques, « des hommes de haute valeur ont songé à les rendre impossibles par l'exigence de certificats médicaux préalables. Le but à atteindre est peut-être excellent... mais, à notre époque, les progrès ne peuvent s'accomplir que sous l'action, lente peut-être, mais seule vivificatrice, de la liberté. Sinon ce serait inciter les intéressés vers l'union libre ». On ne saurait mieux dire ni fournir d'argument plus péremptoire. Ce sont les mœurs qu'il faut peu à peu modifier par la voie de la persuasion sociale en instruisant le public des terribles inconvénients de certaines unions, sans prétendre à les interdire : ceci s'applique surtout

à la tuberculose, aux maladies nerveuses, etc., car il est d'ailleurs parfaitement admissible que la syphilis, par exemple, demeure — sinon un empêchement au mariage — du moins, à l'égal des sévices graves — et l'un des plus graves assurément — un motif légitime de divorce. Nous souscrivons également aux considérations analogues énoncées au chapitre VIII sur les rapports des maladies mentales (aliénation) et nerveuses (épilepsie-hystérie), et surtout de l'alcoolisme avec la jurisprudence matrimoniale. L'esquisse sommaire, mais vivante et parlante, de la femme hystérique est tracée de main de maître, avec cette conclusion profondément vraie que « les explosions de nervosité de la femme hystérique ne sont que de la féminité sensiblement exagérée ». Il y faudrait pourtant ce dernier trait qu'en dehors des cas graves d'emblée, l'hystérie participe souvent d'une déchéance de la volonté, et que l'éducation morale peut beaucoup pour en empêcher l'éclosion ou en réfréner les écarts.

Nous ne nous arrêterons pas aux questions médico-légales traitées au chapitre IV sur la nullité du mariage. On peut regretter cependant qu'elles aient été examinées au point de vue des principes juridiques sans rien préciser de l'expertise médico-légale qui intéresse surtout le médecin et doit être la base de la décision du juge.

L'étude physiologique de la nubilité, et surtout de l'aptitude à procréer des enfants bien constitués, amène à conclure que les âges de dix-huit et quinze ans, généralement adoptés comme limite inférieure dans l'Europe centrale, ont été très judicieusement choisis par le Conseil d'État français lors de la discussion du Code civil. Nous sommes étonnés qu'après une discussion aussi sage l'auteur laisse échapper cette réflexion : « Si, avec l'école de l'avenir, on incline vers la théorie de la liberté individuelle poussée à son maximum, on pourrait dire que les limitations légales sont à peu près fictives. » La liberté individuelle est sacrée sans doute, mais à condition que l'intérêt social soit, avant tout, assuré, et la loi gardera toujours le droit d'être prophylactique : penser différemment serait supprimer du même coup toute l'hygiène sociale, et c'est celle-là qui est la vraie « école de l'avenir ».

En somme, très bon livre de vulgarisation, bien écrit, attrayant, s'imposant au lecteur par la façon claire et originale dont les questions sont posées, fort capable d'atteindre son but principal : éclairer les législateurs et les électeurs et, par là, améliorer la législation et les mœurs. Quelques fâcheuses concessions ne sauraient nous empêcher de le reconnaître : la haute et longue expérience du professeur de médecine légale lui a fourni une abondance et une variété

d'observations très suggestives, parce que vécues, qu'il a semées avec beaucoup d'art au cours de son ouvrage. Elles éclairent d'une vive lumière nombre de problèmes délicats et vivement controversés. Le tout est aiguisé d'une pointe d'esprit à la Brantôme qui relève certains sujets peu attrayants ou trop techniques. M. Morache est en même temps un observateur sagace, un moraliste très averti et un véritable homme de lettres qui manie avec la même aisance les arguments philosophiques et la plume légère de l'humoriste. M. C.

L'*Année sociologique*, publiée sous la direction d'Émile Durkheim, avec la collaboration de divers savants (quatrième année, 1899-1900, Félix Alcan, éditeur, 1901).

On ne saurait trop louer l'idée et l'exécution de cette publication périodique qui a rendu en France aux études sociologiques en général, et criminalistiques en particulier, le plus signalé service. Comme toujours, le volume annuel se compose de deux parties très inégales : les mémoires originaux d'abord et ensuite les analyses d'ouvrages. Je ne m'occuperai pas de la première, qui comprend cependant une étude intéressante de M. Durkheim sur « deux lois de l'évolution pénale », mais la critique de ces deux lois ou prétendues telles nous entraînerait trop loin. Quant à la seconde partie, tout ce que j'en puis dire, — car on ne peut guère analyser des analyses, — c'est que, en ce qui concerne les ouvrages de criminalité ou de pénalité, elle est très étendue (une centaine de pages très denses environ) et très consciencieusement faite, avec une entière indépendance d'esprit. Elle est due à MM. Durkheim, Falconit, Richard et Aubin. G. T.

La sécrétion mammaire chez les invertis par le Dr Guillermo Olano (de Lima) (*Archivos de criminologia medicina legal y psiquiatria*, mai 1902).

Le Dr Olano signale le cas curieux d'un inverti à organes génitaux normaux, muni de glandes mammaires développées avec sécrétion lactée.

Il s'agit d'un garçon de vingt ans, domestique dans un pueblo de la province de Trujillo, et qui se fait appeler Angelita Miranda : cet homme est absolument imberbe, noir de cheveux, l'air « hystérique et passionné ». Le réflexe pharyngé est diminué.

Les organes génitaux sont anatomiquement normaux : la verge est longue, le gland volumineux, le prépuce peut être complètement ramené en arrière. Érections d'une fréquence exagérée.

Les seins ont un volume notablement plus considérable que celui des individus du même sexe : ils présentent des pseudo-tubercules qui par leur structure et leur disposition rappellent les tubercules de Montgomery. Quand Angelita exprime son mamelon entre l'index et le médius, il en sort une certaine quantité de colostrum. Cette manœuvre s'exécute absolument comme dans le cas d'une femme qui fait sortir du lait de ses seins.

Le rectum ne présente rien de particulier : la forme est normale, les plis radiaux conservés, pas de végétations ni d'hémorroïdes. Le sphincter externe garde sa contractilité.

L'interrogatoire fait découvrir un état d'âme assez particulier : ce garçon se considère comme une femme, et comme telle croit agir normalement en ayant des rapports sexuels avec un homme de son choix, et cela dans la position du coït normal. Il proteste contre l'idée d'avoir des rapports avec des femmes. Il prétend n'être pas un pédéraste, mais une femme faisant ce que font toutes les autres femmes.

Il y a dix ans qu'il porte des vêtements féminins : « Je suis faible comme le sont toutes les femmes, dit-il, je ne puis rien faire de ce que font les hommes, je ne puis pas travailler comme eux. J'aime mieux coudre, laver, faire la cuisine. »

Il n'y a aucune raison de croire qu'Angelita s'est soumis à la pédérastie passive. Il est vrai que l'examen médical ne donne jamais une certitude absolue. L'état des organes sexuels tend à faire croire qu'Angelita a eu des rapports avec des femmes ou qu'il se masturbe. La première hypothèse est vivement combattue par cet individu. Mais il ne faut pas perdre de vue que les invertis mentent souvent. Les informations prises établissent d'autre part qu'Angelita se fait masturber par celui qu'il appelle son *mari*.

En résumé, il s'agit d'un dégénéré héréditaire névropathe, prédisposé par ce fait à l'apparition des perturbations psychiques. A un certain âge qui, selon toute vraisemblance, est celui de la puberté, ce développement des organes sexuels s'est accompagné de l'établissement d'une pseudo-sécrétion lactée. Ce phénomène rare, — bien que non absolument exceptionnel chez les hommes — a déterminé chez Angelita Miranda, prédisposé par son tempérament de névropathe, un processus d'auto-suggestion qui fut le point de départ de son inversion sexuelle.

Cette observation nous semble des plus intéressantes. Nous exprimerons seulement le regret de ne pas y voir jointe une analyse chimique et microscopique du liquide recueilli au niveau des glandes mammaires.

E. Locard.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Société de médecine légale.

Séance du 9 juin.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — ÉVALUATION DES INFIRMITÉS PERMANENTES

M. Georges Brouardel. — Dans les cas d'incapacité permanente partielle causée par des accidents survenus « par le fait du travail ou à l'occasion du travail », la loi actuelle laisse au juge le soin de déterminer le degré de la perte de la validité professionnelle du blessé. Aucune base, aucune indication ne lui est fournie, en laquelle il puisse trouver un point d'appui. Force lui est donc de s'en rapporter à son expérience personnelle ou, pour chaque cas, de chercher à établir l'indemnité qui convient le mieux. Mais on se trouve ainsi en présence de jugements qui peuvent être fort différents pour des accidents identiques : par exemple, deux maçons, qui auront, l'un et l'autre, perdu un bras à la suite d'un accident du travail, se verront accorder l'un telle indemnité dans telle ville, et l'autre, une indemnité beaucoup plus forte ou plus faible dans telle autre ville. Il y aurait donc intérêt à établir une base qui permette d'obtenir, dans des conditions identiques, des jugements identiques; cette base, établie et acceptée, faciliterait l'entente entre les compagnies d'assurance et les ouvriers, et éviterait peut-être maint procès.

Mais comment établir cette base ? il faut penser, en effet, que les incapacités partielles permanentes se produisent dans des conditions qui sont loin d'être identiques; pour fixer, dans chaque cas, la diminution de la validité professionnelle, il faut tenir compte de nombre de facteurs fort importants : par exemple, la profession du sujet.

On ne saurait évidemment faire un tableau répondant à chaque métier; il nous a semblé, cependant, qu'on pourrait prendre quel-

ques professions pour types: journaliers; professions nécessitant surtout l'usage des membres inférieurs, facteurs; ou supérieurs, comme ouvriers d'art, par exemple. En variant un peu les chiffres, mais en partant aussi d'une base fixe, on pourrait déduire la diminution de validité subie par des ouvriers exerçant d'autres métiers, et blessés d'une façon analogue.

D'autre part, dans une même profession, pour des accidents identiques, le juge doit tenir compte d'autres facteurs que seul il peut apprécier, tels l'âge du blessé, les conditions si variées dans lesquelles peut s'être produit l'accident au cours du travail, etc. C'est pour laisser au juge une latitude importante dans son appréciation que, pour chaque variété d'accident, nous donnons deux chiffres extrêmes.

Mais quels accidents convient-il d'examiner ? Faut-il apprécier successivement toutes les variétés, toutes les combinaisons de blessures qui peuvent se produire ? Faut-il, au contraire, n'envisager que les accidents les plus nets ? Il nous a semblé préférable d'envisager les cas suivants dont on pourra rapprocher toutes les éventualités.

A. — Perte complète de la valeur professionnelle :

Perte des deux yeux, perte de deux membres, quelle que soit la combinaison, les deux bras, les deux jambes, une jambe et un bras.

B. — Membres supérieurs. Nous envisageons successivement pour le membre supérieur droit, puis pour le membre supérieur gauche, les cas suivants :

Perte complète de tout le membre supérieur ;
Perte complète de la partie au-dessous du coude ;
Perte complète de la main ;
Perte du pouce ;
Perte de l'index ;
Perte du médius ;
Perte de l'annulaire ;
Perte du petit doigt ;
Ankylose complète de l'épaule ;
Ankylose incomplète de l'épaule ;
Ankylose complète du coude ;
Ankylose incomplète du coude ;
Ankylose complète du poignet ;
Ankylose incomplète du poignet.

C. — Membres inférieurs. Nous envisageons aux membres inférieurs les cas suivants :

Perte totale du membre inférieur ;

Perte d'un membre inférieur au-dessous du genou ;
Perte d'un pied ;
Perte de tous les orteils ;
Perte du gros orteil ;
Raccourcissement d'un membre inférieur ;
a) Grand raccourcissement (plus de 5 centimètres) ;
b) Petit raccourcissement (moins de 5 centimètres) ;
Ankylose complète de l'articulation de la hanche ;
Ankylose incomplète de l'articulation de la hanche ;
Ankylose complète du genou ;
Ankylose incomplète du genou ;
Ankylose complète du cou-de-pied ;
Ankylose incomplète du cou-de-pied.
D. — Perte d'un œil, l'autre œil étant intact.
E. — Les hernies.

Nous avons envisagé, pour chacun de ces cas, l'invalidité consécutive suivant que l'intéressé rentre dans une des quatre classes que voici :

a) Journaliers ;
b) Professions nécessitant surtout l'emploi des membres supérieurs ;
c) Professions nécessitant surtout l'emploi des membres inférieurs ;
d) Ouvriers d'art.

M. Grandjux. — Les « accidentés » sont, en effet, l'objet des jugements les plus contradictoires, et chacun de nous pourrait certainement en apporter des exemples typiques. Donc, l'établissement d'une base sérieuse d'appréciation s'impose, et il faut savoir gré à M. Brouardel de s'être attaqué à cette grosse question.

Dans le travail si étudié, si documenté qu'il nous a communiqué, M. Brouardel s'est basé sur les nombreux et intéressants documents publiés sur cette question, principalement à l'étranger, et sur les discussions auxquelles la loi a donné lieu dans le Parlement. Or, à notre connaissance, il n'a été fait état, ni à la Chambre des députés, ni au Sénat, de la loi du 11 avril 1831 relative aux pensions militaires pour blessure, car, depuis longtemps, « l'État employeur » est tenu de réparer le dommage fait aux militaires « accidentés ».

Par suite, cette loi devait facilement demeurer ignorée de M. Brouardel, et nous le regrettons, car s'il en eût connu les dispositions, peut-être eût-il abandonné le principe fondamental de sa classification : l'estimation de l'invalidité d'après la profession.

Qu'il s'agisse de réforme n° 1 avec gratification renouvelable, ou de pension de retraite pour infirmité, le degré de l'invalidité doit être estimé sans tenir compte de la profession de l'intéressé, ni de sa situation de fortune. La loi du 11 avril 1831 en dispose ainsi, et c'est justice.

En effet, la profession d'un ouvrier a un caractère aléatoire; elle n'est fixe que sur son livret; dans la pratique, il travaille le plus qu'il peut de son métier spécial, mais souvent il peut être obligé de prendre ce qu'il trouve, car, dans une industrie, le nombre des ouvriers est essentiellement variable et lié à des facteurs divers. De plus, par suite même des modifications de son organisme, l'individu peut perdre les qualités physiques nécessaires à son emploi primitif, et être dans l'obligation d'accepter une autre situation.

Ce sont là des choses connues de tout le monde et qu'il est inutile d'appuyer d'exemples. Mais elles doivent avoir cette conséquence logique : « Du moment que la profession a un caractère *aléatoire*, elle ne peut servir de base au règlement d'un dommage *définitif*. »

La loi du 11 avril 1831 s'est inspirée de ce principe équitable, qui doit, à notre avis, régir aussi l'application de la loi sur les accidents du travail. Il n'est pas admissible que les « accidentés civils » soient traités avec moins d'équité que les « accidentés militaires ».

Aussi, je crois que la proposition de M. Brouardel de se baser sur la profession d'un blessé pour estimer son degré d'invalidité doit être écartée, et qu'il vaut mieux adopter les équitables principes de la loi du 11 avril 1831.

(La discussion continuera dans la prochaine séance et sera mise en tête de l'ordre du jour.)

M. Bogdan (de Jassy). — Rapport médico-légal sur un cas de meurtre ou légitime défense.

NOUVELLES

—

Dans sa séance du 13 juin, la Société médicale des Hôpitaux de Paris a nommé M. Lacassagne *membre honoraire.*

Tatouages. — D'après une croyance populaire russe, les membres de la famille impériale naissent avec un aigle à deux têtes marqué sur la poitrine. Il a suffi, paraît-il, dans ces derniers temps, en certains villages petits-russiens, que des agitateurs aient montré ce signe

qu'ils s'étaient fait tatouer pour être considéré comme « le frère de l'empereur lui-même ».

Changement de... condition. — Les journaux d'Albi publient la note suivante :

Il vient de se produire dans notre ville un curieux cas de transformation génitale qui a fait, en un tour de main, d'une jeune fille un beau garçon.

Au moment de sa naissance, Mlle X... était hermaphrodite. Les docteurs déclarèrent que le sexe définitif de l'enfant ne se déterminerait que vers sa dix-huitième année, mais qu'il y avait de très grandes probabilités pour qu'il fût féminin. C'est pourquoi l'enfant fut inscrit sur les registres de l'état civil sous les prénoms féminins de Marie-Louise.

Mlle X..., devenue une charmante repasseuse, vient d'avoir ses dix-huit printemps, et le pronostic de la Faculté s'est accompli en sens inverse, car c'est le sexe masculin qui s'est manifesté. Le fait a été dûment constaté et Mlle X... a dû troquer les doux prénoms de Marie-Louise pour celui plus martial de Marius.

Les ciseaux ont coupé une splendide chevelure et les charmants vêtements féminins ont été remplacés par le peu esthétique pantalon.

La transformation achevée, la jolie Marie-Louise, aujourd'hui M. Marius X..., a quitté notre ville d'Albi vendredi dernier pour se rendre chez un de ses oncles, à Carcassonne, afin de se familiariser « avec sa nouvelle condition ».

Les dangers de la teinture des cheveux en noir. — La Société de biologie s'est occupée récemment des dangers que présente la teinture des cheveux en noir. On s'expose assurément à de graves inconvénients en essayant de réparer des ans l'irréparable outrage. Amaigrissement, anorexie, dyspepsie ! disent les spécialistes. On a même constaté l'érysipèle, et l'on conviendra que, par un juste retour des choses, cette menace suffirait à faire blanchir les cheveux des intéressés. M. Yvon n'hésite pas à déclarer que toutes les teintures sont dangereuses, depuis celles à base de plomb ou de nitrate d'argent, ou à base d'ammoniaque ou de sels d'argent, jusqu'aux teintures à base de bichromate de potasse et de bois de campêche. Qui se fût attendu à trouver le bois de campêche en cette affaire ? Peut-être trouve-t-il là un débouché depuis que le vin naturel a recommencé à être produit avec une prodigalité allant jusqu'à la mévente. Mais le henné, nous dira-t-on, l'oriental et poétique henné? C'est le moins dangereux, dit M. Trouessart, d'autant plus

que sa teinture est très lente et passe par le rouge avant d'arriver au noir. Mais il y a une restriction ; le henné devient dangereux lorsqu'on le falsifie, ce dont on ne se gêne guère, paraît-il, dans un but de lucre qui a attiré l'habile attention des falsificateurs. M. Trouessart est indulgent, comme conclusion, pour la teinture à base de bismuth et d'hyposulfite de plomb; mais il lui reproche d'agir lentement et de ne pas donner à ceux qui s'en servent le beau noir souhaité.

(Le Temps.)

Le métier de juge en Angleterre. — (Extrait d'une lettre toute récente.)

« Mon cher N...,

« Voici plusieurs mois que je suis exilé en juridiction de circuit, voyageant d'un tribunal à l'autre, jugeant le civil et le criminel, et travaillant plus dur que je ne croyais qu'un Anglais pût le faire... Aux assises de M... j'eus à présider le procès de dix individus accusés d'avoir commis de formidables escroqueries au moyen de fausses sociétés anonymes. Les débats durèrent pendant dix-huit jours du matin au soir, et la dernière journée fut occupée par mon résumé jusqu'aux environs de 10 heures du soir. Le jury se retira, puis rendit son verdict à minuit et demi. Il condamnait trois des accusés et acquittait très justement les sept autres. Je prononçai la sentence. Après quoi je dus prendre un train spécial pour arriver à temps à L... où je devais, à midi, présider l'ouverture de la session des assises et instruire le grand jury d'accusation... »

Ce magistrat est payé 125.000 francs par an. Mais on aurait mauvaise grâce à trouver qu'il ne les gagne pas consciencieusement.

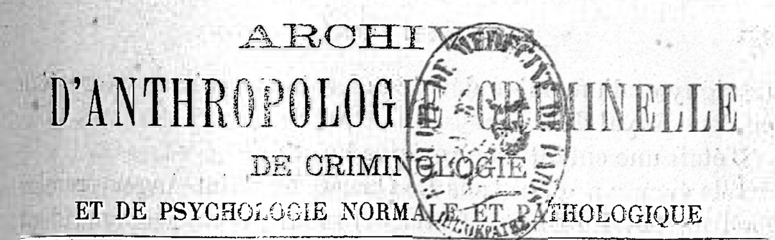
(Journal des tribunaux.)

Un découpeur de femme condamné à mort. — La Cour d'assises du Brabant a condamné à mort, le 5 juin, un nommé Demez, qui avait tué sa femme et l'avait découpée en morceaux, salée et mise en boîtes.

Ce misérable, père d'une jeune fille de quinze ans, qu'il poursuivait de ses obsessions, a tué sa femme pour supprimer l'obstacle qui l'empêchait d'assouvir sa passion.

Le Gérant : A. STORCK.

LYON. — Imp. A. STORCK et Cie, 8, rue de la Méditerranée.


ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

PHYSIO-PSYCHOLOGIE DES RELIGIEUSES

LES RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL

Quatrième série de cinq observations

par le Dr Charles Binet-Sanglé
professeur à l'École de psychologie de Paris.

Dans un travail publié ici-même en septembre 1901, je déclarais que l'acte d'obliger par suggestion, promesses de paradis et menaces d'enfer, des enfants, des adolescents, des femmes, des ignorants, des faibles d'esprit, des névropathes à tenir pour des vérités indubitables les erreurs et les hypothèses religieuses, constituait, en raison du mal qui en résulte pour l'individu et pour la société, un véritable crime.

A l'appui de ma thèse, je soumettrai aux lecteurs de cette revue cinq observations de religieuses.

Si démonstratives qu'elles puissent être, je ne les ai pas choisies. Elles font partie d'une collection que je publie en suivant l'ordre alphabétique.

On y verra de quels éléments physiologiques, psychologiques et sociologiques une vocation religieuse est composée.

Observation I

ANNE DE BOULOGNE

État général. — Anne de Boulogne naquit en 1606. Elle était fille de M. de Boulogne, homme riche, capitaine au régiment de Champagne, gouverneur de Nogent-le-Roi dans le

Bassigny et d'une mère dévote qui fut enterrée au monastère de Port-Royal de Paris.

C'était une enfant d'une grande beauté.

Elle épousa à quinze ans Le Charon de Saint-Ange, premier maître-d'hôtel d'Anne d'Autriche, et en eut cinq enfants, dont l'un naquit en 1631 (vingt-cinq ans).

« Elle ne se portoit pas bien » (1). « Depuis qu'elle fut religieuse (1652, quarante-six ans), ses infirmités continuelles ne lui permirent pas de faire des austérités extérieures » (2), et s'il faut en croire Jeanne Arnauld, religieuse de Port-Royal, « la foiblesse de son corps empêcha qu'on se servît d'elle dans les principaux emplois du monastère » (3). Ayant été enfermée au couvent des filles de Sainte-Marie de Chaillot, lors de la persécution dont furent victimes en 1664 (cinquante-huit ans) les religieuses de Port-Royal, « les peines de son exil avoient diminué sa santé », et, vers Pâques 1665 (cinquante-neuf ans), elles se sentoit « chargée d'incommodités qui pouvoient abréger ses jours » (4).

Elle eut d'ailleurs à souffrir de l'inconduite et de la ruine d'un de ses fils, et « en fut si pénétrée, qu'on peut dire qu'elle lui donna le coup de la mort, et qu'elle fut la véritable cause de la maladie où elle tomba bientôt après et qui l'a conduite à Dieu » (5).

Ce chagrin put être en effet, par la dépression nerveuse qui en fut la conséquence, la cause occasionnelle de l'infection dont elle fut alors victime.

La malaria était endémique à l'abbaye de Port-Royal, à cause des étangs peuplés de moustiques qui l'entouraient.

En septembre 1667 (soixante et un ans), Anne de Boulogne

(1) *Recueil de pièces relatives à la signature du formulaire pour servir à l'histoire des religieuses de Port-Royal.* 2 vol. in-4°.

(2) *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal et de plusieurs personnes qui leur étaient attachées, etc.* Aux dépens de la compagnie, MDCCLI t. II, p. 413-417.

(3) *Ibid.* t. II, p. 418 et suiv.

(4) Jérôme Besoigne : *Histoire de l'abbaye de Port-Royal.* A Cologne, aux dépens de la compagnie, MDCCIII, t. II, p. 163.

(5) *Vies,* t. II, p. 418-425.

fut atteinte d'une fièvre quarte, qui devint bientôt continue avec des redoublements de double-quarte et de triple-quarte. « Les accès de fièvre commençoient à diminuer, lorsqu'elle fut surprise (vers le 1er décembre 1667) d'un nouvel accident qui l'emporta en peu de jours. Ce fut une dissenterie qu'aucun remède ne put arrêter » (1), qui la fit beaucoup souffrir et la plongea dans un « grand abattement » (2). « La fièvre, qui redoubla par dessus, lui rendit l'esprit moins libre, ayant été trois jours qu'elle ne parloit presque plus, et qu'on avoit assez de peine à la réveiller (3). » « Le mal alloit toujours en augmentant. Sa dissenterie pendant onze jours ne lui donna aucun repos ni jour ni nuit, sinon quand on la faisoit dormir par artifice, en lui donnant de petits grains (4), qui l'assoupissoient véritablement un peu, mais sans arrêter son mal. Elle eut de surcroît, les trois derniers jours, un vomissement continuel (5). » Le 12 décembre elle se sentit mourir. « Sur les 10 heures du soir elle entra en agonie, et elle perdit connoissance ; de sorte qu'elle passa toute la nuit dans une grande agitation, l'oppression étant dans la dernière violence (6). » Elle expira le 13 décembre, sur les 4 heures du matin, à soixante et un ans.

Un certain nombre de faits bien établis, tels que la prédilection de la dysenterie pour les pays d'eaux stagnantes, la coïncidence fréquente de cette maladie avec la malaria, sa gravité chez les sujets atteints d'anémie palustre, l'insomnie causée par les douleurs et la multiplicité des selles, l'apparition des vomissements dans les formes malignes, et la terminaison avec des symptômes d'asphyxie, plaident en faveur de l'exactitude de la relation dont je viens de donner des extraits.

Émotivité. — Anne de Boulogne était une femme intelligente, d'un esprit égal (du moins dans son âge mûr) et d'une « tranquille patience ». Elle présentait une prédisposition à la tristesse. A dix-huit ans, s'étant aperçue que son mari l'avait

(1 à 3) *Vies*, t. II, p. 418, 425.

(4) Des grains d'opium probablement.

(5) *Vies*, t. II, p. 428.

(6) *Vies*, t. II, p. 428 et suiv.

trompée sur sa situation de fortune et devait plus qu'il n'avait, elle pleura toutes les larmes de son corps.

« Elle nous a quelquefois conté, dit la sœur Angélique Arnauld d'Andilli, sa biographe, que, n'osant pleurer le long du jour et n'ayant que la nuit pour donner un peu plus de liberté à sa douleur, de peur qu'il en parut quelque chose à ses femmes, elle n'osoit pas même leur demander des mouchoirs, et faisoit sécher sous elle ceux qu'elle avoit trempés de ses larmes (1). »

En 1664 (cinquante-huit ans), pendant sa captivité aux filles de Sainte-Marie de Chaillot, ayant appris que plusieurs religieuses de Port-Royal avaient consenti à signer le formulaire antijanséniste imposé par le pape, ce lui fut l'occasion d' « une grande affliction » (2).

L'inconduite et la ruine de son fils aîné la plongèrent dans une tristesse profonde. Elle en arriva à parler du « bonheur inestimable de la souffrance » (3) et, au moment de mourir, elle ne fit « paroistre que de la joye où les autres n'ont que de la crainte » (4).

Amours. — Elle était modeste, douce, bonne, charitable et tendre, révérait ses parents, respectait son mari, prenait grand soin de ses enfants. Les suggestions religieuses déterminèrent chez elle une sorte de perversion de l'amour maternel.

En effet, ayant perdu trois de ses filles, « elle ne put s'empêcher de pleurer la perte de la première ; mais elle ne pleura point celle de la seconde ; et la mort de la troisième, qui étoit la plus aimable, lui causa de la joie et la fit répandre en actions de grâces envers Dieu, de ce qu'il les avoit appelées à lui dans leur innocence » (5). C'est qu'il n'y avait plus guères en elle que des sentiments religieux. « De son ardent amour pour Dieu naissoit une crainte infinie de lui déplaire (6). » Et ce fut

(1) *Vies*, t. II, p. 413.
(2) Jérôme Besoigne, *loc. cit.*, t. II, p. 161.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 392.
(4) *Lettres de diverses religieuses de Port-Royal*, Manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal. Belles-Lettres Fr., n° 375 *bis*. Lettre d'Angélique Arnaud d'Andilli.
(5) *Vies*, t. II, p. 418.
(6) *Nécrologe de l'abbaïe de Notre-Dame de Port-Roïal des Champs, ordre de Citeaux, institut du Saint-Sacrement, etc.* A Amsterdam chez Nicolas Potgieter, etc., librairie vis-à-vis de la Bourse, MDCCXXIII.

par une charité purement chrétienne qu'au moment de mourir elle pria pour ses persécuteurs antijansénistes « avec une ferveur qui enlevoit » (1).

Suggestibilité. — Soumise à des suggestions inconnues, « dès l'âge de six ans, Dieu lui donnoit... de grands sentiments de piété » (2).

« Toute jeune, elle étoit sous l'usage d'une très fréquente communion (3). » « La lecture de la vie de sainte Thérèse (4), dit-elle elle-même, me donna envie d'être carmélite à onze ans. Ce désir croissoit avec mon âge, en sorte qu'à quinze ans je ne pensois qu'à trouver les moyens de l'exécuter (5). »

Ses parents, son père surtout « se hâtèrent de la marier » (6). Obligée dès lors de vivre à la cour, elle trouva moyen d'y mener la vie dévote.

« Elle n'a jamais lu un seul roman, parce qu'elle ne vouloit remplir son esprit et son cœur que des vérités qui pouvoient l'enflammer d'ardeur pour l'éternelle vérité qui est Dieu même (7). »

« Je conservois toujours, dit-elle, une affection très particulière pour la vie religieuse ; et, comme je me voyois dans l'im-

(1) Jérôme Besoigne, *loc. cit.*, t. II, p. 393.

(2) *Recueil de pièces relatives à la signature, etc.*

(3) *Nécrologe de l'abbaïe de Notre-Dame de Port-Roïal-des-Champs*, etc.

(4) Jérôme Besoigne, t. II, p. 387.

(5) Teresa de Cepeda y Ahumada (sainte Thérèse, 28 mars 1515-4 octobre 1582, soixante-sept ans) était une grande hystérique qui, pendant vingt ans, eut des hallucinations et des extases. Enfant, ayant entendu lire la Vie des Saints, elle voulait aller se faire couper la tête chez les Maures, puis se faire ermite. En 1529 (quatorze ans), elle fut mise au couvent de Notre-Dame-de-Grâce et, le 2 novembre 1533 (dix-huit ans), prit l'habit au couvent de l'Incarnation d'Avila. Son hystérie ne fit que s'aggraver par les jeûnes, les veilles, les macérations de toutes sortes du couvent. Pendant deux ans et demi, elle marcha voyant toujours Jésus-Christ à sa droite. Elle vit aussi la Vierge, Jésus à la colonne, saint Pierre, saint Paul, Caterina Benincasa (Sainte Catherine de Sienne, etc. Quand elle communiait, il lui semblait que son corps perdait sa pesanteur, et qu'elle se soulevait de terre. Elle réforma l'ordre des carmélites, fondé en 1451, et qui, en 1789, comptait en France soixante-deux maisons.

(6) *Nécrologe.*

(7) *Recueil de pièces relatives à la signature, etc.*

puissance de l'embrasser, je désirois au moins entrer dans quelque couvent comme bienfaitrice, afin d'y passer le plus de tems que je pourrois (1). » Le père Suffren l'en détourna. « Cet avis renversa tous mes desseins, et je m'en consolois en voyant presque tous les jours des carmélites et des filles de Sainte-Marie qui étoient mes amies intimes (2). »

En 1635 (vingt-neuf ans), son mari s'étant endetté, « pour ménager la dépense, elle se retira une partie du tems en Bassigni, chez M. son père, avec ses enfants, où elle vécut comme auroit fait la religieuse la plus fervente » (3).

Ce fut là qu'elle fit la connaissance du dévot Robert Arnauld d'Andilli, qui la mit en relation avec Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Ciran. « Je ne pensais plus, dit-elle, qu'à me mettre sous sa conduite (4). » C'est ce qu'elle fit en effet. Arnauld d'Andilli lui fit aussi connaître sa tante Jacqueline Arnauld, abbesse de Port-Royal:

Étant allée la voir, « je fus fort surprise, dit-elle, lorsqu'après avoir reçu fort froidement le compliment que je lui fis, elle ferma le rideau et me dit adieu. Je ne pus donc faire autre chose que de me recommander à ses prières, à quoi elle me répondit: « Les per-« sonnes qui désirent que nous prions pour elles, nous doivent « laisser dans notre solitude: aussi bien les parloirs ne servent « de rien aux gens du monde, et ils sont très nuisibles aux « religieuses » (5). Ce dédain ne pouvait qu'exciter Anne de Boulogne à embrasser un état dont on semblait si fier.

Un incident auquel elle prêta une importance considérable, en le rattachant à son idée fixe, la poussa encore sur la pente où elle glissait. Un jour, à l'église, un mendiant s'approcha d'elle et sans rien demander, lui mit dans les mains à deux ou trois reprises une petite croix de bois. Elle ne lui vit rien donner aux autres. Frappée, puis obsédée par ce menu fait, elle essaya vainement de retrouver l'homme dans les églises et les chapelles des communautés. Elle conta l'aventure à une religieuse

(1) *Vies*, t. II.
(2) *Vies*, t. II, p. 407.
(3) Jérôme Besoigne, t. II, p. 390.
(4) *Recueil de pièces relatives à la signature, etc.*
(5) *Vies*, t. II, p. 407-412.

de ses amies. Celle-ci « la trouva si extraordinaire qu'elle lui dit que c'étoit une marque toute visible que Dieu la vouloit disposer par là à recevoir toutes les croix et afflictions qu'il lui préparoit, qui seroient assurément fort grandes, et qu'elle devoit garder toute sa vie ce gage du ciel par lequel Dieu avoit voulu l'y disposer » (1). Elle conserva en effet le fétiche jusqu'à sa mort.

Son mari mourut en 1651. « Aussitôt qu'elle se vit veuve, dans le fort de la douleur que lui causa la mort très subite de M. son mari, elle se tourna vers Dieu... Dès ce moment elle ne pensa plus qu'à se faire religieuse (2). » Elle quitta donc ses enfants le 15 mars 1652 (quarante-six ans), et entra comme postulante à l'abbaye de Port-Royal des Champs. Elle prit l'habit de novice le 3 juin 1653 (quarante-sept ans), et fit profession en 1654 (quarante-huit ans).

« Elle se dépouilla entièrement de son esprit propre, et n'apporta dans le cloître qu'un esprit de docilité et de soumission... On la voïoit tous les jours s'avancer de vertu en vertu et s'élever au-dessus d'elle-même. Cela parut surtout à la mort de trois de ses filles qu'elle aimoit tendrement... Les lectures qu'elle entendoit la touchoient si vivement qu'elle en étoit toute pénétrée de ferveur et de dévotion (3). »

Elle refusa d'abord de signer le premier formulaire antijanséniste, et fut exilée, le 26 avril 1664 (cinquante-huit ans), au couvent des filles de Sainte-Marie de Chaillot. Là elle promit l'indifférence sur le fait de la signature et fut renvoyée, en juillet 1665 (cinquante-neuf ans), à Port-Royal des Champs. Enfin, elle s'excusa auprès de ses compagnes de la promesse qu'elle avait faite, et dès lors resta ferme dans ses croyances jansénistes jusqu'à sa mort, malgré la privation du viatique et la menace de n'être pas inhumée en terre sainte, c'est-à-dire au couvent. Tant il est vrai que les idées religieuses ne résultent que des suggestions ambiantes.

Elle faisait preuve en toutes circonstances d'une « humilité

(1) *Vies*, p. 407-412.
(2) *Nécrologe*.
(3) *Nécrologe*.

merveilleuse » (1), d'un grand « amour de la pauvreté » (2), d'une grande « facilité à se mortifier » (3). Avant de quitter les filles de Sainte-Marie, elle se leva de table au moment du repas et alla leur baiser les pieds à toutes.

« Elle étoit attentive à retrancher tout ce qu'elle pouvoit de son nécessaire pour les besoins du corps... Elle étoit presque toujours dans le silence... A peine parloit-elle pour les choses nécessaires ; et si elle y étoit obligée, elle le faisoit si succinctement, qu'elle n'étoit point censée rompre la loi du silence, pour le peu de paroles qu'elle disoit (4). »

Au moment de mourir, elle pria « qu'on la dispensât de prendre des grains qu'on lui donnoit pour la faire un peu dormir, afin qu'elle pût être avec Dieu pendant ce qui lui restoit de temps à vivre » (5).

Elle donna 20.000 livres à l'abbaye de Port-Royal.

Pouvoir suggestif. — « Dieu se servit de la femme pour toucher le cœur du mari. M. de Saint-Ange entra en de tels sentiments de piété qu'il résolut de laisser sa charge à son fils aîné pour se retirer avec elle à Saint-Ange et y passer le reste de leurs jours, sans plus penser qu'à servir Dieu et à faire de bonnes œuvres (6). »

Quant à ses enfants, qu'elle avait laissés « en bonnes mains » (7), une fois au couvent elle ne s'occupa plus que de les offrir à Dieu.

De ses trois filles, l'une, élevée à Port-Royal, devint religieuse à Sainte-Marie, et une autre à la Visitation de Melun (8). Toutes les trois furent enterrées à Port-Royal de Paris.

(1) *Vies*, t. II, p. 417.
(2) *Recueil de pièces relatives à la signature.*
(3) *Vies*, t. II, p. 417.
(4) *Nécrologe.*
(5) Jérôme Besoigne. *loc. cit.*, t. II, p. 393.
(6) *Vies*, t. II.
(7) Nicolas Fontaine : *Mémoires.*
(8) L'ordre des visitandines, institué en 1610 par François de Sales et Françoise Frémiot (Mme de Chantal), compta bientôt un grand nombre de maisons en France, en Italie et en Allemagne.

Elle réussit à faire d'un de ses deux fils, Raphaël Le Charon d'Espinoi, un solitaire de Port-Royal.

Chargée par Jacqueline Arnauld de l'éducation de Marie-Angélique Arnauld d'Andilli, elle la fit entrer au couvent en même temps qu'elle.

« Elle adressa plusieurs personnes à M. de Saint-Ciran (Jean du Vergier de Hauranne), et elle en a retiré quelques-unes à sa terre pendant quelque temps, pour leur donner la facilité de réfléchir sur elles-mêmes, et de laisser mûrir les premiers fruits d'une piété naissante (1). »

Un jour, elle distribua aux solitaires de Port-Royal de petits anges en argent pour les suspendre à leur cou.

Douée d'une belle écriture, elle était le secrétaire de l'abbaye dont elle rédigeait les journaux, et ce fut elle qui écrivit le *Nécrologe de Port-Royal.*

Descendance. — Son mari, Le Charon de Saint-Ange, un prodigue dont le beau-père dut payer les dettes, devint aussi un dévot. Il fit bâtir un logement à Port-Royal des Champs pour y faire des retraites, puis se retira à sa propriété de Saint-Ange, et « y passa deux mois à se préparer à la mort, aussi sérieusement que s'il avoit été assuré qu'il en étoit proche. Il ne se trompoit pas, car il mourut subitement au bout de ces deux mois » (2).

Elle eut de lui cinq enfants, deux garçons et trois filles.

L'aîné des garçons se ruina et finit par écrire à sa mère qu'il allait « s'en aller inconnu où sa mauvaise fortune le conduiroit » (3). Il mourut peu après avoir succédé à son père dans sa charge de maître d'hôtel de la reine.

Le cadet, Raphaël le Charon, sieur d'Espinoi, naquit en 1631. Il fut « élevé très chrétiennement par les soins de cette pieuse mère... La facilité qu'il a toujours eüe à recevoir ses avis et les conseils de ceux qu'elle eut soin de lui choisir pour le conduire, l'a préservé des écueils... Ces maximes saintes qui avoient rempli son cœur l'ont fait entrer de bonne heure dans

(1) Jérôme Besoigne, *loc. cit.*, t. II, p. 391.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 391.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 392.

la voie étroite, et lui ont donné dans la suite assez de force pour le porter à renoncer aux engagements du mariage, et refuser un très riche prieuré. Rien ne pouvoit l'arrêter dans le monde, parce que le monde étoit l'objet de son mépris » (1).

Élevé aux petites écoles de Port-Royal, suggestionné par sa mère, par Jean du Vergier de Hauranne, par Isaac-Louis Le Maistre de Saci, par Claude Lancelot et par Jacqueline Arnauld, il refusa plusieurs partis, et se retira en 1653 (vingt-deux ans) parmi les solitaires de Port-Royal des Champs, où il faisait le métier de vitrier et fabriquait des lanternes de fer-blanc.

Il succomba, comme sa mère, à une dysenterie contractée à Port-Royal, le 12 septembre 1676, à l'âge de quarante-cinq ans, et légua tout son bien à cette abbaye, où il voulut être enterré.

Quant aux trois filles d'Anne de Boulogne, elles moururent toutes les trois avant leur mère (après 1654). Deux d'entre elles étaient religieuses.

Voici la formule hiérologique de la famille Le Charon, d'après les suggestions imposées et subies.

Anne de Boulogne, religieuse de Port-Royal. ⟶ Le Charon de Saint-Ange

↙ ↓ ↘

Le Charon d'Espinoi solitaire de Port-Royal.	Une fille religieuse de Sainte-Marie.	Une fille visitandine.

Anne de Boulogne est le centre de cristallisation de cet hiérosyncrotème (2).

OBSERVATION II

MAGDELEINE BRIQUET

Ascendance. — Magdeleine Briquet était fille d'Étienne Briquet et de Marie Bignon. La famille Bignon était originaire de l'Anjou.

(1) *Nécrologe*, p. 368.

(2) Voir Ch. Binet-Sanglé : « Les lois psychologiques de l'hiérogénie ». *Revue de l'hypnotisme*, 1900.

Le plus ancien membre connu de cette famille, Briand Bignon, épousa Françoise Auger, qui fonda dans l'église de Saint-Denys d'Anjou une chapelle dite *chapelle des Bignons*, dont ses descendants conservèrent le patronage laïque.

Leur fils Rolland Bignon, né le 1er mars 1559, mort le 14 juillet 1628 à soixante-neuf ans, fut successivement professeur de droit à Toulouse, où il dicta des paratitles sur les cinq livres des Décrétales, avocat général au Parlement de Paris, conseiller d'État et bibliothécaire du roi. Il « avoit... une santé très délicate et cela occasionné par un travail continuel, car l'amour de l'étude étoit sa passion favorite qui étoit comme héréditaire dans sa famille » (1). Ce « valétudinaire » (2) était un dévot. Ami du jésuite Jacques Sirmond, il avait avec Jérôme de Villars, archevêque de Vienne, « une affinité spirituelle » (3), et il le choisit pour parrain de son fils Hiérosme, ainsi que Jérôme Villazal, greffier de la justice de l'église de Saint-Benoît dans le quartier Saint-Jacques. S'étant chargé de l'instruction de ce fils, il lui apprit entre autres choses la théologie. Dans un codicille de son testament, « aussi simple que pieux » (4), il déclara qu'il voulait être enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet, sa paroisse, et légua une somme considérable à la communauté qui s'y fondait. Le fondateur, l'abbé Adrien Bourdoise, mort en odeur de sainteté en 1655, fit l'éloge du défunt, mais refusa l'argent. De sa femme Catherine d'Ogier, qui fut enterrée dans l'église de la Magdelaine, Rolland Bignon eut trois enfants parmi lesquels Hiérosme Bignon.

Hiérosme Bignon naquit le 24 août 1589 (son père ayant trente-neuf ans). Il était d'une santé des plus délicates. En 1612 (vingt-trois ans) « sa trop grande ardeur pour le travail l'avoit miné insensiblement... et il sembloit menacé alors d'un épuisement moral » (5). On l'envoya aux eaux de Vic-le-Comte, où il

(1) *Vie de Jérôme Bignon, avocat général et conseiller d'État*, par M. l'abbé Pérau, licencié de la maison et société de Sorbonne. A Paris, chez Jean-Thomas Hérissant, libraire rue Saint-Jacques, et à Saint-Hilaire, t. I, p. 70.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 139.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 11.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 200.

(5) Pérau : *Vie de Jerôme Bignon*, t. I, p. 69.

reprit de l'embonpoint. En 1615 (vingt-six ans), il fut encore dans un « état de faiblesse dont les atteintes lui faisoient appréhender de retomber dans l'épuisement où il s'étoit vu par le passé » (1).

Ces états neurasthéniques survenaient aussi à l'occasion des émotions dépressives. Vers 1622 (trente-trois ans), la mort de son ami, le cardinal Scipion Corbilluzi ou Cobellutio, « l'affecta au point que sa santé qui n'étoit pas habituellement bien bonne, parut en souffrir quelque altération » (2). Il fit même son testament. Mais « sa santé se rétablit ou plutôt ses idées funèbres se dissipèrent » (3). D'ailleurs, jusqu'à la mort de Rolland Bignon en 1628 (trente-neuf ans), « la délicatesse de sa santé lui avoit toujours fait croire que son père lui survivroit » (4). Vers 1629 (quarante ans), « depuis quelque tems il ressentoit des douleurs d'estomach qui l'avoient jetté dans une langueur à laquelle il étoit difficile de remédier... On lui prescrivit un régime, on lui recommanda de ne travailler que légèrement et seulement pour s'amuser, et surtout de ne faire que de courtes lectures, mais utiles et agréables... Il suspendit pour un tems toute étude trop longue et trop appliquante... Cette manière de se conduire, jointe à un régime exact pour le choix des nourritures, lui rendit, non pas une santé parfaite, car il fut toujours un valétudinaire, mais le mit du moins en état de reprendre son train ordinaire pour recourir ensuite à de nouveaux remèdes, lorsqu'il y étoit forcé par son intempérance dans le travail et par la délicatesse de sa complexion » (5).

Sa fille mourut le 1er mai 1642 (cinquante-deux ans), et son ami Hugo van Groot (Grotius), le 28 août 1645 (cinquante-cinq ans). « Des événements aussi tristes, et qui s'étoient succédé si rapidement, firent sur M. Bignon l'impression la plus douloureuse, et contribuèrent encore à altérer une santé toujours très languissante (6). » « Il se sentoit affaiblir de jour en

(1) PÉRAU : *Vie de Jérôme Bignon*, I, p. 90.
(2 et 3) *Ibid.*, t. I, p. 175 et suiv.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 200.
(5) *Ibid.*, t. I, p. 229.
(6) *Ibid.*, t. II, p. 17.

jour... De plus il avoit de temps en temps de violentes attaques de goute (1). » Il alla aux eaux de Bourbon, où « sa santé se rétablit un peu » (2). Mais « les troubles qui affligeoient l'État le jettoient dans l'abattement et nuisoient notablement à sa santé » (3). D'ailleurs « il étoit ingénieux à se faire de la peine : il ne voyoit que malheur pour l'État, et pour lui-même une mort prochaine. Il sentoit défaillir toutes ses facultés naturelles ; il alloit écrire à M[me] Bignon pour la dernière fois. Tels étoient les discours qu'il tenoit ordinairement (4). »

En 1654 (soixante-cinq ans), il retourna aux eaux de Bourbon pour la troisième fois. Peu après, la mémoire lui manqua au milieu d'une plaidoirie. « Cet accident lui fut très sensible, et comme il avoit malheureusement la coutume de trop s'occuper d'objets affligeans, il retourna chez lui très affecté » (5).

Six mois avant sa mort, « il tomba dans une extrême langueur » (6). Le 3 avril 1656 (soixante-six ans), il se trouva un peu mal, et le soir se sentant abattu se coucha de bonne heure. Le 4 avril, il sentit qu'il allait mourir. Le 5 avril, à 11 heures du soir, « il parut plus mal et tomba dans une espèce d'apoplexie » (7). Il expira le 7 avril 1656, à 8 heures du matin, dans sa soixante-septième année.

Enfant précoce, doué d'une grande mémoire, il savait lire à cinq ans. Avocat général du Parlement de Paris, conseiller d'État et bibliothécaire du roi comme son père, il se fit remarquer dans ces diverses charges, par son érudition, son éloquence insinuante, et ce qu'on appelait au XVII[e] siècle du désintéressement, de la droiture, de l'équité, de la probité, de l'intégrité. Gai et enjoué dans sa jeunesse, il se montra, dans son âge mûr, roide dans ses fonctions de magistrat, tout en

(1) PÉRAU : *Vie de Jérôme Bignon*, t. II, p. 230-31.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 51.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 60.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 62.
(5) *Ibid.*, t. II, p. 76.
(6) *Ibid.* t. II, p. 139.
(7) *Ibid.*, t. II, p. 141.

restant dans la vie privée simple, modeste, doux, liant, affable, compatissant envers les malheureux.

Il était affectueux jusqu'à la sentimentalité. En 1614 (vingt-cinq ans), il versa des larmes au moment de quitter son père pour aller en Italie. En 1616 (vingt-six ans), étant allé aux eaux de Vic-le-Comte sans l'assentiment de celui-ci, il « fut extrêmement sensible à ses reproches; il s'en trouva affecté à un point qu'il en parut inconsolable jusqu'à ce qu'il fut assuré que son père avoit absolument oublié » (1) sa faute; il lui demanda pardon en pleurant.

La mort de son père, de sa fille, de ses amis Scipion Corbilluzi, Girolamo Aléandro et Hugo van Groot, lui causèrent un chagrin tel que sa santé en fut altérée.

Il était « d'un naturel timide, scrupuleux » (2), passait même pour « un peu craintif (3). » Il « étoit effrayé lorsqu'il pensoit au moment redoutable où il falloit paroître devant le tribunal du souverain juge » (4).

Neurasthénique, sentimental et pusillanime, il avait ainsi tout ce qu'il fallait pour devenir un dévot comme son père.

« Les premiers livres que celui-ci lui mit entre les mains furent les livres historiques de la Bible » (5). Il lui apprit en outre la théologie. Aussi, à dix ans, Hiérosme Bignon publiait-il une *Chorographie* ou *Description de la Terre sainte* et, à treize ans, un *Traité sommaire de l'élection des papes, plus le plan du conclave* (Paris, 1605, in-8°), « ouvrage annonçant un auteur consommé dans la connoissance des conciles, des canons et de l'histoire » (6). Vers le même temps, il faisait la connaissance du jésuite Jacques Sirmond, qui devint plus tard l'ami de son père, et se faisait présenter au cardinal Jacques Davy du Perron, qui le reçut « avec mille témoignages de tendresse » (7).

En 1614 (vingt-cinq ans), passant à Nancy pour aller en Italie,

(1) Pérau : *Vie de Jérôme Bignon*, t. I, p. 96.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 242.
(3) Lancelot : *Mémoires*, t. I, p. 234.
(4) Pérau : *Vie de Jérôme Bignon*, t. II, p. 142.
(5) *Ibid.*, t. I, p. 16.
(6) *Ibid.*, t. I, p. 31.
(7) *Ibid.*, t. I, p. 49.

il alla communier à l'abbaye bénédictine de Saint-Nicolas. A Milan, il entra en relation avec le cardinal Federigo Borromeo, avec lequel il continua à correspondre. A Venise, ville voluptueuse, « la piété de M. Bignon le mit à couvert des attaques qui pouvoient lui être portées : rien ne fut capable de lui amollir le cœur (1) ». Il y fit la connaissance de Paolo Sarpi (Fra Paolo), dont il lut l'*Histoire du concile de Trente*. A Ancône, il alla faire ses dévotions à Notre-Dame de Lorette. A Rome, il assista à la réception de l'ambassade d'obédience envoyée par Louis XIII au pape Camillo Borghèse (Paul V). Il se lia étroitement avec Scipion Corbilluzi, secrétaire des brefs puis cardinal, avec Girolamo Aléandro, secrétaire du cardinal Bandini puis du cardinal Francesco Barberini, et avec Laurenzo Pignoria, curé de Saint-Laurent de Padoue, puis chanoine de Trévise. Il y rencontra aussi son ami le jésuite Jacques Sirmond. Il fut enfin présenté au pape, qui « lui donna les marques les plus sensibles d'estime et d'amitié » (2), par Scipion Corbilluzi, avec lequel il continua à correspondre, ainsi qu'avec Girolamo Aléandro et Jacques Sirmond. Il comptait aussi parmi ses correspondants le jésuite Denis Pétau.

En 1619 (trente ans), il fit imprimer, après l'avoir lu deux fois et avoir donné des conseils à l'auteur, le traité de Girolamo Aléandro sur les *Églises suburbicaires* (3).

En 1625 (trente-six ans), celui-ci, étant de passage en France, alla lui faire visite en compagnie du cardinal Francesco Barberini, neveu et légat du pape Maffeo Barberini (Urbain VIII).

En 1626 (trente-sept ans), lorsqu'il fut nommé avocat général au parlement de Paris, le clergé « députa vers sa majesté, pour lui faire des remerciemens et vers M. Bignon, pour le féliciter » (4).

En 1633 (quarante-quatre ans), il était en relation avec Jean Descordes, chanoine de Limoges, et demandait à Hugo van Groot son avis sur la *Lettre aux Corinthiens* attribuée à Klèmês d'Alexandria (saint Clément).

(1) *Ibid.*, t. I, p. 117.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 141.
(3) Églises du diocèse de Rome.
(4) Dictionnaire de Moréri, art. *Bignon*.

Vers le même temps, Hugo van Groot, après lui avoir dédié son ouvrage *Sur la vérité de la religion,* alla lui faire visite. Ce fut de religion qu'ils parlèrent. « Ils en avoient beaucoup l'un et l'autre (1). » Mais ce n'était pas la même : Hugo van Groot était protestant. Ils ne s'en entendirent pas moins à merveille, car c'est moins la communauté des croyances que la communauté du caractère qui fait la sympathie des dévots.

En 1642 (cinquante-trois ans), le cardinal Armand-Jean du Plessis duc de Richelieu le fit nommer grand maître de la bibliothèque du roi.

Vers le même temps, comme il passait par Orléans en revenant des eaux de Bourbon, l'évêque de cette ville vint le saluer et l'invita à loger chez lui.

Il avait encore pour amis : le dévot Issali, avocat au Parlement de Paris, conseiller et secrétaire du roi, qui habitait dans la même maison que lui ; Jacqueline Arnauld, abbesse de Port-Royal, qu'il soutint « dans tout ce qu'elle entreprit pour mettre et pour perpétuer la Réforme dans sa Maison » (2), et qu'il aida à entrer sous la juridiction de l'ordinaire ; Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Ciran, dont il se fit le défenseur et l'apologiste, et pour lequel il s'offrit de se rendre caution. Il assista de ses deniers le dominicain Tommaso Campanella. Enfin, ayant eu à s'entendre avec le cardinal Bagni, délégué par le pape pour arrêter la législation civile et canonique des rapts et des mariages de mineurs, il eut avec lui d'agréables relations. A cette occasion il émit une idée qui mérite d'être rapportée. Selon lui, le mariage des mineurs devait être assimilé au rapt. « Car enfin, disait-il, dire qu'il n'y a point de rapt, s'il n'y a là point une violence manifeste par voye de fait, et par un enlèvement forcé, *c'est aller contre la raison naturelle qui nous apprend que la persuasion, la séduction d'esprit est une espèce de violence, laquelle, quoique plus agréable, ne laisse pas d'exercer le même empire sur la volonté* (3). » C'est précisément pourquoi la société a le

(1) Pérau : *Vie de Jérôme Bignon,* t. I, p. 292.
(2) *Supplément au Nécrologe de Port-Royal.*
(3) Pérau : *Vie de Jérôme Bignon,* t. I, p. 276, 277.

devoir de protéger ses membres, et en particulier les mineurs, contre les suggestions religieuses.

Hiérosme Bignon pouvait tenir tête à de tels amis. « Sans parler de la jurisprudence civile et canonique qui étoit l'objet principal de ses études, il possédoit la Théologie historique et la tradition, aussi bien que celle de l'École. Familiarisé de bonne heure avec l'Écriture Sainte, il en développoit les difficultés avec une intelligence supérieure. Il étoit parfaitement au fait de tout ce qu'il y a eu de variété dans la discipline de l'Église. Il connaissoit de même tout ce qu'il peut y avoir de curieux soit dans l'histoire ecclésiastique, soit dans l'histoire profane (1). » Il avait lu les Pères de l'Église, l'*Apologétique* de Tertulianus (Tertullien), Aurelius Augustius (saint Augustin), Lorenzo, évêque de Novarre. Le bénédictin Jean-Luc d'Achery lui écrivait dans la lettre dédicatoire de son *Spicigelium* : « Il n'est personne à qui la lecture des livres saints, des Pères et des Conciles soit plus familière qu'à vous ; personne qui connoisse mieux les véritables intérêts de l'Église et qui en défende plus fortement les privilèges ; qui soutienne avec plus de fermeté les droits du clergé et des réguliers, soit en particulier, soit en public » (2).

Hiérosme Bignon était respectueux de toutes les puissances. « Lorsqu'il s'agissoit de l'autorité du souverain Pontife, il en parloit toujours avec beaucoup de discrétion et de respect. » Mais aussi « il voyoit dans le souverain (le roi) la vive image de la Divinité » (3), et, comme avocat général, il défendit le droit de régale du roi de France contre les prétentions du saint-siège. Ami du protestant Hugo van Groot, inclinant vers le jansénisme, étant de ceux qui eussent voulu qu'Antoine Arnauld allât à Rome défendre les idées de Corneille Jansen, il n'hésita pas à faire l'éloge de la persécution dirigée contre les protestants, le jour où le favori Claude de Rouvroi duc de Saint-Simon entra au parlement.

« L'esprit de religion et de piété formoit le fond de son

(1) Pérau : *Vie de Jérôme Bignon*, t. I, p. 147.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 119.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 94 et suivantes.

caractère (1). » Sa religion « ne consistoit pas dans une croyance stérile des dogmes, ni dans une profession simplement extérieure de la catholicité. Il en étoit intimément persuadé. Son extérieur, sa conversation, ses démarches annonçoient la plus haute piété » (2).

« Les sentiments de la piété la plus tendre dans lesquels il avoit été élevé persévérèrent dans toute la suite de sa vie,.... il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit servir à former l'homme chrétien. Il cherchoit dans l'évangile et dans les Pères de l'Église les maximes de la morale la plus pure, et il décidoit en conséquence sur ce qu'il pouvoit se permettre et ce qu'il devoit s'interdire. Il ne passoit aucun jour sans lire quelques chapitres de l'Écriture Sainte ; et durant cette lecture, il sembloit que son corps et son esprit fussent absolument détachés de toutes les choses humaines (3). » « Chez lui, les actes de la religion marchoient avant tout (4). » « Il respectoit jusqu'aux moindres pratiques de la piété et étoit fidèle à toutes malgré la multitude de ses occupations... Ces sentimens d'une piété si affectueuse sembloient prendre encore de nouveaux degrés de ferveur, lorsqu'il s'acquittoit des devoirs de la religion dans les retraites sacrées, destinées spécialement à la prière (5). » « Il étoit très assidu à sa paroisse, et communément il alloit le dimanche à la première messe paroissiale qui se disoit fort matin en faveur des domestiques. Quelquefois, après vêpres, il alloit entendre le catéchisme avec toute l'attention et le recueillement qu'il auroit pu apporter aux discours les plus sublimes (6). » Il allait « tous les vendredis à Sainte-Geneviève entendre la messe, la servir lui-même, passer ensuite aux pieds de la châsse où repose le corps de la sainte, en baiser les piliers, et s'agenouiller ensuite devant le prêtre qui, lui couvrant la tête de son étole, lui récitoit un Évangile » (7). « Il alloit quel-

(1) Pérau : *Vie de Jérôme Bignon*, t. II, p. 86.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 293.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 113, 114.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 117.
(5) *Ibid.*, t. II, p. 125, 126.
(6) *Ibid.*, t. II, p. 131.
(7) *Ibid.*, t. II, p. 133.

quefois en pélerinage à l'église des Martyrs de Montmartre, pour y remercier la Divine Providence du précieux don de la foi dont elle a gratifié notre France par le ministère des généreux martyrs qui l'ont scellée de leur sang sur cette montagne. D'autres fois, après la prière du matin, il se déroboit de ses domestiques et s'en alloit dans quelque église voisine pour y répandre son cœur devant Dieu. On l'a quelquefois surpris dans le coin d'une chappelle écartée, priant Dieu avec ferveur, gémissant sur ses fautes, et les pleurant avec amerture, comme s'il eût été le plus grand pécheur du monde (1). » Quelques jours avant sa mort, on publia un jubilé. Il « fit les stations ordonnées avec cette esprit de dévotion et de recueillement qu'il avoit contume d'apporter dans toutes les pratiques de religion » (2). Le 4 avril 1656 (soixante-six ans), se sentant mourir, « il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort par les plus vifs sentiments de pénitence, se rappellant à ce sujet les passages de l'Écriture qui en parlent avec le plus d'énergie, et les récitant avec une piété et une ferveur si affectueuse que les cœurs les plus durs en auroient été attendris » (3).

Ce suggestionné fut un ardent suggestionneur. « L'exemple d'un maître édifiant étoit exactement suivi par la famille et par le domestique. La Communauté la plus régulière n'étoit pas mieux disciplinée que la maison de ce magistrat (4). » « On faisoit chez lui la prière en commun matin et soir. Sa femme, ses enfans, tout son domestique s'y trouvoient ; il y assistoit habituellement selon que sa santé le lui permettoit, et ordinairement il récitoit lui-même les prières avec des sentimens de ferveur et de charité capables d'attendrir les cœurs les plus endurcis (5). » Ce fut à sa sollicitation et pour l'instruction de ses fils, que Jean du Vergier de Hauranne composa son catéchisme, et que Claude Lancelot et Isaac-Louis Le Maistre de Sacy fondèrent les petites écoles de Port-Royal. Quant à sa fille, il la fit élever dans cette abbaye.

(1) Pérau : *Vie de Jérôme Bignon*, t. I, p. 140.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 127.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 141.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 293, 294.
(5) *Ibid.*, t. II, p. 125, 126.

En février 1622 (trente-trois ans), il épousa Catherine Bachasson. Il en eut deux fils, Jérosme II et Thierri Bignon, et une fille, Marie Bignon, mère de Magdeleine Briquet.

Jérosme Bignon II, né le 11 novembre 1627, mort le 15 janvier 1697 à soixante-neuf ans, hérita des charges de son père. C'était un homme modeste, doux et probe de la probité de son temps. Élevé aux petites écoles de Port-Royal par Jean du Vergier de Hauranne, Claude Lancelot et Isaac-Louis Le Maistre de Sacy, amis de son père, il soutint la secte janséniste. Il fut enterré dans la chapelle acquise par lui, son frère et sa sœur dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet.

De son mariage avec Suzanne Phélypeaux de Pontchartrain, il eut quatre enfants, parmi lesquels Jean-Paul Bignon et Suzanne-Angélique Bignon. Jean-Paul Bignon, cousin germain de Magdeleine Briquet, naquit le 19 septembre 1662 et mourut le 14 mars 1743 à quatre-vingt-un ans. « Malgré les infirmités de sa première jeunesse et ayant pris le parti de l'Église, il entra dans la congrégation de l'Oratoire (3), où il demeura quelques années (4). » Il se voua à la prédication, prêcha des avents et des carêmes dans les principales églises de Paris, fut nommé prédicateur de Louis XIV, le 17 février 1693 (trente et un ans), assista comme député de la province de Paris ou promoteur aux assemblées du clergé de 1693, 1694 et 1695 (trente et un à trente-trois ans), fut nommé, en 1701 (trente-neuf ans), chef du bureau des affaires ecclésiastiques du royaume, en 1710 (quarante-huit ans) doyen de l'église royale et collégiale de Saint-Germain-l'Auxerrois, où il resta jusqu'en 1721 (cinquante-neuf ans), puis abbé de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle, qui valait au moins 30.000 livres de rente. Il composa entre autres ouvrages quatre panégyriques de saint Louis tous différents, et une Vie du père François Lévêque, oratorien.

Suzanne-Angélique Bignon fut élevée de onze à seize ans à

(3) La congrégation des prêtres de l'Oratoire de Jésus fut fondée par Pierre de Bérulle en 1611, et se répandit rapidement en France et dans les Pays-Bas. En 1767 elle possédait environ quatre-vingts maisons.

(4) Dictionnaire de Moréri, art. *Bignon*.

l'abbaye de Port-Royal et mourut à dix-neuf ans, le 22 décembre 1680.

Le second fils de Hierosme Bignon I, Thierri Bignon, né en 1632, mort le 17 janvier 1697, à soixante-cinq ans, fut successivement conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes, président, puis premier président au grand Conseil. Il resta « pendant toute sa vie fidèle aux principes de l'éducation qu'il avait reçue à Port-Royal » (1), où Jean du Verger de Hauranne fut l'un de ses maîtres, étudia la religion et fit preuve « d'une piété sincère » (2).

La fille de Hierosme Bignon I, Marie Bignon, mère de Magdeleine Briquet, mourut peu après son mariage, le 1er mai 1642, à dix-neuf ans. Elle était humble et charitable. Élevée à l'abbaye de Port-Royal de onze à quinze ans, elle « avoit fait remarquer en elle une grande crainte de Dieu et beaucoup de piété » (3). Mariée, elle continua à mener la vie dévote. « Craignant que la corruption du monde ne la retirât de la voie de Dieu, elle lui demandoit avec instance qu'il lui plut l'appeler à lui » (4). Elle fut enterrée dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet.

Son mari, Étienne Briquet, conseiller au Parlement, puis avocat général, « qui n'étoit pas d'une santé bien robuste, succomba tout à fait sous le poids de la douleur dont il étoit accablé et fut attaqué d'une maladie dangereuse dont il ne fut pas possible de le retirer » (5). Il mourut jeune, le 16 septembre 1645. Son « grand amour pour les maximes de l'Écriture » (6) lui faisait désirer de pouvoir « quitter le monde pour être tout à Dieu » (7). « Plein d'affection et d'attachement pour notre monastère, dit l'auteur du *Nécrologe de Port-Roïal*, il en a embrassé les intérêts en toute occasion, il lui a rendu des services signalés dans des affaires très importantes qui nous ont donné moïen de bâtir l'église de notre maison de Paris (8). »

Après la mort de sa femme, il donna six bras d'argent à

(1 et 2) *Supplément au Nécrologe.*
(3 et 4) *Nécrologe*, p. 182.
(5) PÉRAU : *Vie de Jérôme Bignon*, t. II, p. 5.
(6, 7 et 8) *Nécrologe*, p. 374.

cette communauté, et dans « un testament rempli de sentiments de piété et de religion » (1), lui légua encore mille écus.

Il avait fait élever ses deux filles à Port-Royal, l'une à partir de six ans (celle-ci mourut jeune, avant 1659), l'autre, Magdeleine Briquet, à partir de trois ans, et il leur avait déclaré « en leur donnant sa dernière bénédiction, qu'il souhaitoit de tout son cœur que Dieu leur fît la grâce d'embrasser l'état religieux » (2). Il fut enterré dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet.

Arrière-petite-fille d'un homme maladif et dévot, petite-fille d'un neurasthénique sentimental, pusillanime et dévot, fille d'une mère dévote morte à dix-neuf ans et d'un père délicat et dévot, mort jeune, nièce de deux dévots, sœur unique d'une fille morte jeune et cousine germaine d'un prêtre de l'Oratoire, une lourde hérédité pesait sur Magdeleine Briquet.

État général. — Elle naquit en 1643. Elle était petite et « délicate de tempérament » (3).

« Comme elle se préparait à prendre l'habit (seize ans, 1659), elle fut guérie miraculeusement d'une incommodité assez considérable » (4). Depuis trois mois « elle avoit une loupe au genou sur laquelle il vint une grande fluxion... Ce mal augmenta de telle sorte qu'elle ne pouvoit presque plus marcher » (5). Elle pria alors Angélique Arnauld d'Andilli, maîtresse des novices, « de lui appliquer au lieu de remèdes quelques reliques de la feue mère Marie des Anges (Marie Suireau). Elle y consentit aussi-tôt et lui alla chercher un petit linge trempé dans le sang de cette Sainte Mère (6), qu'elle mit sur son mal au lieu des cataplasmes qu'elle ôta; se contentant d'un linge blanc avec cette relique qu'elle y laissa, après avoir fait sa prière. Cette fille dormit toute la nuit sans sentir la moindre douleur ni le moindre battement, comme elle avoit fait les précédentes. Le lendemain matin, qui étoit le 17 janvier 1659,

(1) PÉRAU : *Vie de Jérôme Bignon*, t. II, p. 5.
(2) *Nécrologe*, p. 375.
(3) *Vies*, t. III, p. 98.
(4 et 5) *Vies*, t. III, p. 90.
(6) C'était un linge qui avait servi à l'autopsie.

il lui sembla à son réveil qu'elle n'avoit plus de mal ; de sorte qu'elle voulut essayer de se mettre à genoux pour adorer Dieu; ce qu'elle fit sans peine. Elle regarda ensuite son genou, et trouva que la loupe et la fluxion étoient dissipées... Il est remarquable que cette fille ne pouvoit demeurer à genoux, depuis plus de deux mois, à cause de la douleur que lui faisoit cette loupe. Cependant, dès le lendemain, elle se tint deux heures entières à genoux en veillant devant le Saint Sacrement, sans en recevoir aucune incommodité » (1).

Le mot *loupe* étant au XVIIe siècle synonyme de tuméfaction, il s'agissait, selon toute apparence, d'un *œdème hystérique* guéri par suggestion. L'œdème hystérique se localise d'ordinaire à un membre ou à un segment de membre, et peut s'accompagner d'élévation de température, de rougeur de la peau, et donner lieu à des douleurs lancinantes. Il a été pris plusieurs fois, même par des médecins expérimentés, pour un phlegmon, c'est-à-dire pour une « grande fluxion », erreur de diagnostic qui a donné lieu à des opérations regrettables.

Charcot est arrivé à le reproduire et à le faire disparaître par suggestion hypnotique (2). Le professeur Raymond l'a guéri par le même procédé (3), et Jules Voisin, médecin de la Salpêtrière, par la suggestion à l'état de veille. D'autre part celui-ci a pu supprimer par suggestion une hydarthrose du genou à répétition, qui survenait chez une jeune fille de son service toutes les fois qu'elle avait envie de ne pas travailler et de rester couchée (4). Enfin Anacleto a guéri par la suggestion à l'état de veille une hypertrophie douloureuse du sein qui avait été prise pour un cancer (5) et Bourdon des tumeurs d'apparences diverses (6).

(1) *Vies*, t. III, p. 90, 91.

(2) Levillain : « Œdème bleu des hystériques reproduit expérimentalement par la suggestion hypnotique », *Revue de l'hypnotisme*, 1890, p. 353.

(3) Raymond : « Un cas d'œdème hystérique », *Revue de l'hypnotisme*, août 1901.

(4) Jules Voisin : « Œdème bleu chez une hystérique guéri par l'application de l'aimant », *Revue de l'hypnotisme*, septembre 1901.

(5) Anacleto : « Tumeur mammaire d'origine hystérique », *Revue de l'hypnotisme*, 1896, p. 311.

(6) Bourdon : « Tumeurs diverses guéries par la suggestion à l'état de veille », *Revue de l'hypnotisme*, 1898, p. 181.

Ces cas rendent suffisamment compte du prétendu miracle opéré sur Magdeleine Briquet, et prouvent que cette fille était hystérique.

Elle présenta du reste un autre accident qu'il est permis de rattacher à la même affection.

Le 19 décembre 1664 (vingt et un ans), jour où elle fut enlevée de Port-Royal et exilée aux filles de Sainte-Marie, au cours de la conversation que l'archevêque de Paris « eut avec elle avant son départ, et qui dura une heure et demie, il arriva une chose assez singulière. La sœur sur la fin fut prise, malgré elle, d'un saisissement qui lui fit manquer la parole » (1).

Enfin, dans cette phrase empruntée à un petit écrit mystique de sa composition intitulé *Effusion du cœur*, il semble qu'elle avoue un trouble mental : « Nous avouons, ô divin médecin, que nos âmes sont malades, qu'elles sont languissantes, qu'elles sont blessées de plusieurs plaies (2). »

Après avoir « souffert plusieurs mois une langueur douloureuse » (3), qui est à rapprocher des états neurasthéniques de son grand-père maternel, elle mourut le 30 novembre 1689, à quarante-six ans.

Intelligence et caractère. — Elle était intelligente, vaniteuse, entêtée, pétulante. Le feu lui montait aisément au visage et elle parlait avec chaleur.

Pendant sa captivité aux Filles de Sainte-Marie, elle n'éprouva pas ces doutes et ces angoisses qui torturèrent la plupart des religieuses rebelles. Mais lorsqu'elle fut relâchée et revit la mère Jeanne Arnauld, elle ne put retenir ses larmes.

Suggestibilité. — « Elle fut mise à Port-Royal à l'âge de trois ans », et, formée par Angélique Arnauld d'Andilli, « profita extrêmement de l'éducation qu'elle y reçut. Dieu lui toucha le cœur à quinze ans et lui inspira un extrême dégoût de la vie du monde » (4). Elle fit alors un vœu. « Ce vœu renfermoit trois choses : la première d'offrir sa chasteté à Dieu ; la seconde

(1) Jérôme Besoigne, t. II, p. 144.
(2) *Vies*, t. III, p. 100.
(3) *Vies*, t. III, p. 99.
(4) *Vies*, t. III, p. 85.

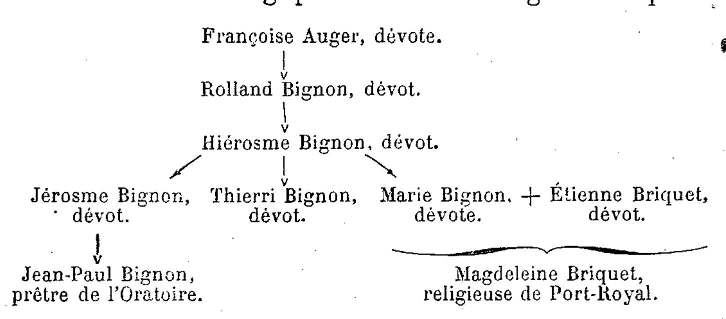
de se faire religieuse, dès qu'elle en auroit l'âge ; et la troisième de ne point sortir du monastère de Port-Royal, sinon qu'elle y fût contrainte par une autorité supérieure (1). » « Depuis ce moment, elle parut extrêmement changée (2). » On remarquait en elle « un recueillement et une piété qui surpassoient de beaucoup son âge et son humeur » (3).

Elle prit l'habit de novice, malgré sa famille, le 9 février 1659 (seize ans), et fit profession le 11 avril 1660 (dix-sept ans), apportant un grand bien à l'abbaye de Port-Royal.

Elle refusa obstinément de signer le premier formulaire anti-janséniste, et fut exilée, le 19 décembre 1664 (vingt et un ans), aux Filles de Sainte-Marie du faubourg Saint-Antoine. Elle écrivait à cette occasion : « Il n'y a pour nous de satisfaction sur la terre que celle d'être privée de toute consolation pour la vérité (4). »

Docile, humble, fervente, « elle s'est toujours proposé d'être la plus petite et la plus humble dans la maison du Seigneur. Toute sa vie on lui a vu prendre la dernière place autant qu'elle le pouvoit » (5). Elle « pratiqua toute sa vie les exercices de la religion les plus pénibles ; les plus vils et les plus humilians ayant toujours été ceux auxquels elle se portoit avec le plus d'ardeur » (6).

Voici la formule hiérologique de la famille Bignon-Briquet :



(1) *Vies*, t. III, p. 85-90.
(2) *Nécrologe*.
(3) *Nécrologe*.
(4) Jérôme Besoigne, t. II, p. 153.
(5) *Ibid.*, t, III, p. 127.
(6) *Vies*, t. III, p. 92.

(*A suivre*).

REVUE CRITIQUE

QU'EST-CE QU'UN DÉGÉNÉRÉ ?

par

N. Vaschide, chef des travaux du laboratoire de psychologie expérimentale de l'École des Hautes Études (Asile de Villejuif),
Et Cl. Vurpas, interne des asiles de la Seine (Asile de Villejuif).

I

Le terme « folie » sert habituellement à désigner une intelligence déviée, troublée, mais il indique en même temps sa résistance. Sous le désordre des idées et des actes l'intelligence serait néanmoins conservée, au moins à l'état latent, tandis que sa diminution ou même son absence constituerait un genre de trouble morbide différent, qui aurait une autre appellation. Ainsi en est-il des cas décrits sous les noms d'idiotie, de crétinisme, d'imbécillité, etc. Dans cette manière d'envisager le problème il y a une confusion, car une déchéance complète des facultés peut être la terminaison de folies proprement dites, ainsi en est-il de la démence ; d'autre part, certains cas d'imbécillité peuvent se compliquer de délire et rentrent alors dans la catégorie de ce que l'on est convenu d'appeler la folie.

Il nous semble qu'il s'agit d'une question à peu près analogue mais envisagée différemment lorsque l'on divise les aliénés en deux catégories. Chez les uns, le trouble mental survient chez un sujet jusque-là normal ou à peu près normal, n'ayant donné lieu jusqu'ici à rien qui le fasse croire atteint de troubles mentaux. Il semble qu'ici la folie ne survienne que comme un accident, un épisode dans une vie jusque-là normale. Il s'agirait dans ce cas des aliénés proprement dits, de ceux dont on dit couramment qu'ils sont fous. A côté de cette folie survenant accidentellement, mais dont rien dans la vie antérieure du malade ne pouvait faire prévoir l'éclosion, il faut ranger d'autres troubles mentaux que volontiers et par principe on ne fait pas rentrer

dans la folie. Il s'agit d'états congénitaux décrits par les psychiatres sous des noms différents.

Les théories cherchant à expliquer la folie n'ont eu primitivement en vue que les troubles mentaux survenant accidentellement comme dans le premier cas. Nous ne voulons pas faire ici l'historique de cette question, que nous avons d'ailleurs esquissée dans ses grandes lignes ailleurs (1). Nous voulons simplement rappeler en quelques mots la façon selon laquelle on pourrait philosophiquement envisager la genèse de la seconde question ; c'est-à-dire de ces états congénitaux, de ces états dans lesquels le trouble observé date de la naissance, fait partie pour ainsi dire de la constitution mentale du sujet; en un mot la manière dont on peut comprendre tout ce groupe naturellement malade, dans lequel le trouble ne peut être regardé comme normal que par rapport aux autres hommes est non par rapport au sujet, tandis que dans les autres cas le sujet est non seulement différent des autres, troublé par rapport aux autres, mais aussi par rapport à lui-même, par rapport à sa vie antérieure ; en d'autres termes, il est différent de ce qu'il était auparavant. Chez les êtres congénitalement lésés d'une façon pathologique il n'en est rien ; ils restent ce qu'ils ont toujours été, c'est-à-dire des malades ; nés malades, ils meurent et vivent malades.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici un historique, nous ne voulons pas même passer en revue les nombreux travaux touchant cette question dont l'importance a pris une place prépondérante surtout dans ce dernier demi-siècle. Nous désirons seulement poser la question, la définir, savoir ce que l'on peut comprendre. Dans cette étude, nous n'indiquerons que les conceptions de ceux qui ont franchi une étape, qui ont pour ainsi dire marqué une ère nouvelle dans la question. Nous serons à même, croyons-nous, de comprendre et embrasser un des points les plus importants et les plus controversés de la psychiatrie contemporaine.

II

Morel, pour donner une place à ces êtres anormaux dont il entreprenait l'étude, dépassa la clinique et fit appel à la biologie générale et même à la philosophie. Il chercha dans l'histoire des êtres vivants

(1) Voir Vaschide et Vurpas : *Psychologie du délire dans les troubles psychopathiques*. Aide-mémoire de la collection Léauté. Paris, Masson, 1902, 1 vol., 190 p.

des cas analogues fournis par la nature ; il emprunta aux naturalistes les plus attitrés leurs méthodes générales d'investigation ; mais comme il s'agissait de l'homme, d'une dignité humaine, il s'inspira également des vues de la théologie, et fut amené de la sorte aux considérations et aux conceptions qui suivent.

L'homme se continue dans l'espèce selon son type primitif ; toute déviation de ce type primitif « qui renferme en lui-même les éléments de la continuité de l'espèce » doit être considérée comme une dégénérescence de notre nature. Toute anomalie de ce type primitif devient ainsi une dégénérescence. D'une façon générale, tous ces êtres anormaux, pathologiques depuis leur naissance, n'étant de la sorte nullement malades, du moins par rapport à eux-mêmes, vont être rangés et classés, ils vont rentrer indifféremment dans le cadre de la dégénérescence. Morel est le premier qui emploie le terme *dégénérescence* pour désigner d'une façon globale et générale tous les cas qui semblent s'éloigner plus ou moins du type normal représentant le type primitif. Mais cette dégénérescence elle-même, quelle peut en être la cause ? Comment expliquer cette déviation du type selon lequel l'espèce humaine se continuerait dans sa forme primitive ? Morel trouve l'explication de cette déchéance dans la lutte que l'homme doit soutenir contre les éléments qui l'environnent. Voici d'ailleurs comment il s'exprime à ce sujet : « Créé pour atteindre le but assigné par la sagesse éternelle, il (l'homme) ne le peut que si les conditions qui assurent la durée et le progrès de l'espèce humaine ne sont pas plus puissantes encore que celles qui concourent à la détruire et à la faire dégénérer (1). » Quoique ne faisant pas intervenir la théorie de l'évolution d'une façon explicite, Morel semble l'esquisser implicitement, ou plutôt explique ces modifications par les actions du milieu ambiant sur le sujet et les réactions qui en résultent pour celui-ci. Si l'évolution n'est pas expliquée et développée, on voit néanmoins le rôle de la lutte pour la vie et l'on pressent l'esquisse d'une théorie de l'adaptation au milieu. Les vues sont surtout nettes dans les chapitres où l'auteur étudie les différentes races, soit humaines soit animales ou végétales, et leurs modifications et leurs nouveaux caractères pour s'harmoniser avec leur milieu, pour mieux résister dans leur lutte pour la vie. Car Morel fait une étude très complète des diverses races sous les différents climats ; il étudie les

(1) B.-A. Morel : *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine*. Paris, Baillière, 1857, 1 vol., t. XIX, p. 2, et un atlas avec XII planches.

causes de déchéance, de dégénérescence chez les végétaux, les animaux, mais surtout chez l'homme. Il s'appuie pour soutenir ses vues sur des données biologiques. Il voit dans la vie une lutte entre l'homme et le milieu environnant. Il s'inspire de Bichat (1) et dit avec lui : « Tel est le mode d'existence des êtres vivants, que tout ce qui les entoure tend incessamment à les détruire. » Quelques lignes plus bas, Morel dit au sujet de la dégénérescence : « Il est une opinion intermédiaire plus voisine de la vérité et plus féconde en résultats dans l'intérêt des recherches que je poursuis moi-même : c'est celle qui admet la dégradation originelle de la nature humaine agissant seule ou avec le concours des circonstances extérieures, des institutions sociales et de toutes les influences occasionnelles analogues » (2). « Placé dans ces conditions nouvelles, l'homme primitif en a subi toutes les conséquences, et ses descendants n'ont pu échapper ni à l'influence de l'hérédité, ni à celle de toutes les causes qui, en altérant leur santé, tendirent de plus en plus à les faire dévier du type primitif.

« Ces déviations ont amené des variétés dont les unes ont constitué des races capables de se transmettre avec un caractère typique spécial ; les autres ont créé dans les diverses races elles-mêmes ces états normaux que je désigne sous le nom de dégénérescences. Ces dégénérescences ont aussi leur cachet typique ; elles se distinguent les unes des autres par la raison que certaines causes maladives qui atteignent profondément l'organisme produisent plutôt telle dégénérescence que telle autre ; elles forment des groupes ou des familles qui puisent leurs éléments distinctifs dans la nature même de la cause qui les a produites. Les dégénérescences ne peuvent donc être que le résultat d'une influence morbide, soit de l'ordre physique, soit de l'ordre moral, et comme tous les états maladifs, elles ont leurs caractères spéciaux et leurs caractères généraux (3). » Un des caractères les plus essentiels des dégénérescences est celui de la « transmission héréditaire » s'effectuant, à moins de circonstances exceptionnelles de régénération, par des types de dégradation progressive.

Les modifications, les troubles subis dans la lutte pour la vie retentissent sur le sujet lui-même et provoquent chez lui des modifications. Mais dans ces conditions, il s'agit de troubles accidentels

(1) Bichat, cité par Morel, *Op. cit.*, p. 3.

(2) Morel : *Op. cit.*, p. 3. — Tessier : *Étude de médecine générale*, Paris, 1855, première partie, p. 38. (On trouve une opinion analogue : elle est relevée d'ailleurs par Morel.)

(3) Morel : *Op. cit.*, p. 4.

survenant chez un individu sain auparavant ; ce n'est pas le cas des sujets malades congénitalement.

D'autre part l'espèce se continuant suivant un type identique, toute modification devra être considérée comme un trouble causé par quelque action extérieure dans la lutte pour la vie. Dans ces conditions, si le sujet ne trouve pas la cause, la raison et l'explication de sa déviation morbide dans sa propre existence, il devra la retrouver dans celle de ses ascendants. D'où la notion d'hérédité introduite dans cette question. Tous les êtres anormaux devront ainsi trouver dans leurs antécédents, dans leur hérédité la cause de leurs accidents. Il en résulte qu'un trouble morbide modifiera non seulement l'individu lui-même mais aussi sa descendance. La dégénérescence trouvera donc dans l'hérédité son explication. Dans la désignation des êtres anormaux, ces deux termes deviendront donc synonymes, et on emploiera de la sorte indistinctement les mots héréditaires ou dégénérés. Le mot dégénéré indiquera la déviation du type primitif, le mot héréditaire la cause de cette déviation.

Morel fait une analyse de l'hérédité et croit pouvoir remarquer que certains caractères, certaines modifications se transmettent aux descendants, surtout lorsqu'ils sont le résultat d'une adaptation au milieu et mettent l'organisme dans de meilleures conditions dans la lutte pour la vie et favorisent sa résistance aux différentes causes d'affaiblissement ou de destruction du milieu ambiant : ainsi s'expliquent les différences entre les diverses races humaines, dont l'auteur fait une étude ; et ces races se perpétuent avec leurs caractères propres. Chez les dégénérés, au contraire, les sujets ne tendent pas à la continuation ni à l'accentuation d'un caractère déterminé, ils ne donnent pas naissance à des êtres semblables à eux, mais à des individus bien plus anormaux ; les caractères de la dégénérescence s'accentuent et s'aggravent et, finalement, après peu de générations, ils arrivent à la stérilité qui est un des attributs de la dégénérescence, et qui en est l'achèvement et le terme ultime, la terminaison. Dans certains cas il peut y avoir une régénérescence et l'individu engendre des êtres qui vont se rapprochant du type normal. En tout cas, jamais les dégénérés ne se continuent suivant un type identique ; ils marchent soit du côté de la régénération et de la disparition du caractère anormal, soit du côté de la dégénérescence avec accentuation et aggravation des caractères anormaux pour aboutir en fin de compte à la stérilité qui sera la fin de ce type destiné à périr.

III

Voici comment Morel esquisse un parallèle entre les variétés de l'espèce humaine et les dégénérescences ainsi que l'évolution qu'il accorde aux dégénérés : « Les variétés de l'espèce humaine constituent des races naturellement transformées (si l'origine de la variété a été une maladie, sa puissance n'a pas été assez forte pour empêcher la continuité de l'espèce), tandis que les variétés de l'espèce humaine dégénérée forment des races maladivement transformées. La différence comme on le voit est essentielle ; elle nous autorise à classer ces transformations maladives dans leurs rapports avec la cause génératrice (1). »

— « Entre l'état intellectuel du Boschiman le plus sauvage et celui de l'Européen le plus avancé en civilisation, il y a bien moins de différence qu'entre l'état intellectuel du même Européen et celui de cet être dégénéré, dont l'arrêt intellectuel est dû à une atrophie cérébrale, congénitale ou acquise, ou à telle ou telle autre cause amenant un état maladif que nous désignons par les noms d'imbécillité, d'idiotie ou de démence (2). »

— « Je pense qu'il ne faut pas confondre les modifications que peuvent subir les races humaines et qui ont pour résultat d'adapter leur constitution au climat qu'elles habitent avec ces autres modifications plus profondes et plus radicales qui sont le résultat d'un principe maladif et qui forment pour nous la classe des dégénérescences proprement dites de l'espèce humaine (3). »

— « Nous nous sommes rattaché à cette idée de Buffon que les différences extérieures ne sont rien en comparaison des différences intérieures... ; que l'intérieur dans les êtres vivants est le fond du dessein de la nature ; que c'est la forme constituante, la vraie figure, l'extérieur n'étant que la surface ou même la draperie (4). »

Et ailleurs : « Tel individu dégénéré se classera à côté de tel autre, malgré les dissemblances extérieures physiques les plus pressantes par la raison que des lésions cérébrales organiques de même nature impliquent chez tous les deux la même nullité de la pensée, l'évolution des mêmes habitudes et les mêmes tendances, et *l'impos-*

(1) Morel : *Op. cit.*, p. 73.
(2) Morel : *Op. cit.*, 46.
(3) Morel : *Op. cit.*, p. 26.
(4) Morel : *Op. cit.*, p. 321.

sibilité de propager dans des conditions normales la grande et unique famille du genre humain (1). »

« Le crétinisme arrivé à sa période extrême nous offre un exemple frappant de ce résumé de toutes les dégénérescences. Le crétin est pour ainsi dire l'être dégénéré par excellence (2). »

Morel étudie les diverses causes de dégénérescence chez les parents des sujets dégénérés. Les facteurs étiologiques sont nombreux ; ce sont les diverses maladies et intoxications auxquelles peuvent être soumis les parents, soit pendant leur vie, soit surtout au moment de la procréation et principalement pendant toute la période de gestation chez les femmes.

IV

Nous n'insisterons pas sur les nombreuses causes, soit d'ordre physique soit d'ordre moral, de la dégénérescence. D'une façon générale toutes les intoxications (alcoolique, pellagreuse, etc.), toutes les causes affaiblissantes ou débilitantes, les vices, la débauche concourront à la production des dégénérescences de l'espèce humaine. Diverses causes pourront se surajouter et les effets s'aggraveront d'autant.

« Une loi, écrit Morel, que je crois ne pas souffrir d'exception est celle qui place dans une situation bien plus périlleuse les enfants de ceux qui d'une part ont hérité de dispositions organiques mauvaises au point de vue physiologique et qui de l'autre sont nés sous l'influence funeste des conditions immorales ou vicieuses de leurs parents. C'est, si l'on veut, *la loi de la double fécondation dans le sens du mal physique et du mal moral* (3). »

Comme nous l'avons vu, dans cette vaste étude, Morel ne s'en tint pas à la clinique et s'adressa à l'histoire naturelle générale, à l'anthropologie, à la biologie générale ; il fit une étude de l'état social et hygiénique de certains peuples. Il fut ainsi amené à étudier les dégénérescences non seulement chez les individus, chez les malades qui s'offraient à son observation ; il en étendit le cadre et étudia la dégénérescence dans certaines races. A côté des sujets dégénérés il y avait donc pour Morel des races dégénérées, qui tendaient ainsi que les individus à leur disparition par la stérilité.

(1) Morel : *Op. cit.*, p. 72.
(2) Morel : *Op. cit.*, p. 72.
(3) Morel : *Op. cit.*, p. 567.

Enfin, il étudia les divers éléments de régénération, soit chez les individus soit dans les races, pour éclairer soit les particuliers, soit les gouvernements sur les principes à appliquer, sur leur rôle à remplir afin d'éviter l'aggravation de ces états et de les prévenir dans la mesure du possible chez les individualités isolées ou dans les agglomérations plus ou moins nombreuses et même dans certaines contrées.

Ces êtres anormaux, dégénérés, étant reconnus, Morel établit entre eux certaines classes basées sur les difformités plus ou moins accentuées de leur organisation somatique, sur leurs malformations physiques et sur leur plus ou moins grande insuffisance intellectuelle. Morel décrit ainsi des types qu'il représente dans un atlas et qui répondent à certains groupes qu'il détermine. Ces types, ces groupes sont au nombre de trois bien caractérisés : l'*imbécillité*, l'*idiotie*, le *crétinisme*. Nous ne faisons que signaler ces formes sans insister sur la description que l'auteur en donne.

Dans tous les cas il s'agit de types très nets de sujets dont l'insuffisance intellectuelle est manifeste. A côté et au-dessus d'eux il y aurait lieu de ranger certains sujets qui, tout en ne présentant pas de grands troubles intellectuels, semblent pourtant différer des autres individus, présenter certaines anomalies psychiques qui permettraient de les considérer comme anormaux, de les classer dans les dégénérés. Cette dernière classe dans laquelle l'intelligence semble peu touchée, parfois même complètement conservée et dans certains cas assez brillante, cette classe, disons-nous, est subdivisée elle-même en trois groupes secondaires : *a*) les folies héréditaires (nous savons que pour Morel, héréditaire et dégénéré sont deux termes synonymes) « dues à la simple exagération du tempérament nerveux chez les parents » ; dans cette catégorie rentrent diverses « anomalies de la sphère des facultés intellectuelles et affectives, comme idées fixes, excentricités » ; *b*) les « délires des sentiments et des actes avec conservation apparente des facultés intellectuelles, folies ou manies instinctives de quelques auteurs » ; *c*) les « folies héréditaires à existence intellectuelle limitée » ; il s'agit surtout ici des sujets fréquemment désignés sous le nom d'arriérés.

Telle est, esquissée à grands traits et dans ses grandes lignes, la façon dont on peut envisager cette importante question de la dégénérescence que Morel, dans une conception véritablement géniale, introduisit dans la psychiatrie et même dans la biologie générale.

V

Quoique notre intention soit de ne pas faire d'historique, nous croyons ne pas devoir passer sous silence les célèbres discussions qui eurent lieu à la « Société médico-psychologique » au sujet de la folie des dégénérés. Falret avait décrit quelques caractères particuliers à certains types morbides, caractères physiques, intellectuels et moraux qui se rencontraient chez des descendants d'aliénés, et qui leur donnaient un cachet, une physionomie spéciale. En psychiatrie, il y aurait donc tout un groupe morbide qui mériterait d'être classé à part et auquel on pourrait conserver le nom d'héréditaires.

M. Magnan délimita ce groupe et chercha à lui donner une autonomie spéciale. Il s'étendit surtout sur les sujets rentrant dans le groupe qui présentait le moins de troubles de l'intelligence. Il fit observer que certains syndromes se rencontraient soit simultanément, soit consécutivement chez certains sujets; il fit observer les profondes ressemblances cliniques qui rapprochaient, quant à l'aspect et à l'allure pathologiques, les divers syndromes auxquels il s'adressait en dépit des dissemblances symptomatologiques apparentes. La plupart des sujets atteints de ces troubles présentaient une hérédité le plus souvent chargée; ils devaient de la sorte rentrer dans la classe des héréditaires et des dégénérés qui présentait une physionomie clinique spéciale, typique et bien particulière.

De nombreuses discussions furent soulevées à la suite pendant de longues séances. MM. Cotard, Charpentier et Christian attaquèrent la notion d'hérédité, qui serait générale dans les maladies mentales et non limitée à certains groupes morbides et aurait une portée bien plus générale en psychiatrie que celle qu'on lui attribuait dans cette étude. D'ailleurs cette classe des héréditaires dégénérés formait un groupe disparate (Charpentier).

Quant au rôle de l'hérédité, il fallait le limiter et faire entrer en ligne de compte pour une large part l'état biologique du père au moment de la conception, celui de la mère pendant toute la gestation avec les divers accidents de différente nature survenus pendant cette période de la vie fœtale (Christian); il fallait également accorder toute son attention aux maladies du jeune âge, qui en raison du moment biologique où elles frappaient l'individu, produisaient des lésions consécutives en rapport avec le développement plus ou moins complet et achevé des organes et des systèmes touchés (Cotard).

Bouchereau soutint également une opinion à peu près analogue : « Parce qu'une lésion est congénitale, dit-il, on n'est pas en droit de dire qu'elle est héréditaire : l'attention ne s'est pas portée sur les maladies du fœtus; il y a tout un vaste champ à parcourir et des observations intéressantes à recueillir (1). »

Enfin Bouchereau réclamait une distinction tranchée entre les états morbides observés chez les héréditaires et chez les dégénérés, entre la folie des héréditaires et celle des dégénérés qui offrent des caractères absolument différents. « On a tort, dit Bouchereau, de confondre la folie héréditaire et la folie des dégénérés. Des individus sont normaux jusqu'à trente-cinq, quarante ans, puis présentent une folie semblable à celle de leur père; de tels individus ne peuvent pas être classés comme dégénérés. Il y aurait lieu de faire un tableau descriptif spécial pour les héréditaires d'un côté, les dégénérés de l'autre (2). »

M. Magnan répond aux diverses objections et arrive à formuler des considérations à peu près analogues à celles qu'il émettait plus tard sur ce sujet dans un ouvrage fait en collaboration avec M. Legrain sur les « dégénérés » et qui peut passer comme la mise au point complète des opinions et des théories du maître de Sainte-Anne sur ce sujet.

Dans ce travail, voici comment MM. Magnan et Legrain comprennent et envisagent la question des dégénérescences dans l'espèce humaine.

Ces auteurs attachant au facteur hérédité moins d'importance que ne l'avait fait fait Morel, ils étudient surtout le substratum mental commun à toute une catégorie de sujets qui sont groupés et réunis sous l'épithète générique de dégénérés.

Voici les propres termes suivant lesquels MM. Magnan et Legrain développent leurs conceptions sur la dégénérescence mentale. Les citations seront un peu longues ; mais nous croyons nécessaire d'employer leur propre texte pour rappeler et expliquer leur pensée, leur ouvrage, qui fait autorité en la matière, pouvant à juste titre être considéré comme l'exposition la plus complète de la question. L'importance de leurs idées est telle que leur travail représente l'état actuel, sous son développement le plus achevé, du problème de la dégénérescence mentale, surtout en France.

« Le terme dégénérescence, écrit Magnan (3), appliqué à la patho-

(1) Société médico-psychologique, séance du 29 mars 1886 ; in *Annales médico-psychologiques*, 1886, p. 97, IIe partie.

(2) Bouchereau : Société médico-psychologique, séance du 25 janvier 1886, in *Annales médico-psychologiques*, 1886, p. 433, Ire partie.

(3) Magnan et Legrain : *les Dégénérés*, Paris, Rueff et Cie, 1895, p. 235 ; p. 74.

logie mentale désigne l'état morbide d'un sujet dont les fonctions cérébrales accusent un état d'imperfection notoire, si on les compare à l'état cérébral des types générateurs. Bien plus, cet état morbide constitutionnel s'aggrave progressivement et de même que la dégénération d'un tissu précède sa disparition, sa mort, de même la dégénération de l'individu précède son anéantissement dans son espèce; la stérilité est en effet le cachet ultime de la dégénérescence; elle est précédée immédiatement et accompagnée de l'abâtardissement du type. La dégénérescence est donc un état *pathologique* et non un état *régressif*, une *anomalie réversive* ainsi que la comprennent certains auteurs. »

— « La dégénérescence est l'état pathologique de l'être qui, comparativement à ses générateurs les plus immédiats, est constitutionnellement amoindri dans sa résistance psycho-physique et ne réalise qu'incomplètement les conditions biologiques de la lutte héréditaire pour la vie. Cet amoindrissement qui se traduit par des stigmates permanents est essentiellement progressif, sauf régénération intercurrente; quand celle-ci fait défaut, il aboutit plus ou moins rapidement à l'anéantissement de l'espèce (1). »

Chez le dégénéré, « ici prédominent une ou plusieurs facultés, elles sont parfois tellement exubérantes qu'on a pu désigner leurs possesseurs du nom de *génies partiels ;* là, au contraire, on constate de profondes lacunes, l'absence d'une ou plusieurs facultés, une inaptitude flagrante du sujet à l'égard de certains objets, inaptitude d'autant plus remarquable qu'elle contraste avec des qualités voisines supérieurement développées (2). »

— « La déséquilibration reconnaît des degrés; depuis l'idiot représentant l'état parfait de déséquilibration et l'état le plus complet de dégénérescence jusqu'au dégénéré simple n'offrant que quelques lacunes cérébrales, existe toute une échelle de cas intermédiaires aussi nombreux que les dégénérés eux-mêmes. L'un est faible d'intelligence; l'autre est doué d'une émotivité exagérée; un autre est obsédé; un autre encore est impulsif; un autre enfin a de simples tics qui dénotent un fonctionnement anormal de la région psychomotrice. Le trouble fonctionnel peut être plus partiel encore et n'atteindre que des facultés très élémentaires, comme la mémoire, etc. Ces stigmates psychiques de l'état dégénératif offrent la même diversité que les stigmates somatiques; très développés chez les uns, ils existent à peine chez les autres. Pas un dégénéré ne ressemble abso-

(1) Magnan et Legrain : *Op. cit.*, p. 79.
(2) Magnan et Legrain : *Op. cit.*, p. 102.

lument à un autre, en apparence du moins, car tous sont pourtant des déséquilibrés à des degrés divers, c'est-à-dire des malades que relie entre eux *un même trouble élémentaire* (1). »

« Enfin : les caractères généraux (2) de l'état mental du dégénéré sont universels et immuables ; il n'existe entre un malade et un autre qu'une différence de degré, car au fond, en dépit des apparences extérieures, tous les phénomènes observés se ramènent à une cause et un mécanisme de même nature. »

VI

Dans un autre ordre d'idées ces auteurs écrivent :

« Si l'on quitte l'étude des caractères d'ensemble pour entrer dans l'analyse des symptômes, on reconnaît que l'on peut scinder pour plus de clarté l'immense classe des dégénérés et établir entre eux des catégories basées sur la prédominance de tels ou tels phénomènes morbides. Un certain nombre de types de dégénérés qui cliniquement offrent des physionomies peu différentes sont ainsi très bien définis. »

— « Idiots, débiles et dégénérés supérieurs sont reliés par un trait commun, leur insuffisance intellectuelle. Tous les dégénérés peuvent prendre place dans une de ces trois catégories ; c'est ce qui nous a fait dire plus haut que chez tous existait un fond d'indigence intellectuelle.

« Mais on peut relever à l'actif de certains dégénérés des caractères morbides plus saillants que la déséquilibration de l'intelligence et qui justifient d'autres groupements.

« En face des déséquilibrés de l'intelligence on peut décrire les déséquilibrés de la sensibilité, les émotifs comme ils sont encore appelés quelquefois. Véritables sensitives, ces malades réagissent avec la plus grande énergie en face de toutes les causes qui mettent en œuvre le côté émotionnel de leur individualité : causes physiques et surtout causes morales (3). »

— « Tous ces types, ne l'oublions pas, idiots, imbéciles, débiles, dégénérés intelligents, excentriques, originaux, émotifs, hypocondriaques, fous moraux, obsédés, impulsifs, etc., tous sont les mêmes quant au fond ; la forme extérieure seule diffère. Tous ces aspects, si variés

(1) Magnan et Legrain : *Op. cit.*, p. 103.
(2) Magnan et Legrain : *Op. cit.*, p. 104.
(3) Magnan et Legrain : *Op. cit.*, p. 110.

qu'ils soient, sont réductibles à une seule modalité psychopathique, la déséquilibration ; ce sont autant d'apparences sous lesquelles se cache une seule et même individualité, le dégénéré (1). »

— « L'*obsession pathologique* (2) est un syndrome morbide caractérisé par l'apparition brusque d'une idée ou d'un groupe d'idées qui s'imposent à la conscience lucide sous forme de paroxysmes interrompant pour un temps le cours normal des associations d'idées, en dépit des efforts de la volonté dont l'impuissance se traduit par une angoisse et une souffrance morale intenses. L'impulsion pathologique est un syndrome morbide caractérisé par une action ou une série d'actions accomplies par un sujet lucide et conscient, sans l'intervention et malgré l'intervention de la volonté dont l'impuissance se traduit par une angoisse et une souffrance morale intense. »

— « Le caractère obsédant et impulsif des pensées et des actes fait partie de la définition même de l'état mental du dégénéré. Mais en temps normal ce malade a plus ou moins conscience de son état de déséquilibration qui n'est ni plus ni moins que sa manière d'être habituelle; par suite il n'existe pas de lutte, partant pas d'angoisse. Si parfois la conscience du déséquilibré est suffisamment éclairée, il s'opère un certain effort pour le maintien de l'équilibre entre les diverses opérations cérébrales, et l'équilibre, quoique toujours chancelant, se maintient grâce à cet effort. L'intensité de l'effort est très variable, mais il n'entraîne pas en tout cas la constitution de l'état d'angoisse caractéristique de l'obsession parfaite. Survienne une des causes surajoutées de déséquilibration, l'équilibre se rompt, l'obsession et l'impulsion dont l'ébauche est fatalement latente chez le malade revêtent les caractères morbides stéréotypés que nous avons esquissés : le syndrome proprement dit est créé (3). »

— « Tout d'abord ces états morbides ne sont pas des états différents les uns des autres, ce ne sont pas autant de monomanies distinctes. On l'a cru longtemps, mais après examen trop superficiel et l'on se basait sur la variété de dissemblance infinie des objets auxquels s'appliquaient les obsessions et les impulsions : ici le doute, là l'impulsion à boire, ailleurs l'impulsion à tuer, à voler, etc. Ce n'était là, en vérité, qu'une doctrine symptomatologique. On s'était basé encore sur des considérations étiologiques beaucoup trop étroites en rattachant le syndrome à sa cause déterminante la plus immédiate, ici la

(1) Magnan et Legrain : *Op. cit.*, p. 115.
(2) Magnan et Legrain : *Op. cit.*, p. 150.
(3) Magnan et Legrain : *Op. cit.*, p. 159.

menstruation, la grossesse, ailleurs les excès de toute nature, etc. C'était prendre une cause occasionnelle pour une cause efficiente (1). »

— « Or, les syndromes (2) que nous avons analysés ne sont pas des phénomènes différents les uns des autres ; nous l'avons surabondamment démontré, ils présentent les mêmes caractères psychologiques et cliniques, partout la même angoisse, partout le même état de conscience, partout le même automatisme. Pourquoi séparer des états que l'analyse décompose en des éléments identiques ? La coexistence enfin de plusieurs syndromes chez le même malade détruit l'idée de maladies distinctes.

« Conséquemment, ces états sont des *états similaires*. Cette première conclusion en commande une autre ; tous ces états ne sont que des apparences cliniques. »

Certains auteurs cherchant à définir les syndromes d'après leur marche « furent frappés de leur périodicité ou mieux de la répétition fréquente des paroxysmes et ils en firent des folies intermittentes. Le mot rémittence eût, en tout cas, mieux valu, car l'état mental, cause première du syndrome, persiste avec ses caractères pathologiques dans les périodes intercalaires et fait prévoir le retour des accès. On oubliait ensuite la succession de syndromes différents chez le même individu, succession qui si elle démontre l'instabilité mentale des sujets qui justifie le retour fréquent des paroxysmes avec conscience, détruit l'idée d'intermittences vraies qui ne s'adressent qu'à des états morbides de même aspect. De plus, si l'on considère ceux des syndromes qui comme la dipsomanie ont pu, par leur retour périodique, faire croire à une intermittence, on s'aperçoit que la répétition des accès n'a rien d'obligatoire ; certains malades s'en sont tenus à un seul accès dipsomaniaque. Enfin, n'oublions pas qu'il existe des syndromes qui une fois installés ne laissent guère de répit aux malades jusqu'à la fin de leurs jours.

« Si les syndromes ne sont pas des psychopathies distinctes, sont-ils, considérés ensemble dans un seul et même groupe, une maladie à manifestations multiples, protéiformes ? Certains ont répondu à cette question en les décrivant sous les noms divers de *folie lucide*, *folie avec conscience*, *folie impulsive*.

« C'est là encore une fois de la symptomatologie pure ; c'est prendre la partie pour le tout, en donnant comme caractéristique à tout un groupe morbide l'état de la conscience ou l'état impulsif. Ce pro-

(1) Magnan et Legrain : *Op. cit.*, p. 170.
(2) Magnan et Legrain : *Op. cit.*, p. 171.

cédé ne nous révèle point de nature intime du phénomène; c'est définir la pneumonie par ses crachats rouillés et la fièvre thyphoïde par sa diarrhée fétide (1). »

— « On constate à toutes les époques de la vie du dégénéré l'existence des éléments qui pourront constituer, le cas échéant, une obsession et une impulsion pathologiques. Ces syndromes qui germent sur cet état foncier, et qui offrent par instant une physionomie si frappante, y apparaissent à l'état d'ébauche ; on pressent qu'il ne faudra qu'un rien pour détruire l'équilibre et permettre au malade de franchir la limite incertaine qui le sépare du syndrome. Il est aisé d'en conclure que *ce syndrome fait corps avec l'état mental lui-même du dégénéré et qu'il n'en est qu'un des aspects contingents* (2). »

— « Les syndromiques enfin sont pour la plupart des candidats sérieux à l'aliénation proprement dite, à l'aliénation avec délire.

« En résumé, l'obsession et l'impulsion représentent l'état parfait, idéal en quelque sorte, de la déséquilibration mentale. Elles en sont la véritable formule et sont la signature indiscutable des états dégénératifs. Grâce à la persistance de la lucidité de l'esprit, elles permettent de saisir sur le vif, mieux encore que ne le fait la simple déséquilibration, la désharmonie fonctionnelle du système nerveux, l'automatisme des centres cérébro-spinaux. Elles méritent l'épithète de stigmates psychiques, qui leur a été donnée par l'un de nous (3). »

— « Pour terminer cette étude du substratum mental des dégénérés que nous avons répartie en deux chapitres pour les besoins de la description, nous dirons que le dégénéré peut s'offrir à l'observation sous deux aspects principaux : un état de déséquilibration simple; un état syndromique qui n'est qu'une variété plus stéréotypée du premier. Le premier est constant, il fait partie de la définition même des états dégénératifs ; il est fatal : pas un dégénéré n'en est exempt. Sur ce terrain vient germer le second état, qui est constitué par une série d'épiphénomènes qualifiés, dans l'ordre des phénomènes psycho-physiologiques, par les épithètes d'obsession et d'impulsion. Ces états sont inconstants ; ils ne font pas, comme le premier, fatalement partie de l'histoire du dégénéré. Lorsqu'ils existent, ils donnent aux malades un cachet particulièrement frappant ; ils donnent à leur état une signification réellement pathognomonique bien mieux que la simple

(1) MAGNAN et LEGRAIN : *Op. cit.*, p. 172.
(2) MAGNAN et LEGRAIN : *Op. cit.*, p. 175.
(3) MAGNAN et LEGRAIN : *Op. cit.*, p. 177.

déséquilibration, qui peut être réduite à peu de chose et même passer complètement inaperçue (1). »

VII

Dans un article intitulé *Onomatomanie* (2) Charcot et Magnan avaient étudié (nous donnons ces recherches à simple titre d'exemple) une affection caractérisée par la recherche « pressante et active » du nom ou du mot, ou par des obsessions ou des impulsions dans lesquelles « le nom ou le mot jouaient un rôle prépondérant » ; ils avaient rapporté plusieurs observations de ces troubles morbides. Il ne s'agissait pas là suivant eux d'une espèce pathologique spéciale mais d'un « syndrome épisodique de la folie héréditaire ». « Ces troubles psychiques s'observent habituellement chez des sujets très élevés dans l'échelle des dégénérescences mentales (les simples déséquilibrés). »

Voici l'opinion de Charcot et Magnan sur ce genre de troubles morbides qui seraient l'apanage des sujets désignés sous le nom d'héréditaires dégénérés : « Pour que la préoccupation du mot, disent les auteurs, surgisse au point de provoquer l'angoisse, que cette préoccupation repose sur une recherche pressante et active du mot, sur une obsession ou une impulsion, il faut nécessairement, nous le verrons, un terrain de choix. Ce syndrome, de même que la folie du doute, l'inversion du sens génital, les anomalies sexuelles, la terreur des épingles, la folie des antivivisectionnistes, la dipsomanie, etc., ne peut se développer que chez les seuls prédisposés. Tous ces états si nombreux, si variés, confondus sous les titres de folie avec conscience, folie raisonnante, manie sans délire, pseudo-monomanie, etc., ne sont que les *stigmates psychiques* de la folie héréditaire (3). » Et plus loin (4) : « Pour bien comprendre le rôle que peut jouer le mot dans les préoccupations des héréditaires, il faut examiner les principales situations qu'il peut créer : 1° la recherche angoissante du nom ou du mot; 2° l'obsession du mot qui s'impose et l'impulsion irrésistible à le rejeter ; 3° la signification particu-

(1) Magnan et Legrain : *Op. cit.*, p. 178.

(2) Charcot et Magnan : « De l'onomatomanie » ; in *Archives de neurologie*, 1885-1886, p. 157 et suiv., première partie.

(3) Charcot et Magnan : *Ibid.*, p. 158.

(4) Charcot et Magnan : *Ibid.*, p. 158.

lièrement funeste de certains mots prononcés dans le cours d'une conversation ; 4° l'influence préservatrice de certains mots ; 5° le mot devenu pour le patient un véritable corps solide indument avalé, pesant sur l'estomac et pouvant être rejeté par des efforts d'expulsion et de crachement. Dans tous ces cas, le malade a une entière conscience de son état ; il regrette et déplore, dit-il, ces idées absurdes, mais il n'en reste pas moins l'esclave de ces bizarreries. »

VIII

Le mérite de Morel, et surtout de MM. Magnan et Legrain, c'est d'avoir réuni des types profondément similaires séparés jusqu'à eux par les barrières trop étroites d'une symptomatologie grossière. Les réunir, les grouper en une classe à part, en faire une catégorie spéciale, étudier leurs réactions psychologiques à certaines conditions données, constitue un progrès notable en psychiatrie ; s'adresser au fond psychologique, en méprisant les aspects protéiformes de la symptomatologie, est déjà une tendance à cette grande conception scientifique, qui fait abstraction du fait concret pour ne voir sous un phénomène qu'une loi ou qu'un type. Cette étude est basée sur la recherche et la reconnaissance du substratum mental indépendamment de ses diverses modalités et de ses divers aspects. Beaucoup de sujets se trouvent ainsi réunis grâce aux liens et aux ressemblances profondes sinon superficielles qui font leurs états mentaux si semblables, si frères au fond, alors qu'en apparence ils semblent si différents, qui auparavant étaient séparés lorsqu'on s'en tenait à l'aspect extérieur de la forme morbide ou délirante observée, sans se préoccuper de l'état mental spécial du sujet. C'est là assurément une tentative de synthèse réellement fructueuse et d'un esprit hautement scientifique. Par là on évite le symptôme, c'est-à-dire l'apparence grossière, pour ne voir qu'un état mental ; en d'autres termes on ne s'inquiète plus du phénomène, on ne fait plus que rechercher le rapport qui unit les phénomènes. Cette façon d'échapper au fait pur et simple marque une étape en psychiatrie. Aussi est-ce avec le plus grand intérêt que nous parlons actuellement de ces auteurs, qui ont fait accomplir un pas notoire à l'aliénation mentale et qui ont introduit dans son étude une méthode féconde en résultats.

On voit ainsi la science se fonder peu à peu ; l'édifice se construit plus ou moins lentement, plus ou moins vite mais toujours progres-

sivement. La conception est rarement parfaite du premier coup, toujours quelques fissures font que l'ouvrage est toujours perfectible.

Ainsi en est-il de l'œuvre que nous venons d'analyser. Nous avons vu l'immense progrès qu'elle réalisait en psychiatrie ; nous ne lui avons pas ménagé notre estime pleinement justifiée, croyons-nous. Nous voulons maintenant en faire la critique, étudier ses défauts et ses points faibles.

Une faute qui à nos yeux semble capitale est d'avoir fait rentrer dans le tableau symptomatique l'existence des stigmates physiques. Pour une certaine part MM. Magnan et Legrain les écartent. « Il n'y a pas deux dégénérés qui se ressemblent absolument, bien qu'ils soient tous comparables les uns aux autres dans les grandes lignes et qu'ils obéissent tous aux mêmes lois ; il n'existe aucun parallélisme entre les stigmates physiques et les stigmates moraux. Si dans un grand nombre de cas les uns et les autres coexistent, dans d'autres circonstances on observe des malades porteurs de stigmates matériels les plus accusateurs de la dégénérescence, bien qu'ils aient conservé un équilibre cérébral régulier et inversement des malades à conformation physique des plus régulières qui au point de vue moral sont des types de déséquilibrés. Stigmates physiques et stigmates moraux ne se développent pas parallèlement ; ils ne se révèlent pas mutuellement. Ce fait a une importance capitale si l'on veut bien se rappeler le rôle que certains criminologistes italiens ont cru devoir faire jouer aux aspects extérieurs pour la détermination de l'état moral. Les bases du système n'ont pas la solidité que l'on croyait, dès l'instant qu'il n'existe plus aucun parallélisme obligatoire entre les deux ordres d'anomalies (1). »

Nous croyons que cette séparation des stigmates physiques et des stigmates mentaux n'a rien d'exagéré ; au contraire. Cette assimilation, cette concomitance entre les troubles physiques et intellectuels, si séduisante qu'elle paraisse au premier abord, repose à notre avis sur une erreur, au moins pour une classe importante de dégénérés, absolument distincte et différente des autres classes et qui mériterait une place à part et différente, avec une autre dénomination ; nous voulons parler des dégénérés supérieurs. Ici la valeur des stigmates physiques est absolument nulle.

Un autre grand défaut de cette classe des dégénérés, c'est d'être floue, disparate et trop compréhensive, de réunir trop de types absolument différents. Dégénérés au sens où l'emploient MM. Magnan et

(1) Magnan et Legrain : *Op. cit.*, p. 87.

Legrain signifie différents des autres. On dira donc qu'un dégénéré est un être qui diffère des autres, on l'appellera alors un déséquilibré, un héréditaire.

Ces appellations nous semblent vicieuses et critiquables. Le terme d'*héréditaire* fait simplement appel au rôle étiologique de l'hérédité et a le défaut de ne pas considérer au premier chef le substratum mental. Or l'on sait qu'il y a des héréditaires qui ne sont pas des dégénérés et des dégénérés qui ne sont pas des héréditaires. Les termes de *déséquilibrés* et de dégénérés peuvent être considérés comme synonymes l'un, étant un attribut de l'autre; toutefois le terme de *déséquilibrés* prêterait moins à confusion et nous semblerait plus juste. Mais ce n'est là qu'une dispute tout à fait secondaire, une simple question de mots. Tous deux sont susceptibles d'un reproche autrement grave.

Par dégénéré ou déséquilibré on entend tout ce qui n'est pas normal. Mais tout d'abord qu'est-ce qu'un homme normal? à quoi le reconnaître? quel critère donner? L'homme normal? est-ce le type d'autrefois, est-ce le type de l'avenir? où s'arrêter dans l'évolution toujours mouvante? L'absence de critère est ici manifeste. Mais à la rigueur, supposons que ce type soit défini, que le sujet normal soit trouvé et décrit, que l'on ait l'étalon auquel rapporter tout le reste. Seront désignés sous le même nom, indifféremment, tous ceux qui ne rentreront pas dans le cadre type, quel que soit le sens de la déviation? Afin de rendre notre pensée plus saisisssante que l'on nous permette la comparaison suivante. Supposons que l'on considère comme la normale de la fortune ordinaire une rente s'étendant entre trois mille et cinq mille francs; tout ce qui ne rentrera pas dans ces limites sera dit anormal. On se trouverait de la sorte ranger sous une même dénomination, faire rentrer dans la même classe le malheureux qui n'aurait pas cinquante francs par mois et le Crésus qui aurait plusieurs millions de rente. Voilà cependant ce que l'on fait dans cette question de la dégénérescence. Consultons les cliniciens. S'appuyant sur des tableaux cliniques, ils reconnaissent que les craintes, le doute, l'allure mélancolique d'un Pascal ou d'un Rousseau les font ranger dans la classe des dégénérés.

Demandez-leur maintenant dans quelle classe ils rangeront un idiot hydrocéphale incapable de dire son nom et de satisfaire aux soins de sa toilette? Dans les dégénérés, répondront-ils.

IX

Une pareille classification, qui réunit des éléments si différents, si dissemblables sous un même terme générique nous semble absolument fausse.

Continuons notre analyse et revenons aux faits.

Tous les cliniciens ont fait de Pascal ou de Rousseau et de bien d'autres (Napoléon, etc.) des dégénérés. Cliniquement ce diagnostic s'impose. Mais dans ce cas il s'agit de dégénérés supérieurs. Soit. Ne lisons-nous pas d'autre part, dans l'ouvrage de MM. Magnan et Legrain : « On peut dire d'une façon générale qu'il existe chez tous les dégénérés un fond commun de pauvreté intellectuelle. » Et ailleurs : « Idiots, débiles et dégénérés sont reliés par un trait commun, leur insuffisance intellectuelle. Tous les dégénérés peuvent prendre place dans une de ces trois catégories; c'est ce qui nous a fait dire plus haut que chez tous existait un fond d'indigence intellectuelle (1). »

Nous ne saurions pour notre compte souscrire à « l'indigence intellectuelle » d'un Pascal, d'un Rousseau, d'un Napoléon Bonaparte,

La vérité nous semble qu'il faut faire deux classes tout à fait différentes n'ayant aucun rapport entre elles, qui portent des noms et des épithètes distincts. Dans l'une rentreraient justement tous ces indigents de l'intelligence chez lesquels il n'y aurait que des différences de quantité, non de qualité, ils ne seraient que des degrés plus ou moins élevés d'une même échelle. Dans l'autre prendraient place ceux que l'on est convenu d'appeler des dégénérés supérieurs, qui ne présentent aucune indigence intellectuelle. Quel trouble présentent-ils? C'est ce qu'il faut déterminer; mais ce qu'il y a d'assuré, c'est qu'ils ne sont pas des pauvres de l'intelligence.

Dans la première classe nous pourrons ranger les idiots, les imbéciles, les débiles. Ici, dans les deux premières catégories (idiots et imbéciles), les signes physiques, principalement ceux portant sur le crâne (hydrocéphalie, microcéphalie, etc.), peuvent avoir quelque importance. Chez les simples débiles, les signes physiques perdent à peu près toute leur valeur. C'est tout ce que nous dirons de cette première catégorie, que nous laissons de côté, pour faire porter notre étude uniquement sur le second groupe, celui des sujets que nous avons désignés sous le nom de dégénérés supérieurs. Disons d'abord

(1) Magnan et Legrain : *Op. cit.*, p. 110.

qu'ici les stigmates physiques n'ont aucune importance, leur signification est absolument nulle.

L'importance des signes physiques étant écartée, étudions les quelques lacunes que nous semblent présenter les conceptions des auteurs vis-à-vis de la classe des dégénérés supérieurs. Puis nous chercherons quel caractère prendre comme critère d'un groupement nouveau, et nous étudierons la valeur de ce caractère par son importance psychologique, ou plutôt par l'importance de son rôle dans la vie mentale et par sa généralité comprise aussi bien chez les sujets normaux que dans les cas morbides.

Mais revenons à la critique concernant les dégénérés supérieurs, ayant déjà écarté ce qui avait trait aux stigmates physiques reconnus comme incertains, et ayant montré l'importance de l'étape parcourue depuis Morel grâce surtout aux travaux de MM. Magnan et Legrain.

Si le fait de ne considérer que l'état mental du sujet, indépendamment de l'aspect symptomatique du trouble morbide, est un progrès incontestable en psychiatrie, il faut tenir compte également de la valeur du critère ou des critères sur lesquels est basée la connaissance de l'état mental du sujet. Or, il nous semble qu'ici l'œuvre de MM. Magnan et Legrain présente surtout deux défauts :

A. — Le premier présente lui-même deux imperfections.

a) Réunir dans un même groupe des sujets, parce qu'ils présentent à des moments différents de leur existence des syndromes qui jusque-là étaient décrits comme des maladies spéciales par Esquirol et ses élèves sous le nom de monomanies, syndromes qui se rencontrent à l'état isolé et unique chez certains malades (ceux qui les présentent successivement à différents moments de leur existence constitueraient le lien entre ces différents états) est un argument sans doute qui a de la valeur mais qui est uniquement d'ordre étiologique.

b) Un autre argument est tiré de l'hérédité :

Héréditairement un syndrome se retrouve chez le descendant tantôt semblable à celui de l'ascendant, tantôt au contraire complètement différent. Il semble qu'il se passe dans la continuation et la succession de la série des êtres ce qui se passe dans la continuation et la succession de la série des divers moments de l'existence d'un individu; tantôt le syndrome se continue toujours le même durant toute l'existence, tantôt les syndromes se succèdent différents les uns des autres dans le cours de l'existence. Mais là encore il ne s'agit que d'un argument d'ordre étiologique.

B. — La seconde critique consiste dans la discussion de la valeur du critérium choisi : MM. Magnan et Legrain prennent comme critère

la déséquilibration. Mais qu'est-ce que la *déséquilibration?* Comment la constater? Par rapport à quoi? Ce critère nous semble imparfait et critiquable.

MM. Magnan et Legrain écrivent que chez les dégénérés : « prédominent une ou plusieurs facultés ; elles sont parfois tellement exubérantes qu'on a pu désigner leurs possesseurs du nom de génies partiels ; là au contraire, on constate de profondes lacunes, l'absence d'une ou plusieurs facultés, une inaptitude flagrante du sujet à l'égard de certains objets, inaptitude d'autant plus remarquable qu'elle contraste avec des qualités voisines supérieurement développées. »

Mais qu'est-ce qu'une faculté? Les auteurs entendent-ils par là un ensemble d'acquisitions mentales eu égard à certaines données soit introspectives, soit extrospectives, plus ou moins développées chez les divers individus, selon que la faculté est elle-même plus ou moins développée ; ou, au contraire, veulent-ils parler d'une possibilité, d'une puissance psychologique absente? Dans l'une ou l'autre hypothèse le fait de s'adresser à une abstraction réalisée et rendue concrète pour expliquer tout un ensemble de phénomènes observés est contraire à la méthode de l'observation analytique rigoureuse des faits psychologiques.

Et la *faculté?* Comment savoir si elle est exagérée ou diminuée? Quel critère donne-t-on pour la juger? Comment la *mesurer* et la comparer à une unité étalon ?

Et c'est sur l'exagération ou la diminution d'une faculté qu'est basée la conception de la déséquilibration qui va être le critère d'après lequel on appréciera l'état de dégénérescence mentale d'un sujet !

Un autre reproche à faire à ces auteurs et qui tient au choix de critérium résulte de ce fait que l'on dit qu'il y a déséquilibration toutes les fois qu'une faculté est absente ou qu'au contraire elle se trouve exagérée et portée au maximum. De là l'épithète pour certaines catégories de sujets de génies partiels. Voilà un des gros écueils auquel aboutit cette conception doctrinale. Une confusion regrettable s'est produite ici. Maintenant vont être confondus ensemble les génies et les fous; ou plutôt les génies et les dégénérés supérieurs, les déséquilibrés ; ils vont être rangés dans la même classe, la même catégorie.

Cette confusion tient en partie au choix du critère, qui, avons-nous déjà dit, nous semble mauvais : la déséquilibration.

Il est au contraire un autre critère qui pourrait être choisi et que nous proposons; c'est celui qui serait tiré de l'analyse profonde de

l'état mental de ces divers sujets. Il faudrait trouver soit par l'observation minutieuse des faits, soit par l'expérimentation la base de leur état mental et le défaut psychologique profond et général, qui est la cause génératrice de tous les troubles observés chez eux.

Nous aurons saisi de la sorte la genèse du trouble dans son essence. Une analyse psychologique fine et minutieuse peut seule nous donner la clef de ce trouble psychologique générateur de ces différents états morbides, persistant toujours le même dans les différents cas, invariable dans son essence; tandis que les aspects extérieurs seuls sont variables dans leurs manifestations phénoménales.

Tous les états dits dégénératifs seraient donc reliés par leur cause génératrice *univoque*, ce serait la cause efficiente, la condition même du trouble que nous décririons, le mécanisme psychologique véritable dont nous donnerions une explication véritablement analytique et scientifique. Nous en décririons ainsi la cause et le mécanisme *pathogéniques* proprement dits.

Avant d'aller plus avant, nous tenons à trancher une question préalable, à nos yeux capitale pour le problème qui nous occupe, à savoir : le rapport des dégénérés et des hystériques. Bien que nous pensions revenir sur ce sujet dans un prochain travail, nous tenons à dire ici (et cela pour éliminer ce sujet du cadre de notre discussion) que l'hystérie présente parmi les psychopathies des stigmates mentaux plus ou moins bien définis, dont la structure ressemble par beaucoup de points à l'état mental des dégénérés. Les sujets ont, avec de légères différences, à peu près les mêmes troubles (obsessions, impulsions), que les dégénérés, tout en semblant garder une physionomie clinique différente, grâce à d'autres troubles somatiques ou mentaux. En raison des points de ressemblance, il y a dans la clinique habituelle beaucoup de distinctions symptomatologiques qui ne reposent pas sur une juste observation psychologique du sujet; un hystérique devient facilement un dégénéré lorsqu'il change de milieu médical, de même que le dégénéré peut aussi facilement devenir hystérique, confusion qui plaide en faveur de la nécessité qu'il y aurait à s'entendre sur le contenu des mots; il faut chercher à définir plus clairement la signification et la portée de chacune de ces épithètes. Nous renvoyons le lecteur pour la connaissance de quelques cas généraux et pour apprendre entre autres choses en dehors des faits classiques, aux travaux si minutieux de M. Pierre Janet sur l'état mental des hystériques (1).

(1) Pierre Janet : *État mental des hystériques. Les stigmates mentaux*, Bibliothèque médicale Charcot-Debove.

X

Nous avons vu que les cliniciens avaient été amenés à considérer certains troubles mentaux comme formant un groupe à part ayant une physionomie spéciale; ces états se rencontraient chez certains sujets dont l'hérédité était le plus souvent chargée ou qui avaient présenté des affections plus ou moins graves dans leur jeune âge alors que leur organisme était en voie de développement et d'évolution. Ce groupe pathologique plus ou moins délimité et déterminé, ayant des caractères plus ou moins nets et définis, a été décrit sous le nom de dégénérescence. Les sujets qui en font partie sont des héréditaires dégénérés; les divers épisodes morbides qui peuvent survenir dans le cours de leur existence portent le nom de syndromes épisodiques de la folie héréditaire.

Le rôle des cliniciens ne s'est pas borné à relever l'importance étiologique de l'hérédité; ils ont étudié les principales causes, soit héréditaires soit personnelles, génératrices de la dégénérescence. Nous avons vu le rôle que Morel faisait jouer à toutes les causes toxiques ou infectieuses. Il semble même que l'on ait été plus avant; on a recherché, pour ainsi dire, le mécanisme physiologique ou psychophysiologique qui présidait à l'éclosion et à l'épanouissement des dégénérescences et dans cet ordre d'idées on a relevé divers facteurs pathologiques, tel que l'épuisement nerveux, la fatigue, le surmenage, etc. Nous ne voulons pas insister sur toutes les causes, sur les divers mécanismes invoqués pour expliquer la dégénérescence, facteurs dans lesquels on trouverait déjà un commencement, un début, une esquisse du tableau clinique de la dégénérescence mentale.

Nous avons vu Morel ne pas limiter l'étude de la dégénérescence aux individus, mais l'étendre à certains milieux, à certaines races même. Ce que Morel avait fait pour l'étude de la dégénérescence dans certaines races, d'autres l'ont appliqué à des pays entiers. De plus, tandis que Morel n'avait en vue que la dégénérescence que l'on pourrait appeler inférieure, celle dans laquelle l'intelligence est toujours très touchée et qui est toujours caractérisée par des stigmates physiques d'une importance au moins égale à celle des stigmates psychiques, d'autres auteurs s'adressèrent à la dégénérescence supérieure dans laquelle il n'y a pas de stigmates physiques ou plutôt dans laquelle les stigmates physiques n'ont qu'une importance secondaire. Dans ces conditions il était difficile d'étudier un

peuple entier ou une contrée entière ; on pensa pouvoir saisir l'état d'âme d'un peuple par l'étude de ceux qui le représentent intellectuellement, par les œuvres de ses écrivains et de ses artistes, qui donnent le mouvement aux masses et représentent l'efflorescence de la vie intellectuelle d'un peuple. C'est ce que fit M. Max Nordau dans un ouvrage qui fit grand bruit à son apparition, intitulé: *Dégénérescence* (1).

M. Nordau semble procéder *cliniquement* dans l'étude qu'il entreprend de la littérature et des arts actuels en Europe et tout particulièrement en France. Au début il définit et étudie ce qu'il appelle l'état crépusculaire des peuples, caractérisé par un mépris de toutes les convenances admises, de tous les préjugés reçus jusqu'à ce jour. Il fait la symptomatologie et l'étiologie des divers peuples. Il constate un état de fatigue et de surmenage intellectuel. Il en trouve la cause dans les grands bouleversements produits en Europe et d'une façon toute particulière et prépondérante en France qui se trouve ainsi occuper la première place au rang des nations dégénérées. Ces grandes fatigues démobiologiques, il en voit l'origine et la cause dans la grande révolution, les guerres de l'épopée napoléonienne, la guerre désastreuse de 1870.

Les autres pays avoisinants en ont éprouvé les contre-coups. Il est donc tout naturel que les générations actuelles portent l'empreinte consécutive de toutes ces secousses, et que la conséquence soit la dégénérescence des peuples européens actuels. Il trouve la vérification de cette hypothèse dans l'étude et la description des littérateurs et artistes qui représentent le niveau intellectuel supérieur de ces divers pays et tout particulièrement de la France.

Afin d'avoir un étalon à quoi rapporter l'état mental qui se dégagera de l'étude des œuvres des divers auteurs, littérateurs et artistes, M. Nordau fait une étude de ce que l'on pourrait appeler l'état mental du dégénéré. Il emprunte ses descriptions à différents ouvrages cliniques écrits sur la question des dégénérés, surtout et presque exclusivement des dégénérés supérieurs. Il remarque que le fond de ce caractère est la distraction, la difficulté de fixer l'attention, la fuite des idées, etc.

L'auteur étudie d'abord le mysticisme et cherche à en définir la psychologie. Il y voit un état crépusculaire de la pensée incapable de se formuler d'une façon nette et précise et restant toujours pour le

(1) Max Nordau : *Dégénérescence*, Paris, Alcan. Bibl. phil. cont. Traduc. de l'allemand par A. Dietrich, 1894-1895, 2 vol., pages 429 et 575.

sujet comme une forme vague et indécise, nébuleuse, n'engendrant qu'une émotion plus ou moins vague. Cette incapacité d'avoir une pensée nette et lumineuse, franchement et clairement accusée tient à la difficulté de fixer l'attention, à la distraction et à la fuite des idées, qui laisse toujours persister une brume, un voile plus ou moins épais masquant et déformant les contours et les lignes de la pensée. En dernière analyse le mysticisme, qui relève d'un état nébuleux, indécis, flottant et vague de la pensée, sous la dépendance lui-même de l'inattention, de la distraction et de la fuite des idées, devient ainsi la manifestation d'un état dégénératif, tel que l'ont décrit la plupart des cliniciens qui ont traité de cette question. C'est en fin de compte l'état mental, la disposition d'esprit que M. Nordau retrouve au fond des œuvres qu'il analyse, dispositions mentales qui ont présidé à l'élaboration et à la création des travaux dont il fait la critique. Il s'entoure de tous les documents qu'il peut recueillir sur la vie privée des auteurs qu'il passe en revue, mais juge surtout et presque exclusivement de leur état mental par leurs ouvrages ; c'est par leurs travaux, par leurs œuvres qu'il entreprend et conduit leur psychologie.

Cet état mental, reflet de la dégénérescence actuelle qu'il avait constatée au début de son travail, il le retrouve par une analyse détaillée et minutieuse chez les *préraphaélites*, les *symbolistes*, le *tolstoïsme*, le *culte de Richard Wagner*, ainsi que les *diverses parodies du mysticisme*. Nous ne faisons que donner les résultats synthétiques de ces diverses études et la façon dont il les envisage, sans entrer plus avant dans le détail ni expliquer les motifs analytiques de ses conclusions formulées dans le sens d'une dégénérescence. Une telle étude pour avoir quelque valeur devrait être particulièrement détaillée et minutieuse, il faudrait pour ainsi dire suivre l'auteur pas à pas dans les dédales de ses constatations et de ses explications sur les conceptions et les modes d'expression des sujets qu'il étudie, traduisant les stigmates de la dégénérescence. Une telle étude nous entraînerait trop loin et dépasserait les bornes limitées auxquelles nous avons restreint notre exposé.

Dans un second volume, M. Nordau fait la psychologie de ce qu'il appelle l'*égotisme*. Il étudie d'abord comment nous arrivons psychologiquement à la conception de l'existence du moi et du non-moi. Il laisse au début déborder son enthousiasme pour le siècle présent, qui a su faire abstraction de la métaphysique et arriver à des données plus précices; il fait appel à la rigueur, à la précision, au positivisme des conceptions théoriques des anatomo-cliniciens et des psychobiologistes actuels. Nous n'avons, au début de la vie et pendant les

premières années de l'existence, conscience que du moi fournissant seulement des sensations assez obscures; puis avec les progrès de l'âge, avec l'expérience de chaque jour, nous arrivons à dissocier deux ordres de sensation, les unes externes ne donnant que des renseignements vagues et incertains, et d'autres nous fournissant des données nettes, exactes et précises et arrivant au champ de la conscience par l'intermédiaire des divers organes des sens. Les sensations claires et distinctes provoquent des réactions motrices qui sont tenues comme nôtres et que par l'habitude nous opposons comme une nécessité aux sensations qui les provoquent et les dirigent et que par comparaison nous considérons comme étrangères. Nous sommes ainsi conduits et amenés à la conception d'un moi et d'un non-moi. A mesure que nous avançons dans la vie, nous distinguons de mieux en mieux le moi du non-moi. D'autre part, l'homme, surtout l'homme civilisé, vit par la société et par ses semblables; il faut donc qu'il se soumette à des lois, à des devoirs et obligations envers les autres, qu'il s'imposera à lui-même et qui sont le fondement et la base de toute société; c'est la condition *sine qua non* de leur existence et de leur conservation; c'est la condition nécessaire de toute société, la nécessité de toute base sociale. L'homme bien équilibré distingue très nettement le moi du non-moi et respecte les devoirs et les obligations qui restreignent sa liberté en vue de la conservation et de la progression de la société, dans laquelle il trouve la condition même du progrès de l'humanité et de la civilisation. Mais le dégénéré, incapable de fixer son attention, distrait et atteint de la fuite des idées, reste pour ainsi dire à l'état infantile et n'arrive jamais à distinguer le moi du non-moi; il ne se considère également que par rapport à lui-même et non par rapport aux autres, il ne voit que lui dans le monde, il ne peut pas se résoudre à restreindre ni à limiter sa liberté dans l'intérêt de la société. C'est un être antisocial par excellence, c'est avant tout un égotiste, bien différent de l'égoïste, qui tout en comprenant son rôle et sa situation par rapport aux autres rapporte tout à lui-même pour son bien-être. L'égotiste, au contraire, ne voit que lui dans le monde et est incapable de juger sa situation personnelle par rapport aux autres. En dernière analyse, l'égotiste est un malade, un dégénéré; il faut chercher l'explication de son égotisme dans son inattention, sa distraction, sa fuite des idées, toutes données caractéristiques de la dégénérescence, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

L'égotisme étant ainsi défini, M. Nordau ramène à ce trouble psychologique, à cette lacune si l'on veut, l'état mental des sujets dont il croit trouver les caractères descriptifs dans l'étude et l'analyse de

leurs œuvres. L'auteur range dans cette catégorie les *parnassiens* et les *diaboliques*, *les décadents* et les *esthètes*, *l'ibsenisme*, et *Frédéric Nietzsche*.

Enfin dans un autre chapitre il étudie le réalisme, il montre l'impossibilité de sa réalisation et considère dans les adeptes de cette conception l'incapacité d'observation. Les prétendus réalistes ne sont à ses yeux que des rêveurs égotistes tirant leurs descriptions non de l'observation des hommes ou du milieu environnant mais de leur propre fonds; leurs conceptions ressembleraient au travail de l'araignée qui tire tout d'elle-même et n'emprunte rien au milieu extérieur. Les partisans du réalisme seraient donc en fin de compte des égotistes n'arrivant pas, soit volontairement, soit involontairement, à distinguer leur personnalité du milieu environnant, se confondant avec lui et rappelant ainsi, comme nous venons de le voir, certains caractères de la dégénérescence.

Puis, il montre dans *Zola* et *son école* les œuvres des dégénérés. Mais ceux-ci trouveraient encore leur achèvement et leur perfection dans les travaux et les productions des *pasticheurs* « *jeunes allemands* » contre lesquels M. Nordau s'élève avec violence et qu'il traite avec mépris et une indignation non contenue.

L'auteur fait observer que ces divers caractères, indices de dégénérescence, qu'il scinde pour la nécessité de l'étude, se rencontrent réunis chez la plupart des auteurs qu'il passe en revue dans son ouvrage. Il n'y en a pas qui soient uniquement mystiques ou égotistes. La plupart sont tout à la fois, s'affublent de tous les traits de la dégénérescence, ils sont désignés sous les épithètes d'égotistes, de mystiques, etc., en raison de la prédominance du caractère dégénératif, qui stigmatise leur œuvre. Mais le plus souvent ils ne se spécialisent et ne se cantonnent pas dans un seul attribut de la dégénérescence.

Nous n'accompagnons pas M. Nordau dans son étude minutieuse des divers auteurs qu'il passe au crible de ses critiques. Comme nous l'avons déjà dit, le suivre dans ses analyses serait trop long et dépasserait les limites restreintes que nous voulons assigner à notre travail.

En résumé, presque toute la littérature contemporaine, les arts actuels sont examinés aux lumières de la clinique et M. Nordau arrive à conclure à un état dégénératif et maladif des auteurs qu'il étudie et qui seraient s'il faut l'en croire les représentants intellectuels d'une fin de race destinée comme les individus, soit à dégénérer de plus en plus et marcher à sa disparition, soit à se régénérer et à revenir avec le

repos et une bonne hygiène à son état naturel plein de force, de vigueur et de santé.

XI

Nous venons de voir les étapes parcourues par les principaux auteurs dans cette question de la dégénérescence. C'est d'abord Morel qui pose le problème, attribue un rôle à l'hérédité dans la genèse de ces troubles congénitaux; il s'arrête surtout à la classe des dégénérés dits inférieurs; il remarque l'existence de signes physiques, dont certains, par exemple ceux portant sur le crâne, provoquent consécutivement des troubles du côté du système nerveux et surtout de l'encéphale; d'où cause anatomique de déchéance intellectuelle. Ces signes physiques accompagnés de troubles intellectuels plus ou moins accentués donneraient naissance à diverses catégories de dégénérés et pourraient être considérés comme révélateurs de la dégénérescence; ce seraient des stigmates de la dégénérescence. A côté de ces dégénérés Morel entrevoit et esquisse l'existence de tout un groupe d'autres dégénérés chez qui les facultés intellectuelles seraient moins touchées et qu'il désigne du nom d'arriérés.

Arrivent ensuite de nombreux auteurs qui traitent de la question des dégénérescences, survient la célèbre discussion de la Société médico-psychologique : M. Magnan délimite plus nettement les dégénérés dits supérieurs ou déséquilibrés ; il les rapproche les uns des autres; il n'y a plus de monomanies mais de tels troubles, si semblables entre eux, ne sont au fond que des manifestations communes de la dégénérescence, dont le trait commun, qui persiste toujours sous le caractère du malade, est la déséquilibration ; il les appelle syndromes épisodiques de la folie des dégénérés. De plus, il rapproche les dégénérés supérieurs des dégénérés inférieurs ; voit chez tous un fond d'indigence intellectuelle et essaie de trouver des degrés, des transitions permettant de passer de l'idiot le plus parfait au dégénéré supérieur. Ce que Morel avait fait pour les stigmates physiques, M. Magnan et son école essaient d'appliquer la même méthode à l'étude des troubles mentaux et ils décrivent des stigmates psychiques de la dégénérescence mentale.

M. Nordau essaie d'appliquer aux peuples ce que les cliniciens avaient appliqué aux individus. Il cherche et trouve une explication clinique dans des facteurs sociaux; et il tente de montrer dans une rapide esquisse des œuvres de toute une catégorie de littérateurs et d'artistes la preuve clinique d'un état de dégénérescence mentale; il applique

à la littérature et aux arts ce que les cliniciens avaient appliqué jusque-là à l'étude de la pathologie mentale.

On pourrait reprocher à ces doctrines d'avoir tenu généralement peu compte du mécanisme psychologique intime. M. Max Nordau est surtout critiquable pour ses déductions théoriques trop hâtives empreintes d'une idéologie intéressante et curieuse, mais dénuées néanmoins de données précises. Le seul pivot est en somme la doctrine de l'école de M. Magnan. C'est Charcot et Magnan qui ont été des premiers à poser d'une manière plus claire et plus catégorique la question des stigmates mentaux qui a fait fortune depuis lors, mais qui ne résiste pas à une analyse psychologique sévère. Il y a sans doute des troubles et des stigmates mentaux plus ou moins définis, comme par exemple chez les hystériques, mais la question est tout autre pour les troubles psychopathiques et la structure intime du soi-disant déséquilibre mental, des obsessions, des idées fixes, etc.

XII

La synthèse de critique historique contenue dans ces pages a une portée à notre avis différente de toute recherche bibliographique historique. Car tel était notre avis quand nous l'avons conçue ; elle est destinée à provoquer au moins la mise en valeur de données capitales que la psychiatrie possède sur le problème le plus important de toutes les acquisitions de la psychiatrie, et nous ajouterons de la vie intellectuelle générale comprise dans le sens le plus large.

Si on cherche à approfondir la philosophie intime du fait, l'activité intellectuelle qui a présidé à ces différentes manières de voir n'est autre chose qu'un écho puissant des doctrines biologiques concernant l'évolution, et en particulier le fameux problème du physique et du moral.

Si nous réfléchissons en effet que parallèlement aux tendances, on recherche une évolution morbide, on constate une seconde tendance à rechercher les éléments conduisant à la connaissance des étapes de la régression ou de l'involution, étapes nécessaires à toute évolution.

Morel partant des considérations métaphysiques est arrivé à considérer les dégénérés comme les résultats d'une déviation biologique marquée par des stigmates nets d'une infériorité vitale relative et facilement reconnaissable. C'est ainsi que pour lui le dégénéré n'est qu'un type physique anormal, et cette épithète de dégénéré ne pourrait servir qu'à ce titre. Il s'occupe relativement peu de l'activité mentale ; sa préoccupation consiste surtout à pouvoir déceler les

troubles physiques qui pourront servir de critérium aux troubles psychopathiques tels que l'imbécillité, l'idiotie, etc.

Au nom des mêmes principes, M. Magnan reprend la question de Morel et tout en constatant la réalité du type défini par Morel, il fait un pas de plus, pas gigantesque, si l'on considère le fait en philosophe, en psychologue ou en biologiste.

Du moment qu'il y a des signes physiques qui accompagnent nécessairement des troubles psychopathiques tels que l'idiotie, l'imbécillité, etc., il est de toute logique de se demander si l'on ne peut pas déceler de pareils stigmates dans le domaine purement intellectuel de la vie mentale du sujet. La vie psychique est considérée au même titre que la vie physique, regardée comme évoluant dans les mêmes conditions ; d'où les préoccupations de cet auteur et de son école à en rechercher les éléments pour ainsi dire immuables et applicables sur une très large échelle à tous les cas.

L'intelligence ne pourrait à ce titre être considérée que comme le reflet des actes de la vie physique ; d'où la genèse lointaine des idées régnantes dans la psychopathologie, d'après lesquelles les maladies mentales doivent trouver nécessairement leurs conditions dans des modifications somatiques. Le physique avait servi à tous ces auteurs de cheval de bataille, avait été la clef unique de la connaissance directe et étroite de tous les phénomènes psychiques, de leurs perversions et de leurs maladies.

M. Max Nordau a essayé de faire l'application sociologique des principes de Magnan et son raisonnement est juste, du moins à son point de vue, en ce qui concerne la méthode de travail. Si en effet il y a des troubles et des stigmates individuels de dégénérescence, il doit y avoir au même titre des rapports et des manifestations symptomatiques dans la création intellectuelle des produits sociaux. Voilà pourquoi il trouve dans les créations intellectuelles littéraires et artistiques des temps modernes des stigmates de dégénérescence préparés par des troubles et des modifications pathologiques de la vie sociale. Pourtant si l'on veut par un travail consciencieux essayer de dégager d'abord les caractères et la psychologie des prétendus stigmates de dégénérescence, on constate qu'on n'a devant soi, à notre avis, que des analyses et des données cliniques ayant encore grand besoin d'être complétées. Le seul type qui résiste à toute considération critique, c'est le dégénéré de Morel qui réellement se présente dans des conditions que l'on peut facilement constater. Mais quelle différence entre cette conception et cette autre conception considérant au point de vue du mécanisme psychologique intime l'impulsion,

l'idée fixe, l'aboulie et tous les autres stigmates de la dégénérescence mentale, ainsi que la structure mentale d'un sujet normal avec toutes ses courbes d'évolution ! Secondement, où classer ce produit de l'humanité pensante, l'homme supérieur ? Qu'est-ce que signifie l'expression de dégénéré supérieur. Est-il scientifiquement possible d'admettre que deux phénomènes dégénératifs de même nature donnent deux types si différents, placés presque aux antipodes, à savoir : le dégénéré inférieur, l'idiot et l'imbécile, et le dégénéré supérieur. La question du génie et les conceptions relatives à sa nature sont des sujets particulièrement délicats ; ce point constitue pour ainsi dire le noyau même du problème. Nous essaierons de répondre aux différentes questions avec des faits à l'appui, n'oubliant jamais de faire la critique des idées émises et soutenues par les auteurs dont nous venons de résumer ici les doctrines. Il nous semble que certaines confusions d'analyse et d'interprétation ont été systématisées à tort à notre avis. On aurait trop souvent oublié de chercher et de connaître l'analyse et la structure intime de la vie mentale de l'homme normal. Ces différentes recherches feront le sujet des articles et revues critiques qui suivront, et qui traiteront de l'état mental des dégénérés. Nous serons guidés surtout dans nos investigations et nos critiques par l'analyse de l'homme normal dont la psychologie fine, si l'on peut ainsi parler, échappe à plus d'un titre à la grande majorité des observations. Les stigmates mentaux feront surtout l'objet de notre discussion et de nos observations personnelles: nous analyserons à cette occasion en première ligne la structure de l'image mentale morbide et nous examinerons ensuite successivement les rapports de la dégénérescence avec le crime et le génie, pour aboutir à quelques données, que nous osons croire personnelles. Nous consacrerons dans ces *Archives* ou ailleurs quelques articles à l'exposition des idées de l'école italienne sur la dégénérescence, idées qui ne nous semblent pas suffisamment connues en France malgré les nombreuses polémiques faites d'après des traductions abrégées et analyses rapides des journaux et revues et nous nous arrêterons sur l'enquête de M. le D[r] Toulouse et sur la notion de la mesure en psychiatrie, et nous essaierons de mettre au point cette nouvelle conception du rapport de la névrose et du génie, qui, quoi qu'on dise et malgré les critiques émises, marquera une étape dans l'évolution des idées psychologiques et psychiatriques contemporaines.

Ce rappel n'a d'autre but que d'expliquer au lecteur pourquoi et dans quel esprit nous nous sommes posé la question : *Qu'est-ce que c'est qu'un dégénéré*, qui a constitué l'objet de cet article.

Le 2 avril 1902.

BIBLIOGRAPHIE

Les Châtiments de jadis. — Histoire de la torture et des punitions corporelles en Angleterre, par William ANDREWS (1).

A une époque où la criminologie compte de si nombreux et si illustres adeptes, l'histoire des supplices ne manque ni d'intérêt, ni d'à propos, et le livre de M. W. Andrews vient à son heure. C'est une longue énumération, une description documentée, un compendium exact des pénalités anglaises au cours des siècles passés. L'auteur s'est exactement limité à son pays, mais dans ce cadre restreint il a su être complet ; il a fait une œuvre de consciencieuse recherche ; et à notre époque de travail tôt fait et lestement bâclé, ce n'est pas un mince mérite.

Entrant de prime saut dans le vif de son sujet, et sans s'attarder en un quelconque préambule, M. Andrews nous entretient d'abord du supplice favori de la race anglo-saxonne, la pendaison. Sur ce chapitre les détails abondent et les anecdotes fourmillent.

Nous y apprenons entre autres choses que « la plupart des brigands qui virent leur carrière interrompue par le gibet semblent avoir été des élégants, des dandys ». C'est ainsi que lors de la pendaison de Tom Clinch, les jeunes filles se pressent aux portes et aux balcons en pleurant et criant : « Dieu ! quel dommage ! un si joli jeune homme ! » et qu'après l'exécution de Claude Duval, à Covent-Garden, on composa pour lui l'épitaphe suivante :

Ci-gît Duval, prends garde à ta bourse, lecteur,
Si tu es homme ; si tu es femme, prends garde à ton cœur.

Au XVIIe siècle la coutume s'était répandue de laisser les cadavres pendus au gibet. Comme ils tombaient bientôt à cause de la décomposition, on eut l'idée ingénieusement lugubre de cercler le corps de cerceaux de fer qui maintenaient le squelette malgré la putréfaction la plus avancée. C'est ce qu'on appelait la pendaison en chaînes. Quelque

(1) Traduit de l'anglais par Paul GUERRE, orné de 73 illustrations. Préface de Laurent TAILHADE, Paris, 1902, Ch. Carrington, 1 vol. gr. in-8°.

temps avant l'exécution de tout criminel condamné à la pendaison en chaînes, il était d'usage de faire visiter la prison par un forgeron qui prenait, du vivant de la victime, les mesures nécessaires à la confection des ferrures dans lesquelles elle serait suspendue après sa mort. M. Andrews semble ne pas accorder grand crédit aux histoires de pendaison en chaînes d'hommes vivants et condamnés ainsi à mourir de faim et de soif. Il semble en réalité que si ce terrible supplice eut lieu parfois, il ne figure jamais parmi les châtiments officiellement décernés aux criminels anglais.

Le gibet semble un supplice très doux quand on le compare aux peines infligées aux traîtres, et que M. Andrews décrit ainsi : « Le traître sera conduit hors de la prison, étendu sur un traîneau, ou une claie (dans les premiers temps de l'histoire anglaise, il était traîné à la surface du sol attaché à la queue d'un cheval) et il sera amené jusque devant la potence au lieu de l'exécution. Ensuite il sera pendu par le cou jusqu'à ce qu'il soit à moitié mort; enfin, il sera décapité. Ses entrailles seront arrachées et brûlées par le bourreau, sa tête et son corps seront divisés en quartiers que l'on exposera dans certains endroits publics, préalablement indiquées. »

Passons le bûcher et la noyade, citons en passant les marmites où l'on faisait bouillir les empoisonneurs, pour en arriver à une constatation historiquement intéressante. C'est un fait qui a été redit et répété et qui est aujourd'hui hors de conteste, le D[r] Guillotin n'a rien inventé en proposant l'appareil qui a assuré à ce praticien médiocre une immortalité du meilleur aloi. Les machines à décapiter existaient depuis plusieurs siècles dans le Royaume-Uni, et tandis qne la hache était réservée aux têtes illustres et intervenait pour terminer le drame de White-Hall ou celui de Marie Stuart, les criminels de droit commun étaient appelés à faire connaissance avec l'*Échafaud d'Halifax* ou la *Vierge d'Écosse*. Il faut lire dans le livre de M. Andrews les précieux documents réunis par lui sur ces guillotines primitives et spécialement ce qui concerne l'exécution du comte d'Argyle.

La mutilation, la marque au fer rouge, le pilori, le carcan, le fouet défilent ensuite sous les yeux du lecteur. Notons pour sa singularité le traitement infligé aux ivrognes à Newcastle : on les promenait à travers les rues de la ville enfermés dans un grand tonneau, une sorte de barrique ouverte sur les côtés, et percée à l'une des extrémités d'un trou permettant le passage de la tête. Ceci est à rapprocher du masque ou du frein que l'on appliquait aux femmes grondeuses. De nombreuses figures montrent les aspects multiformes de ces muselières bien spéciales.

N'oublions pas enfin la curieuse coutume de l'emploi des chaises à plonger. Les femmes acariâtres étaient assises dans une sorte de fauteuil en bois ou en métal disposé à l'extrémité d'une longue balançoire, on disposait le tout au bord d'une rivière, et à deux ou trois reprises la grondeuse allait calmer ses humeurs peccantes par une rafraîchissante immersion.

On le voit, dans le nombre considérable de faits recueillis par M. Andrews, il y a un peu de tout, du plaisant et du grotesque, mais surtout du tragique, de l'horrible : la barbarie domine dans ce tableau de la justice sanglante des âges passés.

Et, tout en rendant un hommage mérité à l'érudition et aux patientes recherches de l'auteur, nous eussions voulu trouver dans son livre un côté moral, des conclusions, des idées générales en un mot, qu'il semble avoir bannies de parti pris. Peut-être a-t-il voulu laisser à chacun le soin de conclure suivant son tempérament et ses tendances. Tel qu'il est, le livre de M. Andrews est une œuvre précieuse de consciencieuse documentation : l'historien et le criminologiste seront d'accord pour l'apprécier, et pour y puiser les notes utiles à des œuvres plus générales. Edmond Locard.

P.-S. — *Les Châtiments de jadis* sont précédés d'une préface de M. Laurent Tailhade. Celle-ci est un pur chef-d'œuvre. On est heureux d'y trouver, en un alliage exquis, la clarté et la simplicité du Sar Péladan, unies à la modération, au bon goût et à l'esprit de critique historique qui caractérisaient le si sympathique talent de M. Veuillot.

L'âme de l'écrivain se révèle tout entière dans ces propositions frappées comme des médailles :

« Le stupide Louis IX, ce roi de France que les prêtres canonisèrent, à cause sans doute qu'il n'était pas possible d'en trouver un qui fût plus inepte, plus malfaisant et plus carnassier. »

Notons au passage cette phrase lapidaire : « Le magistrat est un pourceau doublé d'hyène. » Et encore : « Incarnez à la fin du Directoire l'âme de Lacenaire dans un sous-lieutenant, vous avez Napoléon Ier. »

Incidemment M. Tailhade dit leur fait à une catégorie peu estimée d'auxiliaires du parquet : les médecins au rapport n'ont-ils pas eu l'audace de proclamer la responsabilité de Vacher, le tueur de bergères. Quelle erreur ! Nouveau Plutarque, M. Tailhade montre à quelle vie celle de Vacher est parallèle : « Il entendait des voix..., au XVe siècle, il eût remporté les néfastes victoires que la bêtise des légendes met sous le nom de la Pucelle. » Vacher est une nouvelle Jeanne d'Arc, les experts n'avaient pas trouvé ça. Heureusement M. Laurent

Tailhade veillait; en lui le médecin légiste égale l'historien, et ce n'est pas peu dire !

Une légère critique en terminant, la seule. M. Tailhade se plaint que la justice est aussi barbare de nos jours qu'aux époques reculées dont parle M. Andrews. De nos jours, dit-il, les agents insultent les femmes, brisent des mâchoires, enfoncent des poitrines ! — Oh ! M. Tailhade, qu'importe, pourvu que le geste soit beau !

E. L.

L'alcoolisme et la criminalité. — Chaque année un certain nombre de crimes, surtout de crimes contre les personnes, sont commis en état d'ivresse ou bien sous l'influence d'une perturbation psychique due à l'alcoolisme chronique. D'après les recherches du Dr Grigorieff, sur 10.000 affaires criminelles soumises aux débats devant la Cour d'appel de Saint-Pétersbourg, 3.975, soit environ 40 p. 100, sont relatives aux crimes commis par des ivrognes ou qui ont été commis en l'état d'ivresse. Le Dr Kroll qui a étudié les affaires du ressort de la Cour de Kasan a trouvé sur 3.226 crimes, 1.377, soit environ 43 p. 100, dont les accusés étaient des alcooliques. Pour certains crimes, comme par exemple, injures, viol, coups et blessures, la proportion des alcooliques atteint 50 p. 100 et même 60 p. 100. Comme ce facteur étiologique de la criminalité est souvent négligé dans les statistiques officielles en Russie, la « Société pour la défense de la santé » de Saint-Pétersbourg a décidé de demander au ministre de la justice de faire entrer dans les fiches statistiques les deux questions suivantes : état d'ébriété de l'accusé pendant qu'il a commis le crime; habitudes alcooliques antérieures des accusés (*Gaz. clinique de Botkine*, n° 5, 1902).

H. Frenkel.

La taille et l'altitude. — On sait que la taille humaine subit des variations physiologiques diverses, parmi lesquelles celles en rapport avec le moment de la journée paraissent le mieux connues (la taille diminue vers le soir). Un autre facteur de la variation de la taille est l'altitude. D'après la *Gazzetta degli ospedali e delle cliniche* (4 mars), la longueur du corps humain diminue environ de 3 millimètres après l'ascension d'une haute montagne et ne reprend ses dimensions que quelques heures après le retour dans la plaine.

H. F.

Les naissances illégitimes dans divers pays. — En 1900, il y avait en France sur 754.000 naissances, 73.000 naissances illégitimes,

soit 10 p. 100 environ. La plus forte proportion des naissances illégitimes se trouve, comme on le sait, dans les grandes villes; à Paris il y en a 28 p. 100, à Vienne en Autriche, 32 p. 100, à Cracovie 37 p. 100. Cette proportion ne serait à Berlin que de 14 p. 100 ; à Saint-Pétersbourg elle est de 24 p. 100; à Naples, 10 p. 100 ; à Madrid, 21 p. 100; à Munich, 26 p. 100; à Rome, 18 p. 100; à Prague, 31 p. 100; à Copenhague, 27 p. 100 ; à Stockholm, 29 p. 100 ; à la Haye, seulement 4 p. 100 (*Journal de méd. de Paris*, 23 février). H. F.

Sur l'acclimatation. — M. Hagenbeck, le grand marchand international d'animaux sauvages, donne des renseignements intéressants dans son dernier compte rendu annuel pour 1900. Les animaux des pays tropicaux, tels que les lions, girafes, etc., supportent mal les transitions brusques de température. D'autre part, les frais de captation à l'état sain de ces animaux étant très élevés, M. Hagenbeck a installé dans la colonie du Cap des enceintes dans lesquelles on abaisse graduellement la température tous les mois pendant une année. On y élève les animaux récemment captivés qui s'y habituent peu à peu à la température de nos climats et peuvent être amenés en Europe sans dommage pour leur santé. Si l'on tient compte des dépenses nécessitées par la chasse aux animaux, par leur acclimatation et par leur transport en Europe, on arrive à des chiffres fort élevés de frais. C'est ainsi qu'une girafe transportée à Hambourg (qui est le port principal du marché aux animaux sauvages) revient de 22.000 à 24.000 marcs et le tapir même à 30.000 marcs (*Arch. russes de pathol.*, 31 janvier 1902). H. F.

Le charlatanisme médical dans le royaume de Saxe. — En 1900, il y avait dans le royaume de Saxe 1.578 charlatans, c'est-à-dire presque autant que de médecins (*Allgem. medic. Centralzeit.*, 8 mars 1902). H. F.

L'abus du tabac. — Les médecins des écoles à Chicago attribuent l'augmentation de la fréquence des maladies du cœur et du système nerveux parmi les élèves des écoles supérieures à l'abus du tabac très répandu parmi ces élèves. Il n'y a pas longtemps, à l'occasion de l'examen médical fait pour choisir les jeunes gens les plus appropriés aux jeux athlétiques, on en a dû en éliminer 21 p. 100, le plus souvent à cause des affections cardiaques (*Brit. med. Journal*, 8 mars 1902).
H. F.

REVUE DES JOURNAUX ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Société des hôpitaux (13 juin).

Hémorragies dans un cas d'hystéro-traumatisme.

M. Raymond BERNARD (Val-de-Grâce). — Un militaire rentrant d'une revue veut « installer son paquetage », il tombe avec son sac, étendu sur son lit et perd connaissance. Il se réveille au bout d'un quart d'heure, crachant le sang et incapable d'uriner. Il souffre des reins. La rétention d'urine dure quinze jours. Le seizième jour il urine seul, mais l'urine est sanglante. Depuis, l'hématurie se reproduit à intervalles irréguliers et notamment à l'occasion de voyages en voiture. On croit à une lésion médullaire grave compliquée d'une affection vésicale.

Au Val-de-Grâce on constate l'absence de toute lésion de l'appareil génito-urinaire et de la moelle. Puis on reconnaît que les crachements de sang qui accompagnent habituellement l'hématurie ont les caractères de pituites hémorragiques des hystériques. Une enquête minutieuse sur les circonstances de la chute révéla, en outre, quelques indices sur lesquels on a pu rétablir la nature hystérique de la soi-disant syncope qu'a suivie la chute. Finalement, le malade, à la suite d'une crise véritable, eut de l'hémi-anesthésie à gauche et l'hématurie cessa.

M. R. Bernard a vu des phénomènes analogues chez un gendarme blessé dans une grève. On croyait à une lésion grave de l'estomac ou des poumons : il s'agissait encore d'hématémèse d'origine nerveuse. Les caractères de l'expectoration ne laissaient aucun doute sur ce point ; mais il fut possible d'établir qu'au moment de l'accident ce gendarme avait eu un accès d'automatisme ambulatoire. La guérison se produisit en peu de jours par l'effet d'un traitement électrique agissant par suggestion.

On risque de méconnaître ces cas dans les expertises médico-légales et on ne tient compte à l'hystérie que de ses formes complètes. L'hystérie monosymptomatique peut simuler même des lésions traumatiques de viscères.

M. Widal communique, à cette occasion, le cas intéressant d'un hystérique qui, chaque fois qu'il sacrifie à Vénus, présente consécutivement une ecchymose sous-cutanée.

M. Joffroy cite un fait d'hystéro-traumatisme qui a résisté à tous les moyens thérapeutiques mis en œuvre pendant fort longtemps. La guérison n'est survenue que lorsque le procès intenté par le malade a obtenu une solution favorable devant les tribunaux. Le malade n'était nullement un simulateur.

(*Bulletin médical.*)

NOUVELLES

La mort d'Orphée. — A l'Académie des Inscriptions, M. Salomon Reinach essaie de démontrer que la mort d'Orphée, mis en pièces par les femmes de Thrace, a tous les caractères d'une légende fondée sur un sacrifice rituel.

L'antiquité a connu des traditions analogues où le héros divin est non seulement déchiré, mais dévoré pour être ensuite pleuré par ceux mêmes qui l'ont mis à mort, et ressusciter avec les attributs d'un dieu.

De ces héros le plus semblable à Orphée est Dionysos Zagreus, qui appartient aussi à la mythologie de la Thrace.

Zagreus, sous forme d'un jeune taureau, est déchiré et dévoré par les Titans. Là paraît le caractère primitif de ces histoires de sacrifices dont la victime est un animal sacré; la substitution d'un homme à l'animal est l'effet d'une exégèse postérieure, qui n'admettait plus, du moins dans la même mesure, le caractère sacré des animaux.

C'est le sacrifice rituel du bouc (*tragos*), suivi de lamentations, qui a été l'origine de la *tragédie* antique.

Or, dans les cérémonies de ce genre, les fidèles avaient coutume d'imiter, en se déguisant, l'animal sacré qu'ils sacrifiaient.

Si l'on applique cette observation au mythe d'Orphée, on remarquera que, dans les monuments figurés, Orphée porte une dépouille de renard et que les femmes thraces qui le sacrifient s'appellent *bassarides*, parce qu'elles portaient des peaux de renard (*bassareus* signifie renard en Thrace).

Donc, si Dionysos Zagreus est un taureau, Orphée est un renard, et le point de départ du mythe est le sacrifice du renard, *totem* sexuel des bassarides de la Thrace.

Le Gérant : A. STORCK.

LYON. — Imp. A. STORCK et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

PHYSIO-PSYCHOLOGIE DES RELIGIEUSES

LES RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL

Quatrième série de cinq observations

par le Dr Charles Binet-Sanglé
professeur à l'École de psychologie de Paris.

(Suite.)

Observation III

CATHERINE VAN CHAMPAGNE

Ascendance. — Catherine van Champagne était fille du peintre Philippe van Champagne et de la fille du peintre du Chêne.

Philippe van Champagne naquit le 16 mai 1602, et mourut le 12 août 1664 à soixante-douze ans.

Il était désintéressé, simple, modeste, doux, serviable et charitable. Veuf à trente-six ans, il devint très dévot. « On admira sa piété »(1). Il poussoit « la modestie et la délicatesse jusqu'au point de ne faire aucun tableau dont les figures fussent nues. Il ne vouloit même point faire le portrait d'une demoiselle qui entroit au couvent des Carmélites, parce qu'il le falloit faire le dimanche » (2). Cette piété ne fut pas pour rien dans la froideur et la correction de sa peinture.

(1) Dictionnaire de Moréri, article *Champagne.*
(2) D'Argenville : *Vie des peintres.*

Il était attaché à l'abbaye de Port-Royal et en soutint les intérêts, « souvent même au préjudice des siens et de sa propre tranquillité » (1).

Comme peintre religieux, son zèle était peu commun. « On dit que les marguilliers d'une paroisse de Paris ayant demandé à plusieurs peintres une esquisse pour un saint Nicolas, Champagne, avant que les autres artistes eussent produit leurs esquisses, plaça un tableau dans la chapelle ; sa promptitude donna lieu à une plaisanterie : on lui demanda combien il vendrait un cent de saints Nicolas (2). »

Il peignit les tableaux suivants :

Le *Père éternel dans une gloire avec les anges* (3) (Port-Royal ;

L'*Ange gardien* (4) (Incurables) ;

La *Naissance de la Vierge* (chapitre de Notre-Dame de Paris) ;

La *Présentation de la Vierge au temple* (ibid.) ;

La *Présentation au temple* (église Saint-Honoré) ;

Le *Mariage de la Vierge* (chapitre de Notre-Dame de Paris) ;

Le *Couronnement de la Vierge* (ibid.) ;

L'*Annonciation* (église Culture-Sainte-Catherine) ;

L'*Annonciation* (église des PP. de l'Oratoire) ;

La *Visitation de la Vierge* (église Sainte-Geneviève des Ardens) ;

La *Visitation de la Vierge* (église des PP. de l'Oratoire).

La Mort de la Vierge (église Sainte-Geneviève des Ardens) ;

L'Assomption de la Vierge (église des Carmélites) ;

(1) *Nécrologe*, p. 336.

(2) D'Argenville : *Vie des peintres*. Il y a deux saints Nicolas. L'un était évêque de Myra en Lycia et vivait en 325. L'autre était le pape Nicolas Ier (24 avril 858-14 novembre 867).

(3) Philippe van Champagne ne se doutait guère en peignant ce tableau qu'il faisait acte d'hérésie. Il consacrait en effet la doctrine d'Audæus, expulsé de l'Église syrienne en 338, et des anthropomorphites qui enseignaient que Dieu a la forme humaine.

(4) Le mythe de l'ange gardien est d'origine persane.

L'Assomption de la Vierge (1) (église des Pères de l'oratoire);

La Vierge et saint Jean au pied du crucifix (église des Carmélites);

La Vierge et saint Jean au pied du crucifix (Port-Royal de Paris);

Saint Joseph réveillé par l'ange (église Culture-Sainte-Catherine);

La Nativité (église Culture-Sainte-Catherine);

L'Adoration des Bergers (2) (cathédrale de Rouen);

La Fuite en Égypte (3) (Incurables);

Jésus-Christ parmi les docteurs (4) (chapitre des Chartreux);

Les Noces de Cana (église Sainte-Geneviève des Ardens);

La Cène (Port-Royal de Paris);

Jésus crucifié (chapitre des Chartreux);

La Résurrection de Lazare (5) (église des Carmélites);

Sainte Madeleine (6) (Port-Royal de Paris);

(1) Le mythe de la vierge-mère est d'origine hindoue. D'après la doctrine bouddhiste, antérieure de six siècles à Ieschou de Nazareth (Jésus-Christ), le rédempteur Gautama dit Çakya-Mouni ou le Bouddha fut conçu par une vierge nommée Maya. La légende de Jésus-Christ résulte de la combinaison de la biographie d'Ieschou de Nazareth et d'un certain nombre de légendes pour la plupart d'origine hindoue.

(2) Des rois allèrent adorer le Bouddha à sa naissance. Ces rois devinrent des mages dans l'évangile selon Loukas (Luc), et des bergers dans l'évangile selon Matthaios (Mathieu).

(3) La légende du massacre des Innocents (qui aurait donné lieu à la fuite en Égypte) est d'origine hindoue. Le dieu hindou Krichna ou Kristna, dont le nom put d'ailleurs prêter à la confusion dans les premiers temps du christianisme, échappa par la fuite au massacre des enfants mâles ordonné par le roi Kamça.

(4) Lorsque le Bouddha enfant fut présenté au temple, les prophètes présagèrent de lui des choses merveilleuses.

(5) La résurrection d'Éléazar appartient à la biographie d'Ieschou de Nazareth Ou bien cette résurrection fut simulée par Éléazar, pour sauver le nabi dont la vie était en danger; ou bien il s'agit d'un cas de léthargie guéri par suggestion. Après une étude attentive de l'évangile selon Ioannès (Jean), je me suis arrêté à la première opinion. (Ch. Binet-Sanglé : « Les cures miraculeuses de Jésus ». *Revue blanche*, 15 juin et 1er juillet 1901.)

(6) Maria de Magdala (sainte Madeleine) était une grande hystérique, hors de laquelle Ieschou chassa « sept démons ». (Évangile selon Markos, XVI.)
Ce fut elle qui, après le crucifiement du nabi, eut la première des hallucinations qui donnèrent lieu à la légende de la résurrection.

La Descente du Saint-Esprit sur les apôtres (1) (église des Carmélites) ;

Saint Philippe (2) (tableau de réception à l'Académie royale) ;

Quatre Pères de l'Église dans une gloire et entourés d'anges (peint en 1644 (quarante-deux ans), Sorbonne) ;

Trois Épisodes de la vie de saint Gervais (3) (église Saint-Gervais) ;

Saint Ambroise voyant en songe les corps de saint Gervais et de saint Protais (4) (église Saint-Gervais) ;

Découverte de ces corps (église Saint-Gervais) :

Leur procession (église Saint-Gervais) ;

Saint Benoît (5) (Port-Royal) ;

Épisodes de la vie de saint Benoît (Val-de-Grâce) ;

(1) Cette légende pourrait s'appuyer sur un fait réel : un de ces accès de délire collectif avec hallucinations dont l'histoire offre de nombreux exemples. Les apôtres y étaient du reste prédisposés. Les témoins du fait les crurent « ivres de vin doux ». (Actes des apôtres, II.)

(2) L'apôtre Philippos ou Philippus, qui vivait vers l'an 80 d'Ieschou, et qui émit des doutes sur le miracle de la multiplication des pains.

(3) Gervasius (saint Gervais) et Protasius (saint Protais), fils de Vitalius (saint Vital) et de Valeria (sainte Valérie), vivaient vers l'an 68 d'Ieschou de Nazareth.

(4) Fils d'une dévote, frère d'une religieuse, Ambrosius (saint Ambroise, 340-397, cinquante-sept ans), préfet consulaire de la Liguria et de l'Émilia, était pénétré des idées chrétiennes, mais n'avait pas encore reçu le baptême, lorsqu'il fut élu archevêque par le peuple de Mediolanum. Doué d'une imagination vive et tendre, doux et sentimental, il passait une partie de ses nuits à lire l'Écriture et les Pères. Fénelon lui trouve « une force et une persuasion inimitables », et de fait les dames de Mediolanum s'efforçaient d'empêcher leurs filles d'assister à ses sermons, de peur qu'elles ne fussent trop tôt séduites à la vie religieuse. Ce fut sous son pontificat que furent découverts, dans l'église Saint-Nabor et Saint-Félix de Mediolanum, les ossements qui passèrent à tort ou à raison pour ceux de Gervasius et de Protasius. Quoi qu'il en soit, ces ossements délivrèrent du démon plusieurs possédés (hystériques) et rendirent la vue à un aveugle (amaurose ou blépharospasme hystérique). D'après la légende, Ambrosius aurait vu en songe l'emplacement où étaient ces corps.

(5) Benedictus (de Norcia) (480-539 ou 543) faisait ses études à Rome, lorsqu'il se retira dans une caverne des environs de la ville pour y mener la vie érémitique. Il y eut des hallucinations érotiques. Assailli par Satan et par une séduisante Romaine, il se déchirait le corps sur les cailloux et les ronces. Après quoi il fut délivré pour toujours des sensations de la chair. C'est l'anaphrodisie faisant suite à l'aphrodisie, phénomène fréquent en pathologie mentale. Il fonda aux environs de sa caverne des communautés religieuses qu'il finit par emmener au mont Cassin.

Saint Grégoire décidant du plan d'une église (1) (église Saint-Michel de Gand) ;

Saint Bernard (2) (Port-Royal) ;

Les Chevaliers du Saint-Esprit (3) (Grands-Augustins) ;

Le Vœu de Louis XIII (4) (Notre-Dame de Paris) ;

Portrait de l'abbesse Jacqueline Arnauld (Port-Royal).

L'Abbesse Jacqueline Arnauld donnant les constitutions à Port-Royal (Port-Royal) ;

Portrait de la sœur Jeanne Arnauld (Port-Royal) ;

Portrait de la sœur Angélique Arnauld d'Andilli (Port-Royal) ;

La Guérison miraculeuse de la sœur Catherine van Champagne (Port-Royal) ;

La Guérison miraculeuse de la sœur Jacqueline Pascal (Port-Royal).

Il travailla aussi pour la dévote Marie de Médicis et pour le cardinal Armand du Plessis de Richelieu.

(1) Il s'agit de Georgius Florentius Gregorius (573-593 ou 594), évêque de Tours. Il comptait parmi ses parents un martyr, Vettius Epagathus, et plusieurs évêques, Gallus (d'Auvergne), Nicetius (de Lyon), Euphronius (de Tours), Tetricus et Gregorius (de Langres). Il fit reconstruire ou restaurer les églises de son diocèse.

(2) Bernard Tescelin (saint Bernard, 1091-1153, soixante-deux ans) dut un jour se mettre dans l'eau jusqu'au cou pour éteindre les feux que la vue d'une femme avait allumés en lui. Méditatif, rêveur, contemplatif, *mire cogitativus*, dit-il lui-même, il fut élevé dans la dévotion par sa mère Aleth, et résolut, à dix-neuf ans, de se faire moine pour réaliser le vœu de celle-ci. En 1113 (vingt-deux ans), il entra à l'abbaye de Cîteaux avec tous ses frères, sauf un qui l'y rejoignit plus tard, et plusieurs amis. En 1124, sa sœur quitta son mari et se fit aussi religieuse. Il fonda la colonie de Clairvaux qui, dès 1151 (soixante ans), contenait 700 religieux. La même année, grâce à son activité, il y avait déjà 500 abbayes cisterciennes. Extrêmement puissant, il menaça le roi d'interdit, fit un pape, Gregorio de Papi ou Papareschi (Innocent II), et prêcha la deuxième croisade. « Épuisé par les jeûnes et les privations du désert, pâle et respirant à peine, il persuadait par sa personne autant que par ses discours. » (Épître de l'abbé Vibald. Collection de Mascovius, liv. IV.)

(3) Il s'agit de l'ordre des *hospitaliers du Saint-Esprit*, fondé par Guy de Montpellier au XIIe siècle pour l'assistance des pauvres, des infirmes et des enfants abandonnés.

(4) Après une maladie qu'il eut à Lyon en 1630, le dévot Louis XIII donna l'ordre à Philippe van Champagne de le peindre au pied de la croix, et offrit ce tableau en action de grâces.

Il fit cadeau de plusieurs tableaux et légua 6.000 livres à la communauté de Port-Royal.

De son mariage à Mlle du Chêne, qui mourut alors que son mari n'avait que trente-six ans, il eut plusieurs fils qui moururent jeunes et deux filles, dont l'aînée était Catherine van Champagne. La cadette mourut avant l'âge d'être religieuse.

Le neveu de Philippe van Champagne, Jean-Baptiste van Champagne, né en 1643, mort le 28 octobre 1681, à trente-huit ans, peintre religieux comme son oncle, était comme lui un dévot. Il brossa plusieurs toiles pour les églises de Paris, en donna quelques-unes à Port-Royal et légua 1.300 livres à cette abbaye.

Ce n'était pas tout. La domestique de Philippe van Champagne, Marie Hus, morte le 17 mars 1674, légua 800 livres à la communauté chère à son maître.

État général. — Catherine van Champagne naquit dans les premiers jours de septembre 1636.

« Depuis le 22 octobre 1660 (vingt-quatre ans), cette Religieuse étoit obligée de passer les jours et les nuits ou dans un lit ou sur une chaise, sans pouvoir faire aucun usage de ses jambes ; à cette espèce de paralysie se joignoient des douleurs très-aigües et une fièvre continuelle ou peu s'en faut (1). »

Voici ce qu'écrit la malade elle-même : « Le 22 octobre 1660, je me trouvai fort mal de grandes douleurs, que je ressentois par tout le corps, qui obligèrent à me faire saigner promptement trois ou quatre fois, et à me purger ensuite sans que j'en eusse du soulagement. Je me trouvai en cet état jusqu'au 13 novembre que le mal changea tout à coup, et se jetta tout à fait sur le côté droit où je ressentis de fort grandes douleurs ; et je me trouvai en un moment dans l'impuissance entière de me soutenir dessus, non seulement à cause de la douleur, mais parce que je n'y sentois nulle force et qu'elle me manquoit entièrement. Je fus donc contrainte de me mettre au lit à l'instant voulant espérer que ce mal passeroit quand je me serois reposée. Mais aussitôt que j'y fus, je sentis un frissonnement et un renversement si

(1) *Supplément au nécrologe.*

grand, que mon pouls changea tout à fait, et je crus aller commencer une grande maladie. La fièvre me prit ensuite bien fort, et je demeurai plus d'un mois si entreprise de tout le côté, que je ne pouvois faire nul mouvement du bras et de la jambe droite, qu'il ne m'y prit un tremblement tel qu'il m'étoit impossible de porter seulement ma main jusqu'à ma bouche, et que j'étois contrainte à ne m'aider que de la main gauche. » Les divers remèdes qu'on lui donna « n'eurent d'autre effet sinon que peu à peu le mal diminua dans les autres parties, et se fixa sur la cuisse de la jambe droite dont je restai tout à fait dans l'impuissance de me servir ; ne pouvant en aucune manière me soutenir dessus, et y souffrant presque toujours beaucoup de douleur. La fièvre, qui avoit été modérée dans le commencement, au bout de six semaines commença à s'allumer davantage et ne me quittoit plus du tout, mais redoubloit beaucoup toutes les nuits, et mes douleurs aussi à proportion. On me saigna plusieurs fois, on me purgea beaucoup ; mais on n'a jamais vu que cela ait diminué le mal, tant s'en faut ; il paroissoit s'en aigrir davantage, et toutes les fois qu'on a tenté de me faire des remèdes, on a toujours été obligé de les interrompre, parce qu'ils m'empiroient et augmentoient la fièvre. Outre les saignées dont j'ai compté plus de trente dans ces quatorze mois, et les médecins dont je ne sais pas le nombre, on m'a fait en divers tems beaucoup d'autres remèdes, des bains, des fomentations, des onctions de diverses sortes ; mais tout m'a été inutile... » « Vers le mois d'octobre dernier on voulut encore tenter certains remèdes nouveaux, pour voir s'ils auroient plus d'effet que les autres. Mais après avoir usé de quelques purgatifs qui devoient m'y préparer, la fièvre me redoubla si fort, et il me prit ensuite un mal de côté si pressant que je crus que je demeurerois réduite à ne pouvoir plus me retourner dans le lit, parce que cette douleur ne m'en laissoit pas de liberté... Néanmoins après quelques saignées et du repos, ce mal de côté se passa, au moins il n'étoit plus si violent et si continuel.

« Pendant tous ces quatorze mois la fièvre ne m'a point quittée, excepté environ deux mois de cet été dernier que je n'en avois point pendant le jour ; mais je n'ai point manqué de l'avoir

toutes les nuits, et de telles inquiétudes dans la jambe outre la douleur que j'y sentois, qu'aussitôt que la chaleur de la fièvre et celle du lit l'avoient mise en feu, je ne pouvois presque durer. Je me suis souvent vue réduite à me jetter par terre la nuit, pour mettre la jambe nue sur le carreau, afin de diminuer ce feu que j'y sentois au dedans bien qu'il n'en parut rien au dehors. Je ne dormois quasi point toutes les nuits, mais j'étois plus doucement le long du jour quand la fièvre n'étoit pas si forte. Dans tout ce tems je n'ai bougé du lit ou d'une chaise où l'on me mettoit en me levant, sans qu'il me fut possible de m'en lever ni de faire un seul pas sans aide. Quand il falloit aller à l'Église pour communier, on m'y portoit comme un enfant dans les bras et de même au parloir, quand mon père me venoit voir (1). »

Algies hystériques; hémiplégie droite hystérique douloureuse avec hémitremblement, réduite bientôt à une monoplégie douloureuse du membre inférieur droit; fièvre hystérique, tel est le diagnostic qui s'impose, diagnostic confirmé par le mode de guérison.

« Outre les remèdes naturels qu'on avoit tenté tant de fois, on avoit fait aussi dans la maison beaucoup de prières et plusieurs neuvaines pour ma guérison, qu'il n'avoit pas plu à Dieu d'exaucer (2). »

« Dieu la différoit pour leur donner (aux religieuses de Port-Royal) une marque plus sensible de sa protection dans le tems qu'elles paroitroient le plus dépourvues de tout secours humain. En effet, la cour rejettoit toutes leurs signatures expliquées du formulaire, et vouloit absolument qu'elles le signassent purement et simplement. Vers la fin du mois de décembre 1661, c'est-à-dire quatorze mois après le début de l'affection (vingt-cinq ans), la sœur qui avoit soin de la malade pria la mère Agnès (Jeanne Arnauld) de faire une neuvaine pour elle. Cette sainte mère eut assés de peine pour se rendre à cette prière. Son esprit de résignation lui faisoit croire que

(1) *Memoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la révérende mère Marie-Angélique de Sainte-Magdeleine Arnauld, réformatrice de ce monastère.* A Utrecht. Aux dépens de la Compagnie. MDCCXLII, t. III, p. 253-255.

(2) *Ibid.*, p. 255.

Dieu vouloit la sœur de Sainte-Suzanne (Catherine van Champagne) dans cet état, puisqu'il ôtoit aux remèdes humains le pouvoir de la guérir. Elle consentit pourtant à faire la neuvaine, moins pour obtenir la guérison de la malade que pour demander à Dieu qu'il lui fît la grâce de bien souffrir son mal (1). » Elle « vint, dit Catherine van Champagne, tous les jours à la chambre où j'étois, pour faire la prière avec moi » (2).

La neuvaine commença le 29 décembre 1661. Le 6 janvier 1662, « jour des rois, que la neuvaine devoit finir, on m'avoit portée le matin à l'église pour communier, et l'après-midi j'entendis Vêpres dans une tribune qui est proche de la chambre où je demeure. La mère Agnès au sortir de Vêpres me trouva là et s'approcha de moi pour faire une prière, mais en la commençant, il lui vint un mouvement d'espérance de ma guérison ».

« La prière étant achevée, je voulus essayer si je n'aurois pas plus de liberté pour marcher; mais je me trouvai dans toute la même impuissance, et je commençai quasi à perdre l'espérance que j'avois eue que Dieu exauceroit peut-être cette fois-là les prières qu'on lui faisoit pour moi : ce qui me fit dire sur l'heure *que si je n'étois pas guérie le lendemain, je ne guérirois jamais.* Le soir en allant me coucher, je voulus m'essayer encore, et il me sembla que je sentois un peu plus de liberté dans la jambe; mais j'avois une douleur sous le pied qui m'empêchoit de m'y appuyer en aucune manière. Étant au lit, j'eus plus de douleur et d'inquiétude que de coutume, et la fièvre fut plus forte ; je ne reposai presque point. On me leva dès le matin (7 janvier 1662) dans une chaise à mon ordinaire, environ sur les huit heures.

« Sur les neuf heures, une Sœur qui me faisoit la charité de dire l'office avec moi, étant venue pour dire Tierces, me demanda si je n'étois point guérie. Je lui répondis tristement que non, et que j'avois même été plus mal cette dernière nuit que les autres. Elle me quitta pour aller à la grande Messe et je demeurai seule. Comme on étoit à la Préface de la Messe que j'entendois chanter du lieu où j'etois, il me vint tout à coup en pensée

(1) *Supplément au nécrologe.*
(2) *Mémoires pour servir, etc.*, t. III, p. 256.

de me lever et d'essayer encore à marcher. Je me levai à l'heure même sans aide, au lieu que c'étoit auparavant tout ce que pouvoit faire une personne de m'aider à me soulever ; et je commençai à marcher en m'appuyant d'abord aux meubles et aux murailles ; mais aussitôt je sentis que je marchois avec liberté, et je fus jusqu'au bout de la chambre sans oser néanmoins sortir parce que l'étonnement où j'étois me causa un si grand battement de cœur, et un si grand froid par tout le corps, que je ne savois ce que j'allois devenir. Je me mis à genoux sans peine, pour remercier Dieu et adorer le S. Sacrement, parce qu'on sonna en même tems l'Élévation de la grande Messe, et je me relevai de même sans difficulté. » La guérison était complète et définitive. « Depuis cette heure-là, je continue à marcher avec une entière liberté, et ma santé se conforme de plus en plus » (1).

Les phénomènes psychiques qui aboutirent à cette guérison pseudo-miraculeuse se déroulèrent dans l'ordre suivant :

1° La sœur infirmière a l'idée de prier Jeanne Arnauld de faire une neuvaine pour la guérison de Catherine van Champagne, et il est probable que toutes les religieuses firent des vœux ardents pour la réussite de cette neuvaine, car un miracle pouvait faire cesser la persécution dont elles étaient alors victimes.

Une atmosphère de désir et d'espoir se forme ainsi autour de la malade.

2° Le dernier jour de la neuvaine, cet espoir gagne Jeanne Arnauld elle-même, ce qui dut impressionner d'autant plus Catherine van Champagne, que Jeanne Arnauld, abbesse, sœur d'abbesse et âgée de soixante-huit ans, occupait alors une situation prépondérante à Port-Royal et n'était pas loin d'être considérée comme une sainte.

3° Après une tentative infructueuse pour marcher, Catherine van Champagne déclare que si le lendemain elle n'est pas guérie, elle ne guérira jamais, ce qui implique cette arrière-pensée : « Il faut que je guérisse demain » (auto-suggestion).

4° Le lendemain elle fait une tentative suprême qui est couronnée de succès.

Les cas de paralysie hystérique guéris par la suggestion à

(1) *Mémoires pour servir, etc.*, t. III, p. 257-259.

l'état de veille sont extrêmement nombreux. Je me contenterai de citer ceux de Marcel Briand (1), médecin en chef de l'asile de Villejuif, de Gingeot (2), médecin de l'Hôtel-Dieu (il s'agissait aussi d'une religieuse), de Félix Regnault (3) et de Ginestous (4).

En septembre 1666 (trente ans), Catherine van Champagne fut atteinte, en même temps que d'autres religieuses, d'une maladie assez grave dont elle guérit.

Elle mourut le 16 mars 1686, à quarante-neuf ans.

Suggestibilité. — Élevée à l'abbaye de Port-Royal des Champs depuis l'âge de douze ans et demi, elle prit l'habit de novice à près de vingt ans, le 8 août 1656, et fit profession à vingt et un ans, le 14 octobre 1657.

Observation IV

MARIE-MAGDELEINE CHARON

Marie-Magdeleine Charon nous offre l'exemple extrêmement rare d'une vocation religieuse due à des suggestions accidentelles.

A seize ou dix-sept ans, elle fut mise en service chez une femme « qui étoit de mauvaise vie et qui, ce qui est plus horrible, dit la sœur Angélique Arnauld d'Andilli, sa biographe, ne voyoit que des gens d'Église et des premières dignités de l'Église » (5).

(1) Marcel Briand : « Notes pour servir à l'histoire de la thérapeutique par suggestion hypnotique », *Revue de l'hypnotisme*, 1890, p. 139.

(2) Gingeot : « De l'emploi de la suggestion en thérapeutique », *Revue de l'hypnotisme*, septembre 1898.

(3) Félix Regnault : « Monoplégie guérie par suggestion », *Revue de l'hypnotisme*, 1894, p. 135.

(4) Ginestous : « Astasie-abasie guérie par suggestion à l'état de veille », *Revue de l'hypnotisme*, juillet 1897.

(5) *Vies*, t. III, p. 70.

Elle vécut sans religion jusqu'à un « âge assez avancé » (1). Elle était même si ignorante de ces choses, « qu'elle disoit que quand elle voyoit à la messe que le peuple adoroit la Sainte Hostie à l'élévation, elle ne pouvoit s'imaginer pour quel sujet on témoignoit tant de respect à une oublie » (2).

Pourtant un jour, comme elle regardait le saint sacrement, « elle fut frappée d'un mouvement extraordinaire et elle commença à dire qu'elle seroit bien plus heureuse de se donner à Jésus-Christ » (3). Puis « un sermon la frappa dans le cœur tout d'un coup. » Elle alla en écouter d'autres. « Les instructions qu'elle y recevoit, la pénétrant comme d'une sainte rosée, disposoient son cœur à produire les fruits d'une véritable conversion (4). »

Elle prit l'habit de novice converse le 1er décembre 1658, fit profession le 12 décembre 1659, et mourut le 2 mai 1670. Elle fit preuve au monastère de « douceur » et d'« humilité » (5), et suggestionna d'autres religieuses.

Observation V

MARIE-CHARLOTTE DE CONFLANS D'ARMENTIÈRES

Ascendance. — L'étude de l'ascendance de Marie-Charlotte de Conflans d'Armentières permettra de se faire une idée :

1° Des influences héréditaires qu'elle eut à subir ;

2° Du milieu mental où elle se développa ;

3° De la manière dont les idées religieuses sont transmises dans la haute société française.

La famille de Conflans était originaire de la Champagne. Le premier membre connu de cette famille, Engilbert de

(1) *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité, des dix-septième et dix-huitième siècle. MDCCLX.*

(2) *Vies*, t, III, p. 74.

(3) *Vies*, t. III.

(4) *Vies*, t. III.

(5) *Nécrologe des plus célèbres défenseurs de la vérité.*

Brienne Ier, vivait en 990. Je ne remonterai qu'à son arrière-petit-fils Engilbert de Brienne III, seigneur de Conflans, « qui fit en 1138 plusieurs biens, avec Adeline sa femme, à l'abbaye de Molêmes pour l'âme de Gautier 1er son père » (1).

Il eut deux enfants, dont Hugues de Conflans Ier qui vivait en 1150, et « augmenta les donations faites par son père à l'abbaye de Molêmes » (2). Celui-ci eut également de sa femme Aïa deux enfants.

L'un d'eux, Eustache de Conflans Ier, épousa Marie de Mommort « qui, en qualité de veuve, fit don, l'an 1226, aux religieux de la Chamoye, ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Châlons, de 40 septiers de seigle qu'elle avoit acquis à Conflans et de 20 septiers de froment et d'autant d'avoine sur sa châtellenie de Mommort » (3).

De cette alliance naquit Eustache de Conflans II, qui épousa, avant 1226, Helvide de Torote.

Helvide de Torote descendait de Robert dit le Fort. En 852, Robert le Fort était recteur de l'abbaye de Marmoutiers. Il reçut plus tard l'abbaye de Saint-Martin de Tours. En 864, il prit une part importante au concile de Pitres. Il eut deux enfants dont l'un, Robert, devint roi de France.

Robert Ier, roi de France, mort le 15 janvier 923, était abbé laïque ou armé des abbayes de Marmoutiers, Saint-Martin de Tours, Saint-Aignan d'Orléans, Sithieu ou Saint-Bertin à Saint-Omer, Saint-Vaast, Morienval, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denis, etc. En 920, il se mit à la tête d'une conjuration formée par les seigneurs et le clergé de France contre le roi Charles III. La guerre éclata en 922 à l'occasion de la nomination de l'abbé de Chelles. Robert fut vainqueur et se fit couronner roi, le 29 juin 922, par son allié Hérivée, archevêque de Reims.

Son fils, Hugues dit le Blanc ou le Grand (fin du IXe siècle-10 juin 956), fut excommunié par ordre du roi de France Louis IV. Il épousa Hathuide de Saxe, fille de Henri Ier dit l'Oiseleur, roi de Germanie.

(1) Dictionnaire de Moréri, article *Conflans*.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

Henri Ier l'Oiseleur (876-2 juin 936, soixante ans) épousa, en 906 (trente ans), une religieuse, Hatheburg de Mersbourg. Excommunié pour ce fait par l'évêque de Halberstadt, il la répudia en 909 (trente-trois ans). Le 14 avril 919 (quarante-trois ans), les grands ecclésiastiques et laïques de Franconie le saluèrent roi, et Hériger, archevêque de Mayence, lui proposa de l'oindre et de le couronner. Il refusa, mais fit de Hériger son archichancelier. Il rétablit le christianisme en Danemark, où le roi Germond persécutait les chrétiens. Bien qu'il nommât les évêques, il refusa de prendre la défense de l'Église et des seigneurs ecclésiastiques. Au moment de mourir, il fonda un couvent à Quedlinburg, et fut enseveli dans l'église Saint-Pierre de cette ville. Il laissait six enfants parmi lesquels, Bruno, archevêque de Cologne, Mechtilde, abbesse du couvent de Quedlinburg, et Hathuide de Saxe qui épousa Hugues le Grand.

Hugues le Grand et Hathuide de Saxe eurent plusieurs enfants parmi lesquels, Eudes ou Henri, qui devint clerc, et Hugues Capet dont je résumerai la vie religieuse.

Hugues (946-24 octobre 996, cinquante ans) possédait de nombreuses abbayes, et c'est à sa qualité d'abbé de Saint-Martin de Tours, dont il portait la chappe, qu'il dut son surnom de Cappatus, Capetus, Chapez ou Capet. En 980 (trente-quatre ans), il alla passer les fêtes de Pâques à Rome. En 985 (trente-neuf ans), le moine Gerbert, secrétaire d'Adalbéron, archevêque de Reims, l'un de ses partisans les plus actifs, le désignait déjà comme le véritable roi de France. La même année, il obligea Lothaire à abandonner le procès de haute trahison intenté contre Adalbéron. Le roi Louis V ayant assiégé celui-ci dans Reims pour le punir de ses perfidies, il obtint qu'il se contentât de le citer à comparaître devant son tribunal. Il donna asile à Ascelin, évêque de Laon, coupable d'adultère avec la reine Emma, femme de Louis V. A la mort du roi, il déclara Adalbéron innocent du crime de haute trahison, et se fit couronner par lui, le 3 juillet 987 (quarante et un ans). En juin 991 (quarante-cinq ans), le pape Jean XVI ayant refusé de se prononcer contre son ennemi Arnoul, archevêque de Reims, il fit déposer celui-ci par un concile

tenu au monastère de Saint-Basle à Verzy, et dont les membres dressèrent un acte d'accusation contre les abus de la curie et les vices des papes. En 995 (quarante-neuf ans), il défendit aux prélats français de se rendre à un synode des évêques de France et d'Allemagne convoqué par Léon, légat du pape. Il n'en était pas moins l'allié de l'Église, prodiguait les domaines aux évêques, assistait assidument aux cérémonies religieuses, réforma les monastères de Saint-Magloire, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Riquier, Saint-Valéry, et s'efforça de réformer l'abbaye de Saint-Denis. Au moment de mourir, il dit à son fils Robert : « O mon cher fils ! je te conjure au nom de la sainte et indivisible Trinité de ne jamais abandonner ton esprit aux conseils des flatteurs qui chercheront à te séduire par des présents empoisonnés pour que tu disposes, selon leur volonté, de ces abbayes que je laisse après Dieu sous ton gouvernement. Qu'aucune légèreté d'âme ne t'engage à piller leurs trésors, à les distraire ou à les dissiper. Je te recommande encore, et cela par-dessus toute chose, de ne jamais permettre qu'on t'arrache à la dévotion du chef de notre religion, savoir de notre père saint Benoît. » En 970 (vingt-quatre ans), il avait épousé Adélaïde d'Aquitaine.

Adélaïde d'Aquitaine était la petite-fille du normand Hrolf (Rollon, 860-932, soixante-douze ans), qui embrassa le christianisme, se montra généreux envers les églises, et fut inhumé dans la cathédrale de Rouen. Elle était fille de Guillaume d'Aquitaine III, qui se retira à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, et fut inhumé dans la même église que son père. De Hugues Capet et d'Adélaïde d'Aquitaine, naquit Robert II.

Robert II dit le *Pieux* (vers 970-20 juillet 1031) eut pour maître le moine Gerbert. En décembre 987, il fut couronné à l'église Sainte-Croix d'Orléans. En 997, il fut excommunié par un concile tenu à Pavie sous la présidence du pape Bruno (Grégoire V), pour avoir épousé, malgré les canons, Berthe de Bourgogne, sa parente à un degré prohibé par l'Église et dont un enfant était son filleul. Il envoya Abbon, abbé de Fleury, négocier avec le Saint-Siège, et rétablit sur le siège de Reims l'archevêque Arnoul, déposé sans l'assentiment du pape. Mais il ne répudia pas sa femme, et fut frappé d'anathème par un

nouveau concile. Vers 1000, il se décida à se séparer d'elle. Le 22 avril 1015, il s'empara de Sens, grâce à la complicité de l'archevêque Liétry, avec lequel il partagea le comté. En 1016 il fit élire Lambert évêque de Langres, et devint duc de Bourgogne grâce à son appui. La même année il fit un pélerinage à Rome. Le 9 juin 1017, il fit sacrer son fils Hugues dans l'église Saint-Corneille de Compiègne par Arnoul, archevêque de Reims. Hugues s'étant révolté, il lui pardonna grâce à l'intervention de Fulbert, évêque de Chartres. Après la mort de Hugues, il fit sacrer, le jour de la Pentecôte de 1027, son autre fils Henri. Onze évêques et trois abbés assistèrent au sacre. Il fêtait l'anniversaire de la Cène, et menait partout avec lui douze pauvres qui figuraient les apôtres. Il composa des proses, des rythmes et des antiphones pour les cérémonies religieuses. Vers 1001, il avait épousé Constance d'Arles.

Constance d'Arles était la fille de Guillaume de Toulouse III et d'Adèle d'Anjou.

Guillaume de Toulouse III descendait de Raimond Ier. Celui-ci fonda en 862 l'abbaye de Vabres en Rouergue, et mourut en 864 ou 865. Il eut quatre enfants, dont Aribert de Toulouse, religieux de l'abbaye de Vabres, et Odon de Toulouse, bisaïeul de Guillaume de Toulouse III.

La mère de Constance d'Arles, Adèle d'Anjou, descendait de Ingelbert d'Anjou Ier.

Ingelbert d'Anjou Ier, mort en 888 ou 889, fit de grands biens à l'église Saint-Martin de Tours, où il fut enterré. Il épousa Adélaïde de Busançois, nièce d'Adalard, évêque de Tours, et de Raimon, évêque d'Orléans, et en eut Foulques d'Anjou Ier.

Foulques d'Anjou Ier, mort en 938, donna, en 929, à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers la seigneurie de la cour de Chiré, et fut enterré dans l'église de Saint-Martin de Tours auprès de son père. Il eut trois enfants, dont Gui d'Anjou, qui fut élu évêque de Soissons en 937, et Foulques d'Anjou II.

Foulques d'Anjou II, mort en 958, s'adonna à la piété et fut enterré dans l'église de Saint-Martin de Tours. Il eut quatre enfants, dont Gui d'Anjou, abbé de Cormeri et de Saint-Aubin d'Angers, puis évêque du Puy, Dreux d'Anjou, évêque du Puy après son frère, et Geoffroi d'Anjou Ier.

Geoffroi d'Anjou Ier, mort le 21 juillet 987, épousa Adelaïs de Vermandois, petite-nièce de Hugues de Vermandois, archevêque de Reims. Il en eut cinq enfants, dont Maurice d'Anjou, mort sans postérité en 1012, et Adèle d'Anjou. Guillaume de Toulouse III et Adèle d'Anjou eurent trois enfants, dont Constance d'Arles.

Constance d'Arles ayant eu des dissentiments avec son mari, fut réconciliée avec lui par des évêques. Elle avait une dévotion particulière à saint Savinien, évêque de Sens et martyr, qui lui était apparu, et elle fit cadeau au monastère de Saint-Pierre-le-Vif à Sens, d'une châsse magnifique pour le corps de ce saint. Elle fit rendre de grands honneurs à une prétendue tête de Iohanan le Baptiste (Jean-Baptiste) trouvée à Saint-Jean-d'Angély dans une muraille, où le roi Pépin l'avait, dit-on, cachée, bâtit à Poissy l'église de Notre-Dame et un monastère pour les religieux de l'ordre de Saint-Augustin, et fortifia le château de Puiset en Beauce pour empêcher les seigneurs de ce pays de tourmenter les ecclésiastiques. Elle assista au jugement de son confesseur Étienne accusé de manichéisme, lequel fut, ainsi que dix de ses confrères, condamné au supplice du feu. Après le jugement, elle l'accabla d'injures, lui creva les yeux avec un bâton, et assista à son supplice. Robert II et Constance d'Arles eurent six enfants parmi lesquels, Hugues, mort à dix-neuf ans, Eudes V, qui était imbécile et devint évêque d'Auxerre, et Henri Ier.

En 1046 (trente-deux ans), Henri Ier (printemps de 1008-4 août 1060, cinquante-deux ans) renonça, sur les représentations de l'évêque de Liège, au château d'Aix-la-Chapelle qu'il réclamait. En 1048 (trente-quatre ans), il envoya Roger, évêque de Châlons, auprès de Iaroslav, prince de Kiev, pour lui demander la main de sa fille. En septembre 1049 (trente-cinq ans), sous la pression d'évêques simoniaques menacés d'une condamnation pontificale, il prétexta une expédition militaire, afin d'empêcher les prélats français d'assister au concile de Reims. Il accorda plusieurs chartes aux monastères.

Sa femme, Anne de Russie, descendait en ligne directe d'Olga de Russie (fin du IXe siècle-969). Olga de Russie alla

s'instruire de la religion chrétienne à Constantinople, s'y fit baptiser, et fut plus tard sanctifiée.

Son petit-fils Vladimir (mort très âgé en 1015), qui avait fait ériger à Kiev les idoles des Slaves, se convertit sous son influence au christianisme, fut guéri subitement pendant son baptême d'une affection des yeux qui l'avait rendu presque aveugle, seconda la mission de Winifrid (saint Boniface) chez les Petchénègues, fit baptiser des milliers de Russes, bâtit beaucoup d'églises et fut sanctifié. Anne de Russie était sa petite-fille.

Celle-ci, devenue veuve, se retira à l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis qu'elle avait fait bâtir. De son mariage avec Henri Ier naquit Philippe Ier.

Philippe Ier (1052-juillet 1108, cinquante-six ans) fut sacré, le 23 mai 1059 (sept ans), par Gervais, archevêque de Reims. En 1063 (onze ans), il assista à la translation des reliques de Makarios (saint Macaire) à Gand. En 1071 (dix-neuf ans), Geoffroy, évêque de Paris, lui fit conclure la paix avec Robert le Frison. En novembre 1074 (vingt-deux ans), le pape Hildebrand (Grégoire VII) écrivit contre lui une lettre aux prélats français, parce qu'il faisait trafic des évêchés et des abbayes. En 1092 (quarante ans), il enleva Bertrade de Montfort, femme de Foulque d'Anjou, et fut excommunié pour ce fait, le 15 octobre 1904 (quarante-deux ans), au concile d'Autun par Hugues, archevêque de Lyon et légat du pape Othon de Lagny (Urbain II). En novembre 1095 (quarante-trois ans), au concile de Clermont, Othon de Lagny l'excommunia une seconde fois. Il promit de se séparer de Bertrade, mais, loin de tenir sa promesse, il la fit sacrer par deux évêques, et fut excommunié une troisième fois, en 1097 (quarante-cinq ans), par Hugues, légat du pape. Il lui fut défendu de porter la couronne et de revêtir la pourpre. Le son des cloches et les chants religieux cessaient à son approche, et pendant un séjour qu'il fit à Sens, les églises restèrent fermées. Enfin, le 2 décembre 1104 (cinquante-deux ans), il jura sur l'évangile de n'avoir aucun entretien ni aucune société avec sa femme, si ce n'est en présence de personnes non suspectes. En 1107 (cinquante-cinq ans), le pape Raniéri de Béda (Pascal II) vint lui demander

son appui contre Henri V, empereur d'Allemagne, et eut avec lui une entrevue à Saint-Denis. En 1108 (cinquante-six ans), au moment de mourir, il se fit revêtir d'un habit de bénédictin et exprima le désir d'être enterré par pénitence, non à Saint-Denis, mais à l'abbaye de Fleury-sur-Loire.

Il épousa Berthe de Hollande, dont l'un des frères était chanoine de Liège, et en eut deux enfants, dont l'un fut Louis VI.

Louis VI (fin de 1081-1er août 1137, cinquante-six ans) fut élevé à l'abbaye de Saint-Denis. Dès 1101 (vingt ans), il donnait des privilèges aux églises. Cette même année, il fit une expédition contre les seigneurs de Montmorency, de Beaumont et de Mouchy, pour sauvegarder les droits des abbés de Saint-Denis. En 1102 (vingt et un ans), il incendia le château de Mouchy et prit le donjon de Luzarches au profit des établissements ecclésiastiques de Beauvais. En 1103 (vingt-deux ans), il délivra l'évêque d'Orléans des prétentions des seigneurs de Meung-sur-Loire. En 1107 (vingt-six ans), le pape Ranièri de Béda déclara nulle, sous prétexte de consanguinité, mais en réalité pour être agréable aux ennemis de son beau-père, son union avec Lucienne de Rochefort. Le 3 août 1108 (vingt-sept ans), il fut couronné à Orléans. En 1112 (trente et un ans), il contraignit le vicomte du Gâtinais à ne plus inquiéter les moines de Fleury. En 1114 (trente-trois ans), il prit la direction d'une croisade organisée par le légat du pape contre Thomas de Marle. En 1119 (trente-huit ans), il fit appel à l'Église contre Henri Ier, roi d'Angleterre, et assista au concile de Reims présidé par son oncle, le pape Guy de Bourgogne (Calixte II), et où furent réglées les conditions de la paix avec ce roi. La même année, il renonça à incendier Chartres, grâce aux supplications du chapitre de Notre-Dame. En 1120 (trente-neuf ans), il fit rentrer l'évêque de Clermont en possession de son domaine, que lui avait ravi Guillaume d'Auvergne VI. En 1122 (quarante-deux ans), il se fâcha de n'avoir pas été consulté pour l'élection de Suger comme abbé de Saint-Denis. En 1127 (quarante-six ans), il fit frapper d'interdit les églises flamandes et excommunier Thierri d'Alsace. En 1129 (quarante-huit ans), il fit lever par le pape

l'interdit qu'Étienne de Senlis, évêque de Paris, avait jeté sur son diocèse. En 1130 (quarante-neuf ans), ayant à choisir entre les papes Gregorio de Papi (Innocent II) et Pierre de Léon (Anaclet II), il réunit un concile à Étampes et se prononça pour Gregorio de Papi. En 1135 (cinquante-quatre ans), il brûla le château de Saint-Brisson-sur-Loire, dont le seigneur inquiétait l'abbaye de Fleury. Il détruisit aussi le château de Quierzy-sur-Oise, objet de terreur pour le chapitre de Notre-Dame de Noyon. Au moment de partir en campagne, il allait prendre en grande pompe son oriflamme sur l'autel, et l'y reportait à la fin de la guerre. Il avait pour premiers ministres l'archidiacre Étienne de Garlande et l'abbé Suger. Il donna des gages de sympathie à tous les ordres nouveaux, surtout à la communauté de Saint-Victor de Paris et à l'abbaye de filles de Montmartre. Il épousa Alix de Savoye qui descendait d'Humbert de Savoye.

Humbert de Savoye, mort en 1048, fit en 1041 une donation aux chanoines de Saint-Jean de Maurienne. Il eut cinq enfants parmi lesquels, Amédée de Savoye Ier, mort sans postérité et avant son père en 1047, et Odon de Savoye.

Odon de Savoye, mort en 1060, fit plusieurs donations à différentes églises, et épousa Adélaïde de Suze, morte en 1091, « princesse très religieuse et fort libérale envers l'Église » (1).

Il eut cinq enfants parmi lesquels, Othon de Savoye, évêque d'Ast en 1079, mort en 1102, et Amédée de Savoye II.

Amédée de Savoye II épousa Jeanne de Genève, qui comptait parmi ses ascendants Albitius de Genève (931), bienfaiteur du prieuré de Nantua, et Eldegarde (vers l'an 1000), fondatrice de l'église de Versoi. Il en eut trois enfants, dont Humbert de Savoye II.

Humbert de Savoye II alla en terre sainte avec Godefroi de Bouillon en 1096, et épousa Gisle de Bourgogne.

Gisle de Bourgogne descendait en ligne directe du Normand Hrolf (Rollon), dont j'ai déjà parlé.

Le petit-fils de Hrolf, Richard de Normandie Ier (935-996 soixante et un ans), s'étant évadé du palais du roi Louis IV,

(1) Dictionnaire de Moréri.

« rendit grâce à saint Léonard, patron des prisonniers » (1). Il construisit des églises et des monastères, et se fit transporter pour y mourir à l'église de la Sainte-Trinité de Fécamp. De sa maîtresse Gonnor il eut six enfants, parmi lesquels Robert de Normandie, archevêque de Rouen, et Richard de Normandie II.

Richard de Normandie II, mort en 1026, restaura et enrichit les églises et les monastères de son duché, notamment ceux de Fontenelle (Saint-Vandrille), de Jumièges et de Fécamp, où il alla mourir. Il épousa Judith de Bretagne, sœur de Judicaël, évêque de Rennes, mort en 1037, et en eut Alix de Normandie.

Alix de Normandie épousa Renaud de Bourgogne Ier, mort en 1057, petit-neveu de Hugues de Bourgogne, évêque d'Auxerre. Elle en eut Guillaume de Bourgogne II, mort en 1087.

Guillaume de Bourgogne II épousa Gertrude de Limbourg, dont il eut au moins cinq enfants, parmi lesquels Guy de Bourgogne, archevêque de Besançon, puis de Vienne, et enfin pape sous le nom de Calixte II, Mathilde de Bourgogne, morte religieuse à l'abbaye de Fontevrault, et Gisle de Bourgogne, femme d'Humbert de Savoye II.

Humbert de Savoye II et Gisle de Bourgogne eurent sept enfants parmi lesquels Guillaume de Savoye, évêque de Liège, mort en 1130, Humbert de Savoye, mort sans postérité en 1131, Gui de Savoye, abbé de Namur et chanoine de Liège, Renaud de Savoye, prévôt de l'église de Saint-Maurice de Chablais, mort en 1140, et Alix de Savoye, femme de Louis VI, roi de France.

Du mariage de Louis VI et d'Adélaïs de Savoye naquirent huit enfants parmi lesquels, Henri, moine de Clairvaux puis archevêque de Reims, Philippe, archidiacre de Paris et doyen de l'église de Tours, et Robert de Dreux (mort fort âgé le 11 octobre 1188), « le premier des seigneurs de France qui se rendirent à Jérusalem pour le secours de la Terre sainte » (2).

Robert de Dreux était l'arrière-grand-père d'Helvide de Torote, femme d'Eustache de Conflans II.

Il en eut trois enfants parmi lesquels Hugues de Conflans II

(1 et 2) Dictionnaire de Moréri.

qui « ratifia, l'an 1249, ce que son aïeule avoit aumôné à l'abbaye de la Charmoye » (1). Hugues de Conflans II épousa Marie de Brienne, qui descendait en ligne directe de Pépin dit le Vieux ou de Landen.

Pépin de Landen, maire du palais en 615, gouverna à ce titre l'Austrasie avec Arnoul, évêque de Metz, puis avec Cunibert, archevêque de Trèves.

Sa femme Itta, sœur de saint Modoald, évêque de Trèves, se retira au monastère de Nivelles, qu'elle avait fondé. Il en eut deux filles.

L'une, née en 631, devint abbesse de Nivelles en 651 (vingt ans). Elle se livra à des austérités excessives et fut sanctifiée sous le nom de sainte Gertrude.

L'autre, Begga, épousa Ansegisil, fils d'Arnoul (580-640, soixante ans), qui était entré dans les ordres après la mort de sa femme, et était devenu évêque de Metz en 614 (trente-quatre ans). Devenue veuve, elle fit un pélerinage à Rome et obtint du pape diverses reliques, entre autres du bois de la croix d'Ieschou de Nazareth, des cordes qui avaient servi à lier Schimeön (saint Pierre) dans sa prison, et des cordes rougies du sang de saint Étienne. A son retour, elle fonda à Andenne, entre Huy et Namur, un monastère de religieuses, où elle fut ensevelie. On la sanctifia. Elle eut d'Ansegisil deux enfants, Pépin d'Héristall (mort le 16 décembre 714) et Martin.

A l'exemple de leur père, ils associèrent leur cause à celle de l'Église, et, pour se débarrasser de Dagobert II, roi d'Austrasie, le traduisirent devant un concile d'évêques de leur parti qui le condamna à mort. De sa femme légitime Plectrude, qui fut enterrée dans l'église Notre-Dame de Cologne, Pépin d'Héristall eut deux enfants, dont l'un, Grimoald, alla se prosterner devant le tombeau de Lambert, évêque de Liège, tué par le frère d'Alpaïde, concubine de Pépin d'Héristall. D'Alpaïde, morte dans un monastère près de Namur, Pépin d'Héristall eut Karl dit le Martel.

Karl le Martel (Charles Martel, 688 ou 689-741, cinquante-deux ou cinquante-trois ans) eut pour parrain Rigobert, arche-

(1) Dictionnaire de Moréri.

vêque de Reims. En 723 (trente-quatre ou trente-cinq ans), il prit sous sa protection Winifrid (saint Boniface), l'apôtre de la Germanie, que le pape Grégoire II lui avait recommandé, et l'aida dans sa mission en ravageant le pays des Frisons et en renversant leurs temples et leurs idoles. Le 25 octobre 732 (quarante-trois ou quarante-quatre ans), il repoussa l'invasion musulmane. En 739 (cinquante ou cinquante et un ans), le pape Grégoire III lui envoya une ambassade avec les clefs du tombeau de Schimeön (saint Pierre), divers présents et le titre de patrice romain et lui demanda son appui contre les Lombards. La même année, Karl le Martel fit juger Wido, abbé de Saint-Vast, qui conspirait contre lui. Karl donnait plusieurs évêchés à une même personne, déposait les évêques sans l'avis des synodes, et distribuait les biens du clergé à ses gens de guerre, Aussi, malgré les services rendus à la chrétienté, sa mémoire resta-t-elle chargée d'anathème. Il eut deux fils, Carloman, abbé du Mont-Cassin, et Pépin dit le Bref.

Pépin le Bref (714-24 septembre 768, cinquante-quatre ans) jeta dans un cloître les fils de son frère Carloman, se fit proclamer roi par les grands et les évêques, et, pour assurer la légitimité de son titre, se fit donner, en 752 (trente-huit ans), un nouveau sacrement, l'onction sainte, par Winifrid (saint Boniface), devenu évêque de Mayence. Le 28 juillet 754 (quarante ans), à Saint-Denis, le pape Étienne III renouvela son sacre, couronna sa femme et son fils, lui décerna le titre de patrice romain, et menaça des foudres de l'Église ceux qui oseraient se montrer infidèles à sa race. En revanche, Pépin traita le pape comme le représentant de Dieu sur la terre, et déclara la guerre à son ennemi Astaulf, roi des Lombards. En 756 (quarante-deux ans), il obligea Astaulf à signer le fameux traité qui constituait le domaine de Saint-Pierre et dont date le pouvoir temporel des papes. Il fit aussi, en tant que défenseur du clergé et des églises, la guerre à Waifer, duc d'Aquitaine, et se fit porter pour y mourir au tombeau de saint Martin de Tours. Il eut deux fils, dont Karl dit le Grand.

Karl le Grand (Charlemagne, 2 avril 742-28 janvier 814, soixante et onze ans) envahit, sur la prière du pape Hadrien Ier, les états de son propre beau-père Desiderius, roi des Lombards,

qui avait repris les villes du domaine de saint Pierre. Au printemps de 774 (trente-deux ans), il laissa son armée devant Pavie pour aller à Rome célebrer les fêtes de Pâques. Le 6 avril, il fit au pape une donation importante. Le 5 juin, il délivra un diplôme en faveur de l'abbaye de Bobbio. Il obligea Desiderius vaincu à prendre l'habit de bénédictin au monastère de Corbeil. En 776 (trente-quatre ans), il soumit les Saxons, leur envoya des milliers de missionnaires, et divisa le pays en circonscriptions ecclésiastiques. En 777 (trente-cinq ans), il les fit baptiser. En 778 (trente-six ans), ces nouveaux convertis ayant détruit les églises, il les soumit de nouveau. En 780 (trente-huit ans), ses missionnaires poussèrent jusqu'à l'Elbe. Un capitulaire promulgué pour la Saxe édicta la peine de mort contre ceux qui attaqueraient les églises et les prêtres, n'observeraient pas les jours de jeûne ou de maigre, ne se feraient pas baptiser ou s'adonneraient à des pratiques païennes, et donna aux prêtres le droit de grâce sur les criminels repentants. En 781 (trente-neuf ans), il se rendit à Rome pour les fêtes de Pâques, y fit baptiser par le pape et sacrer roi d'Italie son fils Carloman, et roi d'Aquitaine son fils Louis. Vers 787 (quarante-cinq ans), il obligea Tassilo, roi de Bavière, à prendre l'habit de moine au monastère de Jumièges. En 789 (quarante-sept ans), il envoya aux évêques et aux abbés une circulaire pour leur recommander d'ouvrir des écoles. En 792 (cinquante ans), il réunit un synode à Ratisbonne, et enferma à l'abbaye de Saint-Gall son fils Pépin qui conspirait contre lui. En 794 (cinquante-deux ans), il réunit un synode à Francfort, y fit condamner l'adoptianisme (1) et désapprouver, sur la question du culte des images, les décisions du concile de Nicée. En 795 (cinquante-trois ans), il témoigna un vif regret de la mort du pape Hadrien Ier. En 796 (cinquante-quatre ans), pour assurer son protectorat sur la Terre-Sainte, où il avait fait restaurer des églises, fondé des monastères latins et un hôpital pour les pélerins de Jérusalem, il envoya une ambassade au calife de Bagdad, Haroun al Raschid. Vers le même temps, il fit rétablir dans ses

(1) Les adoptiens, secte fondée vers la fin du VIIIe siècle par Élipand, archevêque de Tolède, et Félix, évêque d'Urgel, prétendaient qu'Ieschou de Nazareth n'était réellement fils de Dieu que dans sa nature divine.

états le pape Léon III, chassé à cause de ses débauches, et exila les conspirateurs. En novembre 799 (cinquante-sept ans), il se fit déclarer auguste et couronner empereur par ce même pape, dans la basilique de Saint-Pierre de Rome. En 801 (cinquante-neuf ans), il envoya aux Lieux Saints avec des présents le prêtre Zacharie. En 802 (soixante ans), au synode d'Aix-la-Chapelle, il promulgua la collection des canons et des décrétales du moine Dionysius Exiguus. La même année, il envoya une nouvelle circulaire aux évêques et aux abbés pour leur recommander d'ouvrir des écoles. En 805 (soixante-trois ans), il prit les khans chétiens sous sa protection, et confia à Arno, évêque de Salzbourg et métropolitain de Bavière, les missions chrétiennes dans leur pays. En 809 (soixante-sept ans), il réunit un nouveau synode à Aix-la-Chapelle. En 812 (soixante-dix ans), il envoya comme ambassadeur à Constantinople Amalharius, évêque de Trêves, et Pierre, abbé de Nonantila. Il était très déférent à l'égard des papes, et prenait leur avis dans les affaires importantes. Il s'intitulait « Auguste consacré par Dieu, grand et pacifique empereur gouvernant l'Empire romain et, par la miséricorde de Dieu, roi de France et des Lombards ». Il fonda dans son palais une école où l'on enseignait la théologie, et où il se faisait appeler David. Il choisissait ses conseillers intimes parmi les évêques, les abbés et les moines dont il s'entourait. Théodulfe, évêque d'Orléans, Alcuin, abbé de Saint-Martin de Tours et Angilbert, fondateur du monastère de Saint-Riquier, avaient sur lui la plus grande influence. Il envoyait dans chaque province deux *missi dominici*, dont l'un était clerc. Le pape ne conférait le pallium aux métropolitains que sur sa proposition ou avec son consentement. Il nommait les évêques et les destituait, et, au moment d'entrer en campagne, les chargeait de transmettre ses ordres. Il voulait qu'ils se prêtassent un mutuel appui, et cherchait à accroître leur influence par le développement des écoles. Il leur défendit de guerroyer, de répandre le sang, d'entretenir des chiens, des vautours et des faucons pour la chasse. Il liait ses sujets par un serment de fidélité impliquant le respect de l'Église et l'attachement à la foi chrétienne. Il fit construire ou restaurer des églises et des monastères dans tout l'empire. Il avait lu Sophro-

nius Eusebius Hieronymus (saint Jérôme) et Aurelius Augustinus (saint Augustin), dont il goûtait surtout la *Cité de Dieu*. Sur son ordre, les sculpteurs et les peintres avaient représenté, dans son palais d'Ingelheim, les sujets des livres saints, et Godescalc exécuta un évangéliaire pour lui et sa femme Hildegarde. Enfin il avait un goût très vif pour la psalmodie, et pria le pape de lui envoyer les chantres de sa chapelle. Dès lors on conçoit que le moine de Saint-Gall n'ait pour lui que des louanges, que le moine Jocundus en ait fait un martyr, que Turpin, archevêque de Reims, l'ait représenté comme un apôtre armé, que Frédéric Barberousse l'ait fait canoniser en 1165 par l'antipape Paul III, que des offices aient été composés et récités en son honneur, et que Louis XI ait introduit la peine de mort contre qui refuserait d'admettre le culte de saint Charlemagne. Il mourut le 28 janvier 814 à soixante et onze ans, et fut enseveli dans la chapelle d'Aix. Il eût six femmes légitimes et quatre concubines. Fastrade lui donna deux filles, dont Théodorade, abbesse d'Argenteuil. De Regina il eut Drogo, évêque de Metz, et Hugues, abbé de Saint-Quentin, de Labbes et de Saint-Bertin. Enfin de Hildegarde, sœur d'Uric, religieux de Saint-Gall, qui fut enterrée dans l'abbaye de Saint-Arnoul de Metz, il eut neuf enfants, dont trois moururent en bas âge et deux avant leur père, et dont un autre fut Louis Ier, dit *le Pieux* (788-20 juin 840, cinquante-deux ans).

L'un des premiers actes de Louis le Pieux fut d'envoyer dans des monastères ses frères illégitimes, ses sœurs et ses nièces. En octobre 816 (vingt-huit ans), il fut sacré dans la cathédrale de Reims par le pape Étienne V. En 822 (trente-quatre ans), il fit une confession publique de ses péchés dans l'église d'Attigny et déclara se soumettre à une pénitence publique. En 830 (quarante-deux ans), il songea à se faire moine. En 833 (quarante-cinq ans), son fils Lothaire l'ayant fait condamner par un concile présidé par Ebbon, archevêque de Reims, pour avoir fait marcher une armée en carême, il fit une nouvelle confession publique, demanda l'absolution, prosterné à terre et couvert du cilice, et fut relégué au monastère de Saint-Médard de Soissons. Il chargea de ses dernières volontés son frère Drogo, évêque de Metz, et fut

enterré par ses soins dans l'abbaye de Saint-Arnoul. Il ne s'intéressa guère qu'à la réforme du clergé, obligeant les évêques à se renfermer dans les devoirs de leur état, et soumit les moines à l'inquisition de Benoît d'Aniane. Sa femme Judith de Bavière fut religieuse à Laon puis au monastère de Sainte-Radegonde de Poitiers.

Il eut d'elle Charles II, dit *le Chauve* (13 juin 823-6 octobre 877, cinquante-quatre ans). En 833 (dix ans), Charles II fut enfermé au monastère de Prüm. En 875 (cinquante-deux ans), il fut couronné empereur dans la basilique de Saint-Pierre de Rome par le pape Jean VIII, son allié. En 877 (cinquante-quatre ans), il se mit en marche pour aller au secours du pape menacé par les Sarrasins. Sous son règne les évêques furent tout-puissants, et le véritable roi de la France fut Hincmar, archevêque de Reims. De Richilde de Bourgogne il eut cinq enfants qui moururent en bas âge. D'Ermentrude d'Orléans il en eût sept, parmi lesquels Lothaire dit *le Boiteux*, abbé de Moutier-Saint-Jean, mort en 866, Carloman, qu'il fit clerc de force en 861, et qui mourut en 886, Rotrude et Ermentrude qui devinrent abbesses, et enfin Louis II.

Louis II dit *le Bègue* (1er novembre 846-10 avril 879, trente-trois ans), fut couronné le 8 décembre 877 (trente et un ans) par Hincmar, archevêque de Reims, et le 7 septembre 878 (trente-deux ans), au concile de Troyes, par le pape Jean VIII, auquel il avait donné asile. Il nomma Hugues, abbé de Saint-Denis, tuteur de son fils aîné, et fut enterré à l'abbaye de Saint-Corneille. Il laissait sa femme Adélaïde enceinte d'un fils qui fut Charles III.

Charles III dit *le Sot* ou *le Simple* (*Stultus*) (17 septembre 879-7 octobre 929, cinquante ans) fut reconnu roi grâce à Foulques, archevêque de Reims, couronné par lui le 28 janvier 893 (treize ans), et relâché, grâce à lui, en 920 (quarante et un ans) par ses vassaux révoltés.

Son fils Louis IV (921-10 septembre 954, trente ans) (1),

(1) A mesure que la race carolingienne approche de sa fin, la durée de la vie diminue et les signes de dégénérescence apparaissent, révélés par les surnoms : *le Pieux*, *le Chauve*, *le Boiteux*, *le Bègue*, *le Sot*.

réfugié en Angleterre, fut ramené en France par Guillaume, archevêque de Sens, qui le couronna à Laon, le 19 juin 936 (quinze ans), et couronné une seconde fois par Artaud, archevêque de Reims. Le 7 juin 948 (vingt-sept ans), il fit citer Hugues le Grand devant le concile d'Ingelheim, qui déclara celui-ci excommunié s'il refusait de se soumettre à son légitime souverain. Il épousa Gerberge de Saxe (913-969 ou 970, cinquante-six ou cinquante-sept ans), fille de Henri Ier, roi de Germanie dont j'ai déjà parlé. Celle-ci fut enterrée dans le chœur de l'abbaye de Saint-Remi de Reims. Il en eut cinq enfants, dont deux seulement survécurent à leur père.

Sa fille, Alerade, épousa Renaud, comte de Reims et de Rouci, auprès duquel elle fut enterrée dans l'église de Reims. Elle eut de lui quatre enfants, parmi lesquels Brunon de Rouci, chanoine de Reims puis évêque de Langres en 983, et Gislebert de Reims et de Rouci.

Celui-ci eut trois enfants, dont Ebles de Reims et de Rouci Ier, qui, après s'être marié, entra dans les ordres, devint archevêque de Reims, et donna le comté de Reims à son église. Ebles de Reims et de Rouci eut trois enfants, dont Alix de Rouci, qui fonda le prieuré de Rouci, et mourut en 1063.

Alix de Rouci épousa Hilduin de Montdidier IV, auquel elle apporta ses biens, et en eut Hilduin de Rouci-Rameru II, grand-père d'Alix de Rouci-Rameru.

Alix de Rouci-Rameru épousa Érard de Brienne Ier, qui vivait en 1112, et en eut Gautier de Brienne II, qui vivait en 1152.

Gautier de Brienne II eut cinq enfants, parmi lesquels Jean de Brienne, abbé de Beaulieu, qui vivait en 1186, et André de Brienne qui vivait entre 1184 et 1191 ; André de Brienne engendra Érard de Brienne II, qui épousa Philippe de Champagne, malgré l'opposition du pape Giovanni Lotario Conti (Innocent III).

Philippe de Champagne descendait en ligne directe de Thibaud de Champagne Ier, mort en février 978.

Thibaud de Champagne Ier épousa Leutgarde de Vermandois, sœur de Hugues de Vermandois, archevêque de Reims, laquelle descendait en ligne directe de Raoul le Grand. Il en

eut quatre enfants, parmi lesquels Hugues de Champagne, archevêque de Bourges, mort le 1er janvier 985, et Eudes de Champagne Ier qui épousa Berthe de Bourgogne.

Berthe de Bourgogne descendait de Rodolphe de Bourgogne Ier. Rodolphe de Bourgogne Ier fut proclamé roi par les grands et les prélats de la Bourgogne transjurane assemblés dans l'abbaye de Saint-Maurice du Valais, et sacré par l'évêque de Toul. Il mourut le 25 octobre 912. Son fils Conrad dit le Pacifique épousa Mathilde, fille de Louis IV, roi de France, dont j'ai déjà parlé. Il en eut Berthe de Bourgogne.

Eudes de Champagne Ier et Berthe de Bourgogne eurent trois enfants parmi lesquels Thibaud de Champagne II, archevêque de Vienne, qui vivait en 1004, et Eudes de Champagne II, tué le 17 septembre 1037.

Eudes de Champagne II épousa vers 1015 Ermengarde d'Auvergne. Ermengarde d'Auvergne comptait parmi ses ancêtres, dans la ligne collatérale, Guillaume d'Auvergne dit *le Pieux*, mort sans postérité en 927. Elle descendait en ligne directe de Gui d'Auvergne Ier.

Gui d'Auvergne Ier eut trois enfants, parmi lesquels Étienne d'Auvergne, évêque de Clermont en 1016 et Robert d'Auvergne II. Robert d'Auvergne II épousa Ermengarde de Provence. Celle-ci était fille de Guillaume de Provence Ier (968-992), qui fit de grands biens à diverses églises et prit à Avignon l'habit religieux des mains de saint Mayeul, abbé de Cluny.

Robert d'Auvergne II et Ermengarde de Provence eurent trois enfants, dont Ermengarde d'Auvergne, femme d'Eudes de Champagne II.

Eudes de Champagne II et Ermengarde d'Auvergne eurent trois enfants, dont Thibaut de Champagne, mort en 1085.

Celui-ci eut quatre enfants, parmi lesquels Eudes de Champagne III, mort sans postérité, Philippe de Champagne, évêque de Châlons, mort en 1100, et Étienne de Champagne.

Étienne de Champagne entreprit deux fois le voyage en Terre Sainte, et s'y fit tuer le 13 juillet 1102. Il épousa Adèle d'Angleterre.

Adèle d'Angleterre descendait de Richard de Normandie II, dont j'ai déjà parlé. *(A suivre.)*

REVUE CRITIQUE

CHRONIQUE ALLEMANDE

En reprenant notre chronique allemande, après une interruption de plusieurs années, nous ne pouvions mieux faire que de donner la traduction du mémoire suivant que M. le professeur Dr Hans Gross, de Prague, a eu l'obligeance de préparer pour nos *Archives* et qui servira d'introduction aux comptes rendus que nous ferons désormais régulièrement de l'important journal qu'il dirige. Nous avons déjà annoncé l'apparition des *Archiv für Kriminalanthropologie und Kriminalistik* dans notre dernière chronique, de sorte que l'article suivant formera une transition toute naturelle entre nos précédentes chroniques et celles qui suivront à l'avenir.

Le professeur Dr Hans Gross, actuellement professeur de droit pénal à l'Université allemande de Prague, est le fondateur de l'École criminaliste de psychologie positive (*Psychologisch-realistische Kriminalistenschule*). Il créa en 1898, pour servir d'organe à cette école, les *Archiv für Kriminalanthropologie und Kriminalistik* qui forment déjà huit volumes.

L'école fondée par le Dr Gross poursuit ses études dans deux domaines différents: 1° celui de la « psychologie criminelle ». Sous ce titre le Dr Gross ne comprend pas seulement l'étude psychique du criminel (1), mais aussi celle de tous les enseignements de la psychologie générale qui se rattachent ou s'appliquent à tous les facteurs des procès pénaux: juges, jurés, procureurs généraux, témoins, experts et prévenus; 2° celui des connaissances positives (*Realien*) du droit pénal dont le professeur Gross (2) veut l'examen et l'étude sous toutes ses faces, afin que ces connaissances puissent être utilisées comme témoignages basés sur l'importance et la certitude de

(1) Voir sa *Kriminalpsychologie*, Graz, 1898.

(2) Voir son *Manuel pratique d'instruction judiciaire à l'usage des procureurs et des juges d'instruction*, traduit sur la 3e édition allemande, par Bourcart et Wintzweiler, avec une préface de M. Gardeil, 2 vol. Paris 1899 (Marchal et Billard).

ce moyen de preuve qui est impartial et qui peut toujours être revisé.

Dans sa *Psychologie criminelle* l'auteur a démontré l'infidélité, l'incertitude et le danger des preuves par témoins, et dans son *Manuel* il a montré combien il était préférable de remplacer les témoins par les connaissances positives qui sont beaucoup plus sûres. En outre, par l'étude de ces connaissances (spécialement celles des particularités des criminels) on rend possible et on facilite celle de l'homme délinquant et criminel.

Plusieurs autres ouvrages de l'auteur, moins étendus, et de nombreux articles de sa plume féconde poursuivent le même but. Enfin, il mit récemment en évidence par un exemple spécial (1) (fraude dans le commerce des antiquités, des objets artistiques et rares), le côté politique de la criminalistique, en montrant comment l'étude des connaissances positives du droit pénal doit être utilisée dans la transformation et le développement dogmatique des divers principes du droit.

Les principes de l'École criminaliste psychologique positive avaient besoin d'un organe pour être développés et répandus. C'est dans ce but que le professeur Gross créa ses *Archiv* comme nous venons de le dire. Voici comment l'auteur s'exprimait dans le prospectus de cette nouvelle publication qui parut le 1er octobre 1898 :

« L'*Anthropologie criminelle* et la *criminalistique* (2) ne sont aujourd'hui représentées en Allemagne par aucun périodique spécial bien que leur grande importance et le vaste développement qu'elles ont acquis ailleurs exigent une étude approfondie de ces nouveaux domaines de la science pénale.

Ces deux disciplines ont de nombreux points de contact, elles travaillent en commun dans une foule de directions et poursuivent le même but : se rendre utile au droit pénal comme sciences adjuvantes d'une part en soumettant à la critique et en préparant les matériaux théoriques et pratiques qu'il doit utiliser et d'autre part en accomplissant et en rendant possible ce qu'il veut.

La place modeste des « sciences adjuvantes » et le peu de temps qui s'est écoulé depuis qu'elles sont nées comme sciences véritables, ne permettent pas que nous les traitions comme des doctrines achevées,

(1) *Raritætenbetrüg*, Berlin, J. Guttentag, 1901.

(2) M. le professeur A. Gautier, de Genève, qui a eu l'obligeance de m'aider de ses conseils pour la traduction des termes juridiques, propose de conserver ce mot qui est aussi de formation nouvelle en allemand, et qui n'est pas synonyme de criminologie.

créatrices de principes absolus; dans l'un et l'autre domaine notre travail se bornera à l'observation, à l'accumulation et au groupement des faits, en recherchant si et comment ils peuvent être utilisés par le droit pénal. Aujourd'hui les observations sont encore trop récentes et les séries trop petites, en un mot, le matériel trop mince, pour en tirer des conclusions. Il faut une série d'années, un travail pénible et considérable pour arriver à des résultats inattaquables.

Les efforts de l'école « positiviste » ont poussé l'anthropologie criminelle dans une étrange impasse en la restreignant dès le début à l'étude des *particularités* corporelles et mentales du criminel. On admit *a priori* qu'il existait chez le criminel des particularités lui appartenant en propre, et tout le travail de la psychologie criminelle se résuma dès lors dans la recherche de ces particularités dans tous les sens possibles, afin de les classer sous certaines formes et d'après certaines règles.

Cependant ceci ne répond pas à la nature et à l'idée de l'anthropologie criminelle générale qui ne doit s'occuper que des *symptômes spychiques et somatiques de l'homme dans leurs rapports avec le crime*. Nous savons aujourd'hui ce qu'est le crime, mais personne ne nous a dit jusqu'ici ce que nous devons entendre par un criminel. Nous ne savons pas quel crime, quel motif, quelle récidive fait un criminel, au sens scientifique du mot, et aussi longtemps que nous l'ignorons, nous n'avons pas le droit de parler des « particularités du criminel ». Il est vrai que nous pouvons faire des observations sur ce que nous trouvons chez les *détenus*, sur leurs caractères distinctifs, sur les traits particuliers qui les prédisposent au crime, nous pouvons compter et peser les symptômes, les comparer entre eux et chercher leurs causes; nous pouvons analyser l'action, la manière de faire et rechercher des particularités dans le crime lui-même et les circonstances concomitantes. Nous sommes autorisés à noter les stigmates somatiques et à en poursuivre le parallèle psychologique ; nous devons scruter les motifs, les grouper et en rechercher les connexions, associer les symptômes locaux et en trouver les raisons. Mais tout cela, bien entendu, comme travail préliminaire, comme pierres d'attente pour l'édifice que d'autres doivent construire lorsqu'on leur aura fourni un matériel suffisant. Ce travail de terrassier est toutefois assez grand et assez important pour valoir le pénible effort qu'il nécessite.

La *criminalistique* est mieux formée, mais elle n'a pas moins besoin d'être travaillée que l'anthropologie criminelle. Elle s'occupe en première ligne, au point de vue psychologique, des circonstances qui se rapportent au criminaliste, au juge d'instruction, au procu-

reur général et au juge, puis à la police et à tous les organes au service de la justice, de l'accusé, du témoin, de l'expert et du juré. L'objet de notre étude sera donc la diversité de l'interprétation des faits par les témoins, les experts et les juges, les causes des erreurs d'observation, des opinions préconçues, des illusions de la mémoire et des sens, de même que les diverses espèces du mensonge conscient et pathologique.

Un chapitre important concerne l'emploi des experts, médecin, chimiste, physicien, zoologiste, botaniste, minéralogiste, photographe, experts en graphologie, en blason, et enfin la série interminable des techniciens, gens de métier et de commerce.

Pour ce groupe le travail doit se faire dans des directions multiples. Avant tout il faut s'efforcer de montrer quand, comment et dans quelles conditions les experts et les spécialistes peuvent être utiles au criminaliste. Sous ce rapport les juristes ont trop peu de connaissances et il n'est pas douteux que des cas très nombreux de criminalité sont mal jugés et même pas du tout, parce que le bon expert n'a pas été entendu. Sans doute ce n'est pas au spécialiste à offrir son assistance au criminaliste, c'est ce dernier qui doit exposer sa demande à l'expert, mais le juriste doit savoir dans quelles circonstances il doit faire appel à ce dernier. Le seul vrai moyen de s'entendre pour cela c'est d'avoir un journal dans lequel on demande, on cherche et on répond. Prenons pour exemple la science des physiciens ou des botanistes, qui ne sont presque jamais appelés comme experts et qui pourraient aider à éclaircir de nombreux cas très difficiles de criminalité. Ils doivent dire une bonne fois aux juristes dans quel domaine de leurs sciences ils peuvent leur être utiles.

En outre, c'est affaire aux juristes de publier les cas pratiques de criminalité dans lesquels un expert a apporté la lumière d'une façon plus ou moins inattendue, afin que d'autres juristes puissent en tirer profit.

Enfin nous ouvrirons d'autres chapitres qui appartiennent aussi à la médecine légale : suggestion, hypnotisme, tatouage, daltonisme, aliénation mentale, anthropométrie, identification, etc.

Nous réserverons une place spéciale aux recherches théoriques et pratiques sur la simulation, les faux noms et leur constatation, les chiffres des filous (*Zinken*), l'argot, les superstitions, les gitanos (*Zigeuner*), etc.

Les connaissances spéciales, nécessaires au juge d'instruction, se rapportant au dessin, esquisse, croquis, clichage, moulage, modelage, restauration de papiers carbonisés, déchirés ou gâtés d'une façon

ou d'une autre, le relèvement de toute espèce de traces et d'empreintes (de pied, de sang, de coups, d'arme à feu, etc.), la lecture d'écrits chiffrés, le jeu des armes, etc.

Ce dernier groupe s'occupe de la technique criminelle des divers délits, blessures corporelles (y compris les empoisonnements, les avortements, etc.), vols, escroqueries, incendies et catastrophes dans les grandes industries, donc spécialement des circonstances et du cours des événements de ces diverses affaires.

Ici aussi, nous offrirons à nos lecteurs les mémoires théoriques et les communications de cas importants de la pratique, des méthodes nouvelles, etc.

Nous espérons que nous réussirons à rendre les deux disciplines profitables à la science juridique sous le rapport scientifique et pratique de manière à combler une importante lacune qui s'est manifestée dans notre travail. Nous nous efforcerons de placer aussi haut que possible la mission du droit pénal et d'atteindre d'anciens buts par des voies nouvelles. »

C'est en ces termes que le professeur Gross traçait le programme de ses *Archiv* au moment de leur apparition. Aujourd'hui, nous pouvons voir jusqu'à quel point le but qu'il s'était proposé a été atteint.

Pour nous en faire une juste idée, il nous faut diviser en plusieurs groupes, suivant leur contenu, les travaux parus dans les huit volumes publiés jusqu'ici. Les chiffres romains désignent les volumes et les chiffres arabes la pagination.

A. — Psychologie

Dans son *Manuel du juge d'instruction*, H. Gross avait demandé que les témoins, déposant d'un fait important, fussent examinés sous le rapport de leur capacité de perception. Dès le début des *Archiv*, Klaussmann (I, 39) traite ce sujet en donnant des moyens simples pour faire cet examen. Il indique, par exemple, la manière dont on doit s'y prendre pour rechercher si le témoin reconnaît exactement la direction d'où vient un son, s'il sait apprécier une distance, distinguer nettement une personne ou une chose, évaluer un nombre, etc., ou du moins s'il est capable de faire avec précision de semblables estimations. Plusieurs autres articles traitent cette question, et celle très importante aussi qui s'y rattache de savoir comment se produisent les erreurs de la perception. Ainsi, Potier (I, 423) : De la perception des phénomènes rapides (I, 257):

Erreurs de bonne foi ; H. Gross (I, 261) : Rêve et réalité ; Altmann (I,335), même sujet ; H. Gross (I, 340) : Témoins oculaires ; Placzek (II 132) et Næcke (III, 339 et VII, 210) : Suggestion et illusions de la mémoire ; Wilke (III, 117) : Du moment de la perception des blessures ; Cuny (III, 337) : Illusions optiques ; Næcke (V, 114) : Signification criminelle des songes ; Lohsing (VI, 206) : Malentendus dans le langage en criminologie ; H. Gross (VII, 161) : Malentendu typique ; Gœbel (VI, 297) : Récognition de témoins ; Lelewer (VI, 300) : Illusions d'un blessé ; H. Gross (VI, 334) : La question des témoignages ; Lohsing (VII, 331) : Illusion des sens dans les paiements ; Næcke (VII, 340) : Détermination subjective du temps.

Tous ces travaux montrent avec une unanimité surprenante à quel point les dires d'un témoin sont en général infideles et peu sûrs, combien souvent les témoins, avec la meilleure volonté du monde, donnent de fausses indications. On trouvera aussi dans ces mémoires d'excellents moyens, très simples et faciles à appliquer en tout temps, pour réduire autant que possible les dangers des témoignages dont nous venons de parler. Sur les actions réflexes *(réflectoïdes)* qui tiennent le milieu entre les mouvements réflexes proprement dits et les actions conscientes, les *Archiv* renferment plusieurs travaux : J. Berze (I, 93) : Actions inconscientes ; H. Gross (II, 140) : Actions réflectoïdes et droit pénal ; (III, 350 et VII, 155) ; A propos de la question des actes *rééflectoïdes* (complété par un cas pratique de Pollak (VIII, 198). Tous ces travaux apportent une nouvelle notion pénale importante sur les actions réflexes ou *réflectoïdes*, comme les nomme l'auteur. Ces actions ont lieu quand un temps suffisant pour la réflexion s'est passé entre l'impression sensitive et l'action mais que celle-ci résulte d'habitudes antérieures ou de circonstances extérieures qui en faussent la convenance.

Il suffit d'observer ce qui se passe pour les choses les plus simples : Placez un crayon dans la main de quelqu'un, il se met machinalement à écrire, à griffonner, bien que cela n'ait aucune raison d'être ; donnez-lui un couteau, il se mettra à entailler sans but, même s'il commet un acte nuisible. On voit très souvent des choses analogues en droit pénal. Un individu frappe une personne avec une hache, uniquement peut-être parce qu'il tenait par hasard cet instrument dans sa main. On commettra un acte nuisible punissable parce qu'on a justement en main l'outil qu'il faut pour cela. De nombreux exemples mettent hors de doute ces importantes constatations.

Divers travaux mettent en relief les dangers du spiritisme : Weingart (I, 121) ; Næcke (VIII, 108) ; Lohsing (VIII, 216) ; l'importance

de la suggestion est traitée par Schrenck-Notzing (V, 1); Placzek (II, 132); Næcke (VII, 339 et VIII, 210).

La question du fanatisme dans ses rapports avec le crime est traitée par Lœwenstimm (I, 222 et II, 65); Kautzner (I, 314) s'occupe des états intermédiaires entre la santé psychique et les psychopathies; H. Gross (I, 337), des représentations erronées chez les individus enivrés et les blessés à la tête; Lohsing (VI, 255) traite de la psychologie criminelle des déprimés; Næcke (VI, 325), du suicide; H. Gross (VI, 334), des mutilations chez les hystériques; Kornfeld (VII, 144), erreur et folie; Nemanitsch (VII, 300), de l'anthropophagie; Næcke (VII, 338) génie et folie. L'article de Otto Gross (VII, 123): Représentations d'arrêt de nature sociale, est destiné à fournir une base pour l'interprétation future de la responsabilité.

B. — Technique

Les questions de technique jouent un rôle considérable dans l'étude des circonstances de la criminalité. Elles forment l'objet proprement dit de la *criminalistique*. Une partie importante des *Archiv* leur est consacrée. Elles sont traitées d'une manière générale dans les *Instituts de criminalité*, brochure du professeur H. Gross, qui demande l'organisation de ces instituts comme complément des études universitaires du droit pénal. Ces instituts auront des buts multiples. On y trouvera:

1° Des cours de criminalistique exposant les connaissances positives de droit pénal;

2° Un musée de criminalité, où seront conservés tous les objets utiles à l'enseignement de la criminalistique, spécialement:

a) Des objets instructifs provenant des procès pénaux terminés;

b) Des objets *ad hoc* servant de modèles pour l'enseignement pratique (collections de poisons, de projectiles, d'écrits, représentations de traces, taches de sang, etc.; reconstitution de papiers carbonisés, esquisses, croquis; reproductions plastiques de terrains, etc.);

c) Laboratoire pour l'expérimentation ou la manufacture d'objets destinés à l'enseignement pratique et placés dans le musée (moulages, clichés, reconstructions, reproductions, etc.);

d) Bibliothèque de *criminalistique* et des sciences adjuvantes (médecine légale, physique, chimie, ethnologie, dessin, modelage, etc.);

e) Un organe scientifique pour publier les travaux de l'institut;

f) Station de science pénale, où l'on étudierait les cas pratiques

soumis à l'institut par les tribunaux (quelque chose d'analogue aux instituts officiels de chimie). On y soumettrait par exemple les correspondances de la langue verte ; on y ferait déchiffrer les signes des délinquants, les écritures secrètes, on y donnerait l'explication de certains tours d'escrocs (*Gaunertricks*), on y utiliserait les esquisses, traces, représentations de terrains, moulages, etc.

On trouve dans les *Archiv* à ce propos une foule de conseils et de ressources à l'usage des criminalistes pratiques qui pourraient y puiser des armes pour gagner à l'occasion leurs procès criminels. Nous citerons entre autres :

Paul (III, 208); Jung (IV, 99); Paul (V, 102); Martin (V, 180); Stern (VIII, 260) traitant des Cartes pénales et registres pénaux (pour fixer les conditions si importantes de la récidive).

Sur l'importance médico-légale des rayons de Roentgen, Gross (I, 338); Goldfeld (VI, 161); Sur l'argot et les signes des escrocs, Gross (II, 1; II, 81; VI, 326); Roscher (III, 277) et Nicoladoni (VIII, 368). Sur la question de l'identification des criminels, Levinsohn (II, 211) apporte un complément important aux procédés de Bertillon, en proposant de mesurer les os d'après l'image qu'ils projettent sur l'écran de Rœntgen, ce qui permettra d'obtenir une exactitude de mensuration au millimètre. Sur les tatouages, Gross (I, 256) et Maschka (I, 320); Les empreintes digitales, Gross (VI, 326); Sur la coloration artificielle des cheveux des cadavres, Gross (VI, 329); Le traitement des débris de squelettes, Gross (VI, 330); L'indentification par la photographie, Bauer (VII, 160); Mensurations corporelles, H. Gross (VII, 162); Sur le procédé si important de reconstruction imaginé par His, Gross (I, 120 et VII, 164). Pour rechercher si le crâne de J.-S. Bach était bien celui de ce musicien célèbre, l'anatomiste de Leipzig a calculé un grand nombre de valeurs moyennes des parties molles qui recouvrent la face osseuse. D'après les résultats de ces recherches, His fit modeler un masque en gypse qu'il appliqua sur le crâne de Bach et compara ensuite la tête ainsi reconstituée aux portraits plastiques qu'on possède de lui. C'est ce procédé que Gross propose d'appliquer à l'identification des crânes exhumés ou trouvés dans l'eau ou dans le sol, et qui portent les traces de violences criminelles. Cette proposition sera sans doute examinée ultérieurement de plus près.

Plusieurs articles traitent des papiers, manuscrits, documents, etc. : Weingart (I, 61) : Méthodes d'examen de documents; H. Gross (I, 126): Des papiers pourris dans la terre ; van Ledden-Hülsebosch (VIII, 351) : Papiers dans l'eau et à l'air; H. Gross (I, 334) : Filigranes artificiels ;

Schmidt (II, 163) : Falsifications d'écrits ; H. Gross (III, 345) : Falsifications; H. Gross (III, 348) : Manuscrits conservés sous verre avec de l'eau pure, d'après Karabacek ; Comte (IV, 339) : Conservation de papiers avec seccofilms photographiques ; Paul (V, 43) : Preuve de falsifications par la photographie ; H. Gross (VI, 207) : Papiers grattés; Lelewer (VII, 159) : Reconstitution d'écrits au crayon abîmés.

D'autres travaux rentrent aussi dans ce domaine de la technique criminelle : Mœller (II. 177) : Description microscopique des poils de divers animaux avec 140 dessins représentant les poils des animaux les plus connus de l'Europe, de telle sorte qu'il suffira désormais, sans autre recherche, de comparer un poil quelconque aux dessins de Mœller pour le reconnaître immédiatement. Puis les chiffres des écrits d'escrocs (*Gaunerzeichen*). H. Gross (II. I) donne les dessins de 1.739 signes très remarquables de cette espèce (*Zinken*) et en fixe la signification; du même auteur (II, 81) : Glossaire de l'argot des escrocs, et (VI. 1) : Encyclopédie de la criminalistique (qui a paru aussi en un volume édité par C.-W. Vogel) ; Manteuffel (VI, 81) donne une description exacte des escroqueries au jeu ; Kochel (V, 126) montre d'une façon très intéressante comment les marques d'un couteau ébréché sur les coupures peuvent devenir une preuve convaincante ; Potier (VII, 1) décrit les procédés employés pour falsifier les vieilles armes ; Kahle (VII, 80) montre comment on peut, sans être dessinateur, faire en tout temps, par les moyens les plus simples, des esquisses et des dessins absolument exacts.

Citons encore des articles moins étendus, qui appartiennent au même domaine : H. Gross (I. 118) : L'influence des sens sur l'écriture d'après Urbantschitsch ; H. Gross (I. 163) : L'emploi des chiens limiers pour les recherches d'objets cachés, de cadavres, d'enfants perdus, etc.

H. Gross (I, 336) : Les avantages des moules en gypse (pour les traces de pas, etc.); le même (II, 167) : De l'action des pierres projetées contre une glace; Frank (III, 1) : Sur la recherche systématique des traces de mains et de pieds ; H. Gross (III, 355) : Importance criminalistique des matériaux appartenant aux fumeurs ; le même (III, 256) : Durcissement des moulages de gypse.

H. Gross (III, 340) : Importance de l'art dentaire dans les constatations criminelles d'après Amoëdo.

Weingart (IV, 49) étudie les procédés du policier bien connu Gaboriau (en tant qu'ils reposent sur des certitudes et non pas ce qu'ils empruntent au roman) ; Fleissenberger (IV, 339) : Sur les tours

des pick-pockets ; H. Gross (VI, 207) : De la preuve objective de la connaissance dans l'ivresse d'après Gudden.

H. Gross (I, 349) : Presse à copier, et (VI, 331) : Machines à copier fait des propositions pour remplacer par des moyens faciles, rapides et sûrs les écritures interminables de la justice.

Ce chapitre sur la « technique criminelle » s'est efforcé de placer la procédure criminelle sur un terrain objectif, sûr, fidèle et exact, et nous pouvons dire qu'il y a pleinement réussi.

C. — Phénomènes sociaux

Nous y trouvons un grand nombre de travaux qui traitent de ces phénomènes au point de vue anthropologique : Weingart (I, 121) : Du spiritisme ; le même sujet est traité par Næcke (VIII, 108), et Lohsing VIII, 216) ; Lowenstimm (I, 222 et II, 65) : Sur le fanatisme ; Kautzner (II, 153) ; Nemanitsch (III, 203) ; Næcke (VIII, 215 et 339) : Sur l'homo-sexualité ; Manteuffel (VIII, 26) : Escroquerie dans les jeux de hasard ; Conrad (VIII, 129) : Sur le vagabondage ; Baumgarten (VIII, 233) : De la prostitution ; Robins (VIII, 248) : Des crimes dans les bureaux de poste.

D. — Politique

Sous cette rubrique sont traitées toutes les questions qui se rapportent à la lutte de l'État et de la société contre le crime.

Celles qui se rattachent à la législation (actuelle ou future) contre le crime se rangent aussi dans cette catégorie.

Stooss (I, 183) : Falsification de denrées ; Lœwenstimm (III, 13) : Vol de chevaux et déportation ; Næcke (III, 58) : Catégories des dégénérés ; H. Gross (VI, 222) : De la mission du juge d'instruction ; le même (VI, 328) : Sciences naturelles et criminalistiques ; Otto Gross (VI, 124) : Freins sociaux ; H. Gross (VII, 163) : La question des jurés ; B. Stern (VII, 227) : Où allons-nous avec Lombroso ? H. Gross (VII, 329) : Peine de mort et Anarchistes ; Lohsing (VII, 230) : Preuves d'alibi ; Schrenck-Notzing (VIII, 57) : Responsabilité atténuée ; H. Gross (VIII, 84) : De la question des preuves ; Næcke (VIII, 105) : Anarchisme et suicide ; B. Stern (VIII, 166) : Crime et illégalité ; Lehmann (VIII, 185) : Police et obligation de témoigner en justice.

Tous ces travaux qui sont fondés sur les enseignements de la criminalistique tendent au renouvellement de la législation pénale et ont à ce point de vue une très grande importance.

E. — Antropologie

Bien que tous les travaux parus dans les *Archiv* touchent presque toujours d'une façon ou de l'autre l'anthropologie criminelle, il y en a cependant un certain nombre qui lui appartiennent exclusivement. Remarquons ici que H. Gross et son école ne sont pas des adeptes de Lombroso mais se rattachent à l'école des criminalistes jeunes allemands de Liszt, c'est-à-dire qu'ils n'acceptent pas le criminel-né comme type spécial, mais s'efforcent de réunir des faits pour les constatations de l'avenir par l'observation et l'étude des divers symptômes observés chez les criminels. Citons les articles suivants: Næcke (I, 200): Question de dégénération ; Roscoff (I, 273) : L'anthropométrie en Russie; H. Gross (II, I et II, 81) : Glossaire et signes d'escrocs.

Meerscheidt-Hüllessem (III, 193): Bertillonnage en Allemagne; Kornfeld (III, 197) : Maladies mentales et acquittement; Roscher (III, 177) : Escrocs modernes à Hambourg; Scheven (VI, 1) : Crime et folie; Næcke (IV, 341) : Laboratoire biologique; Hœgel (V, 231) : Culpabilité de la femme; H. Gross (IV, 326) : Empreintes digitales ; Otto Gross (VII, 123): Freins sociaux ; H. Gross (VII, 162) : Mensurations corporelles; B. Stern (VII, 227) : Où allons-nous avec Lombroso? Næcke (VIII, 91): Compte rendu du Ve Congrès international d'anthropologie criminelle; Robins (VIII, 248) : Étude sur la criminalité dans les bureaux de poste.

F. — Médecine légale

Ce groupe renferme les questions médico-légales qui doivent servir à l'instruction des juristes. Elles sont bien de nature médicale, mais exclusivement à l'usage des juristes, de sorte qu'elles doivent aider à l'union des médecins et des juristes. Par exemple : Kautzner (I, 20) : Expériences de pratiques médico-légales; H. Gross (I, 258) : L'âge des nouveau-nés au point de vue pénal; Moeller (II, 177): Description microscopique des poils des animaux; Pribram (III, 186) : Médecine populaire en Autriche; Schrenck-Notzing (V, I) : Importance médico-légale de la suggestion; Kleinwæchter (V, 200) : Interruption criminelle de la grossesse; Rosenblatt (5, 304) : Meurtre et suicide; Goldfeld (VI, 161) : Importance médico-légale des rayons de Rœntgen; Siefert (VI, 188) : De l'examen du cerveau; H. Gross (VI, 207) : Essai sur l'état de la connaissance dans l'ivresse d'après Gudden; Uhlenhuth (VI, 317): Démonstration de la présence du sang; H. Gross (VI, 329) :

Coloration des cheveux sur les cadavres; le même (VI, 334): Mutilations dans l'hystérie: le même (VIII, 164): Procédé de reconstruction deHis; Kovalewski (VII, 246): Observations médico-légales; Kennyeres (VIII), 300): Corps étrangers dans les blessures, etc., etc.

G. — Chimie légale

De même que pour le groupe précédent nous avons ici les enseignements des chimistes qui importent aux juristes et auxquels ils doivent être rendus attentifs. Dennstedt (I, 96): Cas divers; H. Gross (I, 264): Taches de sang lavées; Kosloff (I, 579): Expertise photographique de chimie légale; Stricker (I, 298): Empoisonnement par le rectum et le vagin; Nessel (IV, 148): Empoisonnement par la strychnine; Pribram (IV, 166): Empoisonnement par la ciguë; Ledden-Hülsebosch (V, 3): Billets de banque avalés; H. Gross (IV, 186): De l'arsenic dans le corps humain; Ledden-Hülsebosch (V, 176 et VIII, 317): Empoisonnement par des têtes de pavot; Krügel (VI, 195): De l'arsenic en chimie criminelle; H. Gross (VI, 334): Combustion spontanée, etc.

H. — Photographie légale

L'importance de la photographie pour le droit pénal est démontrée par les travaux suivants: Kosloff (I, 279): Expertise photographique de chimie légale; Goebell (II, 166): Documents photographiques; H. Gross (III, 168): Identification par la photographie, et (III, 161): De la photographie; Pribram (VIII, 106): Photographie des couleurs au service de l'administration de la justice; H. Gross (VIII, 110): Preuves par la photographie, etc.

I. — Graphologie

La graphologie judiciaire, qui a une si grande valeur pour la justice pénale, et dont l'importance croît journellement malgré ses aberrations malheureuses, est représentée ici par les articles suivants: H. Gross (I, 118): Écriture et ton, d'après Urbantschitsch; Kosloff (I, 279): Expertise photographique de chimie légale; Busse (II, 113): Graphologie judiciaire; Schmidt (II, 163): Falsification d'écriture; Lohsing (VII, 233): De la question de la graphologie judiciaire; Næcke (VIII, 211): Buts de la graphologie.

K. — Historique

Ce nouveau chapitre des sciences pénales cherche à éclairer les phénomènes particuliers au point de vue historique. Il y a longtemps que cela existe pour les autres sciences, et les naturalistes pensent

que leurs travaux n'ont point de valeur s'ils n'ont pas étudié le développement historique de leur sujet. C'est ainsi qu'il y a une histoire des connaissances électriques, du microscope, de l'analyse chimique, des opérations sur l'estomac, du forceps, etc. De même H. Gross et son école veulent aussi faire l'historique de leur science. H. Gross (II, 1): Les signes et chiffres des escrocs des manuscrits des citoyens des villes libres; Hœgel (III, 85) : Une ancienne publication (inédite) de signalement avec ordre d'arrestation ; H. Gross (III, 88) : Un vieux livre de sorcellerie dans un procès moderne ; H. Gross (III, 351) : Histoire des mœurs bohémiennes et (III, 352) : des pratiques des escrocs , H. Gross (II, 206): De l'histoire de la torture; Martin (VI, 321): Signes corporels; Lœwenstimm (VII, 191) : Serment et devoir des témoins selon le point de vue populaire, etc. Ce sont de premiers petits commencements, mais qui peuvent devenir le point de départ d'importantes constatations.

L. — Délits contre les moeurs

La question des délits sexuels, spécialement celle de l'homosexualité, de la prostitution, etc., est aujourd'hui au premier rang des questions de criminalité politique ; elle est traitée aussi très spécialement dans les *Archiv*. Schrenck-Notzing (I, 5) : Anomalies psychosexuelles ; Kautzner (II, 153) : Homosexualité ; Nemanitsch (III, 203): Jalousie homosexuelle; Altmann (III, 338): Sadisme; Schwabe (IV, 305): Meurtre et crime contre les mœurs ; Næcke (VIII, 215 et VIII, 339): Annonces pédérastiques et offres et demandes d'homosexualité; Baumgarten (VIII, 233) : Prostitution et police, etc.

M. — Superstitions

Dans beaucoup de ses ouvrages H. Gross a étudié spécialement le sujet des superstitions dans leurs rapports avec la criminalité, en s'efforçant de démontrer que la superstition joue ici un rôle beaucoup plus grand et beaucoup plus important qu'on ne l'admet généralement. Les mémoires suivants en fournissent en effet la preuve: Potier (I, 262) : Fouilles pour chercher des trésors ; H. Gross (I, 306) : Un cas judiciaire de superstition ; H. Gross (III, 88) :Un livre de magie dans un procès moderne d'après Felisch ; Bernhardi (IV, 340): Profanation de tombeaux par superstition ; Nessel (V, 207): Superstitions criminelles ; Traut (V, 290): La psychologie criminelle de la superstition ; H. Gross (VI, 327): Tireuses de cartes; H. Gross (VII, 162): Tambour magique; Nemanitsch (VII, 300) : Anthropophagie par superstition, etc.

N. — Prisons

Les questions pénitentiaires sont importantes aussi bien au point de vue de l'anthropologie criminelle qu'à celui de la criminologie. Citons les articles suivants qui s'y rapportent : Schukowitz (I, 331) : Gazettes des pénitenciers ; Næcke (I, 339): La station des aliénés dans le pénitencier de Waldheim ; le même (II, 164) : Journaux dans les *Reformatories* américains ; le même (III, 119) ; Visite aux prisons de Naples ; H. Gross (IV, 187) : Hakesen modernisés (1) ; Roesing (V, 49) : Médecin spécialiste ou asile spécial dans les prisons, etc.

O. — Questions policières

La police a des relations bien plus fréquentes et beaucoup plus intimes et essentielles avec le droit pénal moderne qu'on ne l'admet généralement. Les *Archiv* ont prouvé leur intérêt pour ces questions par les articles suivants : H. Gross (I, 128) : L'organisation de la police à Vienne ; Roscher (I, 244) : Nécessités de la police moderne ; Kosloff (I, 273) : L'anthropométrie en Russie ; Levinsohn (II, 211) : Identifications ; Meerscheidt-Hüllessem (III, 193) : Bertillonnage en Allemagne ; Lehmann (VI, 302) : Police criminelle au service du droit pénal ; Weingart (VII, 213) : Instituts de détectives : Baumgarten (VIII, 233) : Police et prostitution.

P. — Cas particuliers de droit pénal

On trouvera dans les *Archiv* la relation de procès importants qui mettent bien en relief les questions d'anthropologie criminelle ou de *criminalistique*. Le journal du Dr H. Gross a voué à ces questions une attention spéciale. Il publie plus d'une vingtaine de cas de ce genre, en les soumettant à une discussion critique qui relève ce qu'ils présentent de plus important.

(1) *Hakesen* est un mot d'argot qui signifie le langage des criminels par les coups frappés d'une certaine manière.

BIBLIOGRAPHIE

LE XVIIe SIÈCLE MÉDICO-JUDICIAIRE

Analyse de la thèse de M. Locard, par le Dr Tournier.

Le livre de M. Edmond Locard, écrit comme dissertation inaugurale de doctorat sous l'inspiration de M. le Dr Lacassagne, surpasse de beaucoup comme importance et documentation les travaux de cet ordre à de rares exceptions près. Le sujet abordé est d'ailleurs très vaste, de ceux que les jeunes gens façonnés dans les Facultés de médecine, même les Facultés qui possèdent un professeur d'histoire de la médecine, redoutent à juste titre, puisque rien au lit du malade ou dans les salles d'examen ne leur a révélé l'attrait de ces recherches. On remplirait les pages de cette revue seulement à suivre pas à pas l'auteur dans l'analyse détaillée des chapitres très substantiels consacrés successivement à :

I. — La médecine au XVIIe siècle. — Études et connaissances médicales ;
II. — L'exercice de la médecine ;
III. — La médecine judiciaire ;
IV. — De l'état civil ;
V. — Du mariage ;
VI. — De la mort et du cadavre ;
VII. — Responsabilité criminelle et folie ;
VIII. — Maladies à conséquences judiciaires ;
IX. — Coups et blessures ;
X. — Les asphyxies ;
XI. — Les empoisonnements ;
XII. — Suicide et duel ;
XIII. — Atttentats aux mœurs ;
XIV. — Les perversions de l'instinct sexuel ;
XV. — Grossesse et accouchement ;
XVI. — Attentats contre les produits de la conception ;
XVII. — Sorcellerie ;
XVIII. — Affaires médico-religieuses.

(1) 1 vol. in 8° de 480 pages, chez Storck et Cie, Lyon, 1902, et thèse de la Faculté de Lyon, Edmond Locard.

On voit combien le programme adopté était considérable. On peut dire qu'il a été rempli. Avec des documents bien choisis dans les auteurs qui ont écrit sur ces sujets et avec des documents personnels, M. Locard a su faire un récit bien coordonné, bien nourri. Les faits énumérés sont innombrables et l'auteur, riche en connaissances littéraires, en en faisant bénéficier le lecteur incidemment, est arrivé à écrire une sorte de Siècle de Louis XIV.

A ce travail extrêmement remarquable, on ne peut guère, d'une façon générale, reprocher que richesse, parfois un peu touffue, et parfois quelques jugements littéraires ou historiques sujets à discussion et qui surtout n'avaient pas besoin d'être formulés.

Il n'est pas certain que Mazarin mérite seulement le qualificatif de « illustrissimo facchino », que la pleureuse « Lavaillère » ait été « un souffre-douleurs » et « la grosse Montespan, matérielle, pleine d'ambition », « incapable d'aimer ».

Le chapitre consacré au mariage est un des plus importants. On pourrait cependant préférer à la définition du légiste Le Brun de la Rochette que Locard donne en premier une définition empruntée aux théologiens. En réalité, le mariage alors est avant tout un sacrement, le symbole de l'amour de Jésus-Christ avec l'Église, et de l'union hypostatique de la nature divine et de la nature humaine dans la personne de Jésus-Christ, d'où son indissolubilité.

Le mariage se divise en *ratum*, ratifié par l'Église et *consummatum*, qui est, selon l'expression de Pontas, « celui qui a reçu sa dernière perfection par l'usage qu'en ont fait les époux ».

Le lien du dernier n'admet aucune cause de dissolution.

C'est le théologien bien plus que le médecin qui intervient dans les difficultés conjugales et le médecin dans les cas de recherches de rupture du lien conjugal ne donne qu'un avis minime. Pour constater la réalité de l'union dans le congrès, le prêtre est part prépondérante du jury.

Le but du mariage-sacrement étant l'enfantement, il ne faut pas s'étonner des procès en dissolution du mariage intenté par des femmes pour raison d'impuissance. Il ne faut pas les qualifier sans réflexion de « lascives et débauchées », comme en ont pensé certains experts du XVII[e] siècle.

Le désir de maternité se doublait de la crainte de vivre en non-conformité avec les lois de l'Église, souvent de désirs sexuels non satisfaits, source de délectation morose, et du confessional, le prêtre devait éveiller peu à peu l'idée de rompre des liens qu'il jugeait en toute sincérité mauvais.

L'importance d'une *dissolutio matrimonii* prononcée seulement par

un juge ecclésiastique était telle que l'on comprend que l'Église, à l'époque de son omnipotence, ait eu l'idée du congrès et en ait donné une réglementation rigide. L'Église ne se fiait pas à l'examen de la virginité de la femme en raison des incertitudes des opinions médicales et des possibilités de fraude.

Cette question du congrès, de la dissolution du mariage a vivement préoccupé le XVIIe siècle.

M. Locard aurait trouvé à rendre cette notion plus évidente dans un chapitre du mariage en mettant à contribution le curieux « Discours sur l'impuissance de l'homme et de la femme auquel est déclaré que c'est qu'impuissance empêchant et séparant le mariage, comment elle se cognoist et ce qui doit être observé au procès de séparation pour cause d'impuissance, conformément aux saints canons et décrets et à ce qu'en ont écrit les théologiens et canonistes » par Vincent Tagereau, Angevin (Paris 1612). Tagereau, dans sa préface, indique que ces procès sont à la mode : « Amy lecteur, les séparations de mariage pour impuissance étant aujourd'hui fort fréquentes dont plusieurs s'esbahissent et murmurent, n'y ayant pas davantage d'impuissants que par le passé. »

Et précisément Tagereau, qui fait une étude très complète du congrès, l'incrimine vivement d'etre une des causes de la fréquence des procès, car le congrès aboutissait toujours à l'échec de l'homme. « Il est vrai qu'il n'y a pas fort longtemps qu'on a commencé à se servir de ce moyen » afin « peut-être de détourner les femmes de tels procès », écrit sceptiquement le bon Angevin, mais le résultat a été au contraire que les femmes « en ont esté rendues plus hardies, scachant bien que l'intromission requise au congrès pour empêcher la séparation dépend d'elles et ne pouvant être faite par quelque homme que ce soit sans leur consentement volontaire ou forcé, et que c'est un moyen certain et infaillible pour gaigner leur cause à estre séparées ».

Dans ce même chapitre du mariage M. Locard étudie une série de questions, l'amour conjugal, la conception, l'adultère, avec un choix heureux de documents et de citations. On ne peut cependant penser avec lui, après lecture des pages consacrées à l'adultère, que « écrire l'histoire de l'adultère, c'est écrire l'histoire du monde. Toute la comédie, tout le drame de la vie humaine tiennent dans ce mot bouffon et douloureux : cocu ». Si l'on veut accepter que pour Louis XIV « il y a le règne de la douce Lavallière ; le règne de l'orgueilleuse, de la criminelle Montespan ; le règne de l'inintelligente Fontanges avant celui de la froide, de la frigide, de la glaciale Maintenon », on a affaire à des influences de femmes et non spécialement à l'adultère.

On ne voit guère surgir de Ménélas et de prise de Troie. Il faut penser plus volontiers que l'adultère était tenu pour sans importance, pour un incident, pour un des péchés familiers dont on prenait absolution chaque année.

Moi qui n'admire pas le xviie siècle dont M. Locard, — un admirateur, — ne décrit cependant que des dessous malpropres, je n'oserais dire que « l'adultère proclamé vertu royale va devenir vertu nationale. Il rejaillit de la couche royale à la cour, de la cour à la ville, de la ville à la France. C'est chose de bon ton que de tromper et d'être trompé. Il n'y a plus de maris fidèles, — plus de femmes honnêtes ».

Dans le chapitre VII : Responsabilité criminelle et folie, M. Locard aborde très sommairement une variété de crimes passionnels, les crimes par amour. Il ne cite guère que Zacchias qui tient l'amour pour une « forme de l'aliénation mentale ». — Je ne sais s'il n'y a pas de documents pour écrire sur le xvii[e] siècle un chapitre qui serait intitulé le crime et le suicide passionnels — comme le livre de M. Proal, dans lequel Racine, Corneille, Massillon et autres sont souvent cités.

Les auteurs du xvii[e] siècle se sont complu à définir et à étudier les passions — et j'ai sous les yeux un livre bien curieux de 1622 : *De la maladie d'amour ou mélancolie érotique. Discours curieux qui enseigne à cognoistre l'essence, les causes, les signes et les remèdes de ce mal fantastique*, par Jacques Ferrand, Agenois, docteur en la Faculté de médecine, à Paris chez Denis Moreau, MDCXXIII.

Le livre est dédié à « Messieurs les estudians en médecine de Paris ».

Les procès de démonomanie, de sorcellerie (chapitre XVII) relèvent en réalité de la pathologie sexuelle et montrent sous un jour intéressant cette société chrétienne en révolte perpétuelle contre la chasteté qu'on lui demande de pratiquer. Même la société religieuse, même les couvents subissent des crises sexuelles, d'autant plus impérieuses que la contrainte a été plus longue et plus lourde, vraiment folles parce qu'elles bouleversaient de pauvres cerveaux de croyants. Lorsque plus tard, lorsque actuellement les mêmes nécessités sexuelles surgiront, le cerveau les subira sans grande révolte car il ne croit qu'en surface aux flammes éternelles, il n'y croit plus organiquement en quelque sorte, en vertu d'images terrifiantes structurales. Je crois que c'est dans ce choc brutal d'actes ou de pensées passant pour entraîner l'enfer, — choc qui fait surgir l'idée de la mort avec les peines éternelles, — qu'il faut chercher l'origine des modalités de l'hystérie appelées possession démoniaque.

Étant données les descriptions connues du sabbat, je n'accepte pas volontiers l'opinion de Michelet prise pour compte par M. Locard, à savoir que le sabbat était « la revanche des serfs et la manifestation de leurs mœurs crapuleuses ».

Je ne pense pas que M. Locard soit mieux inspiré en invoquant comme cause de la croyance à la possession « la fréquence extrême des affections cutanées ». Il n'est d'ailleurs pas vrai de dire après Michelet : « nul bain pendant mille ans », ni que la crasse était encore commune au XVIIe siècle. À relire les sermons des prédicants des XIVe, XVe et XVIIe siècles, — dirigés contre les « étuves » ou bains publics — on s'aperçoit qu'ils luttent depuis les origines du christianisme pour faire cesser les habitudes de propreté. Mais il faut arriver au XVIIe siècle pour que la malpropreté domine et cela après l'importation italienne des pâtes et pommades de toutes sortes pour la toilette.

Au XVIe siècle la plupart des maisons de quelque importance possédaient une chambre à bains ou baignerie disposée dans le sous-sol et lambrissée de bois, écrit Bonnafé dans ses *Études sur la vie privée de la Renaissance*. Le voyageur Lesaige, traversant le Dauphiné, à la Tour-du-Pin, en 1512, entrant dans la cuisine « trouva l'hôtesse qui se baignait dans une cuve baignoire encourtinée. On la voyoit nue, sans nul affaloir (linge) jusqu'au ventre, et avoit devant elle une petite table où elle sortissoit les platz pour ses hôtes ».

La crasse régnait donc surtout au XVIIe siècle, mais je comprends mal comment M. Locard comprend que « l'inéluctable prurit qui s'ensuivait » explique « à lui seul les maladies que l'on décorait du nom de possession ou de démonopathie ».

Si l'on peut critiquer dans ce chapitre quelques appréciations, quelques théories, il faut ajouter que le choix des documents est très habile et, fait sobrement, donne cependant une idée complète de ces grands procès de sorcellerie.

Comme je l'écrivais au début, c'est là le mérite de M. Locard d'avoir su composer un livre. Mettant à profit des monographies d'autres auteurs plutôt que des documents nouveaux, il a réalisé une étude d'ensemble, ce qui était vraiment difficile, ce qui est œuvre d'artiste.

Les conclusions données synthétisent de façon remarquable et vraiment philosophique ce qu'il faut retenir de ce XVIIe siècle qui « est la fin d'un monde », qui est « le couronnement, la grandeur, le but ». Il a pour devise *Exegi monumentum*, il est parce qu'il est.

Parmi les riches et les parvenus qui, au détriment de la noblesse abaissée, s'élèvent, sont les médecins dont la grandeur et l'influence

commencent, dit M. Locard, peut-être vaudrait-il mieux écrire se généralisent et passent de quelques individualités à une corporation. Les mœurs, les lois sont d'essence chrétienne. La religion que nul ne conteste domine tout et règle tout en matière de séparation de corps, de procès de sorcellerie, d'affaires de mœurs, et cependant ces affaires de mœurs, comme les affaires d'empoisonnement, sont fréquentes. Malgré la rigueur des lois, malgré une doctrine chrétienne parfaitement et pleinement acceptée des consciences, la criminalité existe. La religion, en pleine puissance, a été parfaitement inefficace à modifier la criminalité.

Traité des affections vénériennes, par le professeur Edmond Lesser (traduction du Dr Adrien Bayet), 1 vol. in-8° cart., chez Manceaux, Bruxelles, 1902.

Voici un manuel dont le mérite n'est plus à discuter puisque nous recevons aujourd'hui la deuxième édition française traduite de la neuvième édition allemande. Et pour nous placer au point de vue spécial du médecin légiste, nous ne pouvons qu'applaudir à ce succès. Le livre du professeur Lesser se recommande en effet par une clarté parfaite, une simplicité remarquable des descriptions, une ordonnance très méthodique des parties sachant se limiter aux trois chapitres classiques de la cypridologie : chancre mou, blennorrhagie et syphilis, il a pu être complet sans se perdre en de nébuleuses discussions, et en digressions inutiles.

Aussi le médecin au rapport qui aura besoin de se documenter sur une des multiples questions qu'entraîne, au civil ou au criminel, la communication des affections vénériennes, trouvera-t-il aisément et clairement dans ce compendium l'indication nécessaire. Citons par exemple le diagnostic de la chancrelle et du chancre induré, celui de l'urétrite blennorrhagique, celui des multiples manifestations de la période tertiaire ou de l'hérédo-syphilis.

Il nous a semblé que le professeur Lesser accordait une importance peut-être un peu plus grande qu'il ne conviendrait à la présence du bacille de Lustgarten dans les lésions syphilitiques aux différentes périodes : rien n'est moins démontré, semble-t-il, que la spécificité de ce microbe, qu'on retrouve dans les ulcérations et les phlogoses les plus banales et même sur les muqueuses génitales de certains individus nullement contaminés. En tous cas, cette opinion n'a pas prévalu en France, et le temps nous semble encore lointain où le médecin expert pourra affirmer d'emblée le fait de la contagion de la

victime par le violateur par exemple, à la simple inspection d'une préparation microscopique.

Signalons l'intérêt que présentent une introduction où est exposé l'historique des maladies vénériennes, et un appendice constitué par un excellent formulaire thérapeutique spécial, et terminons en félicitant le Dr Bayet de l'élégance de sa traduction, plus littéraire cent fois que la plupart des traités de cette nature écrits directement en français.

E. L.

Dictionnaire des termes techniques de médecine par les Drs GARNIER et V. DELAMARE, 1 vol. petit in-8° cart. (2e édit.), A. Maloine, Paris, 1901.

C'est un fait malheureusement hors de conteste que la terminologie médicale prend depuis quelques années une extension destinée à transformer le langage des cliniciens ou des expérimentateurs en un inextricable fouillis de locutions incompréhensibles. Vingt mots pour une chose, telle semble être la loi de notre argot scientifique: Nous en sommes à la période biblique de la confusion des langues, à la tour de Babel médicale. Ce polymorphisme de la terminologie spéciale est une grave complication pour l'étudiant et pour l'étranger, souvent même pour le maître; relevons à ce propos l'avis du professeur agrégé Roger, médecin des hôpitaux de Paris qui déclare dans la préface du livre dont nous allons parler qu'il ignore au moins un dixième des mots qui y sont réunis.

Cette multiplication inutile des termes reconnaît plusieurs causes, d'abord la manie de donner des noms propres à tout symptôme nouveau, à toute variété microbienne, à toute modification d'un procédé opératoire; ensuite à l'introduction dans la langue française d'innombrables termes allemands ou anglais qui encombrent sans éclairer: qui n'emploie les mots: *shock, rash, schlugpneumonie, glossy skin*, etc ?

Pour parer au danger de ne plus se comprendre, il a fallu se résoudre à faire des dictionnaires de la langue médicale. Celui de MM. Garnier et Delamare est un volume de 475 pages; il contient au moins cinq mille mots, c'est dire qu'il est extrêmement complet sous un petit volume, et par conséquent très pratique. Chaque mot est suivi d'une brève définition et de l'indication de l'étymologie. Notons à ce propos que les neuf dixièmes ou à peu près des termes médicaux dérivent du grec: il suffirait donc aux médecins de connaître même médiocrement cet idiome pour pouvoir interpréter eux-mêmes

les termes inconnus qu'ils rencontrent et se passer de lexique : mais que les auteurs du *Dictionnaire* se rassurent, la connaissance des langues mortes n'est plus à la mode, et l'on peut prévoir à bref délai surtout après les réformes récentes, le temps où pas un médecin ne saura même l'alphabet grec, et où les latinistes seront une sorte de bête curieuse comme sont déjà de nos jours les hébraïsants.

Félicitons donc les Drs Garnier et Delamare d'avoir réuni en un excellent ouvrage une série de renseignements dont la nécessité ira toujours croissant.

E. L.

Lexicum medicum polyglottum, par le Dr Émile Laurent, 1 fort vol. in-8°, A. Maloine, Paris, 1902.

Nous sommes particulièrement heureux de saluer l'apparition du consciencieux et très utile ouvrage que vient de faire paraître le Dr Laurent. un collaborateur des *Archives*. Réunis en un volume d'une manipulation facile, les termes médicaux usités dans les huit idiomes les plus employés de la surface du globe représente un travail cyclopéen, et exigeant des connaissances de linguistique que l'on n'est guère habitué à rencontrer chez les médecins français. Le *lexicum polyglottum* est destiné à mettre tout médecin, quelle que soit la langue qu'il parle, à même de traduire un texte d'une des autres langues parlées dans le monde scientifique, pourvu qu'il en possède les éléments.

Le lexique est construit sur le plan suivant. Il comprend d'abord un dictionnaire français des termes médicaux : chaque mot est traduit en latin, en allemand, en anglais, en italien, en espagnol, en portugais et en russe. Puis viennent sept lexiques, un pour chaque langue ; chacun d'eux porte non pas la traduction mais un chiffre correspondant au numéro du mot équivalent dans le lexique français. Le traducteur n'a alors qu'à se reporter à ce mot : il trouve le sens du mot cherché en sept langues. De la sorte le dictionnaire n'est pas seulement utilisable pour les Français ; il l'est aussi bien pour un Anglais qui traduit de l'italien, que pour un Russe qui traduit de l'espagnol.

Dans l'état actuel de la science, avec le besoin constant où l'on se trouve de chercher pour chaque sujet des documents dans les livres et les journaux étrangers, à une époque où les pays les plus éloignés, la Russie ou les républiques sud-américaines par exemple sont devenus des foyers scientifiques d'une indiscutable importance, où les laboratoires français font un continuel et incessant échange d'idées

avec ceux d'outre-Rhin et d'outre-Manche et font subir à leurs expériences un mutuel contrôle, le dictionnaire polyglotte du Dr Émile Laurent nous paraît un ouvrage d'absolue nécessité, un instrument de travail indispensable, le livre de chevet du savant, du chercheur, de l'homme de laboratoire et du clinicien.

Edmond Locard.

Le marquis de Sade et son temps, par le Dr Eugène Duchren. Préface par Octave Uzanne, 1 vol. in-8°, Michalon, Paris, 1901.

Un physiologiste du dernier siècle a laborieusement édifié une théorie, destinée à prouver jusqu'à l'évidence que l'intelligence d'une race est en raison directe de la quantité de phosphore qu'elle absorbe et que, par conséquent, les Français, nourris de pommes de terre, aliment peu phosphoré, sont un peuple d'ordre inférieuret de médiocre intellectualité.

Il semble véritablement que les lauriers de Moleschott empêchaient le Dr Eugène Duchren de dormir ; de la préface aux conclusions son livre n'est qu'un plaidoyer en faveur de cette thèse : les Français sont le peuple le plus corrompu de l'univers, et toute démoralisation vient par eux. Dans une pareille démonstration, l'étude de la vie et de l'œuvre du divin marquis s'imposait. Le Dr Duchren nous a doté d'une longue et consciencieuse étude sur le sadisme.

Tel qu'il est, et quel que soit le but qu'ait poursuivi son auteur, ce livre est indiscutablement un travail de documentation précieux. Le Dr Duchren connaît à fond la littérature érotique du xviie siècle : son analyse de *Justine* et de *Juliétte* est d'une utilité d'autant plus grande que ces ouvrages sont encore à notre époque extrêmement difficiles à se procurer et que la lecture en est d'ailleurs particulièrement pénible. La biographie du divin marquis et l'étude de sa généalogie et de ses antécédents héréditaires comptent aussi parmi les bonnes pages de l'œuvre.

Nous avons moins aimé les chapitres où l'auteur essaie de définir les différents types « pathologo-sexuels » décrits par de Sade : la tâche était cependant facilitée par les excellents travaux de Kraft-Ebbing et du professeur Lacassagne (1).

D'une façon générale, le livre du Dr Duchren nous paraît devoir être rangé dans la catégorie des ouvrages que l'on consulte plutôt que

(1) *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, un vol. gr. in-8° ; in Biblioth. de criminologie, Lyon, Storck, 1899.

dans celle des livres que l'on lit. On y trouve en effet une accumulation de détails dont l'historien, le psychiâtre, le criminologiste, pourront tirer parti ; mais la lecture est rendue fatigante par le manque de plan et d'unité, par un style émaillé des plus regretables lapsus, et fleuri de néologismes qu'un critique sévère prendrait volontiers pour des barbarismes, nageant dans des constructions étrangères à toute syntaxe. Il n'est pas jusqu'à la profusion des détails obscènes et des mots crus qui ne devienne rapidement une cause de lassitude.

Nous ne saurions en aucune façon nous rallier aux conclusions du Dr Duchren. Loin de nous l'idée d'introduire le nationalisme dans la science. Mais il nous paraît vraiment exagéré d'admettre que le caractère français est fait de *frivolité érotique et de férocité voluptueuse* et que la France a toujours été le modéle de toutes les débauches et une voisine dangereusement corruptrice pour la chaste Allemagne. Les arguments employés par le Dr Duchren sont au moins étranges; aux textes qu'il exhume pour prouver la corruption de la cour mérovingienne, nous pourrions répondre par des documents qui pour être moins poudreux n'en seraient pas moins convaincants : que pense M. Duchren de la peinture des mœurs germaniques si magistralement brossée par la princesse palatine dans sa correspondance? Quant au procédé qui consiste à présenter l'affaire Dreyfus comme une affaire de sadisme, et à chercher de l'érotomanie dans la conduite des officiers français en Afrique, nous laisserons à tout lecteur impartial le soin de décider si l'on doit considérer de pareilles assertions comme une forme de plaisanterie quelque peu lourde et déplacée, ou comme la preuve d'un regrettable parti pris.

En résumé, et pour s'en tenir à la partie sérieuse de l'œuvre du Dr Duchren, il y a dans ce livre une série d'indications et de renseignements qui ne doivent pas être négligés par quiconque s'occupe de psychopathologie sexuelle ou de criminologie historique. Ce n'est pas nous le répétons, un livre dont un esprit vraiment scientifique puisse adopter les idées générales et les conclusions ; c'est un manuel que ceux qui s'occupent de ces questions spéciales pourront feuilleter avec fruit.

Edmond Locard.

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

Les suicides aux États-Unis d'Amérique.— En 1901, on a enregistré 7.245 suicides aux États-Unis de l'Amérique du Nord, contre 6.755 en 1900 et 5.340 en 1899. Dans ce nombre, on compte 5.850 hommes et 1.395 femmes. Parmi les professions libérales, le record en suicides revient *aux médecins* dont 33 ont volontairement pris congé de la vie ; ensuite viennent les avocats, 10, les ecclésiastiques, 10, les banquiers, 6, les journalistes, 6, les professeurs, 1. Les causes du suicide se répartissent ainsi : mélancolie, 2.980 ; confusion mentale, 674 ; infirmités physiques, 618 ; chagrins domestiques, 541 ; alcoolisme, 439 ; chagrins d'amour, 283 ; pertes d'argent, 67 ; causes inconnues, 1.643. D'après le genre du suicide, on peut diviser cette triste énumération en : empoisonnements, 3.106 ; par armes à feu, 2.476 ; par pendaison, 614 ; par noyade, 513 ; par section du cou, 356, tandis que les autres ont choisi divers moyens plus ou moins exceptionnels (*Medical Record*, 1er mars 1902).

Comment on nourrit les malheureux dans les hospices de New-York. — L'excellent *Journal of the American medical Association* (5 avril) s'indigne à juste titre de la façon dont la riche cité de New-York nourrit ses pauvres. L'année dernière, la nourriture des pensionnaires des hospices revenait à dix sous par tête. Le menu, d'une monotonie désespérante, était invariablement le même : pain et café pour le déjeuner, conserve de viande et pain pour le dîner, pain et thé pour le souper, le tout sans sucre, sans graisse, sans légumes (*Vratch russe*, n° 17, 1902).

Un procès immoral. — Le tribunal de l'État Indiana fut témoin d'un procès qu'on doit qualifier d'immoral. Le Dr Francis Kelly de Vincennes a traduit le Dr Welcome B. Sprinkle, de Oaktown, devant la justice en paiement de 1.000 dollars, montant des honoraires pour les soins médicaux donnés à ce dernier (affection du pied) ; le Dr Sprinkle refusait de payer (*Ibid.*, n° 18, 1902).

Une cause rare de suicide. — A l'hôpital gouvernemental de Petroxavodk est mort le paysan Basile Zlokatoff des suites de blessures du larynx et de l'œsophage qu'il s'était faites lui-même dans un

but de suicide. La tentative de suicide a été provoquée par une correction corporelle qu'il venait de subir à la suite d'un jugement du bailli. Le motif de la punition est que Zlokatoff a refusé d'encaisser les impôts pour le compte de la commune (*Ibid.*, n° 18, 1902).

Dons des millionnaires américains aux Universités. — Le grand marchand de pétrole, le milliardaire américain Rockfeller vient de doter l'Université de Chicago d'une somme de 130 millions de francs (*Journ. de méd. de Bruxelles*, 20 mars 1902).

Voici une statistique des donations faites aux Universités des États-Unis, publiée par *Appleton's annual Cyclopedia:* en 1895, on a donné 164 millions de francs; en 1896, 135 millions; en 1897, 255 millions; en 1898, 190 millions; en 1899, 313 millions 150 mille francs; en 1900, 237 millions 500 mille francs; en 1901, 536 millions 800 mille francs.

Traitement des médecins de marine en Anglelerre. — On vient d'augmenter les traitements alloués aux médecins de marine anglais, Le directeur général recevra 1.700 livres par an (42.500 francs) au lieu 1.300 ; l'inspecteur général aura 1.300 livres par an ; les médecins inspecteurs, 30 à 36 shillings par jour ; les médecins-majors, 24 à 27 shillings par jour ; des médecins aide-majors, 14 à 20 shillings par jour. (*Lancet*, 15 mars 1902).

Honoraires pour expertise médico-légale aux États-Unis. — La cour d'appel de New-York vient de confirmer la demande d'honoraires faite par le professeur de chimie R. Witthaus et qui s'élève à la somme de 6.639 dollars 65 cents (33.198 fr. 25) pour une série d'analyses du contenu gastrique dans un procès criminel. Le professeur Witthaus demandait 15 dollars pour chaque heure (il y en avait 366) consacrée aux analyses et en outre 250 dollars pour la consultation et 500 dollars pour frais divers.(*Brit. med. Journ.*, 22 mars 1902).

Influence du tabac sur les facultés intellectuelles. — M. Fiske, directeur de la Evanston Northwestern Academy (État Illinois) a trouvé que parmi les jeunes gens fumeurs 2 p. 100 seulement montrent des aptitudes au-dessus de la normale et que, d'autre part, parmi les médiocres il y avait 57 p. 100 de fumeurs. (*Meidcal record*, 8 mars 1902).

Nouvelle montagne à arsenic. — A 50 milles de la ville de Tacoma aux États-Unis on vient de découvrir une montagne d'arsenic. Or, jusqu'à présent tout l'arsenic des États-Unis était importé de Cornwallis (*British. med. Journ.*, 5 avril 1902).

La durée moyenne de la vie chez les épileptiques. — Le Dr Carton étudie, dans le *Philadelphia medic. Journal* (22 mars), la longévité moyenne chez les épileptiques. Son enquête a porté sur 419 malades dont 11,9 p. 100 sont morts à l'âge de cinq à dix ans ; 14,3 p. 100 entre dix et quinze ans ; 22,4 p. 100 entre quinze et vingt ans ; 9,6 p. 100 entre vingt et vingt-cinq ans et 6,4 p. 100 seulement ont vécu jusqu'à un âge entre vingt-cinq et quarante-cinq ans. La durée moyenne de la vie chez les épileptiques, est donc de vingt-cinq ans et deux mois. Le tiers des épileptiques, ont succombé à une attaque convulsive ; un peu plus d'un tiers à une affection aiguë des poumons : quelques-uns seulement à l'asphyxie ou à un traumatisme pendant l'accès convulsif.

La consommation de tabac dans divers pays. — Voici, d'après le même journal, quelques indications relatives à la consommation de tabac suivant les pays. On consomme en moyenne par habitant et par an : en Hollande, 3.400 grammes de tabac ; aux États-Unis, 2.110 grammes ; en Belgique, 1.552 grammes ; en Allemagne, 1.485 grammes ; en Australie, 1.400 grammes ; en Autriche-Hongrie, 1.350 grammes ; en Norvège, 1.335 grammes ; en Danemark, 1.125 grammes ; au Canada, 1.050 grammes ; en Suède, 940 grammes ; en France, 933 grammes ; en Russie, 910 grammes ; en Portugal, 850 grammes ; en Angleterre, 680 grammes ; en Italie, 635 grammes ; en Suisse, 610 grammes ; en Espagne, 550 grammes.

Un petit prodige. — On signale de Bukarest l'existence, dans cette ville, d'un petit garçon âgé de deux ans dont le poids atteint déjà 45 kilogrammes et qui consomme des quantités phénoménales d'aliments (*Gaz. degli ospedali*, 13 avril 1902).

Études médicales des femmes en Italie. — Depuis 1877 jusqu'en 1900, 257 femmes ont étudié dans les Universités, d'Italie et ont été reçues dans les diverses Facultés, section d'histoire et de philologie, à savoir : 140 à la Faculté des lettres, 37 à la section de philosophie ; 20 à la section de mathématiques ; 24 à la Faculté de médecine ; 6 à la

Faculté de droit. Le nombre d'étudiantes augmente d'année en année, de 98 en 1893, il a monté à 250 en 1900 (*Gaz. degli ospedali et delle cliniche*, 17 avril).

Mortalité dans les villes d'Europe et d'Amérique. — Il résulte du rapport publié par le bureau statistique central des États-Unis que la mortalité dans les principales villes d'Europe se présente de la manière suivante :

Mortalité par 1.000 habitants.	1896	1900
Londres	18,6	18,8
Paris	19,1	19,4
Vienne	22,36	20,42
Moscou	29,22	30,94
New-York	—	19,95
Philadelphie	—	18.26
Boston	—	19,06
Chicago	—	14,68
Montréal	—	25,46

La grande mortalité à Moscou s'explique par les mauvaises conditions sanitaires ; la faible mortalité à Chicago est due à la fréquence de l'immigration d'une population relativement jeune (*Philad. med. Journ.* 12 avril).

H. FRENKEL.

Blessures par projectiles de fusil de petit calibre, par PEREZ NOGUERA. in-8 de 70 p. (Madrid, Biblioteca de la *Medicina militar espanola.*)

De nombreuses observations recueillies pendant la guerre de Cuba, l'auteur tire des conclusions qui confirment et complètent ce qu'on savait déjà de ce genre de blessures. Tendance rapide à la cicatrisation spontanée pour les blessures des parties molles, y compris les viscères; pour que les effets explosifs se produisent, il faut que la balle vienne de plus de 3.000 mètres ou de moins de 50 mètres de distance; entre les deux, le trajet de la lésion est toujours cylindrique, mince et rectiligne, même dans les os et articulations où les esquilles et les fissures sont rares dans ces conditions ; les fractures sont relativement rares et les incrustations de balles dans les os sont exceptionnelles; la marche est généralement bénigne et rapide; les grandes opérations sont rarement nécessaires; les complications septiques sont généralement très aisément évitées par une asepsie précoce; la chirurgie est presque toujours conservatrice, la résection étant la règle et l'amputation l'exception.

F. B.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Société d'obstétrique de Paris (juin 1902).

M. H. Varnier présente une observation d'auto-avortement.

Cette observation amène M. Varnier à se demander si une femme peut vraiment se faire avorter elle-même. On répond d'ordinaire par l'affirmation pure et simple de la patiente, ce qui paraît insuffisant à M. Varnier. Il faudrait, par des preuves expérimentales, établir si une femme peut elle-même, par l'auto-toucher, repérer son col utérin assez bien pour pratiquer à l'aide d'une sonde le cathétérisme de l'utérus.

Cette étude a été faite par le Dr Laguerre, de Toulouse, sur des filles soumises non gravides qui, dans la proportion des deux tiers environ sont arrivées à pratiquer sur elles-mêmes le cathétérisme en question.

Société de médecine légale
Séance du 7 juillet 1902.

Traumatisme éloigné de l'œil et kératocone.

M. Kopff. — Au moment où votre Société a mis à l'ordre du jour de ses travaux l'étude des applications de la loi sur les accidents du travail, j'ai pensé qu'il y aurait peut-être intérêt à lui communiquer un fait qui semble établir que les traumatismes de l'œil peuvent avoir comme suite éloignée une affection assez sérieuse au point de vue fonctionnel, et dont l'étiologie est, du reste, encore des plus obscures ; je veux parler du kératocone.

Comme vous le savez, cette affection a pour effet de faire plus ou moins proéminer la cornée en avant, en lui donnant la forme d'un cône dont la base s'étend plus ou moins vers les limites de la cornée qui, d'autre part, conserve sa transparence.

Appelé également staphylome pellucide, pour le distinguer des staphylomes cicatriciels consécutifs à des ulcères cornéens, le kératocone primitif ou essentiel, toujours central, entraîne avec lui, on le comprend, des troubles visuels d'amblyopie plus ou moins prononcée,

selon le degré de l'ectasie, troubles qu'on n'arrive à corriger que très insuffisamment. Il existe donc, dans cette affection, une diminution de la fonction visuelle, qui souvent peut être considérable, et c'est ce qui en constitue la gravité.

L'étiologie est encore, à ce jour, très obscure, malgré les nombreuses recherches et expériences. On sait seulement que l'affection est habituellement binoculaire, qu'elle se développe presque toujours entre quinze et vingt-cinq ans, et qu'il s'agit d'un amincissement du centre de la cornée, sans altération de cette membrane. On a supposé qu'il y avait une prédisposition spéciale, un arrêt de développement du centre de la cornée ; que le surmenage visuel, un état général défectueux, la myopie, l'astigmatisme, l'hérédité pouvaient jouer un rôle étiologique. Mais on n'avait pas encore invoqué le traumatisme comme cause possible, ainsi que j'ai pu m'en assurer dans les recherches bibliographiques que j'ai faites et notamment dans l'indicateur bibliographique d'ophtalmologie de Nagel.

Un médecin belge, le Dr Lantsheere, a le premier signalé la possibilité du traumatisme sur le développement du kératocone et a communiqué à la Société belge d'ophtalmologie (*Presse méd. belge*, mai 1902) le cas d'un ouvrier machiniste au chemin de fer de l'État qui, ayant fait par imprudence une chute grave de sa locomotive en cours de route, reçut des contusions et un choc violent sur la tête, avec blessure de la cornée droite, par de fins éclats de balast et taie consécutive. Des symptômes généraux graves de névrose traumatique apparurent successivement, ainsi qu'une diminution progressive de l'acuité visuelle au-dessous de 1/10e pour chaque œil, sans que cette diminution pût s'expliquer par les symptômes ophtalmoscopiques. La réfraction a constamment varié au cours de la maladie, et il y a trois mois environ l'auteur s'aperçut que la cornée se développait en forme de cône ; aujourd'hui il constate l'existence d'un kératocone bien marqué.

Il s'agit donc du développement d'un kératocone au cours d'une névrose traumatique, affection dans laquelle il se peut, dit l'auteur, que la cornée présente des lésions, soit par affaiblissement général, soit par une altération locale, nerveuse ou vasculaire, sous l'influence du choc qui a frappé tout l'organisme.

Voici un cas qui m'est personnel, dans lequel j'ai pu observer l'éclosion et le développement d'un kératocone monoculaire sur un œil primitivement sain, et dans lequel il y a eu également un traumatisme.

Il s'agit d'un jeune homme âgé aujourd'hui de vingt et un ans et

que j'ai vu il y a neuf ans pour la première fois. A cette époque, en mai 1893, il vint me consulter pour des troubles de réfraction de peu d'importance; l'œil droit (celui qui actuellement est atteint de la déformation conique) était légèrement hypermétrope (+ 0,50 D) et l'œil gauche légèrement myope (— 0.75). En 1894, en jouant, il reçoit sur l'œil droit un violent coup de poing qui occasionne de larges ecchymoses sous-conjonctivale et palpébrale inférieure et supérieure, résorbées normalement en quinze à vingt jours. Quelques mois après cet accident, l'œil droit, qui était d'abord hypermétrope, était devenu myope de — 0,75, et la myopie de l'œil gauche était de — 1,50. Un an après, la vision de l'œil droit avait encore diminué et la myopie paraissait augmenter progressivement, sans qu'on pût la corriger exactement. En réalité, c'était le processus qui commençait à se manifester sans encore être bien apparent. Je restai alors jusqu'en 1898 sans voir le jeune homme. Il revint en me disant que la vue avait continué à baisser peu à peu à l'œil droit, sans que sa famille ni lui, par insouciance, s'en fussent inquiétés, ni même occupés.

La déformation de la cornée s'était accentuée depuis mon dernier examen, et le kératocone central était manifeste, avec tous les signes ophtalmoscopiques, kératoscopiques, déformation des images cornéennes, astigmatisme irrégulier, myopie d'environ — 8 au sommet du cône, amblyopie avec acuité visuelle réduite à 1/25e. La situation resta stationnaire un certain temps, ou du moins elle parut telle au jeune homme et aux siens, peu disposés à se préoccuper et à s'occuper un peu régulièrement d'une chose qui leur paraissait secondaire et presque négligeable. Il a fallu que la diminution de la vue s'accentuât considérablement pour qu'on revînt me voir, au commencement de 1902.

L'ectasie de la cornée avait encore augmenté et pouvait facilement se constater à l'œil nu. L'acuité de 1/25 qui, il y a trois ans, était obtenue avec un verre de — 8, l'était seulement avec un verre de — 13. J'ai eu l'occasion de revoir le malade il y a quelques jours, et j'ai constaté que l'état était resté stationnaire depuis le mois de janvier.

Notre confrère, le Dr de Lantsheere, sans dire : *post hoc, ergo propter hoc*, et sans vouloir attribuer au traumatisme une influence exclusive, pense qu'il a joué un certain rôle dans la genèse de la déformation cornéenne et qu'il ne faut pas le considérer comme un facteur négligeable.

Comme nous l'avons dit, l'étiologie de cette affection est obscure et assez vague, et toutes les causes qu'on a invoquées pour l'expliquer

se résument dans un défaut d'équilibre entre la résistance de la cornée et la pression intra-oculaire, sans qu'on saisisse réellement ce qui est la cause initiale de ce défaut d'équilibre.

Dans ces conditions, on peut très bien attribuer au traumatisme une influence déterminante, plus ou moins active, tout au moins sur des yeux prédisposés.

Le traumatisme ne peut-il même pas être considéré comme le facteur initial dans ces deux cas? On sait combien, en général, il faut être réservé en matière de pronostic dans certains traumatismes, en apparence bénins, mais qui peuvent réveiller ou même provoquer des désordres généraux sérieux.

Chez le premier malade, le choc engendra des symptômes généraux graves de névrose. Chez le second, le traumatisme n'aurait-il pas provoqué des altérations dans les fibres nerveuses trophiques de la cornée, et par suite des troubles de nutrition susceptibles d'entraîner l'amincissement et l'ectasie de la membrane?

En résumé l'intérêt de l'observation que j'apporte consiste dans les particularités suivantes :

1° D'abord le fait d'avoir eu l'occasion d'examiner les yeux de ce jeune homme, il y a neuf ans, alors que son œil droit n'était pas même myope et présentait tous les caractères d'un œil sain ;

2° Puis le fait d'avoir pu constater l'aggravation d'une myopie qui, en réalité, n'était que le début du processus ectasique de la cornée et qui se manifestait après un traumatisme oculaire ;

3° Et surtout le fait d'avoir suivi, pendant huit ans, la progression de ce processus jusqu'au point où il est arrivé aujourd'hui, sans que pendant ces huit années l'œil gauche non traumatisé se modifiât ni dans sa forme ni dans sa myopie, restée toujours à — 1,50, avec une acuité normale après correction, alors que le kératocone est habituellement binoculaire.

Ces particularités ne peuvent-elles pas autoriser à attribuer une influence à la cause qui, dans ce cas, a agi localement, c'est-à-dire au traumatisme ?

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, ces deux faits méritent d'être enregistrés, en attendant que d'autres viennent les corroborer ou les infirmer, et c'est ce qui m'a déterminé à vous faire cette communication sur un sujet un peu spécial, et je vous remercie d'avoir bien voulu l'admettre à votre ordre du jour.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Constant, G. Brouardel et Granjux, les conclusions du travail de M. G. Brouardel

relatif aux accidents du travail et à l'évaluation des infirmités permanentes sont adoptées.

M. Thoinot lit un rapport sur un cas d'intoxication par teinture à base d'aniline pour noircir les chaussures en cuir jaune. Le fabricant de la teinture a été condamné par le tribunal.

M. Ogier lit une communication de M. Stœnescon, de Bucharest, relative à l'examen médico-légal du sang d'après la méthode de Uhlenhuth.

(*Bul. med.*).

NOUVELLES

Une lettre de Gabrielle Bompard. — Une supplique originale vient de parvenir au ministre de la justice. La trop célèbre Gabrielle Bompard, la complice d'Eyraud dans l'assassinat de l'huissier Gouffé, demande sa grâce par la lettre suivante :

Clermont, le 19 juin 1902.

Monsieur le ministre,

« Je ne bénificie malheureusement pas (*sic*) d'un nom inconnu. A ce titre je vous aurai dit ma faute et aussi mes regrets, ma longue expiation, en sollicitant votre bienveillance.

« Mon nom vous dira cette faute et aussi mon âge, depuis l'époque lointaine du châtiment.

« Ministre de la justice ! Je ne m'incline qu'avec plus de confiance sous ce titre ; je suis venue au devant de l'expiation en me rendant à cette même justice qui m'avait assuré pour un avenir rapproché une clémence due aux circonstances (??)

« J'ai fait tout mon possible pour donner satisfaction. Si je vous demande aujourd'hui une mesure de clémence. c'est que je voudrais, obscure et oubliée, rentrer dans ma famille.

« Puis-je, à ce titre, invoquer votre pitié et la toute puissance de votre pouvoir ? Je m'incline devant la décision qu'il vous conviendra de prendre en ma faveur.

« Je n'attends rien, Monsieur le ministre, que de votre justice.

« Gabrielle Bompard. »

Ankylosé par auto-suggestion. — La 8e chambre correctionnelle, présidée par M. Paul Bernard, vient d'ordonner, le 17 juillet une expertise qui n'est pas banale.

Elle était saisie d'une affaire d'accident où la victime, un ouvrier forgeron, avait été grièvement belssé à l'épaule et à la jambe par une grosse pierre détachée de la maison sur le trottoir de laquelle il travaillait.

Les médecins avaient constaté une ankylose du genou consécutive à la blessure. Une première fois, le tribunal, sur le vu des certificats, avait accordé une provision de 3.000 francs, et avait commis M. Vibert médecin-expert, à l'effet d'examiner le malade et de dire quelles seraient les conséquences définitives de l'accident pour pouvoir statuer également d'une façon définitive sur l'indemnité.

L'affaire revenait aujourd'hui. Or, il résulte du rapport de M. Vibert que l'ankylose dont on a constaté l'existence ne serait que le résultat d'une sorte d'auto-suggestion du blessé et qu'elle disparaîtrait si le blessé en arrivait à se convaincre qu'il a été en réalité moins sérieusement atteint qu'il ne le croit.

On a plaidé, Me Albert Clémenceau se présentant pour la victime, partie civile, et Me Flamand pour le prévenu.

Et le tribunal a rendu un nouveau jugement par lequel MM. Vibert, et Reymond reçoivent mandat de faire subir à l'ouvrier forgeron un traitement approprié et d'en faire connaître les résultats.

Les blessures de la baïonnette Lebel. — On a longtemps discuté sur les armes humanitaires, comme si cette épithète n'était pas réellement prostituée lorsqu'elle est accolée à une arme de guerre. La *Nouvelle Revue* publie un article intéressant sur les effets des armes modernes, de M. Maurice Buret. Nous en extrayons le passage suivant sur les plaies produites par la baïonnette du fusil Lebel :

« La baïonnette Lebel fait une blessure quadrangulaire et minuscule lorsqu'elle frappe le corps bien perpendiculairement. Si, au contraire, l'incidence de l'arme est oblique, la blessure revêt toutes les formes, depuis l'orifice circulaire jusqu'à l'orifice étoilé à bords plus ou moins frangés. L'hémorragie est toujours minime ou même absente. La douleur varie avec la profondeur de la plaie; elle peut parcourir une gamme très étendue, depuis la simple sensation de piqûre dans les faibles pénétrations, jusqu'à l'angoisse subite et la syncope, lorsque les organes internes sont atteints. Enfin, on a remarqué qu'un coup

de baïonnette n'était pas toujours suivi de la chute du blessé. Lorsque aucune complication ne survient, la guérison de la plaie se fait avec une étonnante rapidité. En huit jours, la cicatrisation est terminée. On peut dire, en règle générale, que s'il n'y a pas lésion d'un organe très important, tel que le cœur, les gros vaisseaux et les poumons, et s'il ne se déclare pas d'hémorragie interne amenant un dénouement presque immédiat, le pronostic devient alors favorable et, dans ces différents cas, la guérison est la règle. »

Un duel d'une sauvagerie extrême a eu lieu à Temesvar, en Hongrie, entre deux officiers, le major Feilitz et le lieutenant Kummer.

Le duel avait été décidé au sabre, selon la coutume hongroise. Le major Feilitz a été si atrocement blessé à la face qu'il a eu un œil crevé, le nez coupé, les lèvres et le menton fendus d'un formidable coup de sabre en plein visage qu'il n'a pu parer.

Malgré la gravité de ses blessures, les médecins espéraient le sauver : mais le major a préféré se tuer que de vivre ainsi défiguré; il s'est fait sauter la cervelle.

Avortements. — La cour d'assises de Chartres vient de condamner le nommé Desorges à quatre ans de prison pour avoir pratiqué des avortements sur plusieurs femmes des environs de Dreux. En Seine-et-Oise, deux *faiseuses d'anges*, la veuve Perrot et la fille Demorlière, ont été également condamnées à quinze mois et à trois ans de prison.

(*Prog. méd.*)

Les tebib algériens. — Le Dr Aucaigne — qui exerce en Algérie — donne les renseignements suivants sur les *tebib :*

Le gouvernement français regarde avec la plus grande bienveillance ces médecins indigènes, véritables propagateurs de la syphilis. Malgré la loi de 1892, sur l'exercice de la médecine en Algérie, les receveurs leur délivrent des patentes au prix réduit de 3 fr. 50, leur permettant de venir exercer leur petite industrie sur les marchés, dans les villages de colonisation. Ces tebib empêchent, autant que possible, l'Arabe de venir chez le médecin *roumi* (chrétien), ne craignant pas d'affirmer que le *dona* (médicament) français est un poison pour l'indigène. (*Lyon médical*, 1902, n° 35.)

Le Gérant : A. STORCK

Lyon.— Imp. STORCK et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

LA FOLIE DANS L'ART DRAMATIQUE (1)

par le professeur E. Régis.

I. — Coup d'oeil général

Si l'on en croit la critique moderne, c'est Thespis, le fondateur même de la tragédie, qui aurait le premier mis la folie dans la scène, en représentant la légende du roi Penthée, frappé de démence par Bacchus irrité et ensuite déchiré par les Bacchantes et par sa propre mère.

Les auteurs qui suivirent: Eschyle, Sophocle, Euripide et leurs nombreux continuateurs, tracèrent souvent sous son aspect le plus sombre et en traits saisissants le tableau de la folie. On vit aussi sur le théâtre d'Athènes la folie simulée comme dans l'*Ulysse* de Sophocle, pièce aujourd'hui perdue, et la folie tournée au comique comme dans *les Guêpes* d'Aristophane, où s'agite risiblement un certain Philocléon atteint de la manie de juger, l'ancêtre et le modèle du Perrin Dandin des *Plaideurs*.

A Rome, nous trouvons peu de chose hormis quelques tragédies ou fragments de tragédies, les unes imitées du grec comme l'*Alcméon* d'Ennius et l'*Hercule furieux* de Sénèque, les autres nationales comme le *Brutus* d'Accius trompant Tarquin le Superbe par sa fausse stupidité; hormis aussi quelques comédies où la passion confine au délire, telles que l'*Aulularia* de Plaute avec le personnage d'Euclion, avare plus morbidement égaré que son descendant Harpagon par le souci et la perte de son trésor.

(1) Cette étude est le discours prononcé le 1er août 1902, à Grenoble, à la séance solennelle d'ouverture du Congrès des aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française.

Au XVI[e] siècle, après le moyen âge, la folie conquiert en partie la scène et lui fournit quelques-unes de ses situations les plus émouvantes. On la retrouve surtout en Angleterre, dans certaines pièces de Webster, de Dekker, de Peele, de Greene, de Marlowe, de Kyd, dont la *Tragédie espagnole* est à peu près le sujet d'Hamlet et surtout dans celles de Shakespeare, le plus grand des maîtres en psychiâtrie dramatique qui fût jamais.

En France, et c'est peut-être là un trait particulier de notre race, la tragédie classique n'a que très rarement peint la folie sous ses noires couleurs. En revanche, la comédie, secouant gaiement les clairs grelots qui lui servent d'ornement et d'emblème, en a maintes fois tiré les effets les plus plaisants. Pierre Blanchet, dans sa farce de *Maître Pathelin* qui date de 1480, nous présente déjà deux compères qui simulent la folie à qui mieux mieux : l'avocat, qui dans le verbiage de son prétendu accès de manie se moque agréablement, en latin baroque, de sa victime; le berger Agnelet qui oppose à toutes les questions du juge et finalement à celles de Pathelin lui-même, son *bee* de faux idiot.

Plus tard Molière, dans une nouvelle note comique, nous fera rire avec le célèbre gentilhomme limousin que des médecins prennent pour un fou dont ils discutent gravement le cas à humeurs peccantes et qu'ils veulent bon gré mal gré soumettre au bénin et lénitif traitement à coups de... piston des insinuants apothicaires. Ou bien encore il nous égayera avec le tableau, si pénible pourtant, de l'hypocondrie neurasthénique : hypocondrie grossière et corporelle chez Argan, *le Malade imaginaire ;* hypocondrie supérieure et pessimiste chez Alceste, *le Misanthrope.*

Racine lui-même qui, dans ses tragédies, n'a jamais, à l'exemple de ses grands modèles, fait apparaître la triste folie et dont l'Oreste borne son égarement à demander dans un vers fameux.

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes.

Racine a plaisanté spirituellement dans *Les Plaideurs* avec le délire des chicanes et des procès.

A son tour, Regnard, dans *les Folies amoureuses,* nous intéresse à sa charmante Agathe qui cherche, en feignant la folie — une folie quelque peu gaillarde, comme dit Crispin — à se soustraire au joug matrimonial si redouté de son tuteur, le vieux barbon Albert.

Et cette tendance, si spécialement française, s'est continuée sans interruption jusqu'à Courteline, le plus aigu peut-être des satiristes sous son comique outrancier qui, hier encore, nous donnait un petit

chef-d'œuvre de psychologie amusante dans la scène entre le fou et le commissaire de police de sa fine comédie de salon : *Le commissaire est bon enfant.*

En Allemagne, c'est la note sérieuse qui toujours a dominé, notamment chez l'illustre Gœthe qui a maintes fois introduit la folie dans son œuvre : dans ses tragédies imitées de l'antique, comme *Iphigénie en Tauride ;* dans *Werther,* un pessimiste neurasthénique qui aboutit au suicide; dans *Faust,* où Marguerite, après son accouchement et l'abandon de son amant, tombe dans un état de confusion mentale hallucinatoire au cours duquel elle tue son enfant ; dans *Lila* enfin, très curieuse pièce, bien que peu connue, où l'on voit une jeune femme, devenue folle à la suite de la fausse nouvelle de la mort de son mari, recouvrer la raison sous l'influence de moyens psychothérapiques dont le détail est des plus intéressants (1).

Durant la première moitié du XIXe siècle la folie n'est plus aussi souvent portée au théâtre. Le grand dramaturge autricien Franz Grillparzer, bien qu'admirateur convaincu de Gœthe, ne la montre ni dans ses tragédies grecques ni dans ses drames nationaux et l'effleure à peine, sur le point spécial de l'atavisme, dans son drame fataliste, *l'Aïeule.* Seuls quelques auteurs l'abordent encore, notamment Népomucène Lemercier et Casimir Delavigne qui peignent, assez mal d'ailleurs, la folie de certains personnages historiques : *Christophe Colomb, don Juan d'Autriche, Charles VI,* soit sous forme de drame, soit sous forme d'opéra. On semble oublier que si la peinture de la folie doit toujours être vraie, cette nécessité s'impose surtout quand il s'agit de personnages réels dont les traits psychologiques ne sauraient être défigurés sans préjudice pour la vérité de l'histoire. On arrive, sans cela, comme l'a fait Parodi en 1893, dans *la Reine Juana,* à représenter Jeanne la Folle, la mère de Charles-Quint, non comme une véritable aliénée dont l'état d'esprit explique en partie celui de son fils, type de dégénéré supérieur, mais comme une victime de la politique et des intrigues de prétendants qui se sont débarrassés d'elle en la faisant passer pour insensée.

Cette façon de rendre la folie en visant plutôt à l'effet qu'à la réalité s'est surtout accentuée dans la seconde moitié du XIXe siècle. A ce moment, le théâtre, comme le livre et le feuilleton, s'empare des fous, des médecins de fous, des maisons de santé, de l'internement et, sur ces données, invente les situations les plus extravagantes et les plus fausses qui se puissent imaginer.

(1) Mœbius : *Ueber das pathologische bei Gœthe,* Leipzig, 1898.

Mais, dans ces dernières années, une réaction s'est produite. Avec le théâtre psychologique et réaliste contemporain, école d'observation et de démonstration scientifique et sociologique, l'interprétation de la folie, tout en demeurant aussi fréquente, devait nécessairement prendre une allure doctrinale et utilitaire qu'elle n'avait jamais eue jusqu'alors : c'est ce qui s'observe par exemple en France dans *l'Assommoir* de Zola, *l'Évasion* de Brieux, *les Mirages* de Georges Lecomte, *En paix* de M. Bruyerre, *la Dormeuse* d'André de Lorde, *Sur la foi des Étoiles* de Gabriel Trarieux, etc., etc., et, à l'étranger, d'où nous vient plus particulièrement cette note de psychiâtrie dramatique, dans les pièces de Tolstoï, de Bjœrnstierne-Bjœrnson, de Gerard Hauptmann, de Strindberg, de d'Annunzio et surtout dans celles d'Ibsen, l'auteur de la pléiade actuelle dont l'œuvre nous intéresse le plus.

Cette existence de la folie à la scène que nous venons de trouver à chaque pas dans les grandes civilisations de l'Occident se rencontre aussi dans les civilisations orientales. Au fur et à mesure que nous pénétrons leur littérature, nous constatons le fait. Il en est ainsi notamment, comme le montre aujourd'hui même en une fine étude le Dr Geyer, dans le théâtre japonais (1).

Nous avons donc le droit de dire que le théâtre a de tout temps et en tous lieux utilisé le thème de la folie. Mais ce qui est plus incontestable encore, c'est que cette tendance de l'art s'est surtout manifestée à trois époques différentes qui en marquent les étapes principales et pour ainsi dire les points culminants : l'*époque grecque* avec Eschyle, Sophocle et Euripide; l'*époque de la Renaissance* avec Shakespeare; *l'époque actuelle* avec Ibsen.

Dire un mot de chacune d'elles ce sera donc résumer, dans ses traits essentiels, l'histoire de la folie dans l'art dramatique.

II. — Le Théatre grec

Les grands tragiques grecs ont tous les trois représenté l'insanité d'esprit : Eschyle dans sa trilogie d'*Oreste ;* Sophocle dans *Ajax;*

(1) Dr Robert-Geyer : *la Psychiâtrie dans le théâtre japonais* (*Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*, septembre 1902).

Au moment même de la publication de cet article qui n'a pas encore paru, le Dr Geyer vient d'être emporté en quelques jours par une maladie imprévue. Qu'on nous permette de saluer ici la mémoire de ce jeune et distingué confrère qui s'annonçait, par ses études sur la folie dans le théâtre d'Ibsen et le théâtre japonais, à la fois comme un clinicien et comme un lettré.

Euripide dans *Les Bacchantes, Oreste, Iphigénie en Tauride* et *Hercule furieux.*

Dans *Agamemnon,* la première pièce de l'Orestie, Eschyle nous montre Cassandre prise de ce délire d'inspiration prophétique si fréquent dans l'antiquité et dont on retrouve encore aujourd'hui l'image chez certains mystiques délirants. Dans les deux pièces suivantes, *les Choéphores* et *les Euménides*, nous voyons Oreste meurtrier, sur l'ordre d'Apollon, de sa mère Clytemnestre et d'Egisthe, poursuivi par les furies vengeresses.

Mais le vieil Eschyle, profondément religieux, n'a pas conçu cette poursuite comme une maladie, au sens propre du mot ; il en a fait un émouvant conflit entre deux puissances surnaturelles, ou plutôt un grand procès tragique où nous sont présentées tour à tour l'accusation et la défense d'un malheureux parricide avec la sentence finale d'absolution, chacun de ces trois éléments de la justice idéale étant personnifié sur la scène par des divinités vivantes et agissantes : les Furies, Apollon, Minerve. Quant à Oreste, il n'est rien là qu'un hochet que se disputent les deux divinités rivales ; on ne peut même pas dire qu'il soit fou, car nulle part, dans *les Euménides,* il ne déraisonne, tandis qu'il y soutient sa cause, au contraire, avec la plus entière lucidité d'esprit (1).

Euripide, pour sa part, a peint deux fois la folie du fils d'Agamemnon : dans son *Oreste* et dans son *Iphigénie en Tauride.*

Le sujet d'*Oreste* est celui même des *Euménides,* c'est-à-dire la triste condition, après le meurtre de sa mère, du parricide, poursuivi par les Furies, repoussé de partout et finalement absous grâce à l'intervention de son protecteur Apollon. Mais ici les dieux ne sont plus que des comparses et des ressorts de théâtre; tout s'est humanisé, particulièrement l'égarement d'esprit qui a cessé d'être une sorte de mystère religieux pour devenir une maladie.

(1) Cette tendance mystique des dramaturges primitifs à figurer sous forme de personnages mêmes agissant sur la scène, les passions et jusqu'au délire des humains, ceux-ci restant à l'arrière-plan, doit être innée et générale : M. Geyer (*loco citato*) la relève très judicieusement dans le théâtre japonais. Il cite entre autres un *nô* ou tragédie, *Aoi-nô-Ouyé,* dans laquelle Aoï, la femme poursuivie par des hallucinations terrifiantes et des idées de jalousie que font disparaître finalement les incantations d'un prêtre et d'une prêtresse shinntoïstes, ne paraît même pas sur la scène, tandis que ses hallucinations d'abord, ses idées de jalousie ensuite s'y montrent personnifiées les premières par le spectre d'une morte, les secondes par un être à masque diabolique, le démon de la jalousie. Il cite également une comédie ou *hiyôghen,* intitulée *Kitzné-Tsouki,* où il s'agit d'un délire de possession par le *renard* qui, chez les campagnards japonais, joue le rôle légendaire rempli chez nous par le diable ou le sorcier. Le renard, véritable incube, y est matérialisé par un acteur.

Au début de la pièce, Oreste dort, veillé par sa sœur. Six jours se sont écoulés depuis que, son crime commis, il est devenu insensé. Il gît là, le visage décomposé, les cheveux desséchés et en désordre, amaigri par l'inanition. Parfois, pris d'un accès soudain et sous l'empire d'hallucinations terrifiantes, il s'élance d'un bond hors de sa couche et affolé, hors de lui, il cherche à se défendre contre ces horribles apparitions. Puis, la crise passée, il se recouche et caché sous ses vêtements, quand son mal lui laisse quelque répit, il recouvre la raison et se met à pleurer.

Les accès hallucinatoires sont parfaitement rendus par le poète, ainsi qu'on en peut juger par la courte scène que voici :

Électre qui épie sur le visage de son frère les signes du retour du mal tant redouté, s'écrie à un moment, le voyant changer :

« Hélas ! mon frère, ton œil se trouble ; voilà que tes fureurs te ressaisissent, toi naguère si calme. » Et, en effet, Oreste est repris. « O ma mère, dit-il, je t'en conjure, ne lance point contre moi ces filles aux yeux sanglants. Les voilà, les voilà qui s'élancent sur moi. » — Électre : « Reste, infortuné, reste en repos sur ta couche ; tu ne vois rien de ce que tu crois voir. » — Oreste : « O Phébus, ces chiens dévorants, ces êtres hideux et farouches, ces prêtresses de mort, ces terribles déesses vont me tuer. » — Électre : « Je ne te laisserai pas, je veux t'entourer de mes bras et contenir ces élans furieux. » — Oreste : « Loin de moi, Furie, qui me tiens embrassé pour me précipiter au Tartare ! » — Électre : « Malheureuse ! quel secours attendre quand les dieux sont contre nous ? » — Oreste : « Donne-moi l'arc de corne, présent d'Apollon, celui qu'il me remit pour repousser ces déesses si elles venaient m'épouvanter de leur rage insensée... »

Ce tableau, qu'on pourrait suivre et commenter détail par détail, est une peinture très exacte d'un paroxysme de délire hallucinatoire terrifiant. Rien n'y manque : ni l'hallucination visuelle qui en forme la base, ni le caractère sinistre, zoopsique même de cette hallucination se traduisant par la vue d'êtres horribles, de serpents et de têtes de chiens ; ni l'état d'épouvante engendré par les apparitions et les actes de défense violents qu'elles provoquent ; ni enfin l'incorporation à son délire, par le malade, des réalités ambiantes, comme lorsqu'il prend Électre, l'enlaçant de ses bras, pour une Furie qui l'entraîne au Tartare ou lorsque, l'entendant se plaindre de l'abandon des dieux, il songe tout à coup, par une association automatique d'idées justement relevée par Patin (1), à l'arc protecteur d'Apollon.

Sa crise apaisée, Oreste, dans un état de vague et de confusion où cependant il se rend tristement compte de son délire et de l'inanité de ses visions, demeure sans force, accablé, et réclame son lit où

Électre le replace, lui disant : « Le lit est cher au malade; il est pénible d'y séjourner, mais cela est nécessaire », simple phrase d'où l'on pourrait conclure, si l'on voulait, que notre méthode actuelle et tant vantée de *l'alitement* dans la cure des folies aiguës, à laquelle elle pourrait servir d'épigraphe, est, elle aussi, renouvelée des Grecs.

La folie d'Oreste n'est donc pas, comme a pu l'écrire je ne sais comment Gasquet, dans son étude pourtant très documentée sur *les Fous du théâtre grec* (2), une *manie aiguë*, mais un *délire hallucinatoire terrifiant* ou, ce qui revient au même, un délire toxique, car, ainsi que la psychiâtrie moderne tend à le démontrer, ce délire est caractéristique des intoxications.

Euripide a encore retracé l'égarement d'Oreste dans *Iphigénie en Tauride*, pièce imitée par tant d'auteurs, notamment par Gœthe et par Glück dans son opéra. Mais dans la tragédie grecque tout au moins — car dans la belle œuvre musicale du compositeur allemand nous voyons Oreste en proie à ses furies, — cette folie nous est contée et non montrée. Le récit n'en est pas moins intéressant, car il s'agit encore d'un accès transitoire aigu de délire, avec illusions sensorielles et réactions violentes contre des animaux pris pour des ennemis, dans lequel seulement c'est le fidèle Pylade qui remplace Électre en son rôle d'appui consolateur. Oreste, et c'est là pour nous une particularité qui mérite d'être retenue, demeure donc, dans Euripide, partout identique à lui-même comme délirant.

Jetons un coup d'œil maintenant sur *Ajax* et *Hercule furieux*, les deux tragédies grecques les plus importantes pour nous avec les précédentes ; car *les Bacchantes* d'Euripide, où se trouve reproduite la légende de Penthée puni par le dieu Bacchus, outre que le texte nous en est parvenu incomplet, n'est qu'une peinture de la fureur bachique imitée sans doute des prédécesseurs et ne vaut surtout, me semble-t-il, que comme exemple, curieux pour l'époque, d'un *crime de foule* accompli par des femmes.

On connaît le sujet d'*Ajax* de Sophocle. A la mort d'Achille, les Grecs, toujours immobilisés devant Troie, se sont réunis pour décider à qui reviendraient ses armes et leurs votes se sont portés sur Ulysse. Ajax, qui comptait l'emporter, est rentré furieux sous sa tente et, la nuit suivante, dans un accès d'aveugle vengeance, il a fait une épouvantable hécatombe des troupeaux et de leurs gardiens, croyant frapper les chefs de l'armée.

(1) Patin : *Étude sur les tragiques grecs.*

(2) J.-R. Gasquet : *The madmen of the Greck theatre* (*The Journal of mental science*, april, juny, october 1872, january, april, juny 1873, january, april 1874).

Sophocle, pour ne point heurter la tradition et les croyances populaires, a bien mis cet accès sur le compte de Minerve, et c'est elle qui se flatte d'avoir répandu sur les yeux d'Ajax de folles visions, en détournant sa rage sur le butin des Grecs. Mais, bien que d'origine divine, ce n'en est pas moins là, contrairement à ce que nous avons vu dans Eschyle, de la folie-maladie.

La crise passée, Ajax revient progressivement à lui. Quand il voit sa demeure pleine de carnage il se frappe la tête, crie et s'étend sur les restes des animaux qu'il a égorgés, en s'arrachant désespérément les cheveux. Longtemps il reste plongé dans un morne silence ; puis il réclame la vérité sur tout ce qui s'est passé et qu'il ne sait plus. Lorsqu'il l'a apprise, il pousse des gémissements douloureux, refusant de manger et de boire, assis immobile au milieu de ses trophées sanglants, laissant voir à ses paroles, à ses plaintes, qu'il médite quelque fatal projet.

C'est comme dans Oreste, mais de façon plus marquée, l'abattement et le désespoir mélancoliques qui succèdent souvent à la phase d'agitation hallucinatoire aiguë. Caractérisée par de la prostration, du mutisme, du refus de nourriture, du dégoût de la vie, c'est-à-dire par la totalité des symptômes cliniques de la lypémanie, auxquels il ne manque même pas les idées pathognomoniques d'humilité et de culpabilité, Ajax se déclarant indigne désormais de l'assistance des dieux et des hommes, cette tristesse farouche va aboutir, comme c'est presque la règle en clinique, au suicide.

En effet, Ajax, déjouant la surveillance dont il est l'objet, fiche en terre l'épée qu'il reçut de son ennemi Hector, et se tue en se jetant dessus.

Il y a donc dans Ajax deux états psychopathiques qui se succèdent, plus ou moins liés l'un à l'autre : une crise aiguë de délire hallucinatoire nocturne, un accès de dépression mélancolique. De ces deux états, le grand tragédien a tracé un tableau aussi exact que possible, attribuant à chacun d'eux les caractères, très différents et très spéciaux, qu'il doit réellement avoir : au délire hallucinatoire l'explosion nocturne, brusque, aiguë, les hallucinations visuelles terrifiantes mélangées d'illusions, les agressions furieuses et homicides, la brève durée, même l'amnésie consécutive ; à la mélancolie la prostration, le mutisme, les idées d'indignité, les gémissements, le refus de nourriture, enfin la tendance au suicide.

C'est donc, au plus haut point, une création médicalement vraie et fidèle.

Il existe même dans cette pièce un détail qui montre jusqu'à quel

point Sophocle avait pénétré la réalité. Lorsque Teucer se trouve en présence du cadavre de son frère Ajax, il se lamente et, songeant aux reproches qu'il aura à subir de leur père commun, il s'écrie : « Quelles invectives, quel outrage m'épargnera-t-il ? Fils illégitime d'une captive, je t'aurai abandonné, cher Ajax, par crainte, par lâcheté ou même par perfidie pour hériter de ton pouvoir et de ton palais. Voilà ce que dira *cet homme irascible, ce vieillard morose qu'un rien fait entrer en colère.* »

Certes, il ne convient point de forcer l'interprétation des textes ; mais ne semble-t-il pas que Sophocle, en donnant à l'aliéné Ajax un père sombre, irritable, violent, ait voulu marquer que tout en respectant pour la forme l'idée courante de l'origine surnaturelle de la folie, il connaissait l'importante action de l'hérédité et qu'il ait voulu lui attribuer ici sa part ? Il est permis de le supposer.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à dire un mot de l'*Hercule furieux* d'Euripide.

Nous nous trouvons encore là en présence d'un accès de délire provoqué par une divinité et qu'une autre divinité fait cesser. Mais, laissant de côté cette influence purement conventionnelle des puissances divines sur la folie, je n'hésite pas à déclarer que nulle part il n'existe une reproduction plus exacte de ce délire hallucinatoire passager qui ressemble à un *rêve en action*, à un rêve somnambulique et que j'ai nommé pour ce motif *délire onirique*, que dans la crise en laquelle Hercule, égaré par ses illusions terrifiantes, renverse son palais et massacre sa femme et ses enfants les prenant pour ses ennemis.

Voici le récit qu'en fait un témoin, car Euripide n'a pas voulu pousser l'horreur jusqu'à mettre sous les yeux des spectateurs l'épouvantable spectacle de cette boucherie humaine :

«... Les victimes étaient devant l'autel de Jupiter. On allait purifier le palais hors duquel Hercule avait jeté le cadavre du tyran égorgé. En cercle se tenaient rangés le chœur gracieux de ses fils, et son père et Mégara ; déjà on portait autour de l'autel la corbeille sacrée et nous faisions silence. Au moment où le fils d'Alcmène allait prendre de sa main droite le tison sacré pour le plonger dans l'eau lustrale, il s'arrêta gardant le silence ; et comme il tardait, ses fils tournèrent les yeux vers lui. Il ne semblait plus le même, il roulait des yeux égarés ; ses prunelles sanglantes sortaient de leurs orbites et l'écume dégouttait de sa barbe touffue. Tout à coup il s'écrie, riant comme un insensé : « Pourquoi, ô mon père, songer à des purifications avant d'avoir tué Eurysthée ? Pourquoi une double peine, quand je peux tout terminer en une seule fois ? Quand j'aurai apporté ici la tête d'Eurysthée, alors je purifierai mes mains des deux meurtres commis. Répandez cette eau, jetez loin de vous ces corbeilles. Qu'on me donne

mon arc ! Où est la massue dont s'arme mon bras ? Je vais à Mycènes. Il faut prendre des leviers, des barres de fer, des pioches pour renverser les murs que les Cyclopes ont construits à l'aide de la règle rouge et du ciseau. » Puis il se mit en marche et, quoiqu'il n'eût pas de char, il semblait en avoir un et il y montait en frappant les chevaux comme s'il eût eu un fouet à la main. Ses serviteurs troublés ne savaient s'ils devaient rire ou trembler ; ils se regardaient entre eux et disaient : « Notre maître veut-il se jouer de nous ou a-t-il perdu la raison ? » Pour lui, il parcourait sa demeure en tous sens. Se précipitant dans la chambre où les hommes prenaient leur repos, il dit qu'il est arrivé dans la ville de Nisus, bien qu'il soit dans sa propre maison. Alors il s'étend par terre et fait mine de préparer son repas. Repartant après un moment, il déclare qu'il est arrivé dans les bois épais de l'isthme. Il se dépouille de ses vêtements, combat contre un adversaire imaginaire et annonce sa victoire à des spectateurs qui n'existent pas. Ensuite il se dit à Mycènes et fait entendre des menaces furieuses contre Eurysthée. Son père alors, touchant sa robuste main, lui adresse ces paroles : « Mon fils, qu'as-tu donc ? Quel est cet étrange voyage ? Est-ce le meurtre de ceux que tu as tués qui te trouble l'esprit ? » Mais lui, croyant que c'était le père tremblant d'Eurysthée qui touchait sa main pour le supplier, le repousse et s'arme de son arc et de ses flèches pour frapper ses propres enfants qu'il croit être ceux d'Eurysthée. Ceux-ci s'enfuient effrayés et cherchent un asile, l'un sous le voile de sa mère, l'autre derrière une colonne, et le troisième sous l'autel, comme un oiseau effarouché. Leur mère s'écrie : « Que fais-tu, malheureux père, tu veux donc tuer tes enfants ? » Le vieillard criait aussi et aussi la foule des serviteurs. Pour lui, il poursuit un des enfants autour de la colonne, l'atteint, lui fait face et d'un trait lui perce le foie. L'enfant tombe à la renverse et, en expirant, il couvre le marbre de son sang. Hercule pousse un cri de joie et d'une voix triomphante : « Voilà donc mort, s'écrie-t-il, un des fils d'Eurysthée ; il a payé pour la haine que son père m'a toujours témoignée. » Il tend alors son arc contre un autre qui, tapi près de l'autel, se croyait à l'abri. Le malheureux se jette aux genoux de son père, élevant vers lui des mains suppliantes : « Père chéri, dit-il, ne me tue pas ; je suis ton fils, ton propre fils. Ce n'est pas le fils d'Eurysthée que tu vas frapper. » Mais Hercule attachait sur lui le regard farouche d'une Gorgone, et comme l'enfant était trop près pour être percé par la flèche, il saisit sa massue, la lève au-dessus de la tête du malheureux et tel qu'un forgeron qui abaisse son marteau, il la fait retomber sur la tête blonde de l'enfant et lui brise le crâne. Après avoir tué ce second fils, il court à une troisième victime. Mais la malheureuse mère le prévient, elle entraîne son enfant dans l'intérieur de sa maison et s'y enferme. Il s'imagine alors qu'il assiège les murs des Cyclopes ; il sape les portes, les secoue, les fait sauter à l'aide d'un levier, et d'un seul trait il tue sa femme et son fils. Puis, comme il se hâtait pour aller immoler son vieux père, on vit une figure merveilleuse : Pallas apparut, brandissant une lance à pointe aiguë ; elle lança contre la poitrine d'Hercule un rocher qui l'empêcha de continuer ce carnage et elle le plongea dans un profond sommeil. Il tombe sur le sol, heurtant de l'épaule le fût d'une colonne qui s'était rompue, lorsqu'il ébranlait les murs de son palais. Pour nous, délivrés du soin de le fuir, nous avons aidé le vieillard à le lier à la colonne, afin qu'à son réveil il ne puisse commettre

d'autres meurtres. Il dort en ce moment, l'infortuné, d'un bien triste sommeil, après s'être souillé du sang de ses enfants et de sa femme. Je ne crois pas qu'il y ait un mortel plus malheureux que lui. »

Cette description de l'accès de folie d'Hercule est non seulement une belle page dramatique, admirée de tous, mais aussi, nous le répétons, un tableau clinique d'une saisissante vérité.

Ce qui achève l'exactitude de cette peinture, c'est qu'Hercule sort de sa crise absolument comme on sort d'un état de somnambulisme ou, ce qui revient au même, d'un délire de rêve, sans se souvenir et sans se rendre compte de rien. Il faut qu'on lui indique où il est, ce qu'il a fait, qu'on lui montre son palais renversé, les cadavres de sa femme et de ses enfants et qu'on lui affirme que c'est là son œuvre pour qu'il y croie. Et alors, désespéré, il réclame la mort.

Je ne sais où est née la légende de l'épilepsie d'Hercule, légende qui a fait donner à cette névrose, parmi tant d'autres surnoms, celui de *mal herculéen*. Mais si l'accès décrit par Euripide est pour quelque chose dans cette croyance, il faut cesser d'y voir un semblant de preuve, même artistique ; car aujourd'hui un paroxysme onirique de cette sorte, fait d'impulsions à la violence inconscientes et amnésiques, n'est plus considéré comme appartenant exclusivement à l'épilepsie. Il caractérise plus largement un état cérébral d'intoxication.

Telle est la pièce d'*Hercule furieux* et telle est, simplement esquissée dans ses plus larges traits, l'histoire de la folie dans l'art dramatique grec. Au moment où nous le quittons, quatre siècles avant l'ère du Christ, cet art est arrivé, pour ce qui est du sujet qui nous occupe, à un rare degré de perfection ; et cela est d'autant plus remarquable que les doctrines hippocratiques, qui régnaient à ce moment, si elles contiennent, ainsi que l'a montré Semelaigne, des notions déjà intéressantes sur la folie, n'isolent pas, dans une description bien nette, cette forme de délire toxique si fréquemment et si fidèlement mise à la scène par les tragiques grecs.

III. — Shakespeare

Shakespeare a été maintes fois comparé à ses prédécesseurs de l'antiquité. Victor Hugo (1), dans son langage imagé de grand lyrique, a appelé Eschyle *Shakespeare l'ancien*, confondant ainsi ces deux

(1) Victor Hugo : *William Shakespeare*.

génies sous un seul nom, celui de l'Anglais. M. Stapfer (1), voulant aussi marquer l'évolution rapide et profonde accomplie du religieux Eschyle à l'humain Euripide, a dit fort justement que, malgré les siècles qui les séparent, Euripide était plus près de Shakespeare que d'Eschyle, qui fut presque son contemporain.

Un des traits qui rapprochent le plus Shakespeare des tragiques grecs, et c'est là un curieux chapitre à ajouter au remarquable livre de M. Stapfer, — c'est sa prédilection pour les sujets où l'insanité intervient. Nul plus que lui, en effet, n'a représenté les troubles de l'esprit et nul, on peut le dire, ne les a mieux représentés.

Bien que vivant à la triste époque des épidémies de sorcellerie et de la guérison des insensés par le bûcher, puisque *Hamlet, le Roi Lear* et *Macbeth* s'intercalent entre l'apparition de l'ouvrage de Bodin (1585) et celui de Delancre (1613) sur les sorciers et les démons, Shakespeare a sur les vieux maîtres grecs une immense supériorité. Chez lui, les drames de la folie sont entièrement débarrassés de l'élément surnaturel qui, dans la tragédie ancienne, dénature cette infortune tout en la grandissant et l'intervention divine y est remplacée par celles des grandes passions, agitant l'âme humaine jusqu'à la dévoyer. Partout c'est une passion intense qui vit et qui se lie au trouble mental, lorsqu'il existe. Othello incarne la fureur jalouse; Macbeth et sa femme, l'ambition et les remords; le roi Lear, l'amour paternel ; Hamlet, la piété et la vengeance filiales. Et ainsi dans toutes les autres pièces similaires : *Cymbeline*, *la Tempête*, *Henri VI*, *Titus Andronicus*, etc.

Un autre mérite immense de Shakespeare c'est d'avoir créé, à côté de fous complets comme le roi Lear, des types de malades moins atteints, embrassant de la sorte, dans le vaste domaine de sa psychologie dramatique, aussi bien la névrose que la psychose.

Le roi Lear, qui personnifie dans l'œuvre de Shakespeare la folie vraie, est un vieillard dont l'esprit, de tout temps un peu faible et déjà en voie de déclin, ne peut résister aux tourments que lui cause l'ingratitude de ses deux filles aînées, comblées par lui, et le regret de leur avoir sacrifié sa pieuse fille Cordelia. Il perd la raison et se met à errer au hasard, tantôt furieux, criant et chantant, couronné de fleurs et d'herbes sauvgaes, tantôt plus calme et se rendant à demi compte de ce qui s'est passé et de ce qui s'est fait.

Ce qui domine chez lui c'est, sous l'extrême mobilité de son délire, la persistance des souvenirs cruels. Lear émet une pensée. Une sen-

(1) Paul STAPFER : *Shakespeare et les tragiques grecs*, Lecène et Oudin, 1888.

sation quelconque, l'en détournant aussitôt, dirige son attention sur un autre point par lequel il est finalement ramené à une idée fixe qui reparaît ainsi au milieu de ses pires divagations. Voici, par exemple, une de ses répliques : LEAR : « Lorsque nous naissons, nous pleurons d'être arrivés sur ce grand théâtre de fous... Voilà un bon chapeau. Ce serait un stratagème ingénieux que de ferrer un escadron de cavalerie avec du feutre. J'en ferai l'essai et quand j'aurai ainsi surpris ces gendres, alors tue, tue, tue, tue, tue, tue. tue ! » On voit se manifester là, de la façon la plus nette, cette association automatique d'idées par le mot ou par l'image qui produit le tumulte et l'incohérence de certains délires. Combinaison de réflexions de toute sorte, extravagantes, judicieuses ou plaisantes, ou d'allusions impulsives à la cruauté de ses filles Gonerille et Régane, tel est le thème habituel des discours du pauvre Lear dans lesquels la logique et l'absurdité se côtoient et se confondent ainsi qu'elles le font dans la maladie réelle. D'où cette si juste exclamation d'un personnage de la pièce : « Mélange de bons sens et d'extravagance ! De la raison au milieu de la folie ! »

Ce n'est pas seulement le trouble mental de Lear que Shakespeare a peint dans tous ses détails, c'est aussi sa guérison sous l'influence des bons soins dont il est l'objet et surtout du sommeil paisible et réparateur que lui procure le médecin à l'aide de simples bienfaisants sur la demande de sa fille.

Rien n'offre plus d'intérêt pour nous que le retour lentement progressif de la raison chez Lear, lorsqu'il ouvre les yeux. Le rapprochement avec la scène du réveil d'Oreste s'impose de lui-même; mais ici Cordelia, qui joue le même rôle qu'Électre, n'est plus seule; le médecin est à ses côtés, pour appuyer de son expérience son pieux dévouement. Tout d'abord, Lear est comme dans un songe; il prend sa fille pour une morte, une âme bienheureuse, un esprit..., puis il commence à se reconnaître lui-même, se tâte, s'examine, se pique et finalement revient à lui dans les bras de Cordelia. Prudemment le médecin intervient : « Consolez-vous, ma bonne dame ; les accès de fureur, vous le voyez, sont passés ; cependant, il y aurait encore du danger à le ramener sur les temps dont il a perdu la mémoire. Engagez-le à rentrer, ne l'agitons plus jusqu'à ce que ses organes soient raffermis. »

Je me demande si un aliéniste aujourd'hui parlerait autrement et s'il parlerait mieux.

Malheureusement la guérison de Lear, restée incomplète d'ailleurs, car, dit-il lui-même, il est vieux et sa raison est affaiblie, ne dure pas. Incapable de supporter les nouveaux et terribles malheurs qui

fondent sur lui, couronnés par l'assassinat de son enfant bien-aimée, il recouvre juste assez de force pour étrangler l'assassin, porter un instant le corps de la victime dans ses bras et il meurt tout d'un coup, arrivé aux dernières limites de l'épuisement.

Telle est la folie de Lear, diversement interprétée au point de vue scientifique par les commentateurs, mais dans laquelle il est permis de voir, avec Laehr (1), un exemple de confusion mentale aiguë ; folie d'autant plus intéressante que Shakespeare l'a rapprochée dans la même pièce et de la folie simulée, chez Edgar, fils de Glocester, et de l'état d'esprit particulier aux fous de cour d'autrefois chez le fou de Lear, pauvre hère demeuré fidèle à son maître insensé.

Je ne sais pourquoi le personnage de Lady Macbeth a pu être mal compris au point de vue psychologique et comment des critiques autorisés, tels que M. Stapfer, ont pu le considérer comme ayant « une dureté plastique, une inhumanité qui lui enlève toute vraisemblance ».

Lady Macbeth constitue, au contraire, il me semble, un type admirablement vrai et d'une unité, d'une continuité parfaites.

Qu'elle joue tout d'abord vis-à-vis de son mari le rôle de démon tentateur, il n'y a rien là de bien étonnant: elle est fille d'Ève et il lui appartient à ce titre de stimuler l'ambition de l'homme reculant devant un meurtre et de vaincre ses dernières hésitations.

Qu'après le crime elle soutienne Macbeth en proie à des remords presque hallucinatoires, allant même jusqu'à le plaisanter pour l'empêcher de se trahir en présence de ses convives, cela est encore dans l'ordre et très naturel.

Où l'invraisemblance eût commencé, peut-être, c'est si une telle énergie se fût, devant la terrible évolution des événements, maintenue intacte. Mais c'est ici que la psychologie de Shakespeare se révèle dans toute sa profondeur. Macbeth est homme et courageux. Un instant abattu, au point d'avoir effleuré la folie, il se reprend et désormais, puisqu'il s'est engagé dans la voie fatale, il ira sans fléchir jusqu'au bout, jusqu'à la mort. Lady Macbeth, elle, est femme; son énergie n'était que factice et ses nerfs seuls, comme on dit, la soutenaient ; l'effort a été trop violent, les ressorts se sont brisés et elle succombe irrémédiablement.

Et comment succombe-t-elle ? En femme encore et sous la forme pathologique le plus en rapport avec son sexe, sa nervosité, et la

(1) Dr Hans Laehr : *Die Darstellung krankhafter Geisteszustdnde in Sœakcspeares Dramen*, Stuttgart, 1898.

cause morale provocatrice : sous la forme *d'obsession hystérique avec somnambulisme nocturne.*

Ici, nous sommes forcés de reconnaître que Shakespeare a devancé son temps ; car, si les signes de la nature non diabolique de l'accès de somnambulisme étaient déjà entrevus à cette époque — ce dont on peut même douter à la lecture d'ouvrages comme celui du célèbre Thomas Willis (1), paru à Londres soixante-dix ans après *Macbeth*, — en revanche, c'est dans ces dernières années seulement que l'obsession et ses rapports possibles avec le somnambulisme ont été mis en lumière.

Or, ce qui au point de vue médical me paraît le plus remarquable, ce n'est point que Shakespeare ait fait verser lady Macbeth dans le somnambulisme ; c'est qu'il ait fait de ce somnambulisme une conséquence et pour ainsi dire un symptôme de son obsession criminelle. Le jour, la torturante idée fixe est dissimulée, sinon dominée par la malade ; mais, la nuit elle pèse sur son automatisme onirique au point de lui faire revivre l'affreux cauchemar du meurtre et de la tache de sang, et cet état trop douloureux se termine bientôt par le suicide d'affranchissement de l'obsédé.

Il y a là, me semble-t-il, une justesse de vues poussée jusqu'à la divination.

Si le personnage de lady Macbeth est, au point de vue médical, d'une rare pénétration, que dire de celui d'Hamlet qui passe, à juste titre, pour l'une des plus belles créations qui aient jamais été portées au théâtre ?

Malgré et de par sa complexité même, nécessaires au rôle, Hamlet est au fond très simple à concevoir : c'est un jeune homme qui, frappé dès l'adolescence dans ses illusions et dans ses affections les plus chères, en même temps qu'il simule la folie pour arriver plus sûrement à venger son père, tombe dans une incurable neurasthénie (2).

Ce qui caractérise essentiellement, en effet, la neurasthénie mentale, c'est une mélancolie particulière, faite de souffrance inquiète, d'amertume, de dégoût de tout et de tous, d'aspiration vers le retour au néant, avec dans l'esprit quelque torturante idée fixe, du doute, de l'irrésolution, de l'impuissance d'agir.

Or, ce sont là précisément tous les traits de la physionomie d'Hamlet, être sombre, malheureux, désenchanté, ne rêvant qu'au suicide libérateur, manquant d'énergie et de volonté, éternisant sa tâche

(1) Thomas WILLIS : *De anima brutorum*, Londres, 1672.

(2) E. RÉGIS : *Le personnage d'Hamlet et l'interprétation de Mme Sarah Bernhardt.* (*La Revue philomathique de Bordeaux*, octobre 1899.)

vengeresse dans les hésitations raisonneuses d'une lamentable inertie, flottant, âme sans boussole, à la merci des événements.

Hamlet est donc, en réalité, un névropathe pessimiste doublé d'un apparent aliéné.

L'idée de faire d'Hamlet un vrai triste, une âme malade en même temps qu'un faux insensé, pour si complexe qu'elle dût rendre le personnage, était au fond supérieure, parce qu'elle lui donnait un caractère plus vivant, plus sympathique, plus humain. Charger un héros de poursuivre une œuvre de vengeance, c'était bien ; en charger un être débile, perplexe, angoissé, s'efforçant douloureusement de vouloir et d'agir pour mener à bien sa trop lourde tâche et mêlant les extravagances de sa folie factice aux navrantes lamentations de sa très réelle aboulie, c'était du génie.

IV. — Ibsen

J'aborde maintenant la dernière figure de cette large esquisse de psychologie dramatique que je me suis proposé de tracer ici : celle d'Ibsen. Pour en être la plus actuelle, ce n'en est pas la moins intéressante, en tous cas la moins délicate à saisir.

C'est que si Ibsen a multiplié les types pathologiques dans ses œuvres, et si par là il représente dans l'art dramatique moderne ce que furent de leur temps Shakespeare et les tragiques grecs, en revanche ses personnages, d'un sens complexe et indécis pour la plupart, sont, au point de vue médical, d'une compréhension assez difficile.

Cela tient d'abord à ce que Ibsen n'a pas peint dans ses pièces des fous complets mais, si l'on peut ainsi dire, des demi-fous, anormaux, névropathes, excentriques, déséquilibrés, obsédés, impulsifs, etc. ; cela tient ensuite à ce que l'imprécision de ces êtres, résultat de leur état pathologique même, s'accroît de ce qu'ils sont en même temps que des malades, des symboles.

L'obscurité du dramaturge danois, plus grande peut-être pour nous que pour les peuples du Nord, habitués que nous sommes à l'extrême clarté, même dans les pièces dites à thèse, provient justement de ce que ces personnages sont bien moins des hommes que des idées, des abstractions philosophiques et sociales et que, dans ces créations impersonnelles et figuratives, les anomalies intellectuelles et morales ne sont plus que l'attribut et le contingent, peut-être même, dans l'esprit de l'auteur, des imperfections de l'idée bien plus que celles de l'individu.

« S'il y a — nous écrivait récemment M. le comte Prozor, le distingué traducteur et commentateur de l'œuvre ibsénienne, par l'intermédiaire de notre ami le professeur Ladame, de Genève, — s'il y a quelque obscurité dans le symbolisme d'Ibsen, veuillez vous souvenir que, chez lui, le symbole n'est pas une allégorie. C'est simplement un fait de l'existence fourni soit par l'observation directe, soit par l'imagination nourrie de réalité et présenté de façon à nous suggérer une idée ou un enchaînement d'idées. C'est aussi le monde réel conçu, contemplé et rendu sur la scène comme l'image d'un monde moral qui est celui de la vérité permanente, alors que toutes ces images ne sont que fugitives Cela ne dispense nullement le poète de les montrer exactement telles qu'il les voit de ses yeux d'analyste autant que de penseur. Il estime même qu'à ce prix seulement il arrivera à communiquer aux autres les pensées que les choses vues évoquent en lui-même. »

Deux exemples à l'appui de notre opinion.

Dans *Maison de Poupée*, Ibsen a représenté Nora, son principal personnage, sous les traits d'une femme jeune, jolie, mais frivole, étourdie, capricieuse, dépensière, menteuse au besoin, imprévoyante jusqu'à l'imprudence grave, eu un mot une sorte de poupée sans cervelle, voire même, comme a dit le Dr Geyer (1), une hystérique. Mais si on examine de près et à fond cette femme, on s'aperçoit que son détraquement n'est qu'apparent ou plutôt qu'il n'est qu'un des traits du symbole qu'elle représente.

En réalité Nora, pour sauver à tout prix la santé de son mari, qu'elle aime, a emprunté de l'argent, sans regarder aux conditions et aux moyens. Depuis des années, abritée sous son gaspillage, elle économise sou à sou et travaille même en cachette pour rembourser cette dette ignorée.

Mais le prêteur, qui sait que la malheureuse a apposé elle-même sur le billet la signature de son père, à ce moment moribond, la menace, si elle ne lui fait pas conserver sa place compromise, de tout révéler à son mari.

Après trois jours passés par Nora dans une anxiété mortelle, dissimulée sous une gaieté forcée, Helmer apprend tout en effet. Et devant tant d'amour et de dévouement, au lieu de l'explosion de reconnaissance qu'elle attendait, il n'a pour elle que des paroles dures et indignées.

(1) Dr Geyer : *Étude médico-psychologique sur le théâtre d'Ibsen.* (Thèse de doctorat en médecine, Paris. Naud, 1902).

Quelque chose se brise en Nora et, désabusée, révoltée contre ce monde de conventions sociales qu'elle aperçoit enfin, elle part, peut-être à tout jamais, en tout cas « jusqu'à ce que, par le plus grand des prodiges, Helmer et elle se soient tranformés à tel point que leur union devienne un vrai mariage ».

Le procès du mariage tel qu'il est, la simple juxtaposition de deux vies, et l'indication de ce qu'il devrait être, une fusion complète de deux individus, tel est le sujet traité par Ibsen. Quant aux irrégularités de caractère de Nora, elles ne sont guère là que l'accessoire et même qu'un argument de plus en faveur de la thèse de l'auteur, la jeune femme étant surtout victime de cette éducation mal comprise qui a fait exclusivement d'elle, suivant sa propre parole, *la poupée* de son père d'abord, ensuite celle de son mari.

Nous trouvons la même situation, plus marquée encore, dans le dernier des drames d'Ibsen : *Quand nous nous réveillerons d'entre les morts*, celui où le dramaturge danois a poussé le plus loin le côté mystérieux de son symbolisme.

A prendre les choses au pied de la lettre, l'héroïne Irène est une aliénée qui, autant qu'on puisse deviner ses vagues paroles, a dû être enfermée longtemps dans une cellule d'asile à la suite du meurtre de son mari et qui voyage maintenant, suivie et surveillée sans cesse par une diaconesse garde-malade ayant une camisole de force dans sa malle : elle l'a vue.

De fait, Irène semble avoir à la fois des hallucinations, chacune de ses paroles « lui étant soufflée à l'oreille », et du délire, car elle répète qu'elle est morte et que Rubek est mort aussi ; ce qui fait dire à M. Geyer qu'elle est atteinte du « syndrome de Cotard, » à savoir d'un état de mélancolie anxieuse chronique avec délire de négation.

Cela est possible à la rigueur, bien que, dans cette hypothèse, le tableau clinique tracé par Ibsen ne soit guère exact et digne de lui.

Mais Irène est autre chose qu'un cas de délire de négation. Elle représente l'être de beauté, de jeunesse et de vie qui se voue à l'artiste et dont celui-ci reçoit son inspiration.

Incomprise par Rubek qui a laissé s'étioler son âme, ne copiant d'elle que sa sculpturale nudité, elle est partie et a plongé son inassouvissement dans la fange, le crime et la folie. Maintenant, revenue à elle en partie, elle appelle le temps d'autrefois *celui où elle vivait* et le temps d'aujourd'hui, depuis l'envolement de ses rêves, *celui de sa mort*.

Ce que dit là Irène n'est donc, me semble-t-il, qu'au figuré. Elle appelle mort la vie sans âme et sans passion.

Et comme l'artiste et elle, essayant de revenir en arrière, veulent, « avant de regagner leur tombe », ainsi que dit Rubek lui-même, « vivre en une seule fois la vie jusqu'au fond, non dans la pénombre, dans l'horreur du linceul humide qui les enveloppe en bas, mais dans la splendeur lumineuse des sommets, sur les cimes de l'oubli », ils sont entraînés par une avalanche et engloutis dans l'abîme.

Il est évident que les mots de *mort* et de *tombe*, dans la bouche d'Irène comme dans celle de Rubek, traduisent ici une image plutôt qu'un délire et, de même que l'ascension aux sommets et la chute finale, sont surtout les manifestations symboliques de la pensée de l'auteur.

Les prendre dans leur sens rigoureux et conclure qu'Irène est atteinte du « syndrôme de Cotard » parce qu'elle déclare qu'elle est morte et qu'elle l'a été, c'est, on le voit, ne tenir compte que du symptôme délirant, là où il y a tout au moins symptôme et symbole confondus.

Voilà je crois comme il convient de comprendre Ibsen et d'apprécier, dans leurs significations multiples et complexes, les anomalies et singularités des personnages qu'il a créés.

Toutes les données psychiâtriques du théâtre d'Ibsen ne sont pas cependant à ce point obscures et difficiles à saisir. Il en est qui sont parfaitement claires et que le poète, visiblement porté vers elles par son goût de l'observation philosophique et médicale, a nettement exposées avec un sens scientifique parfait. Certaines de ces données, comme celles relatives à l'hérédité morbide, à l'impuissance et au doute des neurasthéniques, à la mobilité fantasque, capricieuse et à la jalousie des hystériques, à l'attente anxieuse, à l'angoisse, aux obsessions et aux tics des grands nerveux, à la vanité, aux idées de supériorité et d'inventions méconnues, à la moralité des dégénérés, aux manifestations hallucinatoires et impulsives de la grossesse et de la puberté, sont notées par lui en traits brefs et décisifs. Quelques autres, qui l'intéressaient sans doute davantage, se trouvent traitées dans plusieurs pièces sous des formes diverses et de façon plus détaillée et plus complète.

De ce nombre, deux nous paraissent surtout à retenir : celle de l'*alcoolisme* et celle de la *contagion mentale*.

La contagion mentale, c'est-à-dire l'influence suggestionnante d'un esprit sur un autre, dominante parfois au point de l'amener à toutes sortes de pensées, de croyances et d'actes plus ou moins logiques et sensés, en particulier au suicide, tel est visiblement l'un des thèmes favoris d'Ibsen qui nous en montre des exemples dans presque toutes

ses pièces : dans *Solness le Constructeur*, où Solness, poussé par Hilde, qui croit à la communication de la pensée à distance, monte, malgré son vertige des hauteurs, au sommet de la tour nouvelle, d'où il tombe et s'écrase ; dans *le Canard sauvage* où la jeune Edwige, à l'instigation de Grégoire Werlé, tue le pauvre canard, puis se tue elle-même ; dans *Hedda Gabler*, où Loevborg, dominé par l'infernale névrosée Hedda, se remet à boire et se suicide, oubliant de le faire *en beauté*, comme elle le voulait ; dans *le petit Eyolf* où ce malheureux enfant, fasciné par *la femme aux rats*, la suit jusqu'au bord de la mer où il se jette et se noie inconsciemment; dans *Rosmersholm* enfin où Rébecca, persuadée par Rosmers, se précipite avec lui dans l'étang, à l'endroit même où s'est noyée Mme Rosmers, dont le souvenir les hante. Cette influence suggestive qui se traduit ainsi soit par des actes individuels, soit par des actes en commun, tels que le suicide à deux, va même, dans *Brand*, jusqu'à s'exercer sur des foules, entraînées par l'ardeur et l'éloquence mystiques de cette sorte de prophète exalté. Il y a là, ainsi que l'a fort bien remarqué Geyer, une fort belle page dramatique, tout à fait en harmonie avec ce que l'on sait et de la psychologie des foules, et de l'influence entraînante, sur les masses, des illuminés.

L'alcoolisme est figuré par Ibsen sous les types les plus variés : ivrognes endurcis comme le Dr Relling, le candidat en théologie Molvig et le vieil Eckdal du *Canard sauvage ;* alcooliques chroniques et vagabonds, comme Peer Gynt ou comme Ulrich Brendel de *Rosmersholm ;* alcooliques guéris mais rechutant comme Loevborg, déjà cité ; alcooliques héréditaires enfin, comme Oswald, des *Revenants.*

Il nous faut nous arrêter un instant sur cette dernière pièce, car c'est celle où Ibsen a le mieux posé le problème au point de vue à la fois scientifique et social.

Mme Alving est la veuve d'un chambellan qui, jusqu'à sa dernière heure, s'est honteusement livré à la boisson et à la débauche, mais dont elle a sauvé la mémoire en tolérant et en dissimulant à domicile ses tristes orgies. Dès que son fils fut en âge de comprendre, elle l'envoya à l'étranger, l'entretenant par ses lettres dans le culte et l'adoration de son père et aujourd'hui Oswald, devenu peintre, est de retour.

Et voilà que, comme son père, il se montre buveur et que, comme lui, il serre de près la jeune servante de la maison qui l'écarte juste à l'aide des mêmes mots dont se servit sa propre mère autrefois vis-à-vis du chambellan ; si bien que Mme Alving, devant cette si complète résurrection atavique, s'écrie épouvantée : « Des revenants ! Le couple du jardin d'hiver qui revient. »

La pauvre mère n'est pas au bout de ses peines. Elle apprend bientôt que son Oswald est un malade, que tout jeune encore, il est brisé d'esprit, fini, sujet à des maux de tête qui le serrent comme dans un étau, de la nuque au sommet ; que lorsqu'il veut travailler, c'est comme si ses facultés lui manquaient, comme si toute sa force était paralysée ; il ne peut pas se concentrer et arriver à des images fixes ; tout tourne autour de lui comme s'il avait le vertige.

En présence de cet état, tableau achevé de la neurasthénie cérébrale, il consulte un médecin qui devinant la vérité, lui dit : « Il y a en vous depuis votre naissaace quelque chose de vermoulu » et ajoute : « Les péchés des pères retombent sur les enfants. »

Et il navre sa mère en lui apprenant que tout cela est l'effet d'une maladie qui est là, au cerveau, une maladie qui le guette, dont il a déjà eu un accès là-bas, et que, depuis, il vit dans une indicible épouvante, dans une angoisse horrible qui l'étreint le jour, et la nuit, le tient éveillé.

Finalement il lui confesse qu'il s'est procuré douze paquets de morphine et il la supplie, quand viendra la nouvelle crise, de lui rendre le service de l'achever... A la dernière scène la crise a lieu et la toile tombe sur les affres de la mère, désespérée.

Il n'est pas possible, on le voit, de mettre à la scène, de façon plus dramatique et plus saisissante, le problème de l'hérédité morbide. Aussi le drame d'Ibsen laisse-t-il loin derrière lui tout ce qui a été tenté jusqu'ici à ce sujet, notamment la fameuse pièce l'*Évasion*, de Brieux, qui n'est guère qu'une théorie excessive et tendancieuse des théories médicales de l'hérédité.

Dans Ibsen, non seulement le problème est posé aussi sobrement qu'exactement, mais encore l'exemple choisi est, scientifiquement, des plus typiques. Oswald est, de par son origine, un cérébral, porté aux mêmes entraînements que son père et souffrant déjà d'un épuisement nerveux qui le vide et l'angoisse en lui présageant l'imminence de l'incurable mal prochain.

Maintenant, quel est ce mal sans remède qu'Ibsen s'est borné à nous laissé entrevoir et auquel sert de prélude ou de phase pré-organique le long état neurasthénique qu'il nous a montré ? Est-ce, comme il est permis de le penser, la paralysie générale ? Est-ce l'épilepsie ? Est-ce autre chose ? Il est difficile, sur les données de la pièce, de l'indiquer.

Pour ma part, je serais volontiers porté à croire que l'auteur n'a pas voulu le préciser lui-même, cela n'étant pas absolument nécessaire à sa démonstration. Aussi suis-je d'avis de ne pas pousser plus

loin, à cet égard, les commentaires et de ne pas discuter en détail les signes de la crise finale qui, s'il fallait les rapporter à un état pathologique défini, prêteraient trop à la contestation.

V. — Résumé et Conclusions

Il nous faut maintenant, en terminant, essayer de tirer des pages qui précèdent quelques réflexions générales, sinon quelques conclusions.

Et d'abord, il est remarquable de constater avec quelle fréquence, mais aussi avec quel art et quelle variété les grands dramaturges dont nous venons de parler ont porté la folie au théâtre.

Si nous les comparons les uns aux autres à ce point de vue, nous voyons que, d'une façon générale, les tragiques grecs ont surtout peint la folie hallucinatoire avec visions terrifiantes, impulsions homicides et amnésie, c'est-à-dire la folie des intoxications : que Shakespeare, plus varié, a mis en scène à la fois la psychose, sous la forme agitée et confuse, et la névrose, sous la forme de neurasthénie pessimiste et d'obsession somnambulique hystérique ; que Ibsen, enfin, a composé une véritable galerie non pas de fous, mais d'anormaux, répondant aux principaux types de la dégénérescence mentale.

Or, s'il est vrai que les œuvres d'art et en particulier de la littérature soient les plus fidèles témoins de leur époque, dont l'état d'esprit, les goûts, les mœurs et la pathologie même s'y trouvent, pour ainsi dire, comme reflétés, on peut présumer, sans trop s'avancer, que les troubles psychopathiques prédominants au théâtre doivent correspondre aux formes maladives du dehors à ce moment les plus caractéristiques.

Ce rapport est incontestable en ce qui concerne Ibsen et le temps présent, car, qu'on le veuille ou non, nos sociétés névrosées sont infestées aujourd'hui de ces déséquilibrés mystiques, humanitaires, inventeurs, réformateurs, anormaux, pervers, instables, impulsifs, comme on en trouve à chaque pas dans l'œuvre ibsénienne : d'une exaltation assez intelligente souvent pour mener les individus et les foules : parfois même d'une duplicité assez géniale pour bâtir une fortune sur le mensonge et le néant, et occuper pendant des années, en aveuglant et trompant tout un monde, un des plus hauts degrés de l'échelle sociale.

Il est donc croyable et même certain, car nous en avons d'autres

preuves, que les folies d'intoxication et en particulier le délire de l'ivresse étaient fort répandus dans les vieilles cités helléniques et que, du temps de Shakespeare, à côté des folies à forme maniaque, se manifestaient déjà fréquemment et sous le même aspect qu'aujourd'hui, le pessimisme de la neurasthénie mentale et l'obsession somnambulique de l'hystérie.

Constatation d'autant plus intéressante que c'est, à défaut d'ouvrages médicaux contemporains suffisamment précis, le théâtre qui nous la fournit, jetant ainsi une lueur plus claire sur ce que fut la pathologie de l'esprit dans ces civilisations disparues.

Nous avons déjà vu combien les descriptions psychiatriques de nos grands dramaturges étaient médicalement exactes. Cette exactitude qui dénote de leur part une science et un souci de la vérité à donner en exemple à bien des réalistes d'aujourd'hui ne va pas cependant, jusqu'à la servilité complète.

Ces profonds psychologues du théâtre n'ont pas hésité, tout en restant vrais, à adapter aux besoins de la perspective scénique les détails de leurs tableaux de la folie et, par-dessus tout à fondre celle-ci, indissolublement, dans l'action tragique représentée.

Avec eux, la folie, bien que préparée à l'avance peut-être par des dispositions innées, naît surtout du choc moral, des entrailles d'une des fortes passions humaines : l'impiété, la jalousie, la vengeance, l'ambition, le remords ou l'amour. Avec eux aussi, cette folie vit non plus isolée, indépendante, mais intimement liée au drame dont elle accentue, par ses conséquences, le côté tragique. Avec eux enfin, les émotions qu'elles suscite nous viennent non pas tant d'elle-même que des situations du milieu ambiant. Ce qui nous touche, dans les scènes de la folie d'Oreste, ce n'est point son délire et ses hallucinations ; c'est la piété fraternelle d'Électre ou de Pylade penchés sur lui, essuyant doucement son visage livide et le protégeant tendrement contre sa propre inconscience ; chez Hercule, ce n'est point son accès de fureur hallucinatoire, auquel d'ailleurs nous n'assistons pas, c'est le tableau du héros sortant de son rêve sanglant aux côtés des cadavres de sa femme et de ses enfants qu'il a égorgés et devant son vieux père et son ami Thésée désespérés, mais pleins de pitié pour cette lamentable infortune; chez Hamlet, c'est que de sa fausse folie et sa perplexité hésitante vont sortir l'égarement touchant d'Ophélie, l'indignation mêlée de pitié du héros contre sa mère, puis le meurtre du roi assassin ; chez lady Macbeth, c'est que l'obsession somnambulique et la vision de la tache sanglante sont les évocateurs poignants du crime et du remords ; dans *les Revenants*, enfin,

pour ne citer que cette pièce d'Ibsen, ce qui nous émeut, ce n'est point qu'Oswald se met à boire, courtise la servante ou accuse de la céphalée ; c'est que, au fur et à mesure qu'apparaissent ces signes, révélateurs de l'hérédité fatale, la mère angoissée, atterrée, souffre mille morts et nous fait souffrir avec elle. Le drame n'est pas dans le cerveau d'Oswald et dans sa neurasthénie ; il est dans le cœur de sa mère et c'est de ce cœur qu'il vient au nôtre nous frapper.

Cette nécessité au théâtre d'incorporer la folie à une action vivante et de demander à celle-ci, non à l'autre, l'émotion des spectateurs, n'a pas été et n'est pas toujours bien comprise de certains auteurs contemporains, préoccupés avant tout de la mise en évidence de leurs tableaux délirants.

Voici, par exemple, dans la pièce *l'Assommoir*, l'accès de délire alcoolique aigu de Coupeau, pour la description duquel Zola s'est documenté aux meilleures sources. Coupeau, alcoolique chronique, sorti une fois encore de Sainte-Anne, à peine de retour chez lui, se met à boire une bouteille d'eau-de-vie. Aussitôt, le voilà pris de delirium tremens : il voit des chalets, des illuminations, des ballons rouges, des fontaines, des cascades, entend la musique d'une fête ; puis il se croit poursuivi par des traîtres, des gredins qui cherchent à le vexer et que furieux il veut démolir lorsqu'il tombe et se roule à terre, se sentant brûler ; ensuite il voit des rats qui l'assaillent, qui grimpent à ses jambes, dévorent sa main ; enfin, apercevant derrière sa femme l'homme qui la poursuit, il écume, paraît se battre avec lui, s'imagine être gravement blessé, nageant dans son sang et finalement tombe comme une masse et meurt.

Au point de vue psychiâtrique, cette reproduction du délire alcoolique hallucinatoire est assez fidèle bien qu'elle n'échappe pas, pour si naturaliste qu'ait voulu être l'auteur, à certaines invraisemblances forcées. Ainsi, pour n'en citer qu'une, Coupeau énumère et détaille à haute voix, au fur et à mesure qu'elles se produisent, les différentes scènes de ses visions ; or, dans la réalité, l'alcoolique fuit, se débat ou lutte vis-à-vis des êtres fantastiques qui lui apparaissent, mais sans indiquer à chaque fois le thème hallucinatoire, sans dicter, pour ainsi dire, sa propre observation ; il vit son rêve imaginaire, mais ne le parle pas, de sorte que, pour être cliniquement vrai, Coupeau eût dû *mimer* et non *conter* ses hallucinations.

Imparfaite médicalement, la folie de Coupeau nous laisse en outre absolument froids et si la salle est secouée parfois par le jeu violent et outré de l'artiste, elle ne s'émeut en rien, en revanche, de la cinématographie pathologique qui se déroule aux yeux du buveur ; et

cela parce qu'elle est banale, quelconque et à peu près étrangère à une action dramatique.

Dans l'*Assomption de Hannele Mattern*, de Gérard Hauptmann, donnée au théâtre Antoine, en février 1894, une fillette s'est jetée à l'eau parce que son père la battait. Repêchée, elle est là, couchée dans son lit, au milieu d'une obscurité profonde et nous assistons aux visions objectivées de ses rêves. Voici un cercueil qui, spontanément, s'éclaire d'une lumière verte. Nous y voyons l'enfant qu'on y a couchée. Des anges volètent dans la chambre, faisant des taches blanches sur la nuit noire. La sœur qui tire le corps de son cercueil pour le vêtir d'une robe blanche, laisse tomber son vêtement noir et prend l'aspect de la mère que l'enfant a voulu rejoindre au ciel en s'allant noyer ; le maître d'école qui l'aide dans cette besogne se métamorphose lui-même et devient Jésus-Christ, le front auréolé d'un nimbe. Un cordonnier, sorte de gnome bizarre, apporte des chaussures et se met à danser.

La scène hallucinatoire est ici plus vraie, puisque la malade y assiste en dormant, sans nous la conter, bien qu'il eût fallu, si l'on prétend à l'entière réalité médicale, qu'elle fût seule à voir les personnages de son rêve ou que ceux-ci ne nous apparussent pas tout au moins avec les ficelles qui les font mouvoir, « méchant truquage de mise en scène fantomatique », comme disait Sarcey (1), qui ne pouvait souffrir ce genre de spectacle.

Mais malgré tout, les visions oniriques d'Hannele Mattern, si bien figurées qu'elles soient, ne forment qu'une curiosité et ne nous donnent pas le frisson que nous eussions ressenti si, à côté de cette enfant qui délire, une mère, une sœur, un père nous avaient montré leur angoisse et leur douleur.

Que l'on place maintenant, en regard de ces compositions naturalistes et savantes, une des vieilles tragédies grecques où se montre précisément le même délire hallucinatoire d'intoxication, celle d'*Oreste*, d'*Ajax* ou d'*Hercule furieux*. L'émotion éprouvée est ici des plus intenses parce que la folie, aussi exacte que partout ailleurs, sinon plus, loin d'être un pur épisode scénique, fait au contraire partie intégrante du drame auquel elle se rattache par les liens les plus étroits.

Et voilà pourquoi, en résumé, les auteurs qui veulent représenter les troubles de l'esprit doivent viser non seulement à la vérité clinique, mais à la fusion harmonique de cette vérité, au moins relative avec l'essence même du sujet.

(1) Fr. Sarcey : *Trente ans de théâtre*, tome VII et dernier, 1902.

Et voilà pourquoi aussi quand nous, médecins et spécialistes, nous apprécions une pièce où figure la folie, nous devons la juger non comme une œuvre technique, avec la sévérité de nos classifications et de nos terminologies, mais comme une œuvre dramatique, faite d'émotion en même temps que d'observation.

Je suis de ceux qui pensent que les questions médicales, celles surtout relatives à la folie, ne doivent être abordées au théâtre qu'à bon escient et que, sous prétexte de « tranches de vie », on fait aujourd'hui un véritable abus de thèses et d'exhibitions pathologiques dont beaucoup ne sont guère au-dessus des inventions des romans-feuilletons.

Mais je comprends très bien qu'un auteur veuille emprunter à la folie les fortes impressions qu'elle inspire et les enseignements sociaux qu'elle comporte, car le théâtre, qui est une école publique de moralisation et de progrès, a le droit de n'être étranger à rien. Je lui demande simplement, renonçant à l'utopie d'une exactitude scientifique absolue. impossible autant qu'inutile à réaliser, d'éviter la dissertation médicale et de composer avec art une pièce humaine et vraie tout à la fois.

En cela comme en beaucoup de choses, les anciens lui pourront servir de modèle et d'exemple: car, en vérité, on reste confondu d'admiration devant les magnifiques drames, débordants de vie et de vérité qu'ils ont créés, avec leurs immortelles figures de fous, à une époque cependant où la science était loin de leur fournir, sur la matière, les précieuses données que nous possédons aujourd'hui.

Quant à nous, médecins aliénistes, nous devons saluer une fois de plus ces grands génies et nous enorgueillir de ce que la médecine mentale, à laquelle nous appartenons, en dehors de son importance scientifique et sociale de premier ordre, porte en elle encore assez d'éléments dramatiques pour avoir été de tout temps mise à la scène et pour lui avoir fourni quelques-uns des chefs-d'œuvre qui honorent le plus l'humanité.

E. Régis

Professeur de Psychiatrie à l'Université de Bordeaux.

(Ce discours a paru dans le numéro du 1er octobre de la *Revue*, ancienne *Revue des Revues*.

PHYSIO-PSYCHOLOGIE DES RELIGIEUSES

LES RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL

Quatrième série de cinq observations

par le Dr Charles Binet-Sanglé
professeur à l'École de psychologie de Paris.

(Suite.)

Richard de Normandie II eut deux enfants, dont Robert de Normandie dit le Diable.

A son avènement, Robert le Diable, mort en 1035, fut excommunié par son oncle Robert de Normandie, archevêque de Rouen, qui dans la suite se réconcilia avec lui, et conclut la paix de la Normandie et de la Bretagne. En 1033, il entreprit un pélerinage à Jérusalem pour la rémission de ses péchés.

Son fils Guillaume de Normandie (14 octobre 1017-9 septembre 1082, cinquante-neuf ans) ayant épousé, malgré les canons, Mahaud de Flandre, sa parente à un degré prohibé par l'Église, le pape Gérard (Nicolas II) refusa de sanctionner son mariage. Mais en 1059 (trente-deux ans), le conseiller intime de Guillaume, Lanfranc, prieur de l'abbaye du Bec, gagna sa cause auprès du pape. Peu après Harold, chef anglo-saxon, qui lui avait promis de l'aider à obtenir le royaume d'Angleterre, s'en étant lui-même emparé, Guillaume de Normandie lui fit rappeler le serment prêté « sur les bons et saints reliquaires ». Lors de la conquête de ce pays, à la bataille d'Hastings, il s'écriait : « Avec l'aide de Dieu, je vaincrai ! » Après la conquête il laissa l'Angleterre à la garde de son frère Eudes de Normandie, évêque de Bayeux, revint dans sa province et distribua aux monastères de l'or et des objets précieux. Il fit emprisonner Eudes de Normandie, qui, sous prétexte

d'aspirer à la papauté, levait une armée et recueillait de l'argent Pendant une campagne contre Philippe Ier, roi de France, il se blessa et fut soigné au couvent de Saint-Gervais. Quelques temps avant sa mort, il distribua des trésors aux églises de ses domaines, et mourut dévotement, les mains jointes, en murmurant une prière. Il fut inhumé à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen.

Sa femme, Mahaud de Flandre, descendait de Baudouin de Flandre Ier.

Baudouin de Flandre Ier épousa en 863 Judith de France, fille du roi Charles II, dont j'ai déjà parlé, et mourut en 877 ou 879. Il en eut deux enfants, dont Baudouin de Flandre II, qui épousa Estrude d'Angleterre.

Estrude d'Angleterre descendait d'Ethelwurf, roi des Anglo-Saxons, mort en 858.

Ethelwurf passait pour avoir reçu les ordres sacrés. En 855, il fit un pélerinage à Rome, fut reçu par le pape Benoît III et fit de nombreuses offrandes à l'Église romaine. Il conféra plusieurs privilèges aux églises de son royaume.

Il eut quatre enfants, dont Albert dit le Grand (849-28 octobre 901, cinquante-deux ans).

En 851 (cinq ans), Albert le Grand fut envoyé à Rome auprès du pape Léon IV, qui le couronna roi. En 885 (trente-six ans), il s'attacha comme directeur d'études le prêtre gallois Asser. Il s'entourait d'évêques, dont l'un se tenait toujours à portée de sa voix. Il composa un recueil de maximes et de passages tirés de l'Écriture sainte et des auteurs profanes, traduisit les *Soliloques* d'Aurelius Augustinus (saint Augustin), le *Livre de la règle pastorale* de saint Grégoire 1er, et l'*Histoire ecclésiastique de la nation anglaise* de Béda dit le Vénérable. Il engendra Estrude d'Angleterre.

Du mariage de Baudouin de Flandre II et d'Estrude d'Angleterre naquirent trois enfants, dont Atulfe de Flandre, qui usurpa l'abbaye de Saint-Bertin sous prétexte qu'il en était avoué, et Arnoul de Flandre Ier.

Arnoul de Flandre Ier (871-963, quatre-vingt-douze ans) épousa en 934 (soixante-trois ans) Alix de Vermandois, morte en 960, sœur de Hugues de Vermandois, archevêque de Reims.

Son arrière-petit-fils, Baudouin de Flandre IV, épousa Ogive de Luxembourg.

Ogive de Luxembourg descendait de Sigefroi de Luxembourg Ier.

Sigefroi de Luxembourg Ier, mort après 997, eut huit enfants parmi lesquels Henri de Luxembourg Ier, mort sans postérité en 1025, Sigefroi de Luxembourg II, mort sans alliance, Théodore de Luxembourg, évêque de Metz, mort en 1047, Adalbéron de Luxembourg, prévôt de l'église Saint-Paulin de Trèves, et Frédéric de Luxembourg Ier.

Frédéric de Luxembourg Ier eut huit enfants, parmi lesquels Henri de Luxembourg II, mort sans enfants en 1047, Adalbéron de Luxembourg III, évêque de Metz, mort en 1072, Ode de Luxembourg, abbesse de Lunéville, et Ogive de Luxembourg femme de Baudouin de Flandre IV.

Du mariage de Baudouin de Flandre IV et d'Ogive de Luxembourg naquit Baudouin de Flandre V, dit *le Pieux*. Il épousa Adèle ou Alix de France, fille de Robert Ier, roi de France, et de Constance d'Arles, dont j'ai déjà parlé. Adèle ou Alix de France, devenue veuve, alla à Rome recevoir le voile de religieuse des mains du pape Anselmo Badagio (Alexandre II), et finit ses jours en 1079 au monastère de Messines près d'Ypres.

Elle eut de Baudouin de Flandre V cinq enfants parmi lesquels, Eudes de Flandre, archevêque de Trèves, qui vivait en 1080, Henri de Flandre, qui fut destiné à l'Église, et Mahaud de Flandre, femme de Guillaume de Normandie.

Guillaume de Normandie et Mahaud de Flandre eurent neuf enfants parmi lesquels, Cécile de Normandie, abbesse de la Trinité de Caen, morte en 1127, et Adèle de Normandie, qui épousa Étienne de Champagne.

Étienne de Champagne et Adèle de Normandie eurent sept enfants, parmi lesquels Henri dit Eudes de Normandie, évêque de Vinchester, mort en 1171, et Thibaud de Champagne IV.

Thibaud de Champagne IV fit de grandes donations aux églises, mourut le 10 août 1152, et fut enterré dans l'abbaye de Lagni. Il eut onze enfants parmi lesquels, Guillaume de Champagne, cardinal et archevêque de Reims, mort le

9 octobre 1202, Marie de Champagne qui, devenue veuve, se fit religieuse à l'abbaye de Fontevrault, Marguerite de Champagne, religieuse au prieuré de Fontaine, et Henri de Champagne Ier.

Henri de Champagne Ier fit comme son père de grandes donations aux églises, et mourut le 17 mars 1182. Il épousa Marie de France (1130-11 mars 1198, soixante ans), fille de Louis VII, roi de France.

Louis VII (1121-18 septembre 1180, cinquante-neuf ans) était le fils de Louis VI et d'Alix de Savoye, dont j'ai déjà parlé. En 1131 (dix ans), il fut sacré à Reims par le pape Grégorio de Papi (Innocent II). Vers 1142, il refusa l'investiture temporelle à Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges, auquel le pape avait envoyé le pallium malgré son opposition, et celui-ci jeta l'interdit sur ses terres. A cette occasion il entra en guerre avec Thibaud de Champagne IV et, en janvier 1143 (vingt-deux ans), ses troupes mirent le feu à l'église de Vitry. En 1144 (vingt-trois ans), il résolut de faire une croisade pour expier l'incendie de cette église et s'acquitter d'un vœu. En 1145 (vingt-quatre ans), il rendit son dessein public à la cour plénière de Bourges. Le 31 mars 1146 (vingt-cinq ans), il prit la croix. Le 8 juin 1147 (vingt-six ans), il reçut du pape Bernardo Paganelli (Eugène III) l'oriflamme, la panetière et le bourdon. Le 29 juillet 1149 (vingt-huit ans), en revenant de la Terre sainte, il alla rendre visite au pape qui le retint deux jours. Le 21 mars 1152 (trente et un ans), il fit prononcer son divorce avec Éléonore d'Aquitaine par le concile de Beaugency. En 1154 (trente-trois ans), il fit un pélerinage à Saint-Jacques de Compostelle. En 1155 (trente-quatre ans), il contraignit le comte de Nevers à rétablir l'abbé de Vezelay dans ses droits. En 1159 (trente-huit ans), il envoya l'archevêque de Reims attaquer la Normandie, conclut la paix avec l'Angleterre grâce à la médiation de l'Église, et songea à entreprendre une croisade contre les Maures d'Espagne. En 1160 (trente-neuf ans), il fit connaître au concile de Beauvais la décision prise par l'Église de France en faveur de l'élection du pape Rolando Bandinelli (Alexandre III). En septembre 1162 (quarante et un ans), il donna asile à ce pape

et lui fit une réception solennelle. La même année, il fit un pélerinage à la Grande-Chartreuse. En 1163 (quarante-deux ans), il prit la défense de l'Église contre les comtes d'Auvergne et du Velay. En 1165 (quarante-trois ans), il intervint en faveur du chapitre de Saint-Martin de Tours contre les bourgeois de Châteauneuf, donna asile à Thomas Becket, primat d'Angleterre, et se porta comme médiateur entre lui et son roi. En 1166 (quarante-cinq ans), il marcha contre le comte de Chalon-sur-Saône qui persécutait l'église de Cluny. En 1177 (cinquante-six ans), il marcha sur Laon dont l'évêque avait détruit la commune de Laonnois, et s'empara des territoires épiscopaux. En août 1179 (cinquante-huit ans), il fit un pélerinage au tombeau de Thomas Becket à Canterbury. Le 1er novembre de la même année. il fit célébrer à la cathédrale de Reims le couronnement de son fils. Il fut inhumé dans l'abbaye de Bordeaux qu'il avait fondée.

Sa femme Éléonore d'Aquitaine descendait de Gui-Geoffroy dit Guillaume d'Aquitaine VIII, qui combattit contre les Sarrasins et fut enseveli dans l'église de Moustier-Neuf.

Son fils Guillaume d'Aquitaine IX (22 oct. 1071-10 fév. 1127, cinquante-six ans) partit pour la Terre-Sainte en 1101 (trente ans). En 1162 (trente et un ans), il assista aux fêtes de Pâques à Jérusalem. En 1103 (trente-deux ans), il fut excommunié à cause de ses désordres. Il fut enseveli au monastère de Moustier-Neuf. Il avait épousé Philippe de Toulouse.

Philippe de Toulouse descendait de Guillaume de Toulouse III, dont j'ai déjà parlé. Le petit-fils de celui-ci, Guillaume de Toulouse IV dit le *Très Chrétien*, « s'appliqua principalement à faire fleurir la religion dans ses états (1) », fit de grandes libéralités aux églises et réforma le clergé. Il mourut en 1093. Il perdit tous ses enfants mâles et ne laissa qu'une fille, Philippe de Toulouse.

Du mariage de Guillaume d'Aquitaine IX et de Philippe de Toulouse naquit Guillaume d'Aquitaine X (1099-9 avril 1137, trente-huit ans). Celui-ci fit un pélerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. En 1131 (trente-deux ans), il embrassa le parti

(1) Dictionnaire de Moréri.

de l'antipape Pierre de Léon (Anaclet II). En 1135 (trente-six ans), Bernard Tescelin (saint Bernard) le contraignit à se ranger à l'obédience du pape Gregorio de Papi (Innocent II). Sa fille était Éléonore d'Aquitaine.

Du mariage de Louis VII et d'Éléonore d'Aquitaine naquit Marie de France.

Du mariage d'Henri de Champagne Ier et de Marie de France naquirent quatre enfants, dont Henri de Champagne II.

Henri de Champagne II fit de grandes donations aux églises, surtout à celle de Troyes après l'incendie de 1188. En 1190, il s'embarqua pour la Terre Sainte. En 1193, il prit part à la quatrième croisade. Il devint roi de Jérusalem et épousa Isabelle d'Anjou.

Isabelle d'Anjou descendait de Foulques d'Anjou III, fils de Geoffroi d'Anjou Ier, dont j'ai déjà parlé.

Foulques d'Anjou III, mort le 23 juin 1040, fit trois voyages à Jérusalem et fut inhumé dans l'église de Loches qu'il avait fait bâtir.

Il eut deux enfants. L'un, Geoffroi d'Anjou II, fonda les abbayes de la Trinité de Vendôme et de Saint-Pierre d'Angers, fit de grands biens à celles du Roncerai, de Saint-Serge et de Saint-Nicolas d'Angers et mourut sans enfants. L'autre était Ermengarde d'Anjou, grand-mère de Foulques d'Anjou V, qui mourut en Terre Sainte, le 13 novembre 1142.

Foulques d'Anjou V eut d'un premier mariage quatre enfants dont Mathilde d'Anjou, qui, après la mort de son mari, se fit religieuse à Fontevrault et en devint abbesse.

Il épousa en secondes noces Malisande, fille de Baudouin II.

Baudouin II fut couronné roi de Jérusalem le jour de Pâques de 1118, et guerroya contre les musulmans. Il était, dit Guillaume de Tyr (12,4) « religieux, pénétré de la crainte de Dieu, tellement assidu à la prière qu'à force de génuflexions et de proternements, ses genoux et ses mains en avaient contracté des durillons ».

Foulques d'Anjou V et Malisande eurent deux enfants dont Amauri d'Anjou Ier.

Amauri d'Anjou Ier (vers 1135-11 juillet 1173) devint roi de Jérusalem et combattit les musulmans. Il épousa Marie, nièce

de Manouèlle Komnène, empereur de Constantinople, et en eut Isabelle d'Anjou, femme de Henri Champagne II.

Henri de Champagne II et Isabelle d'Anjou eurent deux enfants dont Philippe de Champagne, femme d'Érard de Brienne II.

Érard de Brienne II et Philippe de Champagne eurent huit enfants, parmi lesquels Érard de Brienne III, mort en Terre-Sainte sans alliance, Sibylle de Brienne, abbesse de la Pitié de Rameru, et Marie de Brienne, femme d'Hugues de Conflans II.

Hugues de Conflans II eut de Marie de Brienne Hugues de Conflans III, et d'une seconde femme Eustache de Sommeville, chanoine de Paris et de Reims, qui vivait en 1295, et Isabelle de Conflans, morte en 1305 et « enterrée aux dominicains de Saint-Paul de Valenciennes, où se voit son épitaphe dans une verrière donnée par elle à la même église » (1).

Hugues de Conflans III eut d'un premier mariage six enfants parmi lesquels, Hélène de Conflans, abbesse d'Origni en 1315, et deux autres filles religieuses, d'un second mariage Jean de Conflans Ier.

Jean de Conflans Ier « transigea, en septembre 1332, avec les abbés et religieux d'Igni sur les prétentions qu'ils avoient dans sa terre de Vezilli », et « fit aveu et dénombrement d'une partie de la terre et seigneurie d'Armentières au chapitre de l'église cathédrale de Soissons, le 18 novembre 1362 » (2).

Son fils Jean de Conflans II eut deux enfants, Anne de Conflans, abbesse de Sainte-Claire de Reims en 1430, et Barthélemi de Conflans.

Barthélemi de Conflans eut cinq enfants, parmi lesquels Émeri de Conflans mort sans postérité, Jean de Conflans, chanoine de Soissons, mort le 22 décembre 1535, Jeanne de Conflans, religieuse à Andecies, et Jean de Conflans III.

Jean de Conflans III, mort avant le 24 octobre 1507, eut six enfants, parmi lesquels Gilles de Conflans, abbé de Saint-Crespin de Soissons et de Saint-Nicolas-aux-Bois, qui, étant allé à Rome, « obtint une bulle d'indulgences pour l'abbaye de Val-

(1) Dictionnaire de MORÉRI.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Chrétien, ordre de Prémontré au diocèse de Soissons, le 1er avril 1524 » (3), et Antoine de Conflans Ier.

Antoine de Conflans, mort le 18 avril 1546, eut quatre enfants parmi lésquels, Eustache de Conflans Ier, « homme froid et sage » (1), père d'Eustache de Conflans II.

Eustache de Conflans II, député de la noblesse du bailliage de Vermandois aux États de Blois en 1588, gouverneur de Saint-Quentin, ambassadeur extraordinaire en Flandre vers les archiducs, chevalier d'honneur de Marie de Médicis, lieutena t général des armées du roi, mort le 19 juin 1628, épousa Charlotte Jouvenel des Ursins. Celle-ci descendait de Jean Jouvenel.

Jean Jouvenel, mort le 1er avril 1481, épousa Michelle de Vitri, qui mourut le 12 juin 1456 « et fut enterrée dans une chapelle de Notre-Dame de Paris, que les chanoines et chapitre de cette église lui avoient accordée pour elle et sa postérité par lettres du 14 juin 1443 » (2).

Il en eut seize enfants parmi lesquels, Jean Jouvenel, né le 25 septembre 1387, mort jeune; Jean Jouvenel (1388-1473, quatre-vingt-cinq ans), évêque de Beauvais en 1432 (quarante-quatre ans), de Léon en 1444 (cinquante-six ans), archevêque de Reims en 1449 (soixante-et-un ans), qui sacra Louis XI en 1461 (soixante-treize ans), fut chargé avec quelques autres prélats par le pape Alfonso Borgia (Calixte III) d'informer de la sentence prononcée par les Anglais contre Jeanne d'Arc, présida un concile, et fut enterré dans la cathédrale de Reims; Denys Jouvenel, né le 19 février 1397, mort sans alliance; Guillaume Jouvenel, inhumé avec ses père et mère dans l'église de Notre-Dame de Paris ; Pierre Jouvenel, né le 13 juillet 1406, mort deux jours après; Pierre Jouvenel, né le 6 septembre 1407, mort sans alliance; Jacques Jouvenel (14 octobre 1410-12 mars 1456, quarante-six ans), archidiacre de Paris, archevêque de Reims en 1441 (trente-et-un ans), patriarche d'Antioche, administrateur de l'évêché de Poitiers, prieur de Saint-Martin-des-Champs ; Jeanne Jouvenel, née le 19 juillet 1390,

(1) *Ibid.*
(2) Dictionnaire de Moréri.

morte sans alliance; Isabeau Jouvenel, née le 27 décembre 1391, morte sans alliance; Marie Jouvenel, née le 27 août 1399, prieure de Poissy, et Michel Jouvenel des Ursins.

Michel Jouvenel des Ursins, mort en 1470, eut dix enfants, parmi lesquels Eustache Jouvenel des Ursins, vidame et chanoine de Reims, mort à Rome en 1483 ; Jacques Jouvenel des Ursins, mort sans alliance ; Raoul Jouvenel des Ursins, chanoine de Paris ; Louis Jouvenel des Ursins, archidiacre de Champagne ; Guionne et Michelle Jouvenel des Ursins, religieuses ; Jean Jouvenel des Ursins.

Jean Jouvenel des Ursins eut treize enfants, parmi lesquels, Jean Jouvenel des Ursins, doyen de Paris, abbé de Saint-Meen, évêque de Tréguier en 1548, mort en 1566; Jean-Baptiste Jouvenel des Ursins, abbé d'Aumale ; Charles Jouvenel des Ursins, abbé de Saint-Nicaise de Reims; Jacques Jouvenel des Ursins, prieur de Coinci ; Marie et Claude Jouvenel des Ursins, religieuses de Poissy ; et Louis Jouvenel des Ursins, seigneur d'Armentières, grand-père de Charlotte Jouvenel des Ursins.

Celle-ci, « femme illustre par son esprit et par sa piété composa une paraphrase sur l'épître de saint Paul aux Hébreux (1) », et mourut le 3 janvier 1646.

De son mariage avec Eustache de Conflans II naquirent deux enfants, dont Henri de Conflans d'Armentières, gouverneur de Saint-Quentin, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, mort en 1628.

Henri de Conflans d'Armentières épousa en 1613 Charlotte Pinart de Comblisi. Celle-ci descendait de Claude Pinart de Cramailles, mort le 14 septembre 1605, et qui avait épousé Marie de l'Aubespine.

Marie de l'Aubespine descendait de Claude de l'Aubespine Ier qui, d'un mariage contracté le 27 février 1507, eut cinq enfants parmi lesquels, Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, puis évêque de Vannes, mort le 2 août 1583, et Gilles de l'Aubespine.

Gilles de l'Aubespine eut six enfants, parmi lesquel François

(1) Dictionnaire de Moréri.

de l'Aubespine, mort sans postérité; Jean de l'Aubespine, évêque de Limoges, puis d'Orléans, mort en 1595, et Marie de l'Aubespine, femme de Claude Pinart de Cramailles.

Ceux-ci étaient les grands parents de Charlotte Pinart de Comblisi, femme de Henri de Conflans d'Armentières.

Henri de Conflans d'Armentières et Charlotte Pinart de Comblisi eurent trois enfants, parmi lesquels Eustache de Conflans III (1620-4 avril 1690, soixante-dix ans), abbé de Lonlai et de Val-Chrétien, qui dissipa une riche succession et mourut sans enfants, et Marie-Charlotte de Conflans d'Armentières qui fait l'objet de cette observation.

État général. — Marie-Charlotte de Conflans d'Armentières naquit en avril 1619. Elle « étoit sujette à une grande migraine » (1) et à des distractions qui parfois touchaient à l'extase. C'est ainsi que dans sa cellule, elle travaillait, lisait, écrivait ou priait avec une telle attention « qu'elle n'entendoit pas quand on l'appelloit, quoiqu'on le fît longtemps: elle manquoit quelquefois le réfectoire n'entendant pas la cloche » (2).

« Elle demeuroit quelquefois plusieurs heures à l'église, dit une de ses compagnes, Henriette-Marie d'Angennes du Fargis, dans un tel recueillement qu'elle paroissoit immobile, ne faisant aucun mouvement, et souvent, si on ne l'eût été chercher, elle s'y seroit tenue jusqu'au soir ». « Je me souviens qu'un jour elle demeura après que la messe fut achevée en un coin si recueillie, que lorsque nous fûmes au réfectoire elle ne s'en apperçut pas, et que, lorsque nous fûmes sorties, pour commencer la récréation, elle nous dit comme si elle se fût réveillée: « Mais d'où venez-vous donc, mes sœurs, le réfectoire est-il sonné? »

Outre ces symptômes d'hystérie, on nous signale chez elle une fluxion du visage, une dysenterie, et enfin la maladie qui l'emporta, après trois ans de vie religieuse, et qu'on ne craignit pas d'attribuer au régime du couvent: « Sa vie dure et mor-

(1) *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal et de plusieurs personnes qui leur étoient attachées, etc.*, aux dépens de la Compagnie, MDCCLI, t. III, p. 158.

(2) *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, par Jérôme Besoigne, à Cologne.

tifiée la conduisit à la mort au bout de trois ans. (1) » Comme on en pourra juger par ce qui va suivre, il semble que, tuberculeuse, elle succomba à une variole hémorragique intercurrente compliquée de gangrène de la peau et probablement de laryngite œdémateuse.

Pendant le carême de 1633 « elle eut un fort grand rhume »(2) qui ne tarda pas à s'aggraver. « Le samedi saint, pendant l'office, elle se trouva fort mal ; et on fut contraint de la faire sortir du chœur à cause qu'elle toussoit beaucoup. (3) » Elle souffrait d'« un tel feu et oppression qu'elle n'en pouvoit presque plus » (4).« Comme on vit que son rhume augmentoit fort, on la fit saigner. » (5) C'était la mode en ce temps-là. Le résultat ne se fit pas attendre, d'autant que les austérités du carême allaient leur train. Le mal s'aggrava. « Deux mois avant sa mort, elle ne porta plus de santé, son rhume ne la quitta point. » (6) Elle eut « une perte de sang qui lui dura quinze jours sans qu'elle en dît rien à personne » (7) ; et peu à peu elle devint si faible qu'elle pouvait à peine marcher.

Le samedi de l'octave du Saint-Sacrement une complication se produisit. Sa faiblesse augmenta considérablement, et « l'après-dînée le frisson lui prit, mais elle n'en dit rien » (8). Elle tremblait tellement « qu'elle ne pouvoit presque remuer » (9). La nuit suivante, elle eut des vomissements et se plaignit de douleurs violentes. Elle était atteinte de variole noire. On constata en effet qu'elle avait « le corps tout couvert de petite vérole et de pourpre depuis les piés jusqu'à la tête et la gangrène sur le visage, avec une excessive perte de sang » (10). Les médecins lui firent appliquer « une douzaine de cornets en forme de ven-

(1) Jérôme Besoigne, t. I, p. 144.
(2) *Vies intéressantes*, t. III, p. 165.
(3) *Ibid*, t. III, p. 166.
(4) *Ibid*, t. III, p. 166.
(5) *Vies intéressantes, etc.*, t. III, p. 167.
(6) *Ibid*, t. III, p. 167.
(7) *Ibid*, t. III, p. 169.
(8) *Ibid*, t. III, p. 173.
(9) *Ibid*, t. III, p. 173.
(10) *Ibid*, t. III, p. 175.

touses sur les parties les plus sensibles du corps » (1). Il en résulta des ulcérations où la chemise collait. Les bras « étoient tout roides d'enflure » (2). « Elle ne pouvoit presque plus rien avaler » (3). Au neuvième jours survint « un grand mal de gorge qui lui fit perdre la parole » (4). Le douzième jour la gangrène lui avait « mangé une partie du visage qu'on emportoit par morceaux en l'essuyant » (5).

Enfin « elle perdit connoissance et ne fit plus que rêver ». Elle expira à 5 heures du matin, le 16 juin 1633, âgée de quatorze ans et deux mois.

Émotivité. — Tantôt on la voyait grave, posée, sérieuse, et tantôt elle faisait preuve d'une émotivité extrême. « S'il lui arrivoit de manger en cachette, elle s'en accusoit et en demandoit pardon avec tant de larmes qu'elle nous faisoit pitié » (6). « Elle ne parloit jamais sans pleurer » (7) de la passion de Jésus-Christ.

Craintivité. — « Elle avoit une grande appréhension des jugemens de Dieu, et n'en pouvoit entendre parler sans demeurer toute émue, ce qui paroissoit si fort à son extérieur qu'on pouvoit très facilement le remarquer, car elle changeoit de visage et les larmes lui venoient aux yeux » (8).

Un jour, au sujet d'une religieuse qui s'était habillée avec coquetterie elle disait : « J'appréhende si fort des fautes pareilles à celles-là quand je serai religieuse que j'en tremble de peur (9). »

Une autre fois, elle « sentit en se déshabillant quelque chose qui remuoit sous sa robe, et qui lui causa une grande frayeur. Après avoir secoué sa robe, elle vit une bête (un lézard) qui couroit tout le long d'elle, ce qui redoubla sa crainte ». L'émo-

(1) *Ibid*, t. III, p. 175.
(2) *Ibid*, t. III, p. 176.
(3) *Ibid*, t. III, p. 176.
(4) *Ibid*, t. III, p. 177.
(5) *Ibid*, t. III, p. 178.
(6) *Vies intéressantes, etc.*, t. III, p. 137.
(7) *Ibid.*, t. III, p. 158.
(8) *Ibid.*, t. III, p. 150.
(9) *Ibid.*, t. III, p. 154.

tion qu'elle en eut « l'empêcha de dormir presque toute la nuit ». Le lendemain elle était accablée, et « son visage étoit... tout plein d'élevures » (1).

Cet urticaire émotif est à rapprocher des autres symptômes d'hystérie que présentait cette fille.

Suggestibilité. — Son père la mit à huit ou neuf ans à l'abbaye de Fervac, ordre de Saint-Benoît, dans le dessein d'en faire une abbesse. Elle fut tout de suite acceptée. « Sa piété et sa dévotion étonnoient toutes les religieuses (2). »

Ayant fait un séjour à Port-Royal-des-Champs, où l'abbesse Jacqueline Arnauld venait d'instituer la réforme, elle revint à Fervac avec le désir de l'imiter. Sur ces entrefaites, une religieuse antiréformiste de cette abbaye succomba, en vingt-quatre heures, au milieu de convulsions terribles, à la suite de l'application sur le visage d'une drogue destinée à guérir un mal qui menaçait de l'enlaidir. Elle en fut impressionnée à l'extrême, et, le 17 juin 1630 (onze ans), elle entrait à l'abbaye réformée de Port-Royal-des-Champs, où elle prit aussitôt l'habit de novice.

Elle était si obéissante qu'elle « prioit ses compagnes avec larmes qu'elles ne lui laissassent pas faire sa volonté » (3). Elle était de plus « si sage et si extraordinairement sérieuse, dit la sœur Henriette-Marie d'Angennes du Fargis, que je ne crois pas l'avoir jamais vue rire ni jouer que par complaisance » (4). « Elle entroit dans la pratique de tout ce que la mère (Jacqueline Arnauld) nous disoit, avec une telle ferveur qu'elle nous donnoit à toutes envie de l'imiter. Elle étoit si dévote et se tenoit à l'office avec un tel recueillement que je ne me souviens point de lui avoir vu lever la tête, quoique j'eusse fort souvent les yeux sur elle. »

« Elle trouvoit moyen de prendre du tems pour prier Dieu sans que l'on s'en apperçut (5). » « Sa grande piété lui don-

(1) *Ibid.*, t. III, p. 172.
(2) *Vies intéressantes, etc.*, t. III, p. 124.
(3) *Nécrologe de Notre-Dame de Port-Roïal-des-Champs, ordre de Citeaux institut du Saint-Sacrement, etc.*, MDCCXXIII.
(4) *Ibid.*, t. III, p. 131.
(5) *Vies intéressantes, etc.*, t. III, p. 135.

noit un tel respect pour l'église qu'elle ne passoit jamais devant qu'elle ne prît un autre visage (1). » « Presque toujours elle étoit occupée de pratiques de dévotion (2). » « Elle se levoit dès quatre heures du matin pour prier (3) », et même au milieu de la nuit dans les derniers temps de sa vie.

Elle était « d'une humilité à l'épreuve de tout (4) et souffroit avec une douceur admirable les mépris, les corrections, les contradictions et les outrages même de ses compagnes » (5). C'est ainsi qu'on pouvait, sans qu'elle s'en fâchât, lui reprocher de ne pas se tenir droite ou d'être malpropre. On la traitait aussi d'hypocrite, injure à laquelle les hystériques sont toujours exposées.

D'ailleurs « sa charité étoit telle que souvent elle lassoit ses compagnes et d'autres par les services qu'elle rendoit plus qu'on ne vouloit. » (6) Telle est en effet la charité des névropathes et des dévotes.

« Elle étoit fort austère, tant en son manger qu'en son coucher et vêtemens, dit encore Henriette-Marie d'Angennes du Fargis. Elle se contraignoit à manger plusieurs choses dont elle avoit grande aversion. Elle mangeoit à son déjeuner tous les restes des autres ; et lorsque quelqu'une des petites avoit laissé quelque chose de bien mauvaise grâce, et qui nous faisoit mal au cœur, ma sœur de Conflans le gardoit pour son déjeuner du lendemain (7). »

« Elle fut quelque tems qu'elle mettoit des bâtons sous son matelas (8) », « et faisoit tout son possible pour avoir les vêtemens les plus usés (9). » « Les plus bas offices, les ouvrages les

(1) *Ibid.*, t. III, p. 151.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 151.
(3) *Nécrologe de Port-Royal.*
(4) *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, par Jérôme Besoigne, t. Ier, p. 143.
(5) *Supplément au nécrologe de l'abbaïe de Notre-Dame de Port-Roïal-des Champs, ordre de Cîteaux, institut du Saint-Sacrement. etc.*, MDCCXXV.
(6) Jérôme Besoigne, t. Ier, p. 143.
(7) *Vies intéressantes, etc.*, t. III, p. 135.
(8) *Ibid.*, t. III, p. 138.
(9) *Ibid.*, t. III, p. 135.

plus humilians étoient de son goût (1). » « Elle avoit en un mot l'amour de toutes les choses viles (2). »

« Elle étoit en tout tems fort silencieuse surtout à ne point parler aux heures qu'on nous avoit données pour garder le silence » (3), et elle le devint tant, quelques mois avant sa mort, que « je ne me souviens pas qu'elle m'ait parlé, pendant ce tems-là, plus de deux ou trois fois hors de la récréation (4). »

Cette dévotion, cette humilité, cette charité et cette austérité étaient le résultat des suggestions de Jacqueline Arnauld et des autres religieuses, ses victimes.



J'ai l'intention de n'appliquer la méthode d'induction à ces observations de religieuses que lorsque j'en aurai réuni un assez grand nombre.

Sans anticiper sur les conclusions que j'aurai alors à tirer de mes études, je ferai remarquer aux lecteurs de cette revue, pour lesquels les questions de libre arbitre et de responsabilité ont une si grande importance, qu'il n'y a pas, dans les cinq observations qui précèdent, trace d'un acte qu'on puisse dire libre.

Si Anne de Boulogne se fit religieuse, c'est que, faible, maladive, sentimentale, éminemment suggestible, elle avait dans son enfance, lu la *Vie de sainte Thérèse,* fréquenté des carmélites et des filles de Sainte-Marie, subi des suggestions religieuses de toutes sortes ; et il est certain que son mari ne serait pas devenu un dévot, ses deux filles des religieuses et l'un de ses fils un solitaire de Port-Royal, s'ils n'avaient pas été exposés à contracter l'affection mentale contagieuse, dans le sens psychologique du mot, dont souffrait leur femme et leur mère.

Si Magdeleine Briquet se fit religieuse, c'est que, petite-fille d'un neurasthénique sentimental, pusillanime et dévot, fille d'un père maladif et dévot mort jeune et d'une mère

(1) Jérôme Besoigne, t. Ier, p. 144.
(2) *Vies intéressantes, etc.*, t. III, p. 146.
(3) *Ibid.*, t. III, p. 152.
(4) *Ibid.*, t. III, p. 161.

dévote morte à dix-neuf ans, sœur unique d'une fille morte jeune, et cousine germaine d'un prêtre, elle avait hérité des tares de ses ascendants, et que de plus, faible de constitution, hystérique, surémotive, éminemment suggestible, elle avait été soumise dès l'âge de trois ans aux suggestions de Port-Royal.

Si Catherine van Champagne se fit religieuse, c'est que, fille d'un peintre religieux et d'une femme morte jeune, sœur de plusieurs garçons et d'une fille morts jeunes et cousine germaine d'un peintre religieux mort à trente-huit ans, elle avait hérité des tares ancestrales, et que de plus, hystérique, éminemment suggestible, elle avait subi, dès l'âge de douze ans, les suggestions de Port-Royal.

Si Marie-Charlotte de Conflans d'Armentières se fit religieuse, c'est qu'ayant parmi ses ancêtres des saints, des saintes, un pape, des archevêques, des évêques, des abbés, des chanoines, des moines, des religieux, des croisés, des mystiques et des dévots de toute sorte, écrasée sous le poids d'une hérédité religieuse formidable, enfermée dans un cercle d'idées forgé et trempé depuis des siècles, et de plus hystérique, surémotive, peureuse, éminemment suggestible, elle avait été mise par son père à l'abbaye de Fervac, puis envoyée à Port-Royal.

Il n'est pas jusqu'à Marie-Magdeleine Charon, cette fille simple et ignorante, qui n'ait dû sa vocation religieuse à la suggestion, à l'éloquence des prédicateurs.

Assurément si l'homme était libre, la société aurait le droit et le devoir de sévir contre les misérables qui, se faisant les défenseurs de l'ignorance, semant l'erreur, la fable, la crainte et les promesses vaines, détournent des voies de la nature et jettent dans les monastères, pour une vie de privations et d'angoisses, des femmes et des enfants.

Mais le libre arbitre n'existe pas. La vie de chacun de nous n'est que la résultante des mouvements qui nous sont transmis par nos ancêtres ou qui nous parviennent du milieu où nous sommes plongés. Nous évoluons selon une loi définie ; il n'est pas un de nos actes qui ne soit prédestiné, et la phrase que

j'écris à cette heure, un esprit d'une clairvoyance suprême eût pu la lire sur ce papier il y a des siècles.

Cette vérité que proclama l'antiquité tout entière et que les barbares de l'Occident ont oubliée, il faut savoir la reconnaître et nous y soumettre.

Il n'y a pas de libre arbitre, il n'y a pas de responsabilité : il ne doit pas y avoir de sanction *pénale*. La loi de vengeance qui résume nos lois doit disparaître du code des nations civilisées.

La société n'a pas le droit de punir. Elle n'a que le devoir de prévenir, de guérir et de pardonner.

Dr Charles BINET SANGLÉ.

XIIe CONGRÈS DES MÉDECINS ALIÉNISTES ET NEUROLOGISTES DE FRANCE ET DES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE

tenu à Grenoble du 1er au 31 août.

Le Congrès des médecins aliénistes et neurologistes s'est brillamment ouvert à Grenoble le vendredi 1er août à l'hôtel de ville sous la présidence de M. Gontard, adjoint au maire de Grenoble.

M. Gontard était entouré de M. le Dr Régis de Bordeaux, président du Congrès ; M. le Dr Gilbert Ballet, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris ; M. Mottet, conseiller de préfecture, représentant M. le préfet ; M. Boirac, recteur d'Académie ; M. le Dr Bonnet, médecin en chef de l'asile de Saint-Robert, secrétaire général du Congrès ; M. le Dr Bordier, directeur de l'École de médecine. Dans l'assistance de nombreux professeurs et médecins étrangers.

M. Gontard, au nom du maire et de toute la municipalité souhaite la bienvenue aux congressistes et les remercie d'avoir choisi Grenoble pour tenir leurs assises. Ils trouveront, dit-il, dans la cité grenobloise un milieu favorable à leurs travaux, car de tout temps elle s'est honorée d'avoir aimé les sciences, les lettres et les arts et d'avoir donné à la science médicale des noms illutres comme ceux de Villars, Laugier, Billerey. Il a l'absolue confiance que des questions étudiées par le Congrès, il pourra sortir un résultat ou une indication capables d'enrayer le fléau des maladies mentales. Il termine son allocution par ces mots : « Puissiez-vous être charmés par notre hospitalité et par notre pays et éprouver le désir de revenir bientôt parmi nous. Nous serons toujours heureux de vous revoir. »

M. le Dr Régis, président du Congrès, a pris ensuite la parole et a fait en cette occasion l'attrayant discours sur la psychiatrie et le théâtre, que l'on a lu précédemment.

Après avoir visité l'hôtel de ville, le musée, la bibliothèque, les congressistes se sont réunis à l'École de médecine où les a reçus M. le Dr Bordier, directeur de l'École de médecine de Grenoble, qui a prononcé un discours de la plus grande élévation d'idées. « C'est bien à la médecine, dit-il en terminant, en particulier à la médecine mentale, à la neurologie et à la psychologie expérimentale, que peut s'appliquer ce jugement de Leibnitz : « Le rôle des « sciences est de bâtir des systèmes d'une connaissance solide, fondés sur des « démonstrations et des expériences et propres à avancer le bonheur de l'humanité. »

Après ce discours très applaudi, le Congrès a commencé ses travaux sous la présidence de M. le professeur Régis, par la nomination de son bureau, qui est ainsi composé : *Présidents d'honneur :* M. Boncourt, préfet de l'Isère ; M. S. Say, maire de Grenoble ; M. le Dr Bordier, directeur de l'École de médecine ; M. le Dr Dufour, ancien député ; M. Boirac, recteur de l'Académie.

Présidents d'honneur étrangers : MM. les professeurs Arman, Ladame, Abrégia, Mendelsshon.

Présidents d'honneur français : MM. Joffroy, Ballet, Carrier, Pitre.

Vice-présidents : MM. les Drs Deny, de Bicêtre, et Marie, de Villejuif.

La séance commence alors par l'exposé et la discussion du rapport de M. Lalanne, de Bordeaux, sur les *états anxieux dans les maladies mentales.*

Les états anxieux sont des états d'incertitude, de trouble et d'agitation avec sentiment de gène et de resserrement à la région précordiale comprenant trois degrés : l'inquiétude, l'anxiété et l'angoisse.

Les symptômes de l'anxiété sont les uns physiques, les autres affectifs et intellectuels.

Parmi les premiers sont : les désordres de la sensibilité générale, les désordres moteurs, circulatoires, respiratoires, gastriques et sécrétoires ; parmi les seconds les anomalies des tendances et des sentiments relatifs à la conservation de l'individu et de l'espèce, et enfin les symptômes psychiques ou cérébraux.

L'auteur étudie ensuite l'anxiété en dehors des psychopathies, anxiété physiologique, anxiété dans les maladies somatiques, névrose anxieuse ou névrose d'angoisse.

Sous le nom de psychopathies anxieuses il groupe certaines formes de vésanies qui présentent un ensemble de symptômes communs parmi lesquels celui qui prédomine est l'angoisse sous ces différents aspects et cela quelle que soit la forme du délire, mélancolie anxieuse transitoire, mélancolie anxieuse.

Dans les autres vésanies l'anxiété peut également exister sans être le symptôme important. L'auteur termine par la pathogénie de l'anxiété. La physiologie du sympathique permet de localiser dans son domaine les phénomènes observés dans l'anxiété comme d'ailleurs dans les autres émotions.

M. Brissaud (de Paris) présente quelques observations relatives à la pathogénie de l'anxiété. Sans soulever une question de priorité, il rappelle que dans un travail publié dans la *Semaine médicale* en 1890 et méconnu par les auteurs qui se sont occupés depuis lors de la question, il s'est efforcé d'établir que le terme d'*anxiété* s'applique moins à la sensation physique de constriction thoracique ou d'étouffement (qui elle, caractérise l'*angoisse*) qu'à l'état mental accompagnant cette sensation et traduisant le trouble, l'inquiétude et la terreur qu'inspirent les conséquences immédiates de cette oppression.

Il résulte de ces considérations que l'anxiété est un phénomène psychique d'origine cérébrale, tandis que l'angoisse est un phénomène physique d'origine bulbaire. L'anxiété peut être la conséquence de l'angoisse, mais elle peut aussi exister en dehors de celle-ci, soit sous la forme continue, soit sous forme de paroxysmes. La répétition de ces crises anxieuses indépendantes de l'angoisse, existant *per se*, devient souvent le point de départ des névroses ou des psychoses anxieuses dénommées à tort névroses ou psychoses d'angoisse.

Il relève un second fait, c'est que l'anxiété n'est pas un phénomène exclusif à l'homme. L'anxiété étant par définition un état d'esprit, il est assez difficile de l'apprécier à sa juste valeur chez les animaux ; cependant grâce à certains signes mis depuis longtemps en lumière par les expérimentateurs, tels que Vulpian et M. F. Franck, on peut affirmer que l'anxiété existe chez les animaux comme chez l'homme.

M. Dupré (de Paris) croit que la distinction établie par M. Brissaud entre l'anxiéte et l'angoisse n'est pas purement théorique, elle offre un réel intérêt clinique. Les phénomènes de l'angoisse proprement dite, telle que l'a définie M. Brissaud, doivent toujours appeler l'attention du côté du bulbe dont ils traduisent la perturbation ou l'irritation. Les accès d'angoisse, quelles que soient les circonstances au milieu desquelles ils se présentent, constituent donc un signe pronostique fâcheux. Il trouve que le rapporteur n'a pas assez insisté sur la pathogénie bulbaire des phénomènes anxieux.

M. de Perry (de Bordeaux) relate l'observation d'une mélancolique anxieuse avec hallucinations qui arriva logiquement au suicide. Cette observation prouve, d'une part, que les hallucinations jouent un rôle quelquefois prépondérant dans le développement des états anxieux, et d'autre part, que la volonté n'est peut-être pas toujours aussi défaillante qu'on l'a dit chez ces malades, et que leur désir de mettre fin à leurs souffrances par le suicide ne reste pas dans tous les cas à l'état platonique.

M. Giraud (de Rouen) insiste également sur le rôle pathogénique joué par les hallucinations auditives verbales — hallucinations qui ont toujours un caractère pénible et menaçant — dans la production de l'anxiété des mélancoliques.

M. Parant (de Toulouse) pense que dans les névroses, l'anxiété fait l'état morbide ; dans les psychoses l'anxiété est le résultat des phénomènes délirants : hallucinations ou interprétations délirantes. Il insiste sur les bienfaits du traitement opiacé dans les états anxieux.

M. Arnaud (de Paris) croit que le point de départ de l'angoisse n'est pas toujours organique, il peut être psychique. Il trouve que dans le rapport, les troubles de la volonté ne sont pas assez étudiés ainsi que les modifications des mouvements musculaires. Les anxieux avant d'être de grands malades sont avant tout des abouliques.

M. Pailhas (d'Albi) soutient l'origine organique des états anxieux.

M. Hartenberg (de Paris) relate trois cas de névrose dite d'angoisse. Ces trois malades ne présentaient pas de stigmates d'hystérie ou de neurasthénie,

mais le syndrome clinique de l'affection dont il s'agit, c'est-à-dire une attente anxieuse, chronique, permanente, des crises d'angoisse aiguë avec troubles cardiaques, digestifs, etc., ainsi que des phobies et des obsessions variées. Il estime qu'il est légitime de grouper ces faits sous une rubrique spéciale, la névrose d'angoisse, qui serait d'après lui une affection autonome ayant une étiologie et une évolution spéciales.

M. Ballet (de Paris) sans contester la réalité clinique du syndrome névrose d'angoisse, telle que la conçoivent Freud et quelques auteurs, croit qu'il est prématuré cependant d'en faire une véritable entité morbide. Tout d'abord l'étiologie de cette affection est loin d'être univoque ; il déclare n'avoir jamais trouvé la non-satisfaction ou la satisfaction incomplète des appétits sexuels à la base des phénomènes d'angoisse. L'étiologie admise par Freud est donc beaucoup trop restreinte. Tout au plus peut-on admettre l'éclosion de la névrose d'angoisse à la suite de la rupture d'anciennes relations, mais cette rupture intervient ici comme un traumatisme moral, banal, beaucoup plutôt que comme un accident d'ordre sexuel, et es sujets qui en sont victimes se confondent avec ces neurasthésiques chez lesquels la maladie de Beard, reconnaissant pour cause un violent choc physique ou moral, ne donne lieu qu'à des stigmates légers et se traduit par tous les symptômes de la névrose d'angoisse. Il croit qu'au point de vue nosographique, la névrose d'angoisse doit être rattachée tantôt à la neurasthénie, tantôt à la mélancolie anxieuse dont elle ne serait que la première étape.

M. Doutrebente (de Blois) rejette l'emploi de l'hydrothérapie en général et des douches froides en particulier pour combattre les états anxieux au cours des maladies mentales. Il emploie parfois avec succès le drap mouillé.

M. Briand (de Villejuif) déclare que le bromure de potassium et les injections de sérum bromuré constituent un excellent moyen de calmer l'anxiété des mélancoliques. Cette médication serait pour lui aussi efficace que la médication opiacée recommandée par la plupart des auteurs. Au sujet de ce rapport M. Roubinovitch dépose une note intitulée : *Contribution clinique à l'étude des auto-intoxications dans les états anxieux ;* M. Garnier (de Paris) envoie une note sur l'*anxiété impulsive au point de vue médico-légal ;* M. Castin (de Montdevergues) fait une communication sur *le délire des négations de Cotard n'est-il qu'un syndrôme ?*

Le soir une réception a eu lieu à l'hôtel de ville par la municipalité :

Au cours de la réception M. Gontard a souhaité la bienvenue aux congressistes, espérant qu'ils emporteront de Grenoble l'agréable souvenir d'une ville très hospitalière. Il a levé son verre aux savants dont l'unique ambition est de réduire la somme des maux qui afflige l'humanité ; il boit au succès de leurs recherches et a un mot aimable pour les dignes compagnes de ces philanthropes.

M. Régis, président du Congrès, remercie la ville de Grenoble et la municipalité du bienveillant accueil fait aux congressistes. En un langage élégant

et fleuri il fait part des sentiments d'admiration que lui inspire la cité grenobloise, « véritable bijou au milieu du vert écrin des montagnes ».

Il ne peut se défendre d'une certaine émotion au souvenir des grands hommes dont Grenoble est l'heureuse patrie.

« Bayard, Condillac, Beyle-Stendhal, que nous pouvons revendiquer comme l'un des nôtres, car c'était un profond psychologue, sont des illustrations dont une cité a le droit d'être fière. Permettez, dit-il en terminant, au petit-fils de Pinel, de saluer les petits-fils du héros grenoblois qui les premiers poussèrent le cri de « liberté ». Je bois à la ville de Grenoble et à sa croissante prospérité. »

Ce toast est salué par de nombreux applaudissements.

2 août. — *Séance du matin et du soir.*

Exposé et discussion du deuxième rapport, « des tics en général », M. Noguès (de Toulouse), rapporteur (in *Revue neurologique*, p. 766).

M. Meige (de Paris) insiste sur l'état mental du tiqueur qu'il a qualifié d'infantile, sans toutefois, comme le lui fait dire à tort M. Noguès, avoir voulu ajouter une nouvelle anomalie mentale à la liste déjà si longue de celles qu'on relève chez ces sujets.

La constatation de l'état mental infantile des tiqueurs lui a paru utile d'être signalé ; elle est de nature à confirmer ce fait insuffisamment reconnu, à savoir que la plupart des tics sont non pas des accidents commandés par des lésions acquises du système nerveux, mais bien qu'ils dépendent d'arrêts ou de retards dans le développement des centres ou des voies d'association corticale.

M. Grasset (de Montpellier) insiste sur l'origine corticale des tics.

Il existe, dit-il, deux psychismes, un supérieur et un inférieur, c'est de l'inférieur que dépendent les tics, ce qui explique que les tiqueurs peuvent ne pas être toujours des mentaux.

M. Cruchet (de Bordeaux) admet avec la majorité des auteurs que les tics sont des mouvements systématisés, c'est-à-dire des mouvements où il est toujours possible de reconnaître une systématisation fonctionnelle, des mouvements reproduisant par conséquent un acte physiologique déterminé.

Contrairement à l'opinion de M. Noguès, il croit que cet élément moteur est le seul indispensable pour qu'il y ait véritablement tic, l'élément psychique ou mental étant essentiellement contingent.

Il dit que le tic ainsi compris peut être d'origine aussi bien matérielle que fonctionnelle ; et si un spasme, au sens que donne à ce mot M. Brissaud, est systématisé, ce n'est plus un spasme mais un vrai tic.

Il estime, en outre, qu'un tic est toujours clonique et que par conséquent la forme tonique du tic n'existe pas ; qu'en particulier le torticolis mental

d'ordre tonique, doit être éliminé, le torticolis clonique ou tic rotatoire étant seul un véritable tic.

En somme, pour lui, le tic est une variété de mouvement du genre convulsion ; il est essentiellement clonique et caractérisé par un mouvement ou un groupe de mouvements reproduisant un acte physiologique déterminé. On peut le classer dans le groupe des convulsions cloniques systématisées, en opposition avec les convulsions cloniques asystématisées, dans lesquelles on rencontre la chorée, l'athétose, le tremblement, la myoclonie. Il est d'ordre matériel ou fonctionnel. Le torticolis intermittent ou spasmodique ne devrait plus s'appeler dorénavant que tic rotatoire. Le seul nom de torticolis mental devrait être réservé à toutes les attitudes en torticolis d'ordre mental. Ce torticolis mental et d'une manière générale, toutes les formes toniques ou les simples attitudes d'ordre mental doivent être nettement différenciées d'avec le tic, quoiqu'elles puissent coexister avec lui.

M. Pitres (de Bordeaux) apporte une statistique de 70 cas sur la fréquence des tics selon l'âge et le sexe, qui établit que le tic peut apparaître à tout âge, passé même soixante-cinq ans. Il ne relève l'hérédité manifeste que dans une partie des cas (33) dont 11 cas seulement d'hérédité similaire. D'une façon générale, les conclusions qui se dégagent des 70 observations qu'il a réunies, concordent avec celles qui sont développées dans le rapport de M. Noguès.

Il appelle l'attention sur les tics contagieux des animaux : témoin le tic aérophagique du cheval, et sur les tics à l'état naissant ou tics rudimentaires d'évolution qui sont presque physiologiques à l'âge ingrat prépubère.

Au point de vue du traitement il pense, comme M. Noguès, qu'il faut en exclure l'hypnotisme, et que le procédé de rééducation méthodique de la respiration, qu'il a fait connaître sous le nom d'athmothérapie, constitue à l'heure actuelle, le meilleur moyen à opposer à cette affection.

M. Joffroy (de Paris) attire l'attention sur une question qui lui semble avoir été négligée par M. Noguès ; c'est-à-dire les relations si étroites qui unissent, au point de vue du développement des tics, les centres moteurs aux centres sensitifs et sensoriels.

M. Pierret (de Lyon) s'élève contre l'opinion de MM. Meige et Fenidel et M. Noguès pour qui les tics ne sont qu'une des multiples manifestations de la dégénérescence mentale.

M. Obrègia (de Bucharest) communique quatre observations de tics prodromiques chez des paralytiques généraux.

M. Parant (de Toulouse) pense qu'à côté des faits dont a parlé M. Noguès, il y a une autre catégorie de tics nullement liés à la dégénérescence originelle et où la volonté ne semble pas altérée au moins dans le principe. Leur raison d'être aurait besoin d'être étudiée.

M. Rouby (d'Alger) communique une observation de tic associé d'une démence précoce.

M. Boissier (de Paris) rapporte deux observations intéressantes de tics de nictitation compliqués d'obsessions-suicides. Il demande dans quelle propor-

tion les auteurs qui se sont occupés de la question des tics ont trouvé le suicide comme complication nette de ce trouble.

M. Ballet (de Paris), résumant la discussion, croit qu'on a beaucoup trop étendu le domaine des tics. A en croire certains auteurs, il faudrait accorder le nom de tic à tous les mouvements systématisés, coordonnés et répétés plus ou moins fréquemment sans raison ; si cette manière de voir était adoptée, toutes les habitudes vicieuses, tous les spasmes et beaucoup de mouvements exécutés par les aliénés seraient rangés dans les tics. Il croit, au contraire, qu'il y a lieu de faire des catégories distinctes de chacune de ces espèces de mouvements. Le tic doit être considéré comme un trouble de la représentation mentale d'un mouvement qui est reproduit consciemment, d'abord automatiquement ensuite, et dont la non-exécution, par suite d'un obstacle quelconque, procure du malaise, de l'angoisse, etc. Les véritables tics sont donc toujours des mouvements volontaires; les mouvements réellement involontaires sont des spasmes.

A la fin de la séance, M. Ballet, chargé d'étudier la proposition d'un secrétariat général permanent du Congrès, fait son rapport. Le maintien du *statu quo* est voté.

La ville de Bruxelles est choisie pour siège du prochain congrès, dont le bureau sera ainsi composé :

Président : M. Francotte, de Liège ; vice-président : MM. Morel et Lemy ; secrétaire général : M. Crocq.

Les rapports suivants seront présentés :

1° *Psychiatrie :* Traitement de l'agitation et de l'insomnie dans les maladies mentales. Rapporteur : M. Trénel.

2° *Neurologie :* Histologie de la paralysie générale. Rapporteur : M. Klippel.

3° Questions d'administration des asiles et d'assistance à déterminer par le comité belge. Rapporteur : M. Claus.

Le soir a eu lieu le banquet officiel du Congrès qui a réuni plus de cent congressistes.

Des toasts nombreux ont été prononcés par M. le préfet de l'Isère, M. le président Régis, M. Crocq de Bruxelles, M. Bonnet, secrétaire général, M. Marie, vice-président, MM. Doutrebente et Obrégia.

Le banquet a été suivi d'un concert improvisé où les congressistes ont été charmés par de nombreux artistes.

3 août. — Le dimanche 3 août a eu lieu une très belle excursion à La Mure avec retour par Uriage où les membres du congrès ont reçu le meilleur accueil à l'établissement thermal et au casino.

4 août. — Le lundi, sur l'invitation du Conseil général de l'Isère, le Congrès s'est rendu à l'asile Saint-Robert, que M. Gex, directeur, et M. Bourset, médecin en chef, ont fait visiter dans tous ses détails.

Œuvre de M. le D[r] Évrat dont les plans et les devis furent approuvés en 1851, l'asile situé dans la riche vallée du Graisivaudan, est divisé en trois parties, celle de droite réservée au service des femmes ; celle de gauche au service des hommes ; les services généraux au centre.

Les pavillons, séparés les uns des autres, forment pour ainsi dire de petits asiles. Barreaux aux fenêtres, hautes murailles autour du préau, tout ce qui rappelle la séquestration a été supprimé. La vue a été rendue aussi riante et étendue que possible, des massifs d'abres et de fleurs, la vue du magnifique panorama des montagnes qui l'entourent, tout concourt a donner aux malades l'illusion de la liberté.

L'asile comprend seize pavillons pour les indigents, un pensionnat pour les hommes, un autre pour les femmes et une colonie agricole de quarante hectares. Deux nouveaux quartiers d'agités sont en voie de construction.

Un banquet était offert aux visiteurs dans les superbes allées de marronniers du parc de l'asile.

M. le préfet de l'Isère ouvre la série des toasts, puis M. Antonin Dubost, président du conseil général et délégué du ministre de l'intérieur souhaite la bienvenue aux congressistes et les remercie d'avoir honoré Grenoble et l'asile départemental de leur visite. Il énumère les sacrifices que s'impose le Conseil général pour assurer le fonctionnement des services administratifs et des services médicaux de l'asile et annonce l'ouverture prochaine des nouveaux pavillons, ce qui permettra, d'une part, de recevoir un plus grand nombre de malades, d'autre part de dégager les locaux actuellement encombrés. « Nous sommes convaincus, Messieurs, dit-il, que votre voyage dans ce pays se traduira par de nouvelles améliorations dont bénéficiera l'assistance publique. »

Il termine son allocution en portant un toast aux congressistes, à M. Régis son président, et aux dames du Congrès.

M. Régis remercie M. le préfet et le Conseil général de leur bienveillant accueil. Il a trouvé dans l'asile une direction et une administration parfaites et il est heureux de rendre hommage au dévouement autant qu'à la compétence de MM. Gex et Bonnet. Ce dernier, ajoute-t-il, s'est inspiré du souvenir de M. le D[r] Evrat, dont il applique la méthode. Il est heureux de retrouver ici son ancien maître, M. le D[r] Mottet. Il lève son verre à M. le préfet, à M. Dubost, à M. Bonnet, à M. le D[r] Mottet.

Au nom de la Société médico-psychologique de Paris, M. Mottet, dont la verte vieillesse a affronté les fatigues d'un long et pénible voyage, est heureux de retrouver quelques-uns de ses plus laborieux élèves. Il lève son verre aux progrès de la science médicale et au développement de l'assistance.

M. Dupré porte ensuite le toast suivant :

Vous m'avez demandé des vers
Comme si j'étais un poète.
Depuis, j'ai la tête à l'envers,
Le cœur triste et l'âme inquiète.

Vous m'avez dit : « Je suis jaloux,
Que m'importent tous ces éloges ?
Ces toasts, je les donnerais tous
Pour un sourire de Limoges ! »
Régis, s'il faut que nos repas
Soient couronnés par un poème,
Aujourd'hui, ne l'oubliez pas,
Le vrai poète, c'est vous-même !
Grâce à vous, échanson divin,
Nous avons eu mieux qu'un poète :
Le poème de votre vin
S'est répandu sur notre tête !
A travers les ors transparents
Et les rubis de vos bouteilles,
Des oniristes délirants
Nous avons connu les merveilles !
Le vin qu'on doit boire à genoux,
Vous le savez mieux que personne,
N'évoquait-il pas devant nous
L'âme exquise du vieil Ausone !
A Régis, un ban solennel !
A l'amphytrion de la fête !
Saluent leur président poète !

M. Bonnet, secrétaire général, porte un toast à M. Vallon son ancien maître.

Enfin la série des toasts est close par M. Vallon qui porte la santé de l'un de ses plus brillants élèves, M. le Dr Bonnet.

Ces divers toasts ont été vivement applaudis et celui de M. Dupré a eu les honneurs du ban.

Après le banquet, les congressistes se sont réunis dans une des salles de l'asile pour la continuation de leurs travaux.

La séance fut remplie par de nombreuses communications intéressantes dont nous citerons les principales : MM. Joffray et Mercier. — De l'utilité de la ponction lombaire pour le diagnostic de la paralysie générale : MM. Marie et Picqué. — Traumatisme et folie : M. Doutrebente. — Désencombrement d'un asile d'aliénés français : M. Larrivé. — Asiles et assistance des enfants anormaux.

Parmi les communications les plus intéressantes faites dans les dernières séances on peut citer : L'état du fond de l'œil chez les paralytiques généraux et ses lésions initiales : MM. Riraval et Raviart. — Sur le signe pupillaire d'Argyll-Robertson : MM. Cestan et Dupuy-Dutemps. — Observations de deux frères atteints de paralysie générale appartenant à une famille de dégénérés : MM. Joffroy et Rabaud. — Traitement spécifique de la paralysie générale : M. Devay. — Fausse grossesse dans la paralysie générale : M. Dupré. — Paralysie générale précoce chez un débile hérédo-syphilitique : M. Dupré.

Sarcomes et sarcomatoses du système nerveux : MM. PHILIPPE, CESTAN et OBERTHUR. — Contribution à l'étude des localisations cancéreuses sur le système nerveux périphérique : MM. OBERTHUR et MOUSSEAUX. — Contribution à l'étude du gliome des centres nerveux : M. OBERTHUR. — Étude histologique de l'écorce cérébrale dans 18 cas de méningite : MM. FAURE et LAIGUEL-LAVASTINE. — Sclérose en plaques infantile à forme hémiplégique d'origine hérédo-syphilitique probable : M. G. CARRIER. — Sur l'innervation de la pie-mère et de l'écorce cérébrale : M. OBRÉGIA. — Les lésions histologiques de l'écorce dans les atrophies du cervelet : MM. LANNOIS et PAVIOT. — Des processus histologiques de l'atrophie musculaire : M. DURANTE. — Des origines poly-infectieuses du tabès : M. FAURE.

Écartement involontaire du petit doigt dans certaines affections de l'axe cérébro-spinal et coexistence de ce signe avec des troubles du langage articulé : M. PAILHAS. — De l'activité locale de la circulation cutanée de la main dans l'hémiplégie organique et le syndrome de Raynaud : MM. LAIGUEL-LAVASTINE. — Deux cas de paramyoclonus multiple : M. HARTENBERG.

États neurasthéniques et neurasthénie : M. M. DUCOSTÉ. — Nouvelles observations de névrose d'angoisse : M. HARTENBERG. — Traitement de l'aboulie des buveurs d'habitude : M. BÉRILLON.

Sur l'évolution des obsessions et leur passage au délire : M. SÉGLAS. — Du délire aigu à forme mélancolique : M. CARDON. — Les alcooliques récidivistes : MM. LEGRAIN et GUIARD.

Sur les rapports du gigantisme et de l'acromégalie : M. MEIGE.

Suites éloignées du traitement chirurgical de l'idiotie et de l'épilepsie : M. BOURNEVILLE.

Dans la dernière séance, exposé et discussion du rapport sur les auto-accusateurs au point de vue médico-légal, rapporteur M. le Dr Ernest Dupré, professeur à la Faculté de Paris.

Le rapporteur a divisé son étude en deux parties : la première, d'ordre clinique, a été consacrée à la définition de l'idée et du délire d'auto-accusation, à la conception et au classement nosologique du syndrome, à l'énumération successive des divers états pathologiques au cours desquels il apparaît, à l'analyse des circonstances étiologiques du mécanisme pathogénique, des allures cliniques et évolutives qui dans chacun de ces états morbides caractérisent l'idée d'auto-accusation.

La seconde partie, d'ordre médico-légal, a été consacrée à l'exposition des conséquences pratiques, dans les domaines judiciaire et administratif, de l'idée d'auto-accusation. Elle comprend l'étude de la situation de l'auto-accusateur vis-à-vis de la loi, de la valeur probante de l'aveu dans les législations française et étrangère et des conséquences des auto-dénonciations postérieures aux arrêts judiciaires. Ce chapitre se termine par l'exposé de la conduite de l'expert vis-à-vis de l'auto-accusateur et l'énoncé des conclusions statistiques médico-légales qui se dégagent de l'étude comparée des observations d'auto-accusateurs.

Les auto-accusateurs se recrutent par ordre de fréquence d'abord chez les

alcooliques, ensuite chez les dégénérés, bien au-dessous de ces deux catégories psychiatriques figurent les états mélancoliques, l'hystérie et enfin les états démentiels. L'association de ces différents processus concourt souvent à l'étiologie de l'auto-accusation.

Environ les deux tiers des auto-accusations portent sur des crimes inexistants dont une courte enquête préliminaire démontre la nature imaginaire. Le dernier tiers se partage entre des criminels, mais le plus souvent impossible à imputer à leurs prétendus auteurs. Une dernière catégorie de faits sur lesquels a insisté M. Régis vise les crimes réellement commis et avoués par les coupables sous des influences ou dans des dispositions d'ordre pathologique.

L'étude des faits d'auto-accusation démontre que ceux-ci ont pu et peuvent encore entraîner de regrettables conséquences pratiques et judiciaires (condamnations injustes, longues préventions pendant les laborieuses enquêtes, actions en justice inutiles).

Dans certains cas une auto-accusation légitime, commise sous l'influence des remords, peut provoquer, par la revision du procès, la réparation d'une erreur judiciaire.

Si rare que soient, en effet, ces fâcheuses exceptions, elles suffisent à justifier aux yeux du médecin et du magistrat, l'étude clinique et médico-légale des auto-accusateurs.

Dr Georges Carrier.

BIBLIOGRAPHIE

P. Kovalevsky. — *La migraine et son traitement.* 1 vol. in-12, Paris, 1902. Viga, éditeur.

Cette étude sort un peu du cadre des questions habituellement traitées dans les *Archives*. Si nous avons cru devoir les signaler à nos lecteurs, c'est en raison de la conception que l'auteur s'est faite de la migraine. Pour lui, la migraine est presque toujours un symptôme de dégénérescence et elle est la plus proche parente de l'épilepsie.

La migraine est très répandue, surtout parmi la jeune génération du sexe féminin. C'est une maladie qui porte un certain cachet de noblesse ; on ne s'en cache pas ; au contraire, on s'en vante, on en fait parade. Autant l'épilepsie est envisagée comme une maladie qu'on dissimule du mieux qu'on peut, dont on ne parle pas, autant on se vante de la migraine, autant on en parle comme de la preuve d'une nature délicate et raffinée.

Espérons que les migraineux qui liront le livre de M. Kovalevsky auront une compréhension plus nette des choses et chercheront à se débarrasser de leur tare au lieu de s'en vanter comme d'un signe de supériorité.

E. L.

H. Lizeray. — *Æsus.* 3 petits vol. in-18, Paris, 1902 ; Vigot, éditeur.

Æsus, c'est la vieille doctrine mettant à nu la formation du monde. L'auteur l'a commenté et il en a tiré quelques déductions au moins ingénieuses, particulièrement sur l'origine et la signification des nombres. Certains rapprochements étymologiques ne sont pas moins curieux. A côté de cela, il nous assure que Pythagore était druide : il est vrai que cela n'offense personne, et qu'après tout nous ne sommes pas obligés de le croire.

E. L.

O. Jennings. — *La guérison de la morphinomanie sans souffrance*, traduit de l'anglais, par A. Ball. 1 vol. in-12, cart. Paris, 1902. Maloine, éditeur.

Le traitement préconisé par l'auteur ne consiste pas seulement en une diminution lente, la durée de la progression n'étant qu'une des conditions et variant selon l'équation personnelle du patient. En

dehors de cette réduction suffisamment lente, pour assurer avec les autres moyens employés la suppression de toute souffrance, l'auteur substitue des injections rectales à doses progressivement croissantes aux injections hypodermiques progressivement décroissantes. Il considère cette substitution comme toujours nécessaire lorsque le patient est descendu à 10 ou 12 centigrammes, chiffre auquel il donne le nom de coefficient vital de la morphine.

Enfin, quels que soient les autres moyens de traitement employés suivant les indications thérapeutiques, M. Jennings emploie toujours certaine médication pour prévenir l'état de besoin. En effet, l'expérience lui a démontré que le besoin est augmenté par la défaillance du cœur, par l'hyperacuidité stomacale et générale et par la faiblesse iritable ou irritabilité nerveuse, et qu'on peut les réduire à un minimum par les remèdes appropriés à ces états, c'est-à-dire les toniques du cœur, le bicarbonate de soude et le bain d'air chaud.

Cette méthode n'exige pas de séquestration. Chaque pas est gagné non par la contrainte, mais par la libre volonté du malade. Elle constitue par conséquent une rééducation de la volonté. C'est la meilleure des garanties contre la rechute.

E. L.

Psychopathologie du langage musical, par José INGEGNERIOS (in *Archivos de criminalogia, medicina legal y psiquiatria*, mai 1902).

M. José Ingegnerios publie une importante étude sur un symptôme analogue à l'aphasie et à l'agraphie, et qu'il appelle *amusia*. L'amusie consisterait dans une série d'altérations du langage musical : altération qui pourrait être réceptive, c'est-à-dire sensorielle, ou motrice; les formes d'altération sensorielle seraient la surdité musicale (le malade ne distingue pas les sons) et l'alexie musicale (impossibilité de lire les notes). Quant aux altérations motrices, elles pourraient affecter les types suivants : 1° impossibilité de chanter; 2° impossibilité de retrouver les gestes nécessaires pour jouer d'un instrument (amisnie); 3° agraphie musicale (le malade ne peut plus écrire de la musique).

A côté des amusies (surdité musicale, amisnie, agraphie, etc.), se rangeraient les *hypermusies* (exagérations et impulsions de la faculté musicale) et les *paramusies* (goûts musicaux anormaux, amour des dissonances, phonophobie, paraphasie musicale, audition colorée, etc.).

Ces déformations avaient déjà été rencontrées et décrites par différents auteurs; mais toujours à l'état d'association avec les lésions

banales de l'aphasie et de l'agraphie classique. Or M. Ingegnerios vient de rencontrer un cas d'amusie pure, dont voici l'observation résumée.

Père âgé de cinquante-sept ans, érotomane; tempérament très actif, caractère peu équilibré; mère nerveuse, arthritique; un oncle épileptique. Cinq frères ou sœurs, dont un frère présentant les signes typiques du dégénéré, et une sœur ayant des crises d'hystérie à forme onirique.

Le malade a présenté dès l'enfance du somnambulisme, il passait à l'école pour un phénomène au point de vue de la mémoire, faisant de tête des multiplications et des divisions par deux et trois chiffres, répétant un paragraphe entier après une seule lecture. A l'âge de huit ans il entre dans un collège de jésuites où il prend l'habitude de la masturbation, de la pédérastie passive, puis de la pédérastie active. Vers quatorze ans son caractère change du tout au tout; il perd en partie la mémoire brillante qui l'avait distingué, devient triste et taciturne. Ce n'est là qu'une crise passagère, attribuable à la puberté; et au bout d'une année tout rentre dans l'ordre.

•A seize ans, apparition de crises hystéro-épileptiques fréquentes, en même temps se développe un goût très vif pour la littérature, la philosophie et surtout la musique; le malade cherche à la fin à devenir un exécutant agréable et un musicien intelligent. Peut-être y a-t-il là un peu de snobisme. A dix-huit ans, consécutivement à un surmenage intellectuel, une période de dépression se produit avec cette mélancolie si fréquente chez les dégénérés et les névropathes.

Le 15 mai 1901 le malade (qui a alors vingt-cinq ans) est atteint d'une crise hystéro-épileptique avec photopsie, sensation de corps étranger à l'épigastre, perte de connaissance. L'agitation convulsive dure peu de temps; elle est accompagnée de miction involontaire et de tous les signes habituels de ces sortes de crises. L'accès passe, le malade regagne sa chambre, se couche, s'endort. Le lendemain il reprend son train de vie ordinaire, sans ressentir autre chose qu'un peu de pesanteur. Comme d'habitude il se met au piano, mais il est fort surpris de ne plus en savoir le doigté et d'être incapable d'exécuter les exercices qu'il répète chaque jour. Il prend une partition et s'aperçoit qu'il ne sait plus lire la musique : les portées, les clefs, les notes, les accidents, les silences, ne sont plus pour lui que le graphisme d'une langue inconnue. Comme le malade est instruit, qu'il a longuement étudié la neuropathologie, il comprend qu'il est en présence d'un phénomène nouveau de son hystéro-épilepsie et sans s'effrayer attend la guérison spontanée sur laquelle il compte. Ce n'est que le 8 juin qu'il se décide à consulter.

L'examen physique permet de relever de nombreux signes de dégénérescence, la conformation crânienne, l'implantation vicieuse des dents, la longueur des membres supérieurs, tout dénote la tare héréditaire dont il est atteint. Les fonctions digestives sont fréquemment troublées ; les organes génitaux sont normaux, bien que la verge soit très longue, à gland conique, au prépuce phimosique. L'appétit sexuel est normal ; le malade ne se masturbe plus, n'a plus de désirs homosexuels, mais a de longues périodes de continence causées par la frigidité.

Sur la région scapulaire droite, on relève une zone d'anesthésie de 3 centimètres sur 7 : cette zone s'efface au bout de quelques jours, deux petites plaques anesthésiées symétriques deltoïdiennes s'y substituent. La sensibilité tactile et à la douleur et la thermosensibilité sont normales sur tout le reste du corps. Réflexes tendineux exagérés.

L'examen psychologique ne révèle pas de troubles de la volonté, de l'affectivité ou de l'intelligence. Seul le sens musical a totalement disparu. Le malade ne peut ni lire ni écrire la musique, il ne distingue pas les sons : il ne peut pas reconstituer même mentalement la phrase mélodique. Il dit qu'il entend la musique comme si on articulait devant lui des paroles dans une langue étrangère. Il ne garde que la notion du rythme, abstraction faite de la mélodie et de l'harmonie.

Par contre toutes les autres manifestations du langage lui restent parfaitement intelligibles; il n'a ni dysphonie, ni dysarthrie, ni dyslalie. Pas d'agraphie, ni de surdité verbale.

Il s'agit, en résumé, d'un cas unique d'*amusie pure d'origine hystérique.*

Le traitement a eu pour but d'une part de modifier l'état général par le repos, le régime, l'hydrothérapie, les injections de cacodylate de soude, etc., et, d'autre part, de procéder à la rééducation du sens oblitéré. Cinq mois après la première consultation, le malade pouvait reprendre son répertoire favori : Bach, Beethoven, Listz, Brahm, Mendelssohn, Chopin.

Les conclusions de M. Ingegnerios sont les suivantes :

1° L'hystérie peut déterminer un syndrome d'*amusie* pure totale;

2° Le pronostic n'en est pas nécessairement grave;

3° Le traitement doit tendre à améliorer l'état général et, si cela est possible, à utiliser la suggestion, soit à l'état d'hypnose, soit à l'état de veille.

Edmond Locard.

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

L'aliénation mentale en Finlande. — D'après les renseignements du département médical en Russie, il y avait, à la fin de 1900, 7.540 aliénés en Finlande, dont 4.020 hommes et 2.550 femmes, ce qui fait pour une population de 2.699.744 personnes à la même époque, 28 aliénés pour 10.000 habitants (*Vratch russe*, n° 20, 1902).

Un peu plus d'hygiène. — Le consul américain à Canton annonce à son gouvernement qu'il règne, dans les environs de cette ville chinoise, simultanément quatre maladies épidémiques, à savoir : le choléra, la peste, la variole et la fièvre typhoïde; des villages entiers sur les rives du fleuve Supérieur ont péri à la suite de ces maladies (*Medical Record*, 26 avril 1902.)

La médecine au Japon. — Il y a actuellement au Japon plus de trente journaux de médecine (*Journ. of the amer med. Assoc.*, 26 avril 1902).

La réaction de Florence dans la littérature russe. — Nous avons déjà souvent eu l'occasion d'analyser dans ce journal des travaux russes consacrés à la réaction de Florence. Signalons dans cet ordre d'idées, la récente thèse de doctorat soutenue à la Faculté de médecine de Moscou, par N.-V. Bokarius sur « Les cristaux de Florence, eur nature chimique et leur valeur médico-légale ».

La famine et le scorbut. — D'après les derniers renseignements, il y a actuellement, dans le seul gouvernement de Oufa, 8.000 personnes atteintes de scorbut. Voilà une des nombreuses conséquences des mauvaises récoltes des années précédentes.

Influence du tabac sur les fonctions génitales. — M. Segrais a étudié l'influence de la nicotine sur les fonctions génésiques. Chez beaucoup de fumeurs, on observerait de l'impotence génitale qui disparaîtrait dès qu'ils cessent de fumer. Les expériences de M. Petit, secrétaire de la Société antitabagique, ont montré qu'on observe chez les chiens et les lapins qui ont subi l'action de la fumée de tabac ou qui ont ingéré à l'intérieur une infusion de feuilles de tabac des phénomènes d'intoxication tabagique aiguë ou chronique. L'intoxication aiguë s'accompagne d'une orchite aiguë, l'intoxication chronique

se manifeste par une sclérose atrophique des canalicules séminifères avec disparition des spermatozoïdes (*Gaz. degli ospedali e delle cliniche*, 22 mai 1902.)

Une enquête sur l'hypnotisme. — Le ministre des affaires médécales a envoyé une circulaire aux sociétés médicales de la Prusse, en les priant de se prononcer, d'ici un an, sur la question de savoir quelle est la valeur thérapeutique de l'hypnotisme et quels sont les résultats que les médecins obtiennent avec cet agent thérapeutique *Münch. med. Wochen*, 20 mai 1902).

Nouveau procédé de docimasie pulmonaire. — M. Placzek décrit une nouvelle méthode de docimasie pulmonaire, supérieure, à son avis, aux méthodes connues. Après avoir fait l'incision cutanée depuis le menton jusqu'à l'appendice xiphoïde et lié la trachée, on détache soigneusement la peau des deux côtés de l'incision jusqu'à la région axillaire et on introduit ensuite dans le 3e-5e espace intercostal, à distance égale entre la ligne mamelonnaire et la ligne axillaire, un trocart qui pénètre à une profondeur de 1 centimèlre à 1 cent. 5; le trocart, légèrement courbe, porte un robinet qu'on ferme dès qu'on a retiré suffisamment l'aiguille du trocart pour pouvoir tourner le robinet. Le stylet enlevé et la position de la canule étant vérifiée, on la relie, à l'aide d'un tube de caoutchouc, avec la branche d'un manomètre à mercure. Lorsqu'on ouvre alors le robinet, le sac pleural, au cas où le poumon a respiré, montre une pression négative, ce qu'on reconnaît par l'aspiration de la colonne de mercure qui monte, dans la branche reliée avec la canule de 2 à 30 millimètres. Si la colonne de mercure reste immobile, cela prouve que le poumon a conservé son volume intrautérin, qu'il n'a pas respiré. — Cette épreuve doit être faite chaque fois sur les deux côtés du thorax. — L'auteur a vérifié la valeur de ce procédé sur des cadavres d'enfants ou sur des fœtus n'ayant pas respiré, à l'Institut de médecine légale du professeur Strassmann et à la clinique du professeur Olshausen. Il l'a contrôlée, dans beaucoup de cas, par la docimasie hydrostatique et par l'autopsie des poumons (*Münch med. Wochen*, 18 février 1902.)

Applications de la radioscopie à la médecine légale. — Après avoir étudié l'application des rayons X aux autopsies, leur valeur pour le diagnostic des cas douteux de grossesse, des traumatismes des extrémités, du tronc, du crâne, dans le cas de simulation, etc., le Dr Gastpar, de Stuttgart, arrive à la conclusion qu'à l'aide de la radios-

copie et de la radiographie, on obtient des indications précieuses dans les traumatismes osseux et pour la démonstration de la présence des corps étrangers. L'auteur estime que, dans les expertises médico-légales, l'application des rayons X est indispensable, ne fût-ce que pour pouvoir affirmer que tout a été fait pour la recherche de la vérité (*Vierteljahrschrift für gerichtliche Medizin*, *etc.*, supplém.). H. F.

La crédo-thérapie. — Nous appelons ainsi une nouvelle méthode thérapeutique inventée sinon de toutes pièces, du moins dans ses applications systématiques par un certain Doure, illustre charlatan d'Amérique. Doure a fondé une secte des « guérisseurs par la foi » qui prospère et fait beaucoup d'adeptes non seulement en Amérique, mais en Angleterre et qui menace d'envahir le continent (un prêté pour un rendu). En attendant de conquérir le monde, Doure fait construire, à 42 milles au nord de Chicago une ville à laquelle il a donné le nom biblique de Zion. Les habitants de cette ville seront obligés de se passer des médecins auxquels les portes de la ville seront consignées (*Brit. med. Journ.*, 31 mai 1902).

Les vivisections en Angleterre. — Les vivisections étant prohibées dans la Grande-Bretagne, les physiologistes sont contraints à obtenir une autorisation spéciale de faire des expériences sur les animaux. En 1901, on a donné de telles autorisations à 257 personnes en Angleterre et en Écosse. Ces personnes ont fait en tout 11.646 expériences sur les animaux, soit 9.596 inoculations, injections, etc. (dans ce nombre 2.636 pour essayer les antitoxines) et 2.085 expériences d'hygiène sanitaire (plus de la moitié pour contrôler la bonne qualité du lait (*Brit. med. Journ.*, 31 mai 1902). On se demande comment font nos voisins, je ne dirai pas pour faire avancer la science, mais pour se rendre compte de ce qui est déjà acquis en physiologie et en pathologie générale.

Les sociétés d'assurances contre la variole en Angleterre. — La récente épidémie de variole qui a fait tant de victimes à Londres a provoqué la création des sociétés d'assurance contre cette maladie. Pour 40 sous on peut s'assurer contre la petite vérole pendant un an, en cas de décès de l'assuré, son héritier touche environ 2.500 francs et en cas de guérison, l'assuré a droit à 25 francs pour chaque période de cinq semaines de maladie. Le montant de la prime à payer pour l'assurance n'est pas égal pour ceux qui se sont fait vacciner peu de temps avant et pour ceux qui ont été vaccinés il y a longtemps (*Saint Petersburg med. Wochen*, 18 mai 1902).

Le cancer en Allemagne. — L'enquête entreprise en Allemagne sur la fréquence et la répartition du cancer dans ce pays a donné des résultats intéressants. Ces résultats sont l'expression des réponses de 16.060 médecins, soit de 55 p. 100 des médecins interrogés. Ils concernent la fréquence du cancer à la date du 15 octobre 1901. Voici la répartition du cancer par organes :

	Cas		Cas
Estomac	3 376	Voies biliaires	71
Utérus	2 072	Pancréas	39
Sein	1.883	Reins	31
Peau	1.368	Glandes	26
Rectum	770	Testicules	21
Gorge	613	Épiploon	19
Foie	512	Poumons	14
Intestin	293	Plèvre	12
Prépuce	133	Rate	6
Prostate	129	Ombilic	5
Ovaires	125	Urètre	5
Os	119	Ganglions axillaires	5
Langue	117	Médiastin	3
Larynx	91	Cerveau	2
Cavité abdominale	91	Bassin	2
Ganglions du cou	81	TOTAL	12.114
Bouche	73		

Chez l'homme, c'est le cancer de l'estomac qui prédomine (413 p. 1.000), chez la femme le cancer de l'utérus (270 p. 1.000) et du sein (243 p. 1.000).

Les agriculteurs seraient prédisposés au cancer de la peau. Les ramoneurs, les ouvriers d'usines de l'industrie chimique ne seraient pas exposés plus que les autres. Dans les industries de bois, le cancer des glandes serait plus fréquent.

Dans les classes aisées, il y a une plus grande fréquence du cancer des voies urinaires et du sein.

L'hérédité est représentée par une fréquence de 17 p. 106, tandis que la contagion, le plus souvent entre époux, n'a été note que dans 3,6 p. 100 des cas. Parmi les autres conditions favorables à l'apparition des divers cancers mentionnons : les habitations humides avec salpêtre aux murs, l'alcool, le tabac, les traumatismes, les avortements, l'emploi des vins acides et des boissons de fruits.

(Bericht über die vom Komite für Krebsforschung erhobene Sammelforschung, *Ergänzungsband zum klin., Jahrbuch.*, Iéna, 1902.)

Augmentation de la mortalité par le cancer. — Les faits suivants donneront une faible idée de l'augmentation de la mortalité par le cancer. En Allemagne, cette augmentation a été, de 1892 à 1898, de 18,5 p. 100; en Angleterre de 1881 à 1899, de 56,3 p. 100 chez les hommes et de 32 p. 100 chez les femmes; en Hollande, de 1874 à 1897, de 80 p. 100 environ. L'augmentation de la mortalité par cancer a encore été sensible en Suisse de 1888 à 1898, de même qu'aux États-Unis. C'est ainsi que dans l'État Massachusets, il y avait, en 1856 12,9 hommes et 24,5 femmes morts par cancer sur 100.000 habitants; en 1895, il y avait déjà 44 hommes et 94,4 femmes. Dans l'État de New-York, la mortalité s'est accrue de 2.473 en 1888 à 4.117 en 1898 (*Philad. medical Journal*, 31 mai 1902.)

Les maladies vénériennes en Prusse. — Une enquête analogue à celle sur le cancer a été entreprise sur la fréquence des maladies vénériennes en Prusse. Sur 14.507 médecins interrogés sur le nombre des adultes, hommes et femmes qu'ils soignaient à une date déterminée pour maladies vénériennes, 9.204 ont répondu, soit 63,5 p. 100. Les réponses ont donc été plus empressées que dans l'enquête sur la fréquence du cancer.

Le nombre das adultes atteints de maladies vénériennes et toutes conditions étant égales d'ailleurs, est d'autant plus élevé que la ville est plus grande. De plus, le nombre des hommes est environ le triple de celui des femmes. Il est facile de chercher la raison de ces différences dans la plus grande facilité de diagnostic des maladies vénériennes chez l'homme et chez la femme.

A Berlin, sur 10.000 adultes, on compte 142 hommes et 46 femmes malades, tandis que la moyenne dans les villes dont la population dépasse 100.000 habitants n'est plus que de 100 hommes et 48 femmes pour 10.000 adultes; dans les villes de 30.000 à 100.000 habitants, cette même moyenne est de 59 hommes et 18 femmes; pour les villes de moins de 30.000 habitants, elle descend à 45 hommes et 17 femmes. A la campagne, on ne trouve plus sur 10.000 adultes que 11 malades (8 hommes et 3 femmes).

Pour tout le royaume de Prusse, on ne compterait sur 10.000 adultes des deux sexes, que 28 hommes et 9 femmes atteints de maladies vénériennes. Ces chiffres sont manifestement au-dessous de la réalité et ne donnent qu'une idée beaucoup trop atténuée de la fréquence des maladies vénériennes.

NOUVELLES

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer la mort dans sa quatre-vingtième année, de M. le Dr Henri Dagonet, agrégé de l'ancienne faculté de Strasbourg, ex-médecin en chef des asiles d'aliénés de Stephansfeld (Alsace) et de Sainte-Anne. Nous n'oublions pas qu'il a été notre maître et nous adressons à son fils l'expression de nos vifs sentiments de condoléance.

NOMINATION

Faculté tchèque de médecine de Prague. — M. le Dr Emmanuel Formanek est nommé privat-docent de médecine légale et de toxicologie.

Faculté de médecine de Messine. — M. le Dr Francesco Ponzio est nommé privat-docent de médecine légale.

L'ÉLOGE DE WIRCHOW A L'ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. le professeur Bouchard a prononcé à l'Académie des sciences l'éloge de Wirchow. Nous ne pouvons donner ce discours *in extenso*, mais il nous a semblé que le passage suivant méritait d'être mis sous les yeux de nos lecteurs.

« Wirchow n'a dit ni le *pourquoi* de la maladie, ni le procédé suivant lequel la cause provoque la maladie; mais il a dit, lui le premier, le *comment* de la maladie, la succession des actes morbides provoqués par la cause. C'est à un autre de nos confrères qu'était réservé l'honneur de dévoiler les causes. Comme Pasteur a fondé la pathogénie. Wirchow avait jeté les bases de la pathologie. C'est là le plus grand titre de gloire de Wirchow, et je me sens autorisé à dire que, avec lui, une lumière s'est éteinte et une autorité a disparu.

« Wirchow avait une activité infatigable qui s'est attaqué à bien d'autres questions. Il était anthropologiste, il a voulu pénétrer les problèmes préhistoriques, il a même fait de la politique. C'est peut-être par sa politique surtout qu'il a été connu et apprécié du public. Il arrive que le public juge mal. Il a certainement mal jugé quand il a représenté Virchow comme animé de sentiments hostiles envers notre pays. Virchow a voulu dissiper lui-même cette légende. J'ai présentes à la mémoire les paroles qu'il prononça à Berlin, non sans quelques solennité, devant plus de cent médecins français, en présence de l'ambassadeur de France : « On m'attribue des paroles d'animosité contre la France que j'aurais prononcées quand nos deux pays étaient en guerre. Il se peut que j'ai prononcé ces paroles, mais je n'en suis pas sûr. Dans les périodes troublées, on dit parfois des choses dont on ne garde pas le souvenir. S'il est un homme de l'une ou de l'autre nation qui, à cette époque, n'a pas senti son cœur bondir et est certain que sa langue a toujours obéi à la froide raison, que cet homme me jette la première pierre. En tout cas, si j'ai prononcé ces paroles, je les désavoue. J'ai du respect et de la reconnaissance pour la France, pour son génie initiateur. pour sa science, pour ses savants près desquels j'ai été étudier dans mes jeunes années. »

Le Gérant : A. STORCK.

LYON. — Imp. A. STORCK et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

VIDAL LE TUEUR DE FEMMES

Rapport de MM. les Drs Lacassagne, Boyer, Rebatel

Nous soussignés, médecins-experts des Tribunaux civils de Lyon, Alexandre Lacassagne, professeur de médecine légale à la Faculté de Lyon, Jean Boyer, agrégé à la même Faculté, Fleury Rebatel, directeur d'une maison de santé, sur la réquisition de M. Benoist, juge d'instruction et en exécution de la commission rogatoire de M. le juge d'instruction de Nice en date du 30 janvier 1902, serment préalablement prêté, avons été commis le 1er février et nous sommes transportés le 5 février à la prison Saint-Paul à l'effet « de procéder à l'examen de l'état mental du nommé Vidal Henri, inculpé d'assassinats, tentatives d'assassinat et vol et de dire s'il jouit de ses facultés mentales et s'il doit être considéré comme parfaitement responsable de ses actes ».

Nous avons examiné Vidal pendant les mois de février, mars, avril, mai, juin et les huit premiers jours de juillet. Les trois experts ont visité ensemble l'inculpé pour relever les mensurations et faire les constatations nécessaires. Chacun des experts a vu Vidal plus ou moins souvent, l'a interrogé afin de se faire une appréciation personnelle de l'état mental de l'homme soumis à notre examen. Cet examen a été long et souvent les magistrats nous ont pressés de l'abréger, mais il nous a paru indispensable de procéder avec toute la lenteur exigée pour l'étude d'un cas particulièrement difficile et, de plus, le calme et le milieu sédatif de la prison étaient bien faits pour relever les modifications qui pourraient survenir après l'existence agitée des derniers mois qui ont précédé l'arrestation.

Nous remarquerons en outre que si l'observation est moins facile dans une prison que dans un asile ou un hôpital possédant un per-

sonnel spécialement dressé pour relever toutes particularités pouvant éclairer le diagnostic médical, il n'en est pas moins vrai que le temps permettait d'apprécier certains changements ou aurait rendu possible la constatation de crises ou de symptômes véritablement décisifs en l'espèce.

Les experts ont eu à leur disposition le dossier recueilli par l'instruction. Sur leur demande, certains points qui paraissaient très importants au point de vue médical ont été l'objet d'une enquête complémentaire.

Après quelques hésitations au début, Vidal a bien voulu écrire de longs mémoires. C'est une autobiographie dans laquelle il a raconté son existence, les faits principaux sur lesquels nous provoquions des développements, les circonstances des différents crimes. Bien qu'il parle souvent de sa bonne foi et de son entière sincérité, nous ne pouvons accepter comme exactes toutes les assertions qui y sont contenues. On y trouve d'étranges contradictions, des explications naïves, des mensonges enfantins, des conceptions absurdes. Mais il y a des événements confirmés par la procédure même, et dont le récit par Vidal explique avec plus de précision sa psychologie, fait comprendre l'état de son intelligence ou de ses sentiments.

Ces documents divers et les renseignements qui nous étaient fournis par l'observation nous donnaient les éléments de notre rapport qui se trouvait ainsi divisé en trois parties distinctes :

1° *Les antécédents de Vidal*, l'ensemble de faits et de signes anamnestiques, c'est-à-dire tous les commémoratifs rappelant la vie physique et morale de l'inculpé avant les crimes.

2° *La période criminelle*, les faits qui se sont passés du 26 novembre 1901 au 28 décembre de la même année.

3° *Examen de Vidal* à la prison Saint-Paul : état somatique et état mental.

PREMIÈRE PARTIE (1)

LES ANTÉCÉDENTS DE VIDAL

Nous allons rechercher d'abord les antécédents héréditaires, puis les anamnestiques ou l'ensemble de faits pathologiques et de circonstances qui ont pu influencer l'organisme, la constitution et le moral de Vidal.

(1) Cette première partie a été rédigée par M. A. Lacassagne.

Vidal (Hippolyte-Joseph-Henri), est né le 17 juillet 1867 à Vals « enfant légitime de feu Joseph Vidal et de Adrienne-Lucie-Pauline Martin, son épouse, maîtresse d'hôtel, âgée de vingt-quatre ans ». Mme Vidal dépose le 28 février « que son mari est mort le 28 avril 1867, âgé de vingt-cinq ans. Il était à Aix-les-Bains, en 1866, un incendie se déclara dans l'hôtel et, à cette occasion, mon mari éprouva de telles émotions qu'à partir de ce jour, sa santé a périclité et a abouti à la pneumonie typhoïde qui l'a emporté. J'étais alors enceinte de mon fils cadet Henri qui est né trois mois après la mort de son père ».

D'après les renseignements que Mme Vidal nous a fournis le 20 février, sur notre demande, son mari a été malade pendant deux ans, puis a succombé à une pneumonie précédée d'une fièvre typhoïde. Il aurait eu la *syphilis*. « Un an après avoir eu mon premier enfant, le médecin de la famille m'a dit de ne pas avoir de relations avec mon mari pendant quelque temps... D'une façon générale, mon mari était assez sobre, je ne crois pas qu'on puisse le classer dans la catégorie des alcooliques » (1). Trois mois après son mariage, Mme Vidal a eu une fausse couche à la suite d'une frayeur; son fils aîné Léopold est venu au monde dix mois après.

Son mari, dit-elle, était orphelin et avait trois frères et une sœur : celle-ci et un frère sont morts de la poitrine, un autre d'alcoolisme, le dernier de vieillesse. Du côté de Mme Vidal, il y avait eu de véritables tares. Son père prenait des crises épileptiformes, mais seulement sous l'influence d'une peine morale. Il n'est pas mort de cette maladie. Deux sœurs de celui-ci auraient aussi été épileptiques. Il en aurait été peut-être de même pour la grand'mère paternelle.

Du côté maternel, il y avait des boîteux. Sa mère était atteinte de cette infirmité.

« Mon père et ma mère ont eu quatre enfants : deux garçons et deux filles. Je suis la seule survivante. Un fils et une fille sont morts en bas âge; la fille était aveugle et sourde-muette, un garçon est mort

(1) Les troubles de nutrition de l'organisme engendrent l'infériorité physique de l'individu, innée ou acquise, telle que la dégénérescence ou la démence. Ces troubles de nutrition sont surtout les intoxications et les infections, soit directement, soit par hérédité, et parmi les plus importantes il faut citer *l'alcoolisme et la syphilis* (Bourneville : Rôle de la syphilis, de l'alcoolisme et des professions insalubres des parents dans l'étiologie de l'idiotie. Congrès des aliénistes et névrologistes, Limoges, août 1901).

Les Drs René Larger et Henri Larger (Les stigmates obstétricaux de la dégénérescence, *Revue de médec.*, 1902) montrent au point de vue de la gravité des tares engendrées, que l'alcoolisme et la syphilis sont au premier rang. Charcot l'avait déjà indiqué : « L'alcoolisme est l'ancêtre des dégénérés. »

de congestion cérébrale, un autre, à l'âge de trente-trois ans, est mort dans des crises épileptiformes auxquelles il était sujet ».

Dans des dépositions, faites sur notre demande à M. le juge d'instruction, le 5 mai et le 11 juin, Mme Vidal répète en partie, ce qu'elle nous avait écrit. Son père, mort à soixante-neuf ans, n'était pas épileptique, mais sujet à des crises de nervosité que la moindre impression faisait naître. Elle maintient ce qu'elle a avancé concernant les deux sœurs et un frère de son père. La déposition de Dario, tailleur, mari d'une demoiselle Martin, indique que celle-ci n'a jamais été atteinte de crises nerveuses ou épileptiques, toutefois, elle a eu des crises d'étouffement et une nuit « le sang lui monta à la gorge avec tant de violence qu'elle mourut sur le coup. »

Quant au frère que Mme Vidal dit être mort dans des crises épileptiformes, sa veuve indique que celui-ci a succombé rapidement en quelques heures. « Les médecins n'ont pas indiqué les causes de la mort. Un d'eux, le Dr Chassinat, décédé aujourd'hui, m'a dit qu'on ne pouvait pas comprendre la cause de la mort de Ferdinand, et il m'a assuré qu'il n'avait jamais eu de crise ayant une forme épileptique ». Remarquons qu'on avait dû en parler au moment du décès, puisqu'elle a interrogé sur ce point le médecin de la famille Martin.

En résumé, l'enquête faite n'établit pas d'une façon formelle les antécédents héréditaires du côté de la ligne maternelle. Mme Vidal mère, dit qu'il y a eu de nombreux épileptiques, apporte des affirmations catégoriques. Du côté de la ligne paternelle, on voit qu'il y a eu des phtisiques. Le père de Vidal était-il syphilitique ou simplement porteur d'une maladie contagieuse? On le dit « assez sobre et non alcoolique ». Dans tous les cas, de mauvaise santé, puisqu'il a succombé à vingt-cinq ans, après deux ans de maladie qui était peut-être bien de la tuberculose.

Mme Vidal, mère de l'inculpé, âgé aujourd'hui de cinquante-cinq ans, se porte bien. « Je suis, dit-elle, de bonne constitution. En dehors d'une fièvre, dite fièvre de croissance, que j'ai eu à quatorze ans, je ne me souviens pas d'avoir été malade. Depuis la puberté jusque vèrs l'âge de quarante ans, je prenais parfois des vertiges, je n'ai cependant jamais eu de syncope. »

Il résulte donc de cet exposé que les antécédents héréditaires de Vidal, s'ils ne sont pas certainement mauvais et susceptibles d'être caractérisés, sont au moins suspects et cette constatation acquiert une certaine importance.

Nous trouvons d'ailleurs une présomption de la défectuosité consti-

tutionnelle de cette famille dans les renseignements que nous relevons sur Léopold, le frère aîné de l'inculpé.

Celui-ci est mort à trente-cinq ans, tuberculeux, à la suite d'une opération d'appendicite. Sa mère faisant un parallèle entre les deux frères dit : « Il était bien constitué physiquement, très intelligent, d'un caractère doux, bon et affectueux. Henri a toujours eu l'esprit chétif, surtout depuis sa fièvre thyphoïde. Il est d'une intelligence médiocre, d'un caractère inégal, indépendant, faisant beaucoup de projets. De plus il est surnois et s'emporte très facilement. »

M. Roux, géomètre, dépose le 9 mai dans le même sens : « Henri était un peu plus chétif et malingre que son frère, qui était un beau garçon, très vigoureux. Autant le frère aîné, Léopold était bruyant, expansif, en dehors et de caractère aventureux, autant Henri était sournois, concentré et peu expansif. »

De même M. Oursu Adrien (fiche 193) camarade d'école de l'inculpé. « Le frère aîné Léopold était très intelligent, mais aussi un aventurier de haute volée. Quant à Henri il était certainement inférieur au point de vue de l'intelligence à son aîné. Henri Vidal était taciturne et triste. Je ne l'ai jamais vu regarder en face. Il avait toujours le regard fuyant. J'ai rencontré souvent à Paris Léopold Vidal. Il menait grande et joyeuse vie et j'ai entendu dire qu'il avait dépensé des sommes considérables, notamment quatorze cent ou seize cent mille francs, capitaux fournis par des particuliers en vue de rechercher et d'exploiter des mines d'or au Soudan. — Je me souviens que j'ai rencontré un jour au Moulin-Rouge, à Paris, Léopold Vidal. C'était en 1898. Je lui ai demandé des nouvelles de son frère Henri, il m'a répondu : « Henri, est toujours maboule. »

Nous trouvons dans le dossier (n° 90 et 91) les dépositions des dames Bendler Léonie et Soubeyrand Élise, dite de Monville, habitant Monte-Carlo, et qui déclarent qu'elles ont été victimes d'escroquerie de la part de Léopold Vidal.

Mme Vidal mère (n° 97) dit que Léopold a été l'objet d'une longue et minutieuse enquête, faite contre lui en mai 1894, parce qu'il était soupçonné d'avoir assassiné à Marseille, Marie Arnoux, femme de chambre à l'hôtel des Hespérides.

Le 22 janvier 1902, Romanacce, gendarme à Hyères dépose (n° 99) : « La moralité de la famille Vidal était peu bonne. Mme Vidal passait pour une femme légère et l'on disait que ses fils, Léopold principalement, étaient de tristes personnages. Lors de l'assassinat de Marie Arnoux et lorsqu'on dit que Léopold était accusé de l'avoir commis, personne n'en fut surpris, tant il semblait de moralité douteuse. »

Un gendarme en retraite, M. Lachenal, fait un parallèle entre les deux frères (rep. n° 100) : « Autant Léopold était exubérant, actif, bon à toutes les besognes pour se procurer de l'argent, rempli d'influence sur sa mère qui ne voyait que par lui et s'est ruinée pour lui, autant Henri Vidal était craintif, concentré, sournois et vivant seul, fréquentant peu, et l'on disait que sa mère n'avait pas grande affection pour lui. Il était doux et poli. »

L'inculpé dans ses mémoires cherche à prouver que son frère était le préféré de M[me] Vidal et il ajoute : « Quoiqu'il eut fait, mon frère, avait été l'homme suprême, le plus intelligent du monde, le plus beau et plus sélect. Quant à Henri il n'était qu'une bugne. Léopold avait employé son intelligence à rouler les uns et les autres ; il aurait peut-être passé aux assises avant moi s'il avait vécu (pas pour assassinats, oh ! non) tandis qu'Henri avait employé sa bêtise à aider sa mère sans profit aucun », et plus loin : « Dès son jeune âge, mon frère a toujours fait dans la maison ce qu'il a voulu, le moindre de ses caprices était un ordre, alors que moi j'ai toujours été considéré comme nul. Dès son âge de puberté, mon frère était déjà regardé comme un homme dont le moindre désir était exécuté, avait pour lui tout ce qu'il voulait, depuis les plaisirs de la maison jusqu'aux maîtresses qu'il entretenait avec l'argent que lui fournissaient sans compter ma mère et ma grand'mère ; tandis qu'on trouvait extraordinaire de moi et qu'on me grondait même si, par hasard j'allais une fois à Toulon avec mes amis pour y faire un brin de noce, et j'y allais en moyenne une fois par mois. »

Et comme nous n'avions pas l'air de prendre au sérieux la découverte qu'il prétend avoir faite de la *direction des ballons*, l'inculpé écrit :

« Mon idée est très sérieuse au contraire et d'autant plus sérieuse qu'on est allé chercher dans des problèmes fantastiques jusqu'à présent ce qui est d'une simplicité étonnante. Quand on verra mon appareil manœuvrer, on dira :

— Oh ! ce n'était pas plus difficile que ça, pour diriger un ballon ? Mais un enfant aurait pu le trouver. — Et, en effet, un enfant de dix ans pourrait le trouver. Mais c'est précisément parce que c'est très simple qu'on ne l'a pas encore trouvé. Dans quelques années d'ici vous verrez comme c'est simple.

« Ne sommes-nous pas, d'ailleurs, tous des types extraordinaires dans ma famille ? Vous avez sans doute entendu parler de ce fameux bateau le *Papin* qui a été essayé à Rouen il y a deux ans ? De ce bateau qui marche sans feu et par conséquent sans charbon, par la

seule force du courant et des vagues ? Savez-vous qui a eu la première idée de ce bateau ? C'est mon frère. Demandez à ma mère, si vous n'y croyez pas. Les premiers plans sont d'ailleurs encore à la maison. Mais soit que mon frère se soit laissé souffler l'idée, soit qu'il l'ait simplement vendue pour avoir de l'argent, le bateau a été construit et mis à l'essai par d'autres que lui. Le journal *l'Illustration* en a d'ailleurs assez fait de bruit... Mais ce qui est arrivé pour le bateau n'arrivera pas pour mon ballon car au risque de me casser le cou, je ne donnerai l'idée à personne et l'expérimenterai moi-même le premier. »

Qu'y a-t-il de vrai dans tout ce que raconte l'inculpé ? Toutefois il nous paraît certain que l'équilibre mental de Léopold n'était pas parfait, sa moralité plus que suspecte : beau parleur, sans scrupule, faiseur habile et escroc certain.

Chez les deux frères, il y a une tare héréditaire, semble-t-il ; ce sont des êtres pervers, indélicats, prenant le bien d'autrui avec facilité. Comment l'inculpé est-il devenu assassin, et a-t-il commis en quelques semaines les nombreux crimes qui lui sont reprochés ?

C'est ce que nous comprendrons mieux lorsque nous aurons exposé ses antécédents personnels : physiques et psychiques.

Henri Vidal a eu plusieurs maladies, il a éprouvé quelques traumatismes, il a subi l'infection paludéenne et a été intoxiqué par l'alcool. Il nous faut maintenant discuter chacune de ces causes et rechercher l'influence qu'elle a pu avoir sur l'état physique et mental de Vidal avant les derniers mois de l'année 1901. Nous aurons ainsi une étude biopathologique complète.

a) *Henri Vidal est un enfant posthume. Son enfance.*

Il est né trois mois après la mort de son père. Mme Vidal pendant une grande partie de sa grossesse a soigné son mari et passé, dit-elle, à peu près toutes les nuits, surtout pendant la maladie aiguë qui a duré environ un mois.

Elle nous dit qu'au moment de sa naissance Henri était très faible. On pensait qu'il ne vivrait pas, à force de soins elle est parvenue à le conserver.

Il a eu à peu près toutes les maladies ordinaires de l'enfance : rougeole, coqueluche, oreillons, fièvre scarlatine. En nourrice, une ou deux crises de convulsions auxquelles on n'attacha pas grande importance, parce qu'elles se montrèrent au moment de la dentition qui du reste s'est faite régulièrement.

Il paraît qu'il a été atteint d'incontinence d'urine, jusque vers l'âge de treize ou quatorze ans ; c'est ainsi qu'à la pension il lui arrivait souvent d'uriner au lit.

Il résulte de ces renseignements que le développement fœtal s'est fait dans des conditions défectueuses, de là une très grande faiblesse à la naissance. Cette constitution délicate a été facilement la proie de toutes les maladies intercurrentes pendant l'enfance. De plus, la faiblesse organique s'est nettement accusée par des convulsions et de l'incontinence d'urine qui montrent le début de la susceptibilité du système nerveux cérébro-spinal. Il paraît présenter dès les premières années de la vie les tares indélébiles de l'hérédité et de la dégénérescence.

b) *La puberté. Fièvre typhoïde grave. Vidal de seize à vingt-et-un ans.*

Pour cette période de la vie de l'Inculpé nous avons des renseignements assez complets, plus précis et presque suffisants.

Henri Vidal a fait ses premières études à Bandol (Var), avec l'intention, paraît-il, de se préparer à Saint-Cyr. Vers la fin de la deuxième année en 1882 ou 1883 (sa mère dans ses dépositions 61 et 63), dit « à l'âge de quinze ou seize ans, il eut une fièvre tyhoïde très grave qui dura du mois de juin au mois de décembre de cette année. Pendant ce temps il a gardé continuellement le lit. La convalescence a duré un an environ. Pendant cette convalescence Henri était entièrement affaibli, il ne pouvait pas marcher et on était obligé de le rouler dans une petite voiture. Il avait perdu ses cheveux et presque l'intelligence. Il était atteint de surdité et sa maigreur était effrayante. Il semblait presque idiot. » Sur les conseils du médecin traitant, les études furent momentanément suspendues, puis on l'envoya à Marseille, à l'établissement Saint-Charles, où il ne put suivre qu'un cours élémentaire, tant ses facultés avaient été déprimées par la maladie. La mémoire était particulièrement atteinte.

Ces renseignements maternels sont confirmés par la déposition de M. Capon Henri (en date du 11 mai 1902), qui a eu autrefois l'inculpé Vidal en qualité d'interne dans son pensionnat de Bandol. « Il fu atteint de fièvre typhoïde. Le mal prit vite un caractère alarmant et je me hâtai de prévenir Mme Vidal qui vint prendre son fils et l'emmena à Hyères. Henri fut pendant assez longtemps entre la vie et la mort. Je me rappelle que lorsqu'il commençait à aller mieux je lui fis une visite accompagné de ma femme. Nous trouvâmes dans son lit un

véritable squelette. Sa mère lui demanda s'il reconnaissait les personnes qui venaient le voir, il eut de la peine à ouvrir les yeux et répondit d'une voix très faible. Nous dûmes nous retirer immédiatement de peur de le fatiguer. »

Il est certain, d'après les documents cités, que Vidal, vers l'âge de quinze ou seize ans, a été atteint d'une fièvre typhoïde particulièrement grave. Les effets de cette maladie se sont longtemps fait sentir.

Mme Vidal dit qu'elle dut retirer son fils du pensionnat Saint-Charles et lui faire cesser tout travail intellectuel. « J'ai dû l'employer dans l'hôtel à de petites besognes soit dans les salles, soit au jardin. Pour des motifs futiles il s'emportait contre les employés et pour un rien il leur aurait sauté à la gorge. »

Il n'est pas douteux que cette maladie porte atteinte aux facultés cérébrales, et crée du désarroi intellectuel. Nous reviendrons sur ce point quand nous aurons relevé certains faits ou actes de Vidal qui nous paraissent assez caractéristiques.

Pourrait-on appeler *fugues* les faits que nous allons rapporter. Leur interprétation peut être discutée et nous ne sommes pas tombés d'accord sur le caractère à leur attribuer. Tout à coup et parfois, sans motifs sérieux, au moins à ce moment de son existence, Vidal quitte la maison, abandonne sa famille, avec l'intention d'aller travailler ailleurs. L'inculpé en signale neuf dans ses « mémoires », mais nous n'en trouvons que cinq avant son service militaire.

La première fois en 1887, il part à 4 heures du matin, sans prévenir sa mère et se rend à Paris. Il y vit on ne sait comment pendant sept mois, et le 10 octobre de la même année, il est condamné à six jours de prison pour filouterie d'aliments. Une pièce de la procédure dit que l'on trouva sur lui une petite cuillère en argent qu'il reconnut avoir prise dans un café, sans donner d'autres détails.

Il raconte le fait en plaisantant sans se douter de l'inconvenance et du cynisme de son récit : « C'est dans ce séjour à Paris que j'ai attrapé mes six jours de prison pour être allé déjeuner dans un restaurant sans payer. Ce qui avait fait enrager le restaurateur, c'est que je m'étais fait servir des figues et des raisins, fruits tout nouveaux à Paris à ce moment, et puis je lui dit : je n'ai pas le sou. Et il vous faut des fruits nouveaux, reprit-il. Quelle tête il me fit ce brave homme. Je m'en rappellerai toujours. »

Un an après, il partit en plein jour sous prétexte d'aller à la fête de Polliès-Pont, mais avec l'intention de ne pas retourner. Il était possesseur d'un pécule de 15 à 20 francs, grâce auquel il espérait

gagner au jeu une certaine somme et aller à Nice chercher une place. Son argent fut vite perdu et il se vit obligé de rentrer à Hyères.

Puis il va un jour à Marseille pour y chercher une position, fait insérer des annonces dans les journaux. Sa mère et son frère sont obligés de venir le chercher au bout d'une dizaine de jours. Une autre fois, c'est à Genève, où un garçon de l'hôtel l'a facilement persuadé qu'il pouvait trouver un emploi. Huit jours après il revenait à la maison. La cinquième fugue fut à Marseille, en compagnie d'une femme de chambre de l'hôtel; il s'était encore laissé convaincre qu'il y trouverait une bonne place, une place digne de lui.

Ce qui montre bien l'instabilité mentale, son besoin de changement, son désir de mobilité est la réflexion suivante : « Je dois dire ici que, dans l'intervalle de ces diverses fuites, j'étais constamment occupé à écrire, d'un côté et d'autre, des lettres demandant des places de sommelier, garçon, n'importe quelle place enfin, mais un travail et un travail rétribué. Une fois, j'achetais un indicateur Chaix pour avoir les adresses et expédiais près de *trente lettres* d'un coup, à Vichy, à la Bourboule, à Uriage, Bagnères-de-Bigorre. M. Gaimard, épicier à Hyères, était le facteur du quartier à ce moment et il pourra vous dire qu'il mettait toutes mes lettres dans une fenêtre que je lui avais indiquée au rez-de-chaussée et où j'allais les chercher moi-même pour que ma mère ne les vît pas. »

Il est évident que Vidal était alors difficilement adaptable au milieu familial. Vers l'âge de vingt ans, quatre ou cinq ans après la fièvre typhoïde, il présentait des signes pouvant relever de la dégénérescence psychique.

Cette maladie infectieuse crée un tel état de faiblesse ou d'asthénie qu'il se produit des troubles profonds dans la nutrition du système nerveux. Quand ces troubles se passent sur un organisme déjà défectueux par l'hérédité et au moment de la puberté, il y a un état pathologique définitif. C'est la dégénérescence avec ses désordres psycho-moraux.

Lasègue (*Des manifestations cérébrales de l'alcoolisme*, t. II, p. 831) dit : « Les individus sans prédisposition cérébrale héréditaire, peuvent par suite d'un acte pathologique quelconque à détermination encéphalique, perdre la résistance cérébrale qu'ils possédaient naturellement. Ce résultat peut être produit non seulement par une chute sur la tête, mais encore par une maladie à détermination nerveuse, une fièvre typhoïde par exemple. »

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer que non seulement la fièvre typhoïde, mais toutes les maladies de l'enfance, les affections

fébriles, les fièvres éruptives modifient chez quelques sujets — probablement les prédisposés ou les héréditaires — le système cérébro-spinal.

Les travaux de Fritz (*Symptômes spinaux dans la fièvre typhoïde*, 1863), de Roger et Damaschino (*Paralysie spéciale de l'enfance*, 1874), de Westphall et de Vulpian (*Lésions médullaires dans la variole*), de Landouzy (*Les paralysies dans les maladies aigues*), Christian (*Arch. gén. de méd.*, 1873) ont fait voir que chez les enfants, les paralysies ont surtout la forme hémiplégique ou cérébrale. Il est donc bien prouvé que ces différentes affections ont une influence directe sur le cerveau. Vidal a, par cela même, une déséquilibration du système nerveux, comme dit Magnan.

Dans un mémoire intéressant de Régis (*Les folies des maladies aiguës, Gaz. Hebd., Nov.* 1893), on peut voir les relations des psychoses avec la fièvre typhoïde, et particulièrement les délires post-typhiques. Nous n'en concluerons pas que les syndromes relevés sur Vidal sont la conséquence de cette maladie, mais nous retiendrons que cette affection a eu cette gravité à cause du terrain héréditaire sur lequel elle a évolué. L'infection typhique n'a fait qu'exagérer et consolider les défectuosités héréditaires :

Il nous faut dire maintenant comment se manifeste la dégénérescence.

Nous définirons ainsi certains termes dont nous aurons souvent à faire usage.

Le dégénéré est un être pathologique, dont la constitution psycho-physique est inférieure à celle de ses parents ainsi que l'attestent : 1° des stigmates permanents psychiques frappant les sentiments, l'intelligence ou le caractère et créant de la déséquilibration mentale; 2° des anomalies physiques se montrant sur différents organes ou se manifestant par des vices de conformation. A tous les points de vue le dégénéré est un déséquilibré et un irrégulier présentant des stigmates ou signes essentiels et permanents physiques, psychiques et même sociologiques, d'après Dallemagne, qui indique ainsi sa difficulté d'adaptation sociale.

Les stigmates psychiques sont les plus importants. Il y a des *déséquilibrés de l'intelligence* (amoindris, imbéciles, idiots), ou encore des obsédés, des *déséquilibrés de la sensibilité générale* ou des émotifs, des craintifs ou phobiques, des *déséquilibrés de caractère* de la volonté ou des impulsifs, des abouliques. MM. Magnan et Legrain (*Les dégénérés* p. 103) montrent bien cette destruction de la coordination cérébrale.

« La déséquilibration reconnaît des degrés ; depuis l'idiot représentant l'état parfait de déséquilibration et l'état le plus complet de dégénérescence jusqu'au dégénéré simple n'offrant que quelques lacunes cérébrales, existe toute une échelle de cas intermédiaires aussi nombreux que les dégénérés eux-mêmes. L'un est faible d'intelligence ; l'autre est doué d'une émotivité exagérée ; un autre est obsédé ; un autre encore est impulsif ; un autre enfin a de simples tics qui dénotent un fonctionnement anormal de la région psychomotrice. Le trouble fonctionnel peut être plus partiel encore et n'atteindre que des facultés très élémentaires, comme la mémoire, etc. Ces stigmates psychiques de l'état dégénératif offrent la même diversité que les stigmates somatiques ; très développés chez les uns, ils existent à peine chez les autres. Pas un dégénéré ne ressemble absolument à un autre, en apparence du moins, car tous sont pourtant des déséquilibrés à des degrés divers, c'est-à-dire des malades que relie entre eux un même trouble élémentaire. »

Les mêmes auteurs trouvent que tous les dégénérés ont un fond d'indigence intellectuelle. On peut cependant, d'après certains symptômes prédominants, les classer en trois catégories : idiots, débiles, dégénérés supérieurs. Chez ces derniers il y a prédominance telle d'une ou de plusieurs facultés qu'ils ont aussi été appelés « génies partiels ». Et cependant, on constate chez eux de véritables lacunes, des « trous » d'autant plus frappants qu'ils contrastent avec l'exubérance d'autres facultés. Dans cette inombrable série de dégénérés, les types sont variés et portent les noms d'imbéciles, débiles, dégénérés intelligents, bizarres, excentriques, originaux, émotifs, obsédés, impulsifs. Leur apparence est diverse mais le fond est identique. Ils appartiennent à une même famille : ce sont des dégénérés.

Chez le dégénéré il n'y a pas seulement déséquilibration, mais le plus souvent il s'ajoute d'autres phénomènes psychiques, surtout *l'obsession et l'impulsion*. Ce sont les *stigmates psychiques*, ainsi que les appelle Magnan. Leur constatation donne une signification vraiment positive et établit la filiation et la nature du désordre mental.

Définir et préciser ces deux syndromes, l'obsession et l'impulsion, rechercher leur étiologie et leur nature, fixer les formes cliniques, c'est indiquer tous les éléments dont la médecine légale doit tenir compte dans l'étude de l'état mental d'un dégénéré.

MM. Pitres et Régis (*Les Obsessions et les Impulsions*, un vol. in-16. Paris, Doin, 1902) donnent cette définition de l'obsession : « C'est un syndrome morbide caractérisé par l'apparition involontaire et

anxieuse dans la conscience de sentiments ou de pensées parasites qui tendent à s'imposer au *moi* évoluant à côté de lui malgré ses efforts pour les repousser et créent ainsi une variété de dissociation psychique dont le dernier terme est le dédoublement constant de la personnalité. »

Les obsessions sont ainsi séparées des idées fixes. Il y a des états obsédants phobiques ou phobies et des états obsédants idéatifs ou obsessions. Ce sont là deux états à peine distincts, c'est-à-dire deux degrés d'un même état neuro-psychopathique, différent par la proportion des éléments émotif et idéatif, et par leur caractère évolutif, l'un est habituellement intermittent, tandis que l'autre est le plus souvent continu avec paroxysmes. L'obsessien n'est souvent que la forme aggravée ou intellectualisée de la phobie. Il y a des obsessions idéatives et des obsessions impulsives.

L'obsession impulsive est l'idée obsédante d'accomplir un acte quelconque. Comme il y a hésitation et perplexité, on constate que le *doute anxieux* se montre dans toutes les obsessions.

Pour la même raison, toute obsession impulsive a une contre-partie dans la peur obsédante de cette impulsion (Pyromanie et Pyrophobie, Kleptomanie et Kleptophobie; Zoophilie et Zoophobie, etc.), cette phobie de l'impulsion n'en est pas le contraire, mais bien une autre variété.

Pour faire passer l'obsédé d'une idée ou d'une peur à l'autre, il faut de plus qu'à l'obsession même s'ajoute une idée erronée ou une idée délirante.

L'hérédité est la grande cause prédisposante des obsessions. Les circonstances occasionnelles sont secondaires : elles fixent dans une certaine forme les manifestations de l'émotivité pathologique qui est à la base de toute obsession idéative ou phobique.

On trouve l'obsession dans la déséquilibration, la dégénérescence, la paranoia (Verrucktheit), neurasthénie, névrose d'angoisse qui sont des étiquettes différentes désignant des états analogues ou la même chose. La similitude des symptômes implique l'identité des cas.

D'après Kraft-Ebing et Magnan, l'obsession se montre toujours sur un « terrain constitutionnel ou dégénératif », MM. Pitres et Régis croient qu'elle est parfois accidentelle.

Passons à l'*impulsion*.

C'est la tendance innée au réflexe. Si le pouvoir psychique domine cette tendance, il y a un équilibre qui est le tonus volontaire. Lorsque cet équilibre est rompu en faveur du réflexe, l'impulsion est pathologique.

Il y a donc des impulsions normales et pathologiques.

L'impulsion sera constitutionnelle ou accidentelle suivant que la propension à l'automatisme sera innée ou acquise.

Morselli donne aux impulsions ou troubles de l'activité le nom de *disprasies*. D'après lui on distingue les disprasies en *endogènes, fortes, aberrantes* (contrastant avec le caractère de l'individu ou les exigences de la vie sociale), le plus souvent *conscientes et involontaires* (impossibles à inhiber) et pouvant même être inconscientes et par conséquent *involontaires*. Un acte ainsi accompli, dit Morselli, est un acte impulsif morbide.

Pitres et Régis distinguent des *impulsions motrices pures*, des *impulsions psycho-motrices*, des *impulsions psychiques*. Ces impulsions diverses, au point de vue clinique, se traduisent par des tendances au suicide, à l'homicide, au vol, à l'incendie, à la boisson, à la fugue, aux actes érotiques.

Signalons, d'après Pitres et Régis, quelques particularités qui peuvent trouver application dans le cas qui nous occupe.

Le plus fréquent des motifs à l'impulsion que l'on relève surtout chez les dégénérés inférieurs, c'est *l'idée de vengeance*. Dans les cerveaux faibles, elle survient pour l'occasion la plus futile et y sert d'amorce et de stimulant à l'impulsion. « C'est là un fait qu'il faut connaître, pour n'être pas exposé à conclure, dans la pratique, de l'existence d'un mobile à la non validité de l'acte » (p. 328).

« La fugue des dégénérés (p. 336), en particulier celle des neurasthéniques, se produit sous l'empire d'une propension, plus ou moins soudaine ordinairement obsédante, à laquelle les sujets ne peuvent résister en raison de la faiblesse de leur volonté. La crise née, souvent d'une cause réelle, mais insignifiante, revêt le type conscient et le souvenir en reste tout à fait intact. » C'est ce genre de fugue que Pitres et Régis appellent la dromomanie, Vidal a-t-il été un dromomane ?

Dans les états de dégénérescense les impulsions sont fréquentes et leur importance est telle « que ce qui caractérise essentiellement la dégénérescence, ce qui lui donne son empreinte et en constitue le stigmate essentiel, c'est *l'impulsivité*. » Elle peut classer les divers degrés de la dégénérescence. Au degré moyen — celui qui nous intéresse — l'impulsivité s'accompagne d'idée, de conscience, d'émotion, de souvenir, mais n'en est pas moins brutale et fatale. En somme, l'impulsion est plus ou moins irrésistible avec lucidité, conscience et souvenir.

« Le caractère utilitaire d'un vol, le fait de tirer partie de l'objet

volé et de le vendre, ne suffit pas à lui seul pour enlever à un acte tout caractère morbide, et il est des malades, surtout des dégénérés, capables de faire argent du produit d'un vol manifestement accompli sous l'empire d'un entraînement supérieur à leur volonté. »

En appliquant à Vidal les connaissances précédentes et en tenant compte des renseignements positifs et certains tirés du dossier, nous pouvons dire que l'inculpé est un héréditaire, un dégénéré. On peut le classer parmi les débiles. On constate une désharmonie fonctionnelle avec des défaillances intellectuelles, de l'aboulie, des misères morales et parmi ces dernières une diminution du sens moral et de l'inaffectivité.

Cet état anormal, va s'exagérer de plus en plus, sous l'influence des causes morbides dont nous avons encore à parler.

c) *Vidal de vingt-et-un à trente-cinq ans. — Service militaire. — Séjour au Soudan : impaludisme. – Traumatismes. — Absinthisme.*

En 1888, il part soldat au 111e de ligne, en Corse, où il passa trois ans. A-t-il bien fait son service militaire, n'a-t-il pas encouru les rigueurs de la discipline ?

Vidal n'en parle pas, il se plaint seulement que sa famille ne lui envoyait pas assez d'argent Il était, dit-il, reçu froidement quand il venait en congé, une fois par an. Sa mère et son frère lui conseillaient de faire sa carrière dans l'armée. « Mes officiers me voyant instruit et sérieux m'ont assez encouragé à cela, mais seul le métier de maître d'hôtel me plaisait, je n'en voulais pas d'autre. »

En 1891, il rentre à Hyères et il paraît décidé en effet qu'il sera maître d'hôtel. Il va s'occuper ainsi dans la maison jusqu'aux derniers jours de 1895.

Il est toutefois intéressant de relever que Vidal, pendant son service militaire, n'a pas de fugues ou n'a pas commis de fautes graves contre le règlement. Les natures comme la sienne, les débiles, ont parfois de la peine à s'acclimater à l'existence du soldat et deviennent facilement des révoltés, des indisciplinables. Ils font des fugues, tirent des bordées, désertent même.

Ce sont des jeunes gens qui jusque-là n'ont pas connu la contrainte, ont été dorlotés ou traités en enfants gâtés et ont vécu presque à leur fantaisie. Mais, de bonne heure, Vidal avait trouvé des difficultés dans le milieu familial. Il y était mené assez sévèrement, on l'occupait d'une façon ou d'une autre et il ne lui était pas possible d'agir à sa guise.

A son retour du service, Vidal crut s'apercevoir que les difficultés allaient en augmentant. Les affaires de la maison étaient moins brillantes, on lui mesurait avec parcimonie l'argent de poche. Il était grondé s'il rentrait en retard le soir. On l'employait à toutes sortes de travaux et sa mère ou le personnel ne paraissaient avoir pour lui aucune espèce de considération.

Cette situation lui parut bientôt intenable. C'était, dit-il, un esclavage absolu et il lui prend envie de quitter la maison. Il accepte pendant l'été de 1895 une place de maître d'hôtel à Uriage. Revenu en septembre, il va faire ses 28 jours, comme vélocipédiste à la 15e section d'état-major à Marseille.

Au retour, il trouve son frère Léopold qui, parti un an avant pour le Soudan où il était envoyé par le Gouvernement pour reconnaître certaines régions traversées par la Falèmé, en revenait, racontait les découvertes qu'il avait faites. Une société ayant pour but l'exploitation de riches gisements aurifères vient de se former et il proposait à son frère de le prendre avec lui, aux appointements de 500 francs par mois.

Avant de parler des deux voyages qu'Henri Vidal fit au Soudan, il est nécessaire de signaler plusieurs circonstances importantes, Vidal a éprouvé des traumatismes; à deux reprises il a commis des vols, si on en croit ce qu'il raconte il aurait fait plusieurs tentatives de suicide.

Etudions successivement ces faits :

Les chutes de bicyclette.

Mme Vidal dit : « à son retour du régiment il a fait une chute de bicyclette et est resté deux heures sans connaissance. Il a failli mourir des suites de cette chute. Pendant qu'on le soignait, il a pris plusieurs attaques de nerfs.

Il y a environ six ans dans une course de bicyclette il a fait une nouvelle chûte sur la tête. Celle-ci a été beaucoup moins grave. »

L'inculpé nous dit qu'il a fait quatre chutes de bicyclettes. Deux seules ont été sérieuses. Il décrit avec précision les circonstances dans lesquelles il est tombé sous une charette, l'évanouissement qui en a été la conséquence. Le récit qu'il fait est conforme à la déposition de M. Robert Louis, à Hyères, le 6 mai dernier. Le témoin après avoir raconté comment l'accident est survenu ajoute : « Le conducteur de la carriole arrêta son cheval; j'accourus moi-même aussitôt et à nous deux nous retirâmes Vidal de dessous la carriole. Le coup avait été si violent, j'avais vu Vidal tellement piétiné et bousculé par le véhicule que je me demandais s'il n'avait pas été tué. Il

était évanoui. Je le transportai dans mon entrepôt; là des passants accourus m'aidèrent à lui donner des soins. Nous lui fîmes respirer des sels, nous lui frictionnâmes les tempes et le visage avec du vinaigre et peu après il revint de son évanouissement et ouvrit les yeux. »

Il ressort de ces déclarations que, l'inculpé a eu un traumatisme assez sérieux avec perte de connaissance. — Nous avons des doutes sur la folie traumatique bien étudiée par le Docteur Christian, mais nous estimons que si elle ne peut se montrer que chez des prédisposés, un traumatisme quelconque ou un schock, suivi de perte de connaissance, est toujours grave quand il survient sur un dégénéré. Le blessé peut alors devenir un cérébral.

Pendant cette période de la vie de l'inculpé on relève des faits pouvant être interprétés comme *des tendances au vol.*

M. Romanane, gendarme à Hyères, dit dans sa déposition (N° 99) : « La conduite d'Henri Vidal à Hyères n'était pas bonne : il semblait avoir la monomanie du vol et deux fois la gendarmerie eut à s'occuper de lui. Une première fois, en 1891, Henri fut convaincu de s'être introduit la nuit avec effraction chez MM. Huber et Arnaud, la deuxième fois, en 1893, il vola des vases de fleurs. »

M. Santoni, gendarme fait partie depuis onze ans de la brigade d'Hyères et comme la caserne est située en face de l'hôtel des Hespérides. il connaît bien Mme Vidal et ses fils. Il dit dans sa déposition (N° 98) « La conduite d'Henri à Hyères était celle de tous les jeunes gens de son âge, avec cette différence toutefois qu'il vivait seul, qu'il était sournois, ne regardait jamais en face. Une nuit, en 1891, il brisa une porte du jardin Huber et déroba des châssis. En 1893, il vola des pots de fleurs. »

Les renseignements que nous avons sur les susdites « *impulsions au suicide* » sont fournis par Mme Vidal et par l'inculpé. « En dehors des attaques occasionnées par sa première chute de bicyclette, je ne lui ai jamais vu prendre des attaques de nerfs, ni des vertiges. J'ai bien remarqué parfois des absences, mais je les attribuais à un défaut de mémoire, car depuis sa fièvre typhoïde, je le considère comme un peu faible d'esprit. Il disait constamment qu'il voulait se tuer. Depuis l'âge de vingt ans, il me menaçait toujours de le faire. »

Vidal prétend qu'il a fait plusieurs tentatives. Ces idées ont commencé en 1891, après la mort de son grand-père, qui l'avait vivement impressionné, elles se sont montrées, nous dit-il, sept ou huit fois. Quelques jours après la mort de Léopold en 1900, il s'enferme un soir dans sa chambre, écrit une lettre d'adieux à sa mère, et tente

de s'asphyxier par les vapeurs du charbon. Il s'éveille le lendemain, avec de la lourdeur de tête.

Une autre fois, à l'hôtel, il prend une solution qui avait servi à un anglais pour empoisonner son chien, mais il n'a éprouvé que des coliques et de la diarrhée.

Dans ses écrits, l'inculpé parle de deux autres tentatives. En novembre 1901, après être allé à Cannes voir Cérenie Jacquier, celle-ci ayant refusé le mariage, Vidal rentre à Beaulieu, muni de bichlorure de mercure acheté dans une pharmacie de Nice, et il ajoute : « Ce jour-là encore je ne pensais pas à tuer, mais une idée fixe s'emparait de moi, celle de me détruire moi-même !.. Je m'allongeai sur mon lit, absorbais la drogue, avalais un petit verre d'eau et m'abandonnais à mon sort !.. Je passai toute la nuit dans d'affreuses coliques, essayant de rendre, mais ne pouvant pas et me levais le lendemain matin avec un engourdissement général et une colère bleue qui ne me quittèrent pas de tout le jour. »

Peu de temps après, à l'Estaque, après la tentative d'assassinat sur la fille Guinard, à Marseille, il a eu l'idée tout l'après-midi du dimanche de se faire écraser par un train. Dans cette intention il s'est promené près de la voie ferrée, mais a hésité, puis tout à coup a eu l'idée d'aller faire une dernière tentative de conciliation auprès de sa mère.

Celle-ci dans sa déposition du 6 janvier devant le juge de paix d'Hyères dit : « Le 9 décembre, à 5 heures du soir, il est arrivé à Hyères. Il redemanda encore de l'argent. Il me dit qu'il en avait absolument besoin et que si je ne lui donnai pas au moins cent francs, il se tuerait la nuit dans sa chambre. Je lui donnai alors cent francs, c'est plus que je ne pouvais faire. »

Ceci dit, parlons maintenant des *deux séjours au Soudan.*

Mme Vidal (dép. 61) dit : « Il me quitta pour aller au Soudan où il était employé pour surveiller des nègres. Je sais que les noirs ne l'aimaient pas, le craignaient à cause de fureurs dans lesquelles il se mettait contre eux. Ils disaient même qu'il était fou. Ces propos ont été tenus par deux noirs que mon fils Léopold avait amenés en France. — Henri est allé deux fois au Soudan. Il y est resté une fois dix-huit mois et une autre fois un an... Mon fils gagna au Soudan des accès de fièvres paludéennes qu'il a encore et qui le rendent sombre et taciturne lorsqu'il en ressent les atteintes. Je dois vous déclarer qu'il y fut atteint également d'une maladie vénérienne grave qui donne lieu à des émissions d'urines sanguinolentes et pour laquelle il est obligé de faire usage d'une sonde... J'ai constaté qu'à son retour

du Soudan mon fils avait des allures sauvages. J'ai constaté cette attitude la dernière fois qu'il est venu à la maison. J'ai eu peur de lui ce soir-là et ai même fait fermer la porte de ma chambre à clef, de même que j'ai fait fermer celle d'un employé couchant à côté de lui. »

Le Dr Édouard Foëx, d'Hyères (dép. 121), dit que du 27 avril au 31 mai 1901 il a donné des soins a Vidal qui souffrait d'une rétention d'urine provenant d'un rétrécissement de l'urèthre. « Je n'ai pas eu à m'occuper de l'état mental d'Henri Vidal qui m'a paru d'une intelligence au-dessous de la moyenne. »

Voici maintenant les dépositions de deux témoins qui ont connu Vidal au Soudan.

M. Flayol Pierre, trente-deux ans, commerçant, dépose (N° 104) le 21 janvier devant le juge de paix d'Hyères. Il donne de longs renseignements sur la première expédition au Soudan qu'il a faite avec Henri Vidal. Voici ce qu'il pense des deux frères Vidal : « Autant Léopold était intelligent, ouvert, bon camarade, charmeur et cœur excellent, autant Henri était sournois, taciturne, peu sociable, mauvais camarade. Je peux dire que, durant le cours de nos deux missions, il ne se fit pas un ami et il fit preuve d'un égoïsme féroce. » Il lui reproche de ne pas l'avoir soigné quand il était malade (de ne pas lui avoir offert même un verre d'eau), d'avoir gardé pour lui quinine, kola et autres toniques réconfortants au lieu d'en donner au charpentier Helième atteint de fièvres et d'avoir volé un négre nommé Abdoul avec lequel il s'est réconcillié et qu'Henri conduisit en France et garda longtemps à l'hôtel des Hespérides. « On a voulu dire qu'Henri était fou, il ne l'a jamais été, mais il était égoïste et mauvais. »

Le 22 janvier 1902 (N° 76), M. Oger, agent colonial, dépose : « J'ai connu Vidal à Liguri (Soudan), je ne veux parler que de son caractère ; il m'a paru un faible d'esprit, un timide, peu communicatif... je l'ai connu pendant sept mois au Soudan, mais depuis je ne l'ai pas revu. »

Il est nécessaire de reproduire quelques-uns des renseignements que nous a donnés l'inculpé.

Le départ eut lieu le 1er janvier 1896, à Marseille. Vidal séjourna un mois, à Saint-Louis, au Sénégal, et c'est là, par oisiveté, qu'il but « ses premiers pernods ». Après trente-cinq jours de route on arrive au point fixé pour les travaux. Alors ni vin, ni café : du thé chaud comme boisson. Un cachet de quinine tous les jours. Le régime alimentaire était constitué par des conserves et des légumes ; viande deux fois par semaine. Pendant la journée, travail au soleil par des températures de 40° à 50° qui se continuaient même la nuit et

empêchaient le sommeil. Après trois ou quatre mois il eut un premier accès de fièvre dont il se remit facilement avec la quinine. Plus tard une attaque de fièvre bilieuse, paraît-il, qui l'alita pendant un mois et demi : « Flayol et moi perdions le sang par le nez, crachions une bile jaunâtre et faisions des urines presque aussi noires que l'encre. » Enfin, le rapatriement fut tout à coup ordonné et il rentra à Hyères en juillet 1897.

Une déception l'attendait : les quatorze mois d'appointements qu'il devait toucher, soit 7.000 francs, ne lui étaient pas payés, le directeur de la société ayant disparu. Les accès de fièvre à Hyères furent fréquents et violents et il dut prendre de la quinine à haute dose. Il se remit peu à peu aux travaux ordinaires de l'hôtel pendant dix mois.

Un jour son frère le mande à Paris et lui fit signer avec la société nouvellement fondée un engagement d'un an. Il s'embarque à Marseille pour le Soudan en mai 1898. Mêmes histoires de fatigues, de privations, d'excès d'absinthe, puis c'est la fièvre hématurique. « Le sang me sortait par le nez et les oreilles. » On lui fait des injections sous-cutanées de quinine et au bout d'un mois il est rétabli. Il avait été si malade, paraît-il, que le chef de poste le renvoya à Kayes où il trouve la mission du capitaine Renard qui, une semaine après, le fit embarquer.

Vidal arrive enfin à Paris où l'administrateur de la Société lui paye ses appointements et l'informe qu'on n'a plus besoin de ses services. Voici les réflexions qu'il écrit dans ses cahiers, réflexions pleines de vanité théâtrale, d'exagération enfantine et parmi lesquelles il est difficile de faire la part de la vérité. « Voilà trois ans d'un travail surhumain, de privations et de souffrances sans nombre, malade et fiévreux jusqu'à la moelle des os, et cela pourquoi ? Pour rien ! — Ah ! messieurs, je ne connais pas, dans le style, d'expression suffisante pour vous faire comprendre tout ce que je ressentais à ce moment-là. Il y avait en moi comme un vaste incendie qui se serait allumé dans mon être pour le détruire à jamais, j'étais rageur, emporté et parcourais les rues de Paris en marchant vite, mais sans but, je ne savais que faire : je sortais d'un bar pour rentrer dans un autre et n'avais à la bouche qu'un seul mot : « un pernod ». Le pernod c'était mon pain, mon lait, j'avais la ferme conviction que seule, la boisson pouvait rendre à mon esprit la tranquillité si désirée. Je buvais pour le plaisir de boire et que de fois hélas ! les garçons ne me firent-ils pas payer la consommation double, sous le prétexte que j'en avais *trop pris*. Tel était, ma surexcitation, à ce moment-là, que

je restai *trois gros jours* sans paraître chez mon frère. Par un hasard, il me rencontrait lui-même un soir sur la terrasse d'un café du boulevard des Italiens et me ramenait à l'hôtel, où il me fit coucher : Comment n'as-tu pas honte, me dit-il, de t'abrutir à ce point, toi qui n'avais jamais bu. Ah! Messieurs, ces quelques mots je m'en souviendrai tant que je vivrai. Ils me firent revenir à moi. Le pauvre garçon est mort aujourd'hui, mais coupable comme je le suis, assassin comme je l'ai été, je pleure bien souvent, rien qu'en pensant à cette phrase que prononça un jour mon frère, phrase que j'aurais dû graver en ma mémoire, mais que les circonstances de la vie devaient, hélas, disperser bientôt comme un nuage de fumée. Ce qui causait en moi cet espèce d'abrutissement c'est que, encore une fois, je voyais s'anéantir devant moi ce beau rêve que j'avais formé de me créer dans cette affaire du Soudan une situation sérieuse, honorable dans le monde. »

Quelques jours plus tard, Léopold lui escroque 1.500 francs et le fait revenir à Hyères.

Il reprend à l'hôtel son travail habituel, mais avec l'espoir d'en repartir bientôt. Un mois après, en octobre 1899, la grand'mère meurt. Ce fut un désastre pour la famille Vidal : la licitation des biens s'imposait, et quelques semaines plus tard, son frère Léopold succombait aux suites d'un appendicite.

Tant bien que mal, dit Vidal, et au milieu de la tristesse se passe l'hiver de 1899-1900.

Pendant les différents séjours que Vidal fit à l'hôtel depuis son service militaire et après ses voyages au Soudan, il est possible de relever certaines particularités signalées par Vidal, sa mère ou le personnel de l'établissement, et qui renseignent sur l'état physique et moral de l'inculpé.

Celui-ci, dans l'énumération des maladies ou dérangements auxquels il avait été sujet, nous dit qu'avant la fièvre typhoïde il avait eu le *ver solitaire* et de fréquentes diarrhées, puis souvent des « *éblouissements* suivis de vertiges pendant lesquels j'avais devant les yeux un nuage blanc et des faiblesses dans les jambes (cela se produisait le matin en me levant, l'été pendant les fortes chaleurs et l'hiver lorsque, ne prenant qu'un peu de thé le matin, je restai jusqu'à 1 heure sans manger) ». Citons encore de *fréquents saignements de nez*, surtout l'été, *une constipation habituelle*, des *tremblements dans les mains et dans les jambes*. « La nuit, quand je suis couché, je suis surpris par des soubresauts des bras et des jambes, comme si on me touchait avec une aiguille ou une pointe de feu. » *De violents maux de*

tête nocturnes, des sfflíements *dans les oreilles*, de la *pituite*, ou crachements abondants de bile le matin. La circulation périphérique est active : jamais il n'a froid en hiver aux mains ou aux pieds.

Du côté des facultés cérébrales et du système nerveux, nous signalerons l'*émotivité* et la *sensibilité*, l'*amour exagéré des animaux*, l'*habitude de parler seul*, les *manifestations de l'instinct sexuel*, la *timidité* et *l'aboulie*, l'*intelligence* et l'*instruction*.

Mme Vidal dit qu'il s'emporte très facilement, comme nous l'avons indiqué plus haut à propos de l'opposition qu'elle fait entre la nature de ses deux fils, puis ajoute : « Henry a toujours été faible de caractère, it était assez bon... Il était très doux, très affectueux pour les animaux. L'année dernière, il a voulu entreprendre un commerce de primeurs et de volailles. Il y a une chose qui m'a beaucoup étonnée : c'est qu'il ait pu s'habituer à tuer des volailles. » Disons à ce propos que Vidal interrogé sur ce point nous a déclaré qu'il n'a jamais saigné de volailles et qu'il n'aurait même pas pu le faire.

Mme Vidal ajoute : « A partir du moment où il fut soigné par M. le Dr Foex pour une rétention d'urine (c'était, d'après la déposition 121 de ce médecin, du 27 avril au 31 mai 1901), il a complètement changé de caractère, il était impossible de lui faire une observation. Il lui arrivait de parler tout seul et fort et d'être très agité ou encore d'être de mauvaise humeur sans raison. J'attribuai ceci à ses souffrances.

... Il n'a jamais eu beaucoup d'amis, je puis même dire qu'il n'en a pas. Ceci provient je crois de son caractère lunatique et sournois. Quand nous avions une réunion de famille il ne restait pas tout le temps avec nous. Il respectait et aimait beaucoup sa grand-mère : il la craignait même. Vis-à-vis de moi, il était assez soumis et respectueux. Je crois même qu'il a beaucoup d'affection pour moi. Il était jaloux de son frère aîné et était jaloux de tout le monde, même des domestiques et ne pouvait jamais s'entendre avec eux. »

Voici ce que raconte Vidal : « Or, je ne sais ce qu'il y a en moi, mais je n'ai jamais pu entendre crier. Quand j'entendais ma mère ou ma grand-mère me gronder d'un ton un peu vif, tout de suite je me troublais et allais me cacher... à présent comme avant, on entend toujours crier à la maison et j'en étais arrivé à un point où ces cris produisaient sur moi une telle impression, que je ne pouvais plus les entendre. Le moindre cri m'effrayait, je ne savais plus ce que je faisais ensuite ». Il explique par là les *accès de colère* qu'il a parfois. « C'est de là sans doute que m'est venue cette irritabilité d'humeur qui fait que la moindre contrariété m'énerve, m'ennuie et me porte même parfois à des actes de colère. Un jour à Hyères, j'ai dans un de

ces moments de colère, brisé d'un coup de pied le pot à eau et la cuvette de ma chambre. Un autre jour, je montais m'habiller et, cette colère surgissant à nouveau, je prenais un pantalon tout neuf, le déchirais en deux par la couture du milieu et le jetais par la fenêtre. Ce jour-là, il y eut une scène terrible mais, comme toujours, je ne répondais rien. Dans ces moments de vivacité, je ne répondais jamais rien à ma mère, sauf pourtant en ces dernières années où je commençais à en avoir assez. »

Ces derniers mots et des réflexions semblables qu'il serait facile de relever çà et là dans les « mémoires » de Vidal nous font croire que dans ces derniers temps l'inculpé n'avait plus de respect pour sa mère, l'affection disparaissait : étant donnée son impulsivité, ce débile, s'il était resté à l'hôtel, aurait pu se livrer à de terribles violences.

Vidal parle longuement de ce qu'il appelle sa *sensibilité*, « quand j'étais jeune, et même en ces dernières années, que ce soit peines ou plaisirs exagérés, tout me faisait pleurer. Si ma mère, ma grand'mère ou mon frère me grondaient un peu trop fort, je pleurais. Si j'entendais ma mère se disputer avec mon frère ou ma grand'mère, je pleurais. Si ma mère me grondait devant le monde ou devant un employé je pleurais. Pas plus loin que l'hiver dernier, je dis encore à ma mère : « Mais tu pourrais bien, aussi, quand tu as des observations à me faire ne pas les faire devant les employés ». Si ma mère me contrariait ou, par sa façon d'approuver, me faisait comprendre qu'elle n'était pas contente de ce que je lui disais ou des projets que je lui soumettais, je pleurais. Si mon frère ou mon grand'père, allant quelque part, me disaient : « Henri, viens-tu ? » et que je voie ma mère mécontente ou qu'elle m'empêche d'y aller comme c'est arrivé souvent, je pleurais. La moindre peine, le moindre reproche, de suite je pleurais, à tel point que souvent ma grand'mère et ma mère dirent : « Cet enfant, il est toujours triste ! on ne peut pas lui dire un mot sans qu'il pleure ! »... De même que les peines, les plaisirs me font pleurer, quand j'étais à la maison et que j'entendais ma mère dire : « Cette année la saison s'annonce bien, on va travailler : » Je pleurais de joie. Si j'entendais un client faire des compliments, je pleurais, à toute annonce de bonne nouvelle, à l'annonce de l'arrivée d'une bonne famille, je pleurais. Si mon frère écrivait à ma mère une de ces lettres comme il savait si bien les tourner, et dans lesquelles il promettait comme prochains le bonheur, la fortune, je pleurais. S'il m'écrivait à moi, je pleurais bien plus. Si par hasard je voyais une fois ma mère contente, je pleurais, non pas de jalousie

comme vous pourriez le croire, mais de joie. Encore, maintenant, et comme toujours d'ailleurs, je ne peux recevoir une lettre ou écrire à quelqu'un que j'aime sans pleurer. »

Cette longue citation est des plus intéressantes, c'est le tableau type de l'émotivité d'un débile, d'un dégénéré. De pareilles descriptions ne s'inventent pas.

Voici maintenant l'exposé de ce que Magnan appelle le syndrome « zoophilie », c'est-à-dire de l'amour exagéré des animaux.

Vidal avance qu'il n'a jamais fait de mal à une mouche comme la plupart de ses camarades à l'école de Bandol. Il n'aurait jamais pu attraper des papillons pour leur passer une épingle dans le corps afin de les conserver, ou bien attacher des rats par la queue, pour les livrer ensuite à un chat. Ce sont, dit-il, des amusements barbares. « J'ai toujours eu un amour insensé pour toutes les bêtes quelles qu'elles soient (il oublie cependant qu'il nous a parlé de ses chasses au Soudan), à certains points de vue même, je considère les bêtes comme au-dessus de l'homme... A Hyères, j'avais chiens, chats, poulets, pigeons, tourterelles, canards, perroquets, canaris, poissons et singes. Lorsque je suis revenu du Soudan, j'avais ramené avec moi toute une collection d'oiseaux, singes et même une biche. Je ne laissais à personne la charge de soigner cette ménagerie et j'étais même mécontent quand je voyais le chef ou d'autres s'en occuper. J'ai eu avec le chef une discussion très sérieuse l'hiver dernier, alors qu'il parlait de tuer le singe qui faisait parfois des niches désagréables. Ce singe ayant mordu un anglais, le blessé m'a fait appeler devant le juge de paix. L'anglais disait : Je ne demande rien, mais qu'on oblige M. Vidal à faire disparaître ce singe qui peut faire encore du mal. Moi je réponds : « Je paierai les frais que Monsieur fera en pharmacie et médecin, mais mon singe ne périra pas, je ne le tuerai pas. » Nous avons failli, pour ce singe, aller au tribunal de Toulon.

Je me demande donc comment j'ai pu en venir à assassiner quatre femmes. » Vidal cite encore les deux faits suivants afin de montrer qu'il n'était pas cruel.

Il avait ramené du Soudan une chienne. Celle-ci, en folie, attire devant l'hôtel tous les chiens du quartier. Sa mère lui fit des observations sur l'inconvenance d'un tel spectacle pour les habitants de la maison. Il eut des discussions avec sa mère, avec les employés, mais se refusa à tuer cette bête.

L'hiver dernier, il refusa formellement à sa mère de jeter au canal une portée de petits chats : « Je n'aurai jamais eu le courage de noyer ces pauvres bêtes. »

D'ailleurs Vidal prétend qu'il est très doux et ne s'est jamais querellé. Sa timidité excessive l'en empêchait. « Je suis resté sept ans dans les écoles, trois ans au service militaire, trois ans au Soudan, *jamais de ma vie* je ne me suis battu avec quelqu'un. Jamais même je ne me suis disputé au point d'en venir aux mains, quand l'occasion se présentait, je préférais plier plutôt que de me battre. » Les déclarations de sa mère et d'un témoin le contredisent et, sur ce point, sa conduite au Soudan avec les nègres n'aurait pas été irréprochable.

Une autre particularité de sa sensibilité : c'est ce qu'il appelle *sa grosse répugnance pour le sang*. « Lorsque je me coupais ou me faisais une blessure quelconque, lorsque même sur une autre personne, je voyais une goutte de sang, j'avais comme une faiblesse qui s'emparait de moi et j'étais obligé de me passer les mains devant les yeux pour ne pas m'évanouir, je m'asseyais. Nous sommes du reste tous ainsi dans la famille.

Mieux que cela, lorsque étant à l'hôtel, je montais parfois à la cuisine et voyais le chef saigner des poulets ou des lapins, j'étais obligé de fuir, tant la vue du sang produisait de l'effet sur moi. Le pire de tout c'est que, l'été dernier, ayant à Allevard un magasin de comestibles, volailles et gibiers, je servais généralement des volailles mortes. » Mais pour les commandes imprévues aussi bien que pour pouvoir suffire à des commandes supplémentaires, il avait un poulailler. Si un client lui demandait une volaille, il la faisait tuer par sa bonne ou une autre employée à cette besogne, n'ayant pas le courage de le faire lui-même. « A peine avais-je le courage d'étouffer les pigeons, mais encore fallait-il que le cas fut pressé, sans quoi je ne le faisais pas. »

Autre contradiction encore de la part d'un homme qui a commis des assassinats, a soulevé les corps de ses victimes. A la prison Saint-Paul, un détenu s'est pendu dans une cellule voisine. Vidal n'a pu dormir une partie de la nuit, la seule idée du mort qui était à côté de lui l'effrayait. « C'est que petit comme grand, j'ai toujours eu des cadavres une peur insensée. Quand quelque client meurt, à la maison, je n'ose pas aller seul dans la chambre. Même mon frère, je n'ai pas pu m'approcher de son lit pour l'embrasser avant qu'on ne le mit dans la bière. Ce n'est pas une peur si vous voulez, car je sais bien qu'un mort ne peut pas faire de mal, mais une sorte de crainte qui me fait voir le mort revenant à la vie et me frappant ou criant parce que je l'avais cru mort. » Ce sentiment, cette crainte se rencontrent souvent chez les débiles, les dégénérés.

Une autre particularité à relever est l'habitude qu'avait Vidal de

parler à voix haute quand il était seul. Sa mère, les employés de l'hôtel, le jardinier dont nous relèverons plus tard la déposition, ont insisté sur ce point. Voici ce que nous a dit Vidal : « J'ai toujours eu l'habitude de parler tout seul. Principalement la nuit, quand me viennent des réflexions de quelque nature qu'elles soient, ou alors le jour même quand je suis adonné à un travail auquel je m'intéresse, je me fais les demandes et les réponses et je me rappelle que quand j'étais plus jeune, ma mère me faisait souvent ce reproche devant le monde. « Il parle toujours tout seul, Henry, et quand il est devant le monde il n'ose pas parler. » Encore maintenant, j'ai cette habitude, mais beaucoup moins cependant. »

Nous insisterons dans la troisième partie du rapport sur les manifestations de l'instinct sexuel. Nous ne relevons aucune impulsion sexuelle anormale. Vidal, dans sa jeunesse, s'est livré avec frénésie à la masturbation. Puis il est devenu frigide et cette frigidité paraît même assez marquée. Nous ne pensons pas qu'il y ait chez lui de l'inhibition génésique, c'est-à-dire une obsession inhibitoire ou impuissance avec une femme nouvelle. Il est cependant assez aboulique ou émotif pour cela. Nous croyons plutôt que les différentes maladies générales qu'il a éprouvées ont modifié chez lui la fonction et c'est bien là une preuve caractéristique et non douteuse de l'impression grave causée par des à-coups pathologiques.

Il est aussi nécessaire après l'étude des sentiments que nous venons de faire, de dire quelques mots du caractère et de l'intelligence de Vidal, au moment de cette période de son existence.

Ce qui paraît bien évident, c'est qu'il est presque sans volonté. Très versatile, il passait d'une opinion à une autre. Aujourd'hui il faisait des projets qu'il modifiait le lendemain. Il le déclare d'ailleurs formellement : « Mon caractère est changeant. Non seulement changeant, ce caractère, mais un peu faible aussi et se laissant dominer par n'importe qui. Avec moi le dernier qui parle a raison. » Il est facile de deviner combien dans ces conditions il sera sujet à des mouvements brusques, des colères subites, tout cela suivi nécessairement de dépression, et d'affaissement. « J'ai toujours été d'un tempérament très nerveux. Ce sont d'ailleurs chez moi les deux extrêmes : ou trop mou ou trop vif. Il en est d'ailleurs de même pour ma mère et c'est cette vivacité qui a occasionné toutes nos querelles. »

Outre les susdites fugues, signalons encore la *passion des voyages:* plusieurs fois il a eu l'idée de partir pour faire à pied ou à bicyclette le tour du monde.

La mère de Vidal, les employés, les gendarmes, presque tous les

témoins, dans leur déposition, disent qu'il était sournois, qu'il avait l'air sournois. Nous lui en avons fait la remarque et il nous a répondu que ce qu'on croit être de la sournoiserie n'est en réalité, chez lui que de la timidité poussée à l'excès. Il se défend d'être dissimulé, ce qu'il est, c'est hypocondriaque. « Prenez-moi dans ma jeunesse. si vous voulez. Vous verrez toujours un garçon n'osant pas parler, n'osant pas chanter, ni siffler. Mais parlant, chantant et sifflant quand il était seul... que j'étais toujours porté à la tristesse et à la mélancolie. je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi, vous le savez (il fait allusion à sa haine pour le chef). La mélancolie et la tristesse ont toujours été mon partage. Cela ne se discute pas, mais de là à être sournois, il y a loin. » Mais, ajoute-t-il, il lui aurait été impossible d'être dissimulé et de faire quoique ce soit, sans éveiller l'attention de sa mère. « Demandez aux employés de la maison si on peut lui cacher quelque chose, à ma mère, c'est la plus fine lame que j'aie jamais connue. » Il avoue cependant qu'il était sournois quand il s'agissait du *chef*, qu'on causait de lui ou avec lui.

Mais s'il avait été sournois. dit-il encore, il n'aurait pas permis certaines libéralités de sa grand'mère, ou même de sa mère pour Léopold et le fils de celui-ci, et n'aurait pas supporté si longtemps les injustices et les tracasseries dont il a été victime à cause du chef. « Si j'avais été sournois, Messieurs, le premier que j'aurais tué c'est le *chef*: et il n'est pas dit encore que je ne le ferai pas. car ma vie actuelle loin de me calmer, ne fait que m'irriter davantage de jour en jour. Et Me Tribes lui-même a besoin de préparer un plan sérieux de défense s'il ne veut pas que, me laissant gagner par la fureur qui déborde de moi par moments. je dévoile toutes ces ignominies devant la Cour d'assises. » Quel est ce langage et comment Vidal ose-t-il écrire de semblables paroles. Sont-elles d'un délirant ? pas d'un délirant alcoolique, il nous semble. car il s'exprime ainsi après six mois de prison, et par conséquent se trouvant absolument désintoxiqué. Cela rappelle plutôt le langage d'un persécuté ? On lui a même reproché de ne pas regarder les gens en face. C'est vrai, il le reconnaît, mais s'il ne peut soutenir le regard de quelqu'un, c'est exclusivement la faute de sa vue : « Si je regarde quelqu'un dans les yeux et que cette personne ne fasse pas attention à moi, ou ne me regarde pas à son tour, je puis la fixer assez longtemps, mais si les deux regards se rencontrent, c'est toujours moi qui faiblis le premier. » Voilà un autre symptôme d'émotivité que nous avons rencontré plusieurs fois chez des dégénérés.

Que peut-on dire de son intelligence ?

Elle semble parfois moyenne : il a des facultés d'expression assez développées. Il parle et écrit convenablement, il dessine bien et nous dit qu'il est un peu musicien. Il aime surtout les travaux manuels et particulièrement l'horticulture.

Ses lectures favorites ont porté sur les voyages, les sciences, l'électricité. « Comme depuis quelques années je poursuis avec acharnement un problème sur la direction des ballons, je ne manquais pas de lire tous livres ou journaux se rattachant, de près ou de loin, à la question. Ce problème ainsi m'a beaucoup tourmenté et m'a fait passer de nombreuses nuits dans les calculs. » (1) Les citations que nous avons faites des écrits de Vidal montrent les lacunes de son intelligence, l'absence de son jugement, et même des idées absurdes comme seuls en émettent les dégénérés.

Voyons, maintenant, et dans un dernier paragraphe de cette partie, l'influence de l'alcoolisme sur un organisme de débile et qui a été atteint d'impaludisme.

Il résulte des renseignements précédents que Vidal pendant les deux séjours qu'il a faits au Soudan a été atteint sérieusement d'impaludisme et fait des excès alcooliques ; il semblerait même, si on l'en croit, que comme un dégénéré, il a eu, pendant son dernier séjour à Paris, un état qui paraît ressembler à des impulsions à boire, à un accès de dipsomanie. Ce serait dans ce cas une aggravation pathologique de l'état de Vidal par la double combinaison d'une infection et d'une intoxication.

Il était si important, d'après nous, d'être fixé sur l'existence de l'alccolisme avant la période criminelle, que nous avons mis une véritable instance à le faire établir par une enquête.

Nous avions en effet trouvé dans le dossier les deux dépositions 80 et 81 qui pourraient faire supposer que Vidal était atteint de délire onirique tenant à une intoxication ou à une infection, à l'alcool ou à l'impaludisme.

Dès 1881, Lasègue, avait dit : le délire alcoolique n'est pas un délire, mais un rêve. Dix ans, plus tard, le 7 juin 1901, le docteur Régis définissait devant l'Académie de médecine le *délire onirique* des intoxications et des infections : le délire de rêve est le délire onirique. « Il naît et évolue, en effet, dans le sommeil, il est constitué par des associations fortuites d'idées, par des reviviscences hallu-

(1) Par certains côtés, sa mémoire est remarquable, il n'oublie pas ses actes, les endroits où il a passé et en garde un souvenir très net comme cela se voit chez certains dégénérés, et alors, bien entendu que l'intoxication alcoolique n'est pas très prononcée.

cinatoires d'images et de souvenirs antérieurs, par des scènes de la vie familiale ou professionnelle, par des visions le plus souvent pénibles, par des combinaisons d'évènements étranges, impossibles, éminemment mobiles et changeants, ou doués au contraire d'une certaine fixité qui s'imposent plus ou moins complètement à la conviction. »

Le délire des intoxications et des infections n'est pas un délire de rêve normal mais un délire de rêve morbide, *de somnambulisme, d'état second.*

Ces délirants toxiques sont comme les somnambules : ils passent du rêve silencieux au rêve vécu ou au rêve parlé, ils peuvent même garder une idée fausse comme fixée ou implantée dans leur esprit. C'est le reste d'une des conceptions de leur rêve. Régis l'appelle *l'idée fixe post-onirique* qui est identique au monoidéisme, à *l'idée fixe post-hypnotique*.

La déposition de M. Aimé Maurel indique l'état d'esprit de Vidal en 1900, au mois de juillet. Celle de M. Gorges Paget, ex-notaire, qui était à Allevard en juillet 1901, en compagnie de M. le juge de paix d'Hyères montre que l'inculpé se trouvait dans des conditions identiques. Les témoins s'accordent à dire que Vidal n'était pas fou, qu'il ne donnait aucun signe de dérangement mental, qu'il s'occupait très activement de son commerce. C'était un mauvais farceur, un mystificateur, se livrant à des plaisanteries d'un goût douteux. Il n'est venu à l'idée d'aucun d'eux que Vidal pouvait être un malade.

Le 24 janvier 1902, M. Georges Paget, ex-notaire à Hyères ; dépose devant le juge de paix de Hyères (dép. N° 80) :

« Je ne sais rien des faits qui sont reprochés à Henri Vidal, je le connaissais comme tout le monde se connaît dans une petite ville, mais n'avais jamais eu affaire à lui et si l'on vous a chargé de recevoir ma déposition, je présume que c'est au sujet d'une mystification dont vous-même, M. le Juge et moi, avons été ensemble victime cet été passé, donc, vers la fin de juillet ou les premiers jours d'août, je revenais avec vous, M. le juge, de faire mon traitement à la source, lorsque passant dans la rue où Henri Vidal avait son magasin de volailles et fruits, nous le vîmes sur le pas de sa porte, et nous nous approchâmes tout naturellement de lui et nous enquîmes de sa santé et de la marche de ses affaires. Il nous déclara qu'il était satisfait de son petit commerce, et comme, par politesse, je lui demandais des nouvelles de Mme Vidal, sa mère, et aussi s'il n'y avait rien de nouveau à Hyères : justement, nous dit-il, je viens de recevoir une lettre de ma mère, et il nous montrait cette lettre. Ma mère m'annonce

qu'une catastrophe épouvantable a eu lieu lors des derniers orages l'hôtel des Iles d'Or en construction, a été démoli par la foudre, il y a des morts et des blessés et tout le quartier environnant a été aussi très éprouvé. Cette nouvelle nous consterna, car nous ne doutions pas de sa sincérité. Vidal nous semblait sérieux et posé. Nous attendions les journaux du lendemain pour connaître les détails de la catastrophe, les journaux étaient muets. Nous écrivîmes à Hyères pour être renseignés et il nous fut répondu que rien de semblable n'était arrivé. Nous avions été mystifiés par Henri Vidal que nous prîmes pour un mauvais plaisant.

« Déjà l'an dernier, en 1900, il avait fait quelque chose de semblable à l'hôtel des Bains, où il était comptable, à une dame qui lui demandait des nouvelles de notre ami M. Maurel, d'Hyères. Il répondit très gravement que M. Maurel était mort dernièrement et qu'il était allé à son enterrement. Quelques jours après, M. Maurel arrivant à Allevard, rencontrait la dame dans l'escalier, et celle-ci croyant à un revenant, faillit se trouver mal.

« Assurément Vidal avait fait œuvre de mauvais farceur, et mystificateur mais je n'eus pas pour ma part la pensée qu'il était fou ou détraqué. Fou il ne l'était pas, car il raisonnait fort bien, était convenable et poli, s'occupant très activement de son petit commerce et jamais, ni a Hyères, ni à Allevard, il n'avait donné signe de moindre dérangement cérébral. »

Le 23 janvier 1902, M. Aimé Maurel, compositeur de musique, dépose devant le juge de paix d'Hyères (dép. N° 81).

« Au mois de juillet 1900, je partis avec vous, M. le juge de paix, pour aller faire une saison d'eau à Allevard en Dauphiné. Je descendis à l'hôtel des Bains, tout à côté de l'établissement thermal, et le jour même de mon arrivée, comme je montais l'escalier pour me rendre à ma chambre, je rencontrai Mme la commandante Gay, de Lyon, qui avait passé de longs hivers à Hyères, avec qui j'avais fait de la bonne musique et qui était une amie pour ma famille et pour moi. Quoiqu'elle ne vînt plus à Hyères depuis plusieurs années, nous avions conservé de bonnes relations et nous échangions de temps en temps quelque lettre. Quand Mme Gay me vit, elle resta comme ébahie, très surprise et je lui trouvais une physionomie et une attitude singulières. Je lui dis que j'arrivais, que j'allais un peu m'approprier et que je descendrais tantôt pour déjeuner et la voir pendant le déjeuner, la figure de Mme Gay marquait tant de préoccupation, que je ne pus m'empêcher de lui demander ce qu'elle avait et voici ce qu'elle me raconta :

« Elle était arrivée de Lyon depuis quelques jours et ayant vu à l'hôtel un employé qu'on lui avait dit venir d'Hyères, ou que peut-être elle avait reconnu, car comme je l'ai dit, elle avait longtemps séjourné à Hyères, elle lui avait demandé de mes nouvelles. Cet employé était Henri Vidal, qui avait été engagé à l'hôtel comme comptable pour la durée de la saison. Henri Vidal lui dit : « Ah ! M. Aimé Maurel !... Mais il est mort, il y a peu de temps, et je le sais bien puisque j'ai été à son enterrement. Il a même fait une drôle de mort. Il a laissé aux hospices sa terre de Carqueranne, le reste de ses biens à ses amis, et il n'a rien laissé à sa famille. Cela surprenait Mme Gay qui sait l'affection que j'ai pour les miens, et qui savait aussi que je ne possédais rien à Carqueranne, et comme elle le disait à Vidal, celui-ci dit : C'est pourtant ainsi, je le sais bien. Mme Gay n'ajouta plus rien et je vous laisse à penser le trouble, la surprise, l'émotion qu'elle dut éprouver quand elle me rencontra subitement dans l'escalier.

« C'est ce qui lui donnait cet air singulier que je ne m'expliquais pas.

« Je ne fis aucun reproche à Henri Vidal et ne lui parlai même pas de la chose. Je ne connaissais Henri Vidal que de vue et ne lui avais jamais adressé la parole avant de le rencontrer à Allevard ; même à Allevard quand je lui ai parlé, c'était à l'occasion du service. Je pensais à part moi, qu'il avait voulu mystifier une dame, mais ne songeais nullement à accuser son état mental, car il ne passait pas pour fou et n'avait jamais donné signe de dérangement cérébral.

« Je sais que cet été dernier, 1901, à Allevard, il a fait encore à M. Paget, notaire à Hyères, et à vous-même, Monsieur le juge de paix, une mystification d'un goût également douteux, qui nous fit croire que c'était un triste plaisant. »

On peut se demander après la lecture de ces deux documents, si à ces moments Vidal n'a pas été atteint de délire onirique.

Nous savons aussi, que lors de la première saison à Allevard, en 1900, alors qu'il s'était placé en qualité de comptable à l'hôtel des Bains, Mme de Marenne, la directrice de cet établissement reconnut « le jour même de son arrivée, qu'il était totalement incapable de tenir une comptabilité et je l'employai à la cave et à la cuisine... Il était doux, poli avec le public, mais le personnel placé sous ses ordres avait, paraît-il, à se plaindre de sa dureté et de sa grossièreté. »

Lorsque le Dr Foex lui donne des soins en mai 1901, ce médetin constate (dep. 121) qu'il n'a pas eu à s'occuper de l'état mental

d'Henri Vidal « qui m'a paru d'une intelligence au-dessous de la moyenne. »

Cette situation mentale s'est aggravée à la fin du second séjour à Allevard, en 1901, ainsi que l'indique si nettement la déposition (N° 82).

M. Lombardo Michel, jardinier à l'hôtel des Hespérides dit : « J'ai été bien surpris lorsque j'ai connu le crime dont Henri Vidal s'était reconnu coupable, je n'aurais jamais cru chose pareille de lui, car il avait l'âme tellement sensible qu'il ne pouvait faire du mal, même aux animaux. Je me rappelle qu'un jour, ayant à tuer un chat malade, il ne se sentit pas le courage de l'abattre et me pria de le faire. Il avait bien le caractère sombre, sournois, inégal, fantasque, mais il était bien au fond et dans l'hôtel, il s'occupait et travaillait toujours...

« Pendant deux années, en 1890 et 1891, Henri Vidal alla passer l'été à Allevard, c'est au retour de son second séjour, fin septembre ou octobre, que je m'aperçus qu'un changement extraordinaire s'était opéré en lui. D'habitude, et auparavant il était sombre, mais doux et sa figure était tranquille : quand il revint d'Allevard, je lui trouvais les yeux fixes, hagards. Il était plus sombre que d'habitude. Il se promenait souvent dans le jardin et je l'entendais parler seul et à haute voix, gesticulant et s'animant beaucoup. Un jour, il était au jeu de tennis et il criait tellement, que je crus qu'il se disputait avec quelqu'un. Je m'avançais et le vis seul. Je pensais, en moi-même, qu'il était devenu fou. »

Nous savons que Vidal buvait de l'absinthe : c'était sa liqueur favorite. Dans une lettre écrite le 28 mai à son avocat, et dont l'inculpé nous a donné copie, il est dit qu'il prenait à Beaulieu et à Nice, une « moyenne de cinq pernods tous les jours ».

L'enquête à Hyères, à Allevard, à Beaulieu n'a pu préciser une telle consommation, mais elle a nettement établi que l'inculpé prenait quotidiennement une certaine quantité d'absinthe.

Il en consommait, à Hyères, chez le sieur Froment, limonadier, un débitant de boissons, Cadière dit : « Depuis le mois d'août 1900, Henri Vidal venait presque tous les soirs dans mon débit et buvait une absinthe. »

A Allevard, des cafetiers, MM. Villot, Richard déposent que Vidal a pris de l'absinthe, de l'absinthe grenadine, mais il est venu assez rarement dans leur établissement. Un autre cafetier, M. Cahard, dit qu'en 1900 « Vidal venait fréquemment prendre une absinthe à la grenadine. Il était toujours seul, lisait le journal et ne parlait presque

pas. Je l'avais trouvé quelque peu sournois. En 1901, lorsqu'il fut établi marchand de primeurs à Allevard, il revint très souvent aussi chez moi prendre son apéritif favori. »

Le commissaire spécial de police à la Turbie (n° 40) dit qu'à Beaulieu, vers 5 heures du soir, Vidal allait prendre l'apéritif au bar parisien, où, avec le patron et d'autres habitués, il faisait une partie de manille. Il causait peu, se montrait sombre et préoccupé. M. le commissaire montre que Vidal était alors dans une situation assez précaire, son commerce étant dérisoire. De plus, comme son commis l'avait quitté, « le matin, il allait quelquefois prendre à l'auberge voisine une portion de 30 centimes et, le soir, ne prenait chez lui qu'une tasse de café au lait ». Nous savons par ce détail que pendant cette période, Vidal avait une alimentation insuffisante.

M. Braggietti, débitant à Beaulieu, n'est pas aussi affirmatif que Vidal sur la fréquence des visites de celui-ci dans sa buvette. Il dit que l'inculpé prenait toujours de l'absinthe et qu'une fois sur trois il en demandait un second verre, « de sorte que chez moi sa consommation était modérée. Je n'ai jamais vu Vidal en état d'ivresse. »

Cette dernière assertion est conforme à ce que nous savons des habitudes de Vidal. Il buvait trop pour être un pochard bruyant. Lasègue l'avait remarqué, l'alcoolique est un homme qui ne s'enivre pas (Études, etc., t. II, p. 235).

Vidal, dans les derniers mois de l'année 1901, était-il un intoxiqué ? Était-il encore sous le coup de l'impaludisme ? Les incidents des mois de juillet 1900 et 1901 étaient-ils du délire paludéen ? Il est difficile, à distance, peut-être imposible, vu l'absence de documents et d'examen direct de l'inculpé à ce moment, de trancher la question.

Les médecins qui ont exercé en Algérie sont au courant des relations qui se présentent entre cette intoxicaton et cette infection lorsqu'elles s'observent à la fois sur un même sujet.

M. le Dr Marandon de Montyel, qui a publié un travail sur cette question *(Contrib. à l'étude clinique de l'impaludisme et de l'alcoolisme, ann. méd. psych.*, 1893, p. 353), l'a signalée récemment dans les *Archives d'anthropologie criminelle*, à propos de l'affaire Louis Paré.

Il indique d'abord la dipsomanie paludéenne qui est transitoire, liée à une manifestation aiguë du paludisme, excitant la soif et la quantité de spiritueux absorbée. Elle disparaît avec l'accès, sauf à revenir de nouveau avec les paroxysmes subséquents. Il advient pourtant qu'elle persiste, en dépit du retour à la santé.

Marandon pense que l'impaludisme crée une intolérance cérébrale absolue aux alcools. Cette intolérance persiste tant que l'organisme est en présence du poison paludéen, alors même que l'élément fièvre a depuis longtemps disparu.

Nous ferons remarquer qu'il nous est impossible de dire si Vidal a eu de la dipsomanie paludéenne, d'abord à Paris, puis à Allevard. Les particularités ou symptômes relevés tenaient-ils à l'impaludisme ou à l'alcoolisme ? aux deux causes pathogènes ou spécialement à l'alcool ? Nous savons que les alcooliques héréditaires offrent aux excès éthyliques une extraordinaire résistance.

Mais Vidal paraît avoir fait des excès suffisants pour faire admettre certains signes d'intoxication alcoolique. Nous avons insisté sur ces différentes causes pour indiquer l'état psychique sous-jacent. Tout cela n'est pas ordinaire et banal. Il n'est pas possible, après avoir mené cette vie, éprouvé ces accidents, de rester un homme entièrement normal.

DEUXIÈME PARTIE (1)

Henri Vidal avait passé l'été à Allevard. Sa situation pécuniaire était peu brillante. Il avait demandé de l'argent à sa belle-sœur, Mme Rey, qui n'avait pu lui en envoyer.

Le 9 septembre il lui écrivait : « Ma mère semble oublier qu'elle a un fils, et que son premier devoir est de donner un avenir à son fils. »

Le 20 septembre, il rentrait à Hyères. Il s'y occupa à divers travaux dans l'hôtel de sa mère.

Le 28 septembre il s'adressait à Miss Dor (une cliente de l'hôtel avec laquelle il correspondait pour apprendre l'anglais), et lui demandait une somme de cinq à six livres, pour l'aider à payer « quelques dettes ». Il racontait à sa correspondante qu'à Allevard il avait perdu de l'argent, qu'il n'osait pas en demander à sa mère, et que celle-ci, d'ailleurs, n'en avait pas.

Dans une autre lettre, il annonçait son départ d'Hyères, parce que l'hôtel n'appartenant plus à sa mère, il devait renoncer à tout espoir d'en devenir le propriétaire, parce que le métier de maître d'hôtel n'était pas une position pour lui et qu'il devait aller ailleurs se créer une autre situation.

(1) Cette deuxième partie a été rédigée par M. Boyer.

Il était d'ailleurs mécontent de tous. Sa mère ne l'aimait pas, elle n'avait jamais rien fait pour lui, et n'avait rien voulu lui promettre pour l'avenir. Le chef-cuisinier avait pris dans la maison une place prépondérante. On n'était jamais content de ses services. On lui faisait toujours des observations.

C'est dans cet état d'esprit, avec cette sourde irritation, et cette résolution de s'éloigner définitivement qu'il partit pour Beaulieu, dans le but d'y créer un commerce de comestibles.

Le 11 novembre, il y louait une chambre, et achetait des marchandises. Mais soit par sa faute, soit faute d'étrangers, en cette saison, il restait sans acheteurs.

Il travaillait peu, se levait tard. L'information dit qu'il se rendait rarement au marché, qu'il faisait un commerce dérisoire, vendait quelques mauvaises boîtes d'huitres avariées.

Il était parti avec 300 francs, sa mère lui envoya encore 100 francs, mais ces ressources furent vite épuisées, et il laissa même impayées une partie de ses marchandises. Il s'adressa de nouveau à sa mère. Mais celle-ci refusa de lui envoyer une nouvelle somme.

Alors, dit-il dans son interrogatoire du 3 janvier, *il résolut de se procurer de l'argent par n'importe quel moyen.*

Le 25 novembre, il se rendit à Nice où, depuis son séjour à Beaulieu, il venait fréquemment passer ses soirées.

A deux heures du matin, dans la nuit du 25 au 26 novembre, il était assis sur un banc de l'Avenue de la Gare, lorsque passa devant lui une jeune fille galante, Joséphine Morero, qu'il ne connaissait pas. Il lui demanda de l'accompagner chez elle. Elle accepta. En route, il parut prendre des précautions pour se dissimuler. Il raconta à sa compagne qu'il tenait à ne pas être vu, parce que sa femme était à la gare. Il avait dans sa poche un couteau, avec lequel, nous a-t-il dit, il avait l'intention de tuer une femme.

Au moment où, pénétrant dans sa chambre, Joséphine Morero se disposait à allumer sa lampe, Vidal, sans rien dire la renversa et lui porta dans le dos un coup de couteau. Elle poussa des cris. Aussitôt il prit la fuite. Dans la rue il rencontra une autre fille, Augustine Bovis, à qui il demanda si elle était seule. Mais ayant reçu une réponse évasive, il s'en tint là. La fille Bovis indique qu'il lui parut surexcité. Il erra le reste de la nuit, dans les rues de Nice, et le matin à la première heure, il rentra à Beaulieu. En s'en allant, il jeta le couteau avec lequel il avait frappé Joséphine Morero.

Tel fut le premier crime de Vidal. Dans son interrogatoire du 3 janvier, il en a fait le récit complet, et a déclaré que son intention

était de voler sa victime, mais que les cris de celle-ci l'avaient effrayé.

Le mobile de ce crime est donc nettement déterminé. Vidal avait résolu de se procurer de l'argent par n'importe quel moyen. La tentative d'assassinat qui vient d'être relatée avait pour but le vol. Cette tentative n'a pas été décidée brusquement, instantanément, sans réflexion, et sans motif. Elle a été voulue et préparée d'avance. Elle a été accomplie avec précaution. Le meurtrier a patiemment choisi l'heure et le lieu le plus propices.

Ainsi qu'il résulte de ses explications, il n'y a eu chez lui, ni hésitations, ni lutte intérieure, ni angoisse obsédante, ni explosion brusquement impulsive. Dès que le premier cri de sa victime lui a annoncé le danger, il s'est empressé de fuir. Un seul sentiment l'a hanté pendant le reste de la nuit: la peur d'être découvert. Il a pris toutes les mesures en son pouvoir afin de ne pas être soupçonné. Il avait pleine conscience du crime qu'il venait de tenter, et il en a conservé le souvenir complet.

Pendant les jours qui ont suivi, il n'a rien changé à ses habitudes. Le jour il continuait son commerce de comestibles avec la même nonchalance et le même insuccès. Le soir il se rendait fréquemment à Nice.

Pris d'ennui, dit-il, et voyant ses affaires toujours péricliter, il se dirigea sur Marseille. Il s'en alla tout d'abord louer un logement à l'Estaque, dans le but d'écrire à sa mère, a-t-il déclaré, pour se créer un alibi, dit l'information.

Le soir du 6 décembre, il était à Marseille. Il avait dîné seul dans un restaurant du cours Belzunce. Dans la veillée, après s'être longtemps promené en ville, il se rendit à la Maison-Dorée, où il savait, dit-il, qu'il rencontrerait des femmes. A deux heures du matin, il abordait la fille Louise Guinard, et lui offrait une consommation. Il lui raconta qu'il l'avait remarquée depuis longtemps, et qu'il était l'associé du propriétaire du café Martinot, aux Allées. Il lui fit compliment sur ses bijoux, ajoutant qu'elle devait avoir de beaux appartements. Il paraissait soucieux, troublé. Il craignait, disait-il, d'être vu, à cause de sa mère. Il sortit du café avec Louise Guinard. Il paraissait vouloir se soustraire aux regards des autres consommateurs, toujours à cause de sa mère. Dans la rue, à cette heure presque complètement déserte, le couple croisa deux inconnus. Vidal aussitôt exprima de nouveau ses appréhensions et ses craintes d'être vu et reconnu. Il voulait absolument prendre une voiture. Sa campagne refusa. Il garda le silence. Ils arrivèrent ainsi au domicile de Louise Guinard. Celle-ci

en pénétrant dans sa chambre, se mit à allumer sa lampe. A ce moment, Vidal se précipita sur elle, et la saisit par le cou. Elle parvient à se dégager. Elle reçoit deux coups de couteau à la main gauche, tombe sur une chaise longue, se relève et porte à son agresseur un violent coup de pied « aux parties ». Vidal chancelle à son tour. Louise Guinard en profite pour sortir de sa chambre, et essaye de l'y enfermer derrière elle. Mais il pousse fortement la porte, elle crie « au secours ». Vidal se précipite hors de l'appartement, passe à côté de sa victime, lui porte plusieurs coups de couteau, laisse tomber son arme, la ramasse et prend définitivement la fuite. Le reste de la nuit il erre dans Marseille, et dès le matin il gagne l'Estaque.

Tel fut le deuxième crime de Vidal. Interrogé le 3 janvier sur son voyage à Marseille, il l'a caché soigneusement au magistrat instructeur. Dans l'interrogatoire du lendemain, bien que formellement reconnu par Louise Guinard, il a nié être l'auteur de cette tentative d'assassinat. Ce n'est qu'au 6 janvier qu'il s'est décidé à en faire l'aveu. « Il voulait tout dire au début, déclara-t-il, mais il a suivi le conseil d'un co-détenu, qui lui a recommandé de ne jamais avouer. » Dès lors il raconte toutes les péripéties de son crime, tous les détails et toutes les circonstances de sa tentative, et il ajoute : « Mon intention était de prendre les bijoux de la fille Guinard. »

Ici donc, comme pour le premier crime, le mobile est nettement déterminé. Vidal de plus en plus besogneux, et de plus en plus résolu à se procurer par n'importe quel moyen l'argent qui lui manque, a guetté, choisi, suivi et attaqué la fille Guinard pour lui voler ses bijoux. Cette tentative n'a pas été décidée brusquement, instantanément, sans raison et sans réflexion, à la façon des actes impulsifs. Elle a été étudiée, préparée et organisée d'avance. Elle a été très vraisemblablement le but du voyage de Marseille. Elle a été accomplie avec prudence. Il est probable que l'élection d'un domicile provisoire à l'Estaque, a été une mesure de prévoyance et de sauvegarde pour le criminel. Celui-ci, en sortant de la Maison-Dorée, a voulu s'entourer de toutes les précautions possibles. Il s'est dissimulé aux regards des consommateurs, il a voulu prendre une voiture, pour ne pas être remarqué, prétextant qu'à deux heures du matin, il pourrait être reconnu dans Marseille et signalé à la mère, qui de Hyères, où elle habite, s'occupe peu de lui et de ce qu'il fait. Ainsi qu'il résulte de ses explications, il n'y a eu chez lui ni idée obsédante, ni hésitation, ni lutte intérieure, ni angoisse. Dans la chambre de Louise Guinard, avec une lucidité entière, il a compris le danger que lui faisaient courir les cris, les appels et la résistance de sa victime. Il s'est hâté

de fuir en ayant le sang-froid de ramasser l'arme qui lui avait échappé. Il a pris ensuite toutes les mesures pour ne pas être soupçonné. Il n'a avoué, plus tard, que lorsqu'il a compris l'inutilité de ses dénégations. En pleine possession de sa conscience et de sa mémoire, il a fait le récit détaillé et circonstancié de tout ce qui s'était passé entre la fille Guinard et lui.

Mais cette deuxième tentative avait été aussi infructueuse que la première. Aussi, le lendemain, 7 décembre, il écrivait de l'Estaque à sa mère, pour lui demander de l'argent promettant que ce serait bien la dernière demande de ce genre qu'il lui adresserait.

La mère dut refuser en lui exposant sa propre gêne et son impuissance à le secourir.

Le surlendemain, 9 décembre, au soir, Vidal arrivait à Hyères. On remarqua à l'hôtel qu'il était triste, taciturne, préoccupé et peu communicatif. Ainsi qu'il l'a raconté lui-même à l'instruction, le 8 janvier, et ainsi qu'en témoigne la femme de chambre, Marie Roux, il y eut une vive discussion entre lui et sa mère. Celle-ci irritée d'une pareille scène, fui fit remarquer qu'il n'était pas chez lui. Elle lui refusa tout d'abord l'argent qu'il lui demandait de nouveau. Alors il lui cria : « Tu veux donc que j'assassine pour avoir de l'argent. »

Finalement, il obtint cent francs et le lendemain partit avec cette somme pour Toulon, laissant chez sa mère un mouchoir et une chemise ensanglantés dont la manche droite avait été lavée.

On ne saurait considérer cet abandon d'objets ensanglantés comme une faute anormale et une imprudence maladive ; Vidal, en effet, ne pouvait, rationnellement, craindre de ce côté des soupçons et surtout une dénonciation, et, par contre, il lui importait de se débarasser dans les meilleures conditions d'objets aussi compromettants.

La somme modeste qu'il emportait en s'en allant à Toulon, ne pouvait, comme il l'a judicieusement fait observer, lui permettre de se relever et de faire face à ses affaires. Aussi, de plus en plus désemparé et dévoyé, ne fit-il rien pour la conserver ou l'utiliser. Il préleva cependant 25 francs pour les envoyer à un fournisseur : Gavoin et Cie, à Paris, et il se mit à gaspiller le reste.

Le soir du 10 décembre, il s'était rendu à la Taverne Alsacienne. Il accosta tout d'abord une fille Berthe Jolain, a qui il offrit, sans préambule, vingt francs pour « coucher avec elle ». Berthe Jolain ayant refusé, il lia conversation avec une autre femme, la demoiselle Brusselin. Celle-ci accepta ses propositions et passa la nuit avec lui, chez elle. Le lendemain, ils prirent rendez-vous pour aller dîner à Tamaris ; le même jour, 11 décembre, très vraisemblablement,

avant d'aller au rendez-vous du soir, Vidal écrivait à sa belle-sœur, Mme Rey, une lettre parfois ambiguë, mais surtout triste, sombre, découragée, qui reflète mal l'état d'esprit d'un homme s'étourdissant, menant provisoirement joyeuse vie, et se préparant à une partie de plaisir. Il parle de ses angoisses, de sa discussion récente avec sa mère. Il s'écrie « que la vie est penible, que sa mère l'abandonne... qu'il a quitté cette maison (l'hôtel de sa mère), la mort dans l'âme, qu'il a des secrets qui mettraient la guerre dans la famille, mais qu'il ne les divulgue pas. »

C'est dans cet état d'esprit, en possession d'une réelle sensibilité morale et avec la compréhension exacte des tristesses de sa situation qu'il alla rejoindre Van Brusselin à Tamaris.

Ce qui se passa, il l'a raconté lui-même, dans son interrogatoire du 8 janvier. Il a dit comment il conduisit sa compagne dans un chemin écarté, prétextant la présence dans une villa voisine d'un ami qu'il voulait éviter, comment il frappa sa victime dans le dos, lui prit ensuite une bague en or, chercha ses clefs sans les trouver, rentra à Toulon, tenta de pénétrer dans l'appartement de Van Brusselin, sans y parvenir, comment, enfin, après avoir passé la soirée à la Taverne Alsacienne, il rentra cette même nuit à Beaulieu, où il dormit jusqu'à midi. Le lendemain, 12 décembre, on trouvait le corps de la victime dans un fossé, n'ayant plus ni bagues, ni boucles d'oreilles, et à une vingtaine de mètres, un couteau ensanglanté. L'endroit était désert, disent les procès-verbaux, le chemin était creusé dans des monticules de terrain.

Au début de l'instruction, notamment le 3 janvier, Vidal tout en reconnaissant être allé à Toulon le 10 décembre et avoir passé la soirée à la Taverne Alsacienne, affirmait qu'il était reparti la nuit même pour Nice. Il niait formellement être l'auteur de l'assassinat de Tamaris. Cinq jours après, il faisait les aveux complets résumés plus haut. En ce qui concerne son retour de Tamaris à Toulon, immédiatement après le crime, et sa tentative pour pénétrer chez Van Brusselin, ses dires paraissent être contestés par l'instruction. Le 11 décembre, à 9 heures du soir, on aurait vu Vidal pénétrer réellement, les clefs à la main, dans l'appartement de sa victime. Là on a trouvé la porte de l'armoire à glace entr'ouverte, le linge tout en désordre, un tiroir du bas tout bouleversé et deux écrins vides ; sans que nous ayons besoin de prendre parti entre les deux versions, le crime de Tamaris nous paraît caractérisé dans son but et ses moyens aussi nettement que ceux de Nice et de Marseille. Le vol, ici encore, a été évidemment le mobile, d'où la disparition de la bague en or,

dont Vidal reconnaît s'être emparé, d'où sa recherche des clefs de la victime et sa tentative, avouée par lui, et suivie ou non d'effet pour pénétrer dans l'appartement de Van Brusselin. Ce troisième crime a incontestablement tous les caractères d'un acte prémédité, préparé et organisé. A bout de ressources, et complètement indifférent au point de vue sexuel, comme il le proclame lui-même, Vidal n'avait que faire d'aller passer la nuit avec une femme, de prolonger ses relations avec elle le lendemain et de l'attirer à Tamaris. Il est manifeste que là encore, il poursuivait le plan arrêté par lui dès le début de la série criminelle ; se procurer de l'argent par n'importe quel moyen.

Cette fois il a été plus patient et plus habile qu'à Nice et à Marseille. Se rappelant les cris qui, par deux fois, dans l'appartement de ses victimes, l'avaient effrayé, avaient fait avorter ses projets et compromis sa sécurité, il a choisi d'autres lieux et une autre heure et, patiemment, prudemment, il a attiré Van Brusselin dans l'endroit le plus désert qu'il ait pu découvrir, où ses cris ne pourraient être entendus. Après avoir froidement cherché à tirer parti de son meurtre, il a pris toutes les précautions possibles pour n'être ni découvert, ni même soupçonné.

Rentré à Beaulieu, il s'est rappelé Cérénie Jacquier, l'ancienne femme de chambre de l'hôtel des Hespérides, à qui, par trois fois, il avait demandé de l'argent, sans rien obtenir. Le 19 décembre, il lui écrivait une lettre qui, d'ailleurs, ne fut pas envoyée et qui a été retrouvée sur lui. Dans cette lettre, qui respire surtout le dépit, il annonce qu'il a de l'argent et plus qu'il ne lui en faut, et il termine par d'amers reproches à l'adresse de Cérénie.

Le même jour, cependant, le 19 décembre, il engageait au Mont-de-Piété une bague marguerite avec grenat et en retirait 4 francs. Sa détresse financière paraissait donc continuer.

Dès le 15 ou le 16 décembre, il avait quitté Beaulieu et était venu s'installer à Nice pour y faire, a-t-il dit, le commerce des fleurs. Il avait pris une chambre rue Saint-François-de-Paule.

Quelques jours après, le 22 décembre, sur la ligne de Nice à Menton, dans un wagon, il commettait un nouvel assassinat sur la personne de Gertrude Hirschbrunner, demoiselle de magasin à Monte-Carlo. Cette jeune fille avait pris un train du soir à Nice. Vidal était à la gare. Il resta sur le quai de départ jusqu'à la fermeture des portières. Au dernier moment, il monta dans le compartiment, où Gertrude se trouvait seule. En route, entre Beaulieu et Eze, il se précipitait sur elle, l'égorgeait, jetait son corps sur la voie, se précipitait derrière lui, le transportait vers le talus, puis revenait à pied

jusqu'à Nice, où il arrivait à minuit. A ce moment, il remarquait des taches de sang sur ses vêtements. Il se lavait les mains place Garibaldi et rentrait chez lui où, affirme-t-il, il dormait profondément le reste de la nuit. Le lendemain il reprenait ses vagues occupations.

Quelques jours avant ce nouveau crime, il avait laissé dans sa chambre, un long couteau de cuisine qui avait attiré l'attention d'une bonne. Ce couteau disparut après le crime d'Eze. D'autre part, il avait suspendu, au retour d'Eze, à un porte-manteau de sa chambre, son pardessus de caoutchouc, qui portait des taches de sang, il l'avait lavé une fois et son intention était de le laver encore. Ce furent ces deux imprudences qui, un peu plus tard, attirèrent les soupçons sur lui, fournirent les premières bases de l'accusation et entraînèrent les aveux de l'inculpé.

Il commença par nier prétendant qu'il avait passé la soirée du 22 décembre à l'Opéra de Nice. Puis il avoua la matérialité du meurtre, en fournissant sur le mobile des explications incomplètes et inexactes. Il raconta qu'il connaissait beaucoup sa victime, qu'il avait eu avec elle des pourparlers, en vue d'un mariage et qu'il lui avait prêté de l'argent. Dans le train une discussion s'éleva entre eux au sujet de ces projets de mariage et de ces emprunts, cette discussion finit par dégénérer en une scène violente, qui aurait été la cause du meurtre. S'il était porteur du couteau dont il s'est servi, c'est parce qu'il avait l'intention de tuer la demoiselle Hirschbrunner si elle refusait encore de l'épouser. Cette explication fut renouvelée tout d'abord devant le juge d'instruction. Avec quelques variantes, c'est celle qui nous a été fournie. Mais les relations antérieures de Vidal avec sa victime furent formellement niées par une tante de celle-ci. En outre, il fut démontré que la demoiselle Hirschbrunner avait été dépouillée d'une montre, de divers bijoux et d'une certaine somme d'argent. Devant ces découvertes et divers témoignages qui indiquaient catégoriquement le vol comme mobile de l'assassinat, Vidal se décida à abandonner ses premières explications et à compléter ses premiers aveux. Dans son interrogatoire du 31 décembre, en présence de sa belle-sœur, il dit : « C'est moi qui ait tué cette fille pour la voler. Je ne la connaissais pas. Ce soir-là, je voulais de l'argent à tout prix. Je voulais faire un coup, et j'ai tué la première venue. Ma mère m'avait abandonné. »

Le 3 janvier, parlant de tous ses crimes, il répond au juge d'instruction : « Je reconnais tous ces faits, c'est le besoin d'argent qui m'a poussé à commettre ces divers crimes », et il se met à raconter dans tous ses détails le meurtre d'Eze. « Je répète ce que j'ai dit.

que je l'ai tuée pour la voler. J'ai attendu jusqu'au dernier moment. Je voulais m'assurer qu'elle était bien seule. Je suis allé prendre mon couteau, après l'avoir rencontrée. Elle m'avait dit qu'elle venait souvent à Nice pour faire des recouvrements, et comme ce soir-là, pressé par le besoin, j'étais décidé à faire un coup, j'ai pensé qu'elle devait probablement avoir de l'argent sur elle, et c'est ainsi que je l'ai choisie comme victime. » Il raconte qu'au départ, elle a essayé de relever le voile qui cachait la lumière, mais qu'il ne l'a pas aidée, parce que cela l'aurait géné dans l'exécution de son projet. Il dit comment il a frappé, comment il a sauté sur la voie, enlevé le corps, traversé la voie avec ce corps sur les bras, l'a déposé à l'endroit où on l'a trouvé et l'a fouillé. Il spécifie qu'il a pris une montre, une chaîne et 25 francs, dont 20 francs en or, qu'avec la montre il a emprunté 8 francs à sa belle-sœur.

Il a jeté la chaîne parce qu'elle n'avait aucune valeur. S'il a porté le cadavre au bas du talus, c'est pour qu'il ne fut retrouvé que le lendemain, ce qui lui donnait le temps de se mettre à l'abri des recherches. Il pensait que la victime avait au moins 200 francs.

Comme on le voit, si l'assassinat d'Eze a été accompli avec une réelle audace, si toutes les précautions nécessaires n'ont pas été prises, si, pressé par le besoin, de plus en plus désemparé, enhardi peut-être jusqu'à l'imprudence par l'impunité des crimes précédents, Vidal n'a pas tout prévu, et comme beaucoup de criminels même très avisés, a commis certaines fautes, on ne peut nier qu'il n'ait longuement préparé son crime, qu'il ne l'ait accompli avec toute l'habileté nécessaire pour n'être ni surpris, ni immédiatement soupçonné, que, comme précédemment il n'ait obéi à un mobile bien déterminé : le vol, et qu'enfin il n'en ait conservé le plus entier souvenir.

Avec de pareils caractères et dans de pareilles conditions, le meurtre de Gertrude Hirschbrunner ne peut être, à aucun degré, l'œuvre d'un dément, d'un délirant ou d'un impulsif véritable, dont les manifestations mentales affectent des caractères absolument opposés.

Mais le crime d'Eze, pas plus que les precédents, n'avait résolu les difficultés dans lesquels se débattait Vidal. Il restait toujours sans ressources et sans moyens d'existence. A ce moment il eut l'idée de chercher une occupation. Le 24 décembre, il écrivait à l'administrateur du Casino de Nice, une lettre sollicitant « un emploi quelconque, honorable autant que possible ». Il offrait les meilleures références, et poursuivi, peut-être par le remords ou pris d'inquiétudes, il ajou-

tait : « Je veux me conserver honnête autant que possible. Vous n'ignorez pas où peut en venir un jeune homme lorsqu'il n'a ni situation, ni travail, ni argent. »

Deux jours après cette démarche, le 26 décembre, dans l'après-midi, Vidal partait pour Saint-Raphaël. Il y allait, ainsi qu'il l'a avoué, avec l'intention de commettre un vol dans un hôtel. Cela devait lui être facile, explique-t-il, « parce qu'il connaissait les habitudes des hôtels. » Il se fit inscrire à l'hôtel des Bains, comme pensionnaire, sous le nom de Georges Rolland. Pendant la soirée, il pénétrait dans une chambre, et s'emparait d'un nécessaire, et d'un appareil photographique, après avoir vainement cherché de l'argent ; de grand matin, il disparaissait en descendant de sa chambre par une corde. Il a raconté, lui-même. le 3 janvier, à l'instruction, comment il avait procédé, et quelles précautions il avait prises. Il a reconnu que, cette fois encore, c'était le besoin d'argent qui l'avait poussé. « Il y avait deux jours, dit-il, qu'il n'avait pas mangé. »

Ainsi que nous l'exposerons plus loin, Vidal a voulu, plus tard, revenir sur ses aveux. et tout en reconnaissant encore ses crimes, leur attribuer un autre mobile que le vol. Il a judicieusement compris quelle importance pouvait prendre, à l'encontre de son nouveau système, le vol de Saint-Raphaël. Il nous a alors expliqué que, dans ce vol il n'avait été qu'un complice, ou même simplement un ami trop complaisant, que le véritable coupable était un nommé Maurin, un de ses anciens camarades du 111e de ligne, auquel il avait prêté la main en emportant les objets dérobés.

Malgré l'invraisemblance réelle de cette tardive version, l'instruction a cherché de toutes parts et notamment au 111e de ligne, la trace du mystérieux Maurin. Mais celui-ci est resté introuvable.

Ce que voyant, Vidal a tenté un autre moyen.

Le 25 juillet dernier, à la prison de Nice, il cherchait par l'intermédiaire d'un co-détenu qui allait sortir, à faire parvenir à sa mère un billet ainsi conçu : « Chère maman. Fais-moi le plaisir de faire écrire par un de tes employés ou un homme quelconque une lettre exactement semblable au modèle ci-inclus.

Le modèle était rédigé dans les termes suivants :

« *A M. le Juge d'Instruction au Tribunal de Nice.*

Monsieur le Juge d'instruction,

J'apprends que Vidal a été réintégré à Nice. J'ai donc l'honneur de vous informer que le vol de Saint-Raphaël dont vous l'accusez n'a pas

été commis par lui. C'est moi qui ai fait ce vol, et connaissant Vidal de longue date, j'ai profité de sa naïveté en la circonstance, mais le voleur c'est moi et non lui, etc. »

Ce modèle ne portait aucune signature. Le billet avait été cousu par Vidal dans la doublure du gilet du co-détenu, qui devait le faire parvenir. Mais celui-ci ne voulut pas se prêter à cette manœuvre et prévint le gardien de service.

Nous croyons inutile d'insister sur cette dernière tentative de Vidal qui juge son nouveau système, et donne la mesure de son état de conscience.

Le lendemain du vol de Saint-Raphaël, le 29 décembre, il était arrêté sous l'inculpation de vol et d'infraction à la police des chemins de fer. Malgré l'insignifiance de cette inculpation il eut immédiatement la notion exacte du danger que lui faisait courir son arrestation, et, pendant qu'il était déposé au violon de Nice, il manifesta plusieurs fois l'intention de se donner la mort.

Telle a été la nombreuse et rapide série de crimes commis par Vidal. Pour chacun d'eux, nous avons établi que, le mobile invariablement poursuivi, l'acte froidement préparé, la victime longuement attendue, l'heure et le lieu propices, judicieusement choisis, les précautions patiemment et prudemment prises, les souvenirs entièrement conservés devaient exclure l'influence de toute perturbation mentale.

Le dément, le délirant, le maniaque frappent à tort et à travers, sans but, sans précaution, sans aucune notion de prudence, et sans aucun souci du danger, n'importe ou et à n'importe quelle heure.

L'impulsif inconscient, épileptique, ou alcoolique, tue sans mobile, brusquement, instantanément, sans préparation ni précaution, publiquement, au grand jour. Il ne garde pas le souvenir de ce qu'il a fait.

Chez Vidal, on l'a vu, il en a été tout autrement, et l'analyse de chacun de ses crimes ne laisse aucun doute à cet égard.

Mais nous avons dû nous demander si, envisagés, non plus isolément, mais dans leur ensemble, ces crimes, par leur multiplicité et leur répétition rapide, n'accusaient pas l'influence de l'obsession impulsive, de l'idée obsédante aboutissant à l'impulsion consciente, comme il arrive chez les dégénérés et certains névrosés.

L'obsédé impulsif ou l'impulsif conscient obéit à une idée qui a toujours quelque chose de faux, d'illogique ou même de délirant. L'idée obsédante du vol, par exemple, se développe chez des personnes qui n'ont aucun besoin, aucune raison matérielle de voler, elle s'exerce sur les objets futiles ou inutiles qui sont accumulés sans

être utilisés. L'idée obsédante du meurtre conduit à l'homicide pour lui-même sans autre raison, sans mobile visible. L'obsédé de cette catégorie tue pour tuer, sans connaître sa victime, sans la choisir, l'attendre ou la guetter, et surtout sans la voler. Avant d'arriver à l'acte, il est sollicité à plusieurs reprises, par l'idée obsédante qui le poursuit, le harcèle, le tourmente, et contre laquelle il lutte et se débat. Lorsque, à la suite de plusieurs agressions psychiques de ce genre, il arrive à l'épuisement et à la défaite de sa volonté, il succombe après une dernière résistance accompagnée d'angoisse morale et physique. A ce moment il cède brusquement, quelle que soit la victime, le lieu, l'heure, qu'il y ait ou non des témoins et un danger quelconque. Il tue alors, brutalement, maladroitement, sans prendre aucune mesure pour sa propre sécurité. Immédiatement après il a une sensation passagère, mais très nette de soulagement, de bien-être et de détente. Rien de tout cela n'est applicable à Vidal. Aucun de ces crimes n'a présenté ces caractères et ne s'est signalé par de semblables manifestations. Rien n'a jamais accusé chez lui la trace de l'idée obsédante, maladive, telle qu'elle vient d'être définie. L'obsession qui le poursuivait n'avait rien de pathologique c'était celle du besoin d'argent, ainsi qu'il l'a déclaré plusieurs fois, il voulait à tout prix par n'importe quel moyen se procurer de l'argent.

Il est vrai, que trois mois après son arrestation, lorsqu'il s'est vu l'objet d'un examen mental, lorsqu'il a pu espérer faire naître le doute sur sa responsabilité, lorsqu'il a compris aux questions qui lui étaient posées et aux réflexions faites devant lui le danger de ses premiers aveux, il les a purement et simplement retirés. S'il les avait fait tout d'abord, nous a-t-il expliqué, c'est parce que, tourmenté, torturé presque par le magistrat instructeur, démoralisé, complètement désemparé, et dégouté de la vie, il a voulu en finir avec elle. Il nous a alors, ébauché quelques vagues idées de persécution : les femmes ne lui ont fait que du mal, notamment celles qui ont refusé de l'épouser, et sa mère qui n'a pas voulu lui faire une situation, a laissé un étranger prendre, à l'hôtel des Hespérides, la place qui lui revenait, et ne l'a jamais aimé. Il en a conçu une grande haine contre les femmes, c'est pour satisfaire cette haine qu'il a tué Van Brusselin et Gertrude Hirschbrunner, et tenté d'égorger Joséphine Morrero et Louise Guinard.

Nous ne saurions nous attarder longtemps à discuter la valeur morale et la signification psychologique de ce nouveau système, dont l'invraisemblance puérile éclate aux yeux.

Quand arrivé au dernier degré de la mélancolie et du découragement-

ment on veut en finir avec la vie, on ne s'accuse pas de crimes imaginaires, on ne choisit pas l'échafaud, mais on se suicide. Quand, d'autre part, il y a idée de persécution, l'idée est nettement délirante, et elle ne répond à aucune réalité. Or, l'information nous apprend que les récriminations de Vidal à l'égard de sa mère avaient une base réelle, en ce sens qu'il avait toujours été plus ou moins délaissé par elle, et que, toujours sacrifié à son frère, il était resté sans situation et sans ressources. Son mécontentement ne saurait donc constituer même l'ébauche d'une idée de persécution, dans le sens pathologique du mot.

D'ailleurs les persécutés ne s'attaquent pas à des indifférents, mais à ceux qu'ils considèrent comme leurs persécuteurs. C'est une idée de défense plutôt que de vengeance qui les rend agressifs. Quand cette idée délirante et ce souci maladif de leur sécurité les conduisent jusqu'au meurtre, ils se contentent de tuer, ils ne dépouillent pas leurs victimes pour se procurer les ressources qui leur manquent.

Vidal ne peut donc, à aucun titre, ni à aucun degré être considéré comme un persécuté qui se défend, comme un vengeur, ou un justicier.

TROISIÈME PARTIE (1)

Examen physique. — Henri Vidal est de taille un peu au-dessus de la moyenne (1 m. 65) ; il a l'apparence d'un homme normalement bâti, sans malformation, maigre, osseux et d'une musculature générale médiocre; l'allure est nonchalante, l'aspect peu sympathique. Un examen très attentif nous a permis de faire sur son individu certaines constatations, dont nous rapportons les plus intéressantes.

La tête est étroite, allongée, nettement dolicocéphale; la circonférence du crâne est inférieure à la moyenne (0,53). La face présente de l'asymétrie, dénotée par la différence des ouvertures palpébrales, par l'obliquité des rides, par un certain degré d'immobilité relative de la physionomie du côté droit.

Le maxillaire inférieur est asymétrique, les oreilles sont mal implantées, l'oreille gauche, écartée de la tête, est plus haute que la droite de 3 millimètres.

(1) Cette troisième partie a été rédigée par M. Rebatel.

On constate sur le corps quelques nœvi poilus plus abondants à droite; sur le sommet du gland deux petites cicatrices, non adhérentes, résultant très probablement de chancres mous, un varicocèle à gauche et un commencement de varices aux membres inférieurs.

L'examen des organes internes n'a révélé aucun signe appréciable de lésion. Les organes des sens, étudiés minutieusement, ne nous ont présenté aucune altération. L'examen de l'œil a été fait par M. le professeur agrégé Étienne Rollet qui a constaté un strabisme convergent des deux yeux, surtout à droite. L'acuité visuelle et l'appréciation des couleurs sont normales; le fond de l'œil est sain : les pupilles sont égales et se contractent très bien à la lumière et à l'accommodation.

La sensibilité de la peau est parfaitement normale, elle est égale des deux côtés du corps. Si on raye la peau d'un coup d'ongle ou avec la pointe d'un crayon, on voit se produire un trait rouge surélevé, plus accentué qu'il n'est ordinaire. Cette réaction particulière des vaisseaux cutanés connue sous le nom de dermographisme n'est pas très prononcée chez Vidal, mais se produit cependant d'une façon nette.

Les mouvements réflexes sont normaux : on constate un tremblement des doigts léger, mais constant.

En résumé Vidal est sain de corps et normalement constitué. On constate cependant chez lui quelques signes qui n'ont pas d'importance pris isolément, mais dont l'ensemble peut faire admettre un certain degré de dégénérescence physique.

Examen mental. — A première vue Vidal donne l'impression d'un homme peu intelligent.

La figure anguleuse, le front bas, le crâne étroit, les yeux petits, bridés, tirés en dehors, la lèvre supérieure relevée dans un léger rictus, la mâchoire lourde, la lèvre inférieure un peu pendante, lui donnent une physionomie ingrate, peu sympathique, sans vivacité, ni charme dans l'expression. Il parle lentement, sur un ton monotone et n'apporte jamais aucune animation dans la discussion : la mimique peu expressive pour un homme du midi, n'offre aucune particularité intéressante.

L'indolence paraît être le fond du caractère d'Henri Vidal. A la prison sa conduite a toujours été parfaitement correcte; on n'a jamais eu à lui reprocher le moindre mouvement de vivacité ou de mauvaise humeur. Les premiers jours, ne comprenant pas exactement la signification de son transfert à Lyon, il s'est montré un peu indécis et inquiet; mais dès qu'il s'est rendu compte de la situation, il a repris son calme et son assurance, dormant bien, mangeant régulièrement

et passant son temps à fumer, à lire et surtout à écrire. Nous aurons à revenir sur ses écrits.

Une observation rigoureuse et de tous les instants n'a pas permis de relever le moindre indice pouvant faire soupçonner chez Vidal un état épileptique quelconque: crise, vertige ou absence. Cette constatation était du plus haut intérêt pour les experts, vu les renseignements fournis par la mère de l'inculpé sur ses antécédents héréditaires et aussi en raison du caractère même des attentats. Son importance nous imposait une observation attentive et prolongée. Le résultat fut négatif.

On ne constate pas non plus chez Vidal de signe d'aliénation mentale. Il n'a jamais eu ni illusions, ni hallucinations, ni conceptions délirantes proprement dites. On trouve en abondance, dans son raisonnement des interprétations fausses, des erreurs de jugement poussées parfois jusqu'à l'absurde ; il est facile de se rendre compte qu'elles proviennent d'une intelligence débile, mais que jamais leur point de départ ne réside dans une idée vraiment délirante.

Quand, par exemple, il se plaint, ce qui lui arrive souvent, des injustices du sort à son égard, de la situation d'infériorité dans laquelle on l'a tenu chez lui, surtout vis-à-vis de son frère, du préjudice que le chef de cuisine lui a causé auprès de sa mère, etc., on voit bien vite que ces idées lui sont inspirées par l'estime exagérée de sa propre valeur ; qu'elles interviennent comme excuse de sa non réussite, qu'elles sont toujours expliquées par un motif, souvent puéril, mais correspondant à des réalités. Elles ne ressemblent en rien aux conceptions vagues, imprécisées dans leur point de départ et leur objet que l'on observe chez le persécuté délirant. De même l'opinion excessive ne dépasse pas les limites d'une vanité enfantine. S'il parle de ses travaux au Soudan ou de ses recherches pour la direction des ballons, il donne l'impression de sa faiblesse intellectuelle et non pas d'un délire des grandeurs.

Sa conviction est d'ailleurs fragile; si on le contredit, il ne s'emporte pas comme le fait l'aliéné profondément imbu de son idée délirante. Il répond au contraire avec grand calme et cherche de suite à atténuer sa pensée pour se rapprocher de l'opinion de son interlocuteur.

« Je sais bien que le chef ne m'en veut pas et serait désolé de me nuire, nous dit-il, mais il a la manie de dire du mal de tout le monde. » Nous sommes loin de l'intransigeance des délirants, de leur conviction inébranlable dans leurs idées que la contradiction ne fait qu'exaspérer.

Il raconte ses crimes avec beaucoup de calme et de précision. Son récit est fait simplement sur un ton presque indifférent, beaucoup moins déclamatoire que son style.

L'explication qu'il donne, indécise au début, s'est peu à peu précisée. Lorsque, en rédigeant ses mémoires, il en eut trouvé la formule définitive, il s'y fixa et il ne fut plus possible de l'en faire sortir.

« Les femmes ont toujours été la cause de son malheur et pour cela il a conçu contre elles une haine qu'est venu exaspérer un jour le départ de son employée, le laissant seul, obligé de faire sa chambre, sa cuisine; aussi dès le soir même il voulut mettre à exécution l'idée fixe qui le poursuivait déjà depuis quelque temps : se venger sur la première venue des déceptions et des chagrins que les femmes lui avaient causés.

« C'est le même sentiment qui l'a poussé à accomplir ses autres crimes. La peur d'être pris ne l'a jamais préoccupé. Au moment de son arrestation, il éprouva tout à coup une grande lassitude de la vie et il résolut d'en finir avec elle au plus vite. C'est dans ce dessein qu'il se décida à tout avouer, à se charger même plus que de raison, soit en reconnaissant le vol de Saint-Raphaël, dont cependant il n'est pas l'auteur, soit en avouant avoir tué pour voler, ce qui n'a jamais été dans ses intentions. »

Telle est l'explication de Vidal, elle est puérile d'un bout à l'autre et la pensée qu'elle peut être prise au sérieux indique bien la faiblesse intellectuelle de son auteur. Son récit d'ailleurs est fait sur un ton banal, sans émotion ni conviction; il y accumule sans embarras les contradictions et les invraisemblances. Il insiste longuement sur des détails sans importance et glisse rapidement, en une courte phrase, toujours la même, sur les mouvements de son âme. Rien ne vient rappeler, fut-ce même de très loin, l'anxiété et l'angoisse habituelle chez l'obsédé luttant contre son impulsion.

Si on oppose à sa narration une affirmation nette d'incrédulité, il s'arrête et se tait sans protester ni discuter. Jamais nous n'avons pu observer chez lui un geste de violence ou un de ces brusques mouvements circulatoires, fréquents chez les épileptiques et les impulsifs, se traduisant par une pâleur ou une rougeur subite de la face.

Vidal ne s'est jamais départi de ce calme parfait et c'est en vain que nous avons recherché pendant la longue durée de notre observation les traces de cette irritabilité excessive dont parle sa mère et sur laquelle Vidal s'étend longuement dans ses mémoires. Ainsi que nous l'avons dit, les premiers temps de son séjour à la prison Saint-Paul,

il s'est montré inquiet et on a pu le surprendre quelques fois pleurant et parlant haut pendant la nuit. Mais il s'est bien vite remis, ses nuits sont devenues parfaitement calmes et jamais on n'a pu observer chez lui les insomnies, les cauchemars, les terreurs nocturnes fréquentes chez les alcooliques. Le matin il était en pleine possession de sa lucidité intellectuelle, sans période confuse de transition entre le sommeil et la veille. Nous n'avons jamais non plus observé chez lui les idées vagues de méfiance et de persécution, l'irritabilité excessive qui caractérisent l'état mental des alcooliques.

Il est peu probable que Vidal ait commis des excès de boisson aussi nombreux qu'il le dit, en tous cas en dehors d'un léger tremblement des doigts, nous n'avons pu constater chez lui aucun signe physique ou mental d'intoxication alcoolique.

Sa mémoire paraît très fidèle aussi bien sur les faits anciens que sur les faits récents. Si parfois elle se trouve en défaut c'est sur un sujet embarrassant, par exemple lorsqu'il affirme ne plus se rappeler du tout ce qu'il a fait de l'argent qu'il prétend avoir eu sur lui au moment de son arrestation.

Son sens moral est obtus : à aucun moment il ne fait preuve d'un véritable remords ou d'un regret vraiment ému de ses crimes. Il a cependant la notion très exacte du bien et du mal ; nous en avons la preuve dans l'importance qu'il a mis à se disculper de tout soupçon de vol et les efforts, maladroits il est vrai, mais étonnants chez un caractère aussi mou, qu'il a faits pour y arriver.

Ses sentiments affectifs sont également peu développés. Il s'attendrit quelquefois, c'est surtout sur lui-même, en racontant ses souffrances ou les injustices et les duretés de sa mère. Même quand il parle de cette dernière, il ne donne pas l'impression d'une émotion simple et profonde. Il ne semble pas avoir éprouvé jamais un sentiment de vive affection. C'est d'ailleurs un frigide au point de vue génital. Il avoue lui-même être souvent resté toute une nuit près d'une femme sans avoir eu aucun rapport avec elle. On peut même se demander si Vidal ne présente pas un cas de paralysie génitale momentanée tel que l'on en observe fréquemment chez les émotifs. Nous ne le pensons pas, car ces sujets éprouvent ordinairement de violents désirs sexuels qui s'annihilent par leur excès même, et ils ressentent un vif dépit de ne pouvoir les satisfaire. Nous avons interrogé Vidal sur ce point et il ne nous a jamais exprimé un sentiment de ce genre. Il ne semble y avoir chez lui qu'un simple état d'indifférence génitale qui s'explique facilement chez un homme de tempérament médiocre et dont la constitution physique a souffert.

L'instinct sexuel paraît en tout cas complètement étranger à ses attentats.

Le fond de son caractère semble être l'apathie, l'absence d'iniative et de volonté, en un mot la médiocrité. Il a toujours été paresseux, car il se plaint fréquemment et amèrement de la triste nécessité où il s'est trouvé d'accomplir certains travaux qui n'ont rien d'exagéré pour un homme de son âge et de sa condition.

Son indolence porte même sur sa propre personne et arrive à lui faire perdre la notion exacte de sa situation. Un peu inquiet au début, il a vite quitté toute préoccupation et a passé son temps très tranquillement, en faisant même des projets d'avenir. Il est bon de remarquer qu'à mesure que notre examen se prolonge, qu'il voit l'attention rester fixée sur lui, qu'il écrit longuement ses mémoires, il en arrive à jouer peu à peu au personnage. Il se plaint beaucoup du manque d'égards du juge d'instruction qui n'a pas su le prendre, dit-il, et qui s'est permis de supprimer ses lettres. « On ne m'a pas donné l'homme qui me convenait, ajoute-t-il, avec un autre tout eut bien marché et mon affaire eut été terminé en trois jours. »

Des réflexions de ce genre prouvent bien la faiblesse intellectuelle de Vidal

Cet état de débilité mentale est le seul signe de dégénérescence psychique que nous ayions pu observer chez lui.

En dehors d'elle on ne constate ni idées fixés ni obsessions, ni impulsions, ni phobies, ni aucun trouble de la volition se rapprochant plus ou moins du délire du doute, symptômes qui sont chez le dégénéré les manifestations de la tare héréditaire.

Les écrits de Vidal :

Vidal a beaucoup écrit dans sa prison ; il n'a pas rempli moins de 14 cahiers d'une écriture lisible propre et correcte. Hâtons-nous de faire observer que ses mémoires proprement dits s'arrêtent au milieu du troisième cahier ; les autres sont remplis de redites et de développements, véritable plaidoyer, ou la préoccupation d'expliquer et d'excuser ses crimes s'affirme de plus en plus. L'examen de ses manuscrits nous fournit certaines indications de nature à confirmer l'examen direct.

Le premier caractère qui nous frappe dans ce récit est le parti pris d'étaler une fausse sentimentalité sans naturel ni vérité. Dès le début, Vidal se donne comme un persécuté, victime de sa mère, de son frère. Il se représente timide. Il écrit « foncièrement bon comme je l'étais et incapable de faire du mal à une mouche ». Cette senti-

I. — Observations anthropométriques.

Taille	1m655	Tête longueur . . .	17.9	Pied gauche. . . .	26.0	Coul. de l'iris : nº de classificat. .	2-1	Agé de 34 ans.
Voûte . . .	1 »	Tête largeur	14.7	Médius gauche . .	11.3	auréole . . r.	j. clair	Né le 15 juillet 1867.
Envergure. . . .	1m73	Tête bi-zyg	13.8	Auriculaire gauc .	8.7	périph. . i.	j. v. clair	à Vals-les-Bains,
Buste . . .	0m882	Oreille droite . .	6.0	Coudée gauche . .	45.8	particularité	»	départem. de l'Ardèche.

II. — Renseignements descriptifs.

Front : Arcade »	Nez : Racine, (prof.,) p.	Lèvres : Hauteur labiale »	Bouche : Dimensions . . g.	Cont. du prof. : frontal-nasal . »
inclin. . fuyante	dos r.s., base ab.	proéminence. . »	particularités . . »	naso-buccal. . »
Hauteur . petite	Hauteur Saillie Largeur	bordure . . . . t. g.	Menton : inclinaison . . »	prognathe.
largeur »	g. g. p.	épaisseur . . . t. g.	hauteur. . . »	hauteur crân.. »
particularité »	particularités . . »	particularités . »	particularité. . pointu	malformation . »

Oreille droite : bordure : origine. . . . »	supérieure . . . »	postérieure . . . . »	ouverture . . . . »
lobe : contour . . . . »	adhérence . . . »	modelé. . . . . A	dimensions. . . . . . . »
a tragus : inclinaison. C	profil . . . . (s)	renversement. v	dimensions. . . . . . . p
pli. inférieur. c	supérieure.. . . . . ac	forme » ; ect » ; Conque : hautr g ; largr » ; particularités ».	

Contour de face : long ; état graisseux . . . ».

Sourcils : emplact . . »	Interoculaire . »	habillemt, etc.. »	Teint
direction. . »	Rides : frontles.. triple	Système Pileux et Teint	Pigon . . . . . p
forme . . . »	oculaires. . »		Sangne . . . . p
dimensions »	buccales. . »		Particularités. »
partes cl. sem. »	particularit. »	Cheveux : nuance. ch. m.	
nuance . . »	expression . . »	nature. . . »	
Paupières : ouverture . »	Corpulence : Cou long. . »	insert. . . »	Dressé à Lyon, le
modelé spr. »	— larg. . »	abondance . »	3 février, 1902,
part. a. gl. rel	Carrre largr. »	Barbe : nuance . rx.m	par M. Décart,
Globes : saillie . . . p	inclinaison. b	nature. . . »	gardien.
particularit »	Centure . . »	implon. . . »	
orbites . . . . »	Allures, langage,	particul.. . »	

Impression des doigts de la main droite

Pouce Index Médius Annulaire

mentalité n'a que lui-même pour objet et, par exemple, dans les nombreuses circonstances, où il parle de sa mère, on ne trouve jamais sous sa plume l'expression d'une émotion vraie.

Vidal prend toujours soin dans son récit de passer très vite sur l'essentiel et d'insister sur l'accessoire; c'est par le commentaire d'épisodes souvent sans intérêt qu'il cherche à se justifier ou à s'excuser. Les crimes eux-mêmes sont racontés en quelques lignes et les formules employées sont sensiblement les mêmes : « Je vis rouge... un nuage multicolore me passait devant les yeux... une lueur rougeâtre me passant devant les yeux. » Dans ces formules apprises il est difficile de trouver la trace d'une émotion véritable. Le crime accompli, il ne donne aucune attention à ses victimes et ne semble avoir d'autre sentiment que la peur.

Ainsi que nous l'avons dit, la plus grande partie des écrits de Vidal a pour but l'excuse de ses crimes. Il se lance dans de longues explications embarrassées pour démontrer que ces attentats n'ont pas eu le vol pour mobile. Il cherche à établir que son séjour au Soudan lui a donné l'habitude de l'absinthe et à expliquer par un état d'alcoolisme sa tendance au meurtre. Il insiste longuement sur ses souffrances au Soudan avec une exagération grossière. Il raconte par exemple, avoir eu à la jambe, à la suite d'une pîqure de guèpe une plaie si effroyable que les chairs tombaient en putréfaction. On ne trouve pas sur la peau de cette région la moindre cicatrice pouvant témoigner d'une lésion aussi grave. Enfin, dans le onzième cahier, il en arrive à invoquer comme excuse son hérédité particulière.

Ces observations sont rédigées avec une emphase niaise, avec des souvenirs de romans feuilletons, dans une forme qui ne donne à aucun moment l'expression de l'abandon et de la sincérité. La liste établie par Vidal de ses lectures favorites (cahier VI) explique d'où lui vient l'habitude qu'il a de s'exprimer avec une certaine facilité mais aussi avec une banalité qui ôte tout accent personnel à son œuvre.

Remarquons qu'à mesure que les cahiers s'ajoutent les uns aux autres, Vidal prend au sérieux son talent littéraire. Certain récit d'un rêve est une véritable composition de style. Il s'est même cru poète et vers la fin de son séjour il en est arrivé à présenter à l'un de nous la copie d'une tirade fameuse du Misanthrope comme étant son œuvre personnelle.

En résumé l'examen direct de Henri Vidal et l'analyse de ses écrits conduisent aux mêmes conclusions sur l'appréciation de son être psychique. Nous ne constatons chez lui aucun signe d'aliénation mentale ou d'un état épileptique ou impulsif:

Ce n'est par non plus un alcoolique vrai quoiqu'il présente des signes indiquant un certain degré d'intoxication éthylique.

C'est un individu peu intelligent, voisin de la débilité mentale, paresseux, sans volonté ni initiative.

Tout en lui signale le médiocre et les causes de ses crimes ont été vraisemblablement aussi médiocres et banales que sa propre mentalité.

Pour l'apréciation de sa responsabilité nous devons nous demander si Vidal pendant la période criminelle n'a pas subi une série d'impulsions dominatrices et ne s'est pas trouvé « contraint par une force à laquelle il n'a pu résister. »

Analysés comme ils l'ont été dans la seconde partie de ce rapport, les crimes ne paraissent pas avoir été accomplis sous l'action d'une force irrésistible. Vidal aurait pu combattre l'idée de tuer, la tendance homicide, si l'idée de voler ou tout autre idée n'avait pas été plus forte et comme décisive.

La résistance était possible pour Vidal puisque nons avons pu signaler chez lui les conditions de délibération, de conscience, de choix des moyens, etc. Sa volition a été au moment des crimes et se montre encore assez énergique pour nous permettre de dire que ses actes n'ont pas été irrésistibles.

CONCLUSIONS

1° Henri Vidal ne présente aucun signe de folie ou d'épilepsie. On constate certains signes de dégénérescence.

2° Les crimes qui lui sont reprochés ne présentent pas les caractères d'ac'es incohérents, délirants ou impulsifs.

3° En conséquence, Henri Vidal doit en être déclaré responsable avec une légère atténuation.

Lyon le 31 août 1902.

A. Lacassagne, J. Boyer, F. Rebatel.



Henri VIDAL à 20 ans

Henri VIDAL à la Prison St-Paul

Lyon, Juin 1902

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

Les corrections corporelles en Angleterre. — A la séance de la Chambre anglaise, le député Corrie Grant adresse une question au ministre de la marine pour savoir s'il est exact que les élèves maritimes du vaisseau-école *Britannia* sont soumis à des corrections corporelles. Le représentant de l'Amirauté a déclaré que ces renseignements sont exacts. Les punitions consistent en coups de bâton (comme dans les écoles publiques en Angleterre), mais elles ne sont employées que rarement, pour des fautes graves, telles que mauvaises expressions, désobéissance habituelle, etc. (*Brit. med. Journal*, 7 juin 1902).

L'acuité visuelle de l'œil normal. — On sait que l'œil humain normal a souvent une acuité visuelle supérieure à l'acuité conventionnelle, mais on ignore généralement jusqu'à quelle distance cet œil peut voir, si rien ne venait limiter le champ de vision. A ce titre les recherches publiées dans l'*Annuaire météorologique de Belgique* sont assez intéressantes. Elles montrent que cette distance augmente avec la hauteur à laquelle est placé l'explorateur et cela en raison directe du carré de la hauteur. A la hauteur d'un mètre, l'homme normal peut embrasser de son regard un espace dont le rayon est de 3.750 mètres. A la hauteur d'un kilomètre, il peut voir jusqu'à 113 kilomètres et d'une montagne de 3 kilomètres de hauteur, il verra à 135 kilomètres 540 mètres. Dans ces calculs, on a négligé les inégalités du sol ainsi que la transparence de l'air qui dépend des conditions atmosphériques.

Les charlatans et les experts en Allemagne. — Voici deux affaires qui ont été jugées l'une à Karlsruhe, l'autre à Berlin, dans lesquelles les rapports des experts méritent de fixer un moment l'attention.

Dans la première affaire, le charlatan Schmidt était inculpé d'avoir traité un malade atteint de varices des membres inférieurs par des cataplasmes jusqu'à ce que gangrène et mort par septicémie s'ensuivissent.

Parmi les experts se trouve un certain Dr Kate qui trouva moyen d'affirmer, à l'encontre de la majorité (dont le professeur Czerny), que le traitement était mené régulièrement et qu'aucune opération ne pouvait sauver le malade. L'accusé fut condamné à un an de prison.

Dans la deuxième affaire, la nommée Kube avait traité par le massage une femme atteinte de grossesse extra-utérine. Malgré une

hémorragie intra-péritonéale très abondante, la malade put être sauvée par l'intervention chirurgicale. La femme Kube, poursuivie devant les tribunaux, trouva un défenseur dans la personne du professeur Schweninger, le même qui fut bombardé professeur parce qu'il était le médecin de Bismarck et qui a acquis une certaine réputation par la mauvaise administration de l'hôpital qu'il dirige (voir les récentes critiques dans les journaux scientifiques allemands). Ce Schweninger, défenseur naturel des charlatans, a jugé, dans son rapport, que l'opérateur a estropié la malade et que le massage ne pouvait pas être préjudiciable à la grossesse extra-utériue, le sac ayant des parois très épaisses. Le femme Kube fut acquittée, non pas en vertu du certificat de Schweninger, mais parce que la victime a pu être sauvée (*Deut. Medizinal Zeitung*, 16 juin 1902).

Histoire d'une famille. — Il est difficile de trouver un exemple plus caractéristique du mal que peut faire une hérédité vicieuse entretenue par alcoolisme que le récit du *Medical News* (31 mai), à propos d'une famille de dégénérés. La protagoniste de cette famille était tenancière d'une maison publique et fortement sujette à l'alcoolisme; elle est morte en 1827, à l'âge de cinquante et un ans. L'ensemble de sa descendance s'élève à 800 personnes, dont 700 criminels condamnés au moins une fois chacun. De plus, 342 descendants étaient alcooliques, 127 (femmes) prostituées, 37 condamnés à mort pour crimes. Pour punir les méfaits de cette criminelle famille, l'État a dépensé, rien que pour frais de procès, environ 3 millions de dollars, soit 15 millions de francs.

Les mangeurs de terre au Congo. — Les médecins militaires belges van Campenhout et Dryepondt racontent que parmi les indigènes du Congo l'habitude de manger de la terre est très répandue. Ce n'est pas la faim, mais le désir de tonifier le corps ou de calmer les douleurs gastriques qui entretient cette habitude. L'analyse chimique d'une portion de cette terre comestible a montré qu'elle se compose d'eau 2 °/₀, de SiO^2, 50,46 °/₀, de Al^2O^3, 31,95 °/₀, de Fe^2O^3 3,89 °/₀, de CaO 1,76 °/₀, de MgO 0,89 °/₀ et d'autres substances 9 °/₀ (*Journ. médic. de Bruxelles*).

L'affaire de l'étudiant Sotchinski. Contribution à l'histoire des corrections corporelles en Russie. — Le récent livre du professeur E. Bobroff (de Kazan), intitulé : *La littérature et la civilisation en*

Russie au XIX[e] *siècle* contient un récit détaché de la célèbre affaire de l'étudiant Sotchinski, condamné par un conseil de guerre à subir le supplice de la cravache et à être passé entre deux rangs de soldats pour tentative de meurtre contre le professeur de chimie Nietchaëff.

Vers la fin de l'année 1830, l'étudiant Sotchinski, excédé par les persécutions d'un professeur « excessivement sévère, capricieux, rancunier et injuste », a tenté de tuer son persécuteur. Le professeur fut récompensé par une décoration, l'étudiant subit le supplice auquel il succomba. L'Académie médico-chirurgicale, où les faits s'étaient passés, fut militarisée, à sa tête fut placé le curateur Kleinmichel auquel fut adjoint en qualité d'inspecteur le colonel des bataillons de discipline Schenrok (à remarquer l'origine allemande de ces défenseurs de l'ordre). Schenrok s'empara vite de l'esprit du nouveau président de l'Académie, d'un certain Schlegel, Allemand qui n'avait pas eu le temps d'apprendre le russe.

Par ordre de Kleinmichel, l'étudiant fut jugé et condamné dans les vingt-quare heures à passer entre deux rangs de cinq cents soldats armés de cravaches. Les étudiants étaient tenus, sous peine d'exclusion de l'Académie, à assister à l'exécution.

Sotchinski, mis à nu jusqu'à la ceinture, les mains attachées à la crosse du fusil, fut conduit par deux militaires tenant les extrémités du fusil au milieu des soldats chargés de la triste besogne. Les cris déchirants de la victime, ses supplications à fendre l'âme étaient mal couverts par le bruit des tambours. « Le spectacle était terrifiant », dit Tchistovitch, beaucoup d'étudiants tombèrent évanouis, les autres étaient terrifiés. Bientôt Sotchinski ne pouvait plus marcher, mais on le hissa sur un char à deux roues qu'on faisait avancer à travers les rangs des bourreaux. A ce moment la victime ne criait plus, on n'entendait que les sifflements des cravaches. Sotchinski ne supporta pas le supplice. Quelques-uns de ses camarades purent voir son cadavre : les muscles intercostaux étaient fendus jusqu'à la plèvre qui était mise à nu ; par endroits la plèvre elle-même était sectionnée par la violence des coups.

La cravache est un bâton de 4 centimètres de diamètre environ, long de plus de 2 mètres ; c'est une longue verge, lisse, flexible. Les coups étaient portés par la méthode d'Araktchéieff, d'après laquelle on ne résiste pas à quatre cents coups. « Tous les genres de mort et de supplice, toutes les inventions de l'Inquisition pâlissent devant cette exécution terrible », dit le Dr Iljinski dans ses mémoires (*Gazette clinique de Botkine*, (3 juillet 1902).

H. Frenkel.

NOUVELLES

L'HYGIÈNE ET LES POSTES DE POLICE

M. le Dr Le Roy des Barres vient de faire, au Conseil d'hygiène publique et de salubrité, un remarquable rapport sur les améliorations à apporter dans l'installation des postes de police. L'étendue de ce document ne nous permettant pas de le reproduire *in extenso*, nous nous contenterons de donner les deux chapitres qui nous ont paru les plus intéressants : l'un est la description des « violons » en 1902, l'autre résume les améliorations hygiéniques à réaliser dans les postes de police.

I. — *Le violon.*

Le violon, à quelques rares exceptions, est repoussant de malpropreté et de fétidité, malgré les nettoyages qui y sont, avec des moyens incomplets, quotidiennement pratiqués. Il faut reconnaître que cette saleté est imputable avant tout à la mauvaise disposition du violon et à son installation de circonstance, la plupart du temps, dans des emplacements pris sur une arrière-boutique ou sur une courette, ainsi qu'à l'exiguité des cellules. Ces cellules mesurent souvent 1 m. 50 de largeur sur 2 m. 30 de longueur avec 3 mètres de hauteur à peine, et on y entasse parfois cinq à six personnes avec un cubage de place bien insuffisant, puisqu'il est inférieur, pour elles toutes, à 12 mètres cubes, cubage accordé pour chaque homme dans une cellule de prison où sont réunis cinq à onze détenus.

Dans un grand nombre de violons, l'immonde baquet qui doit, dans chaque cellule, suffire à tous, quand il y a plusieurs personnes et à tous les besoins, et dont l'infection s'impose jusqu'au matin, a bien été remplacé par des cuvettes à chasse d'eau, mais il n'a pas disparu et on en trouve placé sous le banc qui entoure la cellule, sans que son siège, simple ouverture faite dans ce banc, soit même souvent muni d'un couvercle. Les odeurs nauséabondes qu'il dégage sont d'autant plus pénibles que l'aération et la ventilation sont, en général, mal assurées : dans plusieurs endroits l'air n'y arrive, en effet, que par la galerie sur les côtés de laquelle sont placées les cellules.

Cette incommodité est inadmissible même pour des détenus qui ne font là qu'un court séjour, à moins que leur arrestation n'ait eu lieu

qu'assez tard dans la soirée. Elle l'est plus encore quand, parfois, il s'agit d'un innocent qu'on a dû arrêter sur des apparences ou d'une personne honnête, passagèrement sans travail et sans abri. En tout cas, elle est fort compromettante pour la santé des agents.

Pour le voisinage, elle exerce, à n'en pas douter, une influence fâcheuse, difficile, nous l'avouons, à démontrer, mais analogue certainement à l'action des logements mal tenus sur les habitants de leur entourage. En matière d'hygiène, la solidarité est étroite et, à ce titre seul, s'il n'y avait pas d'excellentes raisons d'un autre ordre, il serait impérieux de changer un état de choses aussi inexcusable et aussi pernicieux : au violon, comme dans la prison, la propreté doit régner.

Récemment, pour ces motifs, sur les conclusions d'une communication du Dr Granjux, la Société de médecine publique n'a-t-elle pas saisi le ministre de la guerre de la suppression des baquets dans les locaux disciplinaires ?

Ce qui aggrave beaucoup l'insalubrité des violons, c'est le manque d'air renouvelé, le défaut de lumière naturelle qui y rend fréquemment même la surveillance véritablement impraticable, l'humidité des murailles et du sol, et aussi le défaut absolu de chauffage ou un chauffage réellement insuffisant. Nous avons appris que la nuit les agents font, par humanité, asseoir autour du *poêle* du poste les personnes arrêtées pour les soustraire aux souffrances et aux dangers qu'elles peuvent courir sous l'influence des basses températures. Parmi les hôtes passagers de ces cellules, dont le nombre peut atteindre, dans l'année, comme au poste du 8 de la rue des Prouvaires, près de *11.000*, se trouvent, rappelons-le, des enfants, des femmes et, fortuitement, parmi les hommes, quelques jeunes gens simplement turbulents qui, dans les postes annexes à un commissariat, auraient été probablement, après admonestation, immédiatement rendus à la liberté.

II. — *Mesures d'assainissement des postes.*

Le défaut d'espace peut ne pas permettre d'agrandir les postes trop exigus, mais il faut, tout au moins, par l'ouverture de baies nouvelles, en plus d'un endroit faciles à pratiquer, ainsi que nous l'avons constaté, améliorer leur aération, et il est nécessaire de rendre plus efficace leur ventilation par des cheminées d'appel ou le placement de quelques vitres parallèles à ouvertures contrariées de Castaing. Ces mesures sont peut-être encore plus urgentes à exécuter

dans les cellules du violon, dont le cubage d'espace est en maints endroits si réduit, que dans le poste proprement dit.

Pour faciliter le nettoyage du poste, l'emploi de carreaux céramiques ou de peintures vernissées est tout indiqué. Celles-ci, en effet, supportent également bien de grands et fréquents lavages sans se laisser trop rapidement détériorer et elles seraient appliquées aussi bien sur le plafond que sur les murs.

L'enduit en ciment des parties basses contribuerait à diminuer l'humidité des murailles, là où elle existe ; il en serait de même du revêtement en bois des parois.

Le sol, pour permettre les lavages, devrait être imperméabilisé par l'emploi d'un dallage ou d'un carrelage bien jointoyé en ciment. Là où existe un parquet en mauvais état, on pourrait avoir recours soit à l'application de paraffine, d'ozokérite, soit à la confection d'un revêtement de la surface, sur une épaisseur de 7 à 8 millimètres, avec le stucolyth (magnésie, sciure de bois, chlorures, dont le chlorure de zinc), tel que l'essai en a été fait à Ville-Évrard, à Villejuif et à l'hôpital Bégin.

La suppression immédiate du baquet doit être faite dans les loges du violon, et là, comme dans les privés réservés au personnel, on doit lui substituer un cabinet à siphon hydraulique avec effet d'eau automatique. Dans les endroits rares où cette substitution serait impossible, il faudrait pourvoir chaque cellule du violon d'un seau hygiénique contenant une solution antiseptique (lysol), placé dans une niche bien ventilée.

Quand l'éclairage naturel fait un défaut absolu ou à peu près complet, le transfèrement du poste nous semble formellement indiqué, car, à cet inconvénient déjà si grave, viennent toujours s'ajouter, en effet, d'autres causes bien sérieuses d'insalubrité (exiguité, ventilation insuffisante, etc.)

L'eau arrive, en général, directement dans les postes, mais ses conduites doivent être disposées de manière que les lavages soient rendus faciles dans toutes les parties du poste. Un lavage à grande eau sera pratiqué au moins une fois par semaine, dans les locaux où existe un dallage bien cimenté, sans compter le passage, aussi bien là que dans les autres pièces, d'un linge humide sur le sol deux fois par jour.

Outre le robinet d'eau de rivière, il est indispensable également d'avoir toujours un robinet d'eau potable. *(Bul. méd.)*

Psychologie du brigand Musolino, d'après Lombroso.

Maintenant que les experts, appelés à la fois par la défense et l'accusation, ont fait connaître leur avis, il nous paraît intéressant de donner un résumé de l'étude qu'a consacrée au brigand d'Aspremonte le savant criminaliste Lombroso dans l'*Archivio di psichiatria*. Cet auteur classe Musolino entre les *criminaloïdes* et les *criminels-nés*, tenant plus des premiers que des seconds. Il est plutôt *criminaloïde*, parce que ses crimes ont été provoqués par des causes qui, à ses yeux et à ceux de son entourage, les justifiaient. Puis il est né dans un pays où l'homicide n'est pas considéré comme un crime aussi grave qu'ailleurs, et où la *vendetta* est regardée comme un devoir.

Dans la conception barbare de la justice qu'il se flattait de rendre, il proportionnait le châtiment à la faute ; ainsi il blessait seulement aux jambes celui qui l'avait offensé légèrement. Enfin, tout en présentant des stigmates de dégénérescence, l'asymétrie et le front fuyant, il n'offre pas le type complet du criminel. Et pourtant il est un criminel-né atténué. De l'âge de onze à vingt et un ans, il a commis le délit de violation de domicile, de port d'armes prohibé et de coups et blessures, exploits qui l'ont placé à la tête de la Maffia de son pays. Bien que, par son agilité et sa force, il eût pu gagner très bien sa vie comme charbonnier ou bûcheron, il n'avait pas l'habitude du travail assidu. Il est tellement inconscient dans le crime qu'une fois, au moment de son arrestation, il a demandé au préfet l'autorisation de tuer deux de ses ennemis qui lui avaient échappé.

Musolino est encore criminel-né par hérédité, ayant eu un grand-père et une tante maternelle apoplectiques, un oncle, un frère et trois cousins condamnés pour des crimes sanglants, et enfin deux sœurs, le père et la tante épileptiques. Sa sœur Ippolita est très violente, mais ce trait est encore plus saillant chez son jeune frère, qui ayant perdu un sou en jouant avec un camarade, a menacé celui-ci de lui couper la tête, s'il ne lui rendait pas. Enfin, Musolino est criminel-né, principalement parce qu'il est sujet depuis l'âge de dix ans à des crises d'épilepsie, maladie qui, ainsi que l'a démontré M. Lombroso, est la base de la criminalité-née.

Musolino a souffert d'accès d'épilepsie six mois avant d'avoir commis les deux homicides marqués qui lui ont valu sa première condamnation. C'est encore l'épilepsie qui lui donne cette agilité extraordinaire qui lui permet de franchir les précipices les plus effrayants, lui communique l'impulsivité et les contradictions de son caractère, et le fait tantôt agité et nerveux, tantôt muet et hébété comme un idiot, tantôt

bestial et féroce, tantôt tout à fait débonnaire. Il a la vanité morbide du criminel-né ; il est désireux de savoir si la presse s'occupe de lui et veut être jugé par le monde entier. Il se prend pour un personnage de haute importance et croyait même pouvoir se faire élire député pour obliger le gouvernement à le gracier, ainsi que cela c'est vu pour des condamnés politiques, Souvent, il s'exclame avec un orgueil profond: « Je suis Musolino ! » Il salue la foule avec une dignité royale, en disant: Adieu popolo! ». Il se compare volontiers au comte de Monte-Cristo. Sa générosité est celle du brigand classique, qui consiste à se faire pardonner des crimes contre autrui avec de l'argent qui ne lui coûte rien. Son intelligence se manifeste dans ses poésies qui ne sont pas inférieures à celles de beaucoup de méchants poéteréaux italiens, et qui reflètent un égocentrisme excessif, comme par exemple cette poésie:

Per tia la liberta — per autri la morte.

Cette intelligence éclate encore plus dans le fait que Musolino a su, tout jeune garçon, se faire nommer chef de la Maffia. Il savait aux plus insignifiants indices reconnaître un traître. Un jour, des agents corrompirent une de ses maîtresses qui lui donna un rendez-vous. Il s'y rendit ; mais la veille du jour fixé il emmena la femme avec lui pour trois jours dans les montagnes. Sa vive intelligence se reconnaît encore à l'habileté avec laquelle il a su se défendre contre les poursuites. Il dormait toujours les pieds appuyé contre un arbre, afin d'épier le moindre bruit qui lui était transmis par le bois. Il avait aussi deux chiens avec lui qu'il plaçait l'un tout près et l'autre à une grande distance du lieu où il se cachait, un tronc d'arbre creusé ou une caverne, de sorte que ces deux chiens, en échangeant leurs aboiements, lui servaient de sentinelles. Son intelligence lui a permis encore d'organiser un système d'espionnage bien supérieur à celui du gouvernement. Le fait qu'il a été condamné pour avoir simplement assisté à l'attentat qu'il avait préparé, a pu aussi lui donner le sentiment qu'une injustice avait été commise envers lui. M. Lombroso cite à ce propos plusieurs exemples de criminels chez lesquels la moindre erreur dans la procédure pénale a totalement anéanti la conscience de leur crime.

Une insignifiante erreur dans le jugement est souvent, chez des sujets semblables, le point de départ d'un morbide égocentrisme. C'est ce qui s'est passé chez Musolino, quand le commandant Doria lui reprocha d'avoir tué un carabinier qui faisait son devoir.

Le plus triste, c'est que cette sorte de délire qui, chez Musolino, est tombé sur un fond morbide, a été alimenté, augmenté par l'acquies-

cement de la populace. Si Musolino avait rencontré autour de lui le silence, la répugnance et l'hostilité, il n'aurait jamais osé se prendre pour un héros. (*Le Temps*).

Le retour du forçat.

Paris, qui aime les grandes émotions, mais qui n'est pas insensible aux petites, a ménagé ces jours-ci un accueil touchant au pharmacien Danval. Je ne m'arrêterai pas à faire remarquer l'inconséquence d'une société qui, jusqu'au mardi d'une certaine semaine, fait peser sur un homme le plus infâme des traitements, quitte, à partir du mercredi, à considérer le même homme comme un martyr, sinon comme un héros. A tout prendre, cette inconséquence vaut infiniment mieux que l'excès de logique dont le malheureux eût été la victime, si, par cela seul qu'il a subi une condamnation cruelle, il eût été réputé coupable *in æternum*, en vertu du principe de la chose jugée. J'aime mieux demander aux Parisiens qui ont acclamé l'ancien forçat, qui lui ont offert des fleurs, qui lui ont fait cortège, s'ils ne sont pas bien contents, à cette heure, que Danval ait échappé à la guillotine ?

Car enfin, le crime dont il a été accusé, pour lequel il a été frappé, aurait pu entraîner cette conséquence. Il est heureux qu'elle ne se soit pas produite ! On me répondra peut-être que si Danval avait été exécuté, il y a quelques années, personne n'aurait plus songé à poursuivre sa réhabilitation. Cela n'est pas certain. Et, d'ailleurs, à supposer qu'il ne se fût produit, autour de cette cause, aucune agitation, l'iniquité n'en eût pas moins été commise. Elle n'en eût pas moins pesé d'un poids fort lourd sur la conscience de tous ceux qui y auraient trempé, et sur la société entière, responsable sinon de toutes ses erreurs, du moins de toutes ses lois, et, en particulier, de celle de ses lois qui rend l'erreur irréparable.

Quelques-uns de mes lecteurs me reprochent ce qu'ils appellent une sensibilité outrée au sort des gredins. Ils estiment que la peine de mort a du bon, qu'elle a, tout au moins, un incontestable pouvoir d'intimidation. Ils me signalent les transports de joie de Bidaud, récemment gracié. Certes, Bidaud est un de nos assassins les moins sympathiques ! Non content d'avoir tué, il a essayé, après coup, de déshonorer sa victime. Mais, j'oserai faire remarquer qu'il ne s'agit pas de savoir si la commutation de sa peine a réjoui Bidaud. Après tout, la peine aurait pu ne pas être commuée. Quand il a préparé, accompli le meurtre, il devait faire entrer dans ses calculs — à supposer qu'il y ait tant de calcul que cela chez le criminel vulgaire

— l'éventualité d'une condamnation capitale suivie d'effet. Et cela n'a point arrêté son bras. J'incline, d'autre part, à croire que le spectacle d'une exécution, ou même la simple lecture des détails de cette exécution fait autant d'assassins que l'article du Code, qui établit la peine de mort, en retient sur la pente.

Un de mes correspondants soutient qu'il est assez vain et peu logique de proscrire la peine de mort tant que la guerre subsistera. « Eh quoi, dit-il, la société hésiterait à supprimer un misérable, descendu au dernier degré de l'avilissement, alors qu'elle accepte l'idée de sacrifier cent mille hommes, la fleur de sa jeunesse, non pas même pour sauvér la frontière, mais souvent pour une cause futile ? »

Il est très vrai que si la peine de mort est un scandale, la guerre en est un autre. Mais, sans défendre la guerre, je ne les mets pas sur le même pied. Que la guerre devienne un jour impossible, qu'une humanité plus avancée que nous ne le sommes ne puisse même plus comprendre comment la guerre aura duré si longtemps, soit ! Seulement, il y faudra bien du temps, et un progrès notable de la conscience. et une entente, spontanée ou concertée, entre les groupes humains, L'avantage de la thèse que je défends ici sur la peine de mort, c'est que le travail est déjà fait chez un très grand nombre d'hommes, et qu'il nous suffirait d'un trait de plume pour abolir ce reste de barbarie.

Quand bien même, au surplus, l'argument tiré de l'exemple, et du pouvoir d'intimidation ne serait pas dénué de valeur, il offre un caractère utilitaire, qui ne permet pas de le mettre en balance avec l'argument tiré de la dignité morale de la société : elle s'abaisse, si elle tue. Il n'existe qu'un plaidoyer redoutable et décisif en faveur de l'échafaud, et du bourreau. C'est celui de Joseph de Maistre, dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Mais pourquoi ce plaidoyer est-il si fort ? Précisément parce que l'intérêt social n'y est pas visé. La loi du sang pèse sur l'humanité, que dis-je, sur la nature entière. La société, quand elle frappe par la main du bourreau, ne fait que se conformer à cette loi. Elle accomplit un rite auguste. Elle entre dans le dessin et le plan de Dieu. Otez le bourreau, supprimez la peine de mort : il y a, quelque part, une déhiscence dans le système des choses. La théorie de l'expiation et celle du sacrifice reçoivent une atteinte grave. Dieu ne reconnaît plus dans le monde, l'ouvrage de ses mains. Tout cela se tient, rigoureusement. Mais il faut accepter le point de départ, la donnée fondamentale. L'acceptez-vous ? Non. Elle vous fait horreur — ou pitié. Alors ? *(Le Temps.)*

Le Gérant : A. STORCK.

LYON. — Imp. A. STORCK et Cie, 8, rue de la Méditerranée.

ARCHIVES
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE
DE CRIMINOLOGIE
ET DE PSYCHOLOGIE NORMALE ET PATHOLOGIQUE

LE SÉRO-DIAGNOSTIC DU SANG HUMAIN

ET SON UTILISATION EN MÉDECINE LÉGALE

Par le Dr Amédée Pugnat
Assistant au Laboratoire de médecine légale de l'Université de Genève.

La découverte de la séro-réaction du sang humain est une conséquence directe des travaux de Belfanti et Carbone (1), de Kraus (10) et de Bordet (4); ces auteurs montrèrent en effet que le sérum d'un animal, auquel on a injecté pendant un certain temps du sang d'un animal donné, dissout et agglutine les globules rouges de ce dernier; Deutsch (7) le premier en 1900 chercha à utiliser cette propriété pour le diagnostic spécifique du sang humain; mais la réaction qu'il indiquait reposait uniquement sur la dissolution des globules rouges du sang de l'homme par le sérum de lapins injectés avec du sang humain. Cette méthode qui, pour être appliquée, exigeait l'intégrité des globules rouges du sang à examiner, condition rarement réalisée, ne se généralisa pas.

La réaction proprement dite des sérums précipitants, la seule dont nous nous occuperons ici, fut découverte par Wassermann (20) et Uhlenhuth (19); ces auteurs, en immunisant des animaux avec telle ou telle albumine, avec de l'albumine de l'œuf de poule en particulier, obtinrent des sérums qui déterminaient un précipité dans la seule espèce d'albumine qui avait servi aux injections, d'où la possibilité de distinguer désormais les diverses espèces d'albumines animales; bientôt

après, Uhlenhuth (19), Wassermann et Schütze (21), Stern (17) appliquèrent cette méthode biologique à la différenciation du sang humain et du sang des autres animaux; Uhlenhuth (19) injecta des lapins, les uns avec du sang de veau défibriné, les autres avec du sang humain et il obtint deux sérums qui déterminaient respectivement dans le sang du veau et dans celui de l'homme un trouble floconneux ; Wassermann et Schütze (21) firent tous les deux jours des injections sous-cutanées de sang humain à des lapins ; six jours après la dernière injection, ils recueillirent le sang de l'animal immunisé, dont le sérum à la dose d'un demi-centimètre cube, ajouté à du sang humain, dilué dans de l'eau distillée ou dans la solution physiologique de sel marin, provoqua rapidement un précipité nuageux,

Une méthode était donc découverte qui, au dire de ses auteurs, permettait de diagnostiquer à coup sûr l'origine du sang, de décider s'il provenait de l'homme ou des animaux. L'analyse des travaux qui furent publiés dans la suite va nous montrer jusqu'à quel point cette nouvelle méthode peut être considérée comme spécifique.

Mode de préparation et de conservation du sérum précipitant. — Comme il n'est pas toujours facile d'obtenir du sang frais, quelques auteurs (Modica (13), Schattenfroh (15)), recueillent chez le cadavre le sang contenu dans les cavités du cœur ou le sang du placenta. Mertens (12) se sert d'urine humaine albumineuse dont l'injection provoque la formation d'un sérum qui, bien qu'actif, ne l'est pas au même degré que les sérums correspondants préparés par injection de sang.

Corin (6) a cherché a déterminer quelle était la substance active, la substance précipitante du sérum; il admet qu'elle n'est autre que la paraglobuline ; pour l'obtenir, il sature du liquide d'ascite par du sulfate de magnésie; il dissout dans l'eau le précipité qui se forme, puis il sature une seconde fois cette solution par le sulfate de magnésie et il abandonne à la dessiccation le précipité qui, quelques jours plus tard, est recueilli sous la forme d'une poudre blanche; celle-ci est dissoute dans l'eau et injectée ensuite.

Le sérum se putréfiant assez rapidement, quelques auteurs, pour le conserver, lui ajoutent du chloroforme ou du phénol dans la proportion de 1/2 p. 100; ZIEMKE (22) rejette ce procédé comme diminuant la valeur du sérum. GRIGORJEW (9) dessèche simplement le sérum sur de grandes plaques de verre et le réduit ensuite en poudre fine; pour l'emploi, il dissout cette dernière dans de l'eau et obtient ainsi un sérum très actif.

Quant au nombre des injections et à la date à laquelle on les pratique, les uns injectent 5 à 10 c.c. de sérum humain défibriné tous les deux jours (STERN (17), NUTTAL (14), WASSERMANN et SCHÜTZE (21)), les autres tous les six ou huit jours, (UHLENHUTH (19), BINDA (2)), jusqu'à ce que l'animal ait reçu en tout 50 à 80 c.c.

BIONDI (3) n'injecte que 5 c.c. à la fois à des intervalles qui varient suivant la manière dont l'animal supporte les injections; il a réussi de cette manière a obtenir en vingt-quatre jours un sérum très actif, après l'injection de 40 c.c. de sang seulement à un lapin, l'animal de choix pour la préparation du sérum.

Séro-réaction. — Une tache de sang devant être soumise à la séro-réaction, il convient d'en faire un extrait au moyen de la solution de sel marin à 7,5 p. 1.000 et de soude à 1 p. 1.000, de manière à obtenir un liquide faiblement rougeâtre. Lorsque le sang ne se dissout pas en quantité suffisante, ZIEMKE (22) conseille de faire agir sur la tache une solution concentrée de cyanure de potassium, à laquelle on ajoute ensuite quelques cristaux d'acide tartrique, jusqu'à réaction neutre; la solution reste claire, quand bien même elle serait alcaline à l'excès; elle se trouble au contraire lorsqu'elle est acide.

La tache de sang étant dissoute, il reste à la mélanger au sérum précipitant dans de fins tubes de verre; UHLENHUTH (19) mélange 1 partie de sérum et 40 parties de la solution sanguine; ZIEMKE (22) choisit la proportion de 1 pour 30; CORIN (6) ajoute deux ou trois gouttes de sérum précipitant à 1 c.c. de sérum humain; pour BIONDI (3), il suffit que le titre de la solution de sang à examiner soit à 1 p. 100.

Les deux liquides une fois en présence, que se passe-t-il? On remarque bientôt à la limite de séparation des deux solu-

tions un mince anneau blanchâtre, un trouble opalescent, qui gagne le liquide tout entier et devient floconneux; ce trouble se résout ensuite en un précipité, qui tombe peu à peu au fond de l'éprouvette.

L'anneau opalescent, que l'on peut comparer à l'anneau d'une urine faiblement albumineuse additionnée d'acide nitrique, apparaissait dans nos expériences quinze à trente minutes après le mélange des deux liquides. WASSERMANN et SCHÜTZE (21) ZIEMKE (21), UHLENHUTH (19) l'ont vu se produire presque immédiatement.

Quant à la température la plus favorable à la réaction, elle serait, d'après CORIN (6), non pas de 29°, mais bien de 50°. Un milieu neutre ou légèrement alcalin activerait la réaction d'après LINOSSIER et LEMOINE (11), tandis qu'il l'empêcherait de se produire d'après ZIEMKE (22), seul le milieu acide lui étant favorable.

D'après BIONDI (3), le sang d'individus malades (diabète, mal de Bright, typhus, tuberculose pulmonaire, eczéma, cancer, syphilis) se prêterait aussi bien à la réaction que le sang d'individus normaux.

L'auteur italien s'est occupé également de savoir si les lavages des vêtements souillés de sang avait quelque influence sur la réaction ; il résulte de ses recherches:

1° Qu'une tache lavée avec un mélange de savon et de borax pendant trois quarts d'heure ne donne plus de réaction;

2° Qu'un linge maculé de sang, plongé pendant quinze minutes dans de l'eau à 80°, pendant une demi-heure dans de l'eau à 70°, et pendant plus d'une heure dans de l'eau à 65° ne peut plus être utilisé pour le séro-diagnostic;

3° Qu'un lavage avec de l'eau de savon pratiqué pendant une heure empêche la réaction de se produire.

FERRAI (8) a également montré que l'exposition d'une tache de sang à une température de 130° ou de 140° pendant vingt minutes ne permet plus d'utiliser le séro-diagnostic.

L'action de basses températures ne paraît pas avoir d'action défavorable : UHLENHUTH (19) a observé en effet que la réaction se produisait avec des taches de sang soumises pendant quatorze jours à une température de — 10° C. Quant à l'ancienneté

de la tache, UHLENHUTH a obtenu des résultats positifs avec des taches vieilles de vingt ans.

Quel est le degré de sensibilité de la réaction ? STERN, opérant avec des sérums précipitants très actifs, prétend avoir obtenu une réaction positive avec une solution de sang au 1/50.000. Nous-même avons constaté un trouble manifeste avec des solutions à 1/20.000.

Spécificité de la réaction. — Nos recherches sur le séro-diagnostic étaient à peine commencées, lorsque UHLENHUTH (19) publia son premier mémoire, dans lequel il affirma la spécificité de la réaction : quelques semaines plus tard, en employant du sérum de lapin, rendu très actif pour le sérum humain, il nous fut donné de constater les faits suivants : à une dilution au millième, les sérums de cheval, de chien et de cobaye, mélangés dans de fins tubes de verre avec le sérum précipitant, donnaient *un trouble opalescent, identique à celui que fournissait le sérum humain, mais moins abondant et d'apparition plus tardive.*

L'opposition absolue qui existait entre les résultats du savant allemand et les nôtres nous engagea à reprendre nos recherches ; des circonstances imprévees nous en empêchèrent, mais des résultats semblables aux nôtres furent bientôt publiés, qui montraient que cette prétendue spécificité ne devait pas être acceptée sans réserves. Déjà STERN (17) avait reconnu que le sang du singe donnait une réaction positive avec le sérum précipitant, fait qui fut confirmé par WASSERMANN et SCHÜTZE (21) ; CHIROKIKH (5) remarqua qu'au bout de quatre ou cinq heures le sérum d'un grand nombre d'animaux était précipité par le sérum réputé spécifique pour le sang humain seulement ; d'après cet auteur, la réaction ne peut être considérée comme positive qu'à la condition d'apparaître dans l'heure qui suit le mélange.

LINOSSIER et LEMOINE (11), au mois de mars de cette année, firent connaître des faits semblables ; ils estimèrent que le moyen d'éviter cette cause d'erreur consistait à ne pratiquer la réaction que sur des solutions sanguines étendues : une solution de sérum au millième ne serait précipitée que par le sérum

correspondant ; il en serait de même, d'après Strube (18), pour une solution au 1/20.000. D'après Nuttal (14), un sérum très actif pour le sang humain précipiterait le sang de tous les mammifères ; le titre du sang à examiner et la proportion respective des deux sérums étant exactement déterminés, Nuttal opère le mélange des deux liquides dans des tubes gradués et mesure ainsi dans chaque cas la quantité d'albumine précipitée.

Conclusions. — Il nous reste à examiner l'importance de cette méthode, son degré de précision, la valeur des résultats qu'elle fournit et à décider dans quelle mesure elle peut être introduite dans la pratique médico-légale. Est-elle suffisamment sûre pour nous permettre d'affirmer l'origine animale ou humaine d'une tache de sang?

Remarquons de suite que cette réaction n'a qu'une spécificité toute relative, les données qu'elle fournit étant d'ordre quantitatif, mais non pas qualitatif ; or on n'a pas encore précisé exactement le degré de ces différences quantitatives! Cette réaction est restée flottante, indécise, quant à sa technique et aux conditions dans lesquelles elle se produit : c'est ainsi que la question reste indéterminée de savoir si le milieu le plus favorable doit être alcalin ou acide. Bien d'autres points ne sont pas encore éclaircis, de telle manière que le séro-diagnostic doit encore être soumis au régime du nombre et à l'épreuve du temps, avant d'avoir droit de cité en pratique médico-légale. Il sera certainement appelé à rendre des services quand il aura été unifié, quand les différences quantitatives qui existent entre les précipités de sang humain et ceux des autres animaux seront mieux connues.

Nous estimons qu'il est périlleux de l'appliquer actuellement à la solution des problèmes médico-légaux ; nous n'oserions pas en conscience affirmer comme certains les résultats d'une analyse pratiquée au moyen du séro-diagnostic.

BIBLIOGRAPHIE

(1) Belfanti et Carbone. — Produzione di sostanze tossiche nel siero di animali inoculati con sangue eterogeneo (*Giornale della R. Accademia di medicina di Torino*, Juli 1898).

(2) Binda. — Diagnosi specifica del sangue (*Giornale di medicina legale*, vol. IV, 1901).

(3) Biondi. — Beitrag zum Studium der biologischen Methode für die specifische Diagnose des Blutes (*Vierteljahrschrift für gerichtliche Medizin*, XXIII, Bd., 1902).

(4) Bordet. — Sur l'agglutination et la dissolution des globules rouges par le sérum d'animaux injectés de sang défibriné (*Annales de l'Institut Pasteur*, t. XII, 1898).

— Du mécanisme de l'agglutination (*Jb.*. t. XIII, 1899).

— Agglutination et dissolution des globules rouges par le sérum (*Jb.*, t. XIII, 1899).

— Les sérums hématiques, leurs antitoxines et les théories des sérums cytolytiques, (*Jb.*, t. XIV, 1900).

(5) Chirokikh. — Ueber eine neue Methode der forensischen Bestimmung der verschiedenen Blutarten (*Wratsch*, 1901, n° 7).

(6) Corin. — Examen médico-légal des taches de sang (*Archives d'anthropologie criminelle*, t. XVI, 1901).

— Le séro-diagnostic du sang en médecine légale (*Annales de la Société de médecine légale de Belgique*, n° 7, 1902).

— Zur praktischen Verwerthung der Sero-Diagnostik des menschlichen Blutes (*Vierteljahrschrift fur gerichtliche Medizin*, XXIII Bd., 1 Heft, 1902).

(7) Deutsch. — Die forensische Serumdiagnose des Blutes (*Centralb. f. Bakt. Parasitenkunde u. Infektions. Krankh.*, Bd. XXIX, 1901).

(8) Ferrai. — Sulla diagnosi specifica del sangue col metodo biolog. in medic. legale, 1 nota.

— Azione del calore nelle macchie di sangue in rapporto alla reazione col. met. biolog. (*Bollett. della R. Accad. med. di Genova*, 1901, n° 7).

(9) Grigorjew. — Zur Frage d. Technik bei d. Untersuch. von Blut u. Samenflecken in gericht. mediz. Fællen (*Vierteljahrs. f. gericht. Mediz.*, 1902, H. 3).

(10) Kraus. — Ueber diagnostiche Verwerthbarkeit der specif. Niederschlæge (*Wien. klin. Wochensch.*, 1901, n° 29).

(11) Linossier et Lemoine. — Sur la spécificité des sérums précipitants (*Comptes rendus Soc. de Biolog.*, 8 mars et 22 mars 1902).

(12) Mertens. — Ein biologischer Beweis für die Herkunft des Albumens im Nephritisharn. aus dem Blute (*Deutsche med. Wochensch.*, 1901, n° 11).

(13) Modica. — Azione ematolitica delle orine di animali trattati con sangue eterogeneo ed influenza di agenti esterni ed interni sulla reazione (*Accad. di Medic. di Torino*. 31 maggio 1901).
(14) Nuttal. — A further note on the biological test for blood and its importance in zoologic classification (*Brit. medic. Journ.*, 1901, II).
— Progress report upon the biolog. test for blood as applied to over 500 bloods from various sources (*Brit. med. Journ.* 1902, vol. I).
(15) Schattenfroh. — Ueber specif. Blutveræenderungen nach Harninjectionen, (*Münch. med. Wochensch.*, 1901).
(16) Schütze. — Ueber ein biolog. Verfahren der Differenzirung der Eiweissstoffe verschiedener Thierarten (*Zeitsch. f. Hygiène*, Bd. XXXVI, 1901).
— Weitere Beitræge zum Nachweis verschiedener Eiweissarten auf biologischem Wege (*Jb.* Bd. XXXVIII, 1901).
(17) Stern. — Ueber den Nachweiss menschlichen Blutes durch ein Antiserum (*Deutsch. med. Wochensch.*, 1901, n° 9).
(18) Strube. — Beitrag zum Nachweis von Blut und Eiweiss auf biologischem Wege (*Deuts. med. Wochensch.*, 1902, n° 24).
(19) Uhlenhuth. — Neuer Beitrag zum specif. Nachweiss von Eiereiweiss auf biologischem Wege, (*Deutsch. med. Wochensch.*, 1900, n° 46).
— Eine methode zur Unterscheidung von verschiedenen Blutarten (*Deutsch. med. Wochensch.*, 1901, n° 6).
— Weitere Mittheil. über meine Methode zum Nachweiss von Menschenblut (*Jb.*, 1901, n° 17).
— Weitere Mitth. über die prakt. Anwendung einer forensischen Methode zum Nachweiss von Menschen u. Thierblut (*Jb.*, 1901 n° 30).
(20) Wassermann. — (*Verhandl. d. Congr. f. inn. Mediz.*, 1900).
— Welche für die Klinik wichtigen Resultate haben uns die bisherigen Forschungen über Hæmolysine, Cytotoxine u. Præcipitine ergeben? (*Leyden-Festschrift*, Bd. I. 1902).
(21) Wassermann und Schutze. — Ueber eine neue forens. Methode zur Unterscheidung von Menschen u. Thierblut (*Berl. klin. Wochensch.*, 1901, n° 7).
— Ueber die Entwickelung der biologischen Methode zur Unterscheidung von menschlichem u. thierischem Eineiss mittels Præcipitine (*Deuts. med. Wochens.* 1902, n° 27).
(22) Ziemke. — Zur Unterscheidung von Menschen u. Thierblut mit Hilfe eines specif. Serums (*Deutsch. med. Wochensch.*, 1901, n° 26).
— Weitere Mittheil. über die Unterscheidung von Menschen u. Thierblut mit Hilfe eines specif. Serums (*Jb.*, 1901, n° 42).
Consultez aussi : Dr Charles Marchetti : *Des différents procédés par la reeherche de l'origine du sang et en particulier de la séro-réaction*, (travail du laboratoire de médecine légale de Lyon), Lyon-Paris, Storck, décembre 1902.

REVUE CRITIQUE

CHRONIQUE LATINE

Par le Dr Edmond Locard, préparateur de médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon.

Lorsque parut il y a seize ans de cela, le premier numéro des *Archives de l'anthropologie criminelle*, l'article bibliographique qui le terminait débutait par ces mots : « Ce n'est pas un petit embarras que de devenir chroniqueur italien et c'est pourtant si douce chose que de parler de ce qu'on aime ». Et pendant neuf ans, cet ami de l'Italie, ou plutôt cet amant des choses italiennes qu'était Albert Bournet vint périodiquement entretenir les lecteurs de cette revue de ce que l'on faisait et de ce que l'on pensait dans la Péninsule, analysant les ouvrages nouveaux, suivant le mouvement des idées dans les laboratoires et dans le monde du Palais, donnant enfin l'impression la plus nette et la plus précise sur l'évolution de l'anthropologie et de la sociologie chez les transalpins, et cela avec une compétence, un goût et un art que les fidèles de cette revue n'ont pas oubliés.

Dans ce premier article auquel nous faisions allusion, on lit encore : « La chronique italienne ici m'est dévolue ». C'est qu'en effet Albert Bournet avait pour l'Italie un amour qui a véritablement illuminé son existence. La nostalgie du pays des grandes traditions ne le quitta jamais, dans cette vie de médecin de campagne, toute de labeur et de dévouement, qu'il mena tant qu'il resta en France, et lorsque, réalisant enfin son rêve le plus cher, il fut s'établir dans cette Rome dont il était l'admirateur ardent, il écrivait ces lignes enthousiastes : « Que de jouissances, et comme le cœur est meilleur receleur que les yeux ! je suis accablé, persécuté... Tous les souvenirs enfouis depuis vingt ans dans mon cerveau se pressent et m'assaillent. Sentir ainsi, c'est vivre (1). »

Nul mieux que lui, n'était, évidemment, qualifié pour écrire ici la Chronique italienne ; et l'on pouvait espérer de sa part une précieuse et encore longue collaboration, quand une mort

(1) A. Lacassagne : *A la mémoire d'Albert Bournet.* Préface des *Chroniques italiennes*, Lyon, Storck, 1896.

imprévue vint, en l'arrachant à l'affection de ceux qui le pleurent encore, causer aux *Archives* une irréparable perte.

Bournet était de ceux auxquels on succède et que l'on ne remplace pas. En reprenant, après une interruption de sept années, la suite de ces chroniques, il me sied donc, plus qu'à tout autre, de solliciter l'indulgence et la bienveillante sympathie des lecteurs qui regrettent le brillant et érudit écrivain.

***

Si, rompant avec la tradition de Bournet, j'ai remplacé le titre adopté par lui de *Chroniques italiennes* par celui de *Chronique latine*, ce n'est pas seulement pour élargir le cadre de cette revue bibliographique, et pour y introduire de nouveaux éléments d'intérêt, c'est aussi et surtout pour y défendre une idée qui m'est chère : l'unité morale, ou plutôt l'unité intellectuelle des races latines.

Il se dessine depuis quelques années un courant d'opinion dans le monde de l'ethnographie, qui repousse la vieille notion du groupement des races par l'origine commune de leurs idiomes. Il n'y a pas de race latine, dit-on, et rien n'est plus faux que de conclure de la similitude de l'italien et du français par exemple à la parenté des races italienne et française. La race française est constituée par une greffe romaine sur un double élément celte et germanique : les gaulois d'une part, les barbares francs de l'autre. Il n'y a donc entre la nation résultant de ce mélange et les transalpins qu'un cousinage, ethniquement presque négligeable, tant il se perd dans les métissages, dans les alliances et les croiments.

Que ceci soit vrai au point de vue de l'anthropologie pure, il faut bien en convenir, en bonne logique. Mais au point de vue de l'histoire littéraire, de l'évolution des idées, du progrès scientifique, on peut affirmer hardiment qu'il n'est pas d'autre parenté valable que celle de la langue, et que la philologie domine ici la science ethnique. Entre les nations parlant un même langage ou des idiomes ayant même origine, l'affinité est indiscutable. Il y a entre elles une fondamentale sympathie, qui ne se peut comparer qu'à la voix du sang. De là, malgré les fluctuations politiques, malgré les haines momentanées soulevées par des gouvernements dont nous n'avons ni à qualifier, ni à discuter les intentions et le

but, l'affection vivace des peuples latins les uns pour les autres. M. le professeur Lacassagne écrivait en 1896 : « Comme beaucoup de Français, et il faut aujourd'hui non du courage, mais quelque entêtement pour conserver des convictions, moi aussi j'aime l'Italie *en dépit de tout.* » Depuis l'histoire a évolué, la situation politique et économique a pu changer, les sentiments de l'élite intellectuelle sont restés les mêmes.

Cette communion d'idées, cette fécondation réciproque est un des faits qui frappent le plus le voyageur qui parcourt les cités italiennes. Dans un récent voyage en Émilie et en Toscane, j'ai pu constater une fois de plus qu'à la devanture des librairies, aussi bien dans les magasins des éditeurs en renom que dans les kiosques ou les bibliothèques des gares, il y a une proportion de livres français qu'il n'est pas téméraire d'évaluer à 50 p. 100. Et il m'a semblé que, depuis quelques années, le nombre de livres traduits diminue pour céder le pas aux œuvres éditées dans leur langue originale. Et qu'on ne croie pas qu'il s'agisse uniquement de productions littéraires. Certes, Émile Zola, Maupassant, et malheureusement aussi Émile de Richebourg et Dubut de Laforest sont largement représentés, mais les livres d'histoire, de philosophie, de droit, de sociologie occupent une place respectable. Presque tous les classiques médicaux français sont traduits ou exportés en Italie : et il est aussi facile de se procurer le dernier ouvrage lyonnais ou parisien de chirugie ou de médecine légale chez un libraire de Milan ou de Florence que chez ceux des bords du Rhône ou de la Seine. L'Espagne offre un spectacle analogue.

Et cette pénétration réciproque n'est pas vraie seulement du groupe latin de l'Europe occidentale. Il pourrait n'y avoir là qu'une action de voisinage : la communauté des frontières rendant les relations faciles et rapides. La Grande aïeule a essaimé sur d'autres rives : il est des rameaux lointains, et non les moins vivaces, de la grande famille latine, qui partagent avec nous la gloire d'être les fils de Rome, et l'honneur de conserver les traditions de l'antiquité classique. Ce sont encore des latins que les Moldovolaques des principautés danubiennes, les Portugais du Brésil, les Espagnols des républiques sud-américaines, et une large place leur sera faite dans ces chroniques.

C'est que l'existence de ces jeunes branches du vieil arbre romain se rattache au très important problème que je ne puis et n'ose qu'effleurer : la Décadence latine.

Voilà bien longtemps que ce mot a été prononce pour la

première fois ; quel qu'en soit l'auteur, il a fait fortune. Quand un mot est sonore, il a beau être vide, et creux, et faux, et absurde, il trouve toujours des hommes en quête d'un succès facile, pour le faire sonner, et des niais pour y croire. Ceux qui se sont fait de cette formule une réclame constituent le groupe le plus hétérogène, le plus bariolé qui se puisse voir : véritable carnaval d'esprits paradoxaux déguisés en profonds penseurs, où les mécontents s'unissent aux jaloux et aux incompris. Citerai-je les ultramontains qui voient dans la race latine une nouvelle Ninive, pour ne pas dire une nouvelle Sodome, depuis que le positivisme s'y infiltre : nommerai-je ce dégénéré, cet inverti qu'est Joséphin Péladan, intitulant son Ethopée : *La Décadence latine*, parce que la Rose-Croix n'a pas recueilli chez le peuple le plus spirituel de la terre tous les suffrages que le Sâr espérait ? Arrêtons-nous plutôt à un homme d'une indiscutable valeur philosophique et scientifique qui dans toute son œuvre a voulu opposer à l'irrémédiable chute de l'esprit latin le progrès toujours ascendant de l'esprit germanique : j'ai nommé Hœckel ; aussi bien celui-là est-il un convaincu, et apporte-t-il des arguments à sa thèse.

Les Germains seuls, dit Hœckel, on fait la doctrine de l'évolution; eux seuls l'ont adoptée; or le transformisme est le palladium et l'arche sainte de la science ; les latins qui l'ont nié sont déchus de leur rang de race civilisatrice : ce rang appartient désormais aux saxons. Et ainsi l'on a pris l'habitude d'opposer le bloc germain au bloc latin. L'Allemagne domine le monde de l'Abstrait et de la Science, comme l'Angleterre le monde économique.

Il ne semble pas qu'une telle affirmation soit à l'abri de toute critique : il y a encore, peut-être, soit en France soit en Italie quelques laboratoires qui ne sont pas absolument stériles et improductifs : il convient de ne pas oublier d'ailleurs que le transformisme même, que Hœckel déclare être le critérium de l'intellectualité, est d'origine latine : et que si l'on veut opposer les deux blocs, on doit nommer Lamarck avant Darwin et Hœckel, comme on peut répondre à Robert Koch par Pasteur.

Forcés de reconnaître que la descendance de Rome produit encore de nobles intelligences et des œuvres qu'il serait messéant de discuter, les partisans de la Décadence latine se rabattent sur la dégénérescence physique de la race, et prophétisent la prochaine disparition des nations latines, devenues impuissantes et incapables de se reproduire. Je ne puis aborder la discussion d'un

problème aussi vaste, dont aucun des lecteurs des *Archives* n'ignore la solution. D'une part la loi de Bertillon : « Le progrès de la civilisation peut devenir une cause de diminution de la natalité » trouve aujourd'hui son application aussi bien outre-Rhin et outre-Manche qu'à Rome, à Paris ou à Madrid. D'autre part, la statistique, avec cette éloquence des chiffres contre laquelle rien ne prévaut, oppose à la dépopulation de la France la prolifération française au Canada ; à l'Espagne transformée en désert la repullullation des Espagnols d'Amérique; à l'abandon des campagnes italiennes, les innombrables enfants des colons italiens de l'Argentine. Question de géographie économique, et non question de races.

Rien, en définitive, ne justifie la trop célèbre formule. Les latins tiennent encore au soleil la place de premier rang qui convient aux héritiers de la civilisation romaine. La race qui a donné au monde, dans toutes les branches des arts, des sciences et des lettres, d'indépassables modèles, n'est pas près de périr.

***

Nous n'avons pas dans cette chronique semestrielle la prétention folle de donner une idée complète de ce qu'aura été le mouvement intellectuel dans les pays latins. Nous voulons seulement, nous limitant à une sphère plus modeste, présenter à nos lecteurs l'analyse de quelques œuvres se rattachant à l'anthropologie, à la médecine judiciaire, aux sciences pénales. Nous puiserons à toutes les sources latines : Italiens ou Espagnols, Américains, Portugais ou Valaques trouveront en l'auteur de ces chroniques un critique bienveillant, désireux de faire connaître aux lecteurs des *Archives* les idées et les œuvres des autres latins, cousins par la race, frères par la pensée.

***

Parmi tant d'œuvres intéressantes parues récemment et qui toutes auraient mérité de figurer ici, nous avons choisi pour faire le sujet de cette première chronique des travaux d'un intérêt très général dont l'analyse sera le complément le plus naturel de cette introduction. Ce sont : *l'Italia barbara contemporanea*, de M. Niceforo, de Rome ; deux livres de M. le procureur du roi

Ferriani, l'un sur la *Criminalité juvénile*, l'autre sur les *Lettres des criminels*, puis l'*Antropometria de* M. Ridolfo Livi ; et enfin, deux mémoires espagnols qui ont soulevé d'intéressantes polémiques : le premier sur un nouveau moyen de diagnostic de la folie simulée, le second sur l'exercice de la profession médico-légale et en particulier sur le service des autopsies. Nous avons cherché avant tout à nous montrer analyste fidèle : si nous discutons parfois les principes émis, nous nous garderons de toute attaque contre les personnes, espérant mériter ainsi l'estime et la bienveillance de tous.

***

L'Italie barbare contemporaine (1), tel est le titre, à première vue étrange, d'un très intéressant ouvrage de M. Alfredo Niceforo.

L'Italia e una, ma non e unificata, l'Italie est une, elle n'est pas unifiée, a dit Lombroso. M. Niceforo donne à cet axiome une éclatante justification. Il démontre que si l'Italie du Nord est un pays parfaitement civilisé, l'Italie du Sud et les îles offrent un aspect singulièrement différent, et qu'elles n'ont pas cessé de légitimer le mot de Renan : « Je n'aurais jamais cru qu'à une aussi petite distance de Paris, il pût y avoir une société barbare et sauvage comme celle de Naples ». Aussi, au dire de l'auteur, la Sardaigne, la Sicile et les provinces du Sud (Campanie, Basilicate, Calabre et Pouilles) constituent-elles une région dont la civilisation retarde de plusieurs siècles sur celle du Piémont ou de la Toscane ; de telle sorte que l'anthropologiste qui étudie les mœurs italiennes a le curieux spectacle de deux mondes appartenant à des époques diverses et vivant côte à côte sans se mêler. Tout contribue à différencier les deux races, Italiens du Nord, Italiens du Sud : leur criminalité, leur degré de culture intellectuelle, leur richesse économique, leur natalité et leur mortalité.

Il y a deux sortes de criminalité, écrivait Angelo Messedaglia la criminalité barbare propre aux races primitives, et la criminalité moderne, propre aux pays civilisés. En réalité le progrès, pour un pays donné, ne se caractérise pas par la diminution de la délinquence, comme pourraient le croire les optimistes, les candides,

(1) *L'Italia barbara contemporenea* (studi e appunti). 1 vol. in-8°, Remo Sandron. Milano-Palermo, 1898.

mais simplement par la transformation de la criminalité. La dose criminelle reste la même, pourrait-on dire, il n'y a qu'une différence de coloration. En Italie, la coloration sera différente suivant que l'on considère le Nord ou le Sud. Au Sud c'est le crime ancien et sauvage ; au Nord la délinquence moderne raffinée, et pour ainsi dire civilisée. D'un côté les voleurs de grand chemin, de l'autre l'escroquerie et la banqueroute. Là, la brutalité, ici, l'astuce et la fraude. Les chevaliers de cape et d'épée font place aux chevaliers d'industrie. « La lumière claire et sereine de la statistique illumine tout ceci, d'un limpide et magnifique reflet : prenons comme caractéristique du crime atavique, propre aux sociétés inférieures et barbares, les formes typiques des délits à base de violence, c'est-à-dire homicides, coups et blessures, vol à main armée » et voyons de quelle façon ils se distribuent dans l'Italie :

Italie septentrionale	142.67 p. 100.000	
— centrale	279.86	—
— méridionale et insulaire	460.49	—

Le crime violent, le crime barbare affecte des formes différentes suivant les provinces. En Sardaigne, c'est le brigandage. Les Sardes se livrent à des agressions par bandes armées rappelant absolument les razzias opérées par les sauvages de l'Afrique centrale, telles que les décrivent Stanley, Livingstone ou Schweinfurth. Au milieu de la fumée, au bruit du tambour, les bandits s'en vont à l'assaut passant sur le corps de leurs companons tués, au cri de *Corragio ! Sopra su mortu su bibu !* Courage ! sur le mort passe le vivant ! De pareils faits ne se voient de nos jours que dans le Far-West américain ou en Turquie. Il est intéressant de noter qu'au XVIIe siècle le brigandage était fort répandu dans l'Italie septentrionale. Bergame avait à ce sujet une réputation des moins honorables. Les progrès de la culture intellectuelle ont fait disparaître presque totalement ce fléau. Les délits de rapine et d'extorsion ne sont plus représentés à Bergame que par 1,51 p. 100.000 habitants, tandis que Girgenti tient la tête de la liste avec 55.32.

En Sicile la criminalité prend un autre aspect. Nous sommes au pays de la Mafia : ce n'est plus une association de criminels, c'est « un esprit à la fois individuel et collectif de rébellion contre le principe d'autorité, une tendance à résoudre toute question à la pointe de son propre couteau. » Elle doit son origine aux institutions qui ont fleuri, à des époques déjà lointaines, sur la terre sicilienne. Elle est imbue de l'esprit féodal, de l'idée arabe d'indépendance et de fierté, de la notion médiévale de chevalerie.

De telle sorte qu'on a pu dire avec juste raison que la mafia est une forme romantique de la criminalité : le *mafioso* se complaît aux actions belliqueuses, fières, grandes et justes ; il garde au XXe siècle des points de vue que les chevaliers du moyen âge eussent trouvé justes et nobles. Ne rencontre-t-on point constamment dans la demeure des affidés de la mafia des gravures représentant Charlemagne et ses pairs, Roland à Roncevaux, ou la bénédiction de l'archevêque Turpin ?

Dans le Sud du continent, le brigandage et la mafia cèdent la place à leur succédané la *camorra*, véritable clan sauvage, avec des formules, des symboles, des rites qui rappellent les peuples primitifs. Les formalités longues et pleines de rites étranges que l'on remplit pour être de la *camorra* font songer à la façon dont se pratique le pacte d'amitié dans telle tribu sauvage ; la façon dont les affidés parlent à leur chef, sur un mode à la fois obséquieux et métaphorique rappelle les honneurs rendus aux chefs nègres de l'Afrique centrale. Et M. Niceforo conclut : « La camorra forme réellement avec le brigandage et la mafia un prisme criminel qui représente le passé : ils sont trois formes typiques d'une criminalité propre aux populations sauvages, semi-barbares ; une criminalité qui avait sa raison d'être autrefois, mais qui, aujourd'hui, mise en parallèle avec la délinquence moderne, marque un arrêt de développement dans la société où elle se manifeste, une pétrification de cette société au milieu du flot lumineux du progrès et de la civilisation. »

En vertu du principe qui veut que la diffusion de la culture intellectuelle d'un peuple soit l'expression et la mesure de son degré de civilisation, il est facile de prévoir que l'enseignement doit être infiniment moins répandu dans l'Italie du Sud que dans les provinces septentrionales. C'est ce que démontre la statistique. Voici en effet la proportion pour 100 des illettrés dans les différentes régions.

	Enfants	Conscrits	Mariés
	—	—	—
Italie septentrionale	40.86	24.68	26.81
— centrale	64.61	44.51	52.78
— méridionale	75.19	57.14	73.86

Les grandes villes fournissent les résultats suivants :

	1852	1853
	—	—
Turin	11.52	6.31
Milan	18.92	18.32
Naples	44.59	49.02

En Sicile, la devise de certaines municipalités semble être : Guerre à l'école, tellement l'enseignement populaire est mal organisé. Il en résulte un état d'ignorance invraisemblable. Les pires superstitions se rencontrent. La messe noire est florissante. Renan disait que la religion des Italiens du Sud ressemble à celle des cannibales.

L'état de demi-barbarie des provinces méridionales permet de vérifier d'une façon éclatante la loi de Bertillon : la culture et le progrès de la civilisation peuvent devenir une cause de diminution de la natalité. On sait en effet dans quelle proportion les races qui sont à la tête du monde civilisé ont vu le chiffre de leurs naissances décroître. En représentant la natalité par 100, en 1873, dans les quatre pays suivants : France, Allemagne, Angleterre, Belgique, elle serait tombée en 1850 à 87 pour la France. 92 pour l'Allemagne, 81 pour l'Angleterre, 92 pour la Belgique. L'Italie du Nord n'a pas échappé à cette loi : dans le Sud, au contraire, la natalité ne diminue guère, et tandis qu'en Piémont il y a 33 naissances par 1.000 habitants, la Sardaigne ou la Campanie en accusent plus de 37.

De même la mortalité, qui, on le sait, tend à diminuer à mesure que les conditions de vie s'améliorent, sera de 23.77 p. 1.000 dans le Nord, de 29 p. 1.000 dans le Midi. Les suicides qui sont, au contraire, un produit de la civilisation à outrance, augmentent rapidement au Nord où l'on en constate 85 p. 1.000.000 d'habitants. Au Sud, on n'en relève que 34.

L'examen de la situation économique des vallées du Pô et de l'Arno, opposée à celle de Naples et des îles, amène à des conclusions semblables, elle montre l'état de demi-sauvagerie, le caractère ancestral conservé par les mœurs dans l'Italie du Sud. Une pareille étude s'éloignerait du cadre de cette chronique, et nous ne voulons insister que sur les questions purement anthropologiques et ethniques. C'est pourquoi nous passons sous silence l'étude de M. Niceforo des causes de cet arrêt de développement tout en signalant le grand intérêt qui s'attache aux considérations historiques et politiques développées par lui. Nous nous contenterons de relever ses conclusions. Elles sont sévères. L'auteur est un de ceux qui croient à la décadence latine : il rappelle le mot si dur de D'Azeglio : *L'Italia e fatta, mancano gli Italiani.* « Nous sommes certains que dans les siècles futurs, les générations à venir, lorsqu'elles penseront à l'Italie contemporaine, à cette pauvre Italie flasque et anémiée qui est la nôtre, désigneront d'un mot

cette phase de l'histoire : *la décadence italienne*, une décadence qui restera légendaire dans l'histoire de l'Italie comme reste légendaire le sphacèle moral qu'a produit autour de lui le gouvernement bourbonnien et espagnol des provinces napolitaines, décadence de toutes les branches de la vie publique et privée, des hommes comme des choses, des institutions comme des esprits. »

D'où provient une telle chute ? L'auteur l'attribue à la disparition de l'esprit italien. La minorité de héros qui a fait l'indépendance de la péninsule et l'unité italienne est devenue une majorité de jouisseurs, âpres au gain, envahissant les banques et les fonctions publiques, avides et gorgés d'or et de sinécures. Par contre le peuple est décimé par la *Mort blanche*, il meurt de faim: « La mauvaise alimentation est une des caractéristiques qui distinguent notre pays des autres états européens. La paresse qui stupéfie les chairs et les muscles de notre plèbe n'est-elle pas due à la dilatation de l'estomac : notre peuple ressemble à un boa qui use les trois quarts de sa vie au travail d'une digestion difficile, la moins productive et la plus fatigante de toutes les occupations !..... Il y a longtemps que Lombroso a fait remarquer que, parmi les céréales des principautés danubiennes débarquées à Ancone, celles qui ont été avariées dans le transport sont les premières à être consommées, parce qu'elles sont débitées à vil prix. » Et l'auteur conclut : « La barbarie de l'Italie contemporaine ne peut disparaître par le fait des hommes d'aujourd'hui : il faudra que des hommes nouveaux sachent créer une Italie nouvelle. C'est pourquoi nous sommes tous aujourd'hui dans l'attente de cette Italie qui sortira de la faiblesse actuelle, comme, dans un aube lumineuse, le dieu soleil flamboie hors de l'océan de ténèbres. »

Nous ne pouvons que nous rallier à ces paroles d'espérance, tout en répétant que M. Niceforo se montre quelque peu pessimiste, et que les vestiges de barbarie si éloquemment relevés par lui dans les provinces du Sud ne suffisent pas à ternir l'éclat de la renaissance scientifique du jeune royaume latin.

* * *

Avec les œuvres de M. Lino Ferriani, procureur du roi à Côme, nous allons aborder maintenant des questions moins étendues,

quoique d'un intérêt encore très général. Parlons d'abord des *Minorenni delinquenti* (1).

« Dans tout homme il y a un enfant, dans tout enfant il y a un homme ». Tel est l'épigraphe choisie par M. Ferriani pour son travail sur la délinquence des mineurs. Et cet axiome de Victor Hugo montre bien l'intérêt que l'on doit attacher à l'étude de la criminalité infantile, surtout quand cette étude est étayée, comme dans le livre de M. Ferriani, sur des documents, sur des pièces originales, sur des statistiques relevées par ce magistrat au cours de ses occupations professionnelles.

L'auteur part de ce principe que l'enfant a une tendance naturelle au mal (*tendenza a delinquere*). Il étudie d'abord les facteurs qui amènent l'enfant à suivre ce penchant, et le rendent criminel. Il met au premier rang l'influence du milieu : hérédité (les dégénérés créent des buveurs, et les buveurs créent des dégénérés, cercle vicieux que l'alcool entretient), misère, abandon, mauvais conseils, influence néfaste de la mère (Voir l'ouvrage précédent du même auteur intitulé *Madri snaturate*). Il se range aux conclusions de Raux (2) : « L'enfant né dans des milieux qui, moralement, l'asphyxient, ne peut échapper au vice, » et s'élève avec raison contre l'abus du pouvoir paternel ; on voit tous les jours, dit-il, de malheureux enfants enfermés dans des maisons spéciales être réclamés par des parents qui se servent d'eux comme instruments pour commettre des vols, des abus, etc. : la loi, ici, s'efface malheureusement devant l'autorité paternelle : *In potestate nostra sunt liberi nostri, quos ex justis nuptiis procreaverimus* (3). Il est évident qu'on ne peut rien attendre d'honnête d'enfants auxquels on a donné pour seul principe : « Vivre le plus confortablement possible sans travailler », *Vivere il meglio che si puo senza lavorare*. Les statistiques citées par M. Ferriani sont particulièrement éloquentes. Nous voyons dans ces tableaux que la majorité des enfants criminels provient soit des maisons de correction, soit des familles dont les parents n'ont pas un casier judiciaire vierge.

L'absence de sens moral est une autre cause d'éclosion de la criminalité. Nous ne discuterons pas la théorie de M. Ferriani qui fait du sens moral une notion innée ; cette question soulève de

(1) *Minorenni delinquenti*, un vol. in-8°. Max Kentorowicz, Milano, 1898.

(2) *Nos jeunes détenus*.

(3) *Justinien*, I, tit. IX.

trop graves problèmes métaphysiques ; nous nous contenterons de citer l'opinion de l'auteur qui donne comme caractéristique de la non-existence du sens moral l'insensibilté, et l'impassibilité qui en est la conséquence. Par contre nous ne saurions trop approuver cette idée qu'une faute commise dans le jeune âge retentit presque fatalement sur l'existence entière. Marro cite la réponse d'une jeune fille, déflorée dès son enfance par son patron et à qui l'on reprochait de vivre de prostitution : *Una porta, una yolta sfondata, si tiene dificilmente chiusa* (1).

Exposant ensuite les autres causes qui poussent l'enfant à la délinquence, l'auteur analyse les effets de l'absence de pudeur, de l'égoïsme, de la vanité, de la cruauté, de l'habitude du mensonge, de la jalousie, de la gourmandise, de la paresse, du vagabondage, de l'onanisme (auquel il fait jouer un rôle qui semble quelque peu exagéré), de la prostitution, du travail excessif, du mauvais exemple des classes dirigeantes (relevons ici l'heureux choix des exemples empruntés au *Pot-Bouille* de Zola, à *Mensonge* de Paul Bourget), de la naissance illégitime, de l'imitation, de l'hérédité, de l'alcoolisme. On voit quel intérêt s'attache à de telles études. Le cadre nécessairement restreint de cette chronique nous oblige à les signaler seulement, mais ils valent d'être lus, relus et médités, car les idées neuves et originales et les aperçus les plus saisissants y fourmillent.

M. Ferriani passe ensuite en revue les diverses formes de criminalité. D'importantes tables statistiques y sont jointes. Une dernière partie comporte l'examen des réformes destinées à faire disparaître dans la plus grande proportion possible la crminalité infantile. Les progrès de l'instruction et la protection des enfants abandonnés sont mises au premier rang, ainsi que des modifications du code pénal en ce qui concerne la répression de la délinquence juvénile.

Ainsi M. Lino Ferriani a su écrire un livre utile, un bon livre, en même temps que par ses qualités de penseur et de styliste il faisait un livre agréable, *Minorenni delinquenti* est la digne suite de l'*Amore in tribunale* et de *Madre snaturate*.

*
* *

Les lettres, disait Dumas fils, sont faites pour être perdues par celui à qui elles sont adressées, rendues à celles qui les ont

(1) Une porte une fois enfoncée se tient difficilement close.

écrites, interceptées dans le trajet par celui qui ne doit pas les connaître, volées par les domestiques, montrées à tout le monde. En amour, écrire est dangereux, sans compter que c'est inutile.

Les *Delinquenti che scrivono* (1), de M. Ferriani, viennent apporter à la thèse de l'immortel auteur du *Demi-Monde* une preuve étrangement convaincante. Certes ce n'était pas à ce magistrat que songeaient les amoureux et les jaloux, les maîtres chanteurs et les délateurs couverts du masque de l'anonymat quand ils dévoilaient les noirceurs de leur âme dans les billets livrés aujourd'hui à la publicité. Ils auraient dû se souvenir du proverbe : *Un baccio di piu, e dieci lettere di meno*, un baiser de plus et dix lettres de moins. La déférence qu'ils eussent montré envers la sagesse des nations leur eût probablement évité avec le représentant de Thémis des explications quelque peu délicates.

Ne nous en plaignons pas toutefois. L'intempérance de leur plume nous vaut un livre charmant. Le talentueux écrivain qui est l'auteur de *Fanciulli abbandonati* et de tant d'autres excellentes études de psychologie sociale avait su réunir une curieuse collection de lettres saisies au cours de procès criminels. Cette correspondance jette une saisissante lumière sur les replis des cœurs troublés par le vice, sur les abîmes des consciences perverties par l'éducation mauvaise, l'abandon, l'isolement. Et ces documents si palpitants d'intérêt par eux-mêmes. M. Ferriani a su en multiplier la valeur, en les groupant habilement, en en tirant d'heureuses déductions, en les sertissant de fines observations psychologiques, qui font de cette œuvre un livre attachant, que l'on ne quitte pas sans l'avoir terminé.

Citons dans le premier chapitre, consacré aux délinquants précoces, les intéressantes observations d'enfants voleurs, masturbateurs, et surtout menteurs. L'avis de l'auteur semble être que le mensonge est l'élément naturel de l'enfant. Il fait ressortir la part qu'il faut attribuer à la mauvaise éducation ou à l'absence de toute éducation dans la criminalité des mineurs. Les pages consacrées à la vie sexuelle des jeunes criminels sont particulièrement curieuses, elles mettent en lumière la progression continuelle de la lubricité, progression qui reconnaît pour cause principale la tolérance accordée à la littérature pornographique et à l'image obscène. Une série de citations montre la disparition

(1) *Delinquenti che scrivono*, 1 vol. in-8°, Vitt, Omarini, Como 1899.

absolue du sens moral dans des âmes d'enfants. L'un appelle son lit « Le petit temple de Vénus », l'autre écrit à une fille, mineure comme lui : « Ne sois pas esclave de la tyrannie du monde, ne rougis pas d'être aimée, tu dois être toute, tu comprends, toute à moi, et nos âmes frémiront devant Dieu, pendant que nos corps seront secoués du spasme d'une volupté céleste. Je te désire avec ardeur et te couvre de baisers. Mes lèvres énamourées ne laisseront pas intacte une seule partie de ton corps. » Et des lettres écrites par des femmes, par de petites filles, ne sont ni moins ardentes , ni moins obscènes. Une enfant écrit à son amie un éloge enfiévré de l'amour saphique dont elle montre les avantages sur l'amour hétérosexuel : « Avec les caresses dont nos lèvres s'enivrent nous pouvons mourir de volupté, et cependant rester vierges comme nous sommes. »

Le second chapitre est intitulé : *L'Epistolario dell amore delituoso.* Il est l'éloquent commentaire de vingt-neuf lettres d'amour écrites par des mains criminelles. Les plus intéressantes se rapportent aux crimes ou délits suivants : défloration, adultère, conseils pour un avortement ou un infanticide, proxénétisme. La documentation de M. Ferriani est particulièrement riche en ce qui concerne les amours séniles : il fait ressortir l'étrangeté de certains billets écrits par des vieillards à des courtisanes et qui semblent écrits par un homme de vingt ans à une pure jeune fille, tant le style en est lyrique et la pensée pleine de fraîcheur et de poésie.

Les pièces relatives aux perversions de l'instinct sexuel sont relativement rares. L'une d'elles, où une femme invite une de ses amies à venir assister au spectacle de ses amours, inspire à l'auteur des réflexions au moins inattendues : à son avis, il s'agit là d'une sorte de sadisme, la volupté étant augmentée par la sensation de l'envie éprouvée par la personne présente, et il ajoute : « Combien de jeunes femmes n'ont pas de plus grand plaisir que de raconter leur première nuit de noces à leurs amies encore vierges..., je ne conseillerai jamais assez aux parents de lire constamment les lettres qu'écrivent à leurs filles, leurs amies jeunes mariées... Ces expansions de jeunes femmes qui écrivent pendant leur voyage de noces sont de petits traités de pornographie qui troublent d'autant plus... qu'ils sont écrits dans des termes qui ennoblissent et poétisent l'amour charnel. »

Le reste de l'ouvrage est consacré aux lettres de diffamation, à la correspondance des voleurs, et aux lettres de menaces. Là

encore, aux documents sont associés des anecdotes qui en doublent la saveur, et donnent à ce livre l'intérêt d'une tranche de vie. Ceux qui aiment les œuvres vraiment originales trouveront superflue la modestie de l'écrivain qui conclut en demandant l'indulgence du lecteur avec le vers de Dante :

Vagliami'l lungo studio, e'l grande amore.

***

Avec l'*Antropometria* (1), de M. Ridolfo Livi, nous quittons le domaine des œuvres littéraires pour entrer dans celui des œuvres mathématiques.

Procédés de mensurations, diamètres céphaliques, taille, emploi du compas d'épaisseur, calcul des indices, telles sont les questions exposées au début. L'auteur passe ensuite à l'étude des caractères descriptifs : forme du nez, couleur de la peau, des yeux, des cheveux. A propos de cette dernière question M. Livi établit une formule destinée à donner en chiffres la coloration moyenne des sujets. Soit par exemple les nombres suivants empruntés à la statistique militaire :

	Piémontais	Siciliens
Blonds	4.164	16.48
Roux	268	129
Châtains	21.412	18.471
Noirs	7.698	12.559

On multipliera le chiffre de chaque catégorie par les coefficents suivants : 0 pour les blonds ; 1 pour les roux ; 2 pour les châtains ; 3 pour les noirs, et l'on aura :

Piémontais $(4,164 \times 0 = 0) + (248 \times 1 = 248) + (21,412 \times 2 = 42,824) + (7,968 \times 3 = 23,094)$

Si l'on divise les totaux par le nombre des individus examinés on aura dans le premier cas une *couleur moyenne* qui se chiffrera par 1,97, et dans le second cas par 2,28.

(1) Rodolfo Livi : *Antropometria* (manuale Hœpli), 1 vol. petit in-8° cart. avec 33 gravures, Milan, 1900.

On ne saurait trop insister sur le caractère nettement artificiel de pareilles combinaisons. Et c'est bien ici le cas de déplorer une fois de plus l'introduction des sciences exactes dans la biologie qui est de toutes les sciences humaines la moins susceptible, actuellement du moins, de se résoudre en formules. Il est difficile d'admettre par exemple, pour le cas qui nous occupe, que la coloration soit réellement nulle chez les blonds, et le coefficient 0 s'appliquerait plutôt aux albinos : d'autre part comment admettre qu'un même coefficient convienne à tous les châtains et sur quoi se base-t-on pour affirmer que le roux n'est qu'un degré de l'échelle qui conduit du blond au brun ? Enfin, que peut avoir d'objectif, de précis, de scientifique, une moyenne obtenue même par des procédés plus exacts et reposant sur des hypothèses moins suspectes ?

Nous devons reconnaître cependant que M. Livi a su présenter sous une forme particulièrement intéressante les applications des formules mathématiques à la statistique anthropométrique. Citons le chapitre consacré à la courbe binomiale qui synthétise la moyenne de la taille lorsque l'on considère une série nombreuse d'individus. L'auteur, ici,a eu double mérite d'exposer avec une netteté absolue la démonstration du théorème de Quételet :

Les séries classées par unité de mesure suivent une courbe proportionnelle aux coefficients de la formule du binôme de Newton,

et de se rendre compte compte d'une façon très claire des irrégularités et des exceptions apparentes que présente dans la pratique l'application de cette loi (1).

(1) C'est ainsi que l'on doit à M. Livi une critique fort juste, semble-t-il, de l'explication donnée par Bertillon Père des Courbes bicuspides. Soit un graphique ayant pour abscisse le nombre d'individus mensurés, et pour ordonnée les taille obtenues groupées par unité de mesure (par centimètre). En principe la courbes doit s'élever depuis la taille minima, rare, jusqu'à un point représentant la taille la plus fréquente, pour redescendre jusqu'à la taille maxima aussi rare que la minima. Or, Bertillon avait constaté que sur les graphiques schématisant la statistique des tailles pour les conscrits de l'Est (Doubs en particulier), la courbe présentait deux sommets : il y avait donc deux maxima distincts, deux tailles différentes d'égale fréquence. Il en avait conclu à la présence de deux races ayant chacune sa moyenne : les Celtes plus petits, les Cimbres plus grands. M. Livi démontre que cette conclusion ethnographique ne s'imposait pas du tout, et qu'il s'agit en l'espèce d'un simple artifice de calcul ayant entraîné une erreur involontaire. En effet les mensurations avaient été prises

Après un chapitre consacré aux diagrammes et aux cartogrammes, l'auteur aborde l'étude de quelques lois anthropométriques relatives aux variations de la taille et du poids suivant le sexe, l'âge, la répartition géographique, etc. Il expose enfin les principes de l'identification anthropométrique par le bertillonnage. Notons que M. Livi n'a fait que mentionner en quelques lignes la méthode de l'identification par les empreintes digitales, méthode qui paraît jouir depuis quelques temps d'une faveur sans cesse croissante, et semble-t-il très méritée.

En résumé, l'*Antropometria* de M. Ridolfo Livi, ayant les qualités d'un manuel : clarté, concision et précision, se recommande en même temps à l'attention des anthropologistes et des ethnographes par les nombreuses données originales qu'elle contient. C'est enfin, chose rare en ces sortes de matières, un livre d'une lecture agréable et facile, et dont nous serions heureux de voir l'équivalent français.

*
* *

Dans un récent numéro les *Archives de criminologia* (1), se sont fait l'écho d'une discussion qui a passionné les médecins légistes sud-américains, je veux parler de la pulsation du pied considérée dans ses variations émotives. On sait que le pied est animé, lorsqu'il ne repose pas sur le sol, d'un mouvement oscillatoire synchrone à la systole cardiaque. Cette oscillation est pro-

en centimètres et réduites ensuite en pieds et en pouces pour la construction du graphique. Cette réduction était faite de la façon suivante :

Les 3 groupes	1.63	1.64	1.65	forment le groupe	5	pieds	1	pouce
Les 2 —	1.66	1.67		— —	5	—	2	—
Les 3 —	1.68	1.69	1.70	— —	5	—	3	—

On s'explique dès lors comment le groupe artificiel des mensurés de 5 pieds 2 pouces constitue un affaissement de la courbe entre les sommets représentant le total des 5 pieds 1 pouce et celui des 5 pieds 3 pouces. Si en effet on construit le graphique avec les groupements en centimètres, il n'y a plus de courbe bicuspide mais bien un tracé à maximum unique suivant exactement la loi de Quintelet.

Nous nous sommes longuement étendu sur cette question pour montrer que le livre de M. Livi, malgré qu'il ait l'apparence d'un simple manuel, contient des faits originaux du plus haut intérêt et aborde les problèmes de l'ordre le plus élevé.

(1) La pulsacion del pié en los criminales y los locos, in *Archives de criminologia, medicina legal y psiquiatria*, ano 2, n° 9, septiembre 1902.

duite, prétendait-on autrefois, par la compression du tronc poplité telle qu'elle se produit lorsqu'on a les jambes croisées. Il semble plus probable, et l'on admet généralement aujourd'hui, qu'elle est due simplement à l'afflux sanguin se produisant dans la totalité des artères du membre inférieur à l'occasion de chaque systole. Quoi qu'il en soit, divers criminologistes allemands et italiens, Lombroso entre autres, avaient estimé que l'on pouvait, en enregistrant au moyen d'un podographe les oscillations du pied, reconnaître, sur le tracé obtenu, plus facilement que sur celui d'un banal sphygmographe, les indices de l'émotion produite chez un sujet quelconque à l'aide d'un interrogatoire habilement conduit.

Le Dr Silvio Tatti présentait en juillet 1902, à la *Sociedad medica Argentina*, un mémoire aboutissant aux conclusions suivantes :

a) Les criminels sont fortement impressionnés quand on leur parle : 1° du moment le plus important du crime ; 2° de l'application de la peine de mort ; 3° de la liberté.

b) Les aliénés criminels n'ont aucune espèce de réaction : ils ne peuvent être considérés comme guéris que lorsqu'ils donnent la réaction d'impressionnablité.

c) L'étude du signe du pied permet de diagnostiquer la simulation de folie après un crime, par la démonstration de l'impressionnabilité du sujet.

Ces affirmations ont soulevé une polémique des plus vives. Le Dr Auguste Bunge, de Buenos-Ayres, soutient, avec juste raison, semble-t-il, que, d'une part, tous les fous ne sont pas incapables d'émotion (pâleur, altération de la voix, signe du pied) et que, d'autre part, certains délinquants non aliénés peuvent être considérés comme insensibles.

Le Dr José Ingegnerios, fait paraître dans la *Semana medica* de Buenos-Ayres un article où il se montre nettement opposé à la théorie de Tatti sur le signe du pied, et où il développe d'intéressante façon les réfutations apportées par Bunge : « Le Dr Tatti, écrit-il, englobe tous les criminels en un groupe, et tous les aliénés dans un autre, méconnaissant la variété des types psychopathologiques des uns et des autres… ; il y a des délinquants dont… la moralité est presque normale, ce sont les criminels d'occasion, les passionnels. Pour ceux-ci, il est certain qu'il y aura une trépidation podographique. Mais il y en a d'autres qui présentent des anomalies psychologiques intéressantes, surtout

dans la sphère du sentiment et de la moralité : l'amoralité peut être congénitale (criminel-né) ou acquise (habitué au crime). Il est certain que *l'insensibilité morale est la caractéristique de ces délinquants, surtout des premiers*... que Lombroso appelle des fous moraux (idiotie morale)... Quelle réaction morale va exciter en eux le Dr Tatti ? Quelle émotion aura à enregistrer son podographe ? »

M. Ingegnerios démontre de même que le signe du pied sera sans valeur chez les aliénés, certains de ceux-ci ayant une sensibilité très grande et même exagérée comme les dégénérés délirants avec obsession (pyromanie ou folie homicide impulsive).

Le Dr Tatti reconnaît en partie la justesse de ces objections puisque dans un article paru quelque temps après la discussion qui eut lieu à la Société médicale argentine il modifia ainsi ses conclusions :

« ...Il existe un petit groupe de criminels qui ne donnent pas de réaction et qui paraissent devoir être rangés au nombre des criminels-nés... »

S'il nous était permis d'intervenir dans la discussion pour la résumer, nous ferions remarquer combien le podographe et d'ailleurs tous les appareils enregistreurs sont d'un usage compliqué et par conséquent peu pratique avec des individus dont l'intérêt n'est pas de se prêter aux expériences scientifiques. Il semble que le moyen le plus simple de constater les variations de la pulsation du pied est l'examen direct. Cette observation présente alors sur celle du pouls radial l'avantage de ne pas attirer l'attention du sujet, criminel ou aliéné. Pour le reste, il faut bien reconnaître que les objections faites par le Dr Bunge et Ingegnerios ne manquent pas d'exactitude et que le diagnostic entre la simulation et la folie ne peut guère être posé avec certitude d'après ce signe seul. En définitive, le podographe ne semble pas destiné à révolutionner la médecine légale. Nous tenions à le signaler à cause des discussions qu'il a soulevées dans l'Amérique espagnole : nous ne croyons pas que ce soit une méthode appelée à rendre des services appréciables.

* * *

Une autre question, d'un intérêt beaucoup plus général, et qui est toujours d'actualité a mis récemment en émoi les médecins légistes de l'Amérique latine. Il s'agit de l'inexpérience

des experts d'occasion à qui les tribunaux confient l'examen des affaires criminelles, des fautes lourdes qu'ils commettent et des erreurs déplorables qui en résultent. Plusieurs affaires récentes, la mort de Bispo di Mello, assassin du maréchal de Bittencourt, celle de la fille Maria, d'autres encore, avaient vivement ému l'opinion publique au Brésil et dans toute l'Amérique du Sud, et avaient attiré l'attention sur l'ignorance et la légèreté de certains experts. Et, comme il arrive toujours en pareil cas, le blâme qui ne devait atteindre que les coupables, atteignit la profession tout entière, la suspicion s'étendit à tout le corps médical. Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'on ait cherché dès lors à se protéger contre de pareilles attaques en proposant d'appliquer à toutes les autopsies une réglementation uiforme dont aucun expert n'aurait le droit de s'écarter, et qui serait à la fois une garantie pour la justice, pour le public et pour les experts eux-mêmes.

C'est ainsi que le Dr Afriano Peixoto, de l'Université de Bahia, publie dans les *Archivos de criminologia* un *Projet de réglementation des autopsies*. Il en expose la nécessité dans un énergique réquisitoire contre les médecins ignorants qui se mêlent d'expertise criminelle. Il rappelle le mot si profondément vrai de Zacchias : Une autopsie mal faite ne se refait pas, et montre que dans un certain nombre d'Etats européens, les nécropsies pratiquées par autorité de justice doivent avoir lieu suivant de certaines règles plus ou moins précises (1).

A ces modèles européens, le Dr Peixoto a emprunté, tout en les perfectionnant notablement. Le cadre nécessairement limité de cette analyse nous astreint à ne citer de son projet que les grandes lignes. Nous extrayons d'abord des dispositions générales les paragraphes suivants qui contiennent des idées vraiment nouvelles :

... Art. 3. — Dans les conditions ordinaires, l'autopsie doit être réalisée par *deux médecins*, dont un se chargera de pratiquer les incisions sur le cadavre, conformément à un plan arrêté d'un commun accord..., et dictera à un secrétaire les faits constatés à mesure qu'auront lieu les diverses phases de l'autopsie.

(1) Tels en Autriche le règlement de 1855 ; ea Prusse lâ *Regulatio für das Verfahren der Gerichtsœrtze bei den medicinischgerichtlichen Untersuchungen menschlicher Leichname* de 1858 ; le règlement bavarois de 1881, ceux d'Alsace. Lorraine et de Saxe-Weimar; le *Reglemento dos Servicos medicos legaes* de Portugal.

S'il n'y a personne qui soit spécialement indiqué pour écrire, un des médecins servira de secrétaire à l'autre. Exceptionnellement un seul médecin, reconnu capable, pourra opérer et dicter les résultats au secrétaire qu'il aura avec lui.

Si un grand nombre d'experts ont été convoqués par l'autorité pour procéder à l'autopsie, il sera défendu, en principe, que plus de deux opèrent ensemble...

... Art. 6. — Les autopsies auront lieu autant que possible de jour et à la lumière naturelle. Les exceptions seront relatées et justifiées dans le protocole.

L'article 7 contient l'énumération du matériel nécessaire. Notons le pelvimètre, la balance, les liquides conservateurs, les tubes stérilisés, le microscope (grossissement : 500 à 700 diam.).

...Art. 8. — Les autopsies doivent être complètes : seulement, dans les cas ordinaires, et à défaut d'indications spéciales, on se bornera aux trois grandes cavités : céphalique, thoracique et abdominale.

L'article 11 rappelle la nécessité de ne pas perdre de vue qu'il faut remettre les organes en place et recoudre le cadavre, soit à cause du respect dû aux morts, soit parce qu'il peut y avoir lieu de procéder à une seconde expertise.

Les articles 11 à 22 concernent la levée de corps : l'article 16 oblige l'expert à vérifier *si la mort est réelle*. L'article 17 prescrit l'examen du lieu où le corps est trouvé, l'article 18 recommande de noter l'attitude exacte du corps. L'article 21 spécifie l'examen externe détaillé et total ainsi que celui des orifices naturels.

Suivent les règles très longues et très détaillées concernant l'examen des organes internes, et des notes spécifiant les recherches particulières à pratiquer en cas d'empoisonnement, d'asphyxie et d'infanticide.

Rien de mieux en principe que cette obligation imposée aux experts, à tous les experts, de faire leurs autopsies avec soin, de la pousser aux détails, de ne négliger aucune région, aucun organe. Partout le besoin de prendre des précautions contre la légèreté des uns et l'ignorance des autres se fait sentir, et ce n'est pas seulement de l'autre côté de l'Atlantique que l'on doit déplorer de voir confier l'honneur d'incarner la science devant la justice à des experts d'occasion, à des savants de raccroc, à des hommes qui ne quitteraient pas le cabinet de consultation pour la morgue et le prétoire si un intérêt matériel ne les y appelait. Mais, contre de pareils maux il faudrait d'autres remèdes. Que

servira une réglementation aussi complexe : s'applique-t-elle à des hommes de valeur, elle est blessante et inutile ; s'adresse-t-elle à des ignorants, elle est plus inutile encore car, à quoi bon peser des questions multiples et précises à qui ne peut les résoudre ? Il y a là évidemment un vice radical ; il faut que l'expert soit seulement et uniquement un médecin légiste, qu'il ait fait des études spéciales, qu'il soit un homme de laboratoire, un homme de science, libre des préocupations de la clientèle, chose évidemment difficile, dans une profession aussi mal rétribuée.

Quoi qu'il en soit, et pour en revenir aux choses possibles et pratiques on peut adresser au projet de M. Peixosto certaines critiques de détail. L'obligation de ne pratiquer les autopsies qu'en présence d'un confrère semble être une condition assez peu acceptable : onéreuse pour la justice, difficile dans le cas d'expertise à la campagne, impliquant dans tous les cas une idée de défiance pour le praticien désigné, je ne sais si elle sera adoptée au Brésil ; en France, elle ne me paraît pas près de passer dans les mœurs médicales.

D'autre part, il semble que dans les règles, d'ailleurs si precises et si sages qu'il pose, M. Peixoto n'a peut-être pas fait une assez large part à la levée de corps. L'examen des signes externes du décubitus, des lividités, des taches parcheminées, des ecchymoses, peut quelquefois à lui seul permettre de porter un diagnostic sur les causes de la mort au point de vue judiciaire (homicide, suicide, accident). Il y a là, dans tous les cas, des indications de premier ordre à relever, plus importantes bien souvent que l'examen micrographique le plus soigné des organes splanchniques.

En ce qui concerne les organes internes, M. Peixoto passe sous silence la docimasie hépatique, qui peut cependant fournir pour le diganostic de la mort subite les indications les plus précieuses.

Enfin, il y a en médecine judiciaire d'autres opérations que l'autopsie, et M. Peixoto aurait pu joindre à son projet de réglementation un paragraphe concernant, par exemple, l'examen des inculpés dans les crimes de sang, l'examen des aliénés et des simulateurs, les questions de survie les affaires de mœurs, etc. L'auteur du projet eût pu consulter utilement, à ce sujet, un ouvrage lyonnais bien connu. *Le Vade-mecum du médecin légiste*, de M. le professeur Lacassagne, contient en effet une série de plans d'expertise, conçus dans le même esprit que ceux de M. Peixoto, mais plus étendus en ce sens qu'ils s'appliquent

à toutes les espèces possibles de réquisitions adressées par la justice au médecin.

En définitive si l'idée d'une réglementation à appliquer au service des autopsies n'était pas absolument nouvelle, elle est du du moins intéressante, et valait d'être signalée, puisque aussi bien, les faits qui en ont motivé l'éclosion au Brésil lui donnent un regain d'actualité. Nous suivrons avec intérêt son évolution dans l'Amérique latine, espérant surtout qu'elle aboutira à une réforme des études médico-légales, et à un changement d'organisation de la profession d'expert.

Edmond LOCARD.

BIBLIOGRAPHIE

Psychologie du socialisme, par Gustave Le Bon, 1 vol. in-8°, 490 p., Paris, Félix Alcan, 1902.

Considérer le socialisme non plus comme une théorie économique et politique mais comme une religion; montrer que les foules qui acceptent la doctrine de Karl Marx sont, non pas des convaincus, mais des croyants; établir enfin que le communisme et le collectivisme ont été acceptés comme des dogmes, c'est-à-dire sans examen et sans discussion, par la masse des mécontents, tel est le très original et très juste point de vue auquel s'est placé M. Gustave Le Bon pour écrire l'œuvre qu'il présente aujourd'hui sous le titre de *Psychologie du socialisme*.

Estimant que l'examen approfondi des diverses théories socialistes était dès lors de peu d'intérêt. M. Le Bon s'est surtout attaché à faire ressortir l'opposition profonde des rêves communistes avec les réalités de l'évolution sociale. Aussi l'étude de l'état actuel des principales questions économiques tiendra-t-elle une large place dans ce livre.

Mais d'abord quel est le programme collectiviste ? « Il a du moins le mérite d'une extrême simplicité : confiscation par l'État des capitaux, des mines, des propriétés ; administration et répartition de la fortune publique par une armée immense de fonctionnaires. L'État, ou, si l'on veut, la communauté, fabriquerait tout sans concurrence permise... Le pays ne serait qu'une sorte d'immense couvent soumis à une sévère discipline maintenue par une armée de fonctionnaires. L'hérédité des biens étant abolie, aucune accumulation de fortune ne pourrait plus se produire. » Voilà bien le programme de l'*Étatisme* opposé à l'*Individualisme*.

On voit que suivant le mot de Bourdeau, l'organisation collectiviste ressemblerait assez à celle des jésuites du Paraguay. La formule en pourrait être : *La fraternité sous l'autorité*. Quant à la liberté, point n'en est question. Le socialisme ainsi défini a donc pour contraire l'anarchie ; non celle des propagandistes par le fait, pauvres cervelles déséquilibrées qui ne sont justiciables que du cabanon, mais celle des individualistes, partisans d'un maximum d'indépendance et de libre

développement du moi intellectuel, et qui à la formule surannée : « Ni Dieu, ni maître » ont substitué la noble devise : « Soyons des dieux. »

Dans quelle classe de la société se recrutent les adeptes du socialisme ? Telle est la première question posée par M. Le Bon. Dans le milieu ouvrier, tout d'abord. Mais l'ouvrier adopte les théories pour des raisons de sentiment, parce qu'on lui promet un idéal de justice et de bonheur, et pas du tout d'après les arguments qui militent pour ou contre telle ou telle doctrine : « Il apprécie surtout dans les événements politiques leur côté amusant ou violent. L'éreintement d'un ministre par un député ou un journaliste l'amuse fort, mais les opinions défendues par le ministre et ses adversaires l'intéressent très peu. La discussion par échange d'invectives le passionne comme le ferait le spectacle de l'Ambigu. La discussion par échange d'arguments le laisse totalement indifférent. » De là l'inutilité des réunions publiques et des discussions contradictoires : « La compréhension des idées d'autrui a toujours été inaccessible aux Latins. »

A cette faculté du peuple à accepter les théories sans les comprendre, il faut ajouter comme grande cause de la propagation du socialisme l'inertie des classes dirigeantes, la candeur des classes bourgeoises, qui voient dans l'idéal socialiste le règne de la félicité universelle et l'acceptent pour ainsi dire par contagion. « N'adopter une opinion politique et sociale que quand elle paraît répondre à la réalité des choses constitue un processus mental dont semblent incapables la plupart des cerveaux latins. Si, dans l'adoption d'une opinion politique, religieuse ou sociale, nous apportions une faible part de la lucidité et de la réflexion qu'emploie le dernier des épiciers pour traiter une affaire, nous ne serions pas à la merci de la mode, du milieu, des sentiments, et flottant par conséquent au gré des événements et de l'opinion du moment. »

Après une étude générale sur les fondements de nos croyances et la façon dont une croyance s'impose, M. Le Bon montre, — et ceci est une manière de voir fort originale et qui vaut d'être relevée, — que le socialisme ne s'est pas implanté parmi nous par des procédés autres que les doctrines religieuses proprement dites. Les apôtres de la foi nouvelle veulent imposer leur idéal, ils veulent faire le salut de la masse populaire malgré elle. « Ces procédés des nouveaux sectaires n'ont rien de bien neuf et se sont toujours présentés sous les mêmes formes aux diverses périodes de l'histoire. Tous les apôtres ont tonné dans les mêmes termes contre l'impiété de leurs adversaires ; et dès qu'ils ont détenu le pouvoir, ils ont employé contre eux les mêmes procédés de destruction rapide et énergique. Mahomet convertissait

par le sabre, les hommes de l'Inquisition par les bûchers, ceux de la Convention par la guillotine, nos socialistes modernes par la dynamite. Il n'y a que le mode d'extermination qui ait un peu changé.... Torquemada, Bossuet, Marat, Robespierre se considéraient comme de doux philanthropes ne rêvant que le bonheur de l'humanité. Le fanatisme aveugle des vrais croyants les rend beaucoup plus dangereux que des bêtes fauves. »

M. Le Bon étudie ensuite les variations de la doctrine socialiste suivant les races qui en sont imbues. En un tableau magnifiquement brossé, mais auquel on peut cependant reprocher d'être un peu trop poussé au noir, il compare l'énergie et l'initiative anglo-saxonnes au besoin de centralisation, de protection, disons le mot, de domination, des races latines. Il recherche les causes de cet état mental des héritiers de la civilisation romaine ; il les trouve dans la faiblesse de leur volonté, la mobilité de leur caractère, défauts multipliés, centuplés par une lente accumulation ancestrale ; il fait voir que cette manière d'être, désormais presque inguérissable puisqu'elle est devenue une des constituantes, une des caractéristiques de la race, est maintenue par la déplorable instruction faite de psittacisme et de notions impratiques que donnent nos Universités et par l'éducation déprimante où l'enfant n'a nulle occasion d'exercer son initiative, le *self-control*, ni, par conséquent, de fortifier sa volonté. Il prouve enfin qu'avec de pareils caractères ethniques, les Latins doivent être plus facilement envahis par le socialisme qui flatte leur tendance à l'Étatisme et à la centralisation.

Nous ne suivrons pas M. Gustave Le Bon dans l'examen qu'il fait des diverses questions économiques dans leurs rapports avec le socialisme : le conflit entre les nécessités économiques et les aspirations socialistes est patent. Nous nous en tenons aux questions qui ont rapport à l'ethnologie générale et à l'anthropologie.

Mais ce que nous tenions surtout à dégager de cette œuvre, si remarquable et à tant de points de vue, c'est cette notion profondément vraie du socialisme-religion, de la doctrine politique transformée en croyance, où la discussion n'a plus de raison d'être, où les arguments tombent devant le *Credo quia absurdum*. Et nous conclurons avec l'auteur : « Pour que le socialisme moderne ait si vite revêtu cette forme religieuse qui constitue le secret de sa puissance, il fallait qu'il apparût à un de ces rares moments de l'histoire où les hommes étant fatigués de leurs dieux, les anciennes religions perdent leur empire et ne subsistent qu'en attendant la croyance nouvelle qui doit leur succéder. Venu à l'instant précis où le pouvoir des vieilles divi-

nités a considérablement pâli, le socialisme qui, lui aussi, offre à l'homme des rêves de bonheur, tend naturellement à s'emparer de leur place. Rien n'indique qu'il ne réussira pas à la prendre. Tout montre qu'il ne saurait la garder bien longtemps. »

Edmond Locard.

Glossaire médical, par L. Landouzy et F. Jayle. 1 vol. in-8°, 663 p., Paris, C. Naud, 1902.

C'est une comparaison devenue banale qne celle du langage scientifique avec la tour de Babel.

L'introduction dans le vocabulaire français déjà si chargé de mots empruntés à de nombreuses langues étrangères, à l'allemand et à l'anglais surtout ; l'habitude qu'ont prise les praticiens d'attacher leur nom à la moindre modification de courbure d'un appareil, ou de longueur d'une ligne d'incision opératoire, et par-dessus tout le manque d'entente entre les auteurs persistant à affubler de dix noms différents un même médicament, une même intervention, un même groupement de cellules, tout cela a fait de l'idiome médical un incompréhensible jargon, et il arrive à toute heure au praticien le plus versé dans la bibliographie de s'arrêter surpris devant une expression inconnue ou un terme nouveau. Ceci explique la floraison de lexiques et de dictionnaires apparue récemment.

MM. Landouzy et Jayle présentent aujourd'hui au public un glossaire présentant sur ses homologues cette supériorité qu'on n'y a pas collectionné seulement les termes médicaux, mais encore les expressions ou locutions nouvelles. On y trouve à la fois les désignations anatomiques et physiologiques, les maladies et les procédés à noms d'auteurs, les médicaments récents, les principales eaux minérales et les sanatoriums.

Les définitions sont généralement accompagnées d'indications bibliographiques brèves et, pour les interventions chirurgicales, du rapide exposé des temps opératoires. En outre, de nombreuses illustrations rendent la compréhension plus facile. Des portraits des plus célèbres chirurgiens ou médecins des époques passées et d'un certain nombre de maîtres contemporains ornent l'ouvrage.

Par l'esprit pratique qui a présidé à sa composition, par le côté historique qu'il présente, par le nombre des illustrations et des portraits qu'il contient, ce glossaire médical illustré est appelé à

rendre de grands services. Il résume sous un volume relativement restreint de longues et fastidieuses recherches que le praticien et l'étudiant seront heureux de s'épargner.

E. L.

P. Kovalevsky. — *La psychologie criminelle.* 1 vol. in 8°, Paris 1903, Vigot édit.

Après quelques pages sur l'évolution de la théorie du criminel-né, M. Kovalevsky analyse les causes multiples de la criminalité, puis expose la symptomatologie générale et spéciale de la criminalité. Il nous dépeint ensuite le criminel assassin et le criminel-né voleur. Le chapitre sur le vagabondage et les vagabonds contient des pages intéressantes et absolument neuves sur le vagabondage en Russie. On y trouve des individus qui, poussés par une force invincible, abandonnent tout pour courir à travers les steppes et les forêts. D'autres, sous l'influence d'idées pathologiques, quittent foyer et famille, pour s'en aller prophétiser, marchant jusqu'à ce qu'on les arrête et qu'on les interne. Une puissance occulte les pousse d'une extrémité de leur vaste patrie à l'autre sans qu'ils puissent se fixer nulle part : ils sont comme un navire désemparé qui ne trouve plus la rade où s'ancrer. Il y a encore les mendiants quêteurs chez qui Maximoff a souvent constaté des anomalies mentales et de l'appauvrissement intellectuel. Il y a trois cantons dont toute la population mâle s'occupe de la quête comme d'une industrie : ce sont les villages de Piaviotchnoé-Ozéro, dans le gouvernement de Nijni-Novgorod ; Mstislav et Dombrovka dans le gouvernement de Mohilew ; Janono dans le gouvernement de Gradno. Piaviotchnoé-Ozéro a été surnommé par les villages voisins « le lac de l'ivresse » parce qu'en automne, quand les quêteurs rentrent dans leurs foyers, ils s'adonnent à de telles orgies alcooliques qu'ils surprennent leurs voisins. Malgré les mesures énergiques que prend le Saint-Synode contre ces vagabonds, leur industrie endémique n'est pas près de s'éteindre. Il y a en outre des pélerins permanents qui consacrent toute leur vie à aller d'un lieu saint au suivant.

D'autres chapitres sont consacrés à la femme criminelle et prostituée, à la pathologie du crime, à l'influence de l'hystérie et de l'épilepsie.

Comme conclusion, à l'ancienne conception de la responsabilité pénale, Kovalevsky oppose les causes multiples de la criminalité. La justice de l'avenir aura pour but, selon lui, de diagnostiquer à quelle

variété de criminel on a affaire, et d'appliquer la peine correspondante, comme le médecin fait son ordonnance après avoir reconnu le mal. Pour y parvenir, dit-il, on devra attacher à la justice des personnes ayant reçu une instruction biologique, telles que des médecins, des pédagogues et cela au même titre que ceux qui ont une instruction juridique spéciale. De la sorte le criminel sera mis hors d'état de nuire et, s'il est possible, amendé. On ne verra plus les prisons et les établissements pénitenciaires transformés en une véritable école du crime.

Tous ceux qui pensent que l'ancienne conception d'une justice divine instituée pour châtier doit disparaître et faire place au simple droit qu'a la société de se préserver et au devoir qui lui incombe d'améliorer les criminels liront avec intérêt ce livre bien documenté : ils y trouveront nettement formulées les solutions déjà acquises par la science sur cette question si importante.

E. Laurent.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Société de médecine légale

Séance du 10 novembre 1902.

LE FOETICIDE

M. Maigrier, lit au nom d'une commission composée de MM. Constant, Demange, Jacomy, Lutaud, Picqué, Roché, Vibert et Maygrier, rapporteur, le rapport suivant :

Bien que nous nous soyons occupés, avant tout, du fœticide dans le cas où il comporte le sacrifice d'un enfant viable, nous avons cependant discuté aussi la légitimité de l'interruption de la grossesse avant l'époque de la viabilité, c'est-à-dire de l'avortement provoqué thérapeutique, au point de vue médico-légal. Je dois donc en dire d'abord quelques mots.

L'indication de l'avortement provoqué est indiscutable lorsque la vie de la femme est mise en danger par la grossesse. En admettant que le droit d'intervenir du médecin est absolu en pareil cas, je laisse, bien entendu, de côté les considérations religieuses qu'on a voulu faire intervenir dans le débat et dont je ne me préoccuperai d'ailleurs pas davantage, dans tout ce qui va suivre, pour rester exclusivement sur le terrain scientifique et légal.

Mais ce droit existe-t-il aussi lorsque la femme est atteinte d'un rétrécissement extrême du bassin qui ne permettra pas la sortie d'un enfant

viable par les voies naturelles, si on laisse la grossesse suivre son cours ? En d'autres termes, quelle est la conduite à tenir quand il est reconnu, dès le début de la grossesse, que la femme ne pourra être délivrée à terme autrement que par une opération césarienne ? La réponse de la commission est la suivante. La mère, consciente, doit être mise au courant de la situation et consultée sur le choix de l'intervention : avortement provoqué ou césarienne à terme. Elle est maîtresse de son corps et sa décision est prépondérante. L'avis du mari lui-même, dûment informé, ne peut être pris en considération s'il est différent.

Si donc la femme se refuse à subir l'opération césarienne et réclame l'interruption de sa grossesse, le médecin a le droit de pratiquer l'avortement. Sans doute, la femme ne peut lui imposer sa volonté, et comme il n'y a pas urgence, il est libre de se retirer ; mais il n'encourt en intervenant aucune responsabilité ; il doit seulement avoir soin, dans cette éventualité, heureusement rare, de s'entourer de l'avis d'un autre de ses confrères.

J'arrive maintenant au véritable objet de ce rapport, c'est-à-dire au cas où une femme parvenue au terme de sa grossesse, l'enfant étant vivant, ne peut accoucher spontanément, et où sa délivrance ne peut être effectuée qu'à l'aide d'une opération sanglante, symphyséotomie ou opération césarienne d'une part, embryotomie d'autre part. La question du fœticide peut se trouver alors nettement posée. J'ajoute immédiatement qu'elle ne l'est plus maintenant que très rarement. C'est que, grâce à l'antisepsie et aux progrès réalisés dans la technique des opérations obstétricales, les dangers que ces opérations faisaient autrefois courir aux mères ont considérablement diminué. Tout en restant plus sérieuses que l'embryotomie la symphyséotomie et la césarienne donnent aujourd'hui des résultats tels que les indications du fœticide sont devenues exceptionnelles. Est-ce à dire qu'il n'y en a plus, et faut-il admettre avec M. Pinard que l'embryotomie sur l'enfant vivant a vécu ? Tel n'est pas l'avis de la plupart des accoucheurs, qui jugent cette proposition trop absolue, ainsi que cela ressort de la récente discussion sur le fœticide qui a eu lieu à la Société obstétricale de France.

Je n'ai pas à entrer dans la discussion des indications du fœticide, car, sans approfondir le côté obstétrical de la question, votre commission l'a surtout envisagée au point de vue de la responsabilité que peut encourir le médecin. Il me suffit d'un exemple pour montrer que le sacrifice de l'enfant est parfois légitime et nécessaire. Voici une parturiente à bassin vicié, qui est épuisée par un long travail ; le médecin appelé tardivement constate que la poche des eaux est rompue, que l'utérus est plus ou moins rétracté. L'enfant est vivant, mais il donne des signes de souffrance ; il perd du méconium, les bruits du cœur sont modifiés. Le forceps et la version sont impraticables. Seules la section de la symphyse ou l'ouverture du ventre donneraient au fœtus une chance, bien minime, de survivre. Doit-on donc, dans ces conditions, entreprendre une opération qui, sans résultat certain pour l'enfant, est d'autant plus grave pour la mère que son état général fâcheux la prédispose déjà à l'infection ? La basiotripsie, qui ne doit déterminer chez la femme qu'un traumatisme insignifiant ou nul, ne s'impose-t-elle pas ? Comme l'a très bien dit Bar dans une leçon récente où il a traité toutes ces question d'intervention,

la vie d'un enfant compromis ne vaut pas les risques que fait courir à la mère l'opération sanglante. Cette opération ne doit donc être faite que si la femme est capable de la supporter sans péril et si la vitalité du fœtus n'est pas compromise.

On voit donc que si exceptionnelles que soient les indications du fœticide, elles n'ont malheureusement pas encore cessé d'exister.

Dans l'appréciation des indications respectives de la symphyséotomie, de la césarienne et de l'embryotomie, le médecin est le seul juge et ne relève que de sa conscience. S'il doit faire tous ses efforts pour sauvegarder deux existences, il est cependant des cas d'absolue nécessité où, dans l'intérêt de la mère, il lui faudra se résigner à recourir à l'embryotomie.

Mais il est un autre point à considérer, c'est la mise à exécution de l'intervention que le médecin a jugé la meilleure ; c'est l'attitude qu'il doit avoir vis-à-vis de la femme, de son mari, de ses proches, ce sont enfin les conséquences qui pourront résulter de la conduite qu'il tiendra, au point de vue de sa responsabilité.

Une fois sa détermination prise, l'accoucheur peut-il l'imposer à la parturiente ? Malgré la réponse affirmative de M. Pinard, l'avis presque unanime des médecins et des jurisconsultes, celui auquel se sont rangés également les membres de la commission, est que la femme doit être informée et consentante. Cette doctrine a été soutenue trop de fois dans cette enceinte pour que j'aie besoin d'y insister. Elle se résume ainsi : aucune intervention ne doit être pratiquée sans le consentement de l'intéressé. Lorsqu'il jouit de son libre arbitre, quil peut manifester sa volonté, il a le droit de se refuser à une opération quelconque, et le médecin n'a pas celui de passer outre. En 1899, le comité consultatif de l'Assistance publique a résolu la question dans le même sens en ce qui concerne la pratique hospitalière. Voici les termes dans lesquels elle avait été posée : quelle est l'attitude que doit tenir un accoucheur en présence du refus de la parturiente, soignée dans un hôpital, de se laisser opérer ou de ne se laisser opérer que dans des conditions déterminées ? Je ne cite que la première partie de la réponse du comité, celle qui a trait au refus de l'opération : « Si la parturiente, soignée dans un hôpital, agissant dans sa pleine liberté d'esprit, refuse de se laisser opérer, l'accoucheur, après lui avoir fait toutes les représentations nécessaires, doit s'incliner devant sa volonté nettement exprimée. »

Il faut bien reconnaître que le refus d'une mère de se soumettre à l'intervention jugée convenable par l'accoucheur n'est pas fréquent. Dans tous les milieux, dans la clientèle privée comme à l'hôpital, il n'arrive guère que la femme ne s'en remette à son médecin, dont le tact et l'autorité suffisent d'ordinaire à la persuader de la nécessité de l'opération qu'il lui propose. Ce n'est qu'exceptionnellement que la question se posera. Cependant elle peut se poser : il peut se faire que la femme ne veuille pas laisser pratiquer sur elle l'opération césarienne par exemple, et qu'elle réclame l'intervention qui lui fera courir le moins de risques, l'embryotomie. Que devra faire alors le médecin ? Il est évident, en principe, que s'il n'a pas le droit de recourir quand même à l'opération qu'il avait décidée, il n'est pas obligé non plus de pratiquer celle qui lui est demandée. Il est donc libre de se refuser à sacrifier l'enfant et de se retirer. Il faut, toutefois, établir ici une distinction entre les cas où l'on a du temps

devant soi, où une attente plus ou moins prolongée ne fait courir à la femme aucun danger et ceux où il y a urgence à intervenir. Dans cette dernière éventualité, les minutes sont précieuses ; au fur et à mesure que le temps s'écoule, les conditions dans lesquelles se trouve la parturiente deviennent moins bonnes. Je ne parle pas de la pratique déplorable qui consisterait à attendre la mort de l'enfant pour n'avoir à broyer qu'un cadavre, pratique unanimement réprouvée. Il nous a semblé que, dans ces cas urgents où l'accoucheur, ayant proposé la symphyséotomie ou la césarienne, se heurte à un refus formel, et où il lui est impossible de se substituer un confrère, il n'a pas le droit de se dérober. Il se trouve contraint et forcé, acculé au fœticide sous peine de mettre la vie de la mère en danger, et son devoir est, malgré toute sa répugnance, de faire l'embryotomie, aussi bien par humanité que pour ne pas se rendre responsable des accidents graves que son abstention pourrait entraîner.

J'ai considéré le cas où la mère jouit de son libre arbitre. Lorsqu'elle est inconsciente, incapable, pour une raison quelconque, d'exprimer clairement sa volonté, le médecin a le devoir, avant de pratiquer l'opération qu'il juge utile, de prévenir les personnes qui ont autorité légale sur cette patiente, son mari ou ses parents. Mais, doit-il se conformer absolument à leur désir, si ce désir ne s'accorde pas avec sa propre opinion ? L'autorité du mari ou des proches ne va pas jusqu'à engager la vie de la femme inconsciente. Aussi, tout en tenant compte du désir exprimé dans la mesure du possible, le médecin reste-t-il libre de passer outre, sans encourir de responsabilité. Il doit toutefois agir avec prudence, et solliciter l'avis d'un confrère avant d'intervenir. Le seul cas où il serait responsable serait celui où il commettrait une faute lourde dans son intervention.

Dans les cas, enfin, où, par suite d'un conflit d'intérêts, par exemple, il y aurait dissentiment entre le mari et les proches parents sur la conduite qu'ils voudraient voir adopter pour la terminaison de l'accouchement, la loi ne donnant pas plus de droits aux uns qu'aux autres, le médecin n'a nullement à s'en préoccuper. Quelle que soit son intervention, il n'encourt aucune responsabilité. Il peut, en toute tranquilité, se conformer à la règle de conduite qui lui est dictée par la science et par sa conscience.

LE DIAGNOSTIC DE LA MORT PAR SUBMERSION PAR LA CRYOSCOPIE

M. Stoenescu (Bucarest). — Parmi les problèmes qui se rattachent à l'étude médico-légale de la submersion, l'un de ceux qui se présentent le plus souvent est celui-ci : le cadavre trouvé dans l'eau est-il celui d'un noyé réel, c'est-à-dire d'un individu tombé vivant dans l'eau, ou bien l'homme a-t-il été tué d'abord, jeté à l'eau ensuite ?

Les divers procédés pour résoudre la question reposent sur les modifications que peut subir la composition du sang, lorsque l'eau y a pénétré lors des inspirations faites par l'individu tombé vivant dans l'eau. Cette pénétration de l'eau se faisant par la circulation pulmonaire, la dilution du sang devra être plus accentuée dans le cœur gauche que dans le cœur droit. Tous ces procédés : mesure du résidu sec, détermination de l'hémoglobine, numération des globules, densité, etc., prêtent à la critique.

Aussi nous avons spécialement étudié la cryoscopie, recommandée en pareil cas, par le professeur Carrara.

Nos expériences ont porté sur des chiens normaux : les premiers ont été noyés dans de l'eau ordinaire ; les seconds ont été tués d'abord et immergés ensuite ; les derniers ont été noyés dans de l'eau salée.

Chez les chiens submergés vivants, nous avons constaté que le sang subit une dilution qui se manifeste par une élévation du point de congélation pour le cœur gauche. Nos expériences ont montré aussi qu'il n'y a pas de différence existant entre les points de congélation du sang veineux et artériel pris sur l'animal vivant, tandis que la différence est très grande quand l'animal a été noyé.

Deux chiens ont été tués d'abord (l'un pendu, l'autre empoisonné par l'arsenic) ; le premier a été immergé dans l'eau pendant cinq jours, le second a été laissé à l'air pendant vingt-quatre heures. Les points cryoscopiques pour les deux moitiés du cœur ont été identiques, deux à deux, savoir :

Chien laissé à l'air. Cœur droit $\Delta = 0°94$, cœur gauche $\Delta = 0°94$.

Chien immergé post-mortem. Cœur droit $\Delta = 0°75$, cœur gauche Δ $0°74$.

La différence entre les points de congélation des deux cœurs est donc nulle ou très minime quand les animaux ont été placés dans l'eau après leur mort.

La détermination des points cryoscopiques du sang des cœurs droit et gauche sur un chien noyé dans de l'eau salée (10 kil. de sel dans 300 litres d'eau) a fourni les résultats suivants :

Pendant la vie, sang artériel.	$\Delta = 0°56$
— sang veineux.	$\Delta = 0°56$
Après submersion, cœur droit.	$\Delta = 0°74$
— cœur gauche	$\Delta = 1°04$

Le point de congélation dans le cœur gauche s'est donc fortement abaissé par suite de la pénétration du sel marin dans le sang ; il y a sous ce rapport une grande différence avec les résultats obtenus lorsque la submersion a lieu dans l'eau ordinaire. Il est possible que cette observation puisse être utilisée, au cas où un cadavre aurait été transporté dans la mer par le courant du fleuve, et où il serait utile de déterminer dans quelle eau a eu lieu la submersion.

En résumé, il n'y a pas de différence appréciable au point de vue cryoscopique entre les sangs artériels et veineux chez l'animal vivant. La différence est grande, au contraire, entre les points de congélation du sang du cœur droit et du cœur gauche, lorsque l'animal a été noyé vivant : s'il a été immergé après la mort les différences sont nulles.

SIMULATION D'UN TRAUMATISME. — ATTRIBUTION A CE TRAUMATISME D'ACCIDENTS D'ORIGINE ORGANIQUE

Depuis que la loi relative aux accidents du travail est entrée dans la pratique, le «carottier» ne se rencontre plus exclusivement dans les casernes ou prisons, et les médecins des compagnies d'assurances commencent à avoir à lutter contre l'ingéniosité de ces industriels. Il est donc bon de faire connaître les cas où l'expert a été trompé..... plus ou moins longtemps comme cela est arrivé au Dr Gouin.

Notre confrère fut appelé auprès d'un mécanicien de chaloupe à vapeur qui, disait-on, étant dans son bateau, bord à quai, avait été atteint par la chute d'un morceau de charbon se détachant d'un tas que l'on déchargeait sur le quai, d'abord à la tête, puis au ventre ; à la suite le blessé avait craché le sang.

M. Gouin trouva le blessé dans un état grave, il répondait à grand' peine aux questions ; il avait de la dyspnée, sa respiration était courte et fréquente, 38 à la minute : son pouls petit, presque misérable, battait 120 ; température normale.

Notre confrère constata sur la partie frontale du cuir chevelu une plaie superficielle de trois centimètres d'étendue, n'ayant que deux à trois millimètres de profondeur seulement. Au ventre, rien, absolument rien, pas de trace de contusion à l'endroit où le blessé montre qu'il a reçu la pierre. En revanche, il prétend ressentir une vive douleur quand on explore cette région, il n'y a pourtant ni ballonnement, ni tension des parois abdominales, qui sont parfaitement souples.

M. Gouin pense qu'il s'agit là d'une contusion abdominale sérieuse. en raison de l'état général et du crachement de sang.

Le lendemain matin, le blessé est dans le même état ; le pouls est toujours filiforme, la respiration courte et rapide et il n'y a pas de fièvre. Du côté du ventre il y a un peu de mieux, les cataplasmes ont soulagé.

M. Gouin fut alors surpris de cette discordance entre l'état général qui était resté le même et l'absence de symptômes positifs du côté abdominal, car en faisant causer le blessé pour distraire son attention, il arriva à certain moment, à exercer une pression profonde sur l'épigastre, à enfoncer ses doigts sous le rebord des fausses côtes sans amener de plainte.

L'entendant tousser, notre confrère l'ausculta. A son étonnement, il trouva, à la base du cœur, dans le deuxième espace intercostal droit, un bruit de souffle systolique bien franc. Il y avait une hypertrophie cardiaque notable. De plus, l'auscultation pulmonaire révéla que les sommets n'étaient pas absolument sains, principalement à droite. L'inspiration était un peu soufflante et l'expiration prolongée.

Ce bruit de souffle fut une révélation pour M. Gouin qui pensa que cet homme était tout simplement en état de déchéance cardiaque et que la rapidité et la petitesse du pouls étaient causées par la lésion organique et uniquement par elle. Alors, pour arriver à la connaissance complète de la vérité, il tint à la femme le langage suivant : « Vous me dites que votre mari a reçu une pierre sur le ventre : mais je n'en crois plus rien.

D'abord je n'y vois pas trace de coup, ensuite une pierre qui l'aurait frappé avec assez de force pour lui faire cracher du sang, comme vous me l'avez dit aurait commencé par lui faire à la tête une égratignure plus profonde. En revanche, je constate que votre mari est atteint d'une vieille maladie de cœur et c'est elle qui l'a mis au lit. Moi, médecin de la Compagnie d'assurances, je le soignerai pour sa plaie de tête jusqu'à ce qu'il en soit guéri, mais je ne le soignerai pas pour un coup au ventre qu'il n'a jamais reçu ».

Devant ce langage, la femme avoua que, effectivement, son mari était atteint depuis plusieurs années d'une maladie de cœur ; que bien souvent en revenant du travail il était pris de crises d'essoufflement, mais qu'étant donné que son emploi de conducteur - mécanicien n'était pas un métier bien pénible, il avait pu le continuer jusqu'ici malgré son état de santé précaire.

Enfin le mari reconnut qu'il se pourrait que le morceau de charbon n'eût pas frappé le ventre, mais seulement la tête et qu'il ne savait pas au juste ce qu'il en était

De plus, l'enquête établit que cet homme avait été blessé à dix heures du matin, et que cela ne l'avait point empêché de continuer son travail jusqu'à midi et de rentrer chez lui *pedibus cum jambis*. Il était donc à présumer que la contusion abdominale, si tant est qu'il y eût contusion, était de nature légère puisqu'elle n'avait même pas occasionné une cessation immédiate de travail.

(*Marseille médical*, 15 juin 1902).

UN CAS D'ACCOUCHEMENT PRÉCIPITÉ DANS LES LATRINES

L'infanticide par précipitation dans les fosses d'aisance est un de ceux dont le médecin légiste a le plus à s'occuper. La mère criminelle déclare presque toujours être accouchée précipitamment dans les latrines. Cette question de l'accouchement précipité dans les latrines a donc une grande importance ; aussi le fait suivant publié par le Dr Vuillen dans le *Bulletin médical de l'hôpital français de Tunis* mérite d'être signalé.

Une femme de trente-trois ans, secundipare, entre le 8 mai à la Maternité, deux ou trois jours avant le terme normal de sa grossesse. La première s'est terminée par un accouchement à terme et normal. Le fœtus est en o. i. g. a. Rien de particulier.

Le 10 mai, la parturiente se couche à huit heures du soir et dort jusqu'à onze heures, ne ressentant aucune douleur. Vers onze heures un quart, prise, ou se croyant prise d'une violente envie de déféquer, elle se rend aux lieux d'aisance. Au bout de quelques instants, l'infirmière entendant crier court aux lieux, et y trouve la femme sur le siège, dans l'impossibilité de bouger, la tête de l'enfant était complètement sortie du vagin. Au mouvement fait pour lever la femme, les épaules passent, et au moment où l'infirmière la couche par terre, l'enfant est complètement sorti.

Enfant du sexe féminin, du poids de 2 kilogr. 890. Le cordon coupé, la femme est portée dans la salle de travail. M. Vuillen fait la délivrance un quart d'heure après. Il n'y avait pas de déchirure périnéale.

Notre confrère fait suivre cette relation des réflexions suivantes :

« Dans le cas particulier, en admettant même que personne n'ait été là au moment de l'accouchement, tout soupçon d'infanticide doit être écarté. Une femme n'entre pas dans une Maternité, où elle est constamment entourée de quelqu'un, pour y commettre un crime. Le seul inconvénient que pouvait d'ailleurs y présenter un accouchement aussi précipité est un choc de la tête de l'enfant contre la cuvette des lieux d'aisances ; ces derniers, dans notre hôpital, sont installés de telle sorte que la soupape de la cuvette ne s'abaisse qu'en faisant fonctionner la chasse d'eau. D'autre part, le diamètre du fond n'est pas assez large pour laisser passer un enfant. Aucun accident ne pouvait donc arriver .

«Plaçons notre femme enceinte dans des conditions opposées. Isolée à la campagne ; ni médecin, ni sage-femme à proximité. Les latrines sont des plus rudimentaires : quatre planches avec un trou circulaire, au-dessus d'une grande fosse. Au terme de sa grossesse, se croyant prise d'une envie de déféquer, elle expulsera son enfant dans la fosse d'aisance.

« On objectera, il est vrai, que le cordon ombilical peut supporter un poids de 5 kilogrammes en suspension. Les expériences de *Pfannhuck* ont démontré que le cordon se rompt avec un poids bien inférieur, lorsqu'on le laisse tomber d'une certaine hauteur. Dans notre cas, la simple propulsion de l'enfant suffira donc à le rompre. On a vu aussi le placenta décollé, expulsé immédiatement à la suite de l'enfant. Si, ni l'un ni l'autre de ces cas ne se produisent, il est probable que la mère affolée, se relèvera au lieu de chercher à saisir l'enfant ; ce seul mouvement suffira pour rompre le cordon.

« Bref, l'enfant, tombé dans la fosse, mourra instantanément. Les parents attérés, devant un fait qu'ils penseront incroyable, le cacheront peut-être ou tarderont à en informer la justie. De quelque façon que cette dernière en ait connaissance, une enquête sera faite, enquête difficile pour le médecin-expert qui y jouera le principal rôle.

« Nous n'avons pas ici à chercher de quelle manière le médecin devra agir dans son enquête. Seulement, même dans des cas du genre de celui où nous venons de nous placer en dernier lieu (cas où des charges lourdes et multiples plaideront en faveur de la culpabilité des parents), le médecin ne devra pas, au premier abord, se croire toujours en présence d'un crime. La preuve en est dans l'observation précitée. »

(*Bulletin médical.*)

Société médicale des Hôpitaux

Séance du 21 mai 1902.

PÉRITONITES GONOCOCCIQUES DES PETITES FILLES

MM. Comby et Gadaud ont observé, presque simultanément, une série de trois cas de péritonite aiguë compliquant la vulvo-vaginite des petites filles. Dans ces trois cas, la brutalité de l'invasion, la violence des

symptômes, la gravité de l'état général avaient fait penser à une péritonite appendiculaire et on fut sur le point d'ouvrir le ventre. Cependant les trois malades guérirent sans opération.

La première, fille de douze ans, était convalescente d'une fièvre typhoïde, mangeait, se levait, quand elle fut prise brusquement de fièvre, de vomissements, de douleurs de ventre. Facies péritonéal, pouls filiforme, état général des plus inquiétants. La palpation ne révèle aucun foyer localisé, notamment dans la région de l'appendice. On fait le diagnostic de péritonite aiguë généralisée et on consulte M. Brun qui opine pour l'appendicite perforante et conseille la laparotomie. Mais on n'avait pas l'autorisation des parents, et la malade se trouvant un peu mieux le lendemain, évita l'opération. On songe alors à établir un rapport entre la péritonite et un écoulement purulent des voies génitales qui existe depuis peu. C'était une péritonite gonococcique qui a rapidement guéri.

Dans un second cas (fille de six ans et demi), la péritonite avait également succédé à une vulvo-vaginite de date récente. Même invasion brutale, mêmes symptômes de péritonite diffuse, même état général alarmant. Pas de signes de localisation dans la fosse illiaque droite. Pourtant on songe encore à l'appendicite et on se tenait prêt à intervenir, quand les accidents présentèrent une atténuation. La guérison rapide fut obtenue par les moyens médicaux : glace sur le ventre, injection de morphine, diète absolue, injections de sérum artificiel. Rechute cinq semaines après ; guérison.

Dans le troisième cas (fille de six ans et demi), la malade avait été soignée au préalable pour une pleurésie purulente à faible épanchement, qui avait guéri par la ponction simple. Elle achevait sa convalescence à l'hôpital, quand elle fut prise, tout à coup, des mêmes accidents péritonéaux que dans les deux cas précédents. Depuis quelques jours, elle présentait un écoulement de pus vaginal, dans lequel on a trouvé le gonocoque. Les premiers moments de l'explosion péritonéale, le pouls est à 130, la fièvre à 39°. Vomissements incessants, douleurs abdominales, visage grippé, facies effrayant. On pense encore une fois à la péritonite appendiculaire et on est sur le point d'intervenir, quoiqu'il n'y ait pas de signes de localisation On se borne, en attendant le moment opportun, à faire de larges applications de glace, à injecter du sérum artificiel, à calmer les douleurs par la morphine. Guérison en cinq jours.

Les trois cas rapportés aujourd'hui sont des plus instructifs ; ils rappellent l'attention sur la péritonite gonococcique des petites filles qu'on a de la tendance à oublier et qui est relativement fréquente. On est trop hanté par l'appendicite. Désormais, quand une fillette aura de la péritonite aiguë, si elle est atteinte de vulvo-vaginite, on devra songer à la relation qui unit les deux maladies. La propagation de l'infection gonococcique de la vulve et du vagin au péritoine se fait très aisément par l'utérus et les trompes.

En général, les péritonites gonococciques des petites filles sont bénignes et guérissent par le traitement médical.

REVUE DES JOURNAUX ÉTRANGERS

La femme et la famille en Mandchourie. — Dans le *Mir Bojy* (« Monde de Dieu »), M. Lobza fournit quelques renseignements assez curieux sur ce sujet. « La situation de la femme dans la maison de son mari est pitoyable. Ce dernier ne daigne même pas savoir le nom de sa compagne, et si on lui demande comment elle s'appelle, il se considère comme outragé. Quand un homme entre dans la chambre, que ce soit le maître de la maison ou un parent, ou même un étranger, les femmes se lèvent. Elles font de même lorsqu'il sort. Toutefois, il est rare qu'un mari batte sa femme.

» Lorsque le mari surprend sa femme avec un autre homme, il peut les tuer tous les deux ; non seulement cela ne constitue pas un crime, mais au contraire une vertu. Mais souvent au lieu de la tuer, le mari chasse sa femme. Dans beaucoup de cas, il la chasse sans autre raison que celle qu'elle a cessé de lui plaire.

« La mortalité des enfants est énorme. C'est là un phénomène tellement courant qu'il ne frappe plus personne. En général leurs enfants sont négligés, considérés comme des êtres intermédiaires entre les bêtes et les hommes. On ne commence à faire attention à eux qu'à partir de l'âge de six à sept ans. Si les enfants meurent avant cet âge, ils ne sont pas enterrés, mais seulement enveloppés dans de la paille et jetés dans la rue.

« L'infanticide enlève également beaucoup d'enfants. Ce ne sont pas seulement les filles-mères et les prostituées qui tuent les enfants, mais aussi des femmes mariées qui, pour telles ou autres raisons, ne veulent pas en avoir. Le moyen d'infanticide rappelle celui d'enterrement. On enveloppe l'enfant, cette fois vivant, dans la paille et on le jette dehors. » (*La Revue*, 1er juin 1901.)

Les sociétés d'assurances contre la maladie en Allemagne. — Le nombre de personnes assurées en 1900 contre les maladies dans les caisses des hôpitaux s'élevait à 9.520.723. Le nombre de caisses d'assurance des hôpitaux était de 23.021. — Depuis 1895, le chiffre

de la population s'est accru de 7,8 p. 100 tandis que le nombre de personnes assurées contre les maladies s'est accru de 26,5 p. 100. — Ces caisses ont payé 157.865.199 marks d'indemnités pour 3.679.285 cas et 64.916.827 jours de maladie (*Allgem. med. Central-Zeitung*, 5 juillet 1902).

La mortalité des officiers allemands. — La compagnie militaire des assurances sur la vie à laquelle sont assurés tous les officiers de terre et de mer vient de publier un tableau intéressant sur la mortalité dans l'armée allemande.

En 1901, l'âge moyen des décès a été de 46 ans 1/2. Sur 297 décès d'officiers, il y en a eu 42 par suite de mort violente; 29 se sont suicidés; 4 ont été assassinés; 9 sont morts d'accident. La plupart des autres décès sont dus à des maladies nerveuses ou à la tuberculose (*La Presse médicale*, 5 juillet 1902).

Prudence judicieuse. — Les médecins et chirurgiens d'Anderson, dans l'Indiana, se sont entendus pour refuser toute aide chirurgicale à moins d'avoir obtenu du malade ou de sa famille une lettre par laquelle ceux-ci s'interdisent le droit de poursuivre judiciairement le praticien en cas de résultat défavorable de l'intervention (*La Presse médicale*, 5 juillet 1902).

Une autre manière d'user de prudence. — A Fort Wayne (État d'Indiana), il vient de se fonder une société d'assurances des médecins contre les frais de justice occasionnés par les procès que leur intenteraient leurs clients. Le capital de la société atteint à l'heure actuelle 500.000 francs (*Journ. médic. de Bruxelles*, 3 juillet 1902).

Influence de la trépidation sur le système nerveux. — Beaucoup de machinistes employés aux chemins de fer des États-Unis déclarent que leur expérience personnelle leur permet d'affirmer qu'une vitesse exagérée des trains n'a nullement cette influence désastreuse sur leur système nerveux qu'on a souvent constatée, *à la condition qu'on leur donne un repos suffisant.* Tous sont d'accord pour déclarer que si l'on peut parler d'une influence nuisible, elle se

manifesterait surtout à la suite des voyages avec de hauts personnages; car plus fort est le désir de finir le voyage sans accident, et plus fort est le danger de commettre une faute en même temps que la fatigue nerveuse est plus intense (*Medical News*, 5 juillet 1902).

Congrès international pour la protection de l'enfance. — Ce congrès a eu lieu à Londres du 15 au 18 juillet. Voici les principales questions qui devaient y être traitées : 1° Soins à donner aux enfants faibles d'esprit, aux épileptiques, aux aveugles, aux sourds-muets; 2° Punitions à infliger aux parents qui abandonnent les enfants sans surveillance et sans soins; 3° La législation relative aux enfants moralement pervertis; 4° Sur les moyens d'assurer une solidarité qui n'existe pas actuellement entre la famille, l'école, la nation et l'humanité entière; 5° Sur les moyens d'atteindre l'instruction obligatoire et générale des enfants.

Commission de statistique médico-légale des actes commis par les aliénés. — Au dernier congrès des aliénistes allemands tenu à Münich, il a été décidé de créer une « commission de statistique » ayant pour but de centraliser et de systématiser tous les renseignements que la grande presse donne sur les aliénés. C'est ainsi que la commission aura à enregistrer tous les cas de suicide des aliénés, les agressions des aliénés contre les personnes saines, les cas de condamnation des aliénés et des faibles d'esprit, les cas de soldats aliénés venus en conflit avec leurs supérieurs, les cas de séquestration arbitraire de personnes saines ou soi-disant saines qui font tant de bruit dans la presse politique. Les matériaux ainsi recueillis seront soigneusement étudiés et vérifiés et serviront de base à des projets de loi ayant pour but d'améliorer la condition des aliénés et de préserver la société des dangers qu'ils lui font courir (*Allgem. mediz. Central. Zeitung*, 9 juillet 1902).

Une aliénée criminelle. — Il y a quelques mois on avait arrêté dans l'État Massachussets (États-Unis) une garde-malade nommée Jane Toppan, sous la prévention d'avoir empoisonné plusieurs malades (onze en tout) confiés à ses soins. Le tribunal qui a eu à connaître de cette affaire ne l'a pas reconnue coupable d'assassinat dans

le sens légal du mot, mais l'a trouvée atteinte d'aliénation mentale et l'a envoyée à l'asile d'aliénés de Taunton. L'accusée de son côté niait toute anomalie mentale, en disant reconnaître le caractère criminel de ses actes sans pouvoir s'empêcher de les commettre. De plus, a-t-elle déclaré, j'ai tué non pas onze, mais bien trente et une personnes, et dans ce nombre plusieurs amis; tous ont été empoisonnés par la morphine (*Medical Record*, 5 juillet 1902).

Visite médicale des candidats au mariage. — A l'État Dakota la loi oblige les prétendants au mariage à subir un examen médical devant un jury composé de médecins dont le but est de constater que les candidats ne présentent pas de tares physiques ou intellectuelles qui rendraient la vie commune impossible (*Journ. méd. de Bruxelles*, 17 juillet 1902).

Un projet allemand de lutte contre l'alcoolisme. — La Chambre des députés en Prusse a adopté le projet suivant de la lutte contre l'alcoolisme :

1° Les débitants n'ont pas le droit de vendre les boissons alcooliques : *a*) aux personnes âgées de moins de seize ans; *b*) aux personnes en état d'ivresse; *c*) aux alcooliques avérés dont la liste sera dressée par la police.

2° Par la voie de presse on répandra dans la population les notions sur l'influence néfaste de l'alcool, sur la santé physique et morale de l'homme.

3° On créera des asiles spéciaux pour alcooliques aux frais des institutions publiques.

4° Dans tous les lieux publics où il y a un grand concours de population, on placera des tableaux iconographiques des maux occasionnés par l'usage immodéré des spiritueux.

5° On instruira la jeunesse des écoles sur les dangers de l'alcoolisme.

6° Dans tous les établissements d'État, ou soumis à la surveillance du gouvernement, on favorisera la création des sociétés de tempérance, des bibliothèques publiques, des salles de lecture, des théâtres, etc.

7° On défendra la vente des boissons alcooliques les jours de fête pendant l'office, de même que la nuit, de bonne heure le matin ou tard le soir.

8° On obligera tous les débitants à vendre des produits purs, indemnes de mélanges toxiques ou nuisibles.

9° On ne considérera l'ivresse comme circonstance atténuante des crimes et délits que dans les cas où l'ivresse a été provoquée par contrainte.

10° On supprimera l'impôt sur la bière contenant moins de 2 p. 100 d'alcool.

11° On créera un Comité pour la lutte contre l'alcoolisme, à l'exemple de ceux déjà existants pour la lutte contre le cancer et la tuberculose (*Æerztliche Sachverst. Zeitung*, 15 juillet 1902).

Le nombre d'étudiants dans divers pays. — D'après les dernières statistiques, le nombre d'étudiants s'élève en Italie à 22.426, en France à 23.000, en Allemagne à 28.978. Il y a donc en France pour une population de 39 millions, 60 étudiants par 100.000 habitants ; en Allemagne, pour une population de 54 millions, 53,6 étudiants par 100.000 habitants et en Italie, pour une population de 30 millions, 74,6 étudiants par 100.000 habitants.

Le nombre des médecins s'élève en 1898 en Italie à 22.000, soit un médecin pour 1.000 habitants, alors qu'en Allemagne il n'y avait qu'un médecin pour 2.000 habitants (*Gaz. degli ospedàli*, 10 juillet 1902).

Société d'hypnologie à Moscou. — Sur l'initiative de M. Th.-E. Rybakoff, privat-docent à l'Université de Moscou, on se propose de fonder dans cette ville une Société d'hypnologie dont le but sera d'étudier les questions se rapportant à l'hypnotisme et à la suggestion (*Vratch russe*, n° 31, 1902).

La pédérastie à Londres. — D'après le correspondant du journal politique russe *Rousskia Wiedomosti*, la pédérastie est très répandue dans les classes riches de Londres. Tout un quartier excentrique, Sowsouork, sert de repaire au vice. Le 24 juin a été arrêté, parmi les victimes de ce vice et d'une rafle policière, le prince autrichien François-Joseph de Bragance, jeune homme de vingt-deux ans, venu à Londres aux fêtes du couronnement et surpris par une police maladroite ; en même temps on arrêta sa proie, un garçon de quinze ans,

et ses deux rabatteurs. Les trois derniers furent gardés sous les verrous tandis que le prince a été remis en liberté sous caution jusqu'au prochain jugement du tribunal.

Le correspondant fait observer que ce scandale a pu devenir public dans un pays libre comme l'Angleterre, où tout le monde est égal devant la loi. Étant donnée la jeunesse du prince, on peut croire que son vice est moins le résultat d'une mauvaise conduite habituelle qu'une manifestation d'une forme grave de *moral insanity*, d'autant plus que dans cette famille on a déjà noté beaucoup de faits excentriques (*Gaz. clin. de Botkine*, n° 28, 1902).

La durée moyenne de la vie humaine. — Au XVIIe siècle, la durée moyenne de la vie humaine était de trente ans ; actuellement, elle est de trente-huit ans. L'âge le plus avancé a été l'apanage d'un nommé Michele Solis (cent soixante ans) ; après lui vient Thomas Parr (cent cinquante-deux ans). Dans les livres d'une des paroisses de Dublin on a consigné le mariage du vieillard Stephens âgé de cent neuf ans avec la bonne femme Berry qui comptait cent deux printemps (*Gaz. degli ospedali*, 22 juillet 1902).

La consommation du sucre dans divers pays. — Voici quelle serait la répartition de l'usage du sucre dans les divers pays. L'Anglais consomme environ 44 kilogr. par an, le Suisse 24 kilogr., le Danois 23 kilogr., le Hollandais 20 kilogr.. le Suédois 17 kilogr., l'Allemand 13 kilogr., l'Autrichien 8 kilogr., le Russe et le Portugais chacun 6 kilogr., l'Espagnol 5 kilogr. L'Italien, le Turc, le Grec, e Roumain, le Serbe ne consomment chacun que 3 kilogr. de sucre (*Gaz. degli ospedali*, 24 juillet 1902). Et le Français ?

La variole aux Indes. — Le correspondant du *Lancet* a envoyé des Indes à Londres une statue qui représente la déesse hindoue de la variole. La statue, grande de 20 centimètres, représente une femme à genoux dont la face porte un masque avec des cicatrices varioliques. (*Gaz. degli ospedali*, 24 juillet 1902).

Le prix de revient de la nourriture d'un homme. — Un « homme de chiffres » (ils sont peut-être aussi nombreux que les hommes de lettres) a calculé qu'un individu de taille moyenne, avec un bon estomac, qui arrive à l'âge de soixante-dix ans, peut se vanter d'avoir mangé pendant son existence 25.000 kilogr. de pain, 18.000 kilogr. de viande, 40.000 kilogr. de légumes, 40.000 œufs et d'avoir bu environ 50.000 litres de liquides. L'ensemble de ces comestibles et des boissons nécessaires pour nourrir l'homme qui a vécu soixante-dix ans coûte en tout 50.000 francs (*Gaz. degli ospedali e delle cliniche*, 20 juillet 1902).

Encore un « obturateur ». — A Magdebourg un médecin a inventé un obturateur pour préserver contre la grossesse. Cet inventeur a fini par être condamné à cinq mois de prison, son obturateur ayant occasionné dans cinq cas des lésions graves des organes génito-urinaires chez des femmes qui ont eu l'imprudence de se servir de cet engin. Celui-ci se compose d'une tige argentée recourbée qui se termine par deux ailerons à ressort. Les ailerons sont introduits dans la cavité utérine et sont destinés à fermer les orifices des tubes. L'inventeur présentait son appareil comme infaillible et inoffensif. Ce qui est vrai, c'est que la natalité à Magdebourg a diminué par an de 8.244 à 7.227. Il est prouvé aussi que dans quelques cas, la partie à ressort se cassait dans la cavité utérine (*Allgm. mediz. Central Zeitung*, 26 juillet 1902). — Il est difficile d'admettre que l'obturateur ait pu faire baisser la natalité de 1.020 naissances sur 8.000, avant d'avoir entraîné la condamnation du médecin industriel. — D'après le *Centralblatt für Gynækologie*, n° 23, ce dernier avait vendu environ 800 pièces de son pessaire (au prix de 12 fr. 50 l'un).

Corps étranger de l'intestin. — Un homme de soixante et un ans se présente au médecin se plaignant que pendant qu'il était ivre, des camarades lui avaient introduit un verre à liqueur dans le rectum.

A l'examen radiographique, on obtint effectivement une épreuve sur laquelle se voyait, à l'endroit de l'angle gauche du côlon, une tache dont le contour rappelait celui d'un verre à liqueur. A la suite de l'administration d'un purgatif, le corps étranger était descendu jusque dans l'*S* iliaque. A noter que le scrotum de l'intéressé logeait deux autres corps étrangers, deux balles de plomb qu'il s'était laissé implanter deux ans auparavant (*Centr. für Chirurgie*, n° 25, 1902).

Rupture de la portion ascendante de l'aorte, à la suite d'un accouchement. — Il s'agit d'une primipare âgée de trente-huit ans, accouchée de deux jumeaux, le 29 juin 1901. Les suites des couches avaient été normales. Le 6 juillet, cette femme se plaignit de ressentir des élancements douloureux à l'épigastre et dans les lombes. Tout à coup elle perdit connaissance, et après avoir fait quelques efforts inspiratoires, elle rendit le dernier soupir. L'autopsie a fait découvrir une rupture de la portion ascendante de l'aorte ; elle était située à un 1/2 centimètre au-dessus de la valvule aortique et parallèle à celle-ci. Elle mesurait 3 cent. 1/2 de longueur. Les bords étaient légèrement déchiquetés. Les vaisseaux ne présentaient aucune trace d'artério-sclérose (*Hygiea*, 1902, nº 7).

Le poids du cerveau humain. — Le professeur Marchand (de Marbourg) a fait des recherches intéressantes sur cette question. Il a pesé le cerveau avec ses enveloppes chez 1.173 cadavres et a trouvé que le poids moyen du cerveau de l'homme était de 1.400 grammes, de la femme 1.275 grammes. A noter que, parmi les maladies infectieuses, celle qui a le plus d'influence sur l'augmentation du poids du cerveau est la diphtérie. — Vers la fin de la troisième année de la vie, le poids du cerveau est triple par comparaison avec celui d'un enfant de sept jours; l'augmentation ultérieure du poids est en revanche très lente. A l'âge de dix-neuf à vingt ans, le poids du cerveau atteint son chiffre maximum. Une diminution sénile, il est vrai peu prononcée, commence chez l'homme à quatre-vingts ans, chez la femme à soixante-dix ans (*Jour. de méd. de Paris*, 3 août 1902).

L'augmentation de la mortalité cancéreuse en Italie. — Le Dr Ruata a dressé une statistique tendant à montrer que la mortalité par cancer a augmenté en Italie, alors que la mortalité générale a diminué. Le nombre de personnes mortes de cancer a été en 1887 de 12.631, en 1899 de 16.680. La plus forte mortalité est due au cancer de l'estomac et de l'œsophage (4.613 cas), ensuite par fréquence décroissante viennent les cas mortels de cancer du foie, de la rate, du pancréas et de l'intestin (3.240 cas). Le cancer de la glande mammaire donne 946 cas mortels (dont 19 chez l'homme), celui des organes génitaux de la femme 2.578, des organes génitaux de l'homme 213 cas.

Sur 16.680 cas de l'année 1899, 6.980 concernaient les hommes,

9.700 les femmes. Jusqu'à l'âge de soixante ans, la mortalité est plus considérable chez la femme; passé cet âge, la différence entre la mortalité mâle et féminine s'efface (*British medic. Journ.*, 2 août 1902).

La fréquence des suicides en Allemagne. — En 1900, il y a eu 11.393 cas de suicide en Allemagne (8.987 hommes et 2.406 femmes). Si l'on réunit tous les cas de suicide dans ces dix dernières années, au nombre de 108.494, on trouve que la proportion des hommes et des femmes s'exprime par les chiffres de 100 : 263. Sur 1.000 habitants en Allemagne, il y a eu, en 1900, 20,3 suicides (*Allgem. med. Central. Zeitung*, 30 juillet 1902).

Avortement professionnel. — L'histoire d'un vieillard nommé Hallis qui vient d'être condamné aux travaux forcés à perpétuité pour avortements criminels est assez instructive. Déjà, à l'âge de quarante ans, cet individu fut condamné à dix ans de travaux forcés pour le même crime. Sa peine accomplie, il recommença de nouveau son coupable métier, fit périr quelques existences féminines et se trouva de nouveau au bagne pour vingt ans. Rentré dans son pays après avoir purgé cette nouvelle condamnation, Hallis se fait appeler chimiste et entreprend une grande réclame de ses remèdes aussi sûrs qu'inoffensifs pour prévenir la fécondité. C'est alors qu'à l'âge de soixante-quatorze ans, Hallis se voit condamné aux travaux forcés à perpétuité (*Lancet*, 2 août 1902). — Est-ce que Hallis ne pourrait pas être utilement confié à un psycho-pathologue aux fins d'étude, avant d'être expédié dans les possessions extra-européennes du vaste empire britannique?

H. Frenkel.

NOUVELLES

Une lettre de Brierre. — Brierre, l'ancien fermier de Corancez, toujours détenu au pénitencier de Saint-Martin-de-Ré, vient d'adresser à sa fille Germaine, qui demeure avec sa tante, Mme Destas, rue de Ménilmontant, une lettre dans laquelle il continue d'affirmer qu'il est innocent.

« Non, écrit-il, ce n'est pas possible. Je ne vivrai pas si longtemps : je deviendrai plutôt fou, car il y a des moments où je ne sais pas si je vis.

« La nuit, principalement, je suis réveillé par des cauchemars et, le matin, il me semble que j'ai 25 kilos sur la tête.

« Tandis que si la vraie justice voulait savoir la vérité, en prenant toutes les preuves qui ont été établies et supprimées par le juge d'instruction et qu'il ne peut pas renier, ce serait tout simple. Mais pour sauver l'honneur d'un magistrat (indigne de ce nom), on passe outre.

« M. Brierre payera pour les coupables jusqu'à ce qu'on les retrouve. »

Le post-scriptum suivant de la lettre de Brierre est curieux. Condamné par ses juges, en route pour le bagne, abandonné de tous, Brierre n'est plus rattaché à la société que par l'administration des contributions qui continue à le poursuivre de ses avertissements et de ses sommations :

« *P.-S.* — J'oubliais de te dire, ajoute-t-il, que l'on pense encore à moi pour payer les contributions. J'ai reçu un avertissement sans frais, mais avec menaces de poursuites.

Le *Temps* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

Une lettre de Brierre — le fermier de Corancez dont on a beaucoup parlé — vient d'être communiquée au *Matin*. Du pénitencier de Saint-Martin-de-Ré, le forçat fait part à sa fille de ses réflexions sur les événements du jour. On voit que Brierre n'ignore rien de ce qui se passe. Le procès Voisin l'a beaucoup intéressé. Cela n'a rien de surprenant. Mais si les vrais coupables « ne se dénoncent qu'au moment de mourir » ou « dans vingt ou vingt-cinq ans », il y a de quoi désespérer. On conçoit l'impatience de Brierre. Il est décidé, semble-t-il, à user des vingt ou vingt-cinq ans de loisir qui lui restent — (les progrès du remords sont si lents chez les « coupables » !) — pour maudire les juges qui l'ont condamné. Il est surtout impitoyable pour le juge d'instruction, « magistrat indigne de ce nom », dit-il, et dont l'avancement nous paraît compromis.

Certes, il serait puérile de protester contre la négligence de l'administration pénitentiaire qui donne son visa nonchalant aux philippiques de Brierre contre la magistrature. L'histoire — une histoire pas très ancienne — montre que les juridictions les plus susceptibles dans leur amour-propre sont précisément celles qui se sont le plus lourdement trompées. Si le juge d'instruction de Brierre ne se sent pas offensé, et s'il n'appelle pas à son secours toutes les forces de l'État, c'est sans doute, qu'il a témoignage de sa conscience. Et puis, après tout, il est bon, il est juste de permettre qu'un condamné persiste à proclamer son innocence. Tout au plus pourrait-on lui demander quelque indulgence à l'égard des magistrats. C'est une question de forme. L'emploi d'expressions trop violentes est-il si nécessaire ? On ne perd rien à demeurer courtois, même dans un pénitencier.....

En *post-scriptum*, Brierre écrit à sa fille qu'il a reçu sa feuille de contributions, plus un « avertissement sans frais, mais avec menaces de poursuites ». Il ne s'en plaint pas autrement. Lorsqu'on a été condamné à mort, puis aux travaux forcés ; lorsqu'on a rêvé de bourreau, et lorsqu'on vit avec le garde-chiourme, il est certain que l'on n'a plus très peur de l'huissier. La société tourmente Brierre d'après une gradation descendante. Après la guillotine, après le bagne, c'est la saisie qui le menace. Nous sommes en plein dans les questions fiscales. C'est le système *dégressif*, au lieu du système *progressif*. Et c'est parfait.

Les contribuables apprendront avec joie qu'ils *jouissent* d'une administration financière exacte, impeccable. Elle ne laisse rien passer.

Brierre est enfermé, retranché du nombre des vivants, mais il n'est pas rayé du rôle. Il faut qu'il paye. L'État qui le loge et le nourrit ne veut pas lui faire grâce d'un centime. Il y aurait un moyen de s'arranger. Ce serait de traiter Brierre, hôte du bagne, comme les propriétaires d'immeubles traitent un locataire insolvable, et de procéder à son égard à l' « expulsion ». Il ne réclamerait plus. Et tout serait compensé.

Un enfant égorgé. — La Cour d'assises de la Seine a condamné, hier, aux travaux forcés à perpétuité Adrien Legrand, cet alcoolique qui le 8 avril, dans la matinée, après avoir accompagné sa femme à la Salpêtrière où elle était infirmière, trancha, à l'aide d'un rasoir, le cou d'un des enfants que celle-ci avait eus avant son mariage et qu'il avait reconnu en se mariant.

Il avait essayé de faire croire d'abord que le malheureux avait été victime d'un assassin qui avait pénétré dans le logement en son absence.

Le médecin aliéniste Wallon, à l'examen médical duquel il avait été soumis, l'avait déclaré responsable, en ajoutant que « certaines défectuosités mentales dont il est affecté étaient de nature à lui concilier quel que indulgence ».

Le Temps, 14 novembre.

Tatouage. — Il y a quelque temps à l'occasion du conseil de revision, certains médecins militaires ayant eu l'idée ingénieuse d'inscrire, à l'aide d'un crayon spécial, le poids et la taille des conscrits sur leur peau même, le bon public s'empressa de pousser des hurlements d'une intensité tellement aiguë qu'ils arrivèrent jusqu'aux oreilles, quelque peu bouchées pourtant, des hauts fonctionnaires civils de la rue Saint-Dominique.

Faire subir un anodin et inoffensif tatouage aux conscrits était une atteinte grave à la pudeur imbécile des foules, et les malheureux médecins militaires furent tancés d'importance au sujet de cette innovation qui ne pouvait être que parfaitement utile et justifiée au plus haut point.

Or, sur mille jeunes gens qui entrent au régiment vierges de toute enluminure cutanée, six cents au moins rentrent dans leurs foyers avec des dessins bleus ou rouges, aussi variés que fantaisistes, qui au bras, qui aux jambes, qui au dos, à la poitrine ou ailleurs ; ces stigmatisés à perpète ne s'en portent pas plus mal d'ailleurs, et leurs familles ne sont nullement scandalisées à la vue de ces spécimens plus ou moins hétéroclites d'un art qui n'a aucun rapport avec celui des peintres académiques.

Donc, pourquoi hurler quand il s'agit de tatouages scientifiques et applaudir quand la fantaisie seule est mise en jeu.

Mystère et variabilité mentale !

Les tatouages étaient (et sont encore), aux yeux des César Birotеau et des Jérôme Paturot, sans oublier l'illustre Joseph, le modèle des hommes prudes, une marque d'infamie dont se pareraient avec orgueli les individus innommables qui grouillent dans les bas-fonds des sociétés modernes ! Or, si les malandrins aux rouflaquettes poisseuses, les «Apa-

ches », les « Cœurs d'acier » et les « Grains de beauté », font partie d'une certaine catégorie d'individus qui n'a rien de rehaussé, si ces chevaliers du surin trouvent dans le tatouage une façon quelconque d'affirmer leur état d'âme, nombreux sont les parfaits honnêtes gens qui, eux aussi, ont pour le tatouage une légitime affection et qui portent avec fierté ces marques ineffaçables de leur goût et de leur amour fantaisiste pour l'enluminure spéciale sur peau humaine.

Le tatouage, de nos jours, compte dans les arts, les sciences, les lettres, l'armée, la marine, voire même dans le Parlement et dans les sphères gouvernementales, de nombreux adeptes et des adeptes de haute valeur intellectuelle ; un de nos plus doux écrivains, Pierre L.... sous son habit à grandes palmes vertes, conserve précieusement un fort remarquable dessin rouge et bleu d'une haute valeur artistique, admirablement instillé dans sa peau hâlée par les injures des tempêtes, et il n'est pas le seul à se glorifier de ces marques particulières, car même parmi les grands rois, les souverains, les princes et les princesses véritables des cours impériales et royales de notre vieille Europe, l'artistique tatouage est prisé avec une intensité qui frise l'enthousiasme.

On peut en juger :

Le roi Edouard VII, qui n'est pas cependant, j'imagine, un vulgaire greluchon, est tatoué. Et non seulement il porte ce tatouage avec orgueil et plaisir, mais encore il a introduit cette mode et cet exemple dans sa famille et dans son entourage immédiat. L'omnipotent monarque porte en haut de l'épaule droite un dessin de fantaisie en bleu foncé : la reine d'Angleterre, sa gracieuse épouse, est tatouée également ; depuis de longues années elle porte un immense tatouage au-dessus de son auguste poignet gauche. Elle est très fière de cette marque admirablement gravée en bleu tendre.

La reine de Grèce Olga Constantinowna est également tatouée. En sa qualité d'amirale de la flotte hellénique, elle porte sur son bras, très ostensiblement d'ailleurs, une ancre de navire d'un bleu éclatant.

La princesse Waldemar de Danemarck, une ravissante yachtswoman que je regrette de ne pas connaître d'ailleurs, porte au haut de l'épaule gauche une ancre bleue délicate ; par suite d'une coquetterie fort naturelle chez une jolie femme, princesse par-dessus le marché, cette ancre est surmontée d'une couronne royale.

Oscar de Suède est tatoué ; l'empereur de toutes les Russies notre ami Nicolas, est tatoué ; deux de ses oncles sont tatoués, tout le monde est tatoué à la cour et le record du tatouage familial appartient sans conteste au grand-duc Alexis dont les bras, les jambes, les cuisses, la poitrine, le dos à l'endroit qui géographiquement prend le nom de chute du Bas-Rhin, sont couverts de tatouages fins, menus, compliqués, artistiques, fantaisistes et même quelque peu rabelaisiens !

Le prince Georges de Grèce a la poitrine ornée d'un immense dragon bleu, aux ailes déployées, formant un dessin de quarante-huit centimètres de long ; ce tatouage est paraît-il, d'une finesse exquise.

Quant aux princes secondaires, aux roitelets de moindre importance et aux gentilshommes de moins grande renommée, leurs tatouages, quoique multiples, sensationnels et majestueux, ne sont pas mentionnés dans la revue anglaise qui nous révèle ces mystères d'alcôves royales.

Enfin, toujours d'après notre confrère d'outre-Manche, il n'est bruti en ce moment dans la haute aristocratie londonienne que du tatouage récent de Lady Churchill, pairesse du Royaume-Uni. Un serpent se mordant la queue contourne, dans ses spirales écailleuses d'un rose tendre le bras dodu et potelé de la ravissante lady.

D'après ce qui précède, on voit que dans le monde chic, smart et pschutt, le tatouage est loin d'être une mode digne, tout au plus, d'infâmes et d'immondes voyous.

Comme en France, nos bons concitoyens et nos belles concitoyennes s'empressent de copier les us et coutumes des nations et des nationaux voisins, il est plus que certain que cet hiver, dans le monde où l'on s'ennuie et dans celui où l'on s'amuse, le grand ton sera de se faire tatouer au bon endroit ; entre valses enivrantes ou deux flirts excessifs, un tatoueur émérite instillera d'une main légère et habile un symbole expressif dans la peau des belles demoiselles et des jeunes messieurs en quête de sensations nouvelles.

Le passe-temps ne sera pas banal !

L'an dernier on vaccinait ; c'est aujourd'hui vieux jeu et les cartes d'invitations mondaines porteront bientôt, en caractères dorés, ces mots suggestifs :

On tatouera !

Dr A. Baratier. *(Tribune médicale)*

L'Arsenicisme. — Sur la proposition de la direction des constructions navales, le ministre de la marine a signé le 21 août dernier une circulaire relative à l'emploi des couleurs vénéneuses. Cette circulaire, très formelle, dit : « qu'il ne sera plus passé à l'avenir de marché pour la fourniture de vert arsenical en poudre, et que l'on devra substituer, pour toutes les peintures en blanc, le blanc de zinc au blanc de céruse ».

Le blanc de céruse et le vert arsenical sont, en effet, de redoutables poisons industriels.

On ne connaît que trop les dangers que présente la manipulation du blanc de céruse et les accidents groupés sous le nom de saturnisme auxquels elle donne lieu.

Les accidents dus au vert arsenical sont groupés sous le nom d'arsenicisme.

Les sels chimiques provenant de l'acide arsénieux et de l'acide arsénique sont variés et tous toxiques. C'est le vert de Scheele, ou arsénite de cuivre, le vert de Schweinfurt, ou mélange d'asénite et d'acétate de cuivre, l'arséniate de cuivre (vert de Vienne, vert de Mitis, vert impérial, vert de Kirchberger, vert de perroquet, cendres vertes).

L'intoxication arsénicale se fait par les poussières de l'air et a lieu soit par les voies digestives, soit par la peau. Le professeur Brouardel a constaté que le lait d'une nourrice qui absorbe de l'arsenic contient ce poison et qu'il faut, en tout état de cause, quarante jours à l'organisme pour éliminer l'arsenic.

L'arsenicisme professionnel se présente sous trois formes : aiguë ou suraiguë, par suite d'inhalation d'hydrogène arsénié ; chronique, lorsqu'il

s'agit d'inhalation de poussières arsenicales ; enfin locale, avec action directe des poussières sur les téguments. Les mains sont un siège de prédilection pour ces lésions ; le « rossignol » et le « choléra des doigts» sont des ulcérations caractéristiques dues au trisulfure d'arsenic ou orpiment chez les tanneurs et les mégissiers. On a vu la cloison du nez et même les os du nez détruits par l'arsenic.

L'arsénite de cuivre, ou vert de Scheele, se prépare en grand, par voie humide ; sa fabrication est relativement peu dangereuse ; mais son séchage et son empaquetage dans des locaux insuffisamment aérés donnent lieu à de nombreux accidents.

Le vert de Schweinfurt, mélange d'arsénite et d'acétate de cuivre, est plus dangereux. Il se prépare industriellement en versant dans une lessive de potasse bouillante, d'abord de l'acide arsénieux porcelainé en poudre, puis de l'acétate de cuivre, ou vert-de-gris. Le précipité est lavé et livré au commerce soit à l'état humide, soit à l'état sec.

La composition même de ce terrible colorant suffit à indiquer combien sa préparation et sa manipulation sont insalubres.

Les peintres en bâtiment sont exposés, entre autres, à l'intoxication arsenicale par le grattage des vieilles couleurs à base d'arsenic, ou, lorsqu'ils collent, avec de la colle corrompue, des papiers arsénifères : il se produit, dans ce dernier cas, sous l'action de l'humidité et des moisissures de l'arséniure d'hydrogène gazeux, c'est-à-dire le plus vénéneux des gaz chimiques connus et dont quelques milligrammes suffisent pour tuer un homme.

On trouve aussi l'arsenic dans nombre d'industries : fabrication des papiers peints, des fleurs artificielles, des abat-jour, dans l'apprêt et l'impression des étoffes, etc.

Il convient évidemment de se mettre à l'abri de ces dangereux verts arsénicaux pour peu que l'on ait le souci humanitaire. L'industrie fournit des verts non toxiques, ou peu toxiques, les uns par mélange mécanique de jaune de zinc et de bleu de Prusse ; les autres, par combinaison par voie sèche des oxydes de zinc et de cobalt. Ils n'ont peut-être pas l'éclat des composés arsenicaux, mais qu'importe lorsqu'il s'agit de la préservation de tant de vies humaines.

(*Le Temps.*)

Une curieuse application judiciaire de l'hypnotisme. — Dans le courant de l'année dernière, le tribunal correctionnel de Termonde condamnait cinq jeunes gens d'Alost, prévenus d'avoir, le 18 juin 1899, dans la soirée qui suivit le jubilé parlementaire de M. Wœste, porté à M. Borreman, négociant, des coups de canne, qui avaient affaibli son ouïe et menaçaient même d'occasionner une surdité complète.

Dix-neuf prévenus avaient comparu à l'audience ; les cinq qui furent condamnés s'étaient vu infliger des peines variant de un mois à six semaines d'emprisonnement, et la partie civile avait obtenu 15,000 francs de dommages-intérêts.

Le tribunal avait basé son appréciation sur des rapports faits par MM. Gevaert et Broeckaert, tous deux médecins à Gand, qui avaient été spécialement désignés à cet effet.

Appel fut interjeté par les condamnés. Le ministère public et la partie civile se pourvurent également contre tous les prévenus.

Sur premières conclusions, la Cour d'appel de Gand ordonna un nouvel examen de M. Borreman, et adjoignit M. Feman, médecin à Gand, aux deux praticiens déjà désignés. Les trois experts vaquèrent longtemps à cet examen, et, finalement, déclarèrent que pour fixer leur opinion tant en ce qui concerne l'origine du mal que les chances de guérison, ils croyaient nécessaire de provoquer chez M. Borreman le sommeil hypnotique et de se livrer à des expériences.

M. Borreman répliqua qu'il ne se soumettrait à ces expériences qu'en présence de son médecin traitant, et pour autant qu'il fût dûment constaté qu'il ne s'exposait à aucun accident.

La Cour vient d'ordonner aux experts d'achever leur mission ; mais elle reconnaît à M. Borreman le droit de se soustraire aux expériences qui lui répugneraient.

C'est probablement la première fois, en Belgique, que l'hypnotisme apparaît devant les tribunaux comme moyen d'investigation judiciaire. A ce titre l'affaire Borreman mérite d'être signalée à l'attention publique.

(*Le Petit Bleu.*)

Les suicides en France pendant les vingt dernières années du siècle passé. — Bien que le suicide ne soit pas en France un délit, la statistique criminelle lui consacre plusieurs tableaux qui présentent les résultats du dépouillement des procès-verbaux, enquêtes judiciaires ou expertises médico-légales auxquels il donne lieu. Depuis qu'il est consigné dans les comptes généraux de la justice, le nombre des suicides n'a pas cessé de s'accroître chaque année jusqu'en 1892. A partir de cette époque, la courbe des morts volontaires a marqué un temps d'arrêt, puis un mouvement de recul semble s'affirmer en 1900.

1881-1885	7.339	soit 19	Pour 100.000 habitants
1886-1890	8.286	— 21	
1891-1895	9.237	— 24	
1896	9.260	— 23	
1897	9.356	— 24	
1898	9.438	— 24	
1899	9.952	— 25	
1900	8.926	— 22	

Les suicides se répartissent fort inégalement entre les départements. En 1896-1900, la moyenne, qui a été de 23 sur 100.000 habitants pour toute la France, est dépassée dans 30 départements.

Afin de faire ressortir les particularités qui concernent le sexe, l'état civil, la profession et le domicile des suicidés, il convient de rapprocher les chiffres de la statistique criminelle de ceux du dernier recensement et de calculer la part qui revient à chaque classe de la population dans le nombre moyen annuel des suicides pour la période 1896-1900.

Sur ce nombre on compte 7,069 hommes et 2,017 femmes soit 37 suicidés du sexe masculin et 11 du sexe féminin sur 100.000 habitants de même condition : la tendance au suicide est donc près de quatre fois plus forte chez l'homme que chez la femme.

Si maintenant on recherche sur ce nombre global la proportion (hommes et femmes) des célibataires, des mariés et des veufs, on trouve qu'elle est de 33 pour les premiers, de 25 pour les seconds et de 62 pour les derniers, toujours sur 100.000 habitants de condition égale : ce sont donc les veufs qui se suicident le plus.

Fait à noter, de toutes les professions, ce sont les professions libérales et services publics qui ont la plus forte proportion des suicidés : 138 sur 100.000 habitants de même condition, tandis que dans l'industrie, qui est la classe la moins touchée, on n'en compte que 25.

Enfin, les suicides constatés dans les villes sont, en chiffres absolus, un tant soit peu moins nombreux que ceux que l'on relève pour les campagnes (4,187 contre 4,401, défalcation faite des inconnus) ; mais, par rapport à la population, ils le sont beaucoup plus (27 contre 18 sur 100.000).

Nous devons signaler, en terminant, un fait difficile à expliquer, à moins qu'on n'invoque une surveillance plus efficace résultant de l'internement plus généralisé des individus manifestant des tendances au suicide : les suicides attribués à l'aliénation mentale, qui formaient, il y a vingt ans, presque le tiers du total des morts volontaires (31 %), n'y entrent plus que pour un sixième environ (17 %).

(*Semaine médicale.*)

Le rapport sur la statistique médicale de la marine se termine par une note sur le suicide dans l'armée et dans la marine ; dans l'armée le suicide atteint le chiffre de 50 p. 1.000 décès de toute cause et de 27 p. 100.000 hommes d'effectif.

Dans les troupes de la marine (armée coloniale actuelle),le suicide serait beaucoup plus fréquent que dans l'armée continentale : il y aurait eu, en effet, en 1899, 69 suicides pour 1.000 décès de toutes causes chez les Européens, et 68 pour 100.000 hommes d'effectif ; 24 suicides pour 1.000 décès et 59 pour 100.000 hommes d'effectif dans les troupes indigènes.

Dans la flotte, les suicides sont moins nombreux ; on accuse 26 suicides pour 1,000 décès et 17 pour 100. 000 hommes d'effectif.

Les « Apaches de la Maube ». — Une bagarre épouvantable a été causée le 30 octobre, à trois heures de l'après-midi, au coin de la rue d'Aboukir et de la rue Montmartre, par six individus sortant de prison, et qui vivent ensemble, dans un hôtel de la rue Boutebrie, où ils sont connus sous le nom des « Apaches de la Maube ».

Ces six personnages, jeunes gens de dix-neuf à vingt ans, étaient en état d'ivresse et suivaient depuis quelques instants, dans la rue Montmartre, un maréchal des logis du 32e d'artillerie, M. de B..., en lui adressant les plus grossières injures.

A la hauteur de la rue d'Aboukir, une foule de curieux, qui s'étaient amassés autour du soldat et des vauriens, causa un arrêt dans la circulation des voitures, et un gardien intervint.

Il fut aussitôt renversé à terre et accablé de coups par les apaches.

Le maréchal des logis, qui jusque-là n'avait pas répondu aux injures qui lui étaient adressées, vint au secours de l'agent, et la foule ne tarda pas à prendre fait et cause pour tous deux.

Les six vauriens purent être conduits au commissariat de police du quartier du Mail.

Tandis que M. Beaurain procédait à leur interrogatoire, la foule encombrait la rue d'Aboukir, en proférant des menaces de mort contre eux. La circulation des voitures resta longtemps interrompue.

Quatre de ces gredins portaient *sur le sein gauche une guillotine tatouée.*

Ils ont été envoyés au Dépôt dans la soirée.

(*Le Temps.*)

Angleterre. — L'Assistance publique a fait de grands progrès en Angleterre depuis le temps où l'asile des pauvres (workhouse) était considéré comme un enfer pire que la prison : aujourd'hui, c'est presque un paradis, dans certains endroits surtout, du moins pour les pauvres du quartier ou du pays. Mais les malheureux vagabonds qui viennent y échouer de temps à autre y sont traités avec une rigueur impitoyable : les travaux qu'on leur impose sont souvent au-dessus de leurs forces et s'ils rechignent, c'est la prison.

Un rapport officiel vient de révéler de nombreux cas où des épileptiques et des paralytiques ont été traduits devant les tribunaux pour avoir refusé de casser des pierres. On cite même le cas d'un malheureux qui venait de subir une opération chirurgicale et qu'une fois en prison, il fallait constamment panser. Les rapporteurs expriment le vœu qu'avant de demander au juge de condamner ces malheureux, les directeurs d'asile aient à leur donner un certificat du médecin attestant qu'ils étaient en mesure de faire l'ouvrage réclamé d'eux.

(*Le Temps.*)

L'alcoolisme dans l'histoire. — Dans le journal l'*Alcool* du Dr Legrain on relève une étude de M. G. Lenôtre sur Fouquier-Tinville, le terrible juge de 1793.

« Quand il craignait de faillir, il s'énivrait : chaque jour à la buvette, c'était des lampées d'eau-de-vie avec les jurés, les *solides*, ceux qui l'aidaient le mieux. Quand il avait bu, il prenait goût à son métier, raillait les moribonds qu'il envoyait à Sanson, allait les voir mettre en charrette puis remontait poursuivre son effroyable travail. Il était ivre le soir où, revenant des Tuileries, et passant sur le pont au Change, il saisit son compagnon par le bras, et lui montrant la Seine, dit : « *Vois qu'elle est rouge* » ! Un document conservé dans une collection particulière nous le montre arrêté pour ivresse et tapage dans les rues, en compagnie de son fils venu à Paris pour quelques jours et tout aussi ivre que le père. Quand la raison lui revenait, il s'effarait de sa besogne : « J'aimerais mieux être laboureur, » dit-il une fois. Et ce jour-là, sans doute, il revoyait — de si loin ! — la ferme paternelle où il avait passé quinze années heureuses.

TABLE DES MATIÈRES

I. — Mémoires originaux.

Notes et observations médico-légales.

II. — Revue critique.

III. — Bibliographie.

Le Gérant : A. STORCK

Lyon.— Imp. STORCK et Cie, 8, rue de la Méditerranée.